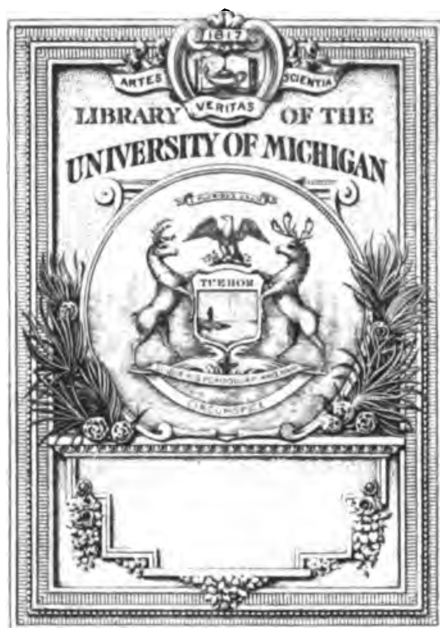

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

12/15
A1
A15

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. AUGUSTE MATTON, ARCHIVISTE,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

AISNE

ARCHIVES ECCLÉSIATIQUES — SÉRIES G et H.

TOME TROISIÈME

LAON,

IMPRIMERIE A. CORTILLIOT, RUE SERURIER, 22.

1885.

INTRODUCTION.

Le troisième volume de l'Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Aisne est uniquement consacré au Clergé. On ne peut s'empêcher de déplorer la pauvreté des fonds, jadis si riches, des nombreux établissements religieux que les précautions législativement prises par l'Assemblée constituante, paraissaient devoir préserver.

Avant de charger chaque district de la vente des biens du Clergé, elle permit l'institution, près de ces administrations secondaires, d'archivistes devant opérer le classement des titres de toute nature accumulés et entassés dans divers locaux. Ces administrations, surchargées de besogne par les lois qui en augmentaient de jour en jour les attributions, ne purent apporter les soins nécessaires à la centralisation des dépôts. Les archives de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte restèrent sous les scellés jusqu'au mois de juillet 1792 ; celles de l'abbaye du Sauvoir n'arrivèrent au district de Laon que le mois suivant ; celles du chapitre de la même ville restèrent sur les voûtes de la cathédrale voisine du palais épiscopal où cette administration avait établi ses bureaux.

Elles eurent à subir d'autres vicissitudes. Les autodafés autorisés par les lois des 19 et 24 juin 1792 les amoindrirent, surtout lors de la célébration de nos victoires. C'est ainsi que le procès-verbal du sacre du roi Louis XIV disparut à Soissons.

Le décret du 5 janvier 1793 ayant mis à la disposition du ministre de la marine les papiers et parchemins nécessaires aux arsenaux, les préposés affectés à leur tri se livrèrent au mois de mars suivant à leurs opérations.

D'autres dangers menacèrent les anciens documents. Le 13 septembre 1793, à l'approche de l'ennemi, les archives du district de Vervins furent expédiées à Vaux-sous-Laon et en revinrent le 26 du même mois. Le département ayant encore été envahi au mois d'avril 1794, les archives du district de Saint-Quentin, emballées dans des tonneaux, furent chargées sur deux barques ; mais les succès remportés par le général Pichegru les firent rapidement réintégrer.

La fortune publique souffrit beaucoup de la fâcheuse interprétation de la loi du 13 juillet 1793, autorisant la remise des titres aux acquéreurs de biens nationaux. Des documents d'un immense intérêt historique et des cartulaires livrés ainsi, privèrent la nation de richesses dont on méconnaissait le prix.

La loi du 7 novembre 1795, en supprimant les districts, n'améliora point la situation. Les administrateurs du département, chargés désormais des ventes nationales, voulurent conserver l'archiviste de chaque chef-lieu de district, comme agent domanial ; mais le ministre des finances, les jugeant inutiles, prescrivit la centralisation des archives restées aux chefs-lieux de districts (25 août 1796). Sa manière de voir fut sanctionnée par la loi du 25 novembre suivant. Mais avant cette sanction législative, Protais, archiviste départemental, eut deux commis pour l'aider dans ses opérations qu'entravèrent les désordres financiers et l'inertie des administrations cantonales.

Les archives disséminées et dépourvues de conservateurs, furent exposées aux dilapidations. Enfin, au mois de février 1798, Protais se les fit remettre à Laon, à Soissons et à Saint-Quentin. L'ex-conventionnel Bouchereau et Dalery, commissaires du directoire exécutif à Chauny et à Vervins, expédièrent à Laon ce qui était resté dans ces deux villes. On les casa dans des rayons établis à l'ancien palais épiscopal où siégeait alors l'administration départementale.

Dauchy, premier préfet de l'Aisne, ayant fait affecter, en 1800, à son logement et à ses bureaux les locaux de l'abbaye de Saint-Jean, les anciennes archives souffrirent encore de leur translation très incomplète. Les voûtes de la cathédrale restèrent chargées de papiers et de parchemins exposés aux dévastations, à tel point qu'on s'est servi de chartes du XIVe siècle provenant du chapitre de Saint-Quentin, pour relier les tables décennales de l'état civil de 1803 à 1813 de la collection départementale.

On ne fut ennemi du désordre qu'en 1821. Le classement fut entrepris à forfait moyennant 21,000 francs, à la hâte, avec si peu de soin et d'intelligence, que des enfants ayant accès dans le dépôt, prenaient grand plaisir à fondre les sceaux. Ce fait nous a été attesté, à diverses reprises, par l'un des auteurs de cette destruction.

On comprend aujourd'hui l'importance des archives et chacun cherche à les enrichir. Diverses restitutions ont été faites conformément à des décisions ministérielles : en 1852, par le département de l'Oise ; en 1855, par ceux des Vosges, du Nord, de Seine-et-Oise ; en 1862, par celui de la Marne.

Voici la nomenclature des donateurs avec la date des remises au dépôt :

MM. Cadot et Déprez, de Laon, deux diplômes de 855 et de 867, de Charles-le-Chauve

(1852-1856). M. Alfred Pourrier, comptes de l'abbaye de Saint-Vincent (1856). M. Cadot, charte du XIIIe siècle de l'abbaye de Saint-Yved de Braine (1862). La commune d'Azy-Bonneil, titres de fabrique (1862). M. Joffroy, juge de paix à Soissons, mandataire de M. le curé-doyen Tayon, documents très curieux sur les origines des Sœurs de la Congrégation (1869). M. Le Serrurier, ancien conseiller à la Cour de cassation, nombreux documents de l'abbaye du Mont-Saint-Martin ; magnifique cartulaire de Valpriez (1870). M. Gillion, titres du 16e au 18e siècle de la ferme de Rozières (1870). L'abbé Péronne, promu récemment à l'évêché de Beauvais, recueil contenant divers extraits faits au XVIIIe siècle des registres capitulaires de Laon, de 1541 à 1594, mentionnant l'existence de 21 registres antérieurs (1875). Enfin M. Théophile Minot, de Crécy-sur-Serre, charte scellée et octroyée par le chapitre de Guise à l'abbaye de Bohéries (1875).

Département de l'Aisne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés ; Chapitres métropolitains ; Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés ; Évêchés ; Chapitres épiscopaux ; Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés ; Séminaires ; Églises collégiales ; Églises paroissiales et leurs Fabriques ; Bénéfices ; Chapelles ; Aumôneries, etc.)

ÉVÊCHÉ DE LAON.

G. 1. (Cahiers.) — In-4°, 46 feuillets, parchemin.

975-1267. — Petit Cartulaire de l'Évêché de Laon, consistant en 6 cahiers détachés qui contiennent 105 chartes, dont deux incomplètes. — Bulle du pape Urbain IV par laquelle il mande à l'évêque de Laon qu'il reconnaît la légitimité des dettes contractées par son prédécesseur, pourvu que l'Église en ait profité. (Viterbe, 4 des calendes de Janvier, première année de son pontificat (1262) ; charte 1re.) — Il mande au chapitre de Laon qu'il lui confirme l'usage de présenter aux évêques de Laon les sujets désignés pour être abbés dans les monastères de l'ordre de Prémontré, situés dans le diocèse de Laon. Les délégués des religieux se présenteront au chapitre pour y faire part de leur nomination afin qu'ensuite un ou plusieurs chanoines se rendent avec eux chez l'évêque pour lui demander la bénédiction du nouvel abbé. Aussitôt après sa bénédiction, celui-ci jurera sur l'autel soumission, respect et obéissance audit chapitre. (Nones d'avril, première année de son pontificat. Charte 2 reproduite au grand cartulaire, charte 183.) — Le pape Luce III s'adressant à R. (Renaud) évêque de Noyon, le blâme d'avoir autorisé son chapitre à lancer l'excommunication et l'interdit, et décide que le droit d'excommunier et d'interdire ne peut être exercé que par les évêques. (Vérone, nones de mars ; sans indication de l'année du pontificat ; chartes 3 et 103.) — Il réprouve la mauvaise coutume qu'avait ledit chapitre de mettre les églises de Noyon en interdit aussitôt quand il avait quelque différend avec son évêque, au lieu de s'en rapporter au pape, au métropolitain ou à tout autre juge (Sans date ; la bulle s'arrête aux mots : *nulli ergo omnino hominum* ; chartes 4 et 104.) — Le pape Innocent IV autorise l'évêque de Tusculane, son légat, à excommunier les barons de France hostiles aux immunités et droits de l'église. (Lyon, 2 des nones de janvier, 4e année de son pontificat ; charte 5.) — Manifeste et ligue des barons français contre l'église qui voulait juger les causes civiles et accroître son pouvoir. Ils choisissent pour chefs le comte Égelon, le duc de Bourgogne, Pierre, comte de Bretagne, le comte de St-Paul, et décident que les adhérents donneront le centième du revenu annuel de leurs biens pour soutenir cette ligue. (Novembre 1247 ; charte 6.) — Le roi Louis IX mande au Bailli de Vermandois d'empêcher autant qu'il le pourra, dans son ressort, la circulation des monnaies baronales portant pile et croix à l'imitation des monnaies frappées à Tours et à Paris, et notamment de celles qui proviennent des ateliers d'Alphonse de Poitou, de Charles d'Anjou et du comte de Toulouse. Il devra faire percer ces monnaies et les rendre ensuite à leurs propriétaires, conformément à des lettres patentes antérieures. (Vendredi avant la fête de St-Thomas, apôtre, 1263 ; charte 7.) — Il adresse cette ordonnance à l'évêque de Laon et lui enjoint de la faire observer dans ses domaines. (Aquila, jeudi avant le dimanche des Rameaux ; charte 8.) — Il approuve comme suzerain la vente

faite par Enguerrand, sire de Coucy, à l'évêque de Laon, d'un fief qui n'est pas désigné. (Novembre 1247 ; charte 9, reproduite au grand cartulaire, charte 61.) — Il indique les termes d'un accord intervenu devant lui entre l'évêque et la commune de Laon. Celle-ci conserve à toujours les change, marché, rouage, jalage, lardage, la place où était le beffroi sur le marché, sous la condition expresse de payer annuellement à l'évêque 47 livres de monnaie laonnoise à chacun des termes suivants, savoir: 8 livres à la St-Jean-Baptiste, à la mi-carême et le surplus à la St-André. Si elle tarde plus de 8 jours, elle paiera l'amende. La justice du marché, du change, de la place du beffroi, des droits de rouage, tonlieu, jalage et lardage demeurera à l'évêque qui pourra instituer un sergent pour l'exercer en son nom. Ce sergent prêtera serment à l'évêque et à la commune, mais les amendes seront partagées par portions égales. Le change ne pourra être changé de place que de l'avis de l'évêque qui en conservera la justice n'importe où il sera établi. En cas de changement du change, l'ancien emplacement restera en alleu, sauf la justice de l'évêque dans le chemin s'il y en a un. Les hôtes du chapitre ne paieront que la moitié des droits de rouage. (Novembre 1241 ; charte 10.) — Le roi Philippe-Auguste confirme la cession d'usufruit faite par Gobert, vidame du Laonnois et seigneur de Clacy, à Anselme, évêque de Laon, moyennant une rente annuelle de 25 livres parisis payable au Noël dans la maison épiscopale, des revenus de sa vidamie, sous la réserve de ses sergents et de son prévôt communs entre lui et ledit évêque, de la garde des prisons et de ses redevances, et notamment de ses droits de justice et d'amende de 22 sous et demi. Ledit Gobert doit garder les prisonniers à l'aide de 4 sergents qui n'auront aucune action en dehors des limites de la vidamie. Il ratifie l'accord fait entre Alard de Chimay et Mathilde, sa mère, d'une part, et ledit évêque, et vend à ce dernier ce qu'il possède à Anizy, Pouilly, Versigny, Septvaux, moyennant 200 livres de la monnaie de Provins. (Juillet 1218 ; charte 11.) — Il ratifie la vente définitive des domaines d'Anizy, Pouilly, Septvaux, Versigny, faite par ledit Gobert. (1218, charte 12, reproduite au grand cartulaire, charte 26.) — Enguerrand, sire de Coucy, vend à Guillaume, évêque de Laon, moyennant 1500 livres parisis, ce qu'il possède à Nouvion-le-Vineux, Laval et Maimençon : une rente annuelle de 80 muids 4 setiers et demi de vin, 73 sous 7 deniers parisis ; un droit de terrage à Laval ; une carrière et la moitié du rouage de Mailly et de Nouvion-le-Vineux ; une redevance annuelle de 3 deniers de cens par feu à Laval ; de 17 deniers sur 3 maisons à Nouvion-le-Vineux ; un droit de chevage sur les habitants de Nouvion ; une maison avec vivier et bois aux mêmes endroits, et en outre les droits de justice et d'un tréfonds desdites localités. (Lundi avant la Saint-Remy, 1267 ; charte 13, reproduite au grand cartulaire, charte 132.) — Règlement pour l'admission des appels des justices subalternes et des amendes qu'ils peuvent entraîner. (Sans date, charte 14.) — Sentence par laquelle Guillaume, archevêque de Reims, légat du Saint-Siège, lève l'excommunication et l'interdit prononcés par Anselme de Mauny, évêque de Laon, contre Enguerrand, sire de Coucy, qui avait incarcéré Raoul, chevalier, seigneur d'Aulnois, *casé* dudit évêque et de l'église de Laon, et l'avait ensuite mis en liberté. Enguerrand paiera l'amende audit évêque à cause de cette détention et rendra le chevalier complètement indemne des frais auxquels cette captivité aura donné lieu. (Septembre 1221 ; charte 15.) — Accord devant le Roi entre l'évêque de Laon et Enguerrand de Coucy au sujet de *l'entrecours* de leurs vassaux respectifs résultant de mariage. L'évêque a le droit de prendre dans la forêt de ce seigneur les bois morts et vifs pour le chauffage et les constructions. Enguerrand cédera ses possessions de Laval, Maimençon et Nouvion en échange des domaines de Septvaux et Versigny, au dire de G. abbé de Prémontré et de R. de l'abbaye de Saint-Jean-des Vignes. (Novembre 1219, 3e férie après la fête de Saint-Clément ; charte 16.) — Gautier, archevêque de Sens, atteste qu'Enguerrand de Coucy, excommunié par l'évêque de Laon à cause du fief de Sissonne, a donné satisfaction et a été absous. (Meaux, dimanche avant la St-Martin d'hiver, 1225 ; charte 17.) — Ledit Enguerrand se reconnaît homme lige de l'évêque de Laon à cause de ce fief qui ne pourra être partagé ou amoindri que du consentement dudit évêque. (Mai 1225 ; charte 18.) — Il reconnaît : que l'évêque de Laon a donné sa charte à Raoul du Sart, et qu'il a le pouvoir à cette occasion d'excommunier ledit Enguerrand et de mettre sa terre en interdit, s'il ne respecte pas cette charte et n'émende en cas d'inobservation. (1209 ; charte 19 reproduite au grand cartulaire, charte 117.) — Que les hommes de corps de ses domaines et des domaines épiscopaux ne peuvent venir à demeure de ces domaines respectifs que par mariage. (Avril 1204; charte 20 reproduite au grand cartulaire, charte 21) — Que R. évêque de Laon, lui a cédé 3 charrues de terres contenant chacune 12 muids à la mesure de Laon, à prendre dans le bois de Tranloy moyennant une redevance annuelle de 4 muids de blé portables à Versigny dans la maison du maire le jour ou le lendemain de la Saint-Martin. (1202; charte 21 reproduite au grand cartulaire, charte 23.) —

Ledit Enguerrand fonde et dote la chapelle castrale de Gercy et y constitue pour chapelain Renaud Racine. Il affecte une rente de 40 sous sur le vinage de Vervins à l'entretien du luminaire et confère sans réserve le droit de patronage de cette chapelle à A. évêque de Laon. (Mai 1222 ; charte 22.) — Il affirme qu'il ne veut pas se soustraire à la suzeraineté de l'évêque pour ses acquisitions faites à Sissonne et celles qu'il pourra faire ultérieurement dans les limites de cette suzeraineté. (5e férie avant la Nativité de St-Jean-Baptiste, 1225 ; charte 23 reproduite au grand cartulaire, charte 150.) — Il garantit à l'évêque de Laon le respect des anciens droits d'entrecours de ses domaines à ceux dudit évêque, et la part de la forêt de Ronceloi attribuée au même par l'évêque de Beauvais et le comte de St Paul. Il promet en outre de ne contraindre à la chevauchée et au service militaire que ses vassaux de Nouvion-le-Vineux, Laval et Maimençon, et d'émender sous la garantie de ses biens en cas de contravention. (Juillet 1214 ; charte 24 reproduite au grand cartulaire, chartes 32 et 63.) — Gobert, vidame du Laonnois, inquiété par l'évêque, avoue qu'il n'a ni *command* ni droit sur les *commands* dans les domaines épiscopaux. En outre il a émendé devant ses pairs. (Avril 1219 ; charte 25 reproduite au grand cartulaire, charte 33.) — Il donne quittance des sommes avancées pour lui par ledit prélat à divers habitants de Laon. (Novembre 1218 ; charte 26.) — Il reconnaît que A. évêque de Laon, a reculé jusqu'au Noël le prononcé de sa décision sur son droit de garenne. (Mai 1218 ; charte 27 reproduite au grand cartulaire, charte 34.) — Il s'accorde avec ledit évêque. (Juin 1218, charte 28 ; Juillet 1218, charte 29. Voyez chartes 11 et 12 reproduites au grand cartulaire, chartes 35 et 36.) — Il transige avec R. évêque de Laon, au sujet des droits de vidamie du Laonnois pour la durée de l'épiscopat dudit R. (Décembre 1214 ; charte 30 reproduite au grand cartulaire, charte 37.) — Reconnaissance de A. doyen, Helluin, archidiacre, et R. chantre de l'église de Laon, pairs de Gobert, vidame du Laonnois, conforme à l'aveu dudit Gobert. (Avril 1219 ; charte 31 reproduite au grand cartulaire, chartes 38 et 74. Voyez l'analyse de la charte 25.) — Ce Gobert reconnaît qu'il ne peut remplacer son prévôt et ses 4 sergents que du consentement de l'évêque de Laon. (Décembre 1219 ; charte 32 reproduite au grand cartulaire, chartes 39 et 163.) — Qu'il a assigné à Jean de Dercy, sur ce que lui doit l'évêque de Laon, 40 livres parisis en deux termes égaux, Noël 1218 et Noël 1219, outre 40 muids de vin également en deux termes, aux fêtes de Saint-Martin des mêmes années. (1218 ; charte 33 reproduite au grand cartulaire, chartes 164 et 266.) — Qu'il a donné quittance à Anselme, évêque de Laon, de 2000 livres, notamment pour la cession viagère des revenus des domaines d'Anizy, Pouilly, Septvaux et Versigny, pour la durée de l'existence dudit évêque. (Mai, jeudi après l'invention de Ste-Croix 1219 ; charte 34.) — Qu'il a prié ce prélat de ne rien avancer pour lui que 60 livres de la monnaie de Provins ne soient payées à Eustache, citoyen de St-Quentin. (Octobre 1218 ; charte 35.) — Vidimus de Gérard de Clacy, vidame du Laonnois, et de Jacques, évêque de Soissons, cousin dudit Gérard, des cession et vente précédentes. (1221 ; chartes 36, 37, 38. Voyez chartes 11 et 12 du petit cartulaire et charte 140 du grand cartulaire.) — Gérard de Clacy, vidame du Laonnois, rédime l'évêque Anselme, moyennant 60 livres monnaie de Provins, d'une rente de 5 muids de blé mesure de Laon. (Mai 1222 ; charte 39 reproduite au grand cartulaire, charte 42.) — Pierre de Mouci, Simon de Triangle, prêtres, Gile de Haudion, Enguerrand de Rais, Roger de Reims, diacres, Joselin de Ligni, Guillaume de Flaci, Anselme de Mauny, Jacques de Noex, sous-diacres chanoines de Laon, Pierre de Servay, chevalier, Pierre, clerc, et Herbolins, prévôt de l'évêque de Laon, attestent que se trouvant au mois de janvier, vigile de St-Remi et St-Hilaire 1223-4, en plein chapitre, Garnier, chanoine et official, pressant Gérard, vidame du Laonnois, d'émender à l'occasion du défaut de mise en liberté requise par l'évêque de Laon, de personnes incarcérées dans les prisons dudit vidame, à Mons-en-Laonnois, ledit Gérard a obéi. (Charte 40.) — Alard, seigneur de Chimay, et Mathilde, sa femme, cèdent à Anselme, évêque de Laon, la vie de ce dernier durant et celle de la dite Mathilde, leur part des *extraières* et tailles de la vidamie du Laonnois, moyennant 120 livres et 100 sous parisis (Mai 1218 ; charte 41 reproduite au grand cartulaire, charte 44.) — Et en outre leur part éventuelle de droits sur les garennes du Laonnois pour le même laps de temps. (Mai 1218 ; charte 42 reproduite au grand cartulaire, chartes 45 et 72.) — Mathilde, vidamesse du Laonnois, abandonne à l'évêque de Laon les droits *d'extraière* dus à cause de la terre d'Herbert de Lizy, sous l'épiscopat de Robert. (Février 1220-1 ; charte 43 reproduite au grand cartulaire, chartes 46 et 106.) — Alard de Chimay ratifie l'accord qu'il a fait avec Anselme, évêque de Laon, par l'intermédiaire de son frère, trésorier de Laon, Henri Petefins, chevalier, et Ivon Leroux, citoyen de Laon. (Le lendemain de *Cantate*, mai 1218 ; chartes 44 et 60 reproduites au grand cartulaire, chartes 47 et 100.) — Le roi Louis VI unit à l'évêché de Laon les offices onéreux de vidame et de prévôt du Laonnois sous la condition expresse qu'ils ne seront jamais aliénés. (1125 ; charte 45 reproduite au grand cartulaire, charte 29.) — Gobert,

vidame du Laonnois, promet de ne plus porter atteinte aux droits de l'évêque de Laon et à ne plus inquiéter les vassaux de ce dernier. (Juillet 1218 ; charte 46 reproduite au grand cartulaire, chartes 48 et 267.) — Il renonce à ses droits sur les garennes du Laonnois durant l'épiscopat d'A. (Novembre 1218 ; charte 47 reproduite au grand cartulaire, charte 49.) — Gérard, chevalier, seigneur de Caulaincourt (Caulencort), ratifie comme suzerain la vente faite à Anselme, évêque de Laon, par Beaudouin de Chevregny, fils d'Hellin, chevalier, et de Jeanne, sa sœur, de rentes en argent, chapons, avoine, et de droits de justice. Il abandonne en outre ses droits de suzeraineté sur les biens vendus. (Décembre 1229 ; charte 48 reproduite au grand cartulaire, charte 50.) — Simon Pied de Loup, chanoine et official de Reims, relate cette vente faite pour satisfaire des créanciers. Elle comprend une rente de 15 muids d'avoine à la mesure d'Anizy, de 120 chapons, de 15 sous, de domaine avec droits de justice à Anizy. (Samedi avant St-Martin, 1229 ; charte 49 reproduite au grand cartulaire, charte 51.) — Jean, abbé de Saint-Vincent, et Robert, abbé de Saint-Jean de Laon, donnent une reconnaissance de cette vente et de la ratification précédente. (Novembre 1229 ; charte 50 reproduite au grand cartulaire, charte 52.) — Geoffroi, prévôt du Laonnois, renonce en faveur d'A. évêque de Laon, à sa part des droits *d'extraière* d'Herbert de Lizy. (Avril 1219 ; charte 51 reproduite au grand cartulaire, chartes 54 et 268.) — Il reconnaît qu'il ne peut nommer ou révoquer ses sergents du Laonnois sans l'exprès consentement de l'évêque de Laon, et que s'il a remplacé son sergent Renier par Robert, c'est à sa sollicitation vers Anselme, évêque de Laon, et du consentement de celui-ci. (Lendemain de la conversion de St-Paul, 1217 ; charte 52 reproduite au grand cartulaire, charte 55.) — Il déclare que si l'évêque Anselme l'a conduit à ses frais aux armées de La Rochelle et de Flandre, c'est sans tirer à conséquence pour leurs droits respectifs. (Mai 1225 ; charte 53 reproduite au grand cartulaire, chartes 56 et 106.) — Rebalbe, Enguerrand, Hubert, Simon Ladoues, Henri de Paris, Thorin, chanoine de Laon, Garnier, official, Jean, chapelain, Alelme, chapelain de St-Nicolas, attestent qu'Enguerrand, dit Geoffroi, prévôt du Laonnois, se trouvant dans la chambre de l'évêque en son palais, a reconnu que l'évêque de Laon l'avait autorisé à remplacer Renier par Robert en qualité de l'un de ses sergents libres, sans constituer un service spécial dudit Geoffroi. (1217, lendemain de la conversion de St-Paul ; charte 54 reproduite au grand cartulaire, chartes 57 et 270.) — Ce Geoffroi s'amende à l'occasion de la prise de sergents hommes et libres sergents d'Anselme, évêque de Laon, et reconnaît qu'il ne peut instituer ou révoquer aucun sergent que du consentement dudit évêque. (Lendemain de la conversion de St-Paul, 1217 ; charte 55 reproduite au grand cartulaire, chartes 58 et 147.) — Il consent à unir son manoir de Valavergny à la prévôté du Laonnois pour n'en constituer qu'un seul fief vassal de l'évêché de Laon ; renonce à des droits de terrage qu'il réclamait dans les domaines épiscopaux, et abandonne à Anselme ses droits de garenne tant que celui-ci sera évêque. (Mai 1223 ; charte 56 reproduite au grand cartulaire, chartes 59 et 272.) — A. archevêque de Reims, relate une transaction intervenue entre A. évêque de Laon, et Geoffroi, prévôt du Laonnois. Ce dernier conservera son héritage et ses rentes, sa part des droits d'amendes consistant en 2 sous et demi sur 22 et demi, une rente de 50 livres parisis exigible au Noël ; l'évêque pourra faire remise des amendes. Cette transaction recevra son effet pendant toute la durée de l'épiscopat d'Anselme. (Décembre 1217 ; charte 57 reproduite au grand cartulaire, chartes 60 et 257.) — Même transaction. (1217, décembre ; chartes 58 et 59, reproduites au grand cartulaire, charte 170.) — A. évêque de Laon, atteste que A. seigneur de Chimay, et Mathilde, sa femme, vidamesse du Laonnois, se sont accordés avec lui et Gobert, vidame du Laonnois, fils de ladite Mathilde. Celle-ci s'est réservé ses rentes, sa part dans les amendes, dans la taille du vin des 4 libres sergents. L'évêque jouira sa vie durant des autres droits d'extraière, taille, moyennant une rente annuelle de 120 livres et de 100 sous parisis. (Février 1214-15 ; charte 61.) — Mathilde, vidamesse du Laonnois, ratifie cet accord. (Février 1214-15 ; charte 62) — Gobert, vidame du Laonnois, reconnaît qu'Anselme, évêque de Laon, a payé pour lui à Soibert, citoyen de Laon, bailli du Roi, une somme de 40 livres, monnaie de Provins, due pour dommages causés aux habitants de Cerny. (Janvier 1218-19 ; charte 63.) — Gérard, vidame du Laonnois, reconnaît avoir incarcéré injustement à Mons, Mathilde, et l'avoir mise en liberté à la sollicitation du doyen et des échevins de l'évêque de Laon, et s'être émendé audit évêque. (Lendemain de St-Barnabé, juin 1239 ; charte 64.) — Il reconnaît s'être accordé avec Garnier, évêque de Laon, et avoir mis fin à des difficultés survenues entre l'élection dudit Garnier jusqu'au lendemain de la Saint-Barnabé 1239, sans tirer à conséquence pour leurs droits respectifs de possession et de propriété. (Juin 1239, jour de St-Barnabé ; charte 65 reproduite au grand cartulaire, charte 94.) — Milon, seigneur de Sissonne, en présence de Guillaume, archevêque de Reims, légat du Saint-Siége, met sous la suzeraineté d'Anselme, évêque de Laon, toute sa ville teutonique de Sissonne, qui était en

alleu, sous la réserve des aubains. Il sera homme lige dudit évêque après le seigneur de Montcornet. (Février 1222 ; charte 66.) — Ce Guillaume relate cet évènement dans les mêmes termes. (Février 1222 ; charte 67 reproduite au grand cartulaire, charte 75.) — Milon, seigneur de Sissonne, fait foi et hommage à Anselme, évêque de Laon, pour la forteresse et le village de Dame-Marie avec toute juridiction et district. (Avril 1218 ; charte 68). — Thomas de Coucy, du consentement de Mathilde, sa femme, fonde une chapellenie à Landouzy, et la dote d'une rente de 30 livres, monnaie de Laon, sur le vinage de Vervins. (Janvier 1225-6; charte 69 reproduite au grand cartulaire, charte 143.) — Jean de Marcilly promet, sous une clause pénale de 100 livres, monnaie de Laon, et la garantie de Baudouin de Soupir, Évrard de Margival, Geoffroy, prévôt du Laonnois, et Simon Lejeune, d'Amigny, chevalier, de s'en rapporter à l'arbitrage de Gervais, abbé de Prémontré, d'Hellin, archidiacre, et d'Évrard de Margival, pour terminer les différends entre lui et l'évêque de Laon. (Mars 1218; charte 70.) — Sentence arbitrale desdits personnages réglant les droits respectifs de Jean de Marcilly et de l'évêque de Laon à Faucoucourt, Marcilly, Huez et Sebacourt. (1219; charte 71, en langue vulgaire, reproduite au grand cartulaire, charte 113 et 256.) — Les exécuteurs testamentaires d'Albéric Piot, chanoine de Saint-Julien de Laon, se conformant à ses intentions, fondent et dotent devant l'official de Laon, une chapelle dans la collégiale de Saint-Julien. (Décembre 1238; charte 72.) — Barthélemy, seigneur de Montchâlons, fait foi et hommage du fief de Montchâlons, à A. évêque de Laon. (Octobre 1218; charte 73.) — Il s'en rapporte à ses pairs pour décider à qui le service féodal est dû d'un fief appartenant à son père Gobert. (Calendes de Janvier 1218; charte 74.) — Lucienne, veuve de Clarembaud de Montchâlons, jure qu'elle avait fait hommage à l'élu évêque de Laon pour la moitié de Montchâlons, Parfondru, Bièvres, Orgeval, Vaurseine. (Août 1217, veille de Saint-Laurent; charte 75.) — Compromis entre Barthélemy, seigneur de Montchâlons, et Gobert, son frère, pour le réglement de leurs droits de propriété et leur vassalité envers l'évêque de Laon par cinq arbitres. (1218; charte 76). — Jean, comte de Roucy, vend à Anselme, évêque de Laon, sa dîme à Grandlup moyennant 280 livres parisis payées comptant. (Juin 1231; charte 77). — Il donne quittance de 240 livres parisis qui lui restaient dues à cause de cette vente. (Août 1231; charte 78). — Roger, évêque de Laon, atteste que Guillaume d'Arrancy, citoyen de Laon, a donné en sa présence sa dîme de Coucy-les-Eppes à Odon, prêtre, son neveu. Elle relevait du fief de la dame de Merval. (1204, mai; charte 79). — Gérard, vidame du Laonnois, s'émende en la chambre de l'évêque Garnier, à propos de la mise en liberté de certains hommes incarcérés à Mons, que Gérard, refusait sans son ordre et celui du prévot. (Lundi avant la St-Thomas, apôtre, 1241; charte 80). — Ledit Gérard ratifie la vente faite par Gobin Le Chat, sa mère, et Guillaume, mari de celle-ci à Anselme, évêque de Laon, de leurs droits de vicomté à Mons-en-Laonnois, Laniscourt, Bois-Roger et les Creuttes, sous réserve de rouage, maison, prés. Les habitants de Thierret, Clacy, Mons et villages voisins conserveront leurs droits de pâturage. (Octobre 1239; charte 81 reproduite au grand cartulaire, chartes 135 et 232.) — Jean de Blois, official de Reims, relate cette vente. (Charte 82, incomplète reproduite au grand cartulaire où elle est complète, charte 136, avec la date d'octobre 1236.) — Lacunes de cette charte aux chartes 103 et 104 analysées chartes 3 et 4. — Le roi Louis IX affirme qu'il a fait transcrire dans son registre une sentence arbitrale fixant les limites des censives de l'évêque et du comte de Soissons entre Urcel et Pargny jusqu'au fil de l'eau de la rivière d'Ailette (Aquila), sous la réserve des droits de péage dudit comte jusqu'au fossé Saint-Gervais. L'eau, les herbes et la pêche de cette rivière resteront communes entre ces deux seigneurs. (Septembre 1225; charte 105 reproduite au grand cartulaire, charte 141.) — Guillaume de Langres, chanoine et official de Reims, atteste que Raoul, chambellan, a vendu à Anselme, évêque de Laon, le droit de chambellage relevant de l'évêché de Laon. (Juillet 1220; charte 106 reproduite au grand cartulaire, charte 114.) — Gérard d'Escri met son fief d'Urcel et tout ce qu'il possède dans le Laonnois, ne relevant jusqu'alors que de Dieu, sous la suzeraineté de l'évêché de Laon, sous la réserve de ce qu'il possède dans la banlieue de Laon. (Février 1222-3; charte 107 reproduite au grand cartulaire, charte 80.) — Le roi Louis VI affranchit diverses personnes auxquelles il permet d'entrer dans les professions ecclésiastiques ou militaires ou dans une commune. Il leur garantit sa protection. (1129; charte 108.) — G. évêque de Laon, permet à son chapitre de nommer les titulaires des chapelles fondées ou à fonder là où ledit chapitre a déjà droit de patronage. (Janvier 1238; charte 109.) — Le roi Lothaire II, sollicité par Roricon, évêque de Laon, confirme les biens des religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Vincent considérée comme le second siège de Laon et le lieu de sépulture des nobles laïques de la ville. (975; charte 110.) — Raoul du Sart reconnaît que l'évêque de Laon a donné sa charte à Enguerrand,

sire de Coucy, et qu'il a, à cette occasion, pouvoir d'excommunier ledit Raoul et de mettre sa terre en interdit s'il ne respecte pas cette charte et n'émende en cas d'inobservation. (1209; charte 111 reproduite au grand cartulaire, charte 151.) — Le doyen de Soissons, l'abbé et le prieur de Saint-Jean-des-Vignes attestent que A. évêque de Laon, s'est accordé avec Gobin, Gui, Adam, Rose et Lucienne pour le droit de mortemain qu'il exigeait d'eux comme héritiers de Froissart, son homme de corps. Le rachat du droit de mortemain est fait moyennant 80 livres de la monnaie de Provins. En payant cette somme, la succession dudit Froissart sera affranchie de tout impôt pendant toute la durée de leur existence. Ils ne pourront aliéner les biens de cette succession qu'aux vassaux de l'évêque. (Mai 1219; charte 112.) — Le roi Philippe-Auguste, pour le repos de son âme et de celle de ses parents, l'amour de Dieu et de la Sainte Vierge, la justice et l'avantage de son voyage dans la Terre Sainte, de l'avis du conseil de ses évêque et barons, et à la sollicitation de l'évêque de Laon, de son chapitre, de Michel, doyen de Meaux, et de Gilbert, supprime la commune du Laonnois, contraire aux droits et libertés de l'église de la Sainte-Vierge de Laon. (Messine, 1190; charte 113 reproduite au grand cartulaire, charte 1re.) — Sentence arbitrale de Gobert, chanoine de Laon, et de Jean Lefèvre, chapelain, rendue contre A. évêque de Laon, et Raoul, son chambrier. Ce dernier ne pourra exiger de ceux qui font hommage à l'évêque que les chapes, manteaux ou autres vêtements mis au-dessus de la tunique. S'il veut exiger quelque chose des doyens, abbés et autres personnages, il déposera sa plainte à l'évêque ou à un autre pour faire valoir ses droits. (Avril 1217; charte 114 reproduite au grand cartulaire, charte 101.) — G. évêque de Cambrai, atteste que Roger d'Acy, chevalier, a vendu à A. évêque de Laon, et à des manants de Pouilly, 11 jalois de terres labourables sises à Pouilly (Poelli Castrum.) (Octobre 1221 ; charte 115 reproduite au grand cartulaire, charte 131.) — Lettre de C. abbé de Prémontré, et de son monastère, déclarant à l'évêque de Laon, A. qu'en priant l'évêque de Séez (Sagiendis,) présent en ce monastère, de bénir une chapelle, ils n'ont pas eu l'intention de se soustraire à la soumission et à l'obéissance dues à l'évêque de Laon et de se constituer un droit. (Prémontré, 2 des nones de décembre 1226 ; charte 116 reproduite au grand cartulaire, charte 92.) — J. abbé de Fesmy, et son abbaye, reconnaissent que par sentence arbitrale de l'abbé de Saint-Martin et de Jacques de Dinant, chanoine de Laon, il a été décidé entre l'évêque de Laon et ladite abbaye qu'en cas d'interdiction de la seigneurie, le prieur de Saint-Pierre de Marle, et en son absence ses religieux, à la réquisition dudit évêque, jureront qu'ils fermeront les portes de leur église de façon à empêcher l'accès aux interdits et excommuniés, et pourront chaque jour y dire une messe basse. (Juin 1224 ; charte 117.) — Gauthier, archevêque de Sens, atteste qu'Ilier de Mauny, chanoine de Troyes, et Zacharie de Coloers, clerc, ont donné quittance de 200 livres de la monnaie de Provins, dues par Gui de Challoel. (Sens, jour de la résurrection du Seigneur, avril 1224 ; charte 118.) — J. abbé de Saint-Vincent, C. abbé de Prémontré, Wautier, abbé de Saint-Martin, et l'abbé de Valsecret, attestent que Roger d'Acy a reconnu en leur présence avoir vendu à A. évêque de Laon, et à quelques uns de ses hommes de Pouilly, 11 jalois de terres labourables audit Pouilly. (Octobre 1221 ; charte 119. Voyez charte 115 reproduite au grand cartulaire, charte 155.) — M. doyen, et le chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, reconnaissent qu'une chapelle a été fondée par Jean de Presles en leur église, sous la réserve des droits de l'évêque de Laon. (Octobre 1215; charte 120.) — Les religieux de l'abbaye de Saint-Jean de Laon prient A. évêque dudit Laon, de lever sa sentence d'excommunication prononcée contre eux pour le refus qu'ils lui ont fait de laisser visiter leur église, et lui promettent obéissance. (Samedi après la fête de Saint-Nicolas, décembre 1222 ; charte 121.) — Le roi Philippe-Auguste donne main levée à Anselme, évêque de Laon, des revenus de son évêché, sous la réserve des droits de regale du service militaire et de la suzeraineté. (Mai 1218 ; charte 122.) — Requête d'A, doyen, et du chapitre de Laon, au roi Philippe-Auguste, pour obtenir de lui l'annullation d'un accord fait sans le consentement dudit chapitre et la commune de Laon, au sujet des droits de tonlieu et de lardage. Ils prient A. évêque de Laon, de révoquer la concession faite. (Sans date ; charte 123.) — A. maître de l'hôpital de Boncourt, atteste que l'évêque de Laon a suspendu la sentence d'excommunication fulminée contre les hommes de Boncourt, sans tirer à conséquence pour ou contre eux. (Circoncision, 1224-5 ; charte 124.) — Le roi Louis VI accorde à l'évêque de Laon, Barthélemy, le tiers des tailles du Laonnois et celui d'une rente de 20 livres de bonne monnaie à prendre sur les habitants de Bruyères et de Vorges. (Charte sans date et incomplète.)

G. 2. (Registre.) — In-f°, 113 feuillets, parchemin.

1125-1330. — Grand Cartulaire de l'Évêché de Laon, écrit aux XIIIe et XIVe siècles, contenant 279 chartes dont plusieurs transcrites deux ou trois fois.

— Le roi Louis VII accorde une institution de paix aux habitants du Laonnois pour les domaines épiscopaux. (1174 ; charte 2.) — Le roi Louis VI donne une institution de paix aux habitants de Laon. (1128 ; charte 3.) — Sentence arbitrale du roi Philippe III rendue entre la commune et l'évêque de Laon. Les hommes de l'évêque sont exempts du droit d'estallage ; les hommes forains du même sont exempts du droit de chaussée. Si ses hôtes viennent plusieurs fois la semaine, ils ne paieront ce dernier droit qu'une seule fois. Un voleur ayant été pris dans la censive épiscopale et privé d'une oreille par les maire et échevins, ceux-ci paieront l'amende à l'évêque. Ils ne troubleront plus à l'avenir l'évêque dans l'exercice de la justice. Si celui-ci néglige cet exercice, les maire et jurés le mettront en demeure ; s'il laisse passer 15 jours, ils jugeront eux-mêmes. L'évêque peut percevoir trois fois l'an, en présence de quelques-uns des échevins, un droit sur les chemins, sur les fenêtres donnant sur ces chemins, sur la halle, et sur les maisons de ceux qui exposent des marchandises en vente et qui dépendent de sa justice. Les hommes de corps de l'évêque de Laon sont affranchis de la taille communale. Les maires et jurés n'ont droit d'amende pour délits et *mellées* que sur les personnes de leur justice. La commune et l'évêque, dans leurs justices respectives, peuvent faire jeter le poisson et les viandes gâtées et le vin corrompu mis en vente, régler les poids et prix du pain. Les forains et les clercs délinquants sont justiciables de l'évêque auquel la commune rendra les droits de tonlieu et de péage usurpés. (Avril 1282 ; charte 4.) — Sentence arbitrale de l'évêque de Dôle, Mathieu, abbé de Saint-Denis, Simon de Clermont, seigneur de Nesles. Un sergent exercera seul la justice du tonlieu et du rouage pour l'évêque de Laon. Celui-ci pourra, dans sa justice, déléguer une personne pour faire la visite des viandes, vin et poissons gâtés, et faire justice des délinquants. La commune aura le même droit dans la sienne. Les changes seront remis dans l'ancien état. S'il y a trop de changeurs, on en pourra réduire le nombre et déplacer l'endroit où se fait le change. La commune ne peut avoir de garde-vignes et moissons que dans les limites de son territoire. Les vassaux épiscopaux jouiront de leurs droits et libertés sous caution ou serment de leur condition. Aimard de Reims, sergent royal, qui gardait pour l'évêque par ordre du Roi, à cause des injures faites à ce prélat, recevra de la commune une somme de 50 livres. (Août 1283 ; charte 5.) — Sentence arbitrale de Henri, archevêque de Reims, réglant le mode de serment de cette commune et de l'évêque de Laon, sacré à Reims. (Laon, 2e férie avant la division des apôtres, 1239 ; chartes 6 et 176.) — Confirmation par le roi Philippe-Auguste : de la charte communale de Bruyères, Chérêt, Vorges et Valbon, octroyée par ses prédécesseurs, du consentement de Barthélemy, évêque de Laon, et de Clarembaud du Bourg (de Foro.) (Senlis, 1180 ; charte 7.) — De celle de Crandelain, Trucy, Courtecon, Malval, Colligis et Lierval, octroyée par l'abbaye de Saint-Jean. (Villers-Cotterêts, 1196 ; charte 8.) — Accord entre Guillaume, évêque de Laon, et Gui, abbé de Saint-Vincent, pour la démarcation des domaines de l'évêché et de l'abbaye de Saint-Vincent à Laon, et le réglement de leurs droits et de ceux de leurs vassaux. (Mai 1280 ; charte 9.) — Confirmation de cet accord par le roi Philippe III. (Juin 1280 ; charte 10.) — Ce monarque décide qu'Enguerrand de Coucy a eu tort de faire incarcérer Jean Tartarin, homme de corps de l'évêché de Laon, habitant des terres épiscopales à Versigny, et que ledit Enguerrand n'a aucun droit de garenne à Versigny là où cette arrestation a été faite. (Mars 1277-8 ; charte 11.) — Le roi Louis IX relate les termes d'une transaction intervenue devant lui entre Garnier, évêque de Laon, et la commune de la même ville, au sujet des droits de change, de lardage, de rouage et d'emplacement du beffroi, jadis cédés à ladite commune, moyennant une rente annuelle de 47 livres de la monnaie de Laon payée exactement. Ces droits et emplacement demeureront à la commune ; mais la justice restera à l'évêque qui mettra un sergent pour veiller à l'exécution de ladite justice. Ce sergent prêtera serment à l'évêque et à la commune qui partageront également les amendes. Le change ne pourra être transporté en un autre endroit qu'en la censive épiscopale. Si quelqu'un est appréhendé dans le change pour fausse monnaie, l'évêque et le roi partageront par moitié les droits qui en proviendront. Les hommes et domestiques de l'évêque et du chapitre, les frères de l'Hôtel-Dieu de Sainte-Marie ne paieront que la moitié des droits sus énoncés. (Novembre 1241 ; charte 12.) — Le roi Philippe III apprend que sa cour (de Parlement) a reconnu : que les hommes de corps de l'évêque de Laon ne devaient point de droit de chaussée à Bruyères et à Vorges. La question de propriété est réservée. (Mars 1282 ; chartes 13 et 53.) — Que les sergents et garde-bois de l'évêque de Laon ont le droit de port d'armes à Laon. (Mars 1282 ; charte 14.) — Le roi Louis IX permet aux laïques de donner ou de vendre sans son agrément aux églises les dîmes de sa mouvance qu'ils possèdent. (Mars 1269 ; charte 15.) — Il enjoint à l'abbaye de La Valroi de cesser après an et jour la possession d'une maison sise à Marchais, revendiquée par G. évêque de Laon. (Charte 16.) — Sentence arbitrale de Clément, archidiacre en

l'église de Laon, Guillaume, chantre de la même église, Baudouin vidame de Clacy, Simon de Valavergny, prévôt du Laonnois, chevalier, décidant que le comte de Roucy doit deux fois et hommages pour les châtellenies de Pierrepont et de Montaigu. (Mercredi après la fête de St-Nicolas d'hiver, 1260 ; charte 17.) — Jean, dit de Bruyères, maire, et les jurés de Laon, reconnaissent que l'évêque Guillaume leur a abandonné moyennant une somme de 100 livres tournois, les droits qu'il réclamait sur les poireaux, choux, oignons, noix. (Juin 1266 ; charte 18.) — Le roi Louis IX approuve ces conventions. (Juin 1266 ; charte 234.) — Roger, seigneur de Rozoy, vend à Garnier, évêque de Laon, ses biens sis à Martigny, Bruyères, Montbéraut, Vorges, Chérêt et Cherequel, consistant en dîmes, vinages, rentes, moyennant 1820 livres parisis payées comptant. (Samedi après les octaves de la Nativité de la Sainte-Vierge, 1247 ; chartes 19 et 237.) — Gui de Basenville, maître de la milice du Temple, abandonne à l'évêque de Laon une maison, un moulin et ses dépendances à Pouilly, ainsi que 7 faulx de prés sis au delà de ce moulin et la moitié d'un bois, territoire de Sort, au-dessus de ce moulin, moyennant une rente annuelle de 20 muids de blé tierçain, bon, loyal et mangeable, à la mesure de Laon, 20 jours après Noël, en la grange dudit évêque ou à Pouilly. (Jeudi après l'Épiphanie, Janvier 1250-1 ; charte 20.) — Enguerrand de Coucy reconnaît qu'il est homme lige de l'évêque de Laon pour la ville teutonique de Sissonne et les fiefs qui relèvent de Sissonne. (Juin 1225 ; charte 22.) — Le roi Louis VIII exempte du droit de régale certains biens de l'évêché de Laon acquis par l'évêque Gautier de Mortagne. (1158; charte 24.) — Gobert de Clacy, vidame du Laonnois, vend à Anselme, évêque de Laon, moyennant 600 livres de la monnaie de Provins, ce qu'il possède comme vidame à Anizy, Septvaux, Pouilly et Versigny. (Juin 1218 ; charte 25.) — Le roi Philippe III constate que sa cour a décidé que l'évêque de Laon avait recréance par la main royale, des délits commis par les gens dudit évêque dans les bois d'Enguerrand de Coucy. (Janvier 1281 ; charte 27.) — Jean, chevalier, seigneur de Deuillet, reconnaît qu'il a eu tort de considérer comme lui appartenant, 22 jalois de bois en la forêt de Tranloy, vers Effecourt. (Octobre 1244 ; charte 27 bis.) — P. abbé de Vauclerc, et son monastère, reconnaissent que l'évêque de Laon a tout droit de justice en une maison qu'ils ont acquise à Laon, paroisse Sainte-Benoîte, et qu'ils ne peuvent y établir soit une chapelle soit une église sans l'autorisation dudit évêque. (Mars 1261 ; charte 28.) — Sentence arbitrale rendue par Clément, archidiacre de l'église de Laon, Guillaume Le Galois, ancien, Giles Lisiard, et Pierre de Sens, dit le Petit, chanoines de Laon, entre le chapitre cathédral et Itier, évêque de Laon, concernant leurs droits de justice respectifs à Mons-en-Laonnois, les droits de leurs vassaux de prendre des feuilles et des pierres, de faire pâturer leurs bêtes. (Octobre 1257 ; charte 30.) — Jean d'Achery abandonne à l'évêque de Laon son droit sur le pré de Girondele et la rivière qui l'avoisine vers les pâtures d'Achery. (Mercredi avant la fête de Saint-Luc, évangéliste, 1287 ; charte 31, en langue vulgaire, reproduite charte 102.) — Gobert, vidame du Laonnois, atteste qu'A, évêque de Laon, a ajourné sa décision pour déclarer le droit qu'il aurait dans la garenne du Laonnois. (Mai 1219 ; charte 34.) — Gobert, vidame du Laonnois, reconnaît qu'il ne peut changer les sergents de la vidamie sans la permission de l'évêque de Laon. (Décembre 1219 ; chartes 39 et 163.) — Approbation par Gérard de Clacy, vidame du Laonnois, et J. évêque de Soissons, de la vente faite par Gobert, vidame du Laonnois, leur frère, à Anselme, évêque de Laon, de ce qu'il possédait comme vidame à Anizy, Pouilly, Septvaux et Versigny. (1221 ; charte 40 et 41.) — Attestation par divers chanoines de Laon que Gérard de Clacy, cité au chapitre parce qu'il n'avait point rendu à la demande de l'évêque divers prisonniers détenus à Mons, s'est amendé. (Janvier, vigile de Saint-Remy et Saint-Hilaire, 1223 ; charte 43.) — Le roi Louis IX approuve la vente faite par Enguerrand de Coucy à l'évêché de Laon, de ce qu'il possède à Laval et Nouvion. Il exige que ces biens tombent en régale en cas de vacance du siége de Laon. (Novembre 1267 ; charte 61.) — Vidimus par le même Roi, de mars 1267, d'une charte de novembre 1241. (Charte 62.) — Jean, comte de Soissons, promet de ne pas s'emparer des biens des taillables et hommes de corps des domaines épiscopaux retirés sur ses terres. (Juin 1258 ; charte 64.) — Le roi Louis IX relate un accord entre l'évêque de Laon et la commune de la même ville au sujet d'hommes de l'évêque qu'elle avait fait incarcérer. La commune promet d'obéir désormais aux mandements de l'évêque comme à ceux de l'église et de payer. Par suite de cette soumission, l'évêque a levé l'excommunication contre les maire et jurés et l'interdit sur la ville qui paiera les frais occasionnés par l'incarcération. (Janvier 1232-3 ; chartes 65 et 243.) — Le Roi relate un autre accord entre cet évêque et Gautier, chevalier, seigneur d'Autremencourt, qui, pour avoir fait injustement la guerre audit évêque, s'être livré à des voies de fait contre ses hommes, prêtres et clercs, avait été banni du royaume, s'était avisé de revenir malgré ce bannissement et, pour ce fait, avait été

incarcéré. Enfin ce même Gautier sorti de prison, était venu devant le Roi et avait promis sous caution de bien se comporter, et d'abandonner sa terre à l'évêque dans le cas contraire, sans aucun recours, et de rester banni. (Janvier 1229-30 ; chartes 66 et 263.) — Enguerrand, trésorier du chapitre, atteste qu'Anselme del Puisat (d'Épuisart) a cédé à Jean, maire de Chailvet, moyennant une rente de 6 muids de blé et de 20 anguilles, le moulin de Chailvet dans la censive dudit trésorier. Le douzième du revenu de ce moulin appartient à la cathédrale et à l'abbaye de Montreuil. (Novembre 1215 ; charte 67.) — Le roi Louis VI se trouvant à Laon, donne à Barthélemy, évêque de cette ville, le tiers d'une rente de 20 livres que lui doivent les habitants de Bruyères et de Vorges pour l'institution de leur commune. Il donne en outre au chapitre de Laon une somme de 100 sous, monnaie de Provins. Adélaïde, sa femme, son fils Philippe, consacré, figurent comme témoins. Simon, chancelier. (12 des calendes de mars 1129-31 ? charte 68.) — Les maître, frères et sœurs de la maison de Saint-Lazare de Laon donnent à G. évêque de Laon, un surcens de 10 sous parisis affecté sur une maison à Laon, vis-à-vis l'église de Sainte-Geneviève, en échange d'une maison qu'il avait fait construire dans le pourpris de ladite maladrerie. (Octobre, vendredi avant la Toussaint, 1268 ; charte 69.) — Florentin de Ville, chevalier, augmente d'une rente de 10 livres, monnaie de Laon, de 2 chapons, de 4 muids de terre et d'un ménage, affectés sur ses revenus de Nouvion-le-Comte, les revenus d'une chapelle fondée en son manoir audit Nouvion-le-Comte, par legs de Mathilde de Molinchart, femme de Geoffroi de Brouce. Wautier, chapelain de La Fère, a été pourvu de ce bénéfice par l'évêque de Laon sur les instances du donateur. (Avril 1226 ; charte 70.) — Baudouin, vidame du Laonnois, promet de s'en rapporter à l'arbitrage de G. seigneur de Dercy, archidiacre de Soissons, et de Pierre Petit, chanoine de Laon, pour juger ses différends avec Guillaume, évêque de Laon. En cas de désaccord entre ces arbitres, Michel de La Fère, chanoine de Soissons, apportera la solution définitive. (6e férie avant la St-Thomas, apôtre, 1263 ; charte 71.) — Jean de Blois et Gérard de Mennessis, chanoines et officiaux de Reims, attestent que l'abbaye de Saint-Thierry de Reims a réglé par voie d'échange et autrement, ses différends avec Jean et Bertrand de Juvincourt, chevaliers, quant à la propriété de biens à Dammarie. (Août 1248 ; charte 73.) — Gui de Basenville, maître de la milice du Temple, promet de faire ratifier par le roi Louis IX, lorsqu'il sera de retour en France, si toutefois il revient, et, s'il ne peut revenir, par son successeur, l'accord intervenu entre lui et Jean, évêque de Laon, sur le moulin de Pouilly et ses dépendances. (Janvier, jeudi après l'Épiphanie, 1250-51 ; charte 76 ; voyez charte 20.) — Bérard Le Peintre, de Laon, et Wede, sa femme, vendent à Guillaume, évêque de Laon, une rente de 7 muids 6 setiers moins un lot de vin de vinage exigible à la fête de St-Martin d'hiver, d'une multitude de personnes dont les noms sont indiqués. (Février 1269 ; charte 77.) — G. doyen du chapitre de Laon, et le chapitre, autorisent le rachat, par l'évêque de Laon, moyennant 55 livres parisis, de 13 muids moins 2 setiers de vinage à Merlieux, légués par Gui de Vendeuil, chanoine audit chapitre. (Août 1260, charte 78.) — Jean de Blois, chanoine et official de Reims, atteste que Wiard de Bussel, du consentement d'Hawide, sa femme, a donné en aumône à G. évêque de Laon et à ses successeurs, tous ses droits sur Odard Maillard de Mons. (Mai, dimanche où on chante *Cantate*, 1240 ; charte 79.) — Gérard, seigneur de Clacy, met sous la suzeraineté d'Anselme, évêque de Laon, et ses successeurs, son fief du Laonnois qui ne relevait que de Dieu. Il n'excepte de cette suzeraineté que son domaine en la banlieue de Laon. (Février 1222 ; charte 80.) — Gérard de Clacy, vidame du Laonnois, reconnaît que sur les mandements de l'évêque de Laon, il est chargé du recouvrement des tailles et revenus du Laonnois, même par contrainte et prise de gages qui sont gardés jusqu'à parfait paiement. (Octobre 1223 ; charte 81.) — Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon de Nesle, lieutenants du Roi de France, à l'occasion de troubles entre l'évêque de Laon et la commune de la même ville, défendent à toute personne et notamment aux sergents desdits évêques et commune de porter les armes, sous toute réserve des droits de ces derniers. (Août 1285 ; charte 82.) — A. doyen du chapitre de Laon, et le chapitre, reconnaissent que le mur sur lequel ils ont fait construire leur refectoire appartient à l'évêque. (Février 1222 ; charte 83.) — G. abbé de Saint-Yved de Braine, et son monastère, reconnaissent que leurs bestiaux de la ferme de Sarteaux ne vont paître sur le territoire de Chevregny qu'à titre de tolérance, sans tirer à conséquence. (Lendemain de la Nativité de la Vierge, 1250 ; charte 84.) — Conrad, abbé de Sainte-Marie de Cuissy, et son monastère, reconnaissent que l'évêque Anselme leur a permis de rendre régulière sous son autorité la cure de Geny, Pargnan et Œuilly. (Décembre 1234 ; charte 85.) — Signification, par le prévôt de Laon, d'un mandement qui lui a été adressé de Paris, le mercredi après la Madeleine, par le roi Louis IX pour le réglement des amendes dues audit évêque par ses hommes de corps qui avaient été habiter les domaines du comte de Soissons. (Jour de la

chaire de St-Pierre, 1258 ; charte 86.) — Alard de Chimay, époux de Mathilde, vidamesse du Laonnois, approuve l'accord fait entre G. vidame du Laonnois, et R. évêque de Laon, pour toute la durée de son épiscopat. (Février 1214-15 ; charte 87.) — Renaud, chatelain de Coucy, donne en aumône à l'évêque de Laon, Raoul, fils de Léger, Jean et Gobert, ses frères, de Luzilly, hommes de corps. Chacun d'eux devra audit évêque un droit de chevage de 6 deniers, monnaie de Laon, exigibles à la St-Remy. (Mai 1238 ; charte 88.) — Jean de Blois, chanoine et official de Reims, atteste que Mathilde, mère de Gérard, vidame du Laonnois, a abandonné à G. évêque de Laon, les droits qu'elle possédait à Anizy et Septvaux. (Juin 1241 ; charte 89.) — Jean de Dammarie, official de Laon, atteste que Marie Sarpe, citoyenne de Laon, a vendu à Guillaume de Troyes, chantre de l'église de Laon, moyennant 10 livres parisis payées comptant, un surcens de 15 sous parisis assignés sur une maison dudit Guillaume, la dernière de la rue du Tronc, à Laon. (Décembre 1259 ; chartes 90 et 273.) — Thomas de Coucy, seigneur de Vervins, approuve la concession faite par Robert, son frère, aux hommes de Lizy et à ceux des autres terres du Laonnois (domaines épiscopaux), du bois Les Tristres de Pinon et des pâturages contigus à ce bois. (1212 ; charte 91.) — Anselme, chantre, et Jean, trésorier de l'église de Laon, Philippe d'Aulnois, chevalier, agissant comme hommes et vassaux de l'évêque, attestent que Richard de Cervenay, écuyer, en la présence de Gui, chevalier, son frère, a mis son alleu de Pouilly sous la suzeraineté d'Itier, évêque de Laon, et a consenti de recevoir, à la volonté de ce prélat, le remboursement d'une prestation de 3 muids de grains affectée sur l'évêché, et de faire remploi des nouveaux fonds qui relèveront également dudit évêché. (Octobre 1250 ; charte 93.) — Compromis entre Itier, évêque de Laon, et Baudouin, vidame de Laon, portant désignation de Gui, seigneur de Dercy, et de Pierre de Sens, dit Petit, chanoine de Laon, pour vider leurs différends sur le serment dû par le vidame, ses exigences trop grandes à l'égard des prisonniers incarcérés à Mons-en-Laonnois, ses droits dans les garennes, sur les marchands. (Mars 1254 ; charte 95.) — Guillaume, archevêque de Reims, atteste que Gérard Le Boucher, citoyen de Laon, qui contestait à tort à l'évêque le droit de taxe des viandes à vendre en la cité de Laon, portera à la procession dominicale, dans la quinzaine du retour de l'évêque, une morue et, à défaut, un saumon. (6e férie après la fête de Sainte-Madeleine, 1226, lors du siège d'Avignon ; charte 96.) — Accord entre le chapitre de Saint-Jean-au-Bourg et Garnier, évêque de Laon, concernant les droits de justice en un bois provenant d'Hector d'Aulnois, chevalier, à Aulnois. La connaissance des rapts, meurtres et incendies est réservée à l'évêque. (Septembre 1249 ; charte 97.) — Le chapitre de Saint-Quentin promet à A. évêque de Laon, de se soumettre à sa justice pour ses domaines dans le Laonnois. (1218 ; charte 98.) — Sentence arbitrale de Pierre de Sens, Jean de Molinons et Robert de Saint-Médard, chanoines de Laon, qui règle les droits respectifs de justice et d'amendes de l'évêque de Laon et du trésorier du chapitre de la même ville à Chailvet et Royaucourt. (Avril 1260 ; charte 99.) — J. abbé de Saint-Thierry et son monastère, attestent qu'ils se sont accordés avec Jean et Bertrand de Juvincourt, chevaliers, sur leurs droits de propriété à Dammarie sous la suzeraineté de l'évêque de Laon (Août 1248 ; charte 102.) — Gilles, chevalier, avoué de Rochefort, dote la chapelle fondée, en son manoir à Buironfosse, par Widele, sa mère, et lui. (Février 1239 ; charte 104.) — Jacques, abbé de Braine, et son monastère, s'engagent à payer à Guillaume, évêque de Laon, un surcens annuel de 10 sous tournois exigible à la Saint-Remi, pour la concession d'un droit de pacage des bestiaux de la ferme de Sarteau, sur les territoires de La Royère et Filain jusqu'au Cessier et Chevregny. (Férie après la fête de Saint-Luc, évangéliste, 1265 ; charte 105) — Gérard de Clacy, vidame du Laonnois, vend, du consentement de Marie, sa femme, et de Mathilde la vidamesse, sa mère, à A. évêque de Laon, des droits de lods et ventes, justice et cens à Laon. (Avril 1230 ; charte 107). — Statuts datés de Laon, donnés par Jean, archevêque de Reims, au chapitre de Laon, à la prière de Guillaume, évêque de la même ville. (Lundi après la fête de Saint-Denis, 1267 ; charte 108.) — Pierre, comte d'Alençon et de Blois, sire d'Avesne, et Jeanne, sa femme, reconnaissent que l'hommage qu'ils ont fait à l'évêque de Laon, à Paris, au parlement de Pentecôte, ne pourra préjudicier audit évêque et à ses successeurs. (1287, mardi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul ; charte 109, en langue vulgaire.) — Jean, comte de Soissons, atteste que son différend avec Guillaume, évêque de Laon, sur les limites de leurs seigneuries, à été soumis à la décision de Clément, archidiacre, et de Jean, sire de Pinon, qui pourront entendre vingt témoins, dont moitié produits par chacune des parties en cause. (Octobre 1262 ; charte 110, en langue vulgaire.) — Gaucher de Châtillon, sire de Saint-Agnan-en-Berry, fait foi et hommage à Garnier, évêque de Laon, des droits de vinage de localités qu'il n'indique point. (Juillet 1246 ; chartes 111 et 216, en langue vulgaire.) — Échange d'homme et de femme de corps entre Agnès de Givincort (Juvin-

court,) dame de Besny, et l'évêque de Laon. (Juin 1269 ; charte 112, en langue vulgaire.) — Hector, seigneur d'Aulnois, et Cécilie, sa femme, vendent à Anselme, évêque de Laon, 6 muids de terres à Aulnois et des *aisances* de marais pour l'amendement de ces terres. (Novembre 1234 ; charte 115.) — Le même évêque vend à divers habitants de Vorges un champ entre Vorges et Ardon, moyennant une rente solidaire de 3 muids de vinage exigible annuellement à la fête de Saint-Martin. (Janvier 1217-8 ; charte 116.) — Jean de Rumilly, trésorier de l'église de Laon, atteste qu'il s'est rapporté à la décision de trois arbitres pour terminer ses différends avec Itier, évêque de Laon, sur leurs hommes de corps de Chailvet et de Royaucourt. (Mars 1260 ; charte 118. Voyez l'analyse de la charte 99.) — Hugues de Gornai cède aux habitants de Nouvion (le Vineux), Laval et Maimençon, ses revenus moyennant une rente annuelle de 80 muids de vin et en outre 8 chalonges par maison. Si le nombre de 80 maisons est augmenté, chaque maison dépassant ce nombre paiera aussi un muid de vin et 8 chalonges ; mais si ce nombre diminue, la redevance ne sera pas réduite. (Sans date ; charte 119.) — Réglement du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg de Laon pour le paiement de ses dettes. (Vigile de Saint-Pierre et Saint-Paul, 1262 ; charte 120.) — Jean de Juvincourt, chevalier, fils de feu Renaud, dit Le Govie, chevalier, atteste que Milon, seigneur de Soupir, chevalier, lui a permis de reconnaître désormais comme suzerain l'évêque de Laon pour son fief de Dammarie, de la mouvance dudit Milon. (Juillet, dimanche après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, apôtre ; 1248 : charte 121.) — Vidimus de J. official de Cambrai, de la 2ᵉ férie avant la fête de Ste-Marie-Madeleine, 1252, d'une charte d'A. évêque de Laon, attestant que Vaucher, prévôt, Marie, sa femme, ont fondé une chapellenie en l'église du Nouvion, avec dotation du sixième des grosses et menues dîmes du Nouvion, sous la condition expresse qu'elle ne pourra être conférée qu'à un prêtre. Le titulaire prêtera serment au curé du Nouvion de ne point porter atteinte aux droits de la cure et de cette chapelle. Ponchard, curé du Nouvion, a consenti à cette fondation approuvée par ledit évêque. (Avril 1222; charte 122.) — Attestation par Guillaume de Vivier, official de Laon, de la reconnaissance faite devant Renaud, curé de Chermizy et doyen de chrétienté de Bruyères, par les débiteurs de rentes en argent et en vin à la chapelle de La Ville-aux-Bois-les-Pontavert. (Décembre 1252 ; charte 123.) — Guillaume, seigneur de Salone, promet à G. évêque de Laon, de se reconnaître son homme lige. (Fête de St-André, apôtre, 1248 : charte 124.) — Renier, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, atteste que Philippe de Noien, seigneur d'Aulnois, et sa femme, Clémence, mère d'Hector, seigneur d'Aulnois, ont ratifié la vente faite à Anselme de Laon par ledit Hector, de six muids de terres à Aulnois. (Novembre 1234 ; chartes 125 et 239. Voyez l'analyse de la charte 115.) — Attestation par Arnoul, du chapitre de St-Jean-au-Bourg de Laon, et divers doyens ruraux, que les maire et jurés de Laon, par suite de leur excommunication et de la mise en interdit de la ville à trois reprises, ont relaché Laurent, sergent de l'évêque de Laon et quatre autres hommes et ont donné satisfaction audit évêque à cause de cette incarcération. (Vendredi après Ste-Luce, décembre 1232 ; charte 126.) — Chartes relatant le même fait par les abbés de Saint-Vincent, de Saint-Michel, de Saint-Nicolas-aux-Bois, de Sainte-Marie de Nogent, de Saint-Nicolas de Ribemont, de Vauclerc, de Cuissy, de Bucilly et divers prieurs. (Même date ; chartes 127 et 128.) — Statuts du chapitre de Laon. (Juin 1282 ; charte 129.) — Jean, abbé de Prémontré, atteste qu'Itier, évêque de Laon, a vendu à son abbaye, des larris, depuis le nouveau vivier vers le moulin de Liébuin avec les aisances du même bois jusqu'audit moulin derrière le ruisseau, sous la réserve de la justice et de la chasse, moyennant une rente annuelle de 20 livres parisis jusqu'au remploi par la même abbaye d'un domaine équivalent à celui qui a été cédé. (1252 ; charte 130.) — Accord entre Enguerrand, dit Geoffroi, prévôt de Laon, et l'évêque de Laon, fixant leurs droits sur les amendes. (Décembre 1217 ; charte 133.) — Le roi Louis IX approuve la cession faite au mois d'octobre 1244 par Gérard de Clacy, vidame du Laonnois, à l'évêque G. de divers droits qu'il avait en cette qualité sur les garennes du Laonnois. (Avril 1244-5 ; charte 134.) — Enguerrand, sire de Coucy, Oisy et Montmirail, donne quittance à Guillaume, évêque de Laon, représenté par le chapelain Évrard, de la somme de 700 livres, reliquat de prix de vente du domaine de Laval. (Fête de Ste-Catherine, 1267 ; charte 137.) — Réglement d'Itier, évêque de Laon, pour les distributions à faire au chapelain de la chapelle fondée par Jean Lenoir en la collégiale de Saint-Jean-au-Bourg. (Juin 1254 ; charte 138.) — Garnier, official de Laon, atteste que Colin, fils de Robillard Leroux, a cédé à Guillaume Bouchet un surcens de 30 sous de la monnaie de Laon, à prendre sur la maison de maître Baudouin, à Laon, en l'abbaye de St-Jean. (Avril 1218 ; charte 139.) — Gérard, vidame du Laonnois, promet à A. évêque de Laon, de faire ratifier par sa femme la vente de droits de cens, justice, lods et ventes à Laon. (Avril 1230 ; charte 142.) — Enguerrand de Coucy, seigneur de Marle, ap-

prouve la cession faite par son frère, Robert de Coucy, aux habitants de Lizy, du bois dit Li Tristres, de Pinon, et de pâturages contigus à ce bois. (1212 ; chartes 144 et 271.) — Accord entre Gérard de Clacy, chevalier, vidame du Laonnois, et Garnier, évêque de Laon, sur ses droits dans les garennes et sur les prisonniers. (Octobre 1244; charte 145.) — Milon, seigneur de Soupir, et Gérard, son fils, chevalier, abandonnent à l'évêque Garnier la suzeraineté du fief de Dammarie, arrière fief de l'évêché de Laon. (Juillet, dimanche après la fête de St-Pierre et St-Paul, apôtres, 1248 ; charte 146.) — Pierre de Bercenai, chanoine de Laon, et Gilles de Trouisiaco, chevalier, indiquent les termes d'un accord entre l'évêque de Laon et ses sergents du Laonnois, d'une part, et Gérard de Clacy, vidame du Laonnois, pour l'attribution des droits de cour des officiers de justice du Laonnois. (Juillet, 2e férie après la division des apôtres, 1239 ; charte 148.) — Thomas de Rigniaco, prévôt de la cité et du Bailliage de Laon, reconnaît que I. évêque de Laon, a droit *d'estraière* sur les biens de divers hommes de ce corps réfugiés sur les terres du comte de Soissons. (Fête de St-Pierre ès liens, 1258 ; charte 149.) — Accord entre Gérard, vidame du Laonnois, et Garnier, évêque de Laon, sur la jouissance du bois de Roncelol, des terrages, *estraières*, gîtes, cour dans les maisons des francs sergents de l'évêque, garennes. (Juin, dimanche après la fête de St-Barnabé, apôtre, 1239 ; charte 152.) — Vidimus délivré au mois de février 1279-80, par Étienne, doyen du chapitre de Laon, d'un accord du mois d'octobre 1257, entre son chapitre et l'évêque de Laon. (Voyez l'analyse de la charte 30.) — Jean, comte de Soissons, reconnaît que Pierre Halos, Gérard Poire, bourgeois de Laon, ont été choisis pour arbitres, afin de vider ses différends avec Itier, évêque de Laon, sur la part de chacun d'eux en la rivière d'Ailette au moulin de Craot du côté de Chavignon, et sur la perception des droits de vinage dont l'évêque prétendait ses sujets affranchis envers ledit comte entre les rivières de Serre et d'Aisne. (Invention de Ste-Croix, 1260 ; charte 154.) — Fondation d'une chapellenie à Banscegnis (Bancigny), par Julienne, dame de Bancigny. (Septembre 1228 ; charte 156.) — Simon du Sart, chevalier, chatelain de Laon, cède à Guillaume, évêque de Laon, la suzeraineté du fief de Marcilly, sis à Faucoucourt. (2e férie avant la fête de St-Grégoire, 1265 ; charte 157.) — Jean de Bruyères et les jurés de Laon reconnaissent que Simon des Fossés, ex-bailli de Vermandois, Simon de Juvigny, bourgeois de Soissons, Odon, chanoine de Saint-Jean-au-Bourg, ont été désignés pour arbitres afin de terminer les différends entre la commune et l'évêque de Laon au sujet de l'exercice des droits de pâturage. (Septembre 1253 ; charte 158.) — E. abbé de Fesmy, et son monastère, reconnaissent s'être accordés avec Itier, évêque de Laon, au sujet de la collation des chapelles des lépreux, de La Tombelle, à Marle, et de celle de l'autel de Saint-Jean en l'église de Sainte-Marie de Laon, réservée audit évêque ; celle des deux chapelles du Nouvion sera alternative entre l'abbaye et l'évêque. (Mai 1259 ; charte 159.) — Mathilde, vidamesse du Laonnois, ratifie la vente faite par son fils Gérard, vidame du Laonnois, à Anselme, évêque de Laon, de droits de cens, justice, ventes, rentes, plaids. (Avril 1230 ; charte 160.) — Enguerrand, dit Geoffroi, prévôt du Laonnois, affirme qu'il s'est entendu avec R. évêque de Laon, pour la fixation de sa part dans les amendes, tailles, *extraières*. (Mars 1214 ; charte 161.) — Simon de Valavergny, chevalier, prévôt du Laonnois, indique l'extension de ses droits de chasse dans le Laonnois. (Mai 1257 ; charte 162.) — Thomas, abbé de Saint-Vincent, abandonne à Guillaume, élu évêque de Laon, la nomination de deux chapelles, l'une à Chevregny, fondée par Raoul, curé de ce village, l'autre à Monampteuil, par Ade d'Urcel. Les autres fondées ou à fonder seront à sa collation. (Octobre 1261 ; charte 165.) — G. curé de Saint-Clément, doyen de la chrétienté de Vervins, notifie à G. évêque de Laon, que Jean, neveu de feu Gautier, chapelain de la léproserie de Vigneux, Isabelle, sœur dudit Jean, Sebille, leur cousine, et les époux de ces femmes, ont donné, pour augmenter les revenus de cette chapelle, le terrage dit de Saint-Pierre, à Vigneux, et quelques pièces de terre et de pré. (Dimanche avant les Rameaux, 1261 ; charte 166.) — Aelide, dame d'Audenarde, renonce à ses droits sur des biens à Martigny, Bruyères et Chérêt, vendus par son frère Roger, seigneur de Rozoy, à Garnier, évêque de Laon. (Lendemain de l'Épiphanie ; 1248-9 ; charte 167.) — G. abbé de Cuissy, et son monastère, reconnaissent que les titulaires des cures régulières de Geny, Pargnan et Cuissy, seront soumis à l'autorité de l'évêque de Laon comme si ces cures étaient séculières. (Septembre 1248 ; charte 168.) — Marguerite, dame de Coucy, Oisy et Montmirail, ratifie la vente faite par Enguerrand de Coucy à Guillaume, évêque de Laon, de biens à Laval et Nouvion-le-Vineux. (Vigile de Saint-Remy, 1267 ; charte 169. Voyez charte 132.) — Enguerrand dit Geoffroi, prévôt du Laonnois, reconnaît que dans les amendes de 22 sous et demi, sa part est de 2 sous et demi, et qu'une rente annuelle de 50 livres lui est due par l'évêché pour sa part d'*extraière*, taille, tant que vivra A. évêque de Laon. (Décembre 1267 ; charte 170.) — Emeline, dame de Brissel (Brissay), fonde la chapelle de Sainte-Marie en sa maison à Brissay, la

dote d'une rente de 4 muids de blé à la mesure de La Ferté, exigible à la Saint-Remy, et de 100 sous parisis. Elle prie Isabelle de Wiège, sa suzeraine, d'amortir cette rente. (Septembre 1278 ; charte 171, en langue vulgaire.) — Isabelle, dame de Wiège, amortit cette rente assignée sur des biens sis à La Ferté, Mesbrecourt et Richecourt. (Septembre 1278 ; charte 172, en langue vulgaire.) — Enguerrand, sire de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, amortit la même rente. (Septembre 1278; charte 173, en langue vulgaire.) — Emmeline, dame de Brissel, évalue et s'engage à porter cette rente annuelle à 20 livres parisis. Son fils Gui, chevalier, sire de Loizy, a approuvé cette fondation, et en cas d'inaccomplissement s'engage à payer 5 sous par chaque jour de retard. (Avril 1279 ; charte 174, en langue vulgaire.) — Démarcation des domaines de l'évêché de Laon et du sire de Coucy. Le bois de Ronceloi dépend de l'évêché qui y a toute justice. (Jour de la Circoncision 1237-8 ; charte 175, en langue vulgaire.) — Henri, archevêque de Reims, indique le mode de prestation de serment de fidélité que l'évêque et les habitants de Laon se doivent réciproquement. (2e férie avant la division des apôtres. 1239; charte 176.) Une note écrite par Chevalier, au bas de cette charte, indique que ce serment a été aboli par le Parlement de Paris le 15 janvier 1395, qui a condamné lesdits habitants à payer à l'évêque une somme de 4000 livres. — Lambert, abbé de Cuissy, et son monastère, reconnaissent que la paroisse d'Œuilly, Geny et Pargnan, reste soumise à la juridiction de l'évêque de Laon. (Juillet 1233 ; charte 177.) — Même reconnaissance par Hugues, prieur de Prémontré. (Mars 1234 ; charte 178.) — Enquête par Garin, évêque de Senlis, sur les droits du Roi à Laon et dans le Laonnois en matière de juridiction et d'appel, surtout à l'égard de l'évêque et des hommes de ses censives. (Mercredi avant la Saint-André, 1221 ; charte 179.) — Robert, abbé de Prémontré, et son monastère, déclarent que Jean de Leuse, écolâtre de l'église Saint-Étienne de Troyes, et Jean de Ribemont, clerc, ont été désignés pour arbitres afin de terminer leurs différends avec Robert, évêque de Laon. (Avril 1287 ; chartes 179 bis et 244.) — Sentence de ces arbitres. L'évêque de Laon n'a aucun droit d'usage au delà du bois de Ronceloi ; il n'a que la justice en matière de vol ou de duel dans le moulin d'Achery, le droit de pêche au-dessous du moulin et le pâturage dans le pré devant ce moulin. L'abbaye pourra prendre des terres dans un pré et dans les usages pour réparer les écluses de cette usine. Approbation, au bas de cette sentence, par l'abbaye de Prémontré. (Mai 1287 ; chartes 180 et 246.) — Procuration générale donnée par l'abbaye de Prémontré à Gobert d'Origny, Mathieu de Ribemont, Gile de Neuville, religieux prémontrés, de procéder au nom de ladite abbaye pour obtenir cette sentence. (Jeudi après la fête de Saint-Georges, 1287 ; chartes 181 et 245.) — Approbation de cette sentence par l'abbaye de Prémontré. (Mai 1287; charte 247.) — Guillaume, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, affirme qu'il s'est accordé avec R. évêque de Laon, au sujet de leurs censives d'Achery, Anguilcourt et Saucet, et que l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, en compensation des abandons de droits par ledit évêque, a fait remise à celui-ci d'une rente annuelle de 20 muids de vin blanc sur le vinage de Chevregny. (Juillet 1287 ; charte 182.) — Constitution par Enguerrand, sire de Coucy, envers Robert, évêque de Laon, d'une rente de 200 livres parisis sur ses vinages de Crécy et de ses châtellenies de Marle, Vervins et Thierissuelle, pour se rédimer du droit qu'avait ledit évêque de prendre à volonté du bois dans les forêts dudit sire. (Mai 1287 ; charte 189, en langue vulgaire.) — Approbation par le Roi de cet accord. (Janvier 1287-8 ; charte 90.) — Le Parlement de Paris ordonne aux maire et jurés de Laon de livrer à leur évêque les étrangers arrêtés commettant un délit dans la ville. (Chandeleur 1260-1 ; charte 191.) — Echange de femme de corps entre Jean, abbé de Saint-Vincent et R. évêque de Laon. (Sans date ; charte 192, reproduite charte 265 avec *Vidimus* daté de Janvier 1290-1.) — Guillaume, évêque de Laon, confirme une charte octroyée, au mois d'octobre 1259, par Itier, l'un de ses prédécesseurs, aux habitants d'Anizy. Ceux-ci n'auront point de sceau. Leur maire et leurs échevins seront nommés annuellement par l'évêque le mercredi après Pâques et prêteront serment à ce prélat en présence des habitants. Leurs offices ne leur donneront aucune immunité. Chaque ménage est corvéable et doit à l'évêque, outre la taille et d'autres rentes, une redevance de 3 jalois d'avoine, de 3 chapons et d'un denier de bonne monnaie. (Mai 1279 ; charte 193) — L'évêque de Laon autorise le paiement de la rente de 200 livres due par Enguerrand, sire de Coucy. (Date omise ; charte 194.) — Pierre de Courtisot, chevalier, sire de Crandon, vend, moyennant 200 livres parisis, à Robert, évêque de Laon, des terres, prés, cens, vinages et arrière-fiefs à Laval. (Dimanche de la Pentecôte, 1292; charte 196, en langue vulgaire.) — L'official de Laon relate cette vente. (26 mai 1292 ; chartes 197 et 198.) — Béatrix, femme dudit pierre de Courtisot, l'approuve et renonce à ses droits de douaire sur les biens vendus. (Date omise, mais de juin 1292 ; charte 199, en langue vulgaire.) — L'official de Laon atteste que Gérard, écuyer, prévôt d'Achery, diocèse de Laon, a cédé à

l'évêque de Laon deux tiers de ses droits à un past d'un muid de vin blanc à la mesure de Laon, de 3 jalois de blé, mesure d'Achery, destiné à la confection du pain, et enfin d'un porc de la valeur de 7 sous et demi de bonne monnaie, qui constituaient un arrière fief de l'évêché de Laon. (Date omise ; charte 200.) — Hugues de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesne, déclare qu'il fait foi et hommage à Paris, au lieu de l'évêché, d'un fief qu'il ne désigne pas, mais que ce devoir de vassalité ainsi fait, ne pourra préjudicier aux droits de l'évêque de Laon. (Date omise ; charte 201, en langue vulgaire.) — Gervais Boulez et Emmeline, sa femme, vendent à R. évêque de Laon, le moulin de Septvaux moyennant 48 livres parisis. (Date omise ; charte 203.) — Vente par Drouard de Montaigu, clerc, à l'évêque de Laon, d'une rente de 7 jalois de froment, mesure d'Anizy, sur le moulin de Barthel, sis à Lizy, moyennant 24 livres parisis. (Date omise ; charte 204.) — Guillaume, abbé de Prémontré, cède à Guillaume, évêque de Laon, le moulin de Barthel, pour se redimer d'une rente de 20 livres due à cause des larris du bois de Ronceloi, cédés par Itier, évêque de Laon. (Date omise, mais de janvier 1291-2 ; charte 205.) — Jean, abbé de Saint-Martin de Laon, déclare qu'en 1292, au mois de juillet, Milon, prévôt de son abbaye, a payé à Bon, receveur de Saint-Pierre-au-Marché, une amende à cause d'une nacelle qui avait été brûlée mal à propos par justice dans le tréfonds dudit évêque sur le chemin près du moulin de Crolet. (Date omise ; charte 506.) — Guillaume, notaire apostolique, relate le même fait. (2 juin 1292 ; charte 207.) — Simon de Valavergny, écuyer, prévôt du Laonnois, vend moyennant 400 livres parisis, à Robert, évêque de Laon, une rente de 20 livres parisis sur la grande taille du Laonnois. (Date omise ; charte 208, en langue vulgaire.) — Statuts du Chapitre de Guise, donnés par Robert, évêque de Laon. (Date omise, mais de 1290 ; charte 209.) — Simon de Valavergny, prévôt du Laonnois, et Marguerite, sa femme, vendent à Robert, évêque de Laon, la moitié des amendes auxquelles ils ont droit dans les domaines épiscopaux. (Lundi après la fête de St-Remy et St-Hilaire, janvier 1293 ; chartes 211 et 235, en langue vulgaire.) — Affranchissement par le même évêque, de N. homme de corps ou de petit chevage, sous la condition qu'il se fera clerc et n'agira jamais contre l'église. (Date omise ; charte 212.) — Le roi de France, Philippe IV, défend à son prévôt de Laon de recevoir les appels des sujets de l'évêque de Laon et de laisser citer ces sujets devant lui. (Février 1295-6 ; charte 213.) — Abolit la commune de Laon. (Mars 1295 ; charte 214.) — Le pape Boniface VIII charge l'évêque de Soissons de défendre aux réguliers et notamment aux cordeliers, d'ouvrir les portes de leurs églises aux excommuniés de Laon et d'enterrer les cadavres de ces derniers dans leurs cimetières. (Ides de novembre, 1er année de son pontificat, 1295 ? charte 215.) — Vidimus de septembre 1257, en langue vulgaire, par Guillaume de (Cepy), official de Laon, d'une charte d'avril 1230, portant vente par Gérard de Clacy, vidame du Laonnois, à Anselme, évêque de Laon, des lods, ventes, cens et droits de justice à Laon. (Charte 217, en langue vulgaire. Voyez l'analyse de la charte 107.) — Le roi Philippe IV rétablit la commune de Laon. (Paris, 9 février 1296-7 ; charte 219.) — Garnier, évêque de Laon, atteste que Pierre Le Valois, autrefois chevalier de Montreuil, a fondé une chapellenie audit Montreuil, et l'a dotée d'une rente annuelle de 10 livres parisis sur sa grange de Montreuil. Son fils Gobert, chevalier, aura la collation viagère de ce bénéfice. Après lui, elle appartiendra à l'évêque de Laon. (Juillet 1243 ; charte 220.) — Le roi Philippe V rend aux habitants de Laon, leurs offices d'échevinage et de commune, sauf à les leur retirer si cela lui plaît. (Paris, 12 mars 1316-7 ; charte 221.) — Sentence de l'évêque de Dôle, de Guillaume de Crespy, coûtre de Saint-Quentin, Pierre Flote et Hugues de Bonville, chevalier, commissaires royaux, ordonnant que le premier jour de la rentrée du chapitre en la cathédrale pour y recommencer le service divin, cent laonnois, nus pieds et tête nue, en cotte, sans ceinture, dont les noms seront donnés au bailli de Vermandois, iront processionnellement deux à deux derrière les porte-croix et devant les chanoines et le clergé, du bas de la montagne de Semilly à la Cathédrale ; qu'à la porte Saint-Martin, trois d'entre eux porteront chacun une figure ou statue de cire du poids de 20 livres jusqu'à l'autel de la cathédrale et les offriront en signe de restitution des trois personnes arrachées violemment de cette église ; qu'en outre, la commune donnera au chapitre 60 livres de cire, dotera d'une rente de 30 livres tournois une chapelle en ladite église, paiera une somme fixe de 3000 livres et pareille somme à Gaëtan, diacre cardinal trésorier de la même église. (Mars 1297 ; charte 222, en langue vulgaire.) — Le Parlement de Paris ordonne la justification dans le mois, par la ville, du paiement des amendes prononcées contre elle, avant de statuer définitivement sur le rétablissement de la commune. (15 avril 1320 ; charte 223.) — Jeanne de Dreux, comtesse de Roucy, fonde et dote une chapellenie dans le château de Nizy-le-Comte en l'honneur de la Vierge. Elle réserve la collation de ce bénéfice à elle et à ses successeurs. (Mai 1320 ; charte 224, en langue vulgaire.) — Le Parlement de Paris déclare qu'il ne lui

plait point que les habitants de Laon conservent leurs offices d'échevinage et de commune. (3 mars 1320-1 ; charte 225, en langue vulgaire.) — Mandement du Roi au bailli de Vermandois pour faire exécuter cet arrêt. (13 mars 1320-1 ; charte 226, en langue vulgaire.) — Le Parlement de Paris charge Jean de Vaunoise de mettre sous la main du Roi l'administration de la ville de Laon privée de ses offices d'échevinage et de commune. (26 mars 1320-1 ; charte 227 en langue vulgaire.) — Mandement d'exécution de cet arrêt. (Mars 1320-1 ; charte 228 en langue vulgaire.) — Le pape Innocent confère aux évêques de Laon le droit de nommer aux bénéfices de son diocèse et les dispense d'admettre les nominations provenant de la cour de Rome. (5 des calendes de février, 7e année de son pontificat ; charte 229.) — Robert, évêque de Laon, affirme qu'Enguerrand de Coucy s'est libéré, moyennant une rente annuelle de 200 livres exigible sur les vinages de ses châtellenies de Vervins, Marle, Crécy et Thierrisuelle, du droit qu'avait ledit Robert de prendre autant de bois qu'il le voulait dans les forêts de Coucy, St-Gobain et La Fère. (Jeudi devant la fête de St-Jean-Baptiste, 1287 ; charte 230, en langue vulgaire.) — Le roi Philippe IV approuve cet accord et se réserve le droit de régale sur ladite rente en cas de vacance du siége épiscopal. (Paris, janvier 1287-8 ; charte 231.) — Guillaume, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, relate les conditions d'un accord intervenu entre son monastère et Robert, évêque de Laon. Celui-ci a reconnu n'avoir aucun droit de justice sur les biens de ce monastère à Anguilcourt ; que ledit monastère a le droit de pâturage pour ses bestiaux à Achery, excepté dans le pré sis vis-à-vis la maison seigneuriale dudit Achery, en retour d'une renonciation à une prestation annuelle de 20 muids de vin blanc due par l'évêché de Laon à Chevregny. (Juillet 1287 ; charte 233.) — Gilon, dit Gros-Amis, et Perrée sa femme, vendent à Robert, évêque de Laon, moyennant 6 livres parisis payées comptant, des vinages, cens et redevances à Chevregny. (Samedi après la fête de Saint-Marc, évangéliste, 1292 ; charte 236.) — L'official de Laon affirme que Hugues de Lier, écuyer, a vendu au même évêque 32 verges de terre à Achery, lieudit la Gerondele, moyennant 100 sous payés comptant. (Samedi après les brandons, 1292 ; charte 238.) — L'official de Troyes constate que Pierre de Courtisot, chevalier, et Béatrix, sa femme, ont vendu au même prélat leur domaine de Laval. (Vendredi après les fêtes de la Pentecôte, 1292 ; charte 240.) — Attestation par les abbés de Saint-Vincent, de Saint-Michel, de Saint-Nicolas aux-Bois, de Nogent, de Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont, de Vauclerc, Bohéries, Cuissy et Bucilly, par les prieurs de Saint-Vincent, Saint-Jean et Saint-Martin, de la levée faite, le vendredi après Sainte-Luce 1232, de l'excommunication et de l'interdit prononcés contre la commune de Laon, à l'occasion de l'incarcération, par les maire et jurés de Laon, de divers hommes des censives épiscopales. (Décembre 1232 ; chartes 241 et 242.) — Gaucher, sire de Châtillon, connétable de Champagne, et Isabeau de Dreux, sa femme, vendent à Robert, évêque de Laon, la châtellenie de Laon et leur domaine de Barenton-Cel, moyennant 4000 livres de petits tournois payés comptant. (Juin 1297 ; charte 248, en langue vulgaire.) — Le même Gaucher mande à ses vassaux de la châtellenie de Laon et de la seigneurie de Barenton-Cel d'obéir désormais à l'évêque de Laon, Robert de Thorote. (Dimanche avant Saint-Jean-Baptiste, 1297 ; charte 249, en langue vulgaire) — Jean, châtelain de Thorote, sire d'Honnecourt, chevalier, fait un accord avec Gazon, évêque de Laon, au sujet de la châtellenie de Laon, de Barenton-Cel et de 20 *livrées* de terre parisis sur la prévôté de Valavergny qu'il revendiquait comme héritier par représentation de Gaucher de Thorote, son père, et de Robert de Thorote, évêque de Laon. Il reconnait la validité des droits de l'évêché de Laon qui solde le reliquat du prix de vente entre les mains de Clément de Choisy, mandataire dudit Jean. (Lundi après l'Épiphanie, janvier 1301-2 ; charte 250 en langue vulgaire.) — L'official de Noyon atteste que ledit Clément de Choisy, bailli de Jean, châtelain de Thorote, a reçu de Gazon de Champagne, évêque de Laon, par les mains de Guillaume de Marcilly, 1400 livres parisis. (2e férie avant la fête de la Sainte-Vierge, mars 1301-2 ; charte 251.) — Ledit Jean donne quittance de ces 1400 livres audit évêque. (Dimanche avant les brandons, 1301-2 ; charte 252 en langue vulgaire.) — Giles de Laon, bailli de Senlis, atteste que Clément de Choisy a reçu de Guillaume de Marcilly les 4000 livres parisis dues pour ladite vente. (Samedi après les brandons, 1301 ; charte 253 en langue vulgaire). — Le roi Philippe IV mande au bailli de Vermandois de laisser l'évêque de Laon se mettre en possession des immeubles confisqués sur Jean de Semilly, hors des limites de la paix (territoire) de Laon. (Mardi après le dimanche de Rameaux, 1298-9 ; charte 254.) — Jeanne, comtesse de Blois, d'Alençon, et dame d'Avesne, déclare que si elle n'a pas rendu à l'évêque de Laon, en son évêché, ses devoirs féodaux, c'est sans tirer à conséquence. (Paris, mars 1284 ; charte 255, en langue vulgaire.) — Garnier, évêque de Laon, atteste que maître Bernard, curé de Cilly et de Saint-Pierremont, a autorisé Thomas de Coucy, seigneur de Vervins, et Mathilde, sa

femme, à faire construire une abbaye de filles de l'ordre de Saint-Victor, en la paroisse de Saint-Pierremont, vers Bosmont, au lieudit Beeroche, occupant un espace suffisant pour ensemencer 4 muids de blé à la mesure de Marle, moyennant une rente annuelle de 20 sous parisis exigible aux fêtes de Noël. (Janvier 1245-6; charte 259.) — Vidimus de l'officialité de Laon, de la 4e férie après la fête de Saint-Remy en octobre 1295, d'un autre vidimus de l'officialité de Cambrai, de la 2e férie avant la fête de Sainte-Marie-Madeleine, 1052, (il faut lire 1252), d'une charte d'A. évêque de Laon, adressée à Pierre, abbé de Fesmy et à son abbaye, portant que Gaucher (Walcherus), prévôt, et Marie, sa femme, ont fait remise entre les mains de Wautier, doyen, et de Renier de Flavigny, chanoine de Guise, de leurs droits au sixième des grandes et menues dîmes du Nouvion, acquises de Gui d'Esquehéries, pour la fondation d'une chapelle en l'église du Nouvion. (Avril 1022; il faut lire 1222; charte 260.) — Itier, évêque de Laon, déclare qu'il a la collation alternative de la chapelle de l'hôpital de Rozoy avec le chapitre de Rozoy. (Janvier 1054-5; il faut lire 1251-5; charte 261.) — Vidimus de la 5e férie après les octaves de la Trinité, 1285, délivré par l'officialité de Laon, d'une requête adressée à R. évêque de Laon, par le prieur et l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, la 6e férie après le dimanche de la Résurrection 1285, pour obtenir de ce prélat l'autorisation d'abandonner à Henri, leur abbé, infirme et démissionnaire, l'usufruit de la maison du Tortoir avec un étang et un vivier sous le moulin, celle de Merlains, deux prébendes monacales pour lui et son chapelain, des prébendes pour trois domestiques, du foin et de l'avoine pour la nourriture de deux chevaux, et enfin la chambre qu'il habite autant de temps qu'il voudra l'habiter; de provision conforme consentie par ledit prélat la 6e férie avant Quasimodo de la même année. (Charte 262.) — Le roi Philippe IV soumet, sans tirer à conséquence, du consentement de l'évêque de Laon, à Etienne de Suisi, clerc, chanoine de Tournai, et Robert de Résigny, chevalier, la solution d'un procès instruit devant la Prévôté de Laon, entre Jean de Tremilly et Isabelle, dame de Chailly, autorisée par Jean Troillet, son mari; ledit procès renvoyé devant la justice laïque de l'évêque de Laon. Les biens litigieux restent provisoirement sous la juridiction temporelle dudit prélat. (Lendemain de la fête de Saint-Luce, vierge, 1293; charte 264.) — Lettre sous le scel de Gobert Sarrazin, châtelain et garde scel pour le Roi du bailliage de Vermandois à Laon, portant déclaration de possession par Jean de Manlouez d'une maison en la rue Saint-Georges contigue au presbytère de Saint-Georges et à la maison de Guiart de Harsignis, en la justice de l'évêque de Laon. (Mardi avant Pâques fleuries, 1290-1; charte 129, en langue vulgaire.) — Renaud, chevalier, sire de Faucoucourt, vend à Guillaume, évêque de Laon, moyennant 6 livres parisis, ses droits de vassalité sur trois arrière-fiefs de l'évêché de Laon, tenus de lui par Clarembaud de Mayot, chevalier, Gobert de Bertoucourt, écuyer, et Guillaume Lemoisnes des Puisaz, et une rente de 2 muids de blé à la mesure de La Ferté, que lui devait ledit Guillaume. (Mai 1284; charte 274, en langue vulgaire.)

G. 3. (Cahier.) — In-f°, 22 feuillets, papier.

1125-1320. — Inventaire analytique, rédigé vers 1768, de 275 chartes du grand cartulaire de l'Evêché de Laon. Les dates et les analyses y sont souvent erronées.

G. 4. (Cahier.) — In-f°, 6 feuillets, papier.

1222-1384. — Inventaire, rédigé vers 1768, de titres du trésor des chartes de l'évêché de Laon, concernant le chapitre cathédral de Laon. — Statuts donnés par Jean, archevêque de Reims, à la prière de Guillaume de Troyes, évêque de Laon, se plaignant en chapitre, au métropolitain, d'avoir tenté inutilement de réformer les abus qui s'étaient glissés parmi les chanoines (1267). — Accord entre Itier, évêque de Laon, et son chapitre, au sujet de la justice de Mons-en-Laonnois et de ses dépendances (1257). — Bulle du pape Urbain IV concernant l'élection du doyen de la cathédrale, ses droits, privilèges et attributions, les droits du maître de l'Hôtel-Dieu, les obligations du curé de Saint-Remy à la Porte du Cloître (1265), etc.

G. 5. (Registre). — In-f° relié en veau, 232 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle. — Inventaire général des titres de l'Évêché de Laon. Tome 1er. — Bulles des papes (1248-1730). — Lettres patentes des rois (1158-1731). — Analyse du petit cartulaire comprenant alors 144 chartes, etc.

G. 6. (Liasse). — 25 pièces, parchemin; 2 sceaux en cire 1 sceau en plomb.

1472-1724. — Bulles, mandements, nominations et consécrations d'évêques. — Le pape Sixte IV nomme à l'évêché de Laon Charles de Luxembourg, chanoine de Cologne, âgé de 26 ans et engagé seulement dans les ordres mineurs. (Ides de mars 1472.) — Le pape Jules II nomme Louis de Bourbon au même siége. (3 des calendes de mai 1510.) — Il charge les évêques de Noyon et de Paris de recevoir le serment de ce

prélat. (12 et 13 mai 1510.) — Procès-verbaux de serment et de prise de possession de cet évêché. — Robert, archevêque de Reims, autorise le cardinal de Bourbon, évêque de Laon, à se faire consacrer par le prélat qu'il préférera. (Prieuré de Corbeny, 1er mai 1517.) — Le pape Léon X nomme ce cardinal évêque du Mans, et lui permet de conserver à la fois ses deux évêchés. (Ides de juin et 17 des calendes de juillet 1519.) — Il le nomme abbé de Saint-Valéry et de Saint-Amand (Ides de juin 1519.) — Le pape Clément VII confère l'évêché de Luçon à Louis de Bourbon, évêque de Laon. (3 des ides de janvier 1523.) — Le pape Paul III nomme le même évêque abbé de Ham. (3 des calendes de novembre 1533.) — Il fait connaître au roi François 1er qu'il a élevé le cardinal de Bourbon à l'archevêché de Sens. (Ides d'août 1535.) — Il notifie aux évêques d'Amiens et de Senlis qu'il a accordé le *pallium* au même cardinal. (17 des cal. de décembre 1535.) — Le pape Pie IV confère à Jean de Bours l'évêché de Laon et notifie cette nomination aux fidèles du diocèse de Laon. (Nones de novembre 1564.) — Mandement du cardinal de Gondy portant consécration de Geoffroy de Billy, nommé évêque de Laon. (6 mai 1601.) — Le pape Paul V nomme Philbert de Brichanteau à l'évêché de Laon. (Rome, 1620.) — Nomination par le roi Louis XV et le pape Benoît XIII d'Étienne-Joseph de La Fare à l'évêché de Laon. Don de la régale à cet évêque. Main-levée des fruits et revenus de l'évêché. Prestation de serment de fidélité au Roi par ce prélat. (1723-1724.) — Notes indicatives de ces documents.

G. 7. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 6 pièces, papier, dont une imprimée.

1112-1625. — Fondations religieuses. — Présentations aux bénéfices. — Vidimus du 22 mai 1413, par Jean Harduin, garde scel de la châtellenie de Tours, d'une charte de 1112, de Hugues d'Orléans, évêque de Laon, portant fondation du prieuré de Saint-Nicolas de Roucy, en faveur de l'abbaye de Marmoutiers. — Analyse d'une charte de 1222, transcrite dans le petit cartulaire sous le n° 22 (voyez G. 1), portant fondation d'une chapelle à Gercy. — Charte latine d'Enguerrand, sire de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, engageant l'évêque de Laon à confirmer la nomination qu'il a faite de Jean de Limon, comme chapelain de Gercy, par suite de la résignation de Pierre Condain. (Avril 1298 ; vendredi après Pâques.) — Charte latine de Thomas de Coucy, seigneur de Vervins, fondant, du consentement de sa femme Mathilde, une chapellenie au-dessous de son manoir de Landouzy (Landozies), et la dotant d'une rente de 30 livres, monnaie de Laon, à percevoir sur le vinage de Vervins, sous la réserve du droit de présentation. (Janvier 1225-6. Voyez G. 1.) — Charte latine de Guillaume du Vivier, official, attestant que Renaud, curé de Chermizy, doyen de la chrétienté de Bruyères, son délégué à cet effet, a reçu des reconnaissances des rentes dues à la chapellenie précédemment fondée à La Ville-aux-Bois, par Dudon, curé de cette paroisse, et dont Renaud, curé de La Malmaison, était chapelain. Ces rentes assignées sur des immeubles sis à Pargnan, Cerny-en-Laonnois, Chivy, Troyon, Martigny en-Laonnois et Pancy, étaient exigibles en argent et en vin blanc. (Décembre 1252.) — Charte latine d'Aubert de Guignicourt, doyen du chapitre de Soissons, constatant que Hugues d'Arcy, évêque de Laon, l'a autorisé à fonder une bourse pour un écolier, clerc, de la famille dudit Aubert, natif de Guignicourt, d'Amifontaine (Amia) ou de Prouvais (Prouvaisio), au collége de Laon à Paris. Cet écolier devait commencer ses études à Soissons. Aubert de Guignicourt se réserve le droit de présentation qui appartiendra, après son décès, à l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes. (29 mai 1349.) — Présentation de Jean de Moulins, prieur du Val-des-Écoliers de Laon, par Jean de Villetarde, prieur de Sainte-Marie-en-l'Isle, à Troyes, père visiteur, à l'évêque de Laon, pour en obtenir le pouvoir de régir le prieuré du Val-des-Écoliers, vacant par la résignation de Pierre Billouet. (5 décembre 1412.) — Charte en langue vulgaire de Robert de Bar, seigneur d'Oisy, Marle, La Fère, comte de Soissons, présentant Nicolas Lecerf comme titulaire de la chapelle de Sainte-Marguerite fondée au château de Montcornet. (19 mai 1413.) — Charles de Luxembourg, évêque de Laon, ratifie la fondation faite par Jean Loste, receveur à Montcornet, de la chapelle Saint-Michel dotée de 14 livres parisis assignées sur des immeubles à Montcornet, Montloué et Saint-Clément. (3 janvier 1500-1.) — Présentation à l'évêque de Laon par Henri de Lorraine, marquis de Moy, d'Antoine Dormay pour la desserte de cette chapelle fondée en l'église paroissiale de Montcornet. (26 août 1625.) — Présentation de Jean Daussy comme titulaire de la chapelle de Sainte-Marie de Parpes, fondée à l'autel Saint-Sébastien de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Ribemont. (16 mars 1520.) — Fondation par François de Luxembourg, chevalier, seigneur de Douilly, gouverneur de Bohain, et Marie de Héronval, sa femme, des deux chapelles de Saint-Jacques d'Anizy-le-Château. (1er mars 1548.) — Présentation à l'évêque de Laon par René de Mesgrigny, abbé de Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont, de François d'Y pour la desserte de la chapelle de Saint-Nicolas de Lucy. (1622-1623.) — Présentations

à la chapelle fondée par Ade de Cerny au collége de Laon en l'université de Paris ; à celle de Saint-Georges au château de Nouvion-le-Comte ; à celle de Saint-Nicolas en l'église Saint-Michel de Laon. — « Réglemens de « Monseigneur l'évêque duc de Laon, pair de France, « pour être généralement observez à l'égard de tous « ecclésiastiques qui se présenteront pour les fonctions « curiales par titre et par commission, à l'égard encore « de ceux qui seront employez au ministère de la parole « de Dieu et à l'administration des Sacremens, et de « ceux qui seront présentez pour être promus aux « ordres sacrez. » — Notes indicatives de ces documents.

G. 8. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1611-1612. — Registre de convocation du Synode épiscopal de Laon par l'évêque Benjamin de Brichanteau, comprenant les abbés, abbesses, chapitres et curés, par doyennés ruraux, avec indication des offices vacants et des absences.

G. 9. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 4 pièces, papier.

1236. — Duché du Laonnois. — Acquisitions ; transactions. — Charte latine de l'officialité de Reims, portant vente par Gobert Le Cat, Adeline, sa mère, et Guillaume, mari de celle-ci, à Anselme, évêque de Laon, moyennant 100 livres parisis, des droits de vicomté à Mons-en-Laonnois, Laniscourt, Bois-Roger et les Creuttes, avec tous droits de justice. Les vendeurs se réservent les maisons, prés, vignes, terres, bois et autres héritages, ainsi que le droit de rouage qui relevait de ladite vicomté. (Octobre 1236.) — Ratification de cette vente par Gérard, vidame du Laonnois, comme suzerain, sous la réserve des droits de vente selon la coutume de la vidamie du Laonnois, des droits de pâturage des habitants de Clacy et Thierret, à la charge par ceux-ci de souffrir les mêmes droits sur leur territoire par les habitants de Mons-en-Laonnois ; des droits à percevoir selon les us et coutumes de la vidamie du Laonnois. (Octobre 1236.) — Notes analytiques de ces documents.

G. 10. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1287. — Philippe IV, roi de France, confirme une transaction faite au mois de mai 1287, entre Enguerrand, sire de Coucy, et Robert de Torote, évêque de Laon, par l'entremise de Pierre de Mornay, de Robert de Harcourt et du seigneur de Grancy, commissaires royaux. L'évêque de Laon s'emparait, dans les forêts du sire de Coucy et notamment dans celle de Wois, de quantités considérables de bois évaluées à 30,000 livres par ledit sire, qui, pour ce fait, ajourna le prélat devant le Parlement de Paris. A l'avenir, l'évêque ne prendra dans la forêt de Wois que le bois nécessaire à la construction et à l'entretien de ses quatre maisons de Laon, Pouilly, Presles et Anizy, de ses moulins, pressoirs, et à la confection de douves, tonneaux et lattes. Le sire de Coucy lui servira, à titre d'indemnité, une rente de 200 livres exigible à la Chandeleur et assignée sur ses vinages de Crécy-sur-Serre et au besoin sur ceux des châtellenies de Marle, Vervins et Thierrissuelle. A défaut de paiement au terme fixé, l'évêque fera percevoir par ses sergents rétribués chacun et chaque jour d'une somme de 2 sous, après avoir juré à Crécy de ne point porter atteinte aux droits du sire de Coucy. — Original et 4 copies. — Notes analytiques.

G. 11. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux incomplets ; 6 pièces, papier.

1291-1301. — Chartes en langue vulgaire. — Simon de Valavergny, écuyer, prévôt du Laonnois, vend à Robert de Torote, évêque de Laon, moyennant 80 livres parisis payées comptant, *vingt livrées de terre à parisis à* percevoir annuellement sur la grande taille du Laonnois qu'il tenait en mouvance de l'évêché, à cause de la prévôté du Laonnois qui lui venait de son frère Jean de Valavergny, prévôt du Laonnois. (Janvier 1291-2.) — Gaucher, sire de Châtillon et connétable de Champagne, et Isabeau de Dreux, sa femme, vendent à Robert de Torote, évêque de Laon, la châtellenie de Laon et la seigneurie de Barenton-Cel, vassale de l'évêché de Laon, moyennant 4000 livres de petits tournois payées comptant. (Juin 1297.) — Le même Gaucher invite ses vassaux à obéir désormais audit évêque. (Dimanche avant la St-Jean Baptiste, 1297.) — Jean, châtelain de Torote, sire d'Honnecourt, chevalier, abandonne ses droits dans ces fiefs et dans vingt livrées de terre affectées sur la prévôté de Valavergny, acquises de Robert de Torote dont il était héritier. 1400 livres parisis seulement avaient été payées. Gazon de Champagne, évêque de Laon, ayant payé le surplus à Clément de Choisy, Jean, châtelain de Torote, donne quittance. (1301-2, lundi après l'Épiphanie.) — Notes indicatives.

G. 12. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1365. — Geoffroy, évêque de Laon, donne, sous l'agrément du Roi, au chapitre cathédral de Laon, la châtellenie de Barenton-Cel, en échange de droits de justice à Mons-en-Laonnois, Merlieux, Ville-Ogier et Nouvion-le-Vineux ; de diverses rentes : 11 deniers de cens et 13 muids 4 setiers de vinage à Mons-en-Laonnois ; 12 muids

et demi et 3 setiers de vinage à Merlieux et Bourguignon, *à la prisée de la duchée;* 13 muids de vinage de la chambre à Merlieux et Fouquerolles, exigibles en nature lors des vendanges; 20 deniers de menus cens à Fouquerolles et Valavergny; 7 sous 6 deniers de menus cens à Ville-Ogier; 10 muids de vinage à Laval et à Nouvion-le-Vineux; 7 sous 6 deniers de menus cens audit Nouvion et à Chevregny; 5 sous de menus cens à Presles, outre 36 muids de vinage; environ 28 muids de vinage *à la prisée de la duchée* à Chevregny; 27 muids de vinage, dont 24 à Monampteuil et 3 à Urcel, à la même prisée. La rente de 8 muids et demi de vin que le chapitre percevait à Chevregny sur la grosse taille sera désormais acquittée par le bailli du duché de Laon, le samedi après Noël, ou un autre samedi au choix dudit chapitre. Si celui-ci laisse passer trois mois sans exiger cette rente, il pourra demander au cellérier de Chevregny sa valeur en argent fixée à la grosse taille de *comporté*. Si le célérier ne peut l'acquitter dans les trois mois, elle sera exigée à Laon sur le produit des tailles. Les droits de justice des endroits précités dans l'abandon fait par le chapitre appartiendront à l'évêque de Laon. — Original et copies. — Ratification de cet acte par le roi Charles V au mois de janvier 1365-6.

G. 13. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1336-1381. — Accord (en langue vulgaire) entre Enguerrand de Coucy, représenté par Guillaume de Cramailles, chevalier, Ansel, seigneur de Marfontaine, écuyer, et Mahieu de La Fère, d'une part; et Albert de Roye, évêque de Laon, représenté par Guillaume de Meun, Jean de Ribemont et Raoul de Guignicourt, d'autre part. L'évêque cède la seigneurie de Septvaux, qui lui appartient, et le moulin du même village, domaine du chapitre cathédral de Laon, en échange de la seigneurie de Chery, le bois de Versigny contigu au vivier de Saint-Lambert, et au besoin le tonlieu de La Fère, à la charge néanmoins de moitié des frais de reconstruction des moulins de La Fère et de 4 muids que ledit Enguerrand lui devait annuellement à Versigny, mesure de Laon, sauf à estimer les droits d'usage et de pâturage expressément réservés des habitants de Versigny dans ce bois jusqu'audit vivier. Le droit de pâturage n'était exercé que dans les taillis d'au moins 30 mois d'âge. Ces habitants conserveront leur droit de couper l'herbe et les roseaux, de prendre le bois vert d'essences autres que chêne, hêtre (fau), neflier (meslier) ou pommier et le bois sec de ces essences. Le sire de Coucy donnera en outre aux habitant de Septvaux la faculté d'emporter le bois sec dans ses forêts sises entre Septvaux, Prémontré et Saint-Gobain. Les accrues sur les terres de ces habitants appartiendront audit sire, mais des bornes seront placées pour éviter de nouvelles accrues. Les sous manans et justiciables de l'évêque auront franchise de vinage, sous la garantie du serment, dans les domaines du sire de Coucy, entre les rivières de Serre et d'Aisne; mais s'ils achètent pour revendre, ils seront soumis au droit commun. L'évêque donne pour cette franchise 16 livrées de terres. Le sire de Coucy fait remise des arrérages échus de ces vinages en conservant toutefois le droit de poursuite pour le paiement dans les domaines épiscopaux jusqu'à la rivière d'Ailette. S'il est gêné dans l'exercice de ce droit, il se plaindra à l'évêque ou à ses gens *gardans sa juridiction* de préférence aux *gens du roi*. Les droits de justice des îles entre Pouilly, Assis-sur-Serre et Montigny-sur-Crécy lui sont réservés. Il cède à l'évêque les droits de gruerie du bois du Tranloy. Chacun des contractants conservera ses droits d'entrecours pour la perception des droits de chevage; on informera pour ceux de mortemain pour cause de formariage. — Charte (en langue vulgaire) plus explicite de cet accord dont les conditions sont relatées. Les habitants d'Assis conserveront leur droit de prendre des grés à Chery pour leurs constructions, ponts, chaussées. Ceux de Versigny ne pourront vendre qu'entre eux les bois auxquels ils ont droit. Le sire de Coucy accorde franchise de tonlieu, pontenage et vinage aux sujets épiscopaux, même pour leurs marchandises. Les droits de justice d'un ruisseau affluant à la Serre, à Assis, *emprès la mareschaucie du chastel d'Ascy*, seront indivis; mais les droits de pêche de ce ruisseau appartiendront aux habitants d'Assis et de Pouilly. — Rôles des immeubles et des droits seigneuriaux de Chery. Le domaine aliéné contient 21 muids 9 jalois 37 verges et demie mesure de Laon, exempts de dîme et d'autres droits, à l'exception d'un quartel devant terrage; 19 jalois 88 verges en riez (savarts) sont également exempts de dîme. Les francs hommes de fief prélevaient un quart des redevances en seigle, argent, chapons, vin, pains de denier, corvées de mars; le sire de Coucy avait la moitié du surplus. Chery compte 64 maisons, dont six seulement sont exemptes de corvées; 204 muids 3 jalois de terres labourables, 52 jalois de vignes, un muid de prés et un de *courtils* sans compter 50 muids et 5 jalois de terres appartenant aux gens d'église. Hors du village, la superficie des chemins, maisons et dépendances est d'un muid; celle des *aiscmens* avec leurs chemins, de 16 muids. Chaque propriétaire de cheval doit 3 deniers au jour de Noël (laignie). Le trésorier de l'abbaye de Saint-Jean de Laon avait à Chery des hommes et des femmes de corps. Indication

des fiefs et arrière-fiefs de la seigneurie de Chery. — Rôles du domaine et des rentes dues à l'évêque de Laon par les habitants de Septvaux. Le bois de Versigny contient 46 muids donnant un revenu de 32 livres parisis, déducation faite des droits d'usage des habitants de ce village. — Consommation dudit échange. — Abandon par le chapitre de Laon du moulin de Septvaux, sauf indemnité à payer par l'évêque. — Mémoire de ce dernier à Pierre de Cuignières, conseiller du Roi, Jean d'Anizy et Jacques La Vache, arbitres choisis pour terminer les différends entre le sire de Coucy et l'évêque de Laon, au sujet d'un droit des habitants de Septvaux contesté par le sire de Coucy d'emporter le bois sec de ses forêts entre Prémontré, Septvaux, Saint-Gobain et Barisis. — Mémoires indiquant la nature des droits de l'évêque de Laon, du sire de Coucy et des habitants de Septvaux dans la forêt de Wois.

G. 14. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 9 pièces, papier.

1225-1380. — Limites et franchises du Duché. — Charte latine du roi Louis VIII ratifiant une sentence arbitrale rendue en sa présence, qui fixe les limites des domaines de l'évêque de Laon et du comte de Soissons, entre Urcel et Martigny. L'évêque conserve ses droits de justice jusqu'à la rivière d'Ailette ; le comte, ceux de péage jusqu'au fossé Saint-Gervais, et ceux d'arrestation par son sergent. Le lit de la rivière est commun entre les hommes des deux seigneurs pour l'herbe, le pâturage et la pêche. (Septembre 1225.) — Charte, en langue vulgaire, de Jean, comte de Soissons, mentionnant que l'archiduc Clément et Jean, sire de Pinon, arbitres choisis par lui et Guillaume de Troyes, évêque de Laon, n'entendront que dix témoins produits de chaque côté pour régler les limites des seigneuries respectives. (Octobre 1262.) — Réglement par le roi Philippe VI pour l'exercice des droits de justice, police, voirie, formariage et mortemain dans la ville de Laon, par l'évêque. (Mars 1331.) — Transaction entre Albert de Roye, évêque de Laon, et Eustache de Conflans, seigneur de Mareuil et d'Ostel, réglant les limites de leurs censives séparées par la rivière d'Ailette. (1332.) — Confirmation de cette transaction par Philippe de Valois (17 novembre 1332.) — Vidimus de cette approbation par Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris. (11 mars 1380.) — Copie de ce vidimus. — Arrêt du Parlement de Paris qui condamne aux dépens, envers l'évêque de Laon, les religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons qui avaient fait arrêter à Nanteuil-la-Fosse Colart Fouquet, habitant d'Anizy-le-Château, vassal dudit évêque, malgré la franchise dont jouissait celui-ci pour tous ses vassaux, entre les rivières de Serre et d'Aisne. (22 mars 1336.) — Notes analytiques de ces documents.

G. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1582-1778. — Droits seigneuriaux. — Cueilleret des censives, chapons et rentes dus à l'évêque de Laon. — Baux et extraits de baux des revenus de l'évêché de Laon. — État des rentes dues à cet évêché à Laon, Eppes, Trucy, Chermizy, Chivy, Beaulne, Gizy. — Droits de chasse et de pêche. — Bail des droits de chasse des bois de Breuil, Beffecourt, Bourguignon, Mons-en-Laonnois. — Baux de la chasse et de la pêche sur les territoires de Chivy-les-Étouvelles et Urcel.

G. 16. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 40 pièces papier, dont 38 imprimées.

1699-1762. — Droits d'échange, lods et ventes, quint et requint. — Perception des droits d'échange dans la Généralité de Soissons. — Extrait de l'arrêt du Conseil d'État du 26 janvier 1700, contenant adjudication au profit de François Blondeau, bourgeois de Paris, de tous les droits d'échange honorifiques et de prééminence de cette Généralité. — Vente de ces droits dans le duché de Laonnois à l'évêque de Laon par ledit Blondeau. — Actes de foi et hommage et de présentation d'actes d'acquisition par l'évêque de Laon devant les trésoriers de France. — Cession sous seing privé par Étienne-Joseph de La Fare, évêque-duc de Laon, à Fabus, son receveur général, des droits de lods et vente, quint, requint, échange, du duché de Laonnois et du comté d'Anizy.

G. 17. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1353-1774. — Taille réelle. — Arrêt du Parlement de Paris, confirmatif d'une exemption de taille accordée par Robert Le Coq, évêque de Laon, à Jeanne et à Clërembaut Dais et à leur postérité. (3 juin 1353.) — Vidimus par Drouart de Hainaut du consentement donné par l'évêque de Laon à ce que le quart de la vigne de Gilles Chevalier, sise aux Creuttes de Mons-en-Laonnois, soit imposée à la grosse taille du Laonnois. (23 février 1374.) — Contestation entre l'évêque de Laon et Oudart Trousset qui refusait de payer la taille réelle du Laonnois. (19 octobre 1394.) Mémoire dudit évêque tendant à prouver qu'il jouissait des droits de taille du Laonnois et de ceux d'entre-cours. (1404.) — Rescription de

Bernard de Pars, sergent en la prévôté de Laon, attestant qu'en vertu de lettres de commission du 20 octobre 1405, obtenues par Gille Carpentin, Pierre de Praelle et sa femme, habitants de Pouilly, il a ajourné l'évêque de Laon, représenté par Nicole Navel, son chapelain, et la femme de Guiart Vigreux, portier de l'hôtel épiscopal, Mourart Desquiens, bailli, Jean Frohen, receveur, Jacquemart Navel, doyen rural de Mons-en-Laonnois, et Jean Ramonnier, échevin de Vaucelles, pour comparaître le 4 novembre devant la maison de Thurien Carpentin, sise à Vaucelles, afin de voir entériner lesdites lettres de commission ; que opposition a été faite à cet entérinement, et qu'en conséquence il a été obligé d'ajourner l'évêque de Laon devant le Parlement de Paris. — Transaction. Pierre de Praelle et sa femme, Méline Carpentin, ne paieront annuellement à l'évêque que 10 livres. — Cueillerets de la taille du Laonnois perçue à Brancourt par l'évêque de Laon. — Notes analytiques de ces documents.

G. 18. (Liasse.) — Un plan.

1761. — Bois du duché de Laonnois et comté d'Anizy. — Plan de dix pièces de bois dépendant de l'Évêché de Laon, contenant 134 arpents 33 perches et situées à Chevregny, Presles, Clacy, Laniscourt et Pouilly ; ledit plan dressé par Jacques-Étienne Dollé, arpenteur en la Maîtrise des Eaux et Forêts de Laon.

G. 19. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1367-1638. — Bois de Breuil. — Arrêt du Parlement de Paris du 28 août 1367, qui maintient les évêques de Laon en possession de saules entre le bois de Breuil et les vignes de Simon Waflart. — Bail fait le 9 décembre 1530 par l'évêque de Laon à Jean Moyen, de la coupe du bois de Breuil, moyennant 168 livres exigibles à la Chandeleur ou à Pâques. — Arpentage figuré de ce bois qui contenait 34 jalois 101 verges en 1638. — Notes.

G. 20. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1402-1518. — Forêt de Mortiers. — Extrait des comptes de 1402 à 1458 du comté d'Anizy en ce qui concerne la forêt de Mortiers. — Transaction des 29 juillet et 12 août 1518 entre l'évêque de Laon représenté par Nicaise Mairel, bailli du duché de Laonnois, et les habitants de Brancourt, au sujet des droits d'usage et de pâturage que ces habitants prétendaient avoir dans la forêt de Mortiers. Leur droit ne sera exercé que sur 250 jalois de bois (mesure d'Anizy-le-Château, 60 verges par jaloi) tenant au territoire de Brancourt, sans payer aucune redevance à l'évêché de Laon qui continuera à recevoir les amendes prononcées contre les délinquants. 100 jalois de bois en partie défrichés par eux leur sont abandonnés moyennant une rente annuelle de 12 deniers par jaloi exigible à la fête de Saint-Martin d'hiver. Ces 350 jalois seront détachés de la forêt de Mortiers et bornés. Quant à leurs droits de pâturage dans le bois de Montreux qui appartenait aussi à l'évêque, ils ne devront aucune indemnité pour ce qu'ils ont pris ; mais ils paieront désormais audit évêque ou à son successeur, annuellement et à la fête de Saint-Martin d'hiver 2 sous 6 deniers par faulx (la faulx de 96 verges). — Le surplus contenant environ 30 jalois restera à l'évêque. Le bailliage ducal jugera les contestations au sujet des bois concédés. Les baux des terres sises en Frival seront résiliés. Elles seront louées moyennant 25 sous tournois par jaloi à ceux que l'évêque de Laon et ses officiers préféreront. La taille du Laonnois est en outre réservée audit évêque. Chacune des parties paiera ses frais. — Lorsqu'il fut question de borner les 350 jalois concédés, les habitants dirent à l'évêque, alors en résidence à Anizy, que les 30 jalois du bois de Montreux se trouvant enclavés dans ceux qui leur avaient été concédés, ils se trouvaient lésés ; mais l'évêque ayant fait observer que dans cette réserve se trouvaient les plus beaux chênes de sa forêt, les habitants lui abandonnèrent le tiers de ces arbres sous condition que cette réserve de 30 jalois leur resterait. Les usages furent donc réduits à 220 jalois, dont 100 les plus proches de leurs habitations et contigus à la prairie, à la forêt et au ruisseau de Basce, moyennant une rente annuelle de 100 sous tournois. Ces usages sont séparés de la forêt par 24 bornes dont 21 en longueur. — Déclarations des quantités prises par lesdits habitants sur lesdits 100 jalois. — Notes.

G. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier ; 1 plan.

1518-1786. — Accord entre le cardinal Louis de Bourbon, évêque-duc de Laon, représenté par Nicaise Mairel, bailli du duché de Laonnois, et les habitants d'Anizy-le-Château, Brancourt, Lizy et Wissignicourt. Ceux-ci seront usagers de 13 à 14 jalois de terres inaliénables, lieudit Genissart, territoire d'Anizy, en payant une seule fois 24 livres et une rente annuelle de 2 sous tournois. L'évêque se réserve 2 faulx de marais près le moulin de Barthel. (22 octobre 1518). — Adjudications de coupes de bois de la forêt de Mortiers. — Délits d'abattage de bois. — Requête d'intervention de François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon, adressée

à l'intendant de Soissons dans un procès intenté par le directeur des domaines, à Soissons, aux sieurs Vairon de La Suze et autres, au sujet de leurs portions de bois dans la forêt de Mortiers que le domaine voulait considérer comme francs fiefs. — Mémoires sur les usurpations commises dans la forêt de Mortiers. — Plan et mesurage fait en 1786 de 109 arpents 52 perches de bois situés en la forêt de Mortiers, appartenant à l'évêque de Laon et provenant d'échange fait par ledit évêque des bois de Chevregny avec de Doigny, vicomte de Laon.

G. 22. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 10 pièces, papier.

1214-1702. — Bois de Ronceloy. — Vidimus, du lundi après la mi-carême, 30 mars 1331, par Raoul Li Jaunes, de Laon, garde scel du bailliage de Vermandois, d'une charte latine par laquelle Enguerrand, sire de Coucy, reconnaît à l'évêque de Laon les droits d'entrecours pour la partie de la fôrêt de Ronceloy qui appartenait audit évêque, conformément à la division faite par record de l'évêque de Beauvais et du comte de Saint-Paul. Enguerrand ne peut conduire en chevauchée ni mettre parmi ses troupes d'autres hommes de Laval, Nouvion et de Maimençon que ceux qui seront ses vassaux. (Juillet 1214). — Vidimus, par Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris, du 15 mars 1380-1, d'un accord passé le jour de la Circoncision 1237-8, entre l'évêque de Laon et le sire de Coucy au sujet du bois de Ronceloy. — Accord entre Robert, évêque de Laon, et l'abbaye de Prémontré, pour la démarcation de la forêt de Ronceloy et des dépendances des moulins d'Achery. (Avril 1287). — Adam, abbé de Prémontré, reconnaît qu'il ne prend des pierres dans les carrières du Ronceloy pour la construction de certaines parties de son église, que du consentement formel de l'évêque de Laon. (1324, férie après la décollation de Saint Jean-Baptiste). — Reconnaissance semblable de Jean, abbé de Prémontré. (1331). — Démarcation des bois de Ronceloy entre Louis de Clermont, évêque de Laon, et Pierre-César de Favin, seigneur de Wez (10 novembre 1702.). — Notes analytiques.

G. 23. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 3 plans.

1529-1784. — Bois de Versigny. — État et arpentage, martelage, adjudications de coupes de ces bois. — Arrêt du conseil d'État autorisant le cardinal d'Estrées, évêque de Laon, à abattre dans les bois de Versigny, 200 chênes pour la construction des bâtiments du séminaire de Laon. Commission royale pour l'exécution de cet arrêt. (19 mai 1670). — Plans des bois de Versigny dépendant de l'évêché de Laon, dressés en 1734 et 1781. — Notes analytiques.

G. 24. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1517-1722. — Comté d'Anizy. — Extrait des registres de la mairie d'Anizy-le-Château portant adjudication des droits de justice (défauts et ajournements), et des droits de mesurage d'Anizy. — Consistance et baux des revenus du comté d'Anizy : greffe du comté et de la mairie de Lizy; droits de glandée de la forêt de Mortiers, d'esgard des viandes, poids et mesures à vin.

G. 25. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1685-1728. — Baux de la chasse et de la pêche du comté d'Anizy. — Constatations de délits de chasse dans le domaine de Brancourt par Charles Mauprisme, François Fauret et Jacques Lugnier ; — à Anizy par César de Favin ; — par François Pétré, seigneur de Vincy. — Mémoires de l'évêque de Laon contre Dubois, président au Parlement de Paris, concernant le droit de pêche que ce dernier réclamait dans la rivière d'Ailette et les droits de censive de deux faulx de pré sises à Pinon. — Demande par Legris au procureur fiscal du duché de Laon de dix cueillerets du comté d'Anizy de 1504 à 1715.

G. 26. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier, dont 28 imprimées.

1729-1748. — Procédure instruite devant le Parlement de Paris contre les habitants du comté d'Anizy-le-Château qui refusaient de payer à l'évêque de Laon les droits de lods et ventes. — Mémoires respectifs des parties en cause. — Arrêt de la première chambre des enquêtes *consultis classibus* interprétant l'article 137 de la *Coutume de Vermandois* contre lesdits habitants qui motivaient leur refus sur une prescription de plusieurs siècles. (13 février 1743.) — Requête afin de dépens réservés. Sommation d'appointement. Signification de requête pour produire conclusion. Sommation afin de contredit. — Requête de l'évêque de Laon pour obtenir jonction d'instance contre les habitants de Pouilly. Conclusions de ces habitants adressées à la grande Chambre du Parlement. — Contredits. — Arrêt au profit de l'évêque de Laon contre les habitants du duché de Laon et du comté d'Anizy. — Factum et mémoire d'intervention de l'abbaye du Câteau-Cambrésis contre l'évêque, etc.

G. 27. (Liasse.) 6 pièces, parchemin ; 2 sceaux incomplets ; 10 pièces, papier.

1287-1770. — Achery-Mayot. — Transaction entre

Guillaume, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, et l'évêque de Laon. Anguilcourt et Saucet, dépendant des châtellenie et prévôté de Ribemont, ont été acquis de l'abbaye d'Isle de Saint-Quentin, moyennant une rente annuelle de 40 muids de vin blanc. Achery est de l'évêché de Laon qui y possède tous droits de justice. Les habitants d'Anguilcourt exercent leurs droits de pâturage comme ceux d'Achery; toutefois le pré de l'évêque est affranchi de ces droits. L'abbé abandonne une rente annuelle de 20 muids de vin exigible sur le vinage possédé par l'évêque de Laon à Chevregny. (Juillet 1287; original en latin.) — Cession par Gérard, écuyer, prévôt d'Achery, à l'évêque de Laon, moyennant une rente annuelle de 8 sous parisis, des deux tiers d'un past considéré comme arrière-fief de l'évêché de Laon et consistant en une prestation annuelle, exigible aux fêtes de Noël, d'un muid de vin blanc mesure de Laon, de 3 jalois de blé mesure d'Achery pour le pain, et d'un porc d'une valeur de 7 sous et demi de bonne monnaie. (1289, jeudi après la fête de Sainte-Marie-Madeleine ; original en latin.) — Transaction entre Albert de Roye, évêque de Laon, et l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. Les contractants percevront dans leurs censives respectives les droits de mortemain et de formariage avec droits de suite. La justice de la rivière de Serre sera commune et exercée à frais communs; cependant l'abbaye conserver a la propriété de l'îlot et des vannes. (Juin 1336 ; original en langue vulgaire.) — Sentence de Jean Haton, lieutenant du gouverneur du bailliage de Vermandois, annulant les exploits faits contre les frères et sœurs de *l'hostellerie nostre-dame de Laon* pour la saisie de leurs bestiaux dans les prairies d'Achery, sans préjudicier aux droits respectifs des parties en cause. (7 janvier 1345-6 ; original en langue vulgaire.) — Poupars du Sart, chevalier, sire de Rogécourt, cède à Hugues d'Arcy, évêque de Laon, sous le contre-scel du bailliage de Vermandois, ses droits de justice et un cens de 4 deniers sur un champ de 8 jalois contigus au chemin de Monceau (les leups) à La Fère et aux terres de l'aumônier de Courbes, en échange de droits de justice et de cens sur un champ de 7 jalois. (1349 ; original en langue vulgaire.) — Arrêt du Parlement de Paris confirmant les habitants d'Achery, vassaux de l'évêché de Laon, dans l'exemption des droits de vinage, péage et travers dans les domaines du sire de Coucy. (11 février 1380-1.) Baux des droits seigneuriaux d'Achery et requête des habitants de ce village pour obtenir la fixation invariable de ces droits. — Notes analytiques.

G. 28. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 1 plan.

1597-1785. — Baux du domaine d'Achery. — Procédures instruites pour obtenir le paiement des fermages. — Quittances de ces fermages. — Obligation par Claude Prévost de réparer les bâtiments de la ferme. — Arpentages ; démarcation et plan des seigneuries d'Achery et de Mayot. — Actes de partage et de vente d'immeubles. — Extraits de dénombrements du fief de Mayot, membre de la châtellenie de Vendeuil. — Déclaration au terrier de cette châtellenie, des droits d'usage des habitants de Mayot, consistant en 38 faulx de pré, et de la propriété de la rivière depuis le pré aux Étots, lieudit l'Épinette, jusque près de la croix qui sépare ce village de celui d'Achery. — Requête par laquelle les habitants d'Achery demandent à l'évêque de Laon sa protection dans leur instance au Parlement de Paris contre l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois qui voulait les dépouiller d'un droit de vaine pâture sur plus de 150 setiers de terres labourables, etc.

G. 29. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 126 pièces, papier.

1739-1748. — Instance devant le Parlement de Paris contre Jacques Déal, laboureur à Achery, auteur d'usurpation de terres labourables appartenant à l'évêché de Laon. Un arrêt du Parlement du 15 juillet 1748 condamne Déal à restitution et aux dépens.

G. 30. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1750-1777. — Agnicourt. — Baux pour 9 ans, de moulin, jardin et prés sis à Agnicourt, appartenant à l'évêque de Laon.

G. 31. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1769-1778. — Amifontaine. — Baux de la ferme de Remicourt, sise à Amifontaine.

G. 32. (Liasse.) — 10 pièces, prachemin ; 30 pièces, papier.

1229-1746. — Anizy-le-Château. — Vente devant Simon Pied de Loup, official de Reims, à Anselme, évêque de Laon, par Baudouin de Chevrigny (Chyevrigny in Laudunesio) et Jeanne de Caulaincourt, sa femme, de ce qu'ils possèdent à Anizy-le-Château (Anysiacum), d'une rente annuelle d'environ 15 muids d'avoine mesure d'Anizy, de 120 chapons et 15 sous de cens, et de leur justice. (Novembre 1229, samedi après la fête de Saint-Martin ; original en latin.) — Reconnaissance de cette vente dans l'église de Saint-Ladre-sous-Laon, devant les abbés de Saint-Jean et de Saint-Vincent de Laon. (Novembre 1229 ; original en latin.) — Ratification par Gérard de Caulaincourt (Caulencort) qui renonce à ses droits de suzeraineté. (Décembre 1229; original en latin.) — Mandement du roi Charles VI enjoignant au bailli de

Vermandois de faire faire guet et garde au château fort d'Anizy par ceux qui demeurent dans un rayon de 2 lieues de ce château. (2 juin 1369.) — Constatation de droits de propriété sur 12 à 13 arpents de marais sis à Anizy, lieudit en Wez Thomas. — Aliénation de ces marais aux habitants de Vauxaillon, moyennant une rente annuelle de 24 sous exigible à la fête de Saint-Martin d'hiver. — Abandon par ces habitants de leurs droits sur ces marais à Balthazar de Celens, écuyer, leur seigneur, pour éteindre une rente de 6 ânées 1 essin de blé. — Ratification par Louis de Bourbon, évêque de Laon. (1512-1537.) — Démarcation des territoires d'Anizy et de Brancourt. (1516-1517.) — Cession par François de Luxembourg, seigneur de Doully, à Louis de Bourbon, évêque de Laon, pour lui faciliter de nouvelles constructions qu'il fait faire, 6 jalois 55 verges de terre, une faulx 40 verges de pré compris dans les jardins et parc du château, en échange de pareille quantité de terre et de pré. (24 avril 1540.) — Investiture de l'abandon fait par le même seigneur au cardinal de Bourbon, d'une basse cour en échange d'une masure, le tout sis à Anizy-le-Château. (13 mars 1545-6.) — Résiliation de bail de terre et marais contenant environ 5 faulx et tenant au rû de Basce, au chemin de Courson et à la rivière d'Ailette près du bois de Mortiers. — Extrait des registres des requêtes du palais contenant défauts pour Jean Doc, évêque de Laon, contre Henri Morel et autres. Conclusions. Requêtes de l'évêque ; arrêt en sa faveur. — Mémoire de Philbert de Brichanteau produit au Parlement pour prouver que le château neuf, le parc, l'enclos et ses dépendances appartiennent à l'évêché de Laon et que Henri de Bourbon ne peut se fonder sur la prescription. — Autorisation donnée par Delamer, bailli du comté d'Anizy, à Jean Buirette, receveur du même comté, d'abattre 25 chênes dans la forêt de Mortiers pour construire une grange dans le vieux château, destinée à resserrer les grains et récoltes du comté d'Anizy. — Constatation que 43 chênes ont été abattus pour cette destination et pour réparer un pressoir et la maison dite *la tour du Colombier*, construire une glacière au château neuf. — Abandon par Nicolas de Fay, chevalier, seigneur de Faucoucourt, à Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon, d'un savart contigu au parc du château. — Notes historiques sur le domaine d'Anizy.

G. 33. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1539-1786. — Baux d'immeubles et revenus à Anizy-le-Château, Brancourt, Lizy ; — de terres, jardins et prés ; — du moulin de Bordet. — Procès-verbaux d'arpentage. — Reconnaissances de rentes.

G. 34. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1621-1778. — Baux des droits seigneuriaux perçus à Anizy ; mesurage de grains, hallage, hayonnage, pesage, vinage, pantenage, passage, étalage, fanage.

G. 35. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1352-1700. — Lettres patentes du roi Jean accordant aux habitants d'Anizy-le-Château une foire annuelle qui se tiendra le jour de Saint-Georges pendant trois jours francs. (Février 1352-3.) — Vidimus de ces lettres par Drouart de Hainaut, garde scel du bailliage de Vermandois. (Samedi, veille de la Trinité 1353.) — Lettres patentes de Louis XII portant confirmation de cette foire et création d'un marché pour le lundi de chaque semaine à Anizy. (Avril 1513.) — Lettres patentes de Henri IV confirmant l'établissement de ce marché et remettant au 25 octobre de chaque année la foire de Saint-Georges. (Février 1610). — Établissement de trois foires annuelles à Anizy le-Château, chacune d'un jour, les 19 mars, 19 juin et 21 décembre, et d'un marché franc le deuxième lundi de chaque mois. (1696-1700).

G. 36. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1761-1788. — Athies. — Baux de terres, prés, bois et dîmes à Athies.

G. 37. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1742-1778. — Bourguignon. — Baux d'immeubles sis à Bourguignon-sous-Montbavin et Mons-en-Laonnois, provenant de la mense abbatiale de Saint-Martin de Laon unie à l'évêché de cette ville.

G. 38. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 1 plan.

1313-1779. — Brancourt. — Vidimus, du jeudi après la fête de Saint-Nicolas d'hiver 1316, par Henri de Taperel, garde de la prévôté de Paris, de la ratification faite par le roi Philippe V, d'une transaction passée le mercredi après la nativité de Saint-Jean-Baptiste 1313, entre Gazon de Champagne, évêque de Laon, et l'abbaye de Prémontré, qui attribue la haute justice du moulin Liébuin audit évêque, la basse et la moyenne à l'abbaye, sous la condition que l'officier qui la rendra aux vassaux abbatiaux prêtera serment devant l'évêque. L'abbaye pourra faire extraire des pierres de la carrière du Ronceloy pour les maisons de Penancourt, Fontenille, Merlieux, du moulin Liébuin. Un repère fixera le niveau d'eau. Les sujets épiscopaux de Brancourt ne pourront plus faire paître leurs bestiaux dans les pâtures de Moilleval.

La sentence arbitrale de Jean de Ribemont et de Jean de Leuse relative à la justice d'Achery sera respectée.— Baux du moulin à eau de Breneha. — Cession par les habitants de Brancourt à l'évêque de Laon d'une partie de leurs usages contigue au bois de Mortiers, en échange de deux faulx et demie de pré. Un fossé sera ouvert pour l'écoulement des eaux dans un étang.— Arpentage des usages de Brancourt au lieudit la Montinette. — Projet de bail emphytéotique de 4 jalois de terre, lieudit Clocquemont, à Claude Robin et autres, moyennant une rente annuelle d'un sou par verge.

G. 39. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 7 pièces, papier.

1129-1777. — Bruyères. — Le roi Louis-le-Gros concède, sur la somme de 20 livres due par les habitants de Bruyères et de Vorges pour leur érection en commune, un tiers à Barthélemy, évêque de Laon, et un tiers à Clérembaut. Il donne en outre à chacun d'eux un tiers de la taille de ceux qui entreront en la paix de Laon, dans les endroits où la taille est perçue. S'il arrive quelque profit et augmentation dans ladite paix, les revenus en seront partagés également entre le roi et l'évêque. Le Chapitre cathédral de Laon prélèvera 100 sous de la monnaie provisoire sur la part de ce dernier. Le monarque assigne à Béatrix, cousine de Barthélemy et femme de Clérembaut, et au fils de celle ci, en témoignage de l'affection qu'il porte à l'évêque, un domaine sis à Bruyères et à Chérêt. (1129, 12 des calendes de mai ; original en parchemin avec sceau royal en cire brune.) — Confirmation de la charte communale de Bruyères par le roi Philippe-Auguste. (Senlis, 1186.) — Vente par Roger de Rozoy à Garnier, évêque de Laon, moyennant 1220 livres parisis, de ce qu'il possédait à Bruyères, Chérêt, Cherequel, Martigny, Montbérault et Vorges, et des dîmes, cens, justice, hommes de corps, vinages, de la mouvance de l'évêché de Laon. Roger se réserve sa grande vigne de Martigny, dite le clos du seigneur de Rozoy, son manoir, sa haie et sa vigne de Coupy, et promet de livrer aux abbayes de Foigny et de Montreuil les rentes en vin qu'il leur devait. Il se reconnaît vassal de l'évêque et noble serviteur (chassatus) de l'église de Laon (1247, samedi après l'octave de la nativité de Notre-Dame ; original en latin.) — Ratification de cette vente par Aelide, dame d'Audenarde, sœur dudit Roger. (1248-9, lendemain de l'Épiphanie.) — Baux de menues dîmes, de terres et prés à Bruyères et à Chérêt.

G. 40. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1778. — Bucy-les-Pierrepont. — Bail de la dîme et du terrage de ce village.

G. 41. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 2 plans.

1265-1780. — Chevregny. — Jacques, abbé de Saint-Ived de Braine, reconnaît que Guillaume, évêque de Laon, lui a accordé le droit de pâturage de la ferme de Certaux (Sarthiaus), depuis le territoire de la ferme de La Royère et de Filain jusqu'aux confins des territoires de Malva et de Braye-en-Laonnois, en prenant pour extrême limite le chemin public séparant ces territoires jusqu'au *cessier* (cerisier) qui dépend de la ferme de Certaux, au bois et au versant des montagnes du côté de Chevregny, de façon que les bestiaux ne puissent paître sur les versants de ces montagnes ni dans la vallée de Chevregny. Cette concession est faite moyennant une rente de 10 sous tournois exigible à la fête de Saint-Remy par les préposés épiscopaux à Chevregny et à Monampteuil, sous peine d'amende. Les habitants de Chevregny pourront emporter le chaume des terres dont la récolte aura été faite dans les limites indiquées. (1265, férie après la fête de Saint-Luc ; original en latin.) — Vente devant l'officialité de Laon à Robert de Torote, évêque de Laon, par Gilon, dit Gros-Amis, et Perrée, sa femme, moyennant 6 livres parisis, de droits de vinage, cens et rentes sur des maisons, terres et jardins sis à Chevregny. (1292, samedi après la fête de Saint-Marc, évangéliste ; original en latin.) — Requête adressée en 1566 au bailli du duché de Laon, par les habitants de Chevregny, tendant à obtenir la coupe d'arbres bordant les chemins publics pour refaire les fontaines, halles et chaussées. — Baux des droits de fournage, consistant en 3 sous parisis par ménage et moitié par veuve ; — de chasse et de rouage, du produit des amendes au maximum de 17 sous. — Droits honorifiques en l'église de Chevregny, contestés au vicomte de ce lieu. — Baux de terres, savarts, prés et bois sis à Chevregny, Laval, Nouvion-le-Vineux.

G. 42. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 plan.

1742-1785. — Chivy-lès-Étouvelles. — Baux du moulin de Crolet, sis à Chivy-lès-Étouvelles. — Arpentage figuré des dépendances de ce moulin.

G. 43. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1435. — Clacy. — Protestation de Girard Évrard, dit de Chirocourt, notaire apostolique, au nom de l'évêque de Laon, contre la prise de possession du fort de Clacy et du four banal d'Urcel, faite par Pierre Petit, gouverneur de la ville de Laon, au mépris d'un abandon consenti par le roi Charles VII au profit dudit évêque.

G. 44. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier ; dont 1 plan.

1769-1787.— Couvron. — Baux et plan de la ferme de Montrecouture, qui dépendait alors de Pont-à-Bucy. Cette ferme a été incendiée le 16 février 1786, à l'exception d'un pigeonnier sis au milieu de la cour.

G. 45. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1752-1778. — Filain. — Baux de terres et de vignes sises à Filain.

G. 46. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier, dont 1 plan.

1742-1785. — Froidmont-Cohartille. — Baux et plan figuré du moulin à eau de Bécheret, sis à Froidmont-Cohartille, de terres et prés en dépendant.

G. 47. (Liasse.) — 1 pièce, papier,

1785. — Gizy. — Bail de la ferme de Hayon, sise à Gizy, et de ses dépendances.

G. 48. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1752-1775. — Jumigny. — Obligations à un surcens de 12 livres 10 sous et deux bouteilles de vin, exigible le 11 novembre de chaque année et affecté sur des immeubles sis à Jumigny.

G. 49. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1761. — Laniscourt. — Procès-verbal d'arpentage figuré, par François Bellanger, de terres, vignes et bois sis à Laniscourt.

G. 50 (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 14 pièces, papier.

1230-1333. — Laon. — Vente par Gérard de Clacy, vidame du Laonnois, du consentement de Marie, sa femme, et de Mathilde, sa mère, à Anselme de Mauny, évêque de Laon, de moitié des droits de vente de la maison de Pierre Le Forestier, sise en la rue Veschef *(in vice episcopali*, actuellement rue Sérurier*)* ; de droits de cens, justice et vente sur la maison d'Odard de Chamolle et celle de Bertrand de Saint-Quentin, sises même rue ; la moitié des droits de cens, justice et vente de la maison sur les murs provenant de Boidekin, de la mouvance de la vidamie de Laon, vassale de l'évêché; de droits de cens, justice et vente de maisons comprises entre la ruelle des Bouchers et la maison d'Ebal le boucher, les droits de justice du chemin depuis la maison de Vercigni en arrière jusqu'aux tournelles; du chemin depuis le mur aux Harengs jusqu'en face la maison de Henri de Pierrepont du côté de Saint-Georges ; d'une grande loge d'Ernaud Boselard, rue Tretonnière; du chemin de la porte Royer au four d'Évrard de Merival; du chemin à partir de la maison d'Helvide de Rosoy près de Sainte-Benoîte jusqu'à la maison de Henri de Pierrepont ; de toutes les ruelles depuis la grande rue du côté des murs jusqu'à la porte Royer; des murs de la porte Royer à la maison de Pierre Kéhadin ; des maisons d'un côté seulement depuis la porte Royer jusqu'à la maison de Boulenger qui tient à deux rues près de la maison d'Helvide de Rosoy ; des maisons depuis celle de ladite Helvide jusqu'à celle de Henri de Pierrepont; des maisons desdites ruelles et des maisons sises au-dessus desdits murs non compris les droits de justice de maisons de la rue Sainte-Geneviève à la maison de ladite Helvide de Rosoy ; des maisons de Huard le Jausne, Jean de Marchais, Thorin de Vaux et Albric de Remies près de Sainte-Benoîte ; du chemin et des maisons depuis la grande rue du Tronc jusqu'à Notre-Dame-au-Marché, et de là jusqu'à la maison d'Arnoul le Mouflis et de tout le marché en faisant le tour ; mais ces droits ne pouvaient être perçus qu'après midi ; des maisons sur les murs depuis le marché jusqu'à la maison de Thomas Pied de Lièvre, et de ces maisons vers la halle jusqu'à une autre rue en face la maison de Robert de Courlegis ; de la halle et de la grande maison d'Ade Troche, tenant au marché ; d'une ruelle tenant au four dans le marché ; les pains qu'il avait le droit d'exiger trois fois par an en Chevresson et dans les maisons des boulangers de ladite censive ; chacun de ces derniers et des autres vendeurs de pain devait trois fois par an 4 pains des plus grands ; les droits de justice des maisons construites au-dessus du gué de la porte Royer à l'exception de celles contigues au jardin de l'abbaye de Saint-Jean ; les droits de justice de l'hôpital Saint-Julien et des maisons construites derrière cet hôpital ; 28 deniers de bonne monnaie de droit de cens sur cet hôpital ; les droits de justice au sujet des fumiers de la porte Royer ; du grand chemin de cette porte jusqu'à l'endroit où on pesait à Ardon ; de deux maisons à l'entrée d'Ardon du côté gauche du chemin de Laon et de la rue depuis le grand chemin vers la fontaine de Bousson (bouzon) ; les droits de justice et de vente de la vigne Kehadin près dudit fumier ; trois plaids par an et tout ce qu'il possédait à Laon dans la censive de la châtellenie de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, sous la réserve cependant de ce qu'on tenait en fief de lui et de ses hommes de corps, ainsi que de la vigne d'Ouclier. (Avril 1230 ; 2 originaux en latin.) — P. abbé de Vauclerc, consent à ce que la maison qu'il avait ac-

quise à Laon, paroisse Sainte-Benoîte, entre la maison de Droard de Vervins et celle de maître Bernard de Vaux reste assujettie aux droits antérieurs à l'acquisition. Il n'y élèvera de chapelle qu'avec le consentement de l'évêque. (Mars 1261 ; original en latin.) — Vidimus, par Guillaume de Hangest, garde de la prévôté de Paris, du jeudi après la fête de Saint-Nicolas d'hiver 1292, d'une confirmation par le roi Louis IX d'un accord fait en sa présence entre Garnier, évêque de Laon, et la commune de la même ville. Le change, le marché, le rouage, le jallage, le lardage et la place où était le beffroi sur le marché, appartiendront à la commune de Laon qui paiera à l'évêque annuellement 47 livres de monnaie, savoir : 8 livres à la Saint-Jean-Baptiste, autant à la Toussaint, 23 livres à la Saint-André et 8 livres à la mi-carême. Si la commune met plus de 8 jours de retard à payer ces termes, elle paiera l'amende. La justice du marché, du rouage, du jallage, du lardage, du change et de la place du beffroi restera à l'évêque de Laon qui nommera un sergent pour rendre la justice en son nom. Ce sergent prêtera serment à l'évêque et aux maire et jurés. Les amendes seront partagées par moitié entre l'évêque et la commune. On ne pourra déplacer le change sans le consentement de l'évêque, et dans le cas où ce consentement serait donné, la justice continuera d'en appartenir à l'évêque. Les chanoines, les membres de leur famille demeurant avec eux, les frères de l'hôpital de Sainte-Marie et les officiers de l'évêque seront exempts de droits de rouage et de péage. (Novembre 1241.) — Copie délivrée en 1619 d'un acte de bornage entre Guillaume, évêque de Laon, et l'abbaye de Saint-Vincent, vidimé par le roi Philippe-le Hardi. (Juin 1280.) — Arrêts du Parlement de Paris condamnant divers bourgeois à donner à l'évêque de Laon, pour droit de gîte, des *coustes* et *coussins*. (1330-1332.) — Charte de Raoul Li Jaunes, garde scel du bailliage de Vermandois, contenant vente par Garnier Li Fuzelier et Helvys, sa femme, à Jeanne Delaplace et Jean de Bouloingne, tuteurs et *mainbours* de Jeannette, Heulin et Jeannon, frères et sœur dudit Garnier, moyennant 25 livres parisis, du huitième d'une maison sise à Laon, sous la porte Mortée, tenant à la ruelle qui conduit en Chenizelle ; laquelle maison devait une rente de 2 chapons et 2 sous parisis de cens par an et un lit à l'évêque de Laon seulement. (Septembre 1333.) — Notes analytiques de ces documents.

G. 51. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1487-1601. — Constitution, réobligation et paiement d'un surcens de 4 livres 8 sous sur une maison sise à Laon, à l'encoignure d'une rue vis-à-vis les grandes boucheries. — Ventes : à Pierre Loncle et sa femme, d'une maison en ruine, rue Châtelaine, près de l'hôtel du duché, sous la réserve de haute, moyenne et basse justice d'une allée de 7 à 8 pieds de haut sur 6 de large ; — à Bastien Enguerrand, prieur de Saint-Erme, d'une maison à Laon contigue aux remparts près de la porte Saint-Georges ; — à Zacharie Maynon, de partie de maison rue Châtelaine ; — à François Bazin, d'une maison en la rue qui descend au petit marché vers les Cordeliers. — Résolution de vente de maison rue du Change, tenant par derrière à la maison du duché. — Échange de maisons rues des Cordeliers, Saint-Martin et du Bloc. — Obligation par le chapitre de Saint-Pierre-au-Marché de boucher 30 fenêtres des maisons donnant sur le jardin du palais épiscopal, à la hauteur de 6 pieds ; des barreaux de fer seront mis aux jours maintenus en abat-jour. — Nantissements pour sûreté de rentes, etc.

G. 52. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1611-1785. — Levée de 38,163 livres sur l'Élection de Laon pour indemniser les propriétaires des maisons détruites pour la construction de la citadelle de Laon. — Vente d'une maison à Laon, dans la rue conduisant aux Cordeliers. — Arpentage de vignes lieudit le Tosson. — Acquisition de terres pour agrandir le jardin de la ferme de la Grange l'Évêque. — Baux de cette ferme. — Engagement par la ville de Laon, propriétaire des murs au-dessus du Mont Doyart, de pratiquer un sentier de 8 pieds pour donner un plus libre accès aux vignes — Réobligations à surcens ; extraits de baux, etc.

G. 53. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1611-1748. — Cueillerets des menus cens dus à l'évêque de Laon dans cette ville. — Paiement de 83 livres de rente due par le domaine de Laon audit évêque.

G. 54. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1576-1699. — Perception des droits de lods et ventes et de cens à Laon.

G. 55. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1723-1787. — Union de la mense abbatiale de Saint-Martin de Laon à l'Évêché. — Brevet du roi Louis XV du 24 novembre 1723. — Fulmination de la bulle d'union par l'officialité de Reims, 17 mars 1731. — Procédures pour arriver à l'extinction du titre de l'abbaye royale de Saint-Martin. — Acte d'union par les notaires

apostoliques, 31 mars 1731. — Ordonnance du bailliage et siège présidial de Laon pour informer, 10 août 1731. — Consentement à l'union par Claude-Honoré Lucas, abbé de Prémontré, 22 août 1731. — Lettres patentes du roi Louis XVI autorisant l'aliénation de l'abbatiale de Saint-Martin de Laon, avril 1783. — Transaction réglant les droits de propriété des bâtiments entre l'évêque de Laon et les religieux, 1er mai 1783. — Lettres patentes rendant exécutoire cette transaction, mai 1783. — Arrêt du Conseil qui ordonne une enquête. — Sentence du bailliage de Vermandois prescrivant l'audition de témoins. — Prestation de serment de Jean Cottenest qui devait procéder à cette audition. — Estimation affirmée par ledit Cottenest. — Procès-verbal d'affirmation sur le commodo et l'incommodo. — Arrêt du Parlement ordonnant l'estimation de ce qui est mentionné dans la transaction. — Expertise. — Consentement du procureur général de l'ordre de Prémontré. — Arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement des lettres patentes et transaction. — Arrêt de la même cour homologatif de ladite aliénation. — Extrait de baux.

G. 56. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 sceau; 8 pièces, papier.

1267-1292. — Laval et Nouvion-le-Vineux. — Enguerrand, sire de Coucy, Montmirail et Oisy, vend, du consentement de sa femme Marguerite, à Guillaume, évêque de Laon, moyennant 1500 livres parisis, ses possessions de Laval, Mailly, Nouvion (le Vineux) et Maimençon, consistant en cens, vinages, rouage, chevage. Il ne réserve que la suzeraineté, les droits de poursuite et de justice des vinages cédés. (1267, jour de la lune avant la fête de Saint-Remy; original en latin.) — Ratification de cette vente par ladite Marguerite. (1267, vigile de Saint-Remy; original en latin.) — Quittance par ledit Enguerrand de 70 livres parisis reliquat du prix de ladite vente. (25 novembre 1267; original en latin.) — Pierre de Courtisot, sire de Crandon, vend à Robert, évêque de Laon, moyennant 200 livres parisis, les biens qu'il tenait en fief dudit évêque à Laval et Nouvion: le pré dit *fremmer fontaine*, 5 sous parisis de cens sur le four de Nouvion, une rente de 5 jalois de blé mesure de Laon à prendre sur les moulins d'Anchin, 50 jalois de terres labourables au tertre de Presles, 47 muids de vinage à percevoir à Laval, la suzeraineté de deux fiefs sis à Laval, tenus par Robin de Hauteverne, écuyer, et Colart, fils du châtelain de Chooilly. (1292, lendemain de la Pentecôte; original en langue vulgaire.) — Lettres d'attache en latin de l'officialité de Laon, constatant que le sceau de la charte précédente est bien celui de Pierre de Courtisot. — Chartes des officialités de Laon et de Troyes relatant cette vente. — Ratification (en langue vulgaire) par Béatrix, femme de Courtisot. (Juin 1292.) — Notes analytiques de ces documents.

G. 57. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1489-1614. — Cession par Charles de Luxembourg, évêque de Laon, à Jean Godeffroy, moyennant un surcens annuel de 20 livres parisis, de divers immeubles sis à Laval: « la maison ou souloit estre la maison de » Gournay » avec 3 jalois de terres encloses de fossés; le champ de Gournay contenant 8 à 10 jalois; le pré des Feuillis, d'un jaloi; le bois Boult, d'un jaloi, contigu au voyeu de la rue aux Mortelets. Le preneur construira dans deux ans une maison d'une valeur de 20 francs sur l'emplacement de l'ancienne. (16 mai 1489.) — Rétrocession de ces propriétés à Charles Delacourt, chanoine de la cathédrale de Laon. — Donation par Jean Grave, titulaire de la chapelle Saint-Michel fondée en l'église cathédrale de Laon, à Jeanne Grave, sa nièce, de maison et pré à Laval. — Aliénation de 160 verges de bois défriché, moyennant un surcens annuel de 18 sous 8 deniers parisis. — Baux de bois lieudit en Fay et de 20 verges en Chenizelles, territoire de Nouvion-le-Vineux. — Notes analytiques.

G. 58. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1606-1778. — Baux et arpentage de la cense Bastien, sise à Laval.

G. 59. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1545. — Lierval. — Bail de 9 ans fait par Adam Bouvier, receveur du temporel de l'évêché de Laon, à Philippe Obtrin, archer, de 2 jalois de terres labourables sises à Lierval. — Notes.

G. 60. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1486-1740. — Liesse. — Accord entre Charles de Luxembourg, évêque de Laon, et son Chapitre, pour la nomination du trésorier de Liesse. — Procuration d'Antoine Bellote, chanoine de Laon, pour remettre sa commission de trésorier de Liesse à l'évêque de Laon. — Extrait du registre aux insinuations concernant la donation faite en 1654 par Henri de Lorraine, duc de Guise, de 1500 livres de rente à percevoir sur les revenus du duché de Guise, à charge de services religieux, consistant en une messe basse au grand autel tous les matins, et dans l'obligation de chanter les litanies de la Sainte-Vierge les mercredis et samedis de chaque semaine à 5

heures du soir. — Acceptation de cette donation par le Chapitre cathédral de Laon pendant la vacance du siége de cette ville — Procuration donnée à Louis de Bridieu, gouverneur de Guise, pour le paiement des arrérages de cette rente. — Extrait des registres du conseil du prince de Condé pour le paiement des arrérages d'une rente de 600 livres due à la chapelle de Liesse et d'une autre de 1200 livres due à l'Hôtel-Dieu dudit Liesse. — Notes.

G. 61. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau; 5 pièces, papier.

1212-1291. - Lizy. — Enguerrand de Coucy, seigneur de Marle, ratifie la concession faite par son frère Robert de Coucy, aux hommes du Laonnois et spécialement à ceux de Lizy, du bois dit Li Tristes, de Pinon, et des pâtures contigues à ce bois moyennant un cens qui n'est pas déterminé. (1212.) — Charte de Thomas de Coucy, seigneur de Vervins, conçue dans les mêmes termes. (1212.) — Guillaume, abbé de Prémontré, et son monastère, reconnaissent qu'autrefois Itier de Mauny, évêque de Laon, leur a cédé le versant de la montagne de Ronceloi, moyennant une rente annuelle de 20 livres parisis exigible aux fêtes de Toussaint; que Guerric, abbé de Prémontré, a cédé à Guillaume, évêque de Laon, le moulin de Barthel sis à Anizy-le-Château, et que par suite de cette concession ladite rente sera réduite à 10 livres. Cette charte ratifie et relate celle de juillet 1252 de Jean, abbé, et de son abbaye, reconnaissant qu'Itier, évêque de Laon, leur a cédé lesdits versants ou larris de montagne depuis le nouveau vivier vers le moulin Liébuin, et le droit de pâturage qu'il avait avec ses hommes, et que ce prélat s'est réservé la chasse, la justice et une rente annuelle de 20 livres jusqu'à ce que l'abbaye de Prémontré ait livré audit évêque un fonds rapportant un semblable revenu. (Janvier 1291-2.)

G. 62. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1269-1777. — Mons-en-Laonnois. — L'abbé de Saint-Martin de Laon atteste que Bérard peintre à Laon, et Wede, sa femme, ont vendu à Guillaume, évêque de Laon, moyennant 15 livres parisis payées comptant, par Pierre, chapelain au palais épiscopal, et Drouart, chanoine de Saint-Jean-au-Bourg, receveur de l'évêché de Laon, une rente de 7 muids et 6 setiers moins un lot de vin de vinage, exigible à la Saint-Martin. Cette rente était affectée sur divers immeubles sis à Mons-en-Laonnois. (Février 1269-70.) — Albert de Roye, évêque de Laon, et Hugues de Châtillon, règlent l'étendue de leurs justices et de leurs domaines à Mons en-Laonnois. (Dimanche après Saint-Clément, 1330.) — Arrêts du Parlement : maintenant à l'évêque de Laon ses droits de toute justice en la grande maison à Mons-en-Laonnois, appartenant à l'abbaye de Hautvilliers; — attribuant au bailli ducal de Laon la connaissance d'un procès entre l'évêque et ladite abbaye, au sujet des droits d'investissement d'une vigne vendue par Anselme Dodart dans la censive de cette abbaye à Mons-en-Laonnois. — Baux, déclaration et arpentage de prés, terres, vignes et bois sis audit Mons.

G. 63. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1720-1734. — Nouvion-le-Vineux. — Arrêt du Parlement de Paris qui oblige Jean Guisselin, chevalier, seigneur de Chepilly, à présenter son dénombrement à l'évêque de Laon, conformément à celui de 1689. et qui le maintient dans ses droits de vicomté et de justice. — Procès contre Pierre Clément, sieur de La Rouillée, écuyer, vicomte de Nouvion et Laval, Antoine Tournant, orfèvre à Laon, pour délits de chasse.

G. 64. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin, 32 pièces, papier.

1352-1788. — Paris. — Robert-le-Coq, évêque de Laon, déclare recevoir, en sa qualité d'évêque, une maison sise à Paris, rue Pavée, sous les clauses et conditions mentionnées dans une charte de la Prévôté de Paris, par laquelle Philippe de Talaru, Jean Leleu, souschantre en l'église de Notre-Dame de Paris, et Guillaume de Neuffontaines, exécuteurs testamentaires de Hugues d'Arcy, évêque de Laon, puis archevêque de Reims, consentent à faire délivrance de ladite maison léguée par ce prélat pour servir uniquement d'habitation à ses successeurs évêques de Laon. Cette maison était chargée d'une rente de 50 sous parisis, dont 21 sous envers l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, 24 sous à l'aumônier de cette abbaye et 5 à ladite abbaye. (1er septembre 1352.) — Acquisition en 1673 du fief de la Grande-Maison, en remploi de l'hôtel de la rue Pavée, uni à celui de Nemours. Adjudication par décret au cardinal d'Estrées, évêque de Laon. Retrait féodal par François Olivier, comte de Sénozan. — Acquisition de l'hôtel de la rue de Bourbon, à Paris, en remplacement du fief de la Grande Maison. Constitutions de rentes sur cet hôtel; quittances et reconnaissances ; expéditions d'actes d'acquisition et de revente. — Copie de lettres patentes de Louis XV ratifiant l'acquisition dudit hôtel faite par Louis de Clermont, évêque de Laon. — Adjudication par décret au profit de Charles de Saint-Albin, évêque de Laon. — Notes analytiques, etc.

G. 65. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1221-1778. — Pouilly. — J. abbé de Saint-Vincent, C. abbé de Prémontré, Wautier, abbé de Saint-Martin de Laon, et l'abbé de Valsecret, attestent que Roger d'Acy a ratifié en leur présence la vente faite à Anselme (de Mauny), évêque de Laon, et à quelques uns de ses hommes de Pouilly, de onze jalois de terres labourables sises à Pouilly. (Octobre 1221 ; original en latin.) — Baux, déclarations et arpentages du domaine de Pouilly. (1499-1778.)

G. 66. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1581-1778. — Cueillerets des cens, rentes, surcens et chapons perçus à Pouilly pour l'évêque de Laon. — Baux des droits seigneuriaux de Pouilly. — Rôles des blés, droits de jaloi ou train de charrue dus à l'évêché de Laon. Ce droit consiste en un jaloi de blé tierçain mesure de Laon dû sur les terres ensemencées en blé. Le droit de charrue est de deux ânées de blé par charrue. La commanderie de Puisieux prélève 20 ânées de blé sur le produit. — Procès soutenu devant le Parlement de Paris contre ceux qui refusaient de payer les droits. — États et quittances des droits payés. — Vente par François Blein à Pierre Joneau du moulin à vent de Pouilly et de ses dépendances.

G 67. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1334-1578. — Droits de pâturage. — Accord entre Aubert, évêque de Laon, et la commune de Crécy-sur-Serre, pour maintenir aux vassaux et justiciables de l'évêché de Laon à Pouilly, leur droit déterminé de pâturage. (Octobre 1334). — Vidimus de cette charte par Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris, du jeudi 14 mars 1380. — Arrêt du Parlement de Paris contenant transaction entre l'évêque de Laon et ladite commune, fixant l'étendue de ces droits de pâturage. (12 février 1380-1). — Déclaration au terrier de Pouilly de ces droits de pâturage.

G. 68. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier, dont 1 plan.

1680-1778. — Presles-et-Thierny. — Sentences du bailliage de Laon interdisant le pâturage des moutons du fermier du château de Presles dans les pâturages de Presles et lui permettant seulement de passer par les grands chemins. — Appels au Parlement de Paris par l'évêque de Laon. — Baux et plan figuré de la ferme du château de Presles et de ses dépendances. — Baux, déclaration et arpentage de maisons, vignes, terres, prés et bois à Presles, appartenant à l'évêché de Laon ; — des carrières de Presles, sises près du château.

G. 69. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1355-1381. — Septvaux. — Arrêt du Parlement de Paris déboutant Jean de Coucy, garde noble d'Enguerrand de Coucy, de l'ajournement qu'il avait obtenu contre Robert Le Coq, évêque de Laon, et les habitants auxquels le droit de couper les accrues d'aunes hors des bois dudit Enguerrand était contesté. (16 mai 1355.) — Vidimus du 16 novembre 1357 par Guillaume Blondel, bailli de Vermandois, de lettres royaux de Charles, Dauphin de Viennois, duc de Normandie et régent de France, ordonnant l'incarcération dans les prisons royales, des auteurs de délits commis à l'instigation du sire de Coucy au préjudice des habitants de Septvaux, propriétaires de ces aunes. — Mandement du bailli pour informer contre les délinquants, les incarcérer et mettre les habitants de Septvaux sous la sauvegarde royale. (1357.) — Arrêt du Parlement de Paris condamnant Enguerrand de Coucy à réparer le dommage causé par lui et par ses ordres à l'évêque de Laon et aux habitants de Septvaux, en s'appropriant lesdits aunes poussés sur les terres arables où l'évêque de Laon avait toute justice. (11 février 1380-1.) — Notes.

G. 70. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1345-1769. — Urcel. — Jean Dubois, sire de Vesle, garde scel du bailliage de Vermandois à Laon, atteste que Simon de Wamencourt, écuyer, a vendu à l'évêque de Laon, moyennant 119 livres parisis, un fief sis à Urcel, relevant de l'évêché de Laon et consistant en une rente annuelle de 19 muids de vin sur la grosse taille du Laonnois. (1345-6, samedi avant les Brandons) — Baux et arpentage de maison de l'Hôtel-Dieu, jardins, vignes, terres, bois, savarts et marais sis à Urcel. — Accord déterminant les droits de chasse respectifs entre Claude-Charles Marquette et l'évêque de Laon à Urcel. — Sentence du bailliage de Vermandois du 26 juillet 1413, qui maintient les habitants d'Urcel dans leurs droits de pâturage sur une partie du territoire de Chavignon, entre le moulin Ogier et le bois de Boain, lieudit la rive à Pooilly.

G. 71. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1577-1780. — Vaucelles-et-Beffecourt. — Baux de prés appartenant à l'évêché de Laon.

G. 72. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1344. — Vaurseine. — Vente devant Jean Dubois,

sire de Vesle, garde scel du bailliage de Vermandois à Laon, par Alexandre« diz Li Cochus de Parpes, » écuyer, à l'évêque de Laon, représenté par Herbert du Trésor, tabellion en l'évêché de Laon, de tout ce qu'il possède en franc alleu à Vaurseine, consistant en dîmes et rouages, moyennant 30 livres de forte monnaie payées comptant. (Vendredi après la fête de Saint-Mathieu, en février 1344.)

G. 73. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 16 pièces, papier, dont 3 plans.

1291-1759. — Versigny. — Enguerrand, sire de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, règle avec Robert de Torote, évêque de Laon, la direction du ruisseau de Versigny qui devait leur servir de limite. Il paiera au prélat 40 sous parisis de rente à percevoir à la fête de Saint-Jean-Baptiste sur le vinage de La Fère. (Février 1291-2, original en langue vulgaire.) — Vidimus de cette charte ; par Raoul Li Jaunes, garde scel du bailliage de Vermandois. (Lundi après la mi-carême 1331 ;) — par Colart Lebègue, garde scel du même bailliage. (20 avril 1336;) — par Hugues Aubriot, garde de la Prévôté de Paris. (15 mars 1380-1.) — Baux et déclarations de la ferme de Versigny, de 1414 à 1759. — Perception des droits seigneuriaux à Versigny, et reconnaissance de chemins et de fossés. — Expertise et plan du chemin de traverse de Versigny à la chaussée du moulin de Fressancourt.

G. 74 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1202-1382. — Enguerrand, sire de Coucy, reconnaît que Roger de Rozoy, évêque de Laon, lui a vendu 3 charrues de terres labourables contenant chacune 12 muids mesure de Laon, à prendre dans son bois du Tranois, sous la charge d'un surcens annuel de 4 muids de blé médiocre et sain que ledit Enguerrand s'oblige à faire conduire par ses voitures à Versigny dans la maison du maire dudit évêque. (1202, original en latin.) — Ratification par le Parlement de Paris, d'une transaction du 23 décembre 1381 entre l'évêque de Laon et le sire de Coucy, relative à l'acquit de cette prestation. — Sentence de la même cour qui oblige le sire de Coucy à payer à l'évêque de Laon une rente de 40 sous parisis exigible à la fête de Saint-Jean-Baptiste sur les vinage et domaine de La Fère, à cause de la rivière de Versigny. (7 mars 1380-1.) — Copies de ces documents.

G. 75. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces papier, dont 1 plan.

1352-1750. — Arrêt du Parlement de Paris mandant au bailli de Vermandois d'informer contre Poupart du Sart, chevalier, et ses complices, qui avaient maltraité Jean Dubus, sergent de Versigny, au moment où il ramenait Buisset de Brenot, évadé des prisons épiscopales. (3 décembre 1352.) — Arrêt de la même cour confirmant un accord entre Pierre Aiscelin de Montaigu, évêque de Laon et Guillaume Dubois, mandataire de Jean Godard, d'une part; et Gilles, seigneur de Bosqueau, chevalier, d'autre part. Ce dernier s'étant soumis à l'évêque, est renvoyé des fins de la plainte dudit évêque, à raison de certaines injures faites au maire de Versigny. (19 novembre 1371.) — Notes et mémoires prouvant que l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois n'a point de droit de justice et de fief en sa ferme de Macquigny, enclave de la seigneurie de Versigny ; plan à l'appui.

G. 76. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1277-1408. — Le roi Philippe III reconnait qu'il a été prouvé que la garenne de Versigny appartenait à l'évêché de Laon ; que le sire de Coucy avait eu tort d'y faire prendre Jean Tartarin, homme de corps dudit évêché ; que ceux qui gardaient la régale pendant la vacance du siège épiscopal avaient eu raison d'informer. (Mars 1277 ; original en latin.) — Le roi Charles VI mande au bailli de Vermandois ou à son lieutenant d'informer contre Robert d'Aisne, chevalier, gouverneur de la terre de Coucy, Jean d'Aisne, son fils, et leurs domestiques, qui avaient troublé les habitants de Versigny dans leur droit de chasser dans les bois de Bouzenval tenant au vivier de Saint-Lambert. (30 juillet 1408.) — Jean Moriaus de Saint-Just, commissaire royal, met sous la garde du Roi les habitants de Versigny sur lesquels la dame de Coucy veut indûment percevoir un droit de main-d'œuvre de trois deniers parisis par feu. (Samedi après la Chandeleur 1347.) — Notes.

G. 77. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; (1 imprimée).

1322-1770. — Arrêt du Parlement de Paris relatant un accord entre l'évêque de Laon et l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. Celle-ci promet de n'avoir en sa ferme de Macquigny que le nombre de bêtes nécessaires à la consommation des fourrages des terres de cette ferme. (22 novembre 1322.) — Arrêt de ladite cour confirmant aux habitants de Versigny, vassaux de l'évêque de Laon, leurs droits de pâturage ; le libre passage des bestiaux près d'un bois appartenant à Poupart du Sart, chevalier, seigneur de Rogécourt, et dans les bois de la forêt de Versigny, sauf indemnité sur les terres non ensemencées dudit chevalier qui ne pourra arrêter aucun habitant de Versigny passant sur ses terres avec du

bois provenant de la forêt de Coucy ou d'une autre forêt. L'évêque de Laon fera faire le bornage de ses propriétés limitrophes de celles dudit Poupart. La fosse Bugnoire sera commune auxdits habitants et à l'évêque. (14 janvier 1355-6.) — Sentence du bailliage de Coucy ordonnant la restitution des bêtes à laine de Versigny indûment saisies par Simon Goret, sergent en la prévoté de La Fère, vers le chemin de Versigny à Monceau-les-Leups près du bois dit la Queue de Monceau, lieudit les Ries de Bapaume tenant à la couture de Petilly. (15 juin 1374) — Déclaration des droits d'usage et de pâturage des habitants de Versigny. — Arrêt du Parlement de Paris portant accord entre l'évêque de Laon et Renaud de Honcourt, agissant en son nom et comme se portant fort de Jean de Sarny, Jean de La Folie, Agolan, seigneur de Monceau, le seigneur de Margival, chevalier, et autres, qui ont eu tort de rançonner les habitants de Versigny pendant 14 jours, sous le prétexte qu'ils étaient porteurs d'un mandement royal. L'évêque a consenti que le procès fut terminé sans amende. (24 janvier 1384-5.) — Ordonnance de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, qui défend de rouir le chanvre dans les étangs de Saint-Lambert, de couper les roseaux, et de chasser les canards et autres oiseaux aquatiques, etc.

G. 78. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1217. — Vorges. — Anselme de Mauny, évêque de Laon, cède à différents habitants de Vorges un champ tenant au chemin d'Ardon à Vorges et Thierny, près du champ des Templiers, moyennant une rente annuelle de 5 muids de vinage exigible à la fête de Saint-Martin d'hiver. (Janvier 1217-8.) — Notes.

G. 79. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 1 plan.

1698-1785. — Wissignicourt. — Arpentage figuré des marais communaux de Wissignicourt. — Bail d'une petite carrière avec environ 3 verges de jardin audit lieu.

G. 80. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1390. — XVIIe Siècle. — Extrait du livre blanc du chapitre cathédral de Laon, qui reconnaît que les cinq dignités du chapitre: le décanat, les deux archidiaconés, la trésorerie et la chantrerie, sont des fiefs mouvants de l'évêché de Laon. — Commission du Parlement de Paris pour ajourner à la requête de Jean de Roucy, évêque de Laon, Étienne Lestrillart, doyen du chapitre, refusant de rendre foi et hommage de son doyenné audit évêque. (4 mai 1390.) — Déclaration du chapitre cathédral que bien qu'il reçoive la résignation du décanat de Jean de Thoisy que réclamait l'évêque, il ne prétend acquérir aucun nouveau droit ni agir au mépris des priviléges de l'évêque, et que chacune des parties continuera de jouir de ces priviléges. (12 avril 1399.) — Ajournement de Pierre de Bièvre, doyen du chapitre de Laon aux mêmes fins devant ladite cour. (1400.) — Consentement donné par le chapitre cathédral de Laon à une permutation par Geoffroi de Bonneval, du décanat de la cathédrale contre la cure de Droizy du diocèse de Soissons, occupée par Valerand Delahaye, de concert avec le cardinal de Bourbon, évêque de Laon. (1520.) — Procuration donnée par le chapitre à plusieurs chanoines pour aviser à la résignation du décanat de la cathédrale (1524.)

G. 81. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier, dont 2 imprimées

1681-1784. — Dénombrements de la trésorerie du chapitre cathédral de Laon. Le trésorier avait toute justice dans l'église et à l'extérieur seulement jusqu'aux anneaux mis au parvis et sur les coutres, curés et chapelains à sa nomination ; la moitié des oblations les jours des Cendres, mi-Carême, Jeudi-Saint, Mercredi après la Pentecôte et Nativité, et en tout temps de celles faites au chœur de la même église; les oblations entières de cierges le jour de la Chandeleur; les amendes consistant chacune en 60 livres parisis et une maille d'or à raison de faits passés dans l'église ; le drap d'or ou drap mortuaire de tout chanoine et des autres personnes inhumées dans l'église ; le patronage de l'église de Royaucourt ; la seigneurie de Chailvet avant l'estimation faite en 1554 par Charles de Roucy, trésorier, du consentement du cardinal de Bourbon, évêque de Laon ; la suzeraineté et la trésorerie et sacristie de la cathédrale ; divers immeubles, droits et rentes — Évocation par le conseil d'Etat d'une instance au Parlement de Paris par suite de saisie féodale du fief de la trésorerie de la cathédrale sur Prévôt, trésorier, qui, après avoir prêté foi et hommage, refusait de donner son dénombrement à l'évêque de Laon.

G. 82. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 2 pièces, papier.

1338-1507. — Dénombrements : du fief de la chapelle épiscopale, dont les revenus consistent en terres, prés, cens et vinages, oblations faites à l'évêque lorsqu'il officie ou bénit : — du décanat de Saint-Jean-au-Bourg, présenté par Guillaume de Proisy et Jean de Chalendry ; — de la trésorerie du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, présentés par Jean d'Anizy ; — de la trésorerie de Saint-Pierre-au-Marché, présentés par Jean Goumars et Andrieux de Merlieu.

G. 83. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; débris de sceau, 1 pièce, papier.

1125-1292. — Le roi Louis VI, du consentement de la reine, abolit, à la demande de Barthélemy, évêque de Laon, les offices de vidame et de prévôt du Laonnois, regardés comme oppresseurs des pauvres et de l'église. Il les unit à toujours à l'évêché de Laon. (1125 : original en latin.) — Dénombrements et hommages de la vidamie du Laonnois possédée en 1281 par Pierre, comte d'Alençon et de Blois ; en 1284 par Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois ; en 1292 par Hugues de Châtillon, comte de Blois.

G. 84. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1363-1410. — Dénombrement de la vidamie de Laon présenté en 1363 par Marie de Châtillon, dame de Rozoy-en-Thiérache. Ce fief consiste en une rente de 333 livres 10 sous et 8 deniers parisis sur la grosse taille en argent du Laonnois ; en une taille de vin de 333 muids, 5 setiers et un tiercel ; en droit de rouage, cens, vinage, justice, four, chaussée, lods et ventes. — Vidimus par Drouart de Hainaut, garde scel de la baillie de Vermandois (5 mai 1364), d'une charte de Geoffroi, évêque de Laon, qui fait remise des droits de relief et finance des fiefs de Clacy, vidamie du Laonnois, Thierret et du four d'Urcel, à l'occasion du mariage de Marie de Châtillon, fille de Gaucher de Châtillon, et de Jean de Craon, écuyer, et qui déclare approuver l'assignation de douaire de la veuve dudit Gaucher, faite contrairement au droit coutumier qui ne laissait que l'usufruit de la moitié du fief. — Procuration donnée le 29 juillet 1390 par Jean de Montagu et autres, pour présenter foi et hommage à l'évêque de Laon, à cause de la vidamie de Laon. — Louis, duc de Guyenne, donne pouvoir à Regnault d'Angennes, chevalier, seigneur de Rambouillet, de rendre à l'évêque de Laon les devoirs féodaux de la vidamie de Laon confisquée à son profit sur Jean de Montagu (1410).

G. 85. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 3 pièces, papier.

1518-1762. — Dénombrements de la vidamie de Laon présentés à l'évêché de Laon par Catherine de Sarrebruche, en 1518 ; par François de Bourbon, prince de Conti, en 1603 ; par François de Roye de La Rochefoucault, en 1630 ; par Frédéric-Charles de Roye de La Rochefoucault, en 1680 ; par François de La Rochefoucault, en 1694 ; par Marthe-Élisabeth de Roye, en 1745. — Acte par lequel Étienne-Joseph de La Fare, évêque de Laon, reconnaît qu'il doit une rente annuelle de 2 ânées de blé de chien *de nature de conceau*, pour la meute du vidame de Laon, exigible à la Saint-Martin d'hiver.

G. 86. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1296-1763. — Vente par Simon de Valavergny, prévôt du Laonnois, et Marguerite, sa femme, à Robert, évêque de Laon, moyennant 26 livres parisis payées comptant, de la moitié des amendes possédée en douaire par Jeanne de Valavergny, veuve de Jean de Valavergny, prévôt du Laonnois ; des tailles de l'Épiphanie et de mai dont moitié est détenue au même titre par ladite Jeanne, et d'une rente annuelle de 26 sous parisis sur les droits de ladite prévôté. (Février 1296-7 ; original en langue vulgaire.) — Dénombrements de la prévôté du Laonnois présentés à l'évêché de Laon : par Aubert de Coucy, du chef de Jeanne de Villesavoie, sa femme, en 1362 ; par Henriet de Lisaacq, échanson du Roi, en 1402 ; par Eustache de Crécy, en 1632 ; Eustache de Louvencourt, en 1682 ; François Pétré, seigneur de Vincy, en 1700 ; par Antoine-Augustin Dennet, du chef de sa femme, Marie-Françoise Pétré, en 1740. — Foi et hommage du même fief par Louis de Louvencourt, en 1684. — Saisies féodales ; exercice des droits honorifiques dudit fief.

G. 87. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1329-1787. — Dénombrements et saisies féodales du fief de La Boutillerie, sis à Assis-sur-Serre. Le possesseur de ce fief avait le droit de prendre la coupe et le couvercle de la coupe dans laquelle l'évêque avait bu la première fois du vin au repas de joyeux événement après sa réception. L'évêque lui devait en outre 9 setiers de vin et 9 pains d'un denier chacun, aux fêtes de Pâques, Pentecôte, Assomption, Nativité, Noël et Chandeleur ; maison seigneuriale à Assis-sur-Serre, four banal, cens, justice, afforage, vinage, rouage et chasse, 120 jalois de terre.

G. 88. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1441-1787. — Notes sur la consistance de fiefs sis à Achery-Mayot, dépendant de l'évêché de Laon ; — du fief de Locq, sis à Anizy-le-Château. — Dénombrements, fois et hommages, saisies féodales des fiefs de Bleucourt, à Amifontaine ; — du fief d'Aubigny.

G. 89. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 10 pièces, papier.

1338-1787. — Dénombrements de la châtellenie

d'Aulnois ; — du fief de la Barrière, sis à Aulnois; — du fief de Saint-Remy-Porte, sis audit Aulnois. — Fois et hommages ; saisies féodales.

G. 90. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1338-1779. — Dénombrements de la seigneurie de Bièvres présentés par Louis de Proisy, Louis d'Aubourg, Gaspard-Hyacinthe de Caze, Gaspard-Henri de Caze, Gaspard-Louis de Caze, Françoise de Chalus, femme de Jean, comte de Narbonne. — Notes analytiques sur le fief d'Hainaut, sis à Bois-les-Pargny. — Dénombrements, fois et hommages, saisies féodales du fief de Luru, sis à Bois-les-Pargny.

G. 91. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1574-1788. — Dénombrements de la vicomté de Chevregny présentés par César du Clozet et Nicolas-François Vairon de Doigny. — Dénombrements, fois et hommages des fiefs de Courcelles, Missy et Monceau, sis à Chevregny.

G. 92. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1481-1789. — Saisies féodales et dénombrements de la seigneurie de Clacy ; — du fief des Moraines, sis à Clacy. — Paiement des droits de suzeraineté.

G. 93. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1265-1748. — Charte de Simon de Sart, châtelain de Laon, abandonnant à Guillaume, évêque de Laon, la suzeraineté du fief de Marcilly, sis à Faucoucourt, possédé par Raoul de Faucoucourt, en échange de droits féodaux autrefois cédés sans le consentement de ce prélat. (Mars 1265, férie avant Saint-Grégoire ; original en latin.) — Vidimus de cette charte par Hugues Aubriot, garde de la Prévôté de Paris, du 4 mars 1380. — Dénombrements de la seigneurie de Marcilly présentés : par Grignon de Betencourt, en 1338 ; par Mahieu, sire de Russeville, en 1373 ; par Jean de Dargies, sire de Bethencourt, en 1385 ; par Drieu de Dargies, en 1399 ; par Antoine de Domplerre, en 1574 ; par Jean de La Tranche, en 1635. — Actes de foi et hommage ; saisies féodales. — Notes sur la consistance du fief de la Croix Gilbert, sis à Faucoucourt.

G. 94. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1248-1779. — Cession par Milon, seigneur de Soupir, et Gérard, son fils, à l'évêque de Laon, Garnier, de la suzeraineté de Dammarie. (Juillet 1248.) — Reconnaissance de cette cession par Jean de Juvincourt, chevalier, fils de feu Renaud, chevalier, dit Le Govie. (Juillet 1248.) — Transaction entre l'abbaye de Saint-Thierry de Reims et Jean et Bertrand de Juvincourt, chevaliers, sur la jouissance de leurs censives de Dammarie. Ces derniers abandonnent leurs droits, moyennant indemnité, en conservant cependant leurs hommes de corps qui continueront à payer le droit de mariage à l'abbaye. (Août 1248.) — Dénombrements du fief de Dammarie, présentés à l'évêque de Laon : par Baudry de Logny, en 1339; par Baudon de Logny, en 1363; par Robert d'Anglebermer, comte de Laigny, en 1670 ; par Charles-Alexandre Leroy de Jumelle, en 1714 ; par Gaspard-Hyacinthe de Caze, en 1720 ; Gaspard-Henri de Caze, en 1735 ; Gaspard-Louis de Caze, en 1760; par Françoise de Chalus, femme de Jean, comte de Narbonne, en 1779. — Actes de foi et hommage. — Dénombrements de la seigneurie de Ranicourt, sise à Juvincourt.

G. 95. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1338-1745. — Dénombrements du four banal de Laval présentés : par Jean de Pouissy, en 1338; Gobaut d'Acy, écuyer, en 1339; Adam Chemoys, bourgeois de Laon, en 1365 ; Pierre de Biaunes, en 1368; Jeanne de Chalendry, veuve de François d'Alemans, en 1430 ; Robert d'Ully, en 1660; Benjamin-Robert d'Ully, en 1683; David de Gosselin, en 1689 ; Antoine et Gabriel de Guisselin, en 1713; Pierre-Clément de La Rouillie et Marie-Elisabeth-Charlotte de La Rouillie.

G. 96. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1339-1766. — Dénombrements de la seigneurie de Lierval présentés : par Thomas de Vervins, chevalier, sire de Saint-Leu, en 1339 ; Oger de Saincheron, en 1374 ; François et Philippe de Miremont, en 1560, Charles-François et Marie-Élisabeth de Chambly, en 1711 ; Jacques de Lespinay, en 1731. — Perception des droits de suzeraineté ; — réclamations contre l'insuffisance de dénombrements ; — saisies féodales. — Dénombrements, fois et hommages du fief de Beaurepaire, sis à Lierval.

G. 97. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1352-1787. — Note sur la consistance du fief du bois Tiroux, sis à Lislet. — Dénombrements et saisies féodales : du fief de Jomont, sis à Martigny-en-Laonnois ; — du fiel de Monthiémont, sis à Merlieux et possédé en 1362 par Jeanne de Monthiémont, en 1371 par Jean Le Vaulins de Pineller, en 1635 par Claude de Malortie, en 1739 par Joseph Huvart ; — du fief Dennet, sis à Mesbrecourt ; — du fief Cambrin, sis à Molinchart.

G. 98. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

XVe Siècle. — 1788. — Cueillerets, dénombrements, saisies féodales et retraits féodaux de la vicomté de Monampteuil.

G. 99. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 5 sceaux, dont 3 incomplets ; 4 pièces, papier.

1260-1474. — Arbitrage de Clément, archidiacre, Guillaume, chantre, Baudouin, vidame de Clacy, et Simon de Valavergny, prévôt du Laonnois, décidant que le comte de Roucy doit deux hommages distincts pour la châtellenie de Montaigu et de Pierrepont. (1260, mardi après la fête de Saint-Nicolas d'hiver ; original en latin ; sceaux de Guillaume, chantre de Laon, et de Clément, archidiacre.) — Fois, hommages et dénombrements des châtellenies de Montaigu, Pierrepont et Sissonne présentés à l'évêque de Laon : en 1322, par Jean, comte de Roucy; en 1347, par Hugue, comte de Roucy; en 1365, par Isabelle, comtesse de Roucy, femme de Louis de Namur, comte de Roucy; en 1381, par Louis, fils du roi de France, duc d'Anjou et de Touraine et comte du Maine ; en 1393, par Hugue, comte de Roucy et de Braine ; en 1407, par Louis, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, de Forcalquier, du Maine et de Roucy ; en 1474, par Jean, comte de Roucy. — Sceaux de Hugue et de Jean, comtes de Roucy.

G. 100. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1603-1787. — Dénombrements de la châtellenie de Montaigu présentés à l'évêque de Laon par Jacques de Harlay, Achille de Harlay, Philippe de Miremont, Marguerite d'Elbène, veuve de David de Miremont, François de Miremont, Alphonse de Miremont, Charles-Alphonse de Miremont, Charles-François de Miremont. — Saisies féodales de cette châtellenie.

G. 101. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1372-1779. — Dénombrements, fois et hommages : de la seigneurie de Montchâlons ; — du fief de la vicomté de Nouvion-le-Vineux et Laval ; — du vinage de Nouvion-le-Vineux et Laval ; — Saisies féodales de ce vinage. — Dénombrements de la seigneurie d'Orgeval.

G. 102. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 3 pièces, papier.

1474-1779. — Dénombrements de la châtellenie de Pierrepont présentés à l'évêque de Laon : en 1474, par Jean, comte de Roucy ; en 1605, par Charles de Roye de La Rochefoucault, comte de Roucy ; en 1702, par François de Roye de La Rochefoucault ; en 1745, par Marthe-Élisabeth de Roye de La Rochefoucault, duchesse d'Ancenis ; en 1779, par la même. — Sceau de Jean, comte de Roucy.

G. 103. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1250-1751. — Sentence arbitrale d'Anselme, chantre, de Jean, trésorier de l'église de Laon, et de Philippe d'Aulnois, chevalier, qui met sous la suzeraineté de l'évêque de Laon les possessions de Richard de Cervenay, chevalier, à Pouilly, et oblige ce seigneur à recevoir, à la volonté dudit prélat, le remboursement d'une prestation de 3 muids de grains exigibles sur l'évêché. Le remploi effectué en immeubles relèvera également de l'évêché. (Octobre 1250 ; original en latin.) — Dénombrements et saisies féodales de ce fief, connu vulgairement sous le nom de fief Gruet ; — du fief de Flavigny, sis à Pouilly.

G. 104. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1615-1782. — Dénombrements du fief du rouage de Presles-et-Thierny, consistant en un droit de 2 deniers par charrette chargée de vin ; de 4 deniers parisis pour chaque chariot, sous peine de 60 sous d'amende. — Dénombrements de fiefs sis à Presles-et-Thierny : Bois Griffart, Épagny, Mignot, la Rue franche, la Vigne derrière les échelles. — Pouvoir donné par Marc-Antoine-François-Marie Randon de La Tour, à Charles-Nicolas Quignon, de faire foi et hommage du fief de Corneil. — Notes sur la consistance du fief de Chailvet, sis à Royaucourt.

G. 105. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1225-1772. — Enguerrand, sire de Coucy, atteste qu'il a acquis Sissonne, dans le comté et la baronnie de l'évêque de Laon, avec l'intention formelle de ne pas changer la condition féodale. (5e férie avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, 1225 ; original en latin.) — Dénombrements, fois et hommages présentés à l'évêque de Laon : en 1630, par Claude de Hurauld, femme séparée de biens de Charles de Roucy ; en 1681, par François-César de Roucy ; en 1716, par Charles-François, marquis d'Angennes ; en 1745, par Marie-Françoise de Mailly du Breuil, femme séparée de biens de ce dernier ; en 1768, par Marie-Marguerite Chevalier, marquise de Saint-Jal.

G. 106. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 8 pièces, papier.

1328-1786. — Dénombrements, fois et hommages,

états des revenus de la seigneurie de Soupir. — Sceau de Louis Juvénal des Ursins, archidiacre de Champagne, en 1487. — Vente, en 1754, de la terre et seigneurie de Soupir, par Fidèle-Séraphin Baudouin et Antoine-Séraphin Baudouin, brigadier des armées du Roi, à Joseph-Alexandre Coste de Champeron, écuyer, receveur général des finances en la Généralité de Flandre et Hainaut, et à Marie-Geneviève Terré, sa femme.

G. 107. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1362-1744. — Dénombrements, fois et hommages et saisies féodales de la seigneurie de Thiernu, possédée en 1362 par Julienne, dame du Sart; en 1365, par Alix, veuve de Jacquemart de Thiernu; en 1370, par Raulin Haton; en 1385, par Raoul Haton; en 1605, par Jérôme Cauchon, gouverneur de la principauté de Château-Porcien; en 1698, par Jean-Baptiste de Preseau; en 1721, par Marc-Antoine de Preseau.

G. 108. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1363-1750. — Dénombrements de la vicomté d'Urcel possédée en 1363 par Gilles et Raoulin Haton; en 1574, par Robert Dumetz; en 1647, par Benjamin de Muisement; en 1671, par Élisabeth de Muisement; en 1691, par Anne de Muisement; en 1700, par Claude Maynon; en 1703, par Anne Maynon; en 1731, par Charles-Alphonse de Miremont, à cause de Marie-Françoise de Fay d'Athis, sa femme; en 1750, par Claude-Charles Marquette. — Dénombrements du fief de la Vigne-Midi, sis à Urcel.

G. 109. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1679-1780. — Souffrance féodale, hommages et dénombrements du fief de Courthuis, sis à Vorges, possédé en 1679 par Marie-Henriette de Bruneau, garde-noble de ses enfants; de 1693 à 1711, par la famille de Chambly; en 1714, par François Courtin; en 1739, par François-Charles de Bezannes; en 1754, par la veuve de François Courtin; en 1760, par Louis Bataille de Méry; en 1773, par Claude Darras. — Hommages du fief de La Motte, sis à Wissignicourt, appartenant à la fabrique de Saint-Remy d'Anizy, paroisse de Wissignicourt. — Notes analytiques sur la seigneurie de Wissignicourt.

G. 110. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1598-1788. — Fois et hommages, actes de souffrance des seigneuries d'Aubigny, Clacy, Urcel, Chevregny, Monampteuil, Bièvres, Orgeval, Montchâlons, Courthuis, Corneil, Pierrepont, Montaigu, Sissonne, Thiernu, etc.

Évêché de Soissons.

G. 111. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1568-1790. — Baux : de terres à Acy, Berzy-le-Sec, Cuizy-en-Almont, Noyant, Osly-Courtil, Parcy-Tigny, Saint-Bandry, Septmonts, Venizel, Villeneuve-Saint-Germain; — de vignes à Acy, Belleu, Septmonts, Villeneuve-Saint-Germain; — de prés à Acy, Belleu, Berzy-le-Sec, Cuizy-en-Almont, Noyant, Parcy-Tigny, Septmonts, Villeneuve-Saint-Germain; — de bois à Acy, Septmonts; — de cellier à Soissons; — de dîmes à Noyant; — de maisons à Saint-Bandry; — d'aulnaies à Acy; — de saulsaies à Acy, Villeneuve-Saint-Germain; — d'étang à Septmonts; — de jardin à Saint-Bandry; — de moulin à Septmonts; — de savarts à Acy. — Réobligations à surcens sur des maisons et vignes sises à Soissons. — Paiement par l'Hôtel-Dieu de Soissons des droits de quint et requint du fief de La Rose, sis à Soissons, acquis de l'évêché de Soissons par ledit Hôtel-Dieu. — Hommages du même fief audit évêché.

Évêché de Noyon.

G. 112. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Extrait d'un bail de terres et prés sis à Caillouël, appartenant à l'évêché de Noyon.

Chapitre métropolitain de Paris.

G. 113. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1522-1698. — Terrier de Viry-Noureuil, avec tables alphabétiques des déclarants. — Déclarations faites par Jacques Laffrené, écuyer, seigneur de Châtillon-sur-Oise; les fabriques de Viry, Moyencourt, Condren; les maire et jurés de Chauny, représentant leur Hôtel-Dieu et leurs pauvres; la confrérie des apôtres de cette ville, instituée en l'église Notre-Dame; les curés de Béthancourt-en-Vaux, Viry, Chauny; le couvent de Sainte-Croix de Chauny; les abbayes de Saint-Éloi-Fontaine, de Prémontré, de Genlis; les pauvres de Viry, etc.

G. 114. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1784. — Baux de terres et prés sis à Viry.

Chapitre cathédral de Laon.

G. 115. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1120-1170. — Bulle du pape Calixte II enjoignant à B. évêque de Laon, et à son clergé, de ne pas laisser molester le chapitre de cette ville. (13 des calendes de mai; vers 1120.) — Vidimus de l'officialité de Laon,

(dimanche après la Circoncision 1331-2), de lettres patentes octroyées en 1136 par le roi Louis VI au chapitre de Laon, dont il prend, avec le consentement de sa femme et de son fils, les personnes et les biens sous sa protection. — Bulle du pape Alexandre III enjoignant au chapitre de Laon de prendre sur les revenus de sa trésorerie ce qui sera nécessaire à l'entretien de deux cierges qui brûleront sans discontinuation devant le maître autel. (7 des calendes de septembre 1160.) — Bulle du même pape adressée au chapitre de Laon qui ne peut être frappé d'excommunication et de suspension que pour motif manifeste. Le pape lui confirme ses moulins et autres possessions. (3 des calendes de mars 1162.) — Bulle d'Alexandre III qui confirme un réglement capitulaire prescrivant des messes *pro defunctis* qui doivent être célébrées dans le cloître. (8 des ides de mai 1165; 6e année de son pontificat.) — Bulle du même pape enjoignant au chapitre de Laon de ne jamais consentir à l'aliénation des prébendes du chapitre de Guise dont la collation appartenait à l'évêque de Laon. (4 des nones d'août 1170.)

G. 116. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1206-1216. — Copies du XIIIe siècle, 1° d'une bulle d'Innocent III confirmative des biens et privilèges du chapitre cathédral de Laon. (2 des nones de juillet 1206.) 2° d'une charte de Jean, chapelain et official, relatant la déposition faite au lit de mort par Herbert, ex-maire de Vaux-sous-Laon, sur l'extinction de la juridiction dudit chapitre à Vaux. (1211.) — Bulle du pape Innocent III qui permet aux chanoines de témoigner en matière de coutumes et d'usages contre leur évêque et leur métropolitain. (9 des calendes d'août 1207; 9e année de son pontificat.) — Monitoire de Thomas, prévôt, Thomas, archidiacre, et H. de Neuville, chanoine d'Arras, commissaires du Saint-Siège, enjoignant à A. (Albéric de Laon, dit Humbert) archevêque de Reims, de fulminer dans sa province les dimanches et fêtes, l'excommunication contre les maire et jurés de la commune de Laon qui refusent de se soumettre à l'excommunication précédemment lancée contre eux. (1214 ?) — Bulle du pape Honoré III qui charge le doyen et le chantre du chapitre de Reims de s'enquérir de l'exactitude des plaintes faites par le chapitre de Laon contre le comte de Rethel, excommunié par l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons et d'autres juges délégués par le pape, au sujet de la liberté refusée pour certains villages, grief qui l'avait fait excommunier depuis 3 ans sans résultat. Si ces plaintes sont fondées, le comte sera de nouveau excommunié jusqu'à satisfaction complète. (14 des calendes de janvier 1216; 1re année de pontificat.)

G. 117. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1218-1262. — Notification faite au pape par A. évêque de Senlis, l'abbé de Compiègne et J. archidiacre de Paris, de deux chartes, l'une de 1185 de Roger de Rozoy, évêque Laon, l'autre de décembre 1218 d'Anselme, son successeur, qui reconnaissent au chapitre cathédral de Laon le pouvoir de juger, soit en personne, soit en l'absence de l'évêque de Laon, des ecclésiastiques qui refuseraient de garder l'interdit et l'excommunication fulminée contre les ravisseurs des biens dudit chapitre. — Vidimus de cette dernière charte par Raoul de Chartres, chanoine et official de Reims. (Août 1232.) — Charte de Guillaume, évêque de Laon, conçue dans les mêmes termes que celle d'Anselme. (Août 1262.)

G. 118. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1224-1240. — Bulle du pape Honoré III qui charge Pierre, chanoine de Saint-Jean de Vertus, du diocèse de Châlons, de terminer le débat qui existait entre le chapitre de Laon, d'une part, l'abbaye de Saint-Vincent et des clercs laïques des diocèses de Châlons et Noyon, qui troublaient ledit chapitre dans la possession de ses terres et revenus. (Ides de septembre 1224; 9e année de pontificat.) — Bulle du pape Grégoire IX qui charge les doyen, trésorier et sous-chantre de Châlons de s'enquérir de la légimité des plaintes du chapitre de Laon contre Ernand Boiselard, bourgeois de Laon, qui avait frauduleusement fait lever par l'archevêque de Reims une excommunication lancée contre lui sans donner la moindre satisfaction audit chapitre, et d'y faire droit s'il y a lieu. (Nones de janvier 1227-8; 1re année de pontificat.) — Bulle de Grégoire IX chargeant le doyen du chapitre de Beauvais de connaître de la levée de l'excommunication faite en faveur d'Enguerrand de Coucy par l'abbé de Saint-Léger, dont se plaignait le chapitre de Laon, qui avait fulminé cette excommunication. (8 des calendes de septembre 1235; 8e année de pontificat.) — Bulle de Grégoire IX chargeant l'évêque de Soissons, l'abbé de Saint-Léger et Yspan, archidiacre d'Arras, de juger en matière d'injures faites au chapitre de Laon par l'évêque de Laon et ses officiers qui avaient fait cesser les offices à Laon et dans les environs de cette ville. (4 des ides de décembre 1235; 8e année de pontificat.) — Chartes de Garnier, évêque de Laon, J. évêque de Soissons, et P. évêque de Meaux, confirmatives des privilèges du chapitre de Laon. (Janvier 1238-39.) —

Confirmation par Garnier, évêque de Laon, de la coutume établie pour le chapitre cathédral de n'admettre comme chanoines que ceux qui auront juré sur les saints-évangiles qu'ils sont nés de mariage légitime. (1240 ; jour de la lune avant la fête de Saint-André, apôtre.)

G. 119. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1243-1250. — Bulle du pape Innocent IV accordant au chapitre de Laon la perception des novales là où on perçoit depuis longtemps les dîmes. (4 des ides d'octobre 1243 ; 1re année de son pontificat.) — Vidimus par Th. archevêque de Reims, du mois d'août 1352, d'une bulle d'Innocent IV réclamant à la reine de France la connaissance d'une cause qui regarde le chapitre cathédral de Laon, qui avait fait démolir la maison de Gilles Mahan et défricher sa vigne. (13 des calendes de novembre 1243 ; 1re année de pontificat.) — Bulle d'Innocent IV conférant à l'archevêque de Reims le droit de visite dans les églises de son archevêché. (10 des calendes de mars 1248 ; 5e année de pontificat.) — Charte d'Itier, évêque de Laon, confirmative des priviléges de son chapitre. (Mars 1249-50.)

G. 120. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1256-1260. — Bulle du pape Alexandre IV confirmative des priviléges, libertés, immunités et exemptions accordés par les papes, rois, princes et autres. (5 des calendes de mai 1256 ; 2e année de son pontificat.) — Bulle du même accordant des indulgences d'un an et 40 jours à ceux qui fréquenteront la cathédrale lors des fêtes et octaves de l'Assomption, de la Nativité de la Vierge et de la dédicace de l'église. (5 des calendes de février 1257 ; 3e année de son pontificat.) — Charte de J. de Roumilly, trésorier du chapitre cathédral de Laon, désignant les arbitres chargés de terminer les débats entre lui et le chapitre au sujet de la sonnerie d'une nouvelle cloche, mise dans la tour, et du beffroi d'une tour dominant la place et la porte de l'évêché où le chapitre prétendait avoir droit de justice et d'amende. (Juin 1258.) — Charte d'Itier, évêque de Laon, qui maintient la juridiction du chapitre à l'exclusion de son trésorier, au sujet d'une rixe dans l'église. (Dimanche après la fête de Saint-Nicolas en hiver, 1258.) — Vidimus de cette charte par Robert Maquelin, notaire apostolique, en 1367. — Bulle du pape Alexandre IV chargeant l'évêque de Troyes de défendre par censures le chapitre de Laon contre ceux qui portent atteinte aux personnes et aux biens de sa dépendance, au mépris des priviléges apostoliques. (3 des calendes de mai 1260 ; 6e année de son pontificat.)

G. 121. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1261-1262. — Confirmation par Guillaume de Troyes, élu évêque de Laon, du droit de patronage qu'avait son chapitre sur tous les bénéfices de la dépendance dudit chapitre (Octobre 1261.) — Bulle, de mêmes dates et termes, adressée par le pape au doyen de Sens, à l'égard des abbés de l'ordre de Citeaux dans le diocèse de Laon. — Bulle du pape Urbain IV adressée au doyen de Verdun, portant que les abbés de l'ordre de Prémontré élus pour gouverner les abbayes du diocèse de Laon, seront présentés à la bénédiction de l'évêque par le chapitre de Laon, qui recevra le serment desdits abbés sur l'autel de son église cathédrale. (Viterbe, nones d'avril 1262 ; 1re année de pontificat.) — Bulle du même adressée au chapitre, défendant de tenir désormais aucun marché devant le parvis de la cathédrale de Laon, à cause du tumulte et du grand bruit qui s'y faisaient. (Viterbe, 15 des calendes de mai 1262.)

G. 122. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1263-1266. — Renonciation par les maire et jurés de Laon à un appel interjeté devant la cour pontificale, d'une sentence rendue par trois chanoines de Laon chargés de juger pour leur chapitre en vertu de priviléges concédés par le Souverain-Pontife. (3e férie après la fête de Saint-Barthélemi 1263.) — Le roi Saint-Louis reconnait que le chapitre de Laon a droit de justice sur les sergents qui ne sont pas du territoire de Laon, à l'exclusion de la commune de Laon qui prétendait le contraire. (1263, fête de Saint-André, apôtre.) — Vidimus de cette charte, par Gautier Bardin, le lendemain de la fête de Saint-Denis, 1291.) — Bulle du pape Urbain IV adressée au chapitre de Laon pour l'autoriser à excommunier les usurpateurs des biens dudit chapitre. (3 des calendes de mars 1263-4.) — Bulles d'Urbain IV adressées au doyen de Soissons, au sujet de deux hommes du chapitre et de trois chevaux pris par un sergent et retenus sans raison au mépris des réclamations dudit chapitre. Urbain autorise ce doyen à fulminer, s'il y a lieu, excommunication jusqu'à due satisfaction. (Ides de juin 1264.) — Bulle du pape Clément IV adressée au doyen de Soissons contre ceux qui troublent le chapitre de Laon. (2 des ides de juin 1266 ; 2e année de son pontificat.)

G. 123. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1274-1299. — Charte de l'officialité de Laon por-

tant que l'archidiacre Robert, dit de Saint-Médard, et le chanoine Aubert de Marle, procureurs délégués par le chapitre de Laon au concile qui devait se tenir à Lyon, ont juré qu'ils n'y feront rien de contraire aux intérêts de ce chapitre et de chacun de ses chanoines. En cas d'infraction, chacun de ces mandataires paiera 100 marcs d'argent. (Samedi avant *Jubilate* 1274, pendant la vacance du siége.) — Bulle du pape Nicolas III adressée à l'archevêque de Bourges pour faire conférer à Gui de Charny, chanoine d'Auxerre et son chapelain, des rentes sur des maisons sises à Auxerre et possédées auparavant par le chantre d'Auxerre. (4 des nones de juin 1278; 1re année de son pontificat.) — Vidimus par l'officialité de Laon d'une bulle de Boniface VIII, datée du 4 des ides d'octobre, 4e année de son pontificat, confirmative de l'élection de Gazon, évêque de Laon. (1298.)

G. 124. (Cahier.) — In-fº, 12 feuillets, parchemin.

1295-1332. — Copie informe de vidimus par Jean Milon, garde de la prévôté de Paris (8 décembre 1331), du mandement adressé au chapitre de Laon, portant suppression de la commune par le roi Philippe-le-Bel. (Mars 1295-96.) — Arrêt du Parlement de Paris confirmatif. (3 Mars 1320-21.) — Confirmation de cette suppression par par les rois Philippe-le-Long (janvier 1322-23) et Philippe de Valois (août 1331.) — Autre vidimus dudit Milon (28 mars 1331-2), de lettres du même roi réglant les droits de la ville et du chapitre de Laon. (Mars 1331-2.) — Transcription faite le 3 février 1332-3, à Anizy-le-Château en la maison épiscopale, par Jean de Montigny, notaire, en présence de Robert de Cachy, chanoine de Guise, d'Henri de Mayot, curé dans le diocèse de Laon, de Nicolas *de Noviscasis*, curé dans le diocèse de Meaux, de lettres du même Roi portant suppression définitive de la commune de Laon et institution d'un prévôt.

G. 125. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1303-1311. — Vidimus (17 janvier 1367) par Gilles Lefort et Robert Maquelin, notaires, d'une charte de G. évêque de Laon, énonçant que l'official B. et G. de Montlhery ont, de sa part, invité le chapitre à voir s'il n'y avait pas lieu de réformer et de punir des chanoines, chapelains et clercs, mais n'entendant préjudicier en rien aux droits et priviléges du chapitre. (Vendredi avant la Purification de la Vierge, 1303-4) — Désignation de quatre chanoines, par Mathias Jacob de Garcin, clerc, bailli du trésorier, et le chapitre cathédral, pour décider qui doit juger l'auteur d'un vol commis dans la sacristie de la cathédrale par des coutres. (Dimanche avant la fête de Saint-Barnabé 1310.) — Gazon, évêque de Laon, déclare qu'il s'en rapporte à un arbitrage pour décider si sa justice ou celle du chapitre doit juger Renaud de Agnania, auteur d'un vol et d'un sacrilége commis dans le sanctuaire de la cathédrale. (Mardi avant la Saint-Vincent 1310-11.)

G. 126. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1331-1338. — Commission adressée au bailli de Vermandois pour faire mettre en liberté Poncelet de Miromont, domestique du chapitre et auteur involontaire de la mort de Jaquemard Langlois, écolier de Laon, incarcéré par ordre de Raoul le Jeune, lieutenant de la prévôté de Laon, et pour le remettre à la justice dudit chapitre, et, en cas d'opposition, d'ajourner les opposants devant le Parlement de Paris 20 jours après Noël. (23 décembre 1331.) — Révocation par le roi Philippe IV de la sauvegarde accordée par le bailli de Vermandois aux vassaux du chapitre cathédral. (4 septembre 1337.) — Commission donnée par ce prince à Robert de Piquigny et à Pierre Dancenne pour s'enquérir des vassaux rebelles du chapitre et pour les faire ajourner aux jours de Vermandois devant le Parlement de Paris. (22 janvier 1337-8.) — Mandement du Roi qui enjoint à Aubert de Hangest, seigneur de Genlis, Bernard, seigneur de Moreuil, et Raoul Flamand, seigneur de Canny, de ne point procéder contre Robert de Piquigny, chevalier, et Pierre Dancenne, qui ont fait mettre à mort 9 hommes et flétrir au visage 6 femmes, comme auteurs principaux de conspiration et d'excès contre le chapitre cathédral. (30 mai 1338.) — Vidimus de lettres du Roi qui confèrent à Gautier de Floury l'office de trésorier de Laon à cause du droit de régale. (25 août 1338.)

G. 127. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1347-1394. — Accord entre l'évêque de Laon et son chapitre concernant la juridiction dans le cloître sur les chanoines, les chapelains et l'Hôtel-Dieu de Laon. (Samedi avant la fête de Saint-Vincent 1347.) — Vidimus par Guillaume Staise, garde de la prévôté de Paris, de lettres du roi Jean, du 12 décembre 1354, confirmatives des droits de justice du chapitre cathédral de Laon dans son cloître sur toute personne à l'exclusion des officiers royaux des bailliage et prévôté de Laon. — Lettres confirmatives de ces droits octroyées par le roi Charles VI au mois de février 1393-94. — Sentence de *restitution par signe*, rendue en la cour du Roi à Laon, par Jean Revelart, prévôt de la cité de Laon, à l'occasion d'un homme de corps du chapitre, reconnu coupable de plusieurs meurtres et vols, avec flagrant délit, et, pour

ces faits, mis à mort malgré sa déclaration qu'il était homme de corps dudit chapitre. (Samedi, veille de Pâques-fleuries 1362-3.) — Vidimus (juin 1367) par Gilles Lefort de Verneuil et Nicolas Dascy, notaires, d'une charte de 1364, de Geoffroi, évêque de Laon, portant que deux arbitres seront choisis pour terminer le différend élevé entre lui et le trésorier du chapitre pour fixer leurs juridictions. — Mandement de Drouart de Hainaut, lieutenant du bailli de Vermandois, aux officiers et sujets de ce bailliage, pour la mise à exécution de lettres royaux données au chapitre de Laon pour mettre fin aux abus des appels faits sans prétexte ni raison contre tout acte de sa justice dont on empêchait l'exercice. (10 août 1373.)

G. 128. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1385-1399. — Jean de Roucy, élu évêque de Laon, reconnaît : que s'il tient un synode dans l'église de Laon, c'est parceque le chapitre cathédral lui en a donné la permission sans tirer à conséquence. (13 mai 1385); — qu'à cause de sa première entrée à Laon fixée au 1er décembre 1387, le chapitre cathédral a permis de faire apposer aux portes des maisons des écussons à ses armes et à celles des nobles du clergé et autres. (22 novembre 1387.) — Remise faite par François, archevêque de Toulouse, au chapitre de Laon, de sa part contributive pour l'entretien du pape à Avignon. (1er mars 1391-2.) — Quittance donnée à Laon, le 31 mars 1391, par Pierre de Juys, archidiacre en l'église de Mâcon, nonce du pape Clément VII, de la somme de 150 francs d'or due à la chambre apostolique par le chapitre de Laon. — Jean de Roucy, évêque de Laon, reconnaît, par suite d'un conflit entre son official et son chapitre au sujet de Guillaume Natalis, chapelain de Laon, poursuivi devant ledit official pour cause de concubinage, que le chapitre a seul la connaissance de pareils délits commis par les chanoines, chapelains et vicaires. (10 août 1396.) — Décision capitulaire privant de son office Henri Norjols, titulaire de la chapelle de Saint-Côme et Saint-Damien en l'église cathédrale de Laon, pour cause d'absence dûment constatée à trois reprises. (6 février 1397-98.) — Bulle du pape Benoît XIII adressée au chapitre de Laon pour le prévenir qu'il se réserve la nomination de l'évêque de Laon. (15 des calendes de janvier 1399; 6e année de son pontificat.)

G. 129. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1401-1413. — Attestation par Gervais du Temple, notaire apostolique dans le diocèse de Soissons, que Jean de Noyale, prêtre chapelain curé de Suzy, indûment détenu par l'officialité de Laon, a été remis à Jean de Hautcourt *(de altâ curiâ)*, pour en faire justice conformément à l'exception de juridiction métropolitaine et épiscopale dont le chapitre cathédral de Laon jouissait sur les titulaires ecclésiastiques de sa dépendance. (25 novembre 1401.) — Attestation donnée par Gobaut de Venderesse, sous le sceau du bailliage de Vermandois, que le trésorier a prétendu n'être point responsable des vols de deux évangélistes, de deux émaux, d'un crucifix d'argent et d'un épistolier couvert d'argent, parce que le chapitre n'avait pas tenu compte des représentations qui lui avaient été faites par les coutres, en présence de l'évêque, sur la nécessité de réparer les portes de fer de l'endroit où ces objets avaient été déposés sous la responsabilité du sous-trésorier. (2 juillet 1410.) — Jean de Roucy, évêque de Laon, reconnaît que son chapitre a été troublé dans des droits de juridiction par Jeanne, veuve de Jean Danye, qui avait fait citer devant l'officialité de Laon, Jean Vilanz, dit Bouré, chapelain, pour produire ses titres de créance contre elle. (9 novembre 1413.)

G. 130. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1471-1512. — Confirmation par le roi Louis XI des privilèges d'exemption de logement des gens de guerre dont jouissait le chapitre de Laon. (Mai 1471.) — Vidimus de cet acte par Jean Dubois, archidiacre de Thiérache et garde scel du bailliage de Vermandois. (17 juin 1474.) — Commission délivrée par Jean, abbé de Saint-Martin, arbitre choisi par le chapitre cathédral, et Jean Dubois, archidiacre de Thiérache, pour mettre fin à leurs différends portés devant Brice Bobille, doyen de Reims, juge apostolique, à l'effet d'assigner devant lui les parties en cause pour entendre sentence. (11 avril 1488.) — Reconnaissance donnée par Charles de Luxembourg à son chapitre, des droits de ce dernier, qui consistaient : 1° en rentes : de 100 livres parisis exigibles le 2 novembre sur la recette de la grosse taille du Laonnois : de 60 sous parisis au premier dimanche de l'Avent ; de 4 livres parisis de droit (tombé en désuétude) de partage en la cité de Laon ; de 7 livres parisis, pour l'obituaire de l'évêque Garnier ; de 44 livres parisis et de 22 jalois de froment dont moitié pour le past de Noël et moitié pour celui de Pâques ; de 7 jalois 1 quartel de blé exigibles à la Saint-Martin à cause des villages de Martigny et de Barenton-Cel. Ces prestations diverses seront réduites en une redevance de 50 livres parisis durant l'épiscopat dudit évêque qui n'entend point porter atteinte aux privilèges du chapitre. (8 octobre 1490.) — Constatation faite par Colart Dorigny, tabellion royal à

Laon, du refus fait par le chapitre aux officiers royaux du bailliage de Vermandois et de la cité de Laon, de leur remettre un prisonnier, en se fondant sur des privilèges qui leur conféraient la juridiction dans leur cloître et leurs maisons canoniales. (9 juillet 1490). — Attestation de Dorigny, tabellion, portant que Thiéry La Miche, Claude Gardavoir et Jean de Floyon, coutres laïques, par suite d'intervention du chapitre de Laon, leur différend avec les gouverneurs, procureurs et habitants de Laon, porté devant le prévôt de la cité, a été renvoyé devant le Châtelet de Paris pour y être vidé. (28 avril 1493.) — Nomination par Pierre, abbé de Saint-Éloi de Noyon, délégué du Saint-Siège, de juges chargés de valider les conditions d'un accord entre l'évêque de Laon et son grand archidiacre. (15 septembre 1506.) — Lettres sous le scel de la Prévôté de Paris, de 1512, attestant que Jacques Luillier, doyen de Paris et grand archidiacre de Laon, a mis sa signature au bas de neuf quittances de sa pension.

G. 131. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1530-1575. — Entérinements par Robert de La Marche, maréchal de France, comte de La Marche et de Braine, le 5 octobre 1530, par François de Montmorency, seigneur de La Rochepot, lieutenant général de l'Ile de France, le 2 mai 1542, et par le bailliage de Vermandois, le 15 novembre 1542, de lettres patentes du Roi, d'octobre 1516, portant exemption de logements militaires en faveur du chapitre, de ses vicaires, chapelains et habitants en l'église cathédrale de Laon. — Sentence du bailliage de Vermandois rendue en ses assises, qui confirme les droits du chapitre cathédral contestés par Jean Garnier, prévôt de la cité de Laon. Celui-ci devra en présence de l'official, du bailli ducal de Laon et de deux ou trois chanoines, jurer qu'il conservera les droits et libertés de l'église et fera droit au grand et au petit sans distinction de rang, et fera faire les exploits de justice du tribunal dudit bailli ducal. (5 janvier 1531-2.) — Lettres patentes du roi Henri II, du 11 août 1547 et de décembre 1552, confirmatives de l'exemption du logement des gens de guerre octroyée au chapitre de Laon. — Vidimus de ces lettres par de Coligny, gouverneur de l'Ile de France. (15 janvier 1552-3.) — Entérinement par François de Montmorency, maréchal de France et gouverneur de l'Ile de France, des lettres patentes du roi Charles IX, de mai 1564, portant exemption de logements militaires en faveur du chapitre de Laon. — Lettres patentes du roi Henri III autorisant les bénéficiers chargés de plusieurs bénéfices de ne faire leur résidence que dans un seul et de jouir de tous les autres. (Avril 1575.)

G. 132. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1610-1674. — Lettres patentes du roi Henri IV, de mars 1610, confirmant les privilèges du chapitre cathédral de Laon et l'exemption dont il jouissait des juridictions épiscopale et laïque dans l'enceinte du cloître, sauf appel au Présidial. — Procuration donnée le 25 mai 1617 par le chapitre de Laon à Julien Ferand, procureur, pour intervenir devant le Parlement de Paris dans le procès intenté par Pierre Rigault, l'un des coutres laïques, au trésorier de ce chapitre, afin de prendre sur les revenus de la trésorerie les sommes suffisantes pour remplir les charges et obligations, telles qu'entretien des vitres, fournitures du luminaire, des chapes, cloches, portes, etc. — Sentence des requêtes du palais, du 7 septembre 1674, qui condamne Jean de Vassan, trésorier de l'église cathédrale, à faire les réparations auxquelles il est tenu, et à donner caution.

G. 133. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1197-1284. — Charte de Roger de Rozoy, évêque de Laon, concernant les aliénations de domaines épiscopaux que le chapitre de Laon cherchait à lui faire annuler. (1197, fête de Saint-Michel.) — Sentence arbitrale d'A. évêque de Laon, entre Guillaume du Sart, chatelain, et le chapitre cathédral. L'évêque et son chapitre ne pourront construire, établir ou disposer de l'emplacement compris entre l'anneau fixé au mur de l'église Saint-Martin et celui de Saint-Remy-Place, et de là à la maison de Baselard au delà du chemin en regard de la cathédrale, si ce n'est à la fête des marchands le jour de la Nativité de la Vierge et à la 5me férie de la fête peneuse (jeudi Saint) avant Pâques. En d'autres temps on ne pourra rien fixer dans cet emplacement, si ce n'est pour la splendeur et la décoration de ladite église. (Novembre 1222, 2e férie après la fête de Saint-Martin.) — Charte de Jean, trésorier du chapitre de Laon, portant transaction avec les exécuteurs testamentaires de Itier, son prédécesseur immédiat, qui avait donné, pour l'entretien du luminaire de la cathédrale, sa grange de Chaillevois, un surcens annuel de 50 livres parisis et une terre sise à Chailvet. Le trésorier de Laon prétendait que ces biens appartenant à la trésorerie ne pouvaient être aliénés. Les exécuteurs testamentaires donneront à la trésorerie le surcens de 50 livres ; Jean donnera de ses biens 50 autres livres, à charge de livrer 57 livres de cire dont l'emploi est fixé pour l'anniversaire dudit Itier et les fêtes solennelles. (Janvier 1236-7.) — Approbation de cette transaction par Anselme, évêque de Laon. (Janvier 1236-7.) — Jean, trésorier,

promet d'engager ses biens pour sûreté desdites 100 livres destinées audit luminaire. (Août 1237.) — Charte de Guillaume, doyen du chapitre cathédral, relatant les conditions d'une transaction entre ce chapitre et Jean, son trésorier, au sujet des droits de succession ou des achats des hommes de corps de la trésorerie qui demeurent dans les domaines du chapitre ailleurs qu'à Festieux. Ils paieront au chapitre la taille et les autres services ordinaires exigés des personnes du chapitre et pourront hériter sous la condition expresse de payer annuellement à la Toussaint un denier, monnaie de Laon. Les aliénations ne seront faites qu'aux hommes du chapitre et du trésorier. Les terres incultes et délaissées pourront être reprises par le chapitre et à son profit; mais si les absents reviennent dans l'an et jour, elles leur seront rendues sous l'expresse condition de payer la taille. (Octobre 1243.) — Attestation du chapitre cathédral de Laon portant que Guillaume de Saint-Médard et Jean de Molinaus ont été désignés comme arbitres pour vider le débat élevé entre ledit chapitre et son trésorier pour l'attribution des oblations. (Juillet 1260.) — Injonction faite par le chapitre de Laon à Pierre de Grossespierres, son trésorier, de recevoir la cloche connue sous le nom de Guillaume et qui avait été nouvellement fondue par son prédécesseur. (Samedi après la fête de Saint-Barnabé 1284.)

G. 134. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

XIIIe siècle — 1343. — Indication des confirmations des biens et privilèges du chapitre cathédral de Laon, notamment de celles faites par le pape Nicolas IV. — État des droits de mortemain et de formariage dus au chapitre de Laon. — Réglement du chapitre pour les droits d'assistance des chanoines, chapelains, officiers, coutres et organiste, aux fêtes et octaves des reliques, les dépenses d'encens, d'herbes à répandre dans le chœur selon l'usage suivi en été et l'intention manifestée par Albert, ex évêque de Laon, fondateur de cette nouvelle solennité dans l'église de Laon. (Mars 1339; vigile de la conception de la Vierge.) — État des vinages dus au chapitre à Laon, en 1340. — Imposition par l'évêque et le chapitre de Laon de moitié du revenu du clergé du diocèse de Laon, pour réparer les dégâts causés par la foudre tombée le 2 août 1343, dans une étendue de 22 pieds, sur la partie supérieure de la principale tour de l'église cathédrale, sur d'autres constructions, sur les tableaux et statues. (29 décembre 1343.)

G. 135. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1385. — Déclaration des possessions, rentes, revenus, fiefs et seigneuries du chapitre de Laon, donnée aux commissaires du Roi le 12 juin 1385. (2 copies collationnées en 1719.)

G. 136. (Registre.) — In-f°, 45 feuillets, papier.

1541-1594. — Abrégé des délibérations capitulaires du chapitre de la cathédrale de Laon, du 22 juin 1541 au 15 juillet 1594. — Ce recueil manuscrit, d'une écriture moderne, a été offert aux archives départementales, en 1873, par M. l'abbé Péronne, chanoine de Soissons, et a fait l'objet d'une publication de M. Ed. Fleury, intitulée : *Cinquante ans de l'histoire du Chapitre de Notre-Dame de Laon*. 1875. In-8° de 400 pages.

G. 137. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier (6 imprimées.)

1606-1782. — État des dîmes du chapitre de Laon en 1606. — Mise à exécution, en 1656, du testament de Charles de Vendeuil, chanoine de Laon, qui lègue 2000 livres pour la fondation d'une petite bourse au collége de Laon établi en l'Université de Paris, en faveur d'un enfant de chœur de l'église de Laon. Cette somme trouvée modique est portée à 2500 livres par son neveu, Claude de Vendeuil, chanoine, à charge de prières par les enfants de chœur de ladite église pour le repos de l'âme du fondateur. — Opposition par les communautés civiles et le chapitre de Laon, à l'administration du collége de cette ville par les Jésuites. (1728-1733.) — Arpentage général, fait en 1734, des bois du chapitre de Laon situés dans le ressort de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Laon. — Opposition devant le Parlement de Paris par le cardinal de Rochechouart, évêque duc de Laon, et par son chapitre, à la réunion du collége de Laon à celui de Louis-le-Grand, ordonnée par lettres patentes de 1762. — Lettres patentes et réglement concernant l'administration du collége Louis-le-Grand et des colléges y réunis, etc.

G. 138. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 146 pièces, papier.

1709-1790. — Laon. — Baux de maisons situées rues Châtelaine, David, de l'Évêché ou Veschef, des Bergers, des Bouchers, des Cordeliers, des Minimes, Sainte-Geneviève, du Bloc (Sérurier), du Change, Saint-Julien ou rue neuve, Saint-Martin

G. 139. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 113 pièces, papier.

1714-1790. — Laon. — Baux de maisons situées près de l'Hôtel-Dieu, près l'église, près la Congrégation, porte du Cloître, Placette, place de l'Évêché, devant

l'Hôtel-Dieu, devant l'église Sainte-Benoîte, la Charpenterie de l'église cathédrale, dans le Cloître.

G. 140. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1652-1790. — Baux de jardins à Laon ; — de vignes à Laon, Saint-Marcel, Morlot ; — de maison, terres et prés au faubourg de Saint-Marcel ; — de maison, terres, prés et vignes à La Neuville-sous-Laon ; — de maison, terres et prés à Clacy.

G. 141. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 84 pièces, papier.

1692-1789. — Baux de terres, jardins et prés situés aux faubourgs d'Ardon, de Leuilly et de Semilly.

G. 142. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1649-1782. — Arpentages et baux de maisons, terres et trécens au faubourg de Vaux-sous-Laon. — Baux des dîmes.

G. 143. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier,

1720-1789. — Achery. — Déclaration, arpentage et baux de terres et prés situés à Achery. — Baux de terres à Choigny et Mayot.

G. 144. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier

1520-1781. — Agnicourt. — Baux, arpentages et plans de terres et prés situés à Moranzy, Agnicourt et Séchelles. — Démarcation du territoire de cette commune, de Montigny-le-Franc et de Pontséricourt.

G. 145. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1732-1788. — Ailles. — Baux et arpentages des domaines d'Ailles et de la cense de Saint-Émile. — Démarcation des territoires d'Ailles et de La Bovelle.

G. 146. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1255. — Alaincourt. — Sentence par laquelle Philippe de Bettisy, prévôt de Laon, constate que le chapitre de Laon s'est plaint au bailli de ce qu'un malfaiteur avait arraché nuitamment des bornes vers Montescourt, de la censive de Manassès de Rethel, à l'instigation de celui-ci. Elles seront rétablies. (Chirographe en deux parties intactes, auquel aucun sceau n'a été attaché. (Avril 1255.)

G. 147. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1480-1787. — Amigny-Rouy. — Baux et déclaration de maison, jardin, terres et prés situés à Rouy.

G. 148. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 plan.

1722-1774. — Anizy-le-Château. — Plan figuré des terres appartenant au chapitre de Laon, à Anizy-le-Château. — Forêt de Mortiers. Partage entre les héritiers de Charlotte Vairon ; acquisitions faites par Nicolas-François Vairon, chevalier, seigneur de Doigny et de Signy, et Marie-Madeleine Vairon ; arpentage.

G. 149. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1788. — Any. — Bail de la grange dimeresse d'Any.

G. 150. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier, 2 plans.

1659-1785. — Athies. — Baux de terres, prés et bois et arpentages de prés situés à Athies. — Démarcation des territoires d'Athies et de Chambry. — Arpentage et plans figurés du bois des Manoises, sis à Athies.

G. 151. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1622-1785. — Aulnois. — Baux, déclarations et arpentages de terres et prés situés à Aulnois.

G. 152. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1519-1787. — Barenton-Bugny. — Déclaration et baux de terres, jardins et prés situés à Barenton-Bugny.

G. 153. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1365-1788. — Barenton-Cel. — Acquisition par le chapitre cathédral de Laon des domaines de Barenton-Cel et de Martigny-en-Laonnois, en échange de biens que l'évêché de Laon possédait à Mons-en-Laonnois, Nouvion-le-Vineux, Merlieux, Bourguignon-sous-Montbavin, Laval, Presles, Chevregny, Urcel et Monampteuil. (Janvier 1365.) — Baux et déclaration des biens du domaine de Barenton-Cel. (1720-1788.)

G. 154. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1626-1786. — Barenton-sur-Serre. — Déclaration et baux du domaine de Barenton-sur-Serre et Cohartille, consistant en maison, moulin à eau, terres, prés, bois et jardins. — Abaissement du niveau d'eau de ce moulin en 1775. — Démarcation des territoires de Barenton-sur-Serre, Cohartille et Froidmont, en 1704. — Obligations envers le chapitre cathédral à une rente de 12 quartels d'avoine sur des immeubles sis audit Barenton-sur-Serre

G. 155. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier

1710-1789. — Beaurieux. — Arpentage et baux de terres, prés et vignes à Beaurieux qui constituaient un trécens.

G. 156. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1718-1788. — Beautor. — Baux de 6 faulx de pré à Beautor, chaque faulx contenant 100 verges.

G. 157. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1701-1788. — Berlancourt. – Baux de terres situées à Berlancourt.

G. 158. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1709-1790. — Besny-et-Loisy. — Baux de terres sises à Besny-et-Loisy.

G. 159. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1774-1783. — Biermes. — Baux de la seigneurie de Biermes (Ardennes) et de ses dépendances.

G. 160. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776. — Bosmont. — Bail de terres et prés situés à Bosmont.

G. 161. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1752-1786. — Bourg. — Baux de terres et prés sis à Bourg.

G. 162. (Liasse.) — 16 pièces parchemin ; 48 pièces, papier; 1 plan.

1506-1788. —Braye-en-Laonnois. — Baux, plan et arpentage du domaine de Braye-en-Laonnois, notamment du moulin à eau, des fermes de Froidmont et des Grelines.

G. 163. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1644-1787. — Brienne. — Baux et arpentage de terre labourable à Brienne (Ardennes), lieudit le Champ-Notre-Dame.

G. 164. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1627-1785. — Brissay-Choigny. — Baux, déclaration et arpentages de terres et prés sis à Brissay-Choigny.

G. 165. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1696-1786. — Brissy-Hamégicourt. — Arpentages et baux du domaine de Brissy-Hamégicourt. — Démarcation des territoires de Brissay et de Brissy, 1770; de Renansart, 1769 ; d'Hamégicourt, 1722.

G. 166. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin; 92 pièces, papier (1 imprimée).

1276-1789. — Bruyères-et-Montbérault. — Baux de terres, bois, jardins, prés, vignes, maisons et dîmes à Bruyères et Montbérault ; — des moulins de Provent, de Polton, Durand ou Beaucamp, et de Montbérault. — Arpentage du moulin Durand ou Beaucamp vers Chérêt près la porte de Reims. — Démarcation des territoires de Montbérault et de Monthenault. — Dénombrement présenté par Charles-François de Chambly, chevalier, comte de Bosmont, de la seigneurie de Monthenault relevant de Montbérault.

G. 167. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1617-1783. — Bucy-les-Cerny. — Déclaration, baux et arpentages de terres et prés sis à Bucy-les-Cerny et à Crépy.

G. 168. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1683-1785. — Bucy-les-Pierrepont. — Baux, déclarations et arpentages de terres audit Bucy.

G. 169. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1717-1789. — Cerny-en-Laonnois. — Baux de terres audit Cerny.

G. 170. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Cerny-les-Bucy. — Bail de terres et prés audit Cerny.

G. 171. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1163-1782. — Chaillevois. — Charte latine de Gautier, évêque de Laon, relatant la vente faite à son neveu Gautier, trésorier de Laon, par les Templiers, de leur domaine de Chaillevois, moyennant la somme de 240 livres, monnaie de Provins, exigible en trois termes sous la garantie de l'évêque de Laon à défaut de son neveu. Si ledit évêque ou son successeur ne l'acquittent pas, Lisiard, doyen, et son chapitre l'acquitteront. Témoins: Lisiard, doyen; Robert, chantre principal; Gontier et Gautier, prêtres; Gérard, sous-trésorier; Hugues, diacre; Manassès et Alexandre, sous-chantres; Rohard et Gaucher, frères du Temple; Angot, chancelier. (1163; original sur parchemin dépourvu de sceau.) — Baux de maison, vignes, terres, prés, jardins et bois sis à Chaillevois. (1679-1782.)

G. 172. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1725-1782. — Chalandry. — Baux et déclarations de terres et prés situés à Chalandry.

G. 173. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Chambry. — Bail de 5 jalois de terres labourables à Chambry.

G. 174. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1668-1785. — Chavignon. — Baux de vignes sises à Chavignon.

G. 175. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1765-1771. — Chavonne. — Baux de terres et vignes à Chavonne.

G. 176. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780-1789. — Chery-en-Laonnois. — Baux de terres situées audit Chery.

G. 177. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1633-1784. — Chevregny. — Baux de maisons, terres, prés, jardins, bois et vignes à Chevregny.

G. 178. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1520-1781. — Chivres-et-Machecourt. — Vente par Caisin Bourguessin, laboureur, à Jean Grain, chapelain, de terres à Machecourt. (30 Janvier 1520-1.) — Baux de ces terres en 1721 et 1781.

G. 179. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1671-1781. — Chevresis-Monceau. — Arpentage et baux de la moitié des deux fermes de Valecourt.

G. 180. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1678-1785. — Clacy. — Baux de prés à Clacy et Laniscourt; — de jardin à Clacy.

G. 181. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1653-1779. — Colligis. — Baux et arpentage de vignes et de maison à Colligis.

G. 182. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1706-1767. — Crandelain. — Baux de maisons, terres, prés et vignes à Colligis et Crandelain (trecens de Crandelain).

G. 183. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1741-1766. — Craonne. — Baux de vignes, terres et bois à Craonne.

G. 184. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1263-1783. — Charte de Guillaume, évêque de Laon, qui distrait Craonnelle de la paroisse de Craonne et l'érige en cure. (Mai 1263.) — Baux de maison, jardin, vignes, prés et bois situés à Craonnelle et appartetenant au chapitre; procès verbal d'arpentage. (1703-1783).

G. 185. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1714-1785. — Crécy-sur-Serre. — Baux de maison à Crécy-sur-Serre ; — de terres, prés et bois audit Crécy et à Mortiers.

G. 186. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1774-1788. — Dercy. — Baux et arpentage de terres et jardin à Dercy.

G. 187. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1691-1751. — Erlon. — Arpentage et baux de terres situées à Erlon et terroirs circonvoisins.

G. 188. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1725-1789. — Étouvelles. — Baux de maison, jardin, terres, prés et bois à Étouvelles.

G. 189. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1755-1774. — Fargniers. — Baux de terres à Fargniers et terroirs circonvoisins.

G. 190. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1696-1789. — Faucoucourt. — Baux du moulin de Tervannes et des terres et prés en dépendant.

G. 191. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1422-1787. — Festieux. — Accord entre le chapitre de Laon et l'abbaye de Saint-Vincent, pour le paiement d'une somme de 90 livres due par ledit chapitre acquéreur de trécens à Festieux. (1er juillet 1422.) — Baux de maison, foulerie, jardin, terres, vignes, bois, et du moulin du Pré, à Festieux. (1576-1787.)

G. 192. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 plan.

1504-1782. — Filain. — Baux de la ferme de La Royère. — Plan du bois de cette ferme.

G. 193. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1658-1784. — Froidmont et Cohartille. — Baux de la ferme de l'Écaille et de ses dépendances à Froidmont, Cohartille, Voyenne, Toulis, Dercy et territoires circonvoisins ; — de terres à Cohartille et Barenton-sur-Serre.

G. 194. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1608-1786. — Geny. — Baux de la seigneurie et vicomté de Geny, consistant en maison, vignes, terres, prés, cens, surcens, chasse, lods et ventes, pressoir banal, vinage à Geny et Jumigny. — Déclaration et arpentages de ces immeubles.

G. 195. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1701-1788. — Glennes. — Baux et arpentages de terres, prés et jardins sis à Glennes.

G. 196. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1562-1784. — Grandlup. — Déclarations, arpentages et baux de maison, jardin, terres et prés situés à Grandlup.

G. 197. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Landifay. — Bail des quatre neuvièmes de la dîme de Landifay appartenant au chapitre de Laon.

G. 198. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1642-1789. — Laniscourt. — Baux de terres, vignes et prés à Laniscourt ; déclarations de ces immeubles.

G. 199. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773. — Lierval. — Bail (en double) de maison, terres et prés situés à Lierval.

G. 200. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1342-1655. — Liesse. — Charte de Hugues, évêque de Laon, relatant la fondation faite par Albert de Roye, son prédécesseur, de deux chapelains en la chapelle de Notre-Dame de Liesse. (Décembre 1342.) — Indulgences accordées par le pape Clément VII à ceux qui visiteront cette chapelle. (5 des calendes de Juin, 6e année de son pontificat.) — Lettres sous le sceau du bailliage de Vermandois, relatant la fondation de services par Enguerrand VII, sire de Coucy, en la chapelle de Liesse par le duc d'Orléans. (16 septembre 1405.) — Quittance délivrée par Jean Capperel, de 300 livres tournois données par la duchesse d'Orléans pour certain ouvrage fait en la même chapelle. (22 août 1408.) — Arrêt du Parlement ordonnant que l'évêque de Palmérie, vicaire général de Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, mettra entre les mains du scelleur de l'évêque de Laon la somme de 125 livres pour l'usage de la fabrique de cette chapelle. (19 novembre 1442.) — Transaction entre Charles de Luxembourg, évêque de Laon, et son chapitre, au sujet de la nomination du trésorier et des droits de huit chanoines assistants aux offices. (23 juin 1486.) — Réglement de Philbert de Brichanteau, évêque de Laon, pour le service et la discipline des prêtres habitués de la chapelle de Liesse. (1er juillet 1625.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que les armes du duc de Guise seront enlevées du frontispice du portail de cette chapelle. (17 janvier 1633.) — Commission au premier huissier pour la main levée de la saisie faite des biens des religieuses bénédictines de Liesse. (16 décembre 1655.)

G. 201. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier, (1 imprimée.)

1535-1785. — Liesse. — Arpentage et baux de terres, jardins et maison. — Fondation d'une rente de 1500 livres faite le 1er août 1664 par Henri de Lorraine, duc de Guise, en faveur de la chapelle de Liesse. — Paiement par Marie de Lorraine, héritière bénéficiaire dudit Henri, des arrérages échus, dont 18,500 livres seront affectées à la fondation d'un hôtel-dieu à Guise. Les arrérages à dater de 1680 seront exactement payés, savoir : 600 livres au trésorier de la chapelle de Liesse ; pareille somme à l'hôpital de Liesse, dont l'évêque et cardinal d'Estrées est déchargé, et le surplus au chapitre pour la célébration d'un salut à la fête de l'Assomption. (Transaction de 1680.) — Donation à la chapelle de Liesse par Jean-Baptiste de La Fayolle, chanoine de Laon, de trois maisons à Liesse, près de la halle et de l'église. (1726.) — Procès-verbal du pélerinage fait à Notre-Dame de Liesse par l'évêque et le chapitre de Laon, en 1728, pour obtenir l'heureux accouchement de la Reine. — Mémoire imprimé (1755) pour Gérard Binet, baron de Marchais et Liesse, contre l'évêque de Laon et Dubourg, chanoine de l'église cathédrale et trésorier de la chapelle de Notre-Dame de Liesse, concernant l'administration temporelle de l'hôpital de Liesse. — Bail de terres à Lizy, dépendant de la chapelle de Liesse. (Voyez G. 60.)

G. 202. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1675-1771. — Liesse. — Comptes de l'Hôtel-Dieu

de Liesse. Cet Hôtel-Dieu a été fondé le 22 décembre 1664 par Marie de Lorraine, duchesse de Guise, et le cardinal d'Estrées, évêque de Laon. Marie de Lorraine l'a doté d'une rente annuelle de 600 livres ; l'évêque a dépensé pour la construction 3900 livres. Les frais de plaidoirie contre Élisabeth Hérissé, sœur intruse, se sont élevés à 2328 livres; de La Fayolle, trésorier, a avancé de ses deniers, le 15 avril 1708, 2169 livres pour l'impression de *l'Histoire de Notre-Dame de Liesse*, par Villette, grand archidiacre, qui a cédé à l'Hôtel-Dieu le privilège d'imprimer cette histoire.

G. 203. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1699-1789. — Liesse. — Comptes de la chapelle de Notre-Dame de Liesse, rendus à l'évêque de Laon, à son chapitre cathédral et aux maîtres de la fabrique de l'église de Liesse, fondateurs et administrateurs. — Les recettes étaient, en 1699, de 3575 livres 7 sous 8 deniers; les dépenses, de 5840 livres 5 sous. — Il est fait dépense: en 1736, de 269 livres 6 sous pour planche nouvelle, gravures et images de la confrérie ; — en 1768, de 118 livres pour 4000 estampes de la confrérie de la Vierge, expédiées de Paris ; — en 1784, de 32 livres pour images communes et moyennes au bas desquelles sont les noms des personnes qui entrent dans la confrérie de Notre-Dame de Liesse, etc.

G. 204. (Liasse.) — 9 pièces, papier .

1728-1784. — Marchais. — Déclaration, arpentage et baux de maison, terres et prés à Marchais.

G. 205. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1608-1788. — Martigny-en-Laonnois. — Baux de maison, baux et arpentage de terres, prés et vignes audit Martigny. — Démarcation des territoires de Martigny, Orgeval et Bièvres.

G. 206. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1585-1788. — Mayot. — Baux de saulsaies et prés à Mayot; — de terres à Brissay-Choigny ; — de prés à Vendeuil. — Arpentages et déclarations de prés à Mayot.

G. 207. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 1 plan.

1299-1788. — Mennessis. — Dénombrements, déclaration, partage, bornage, plan, arpentage et baux de terres et bois sis à Mennessis et Remigny. — La seigneurie de Mennessis relevait de Trosly-Loire.

G. 208. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Merlieux. — Bail de dîmes et terres à Merlieux.

G. 209. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1710-1788. — Mesbrecourt. — Baux de terres et prés situés à Mesbrecourt.

G. 210. (Liasse.)— 2 pièces, papier.

1766-1788. — Molinchart. — Baux de terres et prés sis à Molinchart.

G. 211. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1668-1785. — Monampteuil. — Baux et arpentage de terres et prés situés à Monampteuil.

G. 212. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1715-1779. — Monceau-les-Leups. — Baux de terres et prés sis audit Monceau.

G. 213. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778-1788. — Monceau-le-Wast. — Baux de terres et prés audit Monceau.

G. 214. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Mons-en-Laonnois. — Bail de maison, terres, prés et vignes audit Mons.

G. 215. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier; 1 plan

1600-1780. — Montbavin. — Baux de maison, jardin, vignes, terres et bois situés à Montbavin et Montarcène. — Plan de démarcation des territoires de Montbavin et de Merlieux.

G. 216. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1664-1785. — Montigny-le-Franc. — Baux et arpentages de la ferme dudit Montigny et ses dépendances.

G. 217. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1687-1787. — Montigny-sur-Crécy. — Déclaration et baux de terres et prés audit Montigny.

G. 218. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1560-1786. — Mortiers. — Déclarations, baux et arpentages de la ferme de Mortiers.

G. 219. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1751-1788. — Moussy-sur-Aisne. — Baux de vignes, terres et prés audit Moussy.

G. 220. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1723-1756. — Moy. — Reconnaissances de rentes en grains dues par les seigneurs de Moy.

G. 221. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Nizy-le-Comte. — Bail de dîmes dudit Nizy.

G. 222. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1694-1783. — Nouvion-le-Comte. — Baux de terres et prés sis audit Nouvion.

G. 223. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1697-1774. — Nouvion-le-Vineux. — Baux de maison, prés, bois, jardins et vignes audit Nouvion.

G. 224. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier (1 imprimée.)

1501-1790. — Paissy. — Baux, arpentage et déclaration de terres et prés à Paissy. — Baux du moulin de la Gueule.

G. 225. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1702-1788. — Parfondru. — Baux de maison, terres, vignes et bois situés à Parfondru.

G. 226. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1681-1774. — Pargnan. — Arpentage et baux de maisons, grottes (creuttes), vignes, terres, prés et bois sis à Pargnan.

G. 227. (Liasse.) — 1 plan.

1714. — Pont-à-Bucy. — Plan du territoire de Pont-à-Bucy.

G. 228. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1679-1785. — Pouilly. — Baux de maison ; déclarations, baux et arpentage de terres et prés sis à Pouilly.

G. 229. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1721-1780. — Presles-et-Thierny. — Baux de terres et prés audit Presles.

G. 230. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 49 pièces, papier ; 2 plans.

1342-1785. — Remies. — Vente par Ernoult Cuiret et Marie, sa femme, habitants de Vivaise, à Nicolas de Caillouël, archidiacre de Laon, d'un surcens annuel de 10 sous parisis, exigible à la Saint-Remy, sur le manoir de Simon de Châlons, à Remies. (1342). — Déclarations, baux et arpentages de jardins, terres et prés situés à Remies. — Procès-verbal et plan de démarcation des territoires de Remies et d'Aumencourt.

G. 231. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1727-1782. — Remigny. — Baux de terres et bois à Remigny.

G. 232. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Renansart. — Bail de terres situées à Renansart.

G. 233. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1772-1777. — Ribemont. — Baux de terres situées à Ribemont.

G. 234. (Liasse.) — 1 pièce papier.

1565. — Royaucourt. — Bail d'un pré à Royaucourt.

G. 235. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1766. — Sissonne. — Obligation par Anne-Louise Masson, veuve du marquis d'Aligre et dame de Sissonne, de présenter tous les ans le 2 février, jour de la Chandeleur, à l'offrande de la grande messe célébrée en l'église cathédrale de Laon, un cierge de cire pesant 10 livres, ou d'en payer la valeur fixée à 25 livres. (28 août 1766. Dieu et Petit-Jean, notaire.)

G. 236. (Liasse.) — 1 plan.

1771. — Sissy. — Plan figuré de la prairie de Sissy.

G. 237. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Soupir. — Bail d'une maison à Soupir.

G. 238. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1580-1791. — Tavaux et Pontséricourt. — Acquisition d'un jardin à Pontséricourt. — Baux et déclaration de moulin, terres et prés à Pontséricourt. — Arpentage et baux de maison, jardin, terres et prés à Tavaux. — Procès-verbal de démarcation des territoires de Pontséricourt et de Saint-Pierremont.

G. 239. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1711-1786. — Thenelles. — Baux et arpentage de terres labourables situées à Thenelles, Sissy et Regny.

G. 240. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1740-1766. — Trucy. — Baux et arpentage de terres, vignes et jardin à Trucy.

G. 241. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1705-1786. — Urcel. — Arpentages et baux de terres, prés, bois, vignes et maison situés à Urcel.

G. 242. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1685-1787. — Vailly-sur-Aisne. — Baux et arpentage de terres, vignes, bois, prés, jardin, maison; — du moulin de Saint-Pierre, sis à Vailly.

G. 243. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1711-1784. — Vassogne. — Baux de terres situées à Vassogne.

G. 244. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1713-1768. — Vaucelles et Beffecourt. — Baux et arpentage de terres, vignes, jardin et maison sis à Vaucelles.

G. 245. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1663-1789. — Vendeuil. — Baux, arpentage et bornage de terres et prés à Vendeuil.

G. 246. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1659-1787. — Verneuil-sur-Serre. — Baux, arpentages et déclarations de terres, prés, jardins et maison à Verneuil.

G. 247. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1754-1783. — Veslud. — Baux et arpentage de prés, bois, vignes et jardin à Veslud.

G. 248. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1700-1783. — Vigneux. — Baux de terres situées à Vigneux.

G. 249. (Liasse.) — 16 pièces, papier

1723-1786. — Vivaise. — Baux et arpentage d'une ferme située à Vivaise. — Démarcation des territoires de Vivaise et de Besny.

G. 250. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1706-1784. — Voyenne. — Baux et arpentage de terres et prés situés à Voyenne.

G. 251. (Registre.) — In-4°, 572 feuillets, papier.

1768-1769. — Recueil des édits, lettres patentes, ordonnances royales, arrêts du conseil d'État et du Parlement, adressés au chapitre cathédral de Laon, abonné à cette collection.

G. 252. (Registre.) — Grand in-f°, 124 feuillets, papier.

1774-1776. — Comptes des recettes et dépenses des sept prévôtés du chapitre cathédral de Laon rendus par Antoine-Charles François Gouge, chanoine, et de la bourse commune du chapitre. — Prévôté d'Athies; Athies, Festieux, Montbavin, Montarcène, Bonnefontaine, Chaillevois, Tervanes. — Prévôté de Barenton: Barenton-Bugny, Barenton-Cel, Barenton-sur-Serre, Verneuil, Mortiers. — Prévôté de Braye: Braye, Moussy, Martigny, Monthenault, Courpierre, Chavaille, la ferme du Cellier. — Prévôté de Brissy: Brissy, Rouy, Mennessis. — Prévôté de Glennes: Glennes, Paissy, Moulins, Geny, Ailles. — Prévôté de Remies: Remies et Vivaise. — Prévôté de Tavaux: Tavaux-Ponséricourt, Agnicourt et Séchelles, Montigny-le-Franc.

Chapitre Cathédral de Soissons.

G. 253. (Registre.) — Grand in-f°, 325 feuillets, papier, dont 30 de tables.

1089-1453. — Cartulaire du chapitre cathédral de Soissons, rédigé au XV[e] siècle. — Louis IX affranchit les hommes de corps de sa châtellenie de Pierrefonds, sous la condition que s'ils se donnaient à d'autres seigneurs, ils retomberaient en servage; ceux d'Ambleny ne sont point compris dans cet affranchissement. (Septembre 1255, folio 1.) — Agathe de Pierrefonds autorise le libre mariage de ses hommes et femmes de corps avec ceux du chapitre. (1184, f° 1.) — Accord entre le chapitre et Nivelon de Pierrefonds, excommunié à l'occasion d'entreprises diverses sur les droits du chapitre à Ambleny et à Chelles. Nivelon répare ses torts. (1089, f[os] 1 à 4.) — Nivelon, évêque de Soissons, termine des difficultés survenues entre son chapitre et Wibald, chevalier d'Ambleny, au sujet du droit de mairie d'Ambleny. Le chapitre cède à ce seigneur une rente annuelle de 2 muids de vin et un pré en échange d'un alleu où le chapitre pourra faire percevoir dîme et terrage. Le chapitre recevra une rente annuelle de 12 deniers de monnaie

courante affectée sur une terre que les habitants d'Ambleny tiennent dudit seigneur. (Sans date, f° 4.) — Il relate les conditions d'un nouvel accord entre eux au sujet de cette mairie dont Wibald d'Ambleny s'était emparé, suivant l'exemple donné par son père. (1189, f° 4.) Jacques, évêque de Soissons, atteste que Gautier de Vaux, chevalier, a vendu, en sa présence, au chapitre, moyennant 45 livres parisis, la rente d'un muid de blé sur sa part de la dîme d'Ambleny. (1237-8, février; f° 4.) — Approbation de cette vente par Jean, comte de Soissons. (Novembre 1236.) — Ratification de ladite vente devant l'officialité de Soissons par Asceline, femme du vendeur. (Mars 1245, f° 5.) — Approbation de cette ratification par Jean, comte de Soissons. (Janvier 1247.) — Vente par Jean de Montgobert, trésorier de Gerberoy, au chapitre, d'une rente annuelle de 3 muids dont un de blé et un d'avoine sur les dîmes et terrages d'Ambleny, moyennant 180 livres parisis payées comptant. (Août 1256; f° 5.) — Approbations de cette vente par Jean de Berzy, écuyer, (Juin 1256), et par Jean, comte de Soissons, (août 1256; f° 6.) — Jean de Montgobert, trésorier de Gerberoy, vend au chapitre ses droits de dîme et de terrage à Ambleny et l'emplacement de la grange vicomtesse des dîmes, détruite de fond en comble, et qui se trouvait en face de l'église de Saint-Martin d'Ambleny. (Novembre 1264; f° 6.) — Jean de Berzy, écuyer, approuve cette vente. — Vente de la seigneurie d'Ambleny et Chelles par le roi Philippe IV au chapitre. (Juillet 1296; f° 7.) — Hue le Bazenier, lieutenant du bailli de Senlis, met le chapitre en possession de ces seigneuries. (Lundi avant la fête de N^e-D^e en septembre 1296; f° 9.) — Charles, frère du Roi, comte de Valois, d'Alençon, d'Anjou et de Chartres, renonce au droit de retrait féodal de ces seigneuries qu'il avait eu l'intention d'exercer. (Chartres, samedi après les octaves de la Chandeleur; 1297-8; f° 9) — Le roi Philippe III reconnaît que le chapitre a sa haute justice à Ambleny. (Paris, jeudi après les octaves de la Pentecôte 1279; f° 9.) — Vente faite au chapitre, sous le scel de la prévôté de Paris, par Gentian Tristan, fils unique de Gentian Tristan, huissier d'armes du roi Charles V, moyennant 2000 livres tournois, des terres, terrages et autres droits à Ambleny, d'un revenu annuel de 60 livres, provenant de la succession de son père. (29 janvier 1326; f° 9.) — Don fait par le roi Philippe-Auguste à Gervais Tristan, son camérier, de terres et terrages à Ambleny, de vignes à Jaulzy (1218, f° 12), et du vivier de Marival (1220, f° 12) — Vente par Oudart Quatrevaux et Margue, sa femme, à Adam de Sauchery, prévôt du chapitre, moyennant 45 livres tournois payées comptant, d'un fief sis à Ambleny. (1287, samedi après les brandons; f° 12.) — Legs par ce prévôt, d'une rente de 20 sous tournois sur ce fief, à charge de célébration d'une messe du Saint-Esprit, de son vivant, et de son anniversaire dans la cathédrale après sa mort. (Juillet 1294; f° 13.) — Vente audit chapitre par Raoul d'Aile, dit Fouace, écuyer, pour le mettre *hors de riotes* par suite de contestations sur la légitimité de son droit, d'un fief relevant de la tour d'Ambleny. (Février 1297; f° 13.) — Le chapitre autorise Raoul Du Pré, écuyer, et Jeanne, sa femme, à reconstruire un moulin à blé à Ambleny, sous la condition expresse de lui servir une rente annuelle d'un muid de grains tierçains comprenant un tiers froment et deux tiers seigle exigible à la Saint-Remy. (Octobre 1281; f° 14.) — Ventes: à Pierre de Bouconville, chanoine du chapitre, par Simon de Gilecourt, de 3 essins de pré à Ambleny, lieudit au pré du moulin à la cour, moyennant 24 livres parisis et le vin accoutumé. (Lundi après la Trinité 1252, f° 15.) — Par Simon du Pré, écuyer, de la maison du Pré, ses dépendances à Ambleny, et des mouvances à Ambleny et à Pierrefonds, moyennant 116 florins d'or franc. (2 mars 1368-9, f° 15.) — Au chapitre, de divers cens et vinages exigibles à la Saint-Remy sur des maisons, vignes, jardins et prés provenant de divers personnes de la censive d'Ambleny. Ces cens réunis produisaient 34 sous 9 deniers nérets; les vinages environ 3 mines. (1283 et 1284, f° 17) — Par Isabelle de Plessier, près Aiguisy, de 3 muids 16 setiers de vinage, de 3 essins de terrage, de poules et cens, moyennant 55 livres de la monnaie de Provins. (Avril 1243, f° 19.) — Par Jeanne d'Ambleny, de 32 setiers de vinage, 3 poules, 3 essins de blé qu'elle possédait avec ladite Isabelle. (Mai 1243, f° 20.) — A Garnier, chanoine et official de Soissons, par Ernaud d'Ambleny et Gile, sa femme, de 4 essins de blé et 2 deniers de cens. (Novembre 1229, f° 20.) — Jean Basins d'Ambleny, chevalier, reconnaît devoir au chapitre une rente de 5 essins de blé à cause de 5 essins de terre lieudit à l'échaffaut. (1260, jour de la lune après *oculi mei*, f° 20.) — Vente par Geoffroi Hanetons et Marie, sa femme, par lui autorisée, à Pierre de Veltia, chanoine, de 5 pièces de terre sises à Ambleny. (Jeudi après la Saint-Nicaise 1310, f° 20.) — Échange de droits de vinage entre Roger le Parcheminier et Marguerite, sa femme, et le chapitre. (Avril 1284, f° 21.) — Colin le Parcheminier et sa femme abandonnent au chapitre une maison et cens à Ambleny, sous réserve d'usufruit. (Mai 1320, f° 22.) — Le chapitre acense à Jean et Aubert Griart d'Aulnois une grange lieudit Aulnois. (1282, f° 23.) — Guillaume, doyen du chapitre de Soissons, fonde une station dans la nef de la cathédrale le samedi après

les vêpres de Notre-Dame à l'autel de la Vierge, et la dote, sous réserve d'usufruit, d'une maison à Soissons vis-à-vis le jardin de l'évêché, de 20 setiers de vignes à Bucy-le-Long et de 40 essins de terre à Ambleny. (Mars 1311, f° 23.) — Jean Le Gayans et son fils Jehannon cèdent au chapitre, par échange, diverses terres sises à Ambleny. (2 mars 1354-5, f° 25.) — Jean Piat et Isabelle, sa femme, prennent, moyennant un surcens annuel de 24 sous parisis, de Jean Pinart de Ploisy, écuyer, une maison et un jardin à Ambleny en la rue le maieur. (8 décembre 1354, f° 25.) — Transport par ledit Pinart de ses droits sur cette maison et ce jardin; de droits de rentes, vinage et terrage à Bertrand de Bouil, archidiacre de Soissons. (28 mai 1365, f° 26.) — Constitutions de surcens au profit du chapitre. (1364 et 1391, f° 27.) — Vente par Adam Le Wargue, écuyer, et Jeanne, sa femme, à Thomas de Sarnay, chanoine de Soissons, de vignes, terres, jardin, maison et dépendances, rentes de blé, vin, avoine, à Ambleny. (Mardi avant la Saint-Michel 1303, f° 28.) — Amortissement de ces biens par le roi Philippe IV. (Juillet 1312, f° 29.) — Vente des mêmes biens par ledit de Sarnay à Pierre de Latilly, évêque de Châlons. (Dimanche après la Toussaint 1312, f° 30.) — Amortissement de ces biens par le roi Charles IV. (6 décembre 1324, f° 31.) — Adjudication en l'exemption de la prévôté de Pierrefonds à Roland Rebours de maison, masures, four, granges, jardins, lieu et pourpris sis à Ambleny, vendus sur Jean de Belleu et Olive, sa femme. (27 août 1372, f° 32.) — Donation par Lambert de Collegis, chanoine de Soissons, à son chapitre, du four d'Ambleny, sis devant la croix de Dennetal, provenant de Guillaume Bequart, écuyer. (18 août 1372, f° 36.) — Amortissement de ce four par Jean, seigneur de Montgobert, fait devant le bailliage de Vermandois à Laon. (30 novembre 1399, f° 37.) — Arrêt du Parlement qui contraint les habitants d'Ambleny à la banalité de ce four. (18 août 1371, f° 37.) — Accord, sous le scel du bailliage de Vermandois à Laon, entre le chapitre, demandeur, Jean de Faiel et Colart Basin, écuyers, défendeurs, qui s'obligent à payer divers vinages, dîmes, terrages, poules, et autres rentes à Ambleny. (16 février 1365, f° 40.) — Constitution par ledit Bazin à Gérard de la Charte de Montagu, docteur en droit, archidiacre de La Rivière en l'église de Soissons, d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres parisis exigible sur ses biens à Ambleny, en deux termes égaux, la purification de la Vierge et la Madeleine, au capital de 150 livres parisis reçu comptant. (23 juillet 1377, f° 43.) — Abandon au chapitre de cette rente et de deux maisons à Soissons, l'une près de la tour du comte vers le marché, l'autre rue de la buerie et rue neuve, par Barthélemy Gouliot, doyen, exécuteur dudit de Montagu, à charge de services religieux à l'autel de Saint-Sébastien. (26 octobre 1389, f° 44.) — Compromis entre le chapitre, Bertrand et Antoine Delaistre, frères, écuyers à Ambleny, au sujet du paiement de cette rente. (15 mars 1426, f° 46.) — Sentence arbitrale rendue par Étienne Dupressoir, chanoine, et Testart, cousin desdits Delaistre, assurant ce paiement. (21 juillet 1427, f° 47.) — Jean de Vinacourt, chanoine, donne au chapitre, pour la fondation de son anniversaire, ses droits dans les biens provenant de la succession de Robert Lefèvre, dit le Couillu, homme de corps de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, achetée à cette abbaye. (Samedi après la fête du Saint-Sacrement, 1350, f° 48.) — Accords entre le chapitre et les habitants d'Ambleny appelants d'une sentence du maire dudit chapitre. Ils paieront désormais annuellement 16 deniers nérets par setier de vin exigibles à la Saint-Martin, et aussi les frais faits à raison de 46 deniers nérets par setier. Remise leur est faite de la moitié des redevances qui étaient alors exigibles. Pendant une période de 20 années ils livreront annuellement 12 gerbes sur 100 au lieu de 16 et 18 des produits de leurs terres arables devant terrage. Les terres franches de terrage ne devront que la dîme. L'estimation de la poule vive est réduite de 12 deniers à 10. Le droit d'hostise de vin et de la tour qui avait été de 3 sous parisis et de 2 essins d'avoine est fixé à 6 sous. (1356-1416, f°s 49 à 55.) — Arrêt du Parlement qui reconnaît l'étendue des droits de justice que le chapitre possédait à Ambleny sur les chemins et sentiers, contestée par Bernard de Moreuil, chevalier. (Mars 1312, f° 59.) — Ratification de cet arrêt par ledit de Moreuil et Jeanne de Varesnes, sa femme. (Juin 1314, f° 60.) — Arrêt du Parlement de Paris qui condamne Jean de Haisi, prévôt de Laon, poursuivi civilement par le chapitre pour avoir fait pendre Pierre Bernaige, clerc en possession notoire de la tonsure, à faire dépendre le cadavre du supplicié pour le mettre dans un cercueil et le porter là où l'arrestation avait eu lieu, afin d'en faire remise au chapitre. Si le cadavre ne peut être retrouvé, la restitution sera faite par effigie en procédant de la manière prescrite. Le prévôt paiera au chapitre 60 livres à titre de dommage. (10 janvier 1320-1, f° 60). — Arrêt du Parlement qui déboute Clément Malingre de son appel de sentences du maire d'Ambleny et du bailli de Senlis. (1344, f° 61). — Entérinement au bailliage de Senlis de lettres royaux de Charles, régent de France, qui reconnaissent au chapitre le droit de juger Gérard Bernaige, Jean Bernaige, Jean Foret et leurs complices, hommes de corps dudit chapitre et auteurs de la mort de Guilaume Lefae et de

Thierry de Belleu. (17 mai 1358, f° 61). — Sentence du même bailliage entérinant les lettres de rémission accordées, le 23 juin 1394, par le roi Charles VI à Jean Dreuet, « povre et simple homme » auquel on imputait à tort la mort de Pierre Delespine et « autres cas criminels », condamné par contumace au bannissement du royaume; mais cette rémission ne détruira point l'effet de la confiscation de ses biens prononcée au profit du chapitre. Dreuet consent à la validité de cette confiscation. (1er décembre 1394, f° 62). — Rescrit de Jean Fouchier le jeune, sergent en l'exemption de la prévôté de Pierrefonds, relatant un mandement royal autorisant le rétablissement des droits de justice et de voirie du chapitre à Ambleny et Chelles, à l'encontre du duc d'Orléans qui en troublait à diverses reprises l'exercice par ses sergents de la châtellenie de Pierrefonds. (F° 63). — Sentence du bailliage de Senlis contre Garnier Cauvain, prévôt de Pierrefonds, qui, au mépris des droits formels de haute justice du chapitre à cause de la tour d'Ambleny, avait, se trouvant sur un chemin du hameau d'Artaise, dépendance de la paroisse d'Ambleny, sans le consentement dudit chapitre, fait ôter par un sergent l'épée que Jean Lecaron, valet d'Oudart Augrin, portait à la ceinture et l'avait emportée à Pierrefonds. (22 août 1407, f° 64). — Sentence dudit bailliage qui confère au chapitre, à l'exclusion de Gervaise et Mahieu Le Cauchars, frères, la succession de Marie La Mounette, leur tante, femme de corps dudit chapitre, et notamment 2 essins de terre à Saint-Pierre-Aigle (Saint-Pierre-Aelle), derrière les murs le comte à titre de droit de mortemain (23 septembre 1393, f° 66). — Accord entre Jean, abbé de Valsery, son monastère et le chapitre qui prétendait avoir droit de justice et de seigneurie sur les maisons du château, du pressoir sous ce château, de Magainville et leurs dépendances à Ambleny. L'abbaye aura « toute justice de meuble et de chatieux en tout cas et toute la justice foncière et tout ce qui s'en despent avec les forages et viennages. » Le chapitre aura les autres droits de justice dont l'exercice sera confié à un sergent assermenté par lui en présence d'un délégué dudit monastère. Aucun prisonnier ne devra être gardé plus d'une nuit dans les maisons de l'abbaye aux frais et risques du chapitre qui ne pourra dresser gibet et fourches patibulaires, « tenir plait, faire exécution de membre ne de mort » dans le domaine des religieux. Ceux ci, avant de vendanger, devront prévenir le préposé du chapitre (l'un des sous-prévôts, maire ou prévôt d'Ambleny). L'abbaye conserve « un fossé à yaue et poisson » et le droit de le curer. (Lundi après la fête de Toussaint 1341, f° 69.) — Mathieu, abbé de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, et son monastère, reconnaissent les anciens droits de voirie et de justice du chapitre *in omnibus queminis, viis, itineribus et mellis existentibus* dans leurs domaines d'Artaise (Artaisia), de Vaugoudain et dans ce qui provient de Nivelon de Voutier, chevalier. (Février 1297, f° 70). — Accord entre cette abbaye et le chapitre déterminant leurs droits respectifs de justice, de service féodal et de propriété à Artaise. (Samedi après Saint-Michel 1339, f° 70). — Réduisant à deux muids de blé, mesure de Braine, exigible au Noël, la rente de 4 muids de blé à prendre par le chapitre sur la dîme de Branges. Il devra à l'abbaye une rente de 4 livres tournois qui le libérera de rente en blé et vin d'avouerie à Ambleny, due jusque-là. (20 septembre 1362, f° 72). — Échange entre ces deux établissements de cens, rentes, vinages, dîmes, justice et juridiction, pour cause d'enclave, à Ambleny, Artaise et Aubrun. L'abbaye cède la rente de 4 livres précédemment stipulée. (Mai 1367, f° 73.) — Accord entre les mêmes. Les aubains autres que les clercs et nobles qui viennent demeurer an et jour à Ambleny, regnicoles ou non, deviennent hommes de corps du chapitre et taillables par lui. S'ils n'avouent autre seigneur ou ne sont pas poursuivis en cas de décès sans héritier direct ou légitime, l'avoir de ces aubains appartiendra au chapitre à titre de mortemain, de même que celui des hommes de corps. (23 mars 1373, f° 78). — Restitution par cette abbaye au chapitre des biens de Colart du Liège, aubain décédé à Artaise, de la mouvance de la tour d'Ambleny. (4 juin 1377, f° 79). — Accord devant le bailliage de Senlis entre lesdits chapitre et abbaye au sujet des droits de justice de « maison et hors » (jardin). La moyenne et basse justice appartiendra au chapitre. L'abbaye aura 5 setiers et demi de vinage et une poule, avec justice foncière pour la garantie du paiement de cette rente. (8 janvier 1379, f° 82). — Accord entre l'abbaye de Saint-Léger de Soissons et le chapitre portant remise : à cette abbaye, de droits de vinage, cens, rentes, à cause de biens sis à Soissons et à Bucy-le-Long; au chapitre, de cens dus à ladite abbaye, qui abandonne à titre de soulte une petite portion de dîme à Ambleny. (24 mars 1427, f° 84). — Mandement du roi Philippe VI au prévôt de Pierrefonds, qui annulle les tailles et emprunts d'Ambleny, comme étant faits par assemblées d'habitants « n'ayant corps ne commune », sans le consentement du chapitre mis sous la sauvegarde du roi. « Lesdis habitants ont fait plusieurs assemblées et tailles ou empruns pour et en nom de commune par manière de conspiration, laquelle chose est ou grant grief, préjudice, vitupère et dommage de ladite sauvegarde. » (17 juillet 1347, f° 87). — Arrêt du Parlement rendu

entre le chapitre et Enguerrand de Guise, capitaine pour le chapitre, d'une part, et Jean de Clermont, vicomte d'Aunois, chevalier, capitaine des tour et forteresse d'Ambleny, d'autre part. Les gens de ce dernier déguerpiront de ces tour et forteresse. (1er juillet 1385, fº 87). — Approbation par le roi Charles VI de la commission de capitaine d'Ambleny conférée par le chapitre à Gui de Lusignan, dit d'Arménie, archidiacre de Brie en l'église de Soissons, fils du roi d'Arménie « dernièrement décédé »; et mandement à tous officiers, justiciers et sujets d'obéir audit Gui exerçant cet office. (19 mai 1411, fº 88). — Thiébaut de Moreuil, seigneur d'Arcy, chevalier, prend possession pour un an qui expirera à l'Épiphanie 1360-1, de la capitainerie de la tour, forteresse et ville d'Ambleny, des domaines de Chelles, Ambleny, appartenant au chapitre, et où il sera soutenu « par quatre glaives estoffés souffisamment ou plus ou » moins selon ce que bon semblera audit seigneur et » qu'il verra que nécessité sera pour la tuition et déffence. » En cas de danger, ce nombre pourra être augmenté. (10 janvier 1359-60, fº 89.) — Réobligation par Jean Dufour à un surcens annuel de 4 sous parisis sur une vigne en savart sise à Ambleny, appartenant au chapitre (28 avril 1435, fº 91). — Nivelon, évêque de Soisssons, atteste que depuis longtemps son chapitre a reçu en aumône de ses ancêtres une rente de 3 muids de vinage à Abellay (Crouy), qu'augmenta son frère Gérard de Cherisi par diverses ventes. Témoins: Nivelon, archidiacre, Guillaume, doyen, Raoul, trésorier. (1179. fº 95). — Albéric de Fontaine affirme que Raoul de Latre de Bucy, a donné en aumône au chapitre un droit de rouage sur le pressoir d'Abellay; que le même Raoul a vendu audit chapitre une vigne lieudit Grenon. (Mars 1250, fº 95).— Jacques, archidiacre de Soissons, atteste que Thiébaut du Mont, chanoine, a donné 4 setiers de vignes au clos de Bucy qui dépendaient de sa prébende, à Gérard Boussiaus de Sainte-Marguerite, en échange de 4 autres setiers de vigne à Abellay contigue à la vigne de Grenon. (Août 1253, fº 95). — Que Pierre de Vy, du consentement de sa femme Isabelle, a vendu à Enguerrand de Mairi, chanoine, moyennant 40 livres de nérets 16 setiers de vignes à Abellay, lieudit Quoquaingne. (Décembre 1253, fº 96). — Chartes de l'officialité de Soissons relatant la vente au chapitre par Baudouin Lechaz et Perrote, sa femme, de 16 setiers de terre, moyennant 20 livres parisis, et donation par les mêmes de 4 setiers de vigne à Abellay, de la mouvance dudit chapitre. (Mars 1254, fº 96). — Dotation au même chapitre sous réserve d'usufruit par Gille Caboce et Gile, sa femme, de 22 setiers de vignes au territoire et finage de Crouy, lieudit Abellay. (1296, samedi après la fête de Saint Clément, fº 97). — Hugues, prévôt, Baudouin, doyen, et le chapitre de Soissons attestent que leur bailli Wautier de Bouclenay, chanoine de ce chapitre, a reconnu que Robert de Saint-Crépin, chanoine, contrarié par Pierre de Missy, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes, avait droit de passage en un sentier allant des Noyers sous le lieudit Ailly à une vigne sise dans le tréfond dudit chapitre; mais Robert devra prévenir Pierre de Missy du temps où il vendangera. Après la mort dudit de Missy, le chapitre vendangera à sa volonté. (1258, avril fº 98). — Wautier de Bouclenay relate le même droit constaté. (1258, avril, fº 98). — Haymard, évêque de Soissons, affirme que Gérard d'Acconi, Robin Cosset et son frère, ont en sa présence vendu au chapitre leur bois près du mont de Cras, et qu'un remploi de dot sera fait sur le moulin d'Aconin au profit de la femme dudit Gérard. (Mai 1219, fº 89). — Hervé, seigneur de Buzancy, reçoit ce bois en échange d'une rente annuelle d'un muid de blé à la mesure de Villemontoire sur son terrage dudit Villemontoire. (Juillet 1246, fº 99). — Milet de Lisy et Marie, sa femme, vendent, devant l'officialité de Soissons, au chapitre, leur dîme d'Aconin, une rente de 6 à 7 setiers de vinage à Belleu, le fief que Lambert de Belleu tenait d'eux, le tout relevant de l'évêché de Soissons, moyennant 160 livres tournois payées comptant. (Janvier 1289-90, fº 99). — Milon, évêque de Soissons, approuve cette vente le même jour. (Fº 100). — Goslin, évêque de Soissons, donne du consentement du roi et sous diverses conditions à Hugues, abbé de Prémontré et à son abbaye, les dîmes et domaine d'Attichy qui lui avaient été abandonnés par Heluide d'Attichy, du consentement de Roger, son mari, et de Mathieu de Montmorency, son neveu. (1137, fº 100). — Hugues accepte ce don. (1137, fº 101). — Enquête fixant les droits de dîmes et terrage d'Acy, du chapitre de Soissons, des abbayes de Notre-Dame et de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons et de la cure d'Acy. (24 août 1355, fº 101.) — Gui de Pyleo, archidiacre de Soissons, atteste que Clarin de Dommiers, Pierre et Jean, ses frères, et Marguerite, sa sœur, enfants de Raoul de Dommiers, écuyer, ont vendu moyennant 85 livres parisis à Milon, évêque de Soissons, leur héritage à Acy, notamment le manoir du pré avec ses jardins, fossés, eau, 6 faulx de pré, 4 essins de terre arable, 42 setiers de vignes, la moitié d'un four et d'un moulin à huile, un petit domaine contigu à ce moulin; des rentes annuelles d'environ 2 muids et demi d'avoine en hostises et terrages, d'un muid et demi de blé sur le terrage, de 6 muids et demi de vinage, 45 poules d'eau moins 40 hostises (cum sexdecim foaciis), au

moins 16 sous de nérêts de cens avec ventes et investissements, 8 essins de blé sur les terrages. (Décembre 1274, fº 102). — Milon, évêque de Soissons, vend ces biens au chapitre et lui amortit des fiefs et domaines de sa mouvance à Acy, Belleu, Chevreux, Missy-sur-Aisne, moyennant 590 livres de la monnaie de Tours. (Avril 1274, fº 103.) — Hersende de Bucy, veuve de Jean Molier, vend à Raoul de Cilly, chanoine du chapitre de Soissons, 5 setiers de vigne à Acy, quelques rentes, la moitié d'un four et la suzeraineté de divers vinages possédés par Guiard Dufour, arrières-fiefs du chapitre. (Mars 1284, fº 104.) — Vuillaume de Fonte et Marie, sa fille, vendent à Nicolas de Faveroles, chanoine de Soissons, les rentes de vinages, poules, terrages et cens qu'ils possédaient à Acy, dans la censive du chapitre. (5e férie après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, 1281, fº 104.) — Amortissement de cette acquisition par Eudes de Sauchery, prévôt du chapitre. (Avril 1293, fº 105.) Jean de Neuville et Gille, sa femme, vendent à Aubert de Guignicourt, doyen du chapitre, et Robert de Valsoingne, un fief à Acy consistant en rente de 5 muids de vinage, de 17 gelines (poules), de 10 sous parisis un tournois de cens, de deux setiers de vigne, d'un demi-muid de blé et de 13 aissins d'avoine au clos du pré. (22 février 1348, fº 105.) — Ventes : à Nicolas de Faveroles, chanoine : par Jean de Bucy et Gilette, sa femme, d'un pré et d'une aulnaie à Acy. (Avril 1276, fº 106.) — Par Jean de la Rue et Perrotte, sa femme, de 4 setiers de pré à Acy. (Avril 1276, fº 107.) — Par Jean Petit et Giles, sa femme, de 14 setiers à Acy près du manoir du pré, moyennant 21 livres de nérêts. (Mercredi après Quasimodo 1282, fº 107.) — Au chapitre, par Jean Leclerc et Helvide, sa femme, de leurs droits en une terre à Acy, lieudit en Roberville. (Dimanche de *Misericordia domini*, 1304, fº 108.) — Don fait au chapitre par Gilles Rustique de ses droits en une vigne à Acy, derrière le four de Béthizy. (Samedi avant la Saint-Luce 1306, fº 108.) — Ventes au chapitre par Michel Mamelars et Ermengarde, sa femme, d'une maison à Acy. (Vigile de Saint-Nicolas en décembre 1315, fº 108.) — Par Jean Margos et Marie, sa femme, d'une grange ayant deux *Wisseries*, à Acy, au tréfons dudit chapitre. (Décembre 1315, fº 109.) — Bail à un surcens annuel de 5 sous d'une masure à Acy. (Pénultième jour d'août 1348, fº 110.) — Aumône faite au chapitre par Jean Dumont, écuyer, et Jeanne, sa femme, de pré et jardin à Acy, lieudit en Béthizy. (12 juillet 1427, fº 110.) — Hugues, évêque de Soissons, donne à son chapitre l'autel de Saint-Pierre-Aigle, sous la condition de célébrer son anniversaire. (1175, fº 111.) — Le pape Alexandre III confirme cette donation. (Tours, 6 des ides de décembre.) — Bauduin, prévôt, B. doyen, H. chantre de l'église de Reims, attestent que Geoffroy de Toissy et Pierre de Maisi, son gendre, chevaliers, et Marie, sa femme, ont vendu au chapitre de Soissons ce qu'ils possédaient à Saint-Pierre-Aigle et Dommiers. (Décembre 1206, fº 111.) — Amortissement de cette acquisition par Philippe de Nantheuil, suzerain. (1206, fº 111.) — Robert de Vailly, official de Soissons, atteste que Pierre de Vaubuin, écuyer, a relevé Renaud de Damery, chapelain de la cathédrale de Soissons, d'un petit fief consistant en terrages, hostises et cens à Saint-Pierre-Aigle. (Samedi après *Invocavit me*, 1274, fº 111.) — Amortissement par Louis, comte de Blois et de Soissons, d'un don fait le 18 novembre 1365 par Jean de Conflans, chevalier, seigneur de Saint-Pierre-Aigle, au chapitre de Soissons, d'une rente d'un muid et demi de froment sain et net dont il détermine la distribution entre les chanoines, chapelains et clercs du chœur. Jean de Conflans fait élection de sépulture en la chapelle Saint-Martin de la cathédrale. Le chapitre célèbrera son anniversaire. (22 novembre 1365, fº 112.) — Confirmation de ces don et amortissement par Simon, évêque de Soissons. (4 mai 1367, fº 113.) — Entérinement au bailliage de Vermandois à Laon, du testament dudit Jean de Conflans. (18 août 1366, fº 114.) — Don fait au chapitre par Jean de Longchamp, chanoine, de 4 muids de terres labourables à Saint-Pierre-Aigle, relevant du fief de La Bove. Investissement et renonciation par celui-ci à la vassalité. (27 août 1390, fº 116.) — Vente faite par Jean de Haulcourt et Nicaise Turpin, chanoines de Laon, exécuteurs testamentaires et les héritiers de Nicolas de Floricourt, chanoine de Laon, à Victor de Camerin, évêque de Soissons, de 3 muids de terres labourables à Saint-Pierre-Aigle, moyennant 200 livres tournois outre 6 livres pour le vin. (27 novembre 1412, fº 117.) — Don de ces terres au chapitre par ledit évêque, à charge d'anniversaire dont il détermine les droits d'assistance à délivrer aux chanoines, chapelains, vicaires et clercs *du cuer de ladite église*. (30 août 1413, fº 119.) — Hugues, prévôt, Jean, doyen du chapitre de Soissons, attestent que Gerbert Matifart a vendu à Geoffroy de Coucy, leur co-chanoine, tout ce qu'il possédait à Autrêches, consistant en rentes de froment, d'avoine, de vin, hostises, cens. (1190, fº 121.) — Attestation par Milon de Nanteuil, prévôt du chapitre de Reims, Gaucher et André de Nanteuil, que Willaume de Nanteuil, leur frère, du consentement de Béatrix, sa femme, et le conseil dudit Milon, a fondé une chapellenie en l'église d'Autrêches à l'autel de Notre-Dame qui est sous la crypte, et l'a dotée d'une rente

annuelle d'un muid de froment, 4 livres parisis à Autrêches, de 4 muids de vinage à Vassens, exigible à la Saint-Remy, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres. (Mai 1214, f° 121.) — Ratification de cette fondation par les seigneurs d'Autrêches. — L'officialité de Noyon atteste que Pierre Carette, chanoine et sous-trésorier du chapitre de la même ville, a fondé en l'église de Saint-Victor d'Autrêches une prébende sacerdotale et une chapellenie du consentement du chapitre de Soissons. (Mercredi après Quasimodo 1307, f° 122.) — Le chapitre de Soissons approuve cette fondation. (Avril 1307, f° 123.) — Transaction entre le chapitre et G. évêque de Soissons. La collation à la chapelle de Bucy restera au chapitre; celle des deux chapelles d'Autrêches appartiendra à l'église de Soissons. Cette chapelle de Bucy avait été fondée par Simon de Bucy, chanoine de Châlons. (Juin 1311, f° 124.) — Vidimus de lundi veille de la Toussaint 1306 par l'officialité de Noyon, d'une charte de Mahieu de Trie, chambellan de France, et de Marie, sa femme, portant cession moyennant 2560 livres parisis à Pierre Carette, chanoine de Noyon, d'une rente perpétuelle de 80 livres parisis due annuellement à la Toussaint par la commune de Noyon. (Septembre 1306, f° 124.) — G. abbé de Marmoutiers, et son monastère, déclarent s'en rapporter à la décision de G. archidiacre, J. écolâtre, A. et G. de Crechis pour terminer leurs différends entre le prieur de Pierrefonds, de la dépendance dudit monastère, et le chapitre de Soissons, au sujet des autels d'Audignicourt et de Craine. (Sans date, f° 126.) — Norman, doyen de Soissons, et son chapitre, relatent l'abandon fait aux moines de Saint-Sulpice de Pierrefonds par ledit chapitre, des autels de Craine et d'Audignicourt, avec tous droits de dîme, hostises, terrages, moyennant une rente de 100 sous de la monnaie de Provins exigible en 4 termes. (Sans date, f° 126.) — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste que Jean de Servenay, ex-archidiacre de Tardenois, et Erme, sa mère, ont donné en pure aumône au chapitre de Soissons ce qu'ils possédaient à Launoy et notamment le quart du terrage Bernere avec droits de justice pour la célébration de l'anniversaire dudit de Servenay. Le surplus appartenait au prieur d'Arcy et aux Templiers. (Octobre 1241, f° 127.) — Gui, évêque de Soissons, relate la fondation faite par Simon de Bucy, chanoine de Châlons et clerc du roi de France, de la chapelle de Sainte-Marie, à Bucy, auquel le droit de patronage et de collation a été réservé pour faire retour après le décès du fondateur audit évêque et à ses successeurs. (Mercredi après le dimanche de la Passion 1312, f° 131.) — Gérard, évêque de Soissons, confirme cette fondation et indique les obligations auxquelles le titulaire sera astreint. (Mars 1315, f° 131.) — Il confère le droit de collation de cette chapelle à son chapitre. (Juin 1320, f° 132.) — Le roi Philippe IV, considérant « les agréables services que » son féal et amé clerc maître Raoul de Praelles lui » a fait en plusieurs matières », lui donne une rente annuelle de 24 livres parisis à prendre sur Condé et Celles-les-Condé. (Mars 1310, f° 132.) — Il confirme la donation faite par ledit Raoul de Presles au chapitre de Soissons de ces 24 livres pour augmenter les revenus de ladite chapelle de Bucy. (Paris, mars 1312, f° 132.) — Le chapitre de Soissons abandonne à Guibert et Simon, prêtres à Bucy, en viager, les oblations autres que celles de leurs paroissiens faites à la chapelle de Sainte-Marguerite de Bucy, sous la condition qu'ils n'exigeront rien de la rente annuelle de 15 sous que leur devait Robert, chanoine dudit chapitre. (1195, f° 133.) — L'official de Soissons atteste que Roger et Eudes, prêtres de Bucy, ont renoncé à exiger les oblations d'étrangers faites à ladite chapelle, sous la condition que le chapitre de Soissons leur assurerait une rente viagère de 40 sous tournois exigible à la fête de Saint-Nicolas d'hiver. (Jeudi après la Purification de la Vierge 1303-4, f° 133.) — L'officialité de Soissons constate que Mathilde et Havide, filles de feu Gui de Vaussaillon, chevalier, désirant suivre l'intention de ce dernier pour le repos de l'âme de Jean de Cramailles, jadis archidiacre de Tardenois en l'église de Soissons, ont abandonné au chapitre pour la célébration de l'anniversaire dudit Jean, les vinages, poules et justice possédés à Bucy par ledit Jean. (Avril 1257 et août 1258, f°s 133 et 134.) — Amortissement de ces biens par Jean, comte de Soissons, seigneur suzerain. (Mai 1256, 6e férie après la fête des Saints-Philippe et Jacques, f° 134.) — L'officialité de Soissons atteste qu'Albéric de Bucy, curé des Fonds en l'église de Soissons, a, par testament, légué à cette église une rente annuelle de 2 muids de vin assignée sur un fief à Bucy possédé par Jean Couzans de Bucy et relevant de Milet le Poli et de sa femme Popine. (Jeudi après la Nativité de la Vierge 1294, f° 134.) — Jacques, archidiacre de Soissons, affirme que Jean Goulet, citoyen de Soissons, a vendu à Thomas, chantre de la cathédrale, délégué par le chapitre, deux vignes à Bucy, l'une de 7 setiers et demi, l'autre de 4 setiers et demi, moyennant 52 livres et 32 deniers parisis. (Mai 1236, f° 135.) — Sentence arbitrale relatée par l'officialité de Soissons entre le chapitre, d'une part, Colin Labbe, de Bucy, et Jean Quarre, ou Labbe, d'autre part, à l'occasion d'une terre sise à Bucy en la censive du chapitre, lieudit à la Glisière, convertie en vigne sans

l'assentiment dudi. chapitre, et à cause de cela devant faire retour à ce chapitre selon l'usage du lieu. Elle restera aux frères Labbe sous condition de payer annuellement un setier de vinage par setier mesure du chapitre et un pichet de blé. (Dimanche où on chante *Expurge* 1307, f° 135.) — L'official de Paris relate les codiciles d'un legs fait le dimanche après Noël 1301 par Simon, évêque de Paris, au chapitre de Soissons, de sa vigne de Bucy et d'une somme de 200 livres tournois pour la célébration de son anniversaire dans la cathédrale de Soissons. (Vendredi après le dimanche où on chante *Invocavit me* 1305, f° 136.) — L'officialité de Soissons relate la délivrance faite au chapitre par Ade de Bucy, sœur de Simon de Bucy, évêque de Paris, Jean de Vaubuin, écuyer, et Marie, sa femme, fille de ladite Ade, d'un legs fait par ledit Simon de Bucy, pour la célébration de son anniversaire, d'une vigne sise à Bucy. (Lundi de la fête de la conversion de Saint-Paul 1304, f° 137.) — Accord public passé devant Drouart de Haynaut, lieutenant au bailliage de Vermandois à Laon, entre le chapitre et Oudin Billon, qui avait fait charger et mener hors de Bucy, en 1370, 5 charretées de vin sans acquitter le droit de trois *mailles noirettes* de rouage et par suite l'amende de 60 sous néret et le *ploy* par charrette à titre de contravention à la coutume de la censive dudit Bucy en la prévôté foraine de Laon et la sauvegarde dudit chapitre garantie par des lettres royaux. Oudin acquittera ces droits de 3 mailles et en outre dix francs pour frais, dépens, dommages et amende. (1er mars 1373-74, f° 137). — Le chapitre donne à surcens devant l'officialité de Soissons à Yvard de Corcy et à Aelide, sa femme, 18 essins de terre à Bucy, lieudit à la croisette, moyennant une redevance annuelle de 20 sous parisis. (Samedi de la fête de Saint-Georges 1317, f° 139). — Délivrance du legs fait au chapitre par Jean de Roucy, chanoine et écolâtre, de 100 livres parisis de vinages à Bucy, pour célébration d'anniversaire. (6 janvier 1341, f° 139). — Baux à surcens faits par le chapitre: à Rogiers Brondins et à Marie, sa femme, moyennant un surcens annuel de 21 sous parisis et quelques charges, d'une maison à Bucy. (Samedi après la fête du Saint-Sacrement 1351, f° 140). — A Ancel Lolier, dit le Flament, de 28 setiers de vignes à Bucy, lieudit les Glizières, moyennant un fermage annuel de 35 sous exigible à la Saint-Martin. (10 octobre 1360, f° 141). — A Ancel Herbert et Simon Forest, d'une maison à Bucy, lieudit la Crolière, moyennant un surcens annuel de 50 sous parisis. (4 février 1361-62, f° 141). Vidimus du mardi 1er février 1395-96 par le bailliage de Senlis, d'une ordonnance royale de Charles VI, de décembre 1395, enjoignant à ceux qui appelleront aux bailliages de Vermandois et de Senlis, des sentences rendues par les justices du chapitre de Soissons, de renoncer dans la huitaine à leur appel qui ne sera pas suspensif, ou de faire les diligences nécessaires pour faire statuer dans l'assise qui le suivra, sous peine de payer une amende de 60 sous audit chapitre de qui ils auront appelé. (F° 143). — Garnier Gueroudi, archidiacre de *Josato* en l'église de Paris, renonce à tout droit et action au sujet d'une vigne de 2 arpents dans le tréfonds du chapitre de Soissons au territoire d'Auberlay près Crouy, provenant de Lambert de Courlegis, chanoine et sous collecteur apostolique à Soissons, et détenu par Jean Mauberti, collecteur apostolique général de la province de Reims. (12 janvier 1392-93, f° 144). — Don fait au chapitre sous le contre scel de Jean Pinçon, élu sur le fait des aides ordonnées pour la guerre, et garde scel du bailliage de Vermandois en la ville et comté de Soissons, au nom du duc d'Orléans, comte de Valois et de Soissons, par Aléaume Périer et Idette, sa femme, habitants de Soissons, de maison, jardin, vignes, terres. (6 avril avant Pâques 1405-6, f° 144). — Bail viager de ces biens et d'autres immeubles à Bucy, échus au chapitre à titre de droit de mortemain par le décès de Pierre Machet, homme de corps, fait à Jean Ramouillet, à sa femme Gilette et à leurs enfants nés et à naître. (Septembre 1424, f° 145). — Jacques, évêque de Soissons, atteste que Thiébaut de Buzancy, chanoine de son église, a vendu à Bonon, aussi chanoine, une maison et ses dépendances à Belleu. (1226, f° 147). — G. chanoine et official de Soissons, atteste que Thierric Borée, Helvide et leur mère Berthe, ont vendu à Hugues de Bonay, chanoine de Soissons, maison, masure et jardin à Belleu, rue de Brissi, moyennant 20 livres parisis. (Avril 1234, f° 147). — Hugues, chanoine et official de Soissons, affirme que Jean Gozez, chapelain en l'église de Soissons, a donné à sa chapelle une vigne à Belleu, chargée d'un cens de 3 deniers monnaie de Soissons, et une maison à Soissons, rue neuve. (Août 1236, f° 147). — Sentence arbitrale de Jean, archidiacre de Tardenois, qui reconnaît au chapitre les droits de vente d'une petite maison à Belleu, en tête du jardin de la maison dudit chapitre, et de 11 années d'arrérages de vinage de 7 setiers et demi et d'une poule. Wermond, en retour, recevra de la trésorerie une somme de 10 livres de monnaie forte. (Juin 1248, f° 147.) — Gui, évêque de Soissons, amortit au chapitre une aulnaie à Belleu, lieudit en Buissy, donnée sous réserve d'usufruit par Evrard Porjon, chanoine. (Jeudi après la purification de la Vierge 1299, f° 148.) — Gérard, évêque de Soissons, amortit à son chapitre une maison sise à Belleu, lieudit en Bucy, et un pré contigu à cette maison, légués par Arnoul de Guynes,

habitant de Soissons. (Mardi après la fête de Saint-Pierre-ès-liens, 1327, f° 148.) — Jacques, évêque de Soissons, reconnaît que son chapitre a la justice et les droits qui en peuvent provenir de deux masures acquises par Jean, prêtre de Bussiares, au profit de la cure de Bussiares. (Janvier 1125, f° 149.) — Albéric de Fontaine, official de Soissons, relate la sentence intervenue entre Garnier, prêtre de Bussiares et le chapitre de Soissons, au sujet de la jouissance des novales de Bussiares, qui restera à la cure moyennant une rente annuelle de 3 setiers de blé d'hiver à la mesure du chapitre, portables à la trésorerie. (Septembre 1250, f° 149.) — Sentence arbitrale de Jean de Sainte-Solange, chanoine prébendé, et de Jean Rutins, clerc, rendue entre le chapitre de Soissons et le prieuré de Rueil. Celui-ci aura, dans le tréfonds du chapitre, la haute justice, les corvées, les bans du moulin et de la garde des biens. Le chapitre aura les autres droits, tels que la taille des mesures, la correction, l'amende, le forage, « la justice de leurs hommes et de leurs hostes » de meubles et de chatieux, la prise de bateurs et de » malfaiteurs en cas présent, la correction et la détention » d'iceulz se le cas n'est crimineux pour l'enfrainture » et le dommage fait en la terre, se li cas n'est creux » que il appartiengne a haute justice. » (Sans date, f° 149.) — Guillaume du Vivier, official de Laon, constate la vente faite par Robert de Geni, clerc, fils de Robert de Bruyères, au chapitre, de diverses rentes moyennant 115 sous parisis. (Février 1251, f° 150.) — Vidimus par l'officialité de Soissons, du testament de Brice, chanoine, contenant diverses libéralités envers le chapitre et d'autres établissements religieux et hospitaliers de la ville et du diocèse de Soissons, et la délivrance de legs faits audit chapitre. (Février et mars 1251-2, f° 150.) — Jacques, évêque de Soissons, approuve la division faite par son prédécesseur, de Bruyères et de Nanteuil-sur-Ourcq en deux paroisses. (Octobre 1242, f° 151.) — Blanche, comtesse palatine de Troyes, mande à Pierre Plusbelle et à ses autres forestiers de son domaine de Château-Thierry, qu'elle a autorisé G. doyen du chapitre, à faire défricher dans le bois de Saint-Gervais dépendant de sa gruerie, la quantité de terrain nécessaire au labour d'une charrue. (5 des calendes de mars 1221, f° 151.) — G. chanoine et official de Soissons, atteste que le chapitre de la même ville a reconnu que jadis Gui, son doyen, a donné à Jean de Saint-Gengoulph, chevalier, des bois à défricher à Brécy, sous la réserve des droits de dîme, terrage et justice. Ce chevalier conservera, s'il le veut, 20 arpents pour les constructions, en payant annuellement au chapitre, le 1er octobre, 4 sous de cens de monnaie forte. Le défrichement sera effectué dans un délai de 2 ans à dater de la Saint-Martin. (Décembre 1233, f° 151.) — Compromis fait devant Jacques, évêque de Soissons, et J. son archidiacre, entre le chapitre de la même ville et le prêtre de Brécy, pour la perception des oblations. Le doyen du chapitre et Étienne de Provins, chanoine, videront le différend. La clause pénale est fixée à 10 livres de monnaie forte. (Vigile de l'exaltation de la Sainte-Croix, 1227, f° 152.) — Sentence arbitrale de Th. doyen du chapitre et dudit Étienne de Provins, reconnaissant que le chapitre avait droit aux deux tiers de la dîme et des oblations aux quatre fêtes annuelles et à celle de Saint-Michel de Brécy. Le prêtre de ce lieu a l'autre tiers. Les autres oblations appartiendront à ce prêtre. (Mars 1227-8, f° 152.) — Compromis entre le prieuré de Coincy et le chapitre de Soissons sur la possession des dîmes à Brécy. (Décembre 1281, f° 152.) — Sentence arbitrale de Guillaume, prieur de Sainte-Marie de Mont-Hélie, et de Gui Chantemerle, chanoine de Soissons, réglant la perception de la dîme des bestiaux à Brécy; ceux des religieux en sont affranchis. (Samedi avant les brandons 1281-2, f° 152.) — G. évêque de Soissons, fait des donations, sous diverses conditions, aux églises de Bazoches, de Châtillon-sur-Marne et de Canly, et à l'abbaye de Marmoutiers. (1135, f° 153.) — L'abbaye accepte. (1136, f° 154.) — Le prieur nommé par cette abbaye sera agréé par l'évêque et lui sera soumis. Il ne pourra être révoqué que pour cause d'indignité et du consentement de l'évêque et de l'abbé. Ce dernier ne pourra changer un moine que de l'avis du prieur astreint à ne donner que 100 sous de monnaie courante à l'abbaye. La trésorerie sera désormais confiée à un religieux obligé de payer 20 sous de cens à l'évêque. — G. évêque de Soissons, à la sollicitation de Thiébaut, comte de Blois, approuve le don fait au prieuré de Bazoches de l'église de Sainte-Marie de Châtillon-sur-Marne. (1144, f° 154.) — N. évêque de Soissons, atteste que son neveu de bonne mémoire, Hugues, jadis archidiacre de Soissons, a donné au chapitre cathédral un muid de blé de rente sur la dîme de Bazoches pour la célébration de son anniversaire et a vendu au même chapitre des droits de dîme qu'il possédait au même lieu. (1201, f° 155.) — Nicolas, seigneur de Bazoches, homme lige de l'évêché de Soissons, s'en rapporte au dire de Jacques, évêque de Soissons, sur la vassalité contestée de la maison de Bazoches. (Novembre 1232, f° 155.) — Simon, prévôt, Thiébaut, doyen, et tout le chapitre de Soissons, affirment que Jacques, évêque de Soissons, de l'avis et du consentement dudit chapitre, a remis à Nicolas, seigneur de Bazoches, les dix livrées provisoires de terres as-

signées par Nivelon, évêque de Soissons, audit Nicolas, sur les revenus de l'évêché de Soissons, en échange de la suzeraineté de la maison forte de Bazoches conférée à l'évêché de Soissons par le même Nicolas. (Mars 1232-3, f° 155.) — Milon, évêque de Soissons, relate le legs fait par Jacques, son archidiacre, au chapitre, d'une rente de 40 livres tournois sur sa terre de Cohaon. Robert, seigneur de Bazoches, et Gaucher, chevaliers, frères du testateur, approuvent cette disposition. (1264, f° 155.) — Robert de Bazoches et Marie de Guynes, sa femme, approuvent de nouveau. (Septembre 1266, f° 156.) — Milon, évêque de Soissons, atteste que feu son frère Robert, chevalier, seigneur de Bazoches, a légué au chapitre 100 livres tournois à percevoir sur la taille de Bazoches pour la célébration de son anniversaire. Cette somme a été provisoirement conservée par ledit évêque pour ses urgentes nécessités moyennant une redevance hebdomadaire de 5 sous envers ledit chapitre. (Mars 1278, f° 156.) — Sentence du bailliage de Vermandois à Laon qui condamne Jean de Châtillon, vidame de Châlons et seigneur de Bazoches, au paiement de diverses sommes dues au chapitre de Soissons. (Samedi 19 décembre 1388, f° 157.) — Commission exécutoire de cette sentence. (6 février 1388-9, f° 158.) — Nouvelle sentence du même tribunal tendant aux mêmes fins dont ledit seigneur appelle. (5 juin 1389, f° 159.) — Sentence du Parlement de Paris favorable aux prétentions du chapitre. (23 décembre 1389, f° 160.) — Le chapitre fait remise à Hugues, vidame de Châlons, seigneur de Bazoches, débiteur, des peines encourues, laquelle remise ne pourra préjudicier audit chapitre, (1315, jeudi après l'Épiphanie, f° 160.) — Reconnaissance par Jean, vidame de Châlons, de ses dettes. (21 septembre 1390, f° 160.) — Sentence rendue par le bailliage de Vermandois contre Isabelle de Châlons, dame de Bazoches, pour le paiement de ces dettes. (5 juin 1397, f° 161.) — Accord devant le Parlement de Paris entre ladite Isabelle et le chapitre. Cette dame fait valoir en considération « ladicte terre ville et seigneurie de » Bazoches estre arse et brulée et toutes les maisons » et habitations dicelle et ses hommes et hostes absens » et hors du pays, et ladite terre de nulle valeur par » le fait des guerres et divisions qui sont en ce royau» me, pour lesquelles choses et pour doubte que la» dicte terre ne fust obligée envers aucuns créanciers » elle avoit differé de soy boucter de fait en la succes» sion de Madame Anthonie de Chaalons jadis sa cou» sine germaine en son vivant dame dicelle ville et sei» gneurie de Bazoches ». Les revenus s'élevant avant la guerre à plus de 1000 livres étaient réduits à 30 à 40 livres au plus. Elle requiert en conséquence réduction que le chapitre accorde. (1428, f° 161.) — Robert, sire de Bazoches, chevalier, confère à l'évêque de Soissons et à son chapitre, la suzeraineté sur Jean Fuisnons, chevalier, comme possesseur d'une rente annuelle de 4 muids de blé sur la grange de Courtiaut et de son bois de Chasnoy à Bazoches, possédé en franc alleu. (Mars 1339, f° 165.) — Accord devant Huart de Floricourt, garde scel de la prévôté de Laon, qui maintient au chapitre de Soissons, à l'exclusion de Jean de Thorote, seigneur de Barbonval, les droits de mortemain, et donne main levée audit chapitre par suite de renonciation faite par le maire de Barbonval, au nom dudit seigneur, auxdits droits sur les hommes et femmes de corps dudit Barbonval. (Samedi, veille de Pâques fleuries 1350: samedi, veille de la Notre-Dame, 1350, f° 165.) — Th. du Mont, official de Soissons, affirme que Jean, comte de Soissons, a amorti la vente faite au chapitre par Jean de Verneuil, dit Fuinon, chevalier croisé, d'un droit de terrage de 2 muids de blé d'hiver et 10 setiers d'avoine à la mesure de Braine. (Février 1243-4, lundi après la chaire de Saint-Pierre, f° 166.) — Jacques, évêque de Soissons, atteste que Jean, chevalier, seigneur de Cramaille, a donné par aumône au chapitre de Soissons, pour le repos de l'âme de feu Thomas de Cramaille, son oncle, chantre de la cathédrale de Soissons, une rente d'un muid de blé d'hiver sur son terrage de Branges. (Mars 1238, f° 166.) — Nivelon, évêque de Soissons, relate une transaction entre Gui de Branges et le chapitre agissant pour l'hôpital, ce qui réduit une rente de 2 muids 7 setiers de vin et à un cens de 14 deniers chalonges sur une vigne de l'hôpital sise à Billy, à un muid de vin et 14 deniers monnaie de Soissons, et permet audit hôpital d'extraire de sa carrière les pierres tendres destinées à la grange de Sainte-Geneviève. (1179, f° 166.) — Lettres sous le scel de Jean Lepage, garde-scel du bailliage de Vermandois à Ribemont, constatant la vente faite au chapitre de Soissons par Jean Leborgne, sire de Cramaille et de Nouvion-le-Comte, d'une rente de 2 muids de blé et 10 setiers d'avoine, mesure de Braine, sur le terrage de Branges, possédée en franc alleu, moyennant 200 livres florins d'or à l'écu du coin du roi Jean, payés comptant. (Décembre 1356, f°s 166, 167.) — Lestonne de Branges, chevalier, reconnait qu'il doit au chapitre de Soissons une rente annuelle d'un muid de blé à la mesure de Braine sur son terrage de Branges. Commandement audit seigneur de payer les arrérages échus. (1364, f° 168.) — G. chanoine et official de Soissons, atteste qu'Eudes de Pierrefonds, chevalier, a vendu à Bernard, chanoine de Soissons, 8 essins de terres labourables à Bérognes, moyennant 10

livres et demie parisis. (Avril 1225, f° 170.) — Raoul de Vailly, official de Soissons, atteste que Gilles, curé de Bitry, consent à payer au chapitre un surcens annuel de 2 sous parisis, à cause d'un petit pré et d'une masure audit Bitry, unis à son presbytère dans la censive dudit chapitre. (Octobre 1239, f° 170.) — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient au chapitre de Soissons l'exercice des droits de mortemain et de formariage à Béthizy. (1282, f° 170.) — Jean, comte de Roucy et de Braine, amortit : 1° au chapitre, une rente de 9 livres 10 sous tournois sur une maison derrière la halle de Braine et contigue aux murs des remparts; 2° aux chapelains, deux maisons sises à Braine, au pont de Cloyes, tenant à la rivière et allant jusqu'à la porte du château : deux surcens, l'un de 30 sous parisis, l'autre de 16 ; 3° à l'hôtellerie (hôtel-dieu), une maison audit Braine, lieudit au château ; le tout légué par Mahieu Watripet, chanoine dudit chapitre. (31 mai 1409, f° 171.) — Baux faits par le chapitre sous le scel du bailliage de Senlis : à Pierre Rogier, habitant de Braine, d'une maison sise audit Braine derrière la halle, moyennant un loyer annuel de 7 livres 4 sous parisis. (18 février 1409-10, f° 171.) — A Jean Godart, de maison à Braine, derrière le pressoir du Martroy, de vignes et bois audit Braine, moyennant un fermage annuel de 24 sous parisis. (12 janvier 1425-6, f° 172.) — Bail à surcens fait par le même chapitre sous le scel du bailliage de Vermandois à Laon, à Jean Gruial, charpentier, de ladite maison sise à Braine, derrière la halle, moyennant une redevance annuelle de 50 sous parisis. (22 novembre 1428, f° 173.) — Jean de Pierrefonds se disposant à partir pour la Terre-Sainte, du consentement de Fredesinde, sa femme, d'Hervée, Wermond, Helisende, Hersinde, Élisabeth, donne à charge de services religieux des droits de vicomté à Chelles. (1100, f° 174.) — Le roi Louis VII affranchit le chapitre du droit royal de gîte à Chelles. (1156, f° 174.) — Le roi Charles IV confirme cet affranchissement. (Mai 1324, f° 174.) — Le Parlement de Paris maintient contre le bailli de Vermandois les droits de justice du chapitre à Chelles. (Juin 1275, f° 175.) — Conon, seigneur de Pierrefonds, et Agathe, sa femme, reconnaissent les droits de propriété du chapitre à Chelles. (1178, f° 175.) — Nivelon, évêque de Soissons, confère au chapitre de Saint-Wast de Soissons la dîme de Chelles et de Nanteuil, et le droit de conférer ses prébendes entre vifs. (1180, f° 175.) — Il relate les conventions faites entre le chapitre cathédral et Hugues, chevalier de Chelles, par son intervention. Le chapitre n'exigera de lui et de ses successeurs ni taille, ni chevage, ni mortemain ou formariage, mais seulement cens, terrage, dîmes, justice, amendes et autres revenus des terres tenues de lui, sous la condition expresse que tout descendant mâle non impotent âgé de 30 ans sera chevalier. Les filles, avant l'âge de 25 ans révolus, devront épouser un chevalier s'il n'y a aucun empêchement manifeste. Si ces descendants, par une cause quelconque, tombaient en villenage par mariage avec des personnes de condition servile, les avantages stipulés disparaîtraient. (1189, f° 176.) — Nivelon, évêque de Soissons, atteste qu'il résulte d'une enquête que le chapitre de la même ville avait droit de juridiction sur la maison de Pierre, chevalier de Chelles. (1201, f° 176.) — Haymard, évêque de Soissons, affirme que Marie de Chelles, veuve d'Hervée, chevalier, a fait abandon au chapitre du décanat de Chelles avec ses dépendances, rouage, forage, investitures, gants (Wantos), ventes, émendes, pose de bornes, deux prés à Chelles ; des terrages et une rente de 4 oies, 2 essins d'avoine, 2 chapons, 2 pains, 6 deniers de cens à Retheuil, une rente de 2 poules et de 2 pains à Hautefontaine, 12 deniers de cens à Chelles. (Avril 1211, f° 176.) — L. abbé de Saint-Léger, l'abbé de Saint-Crépin-en-Chaye, Lambert, chanoine de Sainte-Sophie de Soissons, approuvent cet abandon. (Avril 1211, f° 177.) — Jacques, évêque de Soissons atteste : que Philippe de Chelles et Flandrine, sa femme, ont vendu à Hugues de Bonai, chanoine de Soissons, une rente d'un muid de blé assignée sur la moitié du four de Chelles. (Mai 1228, 6° férie après la Pentecôte, f° 177.) — Qu'Agathe de Chelles a vendu au chapitre le droit qu'elle avait à la moitié de ce four. (Octobre 1240, f° 177.) — Que Colard de Vaurezis et Flandrine de Chelles, sa femme, ont vendu au même chapitre l'autre moitié. (1241, f° 178.) — Le chapitre modère à 15 livres parisis ses droits de taille annuelle à Chelles. (Août 1249, f° 178.) — P. abbesse de Saint-Jean-au-Bois, et son couvent, reconnaissent qu'ils doivent au chapitre de Soissons une rente annuelle de 6 essins de méteil à Chelles, sous réserve de justice, dîme, terrages et autres droits. (1225, f° 179.) — Sentence de l'officialité de Soissons qui oblige ledit couvent au paiement des arrérages de ladite rente. (1428, f° 179.) — G. grand archidiacre de Soissons, atteste qu'Eude le Reanz et Aelide, sa femme, ont vendu au chapitre une terre à Chelles. (Mars 1222, f° 180.) — G. prévôt du chapitre de Soissons, affirme que Bernard, chanoine, a acquis de Jean l'Albigeois, de Chelles, et d'Aelide, sa femme, 18 essins de terres labourables à Chelles. (1222, f° 180.) — G. grand archidiacre de Soissons, relate cette vente. — Jacques, archidiacre de Soissons, affirme qu'Agathe de Chelles a vendu au chapitre la moitié d'un terrage de 3 muids de terres arables à Chelles. (Avril

1252, fº 180.) — Robert de Courbeton, chevalier, et ses héritiers, renoncent à la possession de terres à Chelles. (Mai 1253, fº 181.) — Philippe de Canaber, chevalier, bailli de Valois et de Pierrefonds, relate cet abandon. — Amortissement par Raoul de Montgier, chevalier, et Isabeau, sa femme, d'un terrage de 25 essins d'avoine à Bérognes, vendu par Lorence, fille de feu Étienne de Bérognes, à Enjorrand de Moui, chantre de l'église de Soissons. (Avril 1262, fº 181.) — Vidimus d'avril 1254 par Jacques, archidiacre de Soissons, d'une charte de Garnier, grand archidiacre de Soissons, contenant vente par Robert Leroux et Béatrix, sa femme, de Chelles, à Godefroi, chanoine et official de Soissons, d'une rente d'un demi-muid de méteil à la mesure du chapitre et portable à Soissons, et cession audit chapitre d'une rente de 8 essins et un pichet de blé de semence à la mesure de Chelles en échange de l'autre rente. (Mai 1225, fº 182.) — Robert de Vailly, chanoine et official de Soissons, affirme que Jean Dardenne a vendu aux chapelains de Soissons des droits de terrage à Chelles. (Samedi avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste 1274, fº 82.) — Gui de Chantemelle, chanoine et official de Soissons, atteste que Guillaume Chiendent, écuyer, fils de feu Robert de Chelles, damoiseau, a abandonné de plein gré au chapitre une masure dont il s'était emparé avec violence. (Mardi après Saint-Vincent 1278, fº 183.) — L'official de Soissons atteste que Jean de Borres, écuyer, et Ide, sa femme, ont vendu au chapitre de Soissons une maison qu'ils tenaient en fief dudit chapitre à Chelles, moyennant 60 livres parisis payées comptant. (Samedi après la fête de la Circoncision 1303-4, fº 184.) — Vidimus par Oudars Gudin, garde-scel de la prévôté de Pierrefonds et d'Adam Lebons, de Crépy, tabellions jurés, de lettres de Michel de Paris, bailli de Senlis, au prévôt de Pierrefonds, qui reconnaissent le droit de justice du chapitre de Soissons sur les bâtards issus des femmes de corps. (Lundi après la Chandeleur 1317, fº 184.) — Retrait féodal sous le scel de la prévôté de Pierrefonds, par le chapitre de Soissons, d'un fief sis à Chelles, vendu par Roland de Vaurezis, écuyer, à Marie de Cressy. (18 janvier 1351-2, fº 184.) — Rédaction sous le scel de la prévôté de Pierrefonds, par le chapitre de Soissons, des charges grévant un essin de terre à Chelles détenté par Jean d'Ailly. (7 février 1364, fº 185.) — Le chapitre reçoit sous le scel de cette prévôté, de Pierre Lapotoille et de Marie, sa femme, un courtil sis à Chelles, en échange de 5 *pogneux* de terre lieudit le Val Saint-Martin. (26 octobre 1369, fº 186.) — Le chapitre donne à Mahieu Barroys et à Marie, sa femme, une masure, *maisières*, jardins et terres à Chelles, moyennant un surcens annuel d'un florin d'or. (25 janvier 1373-4, fº 186.) — Investissement sous le scel du bailliage de Vermandois à Laon, par Jacob de Chelles, en faveur du chapitre de Soissons, de maison et terres à Chelles. (9 février 1397-8, fº 187.) — Reconnaissance sous le même scel par les habitants de Chelles qu'ils doivent au chapitre de Soissons la taille des masures, de 15 livres parisis exigible à la Toussaint, et la taille du four, de 6 livres 12 sous parisis, exigible en deux termes: chandeleur et Ascension. (4 octobre 1413, fº 188.) — Jean, chanoine et official de Soissons, affirme que le chapitre a fait bail viager à Raoul et Robert de Cuffies, d'une vigne sise à Cuffies. (Mars 1253, fº 189.) — L'official de Soissons atteste que Simon, clerc, fils de feu Grégoire de Saint-Crépin, a vendu à Pierre Daillez, son frère et à Aelide, sa femme, environ 30 setiers de vigne à Cuffies, lieudit en Ailly, et deux pièces de terre au même lieu, moyennant 40 livres tournois payées comptant. (Novembre 1255, fº 189.) — Jean de Paris, chanoine et official de Soissons, atteste que Pierre Daillez, fils de feu Grégoire de Saint-Crépin, et Aelide, sa femme, ont vendu à Robert de Saint-Crépin, chanoine de Soissons, 33 setiers de vigne provenant de Simon, clerc, lieudit en Ailly, à Cuffies, moyennant 32 livres parisis payées comptant. Cette vigne était grevée d'une rente annuelle de 4 setiers de vin de vinage envers le chapitre de Soissons, et de 3 deniers de cens monnaie de Châlons. (Janvier 1256-7, fº 189.) — N. prévôt, et Guillaume, doyen du chapitre de Soissons, attestent que G. prêtre de Cuffies, a pris à bail dudit chapitre la maison de Millard, moyennant un cens annuel de 15 sous tournois. (Sans date, fº 190.) — Gui, évêque de Soissons, constate la vente faite par Gui, clerc, fils de feu Hugues de Nesle, chevalier, au chapitre de Soissons, de toute sa dîme grosse et menue à Nesle et Chamainbout, prélèvement fait par ledit chapitre de la rente d'un muid de blé d'hiver à la mesure de Nesle, précédemment donnée en aumône par ledit clerc. (Avril 1247, fº 190.) — Guillaume du Mont, chanoine, G. de Reims, official de Soissons, attestent que Gui de Montiers (de Monasteriis), chevalier, et Aelide, sa femme, Jean de Breuil, chevalier, et Agnès, sa femme; Pétronille, veuve d'Hugues Lejay de Chamainbout, chevalier, et Agnès, sa femme; Jean de Chamainbout, écuyer, fils de ladite Pétronille, approuvent cette vente. (Avril 1248, fº 191.) — Jean, official de Troyes, atteste qu'Henri de Noes, chevalier, et Agnès, sa femme, ont approuvé la même vente. (Avril 1248, fº 191.) — Réglement pour le partage et la conservation des dîmes de Nesle et Chamainbout entre le chapitre de Soissons et l'abbaye d'Essomes, le mode d'appréciation des dîmes et de paiement de vente de

dîme faite par ledit Gui, clerc. (1248, f° 191.) — Albéric de Fontaine, official de Soissons, apprend que le chapitre de Soissons et l'abbaye d'Essomes se sont entendus pour donner annuellement au curé de Nesle une rente de 4 muids de grains dont 2 de blé d'hiver et 2 d'avoine à l'ancienne mesure de Château-Thierry. (1250, f° 192.) — Acensement par le chapitre de Soissons : à Renaud de Fontaine, de 5 setiers de terre sous Chierry, moyennant une redevance annuelle de 5 setiers. (1218, f° 193.) — A Isabelle, veuve de Richart Choolin, de 3 pongnées de vignes à Chassemy, lieudit en Val Mourain, moyennant une redevance annuelle de 6 sous de monnaie forte exigible à la Saint-Martin. (1249, f° 193.) — Commission du bailliage de Vitry au premier sergent en la prévôté d'Oulchy contre Jean Chades, maire de Chassemy, pour M. de Monchaulon, chevalier, et Audinez, sergent de ce seigneur, qui avaient indûment arrêté et incarcéré diverses personnes qui jouaient aux dés en la maison des enfants de Gilles Chades, et ajournement des auteurs de cette incarcération en la prévôté d'Oulchy. (1352, f° 194.) — N. évêque de Soissons, relate l'accord intervenu entre Thomas de La Croix et ses frères, pour le partage de la succession de leur père à Ciry. (Sans date, f° 196.) — H. évêque de Soissons, relate un autre accord entre ledit Thomas et Jean de La Croix, chevalier, sur des acquisitions de leur mère à Ciry. (Février 1212-13, f° 196.) Sentence arbitrale de P. doyen, B. chantre et prévôt de Saint-Pierre de Soissons, entre le même Thomas et Ide de La Croix, sa sœur et ses enfants, pour le réglement de la succession d'Adam de La Croix, leur père. (Vigile de l'exaltation de la Sainte-Croix, 1222, f° 196.) — Amortissement par Raoul de Vaurezis d'une maison sise à Ciry donnée par ledit Thomas de La Croix au chapitre. (Lendemain de Saint-Mathieu, apôtre, 1243, f° 196.) — Hugues d'Arsy, archidiacre de Tardenois, atteste qu'il a donné au chapitre de Soissons une rente annuelle de 14 muids de vinages à Acy et Sermoise, provenant de la succession de sa mère, pour payer l'acquisition à viager de la maison canoniale que détenait son oncle Jacques, archidiacre de Soissons. (Novembre 1265, f° 197.) — Étienne d'Arsy, écuyer, approuve l'assignation faite par son frère Hugues audit chapitre, de 12 livrées de terres à tournois à Ciry et Sermoise à cause de ladite maison (Novembre 1265, f° 197.) — Gaucher de Bazoches, chevalier, approuve aussi cette assignation comme suzerain. (Août 1265, f° 197.) — Le même Hugues vend audit chapitre ce qui lui restait à Ciry, Salsogne et à Sermoise. (Mars 1267, f° 197.) — Milon, évêque de Soissons, relate cette vente. (Vigile de la Toussaint, 1267, f° 198.) — Approbation de la même vente par Philippe Dygoyne, chevalier, et Mabile, sa femme, Gaucher, sire de Lhuys, Étienne d'Arsy, écuyer, et Robert, sire de Bazoches. (1267-8, f°s 198-200.) — L'official d'Auxerre atteste qu'Étienne d'Arsy, damoiseau, et Yolande, sa femme, ont vendu au chapitre de Soissons ce qu'ils possédaient à Ciry, Salsogne et Sermoise. (Mardi après Noël 1267, f° 199.) — Godefroy d'Arsy, trésorier de Soissons, H. archidiacre, Philippe de Dygoyne, chevalier, et Mabile, sa femme, approuvent cette vente. (1277, f° 199.) — Amortissement par le roi Philippe III des acquisitions du chapitre à Ciry, Salsogne et Sermoise. (Décembre 1278, f° 200.) — Le roi Philippe IV mande à ses enquêteurs du bailliage de Vitry de n'exiger aucun droit fiscal du chapitre pour des acquisitions à Ciry. (1294, f° 200.) — Sentences : de Doynaut Dartois, bailli de l'évêque de Soissons, qui reconnaît les droits de justice du chapitre à Ciry, contestés par Étienne de Bar, prévôt de Château-Thierry. (8 novembre 1324, f° 200.) — De Thomas de Rochefort, lieutenant du prévôt de la cité de Laon, que le chapitre a des droits de justice à Ciry. (Mardi après les octaves des brandons, 1347, f° 201.) — De Raoul de Loisy reconnaissant audit chapitre des droits de chasse du bois du Fay à Ciry et Sermoise, contestés par Moreau de La Croix, chevalier, et ses héritiers. (Lundi avant Pâques fleuries 1347-8, f° 203.) — Déclaration donnée au chapitre de Soissons par diverses personnes, de leurs biens à Ciry, Salsogne et Sermoise, et des charges dont ils sont grévés. (31 octobre 1357, f° 205.) — Jean de Thorote, official de Soissons, atteste que Gervais de Montberon, écuyer, et Agnès, sa femme, ont vendu à Enguerrand de Mery, prévôt du chapitre de Soissons, ce qu'ils possédaient à Cierges : hommes de corps, justices, droitures, fiefs, censives, rentes, corvées, plaids généraux, four, bois, terrages, du consentement de Jean Gigaut, chevalier suzerain. (Quasimodo 1265, f° 111.) — Sentence de la prévôté de Fismes qui reconnaît au chapitre la légitime propriété de 12 verges et demie de bois à Ciry, au-dessus de la Couture. (8 octobre 1410, f° 212.) — Robert de Vailly, chanoine et official de Soissons, atteste que Wermond du Pressoir, de Septmonts, et Adde, sa femme, ont vendu à Jean de Meaux (de Meldis), chapelain en l'église de Soissons, 6 essins de terres arables en une pièce à Serches, lieudit en champ de l'Autel près de la maison des chevaliers du Temple, moyennant 24 livres tournois payées comptant. (Samedi avant la Circoncision, janvier 1274, f° 214). — Vente sous le scel de la prévôté de Pierrefonds par Gobert de Viviers à Bernard Andrieu, chanoine de Soissons, de maison, terres, vignes et

maisières à Serches. (2 septembre 1367, f° 215.) — Reconnaissance sous le scel du bailliage de Vermandois, à Laon, par Guillaume Du Fou, administrateur de la maison Saint-Ladre de La Ferté-Milon, que cette maladrerie doit au chapitre de Soissons une rente annuelle de 6 setiers de blé d'hiver exigible à la Saint-Martin. Le chapitre abandonne à cette maison les 20 setiers de blé qu'elle lui devait. (6 juillet 1426, f°s 215 et 224.) — Le pape Alexandre III confère au chapitre de Soissons l'autel de Charcy avec sa menue dîme dont Lisiard, chanoine de Soissons, lui avait laissé la libre disposition sous réserve d'usufruit. (4 des nones d'avril, f° 216.) — Vente par Raoul Le Turs, chevalier, seigneur de Bourg, près La Ferté-Milon, Pierre de Cramoiselles, chevalier, et Jeanne, sa femme, d'une dîme rapportant annuellement près de 6 muids de blé d'hiver à la mesure de La Ferté-Milon, sur des immeubles à Charcy et territoires circonvoisins. (Juin 1260, f° 216.) — L'official de Soissons relate cette vente. (Juin 1260, f° 116.) — Amortissement de cette dîme par ledit Raoul Le Turs et par le roi Louis IX. (Juin 1260, f° 217.) — Pierre de Saint-Martin, official de Soissons, atteste que par ignorance Pierre de Cramoiselle et Jeanne, sa femme, ont compris dans lesdits 5 muids de dîme, un muid appartenant à l'abbaye de filles de Longpré, de l'ordre de Fontevrault, et qu'ils se sont engagés au remploi envers le chapitre, d'un autre muid de dîme. (Avril 1261, f° 218.) — Jean, official de Soissons, affirme que Gile, femme de Simon de La Gloisière, chevalier, cède sa terre de Charcy, Bussières, Beaurain et Germigny, à sa fille Jeanne et à Pierre de Cramoiselle, son mari. (Lundi après l'octave de l'Assomption 1252, f° 218.) — Vente par ces derniers de la maison de Charcy et de ses dépendances à Enguerrand de Méry, prévôt du chapitre. (Lundi, jour de Saint-André, apôtre, 1265, f° 219.) — Jean de Thorote, official de Soissons, atteste que Gile de Berneuil, veuve de Simon de Gloisière, chevalier, a fait abandon de ses droits de douaire sur cette maison. (Jeudi après Saint-Pierre et Saint-Paul, 1266, f° 220.) — Le prieuré de Longpré reconnaît avoir reçu 25 livres parisis de Jean de Charcy, écuyer, et de Gille, sa femme, pour l'indemniser de la rente d'un muid de blé d'hiver sur la dîme de Charcy. (1269, f° 221.) — Pierre de Cramoiselle, chevalier, donne quittance devant Jean de Thorote, chanoine et official de Soissons, du prix de vente de la terre de Charcy et de ses dépendances. (Vendredi après Saint-Denis 1269, f° 221.) — Amortissement de la maison de Charcy par le roi Philippe III en faveur du chapitre de Soissons. (Décembre 1278, f° 221.) — L'official de Soissons reconnaît que le sceau apposé à la vente de la maison de Charcy par Pierre de Cramoiselle, chevalier, et Jeanne, sa femme, est celui de Raoul Le Turs, seigneur du Bourg près de La Ferté-Milon. (1260, jeudi avant la nativité de Saint-Jean-Baptiste, f° 221.) — Lettres sous le scel du bailliage de Vermandois à Laon, constatantque Ferry Évrars, de La Ferté-Milon, est détenteur à champart d'une vigne audit La Ferté, appartenant au chapitre de Soissons, moyennant une redevance annuelle de 6 sous tournois exigible à la Saint-Remy. (30 avril 1358, f° 222.) — Jeannot, Gervaise et Perrote reconnaissent avoir pris dudit chapitre, moyennant un cens de 2 sous parisis, une masure et un courtillet à La Ferté-Milon. (3 janvier 1367-8, f° 222.) — Sentence du bailli du duché de Valois, rendue à ses jours à La Ferté-Milon, obligeant Regnaut Ferry à payer au chapitre de Soissons un cens annuel de 18 sous 7 deniers en la maison de Charcy. (18 juin 1408, f° 223.) — Accord entre le chapitre de Soissons et la Chartreuse de Bourgfontaine (Fontaine-Notre-Dame en Valois), au sujet des dîmes des héritages et bestiaux de ce couvent à Marolles, Charcy, Bouresches, Faverolles, dues au chapitre. (1411, f° 224.) — Lettres sous le scel de la prévôté de Crépy-en-Valois portant dispositions testamentaires en faveur desdits chartreux par Jean Hulot et Jeannon, sa femme, de divers immeubles mouvant de Charcy. (30 mai 1363, f° 225.) — Jacques, archidiacre de Soissons, relate les conditions d'un compromis entre le chapitre de cette ville, d'une part, et Jean de Cuise, chevalier, et sa femme, d'autre part, au sujet de la perception de la dîme des laines à Cuise. Tant que ledit Jean et son aîné vivront, ils donneront au chapitre 5 sous de rente. Après leur mort, la dîme des laines appartiendra audit chapitre qui promet d'inhumer dans son église ces bienfaiteurs. (Avril 1239, f° 227.) — Jacques, grand archidiacre de Soissons, constate qu'Adam de Montgobert, écuyer, a reconnu devoir au chapitre la dîme des laines à cause de son manoir de Cuise. (Mai 1238, f° 227.) — Ratification de cette reconnaissance par Eustache, femme dudit Adam. (Lendemain des octaves de la Trinité 1238, f° 227.) — Vente sous le scel du bailliage de Vermandois à Laon, au chapitre de Soissons, par Jeanne Dubois, veuve de Jean Despense et de Pierre Debours, et Jean Despense, écuyer, son fils, d'héritages, maisons, vignes, bois, prés, saulsaies, terres, *curtieux* (courtils), cens, rentes, vinages à Chaudardes, Beaurieux et Cuiry. (27 novembre 1393, f° 228.) — Compromis et accord entre Agnès, dame de Balaham, et le chapitre de Soissons, réglant les droits seigneuriaux sur leurs vassaux à Charentigny. (1241-42, f°s 230 et 231.) — H. comte de Troyes, mande à J. archidiacre en l'église de Soissons et au chapitre de cette ville,

de faire absoudre Gui de Courtemont et son frère Robert. Il se porte fort qu'ils ne leur chercheront plus querelle à l'occasion de la dîme de Courtemont. (1155, f° 232.) — Reconnaissance sous le scel de la prévôté de Pierrefonds, par Nicole de Courtemont, que si le chapitre de Soissons a réduit annuellement d'un muid pendant 3 ans la prestation annuelle de 7 muids grévant sa cure sur la dîme de Courtemont, c'est sans tirer à conséquence. (20 décembre 1380, f° 232.) — Henri, comte palatin de Troyes, amortit les deux tiers de la dîme de Cugny, vendus au chapitre de Soissons par Pierre de Mery. (1157, f° 232.) — Sentence de la prévôté de l'exemption de Pierrefonds portant reconnaissance par Jean de Sermaise qu'il doit, en qualité d'unique héritier de Jean de Longchamp, au chapitre de Soissons, 232 livres 8 sous 6 deniers parisis, et a donné en à compte de sa dette une maison, des terres, vignes, prés, saulsaie, à Cutry, maison, jardin, viviers, aulnaies, bois, pré, vigne, ouches, à Pernant et fief de Margival possédant le tiers des dîmes de Cutry. (1395-1398, f° 233.) — Vidimus de la 5e férie après Saint-Nicolas 1256, par Jean de Paris, chanoine et official de Soissons, d'une charte datée de décembre 1232, de Nivelon, archidiacre, portant diverses amodiations de terres à Courtieux (Courtil). (F° 234.) — Bernard, sire de Moreuil, maréchal de France, reconnaît que le chapitre de Soissons et lui, ont chacun la moitié des droits de mortemain et de formariage de leurs hommes et femmes de corps à Chaudun et Vauxbuin (Valbuyn). (Mardi après la fête de St-Barnabé, 1346, f° 235.) — Sentence de Jean de Ribemont, bailli de Crécy, et de Michel de Puisieux, commissaires de la reine Jeanne, qui maintient au chapitre de Soissons, conformément aux ordres de ladite dame, les droits de chevage, mortemain, formariage de ses hommes et femmes de corps à Mont-Saint-Père et Chantemerle. (Samedi après la mi-août 1341, f° 236.) — Ladite dame et le chapitre promettent de respecter cette décision, (Septembre 1341, f° 238.) — Haimard, évêque de Soissons, atteste que Bernier, chevalier, et Gui d'Oulchy, son frère, chanoine de Saint-Pierre, ont résigné en ses mains la dîme de Chouy et qu'il l'a conférée ensuite à son chapitre. (1212, f° 240.) — Que Pierre, fils d'Ermentrude, mis hors de mainburnie par celle-ci, a abandonné audit chapitre le fief de la dîme de Chouy qui lui appartenait par droit de succession. (Sans date, f° 240.) — Qu'Albéric de Chouy et Havide, sa femme, Enguerrand et Jean, fils de ladite Havide, ont vendu au curé de Chouy, pour la chapelle instituée en l'église de Chouy, la dîme qu'ils possédaient à Chouy. (Mai 1218, f° 240.) — J. évêque de Soissons, indique les termes d'un accord entre le chapitre de Soissons et le curé de Chouy, d'une part, et l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, d'autre part, pour la perception des novales d'un bois provenant de Pierre Tristan, qui restera audit chapitre, et de la menue dîme qui appartiendra à ladite abbaye. (Avril 1222, f° 241.) — Gobert Cosset, mandataire d'Alips, veuve de Jean Leboursier, et les exécuteurs testamentaires de ce dernier, font délivrance sous le scel du bailliage de Vermandois à Laon, de legs fait au chapitre de Soissons, de maisons, vignes, terres, prés, bois, fiefs, surcens, rentes à Chouy, de 200 florins d'or, à charge de services religieux. (22 octobre 1382, f° 241.) — Amortissement de ses biens par Ferri de Fontaines, écuyer, pour Jeanne de Mourecourt, femme d'Henri de Sauxelles, écuyer, veuve de Hue de Saint-Cler, chevalier ; par Jacques de Caumont, écuyer, et Marguerite, sa femme ; par Guillaume de Chouy, écuyer ; par Adam Dubois, écuyer, Guiart d'Aconin et Jeanne, sa femme ; par Jean La Personne, seigneur de Nesle-en-Tardenois et vicomte d'Acy. (1382-1388 ; f°s 242 à 246.) — Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, sire de Coucy, amortit aux Célestins de Villeneuve-les-Soissons des immeubles à Villeneuve et Bagneux, de la mouvance de l'évêque de Soissons ; au chapitre de Soissons, divers biens à Tigny, Soissons, Vauxbuin, Cutry. (5 mars 1409, f° 246.) — Prises à surcens : de Jean Leboursier, avocat à Soissons, par Pierre Mariot et Catherine, sa femme, Jean Lecharon, de maisons et jardins à Chouy ; par Guilliot Bailliet, Pierre Mariot, de vignes à Chouy. (1367-1370, f°s 248, 249.) — Du chapitre de Soissons, par Philippe Legrain, de masure et courtil à Chouy ; par Thomassin Soyer, de maison, cour et courtil à Chouy. (1382-1397, f° 250.) — Ventes sous le scel du bailliage de Vermandois, au chapitre de Soissons, par Adam Richard, de terres à Chouy. (23 janvier 1404, f° 251.) — Par Jean de La Chaumé, écuyer à Noroy, de prés à Chouy. (11 février 1410, f° 252.) — Bail à surcens par le chapitre de Soissons à Robert Garson, dit Petit, de maison, cour, grange et jardin à Chouy. (16 octobre 1417, f° 252.) — Blanche, fille du roi de France et de Navarre, duchesse d'Orléans, comtesse de Valois et Beaumont, autorise le maître des eaux et forêts et le concierge de Villers-Cotterêts à laisser le chapitre se servir du droit d'usage de bois pour édifier en leur maison de Chouy. (1384-1395, f° 253.) — L'official de Soissons atteste que Pierre Le Wautiers et Bourrée, sa femme, ont donné en aumône au chapitre de Soissons le cinquième de 7 essins de terre qu'ils possèdent à Droizy, territoire de Saint-Remy, et vendu le surplus audit chapitre. (Octobre 1245, f° 257.) — Bail de

18 ans de cette terre à Gérard Plateau, moyennant un fermage de 8 essins de blé tierçain et de 4 essins d'avoine, mesure de Droizy. (Octobre 1245, f° 257.) — Jacques, évêque de Soissons, atteste que Gérard de Droizy, clerc, a vendu au chapitre son droit de dîme à Droizy. G. chanoine et official de Soissons relate cette vente et son approbation par Robert, écuyer, fils de Gui, Seigneur de *Willeriaco*. (1224-1226, f° 257.) — Jacques, évêque de Soissons, atteste que Jean, fils aîné de Barthélemy de Tigny, chevalier, a vendu à Th. de Cramailles, chanoine de Soissons, exécuteur testamentaire d'Alard le Drapier, bourgeois de Soissons, une rente de 40 essins de terrage et d'un pichet de terre à semence à Droizy avec toute justice, moyennant 20 livres 10 sous parisis et un muid de blé, pour favoriser la fondation faite par ledit Alard d'une chapelle en la cathédrale de Soissons. (Juin 1229, f° 258.) — Jacques, grand archidiacre de Soissons, Raoul de Vailly, chanoine, et Thiébaut du Mont, official, attestent qu'Alain de Tigny et Marguerite, sa femme, ont vendu au chapitre de Soissons, agissant pour sa trésorerie et l'hôpital des pauvres écoliers de St-Nicolas, ce qui leur provenait d'échange fait avec Wermond de Septmonts consistant en rente de blé à Droizy. (Mars 1242, f° 248.) — Accord entre le chapitre et Nicolas Clerc, titulaire de la chapelle fondée à l'autel de Saint-Nicolas en l'église de Soissons à la gauche du chœur pour le paiement des honoraires dudit chapelain. Une maison sise à Soissons au marché devant la croix, sera grevée d'une rente annuelle de 32 sous parisis exigible à la St-Martin. Les produits de la dîme de Droizy seront partagés également ; mais le chapelain n'aura rien dans le fermage des terres. (11 mai 1426, f° 259.) — Raoul, comte de Soissons, atteste que la concorde s'est rétablie entre Hugues Boschet et Mathieu, son frère, ses hommes liges au sujet du partage des biens de leur père d'Épagny. (février 1226) — 7, f° 261.) — Jacques, évêque, et Jean, comte de Soissons, attestent que Pierre Boschet, chevalier, vend, moyennant 1600 livres parisis, au chapitre de Soissons, ses dîmes de pain de la grange des dîmes à Épagny, et la suzeraineté de deux fief. Ratification de cette vente par Pierre et Mathieu Boschet, chevaliers. (Avril 1239, f° 261). — Garin de Hautvillers, chanoine de Soissons, reconnaît devant Th. du Mont, chanoine et official, qu'il doit au chapitre une rente de 8 essins de froment de 22 setiers de vinage à la mesure d'Epagny. (novembre 1246, f° 262.) — Jacques, archidiacre de Soissons, relate cette reconnaissance. (Janvier 1253, f° 262.) — Pierre de Saint-Martin, official de Soissons, atteste que Jean Boschet de Vignoles, écuyer, a vendu à Jean de Trèves, chapelain de l'autel de Saint-Gervais en l'église de Soissons, une rente d'un muid de blé qu'il avait sur lui à la mesure d'Épagny en la grange de ce village, commune entre le chapitre et ledit Jean, ladite rente tenue en fief dudit chapitre. (Juin 1261, f° 262.) — Donation au chapitre de cette rente, devant l'official de Soissons, par Jean La Personne, chanoine de Saint-Quentin en Vermandois, et Helvide, sa sœur, provenant de la succession de Jean de Trèves, leur frère, à charge d'une rente viagère de 60 sous tournois à ladite Helvide, exigible à Soissons à la Saint-Remy. Cette rente d'un muid de blé servira pour augmenter le pain et le vin du semainier en la cathédrale. (Février 1272-3, f° 263.) — Thiébaut, seigneur de la Buissière, chevalier, prie le chapitre de faire les réparations qui sont urgentes à la grange d'Épagny, et s'engage à en payer sa part sans tirer à conséquence. (23 juillet 1407, f° 263.) — Jean de Paris, official de Soissons, atteste qu'Oudard de Danleu, maire, Albin Ledoux de Vouties, Henri Huvey de Faverolles et Roger Li Contiaux, héritiers consanguins de Marie Mute, ont vendu au chapitre de Soissons une maison sise à Faverolles, moyennant 20 livres tournois payées comptant. (Avril 1258, f° 264.) — Gui de Pileo, archidiacre de Soissons, relate une transaction réglant entre le chapitre de Soissons et l'abbaye de Charmes les droits de la dîme de Faverolles. (Lendemain de la Trinité 1267, f° 264.) — L'official de Soissons, pendant la vacance du siége épiscopal, affirme que Robert de Faverolles, écuyer, fils de feu Jean de Faverolles, écuyer, et de Flore, vendent à Nicolas de Faverolles, chanoine de Soissons, leurs biens à Neufchel et Belval pour une chapelle en l'honneur de la Vierge et de St-Michel, à établir à l'autel de St-Michel de Faverolles. (Samedi après le dimanche de *Reminiscere* 1291, f° 264°.) — Amortissement de cette acquisition par le fils du roi de France, comte de Valois. (Vendredi après les Brandons, 1292, f° 265.) — Prise de possession de ces biens par Nicolas de Faverolles, constatée par l'official de Soissons. (Novembre 1293, f° 266.) — Engagement par Robert de Faverolles, écuyer, et de sa femme, garantissant l'amortissement du Roi. (Janvier 1294, f° 266.) L'official de Soissons constate cette garantie. (Mardi avant l'Épiphanie, 1294, f° 266.) — Herbert, chanoine et official de Paris, atteste qu'Ancel de Thorote, chanoine de Reims, se souvient d'avoir entendu que Philippe de Thorote, son frère, chanoine de Soissons, a légué au chapitre 40 livres parisis pour la célébration de son anniversaire, et approuve cette disposition. 42 sous parisis seront garantis sur les revenus à Fontenay près Louvres. (Février 1218, f° 267.) — Sentence arbitrale de G. abbé de Longpont, P. moine de Signy et R. de Cramailles, chanoine de Soissons,

entre l'évêché et son chapitre, d'une part, et le prieuré de Coincy, d'autre, sur l'autel de Grisolles et ses dépendances. Le droit de patronage reste à l'évêque. Le curé de Grisolles a la moitié de la dîme ; le prieur de Coincy aura le tiers de la dîme des grains et du terrage de Grisolles ; le curé et le patron auront le surplus. La dîme de Trienge appartiendra au curé de La Croix ; les menues dîmes, cens, hostises, au curé de Grisolles. (1214, f° 269.) — Jean, prieur de Coincy, et son couvent, reconnaissent que l'évêque de Soissons, en les autorisant à établir un cimetière à l'usage de leur maison de Grisolles, a entendu que le couvent ne pourrait y faire inhumer, sans permission, aucun paroissien de Grisolles. (Sans date, f° 269.) — L'official de Soissons atteste que Robert Bauloiers, écuyer, et Emeline, sa femme, ont vendu au chapitre de Soissons une masure sise à Grisolles et une rente de 3 pichets d'avoine et une poule. (Janvier 1293, f° 269.) — Enguerrand de Coucy notifie à Goslin, évêque de Soissons, et à son chapitre, qu'il restitue les revenus que ledit chapitre avait sur l'autel de Guny, dont il s'était emparé de vive force, usurpation qui l'avait fait excommunier par Barthélemy, évêque de Laon. Il en conservera l'usufruit, à charge d'un cens annuel de 15 sous. (1146, f° 271.) — Nivelon, évêque de Soissons, atteste que Wermond de Buzancy a abandonné la dîme d'Hartennes qu'il contestait, et que ledit évêque en a fait présent à son chapitre, sous la condition que Thiébaut, clerc, fils dudit Wermond, en aurait l'usufruit, à la charge d'une rente annuelle d'un demi-muid de blé envers ledit chapitre. (Sans date, f° 271.) — Vidimus par J. évêque de Soissons, de cet accord. (5 des nones de mars 1230-31, f° 271.) — Godefroy, chanoine et chapelain de l'évêque de Soissons, indique les termes d'un accord entre le chapitre cathédral, l'église de Saint-Crépin-le-Grand, de Soissons, Milon de Lierval et sa femme, les prêtres de Jouaignes et de Quincy, d'une part, et les communautés de Chartreuve, Coincy, Notre-Dame-des-Vignes de Soissons et Saint-Thibaut, le curé de Lhuys et le chapelain de Villers, d'autre part, sur la possession des dîmes de Jouaignes. (Juin 1238, f° 272.) — Raoul de Vailly, official de Soissons, met cet accord à exécution. (Août 1238, f° 272.) — R. évêque de Chartres, atteste que Jean de Pierrefonds, chanoine de Chartres, a fait abandon au chapitre de Soissons, des droits qu'il avait sur la dîme de Jaulzy. (Août 1215, f° 273.) — H. évêque de Soissons, affirme que Guillaume de Montgobert, chevalier, a abandonné ses droits sur la dîme de Jaulzy. (Août 1200, f° 273.) — Sentence arbitrale d'Hugues, doyen, Adam, archidiacre de Paris, et Garnier, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, juges apostoliques, enjoignant à A. de Coucy de ne point comprendre dans ses assises et sa commune les hommes du chapitre de Soissons qui habitent Juvigny et Bucy-le-Long, conformément à la charte d'Henri, archevêque de Reims. (Conversion de Saint-Paul, 1212, f° 274.) — Reconnaissance par Jean Richart, curé d'Yvors, de la rente perçue par le chapitre de Soissons sur la cure d'Yvors, de 9 setiers de grains deux tiers blé un tiers avoine à la mesure de Boursonne. (29 décembre 1408, f° 274.) — J. évêque de Soissons, atteste qu'Anselme de Bucy, Jean Cochet et sa femme, Lisiard Billy, ont vendu au chapitre de Soissons leur terre de Laffaux avec les droits de justice, terrage, vinage, cens, moyennant 90 livres de monnaie forte. (Avril 1222, f° 277.) — Jean de Paris, chanoine et official, affirme que Guillaume et Gilles de Laffaux, écuyers, fils de feu Enguerrand de Laffaux, chevalier, ont vendu à Jacques de Trèves, chapelain de Saint-Gervais et Saint-Protais en l'église de Soissons, la moitié d'un four à Laffaux, moyennant 20 livres de monnaie forte. (Juin 1254, f° 277.) — Constatation par Robert de Vailly, chanoine et official, d'un accord entre le chapitre de Soissons et Pierre de Laffaux, écuyer, concernant le mode d'administration de leurs propriétés indivises à Laffaux et l'exercice de leurs droits. (Dimanche des brandons 1275-76, f° 277.) — Commission du bailliage de Vermandois pour ajourner devant le bailliage, à la requête du chapitre de Soissons, Denise Dumoutier, habitant de Margival, qui troublait ledit chapitre dans l'exercice de ses droits de justice à Laffaux. (21 mars 1379. f° 278.) — Rescription de Jean de Calais, sergent en la prévôté de Laon, mandant que ledit Dumoutier n'a point voulu exploiter au préjudice dudit chapitre. (27 mars 1380, f° 277.) — Sentences de ce bailliage, pour ledit chapitre, qui condamnent : Gilles Haimart, de Laffaux, qui s'était permis d'enlever des bottes à Laffaux sans payer les droits de terrage, à une amende de 60 sous. (10 mars 1407-8, f° 279.) — Mahieu d'Espaigny, chevalier, à laisser ledit chapitre jouir paisiblement de droits de justice à Leury. (Dimanche après l'Épiphanie 1299, f° 281.) — Ressaisine de ces droits. (Vigile de Saint-Marc 1301, f° 281.) — Sentence conforme du bailliage du comté de Soissons. (Jeudi après Saint-Luce 1300, f° 281.) — Constatation, par l'officialité de Soissons, que le chapitre cathédral a fait bail aux habitants de Leury de ce qu'il possédait à Leury entre la chapelle Saint-Michel et le chemin du comte de Soissons, avec toute la place où se trouve un pressoir, moyennant une redevance annuelle de 30 sous tournois, à charge par eux de construire une maison où le chapitre pourra

tenir ses plaids et sa justice. (Dimanche avant la fête de Saint-Remy 1305, f° 282.) — Sentence de l'officialité de Soissons qui oblige la fabrique de l'église paroissiale de Leury à payer au chapitre les arrérages échus d'une rente annuelle de 24 sous parisis exigible à la Saint-Martin d'hiver. (Jeudi avant le dimanche de *Circumdederunt.* (13 février 1426, f° 282.) — L'official de Soissons constate l'acquisition d'une vigne à Lhuys par Roger, curé de Lhuys. (Dimanche après la purification de la Vierge, 1266, f° 285.) — Revente de cette vigne à Nicolas de Faverolles, chanoine de Soissons. (Jeudi après le dimanche de *Letare Jérusalem.* (1286, f° 285.) — Ratification de la même vente par Adin de Lhuys, fils de feu Adam de Laon et Rose, précédents propriétaires. (Mardi après la conversion de Saint-Paul 1287, f° 286.) — Sentence arbitrale de Jacques, évêque de Soissons, portant amodiation par le chapitre cathédral aux Templiers de leur dîme de Courcelles. (Novembre 1228, f° 288.) — Ratification de cette sentence par O. de La Roche et Ponce de Albon, maître du Temple en France. (Mai 1229, f° 288.) — Renaut de Vichery, maître du Temple en France, relate un accord intervenu entre les Templiers et le chapitre de Soissons, pour la jouissance de terrage à Mont Hussart, et du droit de vente de pain. (Janvier 1242, f° 289.) — Pierre, évêque de Soissons, fixe les droits, attributions, honoraires et services du doyen de son chapitre. (Lundi 22 décembre 1343, f° 293.) — Jean, évêque de Soissons, relate les conditions d'un accord intervenu entre Pierre Le Moittier, doyen du chapitre de Soissons et ce chapitre, pour le service intérieur de l'église cathédrale. (Vendredi après la conversion de Saint-Paul 1453, f° 294.)

G. 254. (Registre.) — Grand in-folio, 384 feuillets, papier.

1789. — « Inventaire ou sommier des chartres, » titres, pièces importantes, registres et papiers con- » tenus dans les archives du chapitre de l'église cathé- » drale de Soissons ; ouvrage entrepris d'après la con- » clusion du chapitre général du 24 décembre 1782. » — Tome 1er. — Confirmation et bénédiction des abbés et abbesses. — Droit de refuser le chœur de l'église cathédrale pour les ordinations. — Droits de *jouises.* — Obligations et salaires des sonneurs et des suisses. — Entretien et conduite de l'horloge. — Location des chaises. — Ameublement du maître de musique. — Droit de complimenter hors de l'église. — Fonte de la cloche du guet. — Impôts et aliénations du clergé. — Envoi de l'argenterie à la Monnaie. — Fonctions et assistance des curés-cardinaux. — Droits de collation. — Bénédiction de l'encens. — Suppression du chapitre de St-Wast et du monastère des Célestins. — Juridiction de l'officialité du chapitre. — Vacances du siège épiscopal. — Réparations d'églises et de presbytères. — Institution de maîtres d'école et de marguilliers. — Mandements du chapitre. — Dispenses pour les mariages. — Fonctions et droits du théologal. — Statuts du chapitre. — Obligations de l'évêque envers lui. — Dédicace de la cathédrale. — Préséance du chapitre. — Honneurs dus au gouverneur de la province. — Association des églises. — Droits des chapelains. — Suppressions de chapelles, etc.

G. 255. (Registre.) — Grand in-f°, 340 feuillets, papier.

1789. — Inventaire ou sommier des archives du chapitre de l'église cathédrale de Soissons. — Tome 2. — Fondations de services religieux. — Résidence, assistance, stage, fonctions et habits de chœur des chanoines. — Statuts du chapitre, ses droits, coutumes et privilèges. — Prières de quarante heures. — Processions générales et de l'Assomption. — Retranchement des fêtes. — Port de l'amict, de la perruque, des habits de chœur. — Professions de foi et droits de chapes. — Droits et obligations des présidents. — Ordre des délibérations capitulaires. — Chapitres généraux. — Conciles provinciaux. — Assemblées du chapitre de la province et du clergé. — Maîtrise des enfants de chœur, etc.

G. 256. (Registre.) — Grand in-f°, 248 feuillets, papier.

1789. — Inventaire ou sommier des archives du chapitre de l'église cathédrale de Soissons. — Tome 3. — Rentes sur le comté de Soissons et sur l'hôpital général. — Immunités des foires et marchés. — Privilèges des justiciables du chapitre. — Immunité du stellage. — Mouvance du comté de Soissons. — Droit d'afforage. — Titres de maisons, surcens, etc.

G. 257. (Cahier.) — In-f°, 58 feuillets, papier.

1728. — Déclaration des biens, revenus et charges du chapitre cathédral de Soissons.

G. 258. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1790. — Délibérations capitulaires. — Célébration d'une messe de *Requiem* pour Pierre-Maurice-Jacques Breuvery, doyen de Châlons. — Rédaction d'une lettre aux administrateurs de district relative aux gages du guetteur. — Conférence du chapitre avec l'évêque de Soissons sur le dogme et la discipline. — Protestation contre la suppression du chapitre. — Délibération sur la cessation de l'office divin adressée au district de Soissons.

G. 259. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 138 pièces, papier.

1586-1786. — Acy. — Baux de vignes, terres, maisons, jardin, bois, pré, pressoir. — Arpentages de vignes, prés, jardins, bois. — Obligations et réobligations au paiement de surcens.

G. 260. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1685-1760. — Aizy-Jouy. — Baux de deux neuvièmes de la grosse dîme, de maison, jardins, vignes, terres, bois. — Arpentages figurés de bois, vignes, savarts, terres.

G. 261. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier.

1629-1787. — Ambleny et Saint-Bandry. — Baux de maisons, moulin à blé et à huile, lieudit en Courtanson, à Saint-Bandry ; — de terres, prés, jardins, vignes, aulnaies, chenevières. — Arpentages de terres à Ambleny.

G. 262. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1634-1770. — Ambleny. — Obligations et réobligations à surcens. — Dénombrements des fiefs de Maurepas et de Missy-aux-Bois, mouvant de la tour d'Ambleny.

G. 263. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1633-1789. — Belleu. — Baux et arpentage de maison, terres, vignes, jardin, prés, aulnaies, bois.

G. 264. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1642-1786. — Berzy-le-Sec. — Baux et arpentages figurés de jardins, terres, bois. — Baux de maisons.

G. 265. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1718-1750. — Beugneux. — Baux de terres labourables.

G. 266. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1653-1713. — Braine. — Baux d'une maison en la rue du marché, auprès de la croix, et d'un pré.

G. 267. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1643-1767. — Braye-en-Laonnois. — Arpentages et baux de terres labourables.

G. 268. (Liasse.) — 1 plan.

1670. — Bucy-le-Long. — Plan du territoire.

G. 269. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1619-1716. — Bucy-le-Long, Crouy, Margival, Vregny. — Baux de dîmes, vignes, terres labourables, prés, grange, jardin, maisons. — Arpentages de ces immeubles.

G. 270. (Liasse.) — 180 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1717-1788. — Bucy-le-Long. — Baux et arpentages de terres, vignes, pré, jardin et maison.

G. 271. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1655-1771. — Bucy-le-Long. — Obligations et réobligations à surcens.

G. 272. (Registre.) — In-f°, 244 feuillets, papier.

1605-1607. — Bucy-le-Long. — Terrier avec table par ordre alphabétique de prénoms. — Déclarations faites par Jacques Dubois, Toussaint Pestel, Jean Carré, vigneron, Jérôme Duprez, Gilles Dufresne, Antoine Delaplace, Simon Macadré, Pierre Brodin, Sébatien Plateau, etc.

G. 273. (Registre.) — In-f°, 380 feuillets, papier.

1605-1607. — Bucy-le-Long. — Double du même terrier, indiquant en outre les immeubles de l'obiterie et de la fabrique du chapitre cathédral, un état des cens et vinages dus à ce chapitre.

G. 274. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1616-1775. — Celles-les-Condé. — Baux de terres, prés, vignes, jardins, bois, et de dîmes à Nesles.

G. 275. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1656-1762. — Chacrise. — Obligations et réobligations à surcens.

G. 276. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1665-1789. — Chassemy. — Baux et arpentages figurés de terres, prés, vignes, bois, jardins, verger. — Baux de maisons.

G. 277. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1667-1762. — Chaudardes. — Baux de jardin, prés, terres, aulnaies.

G. 278. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1661-1773. — Chavignon. — Baux et arpentages de

prés, terres et vignes. — Baux de maisons. — Obligations et réobligations à surcens.

G. 279. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1650-1771. — Chelles, Hautefontaine et Retheuil. — Baux et arpentages de terres, prés, moulin à blé. — Baux de la maison seigneuriale.

G. 280. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1687-1781. — Chivres. — Baux de bois et prés. — Obligations et réobligations à surcens.

G. 281. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1646-1765. — Chouy. — Baux de maison. — Déclarations et arpentages de terres. — Dénombrement présenté par Louis-Antoine Duprat, marquis de Barbançon, lieutenant-général de cavalerie, comme seigneur d'Ancienville et du Petit Maucreux, de la mouvance du fief de la Fontaine des fossés sis à Chouy.

G. 282. (Liasse.) — 3 pièces. parchemin ; 44 pièces, papier

1637-1790. — Ciry-Salsogne. — Déclaration et baux de terres, prés, vignes, bois et jardin. — Baux de maison. — Obligations et réobligations à surcens.

G. 283. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1665-1785. — Clamecy. — Obligations et réobligations à surcens.

G. 284. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1662-1786. — Cœuvres, Laversine, Saint-Bandry. — Baux de terres.

G. 285. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1711-1764. — Condé-sur-Aisne, Celles-les-Condé. —Baux de terres, vignes, prés, saulsaie.

G. 286. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1689-1768. — Courcelles. — Baux de pré devant La Malmaison et d'une terre.

G. 287. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier.

1688-1789. — Courmelles (Vignolles), Berzy-le Sec. — Baux de pré, vignes et terre.

G. 288. (Liasse.) — 1 pièce. parchemin ; 31 pièces, papier.

1678-1774. — Couvrelles. — Baux de maison. — Arpentage figuré et baux de jardin, vigne, terres et bois.

G. 289. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1727-1730. — Crouttes. — Baux de terres.

G. 290. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1655-1789. — Crouy. — Baux de maison, jardin, vignes, terres et prés. — Obligations et réobligations à surcens.

G. 291. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1629-1788. — Cuffies. — Baux de maison, terres, prés, vignes, jardin. — Arpentages de terres et de vignes.

G. 292. (Liasse) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1687-1777. — Cuizy-en-Almont. — Baux de terre et vigne. — Obligations et réobligations à surcens.

G. 293. (Liasse.) 2 pièces, papier.

1679-1774. — Cutry. — Réobligations à surcens.

G. 294. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1660-1780. — Dommiers. — Baux de terres.

G. 295. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1690-1759. — Épagny. — Baux de terres, vignes, prés et dîmes.

G. 296. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1616-1772. — Hautefontaine. — Baux de terres, prés et vignes.

G. 297. (Liasse.) — 10 pièces, papier ; 1 plan.

1677-1762. — Hautevesnes. — Baux et bornage du moulin du Vez, terres, pâtures, aulnaies, haute et moyenne justice.

G. 298. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1607-1765. — Jaulzy et Croutoy. — Baux de terres.

G. 299. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1680-1788. — Jouaignes. — Baux de terres et d'un quart de la dîme et des novales.

G. 300. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1674-1782. — Juvigny. — Réobligations à surcens.

G. 301. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1728-1786. — Laversine. — Baux de terres, des deux tiers des dîmes, des deux tiers des oblations aux

quatre jours notaux, droits de mairie, censive, rouage, afforage, amendes, exploits de justice, lods et ventes, quints et requints.

G. 302. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1628-1787. — Lesges. — Baux et arpentages de terres, jardins, prés et masures.

G. 303. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Leuilly. — Bail de prés.

G. 304. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — Limé. — Bail d'un pré.

G. 305. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Longpont. — Bail de terres.

G. 306. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 plan.

1773. — Lucy-le-Bocage. — Démarcation et plan du fief de Saint-Gervais.

G. 307. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 plan.

1727-1777. — Maast-et-Violaine. — Déclaration de la ferme de Violaine et des terres, jardin et prés de sa dépendance. — Plan d'un canton de terre sis au terroir de Violaine appelé le terrage du grain battu.

G. 308. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1691-1786. — Manicamp. — Réobligations à surcens.

G. 309. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1659-1766. — Margival. — Déclaration, baux et arpentages d'une ferme dite la maison du Colombier, consistant en maison, grange, étable, cour, enclos (pourpris), jardin, bois, savarts, terres, prés.

G. 310. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1718. — Marizy-Sainte-Geneviève. — Baux et arpentage de terres et prés.

G. 311. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1609-1786. — Mercin. — Baux de maisons, vignes, prés, jardins, masures, terres, vignes, saulsaie. — Réobligations à surcens.

G. 312. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1621-1783. — Missy-sur-Aisne. — Baux et arpentages de terres, maison en la rue du Four, jardins, vignes, prés. — Réobligations à surcens.

G. 313. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Montgru-Saint-Hilaire. — Mesurage et arpentage de maison, jardins, aulnaie, savart, terres et prés.

G. 314. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1671-1770. — Montigny-Lengrain. — Baux de terres.

G. 315. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1707-1785. — Morsain. — Baux de terres, vignes, et de moitié des grosses dîmes. — Réobligations à surcens.

G. 316. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1610-1709. — Muret et Crouttes. — Baux et déclarations de terres.

G. 317. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1748. — Nampteuil-sous-Muret. — Bail d'un pré lieudit Vauxsois.

G. 318. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1698-1700. — Nanteuil-la-Fosse. — Réobligations à surcens.

G. 319. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1718-1788. — Neuville-sur-Margival. — Baux de maisons, jardins, terres, vignes, chenevière.

G. 320. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Nouvron-et-Vingré. — Bail de terres et jardin.

G. 321. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1617-1725. — Osly-Courtil. — Obligations à surcens.

G. 322. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1658-1786. — Oulchy-le-Château. — Arpentage et baux de terres et prés.

G. 323. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Paars. — Bail de terres.

G. 324. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1661-1749. — Parcy-et-Tigny. — Arpentages et

baux de la maison seigneuriale de Tigny et de ses dépendances, consistant en terres, jardin et prés. — Réobligations à surcens.

G. 325. (Registre.) — In-f°, 366 feuillets, papier.

1622-1636. — Parcy-et-Tigny. — Terrier des seigneuries de Tigny, Coutermin, Taux, Villemontoire, — Déclarations des biens possédés par les chapelains ; par Antoine Petit, greffier de l'officialité de Soissons ; Charles Plateau, laboureur ; Christophe Marquette, échevin de Soissons ; Denis Loizelles, seigneur d'Artonval et d'Hartennes, Jean Benoist ; Charles de Roze, écuyer, sieur de Bruys, à cause de Suzanne de Lézines, sa femme, veuve d'Antoine de Lézines, écuyer, seigneur du Mont-Saint-Martin ; Alexandre de Jardini, chevalier, vicomte de Buzancy, au lieu d'Isabeau de La Tour, sa mère, etc.

G. 326. (Registre.) — In-f°, 210 feuillets, papier.

1622-1636. — Double du même terrier de Tigny, Taux, Coutermin et Villemontoire.

G. 327. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1717-1784. — Pargny-Filain. — Baux de terres, vignes, *riez* (terres incultes).

G. 328. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier.

1664-1786. — Pasly. — Baux de maison dite la cense du chapitre. — Déclaration, arpentage et baux de terres, vignes, prés, bois, aulnaies, dîmes, pressoir ; bac sur la rivière d'Aisne ; carrières de Pasly et de Vaurezis. — Baux de maison, dite le Blanc Pignon, vignes, jardin, terres et prés appartenant aux chapelains.

G. 329. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1716-1761. — Perles. — Baux de terres lieudit le champ de Fère.

G. 330. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 37 pièces, papier.

1617-1788. — Pernant. — Baux de maison, prés, terres, masure, jardin et bois.

G. 331. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1757. — Ploisy. — Réobligation à un surcens de 42 sous 6 deniers.

G. 332. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1697-1788. — Pommiers. — Baux de maisons, vignes, jardin, terres et prés.

G. 333. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1670-1762. — Ressons-le-Long. — Baux de maison, vignes, terres, jardin. — Réobligations à surcens.

G. 334. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Rozet-Saint-Albin et Pringy. — Procès-verbal de bornage des novales.

G. 335. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1746-1767. — Rozoy-le-Grand et Beugneux. — Baux de terres.

G. 336. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1662-1790. — Saconin et Breuil. — Baux de maison, vignes et terres. — Obligations et réobligations à surcens.

G. 337. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1781-1789. — Saint-Bandry. — Baux de terres, prés, aulnaie.

G. 338. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1695-1788. — Saint-Christophe-à-Berry, Nouvron, Fontenoy. — Baux de terres, jardin, aulnaie. — Obligations et réobligations à surcens.

G. 339. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1661-1768. — Saint-Mard-la-Commune. — Réobligations à surcens. — Baux de maison, terre, jardin, vigne, bois et marais.

G. 340. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1670-1728. — Saint-Pierre-Aigle. — Baux de terres et dîmes.

G. 341. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1678-1772. — Saint-Remy-Blanzy. — Baux de terres labourables.

G. 342. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1625-1766. — Septmonts. — Baux de maison ; arpentage et baux de terres.

G. 343. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

1621-1767. — Serches, Dhuizy, Couvrelles. — Baux de maison. — Arpentages et baux de terres, prés, bois, savart, vignes, jardin. — Réobligations à surcens.

G. 344. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

1621-1790. — Soissons. — Baux de quinze cabarets entourant la cathédrale.

G. 345. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1674-1790. — Soissons. — Baux de maisons situées rues du Sac, Neuve, Pisseloup, de la Paix, Richebourg.

G. 346. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 58 pièces, papier;

1616-1790. — Soissons. — Baux de maisons situées rues du Beffroi, du Champ Bouillart, du Framboisier, du Haume ou des Treilles, du Puits Hélin.

G. 347. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1674-1787. — Soissons. — Baux de maisons situées rues de Bauton, de la Buerie ou des Cordeliers, de la Cloche fondue, de la Mandellerie, de la Place royale, de l'échelle du Temple, de Panleu, des Paveurs.

G. 348. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1687-1789. — Soissons. — Baux de maisons du petit Saint-Jean; au Cloître; vis-à-vis l'église Notre-Dame des Vignes; au petit marché Saint-Gervais; d'autres maisons dont la situation n'est pas précisée.

G. 349. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1601-1783. — Soissons. — Baux de maisons situées rues Saint-André, Saint-Antoine ou du Malassis, Saint-Christophe, Saint-Gervais.

G. 350. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 49 pièces, papier;

1695-1789. — Soissons. — Baux de maisons situées en la rue Saint-Martin.

G. 351. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1701-1785. — Soissons. — Baux de maisons situées rues Saint-Nicolas et Saint-Wast.

G. 352. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1588-1785. — Soissons. — Réobligations à surcens sur des maisons et notamment sur le couvent de Sainte-Catherine.

G. 353. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1738-1789. — Soissons. — Baux de jardin, rue du Chaperon rouge; — de terres et vignes à Soissons, Mercin et Villeneuve-Saint-Germain.

G. 354. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1644-1789. — Tartiers et Cuizy-en-Almont. — Baux, déclarations et arpentages de terres, bois, vignes, savarts, prés et dîmages,

G. 355. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 plan.

1789. — Taux. — Procès-verbal de démarcation des territoires de Taux, Villemontoire, Droizy et du fief de Clenne, par Alexandre-Clément Beaumont, arpenteur.

G. 356. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1662-1787. — Terny-Sorny. — Baux de masure, jardins, vignes, terres.

G. 357. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1691-1770. — Trosly-Breuil. — Baux de pré, maison et jardin.

G. 358. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1727-1789. — Vailly. — Baux de maison, terres, vignes et savarts. — Obligations à surcens sur des terres et vignes.

G. 359. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1687. — Vassens. — Baux à surcens sur maison et terres.

G. 360. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1613-1784. — Vaurezis, Cuizy-en-Almont. — Baux de maisons et masure. — Arpentage et baux de bois, jardins, terres, vignes, saulsaie, prés, riez, moulin à eau, dîmage. — Réobligations à surcens.

G. 361. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1678-1765. — Vauxaillon. — Baux d'un pré lieudit le bois Bernard.

G. 362. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1589-1789. — Vauxbuin. — Baux de terres, maison, jardin, vignes, bois, savarts; — arpentages de vignes.

G. 363. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1679-1787. — Venizel. — Baux de terres, bois, jardins, vignes, savarts, prés, maison. — Baux d'îles au-dessus de Villeneuve-Saint-Germain et sous Venizel. — Réobligations à surcens.

G. 364. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1682-1779. — Vézaponin, Morsain, Épagny, Tartiers. — Baux de terres, vignes, saulsaies, prés.

G. 365. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1727-1728. — Vic-sur-Aisne. — Réobligations à surcens sur une grange et un jardin.

G. 366. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1715-1789. — Vierzy. — Baux et arpentage de terres.

G. 367. (Liasse.) — 2 plans, dont 1 sur parchemin ; 5 pièces, papier.

1700-1786. — Villemontoire, Tartiers, Cuizy-en-Almont, Bieuxy. — Acquisitions et baux de terres, prés, chenevière, jardins, savarts. — Baux de carrière et de droits de dîme à Villemontoire. — Obligations à surcens. — Transaction avec Madeleine-Charlotte Le Pelletier de Saint-Fargeau, princesse douairière de Chimay, sur les droits de propriété de Villemontoire. — Plans de la seigneurie de Villemontoire.

G. 368. (Liasse.) 12 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier ; 2 plans.

1669-1784. — Prévôté de Laval, membre du chapitre cathédral de Soissons. — Baux et arpentages d'immeubles situés à Nouvron, Saint-Christophe-à-Berry et Vaurezis. — Plans de séparation des seigneuries du chapitre de Saint-Gervais de Soissons et de la prévôté de Laval.

CHAPITRE CATHÉDRAL DE NOYON.

G. 369. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1755-1789. — Extraits de baux de terres et prés situés à Chauny, Ollezy, Caillouël, Viry-Noureuil, Lombray, Morsain, Quierzy, Roupy.

G. 370. (Liasse.) — 1 plan.

XVIIIe Siècle. — Plan des domaines et censives de Bray-Saint-Christophe et Monchel.

G. 371. (Liasse.) — 1 plan.

XVIIIe Siècle. — Plan du territoire de Caillouël.

G. 372. (Liasse). — 3 plans.

1789. — Plans du territoire de Crépigny.

G. 373. (Liasse.) — 1 plan.

1774. — Plan de la terre de Corcy, levé par Breffort fils, arpenteur et notaire royal à Neuilly-Saint-Front.

G. 374. (Liasse.) — 1 plan.

XVIIIe Siècle. — Plan du territoire de Maucreux, commune de Faverolles.

G. 375. (Liasse.) — 1 plan.

1785. — Plan des territoires de Gibercourt et circonvoisins, dressé par Doucy, arpenteur en la Maîtrise des Eaux et Forêts de Noyon.

G. 376. (Liasse.) — 1 plan.

1782. — Plan géométrique du territoire de Lombray et des combles de Marivaux.

G. 377. (Liasse.) — 1 plan.

1787. — Plan et figures géométriques de la grosse dîme de Marest-Dampcourt, en partie sur Abbécourt et Thury, dressé par Doucy, arpenteur royal en la Maîtrise des Eaux et Forêts de Noyon.

G. 378. (Liasse.) — 12 plans.

XVIIIe Siècle. — Plans du territoire de Marest-Dampcourt.

G. 379. (Liasse.) — 2 plans.

1780. — Plans des territoires de Marteville, Attilly et Villévêque, dressés suivant arpentage par Cauchie, arpenteur à Noyon.

G. 380. (Liasse.) — 1 plan.

1780. — Plan géométrique des terres et héritages sujets aux grosses dîmes de la paroisse d'Ollezy, dressé par Cauchie, arpenteur à Noyon.

G. 381. (Liasse.) — 2 plans ; 1 pièce, papier.

1786-1790. — Plans des grosses dîmes de Seraucourt-le-Grand et de Seraucourt-le-Petit. — Procès-verbal d'arpentage d'une partie de ces dîmes.

G. 382. (Liasse.) — 4 plans.

1774-1781. — Plans des territoire et seigneurie de Sommette.

G. 383. (Liasse.) — 2 plans.

1771. — Plan et figure géométrique des parties de

bois dépendant des fief, terre et seigneurie de Watompré (Ugny-le-Gay.)

G. 384. (Liasse.) — 2 plans.

XVII° Siècle. — Plans de la terre et seigneurie d'Urvillers.

G. 385. (Liasse.) — 18 plans.

1690. — XVIII° Siècle. — Plans du territoire d'Urvillers, et de bornage avec celui d'Essigny-le-Grand.

G. 386. (Liasse.) — 1 plan.

1782. — Plan du territoire de Viry-Noureuil dressé par Cauchie, arpenteur à Noyon.

CHAPITRE DE SAINT-GERY DE CAMBRAI.

G. 387. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1783. — Baux de terres et prés situés aux territoires de Bagneux et de Guny.

CHAMBRE DU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE LAON.

G. 388. (Liasse.) — 49 pièces, papier, imprimées.

1705-1785. — Extraits des procès-verbaux d'assemblées générales du clergé de France, concernant les emprunts faits par le clergé pour le paiement du don gratuit dû au Roi.

G. 389. (Liasse.) — 18 pièces, papier, dont 15 imprimées.

1512-1700. — Lettre par laquelle le roi Louis XII mande à l'évêque de Laon l'état désastreux de son royaume, les guerres qu'il a à soutenir contre les Anglais, et lui apprend que le concile (de Tours) lui a accordé 280,000 livres tournois, et que la part contributive du clergé du diocèse de Laon a été fixée à la somme de 3000 livres. (Blois, 21 juillet 1512.) — Louis XII engage ledit clergé à lui payer comptant sa part de subsides. — Accords entre les rois et le clergé de France fixant la part contributive des dons gratuits dûs par le clergé du diocèse de Laon.

G. 390. (Liasse.) — 29 pièces, papier, imprimées.

1701-1748. — Accords entre les rois Louis XIV et Louis XV et le clergé de France concernant le paiement du don gratuit et de la capitation, la renonciation du clergé à rentrer en possession des biens aliénés, le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, etc.

G. 391. (Liasse.) — 19 pièces, papier, imprimées.

1755-1785. — Contrats passés entre les rois Louis XV et Louis XVI et le clergé de France pour le paiement des dons gratuits accordés par ce dernier, et des rentes sur les Hôtels-de-Ville de Paris et de Toulouse.

G. 392. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 77 pièces, papier, dont 25 imprimées.

1640-1775. — Nomination de Charles Vairon comme syndic du clergé du diocèse de Laon, en remplacement d'Hugues Bellotte, décédé en 1640. — Offices et gages de greffiers des insinnations ecclésiastiques. — Lettre du cardinal de La Roche-Aymon, archevêque de Reims, faisant connaître au cardinal de Rochechouart, évêque-duc de Laon, le jour de la convocation de l'assemblée provinciale du clergé. — Minutes d'états des cures, chapelles et autres bénéfices du diocèse de Laon, leurs revenus et charges, etc.

G. 393. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1728-1756. — Doyenné de Laon. — Déclarations des biens, revenus et charges de l'Évêché de Laon et de l'abbaye de Saint-Martin y réunie ; — des chapitres de Sainte-Geneviève, de Saint-Julien et de Saint-Pierre et Saint-Jean de Laon ; — des chapelains de Saint-Corneille et Saint-Cyprien de Laon (curés de Laon) ; — des chapelains de la congrégation royale de Sainte-Madeleine fondée en l'église cathédrale de Laon.

G. 394. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1693-1769. — Déclarations des biens, revenus et charges des abbayes de Saint-Jean de Laon, de Saint-Vincent, de Montreuil-sous-Laon, du Sauvoir et de Saint-Martin de Laon.

G. 395. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1728-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges du couvent des religieuses de la Congrégation de Laon ; — du couvent des Minimes de cette ville ; — de la prévôté de l'abbaye de Saint-Martin de Laon réunie à la mense conventuelle en 1742 ; — du prieuré de Chantrud, membre de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai.

G. 396. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1726-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges des cures de la ville de Laon : Sainte-Benoîte, Saint-Cyr, Sainte-Geneviève, Saint-Jean, Saint-Julien, Saint-Martin, Saint-Michel, Notre-Dame-au-Marché et

Saint-Georges, Saint-Pierre-le-Vieil, Saint-Remy a là Place, Saint-Remy à la porte du cloître; — des cures de Saint-Pierre d'Ardon, de Notre-Dame de Leuilly, de Saint-Jacques de Semilly, de Saint-Marcel et de Saint-Jean-Baptiste de Vaux, faubourgs de Laon.

G. 397. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1728-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges des chapelles de Sainte-Agnès, en l'église de Sainte-Geneviève de Laon; de Saint-André, en l'église d'Ardon; de Saint-Hippolyte, en l'église cathédrale de Laon; de Saint-Jacques et Saint-Christophe, en la chapelle de l'évêché; de Saint-Jean-l'Évangéliste, en l'église de Saint-Michel de Laon et en celle de Saint-Remy-à-la-Place; de Saint-Lambert, en l'église abbatiale de Saint-Martin de Laon; de Saint-Léonard, en la cathédrale de Laon; de Saint-Nicaise, en l'église collégiale de Sainte-Geneviève de Laon; de Saint-Nicolas, en la paroisse de Sainte-Benoîte, en la chapelle de l'Évêché, en l'église de Sainte-Geneviève et en celle de Saint-Michel; de Notre-Dame, en l'église de Saint-Pierre-le-Vieil; de Saint-Thomas, en l'église cathédrale de Laon.

G. 398. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1728-1756. — Doyenné d'Aubenton. — Minute d'un état des abbayes, cures, bénéfices et chapelles dépendant de ce doyenné. — Déclarations des biens, revenus et charges des abbayes de Saint-Michel, de Foigny, de Bucilly, de Clairefontaine et du prieuré d'Hirson.

G. 399. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1728-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges des cures de Saint-Médard d'Any; Saint-Nicolas d'Aubenton; Notre-Dame d'Aubenton; Saint-Hilaire d'Autreppes; Notre-Dame de La Bouteille et Saint-Jean de Landouzy-la-Cour; Saint-Pierre de Bucilly; Sainte-Grimonie de La Capelle; Saint-Nicolas de Clairefontaine; Saint-Martin d'Étréaupont et Saint-Quentin de Gergny; Notre-Dame de La Flamangrie et Saint-Martin de Roubais; Saint-Pierre de La Hérie et Notre-Dame de Buire; Notre-Dame d'Hirson; Notre-Dame de Landouzy-la-Ville et Saint-Laurent d'Éparcy; Sainte-Benoîte de Lerzy et Saint-Michel de Froidestrées; Saint-Michel de Leuze et Saint-Nicolas de Beaumé; Saint-Sylvestre de Luzoir et Saint-Laurent d'Effry; Saint-Jean l'Évangéliste de Martigny-en-Thiérache et Saint-Nicolas de Besmont; Saint-Michel en Thiérache; Saint-Nicolas de Mondrepuis; Saint-Lazare de Neuve-Maison et Saint-Maurice d'Ohis; Saint-Nicaise de La Neuville-aux-Joûtes; Saint-Cyr et Sainte-Julitte d'Origny-en-Thiérache; Sainte-Geneviève de Rocquigny-Montreuil; Saint-Martin de Sorbais; Saint-Jean-Baptiste de Wattigny; Saint-Martin de Wimy. — Déclarations des biens, revenus et charges des chapelles de Saint-Martin au château d'Any; Saint-Nicolas en l'église d'Any; Saint-Nicolas de Montigny-sur-Crécy; Saint-Lazare de La Flamangrie; Sainte-Catherine d'Hirson; Saint Jean-l'Évangéliste de Martigny-en-Thiérache.

G. 400. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1728-1756. — Doyenné de Guise. — Déclarations des biens, revenus et charges du chapitre de Saint-Gervais et Saint-Protais de Guise; — de la mense abbatiale et de la mense conventuelle de l'abbaye de Notre-Dame de Bohéries; — du couvent des Minimes de Guise; — du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Lesquielles; — du prieuré de Sainte-Croix de Tupigny; — de la prévôté de Saint-Timothée de Vénérolles.

G. 401. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1730-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges des cures de Saint-Algis et de Sainte-Eugénie d'Erloy; Saint-Pierre et Saint-Paul d'Audigny; Notre-Dame de Barzy-en-Thiérache; Saint-Médard et Saint-Gildard de Beaurain; Notre-Dame de Bernoville et Saint-Jean-Baptiste d'Aisonville; Saint-Nicolas de Boué et Saint-Winox de Bergues; Saint-Nicolas de Buironfosse; Saint-Quentin de Chigny et Saint-Michel de Crupilly; Saint-Pierre de Dorengt; Saint-Martin d'Esquehéries; Notre-Dame d'Étreux-Landrenat; Saint-Martin de Faty et Saint-Laurent de Wiège; Saint-Sulpice de Flavigny-le-Petit; Saint-Germain et Saint-Jean-Baptiste de Lesquielles; Saint-Martin de Grougis; Saint-Pierre et Saint-Paul de Guise; Saint-Jean l'Évangéliste d'Hannape; Saint-Brice d'Hauteville; Saint-Denis d'Iron; Notre-Dame de Lavaqueresse; Saint-Pierre de Leschelle; Saint-Michel de Longchamps; Saint-Martin de Macquigny; Sainte-Aldegonde de Malzy; Saint-Remy de Marly et Saint-Nicolas d'Englancourt; Saint-Nicolas de Mennevret; Sainte-Catherine de Monceau-sur-Oise; Notre-Dame de Montreux; Saint-Remy de La Neuville-les-Dorengt; Saint-Denis du Nouvion-en-Thiérache; Saint-Nicolas d'Oisy; Saint-Martin de Proisy; Proix; Saint-Martin de Puisieux; Saint-Martin du Sourd; Sainte-Marie-Madeleine de Tupigny; Saint-Quentin de Vadencourt et Saint-Michel de Longchamps; Saint-Timothée de Vénérolles; Saint-Pierre de Verly; Saint-Remy de Villers-les-Guise.

G. 402. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1730-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges des chapelles de Sainte-Catherine de Saint-Algis; de Sainte-Catherine de La Motte d'Englancourt; de Saint-Louis au château de Guise; de Notre-Dame au château de Guise; de Saint-Louis du Brûle (Malzy); de Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Malzy; de Sainte-Marguerite en la maladrerie du Nouvion-en-Thiérache; de Sainte-Marie-Madeleine de Puisieux; de Notre-Dame en l'église de Villers-les-Guise.

G. 403. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1728-1756. — Doyenné de La Fère. — Déclarations des biens, revenus et charges du chapitre de Saint-Louis au château de La Fère; — du chapitre de Saint-Montain en la ville de La Fère; — de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois; — de l'abbaye de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy; — de l'abbaye royale de Notre-Dame de Pitié du Mont du Calvaire de La Fère; — de la prévôté de Barisis-aux-Bois; — des prieurés de Saint-Gobain et de Saint-Remy de Coucy.

G. 404. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1728-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges des cures de Saint-Pierre d'Aulers et Bassoles; Saint-Pierre de Barisis; Saint-Quentin de Beautor et Saint-Denis d'Andelain; Saint-Martin de Bichancourt; Saint-Pierre de Champs; Saint-Remy de Charmes et Saint-Pierre de Danizy; Saint-Remy de Coucy-la-Ville et Notre-Dame de Verneuil; Saint-Médard de Deuillet et Servais; Saint-Martin d'Épourdon et Saint-Pierre de Fressancourt; Saint-Montain de La Fère; Saint-Pierre de Folembray; Saint-Gobain; Saint-Martin de Landricourt; Notre-Dame de La Chaussée de Saint-Nicolas-aux-Bois et Sainte-Geneviève du Tortoir; Saint-Gilles de Nogent et Saint-Sauveur de Coucy-le-Château; Saint-Martin de Pierremande; Notre-Dame de Quincy; Saint-Quentin de Rouy et Amigny; Notre-Dame du Sart et Saint-Quentin de Courbes; Notre-Dame de Septvaux et Saint-Martin de Fresne; Saint-Médard de Sinceny et Saint-Remy d'Autreville; Saint-Jean-Baptiste de Versigny et Rogécourt.

G. 405. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1728-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges des chapelles de la Madeleine de Coucy-le-Château; Saint-Firmin de l'Hôtel-Dieu de La Fère; Saint-Louis en l'église de Saint-Montain de La Fère; Saint Nicolas en ladite église; Notre-Dame en la même église; Notre-Dame de Pitié en la même église; Saint-Pierre en la même église; chapelles de Prime en ladite église de La Fère; Sainte-Élisabeth de Fressancourt; Notre-Dame de Saint-Gobain; Notre-Dame de Servais; Sainte-Madeleine de Versigny.

G. 406. (Liasse.) — 26 pièces, papier,

1728-1756. — Doyenné de Montaigu. — Déclarations des biens, revenus et charges de l'abbaye de Vauclerc (ordre de Citeaux); — des prieurés de Saint-Julien de Neuville, de Sainte-Preuve, de Saint-Thomas et de Saint-Erme.

G. 407. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1695-1765. — Déclarations des biens, revenus et charges des cures de Saint-Quentin d'Aizelles; Saint-Remy d'Arrancy et Saint-Jean-Baptiste de Vaurseine; Saint-Nicolas d'Aubigny; Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Berrieux; Saint-Pierre de Bièvres et Saint-Pierre de Ployart; Saint-Crépin et Saint-Crépinien de Bouconville; Saint-Martin de Bourg-et-Comin; Notre-Dame de Braye-en-Laonnois; Saint-Remy de Cerny et Saint-Éloi de Troyon; Saint-Martin de Chamouille et Saint-Jean de Pancy; Saint-Évent de Chermizy; Saint-Pierre de Chivy et Saint-Victor de Beaulne; Saint-Nicolas de Colligis; Saint-Martin de Courtecon; Saint-Martin de Crandelain; Sainte-Croix; Saint-Erme et Saint-Gaugerie d'Outre; Saint-Martin de Goudelancourt-lés-Berrieux; Saint-Germain de Lappion; Saint-Jean-Baptiste de Montaigu; Saint-Pierre de Moulins; Saint-Julien de Neuville, Saint-Remy de Paissy; Sainte-Preuve; Saint-Théodulphe de Ramecourt et Saint-Gaugerie d'Outre; Saint-Martin de Sissonne; Notre-Dame de Soupir et Saint-Jean-Baptiste de Moussy; Sainte-Trinité de Trucy; Saint-Remy de Vendresse; Saint-Ferry et Saint-Ferréol de Verneuil-sur-Aisne. — Déclarations des biens, revenus et charges des chapelles Sainte-Madeleine, Saint-Nicolas et Notre-Dame de Bourg; Notre-Dame de Chermizy; Saint-Martin de Montaigu; Sainte-Catherine de Neuville; Saint-Martin de Sissonne.

G. 408. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1728-1756. — Doyenné de Neufchâtel. — Déclarations des biens, revenus et charges de la mense abbatiale et de la mense conventuelle de l'abbaye de Cuissy (ordre de Prémontré); — des prieurés de Saint-Marcoul de Corbeny, de Saint-Erme, de Saint-Hubert d'Évergnicourt, de Saint-Nicolas de Roucy.

G. 409. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1728-1763. — Déclarations des biens, revenus et charges des cures de Saint-Maurice d'Aguilcourt et Saint-Remy de Condé-sur-Suippe; Saint-Remy d'Amifontaine; Saint-Remy de Beaurieux; Saint-Hilaire de Berry-au-Bac; Saint-Remy de Bouffignereux; Saint-Jean-Baptiste de Brienne; Saint-Jean-Baptiste de Chaudardes; Saint-Pierre de Concevreux; Saint-Quentin de Corbeny et Notre-Dame de Dammarie; Saint-Martin de Craonne; Sainte-Benoîte de Craonnelle; Saint-Gervais et Saint-Protais de Cuiry-les-Chaudardes; Saint-Hubert d'Évergnicourt et Saint-Étienne de Proviseux; Saint-Pierre de Geny et Saint-Remy de Pargnan; Saint-Pierre de Gernicourt; Saint-Georges de Glennes; Saint-Pierre de Guignicourt; Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Guyencourt; Saint-Pierre de Jumigny; Saint-Remy de Juvincourt-le-Grand et Sainte-Preuve de Juvincourt-le-Petit; Saint-Remy de Lor; Saint-Martin de Maizy; Saint-Michel de La Malmaison; Saint-Laurent de Menneville; Saint-Nicolas de Meurival; Saint-Paul de Neufchâtel; Saint-Béat de Nizy-le-Comte; Saint-Remy d'Œuilly; Saint-Victor d'Orainville et Saint-Remy de Bertricourt; Saint-Remy de Pignicourt; Saint-Victor de Prouvais; Saint-Hilaire de Révillon; Saint-Remy de Roucy; Notre Dame de La Selve; Saint-Médard de Thony et Pontavert; Saint-Martin de Variscourt; Sainte-Geneviève de Vassogne et Saint-Pierre d'Oulches; Saint-Jean l'Évangéliste de La Ville-aux-Bois; Saint-Nicolas de Villers-en-Prayères. — Déclarations des biens, revenus et charges des chapelles de la Madeleine en l'église de Brienne; Sainte-Anne en l'église de Glennes; Saint-Jean en l'église de Lor; Saint-Jean-Baptiste au château de Nizy-le-Comte; Saint-Michel en l'église dudit Nizy; La Madeleine à Pont-Givart; Saint-Blaise de Thony-Pontavert.

G. 410. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1728-1756. — Doyenné de Ribemont. — États des biens, revenus et charges du chapitre de Saint-Pierre et Saint-Paul du château de Moy; — de la chapelle de Sainte-Marguerite de Montcornet, attachée au décanat de ce chapitre; — du chapitre de Saint-Vaast d'Origny-Sainte-Benoîte; — de la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés-sous-Ribemont; — de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte; — du prieuré de Saint-Germain fondé au château de Ribemont.

G. 411. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1729-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges des cures de Saint-Martin d'Achery et Mayot; Notre-Dame d'Alaincourt; Saint-Quentin d'Anguilcourt; Saint-Pierre et Saint-Paul de Bernot; Saint-Basle de Berthenicourt; Saint-Quentin de Brissay; Sainte-Marie-Madeleine de Choigny; Saint-Maxent de Brissy; Sainte-Marie-Madeleine de Châtillon-sur-Oise; Notre-Dame de Chevresis et Saint-Remy de Richecourt; Sainte-Geneviève de Fay-le-Noyer et Sainte-Barbe de Surfontaine; Sainte-Benoîte d'Hamégicourt; Saint-Pierre de Mézières; Notre-Dame de Mont-d'Origny; Saint-Pierre-ès-Liens de Montigny-en-Arrouaise; Saint-Quentin de Moy; Saint-Quentin de Neuvillette; Saint-Remy de Nouvion-l'Abbesse; Saint-Martin de Nouvion-le-Comte; Saint-Vaast d'Origny-Sainte-Benoîte; Saint-Leu de Parpeville; Saint-Brice de Pleine-Selve; Saint-Martin de Renansart; Saint-Pierre et Saint-Paul de Ribemont; Saint-Martin de Sery et Saint-Denis du faubourg de Ribemont; Notre-Dame de Sissy; Saint-Quentin de Thenelles; Notre-Dame de Villers-le-Sec.

G. 412. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1729-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges des chapelles de Notre-Dame d'Achery et Mayot; Notre-Dame de Bernot; Sainte-Catherine de Mézières; Sainte-Léoberie de Mont-d'Origny; Onze mille Vierges du château de Moy; Saint-Georges au château de Nouvion-le-Comte; Sainte-Anne en l'église d'Origny-Sainte-Benoîte; Saint-Benoît en l'abbaye dudit Origny; Saint-Jean-Baptiste en ladite abbaye; Saint Jean l'Évangéliste en l'église d'Origny; Saint-Lazare en l'abbaye d'Origny; La Madeleine en l'église abbatiale d'Origny; Sainte-Marguerite en ladite abbaye; Saint-Nicolas en la même abbaye; Notre-Dame des Voûtes en l'église abbatiale d'Origny-Sainte-Benoîte; Saint-Pierre en l'abbaye d'Origny; Saint-Quentin en l'église abbatiale d'Origny; Saint-Sépulcre en l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, Sainte-Catherine de Renansart; Sainte-Croix au château de Ribemont; Saint-Louis au même château; Sainte-Marguerite sous le titre de Notre-Dame du Part en l'église paroissiale de Ribemont; Saint-Nicolas de Lucy, paroisse de Ribemont; Sainte-Barbe de Surfontaine; Saint-Jean-Baptiste de Thenelles; Notre-Dame de Thenelles.

G. 413. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1729-1785. — Doyenné de Vervins. — Minute d'un état des biens, revenus et charges des chapitre, abbayes, prieurés, cures et chapelles du doyenné de Vervins. — Déclarations des biens, revenus et charges du chapitre de Saint-Laurent de Rozoy; — de la mense abbatiale et

de la mense conventuelle de l'abbaye de Notre-Dame de Thenailles; — de la Chartreuse du Val-Saint-Pierre; — du prieuré de Saint-Gobert; — de celui de Sainte-Léocade de Vigneux.

G. 414. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1729-1756. — Déclarations des biens, revenus et charges des cures de Saint-Martin de Berlise; Saint-Marcellin et Saint-Pierre de Braye-en-Thiérache; Saint-Nicolas de Brunehamel et Saint-Nicolas des Autels; Saint-Martin de Burelles; Saint-Jean-Baptiste de Chéry-les-Rozoy; Saint-Clément et Saint-Nicolas de Morgny; Sainte-Barbe de Coingt; Saint-Martin de Cuiry-les-Iviers; Saint-Pierre de Dagny-Lambercy; Notre-Dame de Dohis; Saint-Martin de Fontaine-les-Vervins; Saint-Pierre et Notre-Dame de Franqueville; Sainte-Geneviève et Saint-Michel de Dolignon; Saint-Gobert; Saint-Nicolas de Grandrieux et Saint-Nicolas de Résigny; Saint-Théodulphe de Gronard et Saints-Corneille et Cyprien d'Hary; Saint-Martin d'Harcigny; Notre-Dame d'Haution et Saint-Michel de La Vallée-au-Blé; Sainte-Marie-Madeleine d'Iviers; Saint-Martin de Jeantes; Saint-Jean-Baptiste de Mont-Saint-Jean; Saint-Martin de Nampcelles et Saint-Nicolas de Bancigny; Saint-Nicolas de Noircourt; Saint-Médard de Parfondeval et Saint-Martin d'Archon; Notre-Dame de Plomion; Notre-Dame de Prisces et Saint-Médard d'Houry; Notre-Dame de Renneval; Notre-Dame de Rozoy et Saint-Nicolas de Rouvroy; Sainte-Anne de Vervins et Saint-Michel de Gercy; Saint-Martin de Vigneux; Notre-Dame de Vincy et Saint-Léger de Magny; Saint-Quentin de Voulpaix et Saint-Martin de Laigny. — Déclarations des biens, revenus et charges des chapelles de Sainte-Catherine de Bancigny; Saint-Jean-Baptiste de Berlise; Saint-Nicolas de Gronard; Saint-Nicolas de Rouvroy; Sainte-Madeleine en la maladrerie de Rozoy-sur-Serre; Saint-Michel en l'église dudit Rozoy; Sainte-Marie-Madeleine en la maladrerie de Vigneux.

G. 415. (Liasse.) — 36 pièces, papier, dont 28 imprimées.

1512-1696. — Quittances de subsides et décimes payés par le clergé du diocèse de Laon. — Départements des décimes dudit clergé arrêtés par l'assemblée générale du clergé de France. — États au vrai des sommes dues par les receveurs provinciaux des généralités du royaume à la recette générale du clergé de France, et par les diocèses du royaume. — Circulaire du syndic du clergé de Laon pour engager les bénéficiers à payer leur capitation.

G. 416. (Liasse.) — 90 pièces, papier, imprimées.

1701-1750. — Départements des décimes du clergé du diocèse de Laon, arrêtés par l'assemblée générale du clergé de France. — Éclaircissements sur l'opération qui a été faite en conséquence de la délibération de l'assemblée générale du clergé du 10 juin 1745, pour parvenir à connaître au juste, et d'un coup d'œil, la quote-part des diocèses dans chaque nature d'impositions sur le clergé.

G. 417. (Liasse.) — 47 pièces, papier, dont 43 imprimées.

1750-1785. — Départements des décimes du clergé du diocèse de Laon, arrêtés par l'assemblée générale du clergé de France. — Répartition par Métropoles sur tous les diocèses du royaume. — Classes des différents contribuables du diocèse de Laon.

G. 418. (Cahiers.) — In-f°, 196 feuillets, papier.

1780-1787. — Rôles de répartition, par doyennés, de l'imposition des décimes du diocèse de Laon, arrêtée par la Chambre diocésaine dans ses assemblées tenues au palais épiscopal.

G. 419. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1596-1667. — Procès-verbal de constatation des pertes éprouvées dans le diocèse de Laon depuis la Ligue, par la présence des armées françaises et ennemies dans les doyennés de Marle, Vervins, Crécy, Guise, Mons-en-Laonnois, La Fère, Neufchâtel. (13 juin-15 octobre 1596.) — Certificat constatant la dévastation et le pillage du prieuré d'Évergnicourt, en 1642, par le régiment de Bretagne. — Certificats des maire et échevins d'Aubenton et Rumigny, de Marle, de Coucy-le-Château, de Vervins, de Liesse, attestant l'énormité des dégâts causés par la présence des troupes françaises et ennemies, de 1636 à 1647, la dévastation et le pillage des bourgs, villages et églises. (Avril 1648.) — Procès-verbal d'information, par le lieutenant général au bailliage de Vermandois, des pertes et ruines éprouvées dans le diocèse de Laon, de 1640 à 1648. (Octobre-Novembre 1648.) — Minutes de plaintes adressées au Roi et à l'assemblée générale du clergé de France sur l'état désastreux du diocèse de Laon. (1649.) — Procès-verbal constatant les dégâts commis par les troupes dans l'Élection de Laon, de mars 1649 au 26 janvier 1650. — Procès-verbal d'information par Louis de Hérissart, élu en l'Élection, des pertes éprouvées dans le diocèse de Laon. (Mars 1651.) — Procès-verbal dressé par les officiers de l'Élection de Laon, pour prouver l'état mal-

heureux des habitants de ladite Élection par suite de la guerre. (3 décembre 1653.) — Procès-verbaux d'information par Jacques de Martigny, lieutenant assesseur civil et criminel au bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon, des pertes et dégâts causés dans le diocèse de Laon par les troupes françaises et étrangères. (Mars 1656.) — Information par Étienne Maynon, subdélégué de l'Intendant de Soissons, des pertes éprouvées dans le même diocèse par suite du passage des armées. (Octobre 1667.) etc.

G. 420. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1512-1614. — Copie de vidimus par la prévôté de Paris d'une lettre de Louis XII portant exemption en faveur des chevaliers de Rhodes des sommes qu'il demandait au clergé pour subvenir aux frais de guerre. — Copie d'un arrêt du Conseil d'État du 14 décembre 1596 déchargeant les ecclésiastiques du diocèse de Laon de leur part des décimes « à cause des pertes, hostillitez, » violences, spoliations et ruynes faictes par tout le » diocèse de l'eveschè de Laon. » — Lettres patentes de Henri IV qui déchargent le clergé de ce diocèse de sa part des décimes (14 décembre 1597.) — « Estat en bref » des non vallues des décimes du diocèse de Laon pour » les années 1598 et 1599. » « Buironfosse. L'esglise » dudit lieu a esté totallement bruslée durant le siège de » La Capelle, et dans icelle sont péries et ont esté brus» lées quatorze cens ames quy sy estoient refugiez. » — Requêtes adressées aux Trésoriers de France par le clergé du diocèse de Laon, tendant à obtenir la remise de ces décimes. Mémoire « des frais faictz en la pour» suite de la diminution demandée au Roy par le clergé » du diocèse de Laon en l'année 1614, à cause de la non » jouissance des bénéfices. »

G. 421. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1638-1673. — Arrêts du Conseil d'État faisant remise au clergé du diocèse de Laon de partie de ses décimes, « à cause des grandes pertes souffertes par » suite de l'invasion des ennemis et de la maladie » contagieuse. » — Significations de requêtes des religieux de Clairefontaine, du prieur d'Évergnicourt, du chapitre et de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, de l'abbaye de Foigny, de celle de Bohéries, de l'abbé de Bucilly, tendant à obtenir la modération de leurs décimes. — États de répartition par l'évêque de Laon de sommes remises aux bénéficiers les plus spoliés du diocèse, sur ce qu'ils doivent à la recette des décimes. — Requête par laquelle Claude Sallé, official de Laon et grand vicaire de l'évêché, expose au lieutenant général du bailliage de Vermandois les ravages et destructions occasionnés par les troupes ennemies dans les villes, bourgs, villages et fermes du diocèse de Laon, et demande la permission de faire informer. (1656.) — Requêtes des religieux de Cuissy et de Prémontré tendant à obtenir la réduction de leurs décimes, etc.

G. 422. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1756-1769. — Demandes en diminution de décimes formées par les religieux des abbayes de Clairefontaine et de Foigny ; par le chapitre de Saint-Montain de La Fère ; par Jacques-Jean-Hugues Dumesnil de Saint-Didier, vicaire général du diocèse de Reims, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois ; par les curés de Luzoir, La Selve, Any, Saint-Gobain, Chaudardes, Sainte-Geneviève et Dolignon, Roucy, Nizy-le-Comte, Neufchâtel, Wattigny, Glennes, Concevreux, Vervins, Variscourt, Brienne.

G. 423. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1630-1660. — Comptes des décimes du clergé du diocèse de Laon. — 1630. Payé à Jacques de Bar, receveur général provincial des deniers de la Généralité de Champagne, 4420 livres pour les décimes de l'année ; — 118 livres 3 sous 10 deniers « pour la pension » d'aucuns ministres convertis à la religion catholique, » apostolique et romaine. » — Charles Hubigneau était receveur des décimes du diocèse.

G. 424. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1661-1662. — Comptes des décimes du clergé du diocèse de Laon, rendus par Jean Martin et Timothée Aubert, receveurs.

G. 425. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1663-1695. — Comptes de décimes et pièces justificatives. — Mandement adressé aux communautés ecclésiastiques de Laon par Levent, archidiacre, à l'effet d'assister au *Te Deum* en actions de grâces de la victoire remportée le 3 août 1692 par l'armée du maréchal de Luxembourg. — Liénart, syndic du clergé, reçoit 241 livres pour l'achat à Paris de 34 rames de grand papier pour l'impression du nouveau bréviaire. — Quittance du même de 500 livres pour le même objet. (12 octobre 1692.) — Mémoires de frais de procédures, etc.

G. 426. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1724. — Comptes des décimes et subventions du clergé du diocèse de Laon, rendus par Étienne Villette,

receveur des consignations, commis à la recette des décimes, subventions et deniers extraordinaires dudit diocèse.

G. 427. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1725. — Comptes-rendus à Mgr l'évêque-duc de Laon par Henri Fabus, commis à la recette des décimes, subventions et deniers extraordinaires du diocèse de Laon. — États des impositions des décimes ordinaires et extraordinaires du diocèse de Laon, ensemble de l'oblat sur les abbayes d'hommes, de la subsistance du séminaire sur les gros bénéfices, de l'entrée du bois et charbon sur les bénéfices de la ville de Laon, et des droits de MM. les archidiacres sur les cures et fabriques de la campagne, montant à la somme de 42,688 livres 16 sous 5 deniers.

G. 428. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1726. — Comptes des décimes, subventions et dons gratuits du clergé du diocèse de Laon.

G. 429. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1727. — Comptes des décimes, don gratuit, subventions, rachats de capitaux, taxations et frais communs du clergé du diocèse de Laon.

G. 430. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1728. — Comptes des décimes et anciennes rentes, des emprunts, du don gratuit, des frais communs de l'assemblée générale du clergé.

G. 431. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1729. — Comptes des décimes, don gratuit et frais communs du clergé du diocèse de Laon, et pièces justificatives de ces comptes. — Quittances de rentes: 177 livres à la maison de retraite; 46 livres aux Minimes; 52 livres 8 sous au monastère de la Congrégation; 32 livres à la fabrique de Saint-Michel; 14 livres à celle de Saint-Benoîte; 16 livres 16 sous à celle d'Ardon; 60 livres à la fabrique d'Anizy-le-Château, etc.

G. 432. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1730. — Comptes des décimes, subventions et dons gratuits du clergé du diocèse de Laon.

G. 433. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1731. — Comptes des décimes, dons gratuits et subventions du clergé du diocèse de Laon.

G. 434. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1732. — Comptes des décimes du clergé du diocèse de Laon et pièces justificatives à l'appui. — Quittances: de 3000 livres de subsistance à l'hôpital général de Laon; — de rentes dues à diverses fabriques; — d'honoraires des syndics et députés du clergé, etc.

G. 435. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1733. — Comptes des décimes du clergé du diocèse de Laon et pièces justificatives à l'appui. — Quittances des sommes reçues par François Ollivier, seigneur de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé de France.

G. 436. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1734. — Comptes des décimes, subventions, dons gratuits et frais communs du clergé du diocèse de Laon.

G. 437. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1735. — Comptes-rendus à Mgr Étienne-Joseph de La Fare, évêque-duc de Laon, et à la chambre diocésaine, par Henri Fabus, commis à la recette des décimes et autres impositions du diocèse de Laon.

G. 438. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1736. — Comptes des décimes, subventions et dons gratuits du clergé du diocèse de Laon.

G. 439. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1737. — Comptes des décimes du diocèse de Laon et pièces justificatives à l'appui. — Mémoires de frais de procédures à Paris et à Reims. — Quittances de 36 livres pour honoraire attribué à la composition du Bref; — de 960 livres accordées pour les bourses du séminaire de Laon, chaque semestre.

G. 440. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1738. — Comptes des décimes du diocèse de Laon et pièces justificatives à l'appui. — Quittance de 500 livres accordées comme honoraires à Jean-François Barbier, Lazare-Jean-François Demangeot, théologal, Canoald-François-Philbert Le Carlier, doyen, Réné-Nicolas Darchambault, official et vicaire général, prêtres et chanoines, conseillers juges députés de la chambre ecclésiastique du clergé de Laon, et Jean-François Barbier, archidiacre et vicaire général, syndic dudit clergé.

G. 441. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1739. — Comptes des décimes, subventions et dons gratuits du clergé du diocèse de Laon.

G. 442. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1740. — Comptes des décimes du diocèse de Laon et pièces justificatives à l'appui.

G. 443. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1741. — Comptes des décimes du clergé, et pièces justificatives à l'appui. — Paiement des honoraires des députés du clergé à raison de 100 livres par an ; — de 2000 livres accordées au séminaire de Laon pour les bourses. — Quittances des sommes reçues par François-David Bollioud, seigneur de Saint-Julien, receveur général du clergé de France.

G. 444. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1742. — Comptes des décimes et pièces justificatives. — Quittances de 12 livres reçues par Quentin Noulet « pour avoir conduit le prédicateur de l'avent et du » carême » ; — de 3000 livres accordées pour la subsistance de l'hôpital de Laon.

G. 445. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1743. — Comptes des décimes, dons gratuits et subventions du clergé du diocèse de Laon et pièces justificatives desdits comptes. — Copie du traité passé le 1er février 1727 entre l'évêque Laon et son clergé, d'une part, et Henry Fabus, commis à la recette des décimes.

G. 446. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1744. — Comptes des décimes, subventions et dons gratuits du diocèse de Laon, et pièces justificatives à l'appui.

G. 447. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1745. — Comptes des décimes du clergé de Laon et pièces justificatives à l'appui. — Quittances de sommes payées pour frais de procès à l'occasion du huitième.

G. 448. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1746. — Comptes des décimes et pièces justificatives à l'appui. — Mémoire des déboursés faits par le syndic du clergé de Laon, depuis le 20 février 1742 jusqu'au 20 décembre 1746, montant à 1095 livres 8 sous 6 deniers.

G. 449. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1747. — Comptes des décimes, subventions et dons gratuits du clergé du diocèse de Laon, et pièces justificatives de ces comptes.

G. 450. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1748. — Comptes des décimes et dons gratuits du diocèse de Laon, et pièces justificatives. — Mémoires de frais faits par Fredureau de La Bussonnière, procureur des comptes, pour régler les gages attribués aux offices de greffier de l'insinuation ecclésiastique et des domaines des gens de main morte.

G. 451. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1749. — Comptes des décimes et pièces justificatives à l'appui. — Quittances de 1000 livres allouées à la maison de retraite de Laon ; — de 515 livres pour honoraires attribués à MM. Dumangeot, vicaire général et théologal, Le Carlier, doyen du chapitre et vicaire général, Le Rebours de Vaumadeuc, official, de Faucon de Ris, vicaire général, conseillers juges députés du clergé de Laon, Barbier, syndic, et Barbier, secrétaire.

G. 452. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1750. — Comptes des décimes et dons gratuits du clergé du diocèse de Laon et pièces justificatives à l'appui.

G. 453. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1751. — Comptes des décimes présentés à Mgr Jean-François-Joseph de Rochechouart, évêque-duc de Laon, et à son clergé, par Michel-Henry Fabus. — Quittances des sommes reçues par François-David Bollioud, seigneur de Saint-Julien, receveur général du clergé de France.

G. 454. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1752. — Comptes des décimes, subventions et dons gratuits du clergé du diocèse de Laon, et pièces justificatives à l'appui.

G. 455. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1753. — Comptes des décimes rendus par Louis Fromage, avocat en Parlement, commis à la recette des impositions du diocèse de Laon, et pièces justificatives de ces comptes.

G. 456. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1754. — Comptes des décimes subventions et dons gratuits du clergé du diocèse de Laon, et pièces justificatives.

G. 457. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1755. — Comptes des décimes et pièces justificatives.

G. 458. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1756-1758. — Comptes des décimes du clergé du diocèse de Laon et pièces justificatives à l'appui. — Mémoires d'impressions faites par Charles Courtois, imprimeur à Laon : mandements pour faire chanter le *Te Deum* à l'occasion de la naissance du comte de Provence et du comte d'Artois; permissions de manger des œufs; mandements des impositions du clergé, etc.

G. 459. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1759-1760. — Comptes des décimes du clergé et pièces justificatives. — Taxes des députés aux petites assemblées. — Frais communs des assemblées générales du clergé. — Appointements du receveur général et des agents généraux du clergé. — Pensions des ministres et autres convertis.

G. 460. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1761-1765. — Comptes des décimes et des dons gratuits du clergé du diocèse de Laon, et pièces justificatives à l'appui. — Tableaux des impositions du clergé. — Mémoire de déboursés par le syndic dudit clergé. — Quittance de 36 livres pour la composition du Bref, etc.

G. 461. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1766-1769. — Comptes des décimes du diocèse de Laon et pièces justificatives. — Mémoires de Charles Courtois pour impressions de permissions de quêter en faveur des incendiés d'Hirson ; de manger des œufs ; de 200 réglements pour les maîtres et maîtresses d'écoles; de commissions pour les prédicateurs de l'Avent; de 500 feuilles in-folio contenant les cas réservés et approbations pour les confesseurs et prédicateurs, etc.

G. 462. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1772. — Comptes des décimes du clergé du diocèse de Laon et pièces justificatives à l'appui.

G. 463. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1773-1775. — Comptes des décimes du clergé de Laon et pièces justificatives. — États des droits de visite dûs à l'évêque et des droits d'archidiacres. — Requête adressée aux conseillers de la chambre du clergé de Laon par les chapelains de la congrégation de la Madeleine, à l'effet d'obtenir un secours; quittance de 1200 livres à eux allouées le 16 mai 1773, etc.

G. 464. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1776-1780. — Comptes-rendus à Mgr de Sabran, évêque-duc de Laon, par Claude-François Mahieu de Vauvillé, receveur des décimes du diocèse. — Quittances des sommes reçues par les receveurs généraux du clergé de France.

G. 465. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1781-1785. — Comptes des décimes du clergé du diocèse de Laon et pièces justificatives à l'appui.

G. 466. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1641-1700. — Contrats d'emprunts et de remboursements de sommes par le clergé du diocèse de Laon : au chapitre et à la fabrique de la cathédrale; à Claude Maynon, président des traites; aux religieuses de la congrégation de Laon ; à Madame Dagneau, veuve Candeuvre; à Jean-Charles Marquette, avocat; à l'Hôtel-Dieu de Laon; à Étienne-Nicolas Villette, chanoine; à Adrien Mignot, notaire ; à Élisabeth Marest, de Compiègne, etc.

G. 467. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1701-1712. — Contrats d'emprunts et de remboursements de sommes par le clergé : à Nicolas-Louis Marquette, licencié-ès-lois ; Étienne-Nicolas Villette, grand archidiacre; Jacques Delagrange, officier de l'évêque; Jean Liénart, chanoine; Anne et Jeanne Gosset; François David, chanoine, etc.

G. 468. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1711-1714. — Contrats d'emprunts et de remboursements de sommes par le clergé à divers: Laurent, procureur; la fabrique de Saint-Pierre-le-Vieil; Varlet, chanoine ; Nicolas Marquette; Jean-Baptiste de Signier, chevalier, seigneur de Rogny ; Claire Gallien; Nicolas Chevalier, prévôt; Claude Aubin, conseiller au Présidial; Claude Lévesque, seigneur de Monceau-le-Wast ; Charles Marquette, avocat; Pierre Constant, curé de Saint-Nicolas-aux-Bois ; Marie-Madeleine Candeuvre, veuve Maillart, etc.

G. 469. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1696-1719. — Contrats d'emprunts et de remboursements de sommes par le clergé du diocèse de Laon à divers: les religieuses de la congrégation de Laon; François David, principal du collége de Laon à Paris ; Charles Laurent, procureur; les demoiselles

Levoirier et Leclerc ; le couvent des Minimes de Laon ; Jacques Moisan, chanoine ; François Joly, curé de Courtecon ; Adrien Mignot, notaire, etc.

G. 470. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1697-1787. — Contrats d'emprunts et de remboursements de sommes par le clergé du diocèse de Laon à divers : le séminaire de Laon ; Charles Tucien, chanoine ; Anne-Jacques de Bullion, marquis de Farvaques ; Joseph Bailly de l'Isle, curé d'Achery ; Jean-François Barbier, chanoine ; Étienne Villette, receveur des décimes ; Étienne-Nicolas Villette, grand archidiacre et vicaire général de l'évêché ; Cuvier, chanoine ; Mignot, notaire ; Louis de Clermont, évêque-duc de Laon, etc.

G. 471. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1712-1785. — Contrats d'emprunts et de remboursements de sommes par le clergé du diocèse de Laon à divers : Charles-François Levent, écuyer, seigneur de Flavigny ; le couvent des Minimes de Laon ; le couvent du Sauvoir ; l'abbaye de Saint-Martin de Laon ; Charles-François Bellotte, trésorier de France ; Jean Dogny, avocat ; les demoiselles Le Clerc ; l'abbaye de Vauclerc ; Joseph Leleu, conseiller au Présidial ; Jean-Charles Marquette, conseiller honoraire et avocat du Roi au Présidial ; Philippe-François Vairon de Beaurepaire, officier de la grande vénerie ; les religieuses de la Congrégation ; Pierre Guyart, chanoine ; les demoiselles Villette ; Jean-François Barbier, chanoine ; la fabrique d'Anizy-le-Château ; Claude Le Clerc, lieutenant général du bailliage, etc.

G. 472. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1695-1780. — Comptes des greffiers des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Laon, rendus par Pierre-Claude Daoust, Regnault Masson, Louis Chauveau, Claude-Nicolas Lorin.

G. 473. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1721-1785. — Comptes des greffiers des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Laon, rendus par Claude-Nicolas Lorin, Jacques-François Devisme, Pierre-Louis Demont.

G. 474. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1704-1780. — Comptes du contrôle du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Laon, présentés par Claude Bugniatre, Louis Chauveau, Louis de Martigny, Claude-Nicolas Lorin.

G. 475. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1721-1785. — Comptes du contrôle du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Laon, présentés par Claude-Nicolas Lorin, Jacques-François Devisme, Pierre-Louis Demont.

G. 476. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1698-1721. — Comptes rendus par le commis-greffier et le directeur des gens de main morte du diocèse de Laon.

G. 477. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1640-1673. — Contentieux. — Procès entre les habitants de Laon et le clergé pour le paiement des droits d'aides. — Contraintes contre les ecclésiastiques du diocèse de Laon pour le paiement de ses impôts. — Significations d'arrêts du Conseil ordonnant le paiement des décimes, etc.

G. 478. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1773-1787. — Procédure relative à la succession de Louis Fromage, avocat au bailliage de Vermandois, receveur des décimes du clergé du diocèse de Laon, et aux droits qu'avait ledit clergé sur cette succession.

CHAMBRE DU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE SOISSONS.

G. 479. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1711-1773. — États de répartition des sommes imposées sur le clergé du diocèse de Soissons.

G. 480. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1721-1730. — Comptes des décimes du clergé du diocèse de Soissons, rendu par Jean-Simon Gosset, commis à la recette des décimes et autres impositions dudit diocèse.

G. 481. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1731-1740. — Comptes des décimes et autres impositions du clergé du diocèse de Soissons, rendus par Gosset et Leduc.

G. 482. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1741-1759. — Comptes des décimes et autres impositions du clergé du diocèse de Soissons, rendus par Antoine Leduc.

G. 483. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1760-1773. — Comptes des décimes et autres

impositions du clergé du diocèse de Soissons, rendus par Antoine Leduc et Antoine-Marc-Marie Leduc-Latournelle.

G. 484. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1780. — Quittances de remboursement de sommes empruntées par le clergé du diocèse de Soissons à divers: Louis Charré du Martois, major du régiment d'Artois; Jean Bergeron, curé de Tartiers; Maurice de Brodart, écuyer; Antoinette Quinquet, veuve Vuillefroy; Chrétien Debeyne, procureur au Présidial; Julien de Héricourt, conseiller audit siège; Georges Baudouin, chanoine; Jean Mosnier, chanoine; Pierre Desmonceaux, bourgeois; Henri-François de Frade, chevalier, seigneur de La Garenne; Henri Louvet, procureur du Roi en l'Élection; Nicolas de Sabinet, garde du corps du Roi; Christophe Labouret, lieutenant particulier au Présidial de Soissons; Pierre Gobbé, maître d'école à Braine; Antoine Berthemet, avocat; Melchior Fleury, docteur en médecine, etc.

CHAMBRE DU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE NOYON.

G. 485. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe Siècles. — Doyenné de Saint-Quentin. — État informe des abbayes, cures, chapelles et bénéfices des doyennés de Saint-Quentin, Athies et Vendeuil. — État des revenus des églises et fabriques de Saint-André de Saint-Quentin; de la fabrique Sainte-Marguerite de cette ville; — des cures de Croix, Dallon, Étaves, Étreillers, Fayet, Fontaine, Fresnoy-le-Grand, Gricourt, Harly, Lehaucourt, Homblières, Lesdins, Magny-la-Fosse, Morcourt, Nauroy, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Pontruet, Regny, Savy, Seboncourt, Sequehart, Vaux; — des églises de Dallon, Étreillers, Fayet; — des fabriques de Fontaine, Fresnoy-le-Grand, Gricourt, Harly, Regny, Vaux, Lehaucourt, Homblières, Magny-la-Fosse, Marcy, Montbrehain, Morcourt, Omissy; — des pauvres de Fayet, Harly, Regny.

G. 486. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

XVIIe-XVIIIe Siècles. — Doyenné de Vendeuil. — Déclarations des revenus du doyenné de Vendeuil; — des cures de Vendeuil, Benay, Castres, Clastres, Contescourt, Cugny, Essigny-le-Grand, Flavy-le-Martel, Gibercourt, Grugies, Happencourt, Hinacourt, Jussy, Liez, Ly-Fontaine, Mennessis, Montescourt-Lizerolles, Saint-Simon, Seraucourt, Travecy; — des églises de Vendeuil, Annois, Benay, Castres, Clastres, Contescourt, Cugny, Essigny-le-Grand, Flavy-le-Martel, Gibercourt, Grugis, Happencourt, Hinacourt, Jussy, Liez, Ly-Fontaine, Mennessis, Saint-Simon et Avesnes, Seraucourt, Travecy; — des chapelles de Saint-Jacques le Majeur au château et de Notre-Dame de Pitié en l'église de Vendeuil; Saint-Jean-Baptiste à Clastres; — des biens des communautés de Vendeuil, Giffécourt, paroisse de Castres, Contescourt, Cugny, Flavy-le-Martel, Happencourt, Liez, Montescourt, Saint-Simon, Seraucourt, Travecy; — des pauvres de Castres, Cerizy, Flavy-le-Martel, Happencourt, Ly-Fontaine.

SÉMINAIRE DE LAON.

G. 487. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 21 pièces, papier.

1650-1788. — Clacy et Thierret. — Baux de prés, maison, jardins, terres, étang. — Plan.

G. 488. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1566-1789. — Gizy. — Prieuré de Gizy uni au séminaire. — Baux, déclarations et arpentage de terres, prés, maison, jardin, moulin à vent et bois. — Baux des dîmes, afforage, lods et vente.

G. 489. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1656-1772. — Vaudesson et Chavignon. — Chapelle Saint-Jacques en l'église d'Anizy-le-Château unie au séminaire. — Baux et arpentage de terres, prés, jardin.

SÉMINAIRE DE NOYON.

G. 490. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — Bail de terres situées à Abbécourt, Chauny, Neuflieux et Ognes.

SÉMINAIRE DE SOISSONS.

G. 491. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1702-1779. — Acy. — Arpentage et baux de terres.

G. 492. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1756-1774. — Autheuil (Oise.) — Baux du moulin à eau, de terres, prés et marais.

G. 493. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Belleu. — Bail d'un pré au-dessous de la ferme de Sainte-Geneviève.

G. 494. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1659-1722. — Braye. — Réobligations à un surcens de 20 sous.

G. 495. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1777. — Clairoix (Oise.) — Bail du moulin à eau et de terres provenant du prieuré de Saint-Léger-au-bois.

G. 496. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1545-1780. — Couvrelles. — Baux et arpentage de terres, vignes, prés, bois, maison, provenant en partie de la chapelle Saint-Louis au palais épiscopal.

G. 497. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1563-1787. — Cuizy-en-Almont. — Baux de terres, vignes et prés provenant de la même chapelle de Saint-Louis.

G. 498. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1602-1705. — Cys-la-Commune. — Réobligations à un surcens de 30 sous provenant de la chapelle Notre-Dame au palais épiscopal.

G. 499. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1662-1740. — Fontenoy. — Réobligations à un surcens de 6 livres sur des maisons, jardins, vignes et bois provenant de la même chapelle de Notre-Dame.

G. 500. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1785-1787. — Juvigny. — Baux de maison, jardin, terres et carrière.

G. 501. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1588-1787. — Laffaux. — Adjudication, baux de maison et arpentage de terres provenant de la chapelle Notre-Dame au palais épiscopal.

G. 502. (Liasse.) — 10 pièces, papier,

1563-1744. — Lhuys. — Obligations et réobligations à surcens provenant de ladite chapelle de Notre-Dame.

G. 503. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1768-1786. — Longueil (Oise.) — Baux et arpentage de la ferme consistant en maison, jardin et terres provenant du prieuré de Saint-Léger-au-Bois.

G. 504. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Longueval. — Bail de maison, terres et bois provenant de la chapelle épiscopale.

G. 505. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1572-1777. — Mont-Notre-Dame. — Obligations à surcens; arpentages, déclarations et baux de maisons, terres, prés, jardins, moulin à huile, dit de Braye, provenant du chapitre de Sainte-Marie-Madeleine.

G. 506. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1675-1770. — Remonvoisin (Neuilly-Saint-Front.) — Arpentages, déclarations et baux de terres et prés provenant du chapitre Saint-Louis de Soissons.

G. 507. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1607-1778. — Noyant. — Obligations d'un surcens de 20 sous sur un pré, provenant de la chapelle Sainte-Anne au palais épiscopal.

G. 508. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1761-1777. — Pimprez (Oise.) — Bail et arpentages de maison, jardin, terres et prés provenant du prieuré de Saint-Léger-au-Bois.

G. 509. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1763-1778. — Saint-Léger-au-Bois (Oise.) — Baux et arpentage de moulin, terres, prés, église, cimetière, provenant dudit prieuré.

G. 510. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1770-1780. — Septmonts. — Baux de clos, terres et prés indivis avec la Congrégation de Soissons, provenant du chapitre Saint-Louis de cette ville.

G. 511. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1705-1764. — Serches. — Obligations à un surcens de 30 sous sur une maison et un jardin.

G. 512. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1706-1787. — Soissons. — Cession par le chapitre cathédral de Soissons au séminaire de cette ville, de trois petites maisons, rue de Panleu, en échange d'un jardin et d'une rente de 50 livres. — Traité avec Suzanne Dufour, veuve de François Vuarel, avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Soissons, à l'occasion de la fermeture d'une rue. — Extrait de bail d'une maison rue des Minimes.

G. 513. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1768-1787. — Vassens. — Arpentage, déclaration et bail de terres.

G. 514. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1708-1780. — Villers-la-Fosse (Vaurezis.) — Baux de terres par Paul Vuarel, écuyer, gendarme de la garde du Roi. — Vente de ces terres par le même au séminaire de Soissons, et baux par ledit séminaire.

G. 515. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier

1569-1780. — Vic-sur-Aisne. — Baux de terres provenant de la chapelle Notre-Dame fondée au palais épiscopal.

G. 516. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1774. — Villeneuve-sous-Thury (Oise.) — Procès-verbal de démarcation de dîmage.

G. 517. (Registre.) — In-f°, 80 feuillets, papier.

1782. — Villeneuve-lès-Soissons. — Inventaire des biens donnés au séminaire de Soissons par le décret de suppression du monastère de la Sainte-Trinité de Villeneuve-lès Soissons, rendu par l'archevêque de Reims le 12 mai 1781, confirmé par lettres patentes de la même année.

MAISON DE RETRAITE DES PRÊTRES DU DIOCÈSE DE LAON.

G. 518. (Liasse.)—3 pièces, papier.

1782-1786. — Besny. — Baux de maison et terres; — procès-verbal d'arpentage de terres.

G. 519. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1719-1770. — Bucy-lès-Pierrepont. — Acquisition et baux de terres.

G. 520. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1697-1784. — Cessières et Suzy. — Déclaration, arpentage et baux de terres, jardins, vignes, prés et bois.

G. 521. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1736-1787. — Montcornet, Lislet, Chaourse, Vincy. — Baux de terres.

G. 522. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Liesse. — Bail du pré du Pélican.

G. 523. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Ribemont, Câtillon-du-Temple. — Bail de terres et prés.

G. 524. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Verneuil-sur-Serre. — Bail de terres.

G. 525. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1738-1769. — Comptes rendus à l'évêque de Laon par les directeurs et administrateurs de la Maison de retraite des prêtres pauvres et infirmes du diocèse de Laon.

G. 526. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1770-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la Maison de retraite des prêtres infirmes du diocèse de Laon.

CHAPITRE DE SAINT-PIERRE ET SAINT-JEAN DE LAON.

G. 527. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier. 1 sceau.

1217-1290. — Sentence arbitrale d'Anselme, évêque de Laon, et de Jean de Dinant, chanoine de son chapitre cathédral, décidant que le chapelain de la maison de Champleu, ne sera établi que du consentement du curé de Saint-Jean-au-Bourg et des chanoines de cette église collégiale qui en sont les patrons, et que les oblations appartiendront à ladite église. (Janvier 1217-18.) — Copie moderne de cette charte. — Vidimus (mars 1255-6,) par Guillaume de Cepy, de lettres du roi Louis IX datées d'août 1255, confirmatives de la vente faite par Jean de Barres, chevalier, au chapitre de Saint-Jean-au Bourg, de 3 muids de vignes, lieudit en Conche et au Poeillier, contigues à celle de ce chapitre, moyennant 50 livres tournois. Elles étaient chargées d'une redevance annuelle de 3 muids de vin envers le chapitre et d'un demi muid envers l'abbaye de Saint-Martin de Laon, et provenaient d'un don fait par Philippe-Auguste, aïeul du roi Saint-Louis, à Pierre Tristan, son chambellan. — Charte de Guillaume de Cepy, official de Laon, portant vidimus de la vente faite au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg de Laon, moyennant 400 livres tournois payées comptant, par Jean de Barres, chevalier, seigneur d'Oissery, et Perronille, sa femme, de deux vignes à Laon, sises lieudit en Conche et en Poeillier, contenant ensemble 3 muids près du clos dudit chapitre et provenant du don fait par Philippe-Auguste à Pierre Tristan, aïeul de ladite Perronille. Les vendeurs assignent pour garantie de vente 6 muids de leur vigne dite la grande vigne du Roi, sous Saint-Étienne-des-Champs, dans le tréfonds dudit chapitre. (Août 1255. — Juin 1256.) — Charte de l'officialité de Laon constatant la vente faite

par Jean, fils d'Oudard de Guise, dit le Preux, clerc, à Garnier de Monasterio, père d'Henri de Monasterio, chanoine de Saint-Jean-au-Bourg, moyennant 20 livres parisis payées comptant, d'une vigne sous Chenizelles, et la donation de ladite vigne par ledit Garnier au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg. (Avril 1282.) — Vente devant l'officialité de Laon, faite audit chapitre par Jean Corbiaus et Sebille, sa femme, d'une vigne en franc alleu sous l'église Saint-Georges, lieudit à la Pointelle. (Septembre 1290.)

G. 528. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1330-1438. — Lettres, sous le scel du bailliage de Vermandois, portant vente par Giles Courtois et Marie, sa femme, habitants de Dizy-le-Gros, Jean-Blanc-Veel et Sezile, sa femme, habitants de Montcornet, à Jacques de Thorote, chanoine et chantre de Saint-Pierre-au-Marché, moyennant 40 sous parisis, d'un surcens de 4 sous sur une maison à Laon en la ruelle Saint-Pierre. (Mardi, jour de Saint-Vincent, 1330) — Vente, sous le scel dudit bailliage, au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, par Gobert Dureteste, chanoine de Bruges, et Jean Dureteste, d'une vigne derrière l'église dudit chapitre. (Janvier 1337.) — Vente, sous le scel du même bailliage, par Jean Lefrancs, et Sezille, sa femme, à Vatier Jolit, d'une vigne sise à Laon, en Percemont, de 57 verges 7 pieds, moyennant 11 sous la verge ; investissement de cette vigne au profit du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg. (1339, mardi après Saint-Marc, évangéliste.) — Ventes sous le scel du bailliage de Vermandois : par Heulin de la Croix à Bertrand le Lorrain, d'une vigne à Laon, vers le moulin de Clerson, lieudit en Cheue, contenant un jaloi, moyennant 250 florins d'or franc du coing du Roi. (3 janvier 1387-8.) — Par Béatrix, veuve de Gilles Thorel, au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, de cette vigne près la rue des Charbonniers, moyennant 120 écus d'or. (9 février 1438.) — Vente sous le scel de Jean de Moy, seigneur de Kaines, prévôt de la cité de Laon, par Baudouin de Marle, chanoine de Saint Jean-au-Bourg, d'un jardin sis à Laon, en Chenizelles, moyennant 10 francs d'or. (3 septembre 1388) Lettre d'attache sous le scel du bailliage de Vermandois. — Vente sous le scel de ce bailliage, par Jeanne, veuve de Jean Leziart, à Jean de Clamecy, seigneur de Prouvais, d'une vigne contenant 30 verges, au petit Vorlisis. (6 mars 1390-91.) — Reconnaissance devant l'officialité de Laon par Imbaut de Corneçay, chanoine de Saint-Jean-au-Bourg, qu'il ne lui appartient que 15 verges sur une vigne de sa prébende à Laon, lieudit Quechenet, près des Chenizelles, sous les murs de l'église de Saint-Jean-au-Bourg; qu'il conservera l'usufruit du surplus sans indemnité à la fabrique de ladite église parcequ'il a fait planter ce surplus. (Samedi après Pâques 1398.)

G. 529. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin 2 sceaux.

1405-1434. — Reconnaissance par Drouart de Beaune et Jean de Prouvais, seigneur de Clamecy, du droit de propriété du chapitre de Saint-Pierre-au-Marché sur une vigne de 76 verges moins 3 pieds, sise à Laon, en la ruelle Charbonnière, vers la Pissotte. (1405.) — Sentence de Thomas de Lersis, chambellan du Roi et bailli de Vermandois, qui condamne Jean de Pars, demeurant à Bailleux, à payer au chapitre de Saint-Pierre des cens et surcens, à cause de terres aux Cornaux. (3 janvier 1415-16.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient le chapitre de Saint-Jean-au-Bourg dans sa rente sur l'abbaye de Saint-Martin, consistant en un denier et 6 setiers de vin sur 100 verges de vigne près la porte sire Soibert, lieudit en Bricqueneux (5 décembre 1421.) — Ventes sous le scel dudit bailliage: par Étienne de Fontaine et Aclips, sa femme, au chapitre de Saint-Pierre-au-Marché, d'une vigne sise à Vaux, lieudit à la Fosse Arnoul. (19 mars 1427 ;) — par Jeanne de Venderesse, dame de Marfontaine, femme de Michaux Desmery, à Colart Ledoult, aîné, d'une vigne à Laon, sous la fontaine aux Loups, lieudit à la Plante, tenant à la ruelle de Briquenet, contenant 154 verges et 15 pieds. (1428.) — Vente par Norbert Blondel, procureur, et Marguerite, sa femme, à Mourard Roussel, curé de Saint-Jean-au-Bourg, de 80 verges de vigne à Laon, en Ailleaumes, moyennant 12 sous parisis la verge. (15 janvier 1433.) — Vente par Jean Bousire et Catherine, sa femme, à Bertault Secq, moyennant 50 livres tournois, d'une vigne à Laon, sous le moulin à vent de Saint-Vincent, lieudit en Bertrée dite la Perrelle, contigue à la ruelle de Semilly à Bousson. (22 septembre 1434.)

G. 530. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 2 pièces, papier.

1450-1621. — Délivrance au chapitre de Saint-Pierre-au-Marché, du legs d'une vigne contenant 50 verges, provenant d'Andrieu Le Velud. — Vente par Nicaise Dufour au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, de 38 verges de vigne à Laon, lieudit en Choigny. — Vente par Jean de Saint-Vaast et Catherine de Mouy, sa femme, au chapitre de Saint-Pierre, d'une vigne lieudit la Chaînée, contenant 123 verges 16 pieds. — Vente audit chapitre par Enguerrand de Housseau, d'un jaloi 13 verges, lieudit Esquinquatz. — Vente sous le scel du

bailliage de Vermandois, au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg par Jean Vignon et Marie, sa femme, de vigne à Laon, lieudit à la Plante. Baux de cette vigne. — Bail par le chapitre de Saint-Pierre-au-Marché, à Gérard Durieu, de la maison dite l'Homme sauvage, rue Saint-Martin, et de vignes au Petit Valize et en Percemont. — Baux par ledit chapitre de vignes à la Chaînée et en Percemont. — Cession par Mathieu Bellottte à Jean Bellotte, doyen de la cathédrale de Laon, de deux vignes lieudit à l'Écu sous la tour Saint-Remy et à la Vignette.

G. 531. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1587-1777. — Laon. — Démarcation de la censive du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg et Saint-Pierre-au-Marché, à l'encontre de celles de l'abbaye du Cateau-Cambrésis, de la Commanderie de Laon, de l'abbaye de Saint-Vincent. — Paiement de droits de lods et vente et d'indemnité par l'Hôpital de Laon à cause d'acquisitions dans la censive dudit chapitre, etc.

G. 532. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier

1695-1782. — Laon. — Baux de maisons sises rue, place et cimetière de Notre-Dame-au-Marché.

G. 533. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1703-1789. — Laon. — Baux de maisons situées rue et cloître Saint-Jean, rue Saint-Martin.

G. 534. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1707-1788. — Baux de maisons situées rue Neuve, ruelle du Séminaire, rue de l'ancien Collége, rue du Château-Gaillard, à la Fosse Saint-Julien, rue des Pressoirs, en face le portail de Saint-Jean, place du Bourg, rempart Saint-Just.

G. 535. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1707-1785. — Laon. — Baux de maisons aux Chenizelles.

G. 536. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1725-1775. — Laon. — Acensements de maisons, tannerie et jardin aux Chenizelles ; — de maisons situées rues Saint-Cyr et Saint-Martin.

G. 537. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1677-1789. — Laon. — Baux et obligations à surcens sur : des jardins sis à Dalaye, Champ Saint-Étienne, rue Richebourg ; — des maisons à la placette de Saint-Remy au velours ou Saint-Remy-Place, grande rue, rue Saint-Martin, rue Saint-Julien ou Tirlouette, rues Châtelaine, des Bergers ou des Minimes, des Chenizelles, place du Bourg, hôtel de la Hure, ruelle Saint-Pierre, devant le puits Saint-Julien ; — une boucherie rue Saint-Jean ; — pré et jardin à Ardon ; — la ferme d'Avin appartenant à l'abbaye de Saint-Martin.

G. 538. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1499-1788. — Laon. — Baux et déclarations de vignes, terres et prés sur la montagne de Laon, à la Chaînée, à Morlot et à Saint-Marcel.

G. 539. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1712-1787. — Baux de maison et *curoir* de Bousson ; — de prés à Ardon et Leuilly ; — de terres à Leuilly.

G. 540. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1288-1788. — Champleu (Laon.) — Lettres de l'officialité de Laon constatant la vente faite par Wiard Li Blous, de Saint-Marcel, au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, moyennant 14 livres parisis, d'un cens annuel d'un denier et de 20 sous parisis de surcens envers ledit chapitre sur maison, jardin, courtil et vigne en franc alleu à Champleu, et de la dîme de ces immeubles. (1288, dimanche après l'Épiphanie.) — Attestation par l'official de Laon que Jean de Neuville, chapelain en l'église de Saint-Jean-au-Bourg, a donné en aumône au chapitre dudit Saint-Jean un surcens de 10 sous assigné sur une vigne au terroir de Champleu, lieudit *ou mes*. (Août 1295.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Guillaume de Reneuil à payer au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg 4 années d'un surcens de 20 sous et 6 setiers de vinage sur une masure. (20 septembre 1365.) — Lettre sous le scel de la prévôté de la cité de Laon attestant la délivrance d'un legs fait par Jacques Marque, chanoine et trésorier de Saint-Jean-au-Bourg, au chapitre dudit Saint-Jean, de trois nappes neuves, d'une chasuble violette, d'une autre chasuble, d'un amict, d'une ceinture pour servir aux fêtes de Pâques et de Pentecôte, de jardin et vigne à Champleu, d'un autre jardin, d'un quartel de vigne en deux pièces dans le dîmage dudit chapitre, à charge de services religieux. (19 août 1502.) — Baux de prés, terres et jardin à Champleu, appartenant au chapitre de Saint-Pierre et Saint-Jean de Laon.

G. 541. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1709-1787. — Laon. — Baux et arpentage de terres situées au faubourg de Semilly.

G. 542. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1575-1789. — Laon. — Baux et arpentages de terres, vignes, jardins et prés situés aux faubourgs de Vaux, Saint-Marcel et La Neuville; — d'une masure devant l'église de Vaux.

G. 543. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1705-1787. — Laon. — Baux des dîmes de Vaux et Prérobert; — de la ferme de Cohayon.

G. 544. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Agnicourt et Séchelles. — Bail de terres à Séchelles, Chaourse.

G. 545. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1754-1782. — Anguilcourt-le-Sart. — Baux de prés.

G. 546. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1770-1789. — Anizy-le-Château. — Baux de prés.

G. 547. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1564-1789. — Assis-sur-Serre et Remies. — Baux de terres.

G. 548. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier

1748-1785. — Athies. — Baux de terres et prés.

G. 549. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Aulnois. — Bail de terres et prés.

G. 550. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1241. — Autremencourt. — Charte par laquelle Guillaume d'Antogny, chanoine, et Clément de Saint-Germain, official, attestent qu'Émeline d'Autremencourt (Ostremencort), veuve de Pierre de Vervins, chevalier, a approuvé, en leur présence, la vente faite au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg par Jacques et Clarin de Margnies, frères, de leur part de la dîme et de la grange des dîmes d'Autremencourt, de la mouvance de ladite dame; qu'elle a reçu ses droits d'investissement et de vente par suite de cette acquisition, et qu'elle même a cédé, moyennant 6 livres parisis payées comptant, la moitié des revenus de cette grange avec tout droit de justice. (Janvier 1241-2.) — Copie moderne de cette charte.

G. 551. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1244-1789. — Barenton-sur-Serre, Froidmont et Cohartille, Dercy, Grandlup. — Baux et déclarations de terres et prés. — Aveux et dénombrements du fief de Gaze. — Partage de la succession de Marie-Françoise Martin, femme du sieur de Martigny de Berlancourt; inventaire des meubles de François-Joseph de Martigny, leur fils, chanoine de Saint-Pierre et Saint-Jean-au-Bourg.

G. 552. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1763-1777. — Berrieux. — Baux des dîmes en grains et vin. Indication des réparations à faire à l'église.

G. 553. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1414. — Billy-sur-Aisne. — Copie d'adjudication faite au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, de prés et bois confisqués au profit du Roi sur Ancel Bacon, pour crime de lèse-majesté.

G. 554. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1704-1785. — Bois-lès-Pargny. — Déclarations, arpentage et baux de terres, jardins, droits seigneuriaux. — Réparations aux chœur et cancel de l'église de Pargny-lès-Bois.

G. 555. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1651. — Braye-en-Thiérache. — Bail de terres et prés.

G. 556. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1608-1787. — Brissay-Choigny. — Déclarations et baux de terres et dîmes. — Obligation à un surcens de 3 livres par Jérôme Cochefert et sa femme.

G. 557. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1727-1787. — Bruyères. — Baux de terres et prés. — Obligations à surcens sur des vignes.

G. 558. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1722-1785. — Bucy-lès-Pierrepont. — Baux et déclaration de terres.

G. 559. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1729-1774. — Chalvet. — Baux et déclarations de vignes.

G. 560. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1784. — Chaillevois. — Bail de vignes.

G. 561. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1714-1785. — Chalandry. — Obligations à un surcens de 25 sous. — Baux de terres, jardins, prés et bois.

G. 562. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1483-1784. — Chambry. — Vente faite sous le scel du bailliage de Vermandois au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg par Flouret de Beaumont et Jeanne, sa femme, de la maison de Wichery, sise à Chambry, et de ses dépendances. (13 avril 1483.) — Baux de cette ferme consistant en terres, prés, bois et dîmes.

G. 563. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1575-1790. — Chavignon. — Baux, déclarations et arpentages de terres, bois, vignes, prés, aulnaies. — Réglements et délivrances de coupes de bois. — Obligations à un surcens de 31 sous 3 deniers.

G. 564. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Chérêt. — Bail de terres lieudit au Vaubersy.

G. 565. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1662-1784. — Chery-les-Pouilly. — Baux et déclarations de terres.

G. 566. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1726-1780. — Chevregny. — Baux de prés.

G. 567. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1707-1788. — Chivy-lès-Étouvelles. — Baux de terre et prés.

G. 568. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1522-1786. — Clacy et Vaucelles. — Acquisition, déclaration et baux de prés et terres, lieudit aux Moraines.

G. 569. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1615-1762. — Colligis. — Baux et arpentages de vignes, terres, prés et bois ; — baux de maison.

G. 570. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1675-1761. — Crandelain et Trucy. — Baux et déclarations de vignes, terres et prés.

G. 571. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1729-1788. — Crécy-sur-Serre. — Obligations à un surcens de 10 sous sur une vigne.

G. 572. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1744-1789. — Cuirieux. — Reconnaissance par Joseph Nicard, abbé de Bucilly, d'une prestation annuelle de 4 ânées 10 quartels trois quarts, due par la mense abbatiale à la Saint-Martin. — Réobligation par Jean-Baptiste Warlomont, abbé régulier de Bucilly.

G. 573. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1715-1782. — Étouvelles. — Baux de jardin et d'un pré, dit de Saint-Jean.

G. 574. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Lierval. — Bail de terres provenant de la chapelle de Sainte-Élisabeth fondée dans l'église du chapitre de Saint-Pierre réuni à Saint-Jean-au-Bourg.

G. 575. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1542-1786. — Mons-en-Laonnois. — Baux de vignes et de prés. — Paiement, au chapitre de Saint-Pierre-au-Marché, d'arrérages d'une prestation annuelle de 3 pièces de vin blanc au lieu de 6 muids, due par l'abbaye de Saint-Martin, à cause de la possession de vignes à Mons-en-Laonnois. — Cession de l'usufruit de ces vignes à l'Hôpital de Laon par Étienne-Joseph de La Fare, évêque-duc de Laon.

G. 576. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1705-1789. — Moulins et Paissy. — Déclaration et baux de maison à Moulins, près de l'église, contigue au cimetière ; — de vignes, terres et jardins à Paissy et Moulins.

G. 577. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1783. — La Neuville-Bosmont, Richemont et Saint-Pierremont. — Baux de terres et prés.

G. 578. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1789. — Nouvion-le-Comte. — Bail de terres.

G. 579. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1747-1785. — Nouvion-le-Vineux. — Baux du pré Saint-Pierre, lieudit au Rougeau.

G. 580. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1786. — Parfondru. — Bail de maison, jardins, prés, terres et vignes.

G. 581. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1786. — Pontavert. — Bail de jardin et terres.

G. 582. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 13 pièces, papier.

1256-1787. — Presles-et-Thierny. — Donation faite devant Guillaume de Cepy, chanoine et official de Laon, par Thiébaut de Villeneuve, curé de Regny, diocèse de Sens, d'une faux de pré à Thierny, à charge de services religieux pour Pierre du Cellier, ex-propriétaire de ce pré, pour Mathieu et Helvide, dite Rose, père et mère du donateur. (Mars 1256.) — Copie moderne de cette donation. — Baux de ce pré, d'un bois et de terres.

G. 583. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1728-1790. — Vorges-et-Thierny. — Baux de terres, prés, jardin et vignes.

G. 584. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier,

1666-1772. — Villers-en-Prayères. — Donation par Marguerite Bevière, fille d'Ambroise Bevière et de Madeleine Vaudin, au doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre-au-Marché, de maison, prés, bois, terres et vignes à Villers-en-Prayères, sous la condition de faire instruire, pendant 8 ans, celui qui sera choisi par lui ou son successeur, de 6 ans en 6 ans et à perpétuité, du nom de Bevière, et à défaut de celui de Vaudin. — Présentations et nominations à cette bourse. — Notes généalogiques sur la famille Bevière. — Baux des biens affectés à cette fondation.

G. 585. (Liasse.) — 46 pièces, papier,

1751-1771. — Procès-verbaux d'arpentage et d'adjudication de bois taillis à Anizy-le-Château, en la forêt de Mortiers, à Chailvet, Colligis, Laval, Thierny, Vorges, Vaux-sous-Laon.

G. 586. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1790. — Relevés des actes dont il faut lever des expéditions chez Dieu, notaire, et des quantités portées aux déclarations des baux d'immeubles faits à divers.

G. 587. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1581-1757. — Cueillerets des menus cens et droits seigneuriaux du chapitre de Saint-Pierre-au-Marché et Saint-Jean-au-Bourg de Laon.

G. 588. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1632-1639. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg de Laon. — Les recettes, en 1632, sont de 1833 livres 10 sous 4 deniers; les dépenses de 1073 livres 16 sous 10 deniers.

G. 589. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1671-1701. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg de Laon. — Les gages annuels du bailli sont de 15 livres ; du greffier, de 100 livres ; du maire, de 60 livres. — Il est alloué 15 sous pour les chapeaux de fleurs, le jour de la Saint-Jean-Baptiste ; — au prédicateur, le Jeudi-Saint, 10 livres 10 sous ; — au comptable, 50 livres par an.

G. 590. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1625-1675. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Pierre-au-Marché de Laon. — Allocation de 30 sous pour les chapeaux de fleurs et panneaux ; — de 20 sous aux vicaires pour la sonnerie du jour de la commémoration des âmes ; — de 12 livres 10 sous à l'évêque de Laon pour son droit de visite, etc.

G. 591. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1677-1699. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Pierre-au-Marché de Laon. — On donnait pour voiler les images en carême, 10 sous ; — pour blanchir le linge de l'église, 6 livres ; — pour les chapeaux de fleurs le jour de Saint-Pierre, 30 sous ; — aux vicaires et enfants de chœur pour leur *raton*, 3 livres ; — pour le vin de la cène, 30 sous, etc.

G. 592. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1702-1708. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Pierre-au-Marché et Saint-Jean-au-Bourg de Laon. — « Pour l'intelligence du présent » compte (1702), le rendant représentera que Monseigneur Louis de Clermont, évêque-duc de Laon, dans » l'intention de procurer la gloire de Dieu, l'augmentation du culte divin et la dévotion des peuples, ayant » résolu d'unir les deux corps des chapitres des églises » collégiales de Saint-Pierre-au-Marché et de Saint-Jean-au-Bourg dudit Laon, par décret du 28 novembre » 1701, confirmé par lettres patentes de sa Majesté du » mois de février 1702, enregistrées au Parlement de » Paris par arrêt de ladite cour du 8 avril ensuivant ; » cette union des deux chapitres de Saint-Pierre et » Saint-Jean a été exécutée et consommée le 30 dudit » mois d'avril, suivant le procès-verbal de Mre Nicolas-Étienne Villette, docteur de Sorbonne, chanoine » grand archidiacre de l'église cathédrale de Laon,

» vicaire général dudit évêque et official de la cour » spirituelle. Le premier jour de juin ensuivant audit » an 1702, à perpétuité, les biens desdits deux chapitres » sont devenus mêlés et confondus en une seule mense, » sur lequel fondement le rendant les comprendra tous » dans le présent compte. » — Achat d'un missel chez Agrand Rennesson, moyennant 18 livres. — Alleau, relieur, reçoit 32 sous 6 deniers pour avoir relié et couvert en veau les derniers réglements donnés au nouveau chapitre qui comptait 24 chanoines.

G. 593. (Liasse.) — 7 pieces, papier.

1709-1715. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Pierre et Saint-Jean de Laon.

G. 594. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1716-1723. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Pierre et Saint-Jean. — Allocation à Marquette, chanoine et chantre, de 10 livres pour le gros de la chapelle Saint-Louis ; — de même somme à chacun des deux chapelains de Saint-Maurice ; — de deux livres pour leur rose et le vin livré le Jeudi-Saint pour la cérémonie de la Cêne. — En 1723, la recette est de 5745 livres 3 sous 4 deniers ; la dépense, de 3116 livres 1 sou 8 deniers.

G. 595. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1724-1732. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Pierre et Saint-Jean de Laon. — Les gages annuels du comptable sont de 75 livres ; — du pointeur, de 7 livres ; — du greffier, de 12 livres : — du bailli et procureur, de 10 livres ; — du maire du chapitre, de 8 livres, etc.

G. 596. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1733-1742. — Comptes de recettes et dépenses du chapitre de Saint-Pierre et Saint-Jean. — Bertrand, receveur de la fabrique, reçoit pour le legs de Vaucquet, 50 livres ; — pour celui de Mignot, notaire, pareille somme ; — pour celui de Marquette, chantre, 60 livres ; — Les gages de Lannois, maître d'école des enfants de chœur, sont de 30 livres, etc.

G. 597. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1743-1754. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Pierre et Saint-Jean. — Recette des dîmes perçues à Anizy-le-Château, Aubigny, Boué, Bergues, Brancourt, Étreux, La Neuville-lès-Dorengt, Lizy, Montaigu, Origny-en-Thiérache.

G. 598. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1755-1780. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Pierre et Saint-Jean de Laon. — Allocation de 48 livres en faveur des incendiés d'Ébouleau. — Dépenses de réparations au clocher de Saint-Jean-au-Bourg ; — à l'église d'Autremencourt.

G. 599. (Cahier.) — In-f°, 214 feuillets, papier.

1781-1786. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Pierre et Saint-Jean-au-Bourg de Laon, rendus par Antoine Tournant, chanoine, receveur et butillier dudit chapitre.

G. 600. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1702-1784. — Comptes de la fabrique de l'église collégiale de Saint-Pierre et Saint-Jean-au-Bourg de Laon. — Les chapitres de Saint-Pierre-au-Marché et Saint-Jean-au-Bourg ont été unis le 31 avril 1702, conformément au décret de Louis de Clermont, évêque de Laon, du 21 novembre 1701, confirmé par lettres patentes de février 1702, enregistrées au Parlement le 8 avril. Le 1er juin suivant, tous les biens dudit chapitre ont été confondus en une seule mense, de laquelle ont été distraits plusieurs articles pour commencer l'établissement d'une fabrique séparée de la mense canoniale.

Chapitre de Sainte-Geneviève de Laon.

G. 601. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1673-1790. — Laon. — Baux et déclarations de maisons situées rues des Bouchers, des Prêtres, Sainte-Geneviève, des Minimes, du Carrefour, des Bergers, du Val des Écoliers, ruelle Sainte-Geneviève, placette près l'église Sainte-Geneviève. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Laon. — Baux et arpentages de terres, vignes et jardins à Laon ; — de vignes à Bourguignon-et-Montbavin.

G. 602. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1650-1790. — Baux de terres à Athies, Beaulne-et-Chivy, Verneuil-Courtonne, Braye-en-Laonnois, Bruyères, Chamouille, Chérêt, Dizy-le-Gros, Paissy, Vaucelles-et-Beffecourt, Mons-en-Laonnois ; — de masure à Beaulne-et-Chivy ; — de bois audit Beaulne et à Lierval ; — de jardins à Chamouille, Lierval. — de prés à Braye-en-Laonnois, Bruyères, Chaillevois, Chérêt, Paissy, Verneuil-Courtonne ; — de vignes à Bourguignon et Montbavin, Braye-en-Laonnois, Bruyères Chamouille, Colligis, Lierval, Vaucelles-et-Beffecourt ; — d'aulnaies

à Chérêt, Braye-en-Laonnois. — Arpentage de terres, prés et bois à Beaulne-et-Chivy. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Braye-en-Laonnois, Crépy, Laval, Lierval, Saint-Thomas, Vaucelles-et-Beffecourt, Vorges.

CHAPITRE DE SAINT-JULIEN DE LAON.

G. 603. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1680-1789. — Laon. — Baux de maisons situées rues Saint-Julien, Neuve, de la Fosse Saint-Julien, du château Gaillard, place du puits Saint-Julien. — Baux et arpentages de vignes, terres, prés et jardins situés à Laon; — aux faubourgs d'Ardon, Semilly, La Neuville, Saint-Marcel, Vaux. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Laon.

G. 604. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

1617-1789. — Baux de prés situés à Amigny-Rouy, Bièvres, Chavonne, Chermizy, Mons-en-Laonnois, Ployart, Arrancy, Nouvion-le-Vineux, Presles-et-Thierny, Saint-Pierremont, Trucy, Veslud; — de terres à Chambry, Chavonne, Chérêt, Vorges, Chermizy, Goudélancourt-lès-Berrieux, Marle, Mons-en-Laonnois; — de jardins à Presles-et-Thierny, Saint-Pierremont, Veslud; — de vignes à Chavonne, Chérêt, Goudelancourt-lès-Berrieux, Monampteuil, Mons-en-Laonnois, Vorges, Thierny; — de savarts à Vorges; — de bois à Goudelancourt-lès-Berrieux, Trucy; — d'aulnaie à Trucy. — Arpentages de terres et vignes à Chavonne; — de pré et jardin à Veslud. — Obligations à surcens sur des immeubles à Mons-en-Laonnois, Soissons.

CHAPITRE DE SAINT-MONTAIN DE LA FÈRE.

G. 605. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1702-1767. — La Fère. — Baux de maison située rue des Trois-Rois.

G. 606. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1572-1790. — La Fère et Beautor. — Baux de prés situés aux lieuxdits Equefort, Virly et La Vatroie.

G. 607. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1570-1789. — La Fère. — Baux de prés situés en la banlieue de La Fère, et lieudit Equefort et La Vatroie.

G. 608. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1571-1778. — La Fère. — Baux de prés situés lieudit au Quiesmy, en Besignon, en Virly.

G. 609. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 120 pièces, papier.

1600-1790. — La Fère et Travecy. — Baux de prés situés lieudit en Wiby et au marais de la Fontaine.

G. 610. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 46 pièces, papier.

1606-1789. — La Fère. — Baux de prés situés lieudit en Vatroie, Wiby et marais de la Fontaine.

G. 611. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1681-1778. — La Fère. — Baux de dîmes.

G. 612. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1640-1751. — La Fère. — Fondations de services religieux par Antoine Mayart et Montaine Carlier, sa femme; Pierre Dubois, chanoine de Saint-Montain; Barbe Gobaut, veuve de François Jourdieu, greffier du bailliage; Antoine Berthe. — Constitutions de rentes pour perpétuer ces fondations.

G. 613. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1602-1781. — La Fère. — Obligations de surcens dus au chapitre de Saint-Montain sur des maisons situées à La Fère, rues du Marché, du Moustier, du pont Billot, de la Maladrerie, du Bourget, des Carliers; place de l'Hôtel-de-Ville.

G. 614. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1572-1790. — Achery. — Baux de terres et de prés situés à Achery et au Sart. — Obligations à surcens. — Dénombrements présentés par le chapitre de Saint-Montain, pour le fief de la Motte d'Achery, mouvant de la seigneurie de Pierremande. Reliefs de ce fief.

G. 615. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1619-1790. — Amigny-Rouy. — Baux de prés.

G. 616. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1622-1782. — Andelain, Charmes, Beautor. — Baux de terres et prés.

G. 617. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier.

1587-1790. — Anguilcourt, Le Sart, Achery. — Baux de terres et prés.

G. 618. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 126 pièces, papier.

1571-1699. — Beautor, Fargniers. — Baux de prés.

G. 619. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 110 pièces, papier.

1620-1789. — Beautor, Fargniers, Andelain, Deuillet, La Fère. — Baux de terres et prés. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Beautor.

G. 620. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1730-1787. — Brissay-Choigny. — Baux et arpentages de terres et prés. — Désistement en faveur du chapitre de Saint-Montain, par Jacques-Nicolas Déal, laboureur, de 18 verges de terre, lieudit en Gorge Lemoine.

G. 621. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1649-1779. — Charmes, Andelain, Danizy. — Baux de terres et prés. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Charmes.

G. 622. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1782-1785. — Charmes. — Défense devant le bailliage de La Fère par le chapitre de Saint-Montain, à une demande de droits de terrage par Charles-François de Flavigny, seigneur de Charmes, sur des terres enclavées dans le polygone de La Fère.

G. 623. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1602-1788. — Danizy, Charmes, Fargniers, Tergnier, Beautor, Travecy. — Baux de terres et prés. — Arpentage d'une terre lieudit au-dessous du bois du Tranois, à Danizy. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Danizy. — Fondation par Françoise Vuibert, veuve d'Antoine Pioche, avocat, de services religieux, moyennant abandon au chapitre de Saint-Montain, d'un pré à Danizy. — Bail fait en 1788, à l'école d'artillerie de La Fère, pour le service du Polygone, de 174 setiers 28 verges 5 douzièmes de terres labourables aux terroirs de Danizy et Charmes, par le chapitre de Saint-Montain, l'abbaye de filles du Calvaire, celle de Saint-Nicolas-aux-Bois, la fabrique de Danizy, Charles-François de Flavigny, capitaine des gardes françaises, Marie-Louise-Gabrielle Des Fossés, veuve de Fay, et autres.

G. 624. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1601-1781. — Deuillet, Servais, Beautor. — Baux de prés.

G. 625. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1722-1790. — Fargniers, Tergnier. — Baux de prés.

G. 626. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1606-1784. — Liez. — Baux et obligations à surcens de terres et bois.

G. 627. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1608-1790. — Travecy. — Baux de prés.

G. 628. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 9 pièces, papier.

1686-1777. — Urcel. — Obligations à surcens sur des immeubles.

G. 629. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1727-1780. — Versigny. — Baux du pré des Brossettes.

G. 630. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1780-1790. — Vouël. — Baux de terres.

G. 631. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1548-1681. — Copies de baux et actes de ventes d'immeubles et de dîmes dans la censive du chapitre de Saint-Montain, à Anguilcourt-le-Sart, Andelain, Fressancourt, Versigny, émanant des censitaires dudit chapitre.

G. 632. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1605-1785. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Achery, Beautor, Charmes, Saint-Gobain et La Fère.

G. 633. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 62 pièces, papier.

1554-1790. — Fondation par Claude Dennet, écuyer, licencié ès-lois, seigneur de Mesbrecourt, conseiller du duc de Vendôme, et Louise Laumosnier, sa femme, d'une messe, dite de Prime, en la collégiale de Saint-Montain, avec institution de deux vicaires qui diront de jour à autre cette messe au grand autel de la collégiale, chaque jour, outre leur anniversaire. — Dotation en faveur de ces vicaires de terres sises à Ham, Estouilly, Remigny, Ly-Fontaine, Ribemont, Vendeuil, Sery-les-Mézières, et de plusieurs pièces de pré. — Arpentage et baux de ces immeubles.

G. 634. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1620-1771. — Baux de terres à Charmes; de prés à La Fère, Fargnier, Travecy, Beautor; du neuvième des grosses dîmes de Versigny et Rogécourt ; le tout provenant de la chapelle de Saint-Nicolas en la collégiale

de Saint-Montain, unie en 1738 au chapitre de Saint-Montain.

G. 635. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1728-1772. — Baux de terres et prés situés à Danizy, Beautor et Travecy, appartenant à la chapelle de Notre-Dame fondée en la collégiale de Saint-Montain de La Fère, unie en 1738 au chapitre dudit Saint-Montain.

G. 636. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1700-1725. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Montain de La Fère. — Paiement de travaux de réparations aux églises de Danizy, de Charmes et d'Anguilcourt. — Les gages du bedeau du chapitre étaient de 12 livres par an ; — ceux de Levasseur, organiste, qui touchait l'orgue aux saluts, de 5 livres. — Établissement du chartrier dans la nouvelle sacristie, en 1719, etc.

G. 637. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1726-1740. — Comptes des recettes et dépenses. — Le chapitre reçoit 60 livres par an depuis la fondation faite en 1716 par l'évêque de Laon, en la collégiale de Saint-Montain, de la confrérie du Saint-Sacrement. — Les honoraires de Nicolas Mignot, chantre, étaient de 156 livres par an. — Il recevait aussi 12 livres pour ses assistances aux saluts et obits ; 10 livres pour l'enseignement des enfants de chœur et 100 sous « pour être » présent à la récitation des pseaumes *Miserere* et *Dé* » *profundis* chaque jour après matines et la messe du » chapitre par les enfants de chœur, afin de les tenir » dans le respect et dans la dévotion convenable. » — Dépense de 94 livres 9 sous pour le relief et dénombrement du fief de La Motte d'Achery, appartenant au chapitre et relevant du marquisat de Tresmes.

G. 638. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1741-1765. — Comptes des recettes et dépenses. — Le chapitre dépensait annuellement pour les gages des enfants de chœur 84 livres, outre 17 livres pour les obits et saluts. — Les chapelains de Prime et de Saint-Louis recevaient ensemble 24 livres ; — l'organiste, 15 livres ; — le chantre, 156 livres ; — le sacristain, 30 livres ; — les sonneurs, 45 livres.

G. 639. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1766-1788. — Comptes des recettes et dépenses. — Les revenus des chapelles de Notre-Dame et de Saint-Nicolas ont été réunis à la masse capitulaire par décret de l'évêque de Laon du 9 juin 1738. — Leblond, chantre, recevait annuellement 50 livres pour apprendre aux quatre enfants de chœur le plain-chant, la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

CHAPITRE DE SAINT-LOUIS DE LA FÈRE.

G. 640. (Liasse.) — 1 pièce, papier

1529. — Copie collationnée de l'acte de fondation du chapitre de Saint-Louis au château de La Fère, par Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme, comtesse de Conversan, de Marle et de Soissons, qui affecte à la dotation de ce chapitre sa ferme de Cugny avec les dépendances, consistant en maison, jardins, terres et prés à Cugny, Annois, Flavy, Éaucourt.

G. 641. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier.

1559-1789. — Baux de maisons à La Fère, rues des Prêtres, du cloître de Saint-Montain, du Moustier ; — de terres à Cugny, Ham, Sery-lès-Mézières, Travecy ; — de prés à La Fère, Assis-sur-Serre, Beautor, Cugny, Deuillet, Fargniers, Ribemont, Sery-lès-Mézières, Travecy ; — de bois à La Ferté-sur-Peron. — Obligations à surcens sur des maisons à La Fère.

G. 642. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1750-1785. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Louis de La Fère. — Ce chapitre possédait des reliques de Saint-Félix. — Les honoraires du semainier étaient d'une livre. — La recette, en 1753, est de 537 livres 13 sous ; la dépense de 390 livres 19 sous 3 deniers.

CHAPITRE DE GUISE.

G. 643. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 120 pièces, papier.

1550-1788. — Procuration donnée à Jacques Muguet par le chapitre de Saint-Gervais et Saint-Protais de Guise, pour le paiement de droits d'amortissement de fiefs et nouveaux acquêts. — Baux et arpentages de terres, jardins et prés situés à Guise, Flavigny-le-Petit, Lesquielles-Saint-Germain, Saint-Martin-Rivière ; — de maisons près de la halle de Guise, en la grande place. — Constitutions de rentes et obligations à surcens au profit dudit chapitre, à charge de services religieux.

G. 644. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1620-1789. — Baux et arpentages de terres et prés à Audigny, Autreppes, Bruyères, Buironfosse, Chigny ; — du tiers des dîmes de Buironfosse.

G. 645. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1620-1788. — Baux et arpentages de terres et prés situés à Colonfay, Puisieux, Englancourt, Faty, Romery, Erloy, Saint-Algis. — Baux des grosses et menues dîmes d'Esquehéries.

G. 646. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1619-1785. — Baux et arpentages de terres, et prés à Flavigny-le-Petit, Flavigny-le-Grand et Beaurain.

G. 647. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1619-1786. — Baux et arpentages de terres, prés et jardins à Hannape, Hirson, Iron, Leschelle, Esquehéries ; — de droits seigneuriaux à Leschelle.

G. 648. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1639-1787. — Baux et arpentages de terres et prés à Lesquielles-Saint-Germain et Tupigny.

G. 649. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

1685-1778. — Baux et arpentages de terres et prés à Malzy, Chigny, Marly, Proisy. — de terrage à Malzy.

G. 650. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1626-1789. — Baux et arpentage de prés sis à Marly et Saint-Algis.

G. 651. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1619-1789. — Baux et arpentages de terres et prés à Macquigny, Monceau-sur-Oise, Noyal, Proix ; — d'une vigne à Martigny-en-Laonnois. — Obligations en faveur du chapitre de Guise à un surcens de 4 jalois de blé sur des terres sises à Richaumont, paroisse de Sains.

G. 652. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1610-1788. — Baux et arpentages de terres et prés situés à Saint-Martin-Rivière, Sorbais, Vadencourt, Longchamps, Grougis, Villers-lès-Guise, Flavigny, Monceau-sur-Oise.

CHAPITRE DE MOY.

G. 653. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1583-1779. — Baux, déclarations et arpentages de terres et prés situés à Moy, Alaincourt, Brissy, Hamégicourt, Châtillon-sur-Oise, Ribemont, Vendeuil ; — de terres et bois à Cambry, paroisse de Sissy. — Donation faite au chapitre de Moy, par Étienne Leloup, chanoine, de sa maison et dépendances audit Moy, sous réserve d'usufruit (30 septembre 1778.)

CHAPITRE DE ROZOY.

G. 654. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1781-1790. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de la collégiale du chapitre de Rozoy-sur-Serre, indiquant en tête les messes à célébrer. — Le chapitre a obtenu en l'officialité de Laon l'extinction des chapelles de son église à la mort des titulaires au nombre de sept, et l'union de leurs revenus à ladite fabrique. Cinq titulaires étaient décédés en 1790. — Les recettes de cette année étaient de 924 livres 9 sous ; les dépenses, de 676 livres 11 sous.

G. 655. (Liasse.) — 92 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1763-1790. — Baux de terres et prés situés à Rozoy-sur-Serre. — Constitutions de rentes et obligations à surcens sur des maisons, prés et jardins audit Rozoy.

G. 656. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1781-1790. — Baux de terres et prés à Archon, Ardois (Ardennes,) Berlise, Chaourse, Cuiry-lès-Iviers, Chery-lès-Rozoy, Dohis, Dolignon, Grandrieux, Lislet, Mainbressy et Mainbresson (Ardennes.) Montcornet, Morgny-en-Thiérache.

G. 657. (Liasse.) — 118 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1779-1790. — Baux de terres et prés à Nampcelle, Noircourt, Parfondeval, Raillimont, Renneville (Ardennes), Résigny, Rouvroy, Rubigny (Ardennes), Sainte-Geneviève, Vadimont (Ardennes), Saint-Clément, Vigneux, La Ville-au-Bois-lès-Dizy, Vincy, Vaux.

CHAPITRE DE SAINT-PIERRE-AU-PARVIS DE SOISSONS.

G. 658. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1554-1786. — Soissons. — Baux d'un emplacement servant d'appentis entre le pignon de l'église Saint-Pierre-au-Parvis, à l'endroit où est la chapelle Notre-Dame, contenant 13 à 14 pieds de longueur, entre une grosse pierre dite *la fosse aux connils*, faisant attente contre un pilier, et le pignon du portail de cette église vers la chapelle jusqu'à une petite maison ; le tout converti en appentis avec four et cheminée. — Baux d'une maison dite hôtel du Tambourinet, sise au cloître de l'église Saint-Pierre-au-Parvis, tenant d'un bout audit cloître et d'autre à la rue conduisant au marché.

G. 659. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1508-1781. — Soissons. — Baux de maisons situées en la grande rue tenant aux Tournelles ; rue de la petite Gagnerie ou Gaignerie, ou rue des Vanniers et Mandeliers ; rue de la Lolliette, ou de Haut, ou de Saint-Quentin, vis-à-vis l'hôtel du Chef-Saint-Denis près du cimetière de Saint Quentin.

G. 660. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1524-1790. — Soissons. — Baux de maisons situées rue de la Poterne ou du Port à la Bûche.

G. 661. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 64 pièces, papier.

1531-1787. — Soissons. — Acquisition et baux de maisons sises : rues de la Procession (St-Antoine) ; des Minimes ; vis-à-vis l'arbre Saint-Antoine et près de la chapelle Saint-Sébastien ; rue du Mont-Revers, à l'enseigne du Grand-Godet ; rue des Chalits, près la porte Saint-Martin.

G. 662. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1422-1789. — Soissons. — Baux de maisons situées : rues des Rats, à l'enseigne des Trois-Rois ; rue du Pont, dite la maison du Renard : en la rue faisant le coin de la rue de la Fourberie et de celle du Pont ou Chef-Saint-Denis, ou Pot-d'Étain, tenant d'une lisière à l'hôtel des Blancs-Coquelets ; rue du Pot-d'Étain, tenant par derrière à l'hôtellerie de la Licorne ; au bourg d'Aisne ou faubourg Saint-Wast, en la rue conduisant à Saint-Wast. — Baux d'un pichet de terre sur le terroir de Saint-Jean-des-Vignes, et d'un pré en la place du moulin Bricoteau.

G. 663. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin : 51 pièces, papier.

1544-1783. — Soissons. — Obligations à surcens sur des maisons situées en la Grande Rue.

G. 664. (Liasse) — 7 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1481-1775. — Soissons. — Obligations à surcens sur des maisons sises rues de Belleu ; de la Vieille Gagnerie ou des Mandeliers ; du Griffon.

G. 665. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1448-1771. — Soissons. — Obligations à surcens sur des maisons situées rue du Mont-Revert.

G. 666. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1521-1772. — Soissons. — Obligations à surcens sur des maisons situées : rue des Minimes (Saint-Antoine ou de la Procession) ; rue de la Poterne ou du Port à la Bûche ; rue du Pot-d'Étain ; au coin de la rue Saint-Remy.

G. 667. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1450-1757. — Soissons. — Obligations à surcens sur des maisons situées rues du Chef-Saint-Denis, du Pont ou de la Bannière.

G. 668. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 23 pièces, papier.

1422-1786. — Soissons. — Obligations à surcens sur des maisons situées en la rue Saint-Martin. — Obligation à un surcens de 3 sous 9 deniers dû par la fabrique de Saint-Quentin de Soissons sur 12 setiers de terre près la Fontaine Mignon, au-dessus de la porte Saint-Christophe.

G. 669. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1480-1779. — Acy. — Arpentage et baux de maisons, jardins, bois, vignes, terres et saulsaie. — Obligations à surcens sur des maisons, jardins et vignes.

G. 670. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 9 pièces, papier.

1553-1775. — Ambleny. — Baux de terres et vignes.

G. 671. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1745-1749. — Autrêche. — Donation au chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons par Pierre Girard, chanoine, d'un surcens de 36 livres affecté sur une maison à Autrêches, à charge de services religieux. — Ratification de cette donation, et obligation à surcens par Christophe Grigeois et ses héritiers.

G. 672. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 16 pièces, papier.

1481-1790. — Belleu. — Baux et arpentage de vignes et jardin sis à Belleu.

G. 673. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1500-1779. — Berzy-le-Sec et Chaudun. — Baux et arpentages de terres.

G. 674. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin : 54 pièces, papier.

1254-1799. — Billy-sur-Aisne. — Constitution par Jean d'Acy, doyen du chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, en faveur de ce chapitre, d'une rente de 60 sous, à charge de services religieux pour lui et son frère Oudart, affectée sur ses biens situés à Billy. 23

décembre 1354.) — Délivrance de legs fait par Oudart Marget, chanoine et chantre de Saint-Pierre-au-Parvis, à son chapitre, à charge de 6 livres pour lui et pour Jean d'Acy, son frère, doyen dudit chapitre. — Baux et arpentages de terres, prés, vignes, bois, marais, savarts et maison.

G. 675. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1552-1749. — Braine. — Obligations à un surcens de 12 sous 6 deniers sur deux vignes, au profit du chapitre de Saint-Pierre, provenant du chapitre de Mont-Notre-Dame.

G. 676. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1548-1680. — Bucy-le-Long. — Obligations à un surcens de 5 sous 6 deniers sur 8 setiers de vignes.

G. 677. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

1532-1779. — Chacrise. — Baux de maison et terres sises à Villeblain (Chacrise.)

G. 678. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1563. — Ciry-Salsogne. — Bail, pour 70 ans, de maison en la rue du Moncel et de vigne à Jean Thieffaye, vigneron.

G. 679. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1159. — Cœuvres. — Bulle du pape Alexandre III confirmant au chapitre de Saint-Pierre de Soissons, ses hommes, redevances et hostises. (Latran, 12 des calendes de mars 1159.)

G. 680. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1416-1772. — Baux du moulin à eau de Cœuvres. — Abandon par le chapitre de Saint-Pierre des droits seigneuriaux et de justice; du susdit moulin, d'un moulin à huile et de sa seigneurie de Cœuvres, en échange de 6 muids de grains de rente cédés par Jean d'Estrées, châtelain de Cœuvres, grand-maître de l'artillerie de France. — Acquisitions, déclarations, arpentages et baux de terres, prés, vignes, maison et dîmes à Cœuvres et Cutry.

G. 681. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

1470-1772. — Cœuvres. — Obligations à surcens sur des maisons, bâtiments et terres.

G. 682. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1685-1749. — Couvrelles. — Donation au chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons par Pierre Méchault, chanoine, d'un surcens de 8 livres tournois sur des maisons, vignes et terres à Couvrelles. — Obligations à ce surcens.

G. 683. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1459-1784. — Crouy. — Baux de vignes, terres et prés. — Obligations à surcens.

G. 684. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1439-1762. — Cuffies. — Obligations à un surcens de 7 sous 6 deniers sur des vignes.

G. 685. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1536-1786. — Cuizy-en-Almont. — Vente au chapitre de Saint-Pierre, par Pierre Imbrecq, vigneron, de terres et vignes. — Baux de ces immeubles. — Obligations à un surcens de 20 sous sur une vigne lieudit le marais de Cuizy.

G. 686. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1519-1782. — Cutry. — Baux de la maison dite Château-Gaillard, et de terres et prés.

G. 687. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1617-1750. — Jouy. — Obligations à un surcens de 15 livres en argent et de deux chapons sur la ferme du Mont-des-Roches. — Procès-verbal d'arpentage.

G. 688. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Laffaux. — Bail de maison et terres.

G. 689. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1525-1699. — Mercin. — Obligations à un surcens de 5 livres sur des maisons, vignes, jardin et terres.

G. 690. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1548-1756. — Missy-sur-Aisne. — Obligations à un surcens de 20 livres et 2 chapons sur une maison et des vignes.

G. 691. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1549-1774. — Mont-Notre-Dame. — Baux de terres et prés.

G. 692. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1565-1780. — Morsain. — Obligations à un surcens de 4 livres sur des maisons, cour, jardin et chenevière.

G. 693. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Nanteuil-la-Fosse. — Bail de terre et pré.

G. 694. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1589-1699. — Osly-Courtil. — Obligations à un surcens de 42 sous 6 deniers sur des terres.

G. 695. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1598-1786. — Pommiers. — Baux de terres et vignes. — Obligations à un surcens de 8 livres sur des terres.

G. 696. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1543-1744. — Sermoise. — Obligations à un surcens de 4 livres sur une maison et un jardin.

G. 697. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier.

1559-1767. — Vaurezis. — Arpentage, déclaration et baux de terres, vignes, bois et prés. — Obligations à surcens sur une maison et un jardin.

G. 698. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1663-1764. — Venizel. — Baux de maison et terres.

G. 699. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1589-1749. — Vic-sur-Aisne. — Obligations à un surcens de 3 livres sur une maison.

G. 700. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1526-1772. — Vierzy. — Baux de maison et terres. — Obligations à un surcens de 5 livres et d'un chapon.

CHAPITRE DE NOTRE-DAME-DES-VIGNES DE SOISSONS.

G 701. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier. (2 imprimées.)

1602-1764. — Objets généraux. — Notes indicatives : des neuf autels consacrés à l'église de Notre-Dame-des-Vignes de Soissons, le 28 avril 1602, par Jérôme Hennequin, évêque de Soissons; — des reliques qu'ils contiennent, savoir : de Saint-Sébastien, Saint-Jacques, martyr de Perse, Saint-Denis, Saint-Thomas, Saint-Barthélemy, Saint-Voel, confesseur. — Extrait de l'acte de consécration de cette église. — Examen desdites reliques par le chapitre. — Indication des changements d'autel. — Bulle du pape Innocent X, du 9 juillet 1646, concédant des indulgences à ceux qui assisteront aux offices de l'église de Notre-Dame-des-Vignes. — Ordonnance de Simon Legras, évêque de Soissons, du 12 juillet 1647, prescrivant l'exposition du Saint-Sacrement le troisième dimanche de chaque mois, en ladite église, depuis le matin jusqu'à la fin du salut. — Extrait des délibérations capitulaires du 23 mars 1664, constatant la donation faite au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes par Mathieu Deschamps, marchand à Soissons, de 1700 livres, « pour la dévotion du Saint- » Sacrement », et l'obligation par le donateur de faire faire une grande porte au cimetière sur l'ancien emplacement, à charge de services religieux pour le repos de son âme et de celle de Madeleine Robesson, sa femme. — « Réglemens pour la confrérie du très Saint-Sacre- » ment, érigée en l'église collégiale et paroissiale de » Notre-Dame-des-Vignes de Soissons. » — Mandement de Languet, évêque de Soissons, du 19 octobre 1729, pour favoriser le rétablissement de ladite confrérie. — Ordonnance du même évêque, du 30 mars 1731, portant rétablissement d'une confrérie de Saint-Joseph, pour les charpentiers de la ville de Soissons. — Don fait le 3 mai 1764 par Nicole-Anne Quillet, de 15 livres de rente sur le clergé de France, pour un salut avec exposition du Saint-Sacrement, le jour de la Pentecôte.

G. 702. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1459-1778. — Soissons. — Baux d'une maison en la rue qui mène au carrefour de la Grosse-Tête à l'église Saint-Gervais (rue de la Buerie ou de la Procession), et tenant à la rue ou ruelle de Jaulzy. Cette maison porte, à dater de 1662, l'enseigne de Saint-Sébastien; à dater de 1695, celle du Soleil; en 1714, celle du Soleil-d'Or. — Cette enseigne ne subsistait plus dès 1738.

G. 703. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1494-1779. — Soissons. — Baux d'une maison, dite la Brasserie, rue Matigny ou des Treilles; — d'un jardin en la même rue; — d'une maison rue de Longpont, vis-à-vis le cimetière de Notre-Dame-des-Vignes. — Obligations : à un surcens de 20 sous sur un grand jardin fermé de murs, sis au grand marché, près l'endroit où se trouvait l'église Saint-Victor, déjà détruite en 1571; — à un surcens de 40 sous sur un jardin derrière le couvent des Minimes, lieudit les Vieux-Cordeliers, tenant d'un côté à la rue qui conduit « au bourg de Crise ».

G. 704. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1366-1755. — Soissons. — Obligations à un surcens de 5 livres tournois sur une maison tenant à l'hôtel de

l'Écu, rue de la Buerie. — Donation faite le 12 mars 1431 au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, par Guille, veuve d'Henri Grandin, à charge d'anniversaire et d'inhumation dudit Grandin en la chapelle Saint-Nicolas de la collégiale de Notre-Dame-des-Vignes, moyennant une rente de 24 sous parisis sur une maison, rue de la Buerie. — Obligations à un surcens de 30 sous sur cette maison. — Obligations à un surcens de 20 sous sur une maison près l'hôtel des Barbeaux et du carrefour de la Grosse-Tête, rue de la Buerie. — Donation par Philippe Leriche au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, d'une maison rue de la Buerie, sur laquelle son père avait déjà légué une rente de 52 sous parisis, à charge de services religieux tous les samedis. (8 juin 1392.) Baux et obligations à un surcens de cette maison. — Vidimus par l'officialité de Soissons, des codiciles : de Gille de Bucy, léguant, à charge de services religieux, au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, 10 livres parisis affectées à l'achat de 15 sous de rente ; — d'Oudard le Chandrillier et de Laurence, sa femme, de 30 sous parisis de rente sur une maison détentée par Parmentier, à surcens dudit chapitre. (Jeudi après St-Martin d'hiver 1366.) — Obligations à surcens sur d'autres maisons situées en ladite rue de la Buerie.

G. 705. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

1525-1768. — Soissons. — Obligations à surcens sur des maisons situées, rues des Boulloires, des Framboisiers, des Graviers, du Champ-Bouillant. — Délivrance d'un legs fait au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes par Jean Ducerf, validant la fondation faite par sa femme, Marie Moreau, de services religieux, moyennant 60 sous tournois, sur une maison en la rue conduisant à la Grosse-Tête. Ces 60 sous seront uniquement affectés désormais sur une maison portant l'Écu-de-Coucy, en la rue allant du château au grand marché.

G. 706. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1369-1757. — Soissons. — Legs fait par Robert de Bruyères, bourgeois de Soissons, au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, de diverses rentes et d'un jardin fermé de murailles, contigu au cimetière Saint-Léger. (4 février 1366-7.) — Baux de ce jardin. — Baux et obligations à surcens sur des jardins et une maison situés près de la chapelle et de la porte Saint-Christophe, en la rue du Heaume, autrefois rue des Treilles.

G. 707. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1265-1755. — Soissons. — Abandon fait au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, devant Jean de Paris, official de Soissons, par Robert de Parnant, dit le Portier, Perrot, son fils et Marie, sa fille, d'une maison, rue Neuve. (1264-5, lendemain de l'Épiphanie.) — Donation faite en l'officialité de Soissons, au même chapitre, par Jean de Touchet et Emmeline, sa sœur, de leurs droits sur une maison sise rue Neuve, et une vigne. (1349.) — Attestation par la même officialité, que Robert de Demeville, citoyen de Soissons, a légué au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes un jardin derrière la rue Neuve (1408.) — Délivrance d'un legs fait en 1431 par Jeanne, veuve d'Oudart de Corcy, d'un jardin sis rue Frisebois. — Baux ; obligations à surcens sur des maisons et jardins situés rues Neuve, Frisebois, Matigny ou des Treilles, etc.

G. 708. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1561-1782. — Soissons. — Baux et obligations à surcens de maisons situées rues Richebourg, de la Porte aux Anes, près du rempart, de la Pomme rouge.

G. 709. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1370-1774. — Soissons. — Obligations à surcens ; baux de maisons situées rue Saint-Christophe, notamment les hôtels du Lion Rouge et du Chapeau Rouge.

G. 710. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1410-1786. — Soissons. — Baux et obligations à surcens de maisons situées aux faubourgs Saint-Christophe, Saint-Wast ; — de terres au lieudit en Prémontré, au Château ou Champ d'albâtre.

G. 711. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776. — Acy. — Bail de terres labourables, masures et prés.

G. 712. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1580-1755. — Ambleny. — Baux et obligations à surcens de maison, grange et jardin à Ambleny, sur la place.

G. 713. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1579-1741. — Autrêches (Oise.) — Obligations à surcens sur des maisons sises à Chevillecourt, hameau d'Autrêches.

G. 714. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1545-1742. — Berny-Rivière. — Obligations à surcens sur une maison, un jardin et des vignes à Rivière.

G. 715. (Liasse.) — 6 pièces. papier.

1628-1742. — Bucy-le-Long. — Acquisition ; obligations à surcens sur une maison et un jardin.

G. 716. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1396-1772. — Chavigny. — Baux de terres. Délivrance de legs faite par Jean Petit, chanoine de Saint-Louis de Soissons, exécuteur testamentaire d'Antoinette Martin, veuve de Jean Petit, praticien à Soissons, laquelle avait légué au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, à charge de services religieux, un surcens sur des maisons, carrières, jardin et terres à Chavigny.

G. 717. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1630-1766. — Clamecy. — Acquisition et obligations d'un surcens de 4 livres et d'une poule sur 30 setiers de vignes.

G. 718. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1548-1775. — Cœuvres. — Obligations à surcens sur un jardin et une maison.

G. 719. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1644-1696. — Couvrelles. — Acquisitions et obligations de surcens sur la seigneurie de Couvrelles.

G. 720. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1486-1784. — Crouy. — Baux et arpentages de terres et vignes. — Obligations à surcens. — Délivrances de legs faits : par Jean Prestel, de 48 sous parisis de surcens sur une maison près du cimetière ; — par Nicolas Levasseur, doyen du chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, audit chapitre, de 10 setiers de vignes en Aubrelay et *ès cheminaux*, à charge de services religieux ; — par Antoinette Raquet, femme de Claude Moreau, procureur du Roi à Soissons, de deux pièces de vignes contenant 5 setiers, derrière le pressoir Chevalier, à charge de services religieux ; — par François Levasseur, doyen du chapitre, de 9 setiers de vignes et de 50 livres en argent, à charge de services religieux.

G. 721. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1494-1776. — Cuffies. — Obligations à surcens sur des terres et vignes. — Délivrance de legs au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, par Robert Belet et sa femme, habitants de Soissons, d'une rente de 24 sous parisis, pour la célébration de leur anniversaire, affectée sur une vigne lieudit en Robe.

G. 722. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1549-1787. — Cuizy-en-Almont. — Baux de terres et prés. — Legs fait au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, par Jean Rocque, prêtre à Soissons, d'un surcens de 40 sous, à charge de services religieux.

G. 723. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1544-1740. — Dommiers. — Donation au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes par Thomas Delan et Robinette Tournemolle, sa femme, de 45 sous tournois de surcens à prendre sur une maison près le presbytère. — Obligations à ce surcens.

G. 724. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1389-1775. — Fontenoy. — Charte de l'officialité de Soissons contenant le testament de Jacques Desprès, qui lègue ses biens au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, notamment un pré et une terre. (1389, veille de la Trinité.) — Baux de ces immeubles. — Donation faite au même chapitre, par Barbe Lefebvre, d'un surcens de 70 sous tournois sur une maison et un jardin. (3 août 1554.) — Obligations à ce surcens réduit à 50 sous.

G. 725. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1399-1788. — Jouaignes. — Délivrance du legs fait en 1395 au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes par Pierre Legrand, prêtre chapelain dudit chapitre, d'un pré lieudit au Marais des Fossés, à charge de services religieux. — Baux de ce pré.

G. 726. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1587-1788. — Lesges. — Délivrance d'un legs fai par Jean Cardon, chanoine, au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, d'un essin de pré lieudit au Marais des Roches. — Baux de ce pré.

G 727. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1503-1788. — Limé. — Baux, déclaration et arpentages de terres, prés, vignes et bois.

G. 728. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1432-1784. — Margival. — Legs par Perrée Channelle, femme de Jean Gérard, de terres, prés, bois et vignes, à charge de services religieux. — Baux de ces immeubles.

G. 729. (Liasse. — 8 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1470-1777. — Mercin. — Baux, arpentages,

déclarations de maisons, terres, prés, vignes, jardins. — Constitution par Edme-Antoine Desfossés, chevalier, seigneur de Beaurevoir, étant aux droits, par acquisition, de Christine d'Ausbourg, veuve d'Antoine Lemeunier, d'un surcens de 2 sous 6 deniers en faveur du chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, qui lui a permis de faire passer un cana souterrain dans un pré, pour conduire les eaux d'une fontaine dans sa maison sise à Mercin.

G. 730. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1619-1782. — Montigny-Lengrain. — Délivrance d'un legs fait au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, à charge de services religieux, par Simonne Morel, femme de Jean Lescellier, receveur des décimes du diocèse de Soissons, d'un surcens de 60 sous sur divers immeubles. — Obligations à ce surcens.

G. 731. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1490-1758. — Morsain. — Délivrance du legs fait par Pierre Deleplancque, chanoine, à charge de services religieux, d'un surcens de 3 livres tournois sur une maison, des terres, prés et bois situés au hameau d'Ouilly. — Obligations à ce surcens.

G 732. (Liasse.) — 6 pièces, parcnemin 13 pièces, papier.

1418-1774. — Nouvron. — Baux de maison et de terres ; — Obligations à surcens.

G. 733. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1516-1747. — Noyant. — Délivrance d'un legs fait par Antoine Flocquet, d'un surcens de 16 sous parisis. — Obligations à un surcens de 37 sous 6 deniers sur une maison lieudit au Château-Gaillard. — Baux de cette maison, par suite de cession au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, et de terres et vignes.

G. 734. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1556-1779. — Pasly. — Délivrance d'un legs fait au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, à charge de services religieux, de 25 sous de surcens sur des vignes. — Obligations à surcens. — Baux de ces immeubles dans la possession desquels le chapitre est entré en 1638. — Sentence du bailliage de Soissons confirmative de la donation faite audit chapitre, à charge de services religieux, par Jean Lescellier, de 6 livres tournois de surcens sur des vignes lieudit la Montagne des Hardrez.

G. 735. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1450-1765. — Pernant. — Délivrance d'un legs fait par Jean Ducerf et Marie Moreau, au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, à charge de services religieux, de divers surcens sur des maison et vignes. — Obligations à surcens. — Baux de maison, jardin et bois.

G. 736. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1581-1790. — Pommiers. — Baux de trois pichets de prés sis au bord de la rivière d'Aisne, lieudit en Paillemaille. — Obligation à un surcens de 15 livres tournois sur la maison de Rougemont et sur un pré.

G. 737. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1682-1789. — Prémontré. — Obligations à un surcens de 20 sous sur 8 setiers de vignes, lieudit la Vallée de Soissons.

G. 738. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1657-1742. — Ressons-le-Long. — Obligations à un surcens de 12 livres sur une maison, des terres et un jardin.

G. 739. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1559-1749. — Saconin et Breuil. — Obligations à surcens sur une maison et des terres.

G. 740. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1621-1787. — Saint-Christophe-à-Berry. — Cession par Antoine Le Bossu, sieur de Becquigny, au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, de 20 sous tournois de surcens sur une maison et un jardin, en échange d'une masure et d'un jardin à Cuizy-en-Almont. — Obligations à ce surcens.

G. 741. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1748-1788. - Saint-Mard-la-Commune. — Baux et arpentage d'un pré contenant un arpent 3 verges.

G. 742. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1529-1771. — Saint-Pierre-Aigle. — Donation par Sébastien Lefebvre, bourgeois de Soissons, et Marguerite de Saint-Pol, sa femme, au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, de 58 essins de terres arables, pour augmenter le service divin en la collégiale. — Baux et arpentage de ces terres.

G. 743. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1365-1771. — Sermoise. — Obligations à un surcens de 15 sous sur une maison et une vigne lieudit au Chauffour.

G. 744. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1722-1776. — Soucy et Vivières. — Donation de terres et prés faite par Barbe Lefebvre, veuve de Charles Gallot, bourgeois de Paris, au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, à charge de services religieux. — Baux de ces immeubles.

G. 745. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau; 7 pièces, papier.

1449-1742. — Tartiers. — Extrait du testament de Renaud Le Secq portant legs au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, d'un surcens de 16 sous parisis sur une maison, des terres et vignes, à charge de services religieux. — Obligations à ce surcens. — Sceau de l'officialité de l'archidiacre de Soissons.

G. 746. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1359-1743. — Vassens. — Donation, faite sous le sceau de la prévôté de Pierrefonds, par Jean Flocquet, au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, à charge de services religieux pour le repos de l'âme de Catherine, sa femme, d'un surcens de 10 sous parisis sur une maison et d'autres immeubles. — Obligations à ce surcens.

G. 747. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1451-1786. — Vaurezis. — Baux de 4 essins de pré lieudit en Isle. — Obligations à surcens sur des maisons, grange, terres, prés et bois. — Donation au chapitre de Notre-Dame-des-Vignes par Jean Carlier, à charge de services religieux, d'un surcens de 6 livres 18 sous sur une maison et une terre.

G. 748. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1539-1771. — Vézaponin. — Baux d'une terre contenant 50 essins lieudit le Champ des Clercs.

G. 749. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1456-1775. — Villemontoire. — Baux de maisons, terres et prés. — Procès-verbal d'arpentage de ces immeubles.

CHAPITRE DE SAINT-WAST DE SOISSONS.

G. 750. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1670-1748. — Objets généraux. — Délivrances de legs faits à l'église de Saint-Wast de Soissons: par Jean Ladvocat, vigneron à Venizel, d'une rente de 4 livres 2 deniers due par Louis Nivart, de Venizel; — par Jeanne Henry, veuve d'Adrien Baillet, charcutier à Soissons, d'une rente de 15 livres 10 sous et d'une paire de poulets, due par Cathé, habitant de Nanteuil-la-Fosse. — Fondations de services religieux: par Catherine Brayer, veuve d'Henri Terrier, notaire, moyennant une rente de 10 livres; — par Jean-Louis Gaye, capitaine des maîtres bouchers de Soissons, et Marguerite Largnier, sa femme, de pareille rente sur une maison à Soissons, rue de la Poterne; — par Jean Barbier, commis à l'extraordinaire des guerres, donateur d'un soleil et d'un bassin à quêter d'argent, du prix de 700 livres.

G. 751. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1663-1788. — Soissons. — Baux de maisons et jardins situés rues de la Clé, des Graviers, des Miracles, des Pêcheurs, du Champ bouillant, Leroy.

G. 752. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1600-1790. — Soissons. — Baux de terres.

G. 753. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1602-1783. — Soissons. — Obligations à surcens sur des maisons, terres, jardins.

G. 754. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1746-1765. — Ambleny. — Obligations à un surcens de 45 sous sur une maison, un jardin et des vignes.

G. 755. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1592-1788. — Ambrief. — Baux de 18 arpents de terre en 4 pièces.

G. 756. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1654-1746. — Autrêches (Oise.) — Obligations à une rente de 8 livres 6 sous 4 deniers sur un jardin.

G. 757. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1768-1785. — Berzy-le-Sec et Couvrelles. — Baux de terres.

G. 758. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1754. — Billy-sur-Aisne. — Obligation par Pierre Polton à un surcens de 12 sous sur une vigne, lieudit le Poulain.

G. 759. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1727-1785. — Braye. — Baux de terres, vignes et bois.

G. 759. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1655-1788. — Bucy-le-Long. — Baux de terres et vignes.

G. 760. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1762-1771. — Chavigny. — Baux d'une terre lieudit au Pourcelet.

G. 761. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1676-1789. — Clamecy. — Baux et arpentage d'une ferme, de terres, jardins, prés et bois. — Obligations à surcens.

G. 762. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1658-1785. — Crouy. — Baux et arpentage de terres.

G. 763. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1573-1785. — Cuffies. — Baux et arpentages de terres. — Obligations à surcens.

G. 764. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1705. — Dhuizel. — Obligation à un surcens de 22 livres sur une maison, des terres et prés.

G. 765. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1571-1782. — Juvigny. — Baux de maison, jardin, terres, vignes et bois.

G. 766. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1713-1788. — Limé. — Obligations à un surcens de 45 livres tournois sur une maison, des terres, vignes, prés et bois.

G. 767. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1765-1783. — Missy-sur-Aisne. — Baux d'une vigne lieudit en Bourgogne.

G. 768. (Liasse.) — 11 pièces, papier,

1656-1774. — Nanteuil-la-Fosse. — Baux de terres.

G. 769. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1587-1788. — Pargny. — Baux de terre et pré. — Arpentage de ce pré.

G. 770. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1759-1773. — Pasly et Pommiers. — Baux de vignes.

G. 771. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771. — Ressons-le-Long. — Obligation à un surcens de 20 sous sur une maison.

G. 772. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1675-1790. — Tartiers. — Baux de maison, jardin, terres, prés, vignes et aulnaies.

G. 773. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1762-1780. — Venizel. — Baux de bois.

G. 774. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1690-1782. — Villemontoire. — Déclaration et baux de terres sises à Charentigny, paroisse de Villemontoire.

CHAPITRE DE SAINTE-SOPHIE DE SOISSONS.

G. 775. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1759-1783. — Baux de maisons, jardin, verger et cens à Rugny ; — de vignes à Berny-Rivière.

CHAPITRE DE BERZY-LE-SEC.

G. 776. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1524-1544. — Fondation par Nicolas de Louvain, chevalier, seigneur de Nesle et Charentigny, maître d'hôtel ordinaire du Roi, d'un chapitre de six chanoines en l'église de Saint-Quentin de Berzy-le-Sec. L'une des prébendes annexée à la cure est à la nomination du chapitre cathédral de Soissons ; les autres sont à la présentation des vicomtes de Berzy-le-Sec et à la nomination de l'évêque de Soissons. Cette dotation affectée sur la ferme et les terres situées à Charentigny et le terrage dudit lieu ; une maison dite l'hôtel des Barrelles, à Berzy-le-Sec ; diverses rentes ; des ornements et vases sacerdotaux. — Transaction entre le chapitre et

Antoine de Louvain, neveu du donateur, qui lui cède la ferme de Visigneux, des terres, prés et jardins en dépendant, en échange du domaine de Charentigny. — Délivrance de legs au même chapitre, par Jeanne de Saint-Seigne, vicomtesse de Berzy, de 1000 livres tournois une fois payées, de la dîme de Berzy et d'une rente de 2 muids de blé.

G. 777. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1655-1787. — Baux de maison, terres et bois situés à Berzy-le-Sec ; — d'un pré à Courmelles, lieudit pré du Bérole.

G. 778. (Liasse.) — 10 pièces, papier,

1674-1775. — Baux de la ferme de Visigneux, située à Rozières, et de ses dépendances.

G. 779. (Cahier.) — In-4°, 33 feuillets, papier.

1780-1789. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Berzy-le-Sec. — Le gros était en 1789 de 41 muids de froment, mesure de Soissons, pour chacun des six chanoines assistants. — Le chapitre rétribuait moyennant 4 livres le prêtre qui disait pour lui quatre messes basses. — Les honoraires annuels du receveur étaient de 43 livres ; ceux des enfants de chœur, de 3 livres, etc.

CHAPITRE DE SAINT-QUENTIN.

G. 780. (Registre.) — In-f°, 565 feuillets, papier.

1684. — Inventaire général de tous les titres et papiers de l'Église royale de Saint-Quentin en Vermandois, rédigé selon l'ordre alphabétique par Charles-Nicolas Gobinet, chanoine de ladite église. — Amortissements de prébendes, et union, par Louis XII, d'une prébende à la fabrique pour entretenir un maître et 8 enfants de chœur, aux conditions suivantes rapportées dans cet inventaire : « à la charge que tous les jours » après complies le cloqueman sera obligé de bondir six » coups la plus grosse cloche pour inviter le peuple à » assister aux prières que lesdits enfans de chœur seront » tenus de faire derrière le maître autel sous les chasses». Ces prières consistent « en une antienne à Saint-Quentin » Saint-Victor et Saint-Cassien avec la collecte et ensuite » une antienne à la Vierge pendant la vie de Louis XII » et de la reine, et après leur trépas, au lieu de ladite » antienne de la Vierge, un *De profundis* avec sa collecte » convenable. Ils doivent dire après leur dîner et souper » un de profundis avec la collecte convenable pour le » repos de l'âme dudit roi. »

G. 781. (Registre.) — In-f°, 233 feuillets, papier.

1684. — Double du même inventaire, relié en veau, aux armes de la ville de Saint-Quentin.

G. 782. (Registre.) — In-f°, 142 feuillets, papier.

1684. — Répertoire, par ordre alphabétique de situation, des reconnaissances des cens et cencives dus au chapitre de Saint-Quentin, selon les actes passés devant le bailli du chapitre ou les notaires, faisant suite à l'inventaire précédent et lui servant de complément.

G. 783. (Registre.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1117-1771. — Inventaire analytique des archives du chapitre de St-Quentin, rédigé en 1775, contenant : Bulles et brefs des papes accordant ou confirmant des privilèges et des indulgences. (1117-1746.) — Statuts réglant l'office divin et l'administration des affaires ; cérémonial aux processions ; réceptions de princes ; enterrements. (1630-1766.) — Juridiction du chapitre ; contestations avec l'évêque de Noyon. (1140-1771.) — Officialité du chapitre ; procédures diverses. (1244-1708.) — Réglements sur les prières publiques. (1648-1699.) — Dispenses de mariages ; résolutions de mariages. (1654-1685.) — Publications de bulles d'indulgences et jubilés. (1653-1701.) — Abjurations du calvinisme ; procédures contre des protestants de Lehaucourt. (1683-1684.) — Registres des causes d'officialité. (1582-1585.) — Exercice de la juridiction pastorale sur les neuf cures et sur les paroisses de la ville. (1253-1769.) — Procès-verbaux de visite des écoles de la ville. (1636-1703.) — Droit de nomination de prédicateurs et confesseurs à Saint-Quentin (1511-1763.) — Chapitre de Sainte-Pécinne, membre dépendant de l'église de Saint-Quentin (1156-1766) — Ordres religieux établis à Saint-Quentin dans la juridiction du chapitre. (1257-1742.) — Collation des canonicats. (1299-1769.) — Significations de grades ecclésiastiques ou universitaires. (1736-1768.) — Quittances de décimes ; dons gratuits ; cotisations et subsides pour subvenir aux besoins de l'État ; déclarations à la chambre diocésaine. (1297-1766.) — Exemption de résidence en faveur des chanoines, chantres, maîtres de musique, commensaux de la maison du Roi, infirmes ou légitimement empêchés. (1318-1769.) — Paiement de pensions ; certificats d'études des chanoines étudiants ; dispenses d'assister aux offices canoniaux. (1587-1678.)

G. 784. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1200-1775. — Inventaire analytique rédigé en 1775, contenant : Assistances et absences des chanoines

pour les grandes heures et les obits. (1574-XVIII° siècle.) — Cantuaires. (1574-XVIII° siècle.) — Distributions pour le stage du carême. (1610-XVIII° siècle.) — Chanoines qui ont gagné leur chapitre général. (1579-XVIII° siècle.) — Tables de distributions pour mutations de maisons canoniales, droits de sceau, de bienvenue ou joyeux avènement ; arrêtés de comptes ; vins des baux des fermes, lods et ventes, quints, reliefs. (1538-XVIII° siècle.) — Chanoines et chapelains faisant leur station devant le Saint-Sacrement pendant les prières de 40 heures. (1747-1775.) — Construction et réparations de l'église. (1275-1775.) — Sonnerie des cloches ; construction et réparations de clochers. (1253-1763.) — Construction, réparations et entretien d'orgue. (1731-1752.) — Réparation, conduite et entretien des horloges de la collégiale et de l'Hôtel-Dieu. (1439-1756.) — État des ornements, calices et ustensiles de la sacristie. (1667-XVIII° siècle.) — État des chasses, reliquaires et joyaux de la trésorerie et de l'argenterie de l'église. (1399-1759.) — Expositions de reliques ; quêtes avec ces reliques pour les réparations de l'église. (1409-1528.) — Examen et translatiou de reliques ; relations de miracles. (1257-1746.) — Logement et entretien des enfants de chœur ; honoraires du maître de musique. (1436-1766.) — Paiement des droits de nampts ou vacances des prébendes, dus aux Templiers et à l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem. (1200-1258.)

G. 785. (Registre.) — In-4°, 387 feuillets, papier.

1195-1766. — Inventaire analytique rédigé en 1775, contenant : Nominations, installations, droits et charges du coûtre, de son chapelain, des huissiers, du cloqueman ; dénombrements du fief de la coûtrerie ; indications de ses revenus. (1228-1738.) — Résidence, attributions, sujétion, installations de doyens ; unions de prébendes à l'office de doyen. (1150-1766.) — Testaments ; fondations de services religieux, obits et cantuaires. (1195-1756.)

G. 786. (Registre.) — In-4°, 426 feuillets, papier.

1246-1758. — Inventaire analytique rédigé en 1775, contenant : Indication, pour les chapelains, des anniversaires. (1266-1692.) Dons aux ruyers et vicaires ; leurs revenus. (1347-1616.) — Prérogatives, obligations ; résidence, costume, droits et revenus des chapelains, chapelles et cantuaires (1246-1758.)

G. 787. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1229-1773. — Inventaire analytique rédigé en 1775, contenant : Délibérations de la confrérie de Notre-Dame-de-Lorette ; rentes ; baux ; indulgences. (1585-1772.) — Chancellerie de l'église de Saint-Quentin ; nominations ; comptabilité. (1335-1689.) — Possession de la prébende théologale. (1575-1688.) — Collége des Bons-Enfants de Saint-Quentin, Fondation ; administration ; nominations de principaux ; domaine ; comptabilité. (1285-1773.) — Fondation et administration de l'Hôtel-Dieu. (1229-1757.) — Fondation et administration de la chapelle de la Trinité en l'hôpital d'Esquehéries, à Saint-Quentin ; nominations de titulaires. (1344-1757.) — Administration et comptabilité de l'aumône commune ; distributions en blé, pain et argent. (1403-1746.) — Déclarations générales du temporel, des revenus et charges du chapitre de Saint-Quentin. (1384-1751.)

G. 788. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1186-1770. — Inventaire analytique rédigé en 1775, contenant : Amortissement de biens ; lettres de sauvegarde. (1186-1742.) — Relations entre le chapitre et les officiers municipaux de Saint-Quentin. (1196-1766.) — Exercice de la justice et de la voirie par le chapitre à Saint-Quentin. (1746-1750.) — Exemptions de logement dans les maisons canoniales. (1411-1745.) — Scellés et inventaires dans les maisons canoniales et après décès des chanoines ou chapelains. (1477-1748.) — Maisons canoniales. Statuts ; réglements ; exclusion des laïques ; visites ; réparations ; adjudications. (1275-1754.) — Nominations aux offices ecclésiastiques et laïques du chapitre. (1531-1751.) — Exemption d'impôts, du guet et garde et du logement des gens de guerre en faveur des vicaires, musiciens, organistes, domestiques, bedeaux et sonneurs du chapitre. (1741-1768.) — Acquisitions et baux de maisons et jardins à Saint-Quentin. (1221-1770.)

G. 789. (Registre.) — In-4°, 340 feuillets, papier.

1094-1788. — Inventaire analytique rédigé en 1775, contenant : Constitutions de surcens sur des maisons sises à Saint-Quentin ; obligations et adjudications. (1230-1753.) — Constitutions de rentes au profit du chapitre. (1700-1738.) — Rente de 40 livres parisis sur le péage de Péronne. (1377-1663.) — Rentes sur le domaine royal dues au chapitre et par le chapitre. (1094-1744.) — Remboursement de rentes dues par le chapitre (1625-1757.) — Paiement et déclarations au domaine royal des droits de contrôle, amortissement, nouveaux acquêts, échanges. (1489-1765.) — Exploitation des bois du chapitre. (1738-1764.) — Exercice des

droits de chasse et de pêche ; réserve du gouverneur militaire de Saint-Quentin. (1699-1740.) — Consistance du fief de la châtellenie de Saint-Quentin, de la mouvance de la seigneurie d'Estrées ; acquisition et devoirs de vassalité. (1399-1445.) — Fief de la maison des Grands Écots, rue de la Sellerie. (1394-1732.) — Perception de rentes sur le moulin Becquerel ; baux et adjudications de ce moulin ; réglement du point d'eau. (1171-1788.) — Liberté de quêter pour la moûture dans les paroisses voisines du moulin Becquerel. (1755-1766.) — Paiement de rentes dues au chapitre par les abbayes d'Ile, de Saint-Prix et de Fervacques. (1313-1742.)

G. 790. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

1094-1771. — Inventaire analytique rédigé en 1775, contenant : Relations entre le chapitre de Saint-Quentin et les abbayes de Saint-Quentin de Beauvais ; de Saint-Barthélemy de Noyon ; de Bohéries ; de Corbie ; de Saint-Éloi-Fontaine ; de Ham ; d'Homblières ; du Mont-Saint-Martin ; de Saint-Nicolas-aux-Bois ; de Saint-Nicolas-des-Prés sous Ribemont ; de Prémontré ; de Vaucelles ; de Vermand ; les chapitres de Péronne et de Noyon. (1094-1771.)

G. 791. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

1193-1769. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Acquisitions et baux d'immeubles ; constitutions de rentes aux faubourgs et banlieue de Saint-Quentin (1249-1756.) — Acquisition et possession des dîmes de Cepy, au faubourg Saint-Jean. Réparations à l'église Saint-Remy (1249-1755.) — Acquisitions, comptes, arpentages, déclarations et baux des domaines d'Artemps (1276-1766) ; — d'Annois (1366-1743) ; — d'Aisonville (1443-1569) ; — d'Athies et Fourques (1410-1762) ; — d'Attilly (1456-1743) ; — d'Aubigny-au-Caisne (1457-1750) ; — de Bayonvillers (1193-1749.)

G. 792. (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, papier.

1188-1762. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriétés ; arpentages, déclarations et baux du domaine de Bayonvillers. Procédures contre les fermiers. (1188-1762.)

G. 793. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1231-1772. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriétés des domaines de Bernes (Somme) (1302-1761) ; — de Bellenglise (1421-1751) ; — de Berthaucourt et Hargicourt (1269-1758) ; — de Bellicourt (1231-1772) ; — de Beaufort et Varvillers (Somme) (1461-1768) ; — de Benay (1349-1760) ; — de Bernot (1291-1520) ; — de Bihécourt (Vermand) (1367-1764) ; — de Bury (Tugny-et-Pont) (1497-1771) ; — de Castres et Contescourt (1257-1768.)

G. 794. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1084-1771. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines de Castres et Contescourt (1192-1771) ; — de Contescourt (1239-1750) ; — de Clastres (1214-1761) ; — de Croix-Fonsomme (1084-1769) ; — de Croix-lez-Matigny, Molignaux et Mesnil-lez-Croix (Somme) (1470-1737.)

G. 795. (Registre.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1206-1771. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines de Sinceny et Autreville (1221-1768) ; — de Cerizy (1424-1762.) — de Crouy (1593-1757) ; — de Dallon (1350-1775) ; — de Douchy et Germaine (1480-1769) ; — de Drelincourt (Oise) (1269-1767) ; — de Dury (1466-1771) ; — d'Étreillers (1206-1768) ; d'Étrépigny (Somme) (1245 1703) ; — de Fléchin (Somme) (1271-1765.)

G. 796. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

1234-1774. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines d'Essigny-le-Grand (1245-1774) ; — d'Essigny-le-Petit (1234-1759.)

G. 797. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

1200-1789. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines de Fontaine-les-Clercs (1224-1789) ; — de Fontaine-Notre-Dame (1505-1767) ; — de Flesselles (Somme) (1698-1769) ; — de Fayet (1200-1766) ; — de Flavy-le-Martel (1563-1614) ; — de Fonsomme (1565-1759) ; de Fresnoy-le-Grand et Fresnoy-le-Petit (1396-1758) ; — de Fluquières (1282-1771.)

G. 798. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

1120-1774. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines de Gauchy (1336-1764) ; — de Grugies (1561-1691) ; — de Gouy (1305-1717) ; — de Gricourt (1430-1741) ; — de Gibercourt et Montescourt (1244-1774) ; — d'Happencourt (1271-1772) ; — d'Hamégicourt et Brissay (1421-1770) ; — d'Hervilly et Hébecourt (Somme) (1213-

1774) ; — de la Haute-Bruyère, à Vermand (1614-1742) ; d'Hinacourt (1285-1553) ; — d'Holnon (1235-1764) ; — d'Hombliêres (1273-1770) ; — d'Hangest (Somme) (1120-1770.)

G. 799. (Registre.) — In-4°, 325 feuillets, papier.

986-1775. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines d'Hangest (Somme) (1189-1772) ; — d'Harly (986-1770) ; — de Mesnil-Saint-Laurent (1430-1769) ; — de Rouvroy (1165-1775) ; — de Jeancourt (1227-1762) ; — de Joncourt (1272-1723.)

G. 800. (Registre.) — In-4°, 243 feuillets, papier.

1218-1766. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines d'Itancourt (1218-1762) ; — de Jussy (1405-1760) ; — de La Fère (1452-1612) ; — de Lehaucourt (1225-1760) ; — de La Haurie, à Frières-Faillouël (1478-1766.)

G. 801. (Registre.) — In-4°, 316 feuillets, papier.

1203-1773. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines de Levergies (1203-1773.) ; — de Liez et Remigny (1376-1765) ; — de Lesdins (1250-1759) ; — de Lœuilly (Somme) (1225-1754.)

G. 802. (Registre.) — In-4°, 259 feuillets, papier.

1086-1771. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines de Villers-Faucon et Epehy (Somme) (1086-1771) ; — de La Horbe à Fieulaine (1562-1770) ; — de Magny-la-Fosse (1486-1641) ; — de Marcy et Regny (1485-1689) ; — de Mézières-sur-Oise (1414-1755) ; — de Sery-lès-Mézières (1414-1762) ; — de Mesnil-Saint-Laurent (1562-1667) ; — de Maissemy (1291-1769) ; — de Villecholle, à Vermand (1201-1740) ; — de Montigny-en-Arrouaise (1565-1618) ; — de Monceau-le-Neuf et Monceau-le-Vieil (1205-1771) ; — de Montbrehain (1563-1751) ; — de Morcourt (1419-1754) ; — de Monchy-Lagache (Somme) (1414-1752) ; — de Moy (1115-1771) ; — de Nesle (1420-1726) ; — de Neuville-Saint-Amand (1681-1735) ; — de Neuvillette (1758) ; — de Nauroy (1220-1771.)

G. 803. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1090-1775. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines d'Offoy (Somme) (1515-1752) ; — d'Omissy (1454-1755) ; — de Pertain (Somme) (1222-1773) ; — de Pontruet (1212-1756) ; — de Pœuilly (Somme) (1433-1740) ; — de Prémont (1202-1770) ; — de Ramicourt (1581-1731) ; — de Regny (1214-1751) ; — de Roupy (1090-1775) ; — de Roupy et Savy (1686-1750) ; — de Savy (1269-1771.)

G. 804. (Registre.) — In-4°, 226 feuillets, papier.

1240-1788. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines de Salency (Oise) (1245-1425) ; — de Senave, ferme de Vendelles (1573-1768) ; de Seraucourt (1270-1767) ; — de Sissy (1240-1752) ; — de Sequehart (1457-1622) ; — de Soyecourt, hameau de Vermand (1251-1768) ; — de Templeux (Somme) (1557-1770) ; de Thorigny, à Lehaucourt (1374-1737) ; — de Travecy (1468-1767) ; — de Tugny (1316-1769) ; — de Varipont (Oise) (1371-1768) ; — de Vaux (1576-1766) ; — de Vailly (1290-1788) ; — de Vendeuil (1531-1745) ; — de Vendelles (1296-1759) ; — de Verguier (1563-1755) ; — de Grand Priel, ferme de Pontru (1511-1770.)

G. 805. (Registre.) — In-4°, 428 feuillets, papier.

1015-1776. — Inventaire analytique rédigé en 1776, contenant : Titres de propriété des domaines de Villevêque, à Marteville (1443-1770) ; — de Villers-le-Verd, à Sissy (1353-1753) ; — de Villers-Saint-Christophe (1453-1774) ; — de Vraignes (Somme) (1597-1765) ; — de Villeret (1661-1770) ; — de Vieux-Ville Labiette, à Gauchy (1340-1645) ; — d'Urvillers (1492-1753) ; — de Warvillers (Somme) (1698-1760) ; — de Vermand (1186-1776) ; — de Bourgdun et Sotteville (Seine-Inférieure) (1015-1769) ; — de la Chapelle-sur-Dun (Seine-Inférieure) (1296-1772) ; — de Veulles (Seine-Inférieure) (1301-1748) ; — de Normandie (1283-1771.)

G. 806. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1770. — Répertoire sommaire des précédents inventaires.

G. 807. (Registre.) — In-f°, 244 feuillets, papier.

1678-1683. — Délibérations capitulaires. — Nomination de Bouzier, écolâtre ; de Decroix, chantre ; de Roussel, trésorier ; de Dorigny, official, 3 novembre 1678. — Acceptation du legs universel fait à l'Hôtel-Dieu par Duchesne, chanoine. — Réception de la voûte de la grande croisée, 23 décembre 1678. — Réparations des voûtes du chœur, par Quentin Lepaige, maître maçon, 16 janvier 1679. — Élection de de Lafons, supérieur, de l'Hôtel-Dieu, 4 mai 1679. — Réception des voûtes du chœur, 14 juin 1679. — Paiement du plan du clocher à

Bourge, architecte, 22 janvier 1680. — Réception de Jean Doullac, prêtre du diocèse d'Albi, en qualité de chef de musique en remplacement de François Prévost, 15 novembre 1680. — Réparation de la tour, 21 mars 1681. — Allocation de 12 livres à Lemoine, maître de musique, 19 mai 1681. — Réception de Bergnier, prêtre du diocèse de Rouen, en qualité de chef de musique, 8 septembre 1681. — Le doyen du chapitre sera félicité sur son élévation à l'évêché de Castres, 5 juillet 1682. — Permission aux filles de la Croix de s'établir à Saint-Quentin, dans la paroisse de Saint-Jacques, pour y enseigner la jeunesse de leur sexe, ainsi qu'elles ont déjà fait depuis qu'elles sont en cette paroisse, 14 août 1683. — Défense, sous peine d'excommunication, de donner conseil aux hérétiques, de les favoriser, de lire, ou d'entendre, ou de conseiller la lecture de livres suspects d'hérésie, 27 août 1683, etc.

G. 808. (Registre.) — In-f°, 200 feuillets, papier.

1688-1692. — Délibérations capitulaires. — Réglement pour la célébration de la messe des capets, 19 novembre 1688. — Réception de Collet Leragois, prêtre du diocèse de Langres, à l'office de théologal, 15 janvier 1689. — Résolution de faire un nouveau cartulaire, 25 février — 20 mai 1689. — Réparation du chœur de l'église de Fresnoy-le-Grand, 26 mai 1690. — Célébration d'un service à l'occasion de la mort du gouverneur, 22 juillet 1690. — Célébration de service pour Mabille, décédé principal du collége, 22 février 1691, etc.

G. 809. Registre.) — In-f°, 234 feuillets, papier.

1692-1695. — Délibérations capitulaires. — On retiendra deux musiciens pour le passage du Roi, 9 mai 1692. — Alexandre Malesieu est reçu notaire du chapitre, par suite d'infirmités de Jean de Mileschamp, 30 juillet 1692. — Défense de tirer des oiseaux de passage sur l'église, 16 août 1692. — Permission accordée à Claude Bendier, écolâtre, de manger de la viande, 7 novembre 1692. — Pouvoir de prêcher et de confesser accordé aux capucins, 8 novembre 1692. — Le premier échevin remplaçant le maire, prendra au chœur la place de celui-ci, 14 juin 1693. — Réglement pour le temporel de la maîtrise, 9 septembre 1694. — Bendier, écolâtre, est chargé de mettre un petit écrit historique au tombeau de Saint-Quentin, 20 octobre 1694. — Réglement pour l'entrée et la sortie des enfants de chœur, à l'occasion du pain pour le stage et les chapitres généraux, 13 novembre 1694. — Distribution des vins de baux et des droits seigneuriaux, 22 novembre 1694. — Adjudication à Bernard Delamotte de la construction du buffet, de la tribune, du plancher et du plafond pour l'orgue, 25 décembre 1694. — Acquisition d'encensoirs à Paris, 26 décembre 1694. — Envoi du dessin à Paris de la place de l'orgue, 24 janvier 1695. — Permission d'ondoyer l'enfant de François-Armand de Caulaincourt, 5 mars 1695, etc.

G. 810. (Registre.) — In-f°, 460 feuillets, papier.

1713-1720. — Délibérations capitulaires. — Réglement pour les droits d'assistance aux enterrements et grands services, septembre 1713. — Visite du nouveau clocher, 20 septembre 1713. — Mort de Despagne, chanoine et chancelier du chapitre, 5 octobre 1714. — Nomination de Claude Michaux, chanoine de Versailles, en qualité de chancelier, 24 décembre 1714. — Réception des fondations faites par Thiériat Despagne, 8 février 1715. — Ordre aux maîtres et religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui refusaient les malades mal habillés, de les recevoir en l'état qu'ils se présenteront, et lorsqu'ils sont convalescents de leur rendre en entier ce qu'ils ont apporté, 6 mai 1715. — Raflet, chanoine, est prié de continuer son zèle pour empêcher les immodesties dans l'église, 9 mai 1715. — Prohibition des messes et confessions dans le temps des processions, 6 novembre 1715. — Annonce de la mort de Michaux, chancelier, arrivée à Paris le 29 février 1716. — Réception de Jacques-Charles de Franssure, clerc du diocèse d'Amiens, nommé chancelier par le Roi, le 22 mars 1716. — Devoirs et obligations du receveur, 23 juin 1716. — Remontrances à la police sur le salaire des mesureurs et portefaix, 11 juillet 1717. — Élection de Nicolas Desjardins en qualité de principal du collége de Saint-Quentin, 11 février 1718. — Confection de la grille de la chapelle de Saint-Nicolas, 15 juillet 1718. — Réimpression des hymnes de Santeuil pour les fêtes de Saint-Quentin, 16 avril 1719. — Réglement pour la musique, 10 mai 1719. — Offre par Sébastien Ennelin, chapelain, d'un livre manuscrit de musique de sa composition, 16 juin 1719. — Rapport de Soulange, écolâtre, sur les moyens d'établir un quatrième régent au collége, 6 mars 1720. — Visite du contour supérieur de l'église collégiale et du petit clocher, juin-juillet 1720, etc.

G. 811. (Registre.) — In-f°, 497 feuillets, papier.

1720-1727. — Délibérations capitulaires. — Explication de l'ordonnance du 13 mai 1700, concernant les filles à marier de la fondation de Chanterel, 30 janvier 1721. — Décoration d'une nouvelle chapelle de Saint-

François dans la collégiale, 19 mars 1721. — Réception de la grille nouvellement placée à la chapelle Saint-Michel, 22 mars 1722. — Nomination de Jean-Louis Bordier, maître de musique, 9 juillet 1723. — Réception de Raoul Levêque à la chancellerie, 16 février 1724. — Rétablissement du rétable de la chapelle Saint-Louis, 21 février 1725. — Réparation du grand orgue, 30 juin 1727. — Démolition de la charpente du clocher, 8 août 1727. — Avis de Dorbet, architecte du Roi, sur cette démolition. Visite de la collégiale, 7 septembre 1727. — L'ancien cartulaire étant rempli, on en fera un nouveau, 26 septembre 1727. — Le chapitre s'assemblera les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, 6 octobre 1727, etc.

G. 812. (Registre.) — In-f°, 372 feuillets, papier.

1727-1733. — Délibérations capitulaires. — Projet de réunion des quatre combles de la collégiale; état de cette église, 13 mai 1728. — Allocation de 100 livres à Desjardins pour la distribution des prix. Il se proposait de faire jouer une tragédie par ses élèves avant cette distribution, 5 juillet 1728. — Prêt de la *Biblia magna* au doyen du chapitre, pendant son séjour à Paris, 10 janvier 1729. — Allocation de 100 pistoles pour la décoration de la chasse de Saint-Quentin, 4 février 1729. — Réception des grilles de la chapelle basse, 27 avril 1729. — Condoléances adressées à M. de Gesvres, par le chapitre, à l'occasion de la mort de M. de Busenval, son doyen, 9 septembre 1729. — Opposition de Charlevoix de La Grange à la suppression du jubé, 28 novembre 1729. — Réception de Louis-Charles-Esprit de Reymond de Modène, doyen du chapitre, 27 janvier 1730. — Réunion des quatre combles, confection d'une lanterne pour placer le timbre et quelques cloches, selon le dessin de M. de La Tour, architecte, pour le jubé, 6 avril 1731. — On fera faire un bougeoir d'argent aux armes du chapitre, pour servir aux grands et petits annuels; on se servira journellement d'nn commun argenté, et on donnera une bougie au chanoine semainier, 7 novembre 1731. — Impression des offices de Jésus, de Saint-Quentin et de Saint-Louis, 28 avril 1732. — Arrivée du gouverneur de La Billarderie, 13 juin 1732. — Projet de pavage en marbre de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, par madame de Hardecourt, qui avait une clé de cette chapelle, 15 septembre 1732. — Nomination de de Beauval, official du chapitre, 7 novembre 1732, etc.

G. 813. (Registre.) — In-f°, 440 feuillets, papier.

1733-1740. — Délibérations capitulaires. — Présentation de Jean Delaporte à la cure de Saint-Jean, 19 octobre 1733. — Lecture d'une lettre de l'abbé de Boursac, nommé à l'évêché de Noyon, 31 octobre 1733. — Le chapitre confirme l'usage des chapes traînantes, 4 novembre 1733. — Projet de confection de chapelles en marbre d'Italie, 24 juillet 1734. — Démolition de la tour de Saint-Michel, 5 novembre 1734. — Confection de cachets destinés aux justices seigneuriales, 27 février 1737. — Desjardins, principal du collége, présente au chapitre le 1er volume de ses *Discours de Cicéron*, 28 avril 1738. — Le bref sera dorénavant imprimé par Bocher, imprimeur à Saint-Quentin, sous la condition qu'il fournira 250 exemplaires, ainsi que le fait l'imprimeur d'Amiens, 9 août 1738. — Inhumation en la chapelle de Saint-Nicolas, du corps de Nicolas Desjardins, principal du collége, décembre 1738. — Nomination à sa place, de François Desjardins, son frère, 15 décembre 1738. — Réglement pour la discipline et le régime du collége, 28 janvier 1739, etc.

G. 814. (Registre.) — In-f°, 120 feuillets, papier.

1736-1744. — Délibérations capitulaires. — Réceptions de chanoines: Jean Chauvin, 23 janvier 1736; Jean Ansel, 31 mars 1736; Jean-Joseph Pommins de Saint-Bonnet, 13 mai 1736; Antoine Chapus, 23 juin 1738; Joseph-François Ducloseau, 5 décembre 1738; Claude-Antoine Dorigny, 7 mai 1739; Quentin-Félix Dorigny, 22 février 1740; Jean-Antoine Peitavi, 30 septembre 1740; Jacques-Adrien de Valois, 18 octobre 1743. — Nomination de Pierre-François Serot, curé de Sainte-Marguerite, 5 mars 1736, etc.

G. 815. (Registre.) — In-f°, 684 feuillets, papier.

1744-1755. — Délibérations capitulaires. — Réparation du petit orgue, 23 octobre 1744. — Déclaration faite par les chanoines qu'ils n'ont aucune connaissance de ce qu'est devenu l'inventaire des titres du chapitre, 6 novembre 1744. — Nomination de Louis Hordret (historien et jurisconsulte) comme régent au collége, 4 mai 1745. — Les livres de chant seront garnis de cuivre, 8 juin 1745. — Louis Hordret donne sa démission de régent, 4 octobre 1745. — Réparation d'un gros mur derrière l'orgue, 15 octobre 1745. — Achat d'un miroir pour que Monceau, organiste, puisse voir de l'orgue ce qui se passe au grand autel, 29 août 1746. — Lecture du brevet accordé le 24 avril 1746 à Antoine-Gabriel-Richard de Camplebon, chanoine, comme clerc ordinaire de musique de la chapelle du Roi, 23 décembre 1746. — Roger-François de Charlevoix de La Grange,

chanoine et chancelier du chapitre, meurt le 28 septembre 1747. Son corps sera inhumé, le 29, dans le bas côté gauche de la nef entre le troisième et le quatrième pilier vis-à-vis la chapelle Saint-Michel ou de Saint-Roch. — Réception de Louis Jolliez comme maître de musique, 16 décembre 1747. — Conditions à lui imposées, 22 décembre. — On mettra dans la chambre des comptes les cinq petits tableaux représentant le buste de Saint-Quentin avec les actes de son martyr, qui ont servi de modèle aux ouvriers des Gobelins, 30 décembre 1749. — Réglement pour les frais de voyages et députations, 12 novembre 1750. — Construction de deux piliers à la grande sacristie, juin 1752. — Le petit orgue du chœur servira à faire donner des leçons aux enfants de chœur, 13 décembre 1752. — Réglement sur la discipline et le régime pour les cantuaires, la pernoctation, le stage, les chapitres généraux, 30 mars 1753. — Permission accordée à Louis-Paul Colliette, chapelain d'une chapelle de la Vierge en l'église Sainte-Pécinne, de porter perruque. — Réglement pour le temporel de l'Hôtel-Dieu, 7 janvier 1754. — Statuts pour les rangs et préséances, 15 mai 1755. — Impression de 200 exemplaires du réglement sur la police intérieure du collége, 18 décembre 1754, etc.

G. 816. (Registre.) — In-f°, 354 feuillets, papier.

1744-1756. — Délibérations capitulaires soumises au contrôle. — Réceptions de chanoines: Edme-Antoine de Boucher de Flogny, 24 février 1745; Adrien-Joseph-Réné de Franssure de Villers, 13 avril 1745; Firmin Bernard, 16 novembre 1747; Daniel Durand, 29 janvier 1748; Pierre-François Ferot, 1er avril 1748; Claude Aubert, 14 août 1748; Claude Dumont, 28 septembre 1748; Laurent Gaillardon, 8 février 1749; Bernard de Nesle, 9 mai 1749; Louis-François Levechef du Darc, 24 septembre 1750; Nicolas-Jérôme Lecousturier, 18 septembre 1751; Philippe-Louis Martin, 11 octobre 1751; Louis-Nicolas Flé, 10 janvier 1755; Martin-Antoine Desjardins, 13 juin 1755; — de Guillaume de Luzy en qualité de chancelier du chapitre, 4 décembre 1747. — Baux d'immeubles, etc.

G. 817. (Registre.) — In-f°. 642 feuillets, papier.

1756-1771. — Délibérations capitulaires soumises au contrôle. — Réceptions de chanoines: Nicolas-Roch Morel, 29 octobre 1756; François Boucher, 11 mars 1757; Antoine-Thoisien d'Houville, 27 septembre 1757; Sébastien-Joseph-Gaillardon Duprat, 19 avril 1758; Jean-Baptiste-François de Saisseval, 26 septembre 1764; Louis-Joseph Gobinet, 4 janvier 1765; Claude Leblanc, 1er février 1765; Joseph de La Ville de Mirmont, 17 avril 1765; Jean-Baptiste de Lartigue, 7 février 1766; Jean-Joseph Michel, 4 avril 1767; Stanislas Lesne, 21 février 1768; Joseph-Augustin de Vios du Gay, 1er avril 1768; Thomas Vanier, 10 novembre 1768; Jacques Caron, 19 mars 1769; Marie-Antoine-Joseph de Baynast de Septfontaines, 28 août 1769; François-Étienne Mahiel de Reboumare, 7 septembre 1770; Jean-Baptiste-Pierre Crommelin, 28 septembre 1770; Louis-Benoît Simon, 10 décembre 1771. — Baux d'immeubles, etc.

G. 818. (Registre.) — In-f°, 620 feuillets, papier.

1763-1772. — Délibérations capitulaires. — Décès de Jean-Louis de Saint-Phal, chanoine, 22 septembre 1763. — Acceptation de l'hommage d'un *Discours sur l'éducation de la jeunesse*, par Vicaire, ancien recteur de l'Université de Paris, 28 septembre 1763. — Souscription pour 9 livres à la *Diplomatique pratique* ou *Traité de l'arrangement des archives*, que Lemoine, archiviste de l'église de Toul, se propose de faire imprimer, 8 février 1764. — Obligations imposées au titulaire du procureur aux causes, 8 mai 1764. — Décès de de Modène, doyen du chapitre, 16 juillet 1764. Rédaction de son épitaphe, 6 août 1764. *D. O. M. Hic jacet in spem résurrectionis æternæ, Ludovicus Carolus Spiritus de Reymon de Modene vir avitæ nobilitatis et constanter pius hujus regalis ecclesiæ decanus et exemplum, qui quamdiu vixit omnia sua munia fideliter obivit, post mortem omnia sua bona pauperibus dedit. Obiit anno M.D.CC.LXIV ætatis LXIX et præfecit annis XXXIV. Requiescat in pace.* — « Sur les représen» tations de M. Duhenois, chanoine théologal, qu'il » aurait été informé que M. Gobinet de Villecholles, » subdélégué en cette ville, aurait receu des ordres de » M. d'Invau, intendant de la Généralité d'Amiens, de » faire et faire faire des recherches de l'histoire de la » partie de son département, pour servir à la Biblio» thèque historique de France que se donne la peine de » faire le révérend père Lelong sous les yeux et avec » l'approbation de la cour, Messieurs ont prié MM. » Gueulette, Ansel et Dechanois de se donner la peine » de rassembler, tant dans les livres de l'histoire de la » ville qui sont à la bibliothèque que dans les cartulaires » du chapitre, les événements les plus curieux et les » plus intéressants qui concernent le chapitre et la ville, » d'en faire un mémoire et de le remettre à mondit » sieur de Villecholles pour être envoyé de leur part à » M. l'intendant. » 11 janvier 1765. — « Sur le rapport » de M. Duhenois, chanoine théologal, qu'au désir de » l'ordonnance du 11 de ce mois, M. Ansel, chanoine

» bibliothécaire, se serait donné la peine de faire un » mémoire des événements les plus intéressants qui » concernent le chapitre et la ville pour servir à la » bibliothèque historique de France du révérend père » Lelong, MM. après avoir remercié mesdits sieurs » Ansel et Duhenois, ont prié M. Duhenois de le faire » copier sous ses yeux et de le remettre de leur part à » M. Gobinet de Villecholles, subdélégué de cette ville, » pour être envoyé à M. d'Invau, intendant de Picardie. » 25 janvier 1765. — Réception de Joseph de La Ville de Mirmont, nommé doyen du chapitre, par le Roi, le 24 mars 1765. — Nomination de l'abbé de Peitavy, comme notable du chapitre à l'assemblée de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, 9 août 1765. — « Sur la représentation » de M. l'abbé de Mirmont, doyen de cette église, que » Mgr l'évêque de Noyon avait disposé de la place de » chapelain de l'Hôtel-Dieu de Noyon en faveur de M. » Louis-Paul Colliette, curé de Gricourt et chapelain de » la chapelle Notre-Dame de l'Esterlin fondée à Sainte- » Pécinne, et que le prélat désirait que le chapitre » traitât ledit sieur Colliette favorablement en le laissant » jouir des fruits de ladite chapelle, MM. entrant dans » les vues de Mgr l'évêque de Noyon et désirant lui » donner des marques de leur respect, ont ordonné que » saisie tenante des fruits de ladite chapelle, pour cause » de non résidence dudit sieur Colliette, M. Ferot, cha- » noine receveur des chapelles absentes, restituerait » chaque année lesdits fruits saisis dudit sieur Colliette, » en indemnité des dépenses qu'il pourrait faire pour se » procurer les connaissances nécessaires pour achever » l'histoire du Vermandois à laquelle il travaille depuis » longtemps, et ont autorisé le secrétaire à écrire à » Mgr l'évêque de Noyon en conséquence de la présente » délibération. » 13 octobre 1766. — Lecture d'une lettre de l'évêque de Noyon portant mention du refus fait par Colliette d'accepter ce bénéfice après l'avoir sollicité, 14 novembre 1766. — L'abbé de Mirmont, doyen, donne au chapitre un livre intitulé : *Défense des prérogatives de l'Auguste de Vermandois et de l'église.* Réception de l'évêque de Noyon, 18 octobre 1767. — Exemption de guet et garde accordée par M. de Choiseul, ministre de la guerre, aux musiciens du chapitre, 2 mars 1768. — Lecture prise d'une lettre écrite au révérend père Grenier, bénédictin, par M. Bertin, conseiller d'État, qui l'invite à continuer son travail et ses recherches nécessaires à l'histoire de la France, et d'une lettre écrite par le même à l'intendant d'Amiens pour l'engager à procurer dans son département audit révérend père toutes les réponses dont il pourrait avoir besoin pour se procurer de nouvelles connaissances. « MM. ont prié M. de » La Bretonnière, chanoine bibliothécaire, de donner » en communication au révérend père Grenier tout ce » qui pourrait se trouver dans la bibliothèque de cette » église qui eût rapport à son objet. » 3 août 1768. — Autorisation donnée par le chapitre d'imprimer l'éloge de la Reine décédée, fait par les élèves de réthorique du collége des Bons-Enfants, 17 août 1768. — Distribution de cet éloge à chacun des chanoines par Desjardins, principal de ce collége, 12 septembre 1768. — Adjonction de Loire de Berne à Caullier, archiviste, aux gages annuels de 300 livres, 7 novembre 1768. — « MM. » ont autorisé M. de La Bretonnière, chanoine biblio- » thécaire, à donner à M. de Tronquoy la communication » des recherches du Vermandois faites par M. de La » Fons, chanoine, conformément à la signification qui » lui en aurait été faite. » 20 janvier 1769. — Nomination de Lambert, archiviste, 7 mai 1770. — Autorisation donnée, sur la demande de Saint-Florentin, à Le Cousturier, de s'absenter six mois de l'année pendant deux ou trois ans, pour faciliter la publication d'une nouvelle édition des *Hommes illustres de Plutarque*, 30 mai 1770. — Lecture de l'offre faite par Lemoine de classer les archives du chapitre. Il s'entendra avec de Peitavi, à Paris, qui fera son rapport, 5 juillet 1770. — « Lecture » prise d'une lettre écrite à la compagnie par M. de » Peitavy, chanoine, de présent à Paris, à l'occasion de » l'ordre à mettre dans les archives de cette église, par » laquelle il mande qu'il auroit vu, conformément à » l'invitation qui lui en auroit été faite par M. de La » Charasse, chanoine secrétaire, au nom de MM., le sieur » Lemoisne, secrétaire-archiviste, qu'il serait convenu, » sous le bon plaisir du chapitre, avec le sieur Lemoisne, » qu'il se transporteroit à Saint-Quentin pour examiner » l'état des lieux disposés à recevoir les archives, et » l'état actuel dans lequel elles sont, ainsi que les an- » ciens registres et inventaires ; que cette dépense ne » coûterait pas plus de 4 louis ; MM. ont prié le secré- » taire de faire réponse à mondit sieur de Peitavy, de » lui mander qu'il consentoit que ledit sieur Lemoisne » se rende à Saint-Quentin à cette effet, mais qu'ils » désirent que mondit sieur de Peitavy soit de retour » ici pour être présent, et qu'il s'arrange en consé- » quence pour fixer le départ dudit sieur Lemoisne. » 10 juillet 1770. — Délivrance au chapitre du legs de 6000 livres qui lui avait été fait par son doyen, Louis-Charles-Esprit de Reymon de Modène, 16 juillet 1770. — « Lecture prise d'une lettre écrite à la compagnie par » M. de Peitavy, concernant plusieurs affaires et par- » ticulièrement la nécessité de faire venir incessamment » le sieur Lemoisne, archiviste, pour prendre connais-

» sance de la salle destinée à recevoir les archives de » cette église et donner les idées pour l'ordre à y » établir par la suite, MM. ont prié le secrétaire de faire » réponse audit sieur de Peitavy et de lui mander de » faire prier le sieur Lemoisne pour se rendre en cette » ville aussitôt que les affaires lui permettront. — Sur » l'avis donné par M. de Peitavy, chanoine, à M. de La » Charasse, chanoine secrétaire, que M. Lemoine, » archiviste, devait arriver aujourd'hui en cette ville, » MM. ont prié MM. Douville et de La Charasse de » l'accompagner dans les archives, et ont autorisé MM. » les fabriciens et maîtres de fabrique à faire exécuter » les projets pour faire faire la boiserie du dépôt des » archives. » 25 juillet 1770. — « M. Lemoine, archiviste, » étant entré à l'assemblée avec la permission de MM. » et ayant expliqué sa manière d'opérer pour mettre » les archives en bon ordre, et ce qu'il se propose de » faire pour un arrangement préliminaire des archives » de cette église, MM. bien convaincus de l'utilité et de » la nécessité de faire mettre les archives de cette église » en bonne forme pour pouvoir s'en servir avantageu- » sement pour les intérêts de cette église, ont nommé » MM. Douville et de La Charasse, chanoines, auxquels » ils ont donné pouvoir de faire et signer un traité con- » forme avec mondit sieur Lemoine, les autorisant à lui » allouer pour ses honoraires la somme de 720 livres » pour lui et un commis ou un clerc, lequel sera à ses » frais, pour mettre les titres et papiers du trésor des » archives selon l'ordre et l'arrangement proposé et à » donner au sieur Lemoine un copiste, lequel sera » payé par le chapitre, ainsi que les menus frais de » bureau. MM. ont renvoyé à la prudence de MM. Dou- » ville et de La Charasse, chanoines, et de M. Lemoine » pour faire choix des cartons pour mettre les livres. » MM. ont renvoyé à la prudence de MM. les fabriciens » et maîtres de fabrique pour faire arranger les armoires » des archives, de concert avec M. Lemoine. » 26 juillet 1770. — Don par Lemoine de sa *Diplomatique pratique*. « Lecture prise du traité fait avec M. Lemoine, archiviste, » pour l'ordre à établir dans les archives de ladite église, » MM. l'ont agréé. » 30 juillet 1770. — Délivrance à Lemoine de 200 livres le 1er août 1770 ; de 150 livres le 21 août ; de 150 livres le 12 octobre. — Gueulette, chanoine, fait don au chapitre des œuvres d'Emmeré, 3 août 1770. — « M. Lemoine, archiviste, étant entré au » chapitre avec la permission, et ayant déclaré qu'il » aurait rempli ses engagements pour l'arrangement » des titres et papiers de cette église, et représenté » que la somme de 30 louis dont il était convenu » par traité fait entre le chapitre et lui n'était pas » suffisante pour ses honoraires et l'indemniser des » dépenses qu'il aurait été obligé avec deux jeunes » clercs, MM. voulant le traiter favorablement lui ont » accordé jusqu'à la concurrence des sommes reçues et » à recevoir à celle de 1200 livres tant pour lui que » pour frais de bureau, frais d'un de ses clerc qui était » à la charge du chapitre, sur laquelle sera prélevée » celle de 48 livres accordée par gratification auxdits » deux clercs. — M. Lemoine, archiviste, ayant repré- » senté à la compagnie qu'il serait très avantageux pour » les intérêts de cette église que les archives fussent » traitées en grand, dans la forme prescrite par le » livre de diplomatique pratique qu'il a donné au public, » MM. bien convaincus que ce travail serait très utile » pour la conservation du trésor des archives et celle » des droits et domaines appartenant à cette église, ont » été d'avis de s'attacher mondit sieur Lemoine pour » faire ce travail, et ont nommé commissaires pour » traiter avec lui pour cet objet M. Crommelin, chanoine, » procureur syndic, et MM. Peitavy, Douville, Lambert » et de La Charasse, lesquels en feront rapport à la » compagnie au chapitre mercredi prochain. » 22 octobre 1770. — « Lecture prise d'un projet de traité » à faire entre M. Lemoine, archiviste, pour la con- » fection d'un inventaire raisonné des archives de cette » église, MM. après avoir remercié MM. Crommelin, » Peitavy, Douville, Lambert et de La Charasse, cha- » noines, lesquels se sont donné la peine de le rédiger, » l'ont agréé, et les ont autorisés pour faire et signer » ledit traité à faire avec mondit sieur Lemoine au prix » de 11000 livres, de laquelle il sera payé audit sieur « Lemoine pendant les 4 premières années 1400 livres » pour 4 mois de travail, les deux dernières 1200 livres » chacune, et l'excédant de la somme convenue après » la confection et la réception de l'ouvrage. » 24 octobre 1770. — « L'entreprise du traité fait avec M. Lemoine, » archiviste, pour la confection d'un inventaire raisonné » des archives de cette église, MM. après avoir remercié » MM. les commissaires, l'ont agréé. MM. ont prié M. » Lambert, chanoine, archiviste, gardien des clefs du » trésor des archives de cette église, de distribuer à » MM. de bonne volonté des liasses de papiers intitulées » papiers inutiles, pour les trier et les distinguer cha- » cune dans l'ordre des papiers dans lesquels ils pour- » ront entrer en cas qu'après l'examen fait, il s'en trouve » d'utiles aux intérêts de cette église. — MM. ont prié » M. Lambert, chanoine archiviste, de faire nettoyer » l'ancien trésor des archives de cette église pour pou- » voir y déposer suivant l'ordre qui s'y trouve déjà » établi les papiers à extraire des papiers intitulés inu-

» tiles pour y déposer ceux que MM. après l'examen » fait, jugeront à propos de conserver pour y avoir » recours en cas de besoin. — M. Lemoine ayant mis » sur le bureau les cahiers contenant l'inventaire des » titres de cette église, MM. ont ordonné qu'ils seraient » remis à M. Lambert, chanoine archiviste, et l'ont » prié de les faire relier en brochure chez lui. » 26 octobre 1770. — La place d'archiviste est constituée en charge par ordonnance du chapitre, 3 décembre 1770. — Fixation des heures des offices, 3 décembre 1770. — « MM. ont autorisé M. le fabricien et MM. les maîtres » de fabrique à faire faire des portes pour les armoires » des archives et à faire mettre un rideau à la fenêtre » pour garantir de l'ardeur du soleil, et à faire trans- » porter les cartons aussitôt que la salle sera disposée » pour les recevoir. » 17 décembre 1770. — Projet d'établissement d'une blanchisserie près du moulin Becqueret, avril 1771. — Lecture d'une lettre de l'évêque de Meaux qui prie le chapitre de lui laisser Lemoine pour terminer le classement de ses archives. Consentement du chapitre. 22 juin 1771. — « Sur le » rapport de M. de Peitavy, chanoine, des arrangements » et des conventions qu'il aurait faites avec le sieur » Lemoine, archiviste, pour l'arrangement des papiers » qu'il aurait jugé comme inutiles, et sur les raisons du » retard dudit sieur Lemoine en cette ville, pour satis- » faire à son traité, MM. après avoir remercié M. de » Peitavy de son zèle, ont ordonné qu'il sera délibéré » dans un chapitre, vu que ledit sieur Lemoine ne sera » ici qu'au printemps prochain, aux conditions qu'il y » restera en temps suffisant en dédommagement de celui » qu'il aurait employé cette année aux arrangements de » papiers. » 31 août 1771. — « Lecture prise d'une lettre » écrite à M. de Peitavy, chanoine, par M. Lemoine, ar- » chiviste, MM. ont prié le secrétaire de lui écrire en leur » nom, de lui mander qu'ils sont très mécontents du re- » tard qu'il a mis pour l'exécution de son traité pour » l'arrangement des archives de cette église; qu'avant de » commencer l'inventaire des titres en grand, il jettera » un coup d'œil sur tous les papiers qui sont au rebus » comme inutiles pour en extraire tous ceux que MM. » jugeront bons à être compris, le tout à ses frais, et de » se rendre en cette ville au mois de mai pour faire au » moins un volume in-folio de son inventaire raisonné, » qu'il s'était obligé de faire l'année dernière, et qu'ils » étaient tous disposés à rompre le traité fait avec lui s'il » n'accomplissait ses obligations. » 10 janvier 1772.

G. 819. (Registre.) — In-f°, 290 feuillets, papier.

1772-1775. — Délibérations capitulaires. — Construction d'un bassin pour recevoir les eaux minérales à Castres, 5 mai 1772. — « MM. ont permis à M. Lemoine, « archiviste, de travailler à la confection d'un inventaire » raisonné des archives de cette église, conformément, » au traité fait avec lui le 24 octobre 1770, et ont » ordonné qu'il commencerait par faire une revue des » papiers regardés comme inutiles pour en extraire » ceux qui seront jugés bons à être conservés, sans » autre honoraire que celui porté en son traité. » 24 mai 1772. — « Lecture prise d'un traité fait avec M. » Lemoine, archiviste, pour la confection d'un inven- » taire raisonné des archives de cette église, MM. ont » été d'avis qu'il ait son exécution, et ont nommé pour » commissaires pour vérifier le travail et les extraits des » titres sur les originaux, MM. Crommelin, major, de » Peitavy, Martin et Crommelin minor, avec M. Michel, » chanoine, procureur syndic. » 1er juin 1772. — Reliques de Sainte-Victorice accordées à l'évêque de Boulogne, 19 juin 1772. — Mort de Guillaume de Luzy, chancelier du chapitre, 8 février 1773. — « Lecture » prise d'une requête du sieur Nicolas, associé du sieur » Lemoine, archiviste, pour les travaux des archives, » selon différents traités faits entre eux, par laquelle il » prie la compagnie d'en prendre connaissance et s'en » réfère en sa justice pour arbitrer les indemnités qu'il » a droit d'exiger du sieur Lemoine pour leur inexé- » cution venant de la part dudit sieur Lemoine, MM. ont » prié MM. de Peitavy et de La Charasse de les concilier » et de terminer à l'amiable tous les différends meus et » à mouvoir entre ces deux archivistes. » 8 mars 1773. — « Sur le rapport de MM. de Peitavy et de La Charasse, » chanoines, qu'ils auraient terminé à l'amiable toute » contestation mue et à mouvoir entre M. Lemoine, » archiviste, et M. Nicolas, associés aux travaux des » archives, pour l'exécution de différents traités faits » entre eux, et qu'ils auraient arbitré que pour la somme » de 400 livres que le sieur Lemoine consentait de » donner en indemnité au sieur Nicolas, ce acceptant, » leurs différentes conventions faites doubles seraient » annullées et auraient été respectivement remises ès- » mains de M. de La Charasse, chanoine secrétaire, MM. » ont remercié MM. de Peitavy et de La Charasse des » peines qu'ils se sont données pour concilier les deux » parties à leur satisfaction. » 10 mars 1773. — Mort de François Desjardins, principal du collége, 14 mars 1773. Nomination de son successeur, Jean-Baptiste Charlet, 21 avril 1773. — « M. de La Charasse, chanoine secrétaire, » ayant mis sur le bureau un exemplaire en 3 volumes » in-4° des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique,* » *civile et militaire de la province de Vermandois,* par M.

» Louis-Paul Colliette, curé de Gricourt et chapelain de » cette église, qui lui avait été envoyé par l'auteur, » auquel était jointe une lettre dudit sieur adressée à » la Compagnie, par laquelle il prie MM. en général et » en particulier de vouloir bien l'accepter, MM. informés » que dans les parties de ces mémoires concernant cette » église, il se trouve beaucoup de choses énoncées et » commentées au hazard et préjudiciables aux intérêts » de cette église, ont ordonné qu'ils seront examinés » avec soin, pour sur les observations qui leur seraient » faites, prendre un parti conforme aux droits, privilèges » et interêts de cette église dans toutes les parties qui » les compètent, et ont autorisé le secrétaire à faire » réponse et à écrire au sieur curé de Gricourt confor» mément à la présente délibération. » 28 juin 1773. — Réparations au portail de la Collégiale avec des pierres de Saint-Nicolas-aux-Bois. Fermeture du porche à l'aide d'une grille de fer. 30 juin 1773. — Acceptation du devis de la grande porte du portail. 5 juillet 1773. — Installation de Charlet, principal du collége, 9 août 1773. — La Vierge et les saints du portail seront peints en blanc, 27 août 1773. — « Sur les représentations faites à » la compagnie que dans les mémoires que le sieur » Colliette, curé de Gricourt, aurait fait imprimer pour » servir à *l'Histoire ecclésiastique civile et militaire de la* » *province de Vermandois*, il se serait introduit nombre » d'erreurs concernant cette église et surtout peu de » fidélité dans les chartes qu'il a cité et rapporté en » entier, MM. ont prié M. de Peitavy d'examiner lesdits » mémoires et Messieurs de bonne volonté d'y faire » leurs observations, pour, étant confrontés sur les » titres originaux, en faire rapport à la compagnie, » laquelle avisera au moyen de prévenir qu'ils ne soient » nuisibles par la suite aux intérêts de ladite église. » 16 mars 1774. — Course de la Couronne de Saint-Quentin par la compagnie de la Jeunesse, conformément aux statuts de 1636, mars-mai 1774. — Lemoine dépose le 7e volume d'inventaire des chartes, 5 mai 1774. — Certificat d'exactitude du travail de Lemoine pour l'arrangement des archives, 3 août 1774. — Cérémonial des canoniers arquebusiers pour recevoir le prix général, août-septembre 1774. — « Sur le rapport fait à la com» pagnie qu'il serait nécessaire pour la conservation des » grands inventaires des titres de cette église et pour » la plus grande commodité de MM. les officiers de les » faire copier en autant de volumes in-4°, MM. après » avoir agréé ce projet en ont renvoyé l'exécution à la » prudence de M. le procureur syndic, l'ont autorisé à » faire prix avec le sieur Serin pour lesdites copies. Ils » ont ordonné qu'il ne serait délivré au copiste que » cahier à cahier ; que le travail se ferait dans la salle » des bureaux sous l'inspection de M. le procureur » syndic et de M. l'archiviste. » 28 octobre 1774. — « MM. conformément à la délibération du 28 octobre » dernier, ont nommé le sieur Serin pour copier les » inventaires raisonnés des titres de cette église pour » être mis en volumes in-4°, aux honoraires de 60 livres » pour la copie de chacun des grands inventaires, en » lui fournissant le papier, et ont ordonné qu'il con» servera le même caractère d'écriture que celui desdits » grands inventaires, et ont prié M. le procureur syndic » et M. l'archiviste de présider au travail. » 14 novembre 1774. — Bénédiction des drapeaux de l'arquebuse, 7 juin 1775. — « Lecture prise d'une lettre de M. Ju» mentier, choisi par M. Lambert, chanoine sous-chantre, » et par M. le maître de musique de la Sainte-Chapelle » de Paris pour occuper la place de maître de musique » en cette église, par laquelle il prie la compagnie de » lui accorder cinq à six semaines pour terminer ses » affaires à Coutances, MM. y ont consenti et ont auto» risé le secrétaire à lui faire réponse en conséquence. » 4 août 1775.

G. 820. (Registre.) — In-f°, 290 feuillets, papier.

1775-1780. — Délibérations capitulaires. — Bénédiction du caveau pour la sépulture des chanoines et des chapelains, 1776. — Nomination de Charles-Florent Prevost à la cure de Saint-Jean-Baptiste, 25 mars 1776. — « Le sieur Serain ayant mis sur le bureau la copie du » 4e volume de l'inventaire des titres de cette église, » MM. ont autorisé M. de Bournonville à lui délivrer » pour ses honoraires la somme de 90 livres. » 20 juillet 1776. — Réparations au chœur, au cancel et au clocher d'Artemps, 23 octobre 1776. — Décès de Claude Dumont, chanoine, 11 mai 1777. — Décès de Nicolas de Malleret de La Houzière, chancelier du chapitre, 4 août 1777. — Choix de Ducreux en qualité de commissaire feudiste, 11 août 1777. — « MM. ont autorisé M. de » Bournonville à délivrer au sieur Leroux la somme » de 80 livres pour la copie d'un volume des inventaires » des titres de cette église. » 27 octobre 1777. — « Lecture prise d'une requête du sieur Blondel maître » d'écriture de la maîtrise, MM. ont ordonné que les » cachets pour les leçons lui seraient payés à 15 sous » au lieu de 10 qui lui étaient accordés précédemment ; » plus MM. ont renvoyé à la prudence de M. de » Froussure, chanoine, administrateur de la maîtrise, » pour donner aux petits enfants de chœur un maître de » lecture. » 15 mai 1778. — Réglement pour l'assistance des chapelains, etc.

G. 821. (Registre.) — In-f°, 656 feuillets, papier.

1772-1788. — Délibérations capitulaires soumises au contrôle. — Pouvoir donné à Duhenois pour traiter avec Berthoux, imprimeur à Cambrai, de l'impression des livres de chant, 24 mai 1773. — Réglement pour le rang des religieux de Saint-Quentin-en-l'Ile aux processions, 27 septembre 1776. — Réception de Joseph-Nicolas de La Pomelie, chancelier du chapitre, 8 octobre 1777. — Réception de Jean-Baptiste Charlet à la prébende préceptoriale, 17 avril 1782. — Réceptions de chanoines : Nicolas de Malleret, 3 février 1772 ; Pierre Peterel, 16 décembre 1772 ; Nicolas Templeux, 15 février 1773 ; Pierre-Quentin Lefebvre, 28 mai 1773 ; Claude-Antoine Soor, 13 septembre 1773 ; Benoît Grellet, 13 septembre 1773 ; Emmanuel-Marie Blanchemain, 31 juillet 1775 ; Antoine-François Lambert ; 10 novembre 1775 ; Pierre Blot, 27 mars 1776 ; Ulric-Marie-Anne de Najac, 9 septembre 1777 ; Jacques-Laurent Legry, 30 septembre 1777 ; Joseph Hanquet, 21 octobre 1777 ; Joseph-Paul Cailleau, 7 décembre 1777 ; Pierre-Barthélemi de Germanes, 30 janvier 1778 ; Jean-Antoine Tricot, 28 juillet 1778 ; Charles-Louis Gavrel, 23 décembre 1778 ; Victor de Bessière, 21 septembre 1779 ; François-Réné Lebrasseur, 25 septembre 1779 ; Dominique-Marie de Ladoue, 13 août 1780 ; Claude-Louis Thibault, Jean-Philbert Robert, Charles-Claude Faure, 23 février 1781 ; Antoine-Joseph Bagarris, Jean Lagueyrie, 27 février 1781 ; Louis-Paul Colliette, 7 mai 1781 ; Jacques-Philippe-Nerré Huret, 16 juillet 1781 ; François de Venet, 14 décembre 1781 ; François-Roch Boinet d'Ercourt, 28 décembre 1781. — Réceptions de chapelains : Gabriel-François de Chilly ; Gabriel-Valery Paillet ; Pierre-Alexis Guilbaut ; Jean-Baptiste Blanchart ; Noël Lefort ; Jean-François Desvignes, Simon-Dominique Michel, etc.

G. 822. (Registre.) — In-f°, 240 feuillets, papier.

1600-1740. — Reconnaissances de censives et rentes dues au chapitre de Saint-Quentin à Castres, Contescourt, Giffecourt, Fontaine-les-Clercs, Vermand, etc. — Transactions et actes passés devant Forestier, notaire du chapitre.

G. 823. (Registre.) — In-f°, 460 feuillets, papier.

1596-1604. — Minutes de Forestier, notaire du chapitre de Saint-Quentin. — Baux d'immeubles sis à Vermand, Essigny-le-Grand, Remicourt, Remigny, Bellicourt, Saint-Quentin, Tugny, Roupy, Montbrehain, Vraines (Somme), Nauroy, Marteville, Jeancourt, Mesnil-Saint-Laurent, Contescourt, Dury, Douchy, Itancourt, Flechin (Somme), Gricourt, Quivières (Somme), Fontaine-les-Clercs, Clastres, Villers-Saint-Christophe. — Transaction avec les héritiers d'Antoine Desplanques, doyen du chapitre de Saint-Quentin, sur l'exécution du testament de celui-ci.

G. 824. (Registre.) — In-f°, 180 feuillets, papier.

1604-1610. — Minutes de Forestier, notaire. — Baux d'immeubles sis à Jeancourt, Seraucourt, Guisancourt, Fluquières, Lehaucourt, Saint-Quentin, Travecy, Brissy, Hamégicourt, Mézières-sur-Oise, Gibercourt, Artemps, Hinacourt, Villers-Saint-Christophe, Sinceny, Levergies, Rouy, Essigny-le-Grand, etc.

G. 825. (Registre.) — In-f°, 450 feuillets, papier.

1617-1620. — Minutes d'Antoine Demileschamps, notaire. — Baux d'immeubles sis à Frières-Faillouël, Savy, Liez et Remigny, Seraucourt, Bayonvillers (Somme), Holnon, Flavy-le-Martel, Jussy, Douchy, Itancourt, Essigny-le-Grand, Rozières (Somme), Fléchin (Somme), Sinceny, Quivières (Somme), Holnon, Monceau-le-Neuf, Tugny, Fontaine-les-Clercs, Gauchy, Harly, Prémont, Vermand, Villers-Saint-Christophe, Levergies, Moy, Hangest (Somme), Vendelle, Clastres, Prémontré, Pontruet, Remicourt, Jeancourt, etc.

G. 826. (Registre.) — In f°, 476 feuillets, papier.

1621-1636. — Minutes d'Antoine Demileschamps. — Fondation d'anniversaire par Jean Cuthbert, notaire. — Baux d'immeubles sis à Gibercourt, Bellicourt, Mesnil-Saint-Laurent, Essigny-le-Grand, Holnon, Savy, Saint-Quentin, Quivières (Somme), Offoy (Somme), Gauchy, Dallon, Pontruet, Pertain (Somme), Itancourt, Lehaucourt, Harly, Cerizy, Hangest (Somme), Fieulaine, Happencourt, Croix, Étreillers, Marcy, Hargicourt, Tugny, Nauroy, Mézières-sur-Oise, Maissemy, Dallon, Bayonvillers (Somme), Remicourt, Urvillers, Gauchy, Monceau-le-Neuf, Fontaine-Notre-Dame, Villers-Saint-Christophe, Fresnoy-le-Grand, Fontaine-les-Clercs, Giffecourt, Vermand, Rouvroy, Contescourt.

G. 827. (Registre.) — In-f°, 304 feuillets, papier.

1692-1701. — Minutes de Demileschamps, notaire. — Baux d'immeubles situés à Villecholles, Sery-lès-Mézières, Sissy, Cepy-Bernes (Somme), Saint-Quentin, Moy, Clastres, Essigny-le-Grand, Travecy, Harly, Itancourt, Fluquières, Castres, Fontaine-les-Clercs, Essigny-le-Grand, Levergies, Bayonvillers (Somme), Savy,

Montescourt, Mézières-sur-Oise, Dreslincourt (Oise), Athies (Somme), Rouvroy, etc. — Fondation de l'anniversaire de Charles Bendier, chanoine. — Réception d'un positif de la tribune de l'orgue, 7 mai 1697. — Livraison au chapitre de 1500 pieds de pierres du Catelet, 16 mai 1698. — Exécution du testament de Claude Bendier, chanoine, du 16 septembre 1697. — Délivrance du legs de sa bibliothèque, 9 août 1698.

G. 828. (Registre.) — In-f°, 294 feuillets, papier.

1713-1724. — Minutes de Guillaume et Alexandre Gallois. — Baux d'immeubles sis à Tugny, Fontaine-les-Clercs, Levergies, Lehaucourt, Moy, Itancourt, Happencourt, Roupy, Hangest (Somme), Harly, Crouy, Magny-la-Fosse, Mesnil-Saint-Laurent, Savy, Urvillers, Clastres, Jeancourt, Homblières, Bellicourt, Mézières-sur-Oise, Fayet, Neuvillette, Holnon, Villers-Saint-Christophe, etc. — Fondation de l'anniversaire de Jean Gobinet, chanoine et chantre de Saint-Quentin.

G. 829. (Registre.) — In-f°. 450 feuillets, papier.

1724-1735. — Minutes de Guillaume Gallois. — Baux d'immeubles sis à Itancourt, Jeancourt, Berne (Somme), Villeret, Mezières-sur-Oise, Roupy, Fontaine-les-Clercs, Mouchy-la-Gache (Somme), Sissy, Levergies, Hangest (Somme), Bellicourt, Pontruet, Clastres, Mesnil-Saint-Laurent, Essigny-le-Grand, Happencourt, Clastres, Harly, Savy, Montbrehain, Doucy, Nauroy, Gricourt, Fieulaine, Croix-Fonsommes, Vermand, Benay, Urvillers, Montescourt, etc.

G. 830. (Registre.) — In-f°, 474 feuillets, papier.

1735-1744. — Minutes de Guillaume Gallois, notaire. — Baux d'immeubles sis à Roupy, Happencourt, Savy, Clastres, Itancourt, Bayonvillers (Somme), Étreillers, Germaine, Hargicourt, Sinceny, Pertin (Somme), Nauroy, Villers-Saint-Christophe, Levergies, Vermand, Fontaine-les-Clercs, Essigny-le-Grand, Dallon, Offoy (Somme), Seraucourt, Hangest (Somme), Leuilly (Somme), Holnon, Athies (Somme), etc.

G. 831. (Registre.) — In-f°, 510 feuillets, papier.

1744-1751. — Minutes de Gallois, notaire. — Baux d'immeubles sis à Sissy, Saint-Quentin, Dallon, Germaine, Fontaine-les-Clercs, Étreillers, Nauroy, Villers-Saint-Christophe, Vraines (Somme), Essigny-le-Grand, Joncourt, Roupy, Itancourt, Sinceny, Hangest (Somme), Savy, Vermand, Athies (Somme), Marcy, Jeancourt, Vaux, Dallon, Contescourt, Fontaine-Notre-Dame, Bayonvillers (Somme), Villeret, Fluquières, Quivières (Somme), Giffecourt, Dury, Roupy, Sery, Nesles (Somme), Remicourt, Pontruet, Pertin (Somme), Offoy (Somme), Bellicourt, Levergies, Fieulaine, etc.

G. 832. (Registre.) — In-f°, 610 feuillets, papier.

1755-1762. — Minutes de Gallois, notaire. — Baux d'immeubles situés à Fontaine-les-Clercs, Levergies, Essigny-le-Grand, Mesnil-Saint-Laurent, Vermand, Pontruet, Templeux-le-Guérard (Somme), Cepy, Clastres, Tugny, Vendelles, Athies (Somme), Savy, Étreillers, Nauroy, Bayonvillers (Somme), Sery-lès-Mézières, Gauchy, Happencourt, Travecy, Roupy, Vaux, Fresnoy-le-Grand, Lehaucourt, Gricourt, Harly, Sissy, Mézières-sur-Oise, Monceau-le-Neuf, Saint-Quentin, Clastres, Montbrehain, Jeancourt, Croix-Fonsommes, Bellenglise, Bernes (Somme), Seraucourt, Villeret, Joncourt, Contescourt, Benay, Tugny, Hamégicourt, etc.

G. 833. (Registre.) — In-f°, 566 feuillets, papier.

1767-1770. — Minutes de Guillaume Gallois. — Baux d'immeubles situés à Levergies, Happencourt, Vermand, Croix-Fonsomme, Nauroy, Sery-lès-Mézières, Gricourt, Étreillers, Gauchy, Saint-Quentin, Essigny-le-Grand, Savy, Maissemy, Cerizy, Peuilly (Somme), Montescourt, Fontaine-les-Clercs, Seraucourt, Hamégicourt, Gibercourt, Alaincourt, Fieulaine, Bernes (Somme), Fléchin (Somme), Jeancourt, Travecy, Mesnil-Saint-Laurent, Harly, Monceau-le-Neuf, Fontaine-Notre-Dame, etc.

G. 834. (Registre.) — In f°, 258 feuillets, papier.

XVII° Siècle. — Mémorial des baux, déclarations et arpentages de terres. — Extraits d'arrêts du Parlement relatifs aux contestations entre le chapitre de Saint-Quentin et ses fermiers ou locataires, l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. — Extraits d'actes de nantissement et expéditions de justices; constitutions et reconnaissances de rentes envers le chapitre.

G. 835. (Registre.) — In-f°, 333 feuillets, papier.

XVII° Siècle. — Double du même mémorial.

G. 836. (Registre.) — In-f°, 468 feuillets, papier.

1673-1764. — Actes de relief de fiefs et d'investissement de domaines de la mouvance du chapitre à Contescourt, Vermand, Fluquières (Somme), Dallon, Mesnil-Saint-Laurent, Liez, Montescourt, Giffecourt,

Quivières (Somme), Essigny-le-Grand, Fontaine-les-Clercs, Bellicourt, Gricourt, Beauvois, Brouchy (Somme), Tugny, etc.

G. 837. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

XVIII° Siècle. — Recueil des dénombrements de fiefs de la mouvance du chapitre de Saint-Quentin, avec table alphabétique de leur situation.

G. 838. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

XIII° Siècle. — 1782. — Objets généraux. — Fragments (XIII° siècle) de la table d'un cartulaire du chapitre de Saint-Quentin, relatifs aux chartes des domaines de Fontaine-les-Clercs, Artemps, Contescourt, Castres, Essigny-le-Grand. (Ces fragments servaient de chemise à un arpentage du domaine de ce chapitre à Essigny-le-Grand en 1764.) — État du reliquaire du chapitre de Saint-Quentin, en 1398. — Relevé des cens et rentes dus en 1602, à ce chapitre, à Castres, Contescourt, Fontaine-les-Clercs. — Arrêt du Parlement (1782) relatif à la mise en possession de la prébende préceptoriale de Saint-Quentin par Jean-Baptiste Charlet, principal du collége de cette ville.

G. 839. (Liasse.) — 7 plans.

XVIII° Siècle. — Saint-Quentin. — Plans: des justice et seigneurie du chapitre; — de l'église collégiale; — de la petite place de Saint-Quentin; — de la chasse réservée au gouverneur; — du faubourg Saint-Jean, pour les rentes et surcens dus à la ville de Saint-Quentin; — du territoire de Rocourt, pour la dîme appartenant au chapitre.

G. 840. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1680-1790. — Saint-Quentin. — Baux de maisons et terres situées à Saint-Quentin et dans la banlieue. — Arpentages de terres et reconnaissances de surcens.

G. 841. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1584-1775. — Saint-Quentin. — Procès-verbaux de mesurage et d'arpentage du domaine de Cepy.

G. 842. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Alaincourt. — Bail de prés.

G. 843. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Amigny-Rouy. — Bail de terre lieudit le clos Bove.

G. 844. (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 3 plans.

1579-1782. — Artemps. — Déclaration, plans, arpentages et bail de terres.

G. 845. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1775-1783. — Athies (Somme). — Baux de terres.

G. 846. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Auroir et Germaine. — Bail de terres.

G. 847. (Registre.) — In-f°, 215 feuillets, papier.

1724-1737. — Bayonvillers (Somme). — Déclarations de biens faites par les tenanciers.

G. 848. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1625-1786. — Bellenglise. — Baux, déclarations et arpentage de terres.

G. 849. (Liasse.) — 23 pièces, papier, dont 2 plans.

1559-1786. — Bellicourt. — Baux, déclarations, arpentages des fermes, terres, dîmes et terrages. — Plans.

G. 850. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1569-1785. — Benay, Gibercourt, Montescourt. — Déclarations, arpentages et baux de terres.

G. 851. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Berthenicourt. — Bail de terres.

G. 852. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 plan.

1770. — Bray-Saint-Christophe et Tugny. — Procès-verbal de bornage et plan, par Guillaume Testart, arpenteur au bailliage de Saint-Quentin.

G. 853. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Brissy-Hamégicourt. — Bail de terres.

G. 854. (Liasse.) — 25 pièces, papier, dont 2 plans.

1715-1782. — Castres, Contescourt et Giffecourt. — Baux, déclarations et arpentages de terres. — Plans de bornage.

G. 855. (Registre.) — In-f°, 168 feuillets, papier.

1768. — Procès-verbal d'arpentage général et plan terrier des seigneuries de Castres, Contescourt et Giffecourt, appartenant au chapitre de Saint-Quentin,

dressé par Louis Morcrette, arpenteur royal au bailliage.

G. 856. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Caulaincourt. — Bail de terres.

G. 857. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1718-1786. — Cerizy. — Baux, déclarations et arpentages de terres.

G. 858. (Liasse.) — 22 pièces, papier, dont 1 plan.

1672-1783. — Clastres. — Déclarations, baux et procès-verbaux d'arpentage d'immeubles. — Plan.

G. 859. (Liasse.) — 13 pièces, papier, dont 12 plans.

1761. — Procès-verbal d'apentage et mesurage du domaine de Clastres, appartenant au chapitre de Saint-Quentin, dressé par Louis Morcrette, arpenteur. — Plans.

G. 860. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1733-1781. — Contescourt. — Dénombrements du fief de Burcourt. — Arpentages et baux de terres.

G. 861. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1613-1785. — Croix-Fonsomme. — Procès-verbaux d'arpentage et baux d'immeubles.

G. 862. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1771-1779. — Croix-lès-Matigny et Flavy (Somme). — Baux de terres.

G. 863. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1706-1781. — Crouy. — Baux de terres.

G. 864. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1352-1782. — Dallon. — Lettres sous le scel du bailliage de Vermandois, à Saint-Quentin, portant donation du domaine de Dallon, relevant de la coutrerie du chapitre de Saint-Quentin, par Gérard de Sorel, seigneur de Dallon, à Jean, son fils, sous réserve d'une rente de 20 livres pour lui et de 10 livres pour Marie, sa femme (6 octobre 1352.) — Jean Willars reconnaît être débiteur d'une rente de 4 muids de blé envers le chapitre de Saint-Quentin sur son domaine de Dallon (28 novembre 1361.) — Réception du dénombrement d'un fief de 8 livres parisis de rente sur la terre de Dallon (15 novembre 1473.) — Affectation du domaine de Dallon à la sûreté du paiement à la coutrerie du chapitre, d'une rente annuelle de 105 sous et de 3 setiers de blé par semaine (17 décembre 1502.) — Sentence du bailliage de Saint-Quentin qui condamne Gaucher de La Motte, seigneur de Dallon, à payer au chapitre de Saint-Quentin les arrérages échus d'une rente annuelle de 4 muids de blé (4 octobre 1518). — Autre sentence condamnant le même au paiement de diverses rentes (23 mars 1524.) — Transaction entre Antoine de Welly, contrôleur au grenier à sel de Saint-Quentin, et Françoise Barré, sa femme, et le chapitre de Saint-Quentin, auquel ils devaient des rentes à cause des domaines de Dallon et de Giffecourt (16 octobre 1587.) — Baux, déclarations, arpentages et dénombrements du domaine de Dallon, etc.

G. 865. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1764-1779. — Douchy. — Arpentage et bail du domaine de Douchy, Germaine et Vaux. — Reconnaissance d'une rente annuelle de 2 muids de blé par Claude Vinchon au chapitre de Saint-Quentin.

G. 866. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1579-1780. — Dreslincourt (Oise). — Baux et arpentages d'immeubles.

G. 867. (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 1 plan.

1612-1776. — Dury. — Arpentages, baux, déclarations et plan du domaine de Dury.

G. 868. (Liasse.) — 52 pièces, papier, dont 7 plans.

1564-1774. — Essigny-le-Grand. — Baux, déclarations, plans et arpentages du domaine d'Essigny-le-Grand. — Plan et bornage des seigneuries d'Essigny-le-Grand, Contescourt, Seraucourt et Bourgies. — Démarcation des territoires d'Essigny-le-Grand, Grugies et Castres.

G. 869. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1775-1785. — Baux d'immeubles situés à Essigny-le-Grand.

G. 870. (Liasse.) — 18 pièces, papier, dont 1 plan.

1612-1783. — Étreillers. — Arpentages, déclarations et baux du domaine d'Étreillers. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 25 sous sur la maison de Pierre Tupigny, chirurgien à Étreillers.

G. 871. (Liasse.) — 1 plan.

1718. — Plan des terroirs et dîmages d'Étreillers,

Pommery, Vaux, Savy et Beauvois, appartenant au chapitre de Saint-Quentin, dressé par Jean Potier, arpenteur royal au bailliage de Vermandois.

G. 872. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 3 plans.

1696-1782. — Fayet. — Plans du bois de Sainte-Marguerite. — Bail des dîmes de Fayet.

G. 873. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 1 plan.

1635-1785. — Fieulaine. — Baux et arpentages du domaine de Fieulaine et de la ferme de La Horbe.

G. 874. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1666-1765. — Fléchin (Somme). — Baux, déclarations et arpentages du domaine de Fléchin. — Titre nouvel d'une rente de 2 chapons sur un jardin.

G. 875. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1722-1777. — Flesselles (Somme). — Baux et déclarations d'immeubles.

G. 876. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1607-1774. — Fluquières. — Baux, déclarations et arpentages des terres et dîmes de la seigneurie de Fluquières.

G. 877. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1602-1789. — Fontaine-les-Clercs. — Baux, déclarations et arpentages d'immeubles.

G. 878. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1715-1757. — Déclarations faites au terrier de Fontaine-les-Clercs, Castres, Contescourt et Giffecourt, par les tenanciers de ce domaine.

G. 879. (Liasse.) — 3 plans.

XVIII° Siècle. — Plans des territoires de Fontaine-les-Clercs et circonvoisins.

G. 880. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 3 plans.

1624-1776. — Fontaine-Notre-Dame. — Baux, déclaration, dénombrements et plan du domaine. — Empreinte en cire rouge du cachet du chapitre.

G. 881. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1686-1776. — Fresnoy-le-Grand. — Arpentages et bail de ce domaine.

G. 882. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 2 plans.

1722-1745. — Frières-Faillouël. — Baux, arpentage et plans du domaine de La Haurie.

G. 883. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 2 plans.

1700-1785. — Gauchy. — Plans de maisons et terres. — Baux de terres.

G. 884. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Germaine. — Bail de terres.

G. 885. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1776-1785. — Gibercourt. — Baux de terres.

G. 886. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1758-1785. — Gricourt. — Titre nouvel d'un surcens de 13 sous 6 deniers sur une maison. — Baux de terres.

G. 887. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 plan.

1692-1782. — Grugies. — Plan de bornage des territoires de Grugies, Essigny-le-Grand, Castres et Giffecourt. — Bail de terres à Grugies.

G. 888. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1548-1782. — Hamégicourt. — Déclarations, baux et arpentages de terres à Hamégicourt et Brissy.

G. 889. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1700-1782. — Hangest (Somme.) — Arpentage, plan et baux de terres et prés.

G. 890. (Registre.) — In-f°, 258 feuillets, papier.

1767. — Dénombrement de la seigneurie d'Hangest, présenté par le chapitre de Saint-Quentin à Gabriel Melchior de La Myre, chevalier, châtelain d'Hangest.

G. 891. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1482-1783. — Happencourt. — Acquisition, baux, déclarations, arpentage et bornage du domaine d'Happencourt. — Dénombrement fourni au Roi par Claude de La Fons, écuyer, de la seigneurie d'Happencourt.

G. 892. (Cahiers.) — In-f°, 178 feuillets, papier.

1761. — Dénombrement de la seigneurie d'Happencourt, présenté par Philippe-Gabriel de La Fons, chevalier, à Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France, à cause de sa châtellenie de Chauny.

G. 893. (Liasse.) — 4 plans.

1752-1783. — Plans des territoires d'Happencourt et circonvoisins.

G. 894. (Liasse.) — 2 pièces, papier

1578-1779. — Hargicourt. — Bail et arpentage d'immeubles.

G. 895. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 3 plans.

1708-1783. — Harly. — Arpentage, bornage, déclarations et baux d'immeubles. — Plans des marais et étang d'Harly.

G. 896. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 3 plans.

1618-1764. — Holnon. — Baux, arpentages et plans de terres et bois. — Reconnaissances de surcens en argent et en blé.

G. 897. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1725-1783. — Homblières. — Baux et arpentages de terres à Homblières et Mesnil-Saint-Laurent. — Reconnaissances de surcens en blé et en argent.

G. 898. (Liasse.) — 28 pièces, papier, dont 21 plans.

1726-1783. — Itancourt. — Baux de terres. — Plans du domaine d'Itancourt.

G. 899. (Registre.) — In-f°, 202 feuillets, papier.

1758. — Procès-verbal d'arpentage général de toutes les terres labourables, bois et héritages de la seigneurie d'Itancourt, appartenant au chapitre de Saint-Quentin, dressé par Nicolas Caullier, arpenteur royal au Bailliage.

G. 900. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1554-1779. — Jeancourt. — Baux, partage, déclarations d'immeubles.

G. 901. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 2 plans.

1722-1772. — Procès-verbaux d'arpentage et plans d'immeubles situés à Jeancourt.

G. 902. (Liasse.) — 12 pièces, papier, dont 1 plan.

1496-1782. — Joncourt. — Baux, déclarations, plan, dénombrement du domaine de Joncourt.

G. 903. (Liasse.) — 1 plan.

1724. — Lehaucourt. — Plan général du territoire de Thorigny, dressé par Pottier, arpenteur à Saint-Quentin.

G. 9?4. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1593-1788. — Lesdins. — Baux et arpentages d'immeubles. — Reconnaissances en blé et en argent.

G. 905. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 plan.

1778-1788. — Lœuilly (Somme). — Baux de terres. — Plan du dîmage de Lœuilly.

G. 9?6. (Liasse.) — 20 pièces, papier, dont 1 plan.

1762-1787. — Levergies. — Arpentages et baux d'immeubles. — Plan de la seigneurie de Levergies.

G. 907. (Registre.) — In-f°, 352 feuillets, papier.

1780. — Inventaire général des titres de la terre et seigneurie de Levergies, de 1225 à 1779.

G. 908. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1778-1781. — Magny-la-Fosse. — Baux de terres.

G. 909. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775-1783. — Marcy. — Baux de terres.

G. 910. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775-1777. — Marteville. — Baux de terres.

G. 911. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1575-1782. — Maissemy. — Déclarations, baux et arpentages d'immeubles.

G. 912. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 2 plans.

1685-1785. — Mesnil-Saint-Laurent. — Báux, plans, arpentages, déclarations de terres et dîmes à Mesnil-Saint-Laurent, Harly et Rouvroy.

G. 913. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1579-1779. — Mézières-sur-Oise. — Baux, déclarations et arpentages de terres et prés.

G. 914. (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 1 plan.

1750-1777. — Monceau-le-Neuf. — Baux, plan et arpentages de terres.

G. 915. (Cahier.) — In-f°, 54 feuillets, papier.

1787. — Monceau-sur-Oise. — Terrier où figurent

les déclarations des propriétés et droits communaux et celle des propriétés de la fabrique.

G. 916. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Monchy-Lagache (Somme). — Bail de terres.

G. 917. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1599-1777. — Montbrehain. — Baux et arpentages de terres.

G. 918. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Montescourt. — Bail de terres à Montescourt, Gibercourt et Hinacourt.

G. 919. (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 1 plan.

1428-1751. — Morcourt. — Baux, plan et obligations à surcens de terres.

G. 920. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778. — Moy. — Bail des dîmes.

G. 921. (Liasse.) — 20 pièces, papier, dont 2 plans.

1697-1785. — Nauroy. — Baux, arpentages et plans de terres.

G. 922. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Nesles. — Bail de terres.

G. 923. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1681-1787. — Neuville-Saint-Amand. — Arpentage et bornage du territoire de Neuville ; baux des terres qu'y possédait le chapitre.

G. 924. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1706-1788. — Offoy et Matigny (Somme). — Arpentage, plans et baux d'immeubles.

G. 925. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Peuilly (Somme). — Bail de terres.

G. 926. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 2 plans.

1674-1777. — Pontru. — Arpentages, plans et baux d'immeubles composant le domaine de Grand Priel.

G. 927. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1577-1779. — Pontruet. — Déclarations, arpentages et baux d'immeubles.

G. 928. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1777-1788. — Quivières (Somme). — Baux de terres.

G. 929. (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 1 plan.

1564-1780. — Ramicourt. — Baux et plan de terre. — Reconnaissance d'un surcens de 30 sous par Quentin Lenglet.

G. 930. (Liasse.) — 20 pièces, papier, dont 2 plans.

1550-1788. — Roupy. — Déclarations, plan, baux et arpentages d'immeubles.

G. 931. (Liasse.) — 22 pièces, papier, dont 4 plans.

1581-1765. — Rouvroy. — Baux, plans, arpentage et bornage du moulin et de l'étang de Rouvroy. — Fixation du point d'eau de cette usine, de l'étang de Morcourt et du moulin de Luvigny. — Plans de Rouvroy et des moulins de Rouvroy et d'Harly.

G. 932. (Liasse.) — 50 pièces, papier, dont 4 plans.

1568-1788. — Savy. — Baux, déclarations, procès-verbaux d'arpentage et plans du domaine de Savy.

G. 933. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Sequehart. — Bail de terres.

G. 934. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 3 plans.

1766-1780. — Seraucourt-le-Grand. — Baux et plans d'immeubles.

G. 935. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 1 plan.

1588-1785. — Sery-lès-Mézières. — Baux, arpentages et plan de terres et prés.

G. 936. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 1 plan.

1692-1782. — Sinceny et Autreville. — Baux et plan de terres et prés.

G. 937. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1710-1780. — Sissy. — Bornage, arpentage et bail de prés.

G. 938. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1775. — Templeux-le-Guérard (Somme). — Bail de terres.

G. 939. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1679-1759. — Tertry (Somme). — Baux, déclaration et arpentages de terres.

G. 940. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1735-1779. — Travecy. — Arpentage et baux de terres et prés.

G. 941. (Liasse.) — 30 pièces, papier, dont 9 plans.

1495-1775. — Tugny et Pont. — Baux, déclarations, reliefs, plans de terres, moulin, étangs et marais. — Dénombrements et plans des seigneuries de Tugny et Fluquières; — de fiefs à Artemps, Happencourt, Tugny.

G. 942. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 2 plans.

XVIIIe Siècle. — Urvillers. — Plans et bail du domaine d'Urvillers.

G. 943. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1775-1783. — Vaux. — Baux de terres.

G. 944. (Liasse.) — 23 pièces, papier, dont 1 plan.

1573-1779. — Vendelles. — Baux, déclarations, arpentages et plan du domaine de Senaves.

G. 945. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Vendeuil. — Bail de prés.

G. 946. (Registre.) — In-f°, 298 feuillets, papier.

1779-1782. — Vermand. — « Indice de Vermand » et Soyecourt ». — Relevé des immeubles de Vermand. — Relevé des cens et droits seigneuriaux à prendre sur des immeubles.

G. 947. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1594-1769. — Vermand. — Baux, déclaration, plans, arpentages, démarcation du domaine de Vermand.

G. 948. (Cahiers.) — In-f°, 484 feuillets, papier.

1779-1782. — Déclarations au terrier de Vermand.

G. 949. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1734-1786. — Vermand. — Arpentages et baux des domaines de Soyecourt, Bihecourt et Vermand.

G. 950. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1683-1776. — Villeret. — Arpentages et baux du domaine de Monvouloir.

G. 951. (Liasse.) — 12 plans.

1789. — Villers-Faucon (Somme). — Plans du territoire et du village de Villers-Faucon.

G. 952. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1762-1783. — Villers-Saint-Christophe. — Baux et arpentages de terres.

G. 953. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1765-1780. — Vraignes. — Baux et arpentage de terres.

G. 954. (Registre.) — In-f°, 66 feuillets, papier.

1752. — Déclarations des dîmes de Bernes, Fléchin (Somme), Vendelles, Vermand, Jeancourt. — Plans y annexés.

G. 955. (Cahier.) — In-f°, 73 feuillets, papier.

1663-1664. — Compte des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Quentin. — La recette en blé est de 467 muids 6 setiers 5 boisseaux ; — celle en argent, de 3009 livres 15 sous 8 deniers. — Les dépenses sont de 4055 livres 12 sous 10 deniers.

G. 956. (Registre.) — In-f°, 242 feuillets, papier.

1769-1770. — Compte des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Quentin, précédé d'un état comparatif des redevances de l'année 1768-1769.

G. 957. (Registre.) — In-f°, 222 feuillets, papier.

1770-1771. — Compte des recettes et dépenses — Les honoraires du secrétaire étaient de 125 livres 5 sous ; — ceux du pannetier de 20 livres ; — ceux du receveur des cantuaires, de même somme.

G. 958. (Registre.) — In-f°, 216 feuillets, papier.

1771-1772. — Compte des recettes et dépenses. — Les honoraires de l'écolâtre étaient de 74 livres 14 sous ; ceux du sous-chantre, de 112 livres.

G. 959. (Registre.) — In-f°, 206 feuillets, papier.

1772-1773. — Compte des recettes et dépenses. — De Luzy, chanoine et chancelier, lègue au chapitre 6000 livres pour orner et décorer l'église.

G. 960. (Registre.) — In-f°, 194 feuillets, papier.

1773-1774. — Compte des recettes et dépenses. — Les gages du cloqueman ou sonneur du gros clocher

étaient de 3 muids de blé et de 438 livres en argent ; — ceux du petit sonneur, de 4 setiers de blé et de 60 livres en argent ; mais il devait donner 12 livres au souffleur du petit orgue. — Le chapitre donnait 51 livres pour la musique et la sonnerie à l'occasion du bouquet des canonniers.

G. 961. (Registre.) — In-f°, 200 feuillets, papier.

1774-1775. — Compte des recettes et dépenses. — La recette est de 4305 setiers de blé, de 432 setiers d'avoine, de 153776 livres 10 sous 11 deniers en argent, de 703 chapons et de 199 voitures. — La dépense est de 4080 setiers de blé, de 381 setiers d'avoine, de 143831 livres 11 sous 5 deniers, de 670 chapons et de 180 voitures.

G. 962. (Registre.) — In-f°, 212 feuillets, papier.

1775-1776. — Compte des recettes et dépenses. — Les honoraires du chantre étaient de 40 livres ; ceux du promoteur, de 7 livres 10 sous ; ceux du procureur, de 55 livres.

G. 963. (Registre.) — In-f°, 210 feuillets, papier.

1776-1777. — Compte des recettes et dépenses. — Les honoraires du chancelier étaient de 74 livres 14 sous ; ceux du sénéchal, de 20 livres ; ceux du sous-chantre, de 112 livres.

G. 964. (Registre.) — In-f°, 208 feuillets, papier.

1777-1778. — Compte des recettes et dépenses de la panneterie, de la sénéchaussée, des cantuaires et de la fabrique, rendu par Louis-Marie-François Esmangard de Bournonville, receveur.

G. 965. (Registre.) — In-f°, 222 feuillets, papier.

1778-1779. — Compte des recettes et dépenses. — Gobinet, chanoine et maître du collége, reçoit 100 livres pour l'acquisition des livres distribués en prix aux jeunes étudiants du collége. — 60 livres sont payées aux pauvres, et 80 livres au prédicateur du carême.

G. 966. (Registre.) — In-f°, 214 feuillets, papier.

1779-1780. — Compte des recettes et dépenses. — L'archevêché de Reims devait au chapitre, à cause de la seigneurie de Vailly, 18 livres 15 sous de rente ; l'abbaye de Bohéries, 6 muids de froment ; celle de Prémontré, 22 muids 7 setiers, le tout de rente annuelle.

G. 967. (Registre.) — In-f°, 118 feuillets, papier.

1780-1781. — Compte des recettes et dépenses. — La somme de 5 livres est payée au collége pour la messe de 7 heures célébrée à l'ouverture des classes, conformément aux intentions de Bendier, chanoine. — Le chapitre remet 50 livres au prédicateur de l'avent ; 31 muids de blé aux quatre filles mariées selon les intentions de Chantrelle, chanoine ; 30 livres aux enfants au métier, conformément aux fondations de Reboute, Capet, Desbroyes et Roussel.

G. 968. (Registre.) — In-f°, 78 feuillets, papier.

1780-1781. — Compte des censives et *beuviers*. — La recette en argent est de 47468 livres 14 sous 11 deniers ; la dépense, de 42840 livres 5 sous 7 deniers.

G. 969. (Registre.) — In-f°, 202 feuillets, papier.

1781-1782. — Compte des recettes et dépenses. — Les neuf auditeurs des comptes reçoivent chacun 3 livres ; le secrétaire du chapitre obtient pareille somme pour son assistance. Jumentier, maître de musique, reçoit 1144 livres pour partie de la nourriture des enfants de chœur et 18 livres pour leurs gratifications.

G. 970. (Registre.) — In-f°, 210 feuillets, papier.

1782-1783. — Compte des recettes et dépenses. — Guilbaut reçoit 192 livres pour 16 mois de leçon de basse ; le médecin, 70 ; le chirurgien, 39 ; l'apothicaire, 143 livres 19 sous ; les deux maîtres de latin, 120 livres et un muid 4 setiers de froment ; le maître de lecture et d'écriture, 20 livres par mois.

G. 971. (Registre.) — In-f°, 214 feuillets, papier.

1783-1784. — Compte des recettes et dépenses, censives et beuviers. — Le chapitre affecte aux pauvres des campagnes 690 livres en argent ; 6 muids de blé aux jacobins, cordeliers et capucins de la ville, à partager par égale portion ; 400 livres au receveur comptable ; 200 livres à Raphaël, capucin, confesseur des chanoines.

G. 972. (Registre.) — In-f°, 176 feuillets, papier.

1784-1785. — Compte des recettes et dépenses, des censives et des beuviers. — Jumentier, maître de musique, possédait la chapelle Sainte-Barbe en l'église Sainte-Pécinne. — Bavant recevait 10 livres par mois pour donner des leçons de serpent. — Les deux souffleurs du grand orgue avaient 2 muids 4 setiers de blé de gages. — Les gages du suisse étaient de 3 muids de blé et de 336 livres en argent.

G. 973. (Registre.) — In-f°, 156 feuillets, papier.

1785-1786. — Compte des recettes et dépenses ordinaires, des censives et beuviers. — Le chapitre paie au receveur des décimes, 12462 livres 2 sous; contribue pour 36 livres 12 sous à la reconstruction du presbytère de Tugny. — Les onze auditeurs des comptes reçoivent 264 livres. — Les gages annuels du balayeur de l'église étaient de 69 livres.

G. 974. (Registre.) — In-f°, 158 feuillets, papier.

1786-1787. — Compte des recettes et dépenses ordinaires et des censives et beuviers. — Blondel, maître d'écriture et de lecture, reçoit 20 livres par mois. — Les gages annuels de la servante de la maîtrise étaient de 78 livres; — ceux du frotteur du pavé du chœur, de 30 livres. — Le chapitre paie 3 muids de vin, 588 livres 6 sous; — Les honoraires annuels du bailli général étaient de 32 livres.

G. 975. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1788. — Compte des recettes et dépenses à l'occasion des messes de dévotion et des fondations acquittées en l'église royale de Saint-Quentin. — État des biens, revenus et charges du chapitre de Saint-Quentin, avec distinction des biens, revenus et charges affectés à la fabrique, provenant de prébendes supprimées et amorties.

G. 976. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1615-1788. — Baux, déclarations et arpentages de terres situées à Essigny-le-Grand, Hérouel, Dallon, Étreillers, Villecholles, Flocourt (Somme), appartenant au collége des Bons-Enfants de Saint-Quentin, dont le chapitre était fondateur et administrateur.

G. 977. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1737-1783. — Comptes des recettes et dépenses du collége des Bons-Enfants de Saint-Quentin. — Chacun des douze étudiants recevait annuellement du chapitre une somme de 6 livres et 4 setiers de blé. — État des ornements, tapis, aubes, napes, chandeliers, buirettes, calice, bénitier, appartenant à la chapelle du collége. — Les honoraires annuels du comptable étaient de 5 livres.

CHAPITRE DE SAINTE-PÉCINNE DE SAINT-QUENTIN.

G. 978. (Registre.) — In-f°, 300 feuillets, papier.

1744. — Inventaire analytique des archives de l'église collégiale de Sainte-Pécinne de Saint-Quentin, précédé d'un avant-propos indiquant l'impossibilité de suivre les prescriptions des lois quant au coffre à trois clés, et les conseils aux administrateurs sur les moyens de consulter utilement l'inventaire, la quantité des actes, les dates, les noms et prénoms des parties, l'importance des biens, les redevances, les clauses principales, avec des annotations complémentaires pour faciliter les recherches des administrateurs pour la suite à donner aux affaires.

G. 979. (Registre.) — In-f°, 333 feuillets, papier.

1744. — Double du registre précédent.

G. 980. (Registre.) — In-f°, 580 feuillets, papier.

1751. — Inventaire des archives de l'église collégiale de Sainte-Pécinne de Saint-Quentin, composée de 12 chanoines, dont la fondation remonte à Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, en 1094. — Indication des attributions du prévôt, du receveur et du secrétaire. — Listes des prévôts et receveurs. — Tenue des assemblées du chapitre. — Rédaction des actes capitulaires. — Stage, dicipline des chanoines. — Fixation des partitions. — Mode d'emploi des revenus des chanoines absents; — de la distribution du montant des vins des baux. — Possession du clocher et des cloches. — Bénédiction des cloches. — Droits honorifiques. — Différence et collation des prébendes. — Droits de réception, obligations et dicipline des chanoines. — Possession des chasses et reliques. — Bréviaire et rite particuliers. — Préséance entre les chanoines. — Sacrements administrés aux chanoines et inhumation par le chapitre de Saint-Quentin. — Réparation et décoration du chœur de l'église depuis l'an 1666. — Rédaction et audition des comptes. — Fondations de prérogatives. — Déclaration des biens et revenus du chapitre de Sainte-Pécinne en 1750, etc.

G. 981. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1607-1788. — Fondations de services religieux par Pierre Sachin, Jean Bosquet et Marie Souaille, sa femme; Isaac Lefez, chanoine; Jeanne Brebis, veuve de Louis Cheminet; Anne Rohart, veuve de Louis Margerin; Jean Potier, docteur en théologie, chanoine official de l'église collégiale de Nesles; Françoise Lemosnier, mère de Jean Targer, curé de Notre-Dame à Saint-Quentin; Claude-François Vuatier, curé; Jeanne Matoulet, maîtresse d'école; Pierre-Charles Caignart, vicaire de la paroisse de Saint-Jean Baptiste de Saint-Quentin; Marie

Ravin, veuve de Louis Mangot : Florimonde Méret, femme de Louis Dhier ; Claude Dardenne et Anne Savary, sa femme ; Antoine Beaucamp ; Catherine Martin, veuve d'Isaac Moutier ; Madeleine Leduc, femme de Charles Deroupy, etc.

G. 982. (Registre.) — In-f°, 62 feuillets, papier.

1680-1687. — Baux d'immeubles situés à Croix-Fonsommes, Étreillers, Falvy-sur-Somme, Vendelles, Castres, Contescourt, Bellicourt, Lucy, Villers-Saint-Christophe, Essigny-le-Grand, Remigny, Gibercourt, Gauchy, Clastres, Homblières, Salency (Oise), Germaine, Matigny (Somme), Tertry (Somme), Tugny, Pontruet, Itancourt, Roisel (Somme), Alaincourt, Boucly (Somme), Douchy, Croix-Molineaux (Somme), Villecholle, Trefcon, Ennemain (Somme), Ramicourt.

G. 983. (Registre.) — In-f°, 108 feuillets, papier.

1681-1727. — Constitutions et titres nouvels de rentes et surcens dus au chapitre de Sainte-Pécinne et affectés sur des immeubles sis à Saint-Quentin, Essigny-le-Grand, Étreillers, Savy, Fluquières.

G. 984. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1608-1785. — Saint-Quentin. — Reconnaissances de rentes et surcens affectés sur des maisons et jardins. — Arpentages et baux de terres. — Baux d'une maison sise rue des Suzannes.

G. 985. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1655-1782. — Alaincourt. — Baux de pré lieudit le Haut-Tenart.

G. 986. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1727-1778. — Bellicourt. — Arpentage et baux de terres.

G. 987. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1696-1785. — Brissy-Hamégicourt. — Baux, déclarations, arpentages de terres et prés.

G. 988. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1726-1783. — Castres et Contescourt. — Baux et arpentages de terres.

G. 989. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1604-1783. — Clastres. — Baux d'une pièce de terre lieudit en la vallée de Bourgie.

G. 990. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Croix-Fonsomme. — Titre nouvel d'un surcens de 5 livres affecté sur des immeubles.

G. 991. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1692-1781. — Douchy. — Baux, déclarations et arpentage de terres.

G. 992. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1714-1785. — Essigny-le-Grand et Urvillers. — Baux, déclarations et arpentages de terres.

G. 993. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1588-1787. — Étreillers. — Reconnaissances de surcens en argent et en blé affectés sur des immeubles. — Arpentage et baux de terres.

G. 994. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 7 pièces, papier.

1717-1781. — Fayet. — Baux et arpentage de terres.

G. 995. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1687-1784. — Gauchy. — Baux, déclarations, arpentages et plan de terres.

G. 996. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1724-1780. — Germaine. — Baux d'une terre.

G. 997. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1720-1786. — Gricourt. — Baux, arpentages et plan de terres à Fresnoy-le-Petit.

G. 998. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1574-1782. — Hauteville. — Baux et arpentage de terres et pré.

G. 999. (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont 1 plan.

1690-1768. — Homblières. — Reconnaissances de surcens en blé et en argent sur des immeubles. — Plans des terres qui doivent la dîme.

G. 1000. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1693-1784. — Itancourt. — Baux et arpentage d'une pièce de terre.

G. 1001. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1622-1749. — Levergies. — Reconnaissances de surcens en blé assignés sur des terres.

G. 1002. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier. dont 1 plan.

1582-1782. — Montescourt-Lizerolles. — Baux, arpentage et plan de terres.

G. 1003. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1603-1787. — Pontruet. — Baux et arpentage de terres.

G. 1004. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1678-1785. — Ramicourt. — Baux, déclaration et arpentage d'une pièce de terre.

G. 1005. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier, dont 1 plan.

1691-1786. — Remigny. — Baux, déclaration, plan et arpentage de terres et prés.

G. 1006. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier, dont 1 plan.

1579-1784. — Ribemont. — Baux, arpentage et plan de prés à Lucy.

G. 1007. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1678-1782. — Trefcon. — Baux, déclarations et arpentage de terres.

G. 1008. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1714-1782. — Tugny. — Baux et arpentage de terres.

G. 1009. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1584-1782. — Urvillers. — Baux, déclarations et arpentage de terres.

G. 1010. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1601-1782. — Vendelles. — Baux et arpentage de terres.

G. 1011. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1747-1780. — Vermand. — Baux et arpentage de terres à Villecholles.

G. 1012. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1685-1785. — Villers-Saint-Christophe. — Baux, déclarations et arpentage de terres et prés.

G. 1013. (Liasse.) — 3 pièces, papier (1 imprimée).

1772-1785. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Sainte-Pécinne. — Conclusion capitulaire du chapitre de la cathédrale du Mans, au sujet de la translation de M. de Grimaldi au siège épiscopal de Noyon.

Congrégations Séculières.

Chapelains de la Madeleine de Laon.

G. 1014. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1570-1786. — Chapelains de la Madeleine en l'église cathédrale de Laon. — Baux de maisons, terres et vignes situées à Laon.

G. 1015. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1544-1790. — Baux de terres, jardins, prés et vignes situés aux faubourgs d'Ardon, Leuilly, La Neuville, Saint-Marcel, Semilly, Vaux.

G. 1016. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1624-1788. — Baux et déclarations de terres, vignes, jardins, prés, situés à Athies, Aulnois, Braye-en-Laonnois, Bruyères.

G. 1017. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 39 pièces, papier.

1485-1789. — Baux et arpentages de terres, maisons, jardins et prés situés à Chaourse, Chevregny, Crandelain. — Obligation à un surcens de 40 sous sur une maison et une vigne à Clacy.

G. 1018. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1612-1788. — Baux de prés et bois à Étouvelles ; — de vignes et terres à Festieux ; — de savarts à Lierval ; — de terres et prés à Martigny ; — de terres à Merlieux et Fouquerolles ; — de terres à Monampteuil ; — de terres et vignes à Montbavin. — Obligations à un surcens de 15 sous sur des vignes à Mons-en-Laonnois ; — à un surcens de 4 sous sur une maison à Guise.

G. 1019. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1575-1786. — Baux de prés et terres à Nouvion-le-Vineux et Presles ; — de maison, jardins, vignes, prés et terres à Presles-et-Thierny ; — d'un pré à Suzy ; — de vignes, prés, jardins et aulnaies à Vorges.

CHAPELAINS DE SAINT-CORNEILLE DE LAON.

G. 1020. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1260. — Chapelains de Saint-Corneille de Laon. — Charte de Jean de Dammarie, official de Laon, constatant que Gobert Soibert, chanoine de cette ville, a donné en aumône aux prêtres des paroisses de Laon, formant la congrégation de Saint-Corneil, (*presbiteris parrochialibus Laudunensibus de consertio et congregatione sancti Cornelii Laudunensis*), pour le repos de son âme et de celles de ses père et mère, 9 sous de cens annuel exigible à la Saint-Remy, assignés sur deux vignes au territoire de Vaux-sous-Laon, lieudit en Outour. (Septembre 1260).

G. 1021. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1583-1789. — Baux de maisons, terres, jardins et vignes situés à Laon et aux faubourgs de Saint-Marcel, Semilly et Vaux. — Obligations à surcens.

G. 1022. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1494-1787. — Baux de terres à Aulnois et Allemagne, Bucy-lès-Pierrepont; — de prés et bois à Crécy-sur-Serre, Chalandry et Montigny-sur-Crécy. — Obligation à un surcens de 12 livres sur une maison à Chambry. — Baux, déclarations et arpentages de terres et prés à Chalandry, Clacy, Eppes.

G. 1023. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1290. — Charte de l'officialité de Laon contenant acensement à Jean Quarrez, de Baurepaire, par la confrérie de Saint-Corneil (*a presbiteris curatis civitatis et pacis Laudunensis confratribus confratrie sancti Cornelii Laudunensis*), d'une terre sise à Fontaine, contigue au chemin de Fontaine à Beaurepaire (*vie per quam itur de Fontanis ad Bellum Redditum*), moyennant un fermage annuel de 12 sous parisis exigible à Laon aux octaves de la Toussaint. (Avril 1290).

G. 1024. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1435-1789. — Baux de terres et vignes à Laval; — d'un pré et d'un jardin à Merlieux; — d'un jardin à Montaigu; — de terre et jardin à Remies; — de terres, jardins, prés, bois et vignes à Sainte-Croix; — de terres et pré à Vivaise et à Vorges. — Obligation à un surcens de 50 sous à prendre sur une maison et un jardin à Remies.

CURÉS-CARDINAUX DE SOISSONS.

G. 1025. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1618-1778. — Curés-cardinaux de Soissons. — Baux de maison au faubourg de Crise de Soissons; — de prés, terres et jardins à Soissons et à Leury. — Obligations à surcens sur des immeubles. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté desdits curés-cardinaux.

CHAPELAINS DE SAINT-QUENTIN.

G. 1026. (Cahiers.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1738-1756. — Chapelains de Saint-Quentin. — Minutes des baux reçus par Mallet, notaire.

G. 1027. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1569-1784. — Baux et arpentages de terres, jardins et maisons à Saint-Quentin. — Obligations à surcens.

G. 1028. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1584-1773. — Baux, déclarations et arpentages de terres sises à Beauvois et à Vrechy (Caulaincourt), Tertry (Somme), Lanchy, Bellenglise, Bray-Saint-Christophe, Happencourt, Aubigny-au-Caisne, Brissy et Hamégicourt.

G. 1029. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1561-1788. — Baux, déclarations et arpentages de terres situées à Clastres, Condren, Dallon, Douchy.

G. 1030. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1603-1788. — Baux, déclarations et arpentages de terres situées à Essigny-le-Grand, Estrées, Étreillers. — Obligations à surcens.

G. 1031. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1564-1786. — Baux, déclarations et arpentages de terres situées à Fluquières, Fontaine-Uterte, Hérouël (Foreste), Germaine, Gricourt.

G. 1032. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 60 pièces, papier, dont 1 plan.

1564-1785. — Baux, déclarations et arpentages de terres situées à Happencourt, Hargicourt, Holnon, Fayet, Salency, Homblières, Itancourt, Jeancourt, Vendelles, Joncourt; — de maisons à Jeancourt, Hargicourt. — Plan de bois à Holnon et Salency. — Obligations à surcens sur des terres à Harly.

G. 1033. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1605-1784. — Baux et arpentages de terres à Levergies, Maissemy, Marteville, Mézières-sur-Oise.

G. 1034. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1560-1786. — Baux et arpentages de terres situées à Omissy, Roupy, Savy, Seraucourt. — Obligations à surcens sur des terres à Bertaucourt (Pontru) et Savy.

G. 1035. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1575-1786. — Baux, déclarations et arpentages de terres à Trefcon, Tugny, Urvillers.

G. 1036. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1572-1785. — Baux, déclarations et arpentages de prés à Vadencourt; — de terres à Vermand, Le Verguier, Villers-Saint-Christophe. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Vendelles et à Vendeuil.

CHAPELAINS DE NOYON.

G. 1037. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778-1783. — Chapelains de la cathédrale de Noyon. — Baux d'un enclos, de terres et de prés situés à Caillouël et à Béthancourt-en-Vaux.

CURÉS DU DOYENNÉ DE BAZOCHES.

G. 1038. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1777-1785. — Curés du doyenné de Bazoches. — Bail d'un pré sis à Courcelles, dit le pré des prêtres. — Acquisition et remboursement d'une rente de 3 livres.

CURÉS DU DOYENNÉ DE CHAUNY.

G. 1039. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783-1785. — Curés du doyenné de Chauny. — Baux de terres sises à Ognes et Viry-Noureuil, et de prés à Condren.

CURÉS DU DOYENNÉ DE SAINT-QUENTIN.

G. 1040. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Curés du doyenné de Saint-Quentin. — Bail de terres à Gricourt.

CURÉS DU DOYENNÉ DE VAILLY.

G. 1041. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Curés du doyenné de Vailly. — Bail de vignes à Cys.

CURES PAROISSIALES.

G. 1042. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1720-1787. — Ambleny. — Baux de terres, prés, vignes et savarts à Ambleny et Saint-Bandry.

G. 1043. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1785. — Andelain. — Baux de terres à Andelain.

G. 1044. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1728-1770. — Anguilcourt-le-Sart. — Baux de terres à Anguilcourt, Achery, Nouvion-le-Comte.

G. 1045. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Anizy-le-Château. — Bail de terres à Anizy.

G. 1046. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1632-1774. — Arcy-Sainte-Restitue. — Baux de dîmes, maison, jardin, pré et terres à Arcy.

G. 1047. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1744-1785. — Armentières. — Baux de terres.

G. 1048. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Audignicourt. — Bail de terres.

G. 1049. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Audigny. — Bail de terres.

G. 1050. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1766-1790. — Azy. — État du revenu de la cure. — Baux de terres, prés et savarts à Azy; — de pré et terres à Chézy-l'Abbaye; — des dîmes et novales d'Azy.

G. 1051. (Liasse.) — 1 pièce, papier,

1787. — Barzy. — Bail de prés.

G. 1052. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Beautor. — Bail de terres.

G. 1053. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Berny-Rivière. — Bail de terres.

G. 1054. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1732-1788. — Berzy-le-Sec. — Baux de terres et prés.

G. 1055. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1718-1781. — Beugneux. — Baux de terres.

G. 1056. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1745. — Bieuxy. — Déclaration de terres.

G. 1057. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1659-1766. — Billy-sur-Ourcq. — Déclaration de terres. — Inventaire des archives.

G. 1058. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Blérancourt. — Bail de terres et prés.

G. 1059. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1747-1762. — Bouconville. — Baux d'un pré, lieudit la Planchette.

G. 1060. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1714-1783. — Boué et Bergues. — Baux et arpentage de terres et prés.

G. 1061. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Brâncourt. — Bail de terres.

G. 1062. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Braye-en-Laonnois. — Bail d'une terre lieudit le moulin à vent.

G. 1063. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Breny. — Bail de prés.

G. 1064. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Brissy. — Bail de terres et prés à Brissy et Hamégicourt.

G. 1065. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Bucy-le-Long. — Bail de vignes, terres et prés à Chivres.

G. 1066. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1757. — Buironfosse. — Baux de terres et prés.

G. 1067. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1724-1783. — Buzancy. — Baux de terres.

G. 1068. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1781-1791. — Camelin. — Baux de terres et prés.

G. 1069. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1689. — Cessières. — Constitution d'une rente de 30 livres au profit de Jacques Harlay, curé de Cessières, par Pierre Barbaran, laboureur à Valavergny.

G. 1070. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1727-1787. — Chacrise. — Baux et arpentage de terres et prés.

G. 1071. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783-1785. — Chalandry. — Baux de terres et prés.

G. 1072. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1782-1785. — Chaourse. — Baux de prés.

G. 1073. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1689-1779. — Château-Thierry. — Baux de terres.

G. 1074. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780-1790. — Chauny. — Baux de terres à Caillouël, Caumont, Neuflieux ; — de pré à Sinceny.

G. 1075. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1747-1777. — Chierry. — Baux de terres sises à Blesmes, Chierry, et de pré à Étampes.

G. 1076. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1726-1789. — Condren. — Baux de terres et prés

G. 1077. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Corcy. — Bail de prés et savarts.

G. 1078. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1741-1782. — Coulonges. — Baux de prés et terres. — Déclaration au terrier de Rognac des biens de la cure de Coulonges.

G. 1079. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — Courcelles. — Bail de terres.

G. 1080. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1790. — Courmelles. — Baux de prés et vignes.

G. 1081. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1662-1781. — Cramailles. — Arpentages et baux de terres.

G. 1082. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1709-1768. — Crouttes. — Baux de la ferme de Montclair, de terres, vignes, prés, bois et savarts.

G. 1083. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750. — Cuffies. — Arpentage de terres, vignes et jardins.

G. 1084. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1733. — Cugny. — Bail et arpentage de terres et prés à Cugny et Crouttes.

G. 1085. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1713-1763. — Cuiry-Housse. — Baux de terres et prés.

G. 1086. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1679-1785. — Cuizy-en-Almont. — Baux de terres.

G. 1087. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1742-1784. — Cys-la-Commune. — Baux et arpentages de terres et prés à Cys et à Chassemy.

G. 1088. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Dammard. — Arpentage de terres et prés.

G. 1089. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Dercy. — Bail de terres et d'un pré.

G. 1090. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1728-1786. — Dorengt. — Arpentage et baux de jardins, terres et prés à Dorengt et Hannape. — Reconnaissances de droits de cens en argent, grains et chapons, dus à la cure de Dorengt.

G. 1091. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1695-1779. — Dravegny. — Déclaration et arpentage de terres, jardin et pré.

G. 1092. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Essigny-le-Grand. — Bail de terres.

G. 1093. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1673-1677. — Étampes. — Acquisition du presbytère, au nom des habitants de la paroisse, par suite de l'érection de l'église en cure.

G. 1094. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Fargniers. — Arpentage des terres et prés de la cure, de la fabrique et du prieuré.

G. 1095. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — La Fère. — Bail de pré et de droit de dîme.

G. 1096. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — La Ferté-Milon. — Bail de pré.

G. 1097. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1727-1787. — Fesmy. — Baux et arpentage de terres et prés.

G. 1098. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1712-1759. — Arpentage d'un bois et bail de terres.

G. 1099. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Folembray. — Bail de terres.

G. 1100. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Fontenoy. — Bail de terres.

G. 1101. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1756-1790. — Fossoy. — Baux de terres. — Déclaration des biens appartenant à la cure de Fossoy.

G. 1102. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1741-1772. — Frières-Faillouël. — Baux de terre, prés, clos et verger. — Obligations à surcens.

G. 1103. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Extraits d'un bail de marais.

G. 1104. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1765. — Grandlup. — Bail de terres.

G. 1105. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783. — Guivry. — Baux de terres et prés.

G. 1106. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Guny. — Bail de terres.

G. 1107. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Hamégicourt. — Bail de prés.

G. 1108. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1663-1789. — Haramont. — Arpentage et baux de terres.

G. 1109. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1678-1790. — Hartennes et Taux. — Arpentages et baux de terres à Taux et Villemontoire.

G. 1110. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Holnon. — Bail de terres.

G. 1111. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1761. — Housset. — Bail de terres.

G. 1112. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1757-1766. — Iron. — Baux de terres et prés.

G. 1113. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1786. — Laffaux. — Baux de dîmes, terres et bois.

G. 1114. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Landifay. — Bail de terres.

G. 1115. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Laon. — Bail de terres sises à Sons et Châtillon, appartenant à la cure de Sainte-Benoîte.

G. 1116. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Laon. — Bail de terre à Laon, appartenant à la cure de Saint-Jean-au-Bourg.

G. 1117. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin;

1785. — Launois. — Bail de dîmes, terres et pré.

G. 1118. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1757-1783. — Lesquielles-Saint-Germain. — Baux de terres et prés.

G. 1119. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1753-1765. — Liez. — Baux de terres et bois.

G. 1120. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1685-1786. — Louâtre et Violaine. — Baux des dîmes. — Baux et arpentages de terres, prés et jardins.

G. 1121. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Maast. — Bail de dîmes et terres.

G. 1122. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1776. — Margival. — Déclarations de terres et bail de pré.

G. 1123. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Martigny-en-Laonnois. — Bail de pré.

G. 1124. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1738. — Mercin. — Arpentage des terres de la chapelle de Saint-Nicolas de Vaux unie à la cure de Mercin.

G. 1125. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1740-1786. — Monceau-les-Leups. — Baux de terres et obligations à surcens.

G. 1126. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1735-1786. — Montgobert. — Baux de terres. — Don par Jacques-Pierre Guilain, prieur de Saint-Jean de Nesles, à charge de services religieux, de maison, jardin et terres. — Déclaration de biens au terrier de Montgobert.

G. 1127. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1755-1780. — Montgru-Saint-Hilaire. — Bail et arpentage de terres, prés, bois et vignes.

G. 1128. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Montigny-sur-Crécy. — Bail de terres, prés et bois.

G. 1129. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1752-1753. — Monthenault. — Baux de terres à Montbérault et Martigny.

G. 1130. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784. — Mortiers. — Baux de terres.

G. 1131. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1667-1785. — Neuilly-Saint-Front. — Baux et arpentages des domaines de Chivres (Seine-et-Marne), Chouy, Neuilly-Saint-Front, Cugny et Wallée, Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne). — Obligations à surcens.

G. 1132. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1709-1763. — Noroy. — Constitutions de rentes; obligations à surcens; baux de vignes.

G. 1133. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1716. — Nouvion-l'Abbesse. — Arpentage de terres.

G. 1134. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1781-1791. — Noyant. — Arpentage de bois, terres prés, vignes.

G. 1135. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Ognes. — Bail de terres.

G. 1136. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Œuilly. — Bail de terres.

G. 1137. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1733-1769. — Oisy. — Baux de terres.

G. 1138. (Liasse.) — 2 pièces, papier

1782-1784. — Ostel. — Baux de terres.

G. 1139. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786. — Oulchy-le-Château. — Baux du moulin à blé d'Oulchy-la-Ville, de terres et prés en dépendant; — d'une ferme à Oulchy-le-Château ; — des menues dîmes du moulin de Chativé et ses dépendances, terres, prés, jardins, boves (caves).

G. 1140. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1755. — Paars. — Bail de terres et de la dîme des chanvres.

G. 1141. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1724-1770. — Parcy. — Baux de terres.

G. 1142. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1663-1789. — Tigny (Parcy.) — Arpentage et baux de maison, jardin, terres et prés à Parcy et Tigny.

G. 1143. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779-1789. — Parfondeval. — Baux de prés.

G. 1144. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1699-1749. — Pargny. — Baux et arpentage de la ferme de Champy ; — de terres, jardin et prés. — Donation de prés par Marie-Anne Chevry.

G. 1145. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Pernant. — Bail de terres.

G. 1146. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Plessier-Huleu. — Arpentage de terres et prés.

G. 1147. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Plomion. — Baux de terres et prés à Berlise et Montloué.

G. 1148. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1703-1788. — Pont-à-Bucy. — Baux de terres, prés, jardins et dîmes.

G. 1149. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1757-1775. — Presles-et-Boves. — Baux de terres, vignes et prés.

G. 1150. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Prisces. — Bail de jardin et prés.

G. 1151. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1747-1778. — Quincy-Basce. — Baux de terres et prés.

G. 1152. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1740-1790. — Ressons-le-Long. — Baux de terres à Ressons et Berny-Rivière.

G. 1153. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1748-1755. — Rocourt. — Baux de terres.

G. 1154. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1766-1788. — Rozières. — Baux de terres et prés à Rozières et Septmonts.

G. 1155 (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1678-1762. — Rozoy-le-Grand. — Déclaration et baux de terres, prés et jardin à Droizy et Rozoy ; — de maison à Courdoux ; — de dîmes à Rozoy et Courdoux.

G. 1156. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788. — Saconin. — Baux de vignes.

G. 1157. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1767-1789. — Saint-Gobain. — Baux de terres.

G. 1158. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1749-1785. — Saint-Pierre-Aigle. — Baux et arpentages de terres et prés.

G. 1159. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780-1789. — Saint-Remy-Blauzy. — Baux de terres.

G. 1160. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1700-1791. — Septmonts. — Baux de terres, prés, jardins et maisons.

G. 1161. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1740-1784. — Soissons. — Cure de Saint-Pierre-le-Vieil. — Donations: par Jeanne Moret, veuve de Claude Drouart, de terres à Soissons; — par Pierre Birot, curé de Terny, de terres à Terny, Tartiers et Vézaponin. — Baux de terres et vignes à Terny-Sorny, Vailly, Lœuilly, Venizel, Billy-sur-Aisne, Berny-Rivière.

G. 1162. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Sons et Châtillon. — Bail d'un pré.

G. 1163. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1772. — Soucy. — Bail de terres.

G. 1164. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Suzy. — Bail de terres.

G. 1165. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Tartiers. — Bail de terres.

G. 1166. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Thenelles. — Bail de pré.

G. 1167. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1721-1789. — Travecy. — Baux de terres et prés.

G. 1168. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Ugny-le-Gay. — Bail de terres.

G. 1169. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Vailly. — Bail de terres.

G. 1170. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1787. —Vassens. — Baux de terres et prés.

G. 1171. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Venizel. — Bail de terres.

G. 1172. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Le Verguier. — Bail de terres.

G. 1173. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Verneuil-sur-Serre. — Bail de terres.

G. 1174. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1689-1778. — Vic-sur-Aisne. — Arpentages et baux de terres.

G. 1175. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1655-1789. — Vierzy. — Arpentages et baux de terres et jardins.

G. 1176. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1729-1786. — Villemontoire. — Baux de terres et dîmes.

G. 1177. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1709-1789. — Villeneuve-Saint-Germain. — Baux de terres, prés et bois, en partie indivis avec la fabrique, et d'une portion de l'île à pourceaux, à Venizel.

G 1178. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1694-1788. — Villequier-Aumont et Guyencourt. — Baux de terres, prés et jardins.

G. 1179. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1663-1756. — Vivières. — Baux et arpentages de terres.

FABRIQUES PAROISSIALES

G. 1180. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1784. — Abbécourt. — Baux de terres sises à Abbécourt, Marest-Dampcourt, Ognes, Neuflieux et Crépigny.

G. 1181. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783-1787. — Achery. — Baux de terre sise à Mayot, lieudit les bons jardins.

G. 1182. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1718-1790. — Acy. — Baux de terres, jardins, saulsaies, savarts, prés, vignes et bois situés à Acy, indivis en partie avec la cure de ce lieu.

G. 1183. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1727-1785. — Acy. — Obligations à surcens sur

des immeubles sis à Acy et Courcelles, au profit de la fabrique et de la cure d'Acy.

G. 1184. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Aguilcourt. — Bail d'un jardin.

G. 1185. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Ailles. — Bail de terres, prés et vigne.

G. 1186. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1755-1784. — Aizy. — Baux de terres, vignes et prés. — Obligations à surcens sur des maisons, jardins et terres.

G. 1187. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785. — Alaincourt. — Baux de terres.

G. 1188. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Allemant. — Bail de terres et bois.

G. 1189. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1694-1790. — Ambleny. — Baux de prés, bois, terres, vignes, maison, à Ambleny et Saint-Bandry ; — de la coupe des herbes du cimetière et de la dépouille des arbres fruitiers et des ceps de vigne plantés dans ledit cimetière.

G. 1190. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1669-1786. — Ambleny. — Baux de terres et pré à Ambleny; — de terres à Nouvron, Pernant, Ressons-le-Long ; — de maison, grange, terres, vignes et pré à Saint-Bandry ; — d'un pré à Valsery, hameau de Cœuvres.

G. 1191. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1684-1782.—Ambleny. — Constitutions de rentes ; obligations à surcens en argent sur des immeubles sis à Ambleny, Ressons-le-Long, Morsain, Saint-Bandry, Vivières, par suite de fondations de services religieux.

G. 1192. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1687-1779. — Ambrief. — Arpentage et baux de terres, prés et bois. — Bail de deux boves (habitations souterraines, caves) contiguës sous le cimetière.

G. 1193. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1728-1787. — Amifontaine. — Déclaration et bail de terres et jardins.

G. 1194. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1764. — Amigny-Rouy. — Arpentage de terres.

G. 1195. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Ancienville. — Bail de terres.

G. 1196. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1750-1782. — Andelain. — Baux de terres sises à Andelain, Deuillet, et de prés à Beautor. — États des biens, cens, rentes, surcens, terres et prés de la fabrique d'Andelain.

G. 1197. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Anguilcourt-le-Sart. — Bail des terres de la fabrique de l'église Notre-Dame du Sart.

G. 1198. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1782-1791. — Anizy-le-Château. — Baux de terres, prés et aulnaie à Anizy ; — de terres à Brancourt, Faucoucourt ; — de prés à Lizy.

G. 1199. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1788. — Any-Martin-Rieux. — Baux de terres et prés appartenant à la fabrique et aux pauvres.

G. 1200. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1678-1791. — Arcy-Sainte-Restitue. — Baux de terres ; obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses. — Lamersin, maître graveur à Paris, reçoit 20 livres, en 1678, « pour avoir retouché la planche des » images de sainte Restitue qui ne pouvoient plus » servir. » — Leclerc, maître orfèvre à Soissons, donne quittance de 8 livres, « pour avoir raccomodé le chef » d'argent où est la relique du chef de sainte Restitue. »

G. 1201. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1740-1791. — Armentières. — Baux de terres, jardins et prés. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1202. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Athies. — Bail de jardins et prés.

G. 1203. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1783-1788. — Aubenton. — Baux de prés sis à Aubenton, Logny, Beaumé, Hannape (Ardennes).

G. 1204. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1724-1789. — Audignicourt. — Baux de terres et prés ; obligations à surcens.

G. 1205. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1674-1772. — Augy. — Baux de terres et vignes ; obligations à surcens envers la fabrique et la cure.

G. 1206. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783. — Aulnois. — Baux de terres, prés et bois.

G. 1207. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1744-1786. — Autremencourt. — Baux de terres.

G. 1208. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1484-1600. — Azy. — Constitutions de rentes sur des immeubles, à charge de services religieux. — Baux de terres et vignes. — Main levée de la saisie du temporel de la fabrique d'Azy par les commissaires royaux le 23 mai 1572. Cette saisie avait été faite parce que la fabrique n'avait point donné une déclaration de ses biens.

G. 1209. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1595-1667. — Azy. — Baux et arpentages de vignes et prés à Azy. — Paiement de droits d'amortissement dus au domaine. — Constitutions de rentes à charge de services religieux.

G. 1210. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

1670-1726. — Azy. — Constitutions de rentes à charge de services religieux. — Paiement d'arrérages de rentes ; obligations à surcens. — Procédures instruites devant l'officialité de Soissons pour obtenir des révélations de titres. — Legs de vignes à Azy, par Barbe Abraham, femme de Simon Gratiot, vigneron ; Michel Derbois, vigneron. — Baux, arpentage, déclaration de vignes. — Bail de dîmes à Azy.

G. 1211. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1701-1790. — Azy. — Baux, déclarations et arpentages de terres, prés et vignes à Azy-Bonneil. — Indication des réparations à faire au presbytère en 1705. — Legs de vignes à Azy, par Françoise Copeau, femme de Claude Lecrocq, vigneron, 16 octobre 1702. — Recouvrement des droits d'amortissement et francs fiefs par le domaine ; — d'arrérages de rentes dues à la fabrique. — Procès-verbaux de visite de l'église d'Azy, par François, duc de Fitz-James, évêque de Soissons, le 12 juin 1745 ; — par Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, évêque de Soissons, le 20 mai 1767. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de l'église d'Azy-Bonneil.

G. 1212. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Bancigny. — Bail de terres et prés.

G. 1213. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1695-1789. — Barbonval. — Baux de terres et obligations à surcens.

G. 1214. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778-1785. — Barenton-Bugny. — Baux de terres.

G. 1215. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1635-1792. — Barenton-sur-Serre. — Baux de terres et prés. — Paiement d'arrérages de rentes dues à la fabrique. — Comptes des recettes et dépenses et acquits de comptes.

G. 1216. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1721-1790. — Barisis. — Baux de terres, prés et maison. — Paiement d'arrérages de rentes.

G. 1217. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1700-1788. — Barzy, près Condé. — Testaments de Barbe Daniel et de Claude Daniel, son mari, vigneron, à charge de rentes pour services religieux en l'église de Barzy. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1218. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1686-1789. — Barzy, près Le Nouvion. — Baux et arpentages de terres et prés.

G. 1219. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — Bassoles. — Bail de vignes et savarts.

G. 1220. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1727-1787. — Bazoches. — Baux et arpentage de terres.

G. 1221. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1782-1790. — Beaumé. — Baux de terres, prés et jardin.

G. 1222. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1741-1787. — Beaumont-en-Beine. — Baux de terres et acquisition d'un clos.

G. 1223. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1782-1783. — Beaurevoir. — Baux de terres.

G. 1224. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1689-1769. — Beaurieux. — Acquisition, arpentage, baux de vignes, terres, prés et bois.

G. 1225. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1782-1786. — Beautor. — Baux de terres et prés.

G. 1226. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Beauvois. — Bail de terres.

G. 1227. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1701-1789. — Belleau. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Belleau, Clignon et Lucy-le-Bocage. — Déclaration et arpentages de ces immeubles.

G. 1228. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Bellenglise. — Bail de terres.

G. 1229. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1716-1785. — Belleu. — Échange entre la fabrique et François Petit, docteur en médecine, de terres à Belleu. — Obligation à surcens. — Baux de maison, vignes, terres, bois et saussaie.

G. 1230. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1774. — Bergues. — Bail de terres.

G. 1231. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1728-1772. — Berlise. — Déclaration des terres, rentes et revenus de la fabrique. — Bail de ces terres.

G. 1232. (Liasse.) — 3 pièces, papier

1785. — Berny-Rivière. — Baux de terres, vignes, prés, saussaies et aunaies.

G. 1233. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1728-1784. — Berry-au-Bac. — Inventaires des titres et papiers de la fabrique.

G. 1234. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1625-1784. — Bertaucourt-Épourdon. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de l'église Saint-Martin d'Épourdon. — États du produit des quêtes et des herbes du cimetière — Acquisition de vin et *corneau* (petit gâteau en forme de cornes) pour faire la cène le Jeudi saint. — Refonte de deux cloches en 1642. — Élection et réception de marguilliers. — Bail de terres.

G. 1235. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1759-1776. — Berthenicourt. — Baux de terres et prés.

G. 1236. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1785. — Bertricourt. — Baux de terres et prés.

G. 1237. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1719-1789. — Berzy-le-Sec. — Déclaration et baux de maison, jardin, terres, vignes et prés. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1238. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1671-1785. — Berzy-le-Sec (Chazelle). — Baux de maison, jardin et prés ; — des herbes du cimetière de Chazelle ; — de terres à Villemontoire. — Obligations à surcens.

G. 1239. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Besmont. — Bail de terres et prés.

G. 1240. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1725-1784. — Besny. — Bail de terres et obligations à surcens.

G. 1241. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Beugneux. — Bail de terres, prés et vignes.

G. 1242. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1716-1725. — Bézu-le-Guéry. — Obligations à surcens en argent affectées sur des terres et vignes.

G. 1243. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1702-1774. — Bézu-Saint-Germain. — Obligations à surcens affectés sur des prés à Montgru-Saint-Hilaire.

G. 1244. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1784-1788. — Bichancourt. — Baux de terres.

G. 1245. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787-1789. — Bieuxy. — Compte des recettes et des dépenses de la fabrique.

G. 1246. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets, papier.

1788-1792. — Bièvres. — Comptes et délibérations de la fabrique.

G. 1247. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1724-1786. — Billy-sur-Aisne. — Legs de rentes, à charge de services religieux : par André Maquaire ; Florence Tessier, femme de Philippe Mitelette ; Marguerite Moreau, femme de Michel Guitel, vigneron ; Marie Gentil, femme de Nicolas Hamart, vigneron. — Obligations à surcens. — Baux de terres, vignes et prés.

G. 1248. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1656-1790. — Billy-sur-Ourcq. — Baux et arpentage de terres et prés. — Obligations à surcens. — Constitutions de rentes. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1249. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1738-1788. — Blanzy-lès-Fismes. — Baux de terres.

G. 1250. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1762-1790. — Blérancourt. — Baux de terres. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1251. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1786-1792. — Bohain. — Baux de terres.

G. 1252. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Bois-lès-Pargny. — Bail de terres.

G. 1253. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

XVIIe Siècle. — 1784. — Bonneil. — Plaintes adressées par les habitants et le seigneur de Bonneil à l'évêque de Soissons contre la mauvaise administration des biens de la fabrique de Bonneil. — Fondation par Anne Gratiot, femme d'Henri Merlot, imprimeur à Paris, de services religieux. — Legs de rente à cette fabrique par Étienne Rolin, vigneron. — Résidus de productions devant le Parlement de Paris et l'officialité de Soissons, par les habitants de Bonneil contre le curé d'Azy, à l'occasion de la célébration de divers offices en la chapelle de Bonneil. — Bail de terres à Nogent-l'Artaud.

G. 1254. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Bosmont. — Bail de jardin et terres.

G. 1255. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1741. — Bouconville. — Bail d'un pré.

G. 1256. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Boué. — Bail de terres.

G. 1257. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Bouffignereux. — Bail de terre.

G. 1258. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1740-1761. — Bouresches. — Reconnaissances d'un surcens de 4 sous assignés sur des jardins.

G. 1259. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Bourguignon-sous-Coucy. — Bail de terres et prés.

G. 1260. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — La Bouteille. — Bail de terres et prés.

G. 1261. (Registre.) — In-f°, 246 feuillets, papier.

1780. — Braine. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique de l'église de Saint-Nicolas de Braine, rédigé par Claude Martin. — Rentes et surcens à Augy, Braine, Brenelle, Cerseuil, Limé, Chassemy, Pontarcy, Sermoise, Vasseny. — Terres, vignes et prés à Braine.

G. 1262. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1676-1790. — Braine. — Baux de terres, vignes et prés.

G. 1263. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1628-1784. — Braine. — Obligations à surcens, à charge de services religieux, sur des maisons, jardins, vignes, terres et bois à Braine. — Fondation, en 1649, de la messe du Saint-Rosaire, qui se dit le premier dimanche de chaque mois.

G. 1264. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1669-1782. — Braine. — Obligations à surcens, sur des immeubles situés à Augy, Brenelle, Cerseuil, Pontarcy et Vasseny.

G. 1265. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1782-1791. — Brancourt. — Inventaire des titres de la fabrique de Brancourt, près Anizy. — Baux de terres, prés et vignes. — Obligations à surcens. — Cueilleret des surcens, rentes et redevances.

G. 1266. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1722-1792. — Branges. — Acquisition, baux et arpentage de terres et prés à Branges et Lhuys. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1267. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1716-1777. — Brasles. — Baux et arpentages de terres et prés à Brasles, Gland, Épieds.

G. 1268. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786. — Braye. — Baux de terres.

G. 1269. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1730-1792. — Brenelle. — Baux et arpentage de terres, bois, prés et marais. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1270. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1710-1770. — Breny. — Acquisitions de terres à Breny. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Breny, Montgru-Saint-Hilaire et Oulchy-la-Ville.

G. 1271. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Brissay-Choigny. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique.

G. 1272. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1731-1787. — Brissy. — Baux de terres, jardins et marais à Brissy, Brissay-Choigny.

G. 1273. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789-1792. — Bruyères, près Fère. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1274. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1772-1790. — Bruyères, près Laon. — Baux de vignes, terres et prés à Bruyères et Vorges.

G. 1275. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1718-1788. — Bruys. — Acquisition de terres à Lhuys. — Baux de terres et prés à Bruys. — Obligations à surcens sur des immeubles. — Compte des recettes et dépenses.

G. 1276. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe Siècle. — Bucilly. — État des titres et des revenus de la fabrique.

G. 1277. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1781-1789. — Bucy-le-Long. — Baux de vignes, terres et jardins à Bucy, Crouy et Vregny ; — de pré à Chivres.

G. 1278. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783-1787. — Bucy-lès-Cerny. — Baux de terres.

G. 1279. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1725-1792. — Bucy-lès-Pierrepont. — Baux de prés et jardins. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1280. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1789. — Burelles. — Baux de prés.

G. 1281. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1748-1790. — Buzancy. — Baux de maison et terres. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Buzancy et Droizy. — Compte des recettes et dépenses.

G. 1282. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784. — Caillouël. — Baux de terres.

G. 1283. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1782-1792. — Camelin. — Baux de terres à Camelin, Lombray, Blérancourt, Besmé, Bourguignon ; — de prés à Camelin et Cuts (Oise).

G. 1284. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1784. — Caulaincourt. — Bail de terres et prés.

G. 1285. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1783-1786. — Caumont. — Baux de terres et prés.

G. 1286. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1687-1792. — Celles-sur-Aisne. — Baux, partages et arpentages de vignes et bois à Celles, indivis avec les héritiers de Claude Chappelet, femme de Louis Boidelaux, laboureur, et Jacques Petit. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1287. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1741. — Cerizy. — Bail emphytéotique de maison et dépendances à Antoine Gourdin.

G. 1288. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1765-1792. — Cerny-en-Laonnois. — Baux de terres. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1289. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1741-1788. — Cerny-lès-Bucy. — Baux de terres à Cerny et Molinchart. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1290. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Cerseuil. — Extrait de bail de terres.

G. 1291. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1782. — Cessières. — Baux de terres, prés et jardin.

G. 1292. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1782-1787. — Chacrise. — Baux de terres, prés et aunaie.

G. 1293. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1784-1790. — Chalandry. — Baux de prés.

G. 1294. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Chamouille. — Extrait de bail d'un jardin.

G. 1295. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1727-1792. — Champs. — Donation de prés par Françoise Destrée et de terres par Claude Blanchart. — Baux de ces immeubles. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1296. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780-1787. — Chaourse. — Baux de terres et prés.

G. 1297. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1720-1793. — Charly. — Baux de terres et vignes à Charly, Pavant, Saulchery. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1298. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Charmes. — Bail de terres.

G. 1299. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1702-1793. — Chassemy. — Baux de terres, prés et vignes. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1300. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1714-1784. — Château-Thierry. — Bail de terres et obligations à surcens.

G. 1301. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1734-1792. — Châtillon-sur-Oise. — Déclaration de terres. — Compte des recettes et dépenses.

G. 1302. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779-1785. — Chaudardes. — Bail et arpentage de terres, prés, vignes.

G. 1303. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1694-1793. — Chaudun. — Arpentage et baux de terres. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1304. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1782-1791. — Chauny (Notre-Dame). — Baux de terres et prés à Chauny, Ognés, Viry, Caumont, Marest. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1305. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1782-1792. — Chauny (Saint-Martin). — Baux de terres et prés à Condren, Caumont. — Comptes des recettes et dépenses. — État des redevances, rentes et surcens.

G. 1306. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1786-1793. — Chavignon. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1307. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1789. — Chavigny. — Baux de terres et vignes.

G. 1308. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1687-1793. — Chavonne. — Baux de vignes et terres. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1309. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1744-1792. — Chery-Chartreuve. — Baux et arpentage de terres et jardin. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1310. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1729. — Chery-lès-Pouilly. — Déclaration de terres labourables.

G. 1311. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1744. — Chery-lès-Rozoy. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique. État des revenus et charges.

G. 1312. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787. — Chevennes. — Baux de terres.

G. 1313. (Liasse.) — 63 pièces; papier.

1685-1787. — Chevregny. — Baux de terré, prés et vignes à Chevregny et à Trucy. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Aizy et Chevregny. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1314. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Chevresis-le-Meldeux. — Bail de terres et prés.

G. 1315. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1721-1791. — Chézy-en-Orxois. — Arpentages et baux de terres. — Obligations à surcens sur des immeubles, à charge de services religieux. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1316. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1694-1765. — Chierry. — Baux de terres et prés. — Obligations à surcens.

G. 1317. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1774-1788. — Chivres. — Baux de terres, bois et vignes.

G. 1318. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1784. — Chivres et Machecourt. — Baux de terres, prés, bois et jardins.

G. 1319. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1699-1788. — Chivy-lès-Étouvelles. — Baux de maison, prés, jardins et terres. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1320. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785-1793. — Chouy. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1321. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1764-1784. — Cilly. — Inventaire des archives de la fabrique. — Déclaration des biens et revenus. — Baux de terres, jardins et prés.

G. 1322. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 125 pièces, papier.

1661-1791. — Ciry-Salsogne. — Arpentage et baux de terres, jardins et vignes. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1323. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1725-1790. — Clacy. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1324. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1782-1792. — Clamecy. — Baux de terres, prés, vignes, savarts, saussaies.

G. 1325. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1722. — Clastres. — Fondation par Martin Lelong de services religieux, moyennant une rente annuelle de 12 livres 3 sous. — Note.

G. 1326. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1716-1789. — Cœuvres. — Baux et arpentages de terres, prés, jardins et maison à Cœuvres; — de terres et prés à Laversine, Cutry ; — d'aunaies à Cutry. — Obligations à surcens et rentes.

G. 1327. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Coingt. — Bail de prés.

G. 1328. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1781-1788. — Colligis. — Baux de vignes et prés. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1329. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1725. — Colonfay. — Bail de terres.

G. 1330. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1768-1792. — Concevreux. — Baux de prés et terres. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1331. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1701-1791. — Condé-sur-Aisne. — Baux et arpentages de terres, vignes, saussaies et bois à Condé ; — de terres à Missy et Chivres ; — de prés à Chassemy. — Obligations à surcens. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1332. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — Condé-sur-Suippe. — États des titres, biens et revenus de la fabrique.

G. 1333. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1700-1791. — Condren. — Baux de terres et prés. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1334. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Contescourt. — Bail de terres.

G. 1335. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1686-1786. — Corcy. — Baux et arpentage de terres et prés.

G. 1336. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Coucy-la-Ville. — Bail de prés.

G. 1337. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1782-1789. — Coucy-le-Château. — Baux de prés à Auffrique et Nogent, Landricourt ; — de terres et marais à Coucy, Guny.

G. 1338. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1735-1765. — Coucy-lès-Eppes. — Baux de terres et prés ; obligations à surcens.

G. 1339. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1712-1778. — Coulonges. — Arpentage, déclaration et baux de terres et prés.

G. 1340. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1689-1759. — Coupru. — Donation par les enfants de Nicolas Foutel et de Marie David, d'une rente de 100 sous tournois sur des immeubles à Domptin. — Baux de terres à Coupru. — Paiement d'arrérages de rentes.

G. 1341. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1726-1792. — Courbes. — Baux de terres et prés ; obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1342. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1728-1794. — Courcelles. — Baux de terres et prés ; obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1343. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1589-1787. — Courmelles. — Baux de terres, bois, prés et vignes. — Obligations à surcens.

G. 1344. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1714-1792. — Courtecon. — Baux de terres, prés, bois et savarts. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1345. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1701-1792. — Couvrelles. — Baux de terres, vignes et prés. — Constitutions de rentes ; obligations à surcens au profit de la fabrique.

G. 1346. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Couvron. — Bail emphytéotique de maison et dépendances, fait par la fabrique à Pierre Lescure, terrassier, et à Marie-Josèphe Demarle, sa femme.

G. 1347. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1788-1792. — Coyolles. — Baux de terres et prés. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1348. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1678-1792. — Cramaille. — Déclaration, arpentage et baux de terres. — Obligations à surcens. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1349. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1698-1784. — Crandelain. — Baux de terres, prés et vignes ; obligations à surcens.

G. 1350. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1706-1792. — Craonne. — Arpentage et baux de terres, prés, jardin et bois. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1351. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1710-1781. — Craonnelle. — Baux de vignes et terre ; obligations à surcens. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1352. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1785. — Crécy-sur-Serre. — Baux de prés.

G. 1353. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1665-1791. — Crézancy. — Arpentage et baux de terres et prés. — Obligations à surcens. — Compte des recettes et dépenses.

G. 1354. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1692-1790. — Crouy. — Acquisition et baux de maisons, jardins, vignes et terres. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1355. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Crupilly. — Bail de terres.

G 1356. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1718-1789. — Cuffies. — Arpentage et baux de maison, terres, prés, vignes et jardins. — Obligations à surcens.

G. 1357. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780-1794. — Cugny et Crouttes. — Baux de terres, savarts et prés. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1358. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1692-1771. — Cuirieux. — Baux de terres sises à Cuirieux et Hary, et d'un jardin à Plomion.

G. 1359. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1675-1792. — Cuiry-Housse. — Baux de terres et prés. — Constitutions de rentes au profit de la fabrique. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1360. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1705-1792. — Cuiry-lès-Chaudardes. — Arpentage et baux de terres, jardin, pré, vignes et maison. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1361. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1784-1791. — Cuiry-lès-Iviers. — Baux de terres et prés.

G. 1362. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1746-1770. — Cuissy et Geny. — Obligations à un surcens, de 50 sous en faveur de la fabrique, sur une maison et un jardin à Geny.

G. 1363. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1685-1792. — Cuizy-en-Almont. — Baux de terres, vignes, saussaies et prés sis à Cuizy, Osly, Tartiers. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1364. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1657-1790. — Cutry. — Baux et arpentages de terres et prés. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Cutry, Ambleny, Crépy-en-Valois, Septmonts. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1365. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1698-1792. — Cys-la-Commune. — Baux de vignes. — Obligations à surcens. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1366. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Dallon. — Bail de terres.

G. 1367. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1706-1786. — Dammard. — Baux de terres. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1368. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1683-1788. — Dampleux. — Arpentage et baux de terres. — Obligations à surcens.

G. 1369. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1786. — Danizy. — Baux de terres appartenant pour deux tiers à la fabrique et le surplus à la cure.

G. 1370. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1753. — Dercy. — Bail de terres et prés.

G. 1371. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1757-1792. — Deuillet et Servais. — Inventaire des biens, titres et papiers de la fabrique. — Bail de terres et prés à Deuillet, Servais, Amigny, Bertaucourt. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1372. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1666-1791. — Dhuizel. — Baux et arpentages de terres sises à Dhuizel, Saint-Mard, Cys-la-Commune, Augy. — Fondations et reconnaissances de surcens sur des immeubles à Dhuizel. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1373. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1759. — Dizy-le-Gros. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique.

G. 1374. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1777-1787. — Dohis. — Baux de terres à Dohis et Renneval.

G. 1375. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1624-1792. — Dommiers. — Baux et arpentage de terres à Dommiers et Saint-Pierre-Aigle. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1376. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1748-1749. — Domptin. — Baux de terres.

G. 1377. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Douchy. — Bail de terres.

G. 1378. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1694-1782. — Dravegny. — Fondations de services religieux par Anne Robert, veuve de Pierre Chaussetier, marchand pâtissier à Paris ; Jeanne Coffin, femme d'Isaac Beaufort ; Toussainte Poiret, veuve de Pierre Capelet ; Antoine Dubois ; Simon Marlier. — Baux de terres à Coban ; — de maison et jardin à Dravegny.

G. 1379. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1713-1792. — Droizy. — Arpentage de terres et prés à Droizy et Chacrise. — Obligations à surcens. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1380. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786-1788. — Dury. — Baux de terres.

G. 1381. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786-1789. — Éaucourt. — Baux de terres.

G. 1382. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784. — Ébouleau. — Baux de terres, jardin et prés.

G. 1383. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1706-1793. — Épagny. — Baux de terres, vignes, bois et prés à Épagny, Tartiers, Vaurezis. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1384. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Épieds. — Bail de terres à Brécy.

G. 1385. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1718-1791. — L'Épine-aux-Bois. — Baux de terres et prés. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1386. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1768-1782. — Erlon. — Baux de terres, jardin et prés. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique.

G. 1387. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1770-1791. — Erloy. — Baux de prés.

G. 1388. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Esquehéries. — Bail de terres et prés.

G. 1389. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1782-1789. — Essises. — Baux de terres et prés. — Acquisition de rentes. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1390. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1724-1790. — Essommes. — Obligations à surcens. — Compte de recettes et dépenses

G. 1391. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Estrées. — Bail de terres.

G. 1392. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1781-1782. — Étouvelles. — Arpentage et baux de terres, jardins et prés.

G. 1393. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Étréaupont. — Bail de terres et prés à Étréaupont, Gergny et Luzoir.

G. 1394. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789-1792. — Étreux. — Baux de terres et jardins.

G. 1395. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1720-1793. — Faverolles. — Baux de terres et obligations à surcens. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1396. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1789-1793. — Filain. — Baux de terres et prés. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1397. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1780-1789. — Fargniers. — Bail de terres. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1398. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785. — Faucoucourt. — Baux de terres et prés.

G. 1399. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1673-1792. — Fère-en-Tardenois. — Acquisitions de rentes à Beuvardes, Châtillon-sur-Marne, Cramaille, Neuilly-Saint-Front et Villemoyenne. — Obligations à surcens sur des immeubles sis en ces localités, à Fère-en-Tardenois et à Villers-sur-Fère. — Arpentages et baux de terres et prés à Fère-en-Tardenois, Villers-sur-Fère, Seringes, Nesles, Sergy, Villemoyenne, Saponay ; — d'une ferme et ses dépendances à La Croix. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1400. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — La Ferté-Chevresis. — Bail de terres.

G. 1401. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1779-1781. — La Ferté-Milon. — Baux de deux chambres au-dessus de l'école de la paroisse St-Nicolas au faubourg de la Chaussée. — Projet de construction d'une école de charité sur une masure provenant des religieux de Saint-Lazare.

G. 1402. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1732-1786. — Festieux. — Baux et arpentage de terres, prés et vignes. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

G. 1403. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Fieulaine. — Bail de terres.

G. 1404. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1776-1789. — La Flamangrie. — Baux de terres et prés.

G. 1405. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786. — Flavy-le-Martel. — Baux de terres.

G. 1406. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789-1792. — Fleury. — Arpentage de prés. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1407. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1789. — Fontaine-les-Clercs. — Bail de terres.

G. 1408. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1783-1788. — Fontaine-Notre-Dame. — Baux de terres et prés.

G. 1409. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Fontenelle, près La Capelle. — Bail de terres et prés.

G. 1410. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1777-1786. — Fontenelle, près Condé. — Baux de terres et prés.

G. 1411. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1695-1793. — Fontenoy. — Baux de terres, prés, vignes et bois à Fontenoy, Osly, Berny-Rivière. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1412. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Foreste. — Bail de terres à Hérouël, Germaine, Ugny l'Équippée (Somme).

G. 1413. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1698-1792. — Fossoy. — Acquisitions et baux de terres et prés. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses. — Fondations de services religieux par Catherine Daas, veuve de Philippe de La Felonnière, écuyer, seigneur de Fossoy; Simon Thiéfaine, curé de Fossoy; François Guyard.

G. 1414. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1739-1793. — Fresne. — Obligations à surcens sur des immeubles. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1415. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788. — Frières-Faillouël. — Baux de terres et prés.

G. 1416. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Froidestrées. — Bail de terres et prés.

G. 1417. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1782-1785. — Froidmont-et-Cohartille. — Baux de terres et prés.

G. 1418. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789-1790. — Gandelu. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1419. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Gergny. — Bail de terres.

G. 1420. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1775-1792. — Germaine. — Baux de terres à Germaine, Hérouël, Vaux, Tombes, Douchy, Auroir, Lanchy, Quivières (Somme).

G. 1421. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Gibercourt. — Bail de terres et prés.

G. 1422. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1591-1785. — Gizy. — Fondations de services religieux et donations d'immeubles: par Bon de Sons, prieur de Gizy, — par Bertrand Doulcet, écuyer. — Bail de ces immeubles.

G. 1423. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1784-1792. — Gland. — Baux de terres et prés. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1424. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier.

1687-1793. — Glennes. — Baux de terres. — Constitutions de rentes et obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1425. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780-1786. — Goudelancourt-lès-Berrieux. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1426. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1775-1785. — Grandlup-et-Fay. — Baux de terres.

G. 1427. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Gricourt. — Bail de terres.

G. 1428. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — Guignicourt. — Déclaration des terres appartenant à la fabrique.

G. 1429. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1784-1789. — Guise. — Baux de terres et prés sis à Guise, Chigny, Malzy, Crupilly, Proix, Flavigny, aty, Monceau-sur-Oise, Proisy, Noyal, Leschelle.

G. 1430. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781-1791. — Guny. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique. — Extrait de bail de terres.

G. 1431. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1700-1758. — Guyencourt. — Baux de terres et obligations à surcens.

G. 1432. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786-1787. — Hamégicourt. — Baux de terres et prés.

G. 1433. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1748-1785. — Hannape. — Baux de terres, prés et jardin à Hannape et Étreux.

G. 1434. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1667-1792. — Haramont. — Arpentages et baux de terres. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1435. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1641-1792. — Hartennes. — Donations de rentes et de terres, à charge de services religieux, par Marie de Courdoue; François d'Orjaux, chevalier, seigneur d'Hartennes; Martin Levasseur; Adam Leuillet; François Thiéfry, écuyer, garde du corps. — Baux de terres et prés à Hartennes et Parcy-Tigny. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1436. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1704-1777. — Taux (Hartennes). — Baux de terres. — Déclaration de biens et revenus faite à l'évêché de Soissons.

G. 1437. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Hary. — Bail de pré.

G. 1438. (Liasse). — 3 pièces papier.

1733-1792. — Haution. — Arpentage et baux de terres.

G. 1439. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1789. — La Hérie. — Bail de prés.

G. 1440. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1754. — Le Hérie-la-Viéville. — Déclaration des terres appartenant à la fabrique.

G. 1441. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785. — Holnon. — Baux de terres et bois.

G. 1442. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1782. — Houry. — Baux de jardins et prés.

G. 1443. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Housset. — Baux de terres.

G. 1444. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1788. — Iron. — Bail de terres et prés.

G. 1445. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786. — Itancourt. — Baux de terres.

G. 1446. (Liasse.) — 1 pièce papier.

1784. — Iviers. — Bail de prés.

G. 1447. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1783. — Jeancourt. — Bail de terres.

G. 1448. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Jeantes. — Extrait de bail de terres.

G. 1449. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1714-1792. — Jouaignes. — Baux de terres et prés. — Obligations à surcens. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1450. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1777-1793. — Jouy. — Baux de terres et verger. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1451. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1728-1773. — Jumigny. — Baux de terres et prés.

G. 1452. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1776-1786. — Juvincourt-le-Grand. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1453. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1750-1785. — Juvincourt-le-Petit. — Baux de terres et prés. —Comptes des recettes et dépenses.

G. 1454. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1781. — Jussy. — Baux de terres.

G. 1455. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Juvigny. — Bail de maison, cour et jardin.

G. 1456. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1709-1792. — Laffaux. — Baux de terres, prés, vignes et jardin à Laffaux, Nanteuil-la-Fosse, Crouy. — Obligations à surcens.

G. 1457. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Laigny. — Bail de terres et jardins.

G. 1458. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1789. — Lanchy. — Bail de terres.

G. 1459. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787. — Landouzy-la-Ville. — Baux de terres.

G. 1460. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1700-1792. — Landricourt. — Baux de terres, prés, vignes et bois situés à Landricourt, Jumencourt, Quincy-Basse. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1461. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1779-1788. — Laniscourt. — Baux de maison, jardin, terres et prés.

G. 1462. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Laon. — Fabrique de Notre-Dame-au-Marché. — Bail de maison à Laon, rue des Minimes.

G. 1463. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1776-1789. — Laon. — Fabrique de Sainte-Benoîte. — Baux de terres sises à Laon, aux faubourgs d'Ardon, de Saint-Marcel et de Vaux, à Chambry et à Vorges; — de maison au faubourg d'Ardon.

G. 1464. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1779-1790. — Laon. — Fabrique de Saint-Cyr. — Baux de terres et prés à Chevregny; — de terres à Laon, aux faubourgs d'Ardon, Saint-Marcel, La Neuville; — de maison à Laon, rue Saint-Jean.

G. 1465. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Laon. — Fabrique de Sainte-Geneviève. — Bail de terres situées à Filain.

G. 1466. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1785. — Laon. — Fabrique de Saint-Martin-au-Parvis. — Baux de jardin et terres à Ardon.

G. 1467. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1782-1788. — Laon. — Fabrique de Saint-Michel. — Baux de jardin à Ardon; — de pré à Thierny; — de terres et prés à Marcy, Aulnois, Besny et Vivaise.

G. 1468. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Laon. — Fabrique de Saint-Pierre-le-Vieil. — Bail de terres au faubourg de Saint-Marcel.

G. 1469. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1784-1788. — Laon. — Fabrique de Saint-Remy-Place. — Baux de terres aux faubourgs de La Neuville et d'Ardon; — de prés aux faubourgs de Semilly, de Saint-Marcel et à Chambry.

G. 1470. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1784-1787. — Laon. — Fabrique de Saint-Remy-Porte. — Baux de terres, jardins et prés à Cessières, Suzy, Chamouille, Crécy-sur-Serre, Mortiers; — d'une ferme à Aulnois, et ses dépendances, consistant en maison, granges, écuries, bergerie, terres, prés et bois.

G. 1471. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1780-1787. — Laon. — Fabrique d'Ardon. — Baux de terres et maison audit faubourg.

G. 1472. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1782. — Laon. — Fabrique de Leuilly. — Baux de terres, jardins et prés audit faubourg.

G. 1473. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1750-1787. — Laon. — Fabrique de La Neuville. — Déclaration des biens et revenus. — Baux de terres et maison audit faubourg.

G. 1474. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1783-1787. — Laon. — Fabrique de Saint-Marcel. — Baux de terres et prés audit faubourg.

G. 1475. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1716-1789. — Laon. — Fabrique de Vaux. — Baux de maisons, jardins et terres à Vaux et Saint-Marcel; — de vignes à Mons-en-Laonnois et Vaucelles. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1476. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1720-1766. — Lappion. — Baux de terres et jardins.

G. 1477. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1667-1780. — Largny. — Baux de terres à Largny et Vauciennes (Oise).

G. 1478. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1706-1793. — Launoy. — Baux, déclaration et arpentage de terres et prés. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1479. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1739-1789. — Laval. — Baux de terres, prés et vignes à Laval et Nouvion-le-Vineux. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1480. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1786. — Lavaqueresse. — Baux de terres et prés.

G. 1481. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1694-1793. — Laversine. — Baux de terres, prés, maisons, et de l'ancien cimetière. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1482. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1789. — Leschelle. — Bail de prés.

G. 1483. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1785-1789. — Lesdins. — Baux de terres.

G. 1484. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1668-1793. — Lesges. — Arpentage et baux de jardins et terres. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1485. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1782-1790. — Lesquielles-Saint-Germain. — Baux de terres et prés.

G. 1486. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1784-1793. — Leuilly-sous-Coucy. — Baux de terres, vignes et prés. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1487. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1782-1789. — Leury. — Baux de terres, bois et vignes à Leury et Juvigny.

G. 1488. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1702-1793. — Lhuys. — Baux et arpentages de terres et prés à Lhuys, Jouaignes, Tannières, Bruys. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1489. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1728-1785. — Lierval. — Constitutions de rentes; obligations à surcens. — Baux de vignes, terres et prés.

G. 1490. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1740-1785. — Liez. — Baux de terres, prés et bois.

G. 1491. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1685-1792. — Limé. — Baux de terres, bois et savarts à Limé et Quincy-sous-le-Mont. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1492. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786-1792. — Lislet. — Baux de prés.

G. 1493. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1781-1782. — Lizy. — Baux de terres, jardin et prés.

G. 1494. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1656-1793. — Longueval. — Fondations de services religieux et constitutions de rentes par Jean Bluché, Sébastien Cullot, Marie Cullot, Anne Rebour, veuve de Jacques Leroux. — Obligations à surcens. — Arpentages et baux de terres, prés et vignes. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1495. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1693-1793. — Louâtre et Violaine. — Baux de terres. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1496. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1677-1793. — Loupeigne. — Baux et arpentages de terres et prés. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1497. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1693-1793. — Lucy-le-Bocage. — Obligations à surcens de rentes dues à la fabrique. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1498. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1788-1789. — Luzoir. — Baux de pré et saussaie.

G. 1499. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1724-1789. — Maast et Violaine. — Baux de maison, jardin et terres.

G. 1500. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Macquigny. — Bail de pré sis à Marly, appartenant à la fabrique et à la cure de Macquigny.

G. 1501. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784. — Maissemy. — Baux de terres.

G. 1502. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1737-1792. — Manicamp. — Baux de terres et prés à Manicamp et Quierzy. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1503. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1787-1789. — Marchais, près Condé. — Baux de terres.

G. 1504. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1783-1788. — Marchais, près Liesse. — Baux de jardin, pré et terres à Liesse.

G. 1505. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Marcy, près Marle. — Bail de verger.

G. 1506. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1786. — Marcy, près Saint-Quentin. — Bail de terres.

G. 1507. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1788-1789. — Marest-Dampcourt. — Extraits de baux de terres et prés.

G. 1508. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1721-1792. — Mareuil-en-Dôle. — Baux de terres et prés indivis entre la fabrique et la cure. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1509. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1714-1789. — Margival. — Baux de terres, prés, jardin et bois. — Obligations à surcens.

G. 1510. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1710-1782. — Marigny-en-Orxois. — Déclaration et baux de prés et terres. — Fondations de services religieux et constitutions de rentes par Françoise de Montigny, dame de Billy et de Saint-Eugène en partie. — Obligations à surcens.

G. 1511. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1781-1790. — Marle. — Fabrique de Notre-Dame et Saint-Martin. — Baux de terres et prés à Marle, Montigny-sous-Marle et Mortiers.

G. 1512. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1693-1790. — Marle. — Fabrique de Saint-Nicolas. — Quittance de droits de nouvel acquêt. — Baux de terres à Marle, Thiernu, Montigny-sous-Marle.

G. 1513. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1787-1789. — Marly. — Baux de terres et prés à Marly et Englancourt.

G. 1514. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1720-1789. — Martigny-en-Laonnois. — Baux de terres, vignes et prés. — Fondations de services religieux par Pierre Deledde, bourgeois, et Gervais Ricquet, marchand. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1515. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1685-1789. — Mauregny-en-Haie. — Baux de prés et jardin à Eppes et Mauregny. — Obligations à surcens.

G. 1516. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1751. — Mennessis. — Bail de terres appartenant à la fabrique et à la cure.

G. 1517. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1712-1791. — Mercin. — Arpentages et baux de terres, prés, aunaies, à Mercin et Courmelles. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1518. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1733-1783. — Merlieux. — Baux de terres, vignes et prés à Merlieux et Montbavin.

G. 1519. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1788-1793. — Merval. — Baux de terres à Merval et à Glennes. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1520. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1767-1781. — Mesbrecourt-Richecourt. — Baux de terre.

G. 1521. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1739-1780. — Meurival. — Baux de terres.

G. 1522. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778-1787. — Mézières-sur-Oise. — Baux de terres, jardin et prés.

G. 1523. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1785-1791. — Mézy-Moulins. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1524. (Liasse) — 1 pièce, papier.

1787. — Missy-lès-Pierrepont. — Bail de terres et prés.

G. 1525. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1775-1786. — Missy-sur-Aisne. — Baux de terres, vignes et prés à Missy, Bucy-le-Long, Chivres, Morsain.

G. 1526. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1770-1790. — Molinchart. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique. — Bail de jardins et prés.

G. 1527. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1720-1789. — Monampteuil. — Baux de terres, prés, jardin et vigne. — Obligations à surcens. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1528. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1748-1785. — Monceau-le-Neuf. — Inventaires de titres de la fabrique. — Baux de terres et prés.

G. 1529. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Monceau-les-Leups. — Bail de terres et prés.

G. 1530. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1779-1790. — Mons-en-Laonnois. — Baux de terres, vignes et prés.

G. 1531. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1685-1785. — Montaigu. — Acquisition de terres et baux de jardin et prés. — Obligations à surcens et constitutions de rentes.

G. 1532. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787. — Montbavin. — Baux de vignes à Bourguignon et Montbavin.

G. 1533. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1722-1772. — Montchâlons. — Baux de terres et vignes ; Obligations à surcens.

G. 1534. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781-1783. — Montcornet. — Baux de terres à Montcornet, Vincy-Reuil et Magny.

G. 1535. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Mont-d'Origny. — Bail de terres, prés et savarts à Mont-d'Origny, Neuvillette et Bernot.

G. 1536. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Montescourt. — Bail de terres et prés à Montescourt-Lizerolles et Clastres.

G. 1537. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1729-1793. — Montgobert. — Baux de maison, prés, masure, carrières, jardin ; — de terres indivises entre la fabrique et la cure. — Déclarations de biens faite au terrier de Montgobert. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1538. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1702-1792. — Montgru-Saint-Hilaire. — Baux de terres, prés et jardins appartenant à la fabrique et à la cure. — Échange de terres. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1539. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1697-1789. — Monthenault. — Baux de prés, vignes et terres. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1540. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Montigny-en-Arrouaise. — Bail de terres et jardins.

G. 1541. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1747-1785. — Montigny-l'Allier. — Baux de terres, marais et aunaie à Montigny et Crouy-sur-Ourcq. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1542. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Montigny-le-Franc. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique.

G. 1543. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789-1793. — Montigny-Lengrain. — Bail de terres. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1544. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1788-1792. — Montigny-sous-Marle. — Baux de terres.

G. 1545. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Montigny-sur-Crécy. — Bail de terres.

G. 1546. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1783-1792. — Montlevon. — Baux de terres et prés. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1547. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1677-1769. — Montreuil-aux-Lions. — Obligations à surcens sur des immeubles, à charge de services religieux.

G. 1548. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1756. — Mont-Saint-Jean. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique.

G. 1549. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1783-1793. — Mont-Saint-Martin. — Bail de terres. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1550. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Morcourt. — Bail de terres.

G. 1551. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1765-1793. — Morsain. — Baux de terres, saulsaie et aulnaie. — Obligations à surcens. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1552. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1559-1792. — Mortefontaine. — Baux et arpentages de terres et prés à Chelles, Hautefontaine, Mortefontaine. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1553. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1731-1787. — Muret et Crouttes. — Baux et arpentage de terres à Droizy, Violaine, Muret, Nampteuil. — Obligations à surcens. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1554. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1680-1791. — Nampteuil-sous-Muret. — Bail et arpentage de terres. — Constitutions de rentes et obligations à surcens, à charge de services religieux. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1555. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1785-1793. — Nampteuil-la-Fosse. — Baux de terres. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1556. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Nanteuil-Notre-Dame. — Bail de terres.

G. 1557. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Neufchâtel. — Bail de terres et prés.

G. 1558. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1788-1790. — Neuflieux. — Baux de terres à Caumont, Neuflieux, Ognes, et de pré à Caillouël.

G. 1559. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1761. — Neuville. — État des biens et revenus de la fabrique.

G. 1560. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — La Neuville-en-Beine. — Bail de terre et verger à Ugny-le-Gay.

G. 1561. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1772. — La Neuville-Housset. — Bail de terres.

G. 1562. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1782-1787. — La Neuville-lès-Dorengt. — Baux de terres, jardins et prés.

G. 1563. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Neuville-Saint-Amand. — Bail de terres.

G. 1564. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1769-1787. — Neuville-sur-Margival. — Baux de terres, prés, jardins et vignes. — Obligations à surcens.

G. 1565. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Neuvillette. — Bail de terres et prés.

G. 1566. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1781-1787. — Nizy-le-Comte. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1567. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1784. — Nogent-l'Artaud. — Baux de terres, prés et bois.

G. 1568. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1772-1790. — Noircourt. — Baux de terres.

G 1569. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1722-1793. — Noroy. — Constitutions de rentes; obligations à surcens; baux de vignes; comptes des recettes et dépenses.

G. 1570. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1785-1788. — Le Nouvion. — Baux de terres et prés.

G. 1571. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1721-1783. — Nouvion-le-Comte. — Déclaration et baux de terres et prés.

G. 1572. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781-1785. — Nouvion-le-Vineux. — Baux de terres, prés et vignes.

G. 1573. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1690-1793. — Nouvron. — Obligations à surcens. — Baux de terres et prés à Cuizy-en-Almont, Osly-Courtil, Nouvron. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1574. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1611-1786. — Noyant. — Baux de terres, prés et vignes.

G. 1575. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1738-1787. — Œuilly. — Baux de terres et vignes.

G. 1576. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1787. — Ohis. — Baux de terres et jardins.

G. 1577. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750. — Oizy. — Bail de terre.

G. 1578. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Ollezy. — Bail de terres.

G. 1579. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1779. — Omissy. — Bail de terres.

G. 1580. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1704-1787. — Orainville. — Baux et déclaration de terres et d'une grange.

G. 1581. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1785. — Origny-en-Thiérache. — Baux de prés.

G. 1582. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780-1789. — Origny-Sainte-Benoîte. — Baux de terres et prés.

G. 1583. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1722-1792. — Osly-Courtil. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1584. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1605-1790. — Ostel. — Acquisitions et baux de maison, terres et vignes. — Obligations à surcens.

G. 1585. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1784-1793. — Oulches. — Constitutions de rentes. — Bail de terre. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1586. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1667-1774. — Oulchy-la-Ville. — Baux de terres, jardins et prés. — Obligations à surcens, à charge de services religieux.

G. 1587. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1690-1789. — Oulchy-le-Château. — Baux de maison et terres. — Obligations à surcens sur des immeubles à Oulchy-le-Château, Nanteuil-sur-Ourcq, Rozoy-le-Grand. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1588. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1712-1792. — Paars. — Baux de terres et prés à Vauxtin, Courcelles, Paars. — Obligations à surcens, à charge de services religieux. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1589. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1788. — Pancy. — Extraits de baux de terres et prés.

G. 1590. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1700-1787. — Parcy et Tigny. — Fabrique de Parcy. — Baux de terres à Saint-Remy-Blanzy, Plessier-Huleu, indivises entre la cure et la fabrique de Parcy. — Arpentage et baux de terres à Parcy et Tigny. — Obligations à surcens.

G. 1591. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1679-1784. — Parcy et Tigny. — Fabrique de Tigny. — Donation par Hubert Lamme, Claude Rebillion et Anne Lamme, sa femme, de terres à Parcy. — Baux de terres à Parcy, Tigny et Launois. — Projet de construction d'un calvaire. — Obligations à surcens, sous condition de célébration de services religieux, notamment pour Adrien de Lassaux, doyen de l'église de Soissons. — Rôles d'impositions pour l'établissement d'un presbytère.

G. 1592. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1787. — Parfondeval. — Bail de terres, prés et jardin.

G. 1593. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1784-1792. — Pargny-Filain. — Baux de terres audit Pargny ; — de terres et vignes à Vailly ; — de maison au faubourg de Saint-Précord de Vailly. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1594. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1785-1786. — Parpeville. — Baux de terres à Chevresis-le-Meldeux, Pleine-Selve, Parpeville et Villers-le-Sec.

G. 1595. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1782. — Passy-sur-Marne. — Baux de terres.

G. 1596. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1675-1784. — Pernant. — Obligations à surcens. — Baux et arpentages de terres, aunaies, prés, bois, savarts, et de l'ancien cimetière de la chapelle de Saint-Nicolas fondée en l'église de Pernant. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1597. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1781-1792. — Perles. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1598. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Pignicourt. — Bail de terres.

G. 1599. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1702-1789. — Pisseleux. — Arpentages et baux de terres appartenant à la fabrique et à la cure ; — de maison et jardin. — Obligations à surcens.

G. 1600. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1716. — Pithon. — Bail de terre à Flavy-le-Martel.

G. 1601. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1750-1792. — Plessier-Huleu. — Obligations à surcens en faveur de la fabrique et de la cure, à charge de services religieux. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1602. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1668-1792. — Ploisy. — Baux de maison, terres, vignes, jardin et prés. — Obligations à un surcens de 50 sous sur une maison à Ploisy. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1603. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1782-1784. — Plomion. — Baux de prés et jardin.

G. 1604. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1700-1790. — Pommiers. — Baux de maison, jardin, terres, prés et savarts. — Obligations à surcens. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1605. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1782-1785. — Pouilly. — Baux de terres et prés.

G. 1606. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1740-1788. — Pont-à-Bucy. — Arpentage, baux de terres et prés.

G. 1607. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1691-1792. — Pontarcy. — Obligations à surcens, à charge de services religieux. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1608. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780-1784. — Pont-Saint-Mard. — Baux de terres, prés, aunaies et vignes.

G. 1609. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1735-1772. — Prémontré. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Courson, Fresne, Quincy-Basse, à charge de services religieux.

G. 1610. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1741-1787. — Presles et Thierny. — Testament de Pierre Pillois, portant legs d'une rente annuelle de 5 livres en faveur de la fabrique. — Obligations à surcens. — Arpentage d'un bois. — Baux de terres, jardins, vignes et prés. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1611. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1722-1793. — Presles et Boves. — Obligations à surcens sur des immeubles. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1612. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1746-1782. — Prisces. — Baux de jardins et prés.

G. 1613. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1757-1789. — Proix. — Bail et arpentages de terres et prés.

G. 1614. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1739-1749. — Prouvais. — Baux d'une grange vis-à-vis l'église.

G. 1615. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Proviseux. — Bail de terres.

G. 1616. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1788-1793. — Puisieux. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1617. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1764-1789. — Quessy. — Baux de prés et terres à Quessy, Fargniers, Liez.

G. 1618. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1724-1793. — Quincy-Basse. — Baux de maison, lieudit le Temple ; — de terres, prés et vignes à Quincy; — de terres à Crécy-au-Mont et Landricourt. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1619. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1722-1785. — Quincy-sous-le-Mont. — Baux de maison et terres.

G. 1620. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Regny. — Bail de terres.

G. 1621. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Remies. — Arpentage de bois.

G. 1622. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Renansart. — Bail de terres et prés.

G. 1623. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Reuilly-Sauvigny. — Bail de terres.

G. 1624. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1700-1793. — Ressons-le-Long. — Baux d'aulnaie, terres, prés, bois, à Ressons et à Saint-Bandry. — — Acquisitions de surcens et obligations en faveur de la fabrique et de la cure, à charge de services religieux. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1625. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1697-1793. — Révillon. — Baux de vignes, terres, prés et marais. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Révillon et Maizy, à charge de services religieux. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1626. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Ribemont. — Bail de terres appartenant à la fabrique de Saint-Denis.

G. 1627. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1780-1787. — Ribemont. — Fabrique de Saint-Pierre et Saint-Paul. — Baux de terres et prés sis à Ribemont, Sissy, Sery-lès-Mézières, Thenelles, Villers-le-Sec.

G. 1628. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1730-1734. — Rocourt. — Cession de rentes par François Vaillant et autres. — Bail de vignes.

G. 1629. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1740-1778. — Roucy. — Bail du jardin des religionnaires réformés, contigu au château. — Obligation à un surcens de 20 sous par Abraham Chebaud.

G. 1630. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1792. — Royaucourt. — Relevés des rentes dues à la fabrique.

G. 1631. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1778-1780. — Rozet-Saint-Albin. — Baux et arpentage de terre. — Obligations à surcens.

G. 1632. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1700-1786. — Rozières. — Baux de maison, jardin, terres, vigne, pré, appartenant à la fabrique et à la cure.

G. 1633. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Rozoy-Gâtebled. — Arpentage de terres, prés et bois.

G. 1634. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1746-1792. — Rozoy-le-Grand. — Obligations à surcens, à charge de services religieux. — Baux de maison, terres et prés. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1635. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1785-1789. — Rozoy-sur-Serre. — Baux de terres et prés.

G. 1636. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1698-1793. — Saconin. — Baux de terres et prés. — Obligations à surcens. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1637. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784. — Sains et Richaumont. — Baux de terres.

G. 1638. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1747-1778. — Saint-Agnan. — Baux de terres et prés ; obligations à surcens.

G. 1639. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1793. — Saint-Aubin. — Bail de terres et prés. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1640. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1779-1793. — Saint-Bandry. — Baux de terres, vignes et prés à Saint-Bandry, Jouy, Aizy, Chavignon. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1641. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1790-1793. — Saint-Christophe-à-Berry. — Baux de terres. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1642. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1755. — Sainte-Croix. — État des biens appartenant à la fabrique.

G. 1643. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1733-1789. — Saint-Erme, Outre et Ramecourt. — Bail de terres. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique d'Outre.

G. 1644. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1733-1790. — Saint-Erme, Outre et Ramecourt. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique de Ramecourt. — Bail de terres.

G. 1645. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1740-1792. — Saint-Gobain. — Baux de terres, jardin et prés. — Obligations à surcens. — Indemnité payée à la fabrique par la manufacture des glaces de Saint-Gobain, pour cause d'extraction de terres.

G. 1646. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1732-1793. — Saint-Mard. — Obligations à surcens ; arpentage de terres et prés ; comptes des recettes et dépenses.

G. 1647. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1764-1788. — Saint-Martin-Rivière. — Baux et plan de terres.

G. 1648. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Saint-Michel. — Bail de prés.

G. 1649. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1782-1793. — Saint-Nicolas-aux-Bois. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique. — Extraits de baux de terres, prés et jardin.

G. 1650. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1781-1787. — Saint-Paul-aux-Bois. — Baux de terres.

G. 1651. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1787. — Saint-Pierre. — Baux de terres.

G. 1652. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1700-1793. — Saint-Pierre-Aigle. — Baux et arpentage de terres à Saint-Pierre-Aigle, Cœuvres, Cutry ; — de maison, savart, carrière et prés, audit Saint-Pierre ; — de prés à Valsery. — Obligations à surcens. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1653. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1697-1791. — Saint-Pierremont. — Baux de terres, prés et jardins.

G. 1654. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1604-1789. — Saint-Quentin. — Fabrique de Notre-Dame. — Baux et arpentages de terres à Artemps, Bellenglise, Fayet, Gricourt, Hérouel, Mézières-sur-Oise, Regny, Saint-Quentin, Rocourt, Étreillers; — de prés à Travecy et à Vendeuil ; — de maisons, bâtiments et dépendances à Saint-Quentin et Pontruet. — Obligations à surcens.

G. 1655. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1760-1774. — Saint-Quentin. — Fabrique de Notre-Dame. — Comptes des recettes et dépenses. — Les recettes de 1769, en blé, sont de 305 setiers; en argent, de 1988 livres 9 sous ; — les dépenses sont de 2063 livres 9 sous 2 deniers.

G. 1656. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1635-1784. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-André. — Baux, déclarations et arpentages de terres et prés à Alaincourt, Douilly (Somme), Villers-Saint-Christophe, Estrées, Joncourt, Étreillers, Fayet, Fontaine-lès-Clercs. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Artemps.

G. 1657. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1565-1792. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-André. — Baux, déclarations et arpentages de terres situées à Happencourt, Itancourt, Lehaucourt, Maissemy, Vermand, Montescourt-Lizerolles.

G. 1658. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 31 pièces. papier, dont 7 plans.

1628-1788. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-André. — Baux de maisons à Saint-Quentin. — Baux, déclarations, arpentages et plans de terres et prés au faubourg Saint-Jean de Saint-Quentin, à Seraucourt, Tergnier, Urvillers.

G. 1659. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1766-1775. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-André. — Comptes des recettes et dépenses. — La recette, en 1766, est de 4086 livres 18 sous 4 deniers; la dépense, de 3873 livres 13 sous 6 deniers.

G. 1660. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1607-1786. — Saint-Quentin. — Fabrique de Sainte-Catherine. — Baux et déclarations de terres situées à Dallon, Germaine, Harly, Auroir, Hérouel, Vaux, Morcourt, Lesdins, Homblières.

G. 1661. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1622-1782. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Éloi. — Baux et arpentages de terres à Bellenglise, Pontruet, Clastres, Essigny-le-Grand, Gricourt. — Actes de relief du domaine d'Essigny-le-Grand, vassal du chapitre de Saint-Quentin, et du domaine de Gricourt, vassal de la seigneurie de Thorigny, possédée par le duc de Saint-Simon.

G. 1662. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 2 plans.

1666-1769. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Éloi. — Déclarations, arpentages, plans et baux de terres situées à Harly, Mesnil-Saint-Laurent, Homblières, Neuville-Saint-Amand, Rouvroy.

G. 1663. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1699-1782. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Éloi. — Baux et arpentages de terres à Lehaucourt, Peuilly (Somme), Sery-lès-Mézières, Ribemont, Urvillers; — de maison à Saint-Quentin, rue d'Isanguien.

G. 1664. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1693-1759. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Éloi. — Constitutions de rentes et obligations à surcens, à charge de services religieux, sous la garantie d'immeubles sis à Saint-Quentin, Hargicourt, Vaux, Pargny (Somme).

G. 1665. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1764-1778. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Éloi. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1666. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1676-1780. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jacques. — Acquisitions et possession de rentes. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Saint-Quentin et à Levergies.

G. 1667. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1634-1786. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jacques. — Acquisitions, baux, arpentages et bornage de terres et prés à Alaincourt, Berthenicourt, Mézières-sur-Oise, Clastres, Essigny-le-Grand. — Acte de relief du domaine dudit Essigny, envers le chapitre de Saint-Quentin, seigneur d'Essigny

G. 1668. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1698-1787. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jacques. — Acquisitions, baux et arpentages de terres

à Germaine, Gricourt, Holnon, Homblières, Jeancourt, Bertaucourt (hameau de Pontru).

G. 1669. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1634-1786. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jacques. — Baux et arpentages de terres à Saint-Simon, Artemps, Seraucourt, Travecy, Tugny, Bray-Saint-Christophe, Le Verguier, Wassigny.

G. 1670. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1770-1775. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jacques. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1671. (Registre.) — In-f°, 190 feuillets, papier.

1276-1788. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jean-Baptiste. — Inventaire général des fondations et dotations faites en l'église et fabrique de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Quentin, rédigé en 1788, par Guillaume Ducreux, archiviste-feudiste (Ducreux, né à Rougemoutiers (Eure), a été député de l'Aisne à l'Assemblée législative.) — Cet inventaire énonce les titres et leurs dates, la contenance, la nature, la situation et les fermages des biens.

G. 1672. (Registre.) - - In-f°, 248 feuillets, papier.

1604-1789. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jean-Baptiste. — Délibérations. — Copies collationnées d'actes passés pardevant notaires. — Provisions et prises de possession des cantuaires de Fonsomme et de Notre-Dame. — Requête adressée aux officiers municipaux de Saint-Quentin par la fabrique de Saint-Jean-Baptiste, tendant à l'augmentation des gages de Claude Vuillemont, curé. — Ordonnance de la ville décidant que ce curé sera logé et recevra 3 muids de blé de plus pendant trois ans (juin-octobre 1630). — Fondation d'anniversaires par Charles Ducastel, docteur en médecine (12 janvier 1631). — Acquisitions de maisons par échange de servitudes. — Listes des curés de la paroisse de Saint-Jean Baptiste, de 1231 à 1783, où figure à la date du 13 mars 1783, Claude-Eustache Marolle, qui fut membre de l'Assemblée constituante, et en 1791, évêque constitutionnel du département de l'Aisne, etc.

G. 1673. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1615-1786. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jean-Baptiste. — Baux et arpentages de terres à Douilly (Somme), Fayet, Gricourt, Fontaine-Uterte, Hannape, Tupigny, Hargicourt, Lehaucourt, Magny-la-Fosse; — de prés à Hannape, Vénérolles; — de bois à Hannape.

G. 1674. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1611-1784. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jean-Baptiste. — Baux et arpentages de terres situées à Nauroy, Neuville-Saint-Amand, Harly, Urvillers, Omissy, Ramicourt, Roizel, Villers-Faucon, Ronsoy et Templeux (Somme); au faubourg Saint-Jean de Saint-Quentin; — à Ugny-l'Équipée (Somme), Vermand, Villeret. — Fondation par Claude Botté, chanoine et écolâtre de Saint-Quentin, ancien curé de Saint-Jean-Baptiste, d'une école gratuite pour les enfants pauvres de cette paroisse, et donation d'immeubles sis à Neuville-Saint-Amand, pour l'acquit de cette fondation (19 août 1739).

G. 1675. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1604-1771. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jean-Baptiste. — Constitutions de rentes; obligations à surcens garanties sur des immeubles situés à Saint-Quentin, Fayet, Gricourt, Magny-la-Fosse, Nauroy, Pontruet et Vermand, pour l'acquit de services religieux.

G. 1676. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1785-1793. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Jean-Baptiste. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1677. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1584-1786. — Saint-Quentin. — Fabrique de Sainte-Marguerite. — Baux et arpentages de terres situées à Beauvois, Caulaincourt, Marteville, Bellicourt, Benay, Bernes et Montigny (Somme), Brissy, Hamégicourt, Sery-lès-Mézières, Dallon, Dury, Étreillers, Fayet, Gricourt.

G. 1678. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1619-1787. — Saint-Quentin. — Fabrique de Sainte-Marguerite. — Baux et arpentages de terres situées à Happencourt, Hargicourt, Savy, Sequehart, Montbrehain, Tugny, Bray-Saint-Christophe; — de maisons sises à Saint-Quentin.

G. 1679. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1767-1777. — Saint-Quentin. — Fabrique de Sainte-Marguerite. — Comptes des recettes et dépenses. — Poiret (naturaliste), vicaire de Sainte-Marguerite, reçoit annuellement, à partir de 1773, 106 livres 9 sous pour divers services religieux.

G. 1680. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1700-1792. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Martin. — Baux de terres situées à Bray-Saint-Christophe, Happencourt, Douchy, Fayet, Gricourt, Holnon, Roupy, Fluquières, Rouvroy, Remicourt (hameau de Saint-Quentin), Savy, Tertry (Somme), Vermand, Villequier-Aumont, Villers-Saint-Christophe.

G. 1681. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1769-1778. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Martin. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1682. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Maurice d'Oéstre. — Bail de terres situées à Fayet.

G. 1683. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1688-1784. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Nicaise. — Baux de terres sises à Étreillers, Vaux et Grugies. — Obligations à surcens.

G. 1684. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1214-1785. — Saint-Quentin. — Fabrique de Sainte-Pécinne. — Copie moderne et incomplète d'une charte de Pierre, de Raoul de Reims et d'Aldobrandinus, chanoine de Paris, portant établissement de neuf paroisses en la ville de Saint-Quentin, parmi lesquelles figure celle de Sainte-Pécinne (1214). — Testament de Madeleine Leduc femme de Charles Rouppy, sieur de la Viefville, portant don de blé à la fabrique de Sainte-Pécinne, à charge de services religieux. (Janvier 1674). — État des fondations faites en l'église de Sainte-Pécinne. — Mandements de Mgr l'évêque-comte de Noyon pour la publication de l'édit de Henri II, contre les femmes qui ayant caché leur grossesse et leur accouchement, laissent périr leurs enfans sans recevoir le baptême. (2 avril 1708.) — Ordonnance de Charles-François de Chateauneuf de Rochebonne, évêque de Noyon, pour la visite de la paroisse de Saint-Pécinne. (Mai 1714). — Arrêt du Conseil d'État contre les anciens fermiers dépossédés par les nouveaux. (25 mai 1724).— Acceptation de fondations religieuses faites par Georges Dhières et sa femme, etc.

G. 1685. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1739-1787. — Saint-Quentin. — Fabrique de Sainte-Pécinne. — Reconnaissances de rentes et surcens, à charge de services religieux.

G. 1686. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1599-1788. — Saint-Quentin. — Fabrique de Sainte-Pécinne. — Baux de terres à Alaincourt, Artemps, Bellicourt, Brissy. Hamégicourt, Cerizy, Benay, Hinacourt.

G. 1687. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1574-1788. — Saint-Quentin. — Fabrique de Sainte-Pécinne. — Baux de terres à Hargicourt, Villeret, Lesdins, Remicourt (banlieue de Saint-Quentin), Seraucourt. — Obligations à surcens sur des immeubles à Montigny-sur-Crécy.

G. 1688. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1721-1785. — Saint-Quentin. — Fabrique de Sainte-Pécinne. — Comptes des recettes et dépenses. — Acquits de dépenses et d'arrérages de rentes.

G. 1689. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1652. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Remy. — Arrêt du Parlement de Paris fixant les charges de la fabrique et du chapitre de Saint-Quentin, quant aux réparations de l'église de Saint-Remy.

G. 1690. (Liasse.) — 77 pièces, papier, dont 2 plans.

1665-1789. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Thomas. — Baux et arpentages de terres et prés à Alaincourt, Artemps, Beauvois, Holnon, Itancourt, Villers-Saint Christophe. — Obligations à surcens sur des maisons à Saint-Quentin, à charge de services religieux.

G. 1691. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1770-1779. — Saint-Quentin. — Fabrique de Saint-Thomas. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1692. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1702-1792. — Saint-Remy-Blanzy. — Baux, déclarations et arpentage d'immeubles situés à Billy-sur-Ourcq, Plessier-Huleu, Saint-Remy-Blanzy. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1693. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1741-1792. — Saint-Thibaut. — Baux de terres. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1694. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1731-1784. — Sancy. — Baux de masure, bâtiments, terres et vignes.

G. 1695. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1706-1769. — Saponay. — Obligations à surcens sur des immeubles.

G. 1696. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1718-1787. — Saulchery. — Testament de Barbe Mentel, femme de Jacques Lecrocq, tonnelier, léguant à la fabrique une rente annuelle de 100 livres, à charge de services religieux et de reconstruction de l'église. — Baux de maison à Saulchery ; de terres audit lieu et à Charly.

G. 1697. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Savy. — Bail de terres.

G. 1698. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1789. — Seboncourt. — Bail de terres.

G. 1699. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Selens. — Bail de terres.

G. 1700. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1583-1790. — Septmonts. — Baux de maisons à Septmonts et à Buzancy. — Baux et arpentage de terres, jardin, prés et vignes à Septmonts. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Noyant, Septmonts, Rozières.

G. 1701. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1642-1789. — Septvaux. — Acquisitions et baux de terres. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1702. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1710-1790. — Serches. — Acquisitions et baux de terres à Acy, Dhuizy et Serches. — Obligations à surcens. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1703. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1726-1791. — Sermoise. — Arpentage et baux de terres, prés, vignes et bois. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1704. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1725-1793. — Serval. — Baux et arpentage de terres. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1705. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1719-1779. — Sinceny. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1706. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1678-1784. — Sissonne. — Fondations d'anniversaires par Claude de Mailly, veuve de Louis de Roucy, chevalier, seigneur de Sissonne ; Marguerite de Seret; Louis Martin, notaire à Sissonne. — Constitutions de rentes. — Bail de terres à Montaigu, Saint-Erme, Outre et Ramecourt. — Inventaires des titres et papiers de la fabrique.

G. 1707. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1783-1785. — Sissy. — Baux de terres et prés à Thenelles, Alaincourt, Regny, Sissy.

G. 1708. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

1661-1790. — Soissons. — Fabrique de Notre-Dame-des-Vignes. — Donation par Marguerite Levasseur, marchande, de terres et vignes à Ambleny, à charge de services religieux. — Délivrance de legs de terres et jardin à Vaurezis, fait à la même fabrique, par Anne Leclerc, à charge de services religieux. — Baux et arpentages de terres et prés sis à Ambleny, Crouy, Mercin, Missy-sur-Aisne, Nouvron, Saint-Bandry, Vauxrezis, Vauxbuin.

G. 1709. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1550-1784. — Soissons. — Fabrique de Notre-Dame-des-Vignes. — Obligations à surcens, à charge de services religieux, sur des immeubles situés à Acy, Ambleny, Braye, Bucy-le-Long, Chacrise, Chavigny, Clamecy, Courmelles.

G. 1710. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1541-1760. — Soissons. — Fabrique de Notre-Dame-des-Vignes. — Obligations à surcens, à charge de services religieux, sur des immeubles sis à Crouy, Cuffies, Fontenoy, Hartennes, Taux, Laffaux, Leury, Missy-aux-Bois, Missy-sur-Aisne, Osly, Pasly, Selens, Sermoise.

G. 1711. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1543-1783. — Soissons. — Fabrique de Notre-Dame-des-Vignes. — Obligations à surcens, à charge de services religieux, sur des immeubles situés à Soissons, Vaurezis, Venizel, Vic-sur-Aisne.

G. 1712. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1631-1786. — Soissons. — Fabrique de Saint-Léger. — Baux de maisons, jardins et terres à Augy, hacrise, Crouy, Cuffies. — Constitutions de rentes et

obligations à surcens, à charge de services religieux, sur des immeubles situés à Dommiers, Juvigny, Leury, Crouy, Autrêches (Oise), Bucy-le-Long, Augy.

G. 1713. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1654-1789 — Soissons. — Fabrique de Saint-Léger. — Baux de terres et vignes à Pasly, Soissons, Tartiers, Villeneuve-Saint-Germain; — de bois sis à Septmonts. — Obligations à surcens, sur des immeubles sis à Ploisy, Saconin, Serches, Soissons. — Fondations de services religieux par François Binet, médecin à Soissons, et Françoise Marquette, sa femme; Anne Gru, Anne-Françoise Legivre, Henri Percot, Anne Delacourt. — Donation par Claire Morant, d'une terre à Tartiers.

G. 1714. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782-1790. — Soissons. — Fabrique de Saint-Léger. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1715. (Registre.) — In-f°, 200 feuillets, papier.

1486-1782. — Soissons. — Fabrique de Saint-Martin. — Inventaire des titres et papiers concernant, tant les biens et revenus de l'église et fabrique de Saint-Martin de Soissons, que les fondations, comptes des receveurs, registres des délibérations et autres objets. Cet inventaire, rédigé en 1772 par Patté, notaire royal à Soissons, est précédé d'une introduction. — « Dans les » siècles les plus reculés, l'attention s'est constamment » portée à la conservation des titres; les discussions » qui se sont élevées par successions de tems, sur la » propriété des biens, en ont manifesté la nécessité. » Combien en effet, s'est-il rencontré d'exemples parmi » les particuliers qui se sont persuadés que le plus » grand domaine appartenoit au premier occupant? S'il » est essentiel de veiller à ce que les titres ne s'égarent, » il l'est aussi de les ranger dans un ordre de distinc- » tion, à raison des objets qu'ils renferment, car dans » quel embarras ne jette pas la confusion parmi les titres? » L'expérience n'a-t-elle pas appris qu'il en est résulté » souventes fois à des véritables propriétaires, la perte » de leurs fortunes? Aussy pour parer à des inconvéniens » sy fâcheux, voit-on les communautés, et des particu- » liers, s'occuper du soin de conserver et de faire mettre » de l'ordre dans leurs titres. Nous n'omettrons point » de dire que l'utilité que présentent ces deux points, » a fixé l'attention de messieurs nos prédécesseurs. » Nous avons en effet remarqué que les titres de la » fabrique de St-Martin de Soissons, à partir d'un siècle » de date, étoient rangés d'une manière assez usitée; » nous sommes persuadés que s'ils n'ont pas porté leurs » recherches aux siècles antérieurs, la dureté de ce » travail en a été le seul motif; nous leur saurons néan- » moins toujours, en notre particulier, bon gré des » peines et soins qu'ils ont bien voulu prendre. Mais la » confusion qui existe dans ces titres anciens, que nous » regardons les plus essentiels, ne nous permet pas de » les y laisser plus longtemps. Nous avons donc pensé » qu'il étoit indispensable de recourir au mode qui se » pratique dans les chapitres, communautés et maisons » de charité, pour la conservation et l'ordre dans les » titres. Le travail en est si précis et si méthodique, » que ce seroit refuser nos secours à la fabrique que » de ne pas suivre la route qu'ils ont frayée. »

G. 1716. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1641-1788. — Soissons. — Fabrique de Saint-Martin. — Baux et arpentages de terres, prés, vignes et bois sis à Acy, Belleu. — Obligations à surcens, à charge de services religieux, sur des immeubles à Acy, Belleu, Berzy-le-Sec, Billy-sur-Aisne, Brancourt, Bucy-sur-Aisne, Ciry, Salsogne, Crotoy (Oise).

G. 1717. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1655-1782. — Soissons. — Fabrique de Saint-Martin. — Baux et arpentages de maison, verger, pré, terre, savart et vignes à Courmelles; — de bois à Berzy-le-Sec; — de terres et vignes à Cuizy-en-Almont; — de maison et jardin à Dommiers; — de terres et vignes à Juvigny. — Constitutions de rentes; obligations à surcens.

G. 1718. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1693-1786. — Soissons. — Fabrique de Saint-Martin. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Maast, Ressons-le-Long, Rozet-Saint-Albin, Serches, Septmonts. — Délivrances de legs faits: par Marguerite Gascart, veuve de Nicolas Lemoisne, de maison et terres à Mont-Notre-Dame; — par Pierre Osselin, de rentes et terres à Morsain. — Baux et arpentage de terres et vignes à Noyant, Saconin, Septmonts; — de bois à Pasly; — de maison et terres à Mont-Notre-Dame; — de terres à Morsain.

G. 1719. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1592-1790. — Soissons. — Fabrique de Saint-Martin. — Baux de maisons et terres situées à Soissons. — Obligations à surcens

G. 1720. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1667-1789. — Soissons. — Fabrique de Saint-Martin. — Baux et arpentages de terres et vignes à Venizel, Villeneuve-Saint-Germain ; — de bois à Billy-sur-Aisne. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Tartiers, Vaurezis, Vauxbuin.

G. 1721. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786-1791. — Soissons. — Fabrique de Saint-Martin. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1722. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1682-1790. — Soissons. — Fabrique de Saint-Quentin. — Baux de terres, prés, vignes et saulsaie à Acy ; — d'un pré à Anizy-le-Château. — Obligations à surcens sur une maison à Ambleny ; — sur des immeubles à Augy, Acy.

G. 1723. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1606-1789. — Soissons. — Fabrique de Saint-Quentin. — Obligations à surcens, à charge de services religieux, affectées sur des immeubles sis à Berny Rivière, Berzy-le-Sec, Cerseuil, Chavigny, Courmelles.

G. 1724. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1659-1787. — Soissons. — Fabrique de Saint-Quentin. — Baux de vignes à Condé-sur-Aisne ; — de terres, vignes et bois à Crouy ; — de terres à Cuizy-en Almont, Droizy ; — de pré à Mercin. — Obligations à surcens, à charge de services religieux.

G. 1725. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1662-1790. — Soissons. — Fabrique de Saint-Quentin. — Obligations à surcens, à charge de services religieux, sur des immeubles situés à Nouvron, Oigny, Pasly, Saconin, Pommiers. — Baux et arpentage d'un pré à Pommiers, et d'une terre à Sermoise.

G. 1726. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1707-1787. — Soissons. — Fabrique de Saint-Quentin. — Baux de maison et terres à Soissons. — Obligations à surcens.

G. 1727. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1607-1786. — Soissons. — Fabrique de Saint-Quentin. — Donation par Jean-François Grevin, marchand à Soissons, de terres à Villeneuve-Saint-Germain. — Baux de terres audit Villeneuve et de bois à Venizel. — Obligations à surcens, à charge de services religieux, sur des immeubles à Vaudesson et Vaurezis.

G. 1728. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1757-1791. — Soissons. — Fabrique de Saint-Quentin. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1729. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1562-1786. — Soissons. — Fabrique de Saint-Pierre-le-Vieil. — Obligations à surcens sur des immeubles à Acy, Crouy, Filain, Pargny. — Baux et arpentage de terres à Berny-Rivière, Sermoise, Rozoy-le-Grand et Courdoux ; — de pré à Belleu ; — de vignes à Bucy-le-Long.

G. 1730. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1513-1784. — Soissons. — Fabrique de Saint-Pierre-le-Vieil. — Fondations de services religieux par Christophe Boyau, curé de Saint-Pierre-le-Vieil ; Geneviève Desmolins, femme de Nicolas Drouart, hôtelier ; François Mellaye, boulanger ; Jeanne Nouvian, femme de Pierre Raverdy, laboureur ; Jean Regnault, maçon ; Catherine Meunier, femme de Philippe Jacquart, maître maçon ; Anne Melaye ; Simon Desmélié ; Claude Delahaye ; Jean-Baptiste Gagneux, curé de Saint-Pierre-le-Vieil ; Simone Quinquet ; Marie Cuyret, veuve de Charles-Louis Casse, élu. — Baux de terres et prés à Soissons. — Obligations à surcens.

G. 1731. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 68 pièces, papier.

1535-1789. — Soissons. — Fabrique de Saint-Pierre-le-Vieil. — Baux, arpentages et déclarations de terres à Terny-Sorny, Leuilly, Vailly, Venizel, Villeneuve-Saint-Germain. — Obligations à surcens.

G. 1732. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1660-1790. — Soissons. — Fabrique de Saint-Remy. — Fondations de services religieux par Vincent Quinquet, procureur ; Antoinette Thierry, domestique ; Nicolas Lombard, chanoine ; Simonne Debry, veuve Hugé ; Nicolas Robillart, maître écrivain ; Louis Blanpain, huissier royal ; Marie Picart, veuve Bricoteau ; Louis Montenecourt, jardinier, et Marie-Jeanne Chevalet, sa femme. — Baux de maisons et de terres à Soissons. — Obligations à surcens.

G. 1733. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1717-1789. — Soissons. — Fabrique de Saint-Remy. — Baux de terres à Acy, Ambleny, Leury,

Plessier-Huleu, Vaurezis. — Baux et arpentage de terres, vignes et bois à Vauxbuin.

G. 1734. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1681-1787. — Soissons. — Fabrique de Saint-Remy. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Berzy-le-Sec, Bruys, Chavigny, Cuffies, Ciry-Salsogne, Fontenoy, Nanteuil-la-Fosse, Neuville-sur-Margival, Pommiers, Septmonts, Sermoise, Terny, Vasseny, Vic-sur-Aisne, Vierzy, Villers-eu-Prayères.

G. 1735. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1724-1786. — Soissons. — Fabrique de Saint-Wast. — Baux et arpentages de terres à Crouy, Noyant, Vregny, Pommiers, Vuillery, Braye, Osly. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Morsain, Neuville-sur-Margival, Pommiers, Vaurezis, Vauxaillon, Vic-sur-Aisne, Missy-aux-Bois, etc.

G. 1736. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Sons. — Bail de terres.

G. 1737. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1780. — Sorbais. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique.

G. 1738. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1730-1757. — Soucy. — Obligations à surcens au profit de la fabrique et de la cure.

G. 1739. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1739-1792. — Soupir. — Baux de terres, vignes et prés. — Obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1740. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1731-1785. — Suzy. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique — Baux de terres, vignes et prés.

G. 1741. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1741-1794. — Taillefontaine. — Baux de terres à Cœuvres, Taillefontaine et Mortefontaine. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1742. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1767-1793. — Tartiers. — Bail de terres. — Comptes des recettes et dépenses,

G. 1743. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1768-1788. — Terny-Sorny. — Baux de terres, vignes, bois, prés et carrière.

G. 1744. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1766-1787. — Thenelles. — Baux de terres, prés et jardins.

G. 1745. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1670-1758. — Torcy. — Obligations à surcens envers la fabrique.

G. 1746. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787. — Trosly-Loire. — Baux de terres et savarts.

G. 1747. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1722-1791. — Trucy. — Baux de terres, vignes, saulsaie et prés. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1748. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1779-1792. — Tugny. — Baux de terres.

G. 1749. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1720-1791. — Urcel. — Constitutions de rentes ; obligations à surcens. — Baux et déclarations de terres.

G. 1750. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Urvillers. — Baux de terres.

G. 1751. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Vadencourt. — Bail de terres et prés à Crupilly, Malzy et Vadencourt.

G. 1752. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1719-1787. — Vailly. — Obligations à surcens au profit de la fabrique, affectés sur des immeubles situés à Vailly.

G. 1753. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1722-1787. — Vailly. — Obligations à surcens affectés sur des immeubles situés à Aizy, Celles-sur-Aisne, Chassemy, Chavignon, Chavonne, Condé-sur-Aisne, Cys-la-Commune, Jouy, Nanteuil-la-Fosse, Pargny-Filain, Presles-la-Commune, Sancy, Soupir.

G. 1754. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1781-1792. — Vailly. — Baux de terres, vignes, prés et bois. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1755. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1752-1762. — La Vallée-au-Blé. — Arpentage et bail de terres.

G. 1756. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — Variscourt. — Déclaration des biens et charges de la fabrique.

G. 1757. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1782-1789. — Vassens. — Baux de terres et prés. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1758. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1720-1792. — Vasseny. — Acquisitions, baux et arpentages de terres, vignes et prés à Ciry-Salsogne, Vauxceré, Vasseny. — Constitutions de rentes et obligations à surcens. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1759. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1779-1791. — Vassogne. — Baux de terres et obligations à surcens.

G. 1760. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1780-1792. — Vaudesson. — Baux de terres. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1761. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1700-1792. — Vaurezis. — Constitutions de rentes et obligations à surcens affectés sur des immeubles situés à Crécy-au-Mont, Cuffies, Juvigny, Pasly, Pommiers, Soissons, Vaurezis, Villers-la-Fosse. — Baux de terres, prés, jardins, vignes et bois. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1762. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1692-1792. — Vauxaillon. — Obligations à surcens. — Baux de maison, jardin, terres. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1763. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1678-1789. — Vauxbuin. — Déclaration et baux de terres, vignes, prés et bois.

G. 1764. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1748-1784. — Vauxceré. — Arpentage et baux de terres à Vauxceré, Perles, Longueval, Dhuizel, Paars. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1765. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1692-1792. — Vauxtin. — Arpentage de terres. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1766. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1782-1790. — Vendeuil. — Baux de terres et prés sis à Brissy, Alaincourt, Hamégicourt, Sery-les-Mezières Remigny, Ly-Fontaine, Vendeuil.

G. 1767. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1785-1792. — Vendières. — Baux de terres, prés et vignes. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1768. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1782-1792. — Vendresse et Troyon. — Baux de terres. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1769. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1720-1787. — Venizel. — Baux de terres à Acy, Billy-sur-Aisne, Venizel ; — de vignes et bois à Venizel. — Obligations à surcens.

G. 1770. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Le Verguier. — Bail de terres.

G. 1771. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Vermand. — Bail de terres.

G. 1772. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1776-1785. — Verneuil-Courtonne. — Baux de terres et vignes.

G. 1773. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1780-1792. — Verneuil-sous-Coucy. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1774. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781-1782. — Versigny. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1775. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

1781-1791. — Vervins. — Baux et arpentage de terres et prés situés à Vervins, Sorbais, Luzoir, Prisces,

Plomion, Saint-Pierre, Hary, Fontaine, Etréaupont. — Obligations à surcens.

G. 1776. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1785-1792. — Vézaponin. — Bail de terres. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1777. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1727-1787. — Vic-sur-Aisne. — Arpentage et baux de terres.

G. 1778. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1692-1792. — Vieil-Arcy. — Obligations à surcens envers la fabrique. — Comptes des recettes et dépenses.

G. 1779. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1781-1790. — Vieils-Maisons. — Baux de terres et prés.

G. 1780. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1679-1784. — Vierzy. — Arpentages et baux d'immeubles appartenant à la fabrique et à la cure. — Obligations à surcens.

G. 1781. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1784-1788. — La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1782. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1720-1786. — Villemontoire. — Baux de terres et prés. — Obligations à surcens.

G. 1783. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1700-1788. — Villeneuve-Saint-Germain. — Acquisitions et baux de terres, prés, vignes, maison et jardin à Villeneuve, Bagneux, Venizel. — Obligations à surcens.

G. 1784. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1749-1772. — Villeneuve-sur-Fère. — Obligations à surcens sur des immeubles.

G. 1785. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1657-1792. — Villers-Cotterêts. — Baux de maison et terres. — Obligations à surcens. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1786. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1786-1792. — Villers-en-Prayères. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

G. 1787. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1792. — Villers-Hélon. — Bail de terres et prés. — Compte de recettes et dépenses.

G. 1788. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1740. — Villers-le-Sec. — Bail de terres.

G. 1789. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1724-1789. — Villers-sur-Fère. — Arpentage et bail de terres. — Obligations à surcens.

G. 1790. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Viry-Noureuil. — Baux de terres.

G. 1791. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1785-1792. — Villesavoye. — Baux de prés. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 1792. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776. — Vivaise. — Bail de terres.

G. 1793. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1727-1781. — Vivières. — Arpentage et bail de terres.

G. 1794. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1704-1789. — Vorges. — Baux de terres, jardins, vignes et prés. — Obligations à surcens.

G. 1795. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1718-1791. — Vouël. — Baux de terres et prés à Vouël, Quessy et Tergnier.

G. 1796. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781-1784. — Voyenne. — Baux de terres.

G. 1797. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1727-1785. — Vregny. — Baux de maison, vignes, terres et bois.

G. 1798. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Vuillery. — Extrait de bail de terre, jardin et pré.

G. 1799. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1770-1790. — Wimy. — Baux de terres et prés.

CHAPELLES.

G. 1800. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1698-1787. — Château-Thierry. — Chapelle Toussaint, près le pont de Marne. — Baux d'immeubles et obligations à surcens.

G. 1801. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Chauny. — Chapelle de la Résurrection en l'église de Notre-Dame. — Bail de terres.

G. 1802. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1787. — Chevregny. — Chapelle de Saint-Nicolas. — Bail de terres, prés et bois.

G. 1803. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1784. — Courcelles. — Chapelle de Vauberlin. — Baux de terres et prés.

G. 1804. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Crouttes. — Chapelle de Champruche. — Bail de vignes à Saulchery.

G. 1805. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Faucoucourt. — Chapelle de Notre-Dame. — Bail de bois et terres.

G. 1806. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Faucoucourt. — Chapelle de Saint-Sulpice. — Bail de vignes.

G. 1807. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Laon. — Chapelle de Saint-Nicaise. — Bail de terres et prés à Martigny-en-Laonnois.

G. 1808. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Laon. — Chapelle de Saint-Nicolas. — Bail de jardin à Molinchart.

G. 1809. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Lugny. — Chapelle de Saint-Quentin. — Bail de prés.

G. 1810. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Mauregny. — Chapelle de Sainte-Marguerite. — Bail de terres et prés à Presles-et-Thierny.

G. 1811. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Noyon. — Chapelle de Notre-Dame de la Gésine, en la cathédrale de Noyon. — Bail de terres et prés à Chauny.

G. 1812. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Noyon. — Chapelle de Sainte-Marguerite, en la cathédrale. — Bail de terres à Marest-Dampcourt, Béthancourt-en-Vaux, Caillouël-Crépigny, et de bois audit Caillouël.

G. 1813. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Noyon. — Chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul en la cathédrale. — Bail de terres à Chauny.

G. 1814. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Ognes. — Chapelle Sainte-Madeleine de Moulin-Chevreux. — Bail de terres et prés à Viry-Noureuil, Chauny et Ognes.

G. 1815. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1784. — Origny-Sainte-Benoite. — Chapelle de Saint-Jean-Baptiste. — Bail de terres et prés.

G. 1816. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787. — Origny-Sainte-Benoite. — Chapelle de Saint-Lazare en l'abbaye d'Origny. — Baux de terres et prés.

G. 1817. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Oulchy-le-Château. — Chapelle de Saint-Nicolas. — Bail de terres et pré à Cugny.

G. 1818. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Oulchy-le-Château. — Chapelle du Rosaire. — Bail de terres.

G. 1819. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Pargny-Filain. — Chapelle de Saint-Nicolas. — Bail de terres et vignes.

G. 1820. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Saint-Paul-aux-Bois. — Chapelle en l'île, ou de Saint-Côme et Saint-Damiens. — Bail de terres, prés et bois.

G. 1821. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Saint-Quentin. — Chapelle de Notre-Dame en l'église Sainte-Pécinne. — Bail de terres à Holnon.

G. 1822. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1644-1783. — Saint-Quentin. — Chapelle de Sainte-Anne en l'église royale. — Baux et arpentages de terres situées à Étreillers, Fayet, Fluquières, Happencourt, Tugny, Bray-Saint-Christophe.

G. 1823. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Saint-Quentin. — Chapelle de Saint-Jean-Baptiste. — Bail de terres à Beauvois, Caulaincourt, Tertry (Somme).

G. 1824. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Saint-Quentin. — Chapelle de Saint-Laurent. Bail de terres à Étreillers.

G. 1825. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Septmonts. — Chapelle de Saint-Pierre. — Bail de terres.

G. 1826. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1735-1752. — Seringes-et-Nesles. — Chapelle de Nesles. — Baux de terres et prés à Nesles et Sergy. — Obligations à surcens.

G. 1827. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Soissons. — Chapelle de Sainte-Madeleine en la collégiale de Notre-Dame des Vignes. — Bail de terres à Soissons.

G. 1828. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Soissons. — Chapelle de Saint-Mathieu en la collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis. — Bail de terres et vignes à Vailly.

G. 1829. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Surfontaine. — Chapelle castrale de Sainte-Barbe. — Bail de terres et prés à Renansart et Nouvion-l'Abbesse.

G. 1830. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1691-1788. — Tannières. — Chapelle de Saint-Roch. — Arpentages et baux de terres et prés. — Obligations à surcens.

G. 1831. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784. — Vailly. — Chapelle de Sainte-Anne. — Baux de terres, prés et vignes.

G. 1832. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Vendeuil. — Chapelle de Saint-Jean-Baptiste. — Bail de terres à Anguilcourt et de prés à Achery.

G. 1833. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1783. — Vervins. — Chapelle de Sainte-Anne. — Bail de jardin à Fontaine-les-Vervins.

G. 1834. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Wissignicourt. — Chapelle de Notre-Dame. — Bail de maison, jardin, terres, prés et vignes.

CONFRÉRIES.

G. 1835. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1724-1785. — Berzy-le-Sec. — Confrérie de Saint-Quentin. — Baux de vignes, terres, aulnaie et bois à Berzy-le-Sec et Courcelles.

G. 1836. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Courmelles. — Confrérie de Saint-Georges. — Bail de bois, terres et vignes.

G. 1837. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Guise. — Confrérie de Saint-Jacques. — Bail de prés.

G. 1838. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1570-1790. — Guise. — Confrérie du Saint-Sacrement. — Acquisition, par cette confrérie, de 3 essins de jardin, en échange d'un jaloi de pré à Macquigny. — Bail de la maison dite le jardin des arbalétriers, au faubourg de la poterne de Guise.

G. 1839. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Laon. — Confrérie de la Vierge en l'église de Notre-Dame-au-Marché. — Bail de terres aux faubourgs de Saint-Marcel et de Vaux.

G. 1840. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Manicamp. — Confrérie du Rosaire. — Bail de terres.

G. 1841. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Mondrepuis. — Confrérie du Saint-Sacrement. — Bail de jardin et prés.

G. 1842. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Parfondeval. — Confrérie du Saint-Sacrement. — Bail de terres et prés.

G. 1843. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Pierrefonds (Oise). — Confrérie de la Sainte-Vierge. — Bail de terres, prés et bois sis à Retheuil.

G. 1844. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Soissons. — Confrérie de la Vierge en la cathédrale. — Bail de vigne à Bucy-le-Long.

G. 1845. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Venizel. — Confrérie du Saint-Sacrement. — Bail de terre et vigne.

Établissements de Charité.

G. 1846. (Registre.) — In-f°, 70 feuillets, papier.

1614. — « Reiglements faicts par monsieur le cardinal » Du Peron, archevesque de Sens, primat des Gaules et » de Germanie, grand aulmosnier de France, et les » juges ordonnés par le Roy pour la generalle réforma- » tion des hospitaux, hostels dieu, aumosneries, mala- » deries et autres lieux pitoyables du royaume. » — Baux des immeubles appartenant aux Hôtels-Dieu de Festieux, Aubenton, Origny-Sainte-Benoîte, La Fère; — aux Hôpitaux de Monampteuil, Vaux-sous-Laon, Lesquielles, Hirson, Étréaupont, Renansart, Pouilly, Vervins, Landouzy-La-Ville, Rozoy-sur-Serre, Corbeny, Guise, Gouy, Alaincourt, Autreppes, Anizy-le-Château, Beaurevoir, Ribemont, Vadencourt, Sery-les-Mézières; — aux Maladreries de Montaigu, La Ferté-sur-Peron, Pierrepont, Urcel, Comin, Wiège, Origny-Sainte-Benoîte, Roucy, La Fère, Neuve-Maison, La Neuville-sous-Laon, Vervins, Landouzy la-Ville, Rozoy-sur-Serre, Avaux, Basce, Étréaupont, Ribemont; — à la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de Bourg; — à l'aumônerie de Nouvion-l'Abbesse, etc.

G. 1847. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Pauvres de Monceau-le-Wast et Verneuil-sur-Serre. — Bail de terres à Chambry.

G. 1848. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 150 pièces, papier.

1749-1791. — Pauvres de Sinceny. — Testament de Jean Guérin, curé de Sinceny, qui donne, après l'acquittement de divers legs particuliers, sa fortune à son successeur et au marguillier en charge. Les deux tiers des revenus seront consacrés au soulagement des pauvres malades et nécessiteux de la paroisse; l'autre tiers, au traitement du clerc laïque chargé de l'instruction de la jeunesse. Léopold Malriat, directeur de la manufacture de fayences de Sinceny, est chargé de l'exécution du testament. — Comptes et acquits de dépenses. — Constitutions de rentes. — Instances devant la justice de Sinceny pour obtenir le paiement d'arrérages échus, etc.

G. 1849. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1784. — Pauvres de Vauxaillon. — Baux de terres situées à Allemant.

Département de l'Aisne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H.

(Clergé régulier. — Ordres religieux d'hommes ; Ordres religieux de femmes ; Ordres militaires religieux ; Hospices et Maladreries, etc.)

MONASTÈRES DE L'ORDRE DE SAINT-BENOÎT.

DIOCÈSE DE LAON.

ABBAYE DE SAINT-JEAN DE LAON (HOMMES).

H. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Jean, de Laon, rédigé par Géruzet, procureur de cette abbaye, contenant une analyse très sommaire de deux volumes d'inventaire disparus, dans lesquels étaient mentionnés deux cartulaires, l'un ancien, avec couverture en bois, et l'autre, moderne, format in-8°.

H. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1143-1599. — Copie faite en 1670, d'une charte de 1143, extraite du cartulaire, concernant la renonciation faite à Noyon par le roi Louis VII, au droit de past que lui devait l'abbaye de Saint Jean. — Concordat passé le 14 septembre 1599, entre l'abbaye de Saint-Jean et Étienne Pennet, son abbé, pour le partage du revenu des biens de cette abbaye.

H. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 3 pièces, papier.

1420-1535. — Aumônerie. — Accord intervenu en 1420, entre l'abbaye de Saint-Jean de Laon et son aumônier. pour les dix-neuf enfants de l'aumônerie. Ce dernier recevra annuellement une prestation de 6 muids de froment et de deux ânées de fèves de la ferme de Nouvion-l'Abbesse, exigible à Laon, dans les greniers de l'abbaye. — Vidimus de cet accord, fait par Adam de Villars, garde-scel du bailliage de Vermandois. — Compte dressé en 1535, des recettes et dépenses de l'aumônerie de l'abbaye de Saint-Jean. Le dimage commençait « à la porte Royez en allant au long de la cou-
» roire des chevaulx hault et bas des murs jusques à la
» porte Sainct George en devallant toute la grande chaus-
» sée jusques à la falize ou cheent les esgout de Laon. »

H. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1714-1749. — Baux et extraits informes de baux des immeubles appartenant à l'abbaye de Saint-Jean de Laon. — Quittances de sommes payées pour le compte de Fabus, abbé de Saint-Jean.

H. 5. (Liasse.) — 33 pièces, papier, dont 1 imprimée et 4 plans.

1645-1786. — Notes et correspondance des religieux de l'abbaye de Saint-Jean de Laon avec leurs supérieurs et Luc d'Achery, au sujet du projet d'établissement du collège de Laon en leur abbaye. — Opposition faite par le bailliage de Vermandois, le chapitre de Laon, le recteur de l'Université de Paris, les avocats, procureurs, notaires, marchands, les officiers des Eaux et forêts, du grenier à sel et des traites foraines, à l'établissement des Jésuites au collège de Laon. — Compte rendu par Roussel de La Tour, aux Chambres assemblées du Parlement, pour obtenir l'exclusion des Jé-

suites dudit collège. — Procès-verbaux d'adjudication et de réception des travaux de réparation faits à l'abbaye de Saint-Jean. — Description des bâtiments de l'abbatiale de Saint-Jean; devis des réparations et constructions à y faire pour l'établissement du collège de Laon; plans et profils des bâtiments à effecter à la tenue des classes.

H. 6. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1215-1272. — Laon. — Bail viager fait par l'abbaye de Saint-Jean devant H. de Senlis, official de l'évêque de Laon, à Robert et Huldiarde, sa femme, moyennant un loyer annuel de 8 sous exigible à la Saint-Remy, de maison sise devant l'hôtellerie (*hospitalariam*) de l'abbaye de Saint-Jean. (Mai 1215.) — Abandon sous réserve de résidence viagère par Bauduin de Saint-Jean et Isabelle, sa femme, à Pierre et Willaume, leurs fils, de leur maison sise à Laon, devant l'abbaye de Saint-Jean et contiguë à l'habitation de Robail de Bruyères, citoyen de Laon. (Janvier 1238.) — Vente faite devant Guillaume d'Antogny, official de Laon, par Isabelle, à l'abbaye de Saint-Jean, moyennant 12 livres parisis payées comptant, de rentes de 8 sous moins 2 deniers et de 4 chapons, sur des maisons à Laon, rue de l'abbaye, sur un *courtil* lieudit en Oigneval et sur une vigne lieudit la Cerre. (Mai 1241.) — Vente faite devant l'officialité de Laon par Brochard Cokus et Rike, à Willaume, chapelain de l'hôpital de Sainte-Marie de Laon, d'un surcens de 10 sous sur une vigne devant la poterne près l'abbaye de Saint-Jean. (Avril 1242.) — Donation fait devant Clément de Saint-Germain, chanoine, et Henri Deimbert, official de Laon, par Isabelle, veuve de Bauduin de Saint Jean, Pierre et Willaume, ses fils, à l'abbaye de Saint-Jean, d'une maison sise devant l'abbaye. (Mars 1244.) — Vente faite devant l'officialité de Laon par Gervais Leclerc, fils de Vautier de Saint-Jean, Doa, sa sœur, et Jean Desviviers, son mari, à l'abbaye de Saint-Jean, moyennant 26 livres et demie parisis, d'une maison sise devant la porte de l'abbaye. (Octobre 1253.) — Reconnaissance faite devant l'officialité de Laon, par Bernier d'Oisonviler et Emmeline La Bernière, sa femme, citoyens de Laon, constatant qu'ils ont près de l'abbaye de Saint-Jean une maison au-dessus des murs où on vend des harengs et du charbon, devant la tournelle Bourrée de Vercigny, moyennant un surcens annuel de 2 livres parisis et un cens d'une obole portant lods et vente dans la censive de ladite abbaye. (Vigile de Noël 1254.) — Vente faite devant l'officialité de Laon par Jean Robaillii, de Laon, et Ade, sa femme, à l'abbaye de Saint-Jean, moyennant 100 livres parisis payées comptant, d'une maison en franc alleu, à Laon contiguë à l'aumône de Saint-Jean. (Octobre 1267.) — Donation faite devant l'officialité de Laon, par Roger-Coquus de Saint-Jean, et Sarra, sa femme, à l'abbaye de Saint-Jean, d'une maison sise à Laon, en la censive de cette abbaye, rue de la Cour du Roi. (Juillet 1270. — Vidimus fait par l'officialité de Laon, le lundi avant la fête des apôtres Simon et Jude, 1272, d'une bulle de Grégoire X, datée du 4e jour des calendes de septembre, première année de pontificat, mandant au grand archidiacre et à Aubert de Marle, chanoine de Laon, de mettre fin aux difficultés suscitées par les religieux de Saint-Jean, aux Cordeliers, qui avaient commencé la construction de leur église et de maisons sur un emplacement contesté par lesdits religieux. — Notes analytiques de ces documents.

H. 7. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 sceaux; 1 pièce, papier.

1222-1275. — Laon. — Ventes faites devant Garnier, official de Laon: par Raoul de Gonesse, chevalier, et Agnès, sa femme, à Évrard de Meurival, d'un four sis à Laon, vers la porte Royer (*versus portam regalem*). (Juillet 1222.) — Par Wautier d'Ardon, et Emmeline, sa femme, à l'abbaye de Saint-Jean, d'un cens de 30 sous de Laon sur une maison détentée par Hector et Mairesse, sa femme, à la porte Royer, avec faculté à cette abbaye de reprendre cette maison à défaut de paiement dudit cens. (Juillet 1224.) — Acensement par ladite abbaye d'une maison rue porte Royer. (Mai 1227.) — Transaction par laquelle Laurent Dors, Hette, sa femme, et Ébal, frère de celle-ci, reconnaissent que leur maison devant la porte Royer sera grevée d'une rente annuelle de 50 sous laonnisiens. (Janvier 1227-8.) — Cession faite à l'abbaye de Saint-Jean par Robert et Albéric, de leur cens annuel de 17 sous et demi sur une maison près de la porte Royer. (Février 1232-3.) — Cession par Emmeline, fille de Fardel, d'un surcens de 60 sous sur une maison à la porte Royer. (1233, octobre, 6e férie après la fête de Saint-Luc, évangéliste.)— Acensement fait par l'abbaye de Saint-Jean à Duda, veuve d'Haimard d'Ors, d'une maison au dessus de la fontaine sous la porte Royer. (Mars 1236.) — Donation à ladite abbaye par Hodierne, veuve de Gérard Constant, d'une maison et de l'aqueduc de cette fontaine, mais sous réserve d'usufruit pour elle et sa famille. (1267.) — Acte par lequel Roger Coqus et Sarra, sa femme, reconnaissent que leur maison située dans la censive de l'abbaye de Saint-Jean, doit à celle-ci une rente annuelle

de 60 sous parisis exigible à la Saint-Remy. (Juillet 1270.) — Cession faite par ladite abbaye à Adam Desplanches et Marie d'Yron, sa femme, de maison provenant de Constant Le Boucher, sous la porte Royer, tenant au ruisseau de la fontaine, moyennant un surcens de 25 sous parisis exigible à la Saint-Remy. (Janvier 1274-5.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 8. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 3 sceaux; 1 pièce, papier.

1239-1278. — Laon. — Vente faite devant l'officialité de Laon par Auburge, veuve de Raoul Nutrix, à Gossuin Frippier, fils de Marie La Roboane, de deux maisons sises à Laon, *extra muros pacis*, en la rue Saint-Just, chargées de rente annuelle de 22 sous laonnisiens et de deux chapons; ladite vente faite moyennant une somme de 4 livres laonnisiennes payées comptant, et sous la condition de ratification par Mathieu et Audelvie, enfants de ladite Auburge, lorsqu'ils auront atteint l'âge de majorité. (Octobre 1239.) — Reconnaissance donnée devant l'officialité de Laon par Jean de Balnaco envers l'abbaye de Saint-Jean, d'un surcens de 10 sous sur deux étaux au marché de Laon, au-dessous des marches de Willaume de Vaux, (1240) — Vente faite devant ladite officialité par Jean de Chiri et Emeline, sa femme, à Robert Ledoyen de Cheniselle, moyennant 60 sous de Laon, payés comptant, d'un surcens de 6 sous de la même monnaie exigible à Pentecôtes closes, sur une habitation à Laon, lieudit Crahoud. (Octobre 1241.) — Bail fait par l'abbaye de Saint-Jean à Odard d'Avains et Isabelle, sa femme, de ses droits en une maison provenant d'Eudes, doyen de Saint-Jean-au-Bourg, sise rue Saint-Martin; laquelle maison doit appartenir à cette abbaye après la mort d'Emeline La Papelarde, moyennant un loyer annuel de 8 livres. (Février 1255-6.) — Abandon fait par le fils de Gobert, d'un surcens annuel de 10 sous, monnaie de Laon, sur une maison sise devant l'église Saint-Pierre-le-Vieil. (Novembre 1255) — Reconnaissance faite devant l'officialité de Laon par Adeline La Truande, envers l'abbaye de Saint-Jean de Laon, d'un cens annuel de 4 sous 8 deniers laonnisiens, sur une maison, un courtil et dépendances, en la paroisse Saint-Julien (Mars 1256.) — Attestation par ladite officialité que Doard Segars a légué à l'abbaye de Saint-Jean un surcens de 5 sous sur une maison sise à Laon, rue Neuve. (Avril 1257.) — Donation sous réserve d'usufruit faite devant la même officialité, à l'abbaye de Saint-Jean, par Emeline de Lafontaine, dite Mabilette, des biens mobiliers qu'elle aura au jour de son décès, et en outre de sa maison et de son jardin près de la fontaine Saint-Just. Elle payera à titre de reconnaissance de cette donation, à ladite abbaye, une rente annuelle d'une obole à la Saint-Remy. (1261, février, 3e férie après le dimanche où l'on chante *Invocavit me.*) — Donation faite devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Jean, par Gérard de Vaux, et Mairesse, sa femme, fille de feu Robert Ledoyen, d'un surcens de 6 sous de la monnaie de Laon sur une maison entre les deux portes de Crahot. (1265, mars.) — Obligation imposée devant l'officialité de Laon, en vertu d'une sentence arbitrale, à Anicet Leclerc, Oudard Leclerc, son fils, et Helvide, sa femme, de payer à l'abbaye de Saint-Jean un surcens de 45 sous parisis sur une maison à Laon, rue Tritonnière, et de 2 sous parisis sur une vigne à Crécy-sur-Serre, lieudit Ès maliers (Marliers). (Juin 1275.) — Donation faite devant ladite officialité, à l'abbaye de Saint-Jean, par Isabelle, veuve de Robert Le Diable, de Laon, d'une rente de 19 sous et 3 deniers parisis exigible à la Saint-Remy, sur une maison sise au bourg de Laon, rue de la Table Ronde. (Septembre 1278) — Notes analytiques de ces documents.

H. 9. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 sceau; 1 pièce, papier.

1341-1527. — Laon. — Donation sous le scel du bailliage de Vermandois en la prévôté de Chauny, faite par Sezile La Corbele, veuve de Jean Poire, écuyer, à l'abbaye de Saint-Jean, « pour les biensfais des bonnes « prières et orisons que elle espoire, que elle a eues, a « et entend à avoir, » d'un surcens de 4 livres parisis sur une maison sise à Laon « en la vies court la Roy » et provenant de Colart Haton, tenant au jardin de ladite abbaye et au chemin. (3 mars 1341-2.) — Nantissement en la prévôté de Laon, devant Raoul de Loizy, prévôt de la cité, et Colars Triboudaine, maire de l'abbaye, fait sur ladite maison et une autre vers le marché. (1er mai 1342.) — Baux viagers de deux maisons sises à Laon, l'une devant la porte de l'abbaye, et tenant à la maison de l'aumône. Renonciation à l'un de ces baux par Jean Carlier, dit Évrard, et sa femme.

H. 10. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 sceaux; 1 pièce, papier.

1241-1201. — Laon. — Abandon devant l'officialité de Laon par l'abbaye de Saint-Jean au couvent du Val des Écoliers de Laon, de ses droits sur des maisons sises entre la rue du Tronc (des Bouchers), et la ruelle communiquant avec les remparts de la ville, dans la censive de ladite abbaye, moyennant un muid de vinage à Cerny et de 200 livres parisis. (Avril 1241.) — Cession devant ladite officialité, par ce couvent, à la même

abbaye, d'un cens annuel de 6 sous parisis provenant des libéralités du roi Louis IX, et assigné sur une maison sise à Laon, rue de la cour du Roi; et relation de l'accord précédent au sujet de maisons rue du Tronc. (Avril 1255.) — Donation devant l'officialité de Laon, par Wautier Choisne, citoyen de cette ville, et Gui de Laon, chanoine, de maison à Laon, lieudit sur Forré, contiguë à celle du Val des Écoliers, devant une tournelle. (1301, 3e férie après Pâques.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 11. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 sceau; 3 pièces, papier.

1307-1703. — Laon. — Cession par Willaume de Saint-Jean et Marie, sa femme, à l'abbaye de Saint-Jean, de maison sise rue du Tronc (des Bouchers), moyennant un cens de 2 deniers et un surcens de 4 livres parisis de forte monnaie. (Mars 1307.) — Donation faite sous le scel du bailliage de Vermandois par Oudart d'Aunoy, curé de Sissonne, à Jean de Marcoing, clerc à Laon, de moitié d'une maison sise en cette ville, « devant les feures de porte Roiet, à toute la voie commune « par laquelle on va sus la chaucie de porte Royet; » ladite maison chargée d'un cens de 3 mailles envers l'abbaye de Saint-Jean et de 9 sous parisis affectés à la pitance de cette abbaye. (1328-9, février, vendredi jour de Saint Mathieu, apôtre.) — Sentence du même bailliage qui condamne Jean Audry à faire les réparations de maison en la rue du Tronc, tenant par devant à la rue commune, et par derrière à la « Moncelle joingnant « aux murs de ladite ville; » ledit immeuble à lui cédé moyennant un surcens annuel de 40 sous par l'abbaye de Saint-Jean. (20 août 1521.) — Obligations à surcens sur cette maison et sur d'autres, rue des Bouchers.

H. 12. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1381-1759. — Laon. — Reconnaissances de cens et surcens sur des maisons sises à Laon, rue des Bouchers ou du Tronc, et sous les fontaines de la porte Royer. — Acquisition par Jean Pinson et Catherine Desessarts, de maison à Laon, au coin de la rue des Bouchers, vis-à-vis le puits Mandé. — Baux de maisons en ladite rue, faits par les religieux de Saint-Jean; obligations à surcens à leur profit.

H. 13. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1385-1481. — Laon. -- Sentences du bailliage de Vermandois condamnant Jean de Sainte-Anstrude à payer aux religieux de Saint-Jean les surcens échus d'une maison sise à Laon, contiguë à celles de leur aumône et de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, et à faire des réparations à ladite maison. — Vente par décret, devant le prévôt de la cité de Laon, à Thierry de Maupas, de ladite maison et de 4 autres qui lui avaient été réunies. — Sentence du même bailliage qui condamne Jacquemart Gervaise à payer les arrérages échus d'un surcens annuel de 17 sous 9 deniers, grevant une maison sise à Laon, rue des Harengs.

H. 14. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1725-1778. — Laon. — Reconnaissances d'un surcens de 22 sous parisis et d'un cens de 4 deniers sur une maison sise rue des Cordeliers.

H. 15. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1328-1760. — Laon. — Constitution au profit de l'abbaye de Saint-Jean d'un surcens de 16 sous parisis et d'un cens d'un denier sur une masure sous la porte Royer, devant les étuves, contigue aux murs de cette abbaye, par Robert de Bruières et Marguerite, sa femme. (1328, jour de la fête de Notre-Dame en Mars.) — Reconnaissances de surcens sur la maison des étuves, un jardin auprès de cette maison tenant au jardin des arquebusiers, deux maisons, bâtiments, jardin et tannerie à la porte Royer, contigus au jardin des arquebusiers. — Reconnaissances de cens et surcens sur des maisons sises près la porte Royer. — Accord entre l'abbaye de Saint-Jean et Nicolas de Pargny, chanoine, au sujet de l'établissement d'un mur de clôture séparant leurs propriétés à Laon. (1469.) — Baux par l'abbaye de Saint-Jean, de maison, rue de la porte Royer, à l'enseigne des Trois Pigeons.

H. 16. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 sceaux; 1 pièce, papier.

1251-1290. — Laon. — Acte passé devant Guillaume Duvivier, official de Laon, vers 1251, par lequel Gautier Berte reconnait qu'il doit à l'abbaye de Saint-Jean un cens annuel de 18 deniers sur une masure à Laon, lieudit en Nacles. — Cession faite devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Jean, par Willerme Li Taneres de Chanisele, et Gibierge, sa femme, d'un surcens annuel de 36 sous de la monnaie de Laon, sur une maison et un jardin, moyennant 15 livres de la même monnaie. (Octobre 1256.) — Reconnaissance faite devant ladite officialité en faveur de ladite abbaye, par Raoul Leclerc d'Oissonviler, et Fraissende, sa femme, d'un surcens de 5 sous parisis sur une maison et un jardin sous les murs de Laon, lieudit en Oissonviler. (Juin 1263.) — Acensement fait devant l'officialité de

Laon par l'abbaye de Saint-Jean, à Widèle aux Chèvres, veuve de Mathieu de Chévesnes, Alard et Marie, ses enfants, moyennant une redevance annuelle de 18 sous parisis, de maison et pourpris sous les murs de cette abbaye, en la rue d'Ailes, censive de ladite abbaye. (Janvier 1265-6.) — Bail devant l'officialité de Laon, fait par l'abbaye de Saint-Jean à Thomas Chevrete et Widèle, sa femme, de maison et pourpris lieudit en Oissonviler, moyennant un loyer annuel de 6 sous parisis, exigible en deux termes : Noël, Résurrection. (Juin 1290.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 17. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1295-1526. — Laon. — Cession devant Gobert Sarrazins, châtelain du Roi à Laon, garde scel du bailliage de Vermandois, par Thomas de Bourguignons et Rose La Corbele, sa femme, à Robert Dumoustier, moyennant 12 livres parisis payées comptant, d'un surcens de 25 sous parisis exigible à la Toussaint, sur une terre prés de la Fontaine de Bousson. (Août 1295; langue vulgaire.) — Donation devant le même par Gobert Limies à Jorrans, d'un surcens de 5 sous 6 deniers sur une maison à Laon, lieudit en Nacles (Chenizelles), tenant à l'abbaye de Saint-Jean. (Juin 1297; langue vulgaire.) — Vente devant le même, faite par Pierre de Haussel et Marie, sa femme, à Robert Leclerc, moyennant 10 livres parisis payées comptant, d'une maison à Laon, lieudit en Nacles, chargée d'un cens de 30 sous parisis envers l'abbaye de Saint-Jean. (Janvier 1298-9.) — Baux faits devant Raoul Poire, varlet du Roi, garde scel au bailliage de Vermandois, par l'abbaye de Saint-Jean, de maisons aux Chenizelles. — Donation faite devant Clarembaut Heulins, châtelain du Roi, garde scel du bailliage de Vermandois, par Agnès La Jaunoisse, Banduins de Vermans et Isabeau, sa femme, sœur de ladite Agnès, à Gérard de Sepli et Ide, sa femme, d'un surcens de 30 deniers sur une maison à Laon, lieudit en Nacles, tenant à la vigne de l'abbaye de Saint-Jean. (Septembre 1314.) — Constitution devant Raoul Li Jaunes, garde scel du bailliage de Vermandois, par Jean Li Noirs, de Hary, d'une rente viagère de 42 sous parisis envers Jean de Laon et Marie, sa femme, pour tenir compte des profits viagers de moitié d'une maison à Laon, lieudit en Nacles. (Septembre 1329.) — Compromis entre Guillaume, curé de la paroisse Sainte-Benoîte de Laon, Jean Ledous, curé d'Origny-en-Thiérache, exécuteurs testamentaires de Jean Le Noir, et l'abbaye de Saint-Jean; délivrance de legs des maisons dudit Lenoir, sises à Laon, lieudit en Nacles, sous ladite abbaye. (1334.) — Donation faite devant Jean Dubois, sire de Veelle, garde scel du bailliage de Vermandois, par Bauduin de Riaucourt, aux religieux de Saint-Jean : d'une vigne à La Neuville, au tréfonds de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, lieudit le Pret; d'un bois au Vivier; de trois vignes, d'une maison et de deux courtils à Ardon. (9 mai 1344.) — Obligation par Jean Wasteblé, boulanger, et Meline, sa femme, à un surcens de 8 sous parisis envers l'abbaye de Saint-Jean, sur un emplacement lieudit en Nacles. (1380.) — Bail fait par l'abbaye de Saint-Jean à Colard Parrochet, barbier, d'un petit jardinet au dehors des murs de la forteresse de Laon, moyennant une redevance annuelle et perpétuelle de 2 sous 9 deniers parisis. (30 avril 1413, après Pâques.) — Vente faite par Martin Debalatre et Jeanne, sa femme, à Gilles Dupuis, de 60 verges de jardin, vigne et galerie près des murs de la forteresse de Laon, chargés d'un cens annuel d'une maille de bonne monnaie envers l'abbaye de Saint-Jean. (11 mars 1422.) — Revente par ledit Dupuis à Laurent Lecarlier. (18 juillet 1460.) — Réduction à 4 sous parisis, par l'abbaye de Saint-Jean, d'un surcens de 9 sous parisis sur une masure, jardin et pourpris détentés par Jean Deflichie, tuilier à Ardon. (8 décembre 1439.) — Acte par lequel Adam Le Masson, marchand à Laon, reconnaît que son jardin sis hors des murs de Laon, assez près de la grande porte de l'abbaye, est chargé d'un surcens de 12 deniers parisis. (23 janvier 1525-6.)

H. 18. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1372-1778. — Laon. — Obligations envers l'abbaye de Saint-Jean à un surcens de 6 sous et un cens d'une maille sur un jardin sis à Laon, aux Chenizelles, près de l'arquebuse. — Baux de terres et jardins aux Chenizelles et sur la montagne de Laon ; obligations à surcens. — Cession faite par Colart Gaillart et sa femme, à Guillaume Ligier, d'une petite maison, d'un jardin et de trois vignes, lieudit à Bousson, en échange du droit de louage d'un jardin et de pré, etc.

H. 19. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1594-1759. — Laon. — Reconnaissances envers les religieux de l'abbaye de Saint-Jean, d'un surcens de 35 sous sur une maison sise rue Saint-Martin.

H. 20. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 sceaux; 1 pièce, papier.

1241-1279. — Laon. — Cession, sous réserve d'usufruit, faite devant l'officialité de Laon, au profit de l'abbaye de Saint-Jean, par Robert Brikes, pour son anniversaire, d'une maison à Laon, rue Tirlouet, devant

la maison des Juifs, et d'une vigne, chargés d'un cens annuel envers ladite abbaye. (1241, 2e férie avant la fête de Saint-Barnabé, apôtre.) — Abandon de ces immeubles, fait devant ladite officialité, au profit de la même abbaye, par Étienne Brikes, Hersende, sa femme, et leurs enfants. (1241.) — Vente faite devant l'officialité de Laon par Warnier de Septvaux et Helvide Fouquelent, sa femme, à Robert de Nouvion, demeurant en l'abbaye de Saint-Jean, et Ermentrude sa femme, moyennant 100 sous parisis payés comptant, d'une rente annuelle de 25 sous parisis et un chapon sur deux maisons contiguës, rue Tirlouet. (Juin 1251.) — Cession faite à ladite abbaye par Ermentrude, veuve dudit Robert de Nouvion, moyennant 6 livres parisis payées comptant, d'un surcens annuel de 15 sous sur ces deux maisons. (Juin 1263.) — Ventes faites à l'abbaye de Saint-Jean par Giles Leclerc, fils de Marguerite, sœur de Michel Blondel, moyennant 21 sous parisis, de moitié d'un surcens annuel de 7 sous laonnisiens sur des maisons à Laon, rue Tirlouet; — par les exécuteurs testamentaires d'Emmeline, fille de Michel Blondel, de l'autre moitié moyennant 21 sous parisis. (1279.) — Notes analytiques.

H. 21. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1361-1425. — Laon. — Sentences du bailliage de Vermandois et de la prévôté de Laon portant condamnation au paiement d'un surcens de 10 sous dû à l'abbaye de Saint-Jean sur une maison sise à Laon, rue Neuve, au bout de la rue Tirlouet.

H. 22. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1523-1786. — Laon. — Baux de la maison de la Tournelle, ou aux halles des samedis, sise à Laon et bâtie contre les murs de l'abbaye de Saint-Jean, derrière l'église des Cordeliers. — Vente par décret, au profit d'Antoine Carlier, d'un jardin fermé de murailles, lieudit en Chenizelles, chargé envers l'abbaye de Saint-Jean d'un surcens de 6 sous et d'un cens de 2 deniers portant lods et vente. — Baux de deux jardins et puits fermés de murs sis aux Chenizelles, sous la tour Saint-Josse et l'abbaye; — de la maison de l'aumône, rue des Halles, à Laon; — d'une maison près des Halles, devant lods et vente à l'abbaye de Saint-Jean, et se trouvant chargée envers elle de divers cens. — Obligations à surcens.

H. 23. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux; 4 pièces, papier.

1421-1758. — Laon. — Cession faite à Ancel Morant, par l'abbaye de Saint-Jean, de deux maisons contiguës, sises à Laon, paroisse Notre-Dame-au-Marché, moyennant un surcens annuel de 24 sous. (17 avril 1421, avant Pâques) — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Étienne Ligier au payement de deux années d'arrérages de surcens sur une maison sise à Laon, au coin de la rue des Fours. — Obligations au payement de ce surcens porté à 30 sous. — Bail de maison et pourpris sis à Laon, rue des Bergers. — Sentence de la prévôté de Laon qui condamne Nicolas Carolez et sa femme au payement d'un surcens de 2 sous parisis dont cette masure était chargée envers l'abbaye de Saint-Jean.

H. 24. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, 2 sceaux ; 1 pièce, papier.

1212-1254. — Laon. — Sentence arbitrale des abbés de Saint-Guilain et de Hautmont, adjugeant à l'abbaye de Saint-Jean de Laon la moitié des droits de vente d'une vigne sise à Laon, lieudit près *les mies*, sur laquelle elle percevait annuellement, avec Raoul du Sart, un cens de 12 deniers de bonne monnaie. (Août 1212.) — Vente faite devant l'officialité de Laon par Hugues d'Origny à l'abbaye de Saint-Jean, de ses droits en une vigne à Laon, près de la fontaine de Bousson, et d'un cens de 9 sous moins une obole, monnaie de Laon, sur une maison devant la porte Royer (*ante portam regalem*), moyennant 16 livres de la même monnaie, payées comptant. (Juillet 1231.) — Vente faite devant ladite officialité à la même abbaye, par Cornin Leclerc, fils de Vautier de Bourguignon, Gilles Houviaus et Malthide, sa femme, sœur dudit Cornin, d'une vigne à Laon, lieudit la Goutte d'Or, dans la censive de cette abbaye, moyennant 380 livres de la monnaie de Laon, payées comptant. (Mars 1235.) — Vente faite à ladite abbaye par Gobert de Bourguignon, Cornin, clerc, Thomassin Gui, de Soissons, Mathilde, Helvide et Colette, leurs sœurs, et les maris de celles-ci, d'une vigne au lieudit la Goutte d'Or, moyennant 360 livres de la monnaie de Laon, payées comptant. (Janvier 1236-7.) — Cession devant l'officialité de Laon, par l'abbaye de Saint-Jean, à Gobert d'Ors, d'un vinage annuel de deux muids que devait une vigne à Laon, lieudit Gruilemont, moyennant une rente de 20 sous de la monnaie de Laon sur une vigne vers le Sauvoir. Donation par ledit Gobert à cette abbaye, pour son anniversaire et ceux de ses ancêtres, d'une rente de 4 setiers de vin, portant droit de vente et de justice et assignée sur une vigne en Oigneval. (Janvier 1237-8.) — Bail à surcens fait devant l'officialité par l'abbaye de Saint-Jean à Ide de Rocourt et Emmelin, son fils, d'une vigne sise à Leuilly (Luilli), lieu-

dit aux Chaudières, moyennant une redevance annuelle de 38 sous de la monnaie de Laon et l'acquit, envers l'abbaye, d'une prestation annuelle de 11 setiers de vinage. (Janvier 1238.) — Acensement fait devant ladite officialité, par l'abbaye de Saint-Jean, à Raoul Drage et Jean, son frère, d'une vigne à La Neuville-sous-Laon, lieudit Seurmont, moyennant une redevance annuelle de 28 sous de la monnaie laonnoise, exigible à la Saint-Remy. (Avril 1219.) — Cession faite devant l'officialité de Laon, par l'abbaye de Saint-Jean à Jean *de Cathalano*, fils d'Odeline *de Cathalano*, et Marie, sa femme, fille d'Albéric de Remies, moyennant un surcens annuel de 15 sous parisis, exigible à la Saint-Remy, de 2 quartels de vigne sous la porte Soibert (*subtus portam que dicitur porta Soiberti, quondam civis Laudunensis, per quam itur de Lauduno apud Semilliacum*); l'un contigu à la vigne de Saint-Martin-des Champs, l'autre sous la ruelle à la croix Saint-Amand, chargés d'un cens annuel d'une obole ronde et de 3 setiers de vin de vinage, mesure de Laon. (Janvier 1254-5, samedi après l'Épiphanie.) — Notes analytiques.

H. 25. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1236-1476. — Laon. — Baux faite par l'abbaye de Saint-Jean: à Gobert le Débonnaire, vigneron, d'une vigneen Ginebaudel; —à Remy Tellement, d'un jardin hors des murs et tenant à une ruelle. — Sentences du bailliage de Vermandois : condamnant le chapitre de Saint-Julien à payer à ladite abbaye une rente annuelle de 8 sous dont est grevée une vigne sise à Laon, lieudit en Tausson ; — maintenant la même abbaye en possession de divers surcens sur des terres et vignes à Laon.

H. 26. (Liasse.) 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier, dont 4 plans.

1425-1786. — Laon. — Baux faits par l'abbaye de Saint-Jean : à Pierre Benart, de vignes aux Chenizelles; — de vignes lieudit Dure-Tête; — d'une terre au dessous de l'Arquebuse, dite la Charlotte; — d'une vigne lieudit la Goutte d'Or; — de 40 verges de terre sur la montagne, au-dessous de la grande vigne de l'abbaye. — Arpentage et plans desdites vignes.

H. 27. (Liasse.) — 2 plans.

1718-1722. — Laon. — « Plan géométrique de la » terre et seigneurie de La Cellerie de l'abbaye royale » de Saint-Jean de Laon. » — « Plan et figure géomé» trique de la seigneurie de La Cellerie de l'abbaye de » Saint-Jean de Laon, réunie à perpétuité à la manse » conventuelle des religieux de ladite abbaye, con» forme à l'enceinte et plan en dehors de la ville de » Laon, depuis la porte Mortel tout le long des murs des » Chenyselles de la ville de Laon, lui servant de ferme» ture jusqu'au pont Saint-Georges, et en descendant » tout le long du chemin de la Valize cotoyant le clos » de Saint-Michel en suivant le chemin des Cahiers » jusqu'à la croisé du chemin d'Ardon, en suivant de » ladite croizé en montant à droite jusqu'à la ruelle qui » conduit d'Ardon à la fontaine de Bousson où autrefois » étoit la maison dite la Croix Verte tenant à ladite » ruelle en pointe, et de ladite fontaine cotoyant la » montagne de Saint-Vincent en montant par la » ruelle des Chenyselles audit Bousson, et conforme » au plan dressé par Romuald de Rouvroy, arpen» teur juré des Maîtrises de La Fère, Laon, etc. le » 15 janvier 1718, et relativement au traité fait entre » lesdits sieurs religieux et M. Daverne du Bocage, » commandeur de Puisieux, passé devant La Barre et » son confrère, notaires à Laon, le 27 mars 1722, homo» logué au Grand Conseil le 3e juin de ladite année. »

H. 28. (Liasse.) 2 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1288-1685. — Laon. Ardon. — Bail des usines et pêcherie d Ardon. — Cession faite à la ville de Laon par les religieux de l'abbaye de Saint-Jean, de leurs étangs, moulins à blé et à huile sis à Ardon, moyennant 22 jalois de près. — Revendication de ces prés par ladite abbaye. — Arpentage et plan desdits prés.

H. 29. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 sceaux; 1 pièce, papier.

1242-1280. — Laon. Ardon. — Bail fait devant l'officialité de Laon, par l'abbaye de Saint-Jean, à Thierry de la Place, de Bruyères, d'un pré à Ardon, lieudit *pratum dominicum*, vers Bruyères, moyennant un fermage annuel de 16 sous de la monnaie de Laon, exigible le lendemain de Noël. (Novembre 1242.) — Cession par Wautier de Chiry, à Raoul de Suzy, d'un courtil à Ardon, lieudit la Marlière, qu'il tenait de l'abbaye de Saint-Jean, moyennant une rente de 16 sous de la monnaie laonnoise. (Novembre 1246.) — Bail fait par ladite abbaye à Foucard de Vaux et Laira, sa femme, d'une vigne à Ardon, lieudit en l'*airaule* (l'érable) chargée de redevance d'un muid de vin blanc envers cette abbaye, et de 13 setiers et demi de vin envers le chapitre de Laon, moyennant un fermage de 27 sous parisis portable en la même abbaye le jour de la Purification. (Décembre 1251.) — Bail au profit de Colard Mairesse d'un

champ à Ardon, lieudit la Moyengne, moyennant un fermage de 6 sous 6 deniers. (Juillet 1262.) — Transaction entre l'abbaye de Saint-Jean, d'une part, les frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu de Laon représentés par G. doyen et le chapitre de Laon, d'autre part, concernant leurs droits de dîme, leurs censives et leurs acquisitions à Ardon. L'Hôtel-Dieu ne paiera la dîme des jardins et des arbres que pour ses futures acquisitions; l'abbaye conservant néanmoins ses droits de haute et basse justice. L'Hôtel-Dieu pourra acquérir jusqu'à la somme de 300 livres dans la seigneurie de l'abbaye; celle-ci usera du même droit dans celle de l'Hôtel-Dieu. (1271, 6e férie avant la fête des Rameaux.) — Bail emphytéotique devant l'officialité de Laon, fait par l'abbaye de Saint-Jean à Mathia, veuve de Gobert de Laon, clerc, d'un jardin à Ardon, lieudit La Marlière, moyennant un surcens annuel de 6 sous parisis. (Janvier 1274-5.) — Donation faite à ladite abbaye, par Helvide, veuve de Robert, et Raoul Petit, son fils, d'une maison à Ardon, lieudit devant le Baillon. (1279-80, 5e férie après la Purification de la Vierge.)

H. 30. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1410-1784. — Laon. Ardon. — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient l'abbaye de Saint-Jean dans ses droits de dîmage à Ardon. — Baux de ce dîmage.

H. 31. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1429-1759. — Laon. Ardon. — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Guillaume Lecocq à payer à l'abbaye de Saint-Jean un surcens de 18 sous parisis, comme détenteur de maison et jardin à Ardon, rue Richebourg. Obligations au paiement de ce surcens. — Donation par Pierre Desobeaux et sa femme à l'église de Notre-Dame La Profonde au monastère de Saint-Jean, d'un bois sis à Ardon, lieudit les fortes terres ou Sainte-Salaberge, contenant 2 jalois. — Baux et obligations à surcens. — Baux d'un essin de terre à Ardon, lieudit en Rozière. — Obligations au paiement de surcens sur une maison à Ardon, lieudit devant le Boullon, et sur une autre appartenant à la fabrique d'Ardon. — Bail de terres à Ardon, dépendant de l'office de la cellerie, etc.

H. 32. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin: 56 pièces, papier.

1592-1778. — Laon. Ardon. — Déclarations et baux de terres et prés à Ardon. — Baux et arpentage d'un jardin de 15 verges, où se trouvait autrefois un moulin à eau appartenant à l'abbaye de Saint-Jean. — Obligations à surcens sur des maisons et jardins sis audit Ardon.

H. 33. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier.

1499-1788. — Laon. — Baux de vigne à Laon, lieudit Bousson; échange de cette vigne contre un pré à Semilly; baux de ce pré et d'une terre au Blanc Mont. — Baux d'une terre entre les faubourgs de Saint-Marcel et de Vaux.

H. 34. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1484-1607. — Laon. Pré Robert. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Jean, d'une part, le chapitre cathédral de Laon, celui de Saint-Pierre-au-Marché, le chapelain de la chapelle de Notre-Dame au château de *Rogiecourt*, reconnaissant que ladite abbaye possède la moitié des dîmes de la ferme de Pré Robert. — Baux de ces dîmes.

H. 35. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1271-1336. — Sentence de Jean de Busency, chanoine de Saint-Jean-au-Bourg, relative à la taxe de 60 livres de dépens envers Huard Leduc, habitant de Laon, pour le paiement de laquelle les administrateurs de l'abbaye de Saint-Jean ont été excommuniés. (1271-2, 2e férie avant les brandons.) — Vidimus fait par Raoul Li Jaunes, garde scel du bailliage de Vermandois (juin 1336), d'une transaction intervenue devant le Parlement de Paris entre l'évêque de Laon et l'abbaye de Saint-Jean, au mois de novembre 1335, réglant leurs droits respectifs de vente et autres, dans leurs censives à Laon, Pouilly, Chery, Crécy, Crandelain et autres domaines entre les rivières de Serre et d'Aisne.

H. 36. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1542-1778. — Aubigny. — Baux de dîmes appartenant pour les deux tiers à la trésorerie de l'abbaye de Saint-Jean, et pour l'autre tiers au curé d'Aubigny.

H. 37. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1784. — Bignicourt (Marne). — Bail de terres.

H. 38. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 sceaux; 1 pièce, papier.

1236-1779. — Bois-lès-Pargny. Pargny-lès-Bois. — Reconnaissance faite par divers tenanciers, s'en rapportant à la générosité de l'abbaye de Saint Jean pour le paiement des rentes qu'ils lui doivent. (Octobre 1236.)

— Ventes faites : à l'abbaye de Saint-Jean par Clarembaud de Vaux, et Isabelle, sa femme, de 13 jalois de terre, mesure de Laon, et de rentes en chapons, à Pargny-lès-Bois (novembre 1251) ; — par Perard de Crécy, et sa femme, Rose La Pionne, à Henri Lemercier, moyennant 100 sous parisis payés comptant, d'une rente de 2 jalois de méteil à la mesure de Crécy, sur des terres sises à Pargny (avril 1265) ; — par Jean l'Anglais, Marie, sa femme, Ælide, mère dudit Jean, à Robert de Chalendri, clerc, moyennant 7 livres parisis payées comptant, d'une rente viagère d'un demi-muid de méteil à la mesure de Chalandry, sur des immeubles sis à Bois-lès-Pargny et Pargny-lès-Bois (février 1271-2) ; — par Jean de Saint-Quentin, clerc en l'officialité de Laon, et Sarra, sa femme, à ladite abbaye, moyennant 4 livres parisis payées comptant, d'une rente de 2 jalois de méteil à la mesure de Crécy, assignée sur des terres à Pargny (1279, samedi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, apôtres). — Transaction passée devant l'officialité de Laon entre l'abbaye de Saint-Jean et le chapitre de Laon, représentant l'hôpital de Sainte-Marie de cette ville (Hôtel-Dieu), autorisant cet hôpital à acquérir jusqu'à concurrence d'une somme de 300 livres parisis dans la censive de ladite abbaye, et constatant que cet hôpital, usant de ce droit, a fait des acquisitions dont le montant s'élève à 64 livres 5 sous parisis et une rente de 2 muids de méteil à la mesure de Laon, sur divers immeubles à Bois-lès-Pargny (1275, 4e férie après Pâques). — Notes analytiques de ces documents.

H. 39. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1595-1787. — Requêtes adressées par les religieux de l'abbaye de Saint-Jean aux commissaires royaux, afin d'autorisation de vendre le domaine de Bois-lès-Pargny et Pargny-lès-Bois, pour le payement de leurs dettes occasionnées par la guerre civile, et subvenir en outre à leur nourriture et entretien. — Procuration donnée pour acquérir par Louis de Maubeuge et Mathieu Denis à Michel Marquette. — Acquisition des domaines de Bois-lès-Pargny et Pargny-lès-Bois. — Bornage de ces domaines. — Autorisation accordée par le grand Conseil à l'abbaye de Saint-Jean pour rentrer en possession des mêmes domaines, sous la condition de remboursement. — Procédures devant le grand Conseil pour cette rentrée en possession. — Retraits effectués pour lesdits domaines. — Cession faite de ses droits par Claude Denis à Antoine Perault, écuyer, sieur d'Housset. — Paiement de rentes dues au duc d'Orléans comme seigneur suzerain.

H. 40. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 21 pièces, papier.

1662-1784. — Remise en possession par les religieux de l'abbaye de Saint Jean, du moulin à vent de Bois-lès-Pargny. — Baux de ce moulin.

H. 41. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1680-1769. — Aveux et dénombrements présentés au Roi par les religieux de Saint-Jean pour leur seigneurie de Bois-lès-Pargny. — Saisies féodales; déclaration au terrier de Vermandois.

H. 42. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier, dont 1 plan.

1405-1786. — Contestation entre l'abbaye de Saint-Jean et la commune de Crécy, au sujet de la propriété d'une terre sise à Bois-lès Pargny. — Baux de terres, prés et jardins situés audit Bois ; plan ; obligations à surcens. — Baux de la dîme de Bois-lès-Pargny.

H. 43. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 50 pièces, papier ; 1 plan.

1619-1780. — Baux, délivrances de coupes, martelages des bois de Bergeaumont, de la queue de Toulis et de Suzy. — Plan des bois dépendant de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, contenant au total 1081 arpents 50 perches, situés sur les territoires de Suzy, Sauvrezis, Bois-lès-Pargny et Toulis.

H. 44. (Liasse.) — 6 plans.

1671-1714. — Plans du territoire et des bois de Bergeaumont (Bois-lès-Pargny.)

H. 45. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1223-1269. — Bruyères. — Sentence arbitrale de Hugues, curé de Saint-Michel, terminant un différend entre les abbayes de La Valroy et de Saint-Jean de Laon, au sujet de la propriété de deux maisons sises à Bruyères, léguées par Pierre de Bancegnies, l'une vieille et l'autre neuve. L'abbaye de La Valroy n'aura droit qu'à la moitié de la vieille. Hersende, veuve dudit Pierre, conservera ses droits héréditaires sur la neuve. (Octobre 1223.) Acquiescement à cette décision, par R.,

abbé de La Valroy. (Octobre 1223.) — Restitution effectuée devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Jean, par Robert, abbé de ce monastère, et Robaillius de Bruyères, exécuteurs testamentaires d'Évrard de Merival, usurpateur de prés et terres à Bruyères, pour indemniser l'abbaye du préjudice causé et assurer le repos de l'âme du spoliateur. (Janvier 1235-6.) — Acte passé devant ladite officialité, par lequel l'abbaye donne à Robert Rabouz et à Marie, sa femme, une maison et une vigne à Bruyères, possédées en franc alleu, en échange de deux vignes audit Bruyères, lieudit en Tosquenel et en l'Aunel. (Février 1268-9.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 46. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1221-1772. — Cerny-en-Laonnois et Troyon. — Constitution devant l'officialité de Laon, faite au profit de l'abbaye de Saint-Jean, par Pierre Doet, de Chamouille, et Havide, sa femme, de 40 sous de surcens exigible à Cerny, à la Saint-Martin, sur une vigne sise entre Neuville et Chamouille. (Mai 1221.) — Bail d'une maison fait par ladite abbaye à Laurent Cholier. (Juillet 1226.) — Transaction entre l'abbaye de Saint-Jean et les habitants de Cerny, débiteurs de droits de dîme, cens et terrages. (Mars 1236). — Sentence du bailliage de Vermandois qui reconnaît à ladite abbaye, à l'exclusion desdits habitants, les droits de bornage. (Juillet 1264.) — Baux des deux tiers des dîmes. — Bail du domaine de Cerny.

H. 47. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 1 pièce, papier.

1228-1261. — Cessières. — Acensement devant Jean de Busancy, chanoine de Meaux et official de Laon, par l'abbaye de Saint-Jean, à Warnier de Molinchart et Widele, sa femme, de trois vignes au territoire de Cessières, lieudit en Orgimont, et d'un jardin lieudit à la Croisette, moyennant une redevance annuelle et perpétuelle de 30 sous, exigible le lendemain du jour des âmes, à Laon. (Août 1228.) — Abandon fait devant Guillaume d'Antogny, official, par Renaud de Vaux, habitant de Suzy, et Jean de Suzy, son neveu, à l'abbaye de Saint-Jean, d'un bois entre Cessières et Suzy, lieudit Segreil. (Janvier 1239-40.) — Cession faite devant le même official par Barthélemy de la Croix et Helvide, sa femme, à ladite abbaye, moyennant 6 livres parisis payées comptant, d'un surcens de 70 sous moins 2 deniers de la monnaie de Laon, exigible à la Saint-Remy, sur des immeubles sis à Cessières. (Janvier 1240-41.) — Donation entre vifs faite devant Jean de Dammarie, official de Laon, par Odart Parcle, à la même abbaye, d'une rente de 5 sous parisis, exigible le lendemain de la Toussaint, à Laon, garantie par une maison et ses dépendances, à Cessières. (1260, samedi après la division des apôtres.) — Cessions faites devant le même official, à l'abbaye de Saint-Jean, par Oudart Parcle et Aude, sa femme, Thiébaut Parcle et Nocende, sa femme, de deux surcens de chacun 10 sous, portables à Laon, en l'abbaye, la veille de la Toussaint, et garantis par des immeubles sis à Cessières. (1260-1261.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 48. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier, dont 1 plan.

1548-1777. — Baux de terres, bois et dîmes situés à Cessières. — Plan des garennes de Cessières, du mont des Vaux et du mont de Forêt, dressé en 1734 par Louis-Romuald de Rouvroy et Antoine-David Prévost, arpenteurs.

H. 49. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 83 pièces, papier, dont 3 plans.

1524-1788. — Cessières. — Ventes du domaine de Sauvrezis, faites par l'abbaye de Saint-Jean, à Jean Carlier, habitant de Laon, et par celui-ci à Jean de Boutillac. — Revendication par ladite abbaye, autorisée par le Conseil d'État, contre Louis de Boutillac, sous condition du remboursement du capital, frais et loyaux coûts. — Remboursement ; prise de possesssion ; baux de ce domaine; plans des bois de Sauvrezis et de Voyenne ; exploitation des bois de Sauvrezis.

H. 50. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1260-1318. — Chalandry. — Cession faite devant Jean de Dammarie, official de Laon, par Anselme, fils de Gobert de Montigny, à Robert, de rentes en grains et argent, à Chalandry. (Décembre 1260). — Constatation par Hugues de Bisuntio, official de Laon, que Robert de Chalendri a donné à l'abbaye de Saint-Jean une rente de 2 deniers sur une maison à Chalandry ; que Pierre Li Baveur et Adea, sa femme, ont constitué envers ladite abbaye, moyennant 43 sous parisis payés comptant, un cens de 5 sous parisis exigible à Laon le lendemain de la Toussaint, sur leur maison à Chalandry. (Mai 1265.) — Reconnaissance devant l'officialité de Laon par Pierre, dit l'échevin, et Adea, sa femme, que cette

maison est grevée d'une servitude de passage au profit de Robert de Chalandri, pour aller chercher de l'eau coulant derrière ladite maison. (Mars 1271.) — Bail viager fait devant la même officialité, à Perrequart, par Hersende, femme de Jean, dit de Becherel, de deux terres à Chalandry, lieudit les Perrières, moyennant un fermage annuel de 3 jalois de seigle loyal et marchand, à la mesure de Laon, exigible à Richemont (*apud Rigidimontem*) le jour de la Toussaint. (Juillet 1275). — Cession faite par lesdits bailleurs de leurs droits à l'abbaye de Saint-Jean, moyennant 100 sous parisis. (1281, avril, 3e férie avant Quasimodo.) — Vente sous le scel du bailliage de Vermandois, à l'abbaye de Saint-Jean, représentée par Pierre de Derci, son prieur, par Jean Le Sellier, moyennant 50 sous parisis, de 30 verges de bois à Chalandry, lieudit en Rustille. (Février 1317-8.)

H. 51. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1296-1784. — Reconnaissance (langue vulgaire) faite sous le scel du bailliage de Vermandois, à Laon, par Meharons fille d'Aelis, dite la bonne femme, demeurant à Chery, femme de condition, attestant qu'elle s'est amendée au prévôt de l'abbaye de Saint Jean, pour avoir été moudre à un autre moulin que celui possédé à Chalandry par ladite abbaye. (Septembre 1296.) — Baux des moulins à blé et à huile de Chalandry et des biens en dépendant.

H. 52. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1480-1786. — Baux et arpentage de la ferme de Chalandry, dite la Trésorerie, et de ses dépendances, appartenant à l'abbaye de Saint-Jean. — Plans de ladite ferme qui avait été incendiée.

H. 53 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

15951-786. — Baux et déclarations du marché de terres et prés, dit de la Prévôté, à Chalandry et Barenton-Cel, appartenant à l'abbaye de Saint-Jean.

H. 54. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier, dont 1 plan.

1242-1789. — Obligations à surcens par les chapelains de Saint-Corneille de Laon, en faveur de l'abbaye de Saint-Jean, sur des immeubles sis à Chalandry et Crécy sur-Serre. — Baux de prés situés auxdits lieux. - Déclaration et plan des maisons et héritages de Chalandry.

H. 55. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier.

1500-1787. — Actes de foi et hommages aveu et dénombrements du fief de La Motte de Chalandry. — Appel devant le Parlement de Paris, par Pierre Le Cirier, d'une sentence rendue entre lui et l'abbaye de Saint-Jean à l'occasion du dénombrement de sa seigneurie de La Motte de Chalandry. — Cession par Daniel Le Cirier à Salomon de Guignicourt et Madeleine Goullard, sa femme, de cette seigneurie, à charge d'acquitter le droit de gâteau dû au Roi. — Déclaration des biens possédés par ledit Le Cirier. — Bail dudit fief de La Motte, possédé par Salomon de Guignicourt, Philippe de Pippemont, Charles de Lestendart, comme époux de Claude de Pippemont, et le couvent de la Congrégation de Laon. — Procédures devant le Parlement pour le paiement des droits de vassalité ; actes de souffrance, etc.

H. 56. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1541-1786. — Chambry. — Baux de la ferme de Malaise — Cession de cette ferme et de la seigneurie de Chambry, par Claude Balthazar de Flavigny. — Dénombrements de ces domaines présentés à l'abbaye de Saint-Jean par Jacques de Flavigny, en 1620, Claude de Flavigny, en 1664, Claude-André de Flavigny, en 1740, Christophe-André-Théodore-François de Flavigny, en 1786. — Notes sur la consistance de cette seigneurie. — Actes de foi et hommage. — Baux de 10 quartels de terre au champ de l'Aumône, et des dîmes de Pré-Robert.

H. 57. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1202-1679. — Chaudardes. — Reconnaissances faites par l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, d'une rente annuelle de 75 sous parisis envers l'abbaye de Saint-Jean sur le domaine de Chaudardes

H. 58. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1233-1763. — Colligis. — Reconnaissance passée devant Jean du Temple, official de Laon, par Masilie, veuve d'Évrard de Merival, et Robaillius de Bruyères, son fils, attestant qu'ils ont fondé à Colligis une chapelle dotée d'un revenu de 20 livres, garanti sur des immeubles situés à Cerny-en-Laonnois. Investissement pour Barthélemy, titulaire de cette chapelle. (1233, dimanche avant l'Assomption.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient l'abbaye de Saint-Jean dans

son droit de percevoir sur la cure de Colligis, par suite de la réunion de cette chapelle, une rente annuelle de 40 sous parisis. (5 avril 1375.) — Reconnaissances par les curés de Colligis, de cette rente exigible à la fête de Saint-Martin d'hiver. — Requête de Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, évêque de Metz et abbé de Saint-Jean de Laon, pour obtenir de la justice de son abbaye, la visite de quatre vignes sises à Colligis affermées à Charles Rouillon, et ajournement de celui-ci. — Baux desdites vignes.

H. 59. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; un sceau ; 1 pièce papier.

1233-1282. — Courtecon. — Attestation par Jean du Temple, official de Laon, que Robert l'Échevin, de Chamouille, et Odeline, sa femme, ont vendu en sa présence, à l'abbaye de Saint-Jean, une rente annuelle d'un muid de blé moyennant une somme de 8 livres parisis. (Avril 1233.) — Cession faite devant l'officialité de Laon à ladite abbaye, par Gobert de Pancy, de diverses rentes à percevoir à Courtecon, Malval et Lierval. (Janvier 1235-6.) — Vente faite à la même abbaye, par Robert, chevalier, seigneur d'Origny-en-Thiérache, du consentement d'Agnès, sa femme, de droits de vinage à Courtecon et Malval, relevant de Robert, seigneur d'Eppes. Approbation par ce dernier. (Novembre 1244.) — Sentence de l'officialité de Laon pour contraindre au paiement les débiteurs de rentes. (1247.) — Acensement par l'abbaye de Saint-Jean, de vignes sises à Courtecon. (Mai 1250.) — Bail par ladite abbaye, d'une maison audit lieu. (Mai 1261.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean par Pierre, dit le Petit, fils de Clerembaud de Courtecon, dit de Barbastre, et Hersende, sa femme, de diverses rentes à Courtecon. (1282, avril, 4e férie après Quasimodo.)

H. 60. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1534-1786. — Baux et déclarations du domaine de Courtecon.

H. 61. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1188-1774. — Courtecon et Pancy. — Copie moderne et informe d'une charte de Roger de Rozoy, évêque de Laon, datée de 1188, portant reconnaissance par Gui de Montchâlons, que le vivier de Cochevesse appartient à l'abbaye de Saint-Jean de Laon. — Baux du moulin de Cochevesse et de ses dépendances.

H. 62. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1428-1772. — Couvron. — Obligations par l'abbaye de Saint-Martin de Laon au paiement d'une prestation de 8 ânées de seigle et 8 quartels de pois, due à l'abbaye de Saint-Jean sur la ferme de Montrecouture. — Procédures instruites devant le bailliage de Vermandois afin de paiement. — Baux de ladite ferme.

H. 63. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1214-1284. — Crandelain. — Investissement par P. chanoine, et H. de Senlis, official de Laon, de maison, dépendances et « aisements » à Crandelain, donnés par Lambert, curé de ce village, à l'abbaye de Saint-Jean de Laon. (1214.) — Attestation par Garnier, chanoine et official de l'évêque de Laon, que Gervais, dit Sarrazin, fils de Pierre, chevalier de Marchais, a vendu à la même abbaye, une rente annuelle de 2 muids de grains dont moitié en seigle moitié en froment, qu'elle lui devait sur un moulin sis à Crandelain. (Janvier 1218-19.) — Vente faite à ladite abbaye par Gilles Brocars, chevalier, seigneur de Fay, et Biéjarde, sa femme, d'une rente de 100 sous, monnaie de Laon, sur la commune de Crandelain, moyennant 52 livres parisis payées comptant. (Novembre 1244.) — Donation devant Guillaume du Vivier, chanoine, et Guillaume de Cepy, official de Laon, faite à l'abbaye de Saint-Jean, par Anselme Crokiers, et Agnès, sa femme, de Crandelain, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, d'une vigne sise à Crandelain, lieudit au-dessus du Marais, chargée d'un droit de vinage de 15 setiers et demi. (Novembre 1254.) — Vente faite à cette abbaye, devant Jean de Dammarie, official de Laon, par Gérard de Froidmont, habitant de Remies, et Sarra de Courtecon, sa femme, moyennant 46 livres parisis payées comptant, de prés, bois et rentes à Crandelain. (Juillet 1260.) — Reconnaissance envers ladite abbaye, passée devant Aubert de Marle, official de Laon, par Gérard de Chavaille, et Emmeline, sa femme, d'une rente de 20 sous parisis exigible à la Saint-Martin sur des immeubles sis à Crandelain. (Décembre 1269.) — Donation faite au monastère de Saint-Jean de Laon par Isabelle, veuve d'Ade Salembien, de Crandelain, pour le repos de son âme, de moitié d'une maison audit Crandelain. (Juillet 1272, durant la vacance du siège de Laon.)— Vente faite audit monastère par Berthe, veuve de Willaume de Suzy, moyennant 4 livres 12 sous parisis payés comptant, d'un surcens de 10 sous parisis exigible à la Saint-Martin, sur un manoir sis à

Crandelain. (Juillet 1284, 6e férie avant la division des apôtres.)

H. 64. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1330-1740. — Vente par décret, en la prévôté de Laon, au profit de l'abbaye de Saint-Jean, de divers immeubles sis à Crandelain. — Baux et arpentage de la ferme de Crandelain. — État de situation de cette ferme en 1610. — Rescision des baux et d'aliénation d'immeubles ; engagement et rachat desdits biens.

H. 65. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1407-1769. — Crandelain, Monampteuil, Trucy. — Acquisitions, procès-verbaux de visite, déclarations, arpentages et baux de maisons, bois, vignes et terres. — Obligations à surcens.

H. 66. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1535-1772. — Baux du moulin Minon, sis à Crandelain ; — du petit moulin de Crandelain et de ses dépendances.

H. 67. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1565-1786. — Baux et plans du moulin à eau d'Écouffeaux, sis à Crandelain, converti en papeterie en 1609, par Laurent Baudouin, et des dépendances de ce moulin à Crandelain et Trucy.

H. 68. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 1 pièce, papier.

1222-1291. — Crécy-sur-Serre. — Chartes de Garnier, official de Laon, attestant : que Fressende, de Crécy, a fait don à l'abbaye de Saint Jean de Laon, de ses droits à la moitié d'une maison sise à Crécy ; l'autre moitié avait été léguée par Raoul, son mari, à ladite abbaye ; (janvier 1222-3, 3e jour après l'Épiphanie) — que Wautier de Leuze a donné à la même abbaye une rente annuelle de 8 jalois et demi de méteil à la mesure de Laon, qu'elle lui devait sur le moulin de Ceply. Le donateur se réserve l'usufruit d'un demi-muid de rente qui lui restera s'il prend l'habit à ce monastère et vient y demeurer. Cette rente d'un demi-muid sera affectée à la célébration de l'anniversaire du donateur. (Janvier 1223-4.) — Nicolas de Troyes, official, atteste que Willaume et Marie, sa femme, Werric et Benotte, sa femme, ont, en sa présence, vendu au monastère de Saint-Jean, leur droit consistant en un douzième de la mouture du moulin de Ceply, moyennant un prix de 15 livres parisis payé comptant. (Mai 1231.) — Ventes faites à l'abbaye de Saint-Jean : par Pouchard de Ceply, Évrard, du moulin de Ceply, Jean Gresillons, Mathilde, sa femme, Robert, fils d'Alard, Jean Flores le Pêcheur, de Crécy, et sa femme, de leurs droits sur les deux moulins ds Ceply (décembre 1237 ;) — par Marie Sarpe, veuve de Denis Sarpe, citoyen de Laon, d'une rente d'un muid de méteil à la mesure de Laon, qu'elle possédait à titre de mainburnie de ses enfants sur le moulin de Ceply, et dans l'intérêt de ceux-ci, moyennant 65 livres de la monnaie de Laon (août 1240) ; — par Haimard Boulanger, de Crécy, et Isabelle, moyennant 15 livres de la même monnaie payées comptant, un surcens de 60 sous de cette monnaie, exigible le lendemain de Noël, sur une maison, des vignes, terres et prés à Crécy. (Décembre 1242.) — Cession faite à l'abbaye de Saint-Jean par les prêtres de Laon de la Congrégation (*Societate*) de Saint-Corneille, d'un surcens de 10 sous parisis exigible sur une maison à Crécy, en échange d'un autre surcens de même valeur exigible à Cessières, sur des prés et une vigne, le lendemain de la Toussaint. (Décembre 1270.) — Donation par Pierre Fides, pour la pitance du couvent, d'un surcens de 30 sous exigible annuellement le lendemain de la Saint-Martin sur une maison à Crécy. (Décembre 1270.) — Compromis fait entre le chapitre cathédral de Laon et l'abbaye de Saint-Jean pour la fixation des limites de leurs censives à Cerny, Crécy-sur-Serre, Paissy, et sur le règlement du cours d'eau de la Serre, à Crécy, où ladite abbaye possédait un moulin. (1271, jour de la lune avant le Noël.) — Vente faite par Pierre de Claustrelle, citoyen de Laon, à Jean, curé de Crécy-sur-Serre, d'une rente de 13 sous parisis et de deux chapons, sur une maison audit Crécy. (Février 1274-5.) — Délivrance du legs fait à l'abbaye de Saint-Jean par Joie de Crécy, de rentes et vinages sur des immeubles sis à Crécy-sur-Serre et Bois-lès-Pargny. (1277, août, férie avant la fête de Saint-Barthélemy, apôtre.) — Donation faite à la même abbaye par Cécile, veuve de Jean Carlier, et Emmeline sa fille, d'une rente d'un demi-muid de méteil à prendre sur des terres audit Crécy. (Juin 1291.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 69. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 6 sceaux.

1212-1490. — Crécy-sur-Serre. — Acquisitions faites par l'abbaye de Saint-Jean de maisons, rentes en argent, vins et chapons à Crécy-sur Serre. — Obliga-

tions au paiement de ces rentes. — Sentences de condamnation rendues par le bailliage de Vermandois et la justice de Crécy contre les débiteurs en retard de payer les arrérages.

H. 70. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1355-1768. — Reconnaissances et cueillerets des cens, rentes et surcens dus à l'abbaye de Saint-Jean à Crécy-sur-Serre. — Obligations à cens et surcens sur des maisons et autres immeubles situés audit Crécy.

H. 71. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1458-1715. — Baux, cueillerets et déclarations de la cense de la Herse, aliénée en 1714, et des immeubles en dépendant, sis à Crécy-sur-Serre. — Dénombrements de ce fief de la mouvance des religieux de Saint-Jean de Laon, etc.

H. 72. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1478-1784. — Baux de la cense et ferme seigneuriale de Crécy-sur-Serre, et de ses dépendances, appartenant à l'abbaye de Saint-Jean. — Procès-verbal de bornage et de démarcation des territoires de Crécy-sur-Serre, Chalandry, Mortiers et Bois-lès-Pargny.

H. 73. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier

1568-1784. — Aliénation de la ferme de Pierrecourt, à Crécy-sur-Serre ; retrait de cette ferme. — Baux et déclarations de ladite ferme et de ses dépendances, appartenant à l'abbaye de Saint-Jean.

H. 74. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier, dont 4 plans.

1527-1780. — Baux et plans des moulins à blé et à huile de Crécy-sur-Serre, et des dépendances, appartenant à l'abbaye de Saint-Jean.

H. 75. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier, dont 1 plan.

1478-1777. — Baux de maisons et de vignes situées à Crécy-sur-Serre. — Aliénation, retrait, plan figuré et baux du bois d'Avaux, situé audit Crécy.

H. 76. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 50 pièces, papier.

1284-1767. — Crécy-sur-Serre. — Désaveu par l'abbaye de Saint-Jean de la prise d'un cerf faite par Bertram Prevot, de Crécy, au mépris des droits du chapitre cathédral de Laon. (1284, 6e férie après la décollation de Saint-Jean-Baptiste.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient l'abbaye de Saint-Jean dans son droit de vinage à raison d'un muid par 3 essins, sauf à réduire ou à augmenter suivant la contenance des vignes. (9 octobre 1416.) — Sentences du bailliage de Vermandois, de l'abbé de Sainte-Geneviève et du Parlement de Paris, confirmatives du droit de l'abbaye de Saint-Jean dans la perception de la dîme et du terrage à la 12e gerbe ; reconnaissance de ce droit par des habitants de Crécy. (1466-1557.) — Affiches et baux des dîmes et terrage de Crécy-sur-Serre.

H. 77. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1510-1787. — Crépy-en-Laonnois. — Vente faite par Laurent Lefèvre et Christine Parent, sa femme, à Pasques Lefèvre, religieux en l'abbaye de Saint-Jean de Laon, de terre à Crépy. — Donation de ces immeubles faite à cette abbaye par ledit Pasques Lefèvre, sous la condition d'y fonder la fête de la Présentation de la Vierge. — Baux et déclarations de ces terres et de la dîme de Crépy.

H. 78. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1331-1723. — Dercy. — Charte par laquelle Jean de Harbignis, seigneur de Dercy, reconnait qu'il est débiteur envers les religieux de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, d'une rente annuelle exigible à la Toussaint, et portable à Crécy-sur-Serre, d'un muid de blé « yvrenage et moitain. » (1331, samedi après le dimanche où l'on chante *Reminiscere.)* — Reconnaissances de la même prestation par les seigneurs de Dercy. — Procédures devant le bailliage de Vermandois et sentences de condamnation pour le paiement des arrérages échus. — Baux du pré des Aubins, à Dercy.

H. 79. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1261-1287. — Froidmont et Cohartille. — Cession faite par le chapitre de Rozoy et Pierre Dubois, son doyen à l'abbaye de Saint Jean, d'une rente de 5 jalois de froment à 2 deniers près du prix du meilleur, mesure de Marle, et de 5 jalois d'avoin, même mesure, exigible à la Saint-Jean-Baptiste, sur des terres à Froidmont et Cohartille, en échange de pareille prestation annuelle sur les terrages de Nampcelle. (1261, 5e férie avant la division des apôtres). — Reconnaissance de cette rente par Isabelle Laden, Robin et Adin, ses enfants (Août

1261.) —Vente faite par Jean de Froidmont, et Béatrix, sa femme, à Robert de Chalandry, clerc, moyennant 4 livres et demie parisis payées comptant, d'un surcens de 10 sous exigible à Chalandry le premier octobre sur une maison. (Juillet 1275.) — Acquisition par Thiébaut de la Porte, de Cohartille, d'un surcens de 10 sous sur une maison audit lieu. (Décembre 1279.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean par ledit Thiébaut de ce surcens. (Octobre 1287.)

H. 80. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 2 sceaux : 26 pièces, papier, dont 2 plans.

1287-1783. — Froidmont et Cohartille. — Cession faite sous le scel du bailliage de Vermandois par Colars Hatons et Oede, sa femme, à l'abbaye de Saint-Jean, de deux prés et d'une rente d'un denier de cens à Cohartille, en échange d'un jardin sis à Malval, contigu aux propriétés dudit Hatons. (Janvier 1287-8; charte en langue vulgaire.) — Sentences du bailliage de Vermandois, rendues au profit de l'abbaye, contre des débiteurs de rentes ou de droits de lods et vente. — Arrêt du Parlement de Paris autorisant la même abbaye à rentrer en possession de son domaine, moyennant remboursement du prix d'achat et de loyaux coûts. — Autorisations données par la même cour pour l'aliénation de quelques propriétés, et emploi de fonds dans ce but. — Baux, déclarations, arpentage, plans et cueillerets du domaine de Froidmont et Cohartille.

H. 81. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1240-1290. — Hannape. — Accord fait sous le scel de l'officialité de Laon, entre Nicolas, seigneur de Rumigny, et les religieux de Saint-Jean de Laon, sur leurs droits de propriété en la seigneurie de Hannape, et la manière de les exercer à leur avantage et à celui de leurs vassaux. — Les pâturages de Rumigny et d'Hannape seront communs entre les habitants de ces localités. L'abbaye, Amand, doyen de Hannape, et Nicolas, auront chacun le tiers de ce qui sera levé à Hannape. (Juillet 1240.) — Vidimus fait par la même officialité, en 1317, d'une charte en langue vulgaire de mai 1290, par laquelle Thiébaut, seigneur de Rumigny, et Isabeau, sa femme, renonçent à leurs droits d'avouerie et autres, à Hannape, sous la réserve de la chasse, de la propriété et de la justice d'un chemin qui va de l'entrée du bois de Hannape, devant la Hutte, à Brunehamel, et l'expresse condition que ledit seigneur sera affranchi de la garde de ce bois.

H. 82. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1546-1782. — Baux, arpentages, aliénation et remise en possession de prés à Hannape, quittances de remboursement de prix de prés et bois. — Baux du domaine de Hannape et de Mont-Saint-Jean.

H. 83. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1510-1781. — Laval. — Baux de maisons, bois, prés, terres et vignes appartenant à l'abbaye de Saint-Jean.

H. 84. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier. dont 2 imprimées.

1243-1780. — Lierval. — Chartes de l'officialité de Laon, relatant les ventes faites : par Ernoul Fripier, et Ade, sa femme, de vignes à Lierval, à Guillaume Coco, chapelain de l'hôpital de Sainte-Marie de Laon, moyennant 17 livres de la monnaie de Laon, payées comptant (mars 1243) ; — par Raoul de Troussi, habitant de Lierval, et Ade, sa femme, à Ade de Lierval, clerc, moyennant 47 sous parisis, payés comptant, un surcens de 5 sous parisis exigible à la Saint-Martin d'hiver, sur une vigne à Lierval. (1265, samedi avant les Brandons.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean, de ce surcens, par Adam Wateliers de Colligis, et Bile, sa femme. (1283, samedi après la purification de la Vierge.) — Démarcation des terres et seigneuries de de Colligis et Bas Lierval d'avec celle du Haut Lierval où est l'église. – Baux et arpentages de terres à Lierval, Crandelain, Colligis, Trucy ; — de prés à Trucy ; – de vignes à Lierval et Colligis.

H. 85. (Liasse.) — 36 pièces, papier, dont 23 plans.

XVIIe-XVIIIe siècles. — Merlieux.— Plans, notes, déclarations et arpentages relatifs au territoire de Merlieux, et de la seigneurie de Luzilly, appartenant à la famille de Malortie.

H. 86. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1289-1769. — Molinchart. — Charte de l'officialité de Laon attestant que Henri Bergier a reconnu être détenteur de deux terres à Molinchart, redevables d'un surcens de 8 sous parisis exigible à la Saint-Remy. (Janvier 1269.) — Obligations à surcens envers l'abbaye de Saint-Jean sur une maison sise à Molinchart.

H. 87. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1627-1694. — Monampteuil. — Baux, aliénation et rentrée en possession de vignes sises à Monampteuil.

H. 88. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1145-1742. — Monthenault. — Copie informe d'une charte par laquelle Bauduin, abbé de Saint-Jean de Laon et ses religieux, donnent à l'abbaye de Saint-Martin, un terrain à Chaumont, qui dépendait alors de la paroisse de Crandelain, pour y construire une ferme. L'abbaye de Saint-Martin livrera la 7e gerbe pour la dîme et le terrage, et le double pour l'emplacement où elle construira cette ferme. Elle s'oblige à construire dans cette même ferme une grange pour y resserrer la dîme et le terrage. Elle paiera annuellement 4 sous à titre de menue dîme et laissera l'abbaye de Saint-Jean jouir des droits de justice. (1145.) — Sentence du bailliage de Vermandois du 27 juin 1438. qui comdamne l'abbaye de Saint-Martin à payer à celle de Saint-Jean, les arrérages de cette rente de 4 sous et d'une autre de 6 ânées de seigle et de 4 d'avoine, mesure de Laon, sur la ferme de Chaumont, une rente de 2 muids de seigle sur celle de Montrecouture (à Couvron et Aumencourt). — Réobligations au paiement de ces rentes. — Aliénations : des mêmes rentes par l'abbaye de Saint-Jean, à Jacques de Chambly, seigneur de Monthenault ; — de la ferme de Chaumont, par l'abbaye de Saint-Martin. — Baux de la ferme de Chaumont, etc.

H. 89. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1212. — Montigny-le-Franc. — Charte de l'officialité de Laon, constatant que Hubert de Tavaux a déclaré que Wautier Maldeurée, de Montigny-le-Franc, dont il a épousé la fille, est homme de l'abbaye de Saint-Jean, et qu'il a acquitté les droits de mortemain. (1212.)

H. 90. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Montigny-sous-Marle. — Bail de la dîme.

H. 91. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1219-1281. — Montigny-sur-Crécy. — Chartes de l'officialité de Laon, constatant : que Nicolas de Loizy, chevalier, a acquis dans la censive de l'abbaye de Saint-Jean, à Montigny-sur-Crécy, des terres chargées de dîme et d'un cens de 22 deniers, payables à Crécy-sur-Serre, à ladite abbaye ; (1219) — que Bauduin Urlains, de Bois, et Renier, fils de Robert de Montigny, chevalier, ont vendu à cette abbaye une rente de 30 sous parisis de 9 jalois de méteil et de 4 jalois d'avoine, mesure de Laon, sur des terres audit Montigny, de plusieurs chapons, de terrage, et enfin de tout leur droit sur 4 faulx de prés, moyennant 70 livres parisis payées comptant (novembre 1259 ;) — que la même abbaye a acquis au même lieu et à Mesbrecourt, d'Huard Suret et de Maissende, sa femme, moyennant 46 livres parisis payées comptant une rente d'un muid de méteil payable à Laon, à la Saint-Martin (mai 1266 ;) — qu'Oudard Belars a vendu à la même abbaye, moyennant 29 livres parisis payées comptant, un muid de méteil, mesure de Laon, à l'appréciation des maîtres boulangers jurés de Laon, exigible à la Saint-Remy sur divers immeubles sis à Montigny-sur-Crécy (novembre 1270 ;) — que Henri Li Couvreres, et Marie La Rouselle, sa femme, ont cédé à cette abbaye, moyennant 50 sous parisis, un surcens de 5 sous parisis assigné sur une maison audit Montigny. (1281, avril, 3e férie avant Quasimodo.) — Acensement à Roger, par Pierre Lenoir, d'une maison au même lieu, moyennant une redevance annuelle de 8 sous. (Octobre 1278.) — Aliénation de cette maison par ledit Lenoir à l'abbaye de Saint-Jean. (Février 1280-1.)

H. 92. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin : 72 pièces, papier.

1412-1788. — Montigny-sur-Crécy. — Baux, arpentages, déclarations de maisons, terres, bois et vignes, droits seigneuriaux et dîmes. — Cueilleret des cens et rentes ; obligations à surcens sur des immeubles audit Montigny.

H. 93. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1257-1758. — Moulins. — Charte de l'officialité de Laon, attestant que Thomas Cazins de Moulins, et Adeline, sa femme, ont cédé moyennant 40 livres parisis payées comptant, à l'abbaye de Saint-Jean, un surcens de 4 livres parisis, payable à Laon, et exigible à cause d'un bois et d'une vigne. (Octobre 1257). — Bail d'un pré.

H. 94. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 1 pièce, papier.

1221-1273. — Nouvion-l'Abbesse. (Nouvion et Catillon). — Chartes de l'officialité de Laon : relatant la cession faite à l'abbaye de Saint-Jean. par Adam Lefèvre, de Crépy, fils de Trecelin Lefèvre et d'Helvide, d'une rente de 11 sous et demi de cens exigible sur trois mai-

sons (septembre 1221) ; — maintenant ladite abbaye en possession d'une rente de 10 sous parisis exigible à la Saint-Remy sur moitié d'une maison. (1248, samedi avant la fête de Saint-Martin, apôtre); — portant donation à la même abbaye, par Thomas, curé d'Eppes, d une rente de 16 jalois de froment sur des terres à Nouvion-l'Abbesse (août 1252) ; — contenant aliénation au profit du même monastère, d'un *courtil* moyennant 4 livres parisis, et d'une rente annuelle de 8 jalois de blé sur le moulin dudit monastère (1272-1273). — Notes analytiques de ces documents.

H. 95. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1361-1786. — Nouvion-l'Abbesse. — Baux, déclarations et arpentages du domaine de Nouvion-l'Abbesse, consistant en terres, jardins, prés, maisons, dîmes, terrage, droits de pêche ; obligations à surcens, etc.

H. 96. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1480-1786. — Baux du moulin à eau de Nouvion-l'Abbesse. — Paiement de redevances et de loyers échus.

H. 97. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1555-1786. — Paissy. — Baux de grottes et de jardins.

H. 98. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1774. – Pancy. — Bail emphytéotique du moulin de Cochevesse.

H. 99. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1588-1788. — Pargny-lès-Bois. — Baux, déclarations et arpentage de terres.

H. 100. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1475-1632. — Petit-Seraucourt. — Baux, déclarations et rescisions de baux du domaine du Petit-Seraucourt. — Vente de ce domaine, en 1632, à François Lucquet et Florent Poitevin.

H. 101. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1240-1272. — Suzy. — Copie moderne d'une charte de l'officialité de Laon, portant cession à l'abbaye de Saint-Jean, par Renaud de Vaux, habitant de Suzy et Jean de Suzy, son neveu, du bois de Segreis, entre Cessières et Suzy. (Janvier 1239-40.) — Cession faite par Thomas Puisiers et Gilles, fils de feu Barthélemy de Soubarcourt, chevalier, de leurs droits sur ce bois. (1241.) — Compromis entre ladite abbaye et celle de Prémontré pour l'exercice de droits de pâturage. (Février 1271.) — Sentence arbitrale rendue par le doyen de Soissons, Jean de Flacy, chanoine de Laon, Robert de Chableis, chanoine de Saint-Pierre au Marché, reconnaissant, pour l'abbaye de Prémontré, le droit de pâturage dans les taillis de l'abbaye de Saint-Jean, ayant au moins 5 ans, et la faculté d'y emporter deux voitures à 3 chevaux de bois mort chaque semaine. Les Prémontrés ne pourront se prévaloir de ne pas avoir exercé ce droit pour l'augmenter ensuite dans la proportion de l'omission qu'ils auraient faite. (Mars 1271.) — Homologation par l'officialité de Laon de cette sentence. (1272, fête de Saint Pierre-aux-Liens.)

H. 102. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier, dont 4 plans.

1611-1772. — Suzy. — Vente faite par l'abbaye de Saint-Jean à Jean de Ronty, écuyer, sieur de La Gloriette, du domaine de Suzy, sous la réserve de la suzeraineté. (20 septembre 1611). — Dénombrement de ce domaine ; plans, aménagement, récolements, arpentages. — Observation des religieux sur l'ouverture d'un chemin de 50 pieds de largeur. — Opposition de ces religieux à un projet de réouverture d'une route de Coucy-le-Château à Crépy pour l'exploitation des bois. — Anticipations sur la réserve des bois de Suzy par le seigneur de ce village.

H. 103. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 6 sceaux, 1 pièce, papier.

1231-1272. — Trucy. — Chartes de l'officialité de Laon, portant cession à l'abbaye de Saint-Jean : par Reine, veuve de Riol, d'un cens de 18 deniers et une obole de bonne monnaie, garanti par des immeubles sis à Trucy ; du droit annuel de gîte pour deux hommes et deux chevaux dû à Colligis par Thomas Pouillon (décembre 1231) ; — par Colard de Villers et Helvide, sa femme, Béatrix, sœur dudit Colard, Robert de Bellise et Agnès, sa femme, Gobert, frère dudit Robert et Emmeline, sa femme, de cens de même importance, à Trucy, et de leurs droits de gîte à Colligis. (Janvier 1232-3.) — Vente faite par Jean, fils de Bretelle, de Bruyères, à Guillaume, chapelain de l'hôpital de Sainte-Marie de Laon, de vigne à Trucy. (Avril 1245.) — Acensements : par Pierre Rauet à Raoul de Bruyères, d'une vigne à Trucy, lieudit Hellepine, moyennant une redevance annuelle de 6 sous, monnaie de Laon (octobre 1258) ; — par l'abbaye de Saint-Jean à Jean Thoumas

et Ermeniarde, sa femme, d'une vigne à Trucy, lieudit en Gournai, contiguë au ruisseau de Gournai, moyennant une redevance annuelle de 12 sous parisis exigible à la Saint-Martin, en la maison de l'abbaye, à Crandelain. (1263, juin.) — Cession à la même abbaye, par Jean Cure, de Saint-Marcel-sous-Laon, tuteur nommé par l'officialité de Laon, à Jorrin, clerc, Henri et Robert, ses frères, tous enfants d'Odard d'Ostel, de diverses rentes à Trucy. (Mars 1265-6.) — Délivrance de legs fait à cette abbaye par Thiébaut Ohiers, de diverses rentes de vin et de vinage audit Trucy. (1265, samedi après les Brandons.) — Cession à ladite abbaye de rentes de vin par Robert d'Aisy. (Vers 1266.) — Vente par Colin Miraudie, de Vervins, et Helvide, de Crandelain, sa femme, à la même abbaye, d'une vigne à Trucy, lieudit en Lortmarcel. (Octobre 1272.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 104. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1290-1786. — Trucy. — Sentences du bailliage de Vermandois rendues contre des débiteurs de cens, lods et ventes et surcens à Trucy. — Constitutions de rentes. Obligations à surcens. — Acquisitions, arpentages, déclarations et baux d'immeubles sis à Trucy et Lierval.

H. 105. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 5 sceaux ; 1 pièce papier.

1217-1265. — Vendresse et Troyon. — Chartes de l'officialité de Laon, portant : acensement par Herbin de Monthenault et Jeanne, sa femme, à Ivon Leroux, citoyen de Laon, de moitié d'une maison et de vignes à Vendresse (août 1217) ; — donation par Godard de Vendresse à son fils Gérard, d'une maison à Vendresse, lieudit Moletun (juin 1237, lendemain de la Trinité, lorsque le siège de l'officialité avait été transféré à Anizy); — acensement à divers habitants de Trucy par l'abbaye de Saint-Jean, d'une vigne audit Trucy, lieudit Vignerel, moyennant une redevance annuelle de 7 livres et demie, monnaie de Laon (février 1242-3) ; — donation à ladite abbaye, par Renaud, curé de Vendresse, de rentes en argent, chapons et vin à Vendresse et Cerny-en-Laonnois (juillet 1251) ; — constitution par cette abbaye d'une rente viagère de 2 muids de méteil, mesure de Laon, due par la commune de Vendresse (juillet 1251) ; constitution par Renaud Bilote et Mathilde, sa femme, moyennant 41 livres 5 sous payés comptant, d'une rente de 4 livres parisis exigible à Laon, garantie sur des immeubles à Vendresse (mars 1256-7, 4e férie avant *Letare Jérusalem*) — Abandon à l'abbaye de Saint-Jean par Barthelemy de Wairy, citoyen de Laon, de maison, jardin, *courtil*, vigne et bois sis à Vendresse, et décharge, par cette abbaye, d'hypothèque prise pour garantie d'une rente de 90 livres parisis. (Mars 1256-7.) — Constitutions envers la même abbaye, par Henri Loussiaux, et Fagline, sa femme, d'un surcens annuel de 5 sous parisis exigible à la Saint-Martin, moyennant 45 sous parisis payés comptant, et d'un surcens de 4 sous parisis moyennant un capital de 35 sous parisis. (Mars 1262.) — Constitution par Simon de Courtecon, fils de Thomas Ledent, et Isabelle, sa femme, d'un cens annuel de 4 sous, payable à la Saint-Martin, moyennant un capital de 43 sous parisis et la garantie sur un bois à Vendresse lieudit en Rotoir. (Mars 1262.) — Bail par ladite abbaye à Henri de Vorges, habitant de Vendresse, et Agnès, sa femme, de deux vignes à Vendresse, lieudit Vignuel. (Mai 1264.) — Constitution envers cette abbaye, moyennant 25 livres parisis, d'un surcens de 40 sous parisis, par Guillaume, fils d'Emmeline La Dannesse, de Courtecon, sur des maisons et vignes. (Juillet 1265.) — Ratification par Hersende Avenans, femme dudit Guillaume. (Juillet 1265.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 106. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 1 pièce papier.

1239-1280. — Troyon. (Vendresse). — Chartes de l'officialité de Laon, portant cession à l'abbaye de Saint-Jean : par Aubert de Coumi et Mathilde, sa femme, moyennant 22 livres parisis, de leurs droits de rouage et rentes en la vicomté de Troyon et Vendresse, libres de tout service féodal. (Mars 1239;) — par Renaud, curé de Vendresse, d'un cens de 2 deniers de bonne monnaie sur une vigne en alleu à Troyon, lieudit ès dos, et un bois à Cerny (en-Laonnois) également en alleu, lieudit en Vermeil. (Mars 1253.) — Donation à la même abbaye par Raoul Auriga, de Troyon, d'un bois lieudit en Valisel, de vignes, lieuxdits en Barois et en Lieris. (Mars 1268.) — Cession à cette abbaye par Thomas Hergalins, de Troyon, et Mabile, sa femme, d'un cens de 20 sous parisis sur deux vignes à Troyon, et d'une rente de 20 sous sur des terres et vignes. (1273-1279.) — Constitution envers la même abbaye par Herbert Herbache, de Troyon fils de Gilon l'Échevin, et Ermenjarde, sa femme, d'un surcens de 10 sous parisis sur deux vignes à Troyon, lieudit en Avesnes et en Barois, moyennant 4 livres et demie parisis. (Avril 1280.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 107. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier, dont 2 plans.

1364-1776. — Vendresse. — Accord fait devant le Parlement de Paris entre l'abbaye de Saint-Jean et Robert Gilebert, au sujet du paiement des arrérages d'une rente de 2 muids de méteil, mesure de Laon, dont était grevé le moulin à eau de Vendresse. — Baux de ce moulin et d'un pré; plans et devis des réparations à faire à ce moulin.

H. 108. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1381-1556. — Vendresse. — Obligations au paiement de rentes garanties sur des immeubles sis à Vendresse et Paissy. — Baux de terres labourables. — Paiement de la pension due au mayeur de l'abbaye, à Vendresse. — Perception de rentes, vinages, amendes.

H. 109. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 84 pièces, papier.

1497-1786. — Troyon. (Vendresse). — Acquisitions, déclarations et baux de maisons, terres, jardins et prés.

H. 110. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 60 pièces, papier, dont 4 plans.

1596-1784. — Voyenne. — Baux, plans, arpentage aliénation et retrait du domaine de Voyenne. — Baux des moulins à blé et à huile, bois, prés, terres, pêche dans la rivière de Serre, à Voyenne, etc.

H. 111. (Registre.) — In-f°, 92 feuillets, papier.

1686-1705. — Terrier de la seigneurie de Voyenne. — L'abbaye a toute justice exercée par un bailli, un procureur fiscal, un greffier et deux sergents; droits de chasse, de pêche, de cens, rentes, lods et ventes, amendes; four banal donnant droit à une poule sur chaque chef d'hôtel; droits de rouage, affouage. — Indication des bornes du territoire de Voyenne. — Les habitants nomment annuellement leurs maire et échevins, chargés de la basse justice, du droit de gâteau envers le comte de Marle. — Indication des propriétés appartenant aux pauvres et à la fabrique de Voyenne.

H. 112. (Liasse.) — 1 plan collé sur toile.

1700. — « Plan géométrique du terroir et circuit « de la terre et seigneurie de Voyenne, du contour « du village, du globe des terres, et de l'étendue des « prairies, deppendans de ladite seigneurie, avec les fi- « gures géométriques des pièces de terres, prés et bois « qui appartiennent sur ledit terroir et autres circonvoi- « sins, à messieurs les vénérables religieux, prieur et « couvent de l'abbaye royale de Saint-Jean de Laon, « ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, « seigneurs dudit Voyenne. »

H. 113. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1722-1730. — Comptes des recettes. — Le moulin de Chalandry est affermé 170 muids et demi de seigle et 200 livres d'argent. — La dîme et le terrage de Crécy-sur-Serre produisent annuellement 4700 livres.

H. 114. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1731-1742. — Comptes des recettes. — Les prés d'Ardon sont loués annuellement 200 livres; — les droits seigneuriaux de Bignicourt, 245 livres; — la ferme de Cohartille, 710 livres 7 sous 6 deniers.

H. 115. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1743-1752. — Comptes des recettes. — Le moulin de Vendresse est loué 50 livres; — les droits seigneuriaux et la pêche de Cohartille sont affermés à 72 livres; — le bois d'Avaux, 160 livres; — le moulin de Chalandry, 330 livres; — les dîmes et terrages de Crécy, 4000 livres; — les dîmes de Cessières, 100 livres, etc.

H. 116. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1749-1789. — Comptes du revenu temporel, en argent, de l'abbaye de Saint-Jean. — La recette de 1747 est de 34,244 livres 4 sous 7 deniers; — celle de 1789 de 82,505 livres 1 sou 2 deniers.

H. 117. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1767-1780. — Journaux des recettes de la mense abbatiale de Saint-Jean.

H. 118. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1781-1790. — Journaux des recettes et des dépenses de la mense abbatiale de Saint-Jean. — Les dépenses en 1790, s'élèvent à 31,326 livres 13 sous 1 denier.

ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE LAON (HOMMES).

H. 119. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

Xe Siècle. — Vidimus fait par Enguerrand de Vaussaillon, lieutenant du bailliage de Vermandois, le 18 septembre 1406, d'un diplôme (sans date) du roi Raoul, qui autorise Adelelme, évêque de Laon, en considération de la dignité de l'église de Saint-Vincent, qui

était depuis longtemps le second siège de l'évêché de Laon et la sépulture des évêques, chanoines et nobles, à établir audit Saint-Vincent douze chanoines qui jouiront des biens des religieux, réduits à un seul, nommé Ermenold. Ce prince affranchit ces religieux de toute puissance judiciaire et les autorise à construire un cloître et des maisons inaliénables. — Copie moderne de ce vidimus. — Vidimus fait par le même Enguerrand de Vaussaillon d'un diplôme octroyé à Compiègne, par le roi Lothaire, en 975, à la sollicitation de Roricon, évêque de Laon, pour le rétablissement de l'ordre monastique dans Saint-Vincent et la confirmation des biens présents et futurs, entre autres de l'église de Chevregny, du cimetière, des trois chapelles, des serfs et héritages qu'ils cultivent, des églises de Saint-Vincent, de Saint-Genest et de Saint-Hilaire, de leurs serfs, avec défense de leur nuire. Lothaire exempte en outre le monastère de la puissance judiciaire et de tout impôt et tonlieu. — Note analytique de ces documents.

H. 120. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1609. — Réception de Philbert de Brichanteau, évêque-duc de Laon, en qualité d'abbé de Saint-Vincent.

H. 121. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 10 sceaux; 28 pièces, papier.

1143-1383. — Chartes d'associations de prières: entre l'abbaye de Saint-Vincent et le chapitre de Molheim (Belgique), en 1143; sceau de ce chapitre; — les abbayes de Saint-Martin de Laon, 1180, sceau de Hugues, abbé de Saint-Vincent et de Gautier abbé de Saint-Martin; — de Prémontré, en 1185; sceau de Hugues abbé de Prémontré; — de Saint-Nicolas-aux-Bois, en 1185; débris de sceau de cette abbaye; — de la Sauve Majeure, au XIII[e] siècle; — de la congrégation des chapelains de Laon, au XIII[e] siècle; sceau de ces chapelains; — des abbayes de Fesmy, juin 1228 et septembre 1352; (sceau de cette abbaye;)— du Moustier-Saint-Pierre-Lacelle (Aube), mars 1262-3; — des Dominicains de la province de Reims, XIII[e] siècle; sceau de ces religieux; — de l'abbaye de Saint-Prix de Saint-Quentin, XIII[e] siècle; — du prieuré de Saint-Nicolas-Cordelle, de Laon, 20 juillet 1359; sceau de ce prieuré; — du prieuré des frères mineurs de cette ville, 4 avril 1383. — Copies modernes de ces pièces et notes analytiques de ces documents.

H. 122. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1372. — Sentence de Jean, nonce apostolique, donnant aux religieux de Saint-Vincent la préséance sur ceux de Saint-Jean, lors de la première entrée des évêques de Laon. (14 mai 1372.)

H. 123. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau; 4 pièces, papier.

1268-1638. — Donations de rentes et surcens faites à l'abbaye de Saint-Vincent, à charge de services religieux, par Renier Couvens et Ermengarde, sa femme (juin 1268); — par Pierre, abbé de Saint-Vincent (mai 1337); — par Jean Charpentier, abbé de ce monastère (13 mars 1535-6); — par Olivier Branche (1638).

H. 124. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces papier.

1269-1364. — Charte de Guillaume, évêque de Laon, portant réglement pour la fixation des cens dus au chapitre de Saint-Jean-au-Bourg par l'abbaye de Saint Vincent, ayant acquis divers immeubles en la censive dudit chapitre à Laon. (1364 lundi après la Madeleine). — Copies modernes.

H. 125. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1274-1371. — Transactions; entre Odard, deyen du chapitre de Saint-Pierre-au-Marché et l'abbaye de Saint Vincent, pour la fixation de leurs droits dus en leurs censives respectives à Laon (octobre 1274); — entre les mêmes, aux mêmes fins, à Laon, Aulnois et Mons-en-Laonnois — Copies modernes. — Sceau dudit chapitre.

H. 126. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1546-1738. — Baux généraux et état des revenus des domaines de la mense abbatiale de Saint-Vincent. Le bail de 1630 comprend aussi les biens de l'évêché de Laon.

H. 127. (Liasse.) — 5 pièces parchemin; 24 pièces papier.

1640-1642. — Introduction en l'abbaye de Saint-Vincent des religieux bénédictins réformés de Saint-Maur. — Concordat entre Philbert de Brichanteau, évêque-duc de Laon, et les visiteurs de l'ordre. Ratification de ce concordat par Grégoire Tarrisse, supérieur général de la Congrégation (mars 1640), par les prieurs de la dépendance de l'abbaye de Saint-Vincent, et par l'évêque de Laon, en 1645. — Prise de possession de ladite abbaye, par les religieux de la Congrégation de Saint-Maur. (28 septembre 1640.) — Partage des biens de cette abbaye en 3 lots, dont deux pour l'abbé, La part des religieux consiste dans la ferme et le moulin de Leuilly, les fermes de Besny, Semilly, Sart-sur-Serre,

Achery, Dormicourt, Attencourt. (12 février 1682). — Partages des biens, revenus et charges dudit monastère entre les abbés et religieux.

H. 128. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1741-1749. — Lettres patentes du roi Louis XV autorisant l'abbaye de Saint-Vincent à procéder à la confection de son terrier.

H. 129. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1743-1787. — États des revenus et charges de la mense conventuelle de Saint-Vincent. Le produit des baux s'élève, en 1778, à 35,938 livres ; les charges et la taille, à 17,600 livres.

H. 130. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1773. — Arrêts du Conseil d'État supprimant toutes les justices particulières de l'abbaye de Saint-Vincent, et les remplaçant par un bailliage unique fixé à Laon.

H. 131. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1669-1785. — Procès-verbaux d'aménagement et d'arpentage des bois de l'abbaye de Saint-Vincent ; — adjudications de taillis.

H. 132. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 12 pièces, papier.

1207-1608. — Laon. — Charte de J., chapelain et official de Laon, constatant qu'Enguerrand l'orfèvre et Galien, son frère, ont constitué en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent un cens en franc alleu de 100 sous de la monnaie de Laon sur une maison sise au Bourg. (Mai 1217.) — Obligations à surcens en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent sur des maisons sises au Bourg de Laon et rue Saint-Martin. — Sentences de la prévôté de Laon et du bailliage condamnant les débiteurs en retard au paiement des arrérages échus.

H. 133. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1235-1599. — Laon. — Acensement fait par l'abbaye de Saint-Vincent à Jean Ebrechie et Emmeline, sa femme, de maison sise aux Chenizelles. (Mai 1235.) — Sentence de la prévôté de Laon condamnant Guerlet Douet, gantier à Laon, au paiement d'un surcens de 30 sous sur une masure et des vignes aux Chenizelles. — Bail à surcens de vignes près la porte Mortelle, fait à Évrard Lecarlier et sa femme. — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient l'abbaye de Saint-Vincent en possession d'un surcens de 20 sous sur une maison sise au Champ Saint-Martin. — Bail de maison hors des retranchements du champ Saint-Martin.

H. 134. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 8 pièces, papier.

1252-1584. — Laon. — Donation faite devant l'officialité de Laon à l'abbaye de Saint-Vincent, par Hersende, fille de feu Alard le Fourbeur, d'un surcens de 10 sous sur une maison sise au bourg de Laon, en la paroisse Saint-Just, au-dessus des murs. (Février 1251-1252.) — Reconnaissance, par Albéric de la Place, d'un autre surcens de 6 sous sur cette maison. (Janvier 1253-1254.) — Donation dudit surcens, faite par Hersende à ladite église. (Août 1267.) — Vente sous le scel du bailliage de Vermandois, faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Jean de Harcignis, habitant de Wimy, de moité d'une maison et dépendances à Laon, paroisse Saint-Georges, ladite maison chargée de cens envers l'évêque et le chapitre de Laon. (17 Juillet 1383.) — Sentence qui adjuge à ladite abbaye la possession d'une bove (cave) en cette maison, que lui contestait Jean Caillet. (17 décembre 1581.) — Notes et copies modernes.

H. 135. (Liasse) — 8 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1369-1757. — Laon. — Attestation donnée par l'officialité de Laon, que Jean Hardit, entre autres dispositions testamentaires, a donné à l'abbaye de Saint-Vincent une maison, rue des Juifs, sous réserve d'usufruit, à Gilette, sa femme. (1369, 6e férie après la fête du Saint-Sacrement.) — Donation faite par la veuve de Jean Hardit, à ladite abbaye, à charge de services religieux, de maison rue des Juifs, et investissement en la censive du Roi. (1392-93.) — Traité fait entre l'abbaye de Saint-Vincent et Henri Flameng, contenant cession par ce dernier de la renhache d'un jardin, rue des Écots. (1485.) — Donation faite sous réserve d'usufruit par Antoinette La Crasse à l'abbaye de Saint-Vincent, à charge de services religieux, de maison et jardin devant le portail de l'église de Saint-Pierre-le-Vieil, en la rue du couvent le Roi. (1493.) — Donation faite à ladite abbaye par Michel de Charbellan, son aumônier, et prieur de Montaigu, de maison rue des Bergers. (1620.) — Baux de ces immeubles.

H. 136. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 7 pièces, papier.

1267-1398. — Laon. — Constitution faite devant l'officialité de Laon, en faveur de l'abbaye de Saint-

Vincent, par Huard de Mons, d'une rente de 70 sous en franc alleu sur une maison sise à Laon, paroisse de Notre-Dame-au-Marché, (*in parrochia beate Marie in foro laudunensi*) et contigue à une ruelle conduisant au marché. (février 1266-7.) — Vente faite à ladite abbaye par Pierre Clerc, fils dudit Huard, de cette maison, rue du puits Roland et contigue à ladite ruelle. (Juin 1273.) — Bail de cette maison. (Mars 1326-7.) — Sentence de condamnation au paiement de loyers échus, rendue par le bailliage de Vermandois contre Jean La Caille, (14 novembre 1398.) — Notes et copies modernes.

H. 137. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 2 sceaux; 11 pièces, papier.

1421-1757. — Laon. — Obligation à un surcens de 40 sous dû à l'abbaye de Saint-Vincent sur une maison sise devant le cloître du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, faisant le coin de la rue Saint-Cyr. — Baux de cette maison.

H. 138 (Liasse) — 9 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1246-1452. — Laon. — Vente faite devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Vincent, par Duedo Franchomme et Marie, sa femme, Mainier, son frère, Pierre Peluchet et Lyeda, sa femme, de partie d'une maison sise paroisse Saint-Étienne des Champs. (Novembre 1246.) — Cession faite à la même abbaye par Gobert Tatus, de Mons-en-Laonnois, de cens portant vente sur des maisons sises à Laon, paroisse de Sainte-Benoîte. (Janvier 1254-5.) — Donation faite à ladite abbaye par Robert le Moine, de rentes en argent et en chapons sur une maison et un jardin aux champs de Laon, devant la maison de Soibert, et reconnaissance de cette rente. (1257-8.) — Vente faite par Jean Le Camus à Jean Valoret, de jardin derrière Saint-Étienne-aux-Champs. (1425.) — Baux de maison en la même paroisse. — Payement d'arrérages dus à l'abbaye de Saint-Vincent.

H. 139. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 12 pièces, papier.

1231-1608. — Laon. — Cession faite devant l'officialité de Laon par Albéric Fardous et Rose, sa sœur, de 51 sous de cens sur des maisons sises à Laon. (Mars 1231, Jeudi après *Invocavit*, lorsque le siège épiscopal était établi à Anizy-le-Château.) — Vente faite par les exécuteurs testamentaires d'Hergoud de Chamouille, citoyen de Laon, à Anselme Hergoud, chanoine de Sainte-Geneviève, de moitié d'une maison en la rue portant ce nom. (Mai 1264) — Donation faite sous réserve d'usufruit par ledit Anselme de cette moitié de maison à l'abbaye de Saint-Vincent. (Avril 1277.) Homologation de cette vente sous le scel du bailliage de Vermandois. (Juillet 1281.) — Donations faites à la même abbaye : par Jean Baldainne et Raoul, son frère, fils de feu Foucart d'Augis, chevalier, de leurs droits sur cette maison. (Novembre 1290.) — Par Robert de Vaussaillon, de sa maison sise rue Sainte-Geneviève. (Janvier 1301-2.) — Obligations à surcens. — Notes analytiques de ces documents.

H. 140. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 6 pièces, papier.

1247-1608. — Laon. — Donation faite par Pierre, abbé de Saint-Vincent, à ses religieux ; d'une forte somme d'argent pour augmenter leurs revenus, et de deux vignes, à charge de services religieux ; et échange de 9 livres de cens contre une maison à Laon, rue Sainte-Geneviève, près de la rue du Tronc. (26 Mars 1353.) — Obligation faite devant l'officialité de Laon, en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, par Guerrin Le Clerc et Clément, sa femme, d'un surcens de 10 sous de la monnaie de Laon, exigible à la Saint-Remy, sur leur maison sise à Laon, rue Saint-Julien, près du poids (de la ville). (Juin 1247.) — Sentences du bailliage de Vermandois contre des débiteurs de surcens sur une maison rue Saint-Julien.

H. 141. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 6 sceaux ; 20 pièces, papier.

1221-1779. — Laon. — Donation faite devant Anselme, évêque de Laon, par Garin, prêtre de Saint-Vincent, de maisons sises rue Saint-Martin. (Juillet 1221.) — Sceau dudit évêque. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Drogon, curé de Vendeuil, de 32 sous de cens sur une maison rue Saint-Martin et d'une vigne. (Novembre 1221.) — Constitution faite devant l'officialité de Laon par Buerard Jacquier et Marie, sa femme, d'un surcens de 20 sous de la monnaie de Laon, moyennant 20 livres de cette monnaie sur une maison déjà chargée d'un cens de 5 deniers envers ladite abbaye. (Juin 1252.) — Sceau de l'officialité de Laon. — Sentences rendues contre les débiteurs d'arrérages de surcens sur ces maisons, etc.

H. 142. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 16 pièces, papier.

1508-1757. — Laon. — Lettres de sauvegarde octroyées par Jean de Bruges, lieutenant général et

gouverneur de Picardie, à l'abbaye de Saint-Vincent, pour sa maison du Petit-Saint-Vincent. (Saint-Quentin, 7 février 1507-8.) Acquisition par cette abbaye de trois maisons contigues devant et assez près de l'église de Saint-Julien. (21 mai 1527.) Sceau du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg. — Permission donnée par le prévôt de la cité de Laon et Philippe Mairel, bailli et maire de l'évêché de Laon, à l'abbaye de Saint-Vincent, de construire deux tourelles faisant saillie sur la rue Saint-Martin. (15 mars 1529-30.) — Transaction avec Nicaise Denivelles, dit Charlet, au sujet de la mitoyenneté d'un mur. (11 mai 1530.) — Consentement donné par le chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, à ce que l'abbaye exerce sa justice en la maison du Petit-Saint-Vincent. — Lettres patentes de François 1er ordonnant une enquête au sujet de l'exercice de ces droits de justice. (20 avril 1535.) — Acte de notoriété constatant ce droit. — Permission donnée par Louis de Bourbon, évêque de Laon, à ladite abbaye, de célébrer la messe en la chapelle du Petit-Saint-Vincent. (1er Novembre 1537.) Baux de l'hôtel du Petit-Saint-Vincent.

H. 143. (Liasse) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1243-1258. — Laon. — Donation faite devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Vincent, sous réserve d'usufruit, par Godefroi Liquarres, et Ruessa, sa femme, d'une maison sise à Laon, rue Saint-Pierre-le-Vieil, en payant toutefois annuellement à ladite abbaye une rente annuelle de 15 sous monnaie de Laon. (Novembre 1243.) — Bail de cette maison à Vautier Deschamps, charpentier, et Théophaine, sa femme. (Juin 1258.) — Notes analytiques.

H. 144. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 6 pièces, papier.

1134-1534. — Laon. — Charte de Barthélemi, évêque de Laon, qui met fin aux différends entre l'abbaye de Saint-Vincent et la commune de Laon, au sujet de cens sur des prés, de droits de pêche et de pâturage, et de démarcation de la censive de Saint-Vincent. (7 des ides de Novembre 1134.) — Démarcation des domaines et réglement des pâturages de l'évêché de Laon et de l'abbaye de Saint-Vincent, par Guillaume, évêque de Laon et Gui, abbé. (Mai 1280.) (Voyez G. 2, page 7, 2e colonne.) — Sentence du bailliage de Vermandois contenant démarcation des censives de l'abbaye de Saint-Vincent, à Laon et dans la banlieue. (1294-5, dimanche après la Purification.) — Sentence de la prévôté de Laon qui fixe les limites des censives de ladite abbaye et du chapitre de Saint-Jean-au-Bourg. (20 avril 1534.)

H. 145. (Liasse.) — 20 pièces, papier, dont 1 plan.

1712-1778. — Démarcation des censives de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon.

H. 146. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 15 pièces, papier.

1221-1395. — Montagne de Laon. — Vente faite devant l'officialité de Laon, par plusieurs habitants de Laon, à l'abbaye de Saint-Vincent, de cens sur des maisons, vignes, terres et prés. (Février 1220-21.) — Bail à surcens fait par Enguerrand, curé de Saint-Julien de Laon, et Hersinde, sa mère, à Albéric, d'un moulin à vent près de l'abbaye de Saint-Vincent, et de deux terres, chargés envers ladite abbaye d'une rente de 4 jalois de froment et d'un denier. (Juillet 1238.) — Reconnaissance faite par Wibert del Poir que sa vigne est redevable d'un cens de 6 sous envers ladite abbaye. (Juillet 1256, 2e férie après la fête de Sainte-Marie-Madeleine.) — Donation d'une vigne faite à la même abbaye par Ermengarde la Nazarde. (Octobre 1270.) — Acte par lequel le chapitre de Laon reconnaît que la vigne dite Estival, possédée par les chapelains de Laon, en la censive de l'abbaye, est chargée d'un cens annuel de 2 sous parisis. (1315.) — Ventes faites à l'abbaye de Saint-Vincent de vignes sous le moulin de Morlot et devant la chapelle de Saint-Victor. — Bail de vignes et masure. — Échange de vignes entre l'abbaye et Jean Cordelle. — Condamnations prononcées par le bailliage de Vermandois contre des débiteurs de rentes et surcens.

H. 147. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 9 pièces, papier.

1445-1583. — Montagne de Laon. — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Philippe de Fontenoy et sa femme, à payer aux religieux de Saint-Vincent une rente de 7 sous 6 deniers parisis, à cause d'une vigne lieudit la Glisière. — Bail fait par ces religieux à Regnaut Doulcet, écuyer, lieutenant général du bailliage de Vermandois, de vigne lieudit à la Motte. — Acquisition de vigne au Mont Doyart. — Sentence de la prévôté de Laon condamnant Adrien Vinchon à payer auxdits religieux une rente de 4 sous parisis sur des vignes lieudit en Classon. — Baux de vignes lieudit à la Pissotte, en Suzon, en Saucesse.

H. 148. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier, dont 1 plan.

1603-1784. — Montagne de Laon. — Baux et arpentages de terres, prés, vignes et jardins. — Baux de vignes.

H. 149. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1751-1778. — Procès-verbaux de bornage des terres et seigneuries de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon.

H. 150. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1751-1777. — Papier terrier des champs et Porte Saint-Martin de la ville de Laon.

H. 151. (Registre.) — Grand in-folio, 44 feuillets, papier ; reliure en veau.

1761. — Plan et arpentage général des territoires d'Ardon, Leuilly, Semilly, et de la ville de Laon, en partie, sur les seigneuries de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon.

H. 152. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 15 pièces, papier.

961-1403. — Ardon. — Copie moderne d'une charte de 961, par laquelle Roricon, évêque de Laon, confirme la donation faite par Héribert, à l'abbaye de Saint-Vincent, de biens situés entre la ville de Laon et la rivière d'Ardon. — Copie moderne d'une charte de 1139 par laquelle Barthélemy, évêque de Laon, confirme la donation faite à ladite abbaye, par Hugues et le chanoine Ebal, de la quatrième partie d'un moulin à Ardon, d'une rente en vin sur l'écluse de ce moulin et de deux petits champs, lieuxdits champ Revel et près la fontaine de Sainte-Salaberge. — Constitutions faites devant l'officialité de Laon, envers l'abbaye de Saint-Vincent : d'une rente de 16 sous 4 deniers de la monnaie de Laon, sur des terres et jardins à Ardon ; (Juillet 1252 ;) — d'un surcens de 16 sous 3 deniers sur des *courtils* à Ardon ; (Janvier 1257-8 ;) — d'un surcens de 20 sous sur une maison déjà chargée d'un denier de cens ; (décembre 1258 ;) — de surcens sur une maison à Ardon et à la Villette de Saint-Vincent ; (décembre 1259 ;) — d'autres surcens sur une maison et un jardin, (Juin 1263.) — Donation faite par Gautier de Chery à la même abbaye, d'un surcens de 10 sous sur une maison à Ardon, rue Richebourg. (1273, 2e férie après le dimanche de *Letare Jerusalem*.) — Donation faite par Gautier d'Ardon, de rentes sur des maisons. (Décembre 1303.) — Prise à surcens par Masselins Bobelins et sa femme, de maison et jardins à Ardon, « devant le Moustier. » (1346, mercredi après la Pentecôte.) — Sentences du bailliage de Vermandois rendues contre des débiteurs d'arrérages de rentes et surcens. — Notes analytiques de ces documents.

H. 153. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 80 pièces, papier, dont 4 plans.

1429-1788. — Baux de terres, prés, maisons et jardins sis à Ardon ; obligations à surcens. — Acquisition par l'abbaye de Saint-Vincent de rentes sur des immeubles sis à Ardon. — Mémoires et consultations relatifs aux difficultés survenues entre les abbayes de Saint-Jean et de Saint-Vincent, quant à la propriété de leurs censives. — Plans d'Ardon.

H. 154. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1771-1780. — Papier terrier de partie du faubourg et terroir d'Ardon-sous-Laon, appartenant aux religieux de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Laon, seigneurs fonciers en partie dudit lieu.

H. 155. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 8 pièces, papier.

1231-1355. — Leuilly. — Vente faite devant l'officialité de Laon par Huard Li Jaunes et Hersende, sa femme, à l'abbaye de Saint-Vincent, d'un bois sis le long de la rivière d'Ardon, lieudit Beaurepaire. (Mars 1230-1.) — Donations faites à la même abbaye : par Jeanne Lapiote, veuve d'Albéric Piot, d'un surcens de 8 sous parisis sur une vigne à Leuilly, lieudit la Couture, près le bois de Saint-Vincent ; (Avril 1252 ;) — par Oudart, curé de Lesquielles, Raoul et Clarembaud, son frère, fils de Baudouin, maire de Saint-Vincent, d'un pré sis à Leuilly ; (Décembre 1271 ;) — par Jean de Marle, dit de Bruyères, de terres à Leuilly, et échange de cens ; (Février 1278-9 ;) — par Jean de Chaule, seigneur de Pancy, d'un bois sis à Leuilly et d'une terre à Semilly. (18 Avril 1355.)

H. 156. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier, dont 3 plans.

1460-1789. — Leuilly. — Maintenue en possession, acquisitions, arpentages, plans, déclarations et baux du domaine de Leuilly. — Paiement d'arrérages de surcens et de droits de lods et vente.

H. 157. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1772-1779. — Papier terrier de la seigneurie de Leuilly, faubourg de Laon, appartenant aux religieux de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Laon.

H. 158. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 10 sceaux; 14 pièces, papier.

1210-1582. — Semilly. — Sentence de P. et J., chapelains de l'évêque de Laon, qui maintient l'abbaye de Saint-Vincent dans la propriété d'une maison à Semilly et d'un champ à la Moncelle, que lui contestait Letolde, de Semilly. (1210.) — Cession faite à ladite abbaye par Baudouin, maire de Saint-Vincent, et Hersende, sa femme, de 6 livres de surcens, monnaie de Laon. (Juin 1252.) — Constitution envers Robert Lemoine d'un surcens de 6 sous par Robert de la Vallée. (Décembre 1261.) — Cession de ce surcens à l'abbaye de Saint-Vincent par Mathilde, femme d'Anselme de Lappion et veuve dudit Lemoine. (Avril 1266.) — Abandon de surcens au profit de ladite abbaye par Oudart, curé de Lesquielles, Albéric et Raoul, enfants de Baudouin, maire de Saint-Vincent. (1263.) — Concession faite par l'abbaye de Saint-Vincent à Gobert, curé de Saint-Vincent, de l'usufruit de surcens à Semilly, et de vinages à Valavergny. (15 Juillet 1265.) — Renonciation par ledit Gobert, à ses droits. (Septembre 1269.) — Obligation par Haimet au paiement des arrérages d'une rente de 10 sous. (Avril 1266.) — Ventes faites au profit de l'abbaye de Saint-Vincent, de bois à Semilly par Jean de Laon, dit de Monceaux, Borrée, sa femme, Herbert Maire, Lisiard de Laon. (1285-96.) — Reconnaissance par les religieux de Saint-Vincent que Jeanne, veuve de Regnaut Dehez leur a légué une vigne lieudit la pâture. (14 Septembre 1484.) — Paiement de droits de vinage par l'abbaye de Saint-Vincent au chapitre cathédral. — Notes analytiques de ces documents. — Sceaux de l'officialité de Laon.

H. 159. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 50 pièces, papier.

1282-1782. — Semilly. — Acquisitions, déclarations, baux, arpentages d'immeubles, terres, prés, maisons, jardins et vignes. — Obligations à surcens. — Constitutions de rentes. — Sentences de condamnation prononcées par le bailliage de Vermandois contre les débiteurs en retard de payer les arrérages échus.

H. 160. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1753-1787. — Papier terrier de la seigneurie de Semilly, faubourg de Laon, appartenant aux religieux de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Laon.

H. 161. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1252. — La Neuville. — Bail fait devant l'officialité de Laon par l'abbaye de Saint-Vincent à Jean Cailles, de maison et champ à La Neuville-sous-Laon. (Juillet 1252.) — Original et copie moderne.

H. 162. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces papier.

1295-1767. — Saint-Marcel. — Constitutions de rentes sur des terres et vignes à Saint-Marcel-sous-Laon. — Baux de terres au même terroir.

H. 163. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1412-1787. — Vaux-sous-Laon. — Perception et paiement des droits seigneuriaux, rentes et surcens sur des maisons à Vaux-sous-Laon. — Baux et arpentages de terres et bois.

H. 164. (Registre.) — Grand in-folio, 39 feuillets, papier ; reliure en veau.

1761. — Plan et arpentage général de la seigneurie de Vaux-sous-Laon, appartenant à l'abbaye royale de Saint-Vincent de Laon ; dressé par N. Ch. Le Turc, arpenteur royal au comté d'Artois, et juré au bailliage de Bapaume. M. D. CC. LXI.

H. 165. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1771-1786. — Papier terrier de partie du faubourg et terroir de Vaux-sous-Laon, appartenant aux religieux de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Laon, seigneurs fonciers en partie dudit lieu.

H. 166. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1371-1782. — Dénombrement présenté par Jean du Sart, écuyer, de bois sis à Achery, lieudit en l'Ile, vers le Travers, d'une sausaie devant le bois de la Vieul, et de droits de justice relevant de l'abbaye de Saint-Vincent. (20 Mai 1371.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Colart Giot, comme détenteur de maison à Achery, au paiement d'une rente annuelle de 3 sous parisis due à l'abbaye de Saint-Vincent. (2 Avril 1450-1.) — Arpentages, baux et déclarations de terres et prés à Achery, appartenant à ladite abbaye.

H. 167. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1374-1775. — Ailles. — Sentence du bailliage de

Vermandois qui condamne les habitants d'Ailles à payer aux religieux de Saint-Vincent une rente annuelle de 30 sous parisis. — Lettres royaux confirmatives de cette créance. — Obligations par les habitants d'Ailles au paiement de cette rente.

H. 168. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1098-1397. — Aizelles. — Enguerrand, évêque de Laon, donne, dans le chœur de la cathédrale, à l'abbaye de Saint-Vincent, l'autel d'Aizelles, en présence d'Ébal et Gautier, archidiacres, Anselme, doyen, Eudes, chantre, Gui, trésorier, Guillaume, prévôt, et de divers autres personnages. La même charte relate le don précédemment fait par Helin, chevalier de Montaigu, à ladite abbaye, d'un alleu à Bruyères. (Ides d'août 1098, Ansel, chancelier, indict. VI, épacte XV.) — Chirographe de Roger de Rozoy, évêque de Laon, relatant l'accord intervenu entre l'église de Saint-Thomas, dépendance de l'abbaye de Saint-Vincent, et Gautier d'Aizelles, chevalier, obligeant ladite église au paiement d'un cens de 5 sous 9 deniers et une obole de bonne monnaie exigible comme les cens perçus à Laon. L'église pourra donner ces domaines à trécens et jouira du droit de pâturage à Aizelles conjointement avec ledit seigneur. (1189.) — Charte de l'officialité de Laon relatant une transaction entre l'abbaye de Saint-Vincent, d'une part, la commune et les marguilliers d'Aizelles, d'autre part, lesquels consentent à se charger désormais de la garde des calices, livres et ornements, moyennant une rente annuelle de 25 sous parisis exigible aux octaves de Pâques. (1302, dimanche après la fête de Sainte-Marie-Madeleine.) — Fondation par Jean de Fayel, chevalier, sire de Fayel et d'Aizelles en partie, et Jeanne, sa femme, d'une chapelle en l'église d'Aizelles, dotée d'une rente annuelle de 6 livres pour assurer la célébration de trois messes par semaine. (16 Septembre 1397.) — Bail de terres à Aizelles. — Notes analytiques de ces documents.

H. 169. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1311-1601. — Amifontaine. — Charte (en langue vulgaire) de Gérard de Ruffi, écuyer, portant reconnaissance du droit appartenant à l'abbaye de Saint-Vincent, de percevoir une rente annuelle de 14 setiers de seigle sur la part de dîme d'Amifontaine, dite « la partie les chevaliers » dont ledit Gérard est possesseur pour moitié et suzerain pour l'autre moitié. (Décembre 1311, vigile de Saint-Nicolas.) — Charte de l'officialité de Laon relatant la même dette. — Procédures instruites devant le Parlement de Paris contre l'abbaye de Royal-Lieu, débitrice de cette rente.

H. 170. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1585-1789. — Amigny-Rouy, Beautor et Servais. — Extraits de baux de prés. — Bail de 50 faux de pré en la prairie de Rouy.

H. 171. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 12 pièces, papier.

1248-1705. — Andelain. — Constitution devant l'officialité de Laon par Jean Clerc, fils d'Évrard Lequeu, de La Fère, moyennant une somme de 6 livres parisis payée comptant, d'une rente annuelle d'un demi muid de blé, mesure de La Fère, exigible à la Saint-Remy, sur la ferme de But. (Avril 1248.) — Reconnaissance, sous le scel du bailliage de Coucy et sous celui du bailliage de Vermandois à Laon, par Michel Hardel, d'une dette de 24 livres parisis de bonne monnaie, pour arrérages de rentes et frais de procès envers l'abbaye de Saint-Vincent ; déclarant qu'il détient pour celle-ci six faulx un tiers de pré et terres, territoire de But, moyennant une redevance annuelle d'un jaloi d'avoine, de deux vieux blancs et d'un chapon par chaque feu. (1344.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Vincent et Jean de Coucy, chevalier, par lequel celui-ci reconnaît que des saules et autres arbres le long de But sur le chemin d'Andelain à La Fère, appartiennent à ladite abbaye. (14 Février 1350-1.) — Sentence de la prévôté de La Fère qui condamne Mathieu Dourdouille et Jean Durieu à payer annuellement, lors de la moisson, à l'abbaye de Saint-Vincent, le terrage à la onzième gerbe sur ses immeubles à Andelain. (15 Décembre 1429.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui contraint Pierre de Roumeri à payer annuellement à ladite abbaye, le 1er octobre, le droit de masure à cause d'immeubles sis à Andelain. Ce droit de masure consistait en un jaloi d'avoine, mesure de La Fère, un setier de vin, une poule et un pain pour chaque contenance de 102 verges de terrain. (12 Mars 1450.) — Acensement par ladite abbaye à Guyot Dumoustier, Quentin et Jean Nicque, de terres à Andelain, moyennant le droit de masure et l'acquit des charges dues au château de La Fère. (15 Février 1528.) — Baux de la ferme de But, etc.

H. 172. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

979-1207. — Anguilcourt-le-Sart. — Copies modernes d'une cession faite par Albert, abbé de Saint-Quentin, et Gerberge, sa femme, du consentement de ses fils, de ses fidèles chanoines et laïques de l'église

de Saint-Quentin, de maison à Senancourt (*Sasnalcurt*) contiguë au domaine de Nouvion-le-Comte, moyennant une redevance annuelle de 12 deniers en faveur du luminaire de Saint-Quentin, l'emplacement d'un petit moulin (*Sediolum*) et de ses dépendances. (24e année du règne de Lothaire.) — Charte d'Anselme, abbé de Saint-Vincent (*Sancti Vincentii Lauduni minister licet indignus*), reconnaissant que Godefroi de Brixei, à l'article de la mort, a fait abandon de ses réclamations en alleu, quant à la propriété de boiss de *Tiliacum* et et de Batul, sis à Senancourt, et que cet abandon a été reconnu fait à juste titre par arbitrage d'Ernand, père dudit Godefroi. (1138.) — Vente faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Simon de Sart, damoiseau, châtelain de Laon, de terres sises à Senancourt. (Mái 1255.) — Charte de l'officialité de Laon contenant donation à la même abbaye par Dionisiard Pécheur et Marie, sa femme, d'une rente d'un muid de blé, mesure de Saint-Quentin, sur un champ, soit au Sart, soit à Nouvion-le-Comte, dans la censive de Saint-Vincent. (Mars 1274-5, pendant la vacance du siège épiscopal.) — Obligation par Reniers de Maioc, écuyer, envers la même abbaye, au paiement d'une rente de 6 jalois de blé, mesure de Saint-Quentin, comme détenteur d'une terre près du bois de Saulcet. (Mars 1282-3 ; langue romane.) — Charte de l'officialité de Laon contenant donation au même monastère par Henri d'Aulers et Margue Li Josele, sa femme, d'environ 70 verges de terre sise au Sart, contiguë au chemin dit au Franc Pierge. (1290, samedi après Quasimodo.) — Vente faite à l'abbaye de Saint-Vincent par les marguilliers du Sart, autorisés par leur curé, de 2 jalois de terres. (1306-7, 3e jour avant le dimanche des Rameaux.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 173. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1389-1557. — Dénombrements et saisie féodale d'un fief sis au Sart, de la mouvance de l'abbaye de Saint-Vincent.

H. 174. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier, dont 9 plans.

1596-1787. — Anguilcourt-le-Sart. — Acquisitions, arpentages, plans et baux de maisons, terres et prés, dîmes et terrages.

H. 175. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1574-1777. — Archon, Chery, Parfondeval, Brunehamel, Rozoy-sur-Serre. — Baux de droits seigneuriaux ; de terrage au 14e à Rozoy ; de dîme à Chery-lès-Rozoy. — Supplique des habitants d'Archon pour engager les religieux de Saint-Vincent à intervenir devant le Parlement contre Charles Lestocart et consors, habitants de la ferme de Narillon, territoire d'Ogny, qui voulaient exercer des droits de pâturage sur le territoire d'Archon.

H. 176. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1239. — Arrancy. — Vente faite devant l'officialité de Laon par Wiard de Bièvres, à l'abbaye de Saint-Vincent, moyennant 6 livres de la monnaie de Laon, de 14 sous de surcens à prendre sur deux vignes. (Juillet 1239.)

H. 177. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 10 sceaux ; 10 pièces, papier.

1225-1480. — Athies. — Charte de Clérembaud de Vendeuil contenant confirmation, en qualité de suzerain, de la cession faite à l'abbaye de Saint-Vincent, par Jean de Villers-le-Vert, et Agnès, sa femme, sœur dudit Clérembaud, d'un cens annuel de 11 livres 10 sous, monnaie de Laon, sur le bois des Manoises, sous la réserve des droits de vente et de justice. (Mars 1225, vigile de la Résurrection.) — Charte d'Anselme, évêque de Laon, approuvant la même cession en qualité de suzerain dudit Clérembaud. (Avril 1225.) — Sentences du bailliage de Vermandois condamnant Jean d'Arrancy, chevalier, les héritiers d'Adam de Montagu, Person Haton et son fils, Raoulin, Houduin, Adam Simart, écuyer, Jean Denoyers, Robert de Clozel et sa veuve, au paiement de cens et rentes à ladite abbaye, à cause de ce bois.

H. 178. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1395-1400. — Aubigny. — Sentences du bailliage de Vermandois qui condamnent la commanderie de Boncourt au paiement d'arrérages de cens, surcens et vinages dus à l'abbaye de Saint-Vincent.

H. 179. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 5 pièces, papier.

1336-1788. — Aulnois. — Dénombrements de fiefs sis à Aulnois, Chaillevois et Chevresis-le-Meldeux, présentés à l'abbaye de Saint-Vincent.

H. 180. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, pa^ier.

1174-1592. — Autremencourt. — Acensement par G., abbé de Saint-Vincent, à l'abbaye de Thenailles, de

5 pièces de terre à Éraucourt, et de ses droits à Rogny, moyennant une redevance annuelle de 6 muids de grains à la mesure de Marle, portable et livrable, savoir : 4 muids moitié en froment et moitié en avoine, à Erlon, un muid et demi de froment et un demi muid d'avoine à Dormicourt. (1174.) — Sentences du bailliage de Vermandois, condamnant : Pierre Lefèvre, fermier d'Éraucourt, au paiement de cette redevance ; — ordonnant la vente des biens de ce fermier, faute de payement. — Association entre Enguerrand de Coucy et l'abbaye de Saint-Vincent, pour l'exploitation des domaines de Richemont (La Neuville-Bosmont), Certeau et Dormicourt (Autremencourt). (1209.)

H. 181. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1524. — Benay. — Sentence des requêtes du Palais qui condamne l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine à payer au prieur de Vendeuil, représentant l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, une rente annuelle de 4 muids de blé, mesure de Saint-Quentin, sur la ferme de Caponne, sise à Benay. (7 Octobre 1524.)

H. 182. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 16 pièces, papier.

1211-1376. — Beautor. — Charte d'Enguerrand de Coucy, seigneur de La Fère, relatant un accord intervenu entre lui et l'abbaye de Saint-Vincent, qui se proposait de défricher un bois. Le tiers de ce bois appartiendra au chapitre cathédral de Laon, sous la condition de payer annuellement à ladite abbaye, entre les mains de son mayeur ou d'un envoyé, par chaque faulx à la mesure de Rouy ou d'Amigny, 2 deniers de cens avec justice et ventes ; au mayeur d'Enguerrand pour semblable quantité et à la même époque, un jaloi d'avoine à la mesure de Chauny et un chapon le lendemain de Noël. Les habitants qui dans l'autre tiers auront des prés ou des terres en culture, donneront à Beautor, à l'abbaye, outre des redevances semblables à celles dues par le chapitre cathédral, un droit égal à celui du sire de Coucy qui percevra intégralement des rentes semblables à celles réservées sur le tiers dudit chapitre. Ces rentes pourront être élevées sur les deux tiers réservés, sous la condition d'un partage égal entre le sire et l'abbaye ; mais cette dernière jouira exclusivement, en tout état de cause, de sa redevance de 2 deniers par jaloi. Chacun des contractants de cette charte pourra retenir 40 faulx à l'abbaye, sous la condition du paiement du droit de chapon et d'avoine ; le sire de Coucy, en payant les droits exigés des tenanciers de ladite abbaye. (Janvier 1210-11.) — Transaction entre Adam, doyen du chapitre cathédral de Laon, Enguerrand de Coucy, seigneur de La Fère, et l'abbaye de Saint-Vincent, pour régler leurs droits de propriété sur des bois défrichés entre Rouy et Beautor, dans la censive de cette abbaye, conformément aux précédentes stipulations. Les habitants de Rouy jouiront à perpétuité du droit de pâturage sur les deux tiers conservés après l'expiration des trois mois de réserve des herbes. Si quelques parties de ces deux tiers doivent le droit de marlage ou d'havenage, une fois les fruits cueillis, elles seront considérées comme pâture commune. (Janvier 1210-11.) — Charte de l'officialité de Laon par laquelle le chapitre de La Fère reconnaît que la léproserie de cette dernière ville étant située en la paroisse de Beautor, il n'a aucun droit à prétendre sur la dîme et la donation de la chapelle construite en cette maison. (Décembre 1214.) — Attestation donnée par G., trésorier, dit le Maître, Jean de Vibronder, et Haimmard de Reims, chanoines de Saint-Quentin, commissaires délégués par le Pape, portant que Hugues, curé de Beautor, a reconnu avoir eu tort de réclamer un droit de novales sur des prés entre Rouy et Beautor, et sur le labour de trois charrues à Beautor. (Novembre 1223.) — Charte de l'officialité de Laon attestant que l'abbaye de Saint-Vincent a fourni un missel à l'église de Beautor, exigible à cause de son droit de patronage sur cette église. (1242, jeudi avant la Nativité de la Vierge.) — Charte par laquelle Marie, dame de La Fère, constate une cession par Jean d'Artems et Agnès, sa femme, de dîmes à Beautor, en échange de terres et prés. (Octobre 1248.) Sceau équestre de la dame de La Fère. — Échange entre Enguerrand, sire de Coucy, et l'abbaye de Saint-Vincent, de maisons à Beautor, chargées de rentes en argent et chapons. (Janvier 1260-1 ; charte en langue vulgaire.)—Sentence arbitrale de Jean de Saint-Germain-le-Mont, Renaud de Venderesse, Alard du Cloître, et Raoul d'Amie, qui maintient l'abbaye de Saint-Vincent dans son droit de suite à Fargniers, pour l'exploitation des terres de Beautor, qui lui avait été contesté par l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. (1313, octaves de Saint-Pierre et Saint-Paul.) — Commissions du bailli de Vermandois pour assigner devant lui, à la requête de l'abbaye de Saint-Vincent et le curé de Beautor, Jean Acquart, habitant d'Épourdon, afin de conservation de dîmes d'avoine à Beautor. (1376.)

H. 183. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1610-1789. — Beautor. — Baux de dîmes et de prés. — Signification faite à l'abbaye de Saint-Vincent,

au nom de la fabrique de Beautor, d'une ordonnance épiscopale enjoignant de faire réparer l'église de Beautor.

H. 184. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

XVe siècle — 1552. — Berrieux. — Dénombrement de la seigneurie de Berrieux, présenté par Antoine de Miremont, seigneur en partie, à Jean Juvénal des Ursins, seigneur de La Chapelle, de Doul, d'Armentières et de Neuville-en-Laonnois. (Seconde moitié du xve siècle.) — Constitution par Simon Prouvais envers François de Fressancourt, prieur de Saint-Thomas, d'une rente de 55 sous tournois, garantie sur des immeubles sis à Berrieux-lès-Goudelancourt. — Commission du bailli de Vermandois afin de nantissement en la justice foncière de Berrieux. — Signification de ladite commission aux officiers de cette justice. — Cession par Claude Guyard, marguillier, à ce prieur, d'une rente annuelle de dix sous parisis sur une vigne à Berrieux.

H. 185. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 sceaux ; une bulle en plomb ; 5 pièces, papier.

1145-1344. — Berry-au-Bac. — Charte par laquelle Barthélemi, évêque de Laon, donne à l'abbaye de Saint-Vincent, par la main de l'abbé Anselme, les autels d'Arrancy, Sainte-Croix et leurs dépendances, pour la célébration de son anniversaire. Ce prélat donne en outre à la même abbaye l'autel de Pierrepont construit hors de l'enceinte du château, celui de Berry (au-Bac) et le bois de Corneil, moyennant une redevance annuelle de 6 deniers. (1145 ; sceau de Barthélemi attaché avec une lanière en cuir.) — Bulle du pape Alexandre III, datée de Sens, 4 des ides de juillet, sans indication d'année, adressée à Wautier, abbé de Saint-Vincent, pour confirmer l'autel de Berry-au-Bac à son monastère, à l'exclusion de celui de Marmoutiers, qui en revendiquait la propriété à titre de dépendance du prieuré de Roucy. L'abbaye de Saint-Vincent fondait son droit sur une possession de 40 ans ; ce qui autorise à croire que cette bulle est des dernières années du pontificat d'Alexandre III. — Charte de l'officialité de Reims qui condamne les habitants de Berry-au-Bac à payer le quart des dîmes à l'abbaye de Saint-Vincent. (Mai 1214.) — Charte par laquelle Jean, abbé de Saint-Vincent, pour se redimer d'une pitance de 30 livres parisis due annuellement à ses religieux, leur abandonne des droits sur la dîme de Berry-au-Bac évalués 26 livres par an, outre une rente de 100 sous parisis moins 4 deniers et une obole parisis assignée sur deux maisons contiguës sises à Laon, au Bourg, sous la réserve en faveur desdits religieux d'un prélèvement annuel de deux muids de froment sur la grange de Méchambre. (Juin 1285.) — Homologation par le bailliage de Vermandois d'une sentence arbitrale rendue par Robert de Paissy et Baudouin de Commy (*Comin*), qui maintient à l'abbaye de Saint-Vincent et au curé de Berry-au-Bac, la moitié de la dîme de Berry-au-Bac à partager également entre eux, et laisse le surplus aux abbayes de Saint-Corneil de Compiègne, de Saint-Denis de Reims, de Saint-Thierry, et au curé de Cormicy. Ces deux dernières abbayes et le curé de Cormicy auront en outre la demi-dîme à cause du droit de poursuite lorsque les terres seront labourées, soit à prix d'argent, soit par des habitants de Cormicy. (20 Mai 1344.)

H. 186. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1561-1769. — Baux des dîmes de Berry-au-Bac.

H. 187. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 32 pièces, papier.

1362-1785. — Bertaucourt-Épourdon et Saint-Gobain. — Obligations à cens et surcens sur des immeubles. — Sentences du bailliage de Vermandois portant condamnation au paiement d'arrérages échus desdits surcens et cens. — Sceau de Jacques de Vieulaines, lieutenant général au bailliage de Vermandois. — Baux de terres et prés.

H. 188. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1752-1757. — Papier terrier de la terre et seigneurie de Missancourt, à Bertaucourt-Époudon, appartenant aux religieux de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Laon.

H. 189. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin, 5 sceaux ; 22 pièces, papier.

1146-1486. — Besny. — Charte de confirmation par Barthélemi, évêque de Laon, de la donation des dîmes de Besny, faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Cécile de Soupy. (1146 ; chirographe en double.) — Chartes de l'officialité de Laon portant donation à cette abbaye, sous réserve d'usufruit : par Pierre de Saint-Vincent, maire de Besny, de maison, vignes, terres, prés et grange à Besny, de terres à Pouilly. (Janvier 1261-2). — Par Asceline, veuve de Pierre Salembien, de ses biens. (Avril 1261, 5e férie après Pâques fleuries.) — Charte portant quittance de 11 livres parisis délivrées aux héritiers de ladite Asceline par suite de re-

nonciation à sa succession. (Avril 1263.) — Charte par laquelle Milessens, abbesse du Sauvoir, et son couvent, reconnaissent avoir fait tirer des pierres et des grés au Mont fendu, en vertu d'autorisation de l'abbaye de Saint-Vincent. (1283.) — Constitution moyennant 25 sous parisis envers ladite abbaye par Jean le Bon-Enfant et Wedaline, sa femme, d'un surcens de 30 deniers sur un bois à Besny, lieudit à la Cervelle, déjà chargé d'un droit de cens de 3 laonisiens au profit de la même abbaye. En cas de retard dans le paiement des arrérages, les constituants devront une amende de 5 sous laonisiens. (Mai 1284 ; langue vulgaire.) — Chartes de l'officialité de Laon portant autorisation aux frères et sœurs de la maison de Saint-Lazare sous Laon, d'extraire des grés et des pierres au Mont fendu, pour leurs constructions. (1285-1296.) — Charte d'Étienne, doyen du chapitre cathédral de Laon, attestant que pareille autorisation a été donnée audit chapitre pour la réparation des chaussées. (1290, 4e férie après la fête de la Résurrection.) — Charte sous le scel du bailliage de Vermandois, contenant constitution d'un surcens de 28 sous parisis par Gilles de Chery et Marguerite, sa femme, habitants de Besny, en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, moyennant aliénation de moitié de la vieille grange dîmeresse de Besny, vers Aulnois, l'autre moitié appartenant à Gilles, fermier de Courdeau. (1346, lundi veille de Saint-Nicolas d'été.) — Cession faite à ladite abbaye, par ce fermier et sa femme, Gilles Gazelle et Mehaus, sa femme, habitants de Besny, de 28 verges de terre en échange de cette moitié de grange. (1346, samedi jour de la Madeleine.) — Obligation par Regnaut d'Aulnois, clerc, au paiement d'une rente de 3 muids de vin blanc envers la même abbaye, comme détenteur de vignes. (7 février 1360-1.) — Sentences d'entérinement au bailliage de Vermandois, d'un accord entre l'abbaye de Saint-Vincent et celle de Saint-André du Cateau-Cambrésis : fixant la dîme que la première doit percevoir à Besny, Loizy et Mons-en-Laonnois sur les biens de la seconde et ceux de ses tenanciers ou fermiers ; — portant que désormais cette rente sera payée à Besny, moitié en vin blanc et moitié en vin vermeil. (1361-1371.) — Supplique adressée par la commune de Crépy aux religieux de Saint-Vincent, afin d'être autorisée à extraire pour ses fortifications des grés à Besny, sans tirer à conséquence. (20 janvier 1377-8.) — Sceau de la commune. — Sentences du bailliage de Vermandois condamnant Jean Delagrange, couvreur à Vaux-sous-Laon, et Pierre Chatelain, au paiement des arrérages échus d'un surcens annuel de 28 sous parisis sur la maison ou vieille grange dimeresse et une vigne lieudit au Bigot. (1390-1403.) — Commission du bailliage de Vermandois rendue contre les maire et échevins de Besny pour la saisie de dizeaux d'avoine à titre de dîme. (31 juillet 1408.) — Reconnaissance par Colard Barrois que 4 jalois et demi de terres à Besny appartiennent à l'abbaye de Saint-Vincent. (24 janvier 1465-6.) — Sentence qui condamne Robinet Marie, de Saint-Marcel, à payer à l'abbaye de Saint-Vincent une dîme de seigle dont il est redevable à Besny. (10 décembre 1486.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 190. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

1578-1781. — Besny. — Baux, déclarations, plan, bornage et arpentages de la ferme de Besny. — Baux des dîmes. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Vincent de Laon et celle de Saint-André du Cateau-Cambrésis pour le règlement de leurs droits de propriété à Besny. Correspondance, mémoires.

H. 191. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1772-1777. — Papier terrier de partie du terroir de Besny, appartenant aux religieux de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Laon, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, seigneurs fonciers en partie dudit lieu.

H. 192. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1242-1246. — Bosmont. — Reconnaissances faites devant l'officialité de Laon par Gilles, chevalier de Bosmont, constatant que les droits de vente, à Bosmont, appartiennent à l'abbaye de Saint-Vincent.

H. 193. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1404. — Bois-lès-Pargny. — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Griffon à payer, comme détenteur de vigne à Bois-lès-Pargny, à l'abbaye de Saint-Vincent, une rente de 5 jalois de grains, moitié en blé, moitié en avoine.

H. 194. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1250. — Bourg. — Charte de l'officialité de Laon portant obligation par Gui, fils de Guillaume Baril, clerc, au paiement d'un cens annuel de 5 sous sur une vigne sise entre Bourg et le pont sur l'Aisne. (1205, férie après *Oculi mei.*)

H. 195. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 2 pièces, papier.

1222-1582. — Charte par laquelle Anselme, évê-

que de Laon, relate une sentence arbitrale de Gobert de Montchâlons et Jean de Frescan, ci-devant prévôt du Roi, confirmant à l'abbaye de Saint-Vincent la dîme de Thévigny et de Bièvres, des droits de vinage, des prés et des vignes, contestés par Simon Libres et Nicolas, son frère. (Août 1223.) — Baux des dîmes de Bièvres.

H. 196. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Brissy, Hamégicourt et Alaincourt. — Bail fait par l'abbaye de Saint-Vincent à Antoine Cauvin de terres et de prés.

H. 197. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 6 sceaux ; 25 pièces, papier.

1160-1400. — Bruyères. — Acensement par G., abbé de Saint-Vincent, de deux vignes sises à Bruyères, lieudit en Rochefort. (Vers 1160.) Sceau de G., abbé. — Cession par Hugues, abbé de Saint-Vincent, et son monastère, d'une maison à Bruyères, provenant de don fait par Eudes, à Tézhon, en échange de la vigne Bescendons. (1178.) — Charte de Roger, évêque de Laon, relatant la donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Willaume Machio, de cinq vignes, de moitié d'un pré et de deux maisons avec grange et manoir. (1186, jour de la fête des Saints Martyrs.) Sceau de Roger de Rozoy. — Acensement perpétuel fait par Hugues, abbé de Saint-Vincent, à Robert, bourgeois, de trois maisons sises à Bruyères, moyennant une redevance annuelle de 60 sous de bonne monnaie exigibles à la Saint-Remy. Flamiger, maire de Bruyères, figure comme l'un des témoins. (1194.) — Charte de Raoul, abbé de Vauclerc, relatant une transaction entre son abbaye et celle de Saint-Vincent au sujet de la possession d'une terre chargée d'un cens d'une obole envers ladite abbaye. Celle-ci conservera la terre en laissant toutefois un chemin d'accès de la largeur de la porte d'une maison appartenant à l'abbaye de Saint-Vincent qui sera désormais déchargée dudit cens. (1207.) — Charte de A. de Coloires, précepteur des Templiers en France, attribuant à cette abbaye les droits de propriété d'une rente de 20 sous et d'une vigne, sous la réserve des droits de Justice aux Templiers. (Décembre 1214.) Sceau des Templiers. — Reconnaissance par Cobert Moinet, portant qu'il doit à l'abbaye de Saint-Vincent un cens annuel et perpétuel de 20 sous, à cause de sa maison sise à Bruyères. (Février 1217-8.) — Attestation par l'officialité de Laon, de la vente faite à ladite abbaye par Odeline de la Place, moyennant 22 livres parisis, d'une maison sise à Bruyères, en la place où on vend le blé et contigué à une maison appartenant à ladite abbaye. (Novembre 1236.) — Donation faite à la même abbaye par Lionne le Fripier et Aelide, sa femme, d'une rente de 40 sous laonisiens à percevoir à la Saint-Remy sur une maison à Bruyères. (Novembre 1275.) — Échange de rentes entre l'abbaye de Saint-Vincent et Robaillus du Cloître. (Septembre 1278.) — Testament de Jean de Monthenault, curé de La Ferté, faisant élection de sépulture à l'abbaye de Saint-Vincent, et lui conférant une rente portant lods et vente de 14 sous parisis sur un pré à Bruyères, une somme de 20 sous pour le luminaire et une autre de 40, pour la pitance de ceux qui assisteront à ses obsèques et voudront ce jour-là dîner à l'abbaye. (Mars 1280.) — L'abbaye de Saint-Vincent cède à Pierre de Venderesse et Agnès, sa femme, habitants de Bruyères, moyennant une somme une fois payée de 16 livres parisis en florins d'or au mouton portant le coin royal, un cens de 2 deniers exigible au 1er octobre et un surcens de 40 sous exigible le jour des Brandons, une maison sise à Bruyères. A défaut de payement aux termes fixés, les preneurs devront l'amende selon la loi de Bruyères. Si le retard dure trois ans, l'abbaye rentrera de plein droit en possession de la maison sans le secours de la justice. Tous les frais sans exception sont en tous cas à la charge des preneurs. (1355-6, samedi après la mi-carême.) — Charte (fausse) de Raoul de Coucy, chevalier, et de sa femme Édeline, portant donation à l'abbaye de Saint-Vincent d'une rente de 11 sous 3 deniers parisis sur leurs maisons à Bruyères, au marché. (Août 1360.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Adam Sans Terre à payer à ladite abbaye des droits de cens, vinage, amende, lods et vente grevant une vigne qu'il avait acquise à Bruyères, lieudit à Radon. (20 Mars 1399-1400.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 198 (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1487-1786. — Bruyères. — Sentences du bailliage de Vermandois contraignant diverses personnes au paiement de cens, surcens, lods et vente. — Remboursement du prix de prés, maisons et vignes aliénés. — Baux de maisons, terres, vignes et jardins.

H. 199. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1772-1775. — Papier terrier de partie de la ville de Bruyères, appartenant aux religieux de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Laon, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur.

H. 200. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 5 sceaux ; 6 pièces, papier.

1179-1218. — Bucy-lès-Cerny. — Domaine de Sart-l'Abbé. — Charte de Robert, doyen de Laon, et de son chapitre, contenant cession à l'abbaye de Saint-Vincent de leurs biens sis à Riu. (Montrieulois) ; de prés, terres labourables et incultes, cens et justice, moyennant un trécens de 40 sous de la monnaie de Châlons, exigible aux octaves de l'Épiphanie. (1179.) Sceau du chapitre. — Chirographe d'un accord intervenu entre H. abbé de Saint-Vincent et son monastère, d'une part, et Gui, châtelain de Coucy, d'autre part, au sujet du bois de Lalleu, dont ce monastère avait les trois quarts, et Gui, le surplus. Les droits de ressort, justice, ban, forfaits et autres profits seront communs. Chacun aura son sergent. Gui donne au monastère une terre et des prés à Bucy-lès-Cerny, vers le Morieulois, jusqu'à la terre du Roi, et une partie du bois que ledit monastère pourra aliéner ou défricher. Cette charte n'est point datée. Ses dispositions sont approuvées par Jean, châtelain de Noyon. Sceau de Gui à l'un des deux originaux. — Vente dudit bois, avec faculté de défricher, faite par Gui, châtelain de Coucy, du consentement de sa femme Marguerite, à l'abbaye de Saint-Vincent. Gui se réserve un cens annuel de 20 livres exigible le lendemain de la Toussaint, sans cependant que l'amende, en cas de retard, puisse excéder 7 sous et demi de bonne monnaie. (Avril 1200.) — Cette vente est attestée par des chartes dudit Gui, de Roger, évêque de Laon, un diplôme du roi Philippe-Auguste, daté de Bethizy. (1200.) — Sceaux de Gui et de Roger de Rozoy. — Chartes d'Anselme, évêque de Laon, de H. doyen, L. chantre, R. de Flavigny, chanoine de Guise, constatant la ratification faite par Renaud, châtelain de Coucy, de cette vente (février 1217-8), qui comprend aussi les droits de justice et de seigneurie des biens aliénés. Sceau de Renier de Flavigny, chanoine. — Notes analytiques de ces documents.

H. 201. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1529-1757. — Bucy-lès-Cerny. Domaine de Sart-l'Abbé. — Baux de bois, moulin à eau, prés, étangs, rivières, maisons, terres labourables. — Consentement donné en 1573 par Henri, prince de Condé, de rendre au clergé des biens qui avaient été vendus moyennant 102, 138 livres 13 sous 4 deniers tournois.— Mandement du roi Charles IX pour la mise à exécution de l'arrêt du Conseil du 20 janvier 1573, ordonnant la remise de la terre du Sart-l'Abbé, sous condition de rembourser les prix et loyaux coûts des biens aliénés.

H. 202. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 7 pièces, papier.

1178-1451. — Bucy-lès-Cerny. — Charte de Roger, évêque de Laon, relatant l'abandon fait à l'abbaye de Saint-Vincent par Guillaume de Moncels (Monceau), fils d'Odon, d'une part de la dîme de Bucy qu'il détenait malgré l'interdit et l'excommunication prononcés dans les conciles, et de ce qu'il possédait au même village en terres, cens, chapons, rentes. Cet abandon est fait pour le salut de l'âme dudit Guillaume et de celles de ses prédécesseurs, du consentement de sa femme Élisabeth, de ses frères Clérembaud et Enguerrand, de ses filles, et d'Ébal, fils de sa fille aînée, et de Renier de Boomont (Bosmont), époux de cette dernière. Cette charte a été souscrite par Gautier, archidiacre, Foulques, chantre, Renier, doyen. (1178.) — Donation faite devant l'officialité de Laon, à cette abbaye, par Oudard Rigaus et Béatrix, sa femme, d'une rente de 6 sous parisis pour les pitances à percevoir sur une maison et dépendances à Bucy-lès-Cerny. (Avril 1287, samedi avant *Misericordia Domini*.) — Sentence de la justice de Bucy-lès-Cerny qui condamne Jean Le Prestre et Jeanne, sa femme, à payer à l'abbaye de Saint-Vincent trois florins d'or pour arrérages de surcens, et décide que ladite Jeanne, femme de corps de cette abbaye, ayant épousé Jean Le Prestre, homme libre, est aussi devenue affranchie pour 6 ans du droit de chevage d'un denier tournois par an et de l'amende annuelle de 7 sous 6 deniers. (22 février 1376-7.) — Commission du bailliage de Vermandois pour faire opérer, audit Bucy, nantissement sur les héritages des habitants de ce village, afin de garantir à l'abbaye de Saint-Vincent le paiement annuel d'une rente de 6 livres parisis et d'un florin d'or franc au coin du Roi. (3 novembre 1382.) — Lettre de rescription d'Adam de Bouconville, sergent royal en la prévôté de Laon, rendant compte audit bailliage de la mise à exécution de ladite commission. — Sceaux dudit sergent et de Drouart de Hainaut, lieutenant au bailliage de Vermandois. — Adjudication, par ce bailliage, des biens de Jeanne, veuve de Jean Lartesien, à Jacquemin Brensant, faute de paiement, de sa part de ladite rente. (Mars 1382.) — Sentence confirmative de cens et rentes audit Bucy, en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, à l'exclusion de celle de Saint-Nicolas-aux-Bois. (12 mars 1450-1.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 203. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1500-1774. — Bucy-lès-Cerny. — Adjudication par décret du bailliage de Vermandois, d'une maison à Bucy-lès-Cerny, chargée de cens et rentes envers l'abbaye de Saint-Vincent, à Jean Polleux, barbier à Laon. — Commandement fait aux officiers de la justice foncière de Bucy par Antoine Doulcet, sergent ordinaire du Roi, afin de nantissement. — Bail à surcens de cette maison par ledit Polleux. — Vente de ladite maison, par sa veuve, à l'abbaye. — Obligations à surcens; baux et déclarations de terres et maison à Bucy-lès-Cerny, appartenant à l'abbaye de Saint-Vincent. — Provisions de la cure de Bucy-lès-Cerny, accordées par le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Vincent, à Thomas Lequeux, le 11 septembre 1525, sur la résignation de Marchand, curé.

H. 204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1457. — Bucy-lès-Pierrepont. — Acte passé devant Gobert Fournet, chanoine de Laon, constatant la réduction d'un tiers, par l'abbaye de Saint-Vincent, de son droit de terrage de 18 jalois de seigle qu'elle percevait à Bucy-lès-Pierrepont.

H. 205. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 sceau ; 8 pièces, papier.

1214-1684. — Cessières. — Charte de donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Gobert, vidame du Laonnois, d'une rente annuelle de 50 sous, monnaie de Laon, exigible le 1[er] octobre à Mons-en-Laonnois, sur une vigne lieudit en Larris, et de 20 sous sur une maison sise derrière l'église de Cessières et des terres, exigible le jour des âmes. L'abbaye célébrera chaque année un service solennel pour le repos de l'âme du donateur. (Mars 1214.) — Sceau dudit Gobert — Donation faite à la même abbaye par Thiébault Despoises et Jeanne, sa femme, habitants de Cessières, de terre et pré audit Cessières. (1335, samedi après la Saint-Martin d'hiver.) — Baux de ce pré.

H. 206 . (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1776-1785. — Chaillevois. —Baux de terres lieudit le beau Chêne.

H. 207. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1373-1768. — Chambry. — Sentence du bailliage de Vermandois, qui condamne Jean Letelier à payer à l'abbaye de Saint-Vincent une rente de 10 sous parisis sur une maison et une terre à Chambry. — Baux de terres audit Chambry.

H. 208. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 15 pièces, papier.

1220-1780. — Chamouille. — Abandon fait par Thierry à la Prévôtesse, sa femme, devant Garnier, official de l'évêque de Laon, en présence de l'abbé de Saint-Vincent, de maison, vigne et deux muids de vinage à Chamouille, chargés d'un cens annuel de 25 sous exigible par l'abbaye de Saint-Vincent. (1220, 6e férie après la fête de Toussaint.) — Charte d'A. évêque de Laon, constatant que Jean, abbé de Saint-Vincent, et ses religieux, ont pris en considération la détérioration des bâtiments et terrains du domaine de Chamouille, et cédé à Évrard de Merival, bourgeois de Laon, et à Mézalie, sa femme, l'usufruit de ce domaine, moyennant abandon par Évrard d'une somme fixe de 200 livres, et en outre de la nue-propriété d'une vigne lieudit le Champ Gérard, entre Chamouille et Pancy, et la charge de toutes les réparations de ladite ferme (Janvier 1226-7.) — Baux à perpétuité faits par Baudouin, abbé de Saint-Vincent, et ses religieux, à Jacques de Paanci, Burgère, veuve de Gobert, et Raoul, son fils, de terres et prés à Chamouille, moyennant un fermage annuel de 20 muids de blé à la mesure de Bruyères, exigible aux fêtes de la Toussaint, et 9 deniers obole monnaie de Laon de droit cens exigible le 1[er] octobre (Juillet 1241) ; — à Gobain Tortouaille, d'une vigne moyennant un fermage annuel de 6 muids de vin, mesure de Chamouille, et d'un denier de bonne monnaie exigible le 1[er] octobre, et l'obligation de faire pressurer son vin au pressoir banal de Chamouille selon l'usage ordinaire. (Mars 1246) — Cession faite devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Vincent, par Jean Thitouee, moyennant 27 livres parisis, d'un cens de 60 sous laonnois en franc alleu, sur la maison de Raoul, damoiseau à Chamouille, lesquels avaient été acquis pour cause de voisinage des chapelains de l'eglise de Sainte-Marie de Laon (Mars 1246.) — Charte de Guillaume de Cepy, official de Laon, relatant le legs fait à l'abbaye de Saint-Vincent par Helvide, veuve de Jean Le Choisne, d'une rente annuelle de 3 jalois et 3 boisseaux de blé à la mesure de Chamouille, à prendre sur le moulin et la communauté des habitants de ce village. (Septembre 1257.) — Charte de Jean de Dammarie, official de Laon, constatant la cession faite par le chapitre cathédral de cette ville et l'abbaye de Saint-Vincent, aux habitants de Chamouille, de la banalité du four de ce village, moyennant une rente annuelle

de 14 livres parisis, exigible à Chamouille, et à partager: un tiers pour le chapitre, deux tiers pour l'abbaye. (Décembre 1260.) — Reconnaissance de cette cession, par les habitants de Chamouille, devant les maire et jurés de la commune de Cerny, dont ils dépendaient. (Décembre 1260.) — Adjudication au profit de l'abbaye de Saint-Vincent, des biens de Person Merart, dit Barret, banni pour cas criminel, et mainlevée de la main du Roi mise sur ces biens. (11 mai 1340.) — Réobligation envers l'abbaye de Saint-Vincent, par les habitants de Chamouille, au paiement d'une rente annuelle de 2 jalois de blé de mouture et de 14 deniers de surcens pour leur part du moulin sous le village. (1372, 13 juin.) — Commission du bailliage de Vermandois, afin d'assigner les habitants de Chamouille en retard de paiement de cette rente réduite à 36 sous pour une période de 36 années. (1543-4.) — Reconnaissances de surcens, etc.

H. 209. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1502-1648. — Chamouille. — Lettres à terrier adressées par la chancellerie au bailliage de Vermandois, pour la confection d'un terrier des domaines de Chamouille, Besny et Erlon. — Commission de ce bailliage autorisant à recevoir les déclarations des tenanciers. — Assignation aux habitants de Chamouille dans le but de les contraindre à fournir leurs déclarations. — Procès-verbal de lecture desdites lettres et commission à ces habitants, avec leur adhésion. — Bail du quart du moulin de Chamouille, appartenant à ladite abbaye. — Requête adressée audit bailliage contre le fermier de ce moulin, débiteur de 29 années de fermages, etc.

H. 210. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 6 pièces, papier.

1202-1699. — Châtillon-lès-Sons. — Charte d'Enguerrand, sire de Coucy, portant cession à l'abbaye de Saint-Vincent, d'une rente de 18 muids de froment à percevoir sur la grange de la ferme de Champcourt, appartenant à l'abbaye de Thenailles, en échange du domaine de Saint-Lambert, donné jadis par Barthélemy, évêque de Laon. (Juin 1202.) — Approbation de cet échange par Gobert, abbé de Thenailles, et son monastère. (Avril 1202-3.) — Sentence de Richard, chantre, de Pierre d'Orgeval et d'Hugues de Coucy, chanoines de Saint-Quentin ; commission du pape validant cet échange contre lequel s'était pourvu ledit Enguerrand, sous le prétexte de tromperie quant à l'importance dudit domaine (Juin 1207.) — Homologation, par le bailliage de Vermandois, d'accords entre lesdites abbayes, au sujet du paiement des arrérages de cette prestation. — Obligations par l'abbaye de Thenailles, au paiement desdits arrérages. — Sceau de cette abbaye, en 1436.

H. 211. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1226. — Cherêt. — Charte de Jean de Busancy, official de Laon, relatant la promesse faite par Poncin, chevalier d'Amie, Marie, sa femme et leurs enfants, de s'en rapporter à la décision de Garin, doyen du chapitre de Saint-Julien, et de Robert, curé de Sainte-Benoîte, sous-doyen de la chrétienté de Laon, pour terminer le différend entre lui et l'abbaye de Saint-Vincent, au sujet du legs fait à cette abbaye par Béatrix de Festieux, d'une vigne sise à Cherêt. (6e férie avant la fête de Saint-Jacques et Saint-Christophe, 1226.) — Sentence (avec sceaux desdits arbitres), reconnaissant la validité de ce legs. (Août 1226.) — Charte dudit Jean de Busancy constatant la quittance d'une somme de 20 livres payée audit Poncin par Emelote, fille de Wiard de Festieux, fils de la donatrice, et par l'abbaye, à l'occasion de ce différend. (Août 1226.).

H. 212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier.

1501-1775. — Cherêt et Bruyères. — Baux de vignes.

H. 213. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 2 pièces, papier.

1190. — Chermizy. — Charte de Roger, évêque de Laon, relatant la donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent, d'une portion de dîme à Chermizy, et de pré dit au Chanel, par Gui de Chermizy, du consentement de Geltrude, sa femme, de ses enfants, de ses frères et de Robert de Pierrepont, son suzerain. Nicolas et Simon de Morreni (Mauregny) se portent plèges. La charte a été écrite par Willerme, chancelier. — Sceau de Roger de Rozoy, incomplet. — Copie moderne et note.

H. 214. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 8 pièces, papier.

973-1661. — Chevregny. — Copies modernes d'une charte de Roricon, évêque de Laon, donnant à l'abbaye de Saint-Vincent l'église de Chevregny avec ses annexes : Monampteuil, Auteuil et Urcel, ainsi que leurs dépendances. (973.) — Charte portant reconnaissance par Hugues, abbé de Saint-Vincent, et son monastère, d'une prestation annuelle de 3 muids de blé, payable à Anselme de Chevregny, chevalier, et à Sophie, sa femme, à leur héritier légitime et à l'héritier légitime de ce der-

nier, sur la ferme de La Bove, ou leur maison de Chevregny, en cas d'insuffisance. La prestation cessera en cas de décès sans héritier légitime. (Vers 1198.) Henri, prieur, Baudouin, sous-prieur, Enguerrand, prévôt, Hellin, chevalier de Chevregny, et Thierry Flammains d'Hostel figurent comme témoins. Sceau dudit Hugues. — Ratification par Gobert, seigneur de Clacy, vidame, du Laonnois, et Mathilde, veuve de Gérard, ex-vidame, de la donation faite à ladite abbaye par Gobert de Chevregny, chevalier, d'une vigne et d'une terre vague audit Chevregny, lieudit la vigne Bernard. (Février 1219-20.) Sceau dudit Gobert. — Transaction passée devant le bailliage de Vermandois entre les abbayes de Saint-Vincent et Saint-Yved de Braine. Cette dernière payera annuellement, à Noël, un jaloi de blé sur sa ferme de Certaux, sous la condition d'exemption de dimes sur le territoire de Chevregny. (17 septembre 1357.) — Vente faite sous le scel du bailliage de Chauny à l'abbaye de Saint-Vincent par Guillaume de Fouilloy, chevalier, seigneur d'Abbécourt, et Isabelle Dauvilliers, sa femme, de bois, cens, rentes et droits seigneuriaux à Chevregny, moyennant 350 florins d'or. Investissement et bail de ces biens. (1380-1382.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Vincent, d'une part, la fabrique et les habitants de Chevregny, d'autre part. L'abbaye sera déchargée des réparations de la nef de l'église en donnant annuellement, pendant 12 ans, un muid de vin, moitié blanc et moitié vermeil. (1453, 6e férie après la fête du Saint-Sacrement.) — Sentence du bailliage de Laon contraignant cette fabrique à communiquer à l'abbaye le procès-verbal de visite de l'église. (20 décembre 1661.)

H. 215. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 124 pièces, papier.

1517-1787. — Chevregny et Monampteuil — Baux, arpentages et déclarations de maisons, vignes, terres, jardins, prés, bois et savarts, et de dimes. — Obligations à surcens.

H. 216. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 sceau; 8 pièces, papier.

1414-1788. — Chivy et Étouvelles. — Vente faite sous le scel du bailliage de Vermandois, à l'abbaye de Saint-Vincent, par Victor Desclin, écuyer, et Jeanne, sa femme, de prés et bois. — Commission de ce bailliage afin d'investissement. — Signification aux mêmes fins, faite à la justice foncière de Semilly. — Sceau de Raoul Fournet, lieutenant du bailli de Vermandois. — Investissement. — Résiliation d'un bail viager de biens à Chivy-lès-Étouvelles, fait en 1535 à Jacques Médard. — Baux de prés et terres sis à Chivy-lès-Étouvelles.

H. 217. (Liasse.) — pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1629-1778. — Cilly, Richemont et Certeau. — Baux de dimes.

H. 218. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1271. — Clacy. — Charte de confirmation par Simon du Sart, chevalier, châtelain de Laon, sire de Barenton-Cel, de la donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Renaud de Sauvresis, chevalier, de la rente d'un muid de blé assignée sur des terres à Thierret et Avain. (Décembre 1271 ; langue vulgaire ; original et copie moderne.)

H. 219. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 5 pièces, papier.

1298-1370. — Clastres. — Cession faite devant l'officialité de Noyon par le curé et les marguilliers de Clastres, au prieur de Vendeuil, agissant pour l'abbaye de Saint-Vincent, moyennant 60 sous parisis, d'une rente annuelle de 5 sous exigible à la Saint-Remy sur des terres à Clastres. Les prieurs de Vendeuil jouiront désormais de cette rente. (1298, 4e dimanche après Quasimodo.) — Adam de Clastres, écuyer, reconnaît être redevable envers l'abbaye de Saint-Vincent, à cause du prieuré de Vendeuil, d'une rente annuelle d'un muid de blé et de 5 chapons sur la grange de Clastres. (1345, dimanche avant Saint-Mathieu.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Pierre Langlet, dit Loyebague, comme époux d'Isabelle, veuve de Gilon de Clastres, écuyer, au paiement de cette rente. (25 juillet 1346.) — Sceau dudit bailliage. — Reconnaissance de cette obligation par Jean de Clastres, écuyer. (1370, veille de Quasimodo.) — Copie moderne et notes analytiques de ces documents.

H. 220. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1233. — Colligis et Pancy. — Charte de l'officialité de Laon relatant la conversion faite par l'abbaye de Saint-Vincent, de la rente annuelle de 2 muids de vin blanc que lui devait Odoard, comme possesseur de de terres à Colligis et à Pancy, en une rente de 12 sous parisis exigible à la Saint-Remy, à Chevregny. (Mars 1233.) — Copie moderne et note.

H. 221. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1115-1116. — Courbes. — Charte de Barthélemy, évêque, confirmative de la donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent, de l'alleu de Courbes, par Helvide, femme d'Ibert, vidame sous l'épiscopat d'Éliuand. Après la

mort d'Helvide, Pierre exerça les fonctions de vidame, et son fils Addo épousa Oidele, nièce et héritière d'Helvide. Ils consentirent à respecter cette donation, moyennant une somme de 35 livres; mais Oidele, du consentement de son très cher époux, donna à l'abbaye de Saint-Vincent un alleu à Pétilly. Barthélemy approuve donc les deux donations, l'une ancienne, l'autre nouvelle, et fait signer sa charte par Ansel, doyen et archidiacre, Widon, archidiacre et trésorier, Blihard, chantre, Raoul, maître, Godefroi, chapelain, Enguerrand de La Fère, Roger de Pierrepont, Godefroi de Ribemont, Raoul de Francocourt (Faucoucourt), Nicolas, châtelain (Laon, 1115.) — Charte de Barthélemy confirmant de nouveau ladite donation de l'alleu de Courbes et celle faite à la même abbaye par Élinand, évêque de Laon, l'un de ses prédécesseurs, de l'autel de La Ferté (Ferté-Chevresis). Élinand voulut que les deux maisons possédées par l'abbaye au même lieu fussent affranchies de tout service féodal, et qu'elle pût jouir librement du dixième de la dîme de La Ferté. L'évêque Barthélemy désirant prouver son attachement à l'abbaye de Saint-Vincent, exempte ces deux maisons de la dîme envers Odon, curé de La Ferté, qui donne son consentement à cet effet. Barthélemy décide en outre que l'abbaye prélèvera sur cette dîme une rente de 5 muids de blé libre de toutes charges. Les archidiacres Widon et Ansel, Raoul, frère de ce dernier, Blihard, chantre, Nicolas, châtelain, signent cette charte. (Laon, 1116.) — Copie moderne de cette charte.

H. 222. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 6 sceaux; 18 pièces, papier.

1239-1372. — Courbes. — Charte de Guillaume d'Antoigny, official de Laon, attestant que Benoît Li Crines, de Monceau-sur Serre (Monceau-les-Leups), et Ermengarde, sa sœur, ont vendu à l'abbaye de Saint-Vincent un pré sis à Courbes, contigu à celui de Pétilly, et contenant une faulx et demie, moyennant 115 sous parisis payés comptant. (Mars 1239) — Charte de Clément de Saint-Germain, chanoine et official, contenant un testament par lequel Hersende de Leurant lègue à l'hôpital de Saint Vincent un lit, 25 aunes de toile, 4 draps, une couverture, un matelas et 10 livres parisis pour célébrer son anniversaire, et différents objets en argent pour acheter un calice destiné à l'aumônerie de Courbes. (Juillet 1243.) — Charte d'Henri Deimbert, official de Laon, portant reconnaissance par Gérard du Sart, qu'il est depuis 8 ans homme de corps de l'aumônerie de Saint-Vincent, sise à Courbes, et paie en cette qualité, à cette abbaye, un chevage annuel d'un denier parisis le jour de Saint-Vincent. (Janvier 1244-5.) — Cession faite devant Thiébaut de Baya, official de Laon, par Nicolas, chapelain de Nouvion-le-Comte, de terres et prés de son bénéfice, sis à Courbes, à Helvide de Montmanant, en échange de 10 jalois de terre audit Nouvion-le-Comte, du consentement de Robert, doyen de Moy. (Avril 1247.) — Charte de Hugues *de Bizuntio*, official de Laon, contenant vente, moyennant 56 sous parisis, à l'abbaye de Saint-Vincent, pour son aumônerie, par Mathieu Vennier, Marie, sa femme, et Albéric dit Mathieu, de Courbes, de leur part d'un courtil sis à Courbes, contigu au four de ce lieu. (Avril 1263) — Reconnaissance par Robert Erchampins, de Courbes, de son obligation de faire faner un pré dit au Travers, comme détenteur d'une maison audit Courbes. (Janvier 1265.) — Ventes de terres à Courbes, faites à l'abbaye de Saint-Vincent, pour l'usage de son aumônerie, par Robert Fournier et Marie, sa femme, Roger de Pont à-Bucy et Doda, sa femme. (1266 67.) — Constitution par Herbin Charpentier, de Versigny, moyennant 15 livres parisis, d'une rente annuelle d'un muid de blé et d'un muid d'avoine exigible sur ladite aumônerie. (Février 1267-8.) — Charte d'Aubert de Marle, official de Laon, portant reconnaissance par Gervais de Pont-à-Bucy, que Gertrude, sa femme, est femme de corps de l'abbaye de Saint-Vincent, et lui doit annuellement un chevage d'un denier tournois. (1269, 2e férie après *Jubilate*) — Charte de Marie, dame de La Fère, approuvée par Enguerrand, sire de Coucy, Oizy et Montmirail, portant reconnaissance que l'arrestation faite par leurs sergents, à Courbes, d'un faux monnayeur, et à Pétilly, d'un ouvrier, ne nuira en rien aux droits de l'abbaye de Saint-Vincent. (Mai 1271.) — Charte de l'officialité de Laon constatant la délivrance faite par Henri Deimbert et Michel de Jon, chanoines exécuteurs testamentaires de Pierre de Foi, citoyen de Laon, d'un legs fait par lui à l'aumônerie de Saint-Vincent, d'une rente de 12 muids de blé, moyennant remise de 20 livres parisis auxdits chanoines. (Janvier 1273-74.) — Confirmation par Guillaume, évêque de Laon, d'une sentence arbitrale qui maintient les religieux de Saint-Vincent dans leur droit de pâturage à Versigny. (Mai 1281.) — Abandon fait par le chapitre de La Fère, de terres à Courbes, moyennant une rente annuelle de 10 jalois de seigle exigible à la mesure de La Fère, vers Noël. (1301, mardi après l'octave de Saint-Pierre et Saint-Paul.) — Acte par lequel Jean de Moy, écuyer, habitant de Laon, reconnaît que c'est avec la permission de l'abbaye de Saint-Vincent qu'il envoie ses bêtes blanches de sa maison de Pont-à-Nouviant (Pont-à-Bucy), dans le pâturage de Courbes. (1372.) —

Sceaux de l'officialité de Laon. — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 223. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1340-1549. — Courbes. — Reconnaissance de la légitime des droits de seigneurie et de justice à Courbes, par Jean Leborgne de Cramaille, seigneur de Nouvion-le-Comte et de La Ferté-Bliart (1340) ; Enguerrand de Coucy (1343) ; le bailliage de Vermandois (1357-1375) ; celui de Coucy-le-Château (1368) ; la maîtrise des Eaux et Forêts de Vermandois (1549) — Commission de Raoul Fournet, lieutenant au bailliage de Vermandois, pour ajourner à la requête de l'abbaye de Saint Vincent les habitants de Rogécourt qui s'étaient emparé des secondes herbes d'un pré sis à Courbes. Ajournement des délinquants et rescription par Colart Bazin, sergent du Roi en la prévôté de Laon.

H. 224. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier, dont 2 plans.

1533-1695. — Courbes. — Maintenue de l'abbaye de Saint-Vincent, par sa justice de Courbes et par le bailliage de Vermandois, dans la possession de ses marais à Courbes et dans l'exercice de ses droits de pâturage. — Partage, puis cession par ladite abbaye, de ses droits sur les marais de Courbes aux habitants de ce village, moyennant une somme fixe de 3000 livres et une rente annuelle de 16 chapons. — Paiement de cette redevance. — Plans des terrains et prairies de Courbes.

H. 225. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1544-1776. — Courbes. — Baux du domaine de Courbes. — Transactions entre l'abbaye de Saint-Vincent et ses fermiers pour le paiement des redevances. — Acquisitions de rentes et d'immeubles ; obligations au paiement de cens et surcens.

H. 226. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1610-1749. — Courbes. — Conversion de la prestation annuelle de 10 setiers de seigle due au chapitre de Saint Montain de La Fère par l'abbaye de Saint-Vincent sur le domaine de Courbes, en une rente annuelle de 100 sous tournois exigible à la Saint-Remy. — Lettres de provision et paiement des gages des officiers de justice de Courbes. — Provisions et prises de possession et jouissance de l'office claustral de l'aumônerie de Courbes. — Commission pour évoquer au Grand Conseil l'affaire de Marchand, vicaire de Courbes et du Sart, qui désirait faire porter à 300 livres, par l'abbaye de Saint-Vincent, sa portion congrue. — Quittances des droits d'amortissement payés par les habitants de Courbes pour leurs droits d'usage et de pâturage, et par la fabrique dudit Courbes, à cause de leurs biens.

H. 227. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1204-1772. — Couvron. — Donation faite par Gobert, seigneur de La Ferté (Chevresis) à l'abbaye de Saint-Vincent, d'une rente annuelle d'un muid de blé et deux muids de vinage sur son domaine de Couvron. Le droit de vinage restera dû en cas d'arrachage ultérieur des vignes. (Octobre 1204.) — Aveux et dénombrements reçus au XIVe siècle, par l'abbaye de Saint-Vincent, à cause de son domaine de Couvron. — Rentrée en possession et baux de deux terres audit Couvron.

H. 228. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1403. — Crandelain. — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Jean Goberon à laisser l'abbaye de Saint-Vincent jouir paisiblement de moitié d'une maison, de vignes et prés sis à Crandelain, provenant de Jean de Souppy.

H. 229. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 1 pièce, papier.

XIIe siècle. — Crépy. — Concession faite par Gautier, abbé de Saint-Vincent, à Robert de Crespi, moyennant une rente annuelle de 6 sous de bonne monnaie exigible à Bucy (lès-Cerny), de terres sises à Crépy. — Sceau dudit Gautier. — Note analytique.

H. 230. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1216-1243. — Dagny-Lambercy. — Charte de H. de Senlis, official de l'évêque de Laon, constatant que Wiard de Dois a fait abandon à l'abbaye de Saint-Vincent de l'usufruit d'une terre et de 4 prés à Lambercy. (Juillet 1216.) — Approbation de cet abandon par Houdiarde, femme dudit Wiard (1216, samedi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul.) — Charte de l'officialité de Laon, contenant vente à l'abbaye de Saint-Vincent : par Raoul, fils de feu Robert Leclerc, de 3 jalois de pré à la mesure de Vervins, en la censive de l'abbaye de Saint-Michel, à l'entrée de Lambercy, moyennant 40 livres parisis payées comptant. (Février 1240-1.) — Par Arnould, fils de Renier Claude et sa femme, d'un pré sous le moulin de Lambercy, lieudit Raguenel. (Février 1242-3.) — Sceaux de l'officialité de Laon.

H. 231. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 sceaux; 6 pièces, papier.

1260-1277. — Dagny-Lambercy. — Charte de l'officialité de Laon, contenant vente à l'abbaye de Saint-Vincent par Robert de Resingnis (Résigny), écuyer, d'un sixième du moulin de Lambercy, moyennant 25 livres parisis, à la charge par ladite abbaye de rétablir ce moulin, et de 14 jalois de terre audit Lambercy, moyennant 25 livres parisis. (Mai 1260.) — Abandon fait à la même abbaye par ce seigneur, qui prend la qualité de chevalier, de sa suzeraineté sur les cens et terrage de Lambercy, avec réserve des amendes sur ledit terrage, moyennant une rente annuelle de 73 sous parisis, exigible à la Chandeleur. (Octobre 1276.) — Acensement par Jean de Résigny, frère de ce seigneur, de tous ses droits sur le moyen terrage de Lambercy, et en outre d'une rente de 8 jalois de blé sur le grand terrage, sous la réserve de la moitié des amendes qui lui revenait, moyennant une rente annuelle de 22 sous parisis aux fêtes de la Purification de la Vierge. (Octobre 1276.) — Sceaux de l'officialité de Laon, de l'abbaye de Saint-Vincent, de Robert et de Jean de Résigny.

H. 232. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1401. — Adjudication par décret devant le bailliage de Vermandois au profit de Wiart Marchant, d'héritages saisis sur Jean de Nancelles et Jaquette, sa femme, débiteurs d'une somme de 36 livres parisis envers l'abbaye de Saint-Vincent, et signification de cette adjudication aux justices foncières de Lambercy, Plomion et Nampcelle-la-Cour.

H. 233. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1581-1784. — Dagny-Lambercy. — Baux, arpentages et déclarations du domaine de Lambercy. — Revendication devant le grand Conseil, de ce domaine, aliéné par l'abbaye de Saint-Vincent en 1569, contre Edmond Pastoureau, seigneur de Ville, François Pastoureau, Claude Locquigny, et Catherine Pastoureau, Suzanne Pastoureau, Anne Pastoureau, veuve de François de Renneval, écuyer, et les enfants de ceux-ci, seigneurs de Lambercy. — Restitution des biens possédés par Lejeune, Chantroy, Jacques Létocart et sa femme, Pierre Genot, la veuve Dufour, Martin Genot. — États de recettes de droits de lods et ventes, etc.

H. 234. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1285. — Englancourt. — Acte (en langue vulgaire) par lequel Jean de la Planoie, chevalier, reconnaît qu'il est débiteur envers le prieuré de Leschieres (Lesquielles) d'une rente annuelle de 6 jalois de blé, mesure de Guise, exigible à la Saint-André, sur sa grange de la Planoie (Plenoye). (Mars 1285-6.).

H. 235. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 5 sceaux ; 13 pièces, papier.

1113-1272. — Erlon. — Confirmations octroyées par Barthélemy, évêque de Laon, à l'abbaye de Saint-Vincent, de la moitié du domaine d'Erlon ; de la restitution faite par Enguerrand et Milessende, veuve de Thomas de Marle, à l'exception de ce qui avait été abandonné à plusieurs vassaux ; du domaine de Saint-Lambert ; de la moitié des deux moulins d'Anguilcourt, indivis avec l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, en vertu d'une décision de Renaud, archevêque de Reims, et des autres évêques de sa province, et du domaine de Saint-Gobain. (1113-1131.) — Sceau de Barthélemy. — Autorisation donnée par Baudouin, abbé de Saint-Jean, à l'abbaye de Saint-Vincent, d'acheter pour l'agrandissement de leur ferme, dans sa censive, une parcelle de terre contiguë au courtil de ce monastère, mais sous la condition de lui payer le cens annuel de 6 deniers dont cette terre était grevée envers lui. (1138, 18 des calendes de septembre.) — Cessions faites devant l'officialité de Laon à l'abbaye de Saint-Vincent : par Wiard li Saines, d'Erlon, et Richaude, sa femme, moyennant 110 sous parisis payés comptant, de rentes à Erlon, consistant en 3 jalois de blé exigible à la Saint-Remy et de 2 chapons dus le lendemain de Noël sur des terres, un courtil et moitié d'une grange audit Erlon. (Décembre 1259.) — Par Henri de Voyenne, fils de Jean de Grantlu et sa femme, moyennant 20 livres parisis payées comptant, de la rente d'un muid de blé tierçain payable à Erlon à la Saint-Martin d'hiver, garantie sur hypothèque de biens à Erlon et Voyenne (Avril 1271.) — Par Marie La Valete, de Laniscourt, veuve de Jean le Wibert, d'Erlon, Gobert Protiers, Robert Dorigny, tuteurs ou curateurs des enfants de ladite veuve et dudit Wibert, moyennant 20 livres parisis payées comptant, d'une rente de 9 jalois de blé tierçain sec, sain, et payable annuellement à la mesure de Marle à l'octave de la Toussaint ; ladite rente garantie sur des terres à Erlon, avec la clause pénale de 6 deniers par chaque jour de retard, outre les amendes d'usage dans la localité. (Septembre 1271.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Gobert Protiers d'une rente de 2 jalois de méteil exigible à Erlon le 1er octobre. (Juin 1272.) — Sceaux de l'officialité de Laon. — Copies modernes de ces documents.

H. 236. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 38 pièces, papier.

1468-1787. — Erlon. — Acquisitions de bois et d'un fief consistant en terres et rentes ; cession par l'abbé de Saint-Vincent à ses religieux d'un fief sis à Erlon, à charge de célébration d'offices religieux. — Dénombrement de ce fief mouvant de La Ferté Bliart (Ferté-Chevresis). — Maintenue en possession par le bailliage de Vermandois, d'un bois sis audit Erlon. — Baux et déclarations de maisons, terres, jardins et prés sis à Erlon.

H. 237. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1299-1317. — Essigny-le-Grand. — Chartes de l'officialité de Noyon attestant : que le prieur de Vendeuil et Anselme, curé d'Essigny, se sont rapportés à la décision du doyen de la chrétienté de Vendeuil et de Clarembaud Bouchele, bailli de Vendeuil, pour savoir à qui appartiendra la nomination du maître d'école et du porteur d'eau bénite d'Essigny. (1298-9, 3e férie avant le dimanche des Rameaux.) — Que par sentence arbitrale de Baudouin, curé de Saint-Simon, doyen de ladite chrétienté, et ledit bailli, la nomination du porteur d'eau bénite a été attribuée au prieur, et celle des maîtres d'école au curé d'Essigny. (1299, 6e férie avant la fête de Saint-André, apôtre.) — Que conformément à cette sentence, le prieur de Vendeuil a nommé ledit porteur d'eau bénite. (1317, 3e férie après la Trinité.) — Copies modernes de ces documents.

H. 238. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 9 pièces, papier.

1211-1271. — Faucoucourt. — Adjudication au prieur de Vendeuil par P. official de l'évêque de Laon, d'une terre sise à Marcilly, dont la propriété avait été contestée par Willaume de Besny. (1211.) — Quittance de 50 livres parisis donnée à l'évêque de Laon par Simon du Sart, châtelain de Laon, pour le fief de Marcilly. (1265.) — Ventes faites devant l'officialité de Laon, pendant la vacance du siège épiscopal, par Wibert la Croix et Emmeline, sa femme, Colard Lipres et Helvide, sa femme, habitants de Cessières, Oudart Croses et Ermengarde, sa femme, et Pierre de Wez, de terres sises à Faucoucourt. (Décembre 1271.) — Sceaux de l'officialité de Laon.

H. 239. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 8 sceaux ; 8 pièces, papier.

1205-1335. — Faucoucourt. Maneux. — Charte de Roger de Rozoy, évêque de Laon, relatant divers accords. Pierre du Sart a reconnu à l'abbaye de Saint-Vincent le droit de propriété du bois de Basenleus et accepte celle du bois de Montegris, moyennant une redevance annuelle d'un muid d'avoine à prendre sur la dîme de Faucoucourt, à la Saint-Remy. Jean de Monceaux, excommunié depuis longtemps, parce qu'il s'était emparé d'un terrain, reconnaît son injustice, et, de l'agrément d'Ermengarde, sa femme, de sa sœur Emmeline et de Simon, son frère, prend de cette abbaye ce terrain sur lequel il a construit une maison, moyennant un cens annuel de 20 sous de la monnaie de Laon, et un pré moyennant une rente de 18 deniers. (1205.) Sceau de Roger de Rozoy. — Charte de Guillaume de Cepy, official de Laon, constatant la vente faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Buesard de Suzy, clerc, moyennant 16 livres parisis payées comptant, d'une terre sise à Maneux (*in territorio de Malonodo*), grevée de cens d'un denier envers ladite abbaye. (Décembre 1256.) — Charte de Pierre Amioz, official de Laon, contenant vente par Barthélemy li Ribaus, de Suzy, Helvide, sa femme, Jean Truphes, Wautier de la Croix et Liéjarde, sa femme, à ladite abbaye, moyennant 10 livres parisis payées comptant, de 2 jalois et demi de terre sise à Maneux, lieudit Bas en lieu. (Février 1257-8.) — Charte d'Hugues *de Bisuncio* contenant vente à l'abbaye de Saint-Vincent par Henri de Montarcenne et Eremburge, sa femme, d'un pré sis territoire de Maneux, dans la censive de l'abbaye de Saint-Jean, près du vieux ruisseau. (Juin 1265.) — Charte d'Aubert de Marle, official de Laon, relatant la vente faite à la même abbaye par Renaud de Mons, clerc, avocat à la cour de Laon, Colard et Jean, ses frères, moyennant 4 livres 15 sous parisis, de 3 quartels de terre, mesure de Laon, à Maneux, vers Suzy. (2 novembre 1271.) — Vente faite devant Raoul Haton, panetier du Roi, et Raoul de Rochefort, bourgeois de Laon, établi pour recevoir « pour le bailli de Vermandois et en son lieu, du « commandement du Roi, les convenances et les reconnaissances en la prevosté de Laon » par Wiars Cordele, de Suzy, et Marie, sa femme, à ladite abbaye, moyennant 8 livres parisis, une terre lieudit le riez Poulain. (Mars 1283.) — Vente à ladite abbaye de 53 verges de pré à Maneux. (août 1335.) — Sceaux de l'officialité de Laon, du bailliage de Vermandois, de Raoul Haton et de Raoul de Rochefort. — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 240. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1542-1756. — Faucoucourt, Cessières, Suzy. — Baux du domaine de Maneux, consistant en ferme, moulin à eau, terres, jardin, prés et bois.

H. 241. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 3 pièces, papier.

1248-1583. — La Fère. — Confirmation devant Thibaut de Baya, official de Laon, par Raoul Cosse, de La Fère, du consentement de sa femme et de ses enfants, d'une donation qu'il avait précédemment faite à l'abbaye de Saint-Vincent, d'une terre à La Fère, sous les Fourches. (Mai 1248.) — Reconnaisance faite par Esclabot de Montmorency, chevalier, de divers surcens et cens dus à ladite abbaye, comme détenteur d'immeubles à La Fère. (26 avril 1415.) — Bail de 8 faulx un quart de prés à La Fère.

H. 242. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 3 pièces, papier.

1158. — La Ferté-Chevresis. — Charte de Gautier de Mortagne, évêque de Laon, approuvant les donations faites par Wichard de La Ferté, du consentement de sa femme, de ses enfants, et de Bliard de La Ferté, d'un alleu de 2 muids de terres qu'il tenait en fief dudit Bliard, entre Villers-le-Sec et Ferrières ; par la dame Masceloz, d'un fief à Aubigny ; par Hugues Leblanc, ayant pris l'habit religieux à Saint-Vincent, de ses terres et bois à Erlon et d'un alleu à Voyenne ; par Willaume La Sagesse, ayant aussi pris l'habit religieux, d'une rente de 5 muids de vin et un cens de 4 sous. Ledit Gautier déclare que l'église des lépreux de La Ferté n'a été consacrée que sous la condition d'en affecter le cimetière seulement aux lépreux. — Sceau de Gautier. — Copie moderne et note analytique.

H. 243. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1202-1323. — La Ferté-Chevresis. — Charte d'Adam, doyen du chapitre de Laon, et de son chapitre, relatant un accord intervenu entre ce chapitre et l'abbaye de Saint-Vincent, par suite de compromis de deux chanoines, Simon de Vaux et Thiébaut de Provins ; de deux moines de cette abbaye, Baudouin, prieur, et Renaud, et d'Albéric, curé de Saint-Remy-Place, choisis pour les départager au sujet de la délimitation et de la possession de leurs censives de Chevresis et de La Ferté. Le chapitre posait en fait que les limites existaient du Martroi aux fosses Cochart, en suivant le chemin de La Ferté à Ribemont. Les arbitres ont décidé que le chapitre jouirait seulement du dîmage qu'il possédait, avec faculté de défrichement du bois de Chevresis, tous droits réservés de poursuite de part et d'autre, selon les coutumes de l'évêché. (1202.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Gérard Gritians et Élisabeth, sa femme, des deux tiers dans la propriété de deux masures sises vers le moulin de La Ferté. (Mars 1235-6.) — Obligation envers cette abbaye par Robert et Gilles de la Cour, et Thomas, leur neveu, à un trécens de 7 muids de froment portables à La Ferté, à la Toussaint. (Janvier 1244-5.) — Charte de Pierre Le Normand, précepteur de la milice du Temple dans le bailliage de Vermandois, relatant un accord entre les Templiers et les religieux de Saint-Vincent. Ceux-ci abandonnent leur dîmage à Mesbrecourt moyennant une rente annuelle de 15 jalois de blé. (Octobre 1274.) — Acte par lequel les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem reconnaissent qu'ils doivent sur la ferme du Couppet et sur le champ de Saint-Vincent, deux muids de blé quand ce champ est ensemencé en blé et 8 jalois d'avoine quand il est ensemencé en avoine (1319-20, vendredi avant les Brandons.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui attribue à l'abbaye de Saint-Vincent deux tiers de 7 jalois de blé laonnisiens de rente sur ladite ferme. (24 octobre 1323.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 244. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1317-1400. — La Ferté-Chevresis. — Sentence arbitrale rendue par Robert de Cramaille, chevalier, et Jean de Saint Germainmont, entre Jean Leborgne, seigneur de La Ferté, et l'abbaye de Saint-Vincent, qui confirme à celle-ci la dîme et la redîme sur 7 pièces de terre dudit seigneur, une rente de 3 muids de blé sur le moulin, le droit de pêche par deux hommes durant une nuit et un jour par an ; et en outre oblige ledit seigneur à établir son vivier de manière à ne point nuire aux habitants du village et à la maison que l'abbaye possède à La Ferté. (1317, vendredi, jour de la fête de la Madeleine.) — Notifications de cette sentence par ledit Jean Leborgne de Cramaille, chevalier. — Abandon par le même seigneur à ladite abbaye, d'une autre rente de 6 muids de blé léguée par ses prédécesseurs. (1356, mardi après la Nativité de Saint-Jean Baptiste.) — Sentence du bailliage de Vermandois confirmative de ces droits. (1er avril 1372.) — Autre sentence condamnant Jean Lecaisne à payer à la même abbaye les arrérages d'un surcens de 12 sous (1er mars 1399-1400.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 245. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1479-1760. — La Ferté-Chevresis. — Sentences du bailliage de Vermandois confirmatives des droits d'oblation, offrandes rentes en grains, dus à l'abbaye de Saint Vincent. — Déclarations, baux et arpentages de maison, terres, dîmages.

H. 246. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1246-1520. — Festieux. — Chartes du chapitre cathédral de Laon et de l'officialité de Reims, relatant la vente faite audit chapitre moyennant une rente de 90 livres, par l'abbaye de Saint-Vincent, de ce qu'elle possédait à Festieux, consistant en maison seigneuriale, dîmes, droits de justice. (Janvier 1245-6.) — Sceaux du chapitre de Laon et de l'officialité de Reims. — Réobligation par ledit chapitre au paiement de cette rente. — Réduction des arrérages échus de la même rente par transaction devant le Parlement de Paris, en 1520. — Baux de vignes.

H. 247. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 5 pièces, papier.

1334-1775. — Gizy. — Obligations par le prieur de Gizy et par le supérieur du séminaire de Laon, après l'union du prieuré de Gizy audit séminaire, au paiement d'une rente annuelle de 12 livres parisis à l'abbaye de Saint-Vincent.

H. 248. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1159-1598. — Grandlup et Fay. — Cession par l'abbaye de Saint Vincent à celle de Saint-Martin de Tournai, de sa part du moulin à eau de Brazicourt, moyennant une rente de 2 muids de grains à la mesure de Pierrepont, moitié en froment, moitié en seigle (1159.) — Sentences et commissions du bailliage de Vermandois pour le paiement des redevances échues. — Notes analytiques.

H. 249. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1251-1255. — La Hérie. — Ventes faites devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Vincent, par Gérard Leclerc, Jeanne et Marie, enfants d'Arnoul Leclerc, et de Maissendé, veuve d'Arnoul de La Ferté, Mathilde de Crépy, veuve de Vautier, fils de Béatrix, de La Ferté, Ernaud Volans, de Folembray, et Agnès, sa femme, de leurs droits sur les dîmes de Lehéricourt et de La Hérie.

H. 250. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 4 pièces, papier.

1182-1248. — Laniscourt. — Cession par l'abbaye de Saint Vincent représentée par Hugues, son abbé, d'une charrue de terre sise à Gizy et de six habitants, à l'abbaye de la Sauvemajeure, en échange d'une rente annuelle exigible à Laniscourt, de 15 muids et demi de vinage avec justice et ventes, et de 4 sous moins 3 oboles de monnaie de Châlons. Cette dernière abbaye percevra annuellement à Mons-en-Laonnois, par ses religieux en résidence à Gizy, 6 muids de vin blanc à leur choix. Si l'abbaye de Saint-Vincent obtient plus de 15 muids et demi, les religieux de la Sauvemajeure auront droit à l'excédant. (1182.) — Reconnaissance par Enguerrand, abbé de Saint-Vincent, R. doyen du chapitre de Saint-Julien, G. de Clacy, vidame du Laonnois, d'une sentence arbitrale de l'archidiacre de Laon, d'un chanoine de Saint-Jean au Bourg, et de R. curé de Crépy, constatant que la chapelle de Clacy, desservie par un prêtre séculier et érigée en paroisse avec celle de Thierret, sera à la collation du chapitre de Saint-Julien de Laon, sans pouvoir en diminuer les revenus ou les unir, soit à une chapelle, soit à une paroisse. Les curés jouiront de la dîme à Mons et aux Moraines, mais sans droits de poursuite. A la Saint-Remy de chaque année, le curé de Clacy donnera au curé de Saint-Julien 4 sous et 30 à celui de Thierret, qui aura droit aux oblations de la paroisse et jouira de la vigne et de la maison du chapelain de Saint-Lambert. Le chapitre de Saint-Julien aura droit au quart des legs de meubles et à la moitié du luminaire, à cause de la cession du cimetière, et les immeubles resteront au curé dont le défunt aura été paroissien. (1206.) — Sceau de l'abbé Enguerrand. - Charte de l'officialité de Laon contenant vente à l'abbaye de Saint-Vincent par Wiet de Brissel, de deux prés sis à Laniscourt. (Mars 1238.) — Charte de Thiébaut de Baya, official de Laon, relatant la vente faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Jean de Presles et Agnès, sa femme, moyennant 9 livres parisis payées comptant, de deux muyées de terres incultes et de 4 muids 10 setiers de vin de vinage à la mesure de Bois-Roger. (Février 1247-8.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 251. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1522-1764. — Laniscourt. — Acquisitions et baux de terres et de prés.

H. 252. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1502-1511. — Lappion. — Acquisitions de terres.

H. 253. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 7 pièces, papier.

1259-1272. — Lesquielles-Saint-Germain. — Charte en langue vulgaire de Jean de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, de Guise et de Leskières (Lesquielles), contenant don à l'abbaye de Saint-Vincent d'une terre sise entre le chemin de Guise et le prieuré

de Lesquielles, dont ladite abbaye commençait la clôture après abornement par les maire et échevins de Lesquielles, sans pouvoir « faire forteresse ne trop fort murailles », et avec réserve de tous droits de justice. En reconnaissance de ce don, l'abbaye a promis de servir audit sire une rente annuelle de 4 sous artésiens sur la maison de Jean Grognet, de 2 sous sur le courtil de Jean Guinart, 18 deniers sur celui de Guillaume Lesclier, et enfin de 3 chapons sur le courtil provenant d'Alent. (Octobre 1259.) — Charte de l'officialité de Laon relatant la vente faite par Jean, fils de Gilon Lagarde, et Sophie sa femme, à l'abbaye de Saint-Vincent, d'une moitié de jardin sis à Lesquielles, rue de la Croix, dont ladite abbaye possédait déjà l'autre moitié. Juillet 1272.) — Chartes portant reconnaissance : par Jean, chevalier, sire de Proisis (Proisy), que l'abbaye de Saint-Vincent a le droit de percevoir sur les moulins de Lesquielles une rente de 6 muids de blé. (Mars 1280-1.) — Par Pierre d'Origny, qu'il doit au prieuré de Lesquielles, une rente d'un demi-blanc à cause d'un vivier acquis de Corbet, et de 6 blancs sur un courtil près d'une bove (cave) devant la maison de Saint-Germain. (1328-9, jour des Cendres.) — Par Gobin Noiron qu'il doit sur sa maison sise à Lesquielles une rente de 6 sous 8 deniers à l'abbaye de Saint-Vincent, qui lui a fait remise des arrérages échus. (3 décembre 1372) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 254. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1547 - 1789. — Lesquielles - Saint - Germain. — Déclarations des biens, revenus et charges du prieuré de Lesquielles. — Nominations et prises de possession des titulaires de ce bénéfice. — Baux de terres et prés, et de prestations en grains dues à ce prieuré, à Lesquielles, Englancourt, Noyal, Guise, Hannape.

H. 255. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 44 pièces, papier.

1471-1787. — Lhuys. — Acquisitions, baux, déclarations et arpentages du domaine de Lhuys. — Obligations à surcens.

H. 256. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1156. — Lierval et Moussy-sur-Aisne. — Charte de Gautier, évêque de Laon, relatant les donations faites à l'abbaye de Saint-Vincent, par Haimon Britelle, chanoine de Laon, de deux vignes à Lierval (*apud Lerivallem*), sous réserve d'usufruit au profit de son fils Nicolas, lequel servira une rente de 6 muids de vin à cette abbaye ; par Odon de l'Abbaye pour le repos de l'âme de Bertrade, sa femme, d'une rente de 40 deniers de cens et 2 jalois d'avoine à Moussy-sur-Aisne (*Musuicum.*) (1156.) — Original et copie moderne.

H. 257. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1242-1754. — Marly. — Sentence de l'officialité de Laon qui défend au curé d'Autreppes de porter les sacrements et de percevoir la dîme et les oblations sur diverses parties du territoire de Marly, en conservant toutefois ce qu'il a reçu depuis 10 ans. (Janvier 1242-3, samedi après Saint-Vincent.) — Charte de G. évêque de Laon, contenant abandon par le curé de Marly, au chapitre de Guise, de la dîme des prés de Marly, nouvellement mis et à mettre en culture moyennant une rente annuelle de 36 jalois d'avoine, mesure de Guise. (1244.) — Copies modernes et notes — Baux faits par l'abbaye de Saint-Vincent au curé de Marly, des dîmes de Marly, Englancourt, Autreppes, Saint-Algis et Erloy.

H. 258. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 2 pièces, papier.

1288. — Martigny-en-Laonnois. — Charte de l'officialité de Laon contenant donation à l'abbaye de Saint-Vincent par Jean de Courpierre, curé de l'église Saint-Hilaire, près Saint-Vincent, pour la célébration de son anniversaire en cet abbaye, d'une vigne en alleu sise à Courpierre.(1288, 6e férie avant la Résurrection.) — — Sceau de l'officialité. — Copie moderne de cette charte.

H. 259. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1178-1752. — Mauregny-en-Haye. — Chartes de Guillaume, archevêque de Reims, et de Hugues, abbé de Saint-Vincent, constatant le don fait à cette abbaye par Jean d'Ercry, de la dîme de Mauregny et de ce qu'il possédait au même lieu, à Fussigny, Coucy-lès-Eppes, Courtrizy, et l'abandon fait par Bliard, chanoine de Reims, son fils, de l'église de Mauregny, moyennant une rente viagère de 60 sous de la monnaie de Châlons. (1178.) — Charte de Roger de Rozoy, évêque de Laon, conférant à l'abbaye de Saint-Vincent, comme fille de la mère église et ayant la sépulture des évêques, chanoines et casés, l'église de Mauregny, afin d'ajouter aux libéralités de ses prédécesseurs ; relatant la cession à perpétuité faite par cette abbaye, à Jean de Bussi, de ce qu'elle possédait à Mauregny, sous la réserve de ses hommes et serves, moyennant un trecens annuel de 3 muids du meilleur froment, mesure de Pierrepont, exigibles après

les semences ; la concession par Pierre de Brenne, du consentement de sa femme et de ses amis, le jour de la consécration de l'église de Neuville, du droit de prendre chaque jour à perpétuité, une voiture de bois dans le bois de Bruni pour l'usage des religieux qui demeuraient à Neuville. (1178.) — Acte par lequel Jean de Mauregny, chanoine de Saint-Lambert de Liège, reconnaît que l'abbaye de Saint-Vincent possède les dîmes novales de Mauregny, à titre de patronage. (Avril 1221.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui confirme à Nicole Navet, chanoine de Laon et curé de Mauregny, pour lui tenir lieu de dîme, une rente annuelle exigible à la Saint-André, de 24 jalois et *plein essin* de froment à deux deniers près du meilleur, sur la ferme de Dizy-le-Gros, appartenant à l'abbaye de Cuissy. (16 mars 1425-6.) - Bail par cette abbaye à Jean-Charles Bourgeois, curé de Mauregny, des deux tiers de la dîme de Mauregny, moyennant une redevance annuelle de 245 livres.

H. 260. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1345-1772. — Reconnaissance sous le scel du bailliage de Vermandois par Raoul Haton, seigneur en partie de Mauregny d'une prestation de deux muids d'avoine et de blé sur son moulin de Mauregny, au profit de l'abbaye de Saint-Vincent. (3 mai 1345) — Vente sous le scel dudit bailliage, faites à Adam Normant, prieur de Montaigu, par Pierre Leroux, d'un pré sis à Mauregny, lieudit en longue faisse. (20 juin 1494) — Réobligation par Alphonse-César-Emmanuel-François de Miremont, chevalier, seigneur de Berrieux, agissant en son nom et comme mandataire de Marie-Françoise de Fay d'Athis, sa mère, veuve de Charles-Alphonse de Miremont, et Thomas-Exupert-François de Miremont, envers l'abbaye de Saint-Vincent, d'une rente annuelle de 3 ânées de seigle et de deux ânées d'avoine sur les moulins de Mauregny. — Baux des dîmes de Mauregny-en-Haie, Montaigu et Courtrizy-Fussigny.

H. 261. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 3 pièces, papier.

1206-1700. — Monampteuil. — Charte de Roger, évêque de Laon, et J. abbé de Saint-Vincent, constatant que Droard et Anselme, clercs de Monampteuil, ont institué une chapelle en l'église de Monampteuil, et l'ont dotée de vignes, prés et bois à Chevregny et Monampteuil (1206.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient l'abbaye de Saint-Vincent dans la perception de la dîme de vignes appartenant à la chapelle de Monampteuil — Bail de terres et prés de cette chapelle.

H. 262. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1609-1778. — Monampteuil et Chevregny. — Procès verbaux de visite des biens dépendant de la cure de Monampteuil. — Baux déclarations et arpentage de vignes, bois, jardins, dîmes ; — obligations à surcens.

H. 263. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1235-1769. — Monceau-le-Neuf. — Charte de M. abbé de Foigny, portant reconnaissance envers l'abbaye de Saint-Vincent, d'une rente annuelle d'un jaloi et demi de méteil, mesure de Marle, exigible à la Toussaint sur la grange de Faucouzy, par suite de désistement d'un procès relatif à la perception de dîmes sur la ferme d'Arrançot et d'un terrage sur des terres à Faucouzy. (Juin 1235.) — Reconnaissance de la même dette en 1769.

H. 264. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 5 pièces papier.

1145-1398. — Monceau-les-Leups. — Vente par Baudouin, abbé de Saint-Quentin en l'Isle, à l'abbaye de Saint-Vincent, représentée par Anselme, son abbé, moyennant une rente annuelle de 30 sous de la monnaie de Vermandois, d'un alleu a Monceau-les-Leups (*Monceau-sur-Serre*), consistant en terres cultivées et et incultes, prés et bois. (1145.) — Donation faite à l abbaye de Saint-Vincent par Enguerrand, sire de Coucy, de partie d'un bois sis à Pétilly. (1205.) — Sceau dudit Enguerrand. – Cession par Étienne Parmentier, de Monceau, de deux terres s ses à Pétilly, en échange d'un droit terrage (1217, samedi après la Trinité.) — Acensement par l'abbaye de Saint-Vincent, à Gérard de Mons, et Pierrard, son fils, de 3 jalois de terre à Monceau. (1346, vendredi après la Saint-Remy.) — Cession faite à la même abbaye, moyennant 200 florins d'or au mouton du coin du Roi, par Jean d'Argis, seigneur de Béthancourt, d'une rente de 3 muids de blé et d'un muid d'avoine sur la dîme de Monceau, appartenant à cette abbaye. (5 décembre 1355.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Jean Tabour au paiement de cens et rentes échus (1398.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 265. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1581-1781. — Monceau-les-Leups. — Baux et déclarations du domaine de Monceau-les-Leups et de Pétilly. — Obligations à surcens.

H. 266. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Monceau-le-Wast. — Bail de terres appartenant à l'abbaye de Saint Vincent.

H. 267. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 9 pièces, papier.

1155-1219. — Mons-en-Laonnois. — Charte de Gautier, évêque de Laon, attestant : qu'Adelvie, vidamesse de Laon, a donné en aumône, à l'abbaye de Saint-Vincent, du consentement d'Ébal, son frère et son suzerain, la dime de ses vinages à Mons-en-Laonnois, pour le repos de son âme et de celle de son fils Thomas ; ladite donation faite en présence de Baudouin, abbé de Saint-Vincent, Warin, abbé de Saint-Martin, Jean abbé de Saint-Michel, Barthélemy, trésorier, Baudouin, archidiacre ; que Guiard de Montaigu a donné en aumône à l'église de Saint-Thomas, 24 muids de vinage, dont 16 à Neuville (*apud Noviam villam*) et 8 à Berrieux (*ad Berru*), outre le droit de pâturage dans ses pâtures et bois, d'accord avec Hugues de Montchâlons, qui a fait semblable concession, puis un cens annuel de 15 sous déjà donné par ses prédécesseurs, la dîme du moulin d'Écry (1155.) — Sceau de l'évêque Gautier. — Attestation par Roger, évêque de Laon et Bernard, archidiacre, qu'Adelvie, vidamesse du Laonnois, a donné en aumône à l'abbaye de Saint-Vincent, sa dime à Mons-en-Laonnois ; mais que la légitimité de cette donation ayant été contestée après sa mort, sa fille Sarracene et son fils Gérard ont cédé, moyennant 220 livres, leurs droits sur cette dime, celles de Laniscourt, de Bourguignon et des Moraines. (1187-1188.) — Sceau de Roger de Rozoy. — Donation par Heulin, archidiacre de Laon, à la même abbaye, de la dîme de sa vigne à la Fosse, sise à Mons en-Laonnois. (Octobre 1214.) — Charte de l'officialité contenant donation à ladite abbaye, par Graver, chevalier, de Chevregny de la nue-propriété d'une rente de 20 sous sur une vigne dite à la Charrière. (Mai 1219.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 268. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 7 sceaux ; 20 pièces, papier.

1306-1447. — Mons-en-Laonnois. — Règlement et liquidation de la succession d'Huart Couret. Une vigne, des bois, des prés et une somme de 80 livres sont attribués à l'abbaye de Saint-Vincent. (1306, lundi avant la translation de Saint-Martin d'été.) — Concession faite par les religieux de Saint-Vincent, à Adam Robert, d'un terrain à Mons-en-Laonnois, moyennant un surcens annuel de 12 sous parisis et d'un denier. (24 mars 1386.) — Titres d'acquisition et délivrance de legs fait à charge de services religieux, à la fabrique de Mons-en-Laonnois, par Henri Carpentin, chanoine de Tournai, de maison, jardins, bois, vignes et prés, à Mons-en-Laonnoi<, Clacy, Thieriet et Laniscourt. — Règlement de la succession dudit Carpentin et amortissement de biens. — Sceaux de l'abbaye de Saint-Vincent, de l'évêque de Laon, des bailliages de Vermandois et de Tournai. — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 269. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 6 pièces, papier.

1270-1491. — Mons-en-Laonnois et Vaucelles-Beffecourt. — Donations faites devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Vincent : par Baudouin de Clacy, chevalier, vidame du Laonnois, et Adée, sa femme, d'une rente de 4 muids de vinage et de 8 deniers sur des biens sis à Mons-en-Laonnois, Les Creuttes, Vaucelles et Beffecourt. (Avril 1270.) — Par Gobain, fils de Jean Lemayeur, des Creuttes, d'un chapon et d'un pré à Martigny, d'une rente de 10 setiers de vinage à Mons-en-Laonnois, de 4 setiers de vinage à Bourguignon, d'un surcens de 14 deniers sur un bois, sis aux Creuttes. (Juillet 1279.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui confirme l'abbaye de Saint-Vincent, à l'exclusion de celle de Saint-Martin, dans la possession de dîmes et rentes aux Creuttes. (9 juin 1385.) — Donation par Delaporte, religieux de Saint-Vincent, à son monastère, de prés sis à Mons-en-Laonnois. (24 janvier 1490-1.) — Notes analytiques.

H. 270. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin : 30 pièces, papier.

1468-1768. — Mons-en-Laonnois, Vaucelles et Beffecourt. — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Jacques Deville à payer à l'abbaye de Saint-Vincent des droits de cens, vinage, lods et ventes. — Baux de maisons, prés, jardins, vignes et dîmes.

H. 271. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1532-1777. — Acquisition et baux du domaine des Creuttes de Mons-en-Laonnois. — Obligations à surcens.

H. 272. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1163-1345. — Montaigu. — Bail à un surcens de 9 jalois de seigle et de 9 jalois de grains de diverses espèces, mesure de Montaigu, exigibles pour l'église de Mon-

taigu, à la Saint-Remy d'octobre, fait par Gautier abbé de Saint-Vincent. à Gobert, d'un emplacement nécessaire à la construction d'un moulin à eau. (1163.) — Confirmation par le pape Luce, de la décision rendue par trois de ses cardinaux à l'égard de la cure de Montaigu, dont la collation est confir ée à l'abbaye de Saint-Vincent, sous condition de laisser le curé jouir du revenu d'un quart des biens. (1183.) — Donation faite devant Henri Dembert, official de Laon, par Gossuin, curé de Montaigu, de la nue-propriété d'un muid de vinage sur une vigne sise à Montaigu, au prieuré de Montaigu et à l'église de Saint-Luce dudit lieu. (Juillet 1245.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 273. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 sceau; 14 pièces, papier.

1360-1749. — Montaigu. — Cession faite devant l'officialité de Laon à Clarin Paumier, prieur de Montaigu, par Guillaume de Paissy, chapelain de la chapelle de Saint-Martin près de Montaigu, de maison et dépendances audit Montaigu, moyennant une rente annuelle de 60 sous. (16 juin 1360.) — Commission du bailliage de Vermandois afin de nantissement sur les biens vendus de Gilles Halin et sa femme, au profit de Jacques Watel, prieur de Montaigu. (15 mars 1453.) — Constitution par Étienne de la Viefville et sa femme, moyennant 36 livres tournois, d'une rente de 2 ânées de froment sur leurs maisons et terres à Grandlup, en faveur d'Adam Lenormant, prieur de Montaigu. (21 mars 1498.) — Baux de terres.

H. 274. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1164. — Montigny-le-Franc. — Charte de Gautier, évêque de Laon, relatant un acensement fait par l'abbaye de Saint-Vincent à Arnoul de Monceau, moyennant une redevance annuelle de 7 muids de froment à la mesure de La Ferté, livrable le jour de la Toussaint. — Copie moderne et note.

H. 275. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 9 sceaux ; 10 pièces, papier.

1147-1278. — Montigny-sous-Marle, Attencourt, Erlon. — Charte de Barthélemy (de Vir), évêque de Laon, portant qu'Enguerrand de La Fère, se disposant au voyage de Jérusalem avec le roi de France, a restitué à l'abbaye de Saint-Vincent des biens sis à Saint-Gobain, donnés par un autre Enguerrand et usurpés depuis par Thomas et son fils Enguerrand, et affranchi de tout droit de vinage dans ses domaines le vin destiné aux religieux de cette abbaye et provenant de leurs vignes de redevance ou d'achat. Cette restitution, approuvée par Ade, femme d'Enguerrand, et ses fils, est certifiée par Milon, chantre, Jean, abbé de Saint-Michel, Gui, châtelain de Coucy, Sarrazin, châtelain de La Fère, Henri, châtelain de Marle. L'évêque Barthélemy atteste que Wuillaume d'Eppes a donné en aumône, du consentement de sa femme et de ses enfants, à l'abbaye de Saint-Vincent, son droit de vinage, avec l'approbation dudit Enguerrand, son suzerain ; que Barthélemy de *Bosmunt* (Bosmont) a donné en aumône à la même abbaye, du consentement de sa femme et de ses enfants un droit de terrage à Dormicourt, en alleu (Laon, 1147 ; Angot, chancelier.) — Charte de Gautier (de Mortagne), évêque de Laon, attestant que Simon de Montaigu, du consentement de sa femme, de ses frères, de ses sœurs et de ses enfants, a donné en aumône à l'abbaye de Saint-Vincent son domaine de Dormicourt, consistant en terres, pâturages, prés, hommes, hôtes, cens, justice, tenus en fief d'Arnoul de Marfontaine et d'Odelard, son fils, qui tous deux approuvent ladite donation ; que le même Simon a aussi donné en aumône pour le repos de l'âme d'Agnès, sa mère, et celle de Nicolas, son frère, une maison à Orgeval ; que Clarembaud de Cilly, du consentement de ses frères et sœurs, a donné à ladite abbaye sa terre de Dormicourt et le terrage à la dixième gerbe ; que Gui, chatelain de Coucy, du consentement de son frère, a donné à la même abbaye, l'usage dans un bois en alleu, pour l'avantage de la ferme de Bucy (lès-Cerny), avec les pâtures de Riu et de Cessières. Gautier, trésorier, Gérard, sous-trésorier, Ansel, doyen, Warin, abbé de Saint-Martin, Raoul, abbé de Vauclerc, Jean, curé de La Ferté, Drogon de Landricourt, Wido, de Laon, Jean de Trossi, Hugues de Pierrepont, Henri de Marle, Barthélemy, vicomte, Jean, abbé de Nogent, et autres, sont les témoins de ces différentes donations. La charte est rédigée par Angot, chancelier. (1168.) — Sceau de Gautier, évêque. — Charte de Raoul, seigneur de Coucy et de Marle, qui confère à l'abbaye de Saint-Vincent, moyennant une somme fixe de 180 livres de monnaie artésienne, un droit de garde de son bois de Dormicourt, la faculté de défricher ce bois pour le mettre en culture, sous la réserve de la haie de Certeau (*de Sartellis*), du bois de Clarembaud de Cilly, appartenant pour un tiers en propriété à la même abbaye qui possède en toute propriété *les batiches* ou forteresses (*baticia*) de Dormicourt (*Dormicurt*) et d'Erlon (*Erluns*). Aelide, femme de Raoul, approuve cet accord. (1188.) — Sceaux desdits Raoul et Aelide. — Charte de Roger, évêque de Laon, relatant

cet accord. (1188.) — Chartes de l'officialité de Laon relatant la cession faite à Huard Oison, dit le prévôt de Marle; par Hugues Desprez, fils de Clarembaud de Cilly et Aelide, sa femme, d'une rente de 4 muids de blé, à la mesure de Marle, du meilleur après celui de semence, garantie par ses biens sis à Dormicourt; la cession de cette rente à Jean Féron : la donation de la même rente faite par ce dernier à l'abbaye de Saint-Vincent. (1222-1229.) — Sceaux de l'officialité de Laon. — Cession faite à la même abbaye par Henri de Montigny, moyennant 20 livres parisis payées comptant, de la rente d'un muid de blé de terrage sur la ferme de Dormicourt, et approbation de cette cession par Mathieu, seigneur de Voulpaix, suzerain. (Mars 1243.) — Vente faite à ladite abbaye par Godard et Wiard frères fils de Marie de Wohairis, moyennant 4 livres parisis, de maison, jardin et dépendances à Dormicourt. (Mars 1265.) — Donation faite à ladite abbaye par Haimard et Widèle, sa femme, de 3 essins de terre à Dormicourt. (Mai 1268.) — Charte en langue vulgaire par laquelle Enguerrand, sire de Coucy, reconnaît que l'abbaye de Saint-Vincent aura désormais la garde de ses bois à Dormicourt, Attencourt et Erlon, mais sous l'autorité du Roi, tous droits de justice réservés audit sire, sauf justification de droits de même nature, par l'abbaye, a laquelle Enguerrand vend des biens et rentes dans ces localités (Février 1270.) — Vidimus de cet accord par Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon de Nesles, lieutenant du Roi. (Février 1270.) — Vente faite à la même abbaye par Ponce la Huraude, veuve de Perrecard Chaucies, de Marle, de 5 jalois de terre, mesure de Laon, à Dormicourt, lieudit la Planche, moyennant 38 livres parisis. (Décembre 1278.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 276. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1597-1786. — Montigny-sous-Marle. — Adjudication par décret du bailliage de Vermandois à Maurice Brisset, marchand boucher à Laon, de terres et prés sis à Dormicourt. — Instance devant le Parlement, soutenue par Nicolas Estienne, boucher, agissant comme époux de Claudine Brisset contre l'abbaye de Saint-Vincent, qui prétendait avoir fait acquisition de ces biens. — Cueillerets de cens perçus à Dormicourt par ladite abbaye. — Abandon par les héritiers de Pierre Édart, de leurs droits à un bail du domaine de Dormicourt. — Bail de ce domaine.

H. 277. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1749-1771. — Terrier de Dormicourt. — Lettres de terrier accordées par le roi Louis XV. — Publications de ces lettres. — Déclarations à terrier.

H. 278. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1306-1375. — Montigny-sur-Crécy. — Obligations au paiement d'une rente de 3 jalois *loonisiens* de méteil et des arrérages de cette rente. — Baux de terres.

H. 279. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1582-1771. — Moy. — Baux de dîmes.

H. 280. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 9 pièces, papier.

1183-1466. — Neuville. — Charte de Roger (de Rozoy), évêque de Laon, constatant que Simon de Montaigu a donné en aumône à l'abbaye de Saint Vincent : à Neuville, le moulin, le vieux vivier avec sa plantation, et un droit de dîme ; à Chamouille et Villers devant-le-Tour, des droits de dîme ; à Ployart et Arrancy, la moitié de chapons qui lui sont dus; à Cerny, une terre, et enfin le droit d'usage dans le bois de Brunin. (1183.) — Reconnaissance donnée par Alain de Roucy, qu'il a injustement troublé les moines de Neuville dans la possession des grosses et menues dîmes de Villers-devant-le-Tour, appartenant à l'abbaye de Saint-Vincent, et précédemment données par Clémence, sa mère, et ses frères. (Juin 1222.) — Sceau dudit Alain. — Donation à la même abbaye : par Pierre de Roucy, croisé, prêt à partir pour Jérusalem, d'une rente de 60 sous parisis sur le vinage de Neuville. (Juin 1248.) — Par Gérard de Possesse et Richaude, sa femme habitants de Neuville, de leurs meubles et immeubles, notamment de maisons, vignes, bois, jardins et *courtils*. (1260, dimanche avant l'Épiphanie.) - Abandon par Alain de Neuville, chevalier, et Gaucher son frère, chanoine de Reims, pour l'anniversaire de Pierre, leur frère, aux moines de Neuville, leurs chapelains, d'une rente de 3 muids de vin, d'un autre muid pour la cire, et d'un muid destiné au curé de Neuville. (9 septembre 1261.) — Sceaux desdits Alain et Gautier. — Charte (en langue vulgaire) de Jean, comte de Roucy et sire de Pierrepont, attestant que Pierre de Neuville, chevalier, a donné à l'abbaye de Saint-Vincent une rente de 60 sous parisis, et son fils Pierre, une rente de 4 muids de vinage, le tout de la mouvance de Jean, qui approuve cette donation sous réserve de ressort et de garde. (Avril 1277.) — Vente faite à ladite abbaye par Jean de Fonsomme, écuyer, agissant en son nom et comme mandataire de Jacqueline, sa sœur, d'une terre

à Neuville, lieudit en grand Beaumont. (28 octobre 1466.) — Copies modernes de ces documents.

H. 281. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1606-1750. — La Neuville-Bosmont. — Baux de terres situées à Richemont.

H. 282. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1529-1544. — Nouvion-le-Comte. — Cession à réméré faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Jean Billiart et Thoinon Varlet, sa femme, d'une rente de 26 sous tournois sur une maison à Nouvion-le-Comte. — Commission du bailiage de Vermandois pour opérer le nantissement de garantie. — Réobligation au paiement de cette rente.

H. 283. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 26 pièces, papier.

XIIe siècle — 1778. — Nouvion-le-Vineux. — Charte de Gautier, abbé de Saint-Vincent, constatant que pour sûreté de paiement d'un cens annuel de 12 deniers sur le moulin de Crouart (*Curvala*), Gérard Marlibot, Robert Truberz, Jean de Maismenchons, Gérard, fils d'Ade, Jean, fils de Gérard, Pierre Desportes, Albric de Vorges et Jean, se sont portés cautions jusqu'à l'acquisition d'un fonds offrant garantie suffisante sur le tréfons de l'abbaye de Saint-Vincent (Vers 1120). — Donations à cet abbaye : par A. doyen du chapitre de Laon, d'un pré sis à Nouvion-le-Vineux. (Mai 1219 ; sceau dudit doyen). — Par Riulphe de Noviant et Parche, sa femme, d'un cens sur un autre pré. (Mars 1240.) — Obligations à surcens sur les moulins de Crouart et de Nouvion-le-Vineux. — Abandon par l'abbaye d'Anchin à celle de Saint-Vincent du moulin de Nouvion-le-Vineux, pour se rédimer d'arrérages de rentes. — Baux de ces moulins.

H. 284. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1225-1780. — Œuilly et Pargnan. — Donation faite devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Vincent, par Robert, clerc, fils de feu Pierre de Coumi, de ses biens d'Œuilly et de Pargnan, et abandon par Marie, sa mère, de son droit de douaire sur ces biens. (Janvier 1234) — Vente faite à ladite abbaye par Jean Chien, chevalier, de *Coumi* (Comin), Isabelle, sa mère, et Ade, sa femme, de leurs droits de rouage en franc alleu à Œuilly et Pargnan. (Mars 1230.) — Donation faite à la même abbaye par Jean Crotion et Marion, sa femme, habitants d'Œuilly, de leurs biens meubles et immeubles. (1475.) — Baux et arpentage de maisons, jardins, vignes, terres et prés.

H. 285. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ;

1200. — Omont (Ardennes). — Charte de Hugues, comte de Rethel, contenant cession, à charge de services religieux, à l'église et aux moines de Saint-Gombert de Omont, du droit de pêche sur le fleuve *Bairo* jusqu'au bout des prés de Saint-Gombert, et confirmation d'un cens à *Chimereinne* donné par Baudouin, son beau-père. — Sceau dudit Hugues.

H. 286. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1268-1413. — Pargny et Filain. — Donation devant l'officialité de Soissons, faite à l'abbaye de Saint-Vincent, par Huard Tiessart, de Filain, et Emmeline, sa femme de la nue-propriété de divers surcens à Pargny, Filain, Chevregny et Chavonne, de terres, bois, prés et vignes. (1268-1274.) — Transaction entre cette abbaye et le chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, lequel reconnaît les droits de propriété de l'abbaye. (Novembre 1282.) — Obligation à un surcens annuel de 5 sous parisis sur un jardin à Pargny. (24 septembre 1413.)

H. 287. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1569-1782. — Pargny et Filain. — Baux, plan et adjudications de bois ; — de la ferme de la Bovette ; — de dîmes. — Obligations à surcens.

H. 288. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1136-1819. — Pierrepont. — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, constatant que : 1° Wautier-sans-Terre, excommunié pour avoir causé beaucoup de dommages à l'abbaye de Saint-Vincent, en s'emparant d'un courtil, et se trouvant en danger de mort, demanda pardon et absolution de son âme ; mais comme il n'avait pas de quoi réparer le dommage, son frère Robert de Montaigu lui céda deux moulins à eau qu'il venait de faire construire à Pierrepont, moyennant une rente annuelle de 2 muids de froment de mouture ; la pêche sera commune entre Robert et l'abbaye ; 2° qu'Hamultrude donne sur son pré de Rosende en alleu la nue-propriété de 5 muids de vinage pour l'entretien du luminaire; 3° que Robert, homme de l'évêché de Laon, a donné à la même abbaye sa vigne sise à Nouvion-le-Vineux et une rente de 5 sous 3 deniers et 6 chapons à Vaux-sous-Laon; 4° que

Renaud de *Poenci* (Pancy), a donné au même monastère tout ce qu'il possédait à Pétilly, à l'exception du bois de la mouvance d'Enguerrand seigneur de La Fère. (1136, 10 des calendes de Janvier.) — Charte de l'officialité de Laon constatant que Willaume de Missy a donné en aumône à ladite abbaye 11 sous 3 deniers de cens sur la ferme de Savy. (Novembre 1228.) — Vente de bois à la même abbaye par Robert Rusche. (Septembre 1240.) — Accord fait devant le Parlement de Paris entre l'abbaye de Saint Vincent et le comte de Roucy, autorisé à achever à ses dépens l'établissement d'un vivier à Pierrepont, lieudit au Valsery. (1286. samedi après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste.) — Acte par lequel Jean, comte de Roucy, confirme les religieux de Saint-Vincent dans la possession d'un bois et d'une terre à Savy. (1319.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documemts.

H. 289. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1546-1787. — Pierrepont. — Baux de terres, de la dîme du moulin à eau et du droit de pêche en la rivière. — Obligations à un surcens de 4 muids de grains en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent.

H. 290. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 5 pièces, papier.

XII° siècle — 1517. — Pierrepont. — Charte de Hugues et de Robert, son fils, seigneurs de Pierrepont, attestant que Gillebert de Vesle, chevalier, excommunié pour avoir troublé l'abbaye de Saint-Vincent, et relevé ensuite de cette excommunication par autorité apostolique, a reconnu, en sa justice, le droit de cette abbaye sur les eaux de la Romelle et sur une écluse, et que lesdits Hugues et Robert se sont portés garants des obligations dudit Gillebert, leur vassal. (XII° siècle.) — Sceaux de Hugues et de Robert. — Sentence du bailliage de Vermandois maintenant ladite abbaye en possession du cours d'eau de Vesles, et les habitants de Pierrepont dans leur droit de pâturage à Vesles. (20 juin 1517.) — Sceau dudit bailliage. — Conclusions de l'abbaye de Saint-Vincent tendant aux mêmes fins.

H. 291. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1528-1582. — Ployart et Vaurseine. — Baux des dîmes de Vaurseine.

H. 292. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 6 pièces, papier.

1241-1317. — Pont-à-Bucy. — Chartes de l'officialité de Laon, contenant : bail à Pierre Pêcheur, de Pont-à-Bucy, et Doumouzie, sa femme, par Droin, fils de Wiard Leroux, et Jean, son frère, de moitié d'une maison à Pont-à-Bucy, moyennant un loyer annuel de 12 sous parisis. (Mai 1241.) — Cession par ladite abbaye, donatrice dudit Drouin, de ladite maison moyennant un surcens annuel de 9 sous parisis exigible à la Saint-Remy. (1257, samedi après *Letare Jerusalem*.) — Charte de Guillaume, sire de Coucy, de Marle et d'Oizy, portant reconnaissance de droit de vinage envers cet abbaye, savoir : d'une rente de 56 livres exigible le jour des Brandons à Pont-à-Bucy, de 100 sous dus à la Chandeleur, d'une rente d'un muid de blé sur les moulins d'Assis-sur Serre. Ce seigneur promet d'acquitter les arrérages échus, s'élevant à 145 livres 10 sous parisis et 4 muids de blé, mesure de Laon, et les arrérages courants. (Juin 1317.) — Sceau de l'officialité de Laon. — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 293. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 7 pièces, papier.

1123-1140. — Presles et Thierny, Laon, Nouvion-le-Vineux. — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, contenant donation pour la célébration de son anniversaire, à l'abbaye de Saint-Vincent, du moulin de Bernehier (Laon, faubourg de Leuilly), du four de Bourguignon (sous Montbavin), de deux petits champs sis près de la rivière d'Ardon, du bois de Corneil (Presles et Thierny), du moulin de Crouart (Nouvion-le-Vineux), qui provenaient en partie d'Ernaud de Thierny, qui s'en était dessaisi en faveur de ladite abbaye, où il avait pris l'habit religieux (1123.) — Sceau de Barthélemy. — Charte du même évêque relatant la donation faite à la dite abbaye par Willaume, chevalier, se disposant à se faire moine de son pré de Sainte-Aldegonde, sis à Thierny, sous condition de ne pas l'aliéner. Il donne aussi, conjointement avec son frère Robert, chanoine de Laon, 8 deniers de cens sur une terre sise à Presles. (1134, 3 des ides de Novembre.) — Chirographe de Hugues, abbé de Saint-Vincent contenant constitution par son abbaye d'une rente viagère de 27 livres monnaie de Laon, en faveur de Simon d'Assegny et de Bertrade, sa femme, donateurs de leurs bois. (1136.) — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, attestant qu'il a donné à la même abbaye, en échange d'un cens de 5 sous dû à cause de l'abbaye de Prémontré, une rente d'un demi-muid de froment sur le moulin de Brancourt qu'il venait de faire bâtir à ses frais ; que pour s'exécuter de cette dernière rente, il a fait l'abandon complet du bois de Corneil qui

restera toutefois chargé envers lui d'un cens de 6 deniers. (1140.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 294. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1599-1750. — Presles et Thierny. — Extraits des dénombrements du fief de Corneil.

H. 295. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 10 sceaux ; 14 pièces, papier.

1177-1307. — Renansart. — Charte de Roger de Rozoy, évêque de Laon, attestant que Gautier d'Ernausart (Renansart), se disposant au départ pour Jérusalem, a, du consentement de sa femme et de ses enfants, donné à l'abbaye de Saint-Vincent deux champs derrière la ferme de Méchambre (*Mecuma*), outre le droit de pâturage et d'aisance à Renansart (*Ernausart*) et Méchambre (*Mecuma*), au profit des habitants, mercenaires, moissonneurs et serfs. (1177.) — Sceau de l'évêque Roger. — Chirographe de Hugues, abbé de Saint-Vincent, constatant que Gautier Le Coq a cédé à cette abbaye, moyennant une rente annuelle de 10 muids de froment et de 4 muids d'avoine à la mesure de Ribemont, exigible le premier dimanche de carême ; des terrages qu'elle lui devait sur des terrains défrichés ; le quart du bois de la Saussaie en échange du quart de celui de Tilloy. (1180.) — Chirographe par lequel Enguerrand, abbé de Saint-Vincent, et son monastère, reconnaissent devoir annuellement le premier dimanche de carême, à Richard et Gilbert, fils d'Aubert de Choigny, 4 muids de froment, le meilleur après celui de semence, mesure de Saint-Quentin, sur la ferme de Méchambre (1205.) — Charte par laquelle Clarembaud de Fontaine reconnaît que la rente de 4 muids de froment et 4 muids d'avoine, mesure de Ribemont, à lui due par l'abbaye de Saint-Vincent, sur cette ferme, n'est point seigneuriale. (1223.) — Vente faite devant l'officialité de Laon à cette abbaye par Pierre Gredins de Renansart, chevalier, demeurant à Hamégicourt, d'une rente de 2 muids de froment, mesure de Saint-Quentin, provenant de la succession de son frère Gautier de Renansart, dit le Braconnier, et de ses autres droits sur la ferme de Méchambre. (Décembre 1238.) — Donation faite à la même abbaye par Renier Covens, croisé, disposé à partir pour Jérusalem d'une rente annuelle de 6 jalois de méteil, mesure de Renansart, exigible sur une maison, un jardin et des terres à Renansart, sous réserve d'usufruit en cas de retour. Si ce retour ne s'effectue point, ladite abbaye aura droit à la nue-propriété de la moitié de sa maison sise à Saint-Vincent, l'usufruit devant rester à Ermengarde, femme du donateur. (Juillet 1239.) — Sceau de l'officialité de Laon. — Cessions faites à l'abbaye de Saint-Vincent : par Pierre Gredins, du consentement de Widèle, sa femme, d'une rente de 2 muids d'avoine, mesure de Ribemont, sur la ferme de Méchambre. (Décembre 1239.) — Par Renaud d'Hamégicourt, écuyer, d'une rente de 3 muids de froment et de 2 muids d'avoine, mesure de Méchambre ; et par Clarembaud de Renansart, d'une rente de 4 muids de froment et de 4 muids d'avoine. (Avril 1244.) — Par Godart, chevalier, et Aelyde, sa femme, veuve de Vaucher Roux, d'une rente de 2 muids de froment, mesure de Saint-Quentin. (Avril 1245.) — Reconnaissance sous le scel du bailliage de Vermandois, de la vente faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Raoul Briquet, de 16 jalois de terres sises à Renansart. (Février 1284-5.) — Abandon à titre de restitution par Jean, abbé de Saint-Vincent, à la mense conventuelle de son abbaye, de 16 jalois de terres labourables à Renansart et au Sart. Jean supplie les religieux de célébrer son anniversaire à perpétuité. (1307, lendemain de la Saint-Denis.)

H. 296. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 10 pièces, papier.

1469-1756. — Renansart. — Baux de la ferme de Méchambre.

H. 297. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 1 pièce, papier.

1240. — Roupy. — Charte de l'officialité de Noyon portant reconnaissance par Gontier de Roupy et Jean, son frère, d'une rente d'un muid de froment en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent. — Sceau de ladite officialité. — Copie moderne de cette charte.

H. 298. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1430-1777. — Royaucourt et Chailvet. — Charte complètement fausse, attribuée à « Raoul de Coccy, chevalliers, » et à Edeline, sa femme, portant donation à l'abbaye de Saint-Vincent, de leur maison de Challeves (Chailvet) et autres héritages à eux appartenant. Elle est datée de 1430 « au moys d'aost » ; des lacs de soie rouge et verte et un fragment de sceau aux armes de Coucy, du XIII[e] siècle, y ont été attachés. Échange de terres sises à Royaucourt, fait entre ladite abbaye et Charles de Lancy. (10 septembre 1559.) — Baux de vignes, jardins ; obligations à surcens sur ces vignes sises à Chailvet.

H. 299. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 7 sceaux ; 11 pièces, papier.

1182-1387. — Sainte-Croix. — Chirographe contenant transaction entre Hugues, abbé de Saint Vincent, et son monastère, d'une part, et Odelin, abbé de Foigny, et son monastère, d'autre part. L'abbaye de Foigny donnera annuellement, à la Saint-Remy, à celle de Saint-Vincent, une rente de 6 jalois de froment, mesure de Bruyères, et du meilleur après les semences, portable à Neuville à cause d'un champ sis au Mont de Blary et d'une vigne sous ce champ ; une autre rente de deux jalois de froment, même mesure, portable à Saint-Thomas à cause d'un champ sis sous la ferme d'Arrancy. L'abbaye de Saint-Vincent cède à celle de Foigny le droit de pâturage à Chamouille pour les bêtes de la ferme d'Évercaigne et du cellier de Courpierre, à charge de deux deniers de cens, et de plus le pâturage dans le bois de Foigny d'où les bestiaux des habitants de Sainte-Croix seront exclus. (1182.) — Sceau d'Odelin. — Charte de Renaud, évêque de Laon, constatant la vente faite du consentement de Clarembaud de Saponay, chevalier, seigneur suzerain, à l'abbaye de Saint-Vincent, par Gile de Vendeux, chevalier, de ce qu'il possédait à Sainte-Croix, entre Corbeny, Arrancy, Bouconville et Aizelles, consistant en bois, prés, cens, vinages, justice et district, moyennant la somme de 200 livres, monnaie de Reims. Ledit Clarembaud cède ses droits de suzeraineté moyennant 20 livres de la même monnaie. (1208.) — Chartes de l'officialité de Reims et de B. doyen, relatant cette vente. (Mai 1208.) — Charte de Renaud, évêque de Laon, portant reconnaissance de ladite vente. (1209.) — Sceau dudit Renaud. - Sentence de l'officialité de Laon qui interdit aux habitants d'Aubigny les pâturages de Sainte-Croix. (Novembre 1210). — Charte de Robert, évêque de Laon, constatant la donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent, par Jean, fils de Walcher de Cormissy chevalier, du consentement de Gobert de Berrieux, son suzerain, de tout ce qu'il possédait en la vicomté de Sainte-Croix. L'abbaye, à titre de reconnaissance. donne à ce seigneur 80 livres de la monnaie de Laon. (Juin et Juillet 1216.) — Sceaux dudit Robert. — Donation faite à la même abbaye par Pierre de Juvincourt, chevalier, d'un bois près de Sainte-Croix, et vente des deux autres tiers de ce bois. (Février 1230-1.) — Constitution en faveur de ladite abbaye par Houda, veuve de Raoul de Sainte-Croix, clerc, et par Rose et Hawide, ses enfants, d'une rente de 20 sous parisis sur leur maison sise à Sainte-Croix, moyennant un capital de 9 livres parisis. (Mars 1280-1.) — Vente de maison, bois et vignes chargés de 60 florins d'or envers la même abbaye. (1387.) — Sceaux de l'officialité de Laon. — Notes analytiques de ces documents.

H. 300. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier.

1411-1776. — Sainte-Croix. — Donations de rentes ; réobligations à surcens. — Acquisitions, baux, arpentages de vignes, terres, jardins, prés, bois et maisons dépendant du domaine de Sainte-Croix.

H. 301. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1668-1767. — Sainte-Croix. — Dénombrements de la seigneurie de Sainte-Croix, présentés au domaine par l'abbaye de Saint-Vincent. — Baux des dîmes.

H. 302. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau, 7 pièces, papier.

1147-1229. — Saint-Gobain. — Restitution consentie par Enguerrand de La Fère, se disposant au départ pour Jérusalem, en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, du domaine de Saint-Gobain, qui avait été enlevé de vive force, et concession à la même abbaye de la franchise de vinage sur sa terre. (Laon, 1147.) — Donation par R. seigneur de Coucy, du consentement d'Aélide, sa femme, et de ses enfants, à l'église de Saint-Gobain, de son droit d'afforage de cette localité et d'une rente de 5 deniers et une obole qu'il y percevait. (1190, 7 des calendes de juillet.) — Vidimus et confirmation de cette concession par Raoul de Coucy. (Juillet 1248.) — Constitution faite devant l'officialité de Laon en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent par Odeline de Danisi, du consentement de Roger de Travecy, son mari, d'une rente annuelle de 30 sous monnaie de Laon, moyennant un capital de 13 livres 10 sous, garantie par des chènevières, vinages, terrages et terres tenus à surcens de ladite Odeline par le prieur de Saint-Gobain. (Janvier 1228-9.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 303. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1344-1684. — Saint-Gobain. — Vente à surcens, sous le scel du bailliage de la baronnie de Coucy, par l'abbaye de Saint-Vincent, à Jean Fernie, de terres à Saint-Gobain. — Ventes par Pierre et Michel Lefèvre à Jérome d'Inval, seigneur du Cauroy, de maison, jardin et prés à Saint-Gobain ; - d'un pré à l'abbaye de Saint-Vincent, par Félix de Saillan, seigneur du Cauroy.

H. 304. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux ;
2 pièces, papier.

1299-1374. — Saint-Simon. — Dénombrements du fief d'Avesne, sis à Saint-Simon, présentés au prieuré de Vendeuil, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent, par Gobert et Jean d'Avesne. — Sceaux de ces seigneurs. — Notes.

H. 305. (Liasse.) — 9 pièces parchemin ; 5 sceaux ;
14 pièces, papier.

1195-1389. — Saint-Thomas. — Charte de Roger de Rozoy, évêque de Laon, constatant que Blihart de Sissonne, chevalier, a déclaré qu'il avait longtemps et indûment troublé le prieur et l'église de Saint-Thomas dans la possession des terres du territoire d'Issicourt, sis à Aizelles Ils auront le droit de repas à Sainte-Croix, moyennant une redevance de 5 jalois d'avoine sur le moulin de Sissonne ; une rente de 2 muids de seigle à Saint-Thomas, en échange du moulin d'Aizelles. Cette dernière rente donnée à Geofrid Hapart a été remise par l'évêque à ladite abbaye. (1195.) — Sceau de l'évêque Roger. — Vente faite par Pierre de Lafontaine, de Montaigu, du consentement de Frasende, sa femme, de ses biens sis au territoire de Ligneval, Gorial et Vieux Laon, et celui de Saint-Thomas. (1213.) — Approbation par Albéric, chevalier, seigneur de Courtrizis, de la donation faite par ses père et mère, au prieuré de Saint-Thomas, d'une rente de 4 muids de vin sur une vigne sis à Courtrizis (Courtrizy.) (1236, samedi avant la fête de Saint-Remy.) — Constitution en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent par Thiébaut de Launoi, de Saint-Thomas, et Sibile, sa femme, d'un surcens de 40 sous de la monnaie de Laon, portable le lendemain de la Toussaint, à Saint-Thomas, moyennant un capital de 20 livres, avec garantie de maison, masure et vignes. (Décembre 1240.) — Vente faite par Nicolas, chevalier, seigneur d'Avaux, et Rainsende, sa femme, d'une vigne lieudit le clos des moines. (Novembre 1245.) — Constitutions de surcens sur des vignes à Saint-Thomas, par Jacquier Maillars et Marie, sa femme, Helvide et ses enfants. — Sceaux de l'officialité de Laon. — Concession faite aux habitants de Saint-Thomas par l'abbaye de Saint-Vincent, de trois moulins et leurs dépendances, sous condition d'entretien à leurs dépens de ces usines et d'une écluse, et d'une rente de trois muids de froment et de 8 muids de seigle au prieur de Saint-Thomas ; le droit d'avoir un poids pour peser le blé et la farine, sous condition de mouture gratuite de ce qui sera nécessaire audit prieur et à la maison de Sainte-Croix. L'abbaye se réserve les droits de domaine et de justice et s'engage à n'établir ni moulin ni vivier sur leur territoire pouvant leur nuire. (Février 1251.) — Prise de possession du prieuré de Saint-Thomas, uni par le pape Clément VII à la mense abbatiale de Saint-Vincent. (1389.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 306. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1450-1788. — Saint-Thomas. — Acquisition, arpentages, déclarations et baux de maisons, jardins, prés, vignes, terres et bois.

H. 307. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

XVIe siècle. — Servais. — Baux de pré.

H. 308. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1564-1786. — Sery-lès-Mézières. — Baux et arpentage de terres et de prés.

H. 309. (Liasse.) — 6 pièces parchemin ; 8 pièces, papier,

1579-1787. — Sons et Châtillon. — Baux de dîmes, de masures, jardins et terres.

H. 310. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 sceaux ;
2 pièces, papier.

1204-1255. — Tavaux Pontséricourt. — Charte de G. abbé de Fesmy, portant cession par l'abbaye de Fesmy à Robert Potier, du quart de l'alleu que l'église de Saint-Pierre de Marle possédait à Pierres, moyennant un trecens de 8 jalois de froment, mesure de Marle. (1204.) — Cession faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Wibert de Montigny et Hawide, sa femme, de ce quart d'alleu. (Octobre 1255.) — Notes analytiques.

H. 311. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 8 sceaux ;
11 pièces, papier.

XIIe siècle-1309. — Toulis et Attencourt. — Chirographe de Gautier, abbé de Saint-Vincent, contenant acensement par Gautier de Goudelancourt, à l'abbaye de Saint-Vincent, de ses terres contiguës au domaine d'Attencourt, moyennant une redevance annuelle de 2 muids de meilleur froment, portable à sa maison de Vesles, sous la condition expresse que ces terres ne pourront être hypothéquées ni aliénées qu'au profit de ladite abbaye. XIIe siècle.) — Charte de P. chanoine, et H. de Senlis, officiaux de l'évêque de Laon, constatant la cession faite à ladite abbaye par Élisabeth de Ribemont, d'une rente de 2 muids de fro-

ment, mesure de Marle. (Juin 1213, 3e férie après la Pentecôte) — Charte d'A. évêque de Laon, portant approbation par Gobert de Malcrues et Jacques son frère, chevaliers, de ladite cession. Gobert renonce en outre à son droit de suzeraineté. (1224. Sceau dudit évêque.) — Charte de Garnier, official de l'Évêque de Laon, relatant la vente faite à l'abbaye de Saint-Vincent par Gobert Li Aveniers, du Sart, d'une terre à Attencourt. (Juillet 1219. Sceau de Foulques, gardien de l'église de Laon.) — Autorisation donnée par Itier, évêque de Laon, à l'abbé de Saint-Vincent, de faire construire en la ferme d'Attencourt un oratoire où les religieux pourront officier, tous droits du curé réservés. (1252, veille de Pâques.) — Vente faite à ladite abbaye par Bauduins de Sartiaus, habitant de Laon, et Adée de Cepli, sa femme, de 3 essins et 4 verges de terre, mesure de Marle, sis à Attencourt. (1268, lendemain de l'Ascension) — Vidimus donné à Laon, au mois de septembre 1271, par le roi Philippe-le-Hardi, d'une charte d'Enguerrand de Coucy, recognitive des droits de propriété, de garde et de voirie acquis de lui par l'abbaye de Saint-Vincent à Attencourt, Dormicourt et Erlon; ladite charte déja vidimée au mois de février 1270-1, par Mathieu de Saint-Denis et Simon de Nesle, ses lieutenants. — Charte en langue vulgaire de Clarembaud de Mayot, chevalier, Aubert de Marle, chanoine de Laon, Foucars de Chaillevois, bourgeois de Laon et seigneur de Toulis, reconnaissant la nullité d'un investissement d'une terre sis à Toulis, lieudit à « ès quarrières d'Ostremencourt », devant ses maire et échevins, et leur enjoignant de n'agir que pour seconder le sergent de l'abbaye de Saint-Vincent, à sa demande, pour une investiture plus légitime. (Mai 1280. Sceau dudit Clarembaud.) — Charte en langue vulgaire de Jean, abbé de Saint-Vincent, relatant une transaction intervenue entre son abbaye et les seigneurs de Toulis, Clarembaud de Mayot, chevalier, et Marie, sa femme, Oudart de Vaus, écuyer, Gobert Sarrazin, châtelain du Roi, à Laon. L'abbaye possédera exclusivement la justice de sa ferme; elle n'aura ailleurs que la basse justice et les droits de ventes; les autres droits appartiendront aux dits seigneurs; mais l'abbaye pourra acquérir des terres là où elle a le terrage. La haute et la moyenne justice de Toulis ne pourront être exercées par lesdits seigneurs qu'à une distance excédant celle de ladite ferme. L'abbaye n'aura l'usage des chaumes (*esteules*) que sur 3 muids de terre, mesure de Marle; le surplus appartiendra aux habitants de Toulis à titre d'*aisements*. (Avril 1299.) — Chartes du bailliage de Vermandois, de Clarembaud de Mayot et de Marie, sa femme, relatant cette transaction. (1300.) — Sceaux dudit Clarembaud, de Jean de Ternut et de Robert Lefranc, bourgeois de Laon, commissaires de la prévôté de Laon. — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 312. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1536-1778. — Toulis et Attencourt. — Sentence du bailliage de Vermandois qui ordonne l'expertise de la ferme d'Attencourt. — Arpentage et baux de ce domaine.

H. 313. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1621-1773. — Trucy. — Baux de vigne et terre.

H. 314. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 sceaux; 10 pièces, papier.

1140-1269. — Urcel. — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, constatant que Gérard, vidame et casé de Laon, très malade, a, de son consentement, donné à l'abbaye de Saint-Vincent, la moitié d'un pré, d'un clos, d'une maison et d'un pressoir à Urcel, une femme du nom de Marsent, avec toute sa famille, à Senancourt. (Anguilcourt et le Sart); que Hugues Fernet a donné un pré à Nouvion-le-Vineux; et que Constance, femme d'Hermond, a donné audit monastère une vigne à Mailly. (1140.) — Charte de Roger de Rozoy, évêque de Laon, constatant la cession faite par l'abbaye de Saint-Vincent, aux habitants d'Urcel, vassaux de ce prélat du pré du vidame, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous de la monnaie de Laon, exigible à la Saint-Remy. (Février 1204.) — Abandon fait à la même abbaye par Baudouin, seigneur de Clacy, vidame de Laon, de son bois de La Forière, sis à Urcel, pour l'indemniser des arrérages d'une rente de 70 sous qu'il lui devait sur la taille du Laonnois. (Juin 1265.) — Ratification de cet abandon par Ade, femme de Baudouin. — Confirmation du même abandon par Guillaume, évêque de Laon. (Mai 1269. Sceau dudit évêque.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 315. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1569-1781. — Urcel. — Baux et arpentage de terres, prés et bois.

H. 316. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1534. — Vadancourt. — Copie moderne d'un dénombrement présenté au duché de Guise par Claude de Maubeuge, d'un fief consistant en chapons, à percevoir à Vadancourt.

H. 317. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau; 4 pièces, papier.

1217-1220. — Vauxaillon. — Donation faite par A. dame de Coucy, des droits qu'elle avait à percevoir sur des maisons, terres, vignes, prés et bois abandonnés à l'abbaye de Saint-Vincent par Évrard de Vauxaillon et Élisabeth, sa femme. (Février 1216-7.) — Autorisation accordée par Baudouin, abbé de Saint-Vincent, au prieur de Saint-Gobain, de jouir de ces biens abandonnés, et de vignes données par Itier de Vauxaillon. (Novembre 1219.) — Charte d'Enguerrand de Coucy confirmative de ces donations. (Janvier 1219-20. Sceau dudit Enguerrand.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 318. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1230-1736. — Vendeuil. — Charte de Clarembaud, seigneur de Vendeuil, attestant qu'Emmeline, sa mère, a donné à l'abbaye de Saint-Jean une rente de 5 sous parisis sur son vinage de Vendeuil, pour la célébration de son anniversaire ; que ladite Emmeline à donné à l'église de Saint-Pierre au château de Vendeuil 10 sous à percevoir sur le même vinage pour le luminaire de cette église, et au prêtre de Vendeuil un jardin. (Février 1230-1.) — Baux des revenus du prieuré de Vendeuil.

H. 319. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1242-1804. — Versigny. — Vente faite devant l'officialité de Laon à l'abbaye de Saint-Vincent par Odard Ailles, Ade, sa femme, Gobin, leur fils, Jean Patons, Hawide, sa femme, Odard Tahons, Emmeline, sa femme, Enguerrand et Mathilde, sa femme, d'un pré à Versigny. (Septembre 1242.) — Délivrance de legs fait à la même abbaye par Gui de Vendeuil, chanoine de Laon, d'une rente de 10 livres parisis et de 4 muids de blé à Versigny, pour la célébration de son anniversaire et de celui de ses père et mère. (Septembre 1259.)

H. 320. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1212-1777. — Villers-devant-le-Tour. — Charte de Baudouin, seigneur de Geuz, attestant que Clémence, sa mère, de son consentement et de celui de ses frères, Maurice et Alain, donne aux moines de Neuville ce qu'elle possédait en grosse et menue dîme à Villers-devant-le-Tour. (1212.) — Baux de ces dîmes par l'abbaye de Saint-Vincent.

H. 321. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau; 6 pièces, papier.

1244-1754. — Villers-le-Sec. — Reconnaissance devant l'officialité de Laon, par Pierre Fague, d'un surcens de 20 sous parisis cédé à l'église Sainte-Geneviève de Laon, et garanti par des terres à Villers-le-Sec. (Novembre 1244.) — Cession sous le scel du bailliage de Vermandois, par ladite abbaye, à Étienne Le Lormier, d'un jardin audit Villers. (22 février 1371-2. Sceau dudit bailliage.) — Déclarations et baux de terre, audit lieu.

H. 322. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1516-1767. — Villers-lès-Guise. — Déclaration de 12 jalois de terres à Villers-lès-Guise, qui dépendaient du prieuré de Lesquielles. — Baux de ces immeubles et des dîmes. — Obligation par Nicolas Brocheton à un surcens de 3 sous sur sa maison, sa grange et son jardin.

H. 323. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 44 pièces, papier.

XIIe siècle-1789. — Vorges. — Cession faite par Gautier, abbé de Saint-Vincent, à Nivard, d'une vigne sise à Valbon, donnée par Odon Peau d'Agneau, moyennant une redevance annuelle de 3 muids de vin. Sceau dudit Gautier. — Obligations à surcens sur des savarts et bois. — Arpentages et baux de terres, savarts, prés et vignes. — Aliénation et revendication du moulin de La Ferté ; baux de ce moulin.

H. 324. (Registre.) — In-f°, 28 feuillets, papier.

1749-1771. — Papier terrier de partie du terroir de Vorges, appartenant aux religieux de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Laon, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, seigneur en partie dudit lieu.

ABBAYE DE NOGENT-SOUS-COUCY. (HOMMES.)

H. 325. (Registre.) — In-f°, 248 feuillets, papier ; relié en veau.

1059-1748. — « Chronicon ecclesiœ ac monasterii « Beatœ Mariœ de Nogento subtus Cociacum Opera et « studio Domni Victoris Cotron monarchi congregationis « Sancti Mauri ejusque cœnobii prioris. 1665. » — Ce recueil est divisé en trois livres. Dans le premier, l'auteur fait connaître les différents noms de Nogent, son site, son antiquité, les légendes qui s'y rattachent ; l'établissement, les constructions (avec plans), la règle et la discipline des monastères ; les églises de sa dépendance dans les diocèses de Laon, Soissons, Noyon, Beauvais, Amiens ; les

prieurés; les fiefs vassaux; les privilèges et droits; les fondateurs et bienfaiteurs; les personnages qui illustrèrent l'abbaye; les reliques; les personnages remarquables qui ont reçu leur sépulture à Nogent, avec leurs armes; les sociétés avec les églises et monastères. — Le second livre comprend la liste et les gestes chronologiques des abbés de Nogent, jusqu'à Louis Poule, en 1748, en les accompagnant parfois de leurs armes. — Le troisième livre reproduit les chartes principales de l'abbaye, et parfois des dessins à la plume, de sceaux, tels que ceux de Barthélemy, évêque de Laon, de Raoul et d'Enguerrand, sires de Coucy, d'Étienne, évêque de Noyon, de l'abbaye de Nogent, de Jean, abbé de Nogent, des papes. — L'auteur a annexé à son travail une liste des sires de Coucy, de 1086 à 1385, la vie de Saint-Godefroy, évêque d'Amiens, et diverses chartes de diplômes de rois, de bulles pontificales, et enfin une table alphabétique des matières.

H. 326. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 44 pièces, papier.

1577-1789. — Baux de prés et maison situés à Auffrique et Nogent, et des étangs de Montizel; — de terres à Anguilcourt-le-Sart; — de masure, terres, prés et bois à Autreville et Sinceny; — de maison, terres, prés et dîme à Assis-sur-Serre.

H. 327. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1677-1788. — Baux de prés situés à Barisis; — de terres, prés et bois à Bassoles-Aulers et Landricourt; — de maison, terres, bois et prés à Bichancourt; — de terres à Brissay-Choigny et de prés à Achery.

H. 328. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1662-1790. — Déclaration et baux de jardins, terres, prés et bois situés à Champs. — Arpentage et baux de terres, prés et dîmes à Condren. — Baux de terres et prés à Coucy la-Ville et Crécy-au-Mont. — Baux des domaines de Crécy-au-Mont, de Limonval et de Malhôtel, consistant en maison, terres, vignes et prés.

H. 329. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1681-1789. — Baux de terres, prés et dîmes situés à Deuillet et Servais. — Baux de terre et pré à Folembray; obligation à surcens. — Baux de terres à Hérouel et Foreste.

H. 330. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier; reliure en parchemin.

1602-1610. — Fargniers et Tergnier. — « Papier » terrier contenant les déclarations des particuliers » détempteurs des maisons, terres et héritages sis aux » villages de Fargniers et Tergny, qui doivent cens, » rentes et droits seigneuriaux. »

H. 331. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1675-1784. — Baux de terres, vignes, prés et aunaie situés à Guny; — de vignes, terres, prés et bois à Jumencourt. — Arpentage de terres à Juvigny.

H. 332. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1445-1782. — Baux de terres et maison situées à Laffaux. — Sentence du bailliage de Coucy, confirmative des droits d'usage, de pâturage et de pêche, en faveur des habitants de Landricourt et de Jumencourt. (30 mai 1445.) — Baux et arpentages de prés, vignes et terres à Landricourt et Jumencourt; baux de la pêche et de l'étang. — Baux de maison, terres et prés situés à Lœuilly-sous-Coucy.

H. 333. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1682-1784. — Baux de maison, terres, prés et bois situés à Pierremande et Champs; arpentages et obligations à surcens. — Baux de vignes, terres, prés, bois, aunaies et dîmes situés à Pont-Saint-Mard.

H. 334. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 21 pièces, papier.

1594-1772. — Baux et arpentages de terres et prés situés à Quessy, Fargniers et Vouël; obligations à surcens. — Baux de prés sis à Quincy-Basce; de terres à Bassoles, Landricourt, Lombray; de bois à Bassoles.

H. 335 (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1685-1790. — Baux de maison, jardin, terres, bois, vignes, sausaie et dîmes situés à Vauxaillon; — de terres et vignes à Verneuil-sous-Coucy; — de maison, jardin, dîmes, terres, vignes, prés et bois à Vregny. — Obligations à surcens.

ABBAYE DE SAINT-MICHEL-EN-THIÉRACHE. (HOMMES.)

H. 336. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1759. — Procuration donnée à Louis Fromage, avocat en Parlement, bailli général du duché-pairie de Laon, par Étienne-Édouard Colbert, prêtre du diocèse de Toulon, doyen de la cathédrale et vicaire général du diocèse d'Orléans, de prendre possession pour lui de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache. — Profession de foi dudit Fromage.

H. 337. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1599. — « Compte des rentes et revenus de l'abbaye « et monastère de Saint-Michel-en-Thiérache, de l'ordre « de Saint-Benoit, au diocèse de Laon, extrait des car- « tulaires et registres de ladite abbaye. »

H. 338. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1767-1787. — Baux de terres, prés et bois situés à Saint-Michel ; — de la maison de la chapelle de Royaux ; — des moulins de Saint-Michel ; — de la ferme des Chauffours.

H. 339. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Inventaire des titres des terres et prés possédés par l'abbaye de Saint-Michel à Bourlers (Luxembourg), donnant les plans des propriétés.

H. 340. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1619-1758. — Terrier de Flavigny-le-Grand, Flavigny-le-Petit, La Bussière et Morcourt. — Indication des terres appartenant aux pauvres de Beaurain et à l'église de Flavigny-le-Petit ; — des terres et prés de l'abbaye de Prumm (Allemagne); — des droits d'usage appartenant aux habitants de Beaurain et de Flavigny ; — de la voirie de ces localités.

H. 341. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1619-1749. — Terrier d'Hirson, précédé d'un mémoire historique des droits de l'abbaye de Saint-Michel à Hirson.

H. 342. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1722-1789. — Baux de maison, terres et prés situés à Hirson, dépendant du prieuré régulier de Saint-Venant et de la cure d'Hirson ; — de la ferme du Traineau, à Housset ; — de la ferme de Jeantes-la-Cour ; — de terres et prés à Étréaupont, Marly, Plomion, Sissonne ; — de dîmes à Plomion et Landifay.

Abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. (Hommes.)

H. 343. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1103-1574. — Érection par Enguerrand, évêque de Laon, de la cure de Saint-Nicolas-aux-Bois, distraite en partie de celle de Crépy. (Laon, 1103, en synode des nones de novembre. Sceau plaqué dudit évêque.) — Sentence de la prévôté de Paris qui maintient comme cure régulière celle de Saint-Nicolas-aux-Bois, devant être desservie par des religieux de l'abbaye de ce nom. (1574.)

H. 344. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

XIIe siècle. — Bulles des papes Alexandre III et Luce III, qui exemptent l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois de dîmes sur les novales et la nourriture des bestiaux.

H. 345. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 6 pièces, papier.

1136-1463. — Diplôme du roi Louis VI, prenant sous sa protection l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, et confirmant les donations faites par son père en faveur de ladite abbaye. (Soissons, 1136.) — Vidimus de ce diplôme, donné par le roi Philippe IV. (Paris, décembre 1291.) — Quittance donnée par ce monarque, de 49 livres parisis reçues par les commissaires pour droits d'amortissement de biens acquis. (Novembre 1292.) — Entérinement par le bailliage de Vermandois, de lettres du roi Charles VI, du 22 juin 1382, prenant sous sa sauvegarde l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois et ses possessions. (3 février 1390-1. Sceau de Jacques de Vieulainnes, lieutenant au bailliage de Vermandois.) — Lettres du même roi déclarant cette abbaye de fondation royale, et réduisant sa part de décimes à 40 francs parisis au lieu de 200 livres. Cette réduction est motivée sur la diminution du revenu, due « au fait des guerres, des gens d'armes et des « mortalitez et autres pestilances ». (23 mars 1414-15.) — Arrêt d'enregistrement de ces lettres en la chambre des comptes. (16 avril 1415.) — Sentence de main levée rendue par le bailliage de Vermandois, de la saisie des biens de cette abbaye. (26 septembre 1463. Sceau dudit bailliage.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 346. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1561-1784. — Baux généraux des biens et revenus de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois.

H. 347. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1570-1751. — Concordats entre les abbés commendataires, économes et religieux de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, pour la nourriture, le vestiaire et l'entretien de ces derniers. (1570-1670.) — Introduction, en 1670, à l'abbaye, des religieux de la congrégation de Saint-Maur. — Nomination et installation, en 1653, de Duquesne, comme prieur. — Autorisation donnée par César d'Estrées, évêque de Laon, à Nicolas Desmont, official, de nommer aux bénéfices vacants des abbayes de Longpont et de Saint-Nicolas-aux-Bois. (1er juin 1672.)

H. 348. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1569-1790. — États des revenus et charges des menses abbatiale et conventuelle de Saint-Nicolas-aux-

Bois. — Déclarations des titres et papiers relatifs à la mense conventuelle.

H. 349. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1130-1139. — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, relatant la donation faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, par Gui, trésorier, du domaine du Tortoir, sous la redevance annuelle de 3 muids de froment, mesure de Laon, portable en la maison dudit trésorier, et de 20 sous, sous peine de 12 deniers d'amende. (1130 14 des calendes de mai.) — Cession faite par le chapitre de Saint-Quentin à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, de Marcheel, moyennant une rente annuelle de 15 sous. (1134.) — Confirmation des biens de ladite abbaye par l'évêque Barthélemy. (1139.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 350. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1176-1196. — Concession faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux Bois par Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, du consentement d'Élisabeth, sa femme, de terre en friche pour le labour d'une charrue. (1176.) — Cession faite à ladite abbaye par Drogon et Wautier de Viry, de ce qu'ils possédaient à Cruizunpré, moyennant une rente de 3 muids de froment, mesure de Chauny. (1177.) — Accord entre Hugues, abbé de Saint-Vincent de Laon, et Robert, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, par lequel ils décident que leurs différends seront désormais soumis à la décision de deux religieux de chaque abbaye. (1185.) — Charte de Léon, abbé de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, contenant cession à Gautier de Cella, de tout ce que son monastère possédait au Tortoir et dans le domaine de La Fère, selon l'ancienne possession de l'abbaye de Beaulieu. (1196.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, par Milesende, sœur de Bauduin de Chiry, et François, son mari, de la terre de Larceni. — Notes analytiques.

H. 351. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 sceaux; 6 pièces, papier.

1204-1235. — Abandon fait par Enguerrand III, sire de Coucy, se disposant au départ pour Jérusalem, aux religieux de Saint-Nicolas-aux-Bois, du droit de vinage sur le cru de leurs vignes. — Charte de Roger de Rozoy, évêque de Laon, attestant qu'Eudes Le Moine, de Crépy, a donné en aumône à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois des terrains défrichés, au Tortoir et à Boisencourt, et tout ce que ledit Eudes défricherait de son vivant. (1204.) — Abandon fait par Guillaume, abbé de Saint-Vincent, et son monastère, à celui de Saint-Nicolas-aux-Bois, de ce qu'ils possédaient au Tortoir et à Boisencourt, moyennant cession du domaine de Froiville, et de 2 jalois de terre à Andelain et Bertaucourt, et de rentes en avoine à Guyencourt. (Janvier 1214-5.) — Vidimus donné par Enguerrand, sire de Coucy, de sa charte de mars 1212, par laquelle il permet à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois de construire un chemin large de 63 pieds jusqu'au pâturage dans les bois de Crépy, par la vallée de Muerlons, pour le passage des troupeaux. (Janvier 1237, jeudi avant la Purification de la Vierge.) Renonciation par le chapitre de Laon à une rente de 10 livres parisis que lui devait l'abbaye de Saint-Nicolas-aux Bois. (Janvier 1229-30, 2e férie après la Circoncision. Sceau.) — Cession faite à Baudouin de Noyon, clerc, par Jean de Pont l'Évêque, chevalier, d'une rente viagère de 7 livres parisis, sur la même abbaye. (Mai 1235. Sceau.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 352. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

1259-1261. — Vidimus et approbation donnée au mois de novembre 1259, par le roi Louis IX, d'une charte par laquelle Enguerrand, sire de Coucy, donne à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois 10 muids de bois, mesure du Laonnois, à prendre du chemin du bois de l'abbaye vers les pâturages de Crépy, jusqu'à ces pâturages, entre les lieux dits les Chauffours et la Fosse Briénoize, à titre de restitution de bois provenant du trésorier de l'évêque de Laon, dont ladite abbaye avait été dépouillée; outre 10 autres muids de bois pour le service funéraire de sergents et d'hommes de ladite abbaye, pendus par ordre d'Enguerrand, notamment de Huet du Cellier et de Raoul Gadée, époux de Marguerite. (Novembre 1259.) — Démarcation faite par Enguerrand, sire de Coucy, des bois précédemment concédés à l'abbaye de Saint-Nicolas. (Mars 1260-1.) — Vidimus et approbation de cette charte par le roi Louis IX. (Corbeil, mars 1260-1.)

H. 353. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 sceaux; 10 pièces, papier.

1265-1299. — Abandon fait par les religieux de Saint-Nicolas-aux-Bois à Anselme, clerc, Brune, sa sœur, et Émeri, son mari, des droits de succession et de main morte, sous réserve de la somme de 30 livres qu'ils leur doivent. (1265 6, dimanche avant *Oculi mei*) — Cession à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, par Guiars, écuyer, sire de La Tombelle, d'une rente de 20 sous parisis, moyennant 12 livres parisis. (Novembre 1271; langue vulgaire.) — Vente faite devant l'officialité de Soissons par Marie de Croy, veuve de Raoul Baguet, à la même abbaye,

de 12 essins et demi de terres à Saint-Nicolas-aux-Bois, lieudit en Lonc champs. (Mars 1274-5.) — Projet d'accord entre les abbayes de Saint-Nicolas-aux-Bois et de Saint-Vincent, pour la perception des dîmes de Beautor, Besny, Loizy, La Neuville-sous-Laon, Fargniers, Andelain. (1280-82.) — Cession faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux Bois par Jean Lucas et Wede, sa femme, d'une rente viagère de 16 livres parisis et d'une robe que leur devait ladite abbaye. (1283, vendredi devant la Pentecôte. Original en langue vulgaire.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois à payer au chapitre cathédral de Laon, pour le past, 45 florins francs. (12 mars 1283-4.) — Restitution faite par Henri, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, de ce qui appartient à la trésorerie et à l'infirmerie de son monastère. (1285, 4 des calendes d'avril.) — Consentement donné par Thiéry et Gérard de la Hamedde, à la mise en possession par ladite abbaye, de terres et prés donnés par Watier Foucart. (2 juin 1299.)

H. 354. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1300-1490. — Acte de société et alliance de prières entre les abbayes de Saint-Nicolas-aux-Bois et de Prémontré. (1300, 3 mars après les Brandons.) — Arrêt du Parlement qui maintient l'abbaye de Saint Nicolas-aux-Bois dans la franchise de vinage de La Fère, accordée par Enguerrand de Coucy, qui a en outre donné aux habitants de Saint-Nicolas et du Tortoir le droit de prendre du bois sec, sans ferrement, pour leur usage, dans la forêt, excepté depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste. (6 juin 1335.) — Attestation donnée sous le scel du bailliage de Vermandois, que l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois est comprise dans le ressort de ce bailliage. (6 janvier 1489-90.)

H. 355. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1503-1730 — Acquisitions de maisons, jardins, vignes, terres, prés, moulin, étangs et aunaie situés à Saint-Nicolas aux-Bois.

H. 356. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1218-1443. — Condition des personnes. — Donation faite par Renaud, châtelain de Coucy, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, de Renaud Carpentier, de sa femme et de ses héritiers, et des droits de chevage qu'ils lui devaient ou pourraient lui devoir. (1218.) — Accord entre les abbayes de Saint-Nicolas-aux-Bois et de Nogent-sous-Coucy, au sujet de la pendaison de Colin, homme de corps. Ce qui a été fait ne tirera pas à conséquence. (Mai 1299.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois dans ses droits sur les biens de mainmorte. (18 mars 1378-9.) — Concession faite par Jean, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, et son monastère, moyennant une rente de 4 livres, aux hommes et femmes de corps de Saint-Nicolas-aux-Bois et du Tortoir, du droit de se succéder entre eux, et aux personnes de condition libre ; et cela pour empêcher que les terres ne deviennent incultes et que ces endroits ne soient abandonnés pour aller en habiter d'autres où la situation était meilleure. (19 février 1402-3.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamme des habitants de condition servile à payer par homme 2 sous tournois, et par femme 1 sou. (20 juillet 1402.) — Obligation sous le scel du bailliage de Coucy, par des personnes de condition servile, au paiement de 5 sous parisis. (24 janvier 1442-3.)

H. 357. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 6 plans.

1525-1780. — Procès-verbaux de démarcation et plans des bois appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois.

H. 358. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1524-1698. — Baux de maisons, terres, prés et jardins situés à Saint-Nicolas-aux-Bois.

H. 359. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1708-1788. — Baux de maisons, terres, prés, jardins et carrière sis à Saint-Nicolas aux-Bois.

H. 360. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1604-1788. — Baux de la ferme du Tortoir et de la petite ferme de Saint-Nicolas-aux-Bois.

H. 361. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1588-1721. — Baux des moulins à eau et à papier, et des étangs de Saint-Nicolas-aux-Bois.

H. 362. (Liasse.) — 5 pièces. parchemin ; 28 pièces, papier.

1282-1742. — Obligations, constitutions et paiement de rentes dues à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. — Baux des dîmes.

H. 363. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1262-1784. — Amigny-Rouy. — Cession par Richard de Coucy à Baudouin Huriaux, d'immeubles sis à Vaudesson, en échange de maison et terres à Amigny-

Rouy. (1362, jour de Sainte-Luce.) — Reconnaissance par les héritiers Fauveaux qu'ils doivent, comme détenteurs d'immeubles, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, une rente annuelle de 6 sous parisis et un chapon. (8 décembre 1659.) — Bail d'une pièce de pré.

H. 364. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1562-1784. — Anguilcourt et le Sart. — Baux de la ferme de Saucet.

H. 365. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 2 sceaux; 9 pièces, papier.

1117-1498. — Aulnois. — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, constatant qu'Eudes de Marle, avant son départ pour Jérusalem, a, du consentement de sa femme et de ses enfants, vendu à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, moyennant 30 sous, une terre sise à Reneuil, accrue après sa mort, d'une autre somme de 40 sous, par suite de contestation avec les héritiers. (1117.) — Charte dudit évêque constatant que Hugues de Montchâlons a cédé à la même abbaye le tiers du domaine de Reneuil, moyennant une rente annuelle de 4 muids et demi, mesure de Laon, de froment du meilleur après les semences, portable à Eppes ou Laon. (1147.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, par Eudes, chevalier, seigneur de Rozoy, et Renier, de terres sises à Reneuil. — Donation faite à ladite l'abbaye par Raoul du Sart, châtelain de Laon, à charge de services religieux, d'une rente annuelle de 3 muids qu'elle lui devait sur le domaine de Reneuil, et d'une autre rente de 4 muids de vin blanc à Urcel. (février 1214.) — Autorisation donnée par Simon et Marguerite, sa femme, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, de laisser pâturer ses bestiaux de Reneuil à Barenton, et d'y prendre de la marne pour l'amendement de ses terres. (Juillet 1224.) — Reconnaissance faite devant l'officialité de Laon par Hector d'Aulnois, qu'il n'a aucun droit de justice sur le territoire de Reneuil, mais que ses vassaux ont droit de pâturage comme les habitants de Reneuil, à Aulnois. (Mai 1262.) — Ratification de cette reconnaissance par Cécile, femme d'Hector. (Mai 1262.) — Déclaration faite par le chapitre de Laon, que l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois lui doit une rente annuelle de 4 jalois d'avoine, mesure de Laon, sur le domaine de Reneuil. (20 décembre 1471.) — Reconnaissance par Jean Le Masson, des droits de justice possédés par ladite abbaye à Reneuil. (Aout 1498.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 366. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 15 pièces, papier, dont 1 plan.

1511-1768. — Aulnois. — Baux, arpentage et plan de la ferme de Reneuil. — Cession faite en 1715, par Jacques François, marchand laboureur, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, des offices de syndic et de greffier des impositions, créés par édits de mars 1702 et octobre 1703.

H. 367. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1569-1784. — Autreville. — Baux de terres et de prés.

H. 368. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778-1777. — Baux de bâtiments et terres sis à Bapaume (Pas-de-Calais) et territoires circonvoisins.

H. 369. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1561-1784. — Beautor. — Baux et arpentage de prés.

H. 370. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1255-1769. — Bertaucourt-Épourdon. — Cession par Marguerite, veuve de Willard de Vaussaillon, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, d'une rente de 2 muids de froment sur la dime d'Épourdon. (Mai 1255.) — Bail de la seigneurie d'Épourdon par Claude le Sergent. — Transactions avec les seigneurs d'Épourdon, pour le paiement des rentes dues à ladite abbaye. — Baux de terres et prés.

H. 371. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1204-1248. — Boisencourt. — Bail emphytéotique par l'abbaye de Saint-Crépin à celle de Saint-Nicolas-aux-Bois, de sa part dans l'alleu de Boisencourt, moyennant une redevance annuelle de 12 sous de la monnaie de Laon. — Charte de Simon de Vaux et de Jean de Saint-Amand relatant ce bail. (1204.) — Charte de R. évêque de Laon, qui constate que Raoul, seigneur d'Épourdon, dont la sœur avait été reçue à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, a donné à cette abbaye sa part de l'alleu de Boisencourt, du consentement de Marguerite, sa sœur, et de Gui, son frère. (1204.) — Charte de l'officialité de Laon constatant que Jean de Thierre, chevalier, a cédé à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, un cens annuel de 12 sous parisis qu'elle lui devait sur ledit alleu, moyennant un capital de 8 livres parisis. (Juin 1248.)

H. 372. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1177. — Bovengies (Pas-de-Calais). — Charte de Frumald, évêque d'Arras, constatant qu'Adelide a donné à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois son alleu de Bovengies et 3 muids de froment.

H. 373. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1569-1776. — Brancourt. — Baux et arpentages de maison, jardins, terres et prés. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois par Wast Macadré, de terres et vignes.

H. 374. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1287-1779. — Brie et Fourdrain. — Obligation par Guillaume du Sart, sire de Brie, de Fourdrain et de Rogécourt, envers l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, au paiement de 48 sous tournois pour les cens, vinage et vente qui pourraient leur être dus sur des immeubles sis à Brie et Fourdrain. (Avril 1287.) — Vente faite par Adrien Feron et sa femme, à ladite abbaye, de moitié d'une maison à Brie. — Baux de terres, maison, prés et vignes.

H. 375. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 15 pièces, papier.

1089-1290. — Brissay-Choigny. — Donations faites : par Ricuin et Warnier, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, où ils devaient prendre l'habit, de leur alleu à Choigny, consistant en bois, pré, cours d'eau, moulin, serfs et serves. (1089.) — Par Renaud, meunier, de ses droits sur le moulin de Vendeuil. — Par le chapitre de Saint-Quentin, de ses biens sis à Choigny, moyennant une redevance annuelle de 35 sous. (1113.) — Par Ingelbert, abbé de Saint-Quentin en l'Ile, de terres et jardins sis à Choigny. (1114.) — Par Barthélemy, évêque de Laon, de la dîme de Brissay-Choigny, restituée par Haton de Brisy. (1145.) — Charte de Gautier, évêque de Laon, constatant que Gui de Mares, se disposant au départ pour Jérusalem, a donné à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois la moitié de ce qu'il possédait à Brissay, et reçu de sa charité 35 livres de bonne monnaie, du consentement de Clarembaud de Vendeuil, son seigneur suzerain ; que Jean Mutel a également donné 5 maisons sises au château de La Fère, rendant annuellement une rente de 2 sous et de 10 chapons ; qu'Itier de Gimi a donné ce qu'il possédait au Tortoir (1153.) — Sentence arbitrale de S. de Vaux et de G. chanoines de Laon, ordonnant que le paiement d'un garde aux dîmes de Choigny sera à la charge commune du chapitre de Saint-Jean au Bourg de Laon et de l'abbaye de Saint-Nicolas. Le salaire sera d'un muid de froment, outre un jaloi par semaine. (1197.) — Enquête faite par Gobert Wautier, chanoine de Laon, et Jean, chapelain, reconnaissant que l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois ne doit aucun droit de procuration aux légats, archevêques et évêques, à cause de ses domaines à Choigny, Fay, Anguilcourt et Saucet. (Août 1215.) — Chartes de Clérembaud, seigneur de Vendeuil, et d'Emmeline, sa femme, qui reconnaissent les droits de justice possédés à Choigny par ladite abbaye, et lui donnent des prés sis au même lieu. (Octobre 1216.) — Vente faite à la même abbaye par Amoric et Liétaud de Jumillac de terres entre Saucet et Choigny. (1244, 2me férie avant l'Épiphanie.) — Démarcation du territoire de Brissay-Choigny et Saucet, entre l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois et le seigneur de Vendeuil. (1280.) — Injonction faite par Mahieu de Roie, chevalier, sire de Vendeuil, à ses vassaux, de respecter la censive de Choigny et Saucet, appartenant aux religieux de Saint-Nicolas-aux-Bois. (1280, dimanche avant la décollation de Saint-Jean-Baptiste.) — Réglement des droits de justice dudit seigneur, et de la même abbaye à Choigny et Saucet. (Juillet 1281.) — Cessions faites à ladite abbaye : par Gobert de Henicourt, écuyer, et Mahaus, sa femme, de terres à Choigny, en échange de rentes en avoine. (Janvier 1281-2.) — Par Clarembaud de Mayot, chevalier, de rentes en avoine en échange de terres. (Décembre 1282 ; langue vulgaire ; sceau de Clarembaud.) — Bornage entre Emmeline, dame de Brissay, et l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, de leurs censives à Brissay-Choigny. (Août 1290 ; langue vulgaire.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 376. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier, dont 2 plans.

1484-1765. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois et les habitants de Choigny, au sujet des redevances d'une poule par ménage que devaient ces derniers, en remplacement du four banal. (5 février 1484-5.) — Acquisitions de terres par ladite abbaye. — Baux, déclarations et arpentages du domaine de Choigny et de Mayot. — Plan géométrique des territoires de Brissay-Choigny, Mayot et Vendeuil.

H. 377. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 2 imprimés.

1626-1784. — Cueilleret des cens et rentes dus par les habitants de Choigny à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. — Instances devant le Parlement de Paris :

entre les habitants de Choigny et ceux de Vendeuil, qui leur contestaient la communauté des pâturages ; — entre Louis François de Crozat et l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, pour la démarcation des territoires de Choigny et de Vendeuil.

H. 378. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1461-1788. — Dénombrements des fiefs Béguin, Chollet, Gérard-Fillion, Froidoux, Hollette, Haquin-Poullain, Moiset, Lamotte, Demartigny, situés à Choigny.

H. 379. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1627-1761. — Brissy-Hamégicourt. — Baux de terres.

H. 380. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1665-1778. — Bucy-lès-Cerny et Cerny-lès-Bucy. — Baux de terres et jardins.

H. 381. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1506-1785. — Charmes, Danizy, Andelain. — Déclarations, arpentages et baux des fermes de Mont-Frénoy et Mont-Saint-Gilles et de leurs dépendances.

H. 382. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1623-1778. — Baux des fours à chaux de Charmes ; — des dîmes de Charmes et Danizy.

H. 383. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1511. — Chauny. — Donation faite aux religieux de Saint-Nicolas-aux-Bois par Pierre Hocquerel, bourgeois de Chauny, de maison sise audit Chauny, rue de la Chaussée, à l'enseigne du Chapeau rouge.

H. 384. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

XIIe siècle. — Chavonne. — Cession faite par l'église de Compiègne à l'abbaye de Saint-Nicolas aux-Bois, de sa terre, de ses redevances et de son droit sur le moulin d'Essenlis, moyennant une rente annuelle de 16 essins de froment et de seigle.

H. 385. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1345-1745. — Couvron. — Cession par Thomas de Marle à Robert de Guise, tous deux bourgeois de Laon, d'un fief sis à Couvron, vassal de l'abbaye de Saint-Nicolas aux-Bois. (1345, mardi après Pâques.) — Exemption de finance accordée par le roi Philippe VI à cette abbaye, pour acquisition d'héritages à Couvron, provenant de Jean de Roisy et sa femme. (Juin 1347.) — Bail de la mairie, des droits de justice, amende et forfaiture, cens, surcens, rentes, terrages, vinages, terres. (10 juin 1381.) — Vente faite par ladite abbaye à Jean de Pipemont, du tiers de la seigneurie de Couvron. (28 juillet 1614.) — Déclaration et dénombrement de ce fief par Nicolas Durant de Belguise. (9 novembre 1745.)

H. 386. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 16 pièces, papier.

1101-1345. — Crépy. — Diplôme par lequel le roi Philippe Ier donne à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois la terre de Wary. (1101.) — Ratification de cette donation par le roi Louis VI. (1136 ; copie moderne.) — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, qui constate la cession faite à la prière du roi Louis VII, par Gilbert, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, de la ferme dite Los d'Hilbert, à l'église de Santigny, moyennant une rente annuelle de 6 deniers (1145.) — Règlement de perception de dîmes : entre l'abbaye de Saint-Nicolas-aux Bois et celle de Bertaucourt, pour le prieuré de Santigny, à Crépy. (Juillet 1233.) — Entre les abbayes de Saint-Nicolas et de Prémontré, d'une part, et la commune de Crépy, mais pour le vin seulement à la onzième mesure. (Août 1249.) — Chartes de l'officialité de Laon constatant que Baudouin, abbé de Saint-Vincent, choisi pour arbitre entre l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois et l'archidiacre de Laon, a reconnu que ce dernier ne pouvait prétendre à aucun droit de dîme à Crépy. (1255, samedi avant la Toussaint.) — Permission accordée par la commune de Crépy à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, d'acquérir un manoir en échange de tréfons, sous condition de lui payer la rente en avoine et poule due par les autres manoirs, et de la franchise d'afforage de vin provenant de vinage et dîme. (Juin 1256 ; sceau de la commune de Crépy.) — Vente faite à la même abbaye par Robert de Askahaincourt, chevalier, et Isabelle, sa femme, de terres et bois à Wary. (Février 1266-7.) — Charte des dits vendeurs, relatant cette vente. (Février 1266-7 ; langue vulgaire ; sceaux desdits vendeurs.) — Remise faite par l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois à la commune de Crépy, d'une rente d'un tonnel de vin, d'un muid de blé et de 40 sous 3 deniers, en échange d'autres rentes, droits et terres. (Février 1283.) — Confirmation par Guillaume, évêque d'Amiens, d'une transaction passée entre les abbayes de Bertaucourt (Somme), et de Saint-Nicolas-aux Bois, au sujet de leur *pourpris* de Santigny. (1293, mercredi après la fête de Saint-Barthélemy.) — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-

Bois dans son droit de chasse à Crépy. (28 avril 1321.) — Transaction entre ladite abbaye et la commune de Crépy, au sujet de ses droits de passage dans les bois. (Août 1328.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois dans son droit de justice à Wary. (21 mai 1345.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 387. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1447-1784. — Arpentages et baux du domaine de Crépy. (Fermes de Wary, de But et de Préfontaine.)

H. 388. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1648. — Cutz (Oise.) — Bail fait par l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, de la ferme de Longchamp, sise à Cutz, et mémoire sur l'importance de cette ferme.

H. 389. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1515-1560. — Danizy. — Baux de masure, terre et jardin.

H. 390. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1487-1762. — Deuillet et Servais. — Baux et aliénations de prés et de rentes seigneuriales.

H. 391. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1133-1591. — Fargniers. — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, constatant : qu'Enguerrand de La Fère, Robert, son frère, et Milesende, leur mère, ont donné, pour le repos de l'âme de Thomas, père desdits Enguerrand et Robert, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, le domaine de Fargniers, dont Enguerrand, père de Thomas, avait donné la moitié à ladite abbaye qui doit y établir un oratoire et des religieux ; — que Gui d'Erblencourt a donné à la même abbaye 4 menses audit Fargniers. (1133.) — Confirmation dudit domaine à cette abbaye par J. de Coucy. (1138.) — Adjudications d'immeubles au profit de l'abbaye de Saint Nicolas-aux-Bois, provenant d'Aveline, femme de Gobert Oison, Guillaume Herbert, Amaury Delaruelle et autres. (1301-1481.) — Ordonnance des commissaires aux francs fiefs qui exempte de finance Testard Voiturier, religieux de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, nommé prieur de Fargniers, sous le prétexte que ce prieuré est uni à la crosse de ladite abbaye. (7 octobre 1518.) — Provisions de l'office de prieur de Fargniers, accordée à Alix Pignet par Antoine de Melle, official de Noyon. (1591.)

H. 392. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

1481-1698. — Fargniers, Tergnier, Vouël, Beautor. — Baux et arpentages de terres et prés détentés par Amory Delaruelle, Jean Waudin, Antoine Héraut, Jean Dunet, Antoine Delettre, Nicolas Lagny, Louis Leroux, Adrien Courte, Pierre Anguise, Antoine Richard, Louis Mathon, Simon Martin, Pierre Delahaye, Simon Warnier, Augustin Monot, Adrien Gobaut, Servais Bigand, Claude Damour, Antoine Charlier, Jean Masselin, Claude Marmusse, etc.

H. 393. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 160 pièces, papier.

1701-1786. — Fargniers, Tergnier, Vouël. — Baux, déclarations et arpentages de terres, prés, moulin et autres immeubles détentés par Jacques Ducoing, Jean-Claude Scellier, Nicolas Brullé, Claude Gobeau, Charles Delamotte, Jean Cauvain, Laurent Dauthuille, Pierre Emery, Adrien Warnier, Montain Lalouette, Claude Chevreux Jean Segain, François Ducoin, Louis Jadas, etc.

H. 394. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1722. — Faucoucourt. — Obligations à surcens sur une vigne, par Laurent Cheminon, manouvrier audit lieu.

H. 395. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1476-1756. — La Fère. — Acquisition par l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois d'une maison sise à La Fère. — Donation par Alardin Poire et sa femme, à Baudechon Leriche, de leurs droits en une maison, rue des Carliers. — Baux et bornage de prés ; — baux de masures et dîmes.

H. 396. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1457-1664. — La Ferté-Chevresis. — Dénombrements du fief Fontaine, mouvant de la seigneurie de Choigny. — Saisie féodale et cession de ce fief.

H. 397. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1266-1765. — Fourdrain. — Consentement donné par Simon du Sart, chevalier, seigneur de Barenton, à la jouissance, par l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, avec franchise de taille, d'une vigne lui appartenant à Fourdrain par droit de mortemain. (Juillet 1266.) — Vidimus fait par Raoul du Sart, au mois de juin 1355, d'une charte d'avril 1287, qui règle entre Guillaume du Sart et l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, des droits de censive et de seigneurie à Fourdrain. — Baux de terres, bois et prés.

H. 398. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1512-1743. — Itancourt. — Baux de dîmes. — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois dans ses droits de dîmes à Itancourt.

H. 399. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1198-1379. — Jussy — Charte de Roger de Rozoy, évêque de Laon, attestant les donations faites : par P. abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, et son abbaye, à Raoul, prévôt de ladite abbaye, et à Foulques, son frère, d'une rente de 2 muids de froment sur la ferme de Bray ; par Raoul, à la même abbaye, de 3 muids de terres audit Bray, pour la célébration de son anniversaire. (1198.) — Ventes faites devant l'officialité de Noyon, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, par Marie, femme d'Oudart d'Artemps, Margue, sœur de Mathieu Marchart, Marie, femme d'Anselme Testart, de 6 setiers 9 verges de terres au territoire de Bray. (Juin 1257.) — Par Hescie, veuve de Godefroy Le Ver, de 20 jalois et demi et une verge de terres à Bray. (Février 1271-2.) — Charte de H. abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, qui constate le don fait par Huard, son père, Pierre et Yde, ses frères, d'une rente de 4 muids de blé, mesure de Saint-Quentin, outre une autre rente de 12 jalois de blé. (Avril 1274.) — Donation par Mahieu de Roie, chevalier, sire de La Ferté et de Vendeuil, et Jeanne, sa femme, de droits de seigneurie et de justice sur 30 masures sises à Jussy. (Mars 1283-4.) — Autorisation donnée par Huard de Gibercourt, écuyer, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, de laisser circuler en franchise ses voitures chargées de blé et d'avoine, se dirigeant vers Bray ou Saint-Quentin et autres lieux. (1290 ; langue vulgaire.) — Accord devant le bailli de Vermandois, aux assises de Saint-Quentin, entre les abbayes de Fervaques et de Saint-Nicolas-aux-Bois, pour la perception de leur dîme. (1379.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 400. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier, dont 2 plans.

1546-1765. — Dénombrements et plans des bois de Bray et de Jussy, appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. — Baux du domaine de Jussy et Bray.

H. 401. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1670-1714. — Cueillerets des censives et droits seigneuriaux dus à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois à Bray et Jussy. — Dénombrement de la terre et seigneurie de Jussy, présenté par Louis Moret, clerc du diocèse de Noyon, homme vivant et mourant de ladite abbaye, au comte de Guiscard, lieutenant général des armées du Roi, à cause du domaine de Chauny.

H. 402. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1528-1755. — Laniscourt. — Baux de maisons, jardins, terres, prés, vignes et bois.

H. 403. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1376-1761. — Laon. — Vente faite par Garnier Lauage à Jean Leveaux de trois maisons et jardins sis à Laon, rue Saint Julien. (8 juillet 1376.) — Acte par lequel ledit Leveaux déclare que cette acquisition a été faite pour l'abbaye de Saint Nicolas-aux-Bois. — Baux de ces maisons.

H. 404. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1187-1550. — La Neuville-sous-Laon. — Charte de P. abbé de Vauclerc, Étienne de Corbie, chanoine de Reims, Lambert Surdelle, chanoine de Laon, contenant transaction entre le chapitre de Saint-Julien de Laon et l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. Le chapitre possédera l'église de La Neuville ; l'abbaye continuera à percevoir les dîmes et rentes. Le curé de La Neuville sera choisi parmi les chanoines dudit chapitre. L'abbaye de Saint-Vincent fait abandon à celle de Saint-Nicolas d'une rente de 5 sous affectée sur des immeubles sis à Molinchart. (Reims, Chapitre de Sainte-Marie, 1187.) — Sentence arbitrale de G. chanoine de Laon et de J. Garnier, chanoine, prêtre de Saint-Jean-au-Bourg, rendue entre l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, et Dude la veuve, au sujet du four de La Neuville, dont l'usufruit est laissé à ladite Dude et Pierre, son fils, clerc, moyennant une rente annuelle de 12 deniers. Il est stipulé que si Pierre obtient un bénéfice d'un produit annuel de 40 livres, le four reviendra à ladite abbaye moyennant 18 jalois de blé méteil. (1199.) — Sentence arbitrale maintenant ladite abbaye dans la possession de rentes à La Neuville et du moulin Menbert, à Molinchart. (Février 1216-7.) — Reconnaissance par Gobert Lévêque et Emmeline, sa femme, d'un surcens de 30 sous, monnaie de Laon, sur la maison qu'ils habitent à La Neuville. (Mars 1247-8.) — Bail fait à Oudard de Semilly de 4 jalois de terre à La Neuville, moyennant un fermage annuel de 12 deniers. (Septembre 1266.) — Charte par laquelle H. abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, promet à ses religieux que si la cellerie vient à être de nouveau réunie à leur couvent, de leur rendre à La Neuville une maison aussi importante

que la sienne, avec des revenus égaux à ceux dont jouissait Jean de Mauleson, clerc du roi de France, dans sa maison. (1269, jour de Saint-Pierre-aux-Liens.) — Bail de terres fait à Thiébaut Berterre, maire de La Neuville, et Margue, sa femme. (Décembre 1270.) — Déclaration faite devant l'officialité de Laon par Pierre Corbilières et sa femme, qu'ils tiennent de ladite abbaye, à La Neuville, un jaloi de terre moyennant un fermage annuel de 12 setiers de vin. (Septembre 1273.) — Charte de J. abbé de Saint-Vincent et de son monastère, reconnaissant que pour mettre fin à leurs différends avec l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, il a été décidé qu'en raison du grand nombre d'hommes et de chevaux affectés à la culture et obligés de demeurer à Besny et Loizy, le droit de poursuite des dîmes s'exercera entre lesdites abbayes dans ces localités et à La Neuville, selon l'importance de ces terres. Ces deux monastères font ensuite échange de rentes à Molinchart, à Beautor et à Fargniers, selon leurs convenances réciproques. (Février 1284-5.) — Échange de droits de justice et de cens à La Neuville, entre les frères et sœurs de Saint-Ladre de Laon et l'abbaye de Saint Nicolas-aux-Bois. (1285, 4e férie après *Reminiscere*.) — Sentence de Guillaume Blondel, bailli de Vermandois, ordonnant la remise dans la prison de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux Bois, à La Neuville, d'un voleur indûment incarcéré dans les prisons royales de Laon, par ordre du procureur de Roi en la prévôté de cette ville. (12 septembre 1357.) — Déclaration de rentes dues à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, par des habitants de La Neuville, en 1402. — Commission délivrée par Jean Raingart, bailli de La Neuville, pour la saisie des biens de ceux qui refuseront de payer à ladite abbaye, des droits de vinage. (8 mars 1549-50.) — Donation à charge de services religieux par Antoine Deswatines, chanoine de Laon, de son droit à un bail de bois à La Neuville et terroirs circonvoisins. (5 novembre 1550.)

H. 405. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1624-1699. — Mayot. — Baux de terres sises à Mayot et Choigny.

H. 406. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1544. — Merlieux. — Bail de terres et vignes.

H. 407. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1187-1784. — Molinchart. — Charte de Hugues, abbé de Saint-Vincent, qui reconnait à l'abbaye de Saint-Nicolas aux-Bois une rente de 5 sous exigible aux fêtes de la Toussaint, à Molinchart. (1187.) — Charte de R. évêque de Laon, constatant que Gui, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, du consentement de son monastère, a reçu de Bevon ce qu'il possédait en la ferme de La Neuville, à Molinchart, Laniscourt, Dercy et Trucy, tant en vignes que cens et rentes, en échange de l'usufruit de ces biens et du moulin Menbert. (1214.) — Exemption de taille accordée par Baudouin de Clacy, chevalier, vidame de Laon, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, lorsqu'elle exploitera le moulin de Molinchart, par elle même ou ses domestiques. Dans le cas où elle louerait, le meunier payera la taille ordinaire de 3 sous parisis, sans compter ce qu'il devra s'il possède des immeubles à Molinchart. (Avril 1270.) — Charte de Béatrix, abbesse de Notre-Dame de Soissons, et de son couvent, qui abandonne à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois ses rentes et deux moulins à Molinchart, moyennant un cens annuel de 12 sous parisis pour chaque moulin, exigible à Molinchart aux fêtes de Saint-Remy, outre une taille de 12 deniers par moulin, qui sera réduite à 12 deniers quand ces deux moulins seront exploités par la même personne. (Janvier 1290-1.) — Baux du moulin à eau de Molinchart et de prés.

H. 408. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1152. — Monceau-le-Neuf. — Cession faite par Gilbert, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois et son monastère, à l'abbaye de Prémontré, de leur part d'alleux sis à Monceau-sur-Peron, possédée par Roye, mère de Clarembaud, moine de Saint-Nicolas-aux-Bois, sous réserve d'une rente de 2 sous de bonne monnaie, exigible à la Saint-Nicolas, et de services religieux.

H. 409. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1698-1762. — Moy. — Baux, déclaration et arpentage de terres.

H. 410. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 2 sceaux; 12 pièces, papier.

1158-1698. — Nouvion-le-Comte. — Cession faite par Bruno, abbé de Saint-Jean de Laon, et son monastère, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, d'une ferme et d'un petit bosquet sis à Nouvion-le-Comte, moyennant la réserve de la dîme et une rente de 12 deniers exigible à la Saint-Remy, et diverses conditions stipulées pour la mouture, la perception de la 5e gerbe. (1158.) — Charte d'Hugues, abbé de Saint-Quentin en l'Ile, et de son monastère, attestant l'aliénation à Hellin de Nouvion, chevalier, d'une mense de terre sise à Nouvion, moyennant une rente annuelle de 2 muids de froment. — Cession

faite par l'abbaye de Saint-Nicolas aux-Bois à celle de Saint-Quentin-en-l'Ile, de terres sises au Hamel (Seraucourt), en échange d'autres terres de Nouvion-le-Comte. (1188.) — Donation faite par Jean, seigneur de Deuillet, chevalier, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, pour la célébration de son anniversaire, d'une rente de 48 jalois de blé et de 12 jalois d'avoine, mesure de Nouvion-le-Comte, sur 16 mines de terre audit Nouvion, sur laquelle rente 18 jalois seront prélevés par les religieuses de Montreuil. (Février 1235-6.) — Cession faite par Suriens, chevalier, sire de Vile et de Nouvion-le-Comte, et Marie, sa femme, à l'abbaye de Saint Nicolas-aux Bois, de 30 verges du pré de Criers, en échange de 30 verges de pré à l'entrée de Nouvion, au-dessus de la chaussée. (1291-2, mardi après la Chandeleur.) — Autorisation donnée par ledit Suriens pour la libre circulation, sur la chaussée de Nouvion le-Comte, des chevaux et harnais de ladite abbaye, avec ce qui lui appartient. (1300, vigile des apôtres S[t] Pierre et S[t] Paul.) — Autorisation donnée à la même abbaye par Jean Leborgne de Cramaille, chevalier, et Marie, sa femme, d'acquérir une maison dans leur censive à Nouvion-le-Comte. (Mars 1316-7.) — Quittance des droits d'amortissement de cette maison. — Donation par Jean Morel à son fils de pré, maison et dépendances sis à Nouvion-le-Comte. (14 février 1421.) — Engagement par les religieux de Saint-Nicolas au profit de Pierre de Malpart, curé de Nouvion-le-Comte, de terres sises audit Nouvion. (15 février 1608.)

H. 411. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1529-1762. — Nouvion-le-Comte. — Baux de terres prés et dîmes.

H. 412. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1400-1664. — Nouvion le-Comte. — Déclarations et dénombrements du fief Le Dossus, de la mouvance de Saint-Nicolas-aux-Bois.

H. 413. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

XII[e] siècle — 1759. — Ostel. — Accord entre les abbayes de Saint-Remy de Braine et de Saint-Nicolas-aux-Bois, indiquant les droits et l'origine de propriété de cette dernière à Ostel. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois par Renier de Braine, d'une terre inculte contiguë au domaine de Gerlaux, pouvant recevoir 2 muids de grains. — Charte d'Ives, comte de Soissons, qui met fin aux difficultés survenues entre ladite abbaye et Jean d'Ostel, au sujet de la rente due à ce dernier, et fixe la démarcation du domaine de l'abbaye. — Donations faites à la même abbaye : par Jacques, de ferme, terres, moulin en ruine, à Ostel, moyennant diverses rentes annuelles en froment ; — par Nicolas de Portieu, de l'alleu de Gerlaux (*Apud Giliodi fontem*), à tenir à la 8[e] gerbe. — Baux des fermes de Gerlaux et de Folemprise. — Le domaine de Gerlaux restait alors engagé au domaine d'Ostel possédé par César de Choiseul, comte du Plessis. — Arpentage des fermes de Beauregard, Folemprise et Gerlaux.

H. 414. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Quessy. — Bail de terres et dîmes.

H. 415. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1555-1689. — Quincy-Basce. — Acquisition et baux de vignes et terres en friche.

H. 416. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 15 pièces, papier, dont 1 plan.

1273-1778. — Renansart. — Charte de l'officialité de Laon, constatant que Jean Li Ostreciers, de Nouvion-le-Comte, Agnès, sa femme, et Wautier Caudebert, ont vendu à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois leur terrage de 6 muids de terre sis au territoire de Beauvoir, paroisse de Chevresis, à la croix de Beauvoir, contiguë au chemin de Roumerés (Mai 1273.) — Vente faite sous le scel du bailliage de Vermandois, à ladite abbaye, par Roger, chevalier, d'un droit de terrage sur la ferme de Beauvoir. (1328, samedi *devant la feste de la chayère Saint-Pierre*.— Acquisitions, arpentages, plan et baux de terres, prés et bois dépendant en partie de la ferme de Beauvoir.

H. 417. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1674-1766. — Rogécourt. — Baux de terres, prés et bois.

H. 418. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1748-1779. — Saint-Gobain. — Baux de maison et jardin.

H. 419. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1521-1750. — Servais et Deuillet. — Acquisition de 3 faulx de prés sis à Servais, en échange d'une maison sise à La Fère. — Baux de terres et prés.

H. 420. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 10 pièces, papier.

1225-1785. — Sinceny. — Sentence arbitrale de Gautier de Chambly, chanoine de Laon, de l'abbé et du

prieur de Saint-Jean de Laon, rendue entre les abbayes de Saint-Nicolas-aux-Bois et de Saint-Quentin en l'Ile, décidant que les bois de Forestel et de Saint-Quentin, sis à Sinceny, sont communs entre ces abbayes. (Juin 1225.) — Quittances d'arrérages dus sur la ferme de Grehen par l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois à Pierre de Thumery. (4 avril 1462.) — Dénombrements du fief de Grehen, mouvant d'Abbécourt. Sceau de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois. — Baux des dîmes de Sinceny. — Cession faite à ladite abbaye par Gaspard Fayard, écuyer, seigneur de Sinceny, de prés et de terres, en échange d'autres immeubles.

H. 421. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1496-1696. — Sinceny et Autreville. — Baux des fermes de Boulleaux et de Grehen ; — de terres, bois et prés.

H. 422. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1700-1790. — Sinceny et Autreville. — Procès-verbal de visite des terres du terroir de Sinceny, fait entre le cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, et le seigneur de Sinceny. — Baux des fermes de Grehen et de Boulleaux ; — de marchés de terres appelés la Graveloire, le champ Saint-Nicolas ; — de terres, prés et bois.

H. 423. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier, dont 1 plan.

1448-1787. — Surfontaine. — Plan et baux du domaine et des dîmes de Fay-le-Noyer.

H. 424. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1498-1762. — Tergnier et Vouël. — Baux de terres et prés.

H. 425. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1189-1362. — Travecy. — Charte de Roger de Rozoy, évêque de Laon, et de Raoul de Coucy, constatant que Bauduin de Cherri, chevalier, a vendu, de leur consentement, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, sa terre de Travecy, chargée d'un cens de 4 muids, dont 2 de froment et 2 d'avoine, mesure de La Fère. (1189-1190.) — Charte de Renier, abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois, constatant que son abbaye doit à Jean de Pont-L'Évêque, chevalier, sur le domaine de Travecy, une rente de 4 muids de froment, d'un muid de pois, de 12 jalois d'avoine, mesure de La Fère, et d'une charretée de foin portable à La Fère, entre les deux ponts, aux dépens de ladite abbaye ; et que cette rente a été convertie en une rente en argent de 7 livres. (Juillet 1235.) — Cession faite devant l'officialité de Noyon par Florent de Pont-L'Évêque, écuyer, à Simon, son frère, de cette rente de 7 livres. (Mai 1255.) — Cession par Raoul d'Épourdon, de sa suzeraineté sur cette rente. (Mai 1255 ; langue vulgaire.) — Sentence du bailliage de Vermandois homologative d'une reconnaissance faite par Raoul d'Eppes des droits de justice de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois à Travecy. (Mars 1361-2.)

H. 426. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1526-1763. — Travecy. — Baux et déclarations de terres et prés situés à Travecy et Nouvion-le Comte ; — de la cense de la Cour le Moine ; de partie de dîmes.

H. 427. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1740. — Déclarations faites au terrier de Travecy par les cures et fabriques de Travecy, d'Achery-Mayot, de Notre-Dame et de Saint-Jacques de Saint-Quentin ; les chapitres de Saint-Quentin, de Saint-Louis et de Saint-Montain de La Fère ; l'abbaye du Calvaire de cette ville.

H. 428. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1702-1769. — Vaudesson. — Baux et déclarations des immeubles dépendant de la ferme de Saint-Guilain.

H. 429. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1197. — Vauxaillon. — Donation faite par Gui, châtelain de Coucy, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, de la rente d'un muid de vin, mesure de Coucy, sur ses vinages de Vauxaillon.

H. 430. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1582-1682. — Versigny. — Baux de terres, prés, bois et dîmes.

H. 431. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1455-1786. — Vouël. — Arrêt du conseil d'État autorisant l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois à rentrer en possession de biens aliénés à Vouël, notamment de la ferme de Roteleux. — Acquisition et baux de terres, bois et prés ; — réduction de prix de fermages.

H. 432. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

XIIe siècle. — Charte de confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, par Simon, évêque de Noyon et Tournai, notamment de ceux de Wetra (Belgique?).

ABBAYE DE SAINT-NICOLAS-DES-PRÉS DE RIBEMONT.
(HOMMES.)

H. 433. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Notice historique sur l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont, contenant un inventaire très sommaire des titres de cette abbaye, de 1083 à 1706.

H. 434. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1083-1334. — Copies modernes de la charte d'Anselme, seigneur de Ribemont, portant fondation et dotation de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont. (1083.) — Copies modernes de bulles des papes Adrien IV, Alexandre III, Urbain III, Célestin III, confirmatives des biens et privilèges de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Ribemont. (1158-1197.) — Copie moderne d'un acte de cession par l'abbaye de Saint-Quentin en l'Ile à celle de Saint-Nicolas-des-Prés, du quart de l'alleu de Montigny-en-Arrouaise et des terres de Tassigny et de La Hérie. (1158.) — Copies modernes d'une charte de Raoul, sire de Coucy, qui accorde aux religieux de Saint-Nicolas-des Prés, franchise de circulation de ce qui leur est nécessaire. (1189.) — Vidimus fait au mois de décembre 1319 par Simon Platecorne, garde scel du bailliage de Vermandois à Saint-Quentin, d'une charte par laquelle le roi Philippe III abandonne à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, de prés sis à Lucy, moyennant une rente ánnuelle de 62 livres parisis. (Novembre 1282.) — Ratification sous le scel du bailliage de Vermandois, à Ribemont, par Jean de Villers et Jeanne, sa femme, de la vente qu'ils avaient faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, du pré et du bois Bourdon. (Juin 1334.)

H. 435. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Arpentage de terres et prés sis à Chenelles, Sissy, Montigny-en-Arrouaise, Monceau-le-Vieil, Ribemont, Parpeville.

H. 436. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1735. — Ribemont. — Sommier général des terres et prés de Lucy.

H. 437. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 plan.

1782. — Ribemont. — Plan et démarcation des territoires d'Origny-Saint-Benoîte et de Lucy.

H. 438. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 140 pièces, papier.

1677-1789. — Ribemont. — Baux des prés et marais de Lucy.

H. 439. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 113 pièces, papier.

1559-1786. — Ribemont. — Baux des moulins situés sur la rivière d'Oise; — du marché de terres appelé les pitances de Lucy; — du pré de la Tente aux Canards; — des prés du petit Hauy et de l'Enclos, de la glaue Pierrot, du saulsoir des Pitances, du grand Paissis, de la Fouillerie, des Ramons, du grand Hani, etc.

H. 440. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

1564-1788. — Ribemont. — Baux des prés du Cailleau, du mont au Catelet, à l'Horloge, de la petite pâture du Cailleau, du pont Bazillot, le Mort Chevalier, aux Chevaux, Boisvin, la Bucaille, Bastie, le bois de la Cour, etc.

H. 441. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 46 pièces, papier; 1 plan.

1616-1789. — Ribemont. — Baux de terres et de jardins; — du bois Frenoy, en la prairie de Ribemont. —Obligations à surcens sur divers immeubles. — Plan et mise en réserve des coupes du bois de bas, contigu à l'abbaye. — Baux des terres et prés du prieuré de Saint-Germain, fondé au château de Ribemont, de la dépendance de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés.

H. 442. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1660-1788. — Aisonville et Bernoville. — Baux de terres.

H. 443. (Liasse.) — 5 pièces parchemin.

1318-1785. — Chevresis-Monceau. — Sentence de la prévôté de Saint-Quentin qui maintient les habitants de Monceau-le-Vieil dans leurs droits de pâturage à Chevresis-le-Meldeux. (Mai 1313, mardi après l'invention de Sainte-Croix.) — Charte de Guillaume, abbé de Saint-Nicolas-des-Prés, qui constate que Jean Leborgne de Cramaille a reconnu le droit des mêmes habitants à Chevresis. (Mai 1319.) — Lettres conformes de ce seigneur. (1319, veille de la Trinité.) — Baux de terres.

H. 444. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1598-1784. — Crécy-sur-Serre et Dercy. — Baux de terres et prés.

H. 445. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1657-1785. — La Ferté-Chevresis. — Baux et arpentage de la ferme de Chevresis-Notre-Dame et de ses dépendances.

H. 446. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1697-1789. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Fontaine-Notre-Dame. — Baux de terres sises à Iron et Landifay.

H. 447. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 1 plan.

1643-1776. — Le Hérie-La-Viéville. — Baux et plan de la ferme de La Viéville.

H. 448. (Liasse.) — 29 pièces, papier, dont 2 plans.

1640-1788. — Montigny-en-Arrouaise. — Baux et arpentages de terres et bois.

H. 449. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier, dont 1 plan.

1686-1780. — Parpeville. — Baux et arpentages de la ferme de Torcy et de ses dépendances.

H. 450. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 1 plan.

1589-1785. — Acquisition et obligation au paiement d'une rente de 25 livres sur une maison et un jardin sis à Regny. — Baux et plan de terres et prés situés à Sissy, Thenelles, Villers-le-Sec.

PRÉVOTÉ DE BARIZIS. (HOMMES.)

H. 451. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

867-1788. — Diplôme par lequel le roi Charles-le-Chauve exige que la moitié des revenus du domaine de Barizis soit employée à fournir la boisson des religieux de l'abbaye de Saint-Amand. Il donne à cette abbaye divers biens sis à Barizis, Pierremande, Marcilly. (18 octobre 867. Cet acte est reproduit dans le recueil des *Historiens des Gaules et de la France*, tome VIII, page 603.) — Constatation des droits d'usage et de pâturage des habitants de Barizis, par les commissaires royaux et le Parlement de Paris. — Compte de la vente de bois communaux de Barizis, dont un tiers appartenait au prévôt. — Échange de terrain entre le prévôt de Barizis et Alexandre Rossignol, lieutenant de justice. — Bail de la ferme de Buin, du droit de pâturage dans les usages de Barizis et de la basse forêt de Coucy, de prés à Beautor.

PRIEURÉ DE CHANTRUD. (HOMMES.)

H. 452. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 59 pièces, papier.

1614-1792. — Baux et arpentages de terres et prés à Bois-lès-Pargny, Chery-lès-Pouilly, Crandelain, Froidmond, Grandlup, Laon, Lierval, Monceau-le-Wast, Veslud, Wiège ; — des fermes de Chantrud et de Brazicourt ; — du moulin à eau de Brazicourt ; — de vigne à Laval ; — de maison à Veslud ; — des dîmes de Froidmont et de Proisy.

PRIEURÉ DE CORBENY. (HOMMES.)

H. 453. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Bail de maison à Corbeny, en la grande rue, faisant partie d'une grande maison, appelée la Sainte-Ampoule.

PRIEURÉ D'ÉVERGNICOURT. (HOMMES.)

H. 454. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1646-1760. — Déclaration, arpentage de terres et prés situés à Brienne (Ardennes) et à Évergnicourt. — Démarcation des territoires d'Évergnicourt, de Neufchâtel et d'Avaux.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

ABBAYE DE SAINT-CRÉPIN-LE-GRAND DE SOISSONS. (HOMMES.)

H. 455. (Registre.) — Grand in-folio, 366 feuillets, papier ; reliure en veau.

855-1710. — Cartulaire transcrit au XVIII[e] siècle. — *Bulles pontificales*. — Célestin II, Adrien IV, Luce III, Jean XXI, confirment les biens et privilèges de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. (folios 1 à 8.) — Innocent IV dispense les religieux de payer les dettes qui n'ont pas été contractées pour l'utilité de leur monastère. (f° 9.) — Alexandre IV autorise les religieux à percevoir les novales dans les paroisses de leur dépendance. (f° 9.) — Nicolas III leur permet de recueillir des successions. (f° 10.) — Clément III leur confirme l'église de Vailly, la ferme de Saint-Aubert. (f° 15.) — Innocent IV charge l'évêque de Soissons de s'informer s'il est nécessaire de laisser porter aux religieux des chapeaux ou bonnets. (f° 16.) — Jules II autorise l'abbé de Saint-Crépin-le-Grand à porter des habits pontificaux. (f° 17.) — *Chartes des évêques* — Josselin de Vierzy, Jacques de Bazoches, évêques de Soissons, confirment les biens de l'abbaye. (1129, 1143, 1228. f°s 35 à 40.) — G. permet aux religieux de porter des bonnets ou chapeaux. (1245 ; f° 40.) — Lisiard de Crépy donne les autels de Béthizy (1123 ; f° 41.) — Ancoul de Pierrefonds confirme les privilèges de l'abbaye de Saint-Crépin, et lui donne l'autel de Pernant. (1155 ; f° 43.) — Haymard de Pro-

vins constate qu'Eudes de la Rue Neuve, bourgeois de Soissons, a fait abandon de ses droits sur une vigne. (avril 1215; f° 44.) — Enguerrand, évêque d'Amiens, confirme à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand l'autel de Fresnoy (Somme), en 1124. (f° 45.) — Amalric, évêque de Senlis, atteste qu'Emmeline, fille de Baudouin d'Étampes et femme de Pierre Falchet de Béthizy, a donné à ladite àbbaye pour son fils Richard, reçu moine, un droit de dîme *inter focos et verrinas*. (1164. f° 47.) — Le chapitre de Beauvais atteste le même fait. — Lettre de A. et du châpitre de Senlis, à M. abbesse de Notre-Dame de Soissons, pour lui faire connaître l'investissement fait à ce sujet au profit de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. (sans date. f° 49.) — Henri, évêque de Senlis, atteste que Jean, chevalier de Miremont, et Emmeline, sa femme, qui avaient pris l'habit en l'abbaye de Saint-Crépin, ont donné une rente de 3 muids de grains. (1136, 18 des calendes de Mai; f° 50.) — *Diplômes et chartes des rois de France.* — Charles-le-Chauve donne à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand le domaine de Confavreux, avec les menses et personnes qui en dépendaient, en échange de 2 menses à Courcelles et d'une mense à *Brearia* dans le *Pagus* Laonnois. (855, 5 des ides de juillet, et 864, 7 des calendes d'août; f° 52.) — Remise par Louis VII d'un droit de procuration. (1152; f° 55.) — Donation par Karloman II de quelques hommes et femmes, avec leurs biens. (884, 4 des ides de décembre; f° 56.) — Philippe 1er, à la sollicitation d'Heddo, évêque de Soissons, affranchit les autels de Coulombs (Seine-et-Marne) et de Pernant, des droits épiscopaux lors des mutations. (1063; f° 58.) — Vidimus fait le 30 juin 1519 par Jean Coucy et Nicolas Bertaut, notaires à Soissons, d'une charte de novembre 1300, par laquelle Philippe-le-Bel confirme à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, la propriété du château de Béthizy et ses dépendances. (f° 60.) — Louis VII confirme à cette abbaye, des droits de mortemain, de justice et de formariage à Béthizy. (1156; f° 61.) — Charles-le-Simple confirme à la même abbaye des biens à Soissons, Acy, Béthizy. (898; f° 62.) — *Chartes des seigneurs et autres personnages.* — Le comte Eiric donne à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand divers biens situés à Montigny et Hautefontaine. (IXe siècle; f° 67.) — Le comte Gautier restitue les biens dont son gendre Raoul s'était injustement emparé dans le comté de Valois (*in comitatu Vadensi.*) (995; f° 70.) — Vidimus fait par le bailli du comte de Soissons le 27 avril 1537, d'une charte de septembre 1365, par laquelle Louis de Châtillon, comte de Blois et de Soissons, confirme aux religieux de Saint-Crépin, des droits de justice, de circulation, de censive et de seigneurie à Acy, Venizel et Soissons, reconnus en partie par Hugues de Soissons, comte de Chimay, au mois de juin 1305. (f° 72.) — Jean, comte de Soissons, donne un pré sis à Courcelles, vers Sancy, en la seigneurie de l'abbaye de Saint-Crépin, avec faculté d'établir un bac à Venizel pour le passage des gens et chevaux, un droit de dîmage à Bethizy et Acy. (Juin 1200; f° 84.) — Jeanne de Hainaut, comtesse de Blois et de Soissons, reconnait n'avoir aucun droit de passage dans les prés de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. (24 octobre 1347; f° 85.) — Henri, comte de Troyes, donne un cens annuel de 3 deniers à Soissons. (1166; f° 86.) — Yvon, comte de Soissons et seigneur de Nesle, approuve un accord intervenu entre l'abbaye de Saint-Crépin, d'une part, Robert de Baisi et sa femme, d'autre, au sujet du bois de Fruty qu'ils lui avaient donné pour le défricher et le cultiver, sous la réserve du droit de terrage. (1152; f° 86.) — Ernald, abbé de Saint-Crépin, atteste qu'Adon de Pont-Saint-Mard a renoncé à sa part du bois de Fruty moyennant 30 livres de la monnaie de Provins. (1152; f° 87.) — Raoul, comte de Soissons, et Adélaïde, sa femme, donnent un droit sur le bois et sur le charbon. Nivelon, évêque de Soissons, constate cette aumône. (1197; f° 89.) — Les mêmes seigneurs attestent que Gérard de Chastel a cédé son moulin de Varennes à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, moyennant une rente annuelle de 3 muids de méteil. (1190; f° 90.) — Reinold, abbé de Saint-Crépin-le-Grand, et son monastère vendent l'emplacement de ce moulin, moyennant une rente annuelle exigible à la Saint-Remy, à Jean Maalle, Nivard, Eudes Escot et Bernard Le Tanneur, bourgeois de Soissons. (Mai 1212; f° 90.) — Raoul, comte de Soissons, et sa femme, renoncent à tous droits de suzeraineté sur ce moulin. (Mai 1225; f° 91.) — Giles du Chastel donne à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand une rente d'un demi muid de blé sur celle d'un muid et demi qu'elle lui devait. (Janvier 1270-1; langue vulgaire; f° 92.) — *Relations entre l'abbaye de Saint-Crépin et le chapitre cathédral de Soissons.* — Accord pour le rite à observer par le chapitre la veille et le jour de la fête de Saint-Crépin et Saint-Crépinien. (1196; f° 64.) — Protestation du chapitre cathédral à l'égard de l'abbé de Saint-Crépin qui refusait l'assistance en personne à cette fête, sous le prétexte qu'il était retenu pour affaires du Roi. (22 octobre 1527; f° 95.) — Conversion d'une rente de 40 livres de cire due audit chapitre par ladite abbaye en une rente de 9 livres 10 sous. (Mars 1464-5; f° 97.) — Commission adressée par Alain, légat apostolique, à l'évêque de Beauvais, pour informer sur la prétention du chapitre cathédral à cette rente de 40 livres de cire. (14 décembre 1457; f° 105.) — L'abbaye de Saint-Crépin-

le-Grand rembourse au chapitre cathédral de Soissons ladite rente de 9 livres 10 sous. (1er janvier 1508-9; f° 111.) — Accord entre ce chapitre, d'une part, les abbayes de Saint-Crépin-le-Grand, de Saint-Jean des Vignes, de Notre-Dame, et le chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis, d'autre part, sur la cessation simultanée de l'office divin. (Juin 1270; f° 111.) — Règlement pour le cérémonial de la fête de Saint-Crépin, extrait de l'ordinaire du chapitre cathédral. (f° 115.) — Accord entre ce chapitre et ladite abbaye pour la collation de la chapelle de Saint-Nicolas d'Édroles. (Avril 1242; f° 117.) — *Pitance et régime de l'abbaye. Droits sur les hommes et femmes de corps.* — Statuts rédigés par Pierre, abbé de Saint-Crépin-le-Grand, sur le vestiaire et la discipline de son monastère. (1330; lendemain de la fête de Saint-Crépin; f° 120.) — Transaction entre l'abbé Albuin et son monastère, sur la consistance de la mense conventuelle. (1236; f° 125.) — H. évêque de Soissons, donne aux religieux de Saint-Crépin-le-Grand, pour leur pitance, une rente à Bucy, une autre rente de 60 sous sur le moulin de Varennes (Oise), une rente d'un muid de blé sur la grange de Vaubrun et une autre rente de 40 sous parisis. (1215; f° 130.)— Arnauld, abbé de Saint-Crépin-le-Grand, fonde son anniversaire et donne divers biens à Venizel pour le célébrer. (1344; lendemain de Saint-Crépin; f° 131.) — Engagement pris par les religieux de ne se dessaisir de certaine argenterie que pour la confection de la chasse de Saint-Crépin, et pour la pitance desdits religieux. Deux cierges brûleront de jour et de nuit devant cette chasse. (Juin 1242; f° 136.) — Pierre, abbé de Saint-Remy, constate la cession de femmes et leurs enfants, en échange d'autres, avec l'abbaye de Saint-Crépin. (1175; f° 139.) — Accord entre ladite abbaye et celle de Saint-Léger, pour le paiement de quelques cens qu'elles se devaient. (1183; f° 140.) — Échange de femmes de corps, de valeur équivalente, entre les abbayes de Saint-Crépin-le-Grand, de Notre-Dame de Soissons et de Saint-Remy de Reims. (1258-9; f° 141.) — Donation d'Odeline, fille d'Élisabeth de Taillefontaine, femme de corps, par Conon, seigneur de Pierrefonds, et Agathe, sa femme, à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. (Sans date; f° 142.) — Échange de deux servantes entre cette abbaye et celle de Chézy. (Sans date; f° 143.) — Attestation par R. de Vailly, official de Soissons, que Foucard, écuyer, fils d'Ide de la Croix, a donné à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, Simon Brunel, de Salsogne, homme de corps. (Mai 1240; f° 144.) — Abandon fait par Jean, abbé de Saint-Crépin-le-Grand, à son monastère, de maisons à Soissons, rue Mesqueron, et les dépendances du moulin détruit de Montgart, à Acy, (10 juillet 1364; f° 145;) — de maisons, jardins, vignes à Soissons, rentes, vinages, terrages acquis de Jean de Coudun, de maison, terres, pré à Venizel. (18 juillet 1373; f° 147.) — Procuration des religieux de Saint-Crépin-le-Grand, pour obtenir les provisions de Simon Fachon, leur abbé. (7 avril 1404; f° 148.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Crépin et les religieux de Coincy, quant à leurs droits sur les hommes et femmes de corps. (1328, jeudi après la Pentecôte; f° 153.) — Main levée de saisie du fief de Fouquin de Berzin. (1240, lendemain de Saint-Laurent; f° 154.) — *Église de l'abbaye.* — Mathieu, évêque de Soissons, en fait la dédicace. (1548, samedi avant la septuagésime; f° 160.) — A. abbé de Saint-Crépin-le-Grand, atteste que le roi Louis IX a fait don de la coupe de 8 arpents de bois en la forêt de Cuise, pour la couverture de l'église de son abbaye. (Juillet 1235; f° 162.) — Fondations d'anniversaires: par Renaud (1215; f° 162;) — Sibille la Vilainne; (mars 1237-8; f° 163; — Foucart Esquos. (mai 1295; f° 164;) — Vuarnier de Mincy, boulanger, et sa femme. (1331; f° 166.) — Donation par Gilles de Rosoy, chanoine de Saint-Étienne-des-Grés de Paris, de la maison de Couparville, près Soissons, et ses dépendances, de biens et vignes, à charge de services religieux. (6 juillet 1334; f° 169.) — Déclaration de la consistance de ces immeubles, faite devant la Prévôté de Paris. (25 septembre 1333; f° 175.) — Fondation des anniversaires de Lioud, bourgeois de Soissons. (août 1257; f° 182;) — d'Odon, curé de *Luyssiaco*; (mars 1264-5; f° 183;) — de Bertrand, curé de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil de Soissons; (mai 1273; f° 184;) — d'Étienne Le Lardier, de Soissons, et Marie, sa femme. (1350; f° 187.) — Fondations: d'une messe mensuelle par Alexandre Moreillon et Marguerite, sa femme. (3 octobre 1363; f° 190;) — de deux messes chaque semaine, par Helvide, femme d'Étienne Doustraige; (1363-1365; f° 193;) — de quatre messes annuelles par Jean et Drouart de Sernay. (20 août 1349; f° 198.) — Fondations d'anniversaires: par Simon d'Ambriez, (1349, lendemain de Saint-Crépin: f° 203;) — par Gobert de Saint-Crépin et Emmeline, sa femme; (décembre 1304, f° 205;)—par Simon de l'Échiquier. (1378, f° 208.)— Amortissement par le chapitre cathédral de Soissons d'une rente de 60 sous léguée par ledit Simon, et ratification de cet amortissement par Simon, évêque de Soissons. (1384; f° 211.) — Fondations d'anniversaires: par Jean de Longavesne; (21 avril 1499; f° 213;) — par Ade; (octobre 1226; f° 215;) — par Aubert de Chassemy et Marie, sa femme, habitants d'Acy; (13 juin 1409; f° 216;) — par Simon d'Ambrief; (30 octobre 1353; f° 223.) — Société d'union spirituelle et de prières entre

l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand et les abbayes de Saint-Barthélemy de Noyon (1484) et de Saint-Médard. (1626; f° 225.) — Déclarations faites par les gouverneurs de Soissons, que le consentement donné par les religieux de Saint-Crépin-le-Grand, de conduire à des processions leurs reliques de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, ne tireront pas à conséquence. (1421-1432; f° 229.) — Engagement souscrit par les gouverneurs de Soissons de ramener à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, les reliques qui leur ont été confiées. (11 mai 1562; f° 232.) — Remise de ces reliques à l'évêque de Soissons, *pour la malice et perniciosité du temps*. (29 juin 1562.) — Bourg de Saint-Crépin. — L'official de Soissons atteste que Barthélemy, curé de Saint-Pierre-le-Vieil de cette ville, a légué en aumône sa maison au presbytère de son église. (Novembre 1259; f° 236.) — Th. curé de Saint-Germain et doyen de la chrétienté de Soissons, affirme que Simon, curé de Saint-Pierre-le-Vieil, a reconnu jouir, à titre de droit de paroisse, dans l'église de Saint-Crépin-le-Grand, chaque jour, d'un pain, une écuelle de potage, un sixième de setier de vin. Simon a aussi reconnu que l'abbaye de Saint-Crépin a les deux tiers des oblations des jours notaux. (Octobre 1225; f° 238.) Garnier, archidiacre de Soissons, constate les mêmes faits, et le don par ledit Simon de tout son avoir, à l'exception de son missel et de son bréviaire, réservés à la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil; et en outre le droit du grand archidiacre de Soissons de percevoir annuellement sur l'abbaye de Saint-Crépin 40 deniers nérêts. (Juin 1226; f° 239.) — Sentence arbitrale de Gautier de Bouquenay et de Jean de Thorote, chanoine de Soissons, reconnaissant à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand le droit d'avoir des fourches patibulaires. (1276, lendemain de la Nativité en septembre; f° 240.) — Hugues de Croutoy, commissaire du bailli de Vermandois, affirme qu'il a entendu rendre cette sentence. (Septembre 1276; f° 242.) — Jean de Condé, commissaire royal, déclare que l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand possède toute justice et le fief Bricart. (Septembre 1331; f° 243.) — Françoise Lejeune, abbesse de Notre-Dame de Soissons, reconnaît que son monastère doit à celui de Saint-Crépin-le-Grand un cens annuel de 5 sous tournois, pour le passage dans la censive de ce dernier monastère, par suite de concession d'une fontaine et de sources dans une terre appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons. (7 juillet 1536; f° 245.) — Gilles, abbé d'Orbais, et son monastère, cèdent à l'abbaye de Crépin-le-Grand des hostises de vinage, de cens et de justice en la paroisse Saint-Pierre. (Février 1220-1; f° 246.) — Raoul, comte de Soissons, reconnaît la légitimité de la possession par les religieux de Saint-Crépin-le-Grand, des droits de justice des fossés établis autour de leur pré, depuis leur vivier jusqu'à la fausse rivière de Crise. (22 avril 1200; f° 247.) — Mahieu de Roye, seigneur de Buzancy, reconnaît les droits de justice de ladite abbaye sur la rivière de Crise. (Noël 1362; f° 248.) — Échange de maisons entre la même abbaye et les curés-cardinaux de Soissons. (1356-1434; f° 249.) — Reconnaissance par la commune de Soissons des droits de justice de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. (Juin 1301; f° 255.) — Échange de terres entre ladite abbaye et la fabrique de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil de Soissons. (26 septembre 1547; f° 258.) — Vidimus fait par Mourard Desquiens, garde scel du bailliage de Vermandois, à Laon, de cession faite par le roi Philippe V, en 1320 et 1321, d'une partie de la forêt de Laigle, en échange de la maison du Mont du Châtel et de ses dépendances. (f° 260.)—Affectation de revenus par Bon, abbé de Saint-Crépin, au vestiaire de ses religieux. (1204; f° 262.)—Abandon fait devant le roi Louis IX à l'abbé de Saint-Crépin, par Jean Lemaire, de la mairie de Celles et de ses dépendances. Attestation de ce fait par Jacques, évêque de Soissons. (1230; f° 263.) — Transaction entre les abbayes de Saint-Crépin-le-Grand et de Valsery. L'abbaye de Valsery possédera la dîme de Sainte-Clotilde, à Ambleny, moyennant diverses rentes en blé, avoine et vin, outre des terres dans le territoire de Saint-Crépin. (1177; f° 264.) — Guillaume, archevêque de Reims, cardinal légat du pape, atteste que Nivelon, évêque de Soissons, à donné à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand l'église de Vailly afin d'y établir des moines. (1185; f° 264.) — Le doyen de Saint-Wast et de la chrétienté de Soissons atteste que Gautier, curé de Jouy, a renoncé à des droits de dîme qu'il réclamait de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. (Avril 1229; f° 265.) — J. évêque de Soissons, affirme que Raoul de Marolles, chevalier, a reconnu en sa présence que ladite abbaye a une rente annuelle d'un muid de blé sur ses terrages de Chassemy. (Janvier 1224-5; f° 265.) — Amortissement par Robert de Condé, commissaire du Roi, de terres sises à Courcelles, appartenant à ladite abbaye. (17 juin 1330; f° 266.) — Transaction entre ladite abbaye, d'une part, les habitants de Condé et Celles-les-Condé, d'autre part, pour le paiement des droits de vinage que ces derniers devaient. (1331, août, mardi après la fête de Saint-Laurent; f° 266.) — Transaction entre la même abbaye et les habitants de Vailly, pour l'exercice de la justice à Jouy. (1312, vigile de Saint-Michel; f° 268.) — Sentence arbitrale rendue par l'abbé de Saint-Corneille et le prieur de Saint-Pierre de Compiègne, contre Hervé de Buzancy, chevalier, qui

avait enlevé de la maison de Bethizy des mesures appartenant à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. (Janvier 1221-2; f° 271.) — Sentences du Parlement de Paris maintenant, après enquête, ladite abbaye dans ses droits de justice à Jouy, à l'exclusion de la commune de Vailly. (1292-1294 ; f° 271.) — Sentences de l'officialité de Soissons attestant qu'un différend entre ladite abbaye et la commune de Condé, a été soumis à la décision de Renaud, abbé de ce monastère. (1219; f° 271.) — Sentence de R. abbé de Saint-Crépin-le-Grand, qui refuse aux habitants de Condé le droit d'intervenir dans les affaires rurales concernant les habitants de Celles et de Chimy. (Aôut 1222, fête de Saint-Laurent; f° 272.) — Confirmation par Albéric, archevêque de Reims, de l'aumône faite à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand par Thierry de Vailly, d'une dîme de blé et de vin à Essenlis. (Janvier 1213-14; f° 273.) — Cession, moyennant une rente de 12 sous, mesure de Soissons, par Jean, abbé de Saint-Crépin-le-Grand, à l'abbaye de Vaucelles, d'une maison nouvellement construite près du territoire de Celles, et du pâturage pour 1000 brebis, du droit d'acquérir dans leur censive jusqu'à 10 muids de terres et des vignes. (1191 ; f° 273.) — Accord entre le chapitre cathédral de Soissons, l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, Eudes de Lierval, sa femme, les curés de Jouaignes et de Quincy, sur la perception des dîmes audit Jouaignes. (Juin 1238; f° 273.) — Jean, comte de Soissons, approuve en qualité de suzerain, le compromis entre l'abbaye de Saint Crépin le Grand et Hervé de Buzancy, au sujet des pâturages de Béthizy sous Acy. (Juillet 1239; f° 274.) — Adhésion dudit Hervé à ce compromis. — Chartes de Gui, doyen de Saint-Wast, constatant ce compromis (1239.) — Cession par Jean de Moy, écuyer, et Jeanne de Coudun, sa femme, de diverses rentes à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. (1353, vendredi après Pâques; f° 277.) — Donation par Jean Pinçon, élu à Soissons, de 20 setiers de vignes à la porte de Mesqueron. (2 mai 1406; f° 278.) — Échange de terres à Soissons, entre la commune de Soissons et l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. (6 juillet 1452; f° 279.) — Ventes de vignes à Soissons, à la dite abbaye, par Colart Planson et Perrée Rigotte, veuve de David de Courmont. (1411-1426; f° 280). — Ventes de terres à la même abbaye par Wautier Marguerite et Berthe, sa femme ; Gilbert de Dammard et Marguerite sa femme. (1240 ; f° 282.) — Cession de terres en échange de masures, par Guillaume et Marguerite, sa femme. (juin 1357 ; f° 282.) — Ventes de terres à ladite abbaye par Jean Tibout et Hide, sa femme, près de Couparville. (Octobre 1255 ; f° 283.) — Donation à la même abbaye par Henri Coqus, d'une terre près de Couparville. (Novembre 1258; f° 283.) — Vente par Richard Meunier, à cette abbaye, de terres sises à Soissons. (Février 1258-9; f° 284.) — Abandon par l'abbaye de Saint-Léger de la propriété d'une terre lieudit au Châtelet. (1329; f° 284.) — Constitution d'un surcens de 13 sous nérets sur une vigne contigue au chemin de Soissons à Braine. (1316 ; f° 285.) — Cession faite à Giles de Rozoy, chanoine de Saint-Étienne des Grés de Paris, par Gérard de Juvigny et sa femme, de la ferme de Couparville et ses dépendances, en échange de rentes. (8 mai 1332 ; f° 286.) — Cession faite par Jean, abbé de Saint-Jean-des-Vignes, et son monastère, à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, de 3 pichets de près devant la maison de Couparville et tenant au pré des arbalétriers de Soissons, en échange d'une terre à Belleu. (7 janvier 1452-3; f° 287.) — Cession par l'abbaye de Saint-Crépin à la cure de Saint-Martin de Soissons, d'un jardin rue Saint-Martin, faubourg de Soissons, en échange d'un jardin lieudit ès aulnois Saint-Martin. (7 octobre 1407 ; f° 287.) — Estrées en Chaussée (Somme.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand par Ives, comte de Soissons, se disposant au départ pour Jérusalem, de la dîme d'Estrées. (1146; f° 292.) — Simon, évêque de Noyon, donne à cette abbaye l'église d'Estrées et la chapelle de Beaulieu (Oise), et lui confirme les dîmes d'Estrées. (1146-48 ; f° 294.) — Sanson, archevêque de Reims, confirme ladite donation de l'église d'Estrées. (1157; f° 296.) — Enguerrand, chatelain de Coucy, se disposant au départ pour Jérusalem, donne à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, la franchise de vinage sur ses terres, pour les produits du domaine d'Estrées. (1148; f° 298.) — Baudouin, évêque de Soissons, confirme à cette abbaye l'autel d'Estrées et ses revenus, l'église de Fay (Somme), la chapelle de Beaulieu et son domaine. (1161 ; f° 299.) — Accord fait avec Nicolas, prévôt d'Estrées, sur la dîme et la culture des terres audit Estrées. (1165.) — Ivon, comte de Soissons, approuve cet accord en qualité de suzerain. (1174; f° 301.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Crépin et Hunold, fils dudit Nicolas, sur l'exploitation du domaine d'Estrées. (1191 ; f° 304.) — Accord, entre la même abbaye et le curé d'Estrées, sur la perception des oblations et de la menue dîme d'Estrées, sur les offrandes de pain en l'église d'Estrées, et la possession de la chapelle de Deniécourt (Somme.) (1218; f° 305.) — Accord avec le curé de Fay sur les oblations et menues dîmes de Fay et d'Asseviller (Somme). (Juillet 1218, f° 306.) — Distraction de l'église de Fay de la paroisse d'Estrées, et son érection en paroisse, par Jean de Villers-Faucon. (Sans date; f° 306.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand et Pierre, curé d'Es-

trées, sur la perception de la dîme à Deniécourt. (Avril 1220; f° 306.) — Milon, official de Noyon, atteste : que Jean, prévôt d'Estrées, a reconnu tenir en foi et hommage de ladite abbaye 17 bouverées et un journal de terres et le four d'Estrées ; (février 1224-5; f° 307:) — qu'Eudes de Deniécourt et Agnès, sa femme, ont vendu à ladite abbaye 7 bouverées de terres entre Estrées et Asseviller; (janvier 1224-5; f° 308;) — que Jean, prévôt d'Estrées, et Usilie, sa femme, ont vendu à la même abbaye 5 bouverées de terres à Estrées. (1224-5; f° 308.) — Sentence arbitrale de B. abbé de Saint-Aubert, D. archidiacre et J. trésorier de Cambrai, qui attribue au chapitre de Saint-Quentin une rente de 16 muids de froment, mesure de Nesles. (Avril 1217; f° 309.) — Hugues, chanoine et official de Soissons atteste qu'Hugues Havez a donné quittance à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, d'une somme de 17 livres parisis. (1236; f° 309.) — Reconnaissance devant l'official de Noyon par Jean, prévôt d'Estrées, qu'il a acquis de ladite abbaye une bouverée de terres à Estrées. (Janvier 1226-7; f° 309.) — Ventes devant la même officialité par Eudes de Deniécourt, à la même abbaye, de 6 bouverées et un journal de terres à Deniécourt et Estrées. (1229; f° 310.) — Donation faite par Gile, fille de Raoul d'Estrées, dit le Bourgeois, de ses droits sur 4 bouverées de terre à Estrées. (Mars 1227-8; f° 311.) — Vente par Jean Prévotel et Usilie, sa femme, de 2 bouverées 3 quartels de terre, mesure de Péronne, à Estrées. (Juillet 1248; f° 311.) — Reconnaissance par Hugues Havez du droit de propriété de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, en 4 bouverées de terre à Estrées, provenant de Raoul Bourgeois. (Août 1261; f° 312.) — Attestations par l'officialité de Noyon qu'autrefois Bon, abbé de St-Crépin-le-Grand, du consentement de son monastère, a inféodé à Hubert d'Estrées, 6 bouverées de terres à Estrées. (1275, 5e férie avant la fête de la Purification de la Vierge; f° 313.) — Ventes faites à ladite abbaye par Marie, femme de Colard de la Grange, de 10 journaux de terres à Estrées. (1294; f° 313.) — Par Colaye veuve de Pierre, prévôt d'Estrées, d'une maison à Estrées. (1297; f° 314.) — Présentation et réception de foi et hommage dus par Jean, prévôt d'Estrées, d'un fief à Estrées et Deniécourt. (Décembre 1246; f° 315.) — Vente faite par ledit Jean à ladite abbaye, de terres à Estrées. (Juin 1248; f° 316.) — Baux de terres audit Estrées. (f° 317.) — Beaulieu et Vailly. — L'Évêque de Noyon atteste que Raoul de Nesle a restitué à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand le domaine d'Homoncourt (Oise.) (1115; f° 325.) — Bulle du pape Alexandre III confirmative des biens du prieuré de Beaulieu (Oise), datée des calendes de Juillet, sans date d'année de pontificat. (f° 327.) — Lambert, évêque de Noyon, confirme à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand la petite chapelle de Beaulieu. (1117; f° 328.) — Reconnaissance, par le seigneur de Nesles, des droits de propriété de ladite abbaye à Beaulieu. (1143; f° 329.) — Réglement du chapitre de Noyon sur la perception des offrandes et menues dîmes à Beaulieu et Écuvilly (Oise). (Septembre 1230; f° 330.) — Jacques, évêque de Soissons, atteste que le prieur de Beaulieu et le curé d'Écuvilly se sont entendus pour cette perception. (1233, veille de la Purification ; f° 331.) — Charte de C. abbé de Saint-Crépin-le-Grand, relatant les conditions d'un accord intervenu entre le prieuré de Beaulieu et le curé d'Écuvilly et Beaulieu pour la perception des dîmes. (Juin 1240; f° 331.) — Vidimus fait par Gobert Doulcet, garde scel du bailliage de Vermandois, le 17 novembre 1494, d'un amortissement par Raoul de Clermont, seigneur de Nesles, de terres sises à Beaulieu, au profit du prieur de ce lieu. (Décembre 1300; f° 332.) — Donations faites audit prieuré : de terres à Beaulieu, par Sebille la Vilaine, pour la célébration de son anniversaire ; par Pierre Dusinc et Emmeline, sa femme ; par Marie, veuve de Pierre le médecin; (1240-1247; f° 332;) — de 20 sous parisis de rente, par Jean, seigneur de Nesles. (Janvier 1239-40; f° 333.) — Compromis entre le chapitre cathédral de Noyon et le prieur de Beaulieu, pour la perception de dîmes à Beaulieu. (1283, lundi veille de Saint-Laurent; f° 335.) — Donation de terres à Noyon, faite au prieuré de Beaulieu par Barthélemy Blanspains, clerc. (1280, 2e férie après la décollation de Saint-Jean-Baptiste; f° 336.) — Charte de Wiot de Prokericourt, écuyer, contenant accord entre l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand et ledit Wiot, sur la jouissance de terres à Porquericourt (Oise). (Avril 1274 ; f° 337.) — Amortissement par Isabeau, dame de Margival et de Vieulaines, de rentes cédées à cette abbaye. (1297, veille de la Toussaint; f° 337.) — Cession de rentes faite à ladite abbaye par Adam Lipreus et Marie, sa femme. (1297, dimanche après la Toussaint.) — Injonction faite par Charles de Sainte-Maure, seigneur de Nesles, conseiller et chambellan du Roi, aux officiers de justice de Nesles, de laisser le prieur de Beaulieu jouir des revenus d'un fief mouvant de sa seigneurie. (11 janvier 1461 ; f° 339.) — Fondation par Nivelon, évêque de Soissons, du prieuré de Vailly, et accord de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand avec les curés de Vailly pour cette fondation. (1184; f° 340.) — Confirmation par Haymard, évêque de Soissons, de cette fondation. (1211; f° 342.) — Donations faites à ce prieuré, par Emmeline, de partie d'une maison à Vailly, et par Adam de *Retro*,

d'une rente de 6 setiers de vin. (1218-1223; f° 343.) — Confirmation par Jean de Montigny, bailli de Vermandois, du droit des religieux de Saint-Crépin-le-Grand, de vendre du blé au marché de Vailly, sans payer le droit de vicomté que la commune de Vailly voulait percevoir. (1288, vendredi après la Saint-Remy; f° 344.) — Béthizy (Oise.) — Accord fait entre l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand et Ade, pour la possession d'un fief. (1135; f° 346.) — Donations faites à la même abbaye : par Josselin, évêque de Soissons, des autel et dîme de Béthizy. (1139; f° 348.) — Par Jean Garins, chevalier, d'une terre dite le champ de Baudouin. (Août 1222; f° 348.) — Par Renaud et Jean de Béthizy, de deux prés. (1222-24; f° 349.) — Cession faite par Hugues, abbé de Longpont, et son monastère, à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, des vignes de Bonnemue. (Février 1223; f° 350.) — Donation faite à cette abbaye, par Raoul de Bonnemue, d'une maison à Bonnemue. (1276, jeudi après les octaves de la Trinité; f° 350.) — Sentence des doyen, chantre et prévôt du chapitre de Soissons, commissaires pontificaux, conférant à Jean Buignet de Béthizy, chevalier, la dîme des prés de Hondival, de vivier et verger en la maison de Puiseux. (Avril 1228; f° 351.) — Sentence d'excommunication rendue par Léon, prêtre, et G. de Saint-Angèle, diacre, légats du pape, contre la comtesse, femme de Richard, et Payen, son gendre, qui s'emparaient des oblations des autels de Saint-Pierre et de Saint-Martin. (Sans date; f° 353.) — Donation faite devant l'officialité de Soissons par Julienne, veuve de Simon de Saint-Jean, Jean, chapelain de Béthizy, Simon, Gérard, Robin, clercs, et Marie, ses enfants, à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, d'une rente de 10 sous parisis. (Juillet 1286; f° 353.) — Bail viager de la chambrerie de Béthizy, fait par Armand, abbé de Saint-Crépin-le-Grand, à Pierre de Vualers, chambrier dudit Béthizy. (1345, mardi après les octaves de la Pentecôte, f° 354.) — Main levée donnée par la chambre des comptes de la duchesse d'Orléans, de la saisie de cette chambrerie. (12 août 1481; f° 356.) — Concession du délai d'un mois, accordé par le commissaire des francs-fiefs du duché de Valois, pour justifier de l'amortissement des biens de cette chambrerie. (21 juin 1519; f° 356.) — Baux à surcens de vignes, terres et maisons. (1455-1474; f° 357.) — Accords pour l'exercice des droits de justice au profit de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, avec la commune de Vailly (1322), l'archevêque de Reims (1384), la commune de Condé et de Celles (1305), et le bailliage de Vermandois (1368; f° 360.) — Bail emphytéotique du moulin de Couvay, sis à Celles. (3 septembre 1710; f° 363.) — Mathieu, prieur de Saint-Pierre à la Chaux de Soissons, atteste que bail viager a été fait à Nicolas, chapelain, des biens donnés à la chapelle d'Édrolles par Obert. (1243; f° 363.) — Charte de cette donation faite par Obert. (1232, juin, 4ᵉ férie après la fête de Saint-Gervais; f° 364.) — Raoul de Vailly, official de Soissons, atteste que ce même donateur a augmenté sa dotation. (Octobre 1238; f° 364.) — Cession faite devant l'officialité de Soissons par Jean, damoiseau de Chouy, et Odeline, sa femme, à Nicolas, titulaire de la chapelle d'Édrolles, d'une rente de 10 deniers nérêts. (Janvier 1250-1; f° 364.) — Vente faite devant cette officialité par Garnier de Mouniaus et Agnès, sa femme, de deux vignes sises à Monneaux. (Juin 1251; f° 364.) — L'abbé d'Essommes atteste que Jean de Monneau, clerc, et Sebille, sa femme, ont vendu à Nicolas, chapelain d'Édrolles, une vigne sise à Monneaux. (Septembre 1253; f° 365.) — Donation faite devant l'officialité de Soissons, à la chapelle de Saint-Nicolas d'Édrolles, d'un arpent de bois. (Avril 1260; f° 365.) — Sentence de ladite officialité relative à un droit de passage que réclamait le chapelain d'Édrolles à un clerc du même lieu. (Juin 1252; f° 365.)

H. 456. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier, dont 1 plan.

1742-1791. — Soissons. — Plan de l'hôpital général. — Baux du moulin à eau de Saint-Crépin-le-Grand et de ses dépendances. — Bail de la ferme du prieuré de de Sainte-Geneviève, dépendant de l'abbaye de Saint-Crépin. — Conversion en une rente de 347 livres 16 sous 7 deniers, des sommes dues par ladite abbaye à Marie-Marguerite Mauclerc, veuve de Jean-Louis Grevin. Extraits de baptême de leurs enfants. Extrait mortuaire de ladite dame décédée le 22 juin 1790 en la paroisse de Saint-Quentin de Soissons.

H. 457. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 228 pièces, papier.

1518-1791. — Soissons. — Arpentages et baux de maisons, jardins, terres et prés.

H. 458. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1659-1786. — Procès-verbaux d'arpentage de terres et prés situés à Soissons, Acy, Ambrief, Billy-sur-Aisne, Serches, Venizel, Villeneuve-Saint-Germain.

H. 459. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 148 pièces, papier.

1570-1789. — Acy. — Arpentages et baux de maisons, jardins, terres, bois, vignes, prés et moulin.

H. 460. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Ambrief. — Bail de terres.

H. 461. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier, dont 1 plan.

1609-1787. — Beaulieu (Oise). — Baux et déclarations de terres et prés. — Plan des terres du prieuré de Notre-Dame de Beaulieu.

H. 462. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1662-1751. — Belleu. — Baux de terres.

H. 463. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Béthizy (Oise). — Arpentage de terres et prés.

H. 464. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1609-1787. — Billy-sur-Aisne. — Arpentages et baux de terres, prés, vignes et bois.

H. 465. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1659-1788. — Celles-sur-Aisne. — Baux du moulin à eau de Couvay; plans du domaine de la Court-aux-Bois.

H. 466. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1778-1789. — Couvrelles. — Baux de terre et vignes.

H. 467. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Crouy. — Bail de terres.

H. 468. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1601-1685. — Jouy. — Baux et déclaration de terres et maisons.

H. 469. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier.

1650-1785. — Pernant. — Baux de terres et prés.

H. 470. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1668-1778. — Saint-Remy-Blanzy. — Baux de la ferme de la Fontaine-aux-Chênes.

H. 471. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1636-1715. — Sancy. — Acquisition et baux de terres et vignes.

H. 472. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1658-1789. — Sermoise. — Arpentage et baux de terres et prés.

H. 473. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1516-1697. — Venizel. — Acquisitions et baux de terres, maisons, jardins, vignes et bois.

H. 474. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 132 pièces, papier.

1770-1789. — Venizel. — Arpentages et baux de moulin à eau, maisons, bois, prés, terres, jardins et vignes.

H. 475. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1571-1699. — Villeneuve-Saint-Germain. — Arpentages et baux de terres, bois, vignes, prés et maisons.

H. 476. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 142 pièces, papier.

1703-1789. — Villeneuve-Saint-Germain. — Obligations à surcens. — Baux et arpentages de terres, prés, vignes, bois et maisons.

Abbaye de Saint-Médard de Soissons. (Hommes.)

H. 477. (Registre.) — In-quarto, 146 feuillets, parchemin; reliure en veau.

VIIe siècle — XIVe siècle. — Cartulaire écrit aux XIII et XIVe siècles. — Donchery. — Vidimus fait par le roi Philippe III, en janvier 1281-2, d'une charte relative aux droits exercés à Donchery (Ardennes), par Baudouin, chevalier, en qualité d'avoué de Donchery, et à ses devoirs féodaux envers l'abbaye de Saint-Médard. (Septembre 1281; f° 1.) — Ce vidimus est d'une écriture postérieure à celle du cartulaire, et lui sert de garde. — Guillaume, archevêque de Reims, cardinal légat du pape, atteste que Bertran, abbé de Saint-Médard, et ses religieux, se plaignent que Renaud, avoué de Donchery, outrepassait ses droits, molestait l'abbaye de Saint-Médard. Un accord est intervenu pour fixer la part de chacun, dont il indique la consistance. (1190; f° 2.) — Approbation de cet accord par ledit Renaud. (11-90; f° 4.) — Vidimus et approbation du même accord par Jean, comte de Soissons, et Geoffrin de Roncheroles, chevalier, bailli de Vermandois, et indication de leur interprétation. (Février 1265-6; f° 5.) — Approbation, par le roi Louis IX, de cette interprétation. (Février 1265; f°

6.) — Sanson, archevêque de Reims, indique les conditions d'une transaction intervenue entre l'abbaye de Saint-Médard et Hugues de Maisers, avoué de Donchery, sur la perception de la taille et l'exercice des droits seigneuriaux. (Sans date; f° 6.) — Renaud, avoué de Donchery, constate qu'il a transigé avec l'abbaye de Saint-Médard, quant à l'interprétation d'accords avec elle. (Septembre 1222-1223; f° 7.) — Baudouin, avoué de Donchery, délivre à cette abbaye 400 arpents de bois à défricher en la forêt du Seugnon. (Charte en langue vulgaire, sans date et incomplète; f° 9.) — Sentence arbitrale des abbés de Mouzon et de Chaumont, et du prévôt de Saint-Gervais de Soissons, qui fixe l'étendue des droits de Renaud, avoué de Donchery. (Juin 1226; f° 10.) — R. prieur de Donchery, confère à Roland la cure de Floing (Ardennes), et celui-ci, à titre de reconnaissance, abandonne ce qu'il possède à Floing et ailleurs. (Juin 1210, f° 11.) — Guillaume, archevêque de Reims, donne à l'abbaye de Saint-Médard, les autels d'Iges et de Torcy (Ardennes), et leurs dépendances. (1180; f° 11.) — Geoffroy, abbé de Saint-Médard, atteste que Constant de Hupies a donné à son abbaye, sous réserve d'usufruit pour lui et sa femme, la moitié du moulin au pont de Vrigne-aux-Bois (Ardennes.) (Juin 1177; f° 11.) — Guillaume, archevêque de Reims, atteste que les domaines de Saint-Loup et d'Avançon (Ardennes), ont fait retour à l'abbaye de Saint-Médard, par abandon de Grégoire, chanoine de Reims, qui en avait été précédemment investi. (1186; f° 12.) — Don fait devant l'officialité de Reims par Jean, curé de Floing, à l'abbaye de Saint-Médard, d'une nacelle sur la Meuse. (1258, 4e férie avant la fête de Saint-Martin d'hiver, f° 12.) — Accord devant la même officialité entre l'abbaye de Saint-Médard et Henri de Dammarie, curé de Floing, pour le partage des dîmes. (1264, vendredi avant le Noël; f° 12.) — Sentence arbitrale de ladite officialité qui renvoie Jean, curé d'Illy, des fins de la plainte contre le curé d'Yges, au sujet de la possession d'une chapelle. (1255, lendemain de l'Épiphanie; f° 13.) — Henri II, roi (d'Allemagne), permet à Boson, abbé de Saint-Médard, et à ses religieux, d'établir un marché à Donchery, dans le comté de Frédéric. (1005, 2e année du règne; f° 14.) — Charte de Raoul, abbé de Saint-Médard, relative à l'investiture de deux chapelles à Donchery. (1117; f° 14.) — Choisy (Oise). — Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, et sa femme, Élisabeth, cèdent à l'abbaye de Saint-Médard la libre possession de la forêt de Choisy, en échange de bois à Rethondes (Oise.) (1166; f° 16.) — Marizy-Saint-Mard. — Henri, comte palatin de Troyes, reconnait que par suite de contestations avec André, seigneur de La Ferté-Gaucher, il a été décidé que toutes les plaines qui avaient été cultivées ou fauchées dans les bois resteraient à l'abbaye de Saint-Médard comme dépendances de la prévôté d'Essommes. (1166; f° 17.) — André, chanoine de Saint-Gervais de Soissons et archidiacre, atteste que Godefroy d'Essommes a donné, à l'abbaye de Saint-Médard, le moulin d'Aulnois, fief vassal de ladite abbaye, pour garantie du prêt de 100 livres de forte monnaie. (Sans date; f° 17.) — Guillaume, archevêque de Reims, atteste que Godefroy d'Essommes, chevalier, et Ansel, son fils, ont, en sa présence, reconnu tenir en fief de l'abbaye de Saint-Médard un moulin engagé à cette abbaye, moyennant 100 livres de forte monnaie. (Avril 1188; f° 18.) — Geoffroy, abbé de Saint-Ferréol d'Essommes, et son abbaye, attestent qu'ils ont transigé avec l'abbaye de Saint-Médard au sujet d'un moulin construit à Essommes. Ce moulin moudra sans droit le froment des religieux d'Essommes, le samedi de chaque semaine, moyennant abandon de 2 muids de froment. La dîme sera partagée dans certaines proportions. (1181; f° 19.) — Henri, comte de Troyes, donne à l'abbaye de Saint-Médard, un bois à défricher entre Cointicourt et Marizy, sous réserve de la haie qui s'étend de la grande forêt de Saint-Médard au bois de Neuilly, en laissant au delà du fossé 20 toises de bois. (1173; f° 19.) — Restitution faite devant l'officialité de Soissons par Raoul d'Essommes, écuyer, de 3 arpents de terre sis à Nogentel, dont il s'était emparé au préjudice de l'abbaye de Saint-Médard, moyennant 60 sous de forte monnaie. (Août 1260; f° 20.) — Autorisation donnée par Jacques, évêque de Soissons, des droits de novales sur 240 arpents de bois près d'Épieds, s'il plait à Philippe de Nanteuil et à son fils de défricher ce bois. (Janvier 1227-8; f° 20.) — J. abbé de Saint-Jean des Vignes atteste qu'une sentence arbitrale prive l'abbaye de Saint-Médard des novales et dîmes des terrains mis en culture à Épieds depuis vingt ans, à l'exception de la dîme des fourrages; attribue à l'abbaye de Saint-Médard et au prévôt de Marizy le tiers de la dîme de Chézy. Ce prévôt payera une rente annuelle d'un setier au curé d'Épieds. Ce dernier et l'abbaye de Saint-Jean des Vignes aliéneront, dans l'année, ce qu'ils ont acquis depuis 4 ans sans le consentement de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. (Juin 1240; f° 21.) — Sentence arbitrale mentionnée dans la charte précédente. (Juin 1240; f° 23.) — Vente faite par J. abbé de Saint-Jean-des-Vignes, et son monastère, à l'abbaye de Saint-Médard, de 14 arpents de terre, moyennant 28 livres de monnaie forte. (Novembre 1240; f° 24.) — Guillaume des Barres, sire de Vileginart et d'Épieds, et Isabelle, sa femme, renoncent à

une servitude de passage sur un pré, vers leur maison d'Épieds, sous la réserve de la haute justice. (Novembre 1275; f° 24.) — Henri, comte, atteste que Hescelin de Vilers et sa femme, ont vendu à l'abbaye de Saint-Médard, une femme du nom de Frendeburge, de Cointicourt, avec sa progéniture. (Sans date; f° 25.) — Blanche, comtesse palatine de Troyes, donne à la même abbaye 24 arpents en sa Haie de Marizy, avec faculté de défrichement et de revente. (Décembre 1215; f° 25) — Le chapitre de Soissons atteste que la grange dîmeresse de Marizy et Montron est commune entre lui et l'abbaye de Saint-Médard. (Juillet 1213; f° 25.) — Étienne, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, et son monastère, attestent qu'une sentence arbitrale a confirmé à l'abbaye de Saint-Médard ses droits sur Letoiste, femme de corps, ses fils et ses filles, à l'exception de Joscelin et de sa progéniture. (1181; f° 26.) — Béatrix, abbesse de Notre-Dame de Soissons, et son abbaye, attestent que la chaussée du moulin de Marizy doit être réparée aux frais de son monastère, à la charge par l'abbaye de Saint-Médard de lui payer un cens annuel de 5 sous de nérèts. (Mai 1221; f° 26.) — Enguerrand, abbé de Saint-Médard, cède à Civard de Turcy, Serevard et Gillebert, une terre moyennant un cens annuel de 4 sous. (Sans date; f° 27.) — Thiébaut, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, donne à l'abbaye de Saint-Médard, le droit de prendre en la forêt de Rie, les bois de construction et de chauffage nécessaires à la maison d'Essommes appartenant à ladite abbaye. (Février 1249-50; f° 27.) — Blanche, comtesse palatine de Troyes, indique les termes d'une transaction intervenue entre l'abbaye de Saint-Médard, d'une part, Henri de Crochet, Jean Picace, Hugues Dubois et autres chevaliers de Villegruis (Seine-et-Marne), sur la possession de terres, de bois, de droits de chevage des hommes de Villegruis. (Janvier 1205-6; f° 27.) — Rethondes (Oise). — Enguerrand, abbé de Saint-Médard, atteste que son abbaye a confié la garde du bois de Baudonval à Widèle de Trachi, à Raoul, son fils et à Robert de Choisy, son gendre. (Sans date; f° 29.) — Gaucher, archidiacre de Soissons, affirme que Guillaume de Choisy, chevalier, a vendu à l'abbaye de Saint-Médard ce qu'il possédait dans ce bois, du consentement d'Agnès, sa femme. (Juin 1220; f° 30.) — Raoul, archidiacre de Soissons, atteste qu'Agnès, femme de Geoffroy de Saint-Crépin, a renoncé à son droit de douaire sur ce bois. (1223-27; f° 30.) — Bertrand, abbé de Saint-Médard, et son monastère, taxent les propriétaires de cheval ou bœuf cultivant la terre à 3 sous 2 deniers, les manouvriers à 2 sous et un denier; fixent les honoraires du maire et des sergents. Les hommes jureront de ne pas abandonner Rethondes. (Sans date; f° 31.) — Philippe, comte de Flandre, et Élisabeth, sa femme, échangent un bois avec l'abbaye de Saint-Médard. (Sans date.) — Le roi Louis VII indique le même fait. (1177-78; f° 31.) — Jean de Thorote, châtelain, cède à l'abbaye de Saint-Médard la libre possession d'une partie de la forêt de *Lesgue*. (1200; f° 32.) — Le roi Philippe-Auguste approuve cette donation dont il indique l'importance. (1200; f° 32.) — Ansold, chevalier, sire d'Aubemont, et Marie d'Autrêches, sa femme, reconnaissent les droits de propriété de l'abbaye de Saint-Médard sur le bois de Saint-Pierre de Rethondes. (Juin 1259; partie en langue vulgaire; f° 33.) — Vidimus de cette charte fait par Jean de Laon, official de Soissons. (Juin 1259; f° 34.) — B. official de Soissons, constate qu'Adam de Berneuil, sa femme et ses enfants, ont, en sa présence, abandonné à l'abbaye de Saint-Médard une maison sise à Berneuil. (Février 1219-20; f° 35.) — Hugues, official de Soissons, atteste que Haimeri, recteur de la maison d'Erloy, ordre de Grandmont, a cédé à l'abbaye de Saint-Médard une rente de 9 essins de blé. (Mai 1230; f° 35.) — Charte de l'officialité de Soissons portant donation à ladite abbaye par Emmeline, fille de Renaud au Trumiaus de Berneuil, du tiers de ce qu'elle possédait à titre d'héritage à Berneuil, et vente du surplus. (Avril 1247; f° 37.) — Ansous, sire d'Offemont, chevalier, ratifie la vente précédemment faite à cette abbaye. (Février 1284-5; f° 36.) — Vénérolles. — Gautier, évêque de Laon, atteste que l'un de ses prédécesseurs, Élinand, a donné à l'abbaye de Saint-Médard l'église de Vénérolles, et donne aussi l'autel de La Neuville, dite le Mont de Saint-Humbert, sis en la paroisse de Vénérolles. L'abbaye de Maroilles a renoncé à la revendication de droits de dîme dudit Mont-Saint-Humbert. (1163; f° 39.) — Le même prélat indique les conditions d'une transaction intervenue entre l'abbaye de Saint-Médard et son avoué, Gautier de Wadencourt, pour fixer leurs droits à Vénérolles. (1171; f° 40.) — Gautier, seigneur d'Avesnes, après diverses altercations, consent à payer, à l'abbaye de Saint-Médard, un cens de 5 sous de blanc pour la Haie de Roillie qui se trouve au delà du ruisseau de Braon jusqu'au chemin de Wassigny, et autorise ladite abbaye à disposer à sa volonté du surplus. (Juin 1208; f° 40.) — Renonciation en faveur de la même abbaye par divers hommes et femmes de corps aux droits qu'ils prétendaient sur le bois de Vénérolles, donné à défricher à Hugues le Comte. (Décembre 1236; f° 41.) — Gautier de Mortagne indique les termes d'une transaction intervenue entre l'abbaye de Saint-Médard et Drogon de Beaurains, quant à l'avouerie de Vénérolles. (1161; f° 42.) — Hanzinnes (Belgique.) — Henri, évêque

de Liège, atteste que Thiébaut, clerc, a rendu à l'abbaye de Saint-Médard les droits de patronage qu'il avait en l'église d'Hanzinnes et ses chapelles. (1152; f° 44.) — Albert, grand prévôt et archidiacre de Liège, confirme à cette abbaye ce qui lui a été conféré par son prédécesseur et Henri, évêque de Liège, quand au patronage, sous condition que le titulaire recevra son bénéfice du doyen. (Sans date; f° 44.) — Henri II, évêque de Liège, atteste qu'il a fait rendre, à l'abbaye de Saint-Médard, les biens dont elle avait été privée dans son diocèse, notamment à Hanzinnes. (1160; f° 44.) — Restitution des biens usurpés par Thierry de Gerpines et ses frères, à Anvillers (Belgique), sur ladite abbaye. (1190; f° 45.) — Isabelle de Moriaumes renonce à des droits qu'elle voulait exercer comme avouée de Hanzinnes. (1354; samedi devant la Saint-Clément; f° 45.) — Nicolas, sire de Moriaumes, et Cateline de Carenchi, sa femme, indiquent la nature des droits d'avouerie qu'ils possèdent à Hanzinnes. (Février 1277-8; f° 46.) — Vigneux. — Gautier, évêque de Laon, indique les droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Médard et d'Henri de Marle, son avoué, à Vigneux, ainsi que les franchises dont y jouissaient les habitants régis par la loi de Vervins. (1162; f° 48.) — Cession faite par Ingran, abbé de Saint-Médard, à l'abbaye de Saint-Martin, d'un pré à Augicourt, en échange d'un autre pré à Moranzy, et d'une rente annuelle de 3 sous de la monnaie de Châlons. (1172; f° 49.) — Roger, seigneur de Rozoy, atteste qu'il a mis fin à diverses altercations survenues entre lui et l'abbaye de Saint-Médard, au sujet de la perception de droits de tonlieu et étalage à Montcornet, et d'autres redevances. (Septembre 1240; f° 49.) — Sentence de Giles de Versailles, Renaud de Béthizy et Soibert de Laon, baillis de Vermandois, homologative d'une déclaration faite par Henri de Vigneux, chevalier, qu'il ne commettra plus aucune violence envers les moines et sergents de l'abbaye de Saint-Médard. (1222, novembre, samedi après la fête de Sainte-Catherine; f° 50.) — Couvrelles. — Transaction entre le chapitre cathédral, agissant pour l'Hôtel-Dieu de Soissons, et l'abbaye de Saint-Médard, au sujet de la perception de la dîme de Couvrelles. (Juillet 1312; f° 51.) — Soucy. — Yves de Nesles, comte de Soissons, reconnaît la légitimité de la possession de la dîme, par l'abbaye de Saint-Médard, d'un petit bois qu'il a défriché à Fresnoy. (Sans date; f° 52.) — Conon, comte de Soissons, la comtesse Agathe, dame de Pierrefonds, sa femme, et l'abbaye de Saint-Médard, reconnaissent le droit d'entrecours de leurs vassaux dans leurs domaines. (1180; f° 52.) — Geoffroi, évêque de Senlis, atteste que l'abbaye de Saint-Médard a acquis, sous certaines conditions, les fours banaux de Soucy et de Puiseux, d'Erchenbold, curé d'Haramont. (1192; f° 52.) — Benjamin, abbé de Braine, et son monastère, cèdent, à l'abbaye de Saint-Médard, 2 hostises d'un revenu annuel de 2 setiers d'avoine, mesure de Braine, et de 2 deniers de cens, avec toute censive et justice, en échange d'une rente de 6 deniers sur une maison sise à Soissons, au Vieux Marché. (1213; f° 53.) — Reconnaissance faite par Ingran, abbé de Saint-Médard, et son monastère, que Jean de Courmelles, chevalier, a cédé à ladite abbaye ce qu'il possédait à Soucy et Puiseux, moyennant une rente d'un muid de froment et d'un muid d'avoine, mesure de Berzy. (1171; f° 53.) — Transaction entre les abbayes de Saint-Jean des Vignes et de Saint-Médard. Cette dernière se contente de la rente d'un muid de blé ordinaire et d'un demi muid d'avoine, mesure de Soissons, sur la dîme de Traslon. (1172; f° 54.) — Sentence arbitrale de Godard, chapelain de la cathédrale de Soissons, et de Garin, curé de la paroisse de Saint-Remy de cette ville, portant qu'Arnoul de Soucy, clerc, a renoncé à ses prétentions contre l'abbaye de Saint-Médard. (Octobre 1212; f° 54.) — Jean, comte de Soissons, et Jean de Berzy, écuyer, approuvent la donation faite à ladite abbaye de Liégarde, femme de corps, et de ses enfants, par Foquin le Baluyers écuyer. (Décembre 1265; f° 55.)—Les religieux de Lieu-Restauré s'engagent à laisser l'abbaye de Saint-Médard percevoir les deux tiers de la dîme de leur bois mis en culture. (1166; f° 55.) — Jérôme, abbé de Saint-Médard, affirme: que Raoul et Manassès d'Estrées, frères, chevaliers, fils de feu Raoul d'Estrées, chevalier, ont renoncé à un droit de labour d'une charrue du côté de Vez, en échange de 30 arpents de terre à Vez; (Août 1257; f° 56;) — que Simon de Juvigny a donné à l'abbaye de Saint-Médard 54 livres 9 sous parisis qui ont servi à acquérir des terres à Soucy et Vez, une carrière à Vez, moyennant une rente viagère de 24 essins de blé inférieur et de 12 essins d'avoine, mesure de Saint-Médard. (Décembre 1265; f° 56.) — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste que Jean de Pierrefonds, clerc de Soissons, et Emmeline, sa femme, ont vendu à l'abbaye de Saint Médard des terres sises à Soucy; (Septembre 1263; f° 57;) — que Renaud de Soucy et Isabelle, sa femme, ont vendu, à la même abbaye, des terres sises à Soucy et Vez, et une carrière avec la terre où elle est située audit Vez. (Novembre 1264; f° 58.)— Jean, abbé de Saint-Jean-des-Vignes, et Réginald, abbé de Saint-Médard, fixent leurs droits domaniaux et seigneuriaux à Soucy et Puiseux. (Juin 1238; f° 59.) — Donation faite sous le scel de l'officialité de Soissons par Yvard de l'abbaye, homme de corps de l'abbaye de Saint-Médard, et Gile, sa femme, à ladite

abbaye, de 30 essins de terre à Berzy. (1274, jeudi avant la fête de Saint-Clément; f° 60.) — Damery (Marne). — Vidimus fait par le roi Philippe IV, au mois de septembre 1293, d'une charte de 1171, par laquelle Henri, comte de Troyes, règle les attributions et les droits des sergents et des chevaliers à Damery; (f° 61.) – La Siège. — Cession faite devant l'officialité de Soissons, à l'abbaye de Saint-Médard, par Simon de Verneuil, chevalier, et Ermine, sa femme, d'une rente de 11 setiers d'avoine, mesure de Braine, et de 6 sous et demi de monnaie forte. (Septembre 1237; f° 62.) — Transaction entre les abbayes de Saint-Médard et de Braine, au sujet de la perception de la dîme d'Augy jusqu'à Braine, et de droits de vinage à Couvrelles. (Sans date; f° 62.) — Robert, comte de Dreux, donne à l'abbaye de Saint Médard, des hommes et femmes de corps. (Sans date; f° 63.) — Jean, comte de Mâcon, permet à cette abbaye de jouir de 2 setiers de terre à Cerseuil, provenant de Huduarde, veuve de Pierre de Vasseny, ex-femme de corps. (Février 1229-30; f° 63.) — Pierre Tristan, chevalier du Roi, décide que la prise d'un cerf faite à Vasseny par la domesticité de l'abbaye de Saint-Médard, ne tirera pas à conséquence. (Juin 1238; f° 64.) — André de Baudment reconnait que lui et les seigneurs de Braine n'ont point le droit d'exiger de tailles de ceux qui demeurent en l'avouerie de Braine. (Sans date; f° 64.) — Gilles, archidiacre de Rouen, atteste que Barthélemy de Braine, son vassal, lui a remis un fief qui a été conféré à l'abbaye de Saint-Médard. (Sans date; f° 64.) — Raoul, abbé de Saint-Médard, atteste que Rodolphe de Braine, chevalier, a jadis donné à ladite abbaye un fief sis à Augy, d'un revenu de 5 muids de vin. (1109; f° 65.) — Violaine. — Robert, comte de Dreux et de Braine, atteste que Lisiard de Faverolles, ses frères et Marie, sa mère, disposés à un duel avec l'abbaye de Saint-Médard, ont transigé avec cette abbaye, au sujet d'un rachat de terres exigé des hommes de Violaine. L'abbaye donne 34 livres de monnaie forte pour sa tranquillité. (Juillet 1210; f° 66.) — Transaction entre ladite abbaye et les hommes de Montgru pour l'exploitation des terres de Violaine. (Janvier 1226-7; f° 66.) — Henri 1er, roi de France, atteste que Hugues a donné à l'abbaye de Saint-Médard ce qu'il possédait à Violaine, Villers et Roches. (1047; f° 67.) — Montgru-Saint-Hilaire. — Marguerite, abbesse de Notre-Dame de Soissons, et son monastère, cèdent à Bertrand, abbé de Saint-Médard, et à son monastère, ce qu'elles possèdent à Montgru et Wadon, moyennant une rente annuelle d'un muid de froment et 6 essins d'avoine, mesure du comté de Soissons, portable aux greniers de Notre-Dame, et de 20 sous de monnaie forte. (1187; f° 68.) — Adam, doyen de Saint-Pierre de Soissons, et son chapitre, cèdent à l'abbaye de Saint-Médard, des vignes et terres à Montgru. (Mars 1120-1; f° 68.) — Donation faite devant l'officialité de Soissons, par Jean Beront, de 10 setiers de terres à Pringy. (Avril 1259; f° 68.) — Croix-Saint-Ouen. — Sentence arbitrale de G. évêque de Senlis et d'H. de Saint-Frambaut, doyen, fixant les droits du curé de la Croix-Saint-Ouen et de l'abbaye de Saint-Médard. (1202; f° 70.) — Donation du domaine de la Croix-Saint-Ouen, fait à ladite abbaye par le roi Dagobert (Sans date; f° 71.) Ce diplôme est souscrit par Flavius, archevêque de Reims, Sulpice, archevêque de Bourges, Faron, évêque de Meaux, etc. — Philippe de Nanteuil, chevalier, atteste qu'Albert d'Auger, chevalier, a donné à la même abbaye une rente de 8 setiers de blé, mesure de Crépy, sur la dîme d'Auger (Oise). (Novembre 1221; f° 71.) — Charte de Jérôme, abbé de Saint-Médard, relative à un projet conçu avec le roi Louis VII, de défricher le bois de Saint-Ouen. (1162, septembre; f° 73.) — Accord entre le roi Louis IX et l'abbaye de Saint-Médard, relatif au défrichement de ce bois, au droit de gruerie, à la dîme et au bornage de la portion réservée au domaine royal. (Septembre 1268; f° 73.) — Abbécourt. — Vente faite à l'abbaye de Saint-Médard par Barthélemy, abbé de Saint-Éloi-Fontaine, et son monastère, de 16 setiers de terres sises entre Abbécourt et Marest. Guillaume, évêque de Noyon, approuve cette vente. (Décembre 1260; f° 74.) — Touvent (Oise). — Échange de terres entre les abbayes d'Ourscamps et de Saint-Médard. (1156; f° 76.) — Vente faite devant l'officialité de Noyon, à l'abbaye de Saint-Médard, par Wiard de Tracy, de ses biens sis à Moulin-sous-Touvent et Touvent. (Mai 1235; f° 77.) — Donation faite à la même abbaye par Wautier Coquars et Isabelle, sa femme, d'un muid de terre à Moulin-sous-Touvent. (1271, dimanche avant la fête de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste; f° 77.) — Vente faite à ladite abbaye par Jean de Vassens, dit Esterlins, de rentes à Hautebraye (Oise). (Août 1257; f° 78.) — Le roi Louis VII confirme à l'abbaye de Saint-Médard une terre sise au mont d'Atticby, provenant de donation faite par Hauvide de Thorote, et l'échange de la même terre fait par ladite abbaye avec celle d'Ourscamps. (1139; f° 79.) — Gautier, abbé de Saint-Médard, et son abbaye, attestent que Gérard Mateil de Thorote, a donné son fief de Touvent à l'abbaye d'Ourscamps, et que celle-ci l'a cédé en échange d'une terre près de la grange de Puiseux. (1147; f° 79.) — Accord entre Ingran, abbé de Saint-Médard et l'abbaye d'Ourscamps, pour la perception de la dîme et du terrage à Touvent. (1167; f° 80.) — Interprétation d'échange de terres entre

les mêmes abbayes. (Sans date; f° 80.) — Albéric, évêque d'Ostie, légat du pape, constate qu'un accord est intervenu entre lesdites abbayes. Celle d'Ourscamps défrichera un bois pour le labour d'une charrue, sous condition de laisser l'abbaye de Saint-Médard percevoir la dîme et le terrage à la neuvième gerbe. (1145; f° 80.) — Étienne, évêque de Noyon, atteste que Pierre Mules a vendu, à ladite abbaye, un bois et le tréfonds provenant du châtelain de Vic, au terroir de Saint-Médard, près de Tracy. (Avril 1216; f° 81.) — Josselin, évêque de Soissons, acense, du consentement de l'abbaye d'Ourscamps, le champ de Saint-Martin, sis au mont d'Attichy, et le livre à l'abbaye de Saint-Médard, en échange d'un autre exempt de dîme et de terrage. (Sans date; f° 81.) — Raoul, trésorier, Thiébault et Gautier, archidiacres, Normand, doyen, Rainaud, comte de Soissons, et Anselme, prévôt, figurent comme témoins. — Donation faite devant l'officialité de Soissons par Pierre de Molins et Élisabeth, sa femme, à l'abbaye de Saint-Médard, de 26 essins de terre arable, au mont de Touvent. (Mars 1226-7; f° 82.) — Vente faite à ladite abbaye par Helvide le Bègue, de terrages, cens et rentes à Moulin et Autrêches. (Mars 1258-9; f° 82.) — Sentence arbitrale de Jean de Herchin, doyen de Noyon, Pierre de Latilly, chanoine de Soissons, clerc du roi de France, rendue entre les abbayes d'Ourscamps et de Saint-Médard, pour le règlement de leurs cens, rentes, censives, droits seigneuriaux et de pâturage à Touvent, Berry, Puiseux. (1304; f° 83.) — Vidimus fait par Philippe III, roi de France, d'une charte d'Enguerrand, sire de Coucy, d'Oisy et de Montmirail, qui règle les droits d'entrecours entre ses vassaux et ceux de l'abbaye de Saint-Médard. (Mars 1274-5; f° 87.) — Le roi Philippe IV, voulant témoigner à ladite abbaye sa reconnaissance pour les subsides accordés pour la guerre de Flandre, lui accorde divers privilèges. (Juin 1304; f° 88.) — Arrêt du Parlement de Paris rendu en faveur de l'abbaye de Saint-Médard, contre Charles, comte de Valois, qui contestait la perception des droits de formariage sur Remi Triboul, de Vivières, homme de corps de ladite abbaye. (Février 1293-4; f° 89. Voyez *Actes du Parlement de Paris*, par Boutaric, tome 1er, page 451.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Médard et les habitants de Donchery (Marne), pour le rétablissement du pont de Donchery. (1322, dimanche après la fête de Saint-Sébastien.) — Accord entre les abbayes d'Ourscamps et de Saint-Médard, pour l'exercice de la justice à Puiseux. La basse justice appartiendra à Ourscamps; la haute et la moyenne, à Saint-Médard. (Novembre 1325; f° 90.) — Bitry (Oise). — Gaucher, chevalier, seigneur d'Autrêches, et Gui, chevalier, son frère, cèdent à l'abbaye de Saint Médard, des droits d'entrecours. (Février 1237-8; f° 91.) — Le même Gui vend ses biens de Bitry à ladite abbaye. Gaucher approuve cette vente. (Février 1237-8; f° 92.) — Ratification de ces aliénations par la mère de ces chevaliers; par Gaucher, chevalier, seigneur de Nanteuil, Hugues de Châtillon, comte de Blois, Robert de Bove et Helvide, sa femme, Robert de la Tournelle et Marguerite, sa femme, Robert, chevalier, seigneur de Bazoches, Gaucher de Châtillon, seigneur de Saint-Aignan, les officialités de Reims et de Soissons. (1237-39; f°s 93 à 98.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Médard par Hesceline, femme de Pierre de Vic, d'un alleu à Bitry. (1133; f° 98.) — Vic-sur-Aisne. — Attestation par l'officialité de Soissons, de la donation faite à l'abbaye de Saint-Médard par Gobert de Muret, chevalier, du consentement de sa femme, de deux fiefs relevant de ladite abbaye, à Vic-sur-Aisne et Damery (Marne). (Mai 1228; f° 99.) — Donation faite à la même abbaye, par Hugues de la Rivière, d'une rente de 6 essins de froment sur le moulin de Vic-sur-Aisne. (1252; f° 99.) — Reconnaissance faite par Hugues Pentecouste, clerc, d'un cens de 2 deniers nérêts en faveur du chapitre de Saint-Gervais de Soissons, qui remet audit Hugues une maison à Vic-sur-Aisne. (1258; f° 99.) — Ventes faites à l'abbaye de Saint Médard par Jean Piches, maire de Vic-sur-Aisne, et Giles de Courbesaut, écuyer, de fiefs sis audit Vic, vassaux de ladite abbaye. (1258; f° 100.) — Hugues de Vic, clerc, met sa maison sous la suzeraineté de l'abbaye de Saint-Médard. (1258; f° 103.) — Ingran, abbé de Saint-Médard, permet aux habitants d'Autrêches et d'ailleurs, qui ne sont point ses vassaux, d'habiter la terre de Pont-Buffart. (1172; f° 103.) — Gaucher, chevalier, seigneur d'Autrêches, et son frère, donnent diverses sommes à l'abbaye de Saint-Médard. (1238, 2e férie après l'Ascension; f° 103.) — Le roi Henri 1er restitue ce que le comte Étienne avait usurpé sur l'abbaye de Saint-Médard à Vic-sur-Aisne. (1048; f° 104.) — Pierre de Fontaine, chevalier, reconnaît devoir, à ladite abbaye, un cens de 12 deniers parisis pour 16 setiers de terre acquis de l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, à Abbécourt. (Août 1260; f° 107.) — Reconnaissance, par Enguerrand, sire de Coucy, des droits qu'il possède à Morsain. (Septembre 1227; f° 107.) — Vente faite à l'abbaye de Saint-Médard par Arnoul Aigres et Gile, sa femme, de 10 essins de terre. (Mai 1221; f° 107.) — Compromis entre Enguerrand de Coucy et ladite abbaye sur leurs droits seigneuriaux à Morsain. (Décembre 1224; f° 108.) — Renonciation par Gui, chevalier, seigneur d'Autrêches, à ses droits de justice à Hautebraye, en faveur de l'abbaye de Saint-Médard. (Juin 1237; f° 107.)

— Accord entre Ingran, abbé de Saint Médard, et Payen de la Porte pour l'établissement d'un vivier à Fouqueroles. (Sans date; f° 109.) — Ventes faites à l'abbaye de Saint-Médard: par Hecia, femme de Roussel, de Nouvron, de 15 essins de terre à la croix de Vingré; (Juin 1236; f° 109;) — par Oudard Malice, et Marie, sa femme, de 7 essins de terre à Morsain; (Février 1229-30; f° 110;) — par Robert, abbé de Nogent, et son monastère, de leurs droits sur la dîme deMorsain et l'alleu de Vaux. (1193; f° 110.) — Gui, châtelain de Coucy, renonce au droit d'entrecours qu'il exerçait sur les hommes de l'abbaye de Saint-Médard. (Mars 1196-97; f° 110.) — Le chapitre de Saint-Gervais de Soissons promet de s'en rapporter à la décision des archidiacres de Reims et de Châlons, sur leur différend avec l'abbaye de Saint-Médard au sujet de Denis de Vaurezis. (1214; f° 111.) — Sentence arbitrale rendue sur ce différend. (Juin 1215; f° 112.) — Crouy. — Vente faite à l'abbaye de Saint-Médard par Mainier Florence, d'une vigne sise à Crouy. (Mars 1216-17; f° 114.) — Vente faite par Colart, fils d'Étienne Licent, à Simon de Juvigny, maire de Soissons, de 14 setiers de terre à Crouy, lieudit au Tertres. (Décembre 1253; f° 115.) — Jérôme, abbé de Saint-Médard, atteste que Simon de Juvigny a cédé cette terre à son abbaye, moyennant une rente viagère de 8 essins de blé. (Février 1254-5; f° 115.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Médard et le chapitre de Soissons sur la perception des grosses dimes à Crouy, dues à ladite abbaye. (Septembre 1239; f° 116.) — Approbation d'une sentence arbitrale rendue par Haimeric de Compiègne et Pierre de Buerie, chanoine de Soissons, sur la perception des dimes à Crouy. (Septembre 1239; f° 117.) — Soissons. — Jacques, évêque de Soissons, atteste qu'il a choisi, et que l'abbaye de Saint Médard a accepté l'évêque de Senlis comme juge de leur différend, au sujet de la fermeture de partie du chemin vers l'église de Saint-Étienne, faubourg de Soissons. (Novembre 1231; f° 119.) — Sentence de A. évêque de Senlis, approuvant cette fermeture qui profitera à l'église de Saint-Étienne, où des religieux ont été introduits depuis peu de temps, à la charge par l'évêque de Soissons de rendre quantité de terrain semblable à celle qui avait été prise. (1231, novembre, 5° férie après la fête de Saint-Martin d'hiver; f° 119.) — Jacques, évêque de Soissons, atteste que Richer de Clamecy a fait abandon à l'abbaye de Saint-Médard de ses droits à la succession de son oncle Mamier, chapelain de Saint-Laurent de Saint-Médard. (Septembre 1238; f° 120.) — Gui de Pileo, archidiacre de Soissons, atteste que Jean d'Eau a reçu à surcens, de l'abbaye de Saint-Médard, un emplacement sur la rivière d'Aisne. (1289, lundi après *Letare Jérusalem*; f° 121.) — Cession faite par l'abbaye de Cistel à celle de Saint-Médard de 60 sous de rente provenant des donations de Renaud, comte de Soissons. (1157; f° 121.) — Abandon par Jean, comte de Soissons, à l'abbaye de Saint-Médard, de droits de vinage, estallage, tonlieu. (Juin 1264; langue vulgaire; f° 123.) — Vente faite par Geoffrin, abbé de Saint-Médard, à Robert *Caballus*, de la moitié de la maison Lestaples près Saint-Quentin-en-Archet, donnée par Hugues d'Oisy. (1182; f° 123.) — Partage d'un surcens de masures entre les abbayes de Saint-Médard et de Saint-Léger de Soissons. Constitution par ce dernier monastère d'une rente annuelle de 13 setiers de vin sur une terre. (Sans date; f° 124.) — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste qu'Albéric de Chaine a reconnu tenir à cens de l'abbaye de Saint-Médard, une maison sise devant le puits à la Chaine. (Juin 1241; f° 124.) — Abandon à ladite abbaye de ce que Nicolas et Pierre devaient avoir, à Soissons, de la succession de Godefroi, clerc, leur frère. (Sans date; f° 125.) — Don par Gautier, chapelain, de 60 marcs d'argent au petit poids pour la construction d'une grange et d'autres bâtiments. (1179; f° 125.) — Le roi Philippe Ier reconnaît les droits de l'abbaye de Saint-Médard à Soissons et à Crouy, lesquels droits avaient été contestés par Guillaume, comte de Soissons. (1065; f° 125.) — Les rois Henri Ier et Philippe Ier protègent l'abbaye de Saint-Médard contre Robert et Albéric de Coucy, qui commettaient diverses exactions. (1047-1066; f°° 126, 127.) — Le roi Charles-le-Chauve confère et confirme des biens et privilèges à l'abbaye de Saint-Médard par deux diplômes non datés, reproduits aux dates de 870 et 871 dans le *Recueil des Historiens de France*, tome 8, page 628, et dans les preuves de l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons*, page 432. (f° 128.) — Hommes de corps. — G. prévôt du chapitre de Soissons, et ce chapitre, donnent à Robert, abbé de Saint-Médard, et à son abbaye, Martin, fils de Wautier, de Lesges, et Mahilet, son frère, en échange de Bertrand, de Vasseny, et d'Oudiarde, sa femme, habitants de Cierges. (Mai 1271; f° 131.) — O. prévot, G. doyen du chapitre de Soissons, cèdent à l'abbaye de Saint-Médard, Pierrote, fille de Gilles Coutelet, et Isabelle, avec leurs biens, en échange de Marionne, fille de Renaut de Vé, et Isabelle de Viviers. (Novembre 1277; f° 131.) — Jean, prieur de Coincy, et son monastère, cèdent à l'abbaye de Saint-Médard, Renier, avec sa femme et sa famille, en échange de Gérard Lefèvre, sa femme et sa famille. (Sans date; f° 131.) — Don fait à la même abbaye, devant l'officialité de Soissons, par Tressainte de Billy, femme veuve, et ses enfants, d'Eremburge de Chazelles, épouse de Pierre de

Chazelles, femme de corps, et ses enfants, nés et à naître. (Mai 1247 ; f° 132.) — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste que Foucard de Berzi a vendu à l'abbaye de Saint-Médard ses droits sur Liéjarde de Vaudegarsile, fille d'Éremburge de Vaux, ses fils et filles, et que Guiard de Genville, écuyer, a approuvé cette vente. (1241-42 ; f° 132.) — Blanche, comtesse palatine de Troyes, affirme que Simon d'Épine-aux-Bois a abandonné à la même abbaye, ses droits sur Emmeline et ses enfants. (Juillet 1214 ; f° 133.) — Donation faite à cette abbaye, par Colin, damoiseau d'Armentières, d'Évrard Burdin et de Martin, fils de Jean de Couvrellés, hommes de corps. (Juin 1243 ; f° 134.) — Ives, comte de Soissons, donne à ladite abbaye Aveline, fille de Lisiard de la Porte, en échange de Mainsende, fille de Bérenger de *Foro*. (1171 ; f° 134;) — Dons faits à l'abbaye de Saint-Médard : par Robert, chevalier, seigneur de Bazoches, de Lambin de Vauxcéré, homme de corps affranchi; (Avril 1240 ; f° 134;) — par le roi Louis VI, de Marthe, servante; (1131 ; f° 134;) — par Jacques, évêque de Soissons, de Crépin de Bruit, de Septmonts, en échange de Berthe servante, fille de Ticye, femme de Turpin, sergent royal ; (Août 1220 ; f° 135;) — par Gervais, abbé de Braine, et son monastère, d'Emmeline de Vaceny, fille de Thierry de Villaines, et sa postérité, en échange d'Helvide, fille d'Odard de Vaceny; (Novembre 1220 ; f° 135 ;) — par Helvide, abbesse de Notre-Dame de Soissons, et son monastère, d'Adam, fille de Raoul Tanerat, de Chaseles, en échange d'Alide, fille de Jarlon, de Chaudun; (Sans date ; f° 135;) — par Odeline, abbesse de ladite abbaye, de Perrote, fille de Lambert, des vignes de Chacrise, et de Lore, en échange de Marie, fille de Raoul de la Fosse, de Violaines, et d'Isabelle; (Janvier 1260-1 ; f° 135;) — par Rainaud, prieur de Reuil, et son monastère, de deux filles, en échange de deux autres; (Sans date ; f° 136;) — par N. abbé de Saint-Pierre de Hautvilliers, de Ponce, fille de Bovon Chalvel, de Damery, en échange d'Adelide, fille de Rahier de Commeris. (Sans date ; f° 136 etc.) — Le roi Philippe IV confirme une transaction entre l'abbaye de Saint-Médard et la commune de Soissons sur l'exercice de la justice criminelle. (Février 1290 ; f° 143.) — Hugues, comte de Soissons, reconnaît aux religieux de ladite abbaye la franchise de circulation par eau et par terre de ce qui leur appartient. Il reconnaît aussi l'existence d'un sentier conduisant au ponceau de Jozienne, vers Villeneuve. (Février 1203-4; f° 144.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui contraint les habitants de Cuizy-en-Almont, Tartiers, Villers et Courty, au paiement de redevances en vin envers l'abbaye de Saint-Médard. (Août 1217) lendemain de Saint-Barthélemy, apôtre ; f° 145.)

H. 478. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1512-1789. — Soissons. — Obligations à surcens. — Baux du moulin à eau, dit de Jozienne ; — de terres labourables, vignes, prés, maisons, granges, jardins, fossés et dîmes.

H. 479. (Registre.) — In-4°, 338 feuillets, papier.

1595-1570. — Terrier de Chivres, Missy-sur-Aisne, Vregny, Bucy-le-long, Allemant, Laffaux, dépendances de la prévôté de Chivres. — Déclarations des droits de vinage et de cens perçus par l'abbaye de Saint-Médard ; — des immeubles de ladite prévôté ; — de ceux possédés par l'Hôtel-Dieu de Soissons, la fabrique de Saint-Léger de cette ville, celle de Chivres, la cure et la maladrerie de Chivres, etc.

H. 480. (Registre.) — In-folio, 720 feuillets, papier ; reliure en veau.

1618. — Terrier dressé par Bérengier, notaire. — Tome Ier. — Soissons et Crouy. — Déclarations faites par les tenanciers ; — par les archers de Soissons ; — par la fabrique et le chapitre de Saint-Wast ; — par la cure de Villemontoire ; — par l'église de Missy-sur-Aisne ; — par Anne de Courtonne, femme d'Antoine de Croix, chantre de la musique de la Reine-mère, etc.

H. 481. (Registre.) — In-folio, 750 feuillets, papier ; reliure en veau.

1618. — Terrier dressé par Bérengier, notaire. — Tome 2. — Crouy, Braye, Clamecy. — Déclarations des biens de la cure de Crouy, de celle de Braye, de l'église de Clamecy, etc.

H. 482. (Registre.) — Grand in-folio, 350 feuillets, papier.

1662-1672. — Déclarations faites au terrier de l'abbaye de Saint-Médard, à Soissons et à Crouy, par Pierre Linotte, fondeur, le chapitre de Saint-Gervais, Noël Le Vacher, doyen du chapitre de Berzy-le-Sec, Regnaut Quinquet, marchand droguiste, l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, la confrérie des arbalétriers, l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, Jean de Gargan, sieur de Grandinne, la fabrique de Saint-Laurent du bourg de Saint-Médard, l'église de Leury, le chapitre de Saint-Quentin, etc.

H. 483. (Registre.) — Grand in-folio, 64 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1669. — Arpentage général des domaines dépendant

de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, rédigé pour Philippe de Savoie, abbé. — Fermes de Forest; Touvent (Oise); Mouflaye; Soucy; La Siège; Vez-Saint-Mard (Oise); Saint-Mard d'Augé (Oise); Croix-Saint-Ouen (Oise).

H. 484. (Registre.) — Grand in-folio, 207 feuillets, papier.

1673. — Terrier de l'abbaye de Saint-Médard. — Tome 1er contenant les déclarations d'immeubles situés à Soissons et Crouy.

H. 485. (Registre.) — Grand in-folio, 180 feuillets, papier.

1673. — Terrier de l'abbaye de Saint-Médard. — Tome 2e contenant les déclarations d'immeubles situés à Crouy.

H. 486. (Registre.) — Grand in-folio, 255 feuillets, papier.

1673. — Terrier de l'abbaye de Saint-Médard. — Tome 3e contenant les déclarations d'immeubles sis au territoire de Crouy.

H. 487. (Registre.) — Grand in-folio, 176 feuillets, papier.

1673. — Terrier de l'abbaye de Saint-Médard. — Tome 4e, contenant les déclarations d'immeubles situés à Crouy; — des biens de la cure de Bucy-le-Long et de la fabrique de Braye.

H. 488. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier; reliure en veau.

1690-1712. — Autrêches et Moulin-sous-Touvent (Oise). — Terrier de Hautebraye, Moulin-sous-Touvent et Bonval. — Déclarations des biens détentés par les habitants et la cure d'Autrêches.

H. 489. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier; reliure en veau.

1690-1714. — Berny-Rivière. — Terrier de Rivière et Ort. — Déclarations des biens appartenant à la fabrique de Berny-Rivière; — des immeubles détentés par Antoine Charpentier, vigneron; Jean Poidevin, pêcheur; Étienne Leroy, maçon; Louis de Caudavoine, bourgeois de Noyon; Pierre Verrier, chanoine de Soissons; Nicolas Amory, laboureur; Étienne de Neufville, garde des sceaux du bailliage de Noyon; Pierre Charré, receveur des décimes; le chapitre de Soissons; Jean Ponsart, procureur en la maréchaussée de Soissons; Nicolas de Langellerie, procureur au parlement de Paris, etc.

H. 490. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1658-1785. — Baux de maison, jardin et vignes à Berny-Rivière. — Baux du domaine de Berneuil (Oise). — Bail de terre et pré à Chézy-l'Abbaye.

H. 491. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1628-1788. — Chivres, Missy-sur-Aisne, Vregny. — Baux du moulin au bois; de terres, prés, aunaies, jardin, saussaie et bois; de droits de vinage, dîmes, lods et ventes, amendes, etc.

H. 492. (Registre.) — In-folio, 580 feuillets, papier.

1575-1579. — Terrier de Chivres, Bucy-le-Long, Allemant, Laffaux, Missy-sur-Aisne, Vregny. — Tome 1er. — Une indication des domaines de la prévôté de Chivres précède les déclarations faites par les tenanciers. — Déclarations des biens appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons et à l'église de Missy-sur-Aisne.

H. 493. (Registre.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1579-1582. — Terrier de Chivres, Missy-sur-Aisne. — Tome 2. — Déclarations des biens des cures de Chivres et de Condé; — des chapitres de Saint-Gervais et de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons; — de l'église de Vregny; — des communautés d'habitants de Chivres, Bucy-le-long, Missy-sur-Aisne, Condé, Vregny, Allemant, etc.

H. 494. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1678-1784. — Ciry-Salsogne. — Baux de maison, jardins, terres et savarts; obligations à surcens.

H. 495. (Liasse.) — 3 pièces, papier, dont 1 plan.

1744-1747. — La Croix Saint-Ouen (Oise.) — Plans et procès-verbal de bornage de terres et prés.

H. 496. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1604-1787. — Crouy. — Baux de terres, prés, vignes et bois. — Obligations à surcens. — Baux de la ferme et des carrières de La Périère.

H. 497. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1722-1756. — Cuizy-en-Almont. — Baux de prés.

H. 498. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1264. — Dammard. — Bulle du pape Urbain IV relative au patronage de l'église de Dammard, appartenant à l'abbaye de Saint-Médard.

H. 499. (Registre.) — In-folio; 348 feuillets, papier.

1690-1717. — Terrier de Fontenoy. — Déclarations des biens appartenant à la fabrique de Fontenoy; — au chapitre de Sainte-Sophie de Soissons; — à Marguerite Le Feron, veuve de Henry d'Allais; François Navet, pêcheur; François Legrand, vigneron; Louis Brayer, marchand à Soissons; François Brasseur, fermier des Loges; Jeanne Charré, veuve Marquette; Claude Quinquet, chanoine; Quentin Grimbert, pêcheur; Marie de Renty, veuve de Charles-Antoine de Renty; les héritiers de ce dernier; Antoine Villain, laboureur; Jean-Baptiste Laubry, notaire royal à Soissons; Marie-Élisabeth Jourland, veuve de Michel Heuslin, écuyer, seigneur d'Ormoy; Jean Labouret, marchand à Soissons, etc.

H. 500. — (Liasse.) 12 pièces, papier.

1624-1790. — Maast et Violaine. — Baux et arpentages de terres, moulin à eau, maison, jardin, prés. — Démarcations des territoires de Maast et de Violaine.

H. 501. (Liasse.) 1 — pièce, parchemin.

1782. — Margival. — Bail de terres.

H. 502. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1694-1781. — Morsain. — Baux de prés, terres et moulin à eau.

H. 503. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1667-1717. — Moulin-sous-Touvent (Oise). — Baux de terres.

H. 504. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier.

1690-1717. — Terrier de Moulin-sous-Touvent. — Déclarations des biens possédés par les Minimes de Soissons; les fabriques de Couloisy et de Tracy-le-Mont (Oise); les couvents de la Visitation de Compiègne et de Sainte-Croix d'Offemont (Oise); l'hôpital de Compiègne; Charles Dumont, chanoine de Soissons; Claude Sauvaige, avocat; Louis de Caudavoine, bourgeois de Noyon; Brice Brasseur, fermier de Quennevière; Louis-Pierre Derinet, maître chirurgien; Nicolas Quinquet, bourgeois de Soissons; Louis Brossart, écuyer, sieur de Beauregard, etc.

H. 505. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1678-1789. — Nouvron et Vingré. — Baux de maison, terres et carrières.

H. 506. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1658-1786. — Osly-Courtil. — Baux de terres, prés, aunaie, moulin à huile de la Roche-l'Étang, cours d'eau.

H. 507. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

1695-1717. — Terrier d'Osly-Courtil. — Déclarations faites par les détenteurs d'immeubles: Claude Dorion, vigneron; Jean Millon, laboureur; Charles de Bauvais, écuyer; Jean et Louis Battefort, laboureurs; la fabrique de l'église d'Osly; Antoine Berthemet, avocat à Soissons; Nicolas Leprêtre, vigneron, François Poussin, bourgeois de Soissons; Gilles Athenas, avocat à Soissons; François, maître chirurgien à Vaurezis; Jean-Baptiste Volfle, capitaine au régiment Suisse de Themel, etc.

H. 508. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1714-1756. — Pommiers. — Baux de prés.

H. 509. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1690-1717. — Saint-Christophe-à-Berry. — Terrier de Sacy et Bouval. — Déclarations faites par les détenteurs d'immeubles: Jean Lahanier, laboureur; Jérémie-Charles Minette, meunier; François et Claude Leroy, laboureurs; Louis de Caudavoine, bourgeois de Noyon; Claude Cheron, greffier des consuls de Soissons; le sieur de Monjay; Pierre Sezille, avocat à Noyon; Charles Pinson, procureur à Villers-Cotterêts; Jérôme Demor, notaire à Compiègne; François-Simon Morant, avocat du Roi à Soissons; les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Compiègne; Marie Coquillette, veuve de Jean Flobert, fermier de Puiseux, etc.

H. 510. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1778-1782. — Sergy. — Transaction entre François Briquet, prêtre limousin, et Simon-Frédéric de Pierre de Bernis, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, brigadier des armées du Roi et titulaire de la prévôté de Favières. — Liquidation de la pension dudit Briquet.

H. 511. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier, dont 1 plan.

1690-1784. — Sermoise et Crouy. — Baux et arpentages de terres et bois.

H. 512. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1725-1756. — Soucy. — Baux de maison, terres, prés et dîmes.

H. 513. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1641-1675. — Vasseny. — Obligations à un sur-

cens de 19 livres 8 sous 10 deniers sur une maison, par Louis Droue et Nicolas Dequaye.

H. 514. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1720-1790. — Vaurezis. — Baux de prés et du moulin de Tancourt.

H. 515. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1695-1717. — Vaurezis. — Terrier de Villers-la-Fosse. — Déclarations faites par les détenteurs d'immeubles : Simon Bruncamp, notaire à Soissons ; Toussaint Dupressoir, laboureur ; Henri Vignon, laboureur ; François Vuarel, avocat au bailliage de Soissons ; le curé de Vaurezis ; Pierre Petit, notaire à Soissons ; Antoinette Quinquet, veuve de Robert Vuillefroy, avocat ; Jean-Charles Levent, trésorier de France à Soissons ; François Rousseau, avocat ; Laurent Grenier, notaire royal à Soissons ; Nicolas Calais, notaire royal à Soissons, etc.

H. 516. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier, dont 1 plan.

1632-1783. — Vénérolles. — Cueilleret des droits, cens et revenus dépendant de la seigneurie de Vénérolles, renouvelés par nouveaux tenants au profit de Jean Leclercq, seigneur de Saint-Martin et de Vénérolles, conseiller au Parlement de Paris. — Lettres de terrier de la seigneurie de Vénérolles, obtenues par Hyacinthe Seroux d'Agincourt, chanoine de Soissons, prévôt de Vénérolles. — Baux et plan de terres et prés.

H. 517. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1626-1756. — Vez (Oise). — Baux de la ferme de Saint-Mard et de ses dépendances.

H. 518. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1715-1789. — Vic-sur-Aisne et Berny-Rivière. — Baux de terres, prés et grange. — Obligations à surcens.

H. 519. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1690-1714. — Terrier de Vic-sur-Aisne. — Déclarations faites par les propriétaires d'immeubles : les fabriques de Bitry (Oise), Vic-sur-Aisne, Ressons-le-long ; les Minimes de Soissons ; Guillaume de Bezanne, seigneur de Fresnoy et Poulandon ; Jean Rogelet, notaire royal à Vic ; Étienne de Neufville, garde des sceaux du bailliage de Noyon ; Pierre Barbe, huissier à Vic ; Gilles Dupuis, marchand à Attichy ; Charles Delabarre, commissaire des vivres des armées ; François Vinart du Croizet, seigneur du fief des Essarts ; Jean Deulin, huissier à Vic ; Nicolas Morant, chanoine ; le duc d'Estrées ; l'Hôtel-Dieu de Soissons ; Jean Hébert, sieur de la Motte, entrepreneur des vivres des armées, etc.

ABBAYE DE CHÉZY. (HOMMES.)

H. 520. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

855. — Donation faite par Charles-le-Chauve à l'abbaye de Chézy, de 24 *menses* à Blaidieu, Pavant et Chézy. (855. Diplôme délivré à Bonneil, reproduit au *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tome VIII, page 542, et aux *Annales* de Mabillon, tome III, page 668.)

H. 521. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier, dont 1 plan.

1518-1761. — Chézy. — Baux de la ferme, de maison et terres, du moulin des Graviers. — Arpentage et plan de bois. — Obligations à surcens.

H. 522. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier, dont 5 plans.

1698-1779. — Blesmes. — Plans des limites des fiefs d'Allois et de Tilvot. — Obligations à surcens. — Démarcation des fiefs d'Allois, Blesmes, Souvrion, Courtalin, appartenant à l'abbaye de Chézy, d'avec ceux de Tilvot et des Grèves, appartenant à Louis Marquet, chevalier, seigneur de Mont-Saint-Père, et le marquis de Boursonne.

H. 523. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier, dont 1 plan.

1667-1768. — Baux de la ferme et du moulin de Bussiares. — Plan de terres et bois sis audit Bussiares. — Baux de la ferme de La Chapelle-sur-Chézy. — Baux du moulin d'Évaux, situé à Chierry.

H. 524. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, dont 1 plan.

1626-1751. — Baux de maisons situées à Verdelot (Seine-et-Marne). — Baux et plan de la ferme de Villeroy (Seine-et-Marne).

PRIEURÉ DE SAINT-REMY DE BRAINE. (HOMMES.)

H. 525. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1648-1790. — Baux et déclarations de maisons au faubourg de Saint-Remy de Braine ; — de jardins, prés et dîmes à Braine ; — de prés à Brenelle ; — de jardins,

terres et prés à Cys-la-Commune. — Arpentage et baux du bois de Saint-Remy, ou de Branges, et de terres et jardins situés à Chery-Chartreuve.

PRIEURÉ DE COINCY. (HOMMES.)

H. 526. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1440. — Copie moderne d'un acte de notoriété de la prévôté de Château-Thierry, du 4 septembre 1440, constatant que « l'an 1431, la place et forteresse « de l'église de la ville de Coincy, par le moyen d'aucuns « étant logés et retraits en icelle, fut baillée et livrée « par trahison à un nommé Regnault Dercoy, escuyer, « et plusieurs autres ses alliés et complices pour lors « adversaires du roy notre sire et tenant le parti de « Monsieur le duc de Bourgogne. Et depuis ledit Re- « gnault a été et demeuré capitaine de laditte forteresse, « et icelle a détenu et occupé depuis lors jusqu'à environ « 4 ans et en y tenant grande foison gendarmes larrons « et pillards qui ont fait moult de maux au pays. Et en- « core qu'à la nouvelle que ledit Regnault et autres de sa « compagnie furent entrés et eurent pris icelle forteresse, « plusieurs et grand foison de compagnons de guerre « de laditte compagnie, prirent, ravirent et deschirèrent, « rompirent, ardèrent et dégastèrent très grande quan- « tité de papiers, registres, lettres, chartres et autres « enseignements servants à ladite église et qui y furent « trouvés; et en aucunes d'icelles lettres avoit pendant « le grand scel du Roy notre sire, et en autres grands « sceaux à lacs de soye; et par environ 8 ou 15 jours « ensuivant ladite prise les dits papiers, registres et » lettres furent dejettés et rependus à grands monceaux « aval la court et autres voyes et places en ladite « forteresse, et en plusieurs lieux furent faits grands « feux en ardant icelles lettres, tellement qu'il est com- « mune renommée et chose toute notoire audit lieu de « Coincy que par ce moyen les religieux de ladite église « ont perdus tous ou la plus grande partie de leurs titres « et enseignements. Et outre que nonobstant le traité de « paix fait entre le Roy notre sire et mondit sieur le duc « de Bourgogne, ledit Regnault n'a voulu faire restitution « de ladite forteresse sinon qu'il ait eu et pris premier « tous les biens estant en icelle église et forteresse et que « encore il ait eu cent écus d'or des prieurs et religieux « d'icelle, tellement que aux causes dessus ladite église « a été et est moult grandement interressée et domagée « et les titres, lettres et enseignements d'icelle ars « dégattés perdus et adirés comme dit est. »

H. 527. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1282-1764. — Déclarations et baux de maisons, terres, jardins, vignes, bois et prés situés à Coincy; — du moulin, de l'huilerie et de ses dépendances. — Obligations à surcens.

H. 528. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 27 pièces, papier

1614-1786. — Baux de la ferme de la Couture, sise à Coincy. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à La Poterie. — Baux de prés et terres à Bézu-Saint-Germain; — de terres à Breny-la-Croix; — de maison, terres et dîmes à Ciry-Salsogne; — de terres à Condé et à Courcelles; — du moulin à eau de Paars; — de terres à Rocourt.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-EN-FAVES DE MANICAMP. (HOMMES.)

H. 529. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Bail de maison, terres, prés et bois, droits d'usage et de pâturage, fait à Charles Baquet, laboureur en la ferme du prieuré de Notre-Dame-en-Faves, paroisse de Manicamp.

PRIEURÉ DE SAINT-SULPICE DE PIERREFONDS. (HOMMES.)

H. 530. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1772-1786. — Baux de la ferme de La Grange-aux-Moines, située à Audignicourt, et de ses dépendances, à Louis-François Lebrasseur, fermier.

PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE QUIERZY. (HOMMES.)

H. 531 (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1785-1791. — Baux de maison, bâtiments, terres et prés situés à Quierzy, faits à François, Charles et Pierre Borgne, laboureurs.

PRIEURÉ DE SAINT-FIACRE DE BLANZY. (HOMMES.)

H. 532. (Liasse.) — 1 pièces, papier.

1783. — Bail de terres à Jérôme Perrier, laboureur à Saint-Remy-Blanzy.

PRIEURÉ DE SAINT-TRIBAUT. (HOMMES.)

H. 533. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1786. — Baux de terres à Saint-Thibaut; — de dîmes, terres, prés et marais à Bazoches.

DIOCÈSE DE NOYON.

ABBAYE DE SAINT-QUENTIN-EN-L'ILE. (HOMMES.)

H. 534. (Registre.) — In-folio, relié, 84 feuillets, papier.

982-1242. — Cartulaire. — Raoul, évêque d'Arras, approuve un échange intervenu entre les abbayes de Vicogne et de Saint-Quentin en l'Ile, d'immeubles à Regny et Tilloy. (1206; f° 1.) — Gérard, évêque de Tournai, confirme à l'abbaye de Saint-Quentin l'autel d'Oskerke (Belgique) et ses dépendances. (1163; f° 4.) — Vente faite devant Anselme, évêque de Laon, à ladite abbaye, par Renaud Foree et Gui Cakegnon, de terres sises à Berthenicourt. (Mars 1223-4; f° 5.) — Philippe de Serocort, chevalier, reconnaît devant Étienne, évêque de Noyon, que Gui, chevalier, son frère, a donné à l'abbaye de Saint-Quentin une rente annuelle de 2 muids de froment portable à Saint-Quentin et exigible à la Saint-Remy sur la grange de Seraucourt. (Février 1207-8; f° 5.) — Baudry, évêque de Noyon, confirme à ladite abbaye ses possessions. (1110; f° 6.) — Le pape Clément III confirme à la même abbaye la chapelle de Berthenicourt, l'autel et la dîme de Gauchy. (2 des ides de décembre, 3° année de son pontificat; f° 8.) — Étienne, évêque de Noyon, approuve le don qui a été fait à ladite abbaye de cet autel et des dîmes, par Weric de Moy. (1190; f° 8.) — Gui et Marie de Gauchy, enfants de Robert de Gauchy, approuvent la donation faite par celui-ci à ladite abbaye, de dîmes à Gauchy. (Juin 1224; f° 8.) — Agnès, belle-sœur de Gui, approuve cette donation devant Albéric, doyen de la chrétienté de Saint-Quentin. (Juin 1224; f° 9.) — Le pape Clément III confirme à l'abbaye de Saint-Quentin en l'Ile la chapelle de Berthenicourt et l'autel de Gauchy, ainsi que leurs dépendances. (7 de ides de mars, 2° année de son pontificat; f° 9.) — Il lui confirme aussi les dîmes de Berthenicourt et d'Alaincourt. (10 des calendes de février; f° 9.) — Confirmation par Guillaume, archevêque de Reims, légat du pape, et Roger de Rozoy, évêque de Laon, des biens donnés à ladite abbaye par Werric de Moy. (1190; f° 10.) — Mathieu, abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile, atteste que Werric de Moy se disposant au départ pour Jérusalem, a donné à son monastère, à charge de prières et de services religieux qu'un religieux célébrerait à Berthenicourt, l'autel de Gauchy et ses dépendances, consistant en un tiers de la grosse dîme, toute la menue dîme, un demi-muid de terre, et en outre un pré à Alaincourt, dit de Praesle. Werric fait élection de sépulture, pour lui et les siens, dans le monastère de Saint-Quentin. (1189; f° 10.) Charte de Werric de Moy relatant les mêmes faits. (1189; f° 11.) — Renier de Guise, et Adelvie, dame de Guise, approuvent cette donation comme seigneurs suzerains. (1189; f° 11.) — R. évêque de Laon, atteste que Paul d'Asci et ses frères, ont donné à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile leurs terres de Berthenicourt, dont les droits de terrage et dîme ont été abandonnés par ledit prélat et son église, moyennant une redevance annuelle de 4 muids. (1189; f° 12.) — Barthélemy, évêque de Laon, confirme à ladite abbaye l'autel de Berthenicourt. (1114; f° 12.) — Étienne, évêque de Noyon, consent à ce que la cure de Regny soit régulière. (4 des calendes de novembre, 1203; f° 13.) — Cession faite par Heldiarde de Regny à l'abbaye de Vicogne, de son droit de terrage à Regny, moyennant une redevance annuelle de 2 muids de blé, et don fait par Dreux de Regny, avant de partir pour Jérusalem, de terres à Regny. (1202; f° 14.) — Bail fait par l'abbaye de Vicogne à Wautier de Regny, chevalier, de son domaine de Regny, et accord avec ledit seigneur sur le mode d'exploitation dudit domaine. (1206; f° 15.) — Étienne, évêque de Noyon, approuve l'accord intervenu entre les abbayes de Saint-Quentin-en-l'Ile et de Vicogne, pour l'exploitation de leurs domaines à Regny. (Mai 1206; f° 16.) — Le pape Clément confirme aux religieux de Saint-Quentin-en-l'Ile le patronage de la chapelle des Lépreux de Saint-Quentin. (5 des ides de juin, première année de son pontificat, et 12 des calendes de mai, 2° année de son pontificat; f° 19.) — Confirmation auxdits religieux de la chapelle de Saint-Lazare de Saint-Quentin, par Guillaume, archevêque de Reims (1168), Sanson, archevêque de Reims (1148), et Lambert, évêque de Soissons et de Tournai (1122; f°s 20, 21.) — Acquisition du moulin de Luvigny pour les lépreux de Saint-Quentin. (1167; f° 22.) — Charte de B. abbé de Saint-Quentin, relative à l'administration spirituelle et temporelle de ladite léproserie. (Sans date; f° 22.) — Baudouin, évêque de Noyon, atteste que Baudouin, abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile, a, sur ses instances, fait bail viager à Gérard de Saint-Denis, curé de Saint-Éloi, moyennant une redevance annuelle de 12 livres et demie, de ses droits sur la cure de Saint-Éloi et la chapelle des lépreux de Saint-Quentin. (1165; f° 23.) — Transactions entre l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile et Robert, curé de Saint-Éloi, sur leurs parts de dîmes à Saint-Quentin. (1201-1204; f° 24.) — L'abbé Baudouin atteste que la commune de Saint-Quentin s'est chargé de la reconstruction et de la réparation des ponts, dont la charge avait incombé jusque là à son abbaye. (1148; f° 26.) — Acensement par Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, et Isabelle, sa femme, à ladite abbaye, du moulin de Gronart, moyennant une redevance annuelle de 100 muids de froments. (1174; f° 27.) — Le même

Philippe atteste, comme suzerain, que ladite abbaye doit à Werric de Fieulaine, chevalier, une rente annuelle de 10 muids de blé sur ce moulin. (1187 ; fº 27.) — Attestations : par Raoul, doyen d'Amiens, que l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile doit au chapitre de Saint-Quentin une une rente de 10 muids de blé sur son moulin de Bécherel; (1171 ; fº 28 ;) — par Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, que Jean d'Essigny, son vassal, a donné à ladite abbaye un four rue du canal. (1167 ; fº 29.) — B. abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile, affirme que son abbaye a décidé qu'on prendrait chaque semaine à son grenier un muid de blé pour le pain qui serait cuit à 3 fours, l'un à l'abbaye, l'autre à Neuville, l'autre au four donné par Renier, chevalier. (1167; fº 29.) — Albert, comte abbé de Saint-Quentin, approuve la concession de l'usage des eaux de la Somme, depuis Harly jusqu'au moulin de Rouvroy, faite par différentes personnes. La pêche de cette rivière est réservée audit abbé dans les limites sus indiquées. (983; fº 30.) — Cession par l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile à celle de Saint-Nicolas-des-Prés, du quart de l'alleu de Montigny-en-Arrouaise, moyennant une rente annuelle de 10 muids de froment, exigible et portable à Saint-Quentin aux fêtes de Saint-Martin. (1158 ; fº 31.) — Gautier, évêque de Laon, atteste que l'abbaye d'Ile a cédé au prieuré de Tupigny sa terre de Montigny-sur-Oise. (1155 : fº 32.) — L'abbaye d'Homblières déclare qu'elle ne peut rien acquérir à Regny. (1154 ; fº 32.) — Échange entre les abbayes de Saint-Quentin en l'Ile et de Maroilles, de terres à Mézières-sur-Oise. (1184 ; fº 33.) — Hugues, abbé de Saint-Quentin en l'Ile, fait bail à Hellin de Nouvion, chevalier, de terres moyennant un fermage de 2 muids de froment. (Sans date ; fº 33.) — V. doyen de Saint-Quentin, atteste que Gille, femme de Nantier, chevalier, a donné sa maison au canal à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile. (Sans date ; fº 34.) — L'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile acense à celle d'Origny-Sainte-Benoîte un jardin à Origny, près d'Orbatu, moyennant 8 chapons portables à la ferme de Villers le jour de Saint-Étienne. (Sans date ; fº 34.) — L'abbaye de Hautvillers confirme la vente faite à celle de Saint-Quentin-en-l'Ile par Thomas, bourgeois de Laon, de vignes et d'un pré sis en sa censive à Mons-en-Laonnois. (1209; fº 34.) — Étienne, évêque de Noyon, atteste que Raoul de Bellenglise, chevalier, a donné à Hudeburge, sa mère, une rente de 20 muids de froment et de 10 muids d'avoine à percevoir à Gouy et Levergies. (1195 ; fº 35.) — Abandon fait à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile par A. de Bellaincourt, des droits qu'elle prétendait avoir à Alaincourt et Artemps. (Sans date ; fº 35.) — Cession devant Albéric, doyen de la chrétienté de Saint-Quentin, par Baudouin Boulanger et Marie, sa femme, d'une rente de 16 sous parisis à ladite abbaye sur une maison sise à Saint-Quentin, rue de la Fontaine férée, au-dessus de la grande rue d'Ile. (Février 1223 ; fº 36.) — Baudouin, abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile, consent à ce qu'Étienne de Remaucourt cède à l'abbaye de la Chaise-Dieu la moitié du moulin d'Inci, tenu à cens de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, et autorise ladite abbaye à acquérir l'autre moitié, à charge d'une rente annuelle d'un muid de froment. (Sans date ; fº 36.) — Renier, abbé de Saint-Jean de Laon, atteste que l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile a acensé à Ivon Leroux, bourgeois de Laon, sa ferme de Cohayon, moyennant une redevance annuelle de 100 sous de la monnaie de Laon, à payer à l'abbaye de Saint-André du Câteau-Cambrésis. (Août 1210 ; fº 37.) — Reconnaissance de la même dette faite par ledit Ivon devant R. abbé de Saint-Prix, P. d'Orgeval, chanoine, et N. écolâtre de Saint-Quentin. (Août 1216 ; fº 37.) — Sentences de R. prêtre d'Arras, J. doyen du chapitre d'Arras, juges apostoliques, mettant fin à des difficultés entre l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile et Vidèle Pertsenpain, sur la possession des terres sises à Marcy, sous le chemin de Lesquielles. (1208 ; fº 38.) — Baudouin, abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile, affirme que son monastère a cédé à celui de Saint-Vincent son alleu de Monceau-sur-Serre (Monceau-les-Leups), moyennant 10 sous de cens. (1145 ; fº 39.) — Accord entre les abbayes de Saint-Vincent de Laon et de Saint-Quentin, pour l'exploitation de leurs censives à Senancourt (Anguilcourt-le-Sart) (Sans date ; fº 39.) — Donation de dîme dans la censive d'Anselme de Tormegnies, à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, par Étienne de Mareskel et Elisabeth, sa femme. (1220 ; fº 39.) — Approbation de cette donation par Gautier, évêque de Tournai et par ledit Anselme de Tormegnies. (1220; fº 40.) — L'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile donne à celle du Mont-Saint-Martin, son domaine de Brancourt, moyennant une rente annuelle de 5 muids de froment, mesure de Saint-Quentin, exigible à la fête de Saint-Quentin. (Sans date ; fº 40.) — Elle confie à ses religieux établis à Bony, l'administration de ses biens sis à Brancourt, avec défense expresse de vendre ou de défricher, (1136 ; fº 41.) — Agnès de Bertaucourt donne à cette abbaye 2 setiers de terre à Bertaucourt. (Juin 1226 ; fº 42.) — Hugues de Regny, fils d'Haimond de Thenelles, et Agnès Cagnon, sa femme, vendent à ladite abbaye une rente de 7 setiers de froment qu'elle devait sur sa grange de Regny. (Juin 1224 ; fº 43.) — Bernard de Ribemont, dit Courtefoi, Berthe, sa femme, Bernard et Adelard, leurs fils, donnent à la même abbaye le quart de l'alleu d'Andigny. (Sans date ; fº 43.) — Baudouin, abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile, et

son abbaye, cèdent aux Templiers leur domaine de Perenchies (Nord), moyennant une rente annuelle d'un demi marc d'argent. (1167 ; f° 43.) — G. abbé de Saint-Pierre de Gand, et G. doyen de Saint-Donatien, terminent un différend qui s'était élevé entre l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile et les habitants de Michem (Belgique), débiteurs de dîmes. (1183 ; f° 44.) — B. comte de Flandre et du Hainaut, atteste que cette dîme a été affermée pour 7 ans à Renier de Oskerque, moyennant 13 livres par an. (6 des calendes d'août 1201 ; f° 44.) — E. évêque de Tournai, atteste que A. de Sengin, chevalier, et l'abbaye d'Ile, se sont accordés au sujet de terres et de redevances à Sengin. (1183 : f° 45.) — Accords entre ladite abbaye et Baudouin, maire de Sengin, son avoué, pour régler les droits de ce dernier. (Septembre 1191 ; f° 45.) — Baudry, évêque de Noyon et de Tournai, donne à cette abbaye les autels de Sengin et d'Ennevelin. (Nord) (Sans date; f° 46.) — Le roi Lothaire II accorde une immunité à la terre de Sengin, possédée par l'abbaye d'Isle. (Laon, nones d'août, indict. 4, 23e année du règne ; f° 47. — Voyez tome 9 du *Recueil des Historiens de France*, page 640.) —Mathieu, abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile, atteste que Raoul de Bellenglise, chevalier, a vendu à Ph. de Tupigny, un fief sis à Sengin, moyennant 100 livres artésiennes. (Sans date ; f° 47.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, et Dodin d'Oskerke, sur le personnat d'Oskerke. (Sans date ; f° 48) —Mathieu, abbé de ce monastère, unit les biens d'Isandick à ceux d'Oskerke pour ne former qu'une seule administration. (Sans date ; f° 48.) — Jacques, frère de Guillaume d'Oskerke, chevalier, délivre à l'abbaye de Saint-Quentin 2 marcs d'argent légués par Renier, son père, à charge de célébration d'aniversaire. (Avril 1224 : f° 49.) — L'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile cède à celle de Montreuil des terres à Puisieux en échange d'autres terres à Tilloy. (1188 ; f° 49.) — Échange de terres sises à Villers-le-Sec entre les abbayes de Saint-Quentin-en-l'Ile et de Saint-Vincent. (1186 ; f° 50 .) — Accord entre l'abbaye d'Ile et Gui de Moy, chevalier, pour l'exploitation des domaines de Berthenicourt et d'Alaincourt, dans leur intérêt et dans celui de leurs vassaux, comme usagers de prés. (Juin 1224 ; f° 51.) — Engelbert, abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile, donne à Guinfroid la terre de Bruili, sise à Contescourt, moyennant un cens annuel de 18 deniers. (1223 ; f° 53.) — Les papes Pascal II (1114), Alexandre III (1161), Luce III (1184), confirment les biens et privilèges de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile. (f°s 53 à 57.) — Le roi Philippe-Auguste confirme la charte communale de Saint-Quentin. (1195 ; f° 58.) —Jean, châtelain de Lille, d'accord avec l'abbaye d'Ile, détermine ses droits de justice à Sengin. (Novembre 1236 ; f° 63.) — Gui de Gauchy approuve le don fait par son père à ladite abbaye des deux tiers de la dîme de Gauchy. (Juin 1204 ; f° 67.) — Gui de Moy fonde et dote la cure d'Alaincourt. (Juillet 1235 ; f° 68.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile et Simon de Rocourt sur l'exploitation de viviers. (Août 1223; f° 70.) — G. évêque de Laon, mande au doyen de Sissy d'envoyer Simon de Ribemont et Philippe, prévôt, rétablir les serfs et servantes des abbayes de Saint-Vincent et de Saint-Quentin-en-l'Ile, comme elles ont été du temps du comte Raoul. (Sans date ; f° 73.) — B. abbé d'Homblières, et Drouard de Pinon, prévôt du Roi, attestent que l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, près de la rue Saint-Éloi, a, sur leurs instances, cédé au monastère d'Homblières une saussaie à Saint-Quentin. (1234, jeudi avant la résurrection du seigneur ; f° 73.) — Le pape Grégoire autorise l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile à percevoir la dîme des terrains nouvellement défrichés ; (18 des calendes de décembre, 3e année de son pontificat ; f° 74.) — menace les usurpateurs. (2 des ides de janvier, 10e année de son pontificat ; f° 74.) — Eléonore, comtesse de Valois, dame de Saint-Quentin, confirme la commune de Saint-Quentin. (1195 ; f° 74.) — Godefroy de Regny, maire de Regny, abandonne à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile 4 muids de terre qu'il tenait en fief d'elle à Regny. (Janvier 1241-2 ; f° 77.) — La commune de Saint-Quentin fixe le point d'eau de la Somme à Saint-Quentin, d'accord avec l'abbaye d'Ile. (Juin 1237 ; f° 78) etc.

H. 535. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier ; reliure en veau.

983-1407. — Cartulaire. — Albert, comte abbé de Saint-Quentin, approuve les différentes concessions faites à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, de l'usage des eaux et de la pêche, depuis Harly jusqu'au moulin de Rouvroy. (983 ; f° 6.) — Réduction à 50 muids de la rente due par ladite abbaye au chapitre de Saint-Quentin. (Mars 1357-8 ; f° 7.) — Le roi Philippe V reconnaît que cette abbaye lui doit une rente de 60 muids de blé sur le moulin de Gronard qui cessera d'exister lorsque ce moulin ne fonctionnera plus. (Décembre 1319 ; f° 12.) — Démarcation des domaines, territoires et justices de la commune de Saint-Quentin et de l'abbaye d'Ile. (Octobre 1313, jeudi devant Saint-Simon et Saint-Jude ; f° 14.) — Sentence arbitrale de Jean de Villers, moine de Saint-Quentin-en-l'Ile, et de Renaud du Caveck, bourgeois de Saint-Quentin, réglant la largeur de chemins, de fosses, et l'étendue des droits de pâturage et de prise d'herbes entre lesdites abbaye et commune. Juillet 1290 ; f° 26.) — Obligation par

ladite commune d'entretenir le grand pont. (Juin 1237 ; f° 28.) — Sentence du bailliage de Vermandois homologative d'un accord intervenu entre ces abbaye et commune pour faciliter l'exploitation de leurs propriétés. (31 mars 1374 ; f° 30.) — Accord entre lesdites commune et abbaye pour des droits de pêche, la propriété et l'usage de terrains contigus aux fortifications de la ville de Saint-Quentin. (1384 ; f° 32.) — Arrêts du parlement de Paris reconnaissant à l'abbaye d'Ile le droit d'extrahière. (1307-1313 ; f°s 35 à 43.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient à ladite abbaye des droits d'épaves, extrahières, au bains, bâtards, dans sa censive. (4 avril 1350, f° 38.) — Sentences arbitrales qui maintiennent à ladite abbaye, la pêche et la justice des viviers, à l'exclusion des religieux de Saint-Prix, depuis un pont jusqu'au moulin de Rocourt; (1275-1295; f°s 44 à 49;) qui reconnaissent aux religieux de Saint-Prix la propriété de la rayère de Rocourt, obligent les religieux à construire un mur et un autre four à Rocourt, en la maison de leurs adversaires, pour la cuisson du pain des habitants de ce village, et en outre faire divers travaux pour garantir les possessions de l'abbaye de Saint-Quentin, notamment vers La Viéville. (1304-1315 ; f°s 50 à 60.) — Reconnaissances de rentes dues par l'abbaye de Saint-Prix à celle de Saint-Quentin. (1341-1399 ; f°s 64 à 71.) — Vidimus fait par le roi Philippe V, en 1319, d'une ordonnance de Philippe IV contenant réglement pour la pêche. (Pentecôte 1293 ; f° 72.) — Acquisition par Imbert, fils de Gérard de Kievresis, du domaine de La Viéville. (Juillet 1261 ; f° 73.) — Bail de ce domaine, fait par Jean de Kievresis, prévôt de Saint-Quentin et Ribemont, à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile. (Mars 1213 ; f° 74.) — Vente dudit domaine, par Jean de Kievresis, à ladite abbaye. (Mars 1313; f° 82.) — Amortissement de ce domaine par le roi Charles IV. (Décembre 1327 ; f° 88.) — Amodiation de la maison de Rocourt par les Templiers, à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, moyennant une rente annuelle de 48 muids de grains, mesure de Saint-Quentin, dont 32 de froment et 16 d'avoine, 4 voitures de chaume, l'abandon de dîmage, collation et présentation à Tertry, et le paiement de droits de cens à l'abbaye de Saint-Prix. (1302, mars, après les octaves de Saint-Pierre et Saint-Paul ; f° 90.) — Druie de Roye, sire de Dieudonné, chevalier, abandonne à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile une maison sise à Rocourt, provenant d'Amille Poillet, femme de Baudouin de Gouy, et donnée par le roi Charles IV. (Octobre 1328 ; f° 92.) — Amortissement de cette maison par l'abbaye de Saint-Prix. (Octobre 1328 ; f° 94.) — Sentence arbitrale de Nicolas Mourius et Robert d'Arras qui condamne les religieux de Saint-Quentin-en-l'Ile à payer à ceux de Vicogne les arrérages d'une rente de blé portable à la maison de Tilloy. (17 janvier 1355-6 ; f° 96.) — Approbation de cette sentence par Gille, abbé de Vicogne et son monastère. (12 février 1355-6 ; f° 98.) — Sentences de la prévôté de Saint-Quentin, confirmant à l'abbaye d'Ile la possession d'une rente de 10 setiers de blé à Essigny; (23 juillet 1379 ; f° 99;) — d'une rente de 5 muids de froment et 18 deniers en argent, exigible sur le domaine de Brancourt, appartenant à l'abbaye du Mont-Saint-Martin. (23 octobre 1344 ; f° 102.) — Acensement des eaux et de la pêche du domaine de Regny, fait à Gérard de Chalné, chevalier, et à Jeanne de Regny, sa femme, par l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, sous la réserve de ce qui lui serait nécessaire pour l'usage de sa ferme, du lavage des draps, des herbes. (Mars 1344-5 ; f° 103.) — Accord entre les abbayes de Saint-Vincent de Laon et de Saint-Quentin-en-l'Ile pour l'exploitation de leurs terres indivises à Villers-le-Sec. (11 juin 1372 ; f° 106.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui autorise les habitants de Regny à faire moudre leurs grains où ils voudront, tant que le moulin de Regny sera en ruine. (5 juin 1365 ; f° 107.) — Extinction et réduction de rentes de chapons, entre les abbayes d'Origny-Sainte-Benoîte et Saint-Quentin-en-l'Ile. (25 avril 1362 ; f° 110.) — Sentences du bailliage de Vermandois : homologuant une transaction qui affranchit de dîmes la ferme du Franc-Saint-Quentin, moyennant une rente annuelle de 2 muids de blé et d'un demi-muid d'avoine, au profit des religieux de Saint-Nicolas de Ribemont; (24 octobre 1353 ; f° 110;) — déboutant Simon, seigneur de Moy, chevalier, de son opposition au sujet des terres de Raoul d'Espaigny, sises à Berthenicourt ; (Mars 1380 ; f° 112 ;) — autorisant, contre le même seigneur, l'aller et le retour des brebis au pâturage sur le territoire d'Alaincourt ; (26 mars 1350 ; f° 115;) — partageant entre l'abbaye de Saint-Quentin et le seigneur de Hamel le bois de la Bruyère, et interdisant audit seigneur le pâturage à Berthenicourt ; (Mai 1366 ; f° 116;) — contraignant Gilles Morel, habitant de Mons-en-Laonnois, à payer à ladite abbaye les arrérages d'une rente de 9 livres. (1373-76 ; f°s 119 à 122.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, d'une part, l'évêque, le doyen et le chapitre de Tournai, l'hôpital de Notre-Dame près de Lille, d'autre part, sur la perception de novales attribuées à ladite abbaye en diverses paroisses. (1323, lendemain de la Purification de la Vierge ; f° 123.) — Association de prières entre lesdits chapitre et abbaye.

(1324, lundi après Quasimodo ; f° 134.) — Le chapitre de Tournai reconnait qu'il doit rendre à l'abbaye d'Ile, devoirs de fief et de conseil, ainsi qu'une rente annuelle de 10 livres. (Janvier 1371 ; f° 135.) — Le doyen de Tournai rend ces devoirs. (10 juin 1372 ; f° 138.) — Sentence de la prévôté de Saint-Quentin qui confirme à l'abbaye d'Ile la corvée de ceux qui possèdent des chevaux de culture à Neuville et au détroit d'Ile. (2 juin 1378 ; f° 140.) — Homologation de cette sentence par le bailliage de Vermandois. (Mars 1378-9 ; f° 143.) — Amortissement par les commissaires royaux des biens acquis par l'abbaye d'Ile. (1296-1376 ; f°s 144 à 148.) — Jean, châtelain de Lille, indique l'étendue de ses droits de justice à Senghin. (Novembre 1236 ; f° 150.) — Robert, marquis de Flandre, donne à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile la dîme de Wastine, à Oskerke. (1089, 15 des calendes de novembre ; f° 155.) — Accord entre les abbayes de Montreuil et de Saint-Quentin-en-l'Ile sur la perception des dîmes à Pisieux. (1253 ; f° 156.) — Partage de dîmes entre ladite abbaye et le curé d'Alaincourt. (1251, jeudi avant *Letare Jerusalem* ; f° 158.) — Échanges et compensations de rentes entre les abbayes d'Ile et d'Homblières. (Avril 1309 ; f° 159.) — L'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile consent à baisser le point d'eau à Berthenicourt, pour faciliter le curage des fossés du château de Hamel, à la prière de Robert, sire de Harvelly et de Hamel. (1381 ; f° 160.) — Ce dernier reconnait avoir eu tort de s'emparer, à Berthenicourt, de Jean Chemaut, auteur d'un délit commis en sa seigneurie, et le met en liberté. (Juillet 1383 ; f° 161.) — Déclaration faite au domaine royal du temporel de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile et de ses charges. (1384 ; f° 162.) — Échange de rentes et de terres entre les abbayes d'Ile et d'Homblières (1338, vendredi après Pâques, f° 173). — Les abbayes de Saint-Quentin en-l'Ile et de Saint-Vincent de Laon reconnaissent que les terrages, rentes, amendes, la justice et les épaves sont indivis entre elles à Villers-le-Sec. (Janvier 1255-6 ; f° 175.) — Sentence du bailliage de Vermandois, homologative d'une sentence arbitrale qui reconnait à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés la possession de la moyenne et basse justice d'une maison sise à Villers-le-Sec, provenant de Jean Fresnelet, et que le four qui y a été fait par ordre du Roi, ne sera affecté qu'à la cuisson des tartes et flans seulement. (23 juin 1374 ; f° 178.) — Obligation par Jean Grignon, habitant de Chaillevois, au paiement d'une rente annuelle de 20 sous envers les religieux de Saint-Quentin-en-l'Ile, garantie par des immeubles sis à Bourguignon. (23 avril 1380 ; f° 181.) — Amortissement par Jeanne d'Amboise, comtesse de Dammartin et dame de Nesle, de terres que possédaient à Gauchy Thomas Lecat et sa femme. (27 mai 1407 ; f° 182.) — Cession de rentes par lesdits époux Lecat à l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, et amortissement de ces rentes par le chapitre de Saint-Quentin. (1401 ; f° 186.) etc.

H. 536. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1675-1787. — Procès-verbaux d'arpentage des domaines de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile.

H. 537. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe Siècle. — États des revenus de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, consistant en 7093 setiers de blé, 1032 setiers d'avoine, 3187 livres d'argent, 20 chapons.

H. 538. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 38 pièces, papier, dont 8 imprimées.

1717-1783. — Fixation du point d'eau de la Somme et des étangs de Saint-Quentin. — Arrêt du conseil d'État et ordonnances des intendants d'Amiens et de Soissons à ce sujet. — Levée et baisse de ventaux des moulins, à heures fixes, pour prévenir les inondations. — Mémoires concernant : l'établissement d'un canal devant recevoir les eaux de la Somme ; — le desséchement de cette rivière ; — l'amélioration de la vallée de la Somme ; — le canal de Picardie. — Tableau des opérations et dépenses pour la jonction de l'Escaut à la Somme, depuis le Câtelet jusqu'à Péronne.

H. 539. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1569-1786. — Saint-Quentin. — Baux de maisons situées rues Sainte-Marguerite, des Boulangers, des Corbeaux, Mayeur, de la Truie qui file, Plate-Pierre, entre deux ponts, près du corps de garde, près la porte et au faubourg d'Ile.

H. 540. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier, dont 2 plans.

1559-1780. — Arpentages, plans et baux de l'étang ou vivier de Haut ; — de l'étang de Bas ; — de la maison de la pêcherie et de ses dépendances ; — du vivier de l'Abbiette ; — de l'emplacement où était l'abbaye d'Ile avant le siège de 1557 ; — de cours d'eau et de ses accrues.

H. 541. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1777-1779. — Mémoires justificatifs de la propriété qu'avaient les religieux de Saint-Quentin-en-l'Ile,

des fonds et des marais des étangs de Haut et de bas. — Instance devant le Parlement de Paris à l'effet d'être maintenus en possession à l'exclusion du chapitre de Saint-Quentin. — Arrêt conforme aux prétentions desdits religieux.

H. 542. (Liasse.) — 22 pièces, papier, dont 2 plans.

1574-1782. — Baux de la buerie d'Ostende ; — plans et baux de prés de cette buerie ; — échange de terrain avec la ville de Saint-Quentin. — Bail et déclaration de la buerie d'Ile.

H. 543. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1770-1785. — Fixation des emprises de terrains de la buerie d'Ile pour la construction du canal de Picardie. — Réglement des indemnités dues aux religieux de Saint-Quentin-en-l'Ile, à cause de ces emprises. — Accord entre ces religieux et Étienne-François Fromaget, écuyer, propriétaire de la buerie des Isleaux. — Fixation de point d'eau. — Correspondance entre lesdits religieux et d'Agay, intendant d'Amiens, Laurent de Lionne, directeur du canal de Picardie, Debry, subdélégué à Saint-Quentin, etc.

H. 544. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1591-1780. — Baux du domaine de Rocourt ; — procès-verbal de visite du moulin ; — obligations à surcens.

H. 545. (Liasse.) — 30 pièces, papier, dont 2 plans.

1598-1782. — Baux de terres, prés et jardins situés à Saint-Quentin et dans la banlieue.

H. 546. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1589-1777. — Droit de pêche. — Sentence du bailliage de Saint-Quentin qui confirme à l'abbaye d'Ile son droit de pêche dans ses étangs. (25 septembre 1589.) — Arrêt du conseil d'État du 8 juin 1675, qui confirme à ladite abbaye le droit de la pêche depuis Harly jusqu'au moulin de Rocourt. — Autorisation donnée à ladite abbaye par l'intendant d'Amiens, le 5 janvier 1777, de pêcher dans les contre-fossés formés dans les marais de l'étang de Haut.

H. 547. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 20 pièces, papier, dont 2 plans.

1528-1778. — Alaincourt. — Acquisition et baux de maison et jardins. — Arpentage et baux de terres et prés à Alaincourt et Berthenicourt. — Plan d'Alaincourt, Moy et Berthenicourt où figure le château de Moy.

H. 548. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1582-1778. — Berthenicourt. — Baux de ferme, moulin à eau, terres, prés, jardins et marais.

H. 549. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1778. — Clastres. — Bail de terres fait à Médard Prévôt, maréchal-ferrant.

H. 550. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1565-1780. — Essigny-le-Grand. — Baux et arpentages de maison, terres et jardins.

H. 551. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1592-1786. — Étreillers. — Baux et arpentages de terres.

H. 552. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1744-1779. — Fluquières. — Baux de terres.

H. 553. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1779. — Fontaine-Notre-Dame. — Bail, arpentage et déclaration des terres de la chapelle.

H. 554. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1614-1774. — Gauchy. — Baux, déclaration et arpentage de la ferme de l'Abbiette. — Déclaration des prés, marais, bois et eau possédés par les habitants et communauté de Gauchy, en 1680.

H. 555. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier, dont 3 plans.

1564-1772. — Harly. — Déclarations, plans, baux et arpentages de terres, maisons et dîmes.

H. 556. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1577-1779. — Itancourt. — Baux de terres.

H. 557. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1586-1780. — Mesnil-Saint-Laurent. — Baux et arpentages de terres ; — obligations à surcens.

H. 558. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1564-1779. — Mézières-sur-Oise. — Baux et arpentage de terres.

H. 559. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1612-1781. — Mons-en-Laonnois, Vaucelles, Royaucourt. — Baux et arpentage de terres, vignes et bois.

H. 560. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier, dont 4 plans.

1685-1787. — Neuville-Saint-Amand. — Démarcation de la seigneurie. — Plans et baux de terres. — Plan du bois de Lorival.

H. 561. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier, dont 1 plan.

1567-1779. — Ramicourt. — Baux, plan et arpentage de terres et dîmes.

H. 562. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1596-1774. — Regny. — Baux et arpentage de terres et prés. — Obligations à surcens. — Déclarations au papier-terrier faites par les tenanciers.

H. 563. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier, dont 1 plan.

1709-1778. — Rouvroy. — Baux et arpentage de terres et maison. — Plan et arpentage des fossés du moulin.

H. 564. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1608-1754. — Sissy et Ribemont. — Baux et arpentage de terres et prés.

H. 565. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1587-1787. — Urvillers. — Baux et arpentage de terres.

H. 566. (Liasse.) — 26 pièces, papier, dont 2 plans.

1555-1789. — Villers-le-Sec. — Déclarations, baux, plans et arpentage du domaine. — Dénombrement du fief de la Tour-Bourdin, présenté par Claude-Nicolas Gaudry et Madeleine-Catherine Gaudry, veuve d'Étienne de Saint-Félix, à César-François de Flavigny, chevalier, vicomte de Renansart, etc.

Abbaye de Saint-Prix de Saint-Quentin. (Hommes.)

H. 567. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1628-1789. — Déclarations et arpentages des terres, prés et bois appartenant à l'abbaye de Saint-Prix, comprenant les marchés de Remicourt, Happencourt, Fayet, Gaulcourt, Savy, Dallon ; les fermes ou censes de la Prée, d'Œstres, de Fontaine-les-Clercs, Senercy, Presel, Brocourt, Saint-Prix, Rocourt, et le bois des Faucilles.

H. 568. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1731-1777. — Déclarations des dîmages de l'abbaye de Saint-Prix à Omissy, Lesdins, Fayet, Dallon, Fontaine-les-Clercs et Saint-Quentin.

H. 569. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1586-1782. — Acquisitions et échanges de terrains ; obligations à surcens sur des immeubles à Saint-Quentin. — Constitutions de rentes sur des maisons sises audit lieu. Baux de maisons. — Arpentage de la cense de la Royarde et de divers immeubles à Saint-Quentin.

H. 570. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1595-1787. — Arpentages et baux de maisons, bâtiments, jardins et terres possédés par l'abbaye de Saint-Prix dans les faubourgs de Saint-Quentin.

H. 571. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1598-1657. — Baux de la buerie des Isleaux, sise à Saint-Quentin.

H. 572 . (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1602-1789. — Baux et arpentage du domaine d'Œstres, sis à Saint-Quentin.

H. 573. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1595-1784. — Baux et arpentages du domaine de Remicourt, sis à Saint-Quentin.

H. 574. (Liasse.) — 38 pièces, papier, dont 2 plans.

1586-1784. — Arpentages, plans et baux du domaine de Rocourt, sis à Saint-Quentin, consistant en maison, moulin à eau, terres et jardin.

H. 575. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1565-1777. — Baux et arpentages de la ferme de Saint-Prix, située à Saint-Quentin, faubourg Saint-Martin, ainsi que des terres et prés en dépendant.

H. 576. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1621-1711. — Aisonville et Bernoville. — Baux de terre et pré.

H. 577. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1562-1769. — Dallon. — Déclaration, baux et arpentages de la ferme et du dîmage de Dallon.

H. 578. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1562-1784. — Fayet. — Baux et arpentages du domaine de Fayet et Francilly, consistant en terres et bois.

H. 579. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1598-1784. — Fontaine-les-Clercs. — Baux et arpentages de terres et prés.

H. 580. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1597-1784. — Grugis. — Baux et arpentages de la ferme de Grugis et de ses dépendances.

H. 581. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1724-1767. — Happencourt et Lehaucourt. — Obligations à surcens.

H. 582. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1716-1765. — Levergies. — Baux de terres.

H. 583. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 1 plan.

1599-1769. — Omissy. — Baux et arpentages de la ferme de Brocourt. — Plan de cette ferme et de celle de Remicourt, sise à Saint-Quentin.

H. 584. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1718-1760. — Sequehart. — Baux de terres.

H. 585. (Liasse.) — 10 pièces, papier, dont 1 plan.

1682-1768. — Sery-lès-Mézières. — Baux et arpentages de la ferme de Senercy, consistant en maison, terres, prés, bois, droits de pêche et de chasse. — Plan des bois de Senercy et du Faussy.

H. 586. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1562-1757. — Vailly. — Baux et arpentage de maison, terres et vignes.

H. 587. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1736-1789. — Vorges. — Baux et arpentages de vignes.

ABBAYE D'HOMBLIÈRES. (HOMMES.)

H. 588. (Registre.) — Petit in-4°, 40 feuillets, papier, couverture en parchemin.

948-1251. — Cartulaire écrit au XVIIe siècle. — Confirmation des biens et privilèges de l'abbaye d'Homblières par les papes Alexandre III (1168, 4 des nones de mars, 10e année de son pontificat), Calixte II (1124, 16 des calendes de décembre), Eugène III (1145, 1147), Jean XII (12 des nones de janvier, 1re année de son pontificat) (folios 1 à 6.) — Le roi Louis IV remet aux Bénédictins l'abbaye d'Homblières, évacuée par des religieuses. (948, calendes d'octobre ; f° 7.) — Approbation de cette remise par le roi Lothaire et par le pape Agapet II. (Sans date ; f° 7.) — Le roi Louis VIII décharge les hommes de l'abbaye d'Homblières, d'expédition et de services, et l'abbaye d'une redevance annuelle d'un porc et d'une couronne de rameaux, en échange du domaine de Neuville-en-Beine et de Remigny. (1223 ; f° 3.) — Herbert, comte de Saint-Quentin, confirme aux religieux d'Homblières leurs droits de justice. (1075 ; f° 8.) — Hilbert donne, en présence du comte Adalbert et de son fils Herbert, à ces religieux, la moitié d'une mense à Puisieux (14e année du règne de Lothaire; f° 8.) — Hugues, comte et duc des Français, confirme la donation faite à l'abbaye d'Homblières par Ivon et Geile, sa femme, de terres à Cugny. (981 ; f° 9.) — Otton, comte et abbé, restitue à Richard, abbé d'Homblières, et à ses religieux, le domaine de Cugny, et veut qu'il ne soit, sur les vassaux de ladite abbaye, perçu pour tout droit seigneurial, qu'un denier, un pain et un setier d'avoine. (Sans date ; f° 9.) — Le roi Lothaire confirme, à l'abbaye d'Homblières, le domaine de Quessy, donné par le comte Arnoul. (963, 8 des ides de janvier. Ce diplôme est reproduit au tome IX des *Historiens des Gaules et de la France*, page 627.) (f° 10.) — Hederic, du consentement du comte Albert et d'Hersinde, sa femme, donne à ladite abbaye un alleu à Vindeniacus, dans le comté d'Otmois. (17 des calendes de février 988-9 ; f° 10.) — Herbert, comte et abbé, autorise Bernier, abbé d'Homblières, à acquérir deux menses à Remigny, en la censive de l'abbaye de Saint-Médard, sous condition d'une rente de 12 deniers envers cette abbaye. (7 des calendes d'avril 963 ; f° 10.) — Girold vend, à l'abbaye d'Homblières, une vigne sise à Laon. (4 des ides d'août, 17e année du règne de Lothaire ; f° 11.) — La reine Gerberge confirme, à cette abbaye, le domaine de Remigny cédé par le comte Albert. (7 des calendes de mai 959 ; f° 11.) — Le comte Herbert confirme, à l'abbaye d'Homblières, l'alleu de Bernot cédé

par Otton et Ermangarde, ses père et mère. (Sans date ; f° 12.) — Le comte Otton approuve un accord intervenu entre cette abbaye et trois hommes de Lanchy, quant à la possession de terres chargées de diverses rentes. (Sans date ; f° 12.) — Le comte Albert approuve un échange de terrains à Homblières, entre ladite abbaye et trois bourgeois de Saint-Quentin. (982, 28me année du règne de Lothaire ; f° 12.) — Otton, comte et abbé, confirme les biens de l'abbaye d'Homblières. (Sans date ; f° 13.) — Albert, comte de Vermandois, confirme à ladite abbaye, la propriété de 3 menses à *Saviniacus*. (4 des calendes de mars 960-1) en échange de terres avec l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile au lieudit Atois. (5e année du règne de Lothaire ; f° 13.) — Albert, comte abbé de Saint-Quentin, donne à l'abbaye d'Homblières des biens à Nouvion-le-Comte et à Mons-en-Laonnois. (Sans date ; f° 14.) — Otton, comte abbé de Saint-Quentin, confirme à la même abbaye la moitié des eaux avec droit de pêche de la Somme à Frise et Neuville, et lui donne, à la sollicitation du roi Henri, l'autre moitié. (Sans date ; f° 14.) — Le comte abbé Albert reçoit de ladite abbaye un mense sis à Prescilly, en échange d'un autre mense sis à Remaucourt. (982 ; f° 15.) — Accord sur l'avouerie de Dedigny près de la Sambre (Nord), entre ladite abbaye et celle du Câteau-Cambrésis. (Sans date ; f° 15.) — Herbert, abbé-comte, confirme à l'abbaye d'Homblières, le don que lui avait fait Arpadius, chevalier, et Fredeburge, sa femme, de la moitié du domaine de Senancourt. (Saisinulficurtis). (Sans date ; f° 15.) — Wallo, chevalier, donne à ladite abbaye 4 menses et leurs dépendances, à Remigny. (2e année du règne de Lothaire, 4 des nones de juillet ; f° 16.) — Simon, évêque de Noyon, confirme à la même abbaye les autels de Saint-Étienne, sis à Homblières, de Landricourt, et des chapelles de Fresnoy et de Seboncourt. (1124 ; f° 16.) — Dons faits à l'abbaye d'Homblières : par Jean, trésorier de Saint-Quentin, de l'autel d'Urvillers ; (1074 ; f° 17 ;) — par Simon, évêque de Noyon et de Tournai, de ceux de Marcy 1133) et de Rouvroy (1146 ; f° 17 ;) — par Transmar, évêque du Noyonnais et du Vermandois, de l'autel de Saint-Étienne d'Homblières. (947, 4 des ides d'avril ; f° 18;) — par Étienne, chevalier, fils d'Évrard, chevalier, d'un alleu sis à Méchambre ; (Sans date ; f° 18 ;) — par l'abbaye d'Elnone de 9 menses sis à Hauteville, moyennant un cens annuel de 5 sous exigible à la Saint-Remy. (20 juin 1018 ; f° 19 ;) — par Arnoul et Thierry, frères, d'un alleu sis à Seboncourt. (1043, 8 des calendes de septembre ; f° 19.) — Fulbert renonce, devant la cour du duc Godefroy, à l'avouerie de Digny. (Sans date ; f° 19.) — Anselme consent à ce que le vivier de Quessy relève de La Fère, selon le désir d'Ulric, chevalier. (Sans date ; f° 19.) — Barthélemy, évêque de Laon, énonce les dons de biens faits à l'abbaye d'Anchin par Mathilde, Thierry, Henri de Berten, Bourdin de Monampteuil. (1149 ; f° 20.) — Vente faite par l'abbaye d'Anchin de ses biens d'Urcel, à l'abbaye d Homblières, moyennant 140 livres de la monnaie de Provins, et constatée par des chartes de Gozain, abbé d'Anchin, de son monastère, et de Gautier, évêque de Laon. (1153 ; f° 20.) — Raoul, comte de Vermandois, atteste que Raoul le Captif de Vendeuil, a fait abandon de ses droits d'avouerie sur Lambay, moyennant une somme de 10 livres, du consentement de Clarembaud de Vendeuil, seigneur suzerain. (1155 ; f° 21.) — Raoul, Robert et Wicard, chevaliers, cédent à l'abbaye d'Homblières leur domaine d'Essigny. (1155 ; f° 22.) — Simon, évêque de Noyon, atteste que Olivier, chevalier, a donné à cette abbaye un fief à Harly et Rouvroy, de la mouvance de la trésorerie du chapitre de Saint-Quentin, du consentement du comte Raoul ; cette trésorerie céde à l'abbaye les eaux de Luvigny, moyennant une redevance annuelle de 30 sous. (1144 ; f° 22.) — L'abbaye de Saint-Prix cède au monastère d'Homblières l'autel de Morcourt, moyennant une rente annuelle de 10 muids de froment. (1147 ; f° 23.) — Baudouin, évêque de Noyon, atteste que Robert d'Étaves, en prenant l'habit de moine, a donné à l'abbaye d'Homblières le droit de percevoir 2 gerbes sur la dîme de l'autel de Landricourt, et confirme la possession de l'autel de Marcy donné par l'évêque Simon, son prédécesseur. (Sans date ; f° 23.) — L'abbaye d'Homblières cède, à celle de Clairfontaine, une terre à Étaves, moyennant une redevance annuelle de 16 muids du meilleur froment, mesure de Saint-Quentin. (1157 ; f° 24.) — Barthélemy, évêque de Laon, confirme à l'abbaye d'Homblières, la dîme et la cure de Marcy. (1146 ; f° 24.) — Gérard de Ham donne, à cette abbaye, la dîme d'Albincourt. (1145 ; f° 25.) — Hospinel cède, à ladite abbaye, ce qu'il possédait à Lambay, moyennant une rente annuelle de 6 muids de froment, mesure de Saint-Quentin, alors en usage dans toute la province. (1156 ; f° 25.) — Échange de terres et dîmes à Beaulieu et Cugny, entre ladite abbaye et les chanoines d'Arouaise, qui habitaient Margelle. (Sans date ; f° 26.) — L'abbaye d'Homblières cède, à celle de Prémontré, la terre de Lehéricourt, moyennant un cens annuel de 10 muids de froment à la mesure Saint-Quentin, qui contenait 8 setiers. (1146 ; f° 26.) — Werric le Satrape, chevalier, donne, à l'abbaye d'Homblières, ce qu'il possédait à Homblières. (6e année du règne de Philippe Ier ; f° 26.)

— Le comte-abbé Albert confirme l'échange fait entre cette abbaye et Gerbert et Anser, chevaliers, de terres sises à Fresnoy et Fontaine. (954 ; f° 27.) — L'abbaye d'Homblières cède à celle de Cuissy, moyennant un cens annuel de 5 sous exigible à la Saint-Remy, un bois dit *Composuarius*, afin d'y construire une habitation (1132 ; f° 27.) — L'abbaye d'Homblières cède, à celle de Saint-Prix, ses droits de terrage à Attilly et la moitié de son four de Dallon, moyennant une rente annuelle de 3 sous. (Sans date ; f° 27.) — État des rentes dues à l'abbaye d'Homblières, à Saint-Quentin, Morcourt et Bertaucourt. (Sans date ; f° 28.) — Le comte-abbé Albert atteste que l'abbaye d'Homblières a donné son domaine de Courcelles, à Eilbert, en échange de celui de Rothliacus près d'Homblières. (Sans date ; f° 28.) — État des biens possédés par cette abbaye, avec indication d'origines de propriété. (Sans date ; f°s 28 à 30.) — Dons faits à l'abbaye d'Homblières : par Simon d'Essigny, chevalier, de terres à Sorby; (1164 ; f° 30;) — par les fils de Werric Cauret et de Mathieu Sebe, d'une rente de 2 muids de froment sur la dîme de Fontaine-Uterte ; (sans date ; f° 31 ;) — par Pierre La Vieille, chevalier à Rouvroy, d'une terre près de Tilloy ; (sans date ; f° 31 ;) — par Renier Lelong, de ses biens sis à Homblières ; (sans date ; f° 31 ;) — par Élisabeth, femme de Wicard de Morcourt, d'une terre entre Chelinvillier et le bois d'Authain, de ses droits aux alleux de Bernot, à une terre de Fresnoy. (Sans date ; f° 32.) — Règlement des droits du maire d'Homblières par ladite abbaye. (Sans date ; f° 32.) — Règlement sur la perception de la dîme à Albincourt, approuvé par Simon, évêque de Noyon. (1144 ; f° 33.) Nicolas, évêque de Cambrai, oblige Nicolas Peluchel à payer à l'abbaye d'Homblières le cens qu'il lui devait sur le vinage de Landrecies. (1146 ; f° 34.) — L'abbaye de La Chaise-Dieu s'engage à céder, à celle d'Homblières, les terres qu'elle pourrait acquérir à Marcy. (1154 ; f° 34.) — L'abbaye d'Homblières abandonne à celle du Mont-Saint-Martin le tiers de ses droits sur l'autel de Savy, ses terres et bois de Brancourt, un champ dépendant de l'autel de Fresnoy, une rente de 12 deniers à Montbrehain, moyennant une rente annuelle de 12 muids de froment. (1151 ; f° 34.) — Otton, comte-abbé de Saint-Quentin, approuve comme suzerain le don fait à l'abbaye d'Homblières par Godefroy, chevalier, d'une terre à Courcelles. (1043 ; f° 34.) — Échange de terres situées près de Villeselve, entre les abbayes de Prémontré et d'Homblières. (Sans date ; f° 35.) — L'abbaye d'Homblières abandonne, au chapitre de Péronne, une partie de l'alleu de Hairisicourt, moyennant une rente annuelle de 4 sous. (1124 ; f° 35.) — Raoul, comte de Vermandois, confirme le don fait à l'abbaye d'Homblières, par Olivier, chevalier, d'un fief sis à Harly et Rouvroy, de la mouvance de la trésorerie de Saint-Quentin. (Sans date ; f° 35.) — Garin, abbé d'Homblières, atteste que Wicard, Évrard et leurs enfants, ont donné à son monastère une terre à Fontaine. (1152 ; f° 36.) — Barthélemy, évêque de Laon, atteste que l'abbaye d'Homblières a reçu du chapitre de Guise deux parts de la dîme de Bernot, en échange de l'autel de Moutreux, d'un pré et de moitié d'un moulin à Flavigny, d'un courtil et d'un pré à Marly, de biens à Wiège et Faty. (1142 ; f° 36.) — Hugues, abbé d'Homblières, atteste que Wautier Oson a donné, à son monastère, ses droits sur les eaux de Brocourt ; (sans date ; f° 36 ;) — qu'à la sollicitation de Bernard, abbé de Clairvaux, son monastère a cédé, à celui de Montreuil, la menue dîme des bestiaux à Pisieux, appartenant à l'autel d'Urvillers, moyennant une rente annuelle d'une livre de cire. (Sans date ; f° 36.) — L'abbaye d'Homblières acquiert de Rabolde la moitié d'un four sis à Péronne, rue du Marché aux Chevaux, en échange d'eaux. (Sans date ; f° 36.) — Elle cède la dîme de Brasles, à Origny-Sainte-Benoîte, à Helzelin, moyennant une rente annuelle d'un muid d'avoine. (Sans date ; f° 37.) — Transaction entre l'abbaye d'Homblières et Wautier Savary, sur la propriété de terres près de Beauvois, et le mode de perception de leurs produits. (1180 ; f° 37.) — Accord fait entre ladite abbaye et Gérard Hasterel, chevalier à Bernot, sur la possession de leurs biens sis à Bernot. (1180 ; f° 37.) — État des cens dus à l'abbaye d'Homblières. (f° 37.) — Transaction entre l'abbé et le curé d'Homblières, pour la perception des oblations en l'église de Saint-Étienne d'Homblières. (1319, jour de Saint-Martin d'hiver ; f° 38.) — Note sur l'exercice de la justice par l'abbaye d'Homblières à Morcourt. (1323 ; f° 38.) — Statuts du synode de Noyon. (Sans date ; f° 39,) etc.

H. 589. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XVIIe Siècle. — Histoire de Sainte-Hunégonde et de sa translation à Saint-Quentin, en 1478 (écrite en français.) — Histoire de l'abbaye d'Homblières (écrite en latin), reproduisant diverses chartes et bulles du cartulaire, une liste chronologique des abbés jusqu'en 1585, et finissant par une mention de la pose de la première pierre de l'église le 22 juillet 1715.

H. 590. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 plan.

1755. — Procès-verbal de démarcation des territoires d'Homblières et de Morcourt. — Plan de celui d'Homblières.

H. 591. (Liasse.) — 1 plan.

1747. — Plan de la maison conventuelle de l'abbaye d'Homblières, bâtiments, cours, basses-cours, jardin, canal, clôture, contenant au total 18 setiers 67 verges et demie.

H. 592. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1560-1789. — Homblières. — Déclarations, arpentages et baux de terres, prés, bois et maisons. — Baux du moulin à vent.

H. 593. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1660-1754. — Bernot. — Baux, déclarations et arpentage de terres et prés.

H. 594. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 11 pièces papier, dont 1 plan.

1604-1777. — Cugny. — Baux de la ferme de Maurepas; — d'un moulin à vent et de terres à Cugny; des dîmages de Beaumont-en-Beine, Annois, Ollezy, Cugny. — Plan des bois de Maurepas.

H. 595. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 10 pièces, papier,

1626-1756. — Fonsomme. — Baux et arpentage de la ferme de Courcelles.

H. 596. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1680-1786. — Fontaine-Notre-Dame. — Baux de la ferme d'Abbeville et des terres en dépendant, situés audit Fontaine, à Marcy et à Homblières.

H. 597. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1606-1755. — Fresnoy-le-Grand. — Déclarations, arpentages et baux des domaines dudit Fresnoy, de Landricourt et Seboncourt.

H. 598. (Cahier.) — In-f°, 215 feuillets, papier.

1755. — Baux portant déclaration des terres du domaine de Fresnoy-le-Grand.

H. 599. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1671-1756. — Marcy. — Baux de la ferme d'Abbeville et démarcation de son territoire.

H. 600. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1789. — Montigny-en-Arrouaise. — Baux de terres.

H. 601. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1727-1750. — Morcourt et Fonsomme. — Baux des eaux et pêcheries, maisons, bâtiments, moulin à eau de Morcourt, étangs de Courcelles et de Morcourt.

H. 602. (Liasse.) — 1 plan.

XVIII° Siècle. — Saint-Quentin. — Plan de la maison de refuge des religieux d'Homblières.

H. 603. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1787. — Urvillers. — Bail de terres.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE HAM. (HOMMES.)

H. 604. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 plan.

1788. — Bail de terres sises à Auroir. — Plan de biens sis dans le ressort de la maîtrise des eaux et fôrêt de Chauny.

ABBAYE DE SAINT-ÉLOI DE NOYON. (HOMMES.)

H. 605. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Bail de terres situées à Ollezy.

DIOCÈSE DE CAMBRAI.

ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE DE FESMY. (HOMMES.)

H. 606. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1577-1787. — Arpentage et baux de terres, prés et pâtures,moulin à vent, terrages et dîmes sis à Fesmy et Câtillon.

H. 607. (Liasse.) — 27 pièces, papier, dont 2 plans.

1607-1782. — Baux de terres et prés situés à Barzy, Boué, Esquehéries; — de la ferme d'Hurtebise, sise à Câtillon (Nord); — de maison, terres, jardin et pâtures à La Neuville-lès-Dorengt. — Plans des bois de Courcelles et de Bonnot, à Lesquielles-Saint-Germain, et d'Haudreville, à Marle, dépendant de la mense abbatiale de Saint-Étienne de Fesmy.

ABBAYE DE SAINT-ANDRÉ DU CATEAU-CAMBRÉSIS. (HOMMES.)

H. 608. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1758. — Bail de terres situées à Besny.

ABBAYE DE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL D'HONNECOURT. (HOMMES.)

609. (Liasse.) — 1 plan.

1699. — Plan du bois de la Terrière.

DIOCÈSE D'AMIENS.

ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE CORBIE. (HOMMES.)

H. 610. (Liasse.) — 1 plan.

1701. — Plan des bois de Trémont (Noyal) et d'Hauteville.

DIOCÈSE D'ARRAS.

ABBAYE D'ANCHIN. (HOMMES.)

H. 611. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Acte de dépôt entre les mains de Rousseau, notaire à Laon, d'un bail fait à Marie-Joseph Caignart du Rotoy, seigneur et vicomte de Mailly, lieutenant-général au bailliage de Vermandois, d'un terrain en friche sis à Urcel, lieudit les Pitances.

ABBAYE DE SAINT-WAST D'ARRAS. (HOMMES.)

H. 612. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Bail de maison, jardin, prés, terres et bois situés à Berny-Rivière.

DIOCÈSE DE MEAUX.

ABBAYE DE SAINT-FARON DE MEAUX. (HOMMES.)

H. 613. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Bail de terres, bois et vignes situés à Billy-sur-Aisne.

DIOCÈSE DE PARIS.

ABBAYE DE SAINT-DENIS. (HOMMES.)

H. 614. (Registre.) — In-f°, relié ; 75 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle. — Plans du territoire de Chaourse, Montcornet, La Ville-aux-Bois, Clermont.

H. 615. (Registre.) — In-f°, relié ; 93 feuillets, papier.

1716. — Plans du territoire de La Flamengrie, dressés par Montier, voyer-général de l'abbaye de Saint-Denis.

DIOCÈSE DE REIMS.

ABBAYE DE SAINT-REMY DE REIMS. (HOMMES.)

H. 616. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Bail de terres, jardins et vignes à Vorges.

ABBAYE DE SAINT-PIERRE DE REIMS.

H. 617. (Liasse.) — 1 plan.

1749. — Plan de la ferme de Comberzicourt, située à Tavaux-Pontséricourt.

DIOCÈSE DE ROUEN.

ABBAYE DE SAINT-OUEN DE ROUEN. (HOMMES.)

H. 618. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Bail de la ferme de la Carrière, à Sancy, et de ses dépendances, consistant en terres, prés, vignes, dîmes, terrages, cens.

DIOCÈSE DE SAINT-OMER.

ABBAYE DE SAINT-BERTIN DE SAINT-OMER. (HOMMES.)

H. 619. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1782-1784. — Baux du domaine de Caumont.

DIOCÈSE DE SENLIS.

PRIEURÉ DE SAINT-ARNOUL DE CRÉPY-EN-VALOIS. (HOMMES.)

H. 620. (Registre.) — Grand in-f°, relié ; 616 feuillets, papier.

1748-1749. — Terrier de Chézy-en-Orxois. — Déclarations faites par Jean Jeoffroy, laboureur au Glandon, paroisse de Gandelu ; Marguerite Gaugé, veuve de Jean Grégoire, procureur au bailliage de Villers-Cotterêts ; Philippe Verga, marchand à Chézy ; Pierre Demouy, maçon à Chézy ; Pierre Bouchel, bourgeois ; Abraham Bonnet, clerc et maître d'école à Gandelu ; André Douchy, meunier à Neuilly-Saint-Front ; Pierre Durant, boulanger à La Ferté-Milon ; Marie-Suzanne et Thérèse Desfossés ; Françoise Faure, dame de Dammard ; Augustin Gallien, docteur en médecine à Château-Thierry ; Remy Pierre, maître de l'hôtellerie du Lion d'or, à Gandetu ; Gabriel Joachim, comte de Melun, seigneur de Brumetz ; Pierre Brismontier, notaire à Gandelu ; Jacques Lemaire prêtre vicaire de Chézy, pour la chapelle de ce lieu ; l'église et la fabrique de Chézy ; la confrérie du Rosaire de Chézy ; la cure de Chézy ; l'Hôtel-Dieu de Gandelu ; les religieux de Cerfroid, etc.

H. 621. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 1 plan.

1749-1784. — Bail de terres à Pisseleux. — Procès-verbal de bornage des terres et seigneuries de Chézy et de Brumetz. — Arpentage de la ferme du Couvent et de ses dépendances, à Chézy.

ALLEMAGNE.

Abbaye de Saint-Sauveur de Prumm. (Hommes.)

H. 622. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Bail du domaine de Hucquigny, situé à Flavigny-le-Grand et Beaurain, consistant en terres, prés, rouage et rentes.

MONASTÈRES DE L'ORDRE DE CITEAUX.

Règle de Saint-Benoît et de Saint-Bernard.

Diocèse de Laon.

Abbaye de Foigny.

H. 623. (Registre.) — In-folio, relié ; 222 feuillets, papier.

1131-1673. — « Livre de Foigny », écrit en 1673 par Jean-Baptiste de Lancy, prieur, contenant l'histoire de cette abbaye et de ses domaines. — *Notices historiques* : La Bouteille. (fº 1.) — Aubenton-la-Cour. (fº 10.) — Fligny. (fº 16.) — Landouzy-la-Cour. (fº 18.) — Belleperche. (fº 30.) — Éparcy. (fº 36.) — Landouzy-la-Ville. (fº 53.) — Wattigny. (fº 69.) — Faucouzy. (fº 84.) — Lemé. (fº 99.) — Villancet. (fº 113.) — Évercaigne. (fº 117.) — *Copies de bulles des papes.* — Innocent II confirme à l'abbaye de Foigny ses biens présents et à venir, et notamment ceux donnés par Barthélemy, évêque de Laon, Albert et Robert, abbés de Saint-Michel, le vidame Albert. (1131 ; fº 139.) — Eugène III prend sous la protection du Saint-Siège le monastère de Foigny et ses biens. (1147, 17 des calendes de mai ; fº 141.) — Alexandre III confirme les biens, droits, privilèges et immunités de l'abbaye. (1163-1179 ; fºs 142, 144, 147, 148.) — Il permet à l'abbé élu d'exercer ses fonctions dans le cas où l'évêque ou l'archevêque mis en demeure, tarderaient à lui donner la bénédiction ; (4 des ides de mai ; fº 148 ;) — autorise la conversion des vœux de visiter le saint Sépulcre et les lieux saints, en prise d'habit religieux ; (18 des calendes de juin ; fº 149 ;) — menace d'excommunication les déprédateurs ; (5 des nones de mai ; fº 149 ;) — permet aux religieux de Foigny de ne répondre en fait de dîmes qu'aux personnes de leur ordre ; (17 des calendes de juin ; fº 150 ;) — autorise les paroissiens de la dépendance de l'abbaye de Foigny à déposer en partie contre les déprédateurs ; (4 des nones d'avril ; fº 151 ;) — prohibe la perception de la dîme sur les propriétés que les religieux cultivent par eux-mêmes ou à leurs dépens ; (2 des calendes de juin et 5 des calendes de mai ; fºs 151, 153 ;) — défend d'administrer les sacrements et donner la sépulture aux excommuniés qui n'ont point donné satisfaction ; (8 des calendes de mai ; fº 153 ;) — rétablit la paix entre les abbayes de Foigny et de Bucilly au sujet de l'autel d'Éparcy ; la terre de Lenty est cédée aux chanoines de Bucilly ; (11 des calendes de juin ; fº 154 ;) — établit la démarcation du bois de Wattigny du côté des possessions de l'abbaye de Saint-Michel ; (1180 ; fº 155.) — Luce III autorise les abbayes de Foigny et de Bohéries à faire justice de ceux qui leur causent préjudice (3 des ides de décembre), et à ne point payer la dîme des biens qu'elles cultivent par elles-mêmes ou à leurs frais (17 des calendes de janvier, fºs 158, 159.) — Célestin III confirme à l'abbaye de Foigny l'autel et le domaine de Landouzy. (5 des nones de juillet, première année de son pontificat ; fº 160.) — Innocent III confirme les biens et privilèges de l'abbaye de Foigny et la met sous la protection du Saint-Siège ; (12 des calendes de juin 1204 ; fº 161 ;) — permet d'excommunier les laïques qui exigeront des religieux de Foigny la dîme, et les auteurs de voies de fait sur les clercs, moines et convers de l'abbaye ; (7 des calendes de juin, 3me année de son pontificat ; fº 164.) — Honoré III confère à l'abbaye de Foigny les mêmes droits contre les envahisseurs ; (calendes de décembre ; 1re année de son pontificat ; fº 165 ;) — autorise la fête de la dédicace de l'église de Foigny pour le lendemain de Saint-Brice ; (10 des calendes de février, 1re année de son pontificat ; fº 166 ;) — confirme à l'abbaye de Foigny une forge et des droits de pâturage donnés par R. seigneur de Chimay ; (8me année de son pontificat ; fº 166 ;) — le droit de patronage de l'église de Landouzy-la-Ville, et d'une chapelle en la maison de Thomas de Coucy audit Landouzy ; (17 des calendes de février, 10me année de son pontificat ; fº 167 ;) — une transaction entre ladite abbaye et Hugues de Montcornet pour la possession de terres, bois et pâturages ; (4 des nones de février, 8me année de son pontificat ; fº 168.) — Grégoire IX affranchit l'abbaye de Foigny de dîmes et novales ; (16 des calendes d'avril ; 1re année de son pontificat ; fº 168 ;) — oblige les archevêques de Reims et de Cologne à respecter les décisions pontificales rendues contre les envahisseurs des biens de l'abbaye de Foigny ; (10 des calendes de décembre, 1re année de son pontificat ; fº 169 ;) — fulmine contre ceux qui quittent les domaines de l'abbaye ; (15 des calendes d'avril, 7e année de son pontificat ; fº 170.) — Innocent IV met sous la protection du Saint-Siège les biens et les personnes du monastère de Foigny ; (10 des calendes de janvier et 7 des calendes février, 1re année de son pontificat ; fº 171 ;) — déclare l'abbaye de Foigny exempte

de menues dîmes; (8 des ides de février, 1re année de son pontificat; f° 172;) — ne permet l'excommunication des religieux, domestiques et bienfaiteurs de l'abbaye sans ordre formel du Saint-Siège; (nones de mars, 1re année de son pontificat; f° 173;) — exempte de dîmes et de novales ladite abbaye; (10 des calendes de mars, 1re année de son pontificat; f° 175;) — interdit aux prélats l'évocation des affaires concernant Foigny, sans ordre du Saint-Siège; (7 des calendes de mars, 1re année de son pontificat, f° 176;) — exempte l'abbaye des droits de vinage, péage, rouage, pour le blé, le vin, la laine; (10 des calendes d'avril, 3e année de son pontificat; f° 177;) — interdit aux femmes l'entrée du monastère de Foigny; (4 des ides de septembre, 4e année de son pontificat; f° 178;) — déclare que l'abbaye ne pourra être obligée de vendre ses biens; (4 des calendes de juillet, 3e année de son pontificat; f° 179;) — qu'aucun juge ne peut prononcer contre les religieux de Foigny une sentence d'interdit, de suspension et d'excommunication sans ordre formel du Saint-Siège; (2 des calendes de novembre, 4e année de son pontificat; f° 181;) — autorise les religieux de Foigny à entendre la confession de leurs domestiques et à leur conférer les sacrements; (5 des ides de novembre, 7e année de son pontificat; f° 182.) — Alexandre IV exempte les religieux de Foigny de la dîme des animaux et des fruits; (2 des calendes d'octobre, 1re année de son pontificat; f° 186; — les autorise à n'admettre pour leur imposer pénitence que des personnes de leur ordre; (ides de mars, 2e année de son pontificat; f° 187;) — à refuser des juges hors des limites du diocèse de Laon sans ordre du Saint-Siège; (3e année de son pontificat; f° 188.) — Boniface VIII et Martin II confirment les biens et privilèges de l'abbaye de Foigny; (f°s 188, 189.) — *Copies de chartes et privilèges des rois.* — Louis VI confirme l'établissement de l'abbaye de Foigny. (Laon, 1121; f° 190.) — Louis VII accorde à cette abbaye franchise de droit de passage dans le royaume pour la nourriture, vêtements et autres choses nécessaires aux religieux. (1176; f° 190.) — Louis VIII mande à ses prévôts de Laon et de Saint-Quentin d'assurer leur protection aux biens et *cateux* des religieux de Foigny. (Bruyères, novembre 1224; f° 191.)—Louis IX confirme l'acquisition de la dîme de Saint-Nicolas de Marle et de Thiernu, acquise par les religieux de Foigny. (Février 1268; f° 191.)—Philippe III amortit les biens nouvellement acquis par l'abbaye de Foigny. (Août 1276; f° 192) — Philippe IV confirme les biens de l'abbaye de Foigny et la met sous sa sauvegarde. (Longpont, mai 1300, f° 193; juin 1304; f° 199.) — Il mande au bailli de Vermandois de préserver le monastère de Foigny et ses biens de toute injure et de toute oppression, en employant même ses sergents, conformément aux privilèges des abbayes de l'ordre de Citeaux. (1300; f°s 195, 196.)—Vidimus des lettres de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, de 1271, qui relatent l'exemption de vinage et autres impôts jadis octroyée en la terre de Flandre et de Hainaut par Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, et Baudouin, comte de Hainaut. (Novembre 1301; f° 198.)— Le roi Charles V met sous sa sauvegarde l'abbaye de Foigny. (13 octobre 1381; f° 200.) — Les rois Henri IV et Louis XIII mettent sous leur sauvegarde l'abbaye de Foigny et veulent que les causes de cette abbaye soient portées en première instance au siège présidial de Laon. (Février 1598; f° 203; 1620, f° 206.) — « Estat des héritages annexés aux obits. » — Tableau de fondation de ces obits. — État des menues rentes et droits du couvent de Foigny. — État des immeubles sis à Étréaupont, et rentes provenant de la succession d'Antoine Flameng, familier et *donné* de l'abbaye de Foigny, etc.

H. 624. (Registre.) — In-folio, relié: 160 feuillets, papier.

1242-1668. — « Livre de Foigny. Recueil des plus « notables traittez d'accords et transactions concernant « les affaires de l'abbaye. » — Obligations au paiement de rentes envers l'abbaye de Foigny, par Gui, seigneur de Leschelle, chevalier (1242-49); Anseau de Monceau, écuyer (mars 1324); Jacquemart Dumesnil, écuyer (mars 1326); Isabeau et Marie de Laigny (juin 1326); Alix de Coucy, au nom de Thomas de Vervins, son frère mineur (juin 1332); Colart de Forges, seigneur d'Étréaupont (29 juin 1428). — Gui de Châtillon, comte de Blois, sire de Guise, reconnaît que l'abbaye de Foigny a toute justice du chemin de Routy à Éparcy et en les terres et bois d'Éparcy. Des bornes seront plantées au milieu de ce chemin. (1342.) — Sentence du bailliage de Rumigny, recognitive des droits qu'avait l'abbaye de Foigny de couper les bois, haies et accrues sur les chemins à Wattigny. (Octobre 1343.) — Accord entre les abbayes de Foigny et de Saint-Michel pour la garde de leurs bestiaux dans les bois de Wattigny. (23 janvier 1352-3.) — Thomas de Coucy, sire de Vervins, autorise les religieux de Foigny à prélever annuellement 5 muids de blé sur sa moitié des revenus du moulin de Landouzy-la-Ville, et en cas d'insuffisance des revenus, sur sa part des terrages dudit Landouzy. (Janvier 1354-5.) — Jean de Coucy, seigneur de Havraine, agissant comme bail d'Enguerrand, sire de Coucy, mineur, reconnaît que l'abbaye de Foigny a franchise de vinage en les baronnie de Coucy et châtel enie de Marle. (23 sep-

tembre 1356.)—Rachat par Jean de Beaurepaire, écuyer, moyennant un florin d'or, d'une prestation annuelle de 3 essins de blé due à l'abbaye de Foigny sur sa part de la dîme de Saint-Pierre-lès-Franqueville. (26 février 1363.) — Louis, roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, cède à l'abbaye de Foigny 2 muids et demi de bois en la haie d'Effry, en échange du droit de pêche en la rivière d'Oise, jadis légué par Jacques, seigneur d'Avesnes et de Guise. (1er mai 1407.) — Cession par ladite abbaye aux habitants de Lemé, de leur territoire, à l'exception de la ferme. (13 mai 1646.) — Démarcation des territoires de Lemé et de Voulpaix, etc.

H. 625. (Registre.) — In-folio, relié ; 176 feuillets, papier.

1242-1668. — « Livre de Foigny. » — Double du registre H. 624.

H. 626. (Registre.) — In-folio, relié ; 296 feuillets, papier.

1278-1688. — « Livre de Foigny. Recueil des plus « notables sentences et arrests renduz au proufit de « l'abbaye de Foigny. » — Jean, sire de Proisy, bailli d'Avesnes et de Guise, reconnaît que ladite abbaye est exempte de droits pour les ponts et chaussées, à Prisches (Nord) (1278). — Elle a droit de pâturage des moutons à Étréaupont (1364), et de vinage audit lieu (1377). — Elle perçoit une prestation annuelle de 12 livres parisis sur le vinage de Marle. (13 septembre 1364), ainsi que la taille à Martigny-en-Laonnois (1401), etc.

H. 627. (Registre.) — In-folio, relié ; 232 feuillets, papier.

1266-1664. — « Livre de Foigny. Recueil des ac- « quisitions nouvelles, des donations, des venditions et « des adjudications par décret de l'abbaye de Foigny. » — Autorisation accordée par Clémence, dame de Montcornet, à l'abbaye de Foigny, de la franchise de circulation et de vente des vins. (Juillet 1266.) — Enguerrand, sire de Coucy, donne à ladite abbaye une rente de 2 livres parisis sur le vinage de Marle. (Février 1280.) — Confirmation de droits de pâturage à Signy-le-Petit, par Miles, sire de Noyers et de Signy. (Août 1300.) — Acquisitions de bois à Évercaigne (juin 1303) ; — de droits de pâturage à Rimogne (Ardennes) (janvier 1393) ; — de rentes à Vervins, Colligis, Anizy, Saint-Gobert, Wiège. — Acquisitions et ventes d'immeubles sis à Laon, Landouzy-la-Cour, La Bouteille, Luzoir, Landouzy-la-Ville, Signy-le-Petit, Vervins, Chermizy, Anizy, Englancourt, Bièvres, Ployart, etc.

H. 628. (Registre.) — In-folio, relié ; 200 feuillets, papier.

1268-1621. — « Livre de Foigny. » — Constitutions de rentes en faveur de l'abbaye de Foigny. — Déclarations de biens faites par les tenanciers de ladite abbaye. — Dénombrement des biens de l'abbaye de Foigny, donné au Roi le 12 janvier 1548. — Dénombrements et fois et hommages de la seigneurie d'Arençot. — Testaments : de Béatrix, dame d'Étréaupont, 29 août 1268 ; — d'Agnès de La Viefville, 14 septembre 1481 ; — de Hugues de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes et de Guise, enterré à Foigny, ainsi que sa femme Béatrix et son fils. (Mai 1299.) — Amortissements : par Enguerrand, sire de Coucy, du quart de la dîme d'Origny-en-Thiérache, appartenant à l'abbaye de Foigny ; (février 1310 ;) — par Jean, comte de Roucy, de vinages à Colligis, donnés par Pierre de Fussigny, chevalier; (jeudi après la fête de la Chandeleur 1331-2;) — par Gui de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes et de Guise, de la terre de la Rozière, sise à Faucouzy, vendue par Jean de Monceau, écuyer, et sa femme ; (décembre 1327 ;) — par le roi Philippe III de divers biens et rentes ; (août 1276 ;) — par Louis, duc d'Anjou, comte du Maine, seigneur de Guise et de Ribemont, et Marie de Bretagne, de prés et rentes à Englancourt et Saint-Algis (juin 1362), etc.

H. 629. (Registre.) — In-folio, 468 feuillets, papier ; reliure en veau.

1762-1764. — Terrier de l'abbaye de Foigny, dressé par Jules-Jérôme Dalery, notaire à Vervins. — Tome 1er. — Démarcation des territoires de La Bouteille, Landouzy-la-Cour. — Déclarations des biens possédés par les tenanciers : Antoine Levasseur, laboureur ; Jean Berquet, sergent royal ; Jacques Hubart, briquetier ; Claude Hazard, charron ; Mathieu Postelle, maître chirurgien ; Antoine Michel, laboureur ; Pierre Deruelle, maréchal ; François Couturier, manouvrier ; Louis Bride, manouvrier ; Alexis Favereaux, tailleur d'habits ; François Mabilotte, laboureur ; Joachim Tellier, laboureur ; Louis-Jérôme Baron, contrôleur des actes à Plomion ; Antoine Lefevre, chartreux au Val-Saint-Pierre ; Jean-Baptiste Pinsart, laboureur ; Éloi Supernant, berger, etc.

H. 630. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier ; reliure en veau.

1764-1767. — Terrier de l'abbaye de Foigny. — Tome 2. — Déclarations des biens des fabriques de Landouzy-la-Cour, Vervins ; — des biens détentés par Pierre Michel, garçon majeur au Chaudron ; Marie-Anne Martin, fille majeure ; Pierre Mien, manouvrier ; Louis Mennechet, charpentier ; Joseph Bachelet, laboureur

Jean Debout, garçon majeur; François Devin, laboureur; Pierre Willot, marchand; Louis-Joseph Beaurain, laboureur; Claude Carlier, employé des fermes; Nicolas Sculfort, curé de Beaurain et Flavigny; Antoine Deparpe, laboureur; Denis Lehault, marchand; Nicolas Rabouille, laboureur; Pierre Odent, berger, etc.

H. 631. (Registre.) — In folio, 34 feuillets, papier; relié en veau.

1766. — Dénombrement et procès-verbal d'arpentage par Philippe-César Demante, arpenteur royal du domaine de Foigny, comprenant les censes de la Robinette, de la Rocq-André, de la Brossière, de la Grissolle, de l'Arbre joli; la fosse aux Larrons; la papeterie de la Converserie; la cense du Huteau; les Bassins; les Reppes; la fosse au Meillier; les censes des Fontaines, des Trois Chemins, de Foigny.

H. 632. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1168. — Charte communale conférée à la ville de Vervins par Raoul, sire de Coucy, du consentement d'Agnès, sa femme.

H. 633. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1222-1239. — Chárte d'Anselme, évêque de Laon, attestant que l'abbaye de Foigny a consenti à ce que Thomas de Coucy, seigneur de Vervins, possède l'avouerie de Landouzy-la-Ville, mais sous l'expresse condition qu'en cas d'aliénation le seigneur de Marle en prendrait possession. (Juillet 1222. Sceau d'Anselme.) — Charte par laquelle Thomas de Coucy reconnaît qu'il ne peut agrandir l'étang que l'abbaye lui a permis de construire audit Landouzy auprès de sa maison, et qu'il ne pourra être établi ni étang ni moulin nouveau sans son consentement et celui de l'abbaye. La justice de cet étang sera commune entre les contractants. (1225.) — Charte dudit Thomas, reconnaissant que ladite abbaye lui a accordé deux étangs moyennant une rente annuelle de 5 muids de blé exigible sur sa part de moulin et de terrage, tous droits de justice réservés. (1226, 17 des calendes de septembre.) — Charte par laquelle le même seigneur, du consentement de Mahaut, sa femme, et de ses hommes, abandonne à l'abbaye de Foigny et à ses hommes *l'aisance* entre deux chemins conduisant à Landouzy-la-Cour et à Landouzy-la-Ville. (1226.) — Charte de W. abbé de Thenailles et de L. son prieur, attestant que le chapelain de Landouzy, d'accord avec Thomas de Coucy, a consenti à recevoir de l'abbaye de Foigny 40 livres de la monnaie de Laon, destinées à acheter des rentes en remploi des droits d'oblation. (1233.) — Accord entre l'abbaye de Foigny et ledit Thomas pour la construction d'un fort à Landouzy. (Juillet 1239.) — Sceaux de Thomas de Coucy.

H. 634. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1257-1283. — Charte par laquelle Thomas, chevalier, seigneur de Vervins, reconnaît, avec l'approbation de sa femme Marguerite, que l'abbaye de Foigny a droit à la moitié du produit des amendes du Haudevin et du Tilleul, de terrains défrichés et d'un pré. (Octobre 1257.) — Chartes dudit Thomas, abandonnant à ladite abbaye ses droits sur deux prés qu'elle avait acquis; – portant accord avec l'abbaye que leurs acquisitions à Landouzy seront communes entre eux, à l'exception des meubles que l'abbaye peut acquérir exclusivement à titre gratuit; (février 1261;) — reconnaissant qu'ils peuvent, sans s'indemniser réciproquement, acquérir de leurs hommes jusqu'à concurrence de 4 muids de terre et d'un muid de pré à Landouzy. (Avril 1266.) — Sceaux de Thomas et de Marguerite, sa femme. — Ratification par Enguerrand VII, sire de Coucy, d'un accord intervenu en février 1237 entre son père Enguerrand, Thomas, sire de Vervins, et l'abbaye de Foigny, réglant l'exercice de leurs droits de propriété à Landouzy-la-Ville. (Avril 1283. Sceau dudit Enguerrand.)

H. 635. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1332-1354. — Charte par laquelle Alix de Coucy, fille de feu Jean de Coucy, chevalier, sire de Vervins, ayant le bail de Thomas de Vervins, son frère mineur, atteste que celui-ci doit à l'abbaye de Foigny une rente de 5 muids de blé sur sa part du moulin et du terrage de Landouzy-la-Ville, en compensation de deux viviers dont il a la propriété exclusive. (Juin 1332. Sceau d'Alix.) — Reconnaissance par ledit Thomas de la même dette. (Janvier 1354.)

H. 636. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1758-1776. — Arrancy. — Baux de la ferme d'Arrançot, consistant en terres, prés, bois, vignes, droits de passage.

H. 637. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1724-1789. — La Bouteille et Étréaupont. — Baux et arpentages de moulin à eau, terres, jardins, pâtures, prés, maisons, bâtiments. — Procès-verbal d'arpentage de la cense des Trois-Chemins.

H. 638. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — Bucilly. — Bail de terres.

H. 639. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1749-1768. — Chermizy, Ployart et Vaurseine. — Baux des fermes d'Évercaigne et de Thévigny.

H. 640. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Dercy. — Bail de terres.

H. 641. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1743-1749. — Effry. — Baux de prés.

H. 642. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1745-1788. — Éparcy. — Baux de maisons, terres et prés.

H. 643. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1743-1782. — Étréaupont. — Baux de la ferme d'Aubenton-la-Cour.

H. 644. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1660-1787. — Landouzy-la-Cour, Origny, Landouzy-la-Ville. — Baux de maisons, jardins, terres et prés.

H. 645. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1742-1788. Landouzy-la-Ville. — Baux de terres.

H. 646. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1637-1786. — Laon. — Baux de maison, dite le Petit Foigny et de terres.

H. 647. (Liasse.) — 1 plan.

1709. — Lemé — Plan d'un bois.

H. 648. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1751-1788. — Luzoir. — Baux de terres et prés.

H. 649. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1748-1775. — Macquigny. — Baux de prés.

H. 650. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1764-1773. — Martigny et Bucilly. — Baux de terres.

H. 651. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1741-1787. — Martigny-en-Laonnois. — Baux du moulin et de la ferme du Cellier. — Démarcation des territoires du Cellier et d'Orgeval.

H. 652. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1680-1789. — Monceau-le-Neuf. — Baux, plans et procès-verbal de bornage des fermes de Faucouzy.

H. 653. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier; reliure en veau.

1772. — Procès-verbal de bornage des limites et circonscription des terres et seigneuries de Faucouzy, d'avec les seigneuries et terroirs voisins.

H. 654. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1751-1777. — Mondrepuis. — Baux de terres et jardins.

H. 655. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1745-1781. — Nampcelle-la-Cour. — Baux de prés dits de Saint-Ferjus.

H. 656. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — Neuvemaison. — Bail de pré.

H. 657. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1729-1787. — Origny-en-Thiérache. — Baux de terres et prés.

H. 658. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Thiernu. — Bail de terres et prés.

Abbaye de Bohéries. (Hommes.)

H. 659. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1198. — Audigny. — Charte par laquelle Henri, doyen du chapitre de Guise, et ce chapitre, attestent que les religieux de Bohéries et Gérard, fils de Barthélemy de Monceaux, ont solennellement approuvé devant eux un accord intervenu entre lesdits religieux et Gérard Raget, quant à l'exploitation du domaine de Louvry. Gérard Raget a donné auxdits religieux sa moitié du territoire de Louvry, sous la réserve de 15 muids de terre, mesure de Guise. — Sceau du chapitre de Guise.

H. 660. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier, dont 1 plan.

1660-1789. — Baux de jardin, terres et prés à Bergues; — du moulin à eau, de maison et prés à Bohéries; — de prés à Lonchamps, Noyal et Proix; — de terres

à Cuirieux;—des dîmes et de la ferme du Vivier la Loge, à Grougis; — de terres et prés à Hauteville et Macquigny; — de la ferme de Bohériette, à Jouy. — Plan et arpentage de terres à Iron.

H. 661. (Liasse.) — 1 plan.

1723. — Laval. — Plan du domaine de Mailly, consistant en maison seigneuriale, terres, vignes, prés et bois.

H. 662. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1670-1788. — Baux de terres et prés situés à Longchamps, Macquigny, Mennevret, Monceau-le-Neuf, Morcourt.

H. 663. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1727-1789. — Bail des dîmes de La Neuville-lès-Dorengt;— de pré à Proisy; — de terres à Saint-Martin-Rivière ; — du moulin à vent et de fermes à Vaux-Andigny ; — de terres à Vénérolles et à Verly.

H. 664. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1746. — Déclarations faites au domaine du duché de Guise, des biens possédés par l'abbaye de Bohéries, à Bohéries, Lesquielles, Macquigny, Mennevret, Vaux-Andigny.

H. 665. (Registre.) — Grand in-folio, 40 feuillets, papier ; reliure en veau.

1732-1755. — Plans des domaines de l'abbaye de Bohéries à Audigny, Bohéries, Vaux-Andigny, Bergues, Étreux, Neuvillette, Grougis, Honnechies (Nord), Iron, Mailly (Laval), Marchavenne, Regnicourt, Vadencourt, Tonnelet (Saint-Martin-Rivière). — État des dîmes et prestations.

ABBAYE DE VAUCLERC. (HOMMES.)

H. 666. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1737-1787. — Vêtures et professions des novices admis à l'abbaye de Vauclerc. — Prise d'habit de Jacques Bricard, (abbé de Vauclerc), le 5 janvier 1752, à l'âge de 20 ans.

H. 667. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1700-1786. — Vauclerc et La Vallée-Foulon. — Arpentage des bois des Allemands et de la Roulliez. — Baux de moulins, ferme, terres, jardins et prés.

H. 668. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1704-1786. — Ailles. — Baux de terres et prés. — Obligations à surcens.

H. 669. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1683-1782. — Amifontaine et Juvincourt. — Arpentage et baux de terres.

H. 670. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1676-1728. — Arrancy. — Obligations à surcens.

H. 671. Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1693-1784. — Berrieux. — Arpentage et baux de terres et de vignes —Constitutions de rentes et obligations à surcens.

H. 672. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1719-1782. — Bièvres. — Baux de terres et prés.

H. 673. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1662-1786. — Bouconville. — Baux de prés, marais et terres. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

H. 674. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Bourg et Comin. — Bail de terres.

H. 675. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1719-1782. — Bruyères. —Baux de prés et vignes.

H. 676. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1718-1782. — Cerny-en-Laonnois et Chamouille. — Arpentage et baux de terres, prés et bois. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

H. 677. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1717-1786. — Chermizy, Corbeny, Craonne. — Baux de prés et terres. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

H. 678. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1652-1782.—Craonnelle.—Déclaration et baux de vignes, terres, prés et jardins. — Arpentage de vignes. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

H. 679. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1654-1782. — Cuiry et Chaudardes, Cuissy et Geny, Juvincourt. — Baux et arpentage de terres. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

H. 680. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1704-1786. — Laon. — Baux de maisons et constitutions de rentes.

H. 681. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1720-1766. — Lor, Maizy. — Constitutions de rentes; obligations à surcens. — Sentences de garantie obtenues en la justice de Maizy pour le paiement des arrérages échus.

H. 682. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier, dont 1 plan.

1690-1787. — La Malmaison et Sissonne. — Arpentages et baux des fermes de Frontigny et Robertchamp. — Arpentage et plan de bois.

H. 683. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1718-1726. — Moulins. — Constitution de rente et sentence de garantie du bailliage capitulaire de Laon contre Claude Michel.

H. 684. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier,

1324-1787. — Montaigu. — Donation de la ferme de Pagneux, faite à l'abbaye de Vauclerc par Jean, chevalier, sire de Pagneux. (Mars 1324.) — Reconnaissance par le bailliage de Vermandois d'apposition de sceau par ce seigneur. (1324, mercredi après Pâques fleuries.) — Baux de cette ferme.

H. 685. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1620-1787. — Nizy-le-Comte et Sissonne. — Arpentages, déclarations et baux de la ferme de Mouchery, et de terres situées à Sissonne.

H. 686. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1663-1781. — Oulches. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

H. 687 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1158-1785. — Paissy. — Charte de Gautier, évêque de Laon, attestant que l'abbaye de Braine a fait remise à celle de Vauclerc d'un cens qu'elle lui devait sur des terres sises à Paissy et Vassogne, données à l'abbaye de Braine par Mathilde, femme d'Anseau de Montaigu. (1158.) — Baux et arpentages de terres et prés. Constitutions de rentes et obligations à surcens. (1640-1785.)

H. 688. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier, dont 1 plan.

1677-1790. — Pontavert. — Baux de la ferme de la Pêcherie, de terres, prés et bois. — Plan du grand bois de la Pêcherie.

H. 689. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier, dont 1 plan.

1763-1785. — Saint-Erme, Outre et Ramecourt. — Plan et mesurage de la ferme de Robertcourt, consistant en 744 arpents de terre, dressé en 1763 par Jacques-Étienne Dollé, arpenteur royal à Laon. — Baux de ladite ferme.

H. 690. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 5 pièces, papier.

1719-1790. — Sainte-Croix. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

H. 691. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1701-1784. — Sissonne. — Baux de terres sises à Jeoffrecourt.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

ABBAYE DE LONGPONT. (HOMMES.)

H. 692. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1132-1618. — Cartulaire de l'abbaye de Longpont, dressé en 1735, sous le R. père dom Hyacinthe Dubois, docteur en théologie, prieur de cette maison. — Josselin, évêque de Soissons, fonde l'abbaye de Longpont et confirme ses biens. (1132 ; f° 6.) — Vidimus fait par l'officialité de Soissons de ces fondation et confirmation. (Mardi après la Toussaint, 1397 ; f° 10.) — Le roi Louis VI confirme la fondation de cette abbaye. (1133 ; f° 13.) — Josselin, évêque de Soissons, atteste qu'Yves, comte de Soissons, son vassal, a donné à ladite abbaye des droits de minage et de tonlieu. (1145; f° 13.) — Confirmation des biens et privilèges de l'abbaye de Longpont par le pape Eugène III. (16 des calendes d'avril 1148 ; f° 14.) — N. évêque de Soissons, atteste que Mathieu le Jeune, de Violaine, s'est désisté des droits qu'il prétendait avoir au sujet d'une aumône faite à l'abbaye de Longpont par Mathieu, son aïeul, et Rainold. (1179 ; f° 15.) — Raoul, comte de Soissons, exempte les aubains de tous droits, excepté en cas d'arrestation pour vol, homicide et sang versé. (1206; f° 16.) — Gobert, seigneur de Muret, renonce, comme suzerain, à ses droits sur une vigne vendue par Enguerrand, fils de Jean Aguillon, à Arnoul Tristan. (1207; f° 16.) — Haimard, évêque de Soissons, affirme que Giles d'Oulchy, chevalier, a reconnu devant lui que les religieux de Longpont conservent leur droit d'investiture sur le blé qu'il a acquis de Barthélemy d'Ancienville. (1208 ; f° 16.) — Étienne, évêque de Noyon, atteste qu'Albéric, curé d'Abbécourt, a reconnu devant lui que Philippe Cosses, a légué aux reli-

gieux de Longpont une chataigneraie sise à Vauxaillon, lieudit en Brosse Cosset, dont moitié fera retour à son décès à Cécile, sa femme, à titre de douaire ; mais sa fille Adeline, ladite Cécile morte, livrera annuellement deux essins de chataignes auxdits religieux. (1209 ; f° 17.) — Vidimus des lettres de sauvegarde et de protection accordées aux religieux de Longpont par le roi Philippe-Auguste, en 1221. (F°s 17 à 21.) — Confirmation des biens de l'abbaye de Longpont par le roi Louis IX. (Janvier 1256-7 ; f° 22.) — Amortissement de ces biens par les rois Philippe III, en juillet 1276, et Philippe IV en juin 1304. (F°s 22 à 24.) — Raoul, comte de Soissons, et Adélaïde, sa femme, se désistent de leurs prétentions au sujet des droits de mainmorte qu'ils réclamaient à cause de Guillaume de Chaudun à l'abbaye de Longpont, et reconnaissent que cette abbaye a tous droits sur les aubains, à l'exception de ceux qui proviennent à l'occasion de vol, d'homicide ou de sang versé. (1195 ; f° 24.) — Raoul, comte de Soissons, confirme, à la demande de Jean, son fils aîné, l'accord que celui-ci avait fait avec ladite abbaye, au sujet des acquisitions faites dans le comté de Soissons, consistant en terres, vignes et pressoirs. (Octobre 1230 ; f° 25.) — Jacques, évêque de Soissons, affranchit l'abbaye de Longpont des droits qu'elle lui devait comme suzerain, à cause de ses acquisitions remontant à 40 années. (Août 1230 ; f° 25.) — Vidimus fait par Milon, évêque de Soissons, d'une charte par laquelle Th. roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, abandonne ses droits comme suzerain sur une rente de deux muids de froment donnée par Jean, seigneur de Cramaille, chevalier, et sur toutes les autres acquisitions faites par ladite abbaye. (Juin 1267 ; f° 25.) — Milon, évêque de Soissons, abandonne à l'abbaye de Longpont les droits qu'elle peut lui devoir à raison de diverses acquisitions dans sa censive. (Décembre 1268 ; f° 26.) — Amortissement accordé à ladite abbaye par Gui, sire de Saint-Remy, chevalier, à cause des acquisitions faites dans sa censive. (Juin 1275 ; f° 26.) — Amortissement accordé à la même abbaye par Gui, évêque de Soissons, pour des immeubles acquis dans les mêmes conditions. (1303, samedi de la fête de la décollation de Saint Jean-Baptiste ; f° 26.) — Démarcation de censives entre les abbayes de Longpont et de Saint-Léger, à Chavigny, par N. évêque, et Conon, comte de Soissons. (1178 ; f° 28.) — Remise à l'abbaye de Longpont, de droit de suzeraineté par Raoul, comte de Soissons, pour ses acquisitions. (1200 ; f° 29.) — Transaction entre les abbayes de Longpont et de Saint-Léger, pour la fixation de leurs droits de propriété à Chavigny et Longpont, relatée par R. comte de Soissons, et Haimard, évêque. (1209 ; f° 30.) — Sentence arbitrale de Guillaume de Langres, rendue entre l'abbaye de Longpont et le chapitre de Soissons, pour l'exploitation de leurs domaines. (Juillet 1238 ; f° 31.) — Jacques, évêque de Soissons, approuve cette sentence. (1239 ; f° 35.) — Pierre, archevêque de Rouen, et Robert, évêque de Langres, relatent ladite sentence. (Avril 1239 ; f° 38.) — Le chapitre de Soissons l'adopte. (Août 1239 ; f° 40.) — Sentence arbitrale de G. doyen de Meaux, qui maintient l'abbaye de Longpont dans ses droits de pâturage sur les terrains vagues à Mercin, Saconin, Courmelles, Chaudun, Ressons, Chacrise et Villeblain, contestés par l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. (Septembre 1242.) Acquiescement par ladite abbaye à cette sentence. (Mai 1243 ; f° 43.) — Sentence arbitrale de Guillaume, doyen du chapitre de Soissons, et de Jacques de Saint-Quentin, clerc avocat, qui autorise l'abbaye de Saint-Léger à conserver un mur en sa maison de Chavigny, mais sous la condition qu'elle n'aura point de droit de passage pour 40 voitures en un chemin établi entre les fermes de Chavigny et de Vertesfeuilles. (1307, mardi avant la Pentecôte ; f° 45.) — Le pape Innocent II prend sous la protection du Saint-Siège l'abbaye de Longpont et l'exempte de dîmes. (1141 ; f° 49.) — Eudes, abbé de Saint-Médard, donne à l'abbaye de Longpont une rente annuelle d'un muid de froment et des dîmes, moyennant une autre rente d'un demi-muid de seigle. (Sans date ; f° 49.) — Josselin, évêque de Soissons, donne l'autel de Longpont à l'abbaye de ce nom. (1146 ; f° 50.) — Jean *de Cardineto* et Milessende, sa femme, abandonnent à cette abbaye une rente annuelle de 8 essins de froment et de deux essins un pichet d'avoine. (1212 ; f° 51.) — Gobert, seigneur de Quierry et de Muret, atteste que Jacques de Quierry, son neveu et son homme lige, a acquis de sa sœur Milessende une rente de 18 muids de froment et de 16 muids d'avoine sur l'abbaye de Longpont. (1222 ; f° 51.) — Simon, prévôt du chapitre de Soissons, et Guy, doyen, attestent que ledit Jacques a donné cette rente à ladite abbaye. (1222 ; f° 51.) — Martin, homme de corps, reconnaît, devant l'officialité de Soissons, qu'il doit à l'abbaye de Longpont, à titre de formariage, une somme de 20 livres parisis. (1284, samedi avant la Purification ; f° 53.) — Le roi Louis VII accorde à l'abbaye de Longpont franchise de péage. (1160 ; f° 54.) — Raoul, sire de Coucy, donne à la même abbaye franchise de vinage sur ses terres. (1163 ; f° 54.) — Simon, châtelain de Cambrai, et Ade, sa femme, accordent à l'ordre de Cîteaux franchise de péage et de vinage dans leurs domaines. (1165 ; f° 55.) — Donations de franchises de péage et de vinage faites à l'abbaye de Longpont par Bernard de Moreuil et Agnès, sa

femme; Gérard de Quierzy; Ivon, comte de Soissons; Mathieu, comte de Beaumont; Philippe, comte de Flandre, et Élisabeth, sa femme; Henri, comte de Champagne; Raoul, comte de Soissons; Aélide, dame de Coucy; Baudouin, seigneur de Beaurevoir, chevalier. (1167-1240; f°s 56 à 60.) — Confirmation de ces franchises par les rois de France. (F°s 61 à 70.) — Nivelon, évêque de Soissons, renonce en faveur de l'abbaye de Longpont à tout droit de bénédiction. (1261; f° 71.) — Milon, évêque de Soissons, renonce au droit de bénédiction des Saintes Huiles. (1268-83; f°s 71, 72.) — Gérard, évêque de Soissons, renonce au même droit. (1294, jendi *in cœna domini*; f° 72.) — Vidimus fait par Ébrard, abbé de Clairvaux, en septembre 1313, d'une charte de Gui, évêque de Soissons, portant renonciation au même droit. (1297; f° 73.) — Renonciation à ce droit par Pierre, évêque de Soissons. (1312, lundi après le dimanche des Rameaux; f° 74.) — — Haimard, évêque de Soissons, atteste que G. abbé de Longpont, a affecté à son abbaye une vigne nouvellement plantée près de la chaussée vers la grange du vivier. (1214; f° 74.) — H. abbé de Longpont, approuve l'affectation aux besoins de ses religieux de la vigne de *Monteram bodii* en échange de la précédente défrichée. (1231; f° 75.) — R. abbé de Clairvaux, approuve cette affectation. (Février 1231-2, f° 75.) — Raoul de Berlincourt abandonne à l'abbaye de Longpont ses droits de suzeraineté sur un fief possédé par cette abbaye. (Septembre 1231; f° 75.) — Échange de femmes de corps entre l'abbaye de Longpont et Roger de Violaines, chevalier. (1274; f° 76.) — Fixation par Robert, abbé de Longpont, des gages annuels du portier de son monastère. (1282; vendredi après la Purification, f° 77.) — François Ier établit à Longpont une foire qui se tiendra le lendemain de la Purification, et un marché le mercredi de chaque semaine. (Villers-Cotterets, janvier 1546-7; f° 78.) — Henri II établit à Longpont deux foires; l'une, le dimanche après Quasimodo, et l'autre le jour de Saint-Barthélemy. Il maintient le marché du mercredi. (8 avril 1546-7, avant Pâques; f° 78.) — Fondations d'anniversaires: par H. évêque de Soissons, en 1218; — par Raoul, comte de Soissons, et par Ade, sa femme, en juin 1231; — par Jean, comte de Soissons, en août 1284; — par le roi Philippe IV, en août 1311; — par les exécuteurs testamentaires de Victor Testoris, curé de la paroisse des Saints Innocents, à Paris, le 10 novembre 1459. (F°s 79 à 88.) — Raoul de Soissons, sire d'Ostel, cède à l'abbaye de Longpont les taillis de 123 arpents des bois de Montfaucon et d'Aurapois. (1293, lendemain après la Saint-André; f° 85.) — Robert, abbé de Longpont, accepte la fondation d'anniversaires faits par Jean, évêque de Soissons. (1er juillet 1480; f° 89.) — Sentence arbitrale rendue par Gui, abbé de Saint-Denis de Reims, et André, archidiacre de Soissons, qui met fin à diverses contestations entre les abbayes de Longpont et de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, quant à leurs droits de propriété à Chaudun, Longpont, Violaines. (1194-1204; f°s 92 à 94.) — Haimard, évêque de Soissons, atteste que Jean d'Arcy, chevalier, s'est désisté en faveur de l'abbaye de Longpont des droits qu'il prétendait avoir sur un bois près de Violaine. (1218; f° 95.) — Raoul, comte de Soissons, renonce à ses droits de suzeraineté sur ce bois. (Mai 1218; f° 95.) — Le même évêque atteste que les habitants de Violaine ont approuvé la transaction faite entre les abbayes de Longpont et de Saint-Jean-des-Vignes, quant à la démarcation de leurs censives et à la construction d'un mur de séparation. (1218; f° 96.) — Jean, abbé d'Ourscamp, Jacques, évêque de Soissons, Raoul, abbé de Saint-Jean-des-Vignes, mentionnent cette transaction. (1218, 1219; f°s 98 à 113.) — Jean, chevalier, sire de Buzancy, reconnaît qu'il n'a point de droit de chasse à Longpont. (Mars 1267; f° 113.) — Hervé, sire de Muret, amortit un terrage et un bois acquis à Blanzy. (1280; f° 114,) etc.

H. 693. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe Siècle. — Description des lieux réguliers de l'abbaye de Longpont. (Église, dortoir, chauffoir, infirmerie, réfectoire, appartements des hôtes, cloître.)

H. 694. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1618-1789. — Longpont. — Baux des fermes de Beaurepaire et de La Grange au Vivier; de terres, prés, étangs, faits à Jean Jolly, François Pommier, Simon Legras, Claude Bergeron, Étienne Odoncet, Laurent Marchand. — Arpentage des terres de La Grange au Vivier. — Baux des moulins de Longpont faits à Pierre Simon, Jean Visinier, Antoine Grenache, Nicolas Tatté, Pierre Hirault, Michel Bouchet, Jean Leveau, Martin Lorrain, François Leuillier.

H. 695. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1745-1782. — Chaudun. — Arpentage de la ferme de Luceron. — Baux de cette ferme à Nicolas Toupet, Jean-Baptiste Lépaulart, Étienne Flamand.

H. 696. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1724-1766. — Cocherel (Seine-et-Marne.) — Baux de terres faits à Charles Bataille, Jacques Messier, Pierre Parisis.

H. 697. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — Corcy et Longpont. — Bail de terre lieudit au-dessus de la Pissotte, et d'un pré à Longpont, lieudit sous les bois de la Réserve.

H. 698. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1671-1682. — Courtieux (Oise.) — Baux de la ferme de Beaumé, faits à Michel Bertault, maître chirurgien, et Antoine Hoedon.

H. 699. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1671-1776. — Gandelu. — Baux de grange, cour, jardin, garennes, terres, marais, prés et dîmes, faits à Remy-Pierre Marchant, Antoine Barbier, horloger et armurier, Toussaint de Vendeuil, Jean Senterre.

H. 700. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1725-1776. — Mercin. — Baux du pré dit de Sacy, faits à Jacques Foucon et Jean Leroy.

H. 701. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1644-1782. — Montgobert — Baux de terres, prés, jardins et bois provenant du fief de La Bove, faits à Antoine Noël, Edmond Bridoux, Louis Cagniart, Antoine et Charles Cagniart, Joseph Bangin, Jacques Turlin, Jean-Pierre Bergeron.

H. 702. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1734-1784. — Montigny-Lengrain. — Baux de la ferme de La Gorge, faits à Jean Lemaire, Nicolas Demoulin, Jean-Baptiste Manteau, Anne-Cécile Mocquet, veuve de Louis-François Lebrasseur.

H. 703. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1655-1782. — Mortefontaine. — Baux des domaines de Marival et de Vauberon, faits à Pierre Bouchel, Antoine Chrestien, Nicolas Fouache, Louis Poreau, François Fortier, Charles Boulanger, Pierre Esaillot, Anne-Cécile Lebrasseur, veuve de François Demory.

H. 704. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1729-1776. — Parcy. — Baux de maison, bâtiments, grange, colombier, jardins, prés, terres et bois, faits à Antoine Dequay, Jean Ferté, Étienne-Eustache Pottier.

H. 705. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1734-1759. — Saint-Jean-les-deux-Jumeaux (Seine-et-Marne.) — Baux et arpentage de maison, grange, étables, jardin, terres et sausaie, faits à Jean-François Cornille.

H. 706. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1776. — Saint-Pierre-Aigle. — Bail de la ferme de Vertesfeuilles, fait à Marie-Anne Sery, veuve de Charles Lemaire, maîtresse de poste.

H. 707. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe Siècle. — Soissons. — Arpentage de terre inculte pour extraction de pierres, lieudit le Raide-Mont.

H. 708. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1732-1776. — Vauciennes (Oise.) — Baux des fermes de Plessis-aux-Bois, faits à Jean-Baptiste Mocquet, Antoine Mocquet, Pierre Thomas, Antoine Labbé, Rose-Éléonore Gibert, veuve d'Antoine Labbé.

H. 709. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1691-1762. — Vauxbuin. — Arpentage général du domaine, de la terre et seigneurie de Vauxbuin. — Baux de ce domaine faits à Jean Muselle, Jean Prévot, Étienne Flament.

H. 710. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784. — Villemontoire. — Extraits de baux de terres sises à Charentigny.

H. 711. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782. — Villers-Hélon. — Baux de maison, jardins, verger et terres, faits à François Dars et Marie-Josèphe Blondeau, veuve de Louis Jacquin.

Prieuré de Saint-Lazare de La Ferté-Milon. (Hommes.)

H. 712. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1624-1786. — Donation faite par Gilles Lehaut, curé de Saint-Pierre de Charcy et de Saint-Nicolas de La Ferté-Milon, de maison, jardin et prés sis à La Ferté-Milon. — Baux de maisons, terres et prés sis audit lieu. — Obligations par Esther de Rouy, Jacques Antoine d'Harzillemont, seigneur de Noroy, et Françoise de Garge, sa femme, à un surcens de 9 livres sur 18 arpents de terres à Noroy-sur-Ourcq. — Baux de jardin sis à Passy-en-Valois, faits à Louis Bergeon et Marie-Anne Gode, sa femme.

PRIEURÉ DE VAUCELLES A VAILLY. (HOMMES.)

H. 713. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1781-1788. — Baux de la ferme de La Loge, sise à Sancy, de terres et bois à Celles et Vailly, du moulin à blé du petit Vaucelles, de terres à Vailly et Aizy, appartenant au prieuré du petit Vaucelles de Vailly, dépendant de l'abbaye de Vaucelles, diocèse de Cambrai.

DIOCÈSE DE NOYON.

ABBAYE D'OURSCAMP. (HOMMES.)

H. 714. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 2 plans.

1775-1787. — Plan de la ferme des Abattis, sise à Épagny. — Bail fait à Claude Guilbert, laboureur, de pré sis à Amigny-Rouy. — Bail de terres et prés sis à Guivry; plan de terres audit Guivry, lieudit les Hayettes.

DIOCÈSE DE REIMS.

ABBAYE DE BONNEFONTAINE. (HOMMES.)

H. 715. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 plan.

1788. — Plan du bois de Coingt, dépendant de la mense conventuelle, et calculs à l'appui de ce plan, dressés par Pierre Boutillier, arpenteur à Plomion.

ABBAYE D'IGNY. (HOMMES.)

H. 716. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Extrait d'un bail fait à Henri Goumont par Jean-Charles de Coucy, chanoine de Reims, vicaire général du diocèse, aumônier de la Reine et abbé commandataire de Notre-Dame d'Igny, de la ferme de Resson, comprenant 459 arpents de terres, 34 arpents 40 verges de prés et pâtures et 93 verges de terrains défrichés.

ABBAYE DE LA VALROY. (HOMMES.)

H. 717. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1776-1791. — Extraits de baux de la ferme du Haut-Chemin, sise à Nizy-le-Comte; — de la ferme dite la Cense neuve, sise à Savigny-sur-Aisne (Ardennes); — de la ferme de Saint-Quentin-le-Petit (Ardennes); — de la ferme de La Grange-aux-Bois, sise à Sévigny (Ardennes); — de la ferme de Montigny-la-Cour, sise à Nizy-le-Comte; — de maison, bâtiments, vivier, terres, prés, droits seigneuriaux du prieuré de Sainte-Preuve.

FEUILLANTS.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

MONASTÈRE DE SAINT-BERNARD DES FEUILLANTS DE BLÉRANCOURT. (HOMMES.)

H. 718. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier.

1633-1788. — Baux de terres et prés situés à Blérancourt, Audignicourt, Besmé et Le Fresne. — Obligations à surcens.

H. 719. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1659-1788. — Baux de terres et prés situés à Camelin et Le Fresne, Champs, Saint-Aubin, Selens, Saint-Paul-aux-Bois.

H. 720. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1634-1789. — Vente faite par Anne-Madeleine Potier de Tresmes aux Feuillants de Blérancourt, de la ferme du Mont du Crocq, sise à Selens, moyennant 3000 livres. — Arpentage et baux de cette ferme. — Acquisitions, arpentages et baux de terres situées à Vassens.

CÉLESTINS.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

PRIEURÉ DE SAINTE-CROIX DE VILLENEUVE-LÈS-SOISSONS. (HOMMES.)

H. 721. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1390-1498. — Copie d'une charte par laquelle Enguerrand VII, sire de Coucy, comte de Soissons, fonde un monastère de 12 religieux Cél stins en sa maison de Villeneuve-lès-Soissons, et la dote de 400 livres de rentes annuelles et perpétuelles, à percevoir à Villeneuve, Amigny et Bagneux. (26 avril 1390.) — Lettres patentes du roi Louis XII assignant aux Célestins de Villeneuve 400 livres tournois de rentes sur des immeubles situés à Leury, Clamecy, Bucy et Amigny-Rouy, conformément aux intentions de son père et de Louis, duc d'Orléans. (Novembre 1498.) Enregistrement de ces lettres à la Chambre des Comptes de Paris. (13 novembre 1498.)

H. 722. (Cahier.) — In-f°, 48 feuillets, papier.

1760. — Arpentage général figuré fait par Louis-Alexandre-Clément Beaumont, des biens appartenant aux Célestins de Villeneuve, consistant en maison con-

ventuelle, église, bâtiments, cours, jardins, terres, prés, vignes et bois, et en différents marchés de biens.

H. 723. (Liasse.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1706-1781. — Transactions, quittances, contrats rédigés par Gervais, notaire à Soissons, d'acquisitions et d'échanges des biens possédés par les Célestins de Villeneuve, à Soissons, Villeneuve-Saint-Germain, Clamecy, Cys-la-Commune, Crouy, Venizel, Vregny, Bagneux, Amigny-Rouy, Acy, Billy-sur-Aisne, Celles-sur-Aisne, Juvigny, Mortefontaine, Braine, Chavonne.

H. 724. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1641-1761. — Acy. — Arpentage et baux de maison, jardins, vignes, aulnaies.

H. 725. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1673-1720. — Auffrique et Nogent. — Réobligations par Antoine Demory, grenetier au Grenier à sel et procureur du Roi au bailliage de Coucy, à un surcens de 35 sous sur une maison et un jardin sis à Gommeron.

H. 726. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 39 pièces, papier.

1551-1780. — Bagneux. — Baux du moulin à blé, de maison, cour, jardins, terres, prés et sausaie, faits à Nicolas Sauvaige, André Navet, Charles de Gonnelieu, seigneur de Poullandon, Pierre Poullet, vigneron, Pierre Petit, Louis Bacquet, Charles Sagny, Crépinien Laurendeau.

H. 727. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1746. — Bagneux. — Terrier et plans indiquant les lieuxdits, les noms des propriétaires, la contenance et les limites des propriétés.

H. 728. (Registre.) — Grand in-folio, 74 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle. — Plans de la terre et seigneurie de Bagneux, et de propriétés à Billy, Acy et Venizel.

H. 729. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1669-1786. — Arpentage et baux de terres, bois, vignes, jardins et carrière situés à Billy-sur-Aisne et Venizel. — Arpentages figurés de maisons, pressoir banal, terres, prés et vignes sis à Bonnes. — Baux de maison, grange et vignes sises à Celles-sur-Aisne ; de terres et bois sis à Chassemy.

H. 730. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1540-1775. — Clamecy, Terny, Crouy. — Baux de maison, prés, terres, vignes et jardins, faits à Philippe Fagnier, Claude Bricotteau, Benoît Leduc, Antoine Dudrumel, Louis Desmoret, Sébastien Féré, Louis Morbois, Pierre Sampité, Jean Dru, Crépin Montier, Germain Delaforge, Jean Moisnet, Charles Nouviant, Antoine Lévêque, etc.

H. 731. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1675-1782. — Baux de terres situées à Crouy. — Arpentage et baux de la ferme de Moreuil des Tournelles, située à Épagny. — Dénombrement du fief d'Éterpigny (Somme), présenté par les Célestins de Villeneuve à Louis, duc de Saint-Simon, à cause de sa baronnie de Benay unie à son duché. — Baux de ce fief faits à Louis Polleux, Jean-Louis Quentin, Charles-François Frion.

H. 732. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1508-1768. — Juvigny. — Baux des fermes du Closet et de Juvigny ; de maison, carrière, terres, vignes, jardin, faits à Nicolas Leroux, Antoine Blanchart, Anne Mauprime, veuve Pigeon, Eustache et François Lecomte, Valentin Allart, Hercule Bobeuf, Nicolas Roger, Barbe Michault, veuve Pigeon, Jean Fleury, Nicolas Boullenois, Mathieu Maillart, Augustin Poidevin, etc.

H. 733. (Liasse.) — 18 pièces, papier, dont 1 plan.

1522-1770. — Acquisition de deux rentes, l'une de 18 livres 15 sous ; l'autre, de 12 livres 10 sous à percevoir sur des immeubles situés à Leuilly. Réobligation par Philippe Oger au paiment de ces rentes. — Plan figuré de terres et marais situés à Marest-Dampcourt. — Dénombrements du fief de Pouy situé à Mortefontaine, mouvant de la seigneurie de Cuise. Baux de ce fief, consistant en ferme, maison, grange, étables, jardin, terres et prés. — Baux de maison, jardin et terres situés à Neuville-sur-Margival, faits à Charles Lequeux et Jean Capigny.

H. 734. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1445-1575. — Ressons-le Long. — Obligations à divers surcens par Pierre et Charles Lefèvre, François Demolin, Féry Barbier, Émery Durant, Philippe Lequery, Barthélemy Delatombe, Jean Hicbacq.

H. 735. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1634-1774. — Baux de terres situées à Sermoise. — Baux de maisons situées à Soissons, rues de la Buerie ou des Cordeliers, faits à Antoine de Tournay, contrôleur général des finances en la Généralité de Soissons,

Pierre-François Lefebvre, sieur du Quesnoy, Antoine Naudet, organiste de la cathédrale, Antoine Quinquet, maître ès arts. — Bail du moulin à blé de Vassens, fait à Simon Vuarnier. — Baux de terres situées à Vouël ; — de maison, vignes, terres, prés et bois situés à Vregny.

PRIEURÉ DE SAINT-PIERRE AU MONT DE CHARTRES DE COMPIÈGNE.

H. 736. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1759-1788. — Baux de maison, grange, bâtiments, cour, jardins et vignes, fermés de haies vives, situés à Montigny-Lengrain, faits à François Tassien, Pierre Guérin et Jean-François Desmoulins.

ORDRE DE PRÉMONTRÉ.

DIOCÈSE DE LAON.

ABBAYE DE PRÉMONTRÉ (CHEF D'ORDRE.) (HOMMES.)

H. 737. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1210-1287. — Charte par laquelle Enguerrand, sire de Coucy, reconnaît que l'abbaye de Prémontré possède le droit de prendre le bois mort nécessaire à son usage, et qu'elle possède en outre des versants de montagnes couverts de bois près d'Hubertpont. (1210, 15 des calendes de mai ; copie moderne.) — Compromis par lequel R. évêque de Laon, et l'abbaye de Prémontré s'engagent à soumettre à l'arbitrage de Jean de Ribemont, clerc, et de Jean de Leuze, écolâtre de l'église Saint-Étienne de Troyes, leurs différends quant à la possession de bois et des moulins d'Achery, d'immeubles et droits seigneuriaux à Achery, Brancourt, Merlieux, Soupir. (1287 ; original en latin et copie moderne.)

H. 738. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1699. — Bail général des revenus des biens de l'abbaye de Prémontré, sis entre La Fère et Coucy, fait pour 9 ans à Jean Mennesson, bourgeois de Paris, par Michel Colbert, abbé de Prémontré, et ses religieux, moyennant 27,892 livres 5 sous 4 deniers, 50 muids de froment et 40 muids d'avoine, mesure de Soissons.

H. 739. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 96 pièces, papier, dont 1 plan.

1518-1785. — Prémontré. — Baux de maisons, terres, prés, vignes, jardins, carrières et bois, loués à Claude Collin, Florent Fossier, Philippe Durieu, Pierre Morlot, Jean Levasseur, Martin Riboulet ; Jean Poullet, Adam Legrand, Antoine et Hector Macadré, Julien Dumont, Pierre Desportes, Pierre Bourguignon, Jean Carrière, Louis Tavernier, Charles Lescareux, Pierre Valissant. — Sceau de Jean de Pruetis, abbé de Prémontré. — Arpentage de vignes, terres et prés.

H. 740. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier,

1626-1789. — Prémontré, — Arpentage et baux du moulin Regnault et de ses dépendances, faits à Maurice Morbo, Chrétien Boulanger, Angustin Boulongne, Nicolas Doinet, François Ancel, Louis Lescareur. — Autorisation accordée à l'abbaye de Prémontré par la table de marbre de Paris d'assigner pour fait de chasse, Deville, de Cuizy-en-Almont, et le valet du sieur de La Vernade, devant le juge qui a fait l'information. (19 février 1683.)

H. 741. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1172-1334. — Achery. — Charte de Gautier, évêque de Laon, attestant qu'Herbert, maire d'Achery, qui avait inquiété longtemps l'abbaye de Prémontré quant à la possession de terres à Achery, a renoncé à ses prétentions, du consentement de sa femme et de ses enfants, en présence de Gautier, archidiacre, Gautier, trésorier, Jean, doyen de Marle, Guillaume abbé de Cuissy, Roger, seigneur de Rozoy. (Laon, 1172 ; *in loga nostra ante salam* ; original en latin et copie moderne.) — Charte de Roger, évêque de Laon, attestant que Jean de Yrizun et ses frères, ont renoncé à leurs injustes prétentions sur une terre sise à Achery, donnée à ladite abbaye par Gui, leur père, avant son départ pour Jérusalem, en présence de Robert, doyen de Laon, Hugues, abbé de Saint-Vincent Raoul, abbé de Saint-Nicolas de Ribemont. (1181 ; cloître de l'abbaye de Sainte-Benoîte d'Origny. Sceau en cire rouge dudit évêque, attaché avec une lanière de cuir blanc. Original en latin et copie moderne.) — Charte de Pierre de Viri, chevalier, seigneur de Commenchon, attestant que noble femme Helvide de Manessies, sa vassale (*homo mea*), a cédé du consentement de ses enfants, à l'abbaye de Prémontré, la rente d'un demi-muid de froment, mesure de Saint-Quentin, qu'elle percevait annuellement sur son moulin d'Achery, à cause de l'écluse et d'un aqueduc se dirigeant de la rivière d'Oise sous Vendeuil jusqu'audit moulin. (1225. Original en latin et copie moderne.) — Abandon fait à l'abbaye de Prémontré, sous le scel du bailliage de Vermandois, par Gillebert le Retonderres et Jeanne Pressuine, sa femme, fille de feu Jean Pressin, habitant de La Fère, moyennant la somme de 100 sous parisis bonne monnaie et forte payée comptant, d'une

rente de 4 jalois de blé provenant de la succession dudit Pressin et exigible sur le moulin possédé par ladite abbaye à Achery. (19 avril 1334. Original en langue vulgaire et copie moderne.)

H. 742. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1416-1787. — Achery-Mayot, Le Sart. — Arpentage et baux du moulin d'Achery-Mayot, du droit de pêche, de ceux de justice moyenne et basse sur l'Oise, à Achery, de terres et prés. Ce moulin, d'après un bail de 1601, avait été détruit lors du siège de La Fère, et le preneur s'engageait à le reconstruire.

H. 743. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Allemant. — Bail de terres et prés fait à François Moreau.

H. 744. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1251-1727. — Amigny-Rouy. — Charte par laquelle Simon, seigneur d'Amigny, chevalier, amortit, moyennant 60 livres parisis et 12 setiers de froment mesure de Chauny, au profit de l'abbaye de Prémontré, des prés légués à celle-ci dans sa censive par Jean, son oncle, et Ermine. (Avril 1251.) — Donation faite à ladite abbaye par Jacques Dequin, bourgeois et juré de Saint-Quentin, de 5 faulx de pré sises à Amigny-Rouy, à charge de services religieux. (28 novembre 1507.) — Prise de possession de ce pré et obligation à surcens.

H. 745. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1173-1218. — Anizy-le-Château. — Charte par laquelle Gautier, évêque de Laon, cède à l'abbaye de Prémontré 6 jalois de terre sur le mont de Beaumont, moyennant un cens annuel de 6 deniers. (1173). – Charte d'Anselme, évêque de Laon, attestant que Guillaume de Monthiémont a cédé, à ladite abbaye, 3 muids moins un setier de vinage moyennant 16 livres de la monnaie de Laon. (1218.) — Copies modernes de ces documents.

H. 746. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1483-1751. — Anizy-le-Château. — Acquisitions faites par l'abbaye de Prémontré de terres, vignes, prés et bois. — Arpentage de ces immeubles et baux faits à Antoine Constans, Pierre Tourbier, Salomon Clauet, notaire, Antoine Tourbier, chirurgien, Jean Fournier, Claude Boulanger, Zacharie Boutart, etc.

H. 747. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1486-1789. — Anizy-le-Château. — Acquisitions et baux de terres, prés, bois, des fermes de Penancourt et de Ruisselois, loués à Gobert Jacquemart, Jean Chardenne, Jean Pennier, Charles Duroyaume, Étienne Masson, Jean-Baptiste Dufresne, Pierre Bailly, etc.

H. 748. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1510-1788. — Bagneux. — Baux de terres et vignes faits à Jean Maillet, Charles Barbier, François Sauvage, Nicolas Sauvage, Étienne et Charles Mangart, Alexis Barbillon. — Sceau de l'abbaye de Prémontré attaché à un bail de 1573.

H. 749. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1478-1759. — Barizis. — Baux de terres et jardins faits à Étienne Chinet, Michel Cattier, François Duparc, Louise Rossignol, Antoine Leprince.

H. 750. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1501-1766. — Bassoles-Aulers. — Constitution de rentes à percevoir sur la cure de Bassoles-Aulers. — Acquisition d'un pré sis lieudit à la Place. — Baux et arpentages de terres, jardins, prés et vignes.

H. 751. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 3 pièces, papier.

1562-1607. — Beautor. — Baux de terres faits à Jean de Marizelle, Christophe Lefebvre, Nicolas Marizet. — Empreinte du sceau de l'abbaye de Prémontré à un bail de 1582.

H. 752. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1765. — Berlancourt (Oise). — Bail de terres fait à Charles Wisbecq, berger.

H. 753. (Cahier.) — In-8°. 34 feuillets, parchemin ; couverture en parchemin.

1135-1251. — Bieuxy. — Cartulaire de Valpriez, précédé d'une table des matières en 4 feuillets. — Josselin, évêque de Soissons, atteste que Wiard de Vaubuin et Ade, sa femme, ont donné le quart de Bieuxy à l'abbaye de Prémontré. (1135 ; f° 5.) — Hugues, abbé de Prémontré, atteste : que Gérard de Coucy, dit Dolsez, a cédé au même monastère sa terre de Beroucourt moyennant une rente de 7 muids de muage, dont 2 de froment, 2 de seigle et 3 d'avoine, avec l'assentiment de Gui, châtelain de Coucy, seigneur suzerain. (1145 ; f° 6 ;) — que Pierre de Frescencourt a donné à la même abbaye un droit de vinage depuis l'embouchure du ruisseau de Basce jusqu'à celle de l'Ailette. (1165 ; f° 7 ;) — que Pierre de Biuci, chevalier, ratifie une donation qu'il avait faite à ladite abbaye. Il a également cédé

un droit de rouage sur la ferme qu'elle possède à Bieuxy, une carrière, et l'exemption de la banalité du pressoir. (1152; f° 8.) — Raoul, sire de Coucy, ratifie cette dernière donation. (1165; f° 9.) — Échange de terres entre Simon et l'abbaye de Prémontré. (1184; f° 11.) — Thierry de Beaurieux, chevalier, du consentement d'Adelvie, sa femme, cède à ladite abbaye ses droits de dîme. (1182; f° 12.) — Acensement fait à l'abbaye de Prémontré par Gilbert de La Ferté, de ses droits feudataires à Bieuxy. (1142; f° 13.) — Haymard, évêque de Soissons, relate cet acensement et ajoute qu'il a été ratifié par les héritiers dudit Gilbert. (1212; f° 14.) — Raoul, sire de Coucy, atteste que Louis de Frescencourt, chevalier, a donné à l'abbaye de Prémontré ses droits sur la dîme de Bieuxy. (1184; f° 16.) — Sentence d'Ingrand, abbé de Saint Médard, et juge désigné par le pape, qui reconnaît ladite abbaye propriétaire depuis 30 ans, d'une terre, en vertu d'une donation et non en vertu d'une vente, comme le prétend André, clerc de Juvigny. (1174; f° 17.) — Raoul, sire de Coucy, atteste que Riche de Chaum a donné à l'abbaye de Prémontré ce qu'il possédait à Chavigny, et que Jean, fils de Robert, a ratifié cette donation, en stipulant toutefois un mode d'exploitation et de partage de revenus entre ladite abbaye et lui. (1173; f° 18.) — Philippe de Nouvron, chevalier, agissant pour sa sœur Mathilde, donne à l'abbaye de Prémontré la part qu'elle pouvait avoir dans le pressoir de Bainnoys, et le droit de rouage que lui devaient les religieux de Valpriez, sa part d'un pré, des droits de cens dans la censive de l'abbaye de Saint-Médard, un demi-muid de terre au mont de Coucy et enfin un droit de vinage sur le domaine de Valpriez. (Sans date; f° 20). — Raoul, sire de Coucy, atteste que Pierre de Binci a donné à l'abbaye de Prémontré ce qu'il possédait *in Monte Familiaco*, tant en terres que bois, et renoncé à ses prétentions sur 8 essins de terre. (1181; f° 21.) — Haymard, évêque de Soissons, atteste que Simon de Chavigny, chevalier, se disposant au départ contre les Albigeois, a donné deux pièces de terre sises au mont de Bieuxy, à l'abbaye de Prémontré, qui, par reconnaissance, gratifie ce chevalier de 120 livres de la monnaie de Laon. (Juillet 1210; f° 24.) — Aélide, dame de Coucy, approuve le compromis fait entre cette abbaye et les habitants de Bieuxy, au sujet de la vente de diverses terres sises audit Bieuxy, dont ils étaient censitaires envers la même abbaye (Mai 1214; f° 25.) — Donation faite devant Haymard, évêque de Soissons, à l'abbaye de Prémontré, d'une terre entre Bieuxy et Valpriez, par Ade, veuve de Thomas de Fismes, chevalier, sous condition que la donatrice sera inhumée dans l'église de Prémontré. (1209; f° 26.) Enguerrand, sire de Coucy, atteste que Gui de Bieuxy a renoncé à ses contestations sur la validité de cette donation. (Octobre 1242; f° 26.) — Renaud, châtelain de Coucy, remet à ladite abbaye les devoirs de fief pour une rente de 9 essins due à Ade de Vaurezis, chevalier. (1228, février; f° 27.) — Haymard évêque de Soissons, atteste qu'Helvide, veuve de Philippe de Montgobert, chevalier, a cédé à l'abbaye de Premontré, une rente d'un demi-muid de froment, mesure de Soissons, assignée sur la maison de Valpriez. (Septmonts, veille des ides de mars 1218; f° 28.) — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste que les héritiers d Ade, veuve de Thomas de Fismes, chevalier, ont ratifié la donation faite par celle-ci à l'abbaye de Prémontré, de 14 essins de terres sises à Bieuxy, mesure de Soissons. (Mai 1240; f° 29.) — Le même archidiacre atteste que Gui de Bieuxy a renoncé à ses prétentions sur 14 essins de terres données à la même abbaye par Ade, veuve de Thomas de Gernicourt, chevalier. (Octobre 1242; f° 30). — Échanges de terres sises à Bieuxy, faits entre l'abbaye de Prémontré, d'une part, et Sarra de Bieuxy, veuve de Raoul, et Thomassin de Bieuxy. (1230-33; f°s 30, 31.) — Donation faite à ladite abbaye par Anselme, chanoine d'Autrèche, de maison, bois, vignes et terres à Bieuxy, à charge de célébration d'anniversaire. (Octobre 1230; f° 31.) — Obligation par Hauvide, dame de Vaurezis, à une rente de 10 sous parisis envers l abbaye de Prémontré sur la terre de Bagneux. (Juin 1246; f° 32.) — Vente faite devant l'officialité de Soissons à ladite abbaye par Raoul de Vaurezis, écuyer, d'environ 3 essins de terres sises entre Bieuxy et Valpriez. (Mars 1250-1; f° 33.)

H. 754. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1145-1251. — Copies modernes de chartes transcrites au cartulaire de Valpriez, (H. 753,) portant les dates de 1145, 1184, 1174, 1173, 1181, 1210, 1242, 1228, 1218, 1241, 1230, 1233, 1251.

H. 755. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 sceau; 7 pièces, papier.

1214-1786. — Bieuxy. — Charte d'Aélide, dame de Coucy, attestant que les habitants de Bieuxy ont fait un compromis avec l'abbaye de Prémontré, au sujet de la vente de terrains dont ils étaient censitaires, (1214; original en latin et sceau de ladite dame.) — Règlement sur le pâturage de Bagneux, entre ladite abbaye et Florent Havot, seigneur de Bagneux, qui se reconnaît débiteur d'une rente de 60 sous parisis. (Septembre 1265:

original en langue vulgaire. — Transaction entre les habitants de Bieuxy et l'abbaye de Prémontré, qui ne leur reconnaît le droit de recueillir le chaume que le mois après l'enlèvement des récoltes. (Décembre 1308 ; original en langue vulgaire.) — Abandon fait à ladite abbaye d'une rente d'un demi-muid de blé, mesure de Soissons, par Isabelle Chambaudon, veuve de Guillaume de Laon, sur la ferme de Valpriez. (13 mai 1390 ; original en langue vulgaire.) — Copies modernes de ces documents. — Rescision de baux et baux de la ferme de Valpriez.

H. 756. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 3 pièces, papier.

1213-1439. — Brancourt. — Charte par laquelle Haymard, évêque de Soissons, atteste que Simon de Leuilly, chevalier, et Mathilde, sa femme, ont cédé à l'abbaye de Prémontré 50 essins de terre entre Brancourt et le moulin Liébuin et une autre terre en échange de terres sises à Leuilly, et d'un petit bois contigu à celui de Tinselve. (Août 1213 ; original en latin ; sceau en cire brune d'Haymard.) — Renonciation faite devant l'officialité de Laon par Robert Vastable, de Brancourt, à ses prétentions sur une vigne entre Brancourt et Liébuin, en la vallée Martin. (Avril 1239 ; original en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Prémontré par Alexandre Zunquin, dit des Cames, bailli et capitaine de Coucy, de maison, jardins, vignes, à charge de services religieux. (1430-39.) — Copies modernes de ces documents.

H. 757. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1442-1788. — Brancourt. — Acquisitions et baux de terres labourables, jardins, prés, vignes et masures. — Obligations à surcens sur divers immeubles.

H. 758. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier,

1617-1774. — Brancourt. — Baux du moulin à blé et à huile de Liébuin et de ses dépendances, faits à Nicolas Boulogne, Jacques Duparc, Louis Bourgogne, Sébastien Debrie, Louis Tardieu, Pierre et Louis Cugnet, Antoine Lefèvre.

H. 759. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1556-1765. — Braye-en-Laonnois. — Baux de vignes faits à Pierre-Charles Pasquier, Pierre Navet, Florent et Antoine Duchesne, François Charpentier, Charlotte Baillan, veuve Delespine.

H. 760. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1720. — Bretigny (Oise). — Bail de maison et jardins, fait à Simon Guilbert, laboureur.

H. 761. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 6 pièces, papier.

1137-1214. — Bucy-le-Long. — Charte de Josselin, évêque de Soissons, attestant que Renaud, comte de Soissons, a, du consentement de Bathilde, sa femme, cédé à l'abbaye de Prémontré, l'emplacement du moulin des Roches, sis à Bucy-le-Long, moyennant une rente annuelle de 2 muids de froment, mesure de Soissons. (1137 ; original en latin.) — Charte du même évêque attestant la remise faite à l'abbaye de Prémontré par Liziard, vicomte de Bucy, du tiers de la dîme des vignes ; la donation faite à ladite abbaye par Emmeline, sœur dudit Liziard, de sa maison affranchie de toutes redevances par Renaud, comte de Soissons ; diverses donations de rentes, pressoirs, vignes, masures, faites par Mathilde, femme de Berard de La Porte l'évêque, Asceline et autres. (Sans date ; original en latin ; sceau en cire brune de Josselin, attaché à une lanière de cuir blanc.) — Confirmation par le même prélat, de la donation faite en 1124 à ladite abbaye par Ives de la Chaine, de maisons, vignes, terres et vinage. (1149 ; original en latin ; sceau de Josselin.) — Charte dudit Josselin attestant que Mathilde, veuve de Berard de La Porte, a donné, à ladite abbaye, plusieurs vignes et maisons. (Original en latin et sceau. — Donation faite par Raoul, archidiacre de Soissons, à l'abbaye de Prémontré, de la vigne Harzillière, sise à Bucy-le-Long. (1212 ; original en latin et sceau dudit Raoul.) — Cession faite à ladite abbaye par Raoul, comte de Soissons, d'une rente annuelle de 5 muids de blé mesure de Soissons, sur son droit de sesterlage audit Soissons, en échange du moulin des Roches, de vignes et terres au-dessous de Bucy-le-Long. (1214 ; original en latin.) — Copies modernes de ces documents.

H. 762. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1260-1758. — Bucy-le-Long. — Baux de maison, terres et vignes faits à Jean Buin, Thierry Leroux, Jean Rogier, Pierre Duruel, Pierre et Jean Songon, Simon et Nicolas Thomin, Antoine Macadré, Antoine Judas, Claude Dutour de Noirfosse.

H. 763. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 1 pièce, papier.

1189. — Canizy (Somme). — Charte par laquelle Obert, abbé de Prémontré, et son monastère, attestent

qu'Alard de Cressy et Malducte, sa femme, fille d'Ermenric, leur ont cédé leurs droits sur le moulin de Canizy, moyennant un cens annuel de 6 muids de grains exigible à la Toussaint. (1189; original en latin et sceau dudit abbé.) — Copie moderne de cette charte.

H. 764. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 1 pièce, papier.

1147. — Caulaincourt et Lanchy. — Charte de Simon, évêque de Noyon, attestant que Foulques Obelin et Berte, sa femme, ont donné à l'abbaye de Prémontré leur terre de Lanchy, un four et une masure à Caulaincourt. (1147; original en latin; sceau en cire brune dudit évêque.) — Copie moderne de cette charte.

H. 765. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1563-1788. — Caulaincourt. — Baux de terres et dîmes à Caulaincourt, Vrechy et Beauvois, faits à Antoine Hau-sart, Antoine Faizelet, François Jancourt, Jean Vinchon, Antoine Cospart, Pierre Cadet, Jean Bourlon, Louis et Robert Delvigne. — Déclarations des terres possédées par l'abbaye de Prémontré à Caulaincourt, Vraine et Peuilly (Somme), en 1614.

H. 766. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1520-1786. — Cessières. — Baux de terres, vignes, prés et jardins dépendant de la ferme de Roc, faits à Pierre et Guillaume Gobereau, Adrien Hamel, François Pioche, Louis Deboue, Henri Leroy, Jean-Nicolas Boulogne, Pierre Guillaume, Nicolas Lemaire, Jacques Carlier.

H. 767. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1214-1782. — Chaillevois. — Charte de Robert, évêque de Laon, contenant cession faite par Pierre de Wez, à l'abbaye de Prémontré, d'une vigne sise à Chaillevois, en échange du moulin du Wez, d'un pré et d'un courtil. (1214; original en latin.) — Acensement d'un bois à Jean de Beaulne par l'abbaye de Prémontré, sous réserve des droits de justice. (30 novembre 1415.) — Baux de terres faits à Salomon Clauet, notaire, et à Claude Berthaut.

H. 768. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1624-1727. — Champs. — Baux d'un pré faits à Jean Flahaut et Simon Descarsins.

H. 769. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 sceaux; 3 pièces, papier.

1142-1233. — Chauny. — Charte de Simon, évêque de Noyon, attestant que Godon, fils de Wautier de Viry, a donné à l'abbaye de Prémontré, pour le repos de son âme, la moitié du four de Chauny. (1142; original en latin.) — Cession faite par les religieux de Saint-Éloi-Fontaine à ceux de Prémontré, d'une maison et ses dépendances, sises à Chauny, en échange du moulin de Sinceny et de ses dépendances. (Avril 1223 ; original en latin ; sceau de Simon, abbé de Saint-Éloi-Fontaine, et fragment de sceau de l'abbaye dudit Saint-Éloi.) — Cession faite devant l'officialité de Noyon par Geoffroy de Senicourt, d'un surcens de 15 sous parisis et de 6 chapons sur une masure et ses dépendances à Chauny. (Octobre 1233; original en latin ; sceau de ladite officialité.) — Copies modernes de ces documents.

H. 770. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1432-1787. — Chauny et Viry-Noureuil. — Baux de maisons, jardins, terres et prés faits à Pierre Flabault, Jean Rouart, Pierre Petit, Jean Rivaige, Pierre Postel, Pierre Dermigny, Charles Tondu, Antoine Anceau, François Darcourt. — Obligations à surcens.

H. 771. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1605-1781. — Chavignon. — Baux de prés faits à Mathieu Mantel, curé de Vaudesson, Claude Bailly, Nicolas Labiche, Catherine Lefèvre, veuve de Joseph Droux.

H. 772. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1220-1617. — Chavonne. — Charte de J. évêque de Soissons, attestant que Hude, veuve d'Odon Caegne, et son fils Bauduin Flamens, ont donné à l'abbaye de Prémontré, la moitié d'une maison, des terres, vignes et rentes à Chavonne. (Décembre 1220.) — Baux de vignes.

H. 773. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1222-1231. — Chevresis-Monceau. — Chartes de Jean, seigneur de Housset, et d'Anselme, évêque de Laon, attestant que Gérard Pallars de Parpes et Adelide, sa femme, Gobert, son fils, ont, en leur présence, vendu à l'abbaye de Prémontré trois parcelles de terre près de la ferme de Valécourt. (1222; originaux en latin.) — Donation faite à ladite abbaye par Jean, seigneur d'Housset et Gérard de Parpes, de terres devant cette ferme. (1224; original en latin et sceau de Jean.) — Charte de Conrad, abbé de Prémontré, attestant que Gui, curé de Monceau, a donné à son monastère deux pièces de terre sises à Valécourt. (Septembre 1231 ; original en latin.) — Copies modernes de ces documents.

H. 774. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1387-1780. — Chevresis-Monceau. — Baux de la ferme de Valécourt, faits à Jean Homard, Jean et Germain Denis, Jean Coulon, Nicolas et Jean Guiot, Nicolas et François Lhote. — Arpentage et partage de cette ferme entre l'abbaye de Prémontré et le chapitre de Laon.

H. 775. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 4 pièces, papier.

1173-1268. — Coucy-la-Ville. — Cession faite par l'abbaye de Nogent à celle de Prémontré, d'une terre moyennant une redevance annuelle de deux essins de grains, mesure de Soissons, l'un de froment, l'autre d'avoine. (1173 ; original en latin.) — Confirmation par Aélide, dame de Coucy, de diverses rentes ; de la donation faite par Raoul de Coucy, son époux, à l'abbaye de Prémontré, des moulin et étang de Coucy-la-Ville, en toute franchise, et cession du bois au Tristre, près Pinon, moyennant un cens annuel de 10 livres 15 sous, monnaie de Soissons, et du pré Garnier, sous le cens d'un denier. Elle permet à tous autres que ses vassaux d'aller faire moudre audit moulin, et approuve le bornage de ses bois d'avec ceux de Prémontré. (1207 ; original en latin ; débris de sceau d'Aélide.) — Confirmation de cette charte par Étienne, évêque de Noyon. (1207 ; original en latin.) — Cession par les religieux de Prémontré à ceux de Nogent, d'une rente de 10 setiers de vinage en échange de 9 setiers et demi d'autre vinage. (Décembre 1228 ; original en latin ; sceaux de Gautier, abbé de Nogent et de son abbaye.) — Donation faite devant l'officialité de Laon par Simon Clouet et Béatrix, sa femme, à l'abbaye de Prémontré, de terre sise à Coucy-la-Ville. (Septembre 1268 ; original en latin.) — Copies modernes de ces documents.

H. 776. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1436-1785. — Coucy-la-Ville. — Acquisitions, baux et déclarations de terres, prés, vignes, moulin à huile, maison, jardins, loués à Henri Sodoyer, Jean Morel, Jean Prévost, Georges Roussel, Pierre Baudé, Simon Mennessier, Martin Badin, Henri Harlan, Gabriel Dussaussois, Éloi Lescareux. — Obligations à surcens.

H. 777. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 4 pièces, papier.

1142-1284. — Rozières (Coucy-la-Ville). — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, attestant que Boniface, prévôt d'Enguerrand, sire de Coucy, Helvide, sa femme, et ses fils, ont donné à l'abbaye de Prémontré des terres et bois contigus à ce qui avait été donné par Thomas de Coucy. (1142 ; original en latin.) — Cession faite par les religieux de Nogent à ceux de Prémontré, de 4 muids de terre entre Rozières et Buin, et d'un droit de terrage, en échange d'autres terres et droit de terrage. (1228 ; original en latin.) — Remboursement fait à Gilles, curé de Coucy-la-Ville, de la rente d'un pichet de blé à lui due par l'abbaye de Prémontré sur une terre vis-à-vis la porte de Rozières. (Janvier 1258 ; original en latin.) — Cession à *main ferme* faite à l'abbaye de Prémontré, par Mathilde, femme de Gilles Desfossés, bourgeois de Crépy, de 7 pièces de terre, moyennant une rente annuelle de 18 jalois de blé exigible à Coucy-la-Ville. (1284 ; original en latin ; sceau de Gui, abbé.) — Copies modernes de ces documents.

H. 778. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1488-1782. — Rozières (Coucy la-Ville). — Déclarations et baux de la ferme de Rozières, faits à Jacques Lecointe, Charles et Jacques Blot, Thomas Tribouillois, Louis Scrive. — Reconnaissance faite par Jean de Longueval qu'il n'a point de droit de terrage sur 14 setiers de terre dépendant de cette ferme. (26 octobre 1488.) — Sentence du bailliage de Coucy qui maintient l'abbaye de Prémontré dans la possession de 3 pichets de terre à Rozières. (14 juillet 1501.) — Arrêt du Parlement de Paris qui confirme à ladite abbaye l'exemption de dîmes des terres de ladite ferme.

H. 779. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 4 pièces papier,

1249-1629. — Coucy-le-Château. — Cession faite devant l'officialité de Laon par Enguerrand, fils de Pierre Mère, à l'abbaye de Prémontré, d'une vigne lieudit en Chevreçon, en échange de deux autres à Coucy-la-Ville. (Septembre 1249 ; original en latin.) — Vente faite sous le scel du bailliage de Coucy par Jean de Leuilly, dit Damigny, écuyer, et Gobain, son frère, et Gille de Marteuil, leur mère, à ladite abbaye, d'une maison sise à Coucy-le-Château. (12 mars 1367 ; original en langue vulgaire et sceau dudit bailliage.) — Baux de vignes faits à Innocent Lucier, Antoine et Thomas Varlet.

H. 780 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1575-1788. — Coucy-lès-Eppes. — Déclarations et baux de maison, terres, bois, vignes, prés, jardin, faits à Jean Mignot, Gobert Prudhomme, Jean Sonnet, Jacques Piètre, Lazare Prudhomme, Louis Lecomte, Claude Coulbaut, Antoine Lepage, Simon Desmaret.

H. 781. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1246-1783. — Crécy-au-Mont. — Approbation par Guillaume de Leuilly, chevalier, de la donation faite jadis par Jean Groigne, chevalier, en l'abbaye de Prémontré, de 4 faulx de pré sis à Béthancourt. (Janvier 1246-7.) — Reconnaissance faite par Colart Lermite, maire de Coucy, qu'il possède, au nom d'Isabelle, sa femme, un fief sis à Crécy-au-Mont, de la mouvance de la châtellenie de Coucy. (1454.) — Baux de terres, prés et vignes ; obligations à surcens.

H. 782. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1166-1786. — Crépy-en-Laonnois. — Donation faite à l'abbaye de Prémontré par Gautier, chevalier, et sa femme Mainsende, d'un pré et d'une vigne. (1166 ; original en latin.) — Donation faite à ladite abbaye par Renaud et Emmeline, sa femme, de maison, terres et cens. (1209 ; original en latin.) — Donation de moitié d'une maison à la même abbaye par Jean de La Viefville, prêtre. (1545.) — Baux de maisons, masure et jardins.

H. 783. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 20 pièces, papier.

1282-1751. — Cys-la-Commune. — Bail du four banal de la commune de Cys, fait par l'abbaye de Prémontré aux habitants de Cys. (Août 1282 ; original en langue vulgaire ; sceau de ladite commune.) — Arpentages, déclarations, baux de maisons, vignes, jardins, terres, prés, bois et vinage faits à Antoine Renard, Bertrand Pontrain, André Despargny, Josias Demorienne, Claude et Antoine Hardouin, Eustache Chenu.

H. 784. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier, dont 2 plans.

1575-1784. — Dorengt. — Baux du moulin à eau et de ses dépendances, faits à Antoine Hauy, Pierre Noiret, Simon Lescrignier, Antoine Milland. — Plans des bois et baux de la ferme de Ribeaufontaine, faits à Pierre Riencourt, seigneur de Parfondru, écuyer, Nicolas Petit, sieur de La Barlière, Antoine Pigeon, Louis et Jean Dehon, Antoine Michon, Nicolas Davoine.

H. 785. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1605-1784. — Douchy. — Arpentages et baux de terre et prés situés à Douchy, Fluquières, Germaine, Hérouel, Flavy-le-Meldeux (Oise), Hombleux et Voyenne (Somme), faits à Nicolas Rozier, Quentin Lefèvre, Antoine Bouton, Jean-Louis Demarolle. — Baux des grosses et menues dîmes de Douchy.

H. 786. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1690-1779. — Épagny. — Arpentages et baux de terres faits à Charles Chotin, Charles Coutay, Louis Évrard. — Dénombrement des fiefs de la Tour d'Épagny et de Bretigny, sis à Épagny, présenté au comté de Soissons, par Charles François de Sevelinges, écuyer, en décembre 1739.

H. 787. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Esquehéries. — Bail du tiers des dîmes fait à Jean-Baptiste Marlot, curé d'Esquehéries.

H. 788. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1515-1787. — Faucoucourt. — Déclaration et baux de maison et terres faits à Ancelot Legrand, Lucien Desen, Claude Constant, Bertrand Lange, Jacques Daudigny, Abraham Daudigny, Jacques Poilvez, Jean-Nicolas Boulongne. — Obligations à surcens.

H. 789. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 6 pièces, papier.

1231-1770. — Flavy-le-Meldeux (Oise). — Ventes faites devant l'officialité de Noyon à l'abbaye de Prémontré, de 4 setiers de terre par Jean de Nesles, et de six setiers de terre par Renaud Tabernarius. (1231 ; originaux en latin ; sceaux de ladite officialité.) — Baux de terres faits à Charles et André Santerre. (1745-1770.)

H. 790. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1 sceau ; 1 pièce, papier.

1238. — Folembray. — Confirmation faite devant l'officialité de Laon par Jean Pluker, de la donation faite à l'abbaye de Prémontré par Hurel, chevalier de Verneuil, son père, du pré, dit de Ruel, sous Folembray. (Mars 1238 ; original en latin et copie moderne ; sceau de ladite officialité.)

H. 791. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1146-1786. — Foreste. — Acensement fait par l'abbaye d'Homblières à celle de Prémontré, consistant en terres, prés, bois, pâturage, cours d'eau, moulins, moyennant une redevance annuelle de 10 muids de grains, mesure de Saint-Quentin, dont 9 de froment et un d'avoine. (1146 ; original en latin.) — Baux de la ferme et des dîmes d'Hérouël faits à Antoine Fouquier, Pierre Fouquier, Éloi Fouquier de Tinville, seigneur d'Hérouël, et Louise Martin, sa femme. (1518-1786.)

H. 792. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — Fressancourt. — Bail fait à Jean-Baptiste Mignot, de la maison seigneuriale, granges, écurie, bergerie, colombier, jardins, terres, prés et aunaies.

H. 793. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 7 sceaux ; 12 pièces, papier.

1135-1446. — Germaine. — Charte de Simon, évêque de Noyon, attestant qu'Adelvie, surnommée Machanie, veuve de Gui de Guise, a donné, en présence de Barthélemy, évêque de Laon, et du consentement de ses jeunes fils Bouchard et Godefroy, à l'abbaye de Prémontré, avant d'y prendre l'habit de religion, son alleu de Germaine, sous la réserve de la justice. (1135 ; original en latin.) — Cession faite à ladite abbaye par Pierre Musan, chevalier, du consentement d'Aélide, sa femme, et de ses enfants, d'une rente de 12 muids de froment, exigible sur la ferme de Germaine. (Décembre 1251 ; original en latin ; sceau de l'officialité de Noyon.) — Cession faite devant Nicolas, évêque de Noyon, et R. doyen de chrétienté de Saint-Quentin, par Élisabeth Musarde, de Saint-Quentin, et Jacques, son fils, sous réserve d'usufruit, de cette rente de 12 muids de froment, mesure de Saint-Quentin, sur ladite ferme. (Janvier 1231-2 : originaux en latin ; sceau dudit doyen.) — Cession faite à l'abbaye de Prémontré par Pierre de La Bourbleuse, ou du Plessis, d'une rente de 5 muids et demi de blé, mesure de Ham, sur celle de 17 muids et demi qu'elle lui devait. (Juin 1250 ; original en latin et sceau dudit Pierre.) — Confirmation de cet abandon par Jean de Boskiaus, chevalier, en qualité de seigneur suzerain. (Juin 1250 ; original en latin.) — Cession faite à la même abbaye, par Pierre Crétin de Viry et Marie, sa femme, d'une rente de 5 muids et demi de froment exigible sur la ferme de Germaine. (Juin 1250 ; original en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Prémontré par Videle, fille de Claraud d'Hérouël, et femme de Geoffroy Parmentier, de 3 setiers une verge et demie de terre à Germaine. (Avril 1255 ; original en latin.) — Cession faite devant l'officialité de Noyon à ladite abbaye par Jean Lewain et Aélide, sa femme, de 36 setiers de terre, mesure de Saint-Quentin, et d'un cens annuel de 3 deniers sur une maison à Germaine. (Décembre 1263 ; original en latin et sceau de ladite officialité.) — Échange de terres entre l'abbaye de Prémontré et Geoffroy de Meschames, chevalier, sire d'Auroir. (1264 ; original en langue vulgaire.) — Vente faite à ladite abbaye par Jean et Étienne Dufour de 5 setiers 5 verges et demie de terre, mesure de Saint-Quentin, à Germaine. (Janvier 1264-5 ; original en latin.) — Rachat par la même abbaye de la rente de 12 muids de blé et 8 muids d'avoine, redue à Pierre de La Bourbleuse. (Janvier 1266 ; original en latin ; sceau de l'officialité de Noyon.) — Donation faite à l'abbaye de Prémontré par Simon Legrain de Lanchy, écuyer, de 6 setiers de terre. (Avril 1274 ; original en langue vulgaire.) — Donation faite à ladite abbaye par Robert de Coucy, chanoine et chantre de Cambrai, de 600 florins à charge de services religieux, et en outre 200 florins et diverses terres sises à Germaine. (1371, 8 octobre.) — Ratification de cette donation par le chapitre général de l'ordre. (10 octobre 1446.) — Copies modernes de ces documents.

H. 794. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin : 34 pièces, papier, dont 1 plan.

1491-1785. — Germaine. — Déclarations et plans du domaine de Germaine. — Baux de ce domaine au profit de Jean Rogier, Éloi Fouquier, Gilles Werrier, Pierre Lefebvre, Antoine et Charles Lebesgue, Antoine Dollé, Pasquier Robert, Augustin Fouquier, Marguerite Malézieux, Morand Delavigne, etc.

H. 795. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1739-1774. — Golancourt (Oise.) — Baux de terres labourables et prés faits à Louis Poitevin, Antoine Bleuet, Charles-Antoine Larcanger, Jean Lessertisseur, Jean Pellalon, Louis-François Poitevin.

H. 796. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1469-1784. — Guny. — Déclarations et baux de maison, terres, vignes, faits à Jean Laignère, Jean Devraine, Jean Rolland, Pierre Scellier, Nicolas Delacroix, Antoine Folliart, Pierre Lafontaine, Charles Durand et sa veuve.

H. 797. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1139-1249. — Hannape. — Confirmation par Barthélemy, évêque de Laon, des donations faites à l'abbaye de Prémontré par Albéric de Nouvion, chevalier, du consentement de sa femme et de ses enfants, de la terre d'Hannape ; par Renier, meunier, de son moulin d'Hannape ; par Nicolas, chanoine de Saint-Jean de Lesquielles, de l'autel et de la dîme d'Hannape. (1139 ; original en latin.) — Charte par laquelle Bouchard, seigneur de Guise, atteste que diverses donations ont été faites à l'abbaye de Prémontré : en 1135, par lui et son frère Godefroy, de l'alleu de Germaine ; en 1138, par Albéric de Nouvion, chevalier, du territoire d'Hannape ; par Richer, de l'abandon de ses prétentions, grâce à 'intervention desdits Bouchard et Godefroy ; par

Guiffrid et Arnoulf, de l'abandon de leurs terres et prés à Hannape ; en 1147, par ledit Bouchard, se disposant à partir pour Jérusalem, de tout ce qui se trouvait en dehors du château et de la terre de Ségard, possédée à titre d'alleu, du consentement d'Adelide, sa femme, et de Godefroy, son frère ; enfin, en 1155, par Roger, châtelain, de l'église de Dorengt. (Original en latin ; sans date.) — Acensement fait par l'abbaye de Fesmy à celle de Prémontré, de l'alleu de Saint-Gervais de Guise, sis à Iron, moyennant une redevance portable et annuelle de 4 muids de froment, mesure de Guise. Gautier, évêque de Laon, approuve cet acensement. (1156 ; originaux en latin. — Le même évêque confirme à l'abbaye de Prémontré le droit de nomination à la cure d'Hannape, et la donation du moulin de Ribaudon, faite par Renier Curauz. (1173 ; original en latin.) — Transaction entre les abbayes de Maroilles (Nord) et de Prémontré. Celle de Maroilles cède des bois et terres, et s'engage à ne pas construire dans la portion de sa censive contigüe aux vergers et jardins de la ferme d'Hannape, moyennant une rente annuelle de 4 muids de froment médiocre, mesure de Guise, exigible en la maison d'Hannape aux octaves de la Saint-Martin. (1181 ; original en latin.) — Charte par laquelle Jacques, seigneur de Guise et de Lesquielles, abandonne à l'abbaye de Prémontré, le bois d'Hannape. (1186 ; original en latin.) — Ratification de cette cession par Wautier, seigneur d'Avesnes, et par Adelvie, sa mère. (Juillet 1202 ; originaux en latin.) — Attestation par l'officialité de Laon et par Jean, abbé de Prémontré, qu'Ade de Leskiéres, a donné à l'abbaye de Prémontré, un muid de terres sises à Hannape et un cens de 8 sous blancs pour l'entretien d'un cierge qui doit brûler jour et nuit devant le grand autel de l'église de Prémontré. (Février 1248-9 ; originaux en latin) — Copies modernes de ces documents.

H. 798. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1462-1788. — Hannape. — Baux, arpentages, bornage et plans des moulins à eau, maisons, terres, prés et bois loués à Jean Guilbert, Georges Trelet, Pierre Gossart, Quentin Péronnet, René-Joseph Lagasse, Hector Demonceaux, Raphaël de Martigny, Nicolas Warin, Isaïe Groullart, André Carlier. — Plan des lits de la rivière aux abords du moulin. — Vente faite à l'abbaye de Prémontré par Quentin Péronnet, de maison et bâtiments près du moulin. — Plan général des bois d'Hannape, contenant 1092 jalois 40 verges. — Déclaration des biens et héritages légués et donnés à l'église d'Hannape.

H. 799. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1443-1680. — La Fère. — Donation de prés faite à l'abbaye de Prémontré par Marguerite Tonnelette, dite la Cordonnière, à charge de services religieux. (18 mars 1443.) — Délivrance faite à ladite abbaye, du legs de Jean Cadot, chanoine de Saint-Jean-au-Bourg, natif de La Fère, d'une maison sise rue du Pont, à charge de services religieux. (9 mai 1457.) — Baux de prés sis à La Fère, lieudit en Équefort.

H. 800. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 11 pièces, papier.

1147-1408. — La Ferté-Chevresis. — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, attestant que Bliard de La Ferté a cédé, à l'abbaye de Prémontré, diverses terres. (1147 ; original en latin.) — Chartes de Hugues, abbé de Prémontré, constatant le don fait à son abbaye par Hellin, clerc de l'abbaye de Saint-Foillant, de terres qu'il avait acquises pour le labour d'une charrue. (3 originaux en latin, sans date, et 2 sceaux de l'abbaye de Prémontré.) — Attestation par Guillaume, seigneur de Wiège, chevalier, Ade, sa femme, et Enguerrand de Coucy, qu'Anselme de Fay et Élisabeth, sa femme, ont vendu à l'abbaye de Prémontré 18 jalois de terres, mesure de La Ferté. (Juillet-août 1221 ; 3 originaux en latin.) — Donation faite devant l'officialité de Laon, à la même abbaye, par Robert de Fay, de la terre dite La Broche. (Août 1231 ; original en latin.) — Vente faite à ladite abbaye par Adam Cokiaus et Éve, sa femme, de 8 jalois de terre, mesure de La Ferté. (Février 1231-2 ; original en latin.) — Donation et vente de terres à ladite abbaye par Jean de Sarteau et Mathilde, sa femme. (Décembre 1232 ; original en latin.) — Attestation par Jean Kahayre d'Origny, chevalier, et Mathilde, sa femme, du rachat fait par l'abbaye de Prémontré d'une rente annuelle de 4 muids de blé, due sur la ferme de Ferrières. (Mai 1245-48 ; 2 originaux en latin ; sceau de Jean Kahayre.) — Cession faite par Raoul Garlas de Richecourt, chevalier, à la dite abbaye, de 24 jalois de terres, mesure de La Ferté et d'un droit de terrage, en échange d'autres terres. (Août 1261 ; original en latin.) — Remise faite par Jacques d'Enguien, chevalier, seigneur de Wiège, et Marie de Roucy, sa femme, à ladite abbaye, de droits de terrage, moyennant une rente annuelle de 4 muids de grain dont deux tiers blé tierçain et un tiers avoine, mesure de La Ferté. (1408.) — Copies modernes de ces documents.

H. 801. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1608-1787. — La Ferté-Chevresis. — Déclarations

et arpentages de la ferme de Ferrières. — Baux de cette ferme faits à Nicaise Carlier, Jean-Jacques Crochart, Jean Crochart, François Coulon, Étienne Crochart, Pierre Carlier, François Capelet, Jean Coulon, Jacques Crochart, Pierre Coulon, Jean-Louis Wateau, Louis Bonneterre, Nicolas Blain.

H. 802. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1137-1784. — Charte de Simon, évêque de Noyon, attestant qu'une transaction a été faite entre l'abbaye de Prémontré, d'une part, et Herzele et Robert Crevez, son époux, d'autre part, au sujet de biens indûment donnés et au mépris de la coutume de la contrée, par Eudes de Lanchy, à ladite abbaye. (1137 ; originaux en latin.) — Charte du même évêque, attestant que Simon d'Urvillers a approuvé le don fait à ladite abbaye par Alaïde, fille de Bauduin de Lanchy, de la terre de Lanchy, de sa mouvance. (1147 ; original en latin.) — Copies modernes de ces documents. — Arpentage et bail de terres à Lanchy.

H. 803. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1477-1601. — Landricourt. — Constitution d'une rente de 24 sous parisis au profit de Jacques Condel par Pierre Baston. — Commission pour le nantissement de cette rente. — Nantissement en la justice de Courval. — Rétrocession de cette rente audit Condel par Jean, son fils. — Donation de ladite rente à l'abbaye de Prémontré par Jacques Condel. — Titres nouvels donnés par Georges et Guillaume Regnault, Laurent Belin, Valentin Feron et Marie Tolan, veuve de Pierre Deville.

H. 804. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1588-1665. — Laniscourt et Molinchart. — Baux de maison, jardins, vignes, bois et prés, faits à Jean Pétré, Laurent Périer, Pierre Josnet, Nicolas Périer, Claude Étienne, Thomas Périer, Louis Letulle, Jacques Périer.

H. 805. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 plan.

1773-1786. — Leuilly. — Plan de la ferme de Tinselve et de ses dépendances, et bail de cette ferme.

H. 806. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1125-1195. — Lizy. — Donation faite par Barthélemy, évêque de Laon, à l'abbaye de Prémontré, du moulin de Barthel. (1125 ; original en latin.) — Attestation par Geoffroi de Senlis, prévôt du Roi, que Thierry de Suzy et Éremburge, sa femme, ont vendu, à ladite abbaye, les droits qu'ils avaient sur ce moulin. (1195 ; original en latin.) — Copies modernes de ces documents.

H. 807. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1137-1786. — Marest-Dampcourt. — Charte de Simon, évêque de Noyon, attestant que Godo, fils de Gautier de Viry, dit le Gros, a acensé, à l'abbaye de Prémontré, le domaine de Thury et ses dépendances, consistant en une femme du nom d'Hersende et sa progéniture, un moulin, des prés et pâturages. (1137 ; original en parchemin.) — Arpentages et baux de la ferme de Thury, affermée à Antoine Bacquet, Martin Marin, Charles de Théis, Pierre Lemaire, Charles Chery, Sébastien Devaulx, Charles Marin, Robert Gomant, Pierre Lepage, Pierre Lesage, Jacques Lesage, Nicolas Souaille, etc.

H. 808. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 19 pièces, papier.

1587-1784. — Merlieux, Lizy, Montbavin. — Arpentage et baux de terre, vignes, bois, maison, dîmes, affermés à Jean Moreau, François Couvreur, Benjamin Lemiste, Pierre Dollé, Louis Hennin, Claude Dumotier, Nicolas Couvreur, François Dumotier, Étienne Leroy.

H. 809. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1548-1756. — Molinchart. — Baux de maisons, jardins, terres, bois et prés affermés à Pierre Bove, Michaut Desmasures, Jean Delacroix, Florent de Chantepré, Antoine Delorme, Hubert Charpentier, Pierre Debrecourt, curé de Molinchart, Guillaume Charon, Siméon Fontaine, Jean Lebugle, Nicolas Lebœuf, Pierre Leroy, Jean Bigot. François Huet, Claude Coppin.

H. 810. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1612-1624. — Montbavin. — Baux de terres et savarts faits à Louis Couvreur et Denis Poullet.

H. 811. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1262-1268. — Montigny-sur-Crécy. — Donation faite à l'abbaye de Prémontré par Bauduin Vilains, écuyer, et Isabelle, sa femme, d'une rente de 9 jalois de blé tierçain, mesure de La Ferté, exigible à Montigny-sur-Crécy le 1er octobre. (Janvier 1262 ; original en latin.) — Reconnaissance faite par Arnoud de Montigny, écuyer, d'une rente de 18 jalois de blé sur la grange de Montigny, acquise par ses prédécesseurs. (Avril 1268 ; original en latin.) — Copies modernes de ces documents.

H. 812. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1704-1783. — Morsain et Vézaponin. — Baux de

terres et prés faits à Charles Moslin et Charles-Benoît Picot.

H. 8'3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1327-1603. — Nouvion-et-Càtillon. — Donation faite aux abbayes de Prémontré et de Nogent par Guillaume, sire de Coucy, d'une rente de 21 livres parisis, que lui devaient les habitants de Nouvion-l'Abbesse, et approbation de cette cession par Isabelle de Saint-Pol, femme dudit Guillaume. (Juillet 1327 ; original en langue vulgaire.) — Constitution au profit de l'abbaye de Prémontré, par Jean de Beaucaisne, d'une rente de 30 sous tournois, à cause de l'admission de son neveu, Adam Roland, en qualité de novice en ladite abbaye. (20 février 1552.) — Obligation par Jean et Jacques Gallois, au paiement de cette rente.

H. 814. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1564-1789. — Nouvion-le-Comte. — Baux de terres faits à Michel Gilles, Simon Hernu, Étienne Poitevin, Antoine Delafaux, Liénard Blin, Philippe Lafaux, François Lafaux.

H. 815. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1650-1758. — Noyon. — Obligations à surcens sur des maisons, par Germain Roussel, Nicolas Legrand, Jacques Troussel, Joseph Vasseur, Simon Legrand.

H. 816. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1491-1628. — Ostel. — Baux de bois et terres faits à Mathieu Davesne, Nicolas Chastelain, Nicolas Lethellier, Pierre Davesne, Pierre Legrand, Jean Benjamin.

H. 817. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1574-1785. — Pinon et Allemant. — Baux de terres et prés affermés à Thomas et Crépin Leroy, Pierre Gennart, Antoine Darsonville, François Moreau.

H. 818. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1228-1676. — Quincy-Basce. — Abandon par Enguerrand, sire de Coucy, au profit de l'abbaye de Prémontré, d'une aunaie à Basce, pour l'indemniser du préjudice qu'il lui a causé, en s'emparant de prés à Briquenay et Saint-Lambert. (Juin 1228 ; original en latin.) — Legs faits à ladite abbaye par Gaucher de Blangy, écuyer, gruyer de Coucy, d'une rente de 40 sous à prendre sur ses immeubles sis à Quincy, à charge de services religieux. (21 avril 1437.) — Baux de prés et terres sis à Quincy, affermés à Jean Leroux, Pierre et Sébastien Liennart.

H 819. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1146-1788. — Remies. — Donation faite à l'abbaye de Prémontré par le roi Louis VII, de sa part du moulin d'Archantré. (1146 ; original en latin.) — Attestation par Gautier, doyen de Laon, et son chapitre, que ce prince a donné deux tiers dudit moulin, et qu'ils ont abandonné le surplus, moyennant un cens annuel de 4 muids de froment. (1149 ; original en latin.) — Vidimus de cette charte fait par Jean Lamore, garde-scel du bailliage de Vermandois. (23 avril 1487.) — Vidimus fait par Mathieu Larchier, notaire apostolique, en 1448, d'un accord entre le chapitre de Laon, les sires de Coucy et de Mesbrecourt, portant fixation des droits de pêche et de justice, au-dessus et au-dessous du moulin d'Archantré. (Avril 1315.) — Arpentage et baux du moulin d'Archantré, de son emplacement, du cours d'eau, de terres, prés et jardins loués à Bastien Delarue, Jaspart Masse, Pierre Violette, Pierre-Vincent Delaplace, François Landouzy, Jacob Denis, Jacques Deseremy, Mathieu Caurier, Guillaume Caron, Jean-Baptiste Delvarde, Mathieu Duchesne, Pierre Gaudefroy, curé de Mesbrecourt.

H. 820. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1228-1765. — Royaucourt-et-Chailvet. — Reconnaissance faite devant l'officialité de Laon, par Jean Helier, Simon et Robert Chokes, envers l'abbaye de Prémontré, d'une rente de 20 sous, monnaie de Laon. (Janvier 1228-9 ; original en latin.) — Baux de maison et terres louées à Pierre Lemoisne, Remy Hannus, Jean de Courtonne, Nicolas Himbert, Nicolas Houdré, Anne Flacon, Honoré Mathieu, etc.

H. 821. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1460-1787. — Saint-Quentin. — Contrat d'acquisition et baux de maisons et jardins, situés rues du Puits, de la Rose, de Sainte-Pécinne, des Linières, ruelle Saint-Nicolas. — Constitutions de rentes ; obligations à surcens. — Arrêt du Conseil d'État du 15 février 1735, autorisant l'abbaye de Prémontré à faire construire des greniers à sel et à les louer. — Bail de ces greniers fait à Nicolas Desboves, adjudicataire général des fermes.

H. 822. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Servais. — Obligation par Charles Chà-

breux, marchand à Servais, au paiement d'un surcens de 30 sous sur une maison.

H. 823. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1133-1151. — Sinceny. — Cessions faites à l'abbaye de Prémontré : par Renier, fils d'Albert de Roy, du tiers du moulin de Sinceny, moyennant une prestation annuelle de 4 muids de froment, mesure de Chauny ; — par Ado Juseir et Benzeline, sa femme, de leurs droits sur ce moulin, moyennant une rente annuelle de 2 muids de froment ; — par Odo de Seraucourt, Philippe, Wautier et Marcel, ses fils, de leurs droits sur le même moulin, moyennant une rente annuelle de 4 muids de froment et de seigle, mesure de Chauny. (1133 ; originaux en latin.) — Charte de Bauduin, évêque de Noyon, attestant que Wautier de Seraucourt et Marcel, fils d'Odon, surnommé le Loup, ont donné à l'abbaye de Prémontré, devant le chapitre général, une rente de 4 muids de froment exigible sur ledit moulin. (1151 ; original en latin.) — Copies modernes de ces documents.

H. 824. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1584-1784. — Sinceny et Pierremande. — Baux de maison, terres et prés loués à Pierre et Nicolas Brochard, Claudien Geffroy, Augustin Guyart, Antoine Doublet, curé de Pierremande, Augustin Lescareux, Dominique Nattier.

H. 825. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 19 pièces, papier.

1124-1768. — Soissons. — Charte de Liziard, évêque de Soissons, attestant qu'Ivon et Helvide, sa femme, ont donné à l'abbaye de Prémontré leurs personnes, vignes, pressoirs. (1124 ; original en latin.) — Chartes de Josselin, évêque de Soissons, attestant : que l'abbaye de Prémontré a cédé à Liziard, fils d'Ernaud de la Chaîne, une maison provenant des libéralités d'Ivon et d'Helvide, en échange d'une vigne au Clos ; qu'Ernould de la Chaîne et Sibille, sa femme, ont donné à ladite abbaye leur vigne de Perroisselle. (1141-1142 ; originaux en latin.) — Confirmation par le même évêque des donations faites à l'abbaye de Prémontré par Ivon et Helvide et d'autres habitants de Soissons. (Sans date ; original en latin.) — Attestation par le chapitre de Soissons que Gautier de La Porte, l'un de ses chanoines, a donné à ladite abbaye plusieurs vignes. (1172 ; original en latin.) — Sentence de Raoul, doyen de Reims, et de Guillaume, doyen de Soissons, commissaires apostoliques, confirmative d'un accord entre l'abbaye de Prémontré et Raoul de Vauresis, au sujet de rente, cens et maison légués par Lisiard et Mathilde. (1193 ; original en latin.) — Jacques, trésorier de l'église de Soissons, atteste que Bérenger de Vileirs a donné à ladite abbaye une terre, et que cette donation a été approuvée par Odo de Vileirs. (1210 ; original en latin.) — Charte d'Haymard, évêque de Soissons, constatant un échange de vignes entre l'abbaye de Prémontré et Hugues Aguyllon, bourgeois de Soissons. (1213 ; original en latin et sceau dudit Haymard.) — Charte du même évêque attestant que l'abbaye de Prémontré a cédé à Raoul, comte de Soissons, l'emplacement du moulin des Roches, sis à Bucy-le-Long, et les terres adjacentes, en échange d'une rente de 5 muids de blé sur le sesterlage de Soissons. (1214 ; original en latin.) — Donation faite devant G. archidiacre de Soissons, à l'abbaye de Prémontré, par Aelide, fille de Beimard de *Novovico*, du tiers d'une vigne lieudit Persoissons. (Février 1219-20 ; original en latin.) — Acte par lequel Odon, doyen de Ventelay, dénonce à Godefroy, official de l'évêque de Soissons, une vente de vigne faite à l'abbaye de Prémontré par Robert de Valresis, chevalier, et Ada, sa femme ; laquelle vente ratifiée par cette dernière et Marie, femme de Gui de Habourgüs. (1222-24 ; originaux en latin.) — Vente d'une vigne faite devant l'officialité de Soissons, à ladite abbaye, par Raoul du Cloître et Aelide sa femme. Ratification de cette vente par Hugues, chevalier, seigneur de Margival. (Mai 1248 ; originaux en latin.) — Donations faites devant la même officialité, à l'abbaye de Prémontré, de vignes, par Jean de La Rivière, chanoine, et Raoul du Cloître. (1262-68 ; originaux en latin.) — Copies modernes de ces documents. — Bail de terre fait à Charles Lavoy. — Réobligation à un surcens de 10 sous par Marie-Geneviève Godart, veuve Grevin.

H. 826. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 10 pièces, papier.

1133-1261. — Soupir. — Charte par laquelle Barthélemy, évêque de Laon, atteste que Baudouin de Soupir a donné à l'abbaye de Prémontré une terre sur le mont de Soupir, de la mouvance dudit évêque, et que cet exemple a été imité par divers habitants, mais sous la condition expresse que ladite abbaye les aiderait à la construction de leur église. (1133 ; original en latin.) — Chartes du même évêque, attestant que ledit Baudouin a donné, en 1124, à ladite abbaye, 45 muids de terre pour le labour de trois charrues, des droits de pâturage, l'emplacement nécessaire pour la construction d'un moulin sur la rivière d'Aisne ; que Gui, fils de ce

seigneur, a confirmé ces donations, et fait pratiquer un chemin d'accès audit moulin. (1135 et 1141 ; originaux en latin.) — Charte de Hugues, abbé de Prémontré, attestant qu'Hersende de Brai et ses enfants ont donné à son abbaye la terre qu'ils possédaient à Soupir, assujétie au terrage de la 12e gerbe. (1144 ; original en latin.) — Attestation par Milon de Sissonne, seigneur de Soupir, et Agathe, sa femme, que Colard, prévôt de Soupir, et Sibille, sa femme, ont vendu à l'abbaye de Prémontré une terre au sentier de Chavonne, pouvant recevoir 5 setiers de semence. (Décembre 1230 ; original en latin.) — Confirmation de cette vente par Anselme, évêque de Laon, comme seigneur suzerain. (Janvier 1230-1 ; original en latin.) — Cession faite devant l'officialité de Laon par Gui, clerc de Soupir, à l'abbaye de Prémontré, de la nue propriété d'un surcens de 60 sous sur des maisons et vignes sises à Soissons. (Août 1243, 5e férie avant l'Assomption ; original en latin et sceau de l'officialité.) — Vente faite à ladite abbaye par Ive Preuche, d'une vigne à Soupir. (Janvier 1243-4 ; original en latin.) — Donation faite à la même abbaye par Gérard de Soupir, chevalier, seigneur de La Selve, et Robin, son frère, d'une terre au mont de Soupir, vers Chavonne. (Juin 1248 ; original en latin.) — Approbation de cette donation par Marie, femme dudit Gérard, et par Milon de Sissonne, père du donateur. (Juin 1248 ; originaux en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Prémontré par R. trésorier de Noyon, chanoine de Laon, d'une vigne à l'entrée du village de Soupir, du côté de Vailly, lieudit *ad tiliam*. (Janvier 1250-1 ; originaux en latin.) — Donation faite à la même abbaye par Gérard, chevalier, sire de Soupir, du consentement de Béatrix de Marchais, sa femme, de 11 setiers de terre, mesure de Soupir, audit Soupir. (1261 ; original en langue vulgaire.) — Copies modernes de ces documents.

H. 827. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1517-1786. — Soupir. — Baux de la ferme de Soupir, faits à Guichet Cagnart, Jean Prévost, Pierre Cagnart, Jean Chauveau, Daniel Chastellain, Hugues Carrière, Antoine Waflart, Charles Brocheton, Bernard Hubert.

H. 828. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1529-1790. — Suzy et Faucoucourt. — Arpentage et baux de maisons, terres, jardins et vignes loués à Jean Fauchon, Jacques Hermand, Poncelet Destré, Claude Manet, Madeleine Boucher, Toussaint Aubert, Jacques Gautier, Martin Bleuze, Michel Polet, Noël Devoyenne, Médard Bellot, Charles Denisart. — Obligation à un surcens de 46 livres par Charles-François de Ronty, chevalier, vicomte de Suzy. (14 janvier 1721.) — Cession faite aux habitants de Suzy, d'une maison près de l'église, en échange de 170 verges de terre lieudit en la vallée Saint-Jean. (7 juin 1626.)

H. 829. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1218-1677. — Terny-Sorny. — Vente faite devant Gui *de Pileo*, archidiacre de Soissons, à l'abbaye de Prémontré, par Thierry et Marie, sa femme, Anselme Cossarz et Mathilde, sa femme, de 3 setiers de terre à Sorny. (1265, lendemain de Saint-André, apôtre ; original en latin.) — Donation faite à la même abbaye par Adrien Caron et sa femme, de maisons, jardins et vignes, à charge de services religieux. (30 mars 1518 ; original en langue vulgaire.) — Baux de maisons et vignes faits à Jean Clauet, Daniel Ferin.

H. 830. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1682-1789. — Thenelles. — Baux de terres faits à Claude Capelain, Jeanne Lagache, sa veuve, François Maret, Charles Maret, Louis Godart et Marguerite Maret, sa veuve, Pierre Blanchart.

H. 831. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1572-1784. — Trefcon, Beauvois, Tertry (Somme.) — Baux de la ferme de Saint-Martin des Prés faits à Robert Totel, Albin Totel, Charles Godart, Jean Lenicq, Anne Blanchart, veuve de Claude Duplaquet, Robert Vinchon, Claude Duplaquet, Jean Vinchon, Jean Duplaquet.

H. 832. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 12 pièces, papier.

1144-1274. — Trosly-Loire. — Charte de Hugues, abbé de Prémontré, attestant que Berthe a donné à son abbaye la moitié d'un moulin dont la situation n'est pas indiquée. (1144 ; original en latin.) — Ventes faites devant l'officialité de Laon, à ladite abbaye, de terres, par Jean Coqueriaus. (Mars 1239 et mai 1240 ; originaux en latin.) — Ratification de l'une de ces ventes par Pierre de Viry, chevalier, seigneur de Commenchon. (Août 1240 ; original en latin.) — Vente faite à ladite abbaye par Godefroy, seigneur de Bretigny, d'une vigne lieudit la Cathière. (Février 1243 ; original en latin.) — Ventes de terres faites devant l'officialité de Soissons à l'abbaye de Prémontré, par Jean Cornins et Ade, sa femme.

(Novembre 1250) ; par Robert Payen (juin 1257) ; par Pierre de Bove (février 1264). (Originaux en latin ; sceau de l'officialité de Soissons.) — Vente de terres faite à la même abbaye par Simon, châtelain de Coucy, et Ermine de Cramaille, sa femme. (1263, samedi avant *Letare Jerusalem*. Sceau dudit Simon. Original en latin.) — Constatation de cette vente par l'officialité de Laon. (Juillet 1266 ; original en latin.) — Vente faite devant l'officialité de Soissons à l'abbaye de Prémontré, par Pierre et Wiard de l'Atre, de maison, vignes, droits de rouage, de forage et de pacage. (Mars 1267 ; original en latin.) — Vente faite à ladite abbaye, d'une grange, par Renaud de Carins et Ade, sa femme, et donation par les mêmes d'une maison. (1268, avril ; original en latin.) — Échange de terres entre Jean de Vi et l'abbaye de Prémontré. (Février 1274 ; original en langue vulgaire.) — Copies modernes de ces documents.

H. 833. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1578-1672. — Trosly-Loire. — Contrats d'acquisition par l'abbaye de Prémontré de terres et prés, en 1578 ; de la ferme de Buiron et de ses dépendances, en 1672.

H. 834. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1509-1766. — Trosly-Loire. — Baux de maisons, terres, vignes et prés faits à Pierre Legros, Philbert Richard, Jean Mauprime, Adrien Lallemand, Adrien Lamant, Antoine Wallet, Pierre Lecomte, Georges Donnay, Roland Destrés, Sébastien Demay, Antoine Mauprime, André Chopin, notaire, François Bertrand, Pierre Poiret, Jean Moslin, Charles Moslin, Jean Vallois, Jacques Beaucourt.

H. 835. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1615-1787. — Trosly-Loire et Selens. — Arpentage et baux des fermes de Loire et de Buiron, louées à Jean Demonceau, Jean Noviant, Antoine Demonceau, Jean Adam, Jean Moslin, Jean-François Adam, Hubert Adam, Louis Baraquin, Roger Lemoine.

H. 836. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1407-1787. — Trosly-Loire. — Baux de la ferme de la Cour Duval et de ses dépendances, faits à Rasse de Beaumont, écuyer, sieur de Beaumont, Jean de Fressencourt, écuyer, Jean Cotin, Antoine Lombat, André Bertoul, Nicolas Souaille, Nicolas Dutailly et Marguerite Souaille, sa veuve, Pierre Dutailly, leur fils, Étienne Nicque, François Roussin, Louis Bayart.

H. 837. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1542-1759. — Ugny-le Gay. — Baux de terres faits à Jean Danguilcourt, Martine Selens, Jean Havart, Charles Cartel, Jean Roussel, Georges Lot, Georges Lhoste, Antoine Merlin, Antoine Lot, Maclou Carpentier, Louis de Rouvroy.

H. 838. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 30 pièces papier.

1528-1784. — Vailly et Cys-la-Commune. — Baux de maisons, terres et vignes faits à Raoulin Lebugle, Jean Petit, Guyot de La Garde, Gilles Lecomte, Nicolas Daubenton, Noël Petit, Jean Radel, Antoine Moreau, Jean et Christophe Lebugle, Laurent Baguet, Antoinette Prévot, femme de Guillaume Rondeau, Raoulin Delettre, Jean Pargny, Olivier Delorme, Adrien Legrand, Jean Pollet, Nicolas Legrand, Nicolas Michel, Charles Devilers, Nicolas et Pierre Delettre, Jacques Parmentier, Jean Lobbée. — Arpentage de vignes sises à Vailly.

H. 839. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces papier.

1272-1784. — Vaudesson. — Donation faite devant l'officialité de Laon à l'abbaye de Prémontré, par Berthe de Crespy, veuve de Jean de La Rue, de ses biens, notamment de ses vignes et de deux *courtils*. (Mars 1272 ; original en latin.) — Baux des ferme et moulin de Rozet, faits à Charles de Poix, écuyer, seigneur de La Croix, Charles Carlier, François Vaillant. (1609-1784.)

H. 840. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 10 pièces, papier.

1217-1753. — Verneuil-sous-Coucy. — Charte d'Anselme, évêque de Laon, attestant que Nicolas, bourgeois de Coucy, et Adelvie, sa femme, ont, en sa présence, donné à l'abbaye de Prémontré trois vignes. (Décembre 1217 ; original en latin.) — Cession faite devant Jacques, archidiacre de Soissons, par Perrée, veuve d'Yvard de Guny, à ladite abbaye, de cens en argent et de rentes en avoine, vin et argent. (Octobre 1253 ; original en latin ; sceau de l'officialité dudit archidiacre.) — Donation d'un pré faite devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Prémontré, par Martine, veuve d'Oudart de Verneuil, et Jean, son fils. (Mars 1262 ; original en latin.) — Baux de terres et vignes faits à Pierre Leulier, Glorieux et Jean Ducastel, Antoine Thibault, Louis Bertrand, Jean Godart. (1517-1753.)

H. 841. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1143-1782. — Versigny. — Donation et confirmation à l'abbaye de Prémontré par Barthélemy, évêque de Laon, de terres pour le labour d'une charrue, moyennant un cens annuel de 2 sous exigible à la Saint-Remy. (1143 et 1145 ; originaux en latin.) — Cession faite par l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois à celle de Prémontré, de deux parcelles de terres sises à Versigny, en échange de terre près d'*Aldimbus*. (1156 ; original en latin.) — Baux de maison, terres, prés et bois faits à Annibal Colliette, Louis Liénart, Étienne Poitevin, Pierre Poitevin, Louis Lepage, Mathieu Goudimant, Pierre Grandin, Philippe Lobgeois. (1598-1782.)

H. 842. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1164. — Vézaponin. — Chirographe de Philippe, abbé de Prémontré, attestant qu'Itier d'Épagny a donné à son abbaye le moulin d'Apponi, moyennant une rente annuelle de 2 muids 8 essins de blé mesure de Soissons, et une terre sur le mont d'Apponi. (1164 ; originaux en latin et copie moderne.)

H. 843. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1559-1784. — Viry-Noureuil. — Arpentage et baux de maisons, jardins, terres et prés loués à Claude Demory, Jean Quieru, Pierre Rivage, Pierre Pestel, Paul Dehu, Françoise Briquet, veuve Leleu, Claude Leleu, Charles Carlier, Jacques Compagnon, Quentin Mareschal, Pierre Dermigny, Henri-François Darcourt.

H. 844. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1749-1784. — Vouël. — Baux du domaine de La Férolle, consistant en terres, prés et bois loués à Noël Goudmant, Quentin Prévôt et Claude Meruy.

H. 845. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1141-1743. — Wissignicourt. — Donation faite par Barthélemy, évêque de Laon, aux religieux de l'ordre de Prémontré, que l'on devait éloigner dudit Prémontré, de la ferme et du moulin de Fontenille qu'il venait de faire reconstruire à ses frais, en considération de ce qu'Agnès, dame d'André de Beaumont, était venue demeurer avec ses religieuses à ladite ferme. (1141 ; original en latin.) — Ventes de terres faites à l'abbaye de Prémontré par Noelle Denise, veuve de Jean Delalande ; Jean Magnon et sa femme ; Jean Lecomte, Jean Vignon, Jean Leriche, Antoine Cotte, Pierre Véron. (1612-1743.) — Vente faite à ladite abbaye par Marie-Thérèse Desmarque, femme de Claude-Gabriel de Thumery, de la terre et seigneurie de La Tombelle et de ses dépendances, avec justice moyenne et basse. (8 mai 1743.)

H. 846. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier, dont 1 plan.

1515-1788. — Wissignicourt. — Baux de la ferme de Fontenille et de ses dépendances, faits à Adam Trasset, Jean Cornu, Jacques Rossignol, Nicolas Maillefeu, Claude Dumoutier, François Dollé, Jean-Marie Coutant, François Devivaise. — Baux de la ferme de la Montagne des Ruisselois, faits à Jean Maynon, Jean Blavier, Pierre Soulas, Daniel Berhamel, Guillaume Maresse. — Plan de cette ferme et de celle de la Cense brûlée.

ABBAYE DE BUCILLY. (HOMMES.)

H. 847. (Liasse.) — 5 plans.

XVIIIe Siècle. — Plans des bois de Bucilly ; — du Câtelet, sis à Mondrepuis ; — de Cuirieux ; — de Buire ; — de Monsieur, sis à Plomion ; — de Saint-Michel.

H. 848. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1662-1787. — Baux du moulin à eau de Bucilly, de la ferme, de terres et prés affermés à Pierre Rocq, Paul Lefèvre, François Larmuzeau, Vincent Chaffaux, François Douce, Jean-Louis Gattelet, Jean-Nicolas Dubuquoy, Jean-Charles Vuaroqueaux, Étienne Ravaux, Jacques Brugnon, Antoine Santorin, Jacques Fagneux. — Baux de la ferme de Buire et de ses dépendances, affermées à Étienne Denquin, Denis Derubigny, Thomas Lefèvre, Paul Lefèvre.

H. 849. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1659-1789. — Cuirieux. — Baux de terres et prés affermés à Charles Picart, Antoine Demargue, Nicolas Dejeante, Jacques Lespicier, Laurent Leroux, Clément Brisset, Laurent Demarque, Antoine Venant, Charles Dusart, Jean Brisset, Jean-Baptiste Lamotte, Remy et Marie-Anne Leroux.

H. 850. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1722-1790. — Baux du moulin à eau d'Effry et de ses dépendances, faits à Jean Derubigny, Guillaume Larmuzeau, Adrien Thomas. — Baux de terres sises au Mont d'Origny (Étréaupont.) — Baux du moulin à eau et de la ferme de Gironsart, situés à Harcigny.

H. 851. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1707-1786. — Baux de maison, terres, prés et droit de terrage sis à La Hérie. — Contrat d'acquisition et baux de la cense Launois sise à Hirson et Neuvemaison. — Baux de prés et bois à Hirson.

H. 852. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1689-1786. — Ventes faites à l'abbaye de Bucilly par Louis-Charles de La Granche de Noue, seigneur de Guignicourt, de maison à Jumigny et de vignes à Jumigny et à Vassogne ; — de vignes audit Vassogne par Claude et Antoine Delécluse. — Baux du fief de Lorembert, sis à Martigny ; — du moulin à eau de Mondrepuis ; — de pré sis à Origny-en Thiérache ; — du moulin à eau de Neuvemaison.

H. 853. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1689-1784. — Baux de la ferme de Froidmont située à Plomion ; — des domaines de La Bovette et de Neufcourt, situés à Saint-Michel ; — de terres et prés sis à Vassogne.

ABBAYE DE CLAIREFONTAINE. (HOMMES.)

H. 854. (Liasse.) — 2 plans.

1730-1786. — Plans des bois possédés par l'abbaye de Clairefontaine à Clairefontaine, Sommeron, Sorbais. Au plan de 1730, figurent les constructions de l'abbaye.

H. 855. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1512-1778. — Clairefontaine. — Actes d'acquisition et baux de terres et prés, de maison et du moulin Bernard affermés à Lionne Laignel, Antoine Loreaux, Jean Faroux, Philippe Landouzy, Laurent et Jean-Baptiste Herbecq.

H. 856. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier, dont 1 plan.

1616-1788. — Baux de pâturages sis à Buironfosse, faits à Pierre Godelle, sabotier ; — de terres à Enneville (Oise), faits à Louis Bourdon. — Baux des fermes de Bocquiaux et de Bougincamp, sises à Étaves, affermées à Robert Dehon, Charles et Nicolas Hallart, Jean-Nicolas Alizart, Victor Lefranc. — Arpentage et plan de la ferme de Bougincamp. — Baux de prés situés à Étréaupont, La Flamengrie et Gergny.

H. 857. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1540-1789. — Baux de maison, jardin, terres, prés et vignes sis à Vaux-sous-Laon. — Arpentage et baux de terres situées à Largny, qui appartenaient à la cure de Villers-Cotterêts, unie à l'abbaye de Clairefontaine. — Baux de terres et prés sis à Luzoir ; — de bois taillis sis à Montigny-en-Arrouaise ; — de prés sis à La Rouillie (Nord) ; — de maison, terres, prés et moulin situés à Sommeron.

H. 858. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1659-1785. — Sorbais et Lerzy. — Baux de la ferme de Solmont, du moulin sis au hameau de Saint-Pierre Pré, paroisse de Sorbais, et de ses dépendances, de la ferme de Saint-Pierre-Pré, de la ferme du Corbion, et de terres et prés affermés à Charles Bomy, Antoine Clin, Jean Bomy, Antoine Mingard, Pierre et François Clin, Philippe Gudvert, Nicolas Mauclerc, François Lamare, Jean-Baptiste Bourgeois, Élie Degois, Étienne Delaby, François Dupont, etc.

H. 859. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1646-1782. — Baux de terres situées à Villers-Cotterêts, Soucy et Puiseux, provenant de la cure de Villers-Cotterêts, unie à l'abbaye de Clairefontaine, louées à Roland Depoix, François Lhullier, Jean Labiche, Jean Quenoble, François Cocquet. — Baux des dîmes et novales de Wimy, faits à Pierre-Joseph Thomas, curé de Wimy.

ABBAYE DE CUISSY. (HOMMES.)

H. 860. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1767-1787. — Vêtures et professions des religieux novices de l'étroite observance de Prémontré : Nicolas-Hilaire Launoy, Pierre Minel, Jean-Francois Lefort, François-Frédéric Dufaux, Jean-François Grudidier, Jean-Baptiste Justine.

H. 861. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1222. — Charte de Gaucher de Balaham, seigneur de Jumigny, reconnaissant qu'il a eu tort de troubler l'abbaye de Cuissy dans l'exercice de ses droits de justice à Cuissy, lui donne, en réparation du préjudice causé, une rente annuelle de 5 sous parisis, des droits d'usage à Jumigny, outre la remise d'une autre rente de 26 sous parisis sur le moulin Foulon (Mars 1222-3)

H. 862. (Liasse.) — 24 pièces, papier, dont 2 plans.

1669-1778. — Cuissy. — Bail fait à Pierre Ducau-

roy, portier et jardinier à Cuissy, du moulin Billard, de la cense du petit Cuissy, des dîmes de Prouvais, de Brienne (Marne), de Genlis, de Glennes, de Coucy-lès-Eppes, de Vassongne, de la maison de Laon, des grands prés, étang, colombier de la maison abbatiale, du château et de moitié de la ferme de Cuissy. — Bail fait aux religieux de Cuissy des droits et revenus de la mense abbatiale de Cuissy, à la réserve des droits de quint et requint, du fief de La Ville-aux-Bois, droits honorifiques, nomination des officiers, droits de chasse et confiscation, de la maison abbatiale dite le Château de Cuissy, moyennant 7500 livres, dont 500 pour la pension de l'abbé et 100 pour la bibliothèque. — Procès-verbal de démarcation des territoires de Geny et de Paissy, dressé par Nicolas Lacambre, arpenteur à Beaurieux. — Baux de la ferme dite de la Basse-Cour. — Arpentage et plan de vignes.

H. 863. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1640-1788. — Baux du moulin à huile, de terres et vignes sis à Beaurieux. — Déclaration faite à l'abbaye d'Origny des biens situés à Beaurieux, dépendant des menses abbatiale et conventuelle de Cuissy. — Démarcation des limites du bois de Bovion, sis à Bouconville. — Baux et arpentage du moulin Budé et de ses dépendances, sis à Bourg-et-Comin, affermés à Pierre Lusteau, Antoine Cuvillier, Pierre Moreau, Antoine Trousset, Pierre Lombart, Jean Luzurier, Pierre Lépicier, Claude Charpentier.

H. 864. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 78 pièces, papier.

1621-1781. — Arpentage et baux d'une ferme située à Hauteville et Son (Ardennes). — Contrats d'acquisition de terres et vignes, marais du Mitan (provenant de la communauté de Jumigny). — Obligations à surcens et baux de maisons et jardins sis à Jumigny. — Baux du moulin Billat, sis à Jumigny. — Procès-verbal d'arpentage et baux de la ferme de La Folie et de ses dépendances, sises audit Jumigny.

H. 865. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1489-1785. — Bail de 70 ans faits à Jean Godefroy, doyen du chapitre de Laon, d'une maison sise à Laon, rue des Bouchers, moyennant un loyer annuel de 20 sous parisis. (16 mai 1489.) — Baux d'une maison sise à Laon, rue des Bouchers, dite du Petit Cuissy, servant de refuge aux religieux de Cuissy. — Baux de la ferme du Petit Cuissy, située à Neuville-lès-Wasigny (Ardennes). — Baux de terres et prés situés à Oulches ; — de maison à Pargnan ; — de terres et prés sis à Pontavert ; — de pré à Sery (Ardennes). — Baux de la cense de Cuissy, située à Villers-en-Prayères, consistant en terres, prés, vignes et bois. — Vente de ce domaine faite par l'abbaye de Cuissy à Louis-Charles de La Granche de Noue, chevalier, seigneur dudit Villers.

H. 866 .(Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1197-1222. — Dizy-le-Gros. — Charte de Roger, évêque de Laon, conférant à l'abbaye de Cuissy l'autel de Dizy. (1197 ; original en latin.) — Vidimus fait par G. évêque de Noyon, d'une bulle de mai 1198, par laquelle le pape Innocent III confirme à ladite abbaye le même autel. (1222 ; fête de Saint-Sixte, pape.)

H. 867. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1706-1782. — Arpentages des immeubles dépendant du domaine de Dizy-le-Gros. — Inventaires des baux de ce domaine.

H. 868. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1667-1785. — Dizy-le-Gros. — Baux des censes de l'Arbrisseau et de La Flèche, faits à Gabriel et Jean Desnoyer, Nicolas et Gabriel Pestré, Joseph-Antoine Piquet ; — de la cense de la Cotelette, faits à Antoine Lesenne, Louis Leroux ; — de la cense de Guispins, faits à Martin Picquet, Claude et Gilles Desjardin, Claude et Jacques Bouef ; — de la cense de Notre-Dame, faits à Pierre Lobreau, Noël et Laurent Brizon, Antoine Lesenne, François Sillion, François et Raoul Leduc, Louis Leroux, Gilles Desjardin ; — de la cense Paris, faits à Claude Compiègne, Jean Piquet, Gabriel Desnoyer, Martin, Michel et Joseph Picquet.

H. 869. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1659-1785. — Dizy-le-Gros. — Baux de la cense de Saint-Antoine, faits à Jacques Leduc, Claude Houpillart, Jean Leduc ; — de la cense Saint-Charles et Saint-Gilles, faits à Jeanne Varis, veuve Cocquebert, Jean et Pierre Cocquebert, François Sillon, Remy et François Bertrand, Claude Fossier, Brice Boitte, Jean Picq et, Claude Lelièvre, Martin et Gilles Desjardins ; — de la cense Saint-Claude et Saint Christophe, faits à Claude Majot, Éloi Doregny, Gabriel et Claude Deselle, Charles et Guillaume Carré ; — de la cense Saint-Georges et Saint-Gervais, faits à Jean Nottelet, Toussaint Raimbault, Martin, Jean et Michel Picquet, Jean Brizon ; de la cense Saint-Isidore, faits à Renaud Petit, Noël, Jean et Nicolas Brizon, François Sillon, Gilles

Desjardin ; — de la cense Saint-Jacques, faits à Jean et Claude Deselle ; — de la cense Saint-Joseph, faits à Nicolas Poullet, Gabriel, Jacques et Guillaume Carré, Gabriel Desnoyer, Claude Brébant, Claude et Gilles Desjardin, Antoine Lesenne, Louis Leroux.

H. 870. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1667-1785. — Dizy-le-Gros. — Baux des censes de Saint-Mathieu et de Saint-Éloi, faits à Mathieu Compienne, Michel Desjardin, Antoine, Gobert, Jean et Gabriel Poullet, Pierre Houpillart, Gabriel Cochon, Claude Lelièvre, Pierre Olivier ; — des censes de Saint-Martin et Saint-Remy, faits à Édouard Couart, Gabriel Cochon, Antoine et Gobert Poullet, Claude Lelièvre, Pierre Olivier et Nicole Houpillart, sa veuve, Jean Leduc, Claude Houpillart ; — de la cense Saint-Nicolas, faits à Guillaume et Claude Carré ; — de la cense Saint-Norbert, faits à Madeleine Bruslé, veuve de Pierre Cochon, Charles Cochon, Denis Picquet, Claude et Martin Desjardin, Claude Bouef.

Abbaye de Saint-Martin de Laon. (Hommes.)

H. 871. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1124-1636. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, transcrit au XVIIIe siècle. — 1er volume. — Barthélemy, évêque de Laon, confère aux religieux de Prémontré l'église de Saint-Martin de Laon. (1124 ; f° 3.) — Anselme, abbé de Saint-Vincent, et son monastère, cèdent à l'abbaye de Saint-Martin l'emplacement d'un moulin, des terres et prés, moyennant une rente de 4 sous de bonne monnaie. (1135 ; f° 3.) — Louis VII, roi de France et duc d'Aquitaine, confirme la donation faite par son père à ladite abbaye, de partie de vigne à la Roue, et lui abandonne la partie réservée de cette vigne. (1138 ; f° 3.) — Godefroy, duc de Lorraine, approuve la constitution faite en faveur des religieux de Saint-Martin par Franco, châtelain de Bruxelles, d'une rente de 20 sous monnaie de Nivelles sur le domaine de Holem. (1141 ; f° 3.) — Garin, abbé de Saint-Martin, et son monastère, vendent à Rohard de Chevreson, sous réserve de la dîme, leur vigne de Trimbel, moyennant 100 sous de la monnaie de Provins. (1153 ; f° 3.) — Lisiard, doyen du chapitre de Laon, et ce chapitre, cèdent, à l'abbaye de Saint-Martin, une terre contiguë à celle de Saint-Martin, en échange d'un champ sous le mont des Clercs. (1165 ; f° 4.) — Barthélemy, abbé de Saint-Martin, et son monastère, approuvent la vente faite par Pierre Sauvage à Clarembaud et Simon, titulaires de la chapelle de Saint-Nicolas et Saint-Jacques, de la vigne dite l'Poilebarbe, mais se réserve sur cette vigne des droits de justice, dîme et vinage. (Août 1173 ; f° 4.) — Roger, évêque de Laon, approuve l'engagement contracté par Clarembaud Lecomte, bourgeois de Laon, de ne céder qu'à l'abbaye de Saint-Martin la rente de 3 muids de froment dus par cette abbaye. (1199 ; f° 4.) — Ce prélat atteste que Nicolas de Loisy, chevalier, a donné à ladite abbaye trois vignes. (1199 ; f° 5.) — O. abbé de Saint-Martin, autorise Clarembaud Lecomte à percevoir sa rente de trois muids de froment sur la ferme de Clermont. (1199 ; f° 5.) — Abandon définitif fait devant Garnier, official de l'évêque de Laon, par Raoul Leclerc, de ses droits sur deux maisons du côté des Chenizelles, données par son oncle Jean Garnier, mais sous réserve d'usufruit, moyennant une rente annuelle de 20 sous, monnaie de Laon, exigible lors de la Purification. (Août 1200 ; f° 5.) — Constitution faite devant Jean, chapelain de Laon et official, par Henri de Thierny, Henri de Beffrecourt, Oudart Soulers et Renard de Chaillevois, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin, d'une rente annuelle d'un denier de bonne monnaie pendant la vie de Sara, veuve de Droard Escharbot, et de 20 sous après sa mort. (Janvier 1206-7, pendant la vacance du siège épiscopal ; f° 5.) — M. doyen de Saint-Jean-au-Bourg, Jean Garnier et R. de Béthizy, juges apostoliques, attestent que les héritiers de Nicolas Lemieure ont consenti à payer une rente de 100 sous de la monnaie de Provins, conformément au legs fait par ledit Lemieure. (Avril 1215 ; f° 5.) — Gilles, abbé de Signy, et son monastère, reconnaissent devoir, aux religieux de Saint-Martin, un cens de 26 sous monnaie de Laon sur un pré sis à Lavergny. (1216 ; f° 6.) — Sentence arbitrale d'Arnoul, abbé de Bucilly, et de Bauduin de Vaux, archidiacre de Liège, qui termine des difficultés survenues au sujet de prêts usuraires faits à l'abbaye de Saint-Martin par Tiger. (Mai 1222 ; f° 6.) — Abandon fait à ladite abbaye par Bernard Latomus et Pierre, son fils, Pierre de Mons et Berthe, sa femme, de la maison provenant d'Hugues de Mons, sise devant le puits Saint-Julien, et d'une vigne près du pressoir Mainard. (Juillet 1223 ; f° 7.) — Quittance donnée par Conrad, abbé de Prémontré, à Gautier, abbé de Saint-Martin, d'une somme de 120 livres parisis pour le droit de construire une maison et un oratoire à Prémontré, uniquement affectés à l'abbé de Saint-Martin. (Janvier 1227-8 ; f° 7.) — Délivrance faite par les exécuteurs testamentaires de Wiard Corbel, citoyen de Laon, d'un legs qu'il avait fait à l'abbaye de Saint-Martin, d'une

vigne. (Janvier 1228 ; f° 8.) — Abandon fait par ladite abbaye à la maison de Saint-Lazare de Laon, de deux pièces de terre moyennant une redevance annuelle d'un muid de seigle portable aux greniers de ladite abbaye. (Août 1228 ; f° 8.) — Donation faite devant Nicolas, doyen de la chrétienté de Chervie en Brabant, à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, par Martin, curé de Neuvemaison, de deux maisons et de leurs dépendances, sises à Chervie. (Septembre 1231 ; f° 8.) — Donation faite à ladite abbaye par Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, et Élisabeth, sa femme, d'une rente de 15 livres sur le château de Crépy-en-Valois, à charge de services religieux. (1182-1194 ; f° 12.) — Donation faite à la même abbaye par Gautier de Roucy, citoyen de Laon, de 100 sous Laonnisiens affectés à l'achat de rentes pour acquit de services religieux. (Mai 1243 : f° 14.) — — Donation faite à ladite abbaye, par Englebert Mignos, son cuisinier, d'une rente de 9 muids de vinage et d'un surcens de 20 sous parisis. (1252, 3e férie après le dimanche des Rameaux ; f° 18.) — Sentence arbitrale autorisant l'abbaye de Saint-Martin à continuer la construction d'un moulin, sous certaines conditions. (1265, 6e férie après la Pentecôte ; f° 27.) — Constatation par l'officialité de Laon ; que Widile d'Aulnois a reconnu en son testament, que sa vigne sise vers Semilly, doit annuellement le 1er octobre à ladite abbaye une rente de 5 sous monnaie de Laon ; (1266, mercredi avant le dimanche d'*oculi mei* ; f° 30 ;) — que Bourée, fille de Gautier de Roucy, a donné à la même abbaye divers surcens ; (1266, 3e férie après l'Épiphanie, f° 30 ;) — que Mathieu et Guillaume Bridoux ont ratifié les donations faites par Agnès Poire, leur sœur, à ladite abbaye ; (octobre 1267 ; f° 31 ;) — qu'Alard d'Urcel a donné à cette abbaye une rente de 20 sous parisis exigible à la Saint-André et garantie par trois vignes sises à Parguan ; (1268, 8e férie après les Brandons ; f° 31 ;) — que Margue de Vaux, surnommée la Béguine, a cédé à ladite abbaye, moyennant 51 sous payés comptant, divers surcens. (juin 1269 ; f° 31.) — Confirmation par Robert, évêque de Laon, des possessions de l'abbaye de Saint-Martin à Bièvres, Ployart, Guignicourt, Étrepoix, Lierval, Montaigu. (Septembre 1287 ; f° 34.) — Lettres sous le scel du bailliage de Vermandois, contenant échange de rentes entre cette abbaye et Ancher de Laon, chanoine, garanties par divers immeubles sis à Laon. (Février 1289-90 ; langue vulgaire ; f° 35.) — Attestation faite par Jean, abbé de Saint-Martin, que pour résister aux ennemis du Roi, il a fait construire trois nouveaux piliers et arches vers les vieux Cordeliers, d'accord avec Raoul de Loizy, prévôt de la cité de Laon. (14 mai 1340 ; f° 35.) — Le roi Philippe de Valois, en considération des bons et agréables services rendus à l'État par Raoul li Jaune, amortit une rente de 30 livres parisis léguée par ce personnage à ladite abbaye pour la célébration à toujours d'une messe quotidienne. (Août 1343 ; f° 36.) — Jean, abbé de Saint-Martin, s'engage à faire célébrer cette messe, et en outre chaque semaine une autre messe pour le repos de l'âme de Rose, femme dudit Raoul, en considération du don du domaine de Malaise et de Chambry, sous réserve d'usufruit de la moitié de ce domaine. (Février 1344-5 ; f° 36.) — Maintenue en possession par le bailliage de Vermandois, au profit de l'abbaye de Saint-Martin, de 20 jalois de terre près du bois de Breuil ; (avril 1374 ; f° 39 ;) — de vignes sises à Laon ; (juin 1374 ; f° 40.) — Donations faites à ladite abbaye : par Jean Chaudet, de Missy-sur-Aisne, de son corps et de ses biens ; (juillet 1398 ; f° 45 ;) — par Jean Vairet et sa femme, de leurs corps et meubles ; (mars 1410 ; f° 50 ;) — par Jean Colinet et sa femme, de tous leurs biens sis à Laon et environs. (20 juillet 1512 ; f° 64.) — Obligation par le domaine de payer à l'abbaye de Saint-Martin une rente annuelle de 8 livres, à cause de l'emplacement d'un terrain affecté à la halle près du cimetière de Saint-Pierre-le-Vieil, en remplacement de l'ancienne, détruite par ordre de Marivaulx, pour la construction de la citadelle de Laon. (29 novembre 1598 ; f° 65.) — Réclamation des arrérages de cette rente aux trésoriers de France, par les abbé et religieux de Saint-Martin. (2 juillet 1608 ; f° 66.) — Sentence du bailliage de Vermandois portant démarcation des possessions de l'abbaye de Saint-Martin à Laon. (14 janvier 1294-5 ; f° 69.) — Maintenue des droits de justice de ladite abbaye à Laon, par Raoul de Loizy, prévôt de la cité, et par le bailliage de Vermandois. (1338-1413 ; f°s 70, 71.) — Donations de maisons sises à Laon ; constitutions de rentes et réobligations sur des maisons audit Laon, au profit de l'abbaye de Saint-Martin. (1206-1598 ; f°s 75 à 112.) — Cession faite à ladite abbaye par celle de Saint-Jean, de ses biens sis à Crandelain, au mont de l'abbaye de Saint-Martin, moyennant diverses redevances. (1144 ; f° 113.) — Accord entre le chapitre de Saint-Jean-au-Bourg et l'abbaye de Saint-Martin, pour l'enterrement des paroissiens de Saint-Jean. (1147 ; f° 119.) — Barthélemy, évêque de Laon, confirme à l'abbaye de Saint-Martin des droits de dîme à Montchâlons, Avin. (1133 ; f° 133.) — Gautier, évêque de Laon, confirme à ladite abbaye une terre et un bois à Magnivillers. (1168 ; f° 163.) — Ce prélat atteste que Gautier, trésorier de Laon, a donné sa terre, dite Chomi, à la même abbaye,

(1165 ; fᵒ 167.) — Anselme, évêque de Laon, affirme que Simon du Sart, châtelain de Laon, a vendu à Gérard Poire, sa mairie de Saint Marcel. (Mars 1228 ; fᵒ 167.) — Donation faite par Havide de Semilly et Eudes, clerc, son fils, à l'abbaye de Saint-Martin, de la moitié de leurs biens. (1238 ; fᵒ 179.) — Josselin, évêque de Soissons, atteste qu'Aélide, dont le fils Foulques, chevalier, était mort dans la Terre sainte, a donné à l'abbaye de Saint-Martin, une maison à Pargny-Filain, avec des droits de pâturage. (1135 ; fᵒ 187.) — Accord entre ladite abbaye et le chapitre de Saint-Pierre de Soissons, pour un droit de dîme à Filain. (1179 ; fᵒ 187.) — Échange de biens sis à Athies, entre les Templiers de Puisieux et l'abbaye de Saint-Martin. (Juin 1277 ; fᵒ 197.) — Règlement pour la perception de dîmes entre ces établissements, à Chambry, Malaise, Étrepoix. (Février 1278 ; fᵒ 198.) — Barthélemy, évêque de Laon, atteste que Roger de Montaigu, a donné à l'abbaye de Saint Martin des terres sises à Samoussy, des droits de pâturage et l'emplacement pour y construire une ferme. (1117 ; fᵒ 207.) — Étienne, évêque de Metz, confère à ladite abbaye la terre de Samoussy, dont Gui de Montaigu, doyen de Laon, avait fait abandon dans cette intention. (1138 ; fᵒ 208.) — Raoul, comte de Roucy, approuve la donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par Hugues Cholet, son aïeul, de franchise de vinage dans ses domaines. (1181 ; fᵒ 211.) — Hector, chevalier, seigneur d'Aulnois, cède à ladite abbaye ses droits sur le pâturage d'Athies. (Octobre 1254 ; fᵒ 219.) — Barthélemy, évêque de Laon, confirme les biens de l'abbaye de Saint-Martin, sis à Thierny. (Novembre 1117 ; fᵒ 245.) — Donation de divers surcens faite à ladite abbaye par Barthélemy de Vaux et Hétie, sa femme. (Novembre 1242 ; fᵒ 267.) etc.

H. 872. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1128-1680. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Laon. — 2ᵉ volume. — Barthélemy, évêque de Laon, donne à l'abbaye de Saint-Martin le moulin de Crolet, des prés et jardins à Chivy-lès-Étouvelles, un moulin et un bois sous Monampteuil, deux charrues à Versigny, deux charrues à Samoussy, un homme et une femme de corps à Mons-en-Laonnois. (1128 ; fᵒ 3.) — Ledit évêque donne à cette abbaye la moitié des moulins de Banleu et d'Étouvelles, et divers moulins près d'Anizy. (1131-1139 ; fᵒˢ 4 à 6.) — Le même prélat autorise ladite abbaye à reconstruire un moulin à Chivy-lès-Étouvelles, sous condition de lui rendre 10 muids de la meilleure mouture. (1139-1144 ; fᵒˢ 6, 7.) — Gautier, évêque de Laon, donne à l'abbaye de Saint-Martin la moitié des moulins d'Anizy, moyennant un cens annuel de 10 muids de grains ; ses droits sur le moulin de Clary, un courtil et un pré, moyennant une redevance annuelle de deux muids de grains. (1153 ; fᵒ 7.) — Ce prélat termine un différend entre son chapitre et ladite abbaye pour la perception de droits de dîmes à Étrepoix, Samoussy, Missy-lès-Pierrepont, Chamouille. (1159 ; fᵒ 9.) — Roger, évêque de Laon, rend à cette abbaye le moulin de Chivy qu'elle lui avait abandonné. (1194 ; fᵒ 11.) — Jean de Coucy, chevalier, seigneur de Pinon, autorise l'abbaye de Saint-Martin à rompre sa chaussée ou écluse entre Anizy et Pinon, en le prévenant à Pinon. (Novembre 1251 ; fᵒ 14.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui confirme ce droit à ladite abbaye. (Février 1383-4 ; fᵒ 18.) — Bail fait par Oilard, abbé de Saint-Martin, et son monastère, à Achar de Chérêt et Adam de Marais et leurs héritiers, de prés et bois sis à Lavergny. (1204 ; fᵒ 41.) — Cessions faites devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Martin, de cens, droits de justice et rentes sis à Bruyères. (1245-1277 ; fᵒˢ 45 à 57.) — Ingrand, abbé de Saint-Médard, atteste que Robert Cosseth a donné à l'abbaye de Saint-Martin une rente de 3 muids de vinage, mesure de Chavignon, à percevoir audit Chavignon. (1158 ; fᵒ 75.) — L'abbaye de Fesmy abandonne à celle de Saint-Martin la moitié de l'alleu d'Audigny, moyennant une rente annuelle de 5 muids de froment, mesure de Guise, et de 10 sous. (1156 ; fᵒ 83.) — L'abbaye de Saint-Michel abandonne à celle de Saint-Martin la moitié du territoire de Villencet, moyennant un droit de terrage à la dixième gerbe. (1157 ; fᵒ 83.) — Raoul, comte de Vermandois, ratifie la donation faite par Renier de Guise, du consentement de sa femme Sibille, à l'abbaye de Saint-Martin, de la quantité de bois nécessaire au labour de deux charruées de terre à Sains, pouvant recevoir 40 muids de semence, mesure de Guise, et en outre un droit de pâturage moyennant un cens de 4 muids de froment, mesure de Guise, exigible à la Saint-Martin. (1158 ; fᵒ 83.) — Gautier, évêque de Laon, atteste que Rainaud, doyen de Guise, et son chapitre, ont donné à l'abbaye de Saint-Martin leur alleu d'Audigny, moyennant une redevance annuelle de 5 muids de froment, mesure de Guise, et de 10 sous exigible à la Saint-Martin et portable à Guise. (1161 ; fᵒ 85.) — Hugues, abbé de Prémontré, et son monastère, donnent à l'abbaye de Saint-Martin le quart du territoire d'Audigny, moyennant une redevance annuelle de deux muids et demi de froment, mesure de Guise, portable jusqu'aux fêtes de la Toussaint à Hannape. (1165 ; fᵒ 86.) — Godefroy, abbé de Bohéries, et son monastère, cèdent à l'abbaye de Saint-Martin la

dîme d'Audigny moyennant un cens de 4 muids d'avoine et de 6 muids du meilleur froment après celui de semence. (1167 ; fº 88.) — Sentence arbitrale d'Henri, doyen de Guise, et de Gobert de Ribemont, déterminant les droits de propriété de ladite abbaye et de Jean de Semery à Audigny. (1207 ; fº 89.) — Henri, doyen de Guise, atteste que Werric de Colonfay et Aélide, sa femme, croisés, ont vendu à l'abbaye de Saint-Martin un champ sis entre Sains et Le Hérie. (1215 ; fº 91.) — Donation faite à ladite abbaye par Werric d'Audigny, clerc, de 3 muids de terres arables, mesure de Guise, sises entre Audigny et La Chapelle-aux-Champs. (1270, 5ᵉ férie avant la Pentecôte ; fº 99.) — Cession faite à ladite abbaye par Robert, sire de Puisieux, chevalier, d'une rente de 5 muids de blé et de 3 muids d'avoine vieille, mesure de Guise, moyennant 210 livres tournois. (1273 ; langue vulgaire ; fº 101.) — Foulques d'Écry donne à l'abbaye de Saint-Martin son domaine de Clermont. (1168 ; fº 108.) Cession faite par l'abbaye de Montreuil à celle de Saint Martin, d'une rente de 3 muids de froment, mesure de Vermandois, exigible sur la ferme de Couvron près Guise, en échange de terres sises à Athies. (Octobre 1255 ; fº 131.) — Cession faite par le chapitre cathédral de Laon à l'abbaye de Saint-Martin de l'autel de Floricourt et du moulin de Comporté, moyennant diverses redevances. (1134 ; fº 133.) — Accord pour la perception de la dîme entre Montaigu et Joffrecourt, appartenant à ladite abbaye et à celle de Saint-Michel. (Octobre 1207 ; fº 134.) — Bernard, curé de Cilly, reconnait que l'abbaye de Saint-Martin possède une clé différente de la sienne, fermant la grange des dîmes dudit Cilly. (1266 ; fº 141.) — Barthélemy, évêque de Laon, atteste que Baudouin de Soupir a donné, à ladite abbaye, deux terres pour le labour d'une charrue à Macquigny. (1131 ; fº 143.) — L'abbaye d'Anchin donne à celle de Saint-Martin deux champs sis à Trémont. (1169 ; fº 145.) — Gautier, évêque de Laon, atteste que Jacques de Guise a donné à l'abbaye de Saint-Martin sa haie de Guise à défricher, sous condition d'avoir le tiers des gerbes après la récolte : (mars 1172-3 ; fº 146 ;) - que Clarembaud de Macquigny a résigné en ses mains l'autel de Macquigny, pour le conférer au chapitre de Guise. (1173 ; fº 146.) — Donation faite à l'abbaye de Saint Martin par Adelvie, dame de Guise, d'une rente annuelle de 40 sous de la monnaie de Vermandois, pour le repos de son âme et de celles de Jacques d'Avesne, son mari, de ses prédécesseurs et successeurs. (1196 ; fº 148.) — Barthélemy, prieur de Coincy, abandonne à ladite abbaye tout ce que l'église de Tupigny possédait à Noyal, moyennant une rente annuelle de 6 sous de la monnaie de Châlons. (Sans date. fº 150.) — Association de prières entre les abbayes d'Anchin et de Saint-Martin. (Février 1261-2 ; fº 151.) — Barthélemy, évêque de Laon, donne à l'abbaye de Saint-Martin une terre et un bois sis à Versigny. (1129 ; fº 159.) — Approbation par Sanson, archevêque de Reims, de la donation faite à cette abbaye par Renaud de Rozoy, du territoire de Renneville. (1154 ; fº 169.) — Robert d'Hardoncel donne à ladite abbaye son bois de Renneville. (1166 ; fº 170.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par celle de Saint-Hubert, de ce qu'elle possédait à Remicourt et Magnivillers, moyennant une redevance annuelle d'un muid de froment, mesure de Reims, portable à Évergnicourt. (1142 ; fº 193.) — Barthélemy, évêque de Laon, atteste que Richard de Craonne a donné, à l'abbaye de Saint-Martin, la dîme de Remicourt. (1143 ; fº 195.) — Sanson, archevêque de Reims, atteste que Blihard d'Écry a donné à l'abbaye de Saint-Martin deux charruées de terres labourables sises à Thorain (Ardennes). (1158 ; fº 205.) — Donations faites à cette abbaye : par Gui de Châtillon, de terres sises à Vassens ; (1167 ; fº 219 ;) — par Jean Salons, d'une rente de 8 setiers de vinage à Vassens, et d'un denier nérét de cens ; (1253-4 ; fº 223 ;) etc.

H. 873. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1122-1781. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Laon. — 3ᵉ volume. — Barthélemy, évêque de Laon, confirme à l'abbaye de Saint-Martin le domaine d'Avin, donné par Nicolas Châtelain, la possession de l'alleu sis au même endroit, qui avait été cédé par Arnoul de Ruissemont. (1122 ; fº 3.) — Nicolas de Crepy et Pierre garantissent à ladite abbaye les relations de bon voisinage quant au pâturage à Cerny et à l'exploitation des terres. (1129 ; fº 3.) — Gautier, abbé de Saint-Martin, atteste que Hellin de Paissy a donné à son abbaye ce qu'il possédait à Avin, consistant en terres, prés, bois, cens et rentes diverses, moyennant une rente annuelle de 2 muids de froment, mesure de Laon, du meilleur après les semences. (1146 ; fº 4.) — Cession faite sous le sceau du chapitre de Laon, par la maison des pauvres de cette ville, à l'abbaye de Saint-Martin, de ses droits sur les dîmes d'Avin, moyennant une rente annuelle de 9 jalois de froment. (Janvier 1196-97 ; fº 4.) — Cession faite à ladite abbaye par Jean de Tierré et Emmeline, sa femme, d'une rente de 50 sous, monnaie de Laon, sur la ferme d'Avin. (Mars 1243 ; fº 5.) — Resiliation prononcée par le grand conseil du Roi, de la vente du domaine du Pressoir Menard, faite à Gamaliel

Legras. (Mars 1611 ; f° 9.) — Testament de Guillaume, seigneur d'Eppes. (Décembre 1220 : f° 13.) — Testament de Richard, ex-maire d'Éppes. (Octobre 1261 ; f° 17.) — Gautier, évêque de Laon, atteste que Foulques d'Herry a donné à l'abbaye de Saint-Martin le labour de 6 charrues entre Augicourt et Bucy-lès-Pierrepont, ainsi qu'un champ à Beauvois. (1156 ; f° 23.) — Donation faite à ladite abbaye par Gilbert de Louvain, de maisons sises à Marle. (Mars 1226 ; f° 33.) — Échange fait entre la même abbaye et la léproserie de Pierrepont, de terres situées à Beauvois. (Mai 1248 ; f° 36.) — Attestation par Barthélemy, évêque de Laon, qu'Enguerrand de La Fère a donné, à ladite abbaye, un droit de vinage à Pont-à-Bucy, (1132 ; f° 63.) — Donation faite par ce prélat à la même abbaye de l'autel de Chevresis. (1147 ; f° 64.) — Le même Barthélemy atteste que Oilard de Guny et Ade, sa femme, ont cédé à ladite abbaye le moulin de Pont-à-Bucy moyennant une rente annuelle de 10 muids de froment, mesure de Marle (1148 ; f° 64.) — Sentence du prieur de *Noviaco*, juge apostolique, qui condamne la commune de Nouvion-le-Comte à effectuer la mouture de ses grains au 16° au moulin de Pont-à-Bucy. (Septembre 1240 ; f° 76.) — Fixation des droits de pâturage des habitants de Remies, de Montrecouture et de Pont-à-Bucy. (Juin 1246 ; f° 78.) — Accord pour la perception des dîmes de ce dernier village. (Mars 1574-5 ; f° 85.) — Confirmation par Barthélemy, évêque de Laon, des biens possédés par l'abbaye de Saint-Martin à Lierval, Macquigny, Mauregny, Lavergny, Chamouille, Puisieux, Avin, Beffecourt, Chailvet. (1137-38 ; f°s 139, 140.) — Reconnaissance par les habitants de Pancy que l'abbaye de Saint-Martin les a autorisés à extraire des pierres de la carrière de Pancy, pour la construction, à titre de tolérance (1267 : f° 157.) — Jean Chapelain de Pancy, reconnait également que si des pierres ont été extraites de la carrière de Chaumont pour des travaux en l'église de Pancy, ce n'est qu'à titre de tolérance de la part de ladite abbaye. (Juillet 1307 ; f° 161.) — Barthélemy, évêque de Laon, atteste que Gérard, vidame, a donné à l'abbaye de Saint-Martin, un four sis à Laon et un pré sis à Clacy. (1139 ; f° 169.) Donations faites à ladite abbaye : par Gérard, d'une rente annuelle de 100 sous à prendre sur les produits de sa vidamie ; (1190 ; f° 170 ;) — par Gersende, d'un bois sis à Thierret, d'un pré et de deux terres à Molinchart ; (1258 ; f° 173 ;) — par Guillaume de Fay, de son domaine de Puisieux et Athies ; (1161 ; f° 241 ;) — par Jean d'Eruansart de droits de terrage à Missy-lès-Pierrepont ; (1219 ; f° 242 ;) — par Gobert, écuyer, seigneur dudit Missy, d'un droit de terrage audit lieu. (Mai 1260 ; f° 246.) — Cession faite à ladite abbaye par Henri de Goudelancourt, écuyer, et Widèle, sa sœur, de 8 jalois de grains, moitié froment ; et avoine (1269 ; f° 250 ;) etc.

H. 874. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 1 sceau.

1737-1787. — Investissements et professions de religieux prémontrés, conformément à la déclaration du Roi de 1736. — « L'an de grâce 1745 le 17 septembre, » ont fait publiquement abjuration de leurs hérésies, » entre les mains du R. P. Thomastilly, docteur en » théologie, abbé et vicaire général des missions étran- » gères, de l'ordre de Prémontré, dans l'église de » l'abbaye royale de Saint-Martin de Laon, ordre de » Prémontré, en présence du R. P. Devienne, prieur de » ladite abbaye, de toute sa communauté et d'un grand » concours de peuple, Patrich Macmahans, John Watson, » George Parquer, Paul Tettsons, George Elms, Daniel » Macdaniel et William Manon, tous anglais. » Sceau plaqué en cire rouge de l'abbaye.

H 875. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 11 pièces, papier.

1650-1758. — Partage des biens de l'abbaye de Saint-Martin, de Laon, fait le 3 août 1650, entre les religieux, et Jules, cardinal de Mazarin, abbé de Saint-Martin. — Baux des biens et revenus de la mense abbatiale de cette abbaye. — Arpentage et plan des bois de cette mense, situés à Chivy-lès-Étouvelles, Clacy, Clermont, Couvron, Versigny. — Distraction par ordre de Louis XIV des biens de ladite mense, jusqu'à l'obtention des bulles de réunion de l'abbaye de Saint-Martin à l'évêché de Laon. (15 avril 1701.) — Arrêt du Parlement de Paris homologatif d'une sentence arbitrale de Pierre Lemaire et Claude Nicolas Lherminier, avocats audit Parlement, qui maintient à l'évêque de Laon, par suite de la réunion de l'abbaye de Saint-Martin à l'évêché, le droit de faire exercer seul et en son nom toute justice dans le chef-lieu de cette abbaye et dans l'étendue des domaines qui en dépendent, et le droit de chasse à l'exclusion des religieux. (26 mars 1746.)

H. 876. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1413. — Vidimus fait par Jean, seigneur de Bains, bailli de Vermandois, de lettres patentes de mai 1413, par lesquelles le roi Charles VI prohibe les appeaux frivoles des sentences et jugements de l'abbaye de Saint-Martin.

H. 877. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1706-1751. — Mémoires sur l'instruction des procès criminels faits contre plusieurs bergers exécutés à Laon. – Appositions et levées de scellés ; confections d'inventaires de meubles et d'immeubles après décès de vassaux ou fermiers de l'abbaye de Saint-Martin.

H. 878. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1131-1143. — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, confirmant la possession des biens de l'abbaye de Saint-Martin, savoir : une *charruée* de terre à Macquigny, provenant de Baudouin de Soupir ; un pré sis à Bucy, donné par Oilard de Guny ; des biens sis à Urcel, abandonnés par Clarembaud du Bourg ; des champs à Avin, Pont-à-Bucy, Monceau-les-Leups, Mons-en-Laonnois. (1131 ; copie moderne.) — Charte du même évêque confirmant diverses donations faites à l'abbaye de Saint-Martin : par Aszo, de la dîme des Coutures, à Parpes, contestée mal à propos ; par Pierre de Sissonne, d'un emplacement pour construire une ferme à Fleuricourt, du droit de faire le foin de 10 faux de pré à Sissonne, de la liberté de circulation audit Sissonne ; par Robert *de Anguinella*, de terres à Fleuricourt, Rocquignicourt, et d'un droit de dîmes ; par Robert Hardel, d'un fief dit de Pierrepont ; par Eustache de Lierval, d'un moulin et d'un vivier près de Pargny, et du droit de pâturage sur ce territoire ; par Ives Payen, chanoine de Laon, d'une vigne audit Laon. (1133 ; original en latin.) — Charte du même prélat attestant que l'abbaye de Saint-Martin a bâti un moulin à Comporté, commun entre ladite abbaye et Robert de Montaigu ; que l'abbaye de Saint-Vincent a cédé à celle de Saint-Martin la moitié de l'emplacement d'un moulin *in boelio* et ses dépendances, moyennant une rente de 4 sous payables à l'église de Saint-Thomas ; que Renaud de Lierval a donné la moitié d'une vigne à Lierval, une terre à Montrecouture et l'emplacement pour construire une ferme à Aumencourt (1137 ; original en latin.) — Charte par laquelle Barthélemy, évêque de Laon, réduit à 10 muids la rente que l'abbaye de Saint-Martin lui devait sur les moulins d'Anizy ; cède à cette abbaye le moulin de Clary ; atteste qu'Eustache de Lierval a donné à ladite abbaye ce qu'il possédait en terre et vinage à Pargnan ; que d'autres donations de moulin, terres et vignes ont été faites audit monastère. (1139 ; original en latin ; débris de sceau.) — Charte du même évêque confirmant la donation faite à l'abbaye de Saint-Martin, de la dîme de Remicourt à Amifontaine ; par le châtelain de Pierrepont et Nicolas Montaigu, de la dîme et des novales de Rocquignicourt ; par Litald de Waline, du moulin de Becquerel, moyennant un demi-muid de froment. (1143 ; original en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 879. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 6 pièces, papier.

1153-1160. — Charte de Gautier, évêque de Laon, confirmant à l'abbaye de Saint-Martin les donations faites par Guillaume de Sissonne, des dîmes et terres de Fleuricourt, de moitié d'un moulin et d'un vivier à Sissonne, et du droit de prendre l'herbe de 8 faulx de prés au même lieu. (1153 ; original en latin.) — Charte de Gautier, évêque de Laon, confirmant à l'abbaye de Saint-Martin la propriété de la moitié du moulin d'Anizy, les terres de Comporté, la moitié du moulin de Banlieu, le moulin de Chivy, les biens sis à Urcel, Presles, Monampteuil, Chevregny, Chivy, Étouvelles, Bourguignon, Versigny. (1153; original en latin. Sceau de l'évêque Gautier.) — Charte par laquelle Jean, abbé de Saint-Michel, cède à l'abbaye de Saint-Martin les droits de son abbaye sur l'autel de Plesnoy, en échange de ce qu'elle avait à Flavigny, et d'une rente sur la ferme d'Érepois. L'abbaye de Saint-Martin cède à celle de Saint-Michel, moyennant 25 sous ce qu'elle possédait à Noyal. (1156 ; original en latin.) — Charte par laquelle Gautier, évêque de Laon, atteste que Béatrix d'Eppes et ses fils ont donné à l'abbaye de Saint-Martin le tiers du territoire de Clanlieu, du consentement de Nicolas d'Avesnes, d'Aélide de Guise et de Godefroy, seigneurs suzerains, moyennant une rente annuelle de 5 muids de froment et d'un muids de pois, mesure de Guise ; que Raoul Deret et Roger, son frère, ont donné à ladite abbaye le sixième dudit territoire moyennant une rente de 2 muids et demi de froment, mesure de Guise ; que Foulques Lorin de Lesquielles a cédé également la moitié du territoire de Villencet, moyennant la 10e gerbe de terrage ; que Gérard de Puisieux a cédé sa dîme de Villencet, du consentement de Renier de Guise, moyennant un cens de 3 muids de froment et d'un muid d'avoine ; que Renier de Sains a donné deux charruées de terres à Sains. (1160 ; copie moderne.) — Charte par laquelle ledit évêque atteste que Philippe de Sissy, du consentement de sa femme Aélide et de ses enfants, a donné à l'abbaye de Saint-Martin ce qu'il possédait à Audigny, moyennant un trecens de 10 sous, monnaie de Vermandois ; que Gui de Lierval a promis de payer à cette abbaye un vinage de 6 muids et demi à Cha-

mouille et Martigny, de 3 jalois de seigle et de 3 jalois d'avoine à Pagneux. et de son droit de rouage ; que les hommes dudit Gui ont réparé le préjudice causé à une vigne de ladite abbaye sise à Lierval ; que Jean Cabut a donné ses droits de cens et de vinage à Valavergny, Monthiémont, Beaumont, Penancourt, Brancourt, Wissignicourt et Lizy ; que Baudouin de Gonesse a donné diverses rentes. (1165 ; original en latin.) — Charte de Gautier, évêque de Laon, confirmant diverses donations faites à l'abbaye de Saint-Martin. par Foulques d'Ercry, de terres pour le labour de 5 charrues à Bucy-lès-Pierrepont, qui lui devaient une prestation annuelle de 5 muids de froment, mesure de Laon ; par Berthe de Lierval, de la moitié du domaine de Champleu, sis à Laon ; par Roger chanoine de Laon, de sa part dans les dîmes de vins de Martigny ; par Milon Malvoisin, de divers bois et aisances ; par Gui de Lierval, de sa part dans les dîmes de Festieux. (1169 ; original en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 880. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 5 pièces, papier.

1228-1277. — Charte d'Anselme, évêque de Laon, attestant que Robert, seigneur d'Eppes, a reconnu qu'il n'a aucun droit de chasse dans la ferme de Samoussy ; que la chateigneraie et le moulin de Villemarie, sis à Eppes. appartiennent à l'abbaye de Saint-Martin. (1228 ; original en latin ; sceau d'Anselme.) — Vidimus fait en 1214, d'une charte de Gautier. évêque de Laon, de 1153, concernant la propriété des moulins d'Anizy, de Banlieu, de Chivy, etc. (Voyez H. 879.) — Cession faite par la commanderie de Puisieux à l'abbaye de Saint-Martin, de terres et prés sis à Athies et Samoussy, en échange de terres à Chambry. (1277, juin ; original en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 881. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1722-1789. — Laon. — Baux de terres, prés, jardins et maisons, situés à Laon et aux faubourgs de La Neuville, Saint-Marcel, Semilly et Vaux. — Bail de la ferme d'Avin fait pour 9 ans le 26 mai 1785 à Ursule-Josephe-Théodore Magnier, veuve d'Antoine-Bernard Petitjean, moyennant une redevance annuelle de 2600 livres.

H. 882. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin : 10 pièces, papier.

1540-1751. — Agnicourt. — Baux du moulin à eau faits à Antoine Bouilleau, Jean et Quentin Lefebvre, Edmond Lejeune, Jean Huon, Jacqueline Raimbaux, sa veuve. — Obligation par celle-ci et Adrien Berthe, de payer, en cas de recours, aux habitants de Montigny, une prestation annuelle de 4 muids de blé de mouture qui n'a pas été acquittée depuis plus de trente ans ; mémoires au sujet du paiement de cette rente.

H. 883. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1142-XVIIIe Siècle. — Amifontaine. — Donation faite par l'abbé de Saint-Hubert à l'abbaye de Saint-Martin, de ce qu'il possédait à Remicourt, moyennant une rente d'un muid de froment, mesure de Reims. (1142 ; original en latin.) — Cession faite par l'abbaye de Saint-Hubert, à celle de Saint-Martin, de divers bois à Amifontaine, de champ près de Plesnoy et d'un pré à Écry, moyennant un cens annuel de 4 setiers de froment et 2 de pois, mesure de Reims, exigibles à Évergnicourt. (1164 ; original en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 884. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1287-1728. — Amifontaine. — Baux de la ferme de Remicourt faits à Gilles Le Bourgeois. Jean de Remicourt, Renaud Maumisnable, Colette Heulair, veuve Jean Caisin, Collesson Prévost, Nicolas Chevalier, Jean et Valérien Louis, Jean Delamalmaison.

H. 885. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1578-1778. — Amifontaine. — Baux de la ferme de Fleuricourt, faits à Antoine Passet, Thierry Cordier, Ambroise Fay, Nicolas Romain, Martin Taillema, Jean Varlet, Valentin Jacquelet, Simon Germain, Raoulin Varlet, Jean Lougier, Nicolas Taillema, Simon Fossé, Jean Desprez, Gobert Thuillier, Gérard Douzy, Hubert Ridart.

H. 886. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier.

1640. — Instance devant le bailliage de Vermandois à Laon, en réparation de dommages causés par suite de dégradations que Nicolas Turpin et Antoine Legris avaient commises à la ferme de Fleuricourt.

H. 887. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 10 pièces, papier.

1251-1269. — Anizy-le-Château. — Charte d'Enguerrand, sire de Coucy, de Jean, archidiacre de Soissons, et de Jean de Coucy, chevalier, seigneur de Pinon, qui relatent un accord fait entre ce dernier et l'abbaye de Saint-Martin pour le mode de curage du cours d'eau des moulins d'Anizy et de Clary. (1251 ;

originaux en latin.) — Charte par laquelle Jean, abbé de Saint-Martin. et son monastère, s'obligent envers Geoffroy, évêque de Laon, de célébrer à perpétuité une messe à cause desdits moulins. (17 novembre 1369 ; original en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin, par Jeanne la Piote, de vignes, bois, pré et terre à Anizy (1263-4, mars ; original en latin et sceau de l'officialité de Laon.) — Accord entre les habitants d'Anizy, Lizy, Brancourt, Penancourt, Wissignicourt, et le chapitre de Saint-Jean-au-Bourg, auquel ils devaient diverses dîmes. (Mars 1269 ; copie moderne.) — Notes analytiques de documents.

H. 888. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1563-1564. — Anizy. — Bail fait par René de La Fontaine, abbé de Saint-Martin, à Barthélemy Colombet, sommelier du cardinal de Bourbon, évêque de Laon, de trois prés et d'un bois sis à Anizy. — Autorisation donnée par le Parlement de Paris au Clergé de France de vendre des biens pour le paiement des frais de guerre. — Vente desdits prés et bois faite à Charles Rousseau, notaire, et remboursement audit Rousseau du prix de cette vente.

H. 889. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1770-1789. — Anizy. — Baux de terres sises à Anizy. de prés sis à Pinon, et de vignes sises à Brancourt, faits à Mathieu Boutry et Adrien-François Carette.

H. 890. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1457-1699. — Anizy. — Reconnaissance par Pierre, abbé de Saint-Martin, de l'obligation de payer à l'évêque de Laon une prestation annuelle de 14 muids de froment sur les moulins d'Anizy, réduite à 30 écus d'or. à cause du malheur des guerres. État de recette de cette rente. Demande en paiement de ladite prestation intentée devant le Parlement de Paris. Consultation d'avocat sur la validité de cette demande.

H. 891. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

1265-1789. — Arnicourt (Ardennes). — Charte par laquelle Sanson, archevêque de Reims, donne à l'abbaye de Saint-Martin l'autel d'Arnicourt et ses dépendances. (1265 ; copie moderne.) — Vente faite devant l'officialité de l'archidiaconé de Reims par Wiard d'Arnicourt et Ermengarde, sa femme, de terres audit Arnicourt. (1265, après la fête de Saint-Luc, évangéliste ; original en latin.) — Notice statistique sur Arnicourt ; déclaration et baux des dîmes. Nomenclature des terrains qui ont été mis en culture. — Procédures instruites devant la justice de Château-Porcien et le bailliage de Vitry, par l'abbaye de Saint-Martin, contre Charles de Remont, seigneur d'Arnicourt qui lui réclamait divers droits seigneuriaux. — Instance devant l'officialité de Reims entre ladite abbaye et Jean Petit, curé d'Arnicourt, au sujet de la perception des dîmes. (1664-1782.)

H. 892. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier, dont 1 plan.

1729-1788. — Asfeld (Ardennes). — Baux d'un pré faits à Antoine Basquin, Élisabeth Villette, sa veuve, Jean-François Forget, Remy Cullier. — Plan de ce pré, fait en 1756, par Pierre Chollet, arpenteur à Juzancourt.

H. 893. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 26 pièces, papier, dont 2 plans.

1217-1771. — Athies. — Sentence de l'officialité de Laon qui maintient le chapitre de cette ville dans la possession de la dîme de pré réclamée par l'abbaye de Saint-Martin. (1217; copie moderne.) — Cession faite par frère Pierre Norman, commandeur du Temple dans le ressort du bailliage de Vermandois. à l'abbaye de Saint-Martin, de terres à Chambry, en échange de terres et prés voisins de Puisieux. (Juin 1277 ; copie moderne.) — Cession faite par ladite abbaye, audit commandeur, de ses droits dans les dîmes de Puisieux, Chambry, Malaise, Étrepoix et Bertaignemont, moyennant une rente de 10 livres parisis. (Février 1278-9 ; copie moderne.) — Sentences du bailliage de Vermandois à Laon, condamnant la commanderie de Puisieux au paiement de cette rente et de 22 années d'arrérages d'une rente d'un muid et un essin de seigle, mesure de Laon. (1399-1536.) — Réobligation par Pierre d'Alsace d'Hénin Liétard au paiement de ces rentes, en 1763. — Plans, arpentage et baux de terres, prés et bois situés à Athies.

H. 894. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 18 pièces, papier.

1155-1275. — Audigny. — Acensement fait par le chapitre de Guise à l'abbaye de Saint-Martin de Laon de la moitié du territoire d'Audigny, moyennant une rente annuelle de 5 muids de blé, mesure de Guise, portable à Guise, et de 10 sous de bonne monnaie, d'un four au château de Lesquielles, de ce qui se trouvait autour de ce château et au territoire de Bonot. L'abbaye de Fesmy acquiert, en outre, le four du château de

Lesquielles, ce qui entourait ce château, ce qui se trouvait à Saint-Germain et Bonot, en échange de biens sis à Macquigny, et la soulte d'une rente de 10 sous dont 4 sur Noyal. (1155, 1156 ; copies modernes.) — Cession faite par Nicolas, abbé de Fesmy, du consentement du chapitre de Guise, à l'abbaye de Saint Martin, de la moitié de l'alleu d'Audigny, moyennant une rente de 5 muids de froment, et de 10 sous. (1156 ; original en latin et copie.) — Cession faite par l'abbaye de Prémontré à celle de Saint-Martin, du quart du territoire d'Audigny, moyennant une rente annuelle de 2 muids et demi de froment. (1156 ; original en latin.) — Charte de Gautier, évêque de Laon, confirmant la cession faite par le chapitre de Guise à l'abbaye de Saint-Martin de la moitié de la terre d'Audigny, et de ce qu'il possédait à Macquigny, en échange de biens à Noyal, Lesquielles, Saint-Germain et Bonot. (1161 ; original en latin et copie moderne.) — Cession faite par l'abbaye de Bohéries à celle de Saint-Martin de la dîme de la ferme d'Audigny, moyennant une rente de 6 muids de froment et de 4 muids d'avoine, mesure de Guise, à prendre à Clanlieu, ses droits sur une terre dite de Saint-Gervais et un pré à Beautroux. Si par infortune le village de Macquigny vient à être détruit, l'abbaye de Bohéries aura la moitié des jardins et des terres de Saint-Gervais, moyennant une rente annuelle de 3 sous 6 deniers exigible le 1er octobre. (1167 ; original en latin et copie moderne.) — Confirmation par Gautier (1168) et Royer (1181) évêques de Laon, de la convention faite entre l'abbaye de Saint-Martin et Foulques de Semery, de partager également les terrage et rentes d'Audigny. (Copies modernes.) — Sentence arbitrale de Henri, doyen de Guise et de Gobert de Ribemont, déclarant que les revenus de la terre d'Audigny doivent se partager également entre Jean de Semery, chevalier, et l'abbaye de Saint-Martin. (1207 ; copie moderne.) — Remboursement moyennant 20 livres artésiennes, au chapitre de Guise, d'une rente de 5 muids de froment, mesure de Guise, pour moitié de l'alleu d'Audigny. (Janvier 1247-8 ; copies modernes.) — Donation faite par Simon d'Audigny à l'abbaye de Saint-Martin, de maisons, prés, terres, meubles et immeubles, pour en jouir après sa mort, celle de Mabile, sa femme, et celle de Werric, leur fils. (1249, 4e férie avant la Saint-Martin d'hiver, durant la vacance du siège ; copie moderne.) — Sentence de l'officialité de Laon qui condamne Gilles du Bucquoy à ne pas joindre à la maison qu'il fait bâtir à Audigny, plus de 4 jalois, à payer à ladite abbaye la menue dîme de ses propriétés et en outre le terrage desdits 4 jalois. (1270 ; copies modernes.) — Donation faite devant l'officialité de Laon par Werric d'Audigny, clerc, à l'abbaye de Saint-Martin, de 3 muids de terre, mesure de Guise. (Juin 1270 : original en latin ; sceau de ladite officialité.) — Ratification par ledit Werric de cette donation. (1275 ; original en latin.)

H. 895. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1634-1761. — Audigny. — Procuration donnée par l'abbaye de Saint-Martin à Jacques Regnault, curé de Renneville, de recevoir à Audigny les droits de lods et ventes, les cens et rentes. (20 janvier 1634.) — Cueilleret des cens et rentes d'Audigny. — Instance devant le bailliage de Guise, en règlement desdits cens, entre le duché de Guise et ladite abbaye, par suite de la saisie réelle du fief du Bucquoy, sur Godard, par le prince de Condé. (1761.)

H. 896. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1190-1215. — Les Autels. — Accord entre Gui, abbé de Saint-Martin, et son abbaye, d'une part, et Roger, seigneur de Rozoy, d'autre part, pour l'établissement, à frais communs, d'un village au lieudit les Autels, qui suivra les coutumes de Vervins. (1190 ; original en latin.) — Charte de Roger, seigneur de Rozoy, attestant que l'abbaye de Saint-Martin lui a loué, moyennant 16 muids de blé *hivernage*, mesure de Rozoy, ce qu'elle avait aux Autels, et qu'une ancienne charte des Autels a été confiée à l'abbaye de Chaumont. (1215 ; original en latin.) — Attestation faite par Alelme, abbé de Chaumont (Ardennes), qu'une charte des Autels portant le sceau de Nicolas, seigneur de Rumigny, a été confiée à son abbaye et sera produite lorsque l'intérêt de l'abbaye de Saint-Martin et de Roger, seigneur de Rozoy, l'exigera. (1215 ; original en latin ; sceau de l'abbaye de Chaumont.)

H. 897. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1560-1778. — Barenton-Bugny. — Aliénation de terres. Sentence du bailliage de Vermandois autorisant l'abbaye à rentrer en possession. Baux de ces terres, de dîmes et terrage du terrain dit la Cour Chauveau.

H. 898. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau.

1165. — Belle-Église (Oise). — Charte de Baudouin, évêque de Noyon, attestant que Pierre de La Pointe, chevalier du Temple, Raoul Flameng et frère Jean le médecin de Saint-Martin, ont reconnu que Nicolas, dit

de Béthencourt, étant au lit de mort, a donné à l'abbaye de Saint-Martin de Laon une rente de 20 sous sur sa vigne de Landrimont. (1165 ; original en latin et sceau dudit évêque.)

H. 899. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1525-1724. — Bourguignon-sous-Montbavin. — Baux de terres, vignes et prés faits à Pierre Chanu, François Delalevée, Jean Lenain, François Lefort, Pierre Houille, Jean Toutaise, Jean Bertaut.

H. 900. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 5 sceaux ; 20 pièces, papier.

1163-1252. — Bucy-lès-Pierrepont. — Cession faite à l'abbaye de Saint-Martin par Foulques d'Écry, de terre suffisante à défricher pour le labour de 6 charrues à Bucy, moyennant une rente annuelle de 6 muids de froment, mesure de Laon. (1163 ; original en latin.) — Donation faite à ladite abbaye par Jean de Bucy et ses enfants, d'une rente de 6 muids de froment sur la dîme de Bucy-lès-Pierrepont. (1189 ; original en latin.) — Autorisation donnée à la même abbaye par le chapitre cathédral de Laon, de jouir de la partie de dîme sise à Bucy-lès-Pierrepont, provenant de Raoul Leclerc. (1189 ; original en latin.) — Acquisition par l'abbaye de Saint-Martin du 9e de la dîme de Bucy, et ratification de cette acquisition par Albéric, seigneur de Bucy. (Juillet 1213 ; original en latin.) — Donation faite par ce seigneur à ladite abbaye et au curé de Bucy, de ce qui lui appartient dans la dîme de Bucy, de toute la dîme du bois de Forest à défricher. (1216 ; original en latin et sceau d'Albéric.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin, par Albéric, seigneur de Bucy, du consentement de sa femme Ingelburge, d'un terrage lieudit Forest, à charge de construire un moulin à vent, soit à Bucy, soit à Clermont, et du droit de justice sur l'emplacement où ce terrage devait être perçu et dans ledit moulin, qui sera banal et dont le produit sera partagé par moitié. (Janvier 1220-21 ; original en latin.) — Confirmation de cette donation par Anselme, évêque de Laon. (Janvier 1220-21 ; original en latin.) — Attestation par A. évêque de Laon, que ladite abbaye a acquis de Jean de Huillencourt, ses droits sur les dîmes grosses et menues de Bucy, moyennant 27 livres parisis payées comptant (1230 ; original en latin ; contre sceau de l'évêque.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par Lambert, dit comte de Bar, et Ponchie, sa femme, de la nue propriété de 19 jalois de terres labourables à Bucy. (Mai 1240 ; sceau de l'officialité de Laon ; original en latin.) — Cession faite par Anselme, chevalier, seigneur de Bucy, et Agnès, sa femme, à l'abbaye de Saint-Martin, d'une rente de 2 muids de seigle à Bucy, en échange de moitié d'un moulin à vent sis entre Clermont et Bucy. (Juin 1247 ; originaux en latin ; sceaux d'Anselme et de l'officialité de Laon.) — Donation faite à la même abbaye par Reine, dame de Bucy, de 8 jalois de terre audit Bucy, provenant de Colin de Gronart, et d'un demi-muid de terres contiguës à ces 8 jalois. (1252 ; samedi après la Saint-Denis ; original en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 901. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1510-1725. — Bucy-lès-Pierrepont. — Baux de dîmes et terrages faits à Massin Geoffroy, Claude et Jean Dennequin, Pierre Paquenot et Toussaint Raimbaut, curés de Bucy.

H. 902. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1145. — Chetervé (Ardennes). — Charte de Jean, abbé de Saint-Hubert, attestant que l'église de Saint-Thibaut de Château-Porcien a cédé à l'abbaye de Saint-Martin de Laon le moulin de Chetervé sur le ruisseau de *Linisuns* (Ardennes), moyennant une rente de 8 setiers de blé. (1145 ; original en latin.)

H. 903. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1524-1729. — Chivy-lès-Étouvelles. — Baux du moulin à eau de Crolet, faits à Nicaise Chauveau, lieutenant du prévôt de la cité de Laon, Simon Compagnon, Hercule Crochart, Jean Gardé, Claude Tayer, Louis Petit, Jacques Monaque, Nicolas Marin. — Quittance de la somme de 295 livres tournois payée par l'abbaye de Saint-Martin à Antoine Chauveau, adjudicataire par décret dudit moulin, moyennant 280 livres. (15 janvier 1564.)

H. 904. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 5 sceaux ; 16 pièces, papier.

1184-1304.— Clermont. — Confirmation par Roger de Rozoy, évêque de Laon, de donations faites à l'abbaye de Saint-Martin : d'une terre sise à Clermont, par Jean de Bucy et Raoul Le Clerc, son frère ; d'un fief sis à Chevregny et Trucy, par Hector d'Aulnois, avant sa prise d'habits religieux, du consentement de Marguerite, sa femme, et de Raoul, son fils. (1184 ; original en latin.) — Cessions faites à ladite abbaye : par Pierre Huvele de Aarin et Liénard de Rouy, d'une rente de 4 muids de froment sur le terrage de Clermont ; par Adam Chauderon et Eve sa femme, de 10 jalois de terre.

(Décembre 1219 ; originaux en latin ; sceau de l'officialité de Laon.) — Donation faite à la même abbaye par Richalde, d'un droit de terrage. (Mai 1220 ; original en latin.) — Rachat fait devant Anselme, évêque de Laon, par l'abbaye de Saint-Martin, d'une rente annuelle de 36 jalois qu'elle devait à Hugues de Chaourse. (1222 ; original en latin et sceau d'Anselme.) — Abandon fait à ladite abbaye par Gépuin de Pierrepont et Helvide, sa femme, de leurs droits de terrage à Clermont, moyennant une rente annuelle de 15 jalois de froment, mesure de Marle. (Février 1224; original en latin.) — Cessions de rentes faites à l'abbaye de Saint-Martin de Laon sur la ferme de Clermont : par Sibilie, fille d'Aélide de Bellise, veuve de Simon de Monceau, de 4 jalois de froment, mesure de Montcornet, moyennant 7 livres payées comptant. (Avril 1247) ; par Robert de Chery, de 4 jalois de froment (1256) ; par Robert de Pierrepont, écuyer, et Cécile, sa femme, d'un demi muid de froment (Mai 1256 ; originaux en latin et sceau de l'officialité de Laon.) — Cession faite à ladite abbaye par la maison de Saint-Lazare-sous-Laon, de terres sises à Clermont, d'un revenu annuel de 5 jalois, mesure de Pierrepont, et une rente annuelle de 16 jalois, mesure de Laon, en échange de deux terres sises à Prérobert, pouvant produire un muid de seigle. (Février 1266 ; original en latin et sceau de l'officialité de Laon.) — Sentence arbitrale de Hue de Révillon et Jacques de Bruyères, qui maintient l'abbaye de Saint-Martin dans ses droits de justice que lui contestaient Nicole de Vendy, chevalier, Julienne, sa femme, et Aélis, dame de Bucy. (1304, dimanche des Rameaux ; original en langue vulgaire.) — Copies modernes et notes analytiques de ces documents.

H. 905. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1494. — Clermont. — Sentence de Jean Levoirier, grand mayeur de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, qui condamne un jeune pourceau de la ferme de Clermont a être pendu et étranglé près des fourches patibulaires par l'exécuteur des hautes œuvres, pour avoir, le lendemain de Pâques, dévisagé et fait mourir un enfant au berceau, fils de Jean Lenfant, vacher de ladite ferme. (4 juin 1494 ; original et copies.)

H. 906. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1644. — Clermont. — Procédure instruite pour l'abbaye de Saint-Martin contre Bellotte, lieutenant criminel, et Leclerc, procureur au bailliage de Laon, qui lui contestaient le droit de justice.

H. 907. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 1 plan.

1581-1769. — Clermont. — Baux des fermes de Clermont faits à Baudesson et Berthemet Dautencourt, Pierre Bourgeois et Catherine Aubin, sa femme, Jacques Rocourt, Gérard Preudhomme, Étienne Dutemps, Pasquette Bourgeois, veuve de Simon Brucelle, Jean-Charles Bourgeois, Nicolas et Jean-Simon Bourgeois, Jean-Charles Lefèvre, Joseph Brucelle, Pierre et François Fouquet, Nicolas Roger, Pierre Brucelle, Nicole Potelain, veuve de Pierre Duteins. — Procès-verbal d'arpentage des fermes de Clermont, de Hayon, et du moulin d'Agnicourt, dressé le 11 mars 1660 par Pierre Fieret, arpenteur à Montcornet. — Plan du territoire de Clermont, dressé en 1756 par Vuarnan, arpenteur juré à Chaourse.

H. 908. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 6 pièces, papier.

1173-1254. — Couvron et Aumencourt. — Cession faite par l'abbaye de Saint-Martin à celle de Saint-André du Câteau-Cambrésis, d'une terre sise à Besny, en échange d'une autre située à Montrecouture. (1173 ; original en latin.) — Approbation par Enguerrand, sire de Coucy, de la donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par Ermengarde de Broyon, et Barthélemy, son fils, de leur part dans les terres de Montrecouture, de sa mouvance. (Avril 1228 ; original en latin.) — Accord entre le chapitre de Laon et l'abbaye de Saint-Martin, pour l'exercice du droit de pâturage du fermier de Montrecouture, du côté de Remies. (1246, dimanche avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste ; copie moderne.) — Donation faite à ladite abbaye par Barthélemy de Broon, de ses droits en la ferme de Montrecouture. (1248, lendemain de la Pentecôte ; original en latin ; sceau de l'officialité de Laon.) — Vente faite à la même abbaye par Guyard Poire, d'une rente de deux muids de blé *hivernache* sur cette ferme. (1251, veille de Saint-André, apôtre ; original en latin ; sceau de l'officialité de Laon.) — Sentence arbitrale du prévôt du chapitre d'Amiens, juge apostolique, qui déclare la ferme de Montrecouture exempte de menues dîmes envers l'abbaye de Nogent. (1251, mardi après la décollation de Saint-Jean Baptiste ; originaux en latin.) — Conclusions de l'abbaye de Nogent contre celle de Saint-Martin, présentées à Jean de Blois, grand archidiacre, et au doyen de Reims, juges apostoliques, pour le règlement définitif des droits respectifs de ces monastères sur la menue dîme de Montrecouture. (1253 ; copie moderne.)

— Sentence arbitrale qui adjuge cette menue dîme à l'abbaye de Saint-Martin. (1254 ; copie moderne.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 909. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1548-1759. — Couvron et Aumencourt. — Baux du domaine de Montrecouture, faits à Gérard Flameng, Anne Flameng, Philippe Charpentier, Jacques Saline, Pierre Bobeuf, Françoise Viéville, sa veuve, Antoine Loste. — Procédures instruites devant le bailliage de Saint-Martin, au sujet de droits de pâturage, de justice et de propriété, contestés par le chapitre de Laon, la dame de Deuillet, l'abbaye de Nogent.

H. 910. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1770-1788. — Cuirieux. — Reconnaissance par l'abbaye de Bucilly, d'une rente de 3 ânées 6 quartels de froment en faveur des religieux de Saint-Martin. — Baux de terres faits à Marie Goury, veuve de Jean-Pierre Lavacry, et à Charles Dussart.

H. 911. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1506-1785. — Dercy. — Vente faite par Jean Bocquillart à l'abbaye de Saint-Martin, de terres, prés et bois. (28 juillet 1506.) — Restitution à ladite abbaye d'une terre usurpée par Jean Barin. (1556.) — Arpentage, déclarations et baux de terres et prés possédés par l'abbaye de Saint-Martin à Dercy.

H. 912. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1341-1784. — Dionne (Ardennes.) — Transaction entre l'abbaye de Saint-Martin et Aubry, sire de Sorbon, chevalier, sur les droits de justice à exercer en la maison de Dionne. (27 avril 1341 ; copie moderne.) — Bail d'une ferme, fait à André Petit. (17 novembre 1784.)

H. 913. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1219-1243. — Ébouleau. — Charte d'Albéric, chevalier, seigneur de Bussy, affirmant que Henri, son frère, étant à l'extrémité, a légué à l'abbaye de Saint-Martin la rente annuelle d'un muid de blé *hivernage* sur son terrage d'Augicourt. (1219 ; original en latin.) — Obligation par Robert, écuyer de Montigny, de payer annuellement à l'abbaye de Saint-Martin un demi-muid de blé, mesure de Pierrepont, sur le terrage d'Augicourt, légué par Ada, décédée fille de Henri d'Augicourt, chevalier. (Novembre 1243 ; original en latin.)

H. 914. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 sceaux ; 9 pièces, papier.

1228-1270. — Eppes. — Sentence de Vaucher, doyen, et de Roger, chanoine de Maubeuge, qui prive Robert, chevalier, seigneur d'Eppes, du droit de chasse en la forêt de Samoussy. (1228, octobre, 6e férie après la Saint-Luc ; original en latin.) — Donations faites à l'abbaye de Saint-Martin : par Albert Cornelle d'Eppes, et Mainsende, sa femme, d'un cens de 4 sous, monnaie de Laon, sur deux vignes ; (1247 ; original en latin ;) — par Jean Pulars et Mathilde, sa femme, d'un surcens de 30 sous parisis sur deux vignes sises à Eppes ; (1249 ; original en latin ;) — par Richard Charpentier et Udile, sa femme, de diverses rentes sur une maison et des vignes sises à Eppes ; (1250, avril, vendredi après *Cantate* : original en latin ;) — par Robert Corneille et Mainsende, sa femme, de la nue propriété d'un pré, de leurs droits en une maison et une vigne, d'une rente d'un muid de vin ; (1250 ; original en latin ;) — par Simon de Sissonne et Bourée, sa femme, de 6 pièces de vignes et d'un jardin sis à Eppes et Veslud ; (avril 1264 ; original en latin ;) — par Richard, maire d'Eppes, d'une rente de 8 sous, monnaie de Laon, sur une maison lieudit au Mont Herbert ; (1265 ; original en latin ;) — par Laurent d'Eppes, d'un surcens de 6 sous sur une maison. (1268 ; original en latin.) — Reconnaissance faite en faveur de l'abbaye de Saint-Martin par Colard de Festieux, écuyer, frère du prêtre Albéric, d'un surcens annuel de 15 sous sur une vigne. (1270 ; original en latin.) — Sceaux de l'officialité de Laon. — Notes analytiques de ces documents.

H. 915. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1742-1788. — Eppes. — Baux de terres et prés faits à Jean Baudouin, Claude Fresneau, André Harent, Jeanne Chédeville, veuve de Julien Fresneau, Nicolas Fresneau, Nicolas Bourdin, Jean-Pierre Harent.

H. 916. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1782. — Erlon. — Baux de terres faits à Nicolas Lebée.

H. 917. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Étouvelles. — Bail de terres, prés et jardins fait à Jean Couturier, jardinier.

H. 918. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1179-1681. — Filain. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Martin de Laon et le chapitre de Saint-Pierre

de Soissons, concernant la perception d'un droit de 3 muids de vin blanc de vinage. (1179 ; copie moderne.) — Arrêt du Conseil d'État qui oblige ladite abbaye au paiement de cette prestation envers ledit chapitre. (26 février 1681.)

H. 919. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1173-1175. — Fraillicourt (Ardennes). — Charte de Barthélemy, abbé de Saint-Martin de Laon, attestant que Hillin de Bertincourt, du consentement de sa femme Odile et de ses enfants, a donné à son abbaye 3 charruées de terre à Bertincourt, moyennant une rente de 30 setiers de froment sur la ferme de Renneville, mesure de Rozoy; les aisances de tout le territoire, la justice, la liberté de faire aller l'eau d'une fontaine où elle voudra. (1173 ; 2 originaux en latin ; sceau dudit abbé.) — Confirmation par Renaud, seigneur de Rozoy, de la cession faite à ladite abbaye par ledit Hillin, de 4 charruées de terre contenant chacune 12 muids mesure de Laon, audit Bertincourt, moyennant une rente annuelle de 24 setiers de froment, exigible à la ferme de Renneville. (1175 ; original en latin.)

H. 920. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier, dont 1 plan.

1782-1789. — Fressancourt. — Bail du domaine de Fressancourt fait à Jean-Baptiste Mignot. — Plan de démarcation des territoires de Fressancourt et de Versigny. — Autorisation donnée par l'abbaye de Saint-Martin audit Mignot et autres, d'extraire des terres noires et houilles dans deux setiers de terre lieudit le champ du moulin.

H. 921. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1243-1732. — Froidmont et Cohartille. — Attestation donnée devant l'officialité de Laon par Gérard Frondeur, qu'il a indûment pêché dans la pêcherie de Bécheret, appartenant à l'abbaye de Saint-Martin, et qu'il n'y pêchera plus sous peine d'excommunication. Il réparera le dommage causé. (Avril 1243 ; copie moderne.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui condamne Marie La Chanteresse, veuve de Jean Le Chanteur, à payer à ladite abbaye les arrérages de cens sur sa maison sise à Froidmont. (1402 ; copie moderne.) — Procès instruits devant la table de marbre de Paris, contre divers habitants de Froidmont, pour avoir pêché dans le canton de la rivière appartenant à ladite abbaye. (1631.) — Vente du domaine de Froidmont au profit de Pierre de Cauchon, écuyer, sieur de Froidmont. (19 janvier 1577.) — Adjudication par décret du moulin de Bécheret, provenant de la succession dudit de Cauchon. (1593.) — Rachat et remise en possession dudit domaine au profit de l'abbaye de Saint-Martin. (1630-1641.) — Déclarations et baux du domaine de Froidmont, consistant en moulin, maisons, terres, prés, jardins et droits de pêche. (1533-1732.)

H. 922. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 20 pièces, papier.

1251-1762. — Gizy. — Donations faites devant l'officialité de Laon : par Jacques Tripez de 13 jalois de terre, mesure de Pierrepont, à Gizy ; (1251, fête de Saint-Laurent ; original en latin ;) — par Burnelle, ex-garde du bois de Samoussy, de maison, courtil et grange à Gizy ; (1266, lundi avant la Toussaint ; original en latin ; sceau de l'officialité.) — Maintenue en possession d'un chemin, en vertu d'un accord de 1409, entre l'abbaye de Saint-Martin et le prieur de Gizy. — Opposition de ladite abbaye à la construction d'un fort par les habitants de Gizy. (1644.) — Sentences condamnant divers laboureurs de Gizy au paiement de droits seigneuriaux exigés à cause de leurs chevaux de trait. — Baux de la ferme de Gizy, appartenant à ladite abbaye.

H. 923. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1781. — Goudelancourt-lès-Pierrepont. — Bail de la ferme de Beauvois fait à Éloi Mahuteau, Nicolas Mouret, Jean-François et Nicolas Cocquebert

H. 924. (Liasse.) — 1 plan collé sur toile.

1718. — Plan de la terre et seigneurie de Beauvois, dressé par Romuald de Rouvroy, arpenteur juré à La Fère.

H. 925. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1165. — Jumencourt. — Charte par laquelle Jean, abbé de Nogent, ratifie la donation faite à l'abbaye de Saint-Martin de la terre de Bernard de Trébecourt, chargée d'une rente d'un demi-muid de vinage envers ladite abbaye, et lui cède un droit de terrage sur un domaine sis à Trébecourt, provenant de Foulques d'Écry. (1165 ; original en latin.)

H. 926. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1683-1752. — Jumigny. — Obligations à un surcens sur des vignes, de 10 livres 10 sous et deux

bouteilles de vin rendus à Laon, par Jean Lequeux, tonnelier, et Jean-Nicolas Deparis, capitaine d'infanterie au bataillon de Noyon.

H. 927. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1722-1770. — Laniscourt. — Baux de terres, prés et bois faits à Jean-Jacques Besville, Alexandre Belleville, Antoine Lacour.

H. 928. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785. — Lor. — Bail de la ferme de la Mortefemme, fait à Charles Lapie.

H. 929. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, détériorés; 3 sceaux.

1125-1155. — Macquigny. — Charte de Barthélemy, abbé de Saint-Martin de Laon, attestant que Simon de Chimay a cédé à son abbaye toutes les dîmes qu'il possédait à Macquigny, moyennant une rente annuelle de 4 muids 5 jalois de froment et 2 jalois d'avoine. (1125 ; copie moderne.) — Charte de Barthélemy, évêque de Laon, confirmant les donations faites à l'abbaye de Saint-Martin : par Bouchard de Guise, de deux charruées de terres et de prés pour bâtir un moulin, de droits de pêche, chasse et pâturage ; par Morlois de Soupir, d'une charruée de terre, moyennant une rente annuelle d'un muid de froment, mesure de Laon ; par Arnoul Calderon, du quart d'un alleu à Monceau-sur-Péron. (1137 ; original en latin.) — Échange de prés à Macquigny et Noyal, entre les abbayes d'Anchin et de Saint-Martin. (1148 ; original en latin ; sceau de l'abbaye d'Anchin, détaché et en cuvette.) — Charte de Gautier de Saint-Maurice, évêque de Laon, attestant que Bouchard de Guise, a abandonné, du consentement de sa femme Aelide et de Godefroy, son frère, à l'abbaye de Saint-Martin, la nue propriété de la moitié des fruits qu'il s'était réservée, en lui cédant un bois pour le défricher, sis à Macquigny, sous la condition expresse de ne le vendre, ni de l'engager, ni de le donner. (1152 ; original en latin ; sceau dudit évêque.) — Charte dudit prélat attestant que le même Bouchard a abandonné à ladite abbaye une rente de 2 muids de froment sur son moulin de Guise (*super molendinum suum de Guisia)*, par l'intervention de Jean, son médecin, qui l'avait guéri de ses blessures, rente dont il se réserve ultérieurement l'usufruit. (1152 ; original en latin.) — Charte par laquelle Bouchard, seigneur de Guise et de Lesquielles, du consentement de sa femme Aélide, de Gui de Soupir, son frère, cède à l'abbaye de Saint-Martin son pâturage des terres arables et prés, son droit de pêche, accorde exemption de vinage et relate diverses donations faites à ladite abbaye par ses vassaux. (1155 ; original en latin ; sceau dudit Bouchard, détaché et en cuvette.)

H. 930. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, détériorées ; 8 pièces, papier.

1161-1182. — Macquigny. — Charte de Garnier, abbé de Saint-Martin de Laon, attestant que Robert Pelud, de Guise, a, du consentement de Ruce, sa femme, et de ses enfants, abandonné à son abbaye, du consentement de Bouchard et Godefroi, ses suzerains, 9 muids de terres sises à Macquigny, sous la condition de recevoir la 4ᵉ gerbe, et à défaut, que ladite abbaye lui en fera parvenir le grain à Guise. (1161 ; original en latin.) — Cession faite à l'abbaye de Saint-Martin par Clarembaud de Macquigny, de sa dîme de Macquigny, moyennant une rente annuelle de 20 muids de froment. (1169 ; original en latin.) — Cession faite à ladite abbaye par Alexandre, abbé d'Anchin, et son monastère, de diverses terres sises à Noyal, en échange d'un droit de dîme à Macquigny. (1169 ; original en latin.) — Charte de Gautier, évêque de Laon, attestant que Jacques, seigneur de Guise, a donné à l'abbaye de Saint-Martin sa forêt dite la Haie de Guise, à défricher, sous la condition de recevoir le tiers, portable à Guise, des gerbes après le prélèvement de celles des moissonneurs. (Mars 1172 ; 2 originaux en latin ; débris de sceau.) — Charte de Barthélemy, abbé de Saint-Martin, attestant que Clarembaud de Macquigny a donné à son abbaye une habitation, partie d'un pré et deux quartels de terre à Macquigny, en échange d'un pré à Proisy. (1173 ; original en latin.) — Acensement fait par Simon de Chimay à l'abbaye de Saint-Martin, de la dîme qu'il avait sur les terres de ladite abbaye, moyennant une rente annuelle de 4 muids et un jaloi du meilleur blé après les semences et 2 jalois d'avoine, mesure de Guise. (1175 ; original en latin.) — Charte par laquelle Gautier, abbé de Saint-Martin, et son monastère, se reconnaissent débiteurs envers l'abbaye de Vermand, d'une rente annuelle de 7 muids et demi de froment, mesure de Saint-Quentin, payable à l'acquit de Jacques, seigneur de Guise, donateur d'une terre envers ladite abbaye de Saint-Martin. (1182 ; original en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 931. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 12 pièces, papier.

1206-1264. — Macquigny. — Charte de Roger, évêque de Laon, attestant que Renier de Sons, chevalier, fils de Clarembaud de Macquigny, chevalier, a fait re-

mise à l'abbaye de Saint-Martin d'une rente de 4 muids de grains sur la dîme de Macquigny. (1206 : original en latin.) — Cession faite par Jean, abbé de Clairefontaine, et son monastère. à l'abbaye de Saint-Martin, des terres et terrages de Macquigny, provenant de don fait par Bouchard de Guise, d'une rente de 20 muids de froment et de 10 muids d'avoine, en échange d'une maison sise à Vaux-sous-Laon. (Décembre 1211 ; original en latin.) — Quittance donnée par P. abbé de Vermand, et son monastère, de 95 livres parisis pour l'acquit de 7 muids et demi de blé, mesure de Saint-Quentin, dus par Fastred de La Flamengrie, à prendre sur la grange de Macquigny. (Mai 1222 ; original en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par Martin de Longchamps et Houdiarde, sa femme, de la nue propriété de leurs meubles et immeubles, quelle que soit leur situation. (1257 : original en latin.) — Sentences de l'officialité de Laon réglant, entre l'abbaye de Saint-Martin et le chapitre de Guise, la perception de la dime des foins à Macquigny. (1264 ; originaux en latin ; sceau de ladite officialité.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 932. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1548-1778. — Macquigny. — Baux et rachat des fermes, cours d'eau, étang et moulin à eau de Macquigny. — Cueilleret des cens dus à l'abbaye de Saint-Martin et au duché de Guise. — Conservation par Louis Duval des Fontaines, des rayères et cours d'eau pour l'usage dudit moulin, moyennant une rente foncière et perpétuelle de 100 livres. — Procès soutenus par l'abbaye de Saint-Martin contre celle de Bohéries, qui prétendait avoir un droit de terrage à Macquigny, et contre plusieurs particuliers qui refusaient de payer les cens dus à ladite abbaye, etc.

H. 933. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — La Malmaison. — Bail de la ferme de Magnivillers, fait à Jean-François Laplante, Jean-Nicolas Fossé et Jean-Baptiste Ninet.

H. 934. (Liasse.) — 1 plan collé sur toile.

1705. — Plan du territoire et de la ferme de Magnivillers, dressé par Louis Romuald de Rouvroy, arpenteur royal à La Fère.

H. 935. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1607-1779. — Martigny. — Baux et déclaration de terres et vignes louées à Moïse et Jean Mecain, Antoine Debraine, Jean Legrain, Jean-Baptiste Thiébeau.

H. 936. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 5 pièces, papier, dont 1 plan.

1217-1665. — Merlieux. — Charte de Robert de Coucy, seigneur de Pinon, affirmant qu'il ne possède ni domaine ni droit sur le moulin à eau de Clary et ses aisances, limités par des bornes et fossés. (1217 ; original en latin.) — Charte de Gautier, évêque de Laon, indiquant les limites de Merlieux et Fouquerolles, réglées à l'amiable entre le chapitre de Laon et l'abbaye de Prémontré. (1229 ; copie moderne.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par Simon de Valavergny, chevalier, prévôt du Laonnois, de ce qu'il possède entre le ponceau et les ventaux de Clary. (Mai 1260 ; original en latin et sceau dudit Simon.) — Plan et procès-verbal de démarcation des territoires de Merlieux, Montbavin et Montarcenne. (1665.)

H. 937. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1160. — Monceau-les-Leups. — Charte de Gautier, évêque de Laon, attestant que Gui Le Chat, du consentement d'Élisabeth, sa femme, et de Réné, son fils, a cédé à l'abbaye de Saint Martin, des terres labourables à Monceau-lès-Leups, vers Montrecouture et Bucy, moyennant une rente annuelle de deux muids de froment, mesure de Laon, ainsi qu'un droit de pâturage audit Monceau. (1160 ; 2 originaux en double.)

H. 938. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1481-1780. — Mons-en-Laonnois. — Baux de maisons, jardins, vignes, prés et terres. — Aliénation et rachat de vignes. — Rétablissement des murs d'une maison qui menaçaient de s'écrouler par suite de l'imprudence de diverses personnes, auteurs d'excavations.

H. 939. (Cahiers.) — In-4°, 262 feuillets, papier.

1475-1585. — Mons-en-Laonnois. — Comptes des cens, rentes et menus cens perçus sur divers immeubles au profit de l'abbaye de Saint-Martin.

H. 940. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1785. — Monthenault. — Bail de la ferme de Chaumont, fait à Jacques Courtefois.

H. 941. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 4 pièces, papier.

1253-1264. — Montigny-le-Franc. — Bail fait à Wiard Servière et à Colard, son frère, de la ferme de

Hayon. (Octobre 1253 ; original en latin.) — Cession faite à l'abbaye de Saint-Martin par Jean de Villancourt, de 6 années d'arrérages d'une rente de 4 muids de froment, mesure de Pierrepont, que lui devait ladite abbaye, moyennant une somme de 36 livres parisis payées comptant. (1258, dimanche des Rameaux ; original en latin ; sceau de l'officialité de Laon.) — Transaction entre le chapitre de Laon et l'abbaye de Saint-Martin de Laon, d'une part, et les habitants de Montigny-le-Franc, d'autre part, autorisant ces derniers à amasser, après le 4 octobre, les moissons étant faites, du chaume sur les terres du Hayon, avec des rateaux à main, moyennant une rente de 5 sous de bonne monnaie, exigible à la Saint-Remy et portable à la ferme du Hayon. (Janvier 1264-5 ; original en latin et débris de sceau du chapitre.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 942. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier, dont 1 plan.

1586-1779. — Montigny-le-Franc. — Baux de la ferme de Hayon et de terres à Montigny-le Franc, faits à Antoine Vissot, Roland et Louis Brucelle, Charles Levent, Antoine Boussin, Servais Vissot, Antoine Lange, Jean, François et Nicolas Waroqueaux, Pierre Lespicier. — Plan du territoire de Hayon. — Procès-verbal de constatation des dégâts commis à diverses reprises dans la ferme de Hayon par la compagnie de cavalerie du comte de Tresme, en 1638.

H. 943. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1227-1235. — Noyal. — Charte par laquelle Simon de Noyal ratifie la vente faite à l'abbaye de Saint-Martin par Gui, son frère, de la moitié du moulin de Noyal, et renonce à tout droit sur ce moulin. (1227, septembre ; original en latin.) — Vente faite à ladite abbaye par Gui, chevalier, seigneur de Noyal, de la moitié du moulin de Noyal, moyennant 100 livres parisis. (Mars 1235 ; original en latin.) — Sceaux de l'officialité de Laon.

H. 944. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1785. — Pancy. — Bail de la ferme de Corillon, sise à Pancy, fait à Claude Marly. — Bail d'une maison fait à Pierre Cuillaume.

H. 945. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1780-1790. — Parfondru. — Baux de terres faits à Simon Bériot et Jean-Philippe Damour.

H. 946. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1780-1789. — Pargny-Filain. — Baux de terres faits à Antoine Leroux et Gabriel Lescaillon.

H. 947. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1157-1189. — Parpeville. — Cession faite par Jean, abbé de Saint-Michel, à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, de la moitié du territoire de Villencet, moyennant la dixième gerbe de tout le territoire. (1157 ; original en latin et copie moderne.) — Cession faite à la même abbaye de Saint-Martin par Renaud de Flavignis, de la moitié de ladite terre de Villencet, moyennant une rente annuelle de 10 muids de froment, payable à Clanlieu. (1189 ; original en latin.)

H. 948. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1244. — Pierrepont. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin de Laon par Jean, comte de Roucy, seigneur de Pierrepont, avec l'agrément de Marie, sa femme, d'une rente annuelle de 20 sous parisis sur le vinage de Pierrepont, pour le legs de Guillaume, jadis seigneur d'Eppes. (Octobre 1244 ; original en latin.)

H. 949. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1779-1789. — Pont-à-Bucy. — Déclaration et baux de terres et prés faits à Jean-Baptiste Hivart, François-Grégoire Boulanger, Pierre Boulanger et Marguerite Branquette, sa veuve.

H. 950. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1789. — Proviseux. — Bail de la ferme de Plesnoy, fait à Jean-François et Pierre Mussier, Antoine et Jean Forget.

H. 951. (Liasse.) — Un plan collé sur toile.

1705. — Plan de la ferme de Plesnoy, dressé par Louis Romuald de Rouvroy, arpenteur royal à La Fère.

H. 952. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 8 sceaux ; 18 pièces, papier.

1211-1749. — Puisieux et Clanlieu. — Charte par laquelle Jean Beduin, seigneur de Puisieux, reconnaît que Jean Musart, bourgeois de Saint-Quentin, doit lui payer une rente annuelle de 2 muids de froment, au lieu de l'abbaye de Saint-Martin. (1211 ; original en latin ; sceau dudit Beduin.) — Attestation faite par Henri, doyen du chapitre de Guise, que Werric de Colonfay et

Aélide, sa femme, croisés, ont vendu à l'abbaye de Saint Martin un champ au chemin entre Sains et Le Hérie, afin de faciliter leur voyage à Jérusalem. (1215 ; original en latin.) — Charte de Godefroi, seigneur de Sains, attestant que, du consentement d'Agnès, sa femme, de Renier et Élisabeth, ses enfants, il a cédé à l'abbaye de Saint-Martin, une rente annuelle de 4 muids de froment exigible sur la ferme de Clanlieu, à cause de son bois de Sains. (Mars 1215 ; original en latin et sceau dudit Godefroi.) — Charte de Robert, évêque de Laon, attestant la même vente. (1216 ; original en latin et sceau dudit évêque.) — Cession faite par Baudry de Roisin à l'abbaye de Saint-Martin, de 7 muids de terre derrière la ferme de Clanlieu, pour la décharger de l'obligation de payer au chapitre de Guise une rente annuelle de 3 muids et demi de froment. (1220 ; original en latin.) — Cession faite par Eustachie, abbesse de Fervaques, et son couvent, à l'abbaye de Saint-Martin, d'une rente de 18 jalois de froment qu'ils percevaient à la grange de Clanlieu. (1223 ; original en latin et sceau de l'abbaye de Fervaques.) — Cession faite par Mathieu, abbé de Foigny, et son monastère, à l'abbaye de Saint-Martin, d'une rente de 18 jalois de blé sur la ferme de Clanlieu, provenant de don fait par Gui, chevalier, seigneur de Voulpaix, en échange de ce que ladite abbaye possédait à Parpes et à Martigny. (Août 1234 ; original en latin.) — Renonciation par H. abbé de Bohéries et son monastère, à la rente annuelle de 6 muids de froment et de 4 muids d'avoine que les religieux de Saint-Martin leur devaient sur la ferme de Clanlieu, en échange de ses droits sur le terrage de Macquigny. (Janvier 1236-7 ; original en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par Jean, clerc d'Audigny, pour le repos de son âme et de celle d'Ode, sa femme, d'une terre sise entre Clanlieu et Audigny, lieudit la vallée de Pierre Tellier. (Janvier 1238-9 ; original en latin.) — Donation faite à ladite abbaye par Guillaume Fournier d'Audigny et Hersende, sa femme, de 8 jalois de terre à Clanlieu, et ratification par les mêmes, d'une donation faite par Savie, mère dudit Guillaume, à la même abbaye, de four, terres et autres biens. (Décembre 1240 ; original en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par Renier de Sains, chevalier, seigneur d'Audigny, et Helissende, sa femme, d'une rente de 40 sous de blancs exigible à la Saint-Remy sur 28 jalois de terre, mesure de Guise, entre la ferme de Clanlieu et le bois des donateurs. (Janvier 1241-2 ; originaux en latin ; sceaux dudit Renier et de l'officialité de Laon.) — Vente faite à ladite abbaye par le même Renier, du consentement de Helissende, sa femme, de ces 28 jalois, et ratification de la précédente donation. (Février 1241-2 ; original en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par Hector de Flavigni, croisé, d'une rente de 6 jalois de blé exigible à Clanlieu, en prévision de sa mort dans la Terre-Sainte, pour le repos de son âme. (Juillet 1248.) — Donation faite à ladite abbaye par Richaude la Noire, d'Audigny, et Audelvie, sa sœur, de deux pièces de terres labourables à Clanlieu, lieudit Tranloi. (Octobre 1248 ; original en latin.) — Donation faite à la même abbaye par Simon d'Audigny, de tous ses biens sis à Clanlieu, pour n'en jouir toutefois qu'après son décès, celui de Mabile, sa femme, et de Werric, son fils. (1249, 4[e] férie avant la fête de Saint-Martin, pendant la vacance du siège ; original en latin.) — Acquisition par l'abbaye de Saint-Martin de divers droits de dîme et de terrage à Clanlieu, en échange de la moitié du terrage de 6 muids de terre à Villencet, au delà du bois du seigneur de Puisieux. (Octobre 1249 ; original en latin et sceau de l'abbaye de Saint-Michel.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par Herbert Cocher et Udile, sa femme, de 3 jalois et demi de terre sise à Clanlieu, près du chemin de Clanlieu à Audigny. (Mars 1249 ; original en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 953. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 5 sceaux ; 12 pièces, papier.

1253-1450. — Puisieux et Clanlieu. — Cession faite à l'abbaye de Saint-Martin par Renard de Flavigny et Agathe, sa femme, d'une rente de 33 jalois moins un pugnet de froment, et de 20 jalois 3 pugnets de seigle exigible sur la ferme de Clanlieu, moyennant 107 livres parisis payées comptant. (1253, 5[e] férie après la Trinité ; original en latin ; sceau de l'officialité de Laon.) — Donation faite à ladite abbaye par Houde la Ravarde, de 3 jalois de terre à Clanlieu. (1253, samedi avant la Saint-Mathieu ; original en latin.) — Donation faite à la même abbaye par Henri de Vadencourt et Widele, sa femme, de la nue propriété de 2 jalois et demi de terre, et de 2 prés sis à Faty. (1253 ; original en latin.) — Charte de Renier de Sains, chevalier, seigneur d'Audigny, attestant que toutes les terres de la ferme de Clanlieu, appartiennent à l'abbaye de Saint-Martin, sous la réserve de ses droits de terrage et de ventes. (Août 1260 ; original en latin ; sceau dudit Renier.) — Rachat fait par l'abbaye de Saint-Martin d'une rente de 2 muids et demi de froment et de 4 jalois et demi de pois qu'elle devait sur la ferme de Clanlieu à Renaud, chevalier, seigneur de Verneuil. (Mars 1267 ; original en latin et

sceau de l'officialité de Laon.) — Cession faite par Robert de Puisieux et Agnès, sa femme, à l'abbaye de Saint-Martin, d'une rente de 5 muids de froment et de 3 d'avoine, exigible sur la ferme de Clanlieu. (Septembre 1273 ; original en langue vulgaire ; sceau dudit Robert.) — Charte de l'officialité de Laon relatant les mêmes faits. (Septembre 1273 ; original en latin.) — Attestation par Renaud du Kavech, garde du scel du bailliage de Vermandois établi à Saint-Quentin, que Jean, dit de Houssel, et Jeanne, sa femme, habitants de Saint-Quentin, ont cédé à l'abbaye de Saint Martin une rente de 9 jalois de froment du meilleur après les semences, mesure de Guise, sur la ferme de Clanlieu. (Janvier 1294 ; original en langue vulgaire et copie moderne.) — Cession faite à la même abbaye, devant ledit du Kavech, par Jean Coulons et Rike, sa femme, habitants de Sains, Oudart li Roys et Jeanne li Prevoste, sa femme, habitants d'Housset, d'une rente de 15 jalois de blé, mesure de Guise, sur ladite ferme. (Janvier 1312 ; original en langue vulgaire ; sceau du bailliage de Saint Quentin.) — Réobligation par Jean Bedou, seigneur de Puisieux, au paiement de la rente d'un muid de blé, mesure de Guise, qu'il devait à l'abbaye de Saint-Martin. (Avril 1307 ; original en langue vulgaire.) — Arrêt du Parlement de Paris confirmatif d'un accord par lequel l'abbaye de Saint-Martin promet de continuer à payer annuellement au chapitre de Guise une rente de 6 muids et 6 jalois de froment et 36 jalois d'avoine. (30 septembre 1450 ; copie moderne.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 954. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1597-1778. — Puisieux et Clanlieu. — Arpentage des bois — Provisions de l'office de sergent et garde des bois de Clanlieu, accordées par Claude Bazin, abbé de Saint-Martin, à Antoine Villain. — Procédures concernant la répression de délits commis dans les bois, l'exercice des droits de justice et la possession d'une pièce de terre usurpée par Antoine Viéville, laboureur. — Baux des fermes de Clanlieu.

H. 955. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1154-1178. — Renneville (Ardennes). — Confirmation par Sanson, archevêque de Reims, de la donation faite à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, du domaine de Rennevilie (Ardennes), par Renaud de Rozoy, Renier Poitevin, Gérard Burioth ; de celui de Thorain (Ardennes), par Raoul de La Tour ; de la dîme de Hauteville par Raoul, qui s'oblige, en outre, à reconstruire le pont de Gizancourt. (1154 ; original en latin.) — Reconnaissance faite par Gobert de Hardoncelle *(de Harduini silva)* et Sophie, sa femme, qu'ils n'ont aucun droit sur la forêt et les aisances de Renneville ; aucun habitant de Berlise n'y peut couper de bois pour le vendre. (1166 ; original en latin.) — Charte par laquelle Renaud de Rozoy, du consentement de Julienne, sa femme, accorde à l'abbaye de Saint-Martin toutes les aisances de sa terre ; à ses vassaux la faculté de donner à cette abbaye le tiers des fiefs de sa mouvance, et ratifie les donations précédemment faites à la même abbaye par son père, sa mère et lui-même. (1171 ; original en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin, par Gui, abbé de Saint-Nicaise de Reims, et son monastère, du domaine de Sennicourt et de Saint-Germainemont, moyennant une rente de 7 muids de froment du meilleur après les semences, mesure de Château-Porcien. (1178 ; original en latin.) — Chartes de Guillaume, archevêque de Reims, et de Barthélemy, abbé de Saint-Martin, constatant cette cession. (1178 ; 2 originaux en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 956. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 20 pièces, papier.

1201-1284. — Renneville (Ardennes.) — Sentence arbitrale de P. abbé de Prémontré, et A. abbé de Chaumont, confirmant à l'abbaye de Saint-Martin la possession d'une partie du bois de Renneville, contestée par Renaud Filleul. (Juin 1201 ; original en latin.) — Accord entre Roger, seigneur de Rozoy, et l'abbaye de Saint-Martin, pour l'établissement d'une commune et d'un village à Renneville, qui observeront le régime et les coutumes de Laon. (1205 ; original en latin.) — Confirmation de cet accord par le roi Philippe-Auguste. (1205 ; original en latin.) — Sentence de l'officialité de Laon contraignant Henri de Berlise, chevalier, à réparer le dommage causé dans un bois appartenant à l'abbaye de Saint-Martin, au bout de Renneville, du côté de Berlise, où ledit seigneur s'était permis d'emporter de vive force du bois qu'il avait fait couper. (1207 ; original en latin.) — Accord entre les abbayes de Saint-Martin et de Bonnefontaine pour le bornage de leurs biens sis à Renneville et Walappe. (1214 ; original en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Martin par Roger de Rozoy et Aélide, sa femme, pour la célébration de leur anniversaire, d'une rente de 10 livres de la monnaie de Laon, exigible sur des revenus à Renneville. (1219 ; original en latin.) — Renonciation faite par Gérard, seigneur d'Ercry et de Betincourt, à ses droits sur une

rente de 16 jalois un pugnet de froment, mesure de Rozoy, que l'abbaye de Saint-Martin devait à Jean et Florence, sa femme, vassaux dudit seigneur. (1231 ; original en latin et sceau dudit Gérard.) — Gobert, doyen de Villers, constate cette renonciation. (Mars 1231 ; original en latin.) — Sentence dudit Gobert confirmant l'abbaye de Saint-Martin dans son droit de *reportage* des charrues de Renneville, contestée par Pierre, curé de Berlise. (Novembre 1236 ; original en latin.) — Sentence arbitrale de l'abbé de Laval-Dieu qui confirme à l'abbaye de Saint-Martin la propriété d'une vigne sise à St-Thomas et de moitié d'une maison à Renneville, la nue propriété d'une terre sise à Renneville, dont l'usufruit est laissé à Jean, fils d'Ivète de Renneville. (1242, dimanche après la fête de Saint-Martin d'hiver ; original en latin.) — Charte par laquelle Roger, seigneur de Rozoy et de Chaumont, abandonne irrévocablement à l'abbaye de Saint-Martin, ses droits sur les prés, four, chaumes, forages et terrage de Renneville. Aélide, sa femme, approuve cet abandon. (Mai 1246 ; original en latin ; sceaux de Roger et d'Aélide.) — Donations faites par ledit Roger à ladite abbaye : du Burget *(burgetum)* de Renneville ; (janvier 1248 ; original en latin ; débris de sceau ;) — de la rente d'un demi-muid de blé exigible à la Saint-Remy sur le moulin de Renneville. (Janvier 1248 ; original en latin.) — Ratification par Ernaud, clerc de Rozoy, de la vente faite par Cécile, sa mère, à l'abbaye de Saint-Martin, d'une rente de 5 essins de blé, mesure de Rozoy, exigible sur la grange que cette abbaye possédait à Renneville. (1249, 5e férie après la décollation de Saint-Jean-Baptiste ; sceau de l'officialité de Laon.) — Vente faite à l'abbaye de Saint-Martin de Laon par Jean d'Audenarde, chevalier, seigneur de Rozoy, de la seigneurie de Renneville. (Septembre 1284 ; original en latin.) — Vidimus et confirmation de cette vente, faits par le roi Philippe III. (Novembre 1284 ; originaux en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 957. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1410-1777. — Renneville. — Arpentages et baux de maisons, terres, prés, moulin à eau. — Baux des droits seigneuriaux, droits de lods et ventes, terrage, rouage, afforage, dîmes. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Martin et les habitants de Renneville au sujet de la perception des droits seigneuriaux. — Mémoire sur la perception des dîmes. — Acte par lequel le chapitre de Rozoy reconnaît que l'abbaye de Saint-Martin possède la seigneurie de Renneville et y a toute justice. — Provisions de l'office de lieutenant de justice accordées par Nicolas Lesaige, abbé de Saint-Martin, à Abraham Decury. — Reconstruction du moulin de Renneville et réparations au presbytère de ce village.

H. 958. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1695-1778. — Renneville. — Cueillerets des droits seigneuriaux.

H. 959. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1576-1772. — Royaucourt et Chailvet. — Arpentages et baux des maison, moulin, prés et bois de Comporté, faits à Arthur Dutailly, Antoine Bocquillion, Gilles Boucher, Jean Prévôt, Étienne Roger, Nicolas Leriche, Nicolas et Mathieu Hourdie, Jean-Pierre Balidoux.

H. 960. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1158-1211. — Sains. — Charte par laquelle Raoul, comte de Vermandois, du consentement d'Ives de Soissons, son tuteur, confirme le don fait à l'abbaye de Saint-Martin, de deux charruées de terres pouvant recevoir 40 muids de semence à la mesure de Guise, outre les aisances et les pâturages, moyennant un cens de 4 muids de froment exigible à la Saint-Martin. (1158 ; original en latin et copie moderne.) — Renonciation par Godefroi, seigneur de Sains, en faveur de ladite abbaye, à un droit de 4 sous sur un champ près d'un chemin entre Sains et Le Hérie, que son père Renier avait indûment perçu, et fait remise d'un droit de terrage que lui devait ce champ. (1211 ; copie moderne.)

H. 961. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1397-1789. — Samoussy. — Reconnaissance faite par Oudart Loyer, seigneur d'Eppes, qu'il n'a aucun droit de chasse en la forêt de Samoussy. (Mai 1397.) — Mandement du roi Charles VI qui défend d'inquiéter l'abbaye de Saint-Martin dans ses droits de justice à Samoussy. (11 mai 1408.) — Arrêt du Parlement de Paris qui condamne Daniel de Proisy, seigneur d'Eppes, à l'amende et aux dépens, pour avoir chassé dans la forêt de Samoussy. (16 mai 1632.) — Mémoires sur le droit de chasse et de justice que les religieux de Saint-Martin prétendaient avoir aussi bien que leur abbé. — Baux du domaine de Samoussy.

H. 962. (Liasse.) — 1 plan collé sur toile.

1725. — Plan de la forêt de Samoussy, dressé par

Antoine-David Prévost, arpenteur royal en la Maîtrise des Eaux et Forêts de Laon.

H. 963. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Sery (Ardennes). — Bail de la ferme de Couvercy, fait à Vincent Moreau et Jean-Charles Petit.

H. 964. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1265-1272. — Sissonne. — Vente faite devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Martin, par Évrard, maire de Sissonne, d'une terre sise à Sissonne. (Octobre 1265 ; original en latin.) — Sentence arbitrale de Girold de Douai et d'Henri Destrées, moines de Saint-Martin de Laon et de Saint-Michel, qui termine un différend entre leurs abbayes, au sujet de la perception de la dîme de Sissonne. (1267 ; original en latin.) — Donations faites devant l'officialité de Laon, à l'abbaye de Saint-Martin, de terres sises à Sissonne : par Guillaume et Thérèse, sa femme. (mars 1268 ;) — par Jean, dit le Semeur, de Vaux, et Ermengarde, sa femme. (1272 ; lundi avant l'Ascension ; originaux en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 965. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1214-1265. — Thorain (Ardennes). — Sentence de O. sous-doyen et W. curé de Saint-Remy de Laon, juges apostoliques, confirmant à l'abbaye de Saint-Martin la possession d'une charruée de terre sise à Thorain, contestée par la veuve de Hugues Daumart. (Janvier 1214-5 ; original en latin.) — Attestation par Geoffroi, chevalier, seigneur de Château-Porcien, qu'Arnould, seigneur de Thaisy, a cédé, moyennant 12 livres parisis, à l'abbaye de Saint-Martin une rente de 3 setiers de froment qu'elle lui devait. (Juin 1239 ; original en latin.) — Ventes faites à ladite abbaye : par Oudart de Séon, écuyer, d'une terre sise à Hauteville, près Thorain ; (1240 ; original en latin ;) — par Jean Pain de seigle et Sarra, sa femme, d'une rente de 10 setiers de froment à Thorain et Boel, et d'un cens de 2 deniers ; (1242, janvier ; original en latin ;) — par Wied d'Ennaudmont et Thiessie, sa femme, de terres et prés à Thorain ; (1264 ; mars ; original en latin ;) — par Robert d'Ennaudmont, d'un pré sis à Thorain. (1265-6, lendemain de la Circoncision ; original en latin.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 966. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1494-1777. — Thorain (Ardennes). — Baux des fermes de Thorain, Ercly, et de la dîme d'Arnicourt. — Arpentage de la ferme de Thorain. — Acquisition par Henri Bouron, prévôt de Reims, d'une rente de 17 setiers de froment sur la ferme de Thorain.

H. 967. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1778-1789. — Urcel. — Baux de terres et prés faits à Jean Bigot, Marie-Nicole Bigot, veuve de Louis Labarre.

H. 968. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1244. — Vadencourt. — Cession faite devant l'officialité de Laon par Adam Prévot de Guise et Berte, sa femme, à l'abbaye de Saint-Martin, d'une rente de 2 jalois d'avoine, mesure de Guise, exigible à Vadencourt. (Janvier 1244 ; original en latin.)

H. 969. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1249-1777. — Versigny. — Donation faite devant l'officialité de Laon par Arnoul Diaulie et Odeline, sa femme, de Versigny, à l'abbaye de Saint-Martin, de la nue propriété de leurs biens. Si le survivant vient à se remarier, l'usufruit de la moitié des biens donnés sera réuni à la nue propriété. (1249, jour des Ames.) — Arpentage et baux de maisons, terres, prés, bois et droits seigneuriaux ; cueilleret de ces droits. (1548-1777.) — Requête d'intervention de François de Clermont, évêque de Noyon, abbé de Saint-Martin de Laon, présentée à la table de marbre du Palais de Paris, dans le procès soutenu par la veuve Prudhomme, fermière, contre divers habitants de Versigny, qui, par animosité, avaient loué une partie des usages près de la ferme de ladite abbaye. (1696.)

H. 970. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Villers-devant-le-Tour (Ardennes). — Bail des fermes du Trembleau, fait à Jean Fossier, Louis Prevost, Pierre Petit, Jean-Robert Bréart, Jean-Charles Gobréau.

H. 971. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1769-1788. — Vorges. — Baux de terres et prés faits à Jean-Baptiste de Saint-Léger, chevalier, capitaine d'infanterie, seigneur de Vorges et Madeleine-Françoise Tristrand, sa femme, Joseph Bouré, vigneron.

H. 972. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 6 sceaux ; 14 pièces, papier.

XIIe Siècle-1292. — Wagnon (Ardennes). — Charte de Gui, seigneur de Sery, attestant que M. Che-

valier, seigneur de Neuville, a troublé mal à propos l'abbaye de Saint-Martin dans la possession du bois de Wagnon. (Sans date ; original en latin.) — Sentence arbitrale de G. comte de Porcien, et G. de Sery, portant que l'abbaye de Saint-Martin a été indûment troublée dans la possession du bois, du moulin, du vivier, de la terre arable, des terrages et prés de Waignon, par Erlebaud, Agnès, sa femme et leurs enfants. (1195 ; original en latin.) — Engagement fait devant Guillaume, archevêque de Reims, par Milon de Neuville, chevalier, et Wiard, clerc, son frère, à l'abbaye de Saint-Martin, de leurs droits de dîme à Wagnon, moyennant 60 livres de la monnaie de Reims. (Septembre 1219 ; original en latin ; sceau de Guillaume.) — Charte de Hugues, comte de Rethel, attestant que Milon de Neuville, chevalier, a reconnu en sa présence que lui et les bourgeois de Waignon n'ont aucun droit dans le bois de Waignon, dont les limites ont été reconnues. Il ne réclamera aucun droit sur la maison, le moulin, le vivier et le pré de ce vassal, vendus à ladite abbaye. (1221 ; original en latin ; sceau équestre de Hugues.) — Abandon de ces bois par ledit Milon de Neuville à ladite abbaye. (Avril 1222 ; copies modernes.) — Wautier de Birbais, chevalier, ratifie cet abandon fait par son oncle. (Juin 1222 ; original en latin.) — Charte de Guillaume, archevêque de Reims, attestant qu'Eudes de Neuville voulant faire lever l'excommunication prononcée contre lui par Raoul, abbé, Jean, prieur d'Haumont, et Valcher, doyen de Maubeuge, juges apostoliques, a avoué devant lui que le bois de Waignon appartient à l'abbaye de Saint-Martin et qu'il n'y a aucun droit ; qu'en outre, ladite abbaye possède légitimement un terrain. Il s'est toutefois réservé la justice et la nomination des officiers de justice, la moitié des amendes. (Janvier 1222-3 ; original en latin ; contre-sceau dudit archevêque.) — Vente faite à la même abbaye par Milon de Neuville, chevalier, des quatre neuvièmes des revenus et dîmes de Waignon. (Avril 1235 ; original en latin ; sceau aux armes dudit Milon.) — Donation faite à ladite abbaye par Jacques, fils d'Yde de Waignon, de deux pièces de terre sises à Waignon. (Juillet 1266 ; original en latin ; sceau de l'officialité de Laon.) — Cession faite par l'abbaye de Signy à celle de Saint-Martin, des droits de dîme, moyennant une rente annuelle de 2 setiers de froment à prendre dans la grange de Waignon, valant chacun 40 deniers parisis, sauf aux contractants à se tenir compte si cette valeur venait à diminuer ou augmenter. (Juillet 1273 ; original en latin ; sceau détaché et en cuvette de l'abbaye de Signy.) — Obligation par Aélide, veuve de Jean de Neuville près Wasigny, chevalier, Jean, seigneur en partie de Waignon, Gui et Arnoul, écuyers, ses frères, enfants desdits Jean et Aélide, de démolir un moulin que ladite Aélide avait fait bâtir trop près du moulin de Lespion, appartenant à l'abbaye de Saint-Martin, et de ne pouvoir en construire un autre qu'à une demi-lieue de celui de Lespion. (1275, lundi avant la Toussaint ; original en latin.) — Ratification de cet acte, faite par Jacques de Montchâlons, seigneur de Château-Porcien et Gilon de Sont, chevalier. (1275 ; original en latin.) — Autorisation donnée à l'abbaye de Saint-Martin par Jean et Arnoul de Neuville près Wasigny, écuyers, frères, fils de feu Jean de La Neuville, de posséder divers prés et terres dans leur tréfond de Wagnon, avec tout droit de basse justice et seigneurie. (Août 1293 ; original en langue vulgaire ; sceau dudit Arnoul.)

H. 973. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1412-1780. — Wagnon (Ardennes). — Vidimus fait par Jean Dubois, garde-scel du bailliage de Vermandois d'une charte du 27 novembre 1412, par laquelle Jean de Lannois, seigneur en partie de Waignon, confirme à l'abbaye de Saint-Martin les droits de justice dans la ferme de Waignon. — Ajournement devant le prévôt de Laon, de Jean de Lannois, pour la déclaration des biens appartenant à cette abbaye. (30 septembre 1535.) — Transaction entre ladite abbaye et les frères de Lannois. Ceux-ci reconnaissent à l'abbaye de Saint-Martin la haute justice de la forêt de Waignon et du bois de Lestron, des droits de dîme et de terrage sur des terres lieudit les Monilles, la faculté de faire démolir après leur décès un moulin qu'ils avaient indûment fait construire. (8 janvier 1538 et 28 juin 1540.) — Autorisation donnée par l'abbaye de Saint-Martin à Louis de Lannois, seigneur de Waignon, de conserver ce moulin sa vie durant et celle de ses enfants légitimes, à la charge de lui payer une rente annuelle de 2 grosses livres de cire à la Chandeleur, ou 24 sous à son trésorier. (26 août 1583.) — Revendication par l'abbaye de Saint-Martin, de bois, dîmes, forages, prés et terres aliénés à la famille de Lannois. — Opposition par ladite abbaye à la délivrance de fermages. — Aliénation de la terre de Waignon, faite par Catherine de Feydeau, veuve d'Élie-Antoine de Balathier, comte de Lautage, en son nom et au nom de ses enfants, à Innocent-Hector de Maillart, comte de Laudreville, colonel de dragons, le 11 juin 1766. — Correspondance relative au paiement d'un surcens de 50 livres dû sur cette terre, à ladite abbaye, par de Laudreville et le marquis de La Rozière, acquéreurs dès le 3 septembre 1773.

H. 974. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1266. — Wiège et Faty. — Charte par laquelle le curé de Faty reconnaît, devant l'officialité de Laon, que la dîme de Faty appartient à l'abbaye de Saint-Martin de Laon. (Octobre 1266 ; original en latin.)

ABBAYE DE THENAILLES. (HOMMES.)

H. 975. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1774-1786. — Prises d'habits de novices et actes de profession de Charles-François-Joseph Cuvilier, né à Arras ; Joseph de Harveng, né à Maubeuge ; Théodore Boving. — Mention de décès dudit Cuvilier au collège de Paris, rue Hautefeuille, où il se disposait à prendre le baccalauréat.

H. 976. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1635-1700. — Thenailles. — Baux de moulin à huile, terres, prés, maisons et jardins faits à Jean Bergnier, Jean Bailly, Nicolas Duchesne, Jacques et Nicolas Brasseur, Nicolas Flameng, Oudart Lefebvre, Meurice Poiart, Pierre Regnier, Pierre Dufour, David Dusolon, Nicaise Prévost, Pierre Hoppin, Claude Rabouille, Siméon Douté, Toussaint Lamborion, Athanase Magnier. — Partage de la ferme de La Tortue, entre les héritiers de Nicolas de Raineville.

H. 977. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1701-1740. — Thenailles. — Baux de terres, jardins, prés et maisons faits à Pierre Liénard, Marc Lamborion, Jean Rabouille, Claude Delaby, Jean Poyart, Charles et Jean Flament, Antoine Levasseur, Jean Hopin, Antoine Dufour, Jean Magnier, Adam et Étienne Gorisse, Pierre Moreaux, etc.

H. 978. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1741-1750. — Thenailles. — Baux de maisons, terres, jardins et prés faits à Siméon Chardon, Pierre et Paul Delaby, Jean Vrayer, Pierre Rabouille, Thierry et Jacques Daussy, Jacques Sauvage, Jean Lacaille, Marc Fouquet, Claude et François Lefèvre, Jean Douté, Thomas de Raineville, Claude Catrin, Jean Vilain, maître d'école, François et Marguerite Lamborion, Jean Bitaille, etc.

H. 979. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1751-1756. — Thenailles. — Baux de la papeterie de la Tortue, des moulins à blé et à huile, de terres, prés et jardins faits à Jean Duchesne, Pierre Delaby, Marc Fouquet, Jean Poyart, Antoine Dufour, Étienne Favereaux, Pierre Savouret, Marc Lamborion, Jean Dautreppe, Nicolas Brasseur, Pierre Hopin, Jean Rabouille, etc.

H. 980. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1758-1769. — Thenailles. — Baux de la papeterie de la Tortue, de ferme, de maisons, terres, jardins et prés faits à Jean-Charles Daussy, Pierre Brugnon, Jean Prudhomme, Claude Delaby, Jean Poyart, Pierre Rabouille, Jeanne Rabouille, veuve de Jean-Baptiste Tellier, Jean Lamborion, Joseph et Augustin Cardot, etc.

H. 981. (Liasse.) — 87 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1771-1788. — Thenailles. — Baux de la papeterie de la Tortue, de terres, jardins, prés et maisons faits à Nicolas et Siméon Guillard, Nicolas-François Perilleux. Jean-Joseph Prudhomme, Nicolas Lambin, Marguerite Lamborion, Jean Daussy, Antoine Dussart, Jean Flament, Jeanne Lefèvre, veuve de François Dubuf, Jean Vilain, Jean Gosset, etc.

H. 982. Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1682-1772. — Baux de la ferme d'Éraucourt, sise à Autremencourt, faits à Jean Quiche, Barbe Belin, sa veuve, Jean-Martin Quiche. — Arpentage et baux de bois, jardins, prés, terres et savarts situés à Bouconville. — Baux de prés situés à Braye-en-Thiérache. — Arpentages et baux de maison et vignes situées à Bucy-le-Long. — Baux de la ferme de Champcourt, située à Châtillon-lès-Sons, faits à Antoine Vitu, Marie-Anne Remy, veuve de François Ancelot, Marie Duquesnoy, veuve dudit Vitu, Claude Vitu, Philbert Ancelot.

H. 983. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1698-1789. — Baux de terres et jardin sis à Gercy, et de prés à Saint-Gobert. — Baux de la ferme de Grandrieux, située à Gronard, faits à Jean Pocquet, Louis-Joseph Blin. — Arpentage et baux de terres et prés situés à Gronard, Hary, Landouzy-la-Cour. — Baux de la ferme de Harbes, située à Housset, faits à Antoine Guyot, Jean et Antoine Ancelot, François Henry et Génébaud Larsonnier, Louis Viéville, Marie-Françoise Velaine, veuve de Louis Ancelot. — Baux des dîmes de Prisces et Houry, faits à Claude Hotte et Jean-Baptiste-Marie Colnet, curés de Prisces.

H. 984. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1666-1787. — Baux de terres situées à Marle et Behaine. — Obligations à un surcens de 22 sous, sis à Montcornet. — Baux de terres et prés situés à La Neuville-Housset ; — de terres, prés et moulin à huile situés à Prisces ; — de pré à Saint-Pierre. — Baux de la ferme du Petit Vervins, faits à Jean-François Blavier, Pierre et André Lecomte, Pierre Dussart. — Baux de la ferme de Caumont, sise à Vesles, faits à Antoine Fouan.

Diocèse de Soissons.

Abbaye de Saint-Yved de Braine. (Hommes.)

H. 985. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1329-1698. — Déclarations des maisons, fermes, moulins, terres, jardins, bois, vignes, revenus et charges de l'abbaye de Saint-Yved, faites au comte de Braine, au bailliage et duché de Valois, au bailliage de Vitry, à la prévôté d'Oulchy, à la chambre souveraine des amortissements, aux commissaires députés pour la recherche des droits d'amortissement, à la Maîtrise des eaux et forêts de Villers-Cotterêts.

H. 986. (Cahier.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1365-1410. — Copies de reconnaissances faites devant la justice du comté de Braine, la prévôté d'Oulchy-le-Château et le duché de Valois, par les débiteurs de rentes, surcens, cens et vinages. — Refus par l'abbé de Saint-Yved du droit de procuration à Philippe des Essars, archidiacre de la petite cour de Soissons, Jean Pitou, écolâtre, et Jean Chaudun, tabellion en la cour épiscopale de Soissons, qui allaient visiter l'église de Saint-Yved. (Décembre 1403.) — Reconnaissance faite en la prévôté de Pierrefonds par Isabelle, femme de Jean Lemaistre et fille de Bouret La Lombarde, que ses enfants nés et à naître sont et seront comme elle-même hommes et femmes de corps de l'abbaye de Saint-Yved, et devront, en conséquence, à ladite abbaye, à la Nativité de Notre-Dame en septembre, 2 deniers tournois par personne, sous peine d'une amende contre chacun d'eux de 7 sous 6 deniers tournois. (17 février 1409.) — Sentence de la prévôté d'Oulchy qui oblige les pêcheurs de Braine de tendre au profit de l'abbaye de Saint-Yved, la veille de la Saint-Yved à midi jusqu'au lendemain à pareille heure, leurs *harnals à peschier*, en la rivière de Vesle au lieudit le Defoy. (Sans date ; acte incomplet.) — Sentence du bailliage de Vailly qui maintient le fermier de Certaux dans le droit de pâturage des bestiaux de cette ferme à Ostel. (22 juin 1410.) — Sentence du bailliage de Couvrelles qui maintient à la ferme d'Épritel le droit de pâturage sur le territoire de Couvrelles. (18 août 1410.) etc.

H. 987. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1567. — Concordat dressé le 27 avril 1567 par Antoine Viscontin, abbé de Saint-Martin de Laon, entre les abbé et religieux de Saint-Yved de Braine, pour la fixation de leurs menses. Sceau plaqué dudit Viscontin.

H. 988. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1669-1756. — Procès-verbaux d'arpentage de terres, prés, vignes et bois, appartenant à l'abbaye de Saint-Yved, situés à Braine, Cerseuil, Chevregny, Certeaux (Ostel), Bruyères (Quincy-sous-le-Mont), Limé, Brenelle, Chassemy.

H. 989. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1742-1746. — Cueillerets des revenus des menses abbatiale et conventuelle de Saint-Yved.

H. 990. (Liasse.) — 76 pièces, parchemin.

1233-1329. — Braine. — Donation faite par Jean, comte de Macon et de Braine, à l'abbaye de Saint-Yved de Braine, d'une rente annuelle de 3 muids de vin blanc à prendre sur le vinage de Cerseuil, de 22 arpents de pré à Limé, et d'une rente de 3 muids de blé sur la grange de La Roche le Comte, sise à Pontarcy. (Avril 1238 ; original en latin.) — Vidimus de cette donation, fait par le bailliage du comté de Braine. (1329, samedi après la Saint-André.) — Donation faite à ladite abbaye par Pierre Li Wagner et Agnès, sa femme, d'un bois et un pré sis à Braine, en échange d'une terre à Ciry. (1233 ; original en latin.) — Confirmation par Jean, comte de Dreux et seigneur de Braine, des aumônes et legs faits à l'abbaye de Saint-Yved par ses ancêtres. (1241 ; lendemain de la division des apôtres ; original en latin.) — Donation faite devant Jacques, archidiacre de Soissons, à ladite abbaye, par Colard Couptor et Rosamonde, sa femme, d'une maison sise à Braine, lieudit en Ouches. (1252 ; original en latin.) — Donation faite à la même abbaye par Wimard le Hannier, de 3 pichets de terre lieudit le trou Robert Doyen. (1273 ; original en latin.)

H. 991. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1310-1379. — Braine. — Cession faite devant le

bailliage de Braine par Jean Depelle et sa femme, à l'abbaye de Saint-Yved, d'nne rente de 6 livres tournois sur une maison sise rue du Martroy. (Mars 1310.) — Vente faite à ladite abbaye par Huart Pampelune et Mahaut, sa femme, de terres et vignes sises à Braine, moyennant une rente viagère d'un muid de blé et de 4 muids de vin, qui doit diminuer de moitié au décès de l'un des vendeurs. (1314.) — Constitution en faveur de la même abbaye par Watier Rohart, d'un surcens de 78 sous sur une maison sise au bourg Saint-Remi et sur un pré. (1317.) — Acte par lequel Guillaume, abbé de Saint-Yved, reconnait avoir reçu une somme de 20 livres tournois donnée par Margue de Melliou à ladite abbaye, affectée à l'achat de divers surcens. (1323; nativité de Notre-Dame.) — Donation faite devant les maire et échevins de Doullens, aux religieux de Saint-Yved de Braine, par Jacques Bontemps, bourgeois de Doullens, d'un cens annuel de 12 sous à prendre sur une maison sis à Braine, en la grande rue, à charge de célébration de services religieux. (19 novembre 1349.) — Donation faite sous le scel de la châtellenie de Braine par Huart Bochet, habitant de Braine, et Marie La Vaillarde, sa femme, à l'abbaye de Saint-Yved, d'un surcens annuel de 14 livres parisis sur divers immeubles. Ratification de cette donation par les héritiers de Bochet et amortissement de ladite rente. (1354.) — Donation faite à ladite abbaye par Thomas de Loistre, écuyer à Limé, de ses droits sur des maisons sises à Braine, lieudit les Hautes maisons. (30 septembre 1361.) — Donations faites à la même abbaye : d'une maison, par Jean Brassart, mercier, d'un surcens de 10 sous, par Jean Le Guerrien, et de vignes. (1362-72.)

H. 992. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1419-1488. — Braine. — Testaments de Jeannesson le Charpentier et de Marie, sa femme, portant legs en faveur de l'abbaye de Saint-Yved, de maisons et dépendances, afin d'avoir sépulture dans le cimetière de l'abbaye. (1419.) — Donations faites à ladite abbaye : par Thomasse, veuve de Jean Masset, de tous ses héritages sis à Braine, pour participer aux prières faites en l'abbaye ; (4 avril 1442 ;) — par Jean Brunette, de maison, jardin, bois, terres et pré, à charge de services religieux ; (27 décembre 1481.) etc.

H. 993. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin.

1502-1549. — Braine. — Donations faites à l'abbaye de Saint-Yved : par Jeanne, veuve de Pasques Happillion, d'un pré, à charge de services religieux ; — par Jeanne, veuve de Thierron Regnart, d'une vigne lieudit les fossés ; — par Guillaume Boileau, d'un bois ; — par Jourdain Derond, d'une rente de 5 livres tournois sur une vigne ; — par Guillemette de Surval, d'une vigne ; — par Jean Cornille, d'une rente de 5 sous tournois sur une maison rue du Martroy. — Ventes faites à ladite abbaye : par Pierre et Isabelle Courbaut, d'un bois lieudit le Cul d'oie ; — par Jeanne, veuve de Colin Raudon, d'un bois ; — par André et Oudin Marcq, de vignes ; — par Jean Remy, de prés, chargés de 10 sous de rente envers la ville de Braine ; — par Guillaume Hery, boucher, de bois lieudit en Orphigny ; — par Jean Maillet, Thomas Duval, Jean Cornille, de prés. — Échanges de bois et prés entre l'abbaye de Saint-Yved et Jean Maudon, Geoffroi de Saint-Cermain, écuyer, etc.

H. 994. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1555-1598. — Braine. — Legs fait à l'abbaye de Saint-Yved par Jaspart Vuyart et Jeanne de Saint-Léger, sa femme, concierges du château de Braine, de 3 livres de rente sur un pré lieudit en Normandie, à charge de services religieux. (16 mai 1579.) — Donation testamentaire faite par Françoise de Brezé, duchesse douairière de Bouillon, veuve de Robert de La Marck, en faveur des religieux de Saint-Yved, de 2,000 livres, à charge de services religieux. (11 juillet 1579.) — Acquisitions de jardin et vignes par l'abbaye de Saint-Yved, etc.

H. 995. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1621-1687. — Braine. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Yved par Antoine Vallé, curé de Courcelles, de bois taillis. — Échanges de terres et prés entre ladite abbaye et Jacques Maneron, Antoine Lesellier, bailli du comté de Braine, Claude Charpentier, Pierre Delafontaine, Jean Adenet, notaire et procureur. — Ventes au profit de la même abbaye, de maisons, terres et prés, par Charles Piercot, conseiller au Présidial de Soissons ; Esmond Leplat, tonnelier ; Nicolas Levasseur, chirurgien ; Pierre Petit, marchand ; Marthe Raverdy ; Nicolas Barbier, boucher ; François Desboves, notaire royal, etc.

H. 996. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1640-1699. — Braine. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Yved par Marguerite Gastellier, veuve d'Yves Lequeustre, procureur et notaire au comté de Braine, de maison sise rue des Juifs, pour demeurer quitte envers

ce monastère d'une rente annuelle de 7 sous 6 deniers qu'elle lui devait. — Échanges de terres, bois et vignes entre ladite abbaye et Alexandre Lequeustre, procureur et notaire au comté de Braine ; Louis Potier, vicomte de Beaurieux ; Michel Adenet. — Ventes de maisons, terres et prés faites au profit de la même abbaye par Pierre Lethuillier, médecin ; Antoine Martinet, avocat à Soissons ; Charles Marchebour, curé de Fossoy ; Adrien Ledieu, écuyer, sieur de La Fosse ; Jean Gibart, bourgeois de Reims ; François Desboves, notaire à Braine. — Amortissement fait en juillet 1634, par le roi Louis XIII, de terres, prés, jardins et bois, pour l'accroissement de la maison de Saint-Yved de Braine, et enregistrement de cet acte au bureau des finances de Soissons le 14 janvier 1699.

H. 997. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 1 plan.

1746-1774. — Braine. — Échange de terres entre l'abbaye de Saint-Yved et Henriette-Julie de Durfort de Duras, comtesse douairière d'Egmont et de Braine. (1746.) — Actes sous seings privés portant reconnaissance, par la comtesse de Braine, que les religieux de Saint-Yved sont propriétaires de terres à prendre dans d'autres appartenant à ladite dame, lieuxdits en Chandrolle et à la Sablonnière.

H. 998. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1432-1577. — Braine. — Bail viager fait par les religieux de Saint-Yved à Jean Gallasse, d'un étal de boucher situé sous la halle de Braine. (21 janvier 1432.) Baux de la maison de la Cave Labbé et de maisons sises rue de Saint-Yved et du Martroy ; de vignes et prés sis à Braine. (1509-1577.)

H. 999. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1601-1649. — Braine. — Baux de terres, prés, vignes et maisons faits à Jean Boileau, vigneron, Jacques Gadret, François Moiturier, Jean Turlin, tanneur, Antoine Demarle, laboureur, Alexandre Lequeustre, procureur et notaire, Guillaume Nolin, etc.

H. 1000. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1652-1699. — Braine. — Baux de terres, prés, vignes et maisons faits à Antoine Desmazure, Pierre Bailly, marchand de bois, Fiacre Fallot, pêcheur, Nicolas Lubart, laboureur, Sébastien Buirette, François Hocquet, hôtelier, Pierre David, tanneur, etc.

H. 1001. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1700-1749. — Braine. — Baux de terres, prés, vignes et maisons faits à Louis Copineau, boucher, Nicolas Larnier, jardinier, Jean-Gilles Tallot, maréchal, Nicolas-Charles Ravaux, hôtelier, Nicolas Chapron, manouvrier, Antoine et Remy Sauvage, vignerons, etc.

H. 1002. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1750-1789. — Braine. — Baux de terres, prés, vignes, maisons et moulins faits à Étienne Caron, laboureur, Claude-Augustin Grandin, la comtesse d'Egmont, Jacques Pacquenot, bourgeois, Médart Boucher, meunier, Chrétien, Tallot, Copineau, etc.

H. 1003. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1329-1499. — Braine. — Obligations à surcens et constitutions de rentes sur des maisons, terres et prés, au profit de l'abbaye de Saint-Yved, par Gautier Rohart, Jeannon Le Pêcheur, Raulin Lioliers, Jean de Brenelle, clerc, Gérard Petitpas, pelletier, Pierre Camus, Thomas de Bruyères, Pierre Le Cosson, Pierre Delarque, boucher, Pierre Torvillain, Jacques Dargonne, drapier, Jean Bigot, boucher, etc.

H. 1004. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1501-1597. — Braine. — Obligations à surcens et constitutions de rentes sur des maisons, terres, prés, vignes et bois, au profit de l'abbaye de Saint-Yved, par Charles de Galledroy, Jean Petit, religieux de Saint-Yved et curé de Babœuf, Jean Pottier, tanneur, Jérôme Delacroix, tisserand de draps, Charles de Gheldrop, écuyer, Adam Dupont, laboureur, Robert Duriez, Pierre Baudon, boucher, Jean Thévenet, garde des sceaux du comté de Braine, Isaac Cabaret, tonnelier, etc.

H. 1005. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1606-1699. — Braine. — Obligations à surcens et constitutions de rentes sur des maisons, terres, prés, vignes et bois, au profit de l'abbaye de Saint-Yved, par Charles et Pierre Boilleau, vignerons, Salomon de Bonnefoy, chef d'office du duc de Bouillon, Claude Dupont, apothicaire, Jean de Beaufort, docteur en médecine, Alexandre Lequeustre, procureur et notaire, Nicolas Avril, hôtelier, Esther de Héricourt, gouvernante et administratrice de l'Hôtel-Dieu de Braine, Jean Barbier, boucher, Jacques Doré, huissier royal, Salomon Grangy, chirurgien, Anne Husson, fille majeure, etc.

H. 1006. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 96 pièces, papier.

1700-1778. — Braine. — Obligations à surcens et constitutions de rentes sur des maisons, terres, prés, vignes et bois, au profit de l'abbaye de Saint-Yved, par Antoine Delahaye, huillier, Jean Charpentier, greffier au bailliage du comté de Braine, Jean Lethuillier, docteur en médecine, Charles Delyon, vinaigrier, Jean Dalesme, chirurgien, André Toupet, mégissier, les religieuses de Notre-Dame de Braine, Robert Perrier, notaire, Antoine Leroy, sellier-bourrelier, etc.

H. 1007. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1359-1789. — Augy. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Yved par Gillée, veuve d'Ancel Calou, de 10 sous tournois de rente sur une vigne sise à Augy, pour les pitances du couvent. (Novembre 1359.) — Legs fait à ladite abbaye par Ancel Callou, d'une rente de 10 sous sur sa maison sise à Augy, sous la condition qu'il sera inhumé en l'église de Saint-Yved. (1391.) — Délaissement fait à la même abbaye par Oudin le Roteur, de sa maison sise à Augy, pour se décharger d'une rente de 16 livres 6 sous 10 deniers. (19 décembre 1415.) — Donation faite par Oudinette Pignier, veuve de Philippe Petit, à la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église de Saint-Yved, d'un surcens de 18 sous parisis sur des vignes sises à Augy. (27 septembre 1494) — Vente faite à l'abbaye de Saint-Yved de masure et jardin, par Jeanne Lotillier, veuve de Colin Papin. (26 janvier 1513.) — Constitutions de rentes, obligations à surcens et baux d'immeubles situés à Augy.

H. 1008. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1785-1790. — Blanzy-lès-Fismes. — Procès-verbaux d'arpentage et bail de la ferme de Blanzy.

H. 1009. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1405-1758. — Bourg-et-Comin. — Déclarations et baux de terres, vignes, bois et savarts, faits à Gérard Dutertre, Élie Delacroix, Pierre Deflandre, Regnault Mauroy, Martin Guyot, Hector Truta, Jacques Truta, Jacques Demont, Pierre Choveaux.

H. 1010. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1345-1758. — Brenelle. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de maisons, pressoir banal, terres, prés, bois, vignes, jardins. — Obligations à surcens.

H. 1011. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1511-1684. — Cerseuil. — Donations faites à l'abbaye de Saint-Yved : par Jean Petit, laboureur, de terres et bois, afin d'être participant aux prières de la confrérie du Saint-Sacrement, instituée en l'église de Saint-Yved ; — par Offroy Depuille, de maison, vignes et terres, à charge de services religieux. — Ventes de maisons, terres, prés et vignes faites à la même abbaye par Jean Legras, Jacques Debry, François Prevost, Jean Blavier, Henri Dupont, Guillaume Lupette, Louis Juvigny ; — de marais, par les habitants de Cerseuil, etc.

H. 1012. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1683-1771. — Cerseuil. — Procès-verbaux d'arpentage et baux du moulin banal de Cerseuil et de ses dépendances ; — de la ferme de Debout ; — de maisons, terres, prés.

H. 1013. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1394-1747. — Cerseuil. — Obligations à surcens et constitutions de rentes au profit de l'abbaye de Saint-Yved, par Jean Thévenon, Jean Petit, Jacques Dufresne, Jean Blavier, Pierre Remy, Guillaume Marck, Jean Dazy, curé de Cerseuil, Périnet Du Cloux, Jean Thévenon, les marguilliers de Cerseuil, etc.

H. 1014. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1520-1788. — Chassemy. — Vente faite par Michel Lemercier, et Guillemette, sa femme, à l'abbaye de Saint-Yved, de bois sis à Chassemy. — Baux de terres, prés et bois faits à Michel Chaudrillier, Nicolas Cresson, vigneron, Jean Vuaflart, Jean-Pierre Chevalier, Martin Brocheton, François Roucourt, François-Remy Roucourt. — Constitutions de rentes et obligations à surcens sur divers immeubles au profit de ladite abbaye.

H. 1015. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier, dont 1 plan.

1231-1784. — Chery-Chartreuve. — Rachat par Robert, comte de Dreux et de Braine, et Aenor, sa femme, de la prestation journalière d'une charretée de bois qu'ils devaient à l'abbaye de Saint-Yved, moyennant l'abandon de 40 arpents de bois, où se réservent le droit de chasse et l'interdiction du défrichement. (Novembre 1231 ; original en latin.) — Vidimus de cette charte fait par Henri, archevêque de Reims. (Avril 1235 ; original en latin.) — Plan, arpentages et baux de bois

faits à Remi Plateau, Jean Fontaine, Antoine Robbe, Germain Gobart, Abraham Dubisson, Pierre Labbé, Charles Charlier, Étienne Marceau, Jean Deshureaux, Louis Prévoteau, Étienne de la Crollière. — Baux de terres faits à Louis Bruyère.

H. 1016. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1286-1788. — Ciry-Salsogne. — Confirmation faite à l'abbaye de Saint-Yved par R. comte de Dreux, de terres à Ciry. (Sans date ; fragment d'original en latin.) — Charte de Jacques, évêque de Soissons, attestant que Roger d'Oulchy et Widèle, sa femme, ont donné à ladite abbaye un arpent de terres sises à Ciry, et que cette donation a été approuvée par Yde de Ciry. (1286 ; original en latin.) — Baux de terres faits par l'abbaye de Saint-Yved à Sébastien Legras, Blaise Olivier, Jacques Lévêque, Charles Boivin, André Brocheton, Antoine Mittelette, Nicolas Brocheton, Jean-Pierre Ferté. (1616-1788.)

H. 1017. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1158-1770. — ~~Coulonges~~. — Donation faite à l'abbaye de Saint Yved par le comte Robert, frère du roi de France, et Agnès, sa femme, de sa terre d'Auclimeant, territoire de Courteau. (1158 ; original en latin et copie.) — Charte de Jacques, évêque de Soissons, attestant que Nicolas de Bazoches, Agnès, sa femme, et leurs enfants, ont donné à l'abbaye de Saint-Yved 20 arpents de bois de la forêt de *Mesdemaine* ; que ledit Nicolas a consenti que cette abbaye jouisse paisiblement des droits de chevage à Bazoches, de la moitié des droits de mortemain et de formariage et droits de ventes au même lieu ; des cens, rentes, surcens, droits de justice, d'usage et de pâturage en ladite forêt. (1219 ; original en latin.) — Baux faits par l'abbaye de Saint-Yved, de terres, prés et bois à Jean Priou, Clément Lemoine, Gildart Fontaine, André Droyaux, Artus Lambert, Claude Deroussy, Gilles Robert, Charles Braux, Sébastien Charpentier, Antoine Leroux, Nicolas Prévost, etc.

H. 1018. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1317-1789. — Courcelles. — Vente faite devant le bailliage de Braine à l'abbaye de Saint-Yved, par Jean de Courtemenche et Catherine, sa femme, d'un pré. (Juin 1317.) — Dénombrement de la terre de Courcelles présenté au comté de Braine par Lore de Chambly, dame de Courcelles. (22 mars 1347.) — Vidimus du testament de Louis d'Estouteville, confirmant le legs fait par ses prédécesseurs d'une rente de 20 livres aux religieux de Saint-Yved, et élisant sa sépulture dans l'église dudit Saint-Yved. (1er octobre 1365.) — Réobligation et titre nouvel de cette rente, délivrés auxdits religieux par Jeanne de Vieuxpont, veuve de Louis d'Estouteville, Robert et Jean, ses enfants. (1366-1436.) — Constitutions de rentes et obligations à surcens ; baux de terres, prés, vignes et bois. (1415-1786.) — Baux de la ferme d'Épritel, faits à Pierre Robert, Jean-Pierre Ferté et Marguerite-Agnès Chevalier, sa femme.

H. 1019. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1509-1687. — Couvrelles. — Obligations à un surcens de 20 sous envers l'abbaye de Saint-Yved sur une maison, des terres et vignes. — Arpentage d'une terre lieudit le Royer Pillotte.

H. 1020. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Fieulaine. — Bail de la ferme d'Ernoville, fait à Dominique et Antoine Courtin.

H. 1021. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1549-1788. — Lesges. — Confirmation par François Bottée, docteur en théologie, et Réné, cardinal de Pisan, vicaires généraux de Prémontré, de la donation faite en 1549 à l'abbaye de Saint-Yved, pour son infirmerie, d'un surcens de 16 setiers de froment et de 8 setiers d'avoine, par Jean Herbelin, pour l'admission de son fils Mathieu, en ladite abbaye. (10 octobre 1561.) — Obligations à sursens ; arpentage et baux de terres et prés.

H. 1022. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1296-1468. — Limé. — Testament fait devant l'official de Soissons par Nicolas de Limé, chevalier, qui lègue à l'abbaye de Saint-Yved, à titre de pitances, une rente de 40 sous sur la seigneurie de Limé, pour la célébration de son anniversaire en l'église de l'abbaye, et pareille somme pour sa sépulture et celle de sa femme en ladite église. (3 janvier 1296 ; original en latin.) — Acte par lequel Baudon de Vendières, chevalier, seigneur de Limé, reconnaît qu'il a eu tort de contester à l'abbaye de Saint-Yved la possession d'une rente de 16 setiers de blé sur la seigneurie de Limé, et lui donne en outre une rente de 8 setiers d'avoine pour participer à ses prières. (9 février 1356 ; original en langue vulgaire.) — Accord fait entre Gilles de Rouvroy, seigneur de Limé, et l'abbaye de Saint-Yved, qui réduit pendant 20 ans la prestation de 10 setiers de blé que ce seigneur lui devait, en une rente de 4 setiers. (8 novembre 1445.) — Obligation par Regnaut de Vendières, seigneur

de Limé, de payer pendant 10 ans cette rente de 4 setiers de blé. (16 juillet 1468.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 1023. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1540-1777. — Limé. — Procès-verbaux d'arpentage de la ferme du Pont-d'Ancy. — Baux de cette ferme et de celle de Bruyères, faits à Pierre Rocher, Nicolas Fromager, Henri Fuzillier, Louis Berthemet, Louis Benart, Antoine Masson.

H. 1024. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1491-1708. — Limé. — Baux de terres et prés, et du bois des Trois Œufs, faits à Jean Lupette, Jean Laflesche, Simon Marchant, Henri Cagniart, Hubert Parmentier, Pierre Prevost, Guillaume Potteau, Firmin Portelette, Jean Lointier, etc.

H. 1025. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1447-1691. — Limé. — Constitutions de rentes et obligations à surcens au profit de l abbaye de Saint-Yved sur des maisons, terres, prés, vignes et bois sis à Limé.

H. 1026. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1735-1774. — Meux (Oise). — Constitutions de rentes et obligations à surcens sur des vignes et terres.

H. 1027. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1670-1765. — Mont-Notre-Dame. — Baux de terres faits à Jean Lenoir, Jean Priou, François Dessoté, François Prevost.

H. 1028. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1749-1781. — Ostel. — Procès-verbaux d'arpentage figuré de la ferme de Certaux. — Déclaration de la consistance de cette ferme et de ses dépendances, faite au terrier d'Ostel.

H. 1029. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781. — Presles-la-Commune. — Réobligations à un surcens de 4 livres par les héritiers de Joseph Gambier, laboureur, et de Charles Gambier, tailleur d'habits.

H. 1030. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1332-1787. — Quincy-sous-le-Mont. — Donations faites à l'abbaye de Saint-Yved par Robert de Dreux, seigneur de Dreux et de Longueville, et Jean Lenginot, de terres et bois, à charge de services religieux. (1332-1396.) — Plan figuré, arpentage et baux de la seigneurie de Bruyères, et des moulins à blé et à drap sis à Quincy-sous-le-Mont, faits à Thibaut Collard, Jean Lupette, Jean Delabruyère, Maurice Édelaine, Madeleine Dubarle, veuve de Charles Pottier, Charles Turlin, Michel Guilbert, Pierre Robert, Pierre Mocquet, Antoine Masson.

H. 1031. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1690-1748. — Sermoise. — Obligations à un surcens de 20 sous sur 8 verges de jardin, par Charles Droux, Toussaint et Nicolas Lucas.

H. 1032. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1396-1787. — Vasseny. — Baux de maison, prés, vignes et masures. — Démarcation des seigneuries de Saint-Yved de Braine et de Saint-Médard de Soissons. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

H. 1033. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1379-1769. — Vieil-Arcy. — Donations faites à l'abbaye de Saint-Yved : par Jean de Conflans, chevalier, seigneur de Vieilsmaisons et de Monthiers, de 20 sous tournois de rente sur ses terres de Vézilly, à charge de services religieux, et de l'entretien d'une lampe. (3 décembre 1379) ; — par Jean de Lafontaine, de vignes sises à La Roche-le-Comte. — Baux de ces vignes. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

Abbaye de Chartreuve. (Hommes.)

H. 1034. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1681-1788. — Chery-Chartreuve. — Acquisitions faites par l'abbaye de Chartreuve de prés, terres, bois, maison et jardin. — Baux des fermes de la Basse-Cour, des Dames, des Prés ; — du moulin de Vaux ; — de maisons, terres et jardins sis au hameau de Dôle.

H. 1035. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1682-1779. — Bail d'un pré situé à Avenay (Marne), fait à Jean-Baptiste-Louis Merlin. — Bail de la ferme de l'Épine, sise à Boursault (Marne), fait à Toussaint Patin. — Baux de la ferme de Mottin, sise à Bruys, faits à Claude Delamessine, Jean Pagnier, Pierre Legrand, Charles Prevost, Jacques Lelong, Joseph Hublot. — Baux de terres et prés sis à Fismes (Marne) ; — des moulins à eau de Fismes, sis sur la rivière de Vesle, faits à Nicolas Popin, Jacques Douce, Antoine Varocquier, Jean-Robert Pillois, Jean de Blerzy, Antoine Laplanche, Nicolas Labbé. — Arpentages et baux de

terres, prés, vignes et bois sis à Longueval. — Baux du moulin de Grinorge, situé à Mareuil-en-Brie (Marne), faits à Hilaire Louis, Henri Delaforge, Charlotte Dubois, sa veuve, Jean Vasseur, François Legret. — Baux de terre et pré sis à Mont-Saint-Martin.

ABBAYE DE VAL CHRÉTIEN. (HOMMES.)

H. 1036. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1697-1791. — Baux de la ferme du Val Chrétien, sise à Brasles, faits à Jacques et François Mocquet ; — du moulin à blé, dit le moulin de La Fosse, et du moulin à huile dudit Val Chrétien, fait à Jean Fournier, Jérémie Plocq, Nicolas Spayement. — Démarcation de la ferme de Bucy-le-Bras, sise à Arcy-Sainte-Restitue ; baux de cette ferme faits à Nicolas Broucamp, Jacques Lambin, Jacques Judas. — Baux de la ferme de Bruyères et des dîmes de Cramaille ; — d'une ferme, de jardin, maison, terres et prés sis à Mont-Notre-Dame ; — de terres et prés sis à Nanteuil-Notre-Dame ; — des dîmes de Courtemain et de Parcy, à Louis Mallot, curé de Parcy. — Baux de la ferme de Martinpré, située à Plessier-Huleu, faits à Pierre et Jacques Mocquet ; — de terres et prés sis à Rozoy-le-Grand. — Baux de la ferme de Bellefontaine, sise à Villers-sur-Fère ; plan et démarcation de cette ferme. — Reconnaissance faite par les habitants de Bruyères, que l'abbaye de Val Chrétien est propriétaire d'une pâture dite la Fontaine Adnette, et concession faite par cette abbaye, à titre de tolérance, aux dits habitants, du droit d'y faire pâturer leurs bêtes moyennant 3 deniers de cens par bête, sous la réserve faite par les religieux du droit, pour eux et le fermier de leur basse-cour, de faire rouir leur chanvre en cette pâture.

ABBAYE DE VALSECRET. (HOMMES.)

H. 1037. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1167. — Charte des abbés de Hautvillers et de Valsecret, portant échange de femmes de corps entre leurs abbayes. (1167 ; original en latin.)

H. 1038. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1686-1717. — Partage et transaction entre Louis-Léonor Hennequin, abbé commendataire de Valsecret, et ses religieux. « De grandes réparations étoient à faire » dans l'église et lieux réguliers. Le sieur Claude Létendart de Bully, dernier abbé titulaire, ayant laissé tomber par sa négligence la maison abbatiale dans le » milieu de laquelle il n'y a ni plancher, ni couverture, » ni porte, ni fenêtres, et le surplus menace ruyne et » doit être entièrement démoli tant par sa caducité que » pour faire une entrée à la cour de la fontaine de » l'église. Lesdits religieux ont recogneu que depuis » que ledit seigneur abbé a pris possession de ladite » abbaye en vertu de bulles de cour de Rome qu'il a » obtenu sur les nominations du roy, il a fait abattre un » vieil bâtiment où estoit le dortoir desdits religieux et » infirmerie qui tomboit en ruyne, et au dessus estoit » un vieux bâtiment. Il a fait construire de neuf un grand » corps de logis accompagné de deux pavillons de 36 » toises de longueur et 38 pieds de largeur en dedans, » œuvre du corps de logis pour l'usage desdits lieux, » dans lequel il y a une grande cuisine, despense, » fournil, réfectoire, salle pour les hommes laïques, » chapitre, sacristie et un grand vestibule au milieu et » au coin du côté de l'église, et un grand escalier de » pierres de taille à deux rampes qui conduit au premier étage où il y a un grand dortoir, une bibliothèque, un chauffoir, un revesquière, un chartrier voûté » de pierres de taille et des lieux et commodités au bout » dudit dortoir, un pavillon au dessus de la cuisine, et » au second étage dudit pavillon sont trois chambres » pour les infirmes, lesquels lieux ne sont pas encore » achevés, et que ledit seigneur abbé promet mettre » incessamment en estat mesme les grandes caves », etc.

H. 1039. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1648-1666. — Constitutions de rentes et fondation faites par Isaac Créteil, bourgeois de Paris, et Marie Lenormand, sa femme, en faveur de l'abbaye de Valsecret, à cause de l'admission de leur fils à faire profession. Acceptation de ces fondations par Claude Lestendart de Bully, abbé de Valsecret.

H. 1040. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 11 pièces, papier.

1564-1738. — Baux généraux des revenus de l'abbaye de Valsecret, faits à Barthélemy Levasseur, Marie Thierry, sa veuve, François Ledieu, Jacques Beguin, Rolequin Racine, Émond Legrand, Jean Moieulx, Antoine Fréret, Michel Charle, Nicolas-Mabile Desfossés.

H. 1041. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 4 plans.

1660-1771. — Plans de l'abbaye de Valsecret ; — du bois des Écuyers ; — de la forêt de Barbillon. — Procès-verbaux d'arpentage de cette forêt et du bois de Valsecret. — Bornage de la seigneurie de Valsecret, du côté de Verdilly.

H. 1042. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1405-1790. — Brasles et Verdilly. — Baux de terres et vignes faits à François Poictevin, Guillemin Millet, Jean Lestoffé, Philippe Lemaire, Jean Wallon, Regnaut Huet, Pierre Petit, Jean Vincent, Jean Laurens, Pierre Delanges, Jacques Desfossés, Florent Bertheloux ; — de maisons, faits à Jean Lecompte et Antoine Leroy ; — de moulins à blé faits à Jean Planqueux et Charles Deseustes.

H. 1043. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1251-1781. — Brasles. — Échange passé devant Nivelon, archidiacre de Soissons, entre les enfants de Thomas de Fortfontaine et les religieux de Valsecret, de terres sises à Mousseaux. (Juin 1251 ; original en langue vulgaire.) — Obligations à une rente de 8 setiers et un pichet de grains sur une maison et des terres sises à Mousseaux. (1582-1677.) — Baux de la ferme de Arroay ; plan de la terre du Champ abbé. (1564-1735.) — Baux de la maison du Château frileux. Contrats d'acquisition et baux de 5 maisons sises aux Hannetonneries. (1599-1781.)

H. 1044. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 5 sceaux ; 1 pièce, papier.

1151-1200. — Bassu (Marne.) — Charte de Thiébaut, comte de Blois, attestant que Guillaume, fils de Milon, a vendu à l'abbaye de Valsecret la terre de Neuvilliers, donné la corvée de Moherval et fait remise de divers cens. (1151 ; original en latin et copie moderne.) — Charte par laquelle Henri, comte palatin de Troyes, donne aux religieux de Valsecret qui habitent Neuvilliers, franchise de péage, tonlieu et vinage de ce qu'ils vendront ou achèteront à Vitry. (1153 ; original en latin.) — Donation faite par Boson, évêque de Châlons, aux religieux de Valsecret qui habitent Neuvilliers, de deux petits prés, moyennant une rente annuelle de 18 deniers de la monnaie de Châlons, exigibles à la Saint-Remy. (1157 : original en latin.) — Charte de J. abbé de Sainte-Mémie, attestant qu'Hugues, convers de Valsecret, a pris à cens de Louis de Bathu, 3 journaux de terre, et de l'église de Bassu une terre dont la contenance n'est pas indiquée. (Original en latin, sans date ; sceau rond dudit abbé, portant la mitre cornue.) — Attestation par Boson, évêque de Châlons, que Gui, archidiacre, qui tenait l'autel de *Waureü*, a cédé à l'abbaye de Valsecret 6 journaux de terre moyennant un cens annuel de 2 sous exigibles aux Pâques fleuries, et une mine de grains, mesure de Vitry. (1156 ; original en latin ; sceau dudit évêque portant la mitre à corne.) — Abandon fait par Thomas, abbé de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, aux frères de Neuvilliers, de l'abbaye de Valsecret, de 3 champs lieudit *Asulmeas*, moyennant une rente de 4 setiers de grains, dont 2 de froment, et d'une mine d'orge, mesure de Vitry. (1173 ; original en latin ; sceau dudit abbé.) — Charte par laquelle Jean, abbé de Valsecret, s'engage, pour son abbaye, à payer annuellement aux préposés de l'abbaye de Sainte-Mémie de Châlons, 5 setiers de froment pour le tiers de la dîme de Bassu, possédée par cette abbaye, à cause de 2 charrues et demie. Cette prestation sera augmentée dans la même proportion, en cas de nouvelles acquisitions par l'abbaye de Valsecret. (1184 ; original en latin ; sceau ogival de Jean, abbé de Sainte-Mémie.) — Attestation faite par N. doyen de Vitry, que Jacques, fils de David, a donné aux frères de Neuvilliers une maison valant 25 livres. (1184 ; original en latin.) — Accord entre Guillaume, abbé de Saint-Pierre de Châlons, et l'abbaye de Valsecret, sur leur possession de femmes de corps. (1200 : original en latin ; débris de sceau dudit Guillaume.)

H. 1045. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1202-1239. — Bassu (Marne.) — Vidimus fait par l'officialité de Châlons le dimanche de *Jubilate* 1266, d'un accord intervenu en 1202, entre Barthélemy, abbé de Saint-Paul de Verdun, et Godefroi, abbé de Valsecret, pour la perception des dîmes de Neuvilliers. — Quittance donnée par Eudes, prieur de Sainte-Croix de Vitry, de ce que l'abbaye de Valsecret lui devait. (1212 ; original en latin.) — Charte de Guillaume, évêque de Châlons, attestant qu'une terre de Neuvilliers, contestée devant les juges apostoliques aux religieux de Valsecret, a été réellement acquise par ces derniers. (1218, 3 des nones de novembre, dans sa chapelle à Châlons ; original en latin.) — Charte de Witier, trésorier de l'église de Châlons, attestant qu'Eustache, seigneur de Wairy, a vendu à l'abbaye de Valsecret 4 journaux de terre près Neuvilliers. (Février 1219-20 ; original en latin et copie moderne.) — Charte de Blanche, comtesse palatine de Troyes, attestant qu'Eustache de Wauerie, a vendu et en partie donné à l'abbaye de Valsecret 30 arpents de terre près de Neuvilliers. (Juin 1221; original en latin et copie moderne.) — Attestation faite par Girard, doyen de la chrétienté de Vitry, qu'il a été mis fin aux débats entre Remy *de Haso* et ses amis, d'une part, et Marie, femme de Garin de Bassuet, et ses héritiers, d'autre part, au sujet de droits héréditaires jusqu'alors en contestation. (Mai 1232 ; original en latin.) — Attestation

faite par Raoul et P. chanoines de Châlons, que Jean, clerc de Sainte-Mémie a reconnu les droits de l'abbaye de Valsecret, sans indiquer en quoi ils consistent. (1237; original en latin.) — Sentence arbitrale d'Eustache, abbé de Chartreuve et de G. abbé de Monceaux, portant transaction entre les abbayes de Saint-Paul de Verdun et de Valsecret, quant aux droits réclamés par l'abbaye de Saint-Paul, à cause de la vente faite par Eustache de *Waureio* à l'abbaye de Valsecret ; celle-ci paiera sur la grange de Neuvilliers aux frères de *Wasneto* une rente de 5 setiers de blé mesure de Vitry. (Mars 1239 ; original en latin.)

H. 1046. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 2 pièces, papier.

1258-1304. — Bassu (Marne). — Charte de l'abbé de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, attestant le mariage de Raoul, fils d'Henri de Doucei et d'Hersende, et d'Oger, fils d'Ascelin Truffet de Bassuet, hommes de corps ; le premier a épousé Emmeline ; le second, Hersende. (Juin 1258 ; original en latin.) — Charte de l'official et archidiacre de Châlons contenant transaction entre l'abbaye de Valsecret et Emeline, veuve du seigneur de *Lauhersio*, au sujet d'une grange et d'une étable à bœufs de la maison de Neuvilliers brûlée. Cette veuve paiera 100 livres tournois. (1264 ; original en latin ; sceau dudit official.) — Attestation faite par R. évêque de Châlons, qu'il a été reçu par les religieux de Valsecret, qui lui ont, sans tirer à conséquence, procuré les choses nécessaires. (1273, 5e férie avant *Letare Jerusalem* ; original en latin.) — Charte de Guillaume, abbé de Prémontré, et du chapitre général de son ordre, attestant qu'il a été mis fin aux difficultés survenues entre les abbayes de Saint-Paul de Verdun et de Valsecret pour la perception de la dîme de Neuvilliers, sise entre Bassu et Bassuet. (1278 ; original en latin et copie moderne.) — Donation faite par Thomas, abbé de Saint-Pierre-au-Mont, de deux terres aux frères de Neuvilliers. (Sans date ; original en latin.) — Charte de G. évêque de Châlons, attestant que Constant et Wautier ont abandonné à l'abbaye de Valsecret une vigne qu'ils lui contestaient. (Sans date ; original en latin.) — Donation faite par Hugues de Pierrepont, du consentement de Clémence, sa femme, à l'abbaye de Valsecret et aux frères de Neuvilliers, d'une corvée, d'un pré et partie d'un champ contigu au ruisseau de Neuvilliers, pour y construire un moulin. Hugues leur abandonne en outre 2 terres à Neuvilliers moyennant un cens annuel de 4 deniers (Sans date ; original en latin et copie moderne.) — Abandon fait par Louis, abbé de Saint-Pierre au Mont de Châlons, aux religieux qui habitent Neuvilliers, d'un petit champ moyennant une rente annuelle d'un setier de froment exigible à la Saint-Remy. (Sans date ; original en latin.) — Transaction faite sous le scel de la prévôté de Vitry, entre l'abbaye de Valsecret et Helot, fille d'Herven de Bassu, au sujet de droits de mainmorte auxquels le décès de Raoulet, son frère, donnait lieu, et dont elle se prétendait exempte. (1304, mardi après les octaves de Saint-Pierre et Saint-Paul ; original en langue vulgaire.)

H. 1047. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1670-1757. — Bassu et Bassuet (Marne). — Baux des terres et prés de la ferme de Bassuet, faits à François Lequeux, Jean Legrain, François Lescoutin, Jean Roger, Joseph Lescoutin, Pierre Leblanc, Jean Neveux, Claude Commenil, Jean Gannet, Joseph Tamastre, Nicolas Pigry, etc.

H. 1048. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1512-1782. — Bézu-Saint-Germain. — Contrats d'acquisition, arpentages et baux du domaine de La Gouttière, sis à Bézu-Saint-Germain. — Obligations à un surcens de 3 livres sur le grand jardin sis audit Bézu.

H. 1049. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1237-1283. — Châlons (Marne). — Charte par laquelle l'official et les archidiacres de Châlons attestent que Marie, veuve de Thierry Parat, citoyen de Châlons, s'est réobligée envers l'abbaye de Valsecret au paiement d'une rente de 2 muids et demi de vinages, mesure de Châlons, sur une pièce de terre sise au Mont Bernart. (1237, dimanche avant la Nativité de la Vierge ; original en latin.) — Vidimus d'un acensement fait à la veuve de Denis le Teinturier, d'une maison dont ce dernier avait l'usufruit, et d'une masure. (Décembre 1238 ; original en latin.) — Attestation faite par l'officialité de Châlons qu'une sentence arbitrale de Jordan, chanoine de Saint-Étienne de Châlons, enjoint à l'abbaye de Valsecret de payer aux prêtres de Saint-Alpin de Châlons une somme de 40 sous pour jouir librement de certains ménages près de Sainte-Memmie. (1244 ; original en latin ; sceau de ladite officialité.) — Charte de l'officialité de Châlons portant qu'une sentence arbitrale de Jacques, abbé de Merval, a condamné Roger Mauclerc, citoyen de Châlons, à payer la somme de 30 livres à l'abbaye de Valsecret, pour avoir indûment fait établir une construction sur le mur des religieux de cette abbaye. (1283, 3e férie après le dimanche de *Reminiscere* ; sceau dudit abbé.)

H. 1050. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1626-1759. — Chartèves. — Baux de la ferme de la Tuilerie, faits à Jean Delaulne, Noel Lecart, Nicolas Doyer, Pierre Fleury, Denis Lebocq, Claude Andrieu, Pierre Haveau, François Moutardier, Louis Métivier, Charles Haumont.

H. 1051. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1650. — Château-Thierry. — Acte de fondation et dotation par Isaac Créteil, bourgeois de Paris, et Marie Lenormant, sa femme, de la chapelle régulière de Sainte-Anne en l'église de Notre-Dame de Château-Thierry ; ledit acte passé devant Remond, notaire à Paris le 30 mars 1650.

H. 1052. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1303-1421. — Château-Thierry. — Vente faite à l'abbaye de Valsecret, par Jacques de Coincy, de maisons à Château-Thierry. (1303) — Donation et vente faites à ladite abbaye par Colin Poiret, de terres sises à Château-Thierry, Étampes, et de maison à Château-Thierry.

H. 1053. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1412-1421. — Château-Thierry. — Immeubles et rentes provenant de la succession de Simon Prieur, moine de Valsecret. — Acquisitions faites par ledit Prieur et Guillemette Fourcy, sa femme, de terres, vignes et savarts. (1412-17.) — Donation faite par Simon Prieur à l'abbaye de Valsecret, de ses immeubles sis à Château-Thierry et Bonnes, de sa terre de Rugny, de ses meubles et de diverses rentes. (Janvier 1219-20.) — Cession faite par Jean Desfossés à Simon Prieur, veuf de Guillemette Fourcy, de ses droits en la succession de cette dernière, grévée de l'usufruit dudit Prieur. (3 septembre 1421.) — Cession faite par ledit Desfossés à l'abbaye de Valsecret, où ledit Simon Prieur était mort moine, de la moitié indivise d'un manoir sis à Bonnes et de ses dépendances. (13 octobre 1421.)

H. 1054. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1519-1579. — Château-Thierry. — Sentences du bailliage de Vitry : portant démarcation d'une place où l'abbaye de Valsecret perçoit un droit de hallage sur les marchands qui étalent durant les foires de l'Ascension ; (8 juin 1520 ;) — maintenant la conservation de ces droits à ladite abbaye. (10 mars 1581.) — Sentences de la prévôté de Château-Thierry confirmant ces droits, en 1519, 1521 et 1556. — Baux desdits droits.

H. 1055. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier.

1212-1786. — Château-Thierry. — Contrats d'acquisition, arpentages et baux de terres, vignes, prés, loués à Richard Chenille, Colart Jehannequin, Hector de Montbavin, Nicolas Alain, François Cousin, Toussaint Letellier, Pierre-François Tournay, Nicolas-François Drouet, François Loisel, etc.

H. 1056 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1506-1585. — Château-Thierry. — Baux de terres, prés et bois situés au-dessous de l'étang de Loconois, faits à Gérard Levasseur, Claude Feullet, Jean Lutin, Jean Gracien, Réné Roussel, Adam Lenoir, Jean Havart, Jean Bouyot, Nicolas Devaulgerme.

H. 1057. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1512-1660. — Château-Thierry. — Baux et acensements de terres sis au Gravier ou Garage, au faubourg de Marne, faits à Jean Georget, Michelette, veuve de Pierre Josse, Jean Béguin, Nicolas Davoine, Jean Hordel, Pierre Vitart, Pierre Delaunoy, Charles Leredde, Georges Dignon, Louis Barnabé, etc.

H. 1058. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1503-1783. — Château-Thierry. — Contrats d'acquisition et baux de maisons situées rue du Château et rue du Crochet ; — de la maison de la Jouvance, au faubourg de La Barre ; — de la maison du Mortier d'or, carrefour des Cordeliers ; — de la maison des Verts Maillets ; — d'une maison près du Petit Valsecret ; — de la maison de la Cour de l'Ange ; — de la place de la Motte ; — d'une place vis-à-vis le couvent des Cordeliers.

H. 1059. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1393-1678. — Château-Thierry. — Baux de maisons, terres et vignes situées aux Chenaux, faits à Jacques Guiot, Michelet Bourlequin, Noël Jehamart, Denison Barbier, Jean Pacoul, Nicolas Theson, Jacques Vassart, Jacques Morize, etc.

H. 1060. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 154 pièces, papier.

1257-1756. — Château-Thierry. — Obligations à cens et surcens sur des maisons sises à Château-Thierry : rues de Beauvais ou des Cordeliers, des Moulins (1290) ; du Crochet (1308-1387) ; du Château (1257) ; du pont de Marne (1398) ; place du Marché (1541-1582) ; grande rue ; en la cour du Buisson, près de la rue des Cordeliers ; près de la Boucherie (1510) ; la Maison du

Soleil (1429) ; celle de l'audience au-dessous de la halle (1469) ; l'hôtel du Faucon (1386-1429) ; celui de la Cloche, etc.

H. 1061. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1186. — Écout (Pas-de-Calais.) — Charte par laquelle Fremaud, évêque d'Arras, atteste qu'Eustache d'Escouth a donné à l'abbaye de Valsecret ses droits de terrage, vassalité, corvée, ressort et justice d'Écout. (1186 ; original en latin.)

H. 1062 (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1421-1659. — Fossoy. — Constitution faite par Oudinet Thiébaudin envers Nicole Remyard, religieux de Valsecret, d'une rente de 40 sous tournois sur 4 *bouges* d'une maison, un jardin, des terres et prés sis à Fossoy, (19 juin 1421.) — Obligations à surcens sur des maisons, terres et prés sis audit lieu, par Jean Pasqueux, Pernet Guyard, François Tarrost, Marin Remyot. — Vente de la seigneurie de Fossoy faite en 1630 par les religieux de Valsecret à Jean de La Félonnière.

H. 1063. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1313-1715. — Jaulgonne. — Donation faite à l'abbaye de Valsecret par Jean Danoz et Amie, sa femme, d'une tuilerie « séant à Jaulgonne a tout le four et les « places dessouz et desseur », de terre et de vigne. (1313, dimanche avant la Madeleine.) — Sentence du bailliage de Valsecret qui maintient cette abbaye en possession d'une maison près du Puits. (15 mai 1355.) — Baux de vignes, masures et jardins faits à Jean Alardin, Jean Cheron, pêcheur, François et Denis Cheron, Jacques Lambert, Jean Galbrois, vigneron, Nicolas Guyot, maçon.

H. 1064. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1739-1747. — Jussecourt (Marne.) — Baux de prés faits à Louis Jacobé.

H. 1065. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1528-1677. — Louvres (Seine-et Oise.) — Partage de terres sises à Louvres-en-Parisis, entre Robert et Gilles de Flichy, héritiers de Gilles de Flichy et de Raouline Delabrune, leurs père et mère. (29 janvier 1528.) — Quittance donnée par Lenormant à Gilles de Flichy, pour sa part de moisson de terre. (12 janvier 1609.) — Bail fait par Jacques Créteil, prêtre prieur de Saint-Nicolas de Vertu, mandataire de Marie Lenormand, veuve d'Isaac Créteil, à Jacques Chrestien, marchand vannier, de terres sises à Louvres. (13 février 1659.) — Donation faite par ladite veuve à l'abbaye de Valsecret, de diverses rentes sur ces terres, à charge de services religieux. (4 septembre 1659.) — Réobligations au paiement de ces rentes.

H. 1066. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1393-1789. — Mézy-Moulins. — Baux de terres et prés faits à Jean Leheux, Jean Boucher, Ambroise Cheron, Jean Daubenton, Jacques Taillefer, vicaire de l'église de Notre-Dame de Mézy, Nicolas Morel, Jean Arnoult et Nicolas Tiercelin. — Bail de 99 ans d'une maison sise à Moulins, fait aux héritiers de Jacques Marie, 3 avril 1618. — Cession faite par l'abbaye de Valsecret à celle de Notre-Dame de Jouarre, du moulin de Doly, à Chartèves, en échange de celui des Converts, 12 avril 1635.

H. 1067. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin.

1474-1574. — Mont-Saint-Père. — Baux de terres, maison et jardins faits à Foulques et Jean de Marcilly, Sébastien Ridart. Michel Crosnier, Guillaume Martin, Jacques Robert, Colin Vaurois, Mathurin Boudier, Pierre Rousseau, Pierre Delaulne, Robert Blondeau, Guillaume Maret, Jean Ruelle, Guyot Perron, Christophe Lejeune.

H. 1068. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1474-1641. — Mont-Saint-Père. — Déclarations et baux de masures, terres et jardins faits à Jean Broyon, Machaut Rousseau, Adam Bruyère, Gillet Lepaige, Pierre Delaulne, Denis Blondeau, Jean Ruelle, marinier, Jean Faverel, Nicolas Decourt, Jacques Vassart, etc.

H. 1069. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1604-1619. — Mont-Saint-Père. — Baux emphytéotiques de maisons, terres et vignes, faits à Sébastien Ridard, curé de Mont-Saint-Père, Sébastien Boyet, vigneron, Jean Vicquet, David Éverard, Charles Lebobe, laboureur, Michel Pougeois, Blaise Gelé, vigneron, Claude Haviot, laboureur, Nicolas Delaulne, etc.

H. 1070. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1620-1629. — Mont-Saint-Père. — Baux emphytéotiques de maisons, terres et vignes, faits à Joseph Massin, Maximilien Lechesne, Noël Lefebvre, Simon Couvreur, Jaspart Bazin, Jean Vicquet, Crépin Delaune, Michel Bordon, Antoine Vicquet, Nicolas Chevrion, Antoine Lhoste, curé de Mont-Saint-Père, Jacques Jandon, Pierre Dufour, Simon Ruelle, Pierre Lefebvre, Hubert Douet, etc.

H. 1071. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 83 pièces, papier.

1641-1649. — Mont-Saint-Père. — Baux emphytéotiques de maisons, terres et vignes, faits à Noël Lefebvre, Jean Garnier, Hubert Rochart, Edme Buzot, Antoine Legay, Antoine Lemaire, Marie Levasseur, veuve Prou, Antoine Devaugermé, Antoine Chenu, François Debucy, etc.

H. 1072. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1653-1684. — Mont-Saint-Père. — Baux de maisons, terres et vignes faits à Claude Capon, Nicolas Pouart, huissier royal, Jacques Delaulne, vigneron, Pierre Roy, Nicolas Bazin, Charles Gelée, Pierre Dufour, Nicolas Breffort, etc.

H. 1073. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1640-1784. — Mont-Saint-Père. — Baux des fermes de Mont l'Évêque, de La Théoderie, de la Chapelle et du Chanois. — Arpentage et cession faite par Louis Marquet, seigneur de Mont-Saint-Père, à l'abbaye de Valsecret, de 4 arpents 13 perches de terre, et de 50 perches de pré, en échange de 2 arpents 16 perches de terre et de 39 perches de pré, pour former une garenne qui devait être fermée de murs.

H. 1074. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 106 pièces, papier.

1509-1785. — Verdilly. — Baux de maisons, terres, et du moulin des Coupettes. — Obligations au paiement de cens et surcens sur des maisons et terres. — Démarcation des seigneuries possédées à Verdilly par les abbayes de Valsecret et de Jouarre (28 février 1771).

ABBAYE DE VALSERY. (HOMMES.)

H. 1075. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1569-1789. — Baux généraux du revenu de l'abbaye de Valsery, faits à Albert Saudovini, Claude Cornouaille, marinier et bourgeois de Senlis, Nicolas Charpentier, bourgeois de Soissons, Claude Hébert, Adrien Leclerc.

H. 1076. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 2 plans.

1672-1783. — Procès-verbaux d'arpentages figurés du domaine de Cœuvres et Valsery, consistant en bois taillis, garennes du vieux logis abbatial, de la Roullière, du fort Mardy ; — des bois Chauvenos, de Saint Agnan, et de Vauquebert ; — de terres au-dessus du fort Mardy ; — de la ferme du Petit-Valsery ; — du contour du territoire de Valsery. — Plan et procès-verbal de démarcation des terres et seigneuries de Cœuvres et Valsery.

H. 1077. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1141-1766. — Cœuvres et Valsery. — Charte de Josselin, évêque de Soissons, confirmant la donation faite par Eudes et Bernard, frères, Raoul, leur cousin, à l'abbaye de Valsery, de ce qu'ils possédaient à Saint-Agnan, moyennant 4 muids de grains dont 2 de froment et 2 de seigle, mesure de Pierrefonds, exigibles à la Saint-Denis. (1141 ; original en latin.) — Chartes de confirmation par Arnulf, évêque de Soissons, de la précédente donation et de celle par Raoul, à ladite abbaye, du domaine de Saint-Agnan, consistant en terres, eau, bois, prés, pâturage, moyennant une redevance annuelle de 2 muids, dont un de froment et un de seigle, outre 20 sous exigible à Noël et à la Nativité de Saint-Jean-Baptiste. (1153 ; 2 originaux en latin.) — Baux du domaine de Saint-Agnan (1504-1766), faits à Charles Duquesnoy, Robin Arragon, Colin Bonnard, André Deschamps, Pierre Cottin, Alexis Montailler, Antoine Labbée Claude Dijon.

H. 1078. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1509-1775. — Cœuvres et Valsery. — Baux des domaines de Moilien, de la Rouillée et du Parc, consistant en maisons, jardins, terres, bois et prés ; — des fermes de Haut ou de la montagne de Valsery, et du Marais.

H. 1079. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1599-1789. — Cœuvres et Valsery. — Baux de maisons, terres, jardins, bois et prés, faits à Marin Pez, Michel Caigron, Jean Potier, Hugues Dauphin, Jean Adam, Pierre Pynotteau, François Venant, Pierre Lemadre, Pierre Dubois, François Lobbé, Simon Gonnet. — Obligations à un surcens de 6 livres à prendre sur une maison sise à Cœuvres, rue de l'Abreuvoir, et sur deux essins de terre près du bois de Riversault.

H. 1080. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier, dont 1 plan.

1656-1772. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de terres et prés sis à Ambleny, Fontenoy et Pernant. — Plan du bois et de la ferme du Pressoir. — Baux de terres situées à Dommiers et Saint-Pierre-Aigle, faits à Étienne Lévêque.

H. 1081. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1229-1189. — Dampleux. — Ventes faites à l'ab-

baye de Valsery : par Marie et Adeline, sœurs, et Odin, leur frère, enfants de Rodolphe le Juif, de Dampleu, de 3 pichets de terre près le bois de Bubordel ; (avril 1238, original en latin ;) — par Oudart, seigneur de Dampleu, de terres près du chemin de Vivières. (Décembre 1264, original en latin.) — Donations faites à ladite abbaye : par ledit Oudard, et Aélide de Pisseleu, sa femme, de deux terres ; (mars 1259 ; original en latin ;) — par Marie et Odeline, sœurs, du pré de la Folie ; (décembre 1265 ; original en langue vulgaire.) — Ratification par Bertemier li Petis, d'une donation précédemment faite à ladite abbaye de 4 pièces de terre. (Janvier 1265-6 ; original en langue vulgaire.) — Baux de terres, prés et maisons sis à Dampleu. (1408-1789.)

H. 1082. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1695-1789. — La Ferté-Milon. — Baux de la ferme de Charcy, de maison et de terres.

H. 1083. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1189-1763. — Fleury. — Charte par laquelle Nivelon, évêque de Soisons, atteste que Michel de Fleury, avant de partir pour Jérusalem, a donné à l'abbaye de Valsery 18 essins de terre, et que cette donation a été ratifiée par Helon, frère du donateur, et approuvée par Raoul le Turc, seigneur suzerain. (1189 ; original en latin.) — Baux et arpentages de terres louées à Louis Tissier, Michel Dagne, Alexandre Choron, Louis Vieillard. (1544-1763.)

H. 1084. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1504-1786. — Baux de terres situées à Fontenoy ; — de maison, jardin, terres et prés sis à Marizy-Sainte-Geneviève ; — d'un pré sis à Saint-Pierre-Aigle ; — de maisons situées à Soissons, rue Saint-Antoine et Grande rue. — Obligations par Henri de Condren, seigneur de Largny, Madeleine de Suzanne de Cardaillac, veuve d'Alexandre de Condren, seigneur de Largny, et Pierre Martin, au paiement d'un surcens de 3 livres sur 2 arpents de terres sises à Largny, lieudit la Padoue. — Arpentages figurés de maison, bâtiments, colombier, pressoir, vignes, enclos et prés sis à Missy-aux-Bois ; — de 63 verges de terre à Pisseleux. — Donation faite à l'abbaye de Valsery par Margot Willon, de maison, jardin et prés sis à Montgobert. — Obligation par Jean Ceddé, au paiement d'un surcens de 3 livres en argent et d'une poule.

H. 1085. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1512-1783. — Baux du moulin à drap et à huile, dit le moulin Crolart, de jardins, terres et prés situés à Soucy. — Arpentage et baux de maison, terres et bois situés à Vivières.

DIOCÈSE DE NOYON.

ABBAYE DE GENLIS. (HOMMES.)

H. 1086. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1603-1779. — Baux des biens et revenus de la mense abbatiale de Genlis, faits à François Lagnier, Nicolas Lemoine et aux religieux de Genlis. Le bail de 1603 constate que le total du revenu de l'abbaye ne valait à l'abbé que 600 livres. — Liquidation de la succession de Jean-Baptiste Crozat, abbé de Genlis. — Arrêt du grand Conseil qui décharge les religieux de Genlis des réparations nécessaires aux églises, fermes et bâtiments de leur abbaye, et de l'obligation de fournir les ornements, livres, lingerie et vases sacrés à l'usage des églises où ladite abbaye perçoit les dîmes. (10 juin 1734.) — Mémoire desdits religieux à l'appui. — Constitutions et reconnaissances de rentes au denier 25 par la ville de Paris en faveur de l'abbaye de Genlis, s'élevant ensemble à 10,325 livres. (1718.)

H. 1087. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1650-1725. — Procès-verbaux d'authenticité de diverses reliques tirées des catacombes de Rome, et données à Épiphane, prieur de Genlis, et de vérification de ces reliques par Henri de Baradat, évêque de Noyon, (1650-1653.) — Note de 1725, indiquant la consistance de ces reliques.

H. 1088. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1621-1774. — Baux de la ferme de la Basse-Cour consistant en bâtiments, terres, prés, étang, droits de glandée et de pacage dans les bois, loués à Charles Dubois, Claude Guillaume, Jean Rohart, Marie Mennesson, sa veuve, Jacques Hostelain, Pierre André. — Contrats d'acquisition de maison au devant de l'abbaye, de terres et bois. — Baux des dîmes de Genlis.

H. 1089. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1609-1746. — Déclarations faites au terrier du marquisat de Genlis, des biens possédés par les religieux. — Compte de ce que ces religieux et le marquis de Genlis se devaient réciproquement.

H. 1090. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1569-1774. — Arpentages et baux de terres et prés

situés à Genlis, faits à Étienne Rusart, Charles Venineux, Jean Goullien, Jean Cambray, Louis Fera, Pierre André, Gilles Pollart, Antoinette Cazier, veuve de Florimond Pollart, Charles Pollart, Antoine Caron, Charles-Louis Caron.

H. 1091. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier,

1576-1733. — Procès-verbal de visite et baux des étangs de Genlis faits à Louis et Antoine Courboing, Pierre Dubois, Pierre Dufour, Thomas Delettre, Justin Dufonr, Claude Delatable, Claude Thierrat, Jacques Monoury.

H. 1092. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1452-1787. — Obligations à surcens en argent, en volailles et en grains, sur des maisons, bâtiments, jardins, terres et prés situés à Genlis (Villequier-Aumont) et Guyencourt.

H. 1093. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 36 pièces, papier, dont 6 plans.

1576-1787. — Baux des bois de Viry, La Neuville-en-Beine et Château-Gaillard. — Déclaration faite au bailliage de Chauny, des bois du Coquerel et des Sept Seigneurs. (22 février 1612.) — Mémoire pour les religieux de Genlis contre ceux de Ham, qui leur contestaient la propriété de ce dernier bois. Transaction entre eux et bornage de ce bois. (1671-1673.) — Échange de bois entre l'abbaye de Genlis et Pierre-Claude Brulart, marquis de Genlis. (21 juin 1766.) — Arpentage et procès-verbaux de mesurage des bois de Genlis, La Neuville-en-Beine et Viry, d'un étang, de remplacement d'une borne au bois du Château-Gaillard. — Plans des bois des Hayettes, de la Briqueterie, du Fourcamp, des Sept Seigneurs, des Angles, etc.

H. 1094. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 144 pièces, papier.

1602-1758. — Procès-verbaux de mesurage et de récolement des coupes de bois faites dans les bois de Genlis, Viry et La Neuville-en-Beine. — Adjudications de bois taillis et quittances de prix de ces ventes. — Élargissement du grand chemin de Saint-Quentin à Chauny, etc.

H. 1095. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1630-1666. — Procès-verbaux de délivrance d'arbres obtenus par les abbés commandataires pour subvenir aux réparations de l'abbaye de Genlis. — Procès-verbaux d'emploi fait desdits arbres. — Constatation de l'état désastreux de l'abbaye et rétablissement des cloîtres.

H. 1096. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 55 pièces, papier.

1702-1789. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant les coupes de bois sous réserve de baliveaux, pour réparations à faire à l'abbaye de Genlis, notamment à l'église et aux fermes ébranlées par le tremblement de terre du 18 février 1756. — Procès-verbaux d'emplacement de réserve, de réglement de coupes, de visite, délivrance et récolement de bois par les officiers de maîtrise, à Genlis, Viry et La Neuville-en-Beine. — Procès-verbaux de visite des lieux claustraux et de réception de travaux faits à la ferme de la Basse-Cour. — Taxes et quittances des vacations payées aux officiers de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Chauny ayant procédé aux délivrances et récolements de coupes, et aux arpenteurs pour frais de mesurage des bois à exploiter.

H. 1097. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1562-1789. — Procès-verbaux d'arpentage d'un pré de 7 faulx et demie situé au territoire d'Abbécourt. Instance en bornage, devant le bailliage de Chauny, pour réprimer des anticipations commises par divers habitants de Marest. — Affermage de prés situés à Amigny-Rouy. — Déclarations et baux de la ferme d'Effecourt et du bois des Broches, situés à Bertaucourt Épourdon.

H. 1098. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1569-1780. — Déclarations, plans et baux de terres et prés situés à Caillouël-Crépigny, Caumont, Marest-Dampcourt et Neuflieux, affermés à Pierre Hacquelin, Jacques Fortin, Nicolas, François et Adrien Souaille, Pierre Demilly, Jean Dethouy, Juvénal Duvivier, Étienne Dubois, Éloi Sezille, etc.

H. 1099. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1481-1770. — Obligations à surcens sur trois maisons situées à Chauny; l'une sur la place, où pendait pour enseigne l'Homme Sauvage; l'autre, rue du Bloc, dite l'hôtel de Sainte-Barbe; la troisième, rue du Pont Royal. — Baux de terres situées à Chauny et Viry. — Déclaration et baux de maison, terres et vignes situées à Commenchon. — Vente par Simon Dumont, tailleur d'habits, à Claude Haubidant, curé de Genlis, de terres et vignes sises à Commenchon. — Obligations à surcens sur des maisons, terres et vignes audit lieu.

H. 1100. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1569-1785. — Baux de terres situées à Cugny et Brouchy, et obligations à surcens sur des prés. — Baux

de 86 setiers 4 verges de terres, situées à Douchy et Germaine, dont 80 setiers 4 verges constituent le fief d'Auroir, mouvant des vicomté et châtellenie de Ham. Saisies féodales, déclarations, reliefs, dénombrement, présentations et réception d'hommes vivants et mourants de ce fief. — Baux de terres et prés sis à Étreillers. — Baux de 4 pièces de terre situées à Flavy-le-Martel et Annois. Reliefs et réceptions d'homme vivant et mourant de l'une de ces terres qui relevait de l'abbaye de Ham.

H. 1101. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1569-1777. — Baux de terres situées à Frières-Faillouël, louées à Antoine Camelin, Claude Gresse, Jacques Bordeur, Remy et Jean Cocquenet, François Regnaut, François Piedfer, Élisabeth Thuillier. — Obligations à surcens sur une maison et des terres sises audit Frières.

H. 1102. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1572-1789. — La Neuville-en-Beine. — Baux de terres et prés faits à Charles Dubois, Jean Dehardres, Nicolas Dufour, Joseph Hut. — Baux de terres constituant le fief de la Mairie, faits à Jean et Claude Brouette, Jacques Briquet. — Obligations à surcens sur des maisons, terres, vergers, jardins et prés.

H, 1103. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1577-1777. — Ognes. — Acquisition de terres et jardins par Claude Haubidnat, religieux et curé de Genlis. — Baux de terres sises à Ognes, Chauny et Caumont, et de prés à Ognes. — Sentence du bailliage de Soissons qui maintient l'abbaye de Genlis dans la propriété et jouissance de 3 setiers et demi de pré aliéné le 4 février 1577 au profit de Jean Soucany. — Déclarations de terres et prés faites au terrier d'Ognes, etc.

H. 1104. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1569-1788. — Obligations par Pierre Boucher, Jean Dufour, Jean Chrestien, Jean Vrevin, Louis Paringaux, à un surcens de 15 sous et une poule, sur une maison, des terres et prés situés à Marest-Dampcourt. — Déclaration faite par l'abbaye de Genlis à Louis Marie, duc d'Aumont, pair de France, de terres relevant de la seigneurie de Neuflieux, membre du marquisat de Guiscard. (31 décembre 1742.) — Arrêté de Pierre-Joseph Laurent, écuyer, directeur général des travaux du canal de la Somme, portant à la somme de 422 livres l'indemnité due à l'abbaye de Genlis, pour 3 pièces de terres sises à Ollezy, prises ou dégradées lors de la construction de ce canal (10 janvier 1772.) — Baux et bornage de terres situées à Pierremande, Roupy et Savy, louées à Antoine et Joseph Damay, Simon Lescareux, Jacques et Charles Gardé, Jean et Vincent Foulon, Louis Brochart, etc.

H. 1105. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1569-1789. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de terres situées à Seraucourt. Présentations d'homme vivant et mourant aux seigneurs de Seraucourt, à cause de la possession de ces terres. — Adjudication de terres sises à Essigny-le-Grand au profit de François Lucas. — Échange de terres sises à Seraucourt, entre François Lucquart, laboureur, et Eustache de Mereles·sart. Retrait de ces terres aliénées. Transaction entre l'abbaye de Genlis et lesdits Lucquart et de Merelessart. — Déclarations et baux de terres situées à Ugny-le-Gay, Plessis-Godin, Tergnier, Villequier-Aumont, louées à Antoine Lemoine, Jean Denis, Jean Châtelain, Christophe Tondu, Joachim Boucher, etc.

H. 1106. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1581-1762. — Baux des fermes de La Montjoie, du Petit Helot et de Rouez, situées à Viry-Noureuil. — Sentence du bailliage de Chauny, qui condamne Charles et Pierre Dufour à se désister de 14 setiers de terre de la ferme du Petit Helot. — Baux de terres et prés situés à Vouël, Condren et Fargniers. — Déclarations faites au terrier de Vouël, des terres possédées par les religieux de Genlis.

ABBAYE DE VERMAND. (HOMMES.)

H. 1107. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1612-1692. — Copies d'actes de relief de la seigneurie de Bohain, par Jean de Rambures, comme héritier par représentation de sa mère, Marie de Montluc, héritière par bénéfice d'inventaire de Damien de Montluc, seigneur de Balagny. — Sentence de nantissement sur la ferme de Grand Priel au profit de Jean de Lafons, écuyer, seigneur d'Happencourt, président en l'Élection de Saint-Quentin, comme tuteur de Jeanne et Marie de Lafons, filles de feu Nicolas de Lafons, prévôt à Saint-Quentin, seigneur de Proix, et de Jeanne Marescal. (2 janvier 1614.) — Relief des seigneuries d'Aisonville et d'Hennepieux. — Déclaration des biens et charges de l'abbaye de Vermand, — Reconnaissances des cens et rentes dus à ladite abbaye.

H. 1108. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier, dont 3 plans.

1630-1789. — Vermand. — Déclarations, arpentages et baux de maisons, terres et bois affermés à Pierre-Louis Crapier, Louis Leloir, Antoine Denis, Martin Allot, Henri Gros, Martin et Antoine Allot, Marguerite Montfourny, veuve de ce dernier, François Flament, — Baux des moulins à eau et à vent faits à Charles Grandin, François Desaux, Alexandre Delaplace. — Plan du domaine de Marteville et d'un chemin lieudit le Saussoy.

H. 1109. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1576-1786. — Baux de terres situées à Beauvois, Trefcon et Vrechy (Caulaincourt) — Procès-verbaux de mesurage des bois d'Archies, des Ramettes, de la Haie, de Sautville, de la Corne, des Quartiers, du Carme, situés à Bohain. — Baux desdits bois et de la ferme d'Archies. – Baux de terres situées à Castres, Caulaincourt, Étreillers.

H. 1110. (Liasse.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1775. — Grougis. — Répertoire et déclaration des immeubles et censives constituant la seigneurie de Grougis, qui appartenait à l'abbaye de Vermand. Le cimetière et l'église contiennent 39 verges deux tiers.

H. 1111 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier, dont 1 plan.

1573-1787. — Baux de bois situés à Holnon et Marteville, dits Royal, Beauvaux, La Fosse aux œufs, Bourseaux, Épine Goger, Carnoy ; plan, arpentages et mesurage de coupes. — Arpentage et baux de terres sises à Vadencourt (Maissemy.) – Plan des *courtils* et jardins sis à Mennevret, assujétis au droit de terrage. — Bail de terres et de bois situés à Pontru. — Déclaration, baux et arpentages de la ferme du Tilloy, située à Remaucourt, provenant d'échange fait avec l'abbaye de Vicoigne.

H. 1112. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier, dont 3 plans.

1577-1783. — Baux de terres situées à Savy. — Plan et baux de terres situées à Seboncourt ; répertoire des cens dus à l'abbaye de Vermand. — Déclaration, arpentage et baux de la ferme de Senave, située à Vendelles ; — de dîmes, terres et bois situés à Vendelles et Bihecourt. — Arpentages et baux de masure, terres et jardins sis à Le Verguier. — Plans des terres et dîmage du Verguier.

DIOCÈSE DE CAMBRAI.

ABBAYE DE MONT-SAINT-MARTIN. (HOMMES.)

H. 1113. (Registre.) — Grand in-folio, 184 feuillets, papier.

1784. — Inventaire des titres de l'abbaye de Mont-Saint-Martin. – Tome 1er. — Ce volume contient l'analyse des chartes et documents compris dans le cartulaire, par ordre chronologique, de 1118 à 1689 ; — de copies de chartes qui n'ont pas été rapportées dans ce cartulaire, de 1117 à 1536 ; — des accords intervenus entre l'abbaye et le chapitre de Saint-Quentin, de 1193 à 1717 ; — l'indication des manuscrits relatifs à l'histoire du Mont-Saint-Martin ; — réglements pour la pension des religieux ; — procès-verbaux de visite des bâtiments pour les réparations ; — baux généraux du temporel ; — registres, extraits et répertoires des baux et autres actes notariés ; — arpentages généraux du domaine ; — comptes des revenus, recettes et dépenses ; — prestations annuelles dues au chapitre de Saint-Quentin, aux abbayes de Saint-Prix et d'Homblières ; — aumônes dues aux pauvres de Walincourt, Moy, Alaincourt, Estrées, Gouy ; — partages, concordats et procès entre les religieux et les abbés ; — démolition de l'abbatiale et emploi des matériaux en provenant ; — procès-verbaux des réparations de l'église et des bâtiments ; — union non obtenue de la mense conventuelle au collége des Prémontrés, à Paris ; — union consommée de la mense abbatiale à l'archevêché de Sens, en 1618, et du prieuré simple de Bony a la mense conventuelle ; — déclaration des biens et revenus de cette mense ; — paiement des droits d'amortissement et de nouvel acquêt ; — plantations des routes ; — droits de chasse ; — police des bois et règlement de coupes ; — dénombrements de la seigneurie d'Estrées présentés au duché de Guise ; — baux d'immeubles et autres titres de propriétés situées au Mont-Saint-Martin, à Bony, Hargival, etc.

H. 1114. (Registre.) — Grand in-folio, 190 feuillets, papier.

1784. — Inventaire des titres de l'abbaye de Mont-Saint-Martin. — Tome second. — Ce volume contient l'analyse des titres de propriétés situées à Hargival, Vendhuile, Gouy, Le Câtelet, Honnecourt, Villers-Guislain, Estrées-en-Arrouaise, Nauroy, Forenville, Awaing, Gilmont, (1395-1782.)

H, 1115. (Registre.) — Grand in-folio, 50 feuillets, papier,

1784. — Inventaire des titres de l'abbaye de Mont-Saint-Martin. — Tome troisième. — Ce volume contient l'analyse des titres de propriétés situées à Gilmont, Gouy, Hargicourt, Mont-Saint-Martin, Bellicourt, Joncourt, Macquincourt, Villers Outréaux, Montbrehain, Brancourt, et des actes des greffes des terres et seigneuries dépendant de l'abbaye.

H. 1116. (Registre.) — In-folio, 406 feuillets, papier, relié et couvert en maroquin rouge.

1119-1476. — Cartulaire, transcrit au commencement du XVIIIe siècle. - L'empereur Frédéric confirme les biens de Forville et de Macquincourt. (1162 ; f° 14.) — Sentence arbitrale du roi Philippe-Auguste, datée de Compiègne, reconnaissant que Gérard de Saint-Aubert ne possède aucun droit à Brancourt. (Juillet 1200 ; f° 15) – Sentence du même roi reconnaissant que l'abbaye de Mont-Saint-Martin possède, à l'exclusion de Baudouin, seigneur de Beaurevoir, les bois de Ballio, Éveraucourt, Forestel, Villers, Hangilcourt, Fontaine, et d'autres domaines qui ne sont pas spécifiés. (Meaux, 1217 ; f° 16.) — Donation faite par Raoul, comte de Vermandois, à ladite abbaye, de la terre du Mont-Saint-Martin, dont Raoul Strabon s'était dessaisi envers Baudouin de Soupir, son suzerain, qui, à son tour, en avait fait abandon audit comte, son suzerain, avec le tiers de la dîme. (1136 ; f° 17.) — Ratification par Éléonore, comtesse de Saint-Quentin, dame de Valois, de cette donation faite par son père Raoul de Péronne. (1194 ; f° 18.) — Approbation par ladite Éléonore, comme dame suzeraine, d'une transaction intervenue entre l'abbaye de Mont-Saint-Martin et Hugues Le Sot, chevalier, au sujet de partie des bois de Forestel et de Brancourt, de terres et rentes. Ledit Hugues a consenti à payer à ladite abbaye une rente de 200 livres, monnaie de Saint-Quentin, s'est reconnu son vassal pour sa maison de Brancourt. (1197 ; f° 18.) — La même Éléonore, en qualité de comtesse de Saint-Quentin et dame du Valois, confirme la donation faite à ladite abbaye, par le chapitre de Saint-Quentin, des bois de Forest et de Bougeneule, de *Buspetrarum* et de Val Gérard, de la moitié du bois de Forestel à défricher et cultiver, sous condition d'avoir le quart des produits de culture, 4 muids de terres contigües au bois de Bony. (1198 ; f° 19.) — Ladite dame atteste que Thomas de Fontaine a reconnu avoir indûment troublé l'abbaye de Mont-Saint-Martin dans ses possessions à Brancourt, et se contentera désormais d'un trécens annuel de 40 livres qui sera réduit à 35 après sa mort. (Décembre 1210 ; f° 21.) — Sentence arbitrale rendue pas ladite Éléonore entre ladite abbaye et A. seigneur de Fontaine et sa femme. (1195 ; f° 25.) — Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, approuve une transaction intervenue entre l'abbaye de Mont-Saint-Martin et Gérard de Saint-Aubert, au sujet du bois de Brancourt. (Décembre 1180 ; f° 26.) — Ledit Philippe atteste que Thiébaut, fils d'Églin, a renoncé à ses prétentions sur des terres à *Haganemect*. (1180 ; f° 26.) — Le même seigneur accorde à ladite abbaye franchise de vinage dans la Flandre et le Vermandois. (Sans date ; f° 27.) — Baudouin, comte de Hainaut, accorde à l'abbaye de Mont-Saint-Martin franchise de vinage et la prend sous sa sauve-garde. (1196 ; f° 27.) — Raoul de Coucy accorde à ladite abbaye, du consentement d'Aelide, sa femme, d'Enguerrand, Raoul et Robert, franchise de vinage, à charge de célébration d'anniversaires. (1187 ; f° 28.) — Hugues, châtelain de Cambrai, et Marguerite, sa femme, accordent à la même abbaye franchise de vinage, et approuvent, comme suzerains, la cession à elle faite par Gobert de Vendhuile, de dîme à Vendhuile, moyennant une redevance annuelle de 4 muids de froment. (Sans date ; f°s 29, 30.) — Les mêmes donnent à ladite abbaye 2 muids du bois de Crèvecœur dont ils se réservent l'usufruit. (Sans date ; f° 32.) — Jean, seigneur d'Oisy, approuve comme seigneur suzerain, une transaction entre Adam de Vendhuile et ladite abbaye, quant à la possession de novales à Macquincourt, inquiétée par les entreprises de Gobert de Vendhuile. (1200 ; f° 33.) — Ledit Jean abandonne au même monastère un muid de la terre de Cambrai. (1206; f° 35.) — Jacques de Guise approuve, comme seigneur suzerain : la donation faite à l'abbaye de Mont-Saint-Martin par Werric, seigneur d'Estrées, du terrage de Wionval et du champ Lambert ; (1184 ; f° 35 ;) — l'accord fait entre Mathieu de Fontaine et ladite abbaye, au sujet du fief de Brancourt relevant de sa femme ; (1188 ; f° 36.) – Wautier, seigneur de Guise et d'Avesnes, approuve : l'abandon fait à l'abbaye de Mont-Saint-Martin par Thomas de Fontaine, chevalier, son vassal, du domaine de Brancourt, moyennant un trécens de 35 muids de blé, mesure de Saint-Quentin ; (août 1210 ; f° 37 ;) — la donation faite à cette abbaye par Élisabeth de Maquigny, mère de Gobert de Malli, chevalier, d'une rente de 2 muids de blé ; (mars 1210-11 ; f° 39 ;) — la cession faite à ladite abbaye par Thomas, chevalier, seigneur de Fontaine, et Adelvie, sa femme, de 15 muids de blé sur la rente de 35 qu'elle leur devait ; (1223 ; lendemain de la Purification de la Vierge ; f° 40 ;) — la cession faite par Gui de

Fontaine à Moret d'Épinoy, d'une rente de 6 muids de blé que l'abbaye lui devait ; (1206 ; fº 41.) — Gilles de Saint-Aubert donne à l'abbaye de Mont-Saint-Martin sa dîme de Villers, l'avouerie de Brancourt et la libre possession d'un bois dont il voulait empêcher la coupe ou la vente. (1173 ; fº 41.) — Gérard de Saint-Aubert autorise ladite abbaye à défricher ou couper le bois de Brancourt. (1193 ; fº 42.) — Michel le Connétable et son fils Philippe donnent à l'abbaye de Mont-Saint-Martin les droits qu'ils avaient sur les animaux que l'on vendait à Torhout. (1181 ; fº 43.) — Adam de Walaincourt, du consentement de Joie, sa femme, de Mathieu et Baudouin, ses fils, cède à ladite abbaye une rente de 6 muids de froment sur sa part des droits de terrage de Gouy, pour faciliter l'établissement d'un prêtre à Bony, qui dira chaque jour la messe pour le repos de son âme. (1184 ; fº 43.) — Le même Adam atteste que Mathieu de Prémont, son frère, a cédé à ladite abbaye 6 muids de bois, outre ses droits de dîme et de terrage. (1199 ; fº 44.) — Baudouin, seigneur de Walaincourt, cède à l'abbaye de Mont-Saint-Martin 7 muids et un mencaud de bois, libres de tous droits et contigus au domaine de l'abbaye. (Sans date ; fº 44.) — Ledit Baudouin atteste que Fastred, fils et héritier de Nicolas, seigneur de La Flamengrie, a cédé à ladite abbaye une rente de 30 muids de blé qu'elle lui devait à Brancourt, et une autre rente de 10 muids que lui devait l'abbaye de Vermand. (1222, avril, fº 45.) — Le même Baudouin garantit à l'abbaye de Mont-Saint-Martin le paiement d'une rente de 12 muids de froment sur des immeubles à Gouy, par suite de la chûte du moulin Moyns qui appartenait à ladite abbaye, occasionnée par l'élévation du point d'eau, par suite de construction d'un moulin et d'une écluse entre le Ponceau et Gouy, par Adam, frère de Baudouin. (1224, 7 des calendes de décembre ; fº 46.) — Mathieu de Walaincourt, seigneur de Prémont, atteste que se disposant au départ pour Jérusalem, il a, du consentement d'Adam et Baudouin, ses frères, remis à Avicie, sa mère, pour les besoins de Joie, sa sœur, 5 muids de terre et bois. (Juin 1202 ; fº 48.) — Ledit Baudouin reconnaît qu'il a eu tort d'inquiéter ladite abbaye pour la terre de Margelle qu'il disait sienne, et qu'il lui a donné, en reconnaissance d'une gratification de 10 livres parisis, 6 muids de bois. (1199 ; fº 49.) — Baudouin, seigneur de Beaurevoir, donne, pour le repos de son âme et de celle d'Yusilie, sa femme, à l'abbaye de Mont-Saint-Martin, la dîme de Vaux-le-Prêtre, sur environ 65 muids de terre. (1223, veille des nones de Mars ; fº 50.) — Il reconnaît qu'il a eu tort de troubler ladite abbaye dans la possession des bois de Roselfay, Gizancourt, Courcelles. (Juin 1217 ; fº 51.) — Il donne à la même abbaye la menue dîme de Gouy et une rente annuelle de 50 sous sur le vinage de Gouy. (Juin 1202 ; fº 52.) — Sentence arbitrale d'Alard, doyen de Villers, Baudouin, seigneur de Baurevoir, Guillaume de Moy, chevalier, qui confirme à l'abbaye de Mont-Saint-Martin, la possession d'Hangicourt, contestée par Gui de Villers, Jean Creton, et Ade, mère de Gui. (1209 ; fº 53.) — Arnoul de Landast atteste que Landric de Lourast, son vassal, a vendu à ladite abbaye 4 muids de terre lieudit Heletonsual. (1198 ; fº 55.) — Échange de terres entre l'abbaye de Mont-Saint-Martin et Jean Poil d'Asne et Gérard d'Hargival. (1197 ; fº 56.) — Gautier d'Helle, seigneur d'Honnecourt, confirme à ladite abbaye la possession du bois d'Hangicourt. (Mars 1213 ; fº 57.) — Lucie, dame d'Honnecourt, approuve comme suzeraine la donation faite à l'abbaye de Mont-Saint-Martin par Éverarde, d'une terre à Villers. (Mai 1218 ; fº 58.) — Ricaude d'Audenarde cède à ladite abbaye deux bonniers de son bois à Parnach. (1215 ; fº 58.) — Sentence arbitrale de Raoul, abbé de Ninive, Gautier, seigneur de Sotengien, Boidin de Landengien, chevalier, confirmant à l'abbaye de Mont-Saint-Martin la possession de biens sis à Stripen, et de créance contestée par Absalon, chevalier. (1214, jour de la division des Apôtres ; fº 59.) — Gautier, seigneur de Sotengien, atteste : que Boidin de Hodenhoue a donné son pré de Grotembruel à ladite abbaye ; (1205 ; fº 60 ;) — que Daniel, chevalier, fils d'Élisabeth de Bencelhoue, Gérard, son fils, et Gérard Péregrin, ont renoncé à leurs prétentions sur la dîme de Stemberge, possédée par cette abbaye ; (1211 ; fº 61 ;) — que Godefroi, fils d'Henri d'Iterne, a vendu à ladite abbaye la dîme de Stemberge ; (1208 ; fº 62 ;) — qu'Absalon a renoncé en faveur de la même abbaye, à ses prétentions sur des immeubles sis à Stripen et sur 44 marcs d'argent. (1214, division des apôtres ; fº 64.) — Siger, seigneur de Sotengien, atteste que Gérard Libruns, son vassal, a vendu à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand une dîme à Odenoue ; mais que cette dîme a été cédée à l'abbaye de Mont-Saint-Martin en échange d'autres alleus ; (1222, exaltation de Sainte-Croix ; fº 65 ; septembre 1224 ; fº 66 ;) — que Guillaume Dunker son vassal, a fait don à cette dernière abbaye, par son entremise, d'un bonnier de pré à Gotenbrul ; (1222, fº 67.) — Ide, dame de Soitru, approuve la donation faite à ladite abbaye de la dîme des novales du bois de Parnach. (1221, octobre ; fº 68.) — Sentence arbitrale de Renaud, abbé de Saint-Martin de Laon, Gautier, abbé de Saint-Foillan, Jean de Seboncourt et Gautier de Lesquielles, chevaliers, portant que Thomas de Fontaine, chevalier, a eu tort de troubler l'abbaye de Mont-Saint-Martin

dans la libre possession de la ferme de Brancourt. (1210 ; f° 69.) — Thomas de Fontaine reconnaît : qu'à raison du préjudice causé à ladite abbaye, son trécens de 40 muids sera réduit à 35 après sa mort ; (1210 ; f° 70 ;) — qu'il a cédé à ladite abbaye son usufruit desdits 5 muids et une rente de 15 muids sur celle de 35 ; (1223-30 ; f°s 73, 74.) — Le même Thomas approuve, avec sa femme Adelvie, la donation faite à l'abbaye de Mont-Saint-Martin par Alard, fils d'Évrard de Brancourt, de 2 muids de terre vers Méricourt et Fresnoy, avant sa prise d'habit à ladite abbaye. (1222, 7 des ides d'août ; f° 75.) — Gérard, seigneur de Ronsoy, donne et vend à l'abbaye de Mont-Saint-Martin : diverses rentes de froment exigibles sur la grange de Macquincourt où Jeanne, sa femme, a reçu la sépulture ; une rente d'un muid de froment sur les moulins du châtelain de Noyon à Thorote ; dans le cloître de laquelle abbaye Gérard, son père, a reçu la sépulture, une rente de 2 muids de froment exigible à Macquincourt. (1223-25 ; f°s 76, 79.) — Mathieu, seigneur de Rumelli, approuve la donation faite à l'abbaye de Mont-Saint-Martin par Baudouin, maire de Mennevret, avant sa prise d'habit, et Leluide, sa femme, de la 5e gerbe sur 5 muids de terre près de l'ancienne église de Brancourt. (Novembre 1224 ; f° 79.) — Eudes, seigneur de Fayel, atteste que Pierre Mantel, maire de Montbrehain, son vassal, a donné à ladite abbaye ses droits de terrage sur la ferme de Montbrehain, sur la terre de Plumet, sur celle donnée par Raoul d'Estrées vers la fosse de Ramicourt, et sur la terre de Robert, près du chemin conduisant à Vaux-le-Prêtre. (Décembre 1217 ; f° 80.) — Simon, seigneur de Marteville, reconnaît devoir à l'abbaye de Mont-Saint-Martin une rente de 5 sous parisis à cause de la terre qu'il a acquise de Marguerite Scote, de Marteville. (1222, octaves de la Toussaint ; f° 81.) — Renier Gordiaus de Fresnoy, chevalier, atteste qu'Aloud, fils de Vivien de Remaucourt, chevalier, son vassal, a vendu à Mathieu de Walaincourt, bourgeois de Saint-Quentin, une rente annuelle de 3 muids de froment exigible sur la ferme de Brancourt, appartenant à ladite abbaye. (1222-23 ; f°s 82, 83, 150.) — Mathieu Cretons, chevalier, et Avicie, sa femme, attestent que Pierre de Manencourt, et Marie, sa femme, ont vendu à ladite abbaye une rente de 17 muids de grains sur la grange de Macquincourt. (1222, veille des calendes de juillet ; f° 84.) — Gossuin, seigneur de Menin, octroie à la même abbaye la franchise de passage, chaussée et vinage sur ses terres. (Juillet 1223, fête de Sainte-Marguerite, vierge ; f° 85.) — Amaury de Hauteville ratifie la sentence arbitrale rendue entre lui et l'abbaye de Mont-Saint-Martin, par Simon, abbé de Foigny, et Mathieu, abbé de Bohéries, qui l'oblige à restituer ce qu'il a pris sur un fief tenu par Albéric à Le Haucourt, de ladite abbaye. (1221, 7 des ides d'avril ; f° 86.) — Gui, seigneur de Moy et d'Estrées, atteste que Werric, son père, et Robert, son beau-père, ont donné à la même abbaye un muid de terre au chêne d'Estrées, et faculté d'acquérir des biens audit Estrées. Il lui permet de construire une écluse à Macquincourt. (1189 ; f° 88.) — Mathieu Cretons, chevalier, et Avicie, fille d'Adam, chevalier, seigneur de Vendhuile, approuvent la vente faite à ladite abbaye par Robert de Mauchion, de partie de la dîme de Macquincourt. (Avril 1228 ; f° 89.) — Renier, seigneur d'Essigny, atteste que Gérard de Bellicourt a cédé à l'abbaye de Mont-Saint-Martin une partie du terrage d'Estrées. (Octobre 1228 ; f° 90.) — Gilles, chevalier, seigneur de Fonsomme, dapifer de Vermandois, atteste que Raoul de Vergies, chevalier, son vassal et son cousin, a donné à ladite abbaye divers droits de terrage à Riqueval. (Juin 1229, fête de Saint-Médard, confesseur ; f° 90.) — Raoul Pertiaus, chevalier de Vergier, cède à l'abbaye de Mont-Saint-Martin divers terrages à Riqueval moyennant 60 sous parisis. (Juin 1229, fête de Saint-Médard ; f° 91.) — Jean de Moiry, fils de Gui de Moiry, chevalier, atteste : que Giles, fils d'Oyllard de Montbrehain, son vassal, a abandonné à ladite abbaye des droits de terrage à Montbrehain, en échange d'une rente de 10 muids de blé, exigible sur la grange de Montbrehain ; (1227, mars ; f°s 92, 99 ;) — que Jean fils de Gobert Puche de Montbrehain, son vassal, a abandonné à ladite abbaye des droits de terrage à Montbrehain, moyennant une rente de 10 muids de blé, mesure de Saint-Quentin ; (juillet 1229, octave des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul ; f°s 101, 144.) — Baudouin de Walaincourt donne à l'abbaye de Mont-Saint-Martin le cours d'eau qu'il avait sous le vivier de cette abbaye. (Septembre 1233 ; f° 94.) — Joie de Dours, sa femme, et Gui, seigneur de Moy, approuvent cette donation. (1233 ; f°s 97, 104.) — Siger de Aenghem, seigneur de Sottengen, atteste que Jean de Marc et Gérard de Bencelhove, ont engagé à ladite abbaye la moitié de la dîme de Stripen, moyennant 263 livres de la monnaie de Flandre. (Septembre 1233 ; f° 103.) — Baudouin, chevalier, seigneur de Walaincourt, donne à l'abbaye de Mont-Saint-Martin une cressonnière et une terre à Farneth. (Juillet 1231 ; f° 105.) — Siger d'Aenghem, seigneur de Sottenghen, approuve un échange de terres et prés sis à Ervethengen, fait entre ladite abbaye et Vas, fils de Wotin de Stembergue. (Décembre 1236 ; f° 106.) — Il donne à ladite abbaye deux parts de la dîme des novales du bois

de Parnach. (1231 ; f° 106.) — Il approuve un accord entre la même abbaye et Gérard, fils de Daniel, chevalier de Bencelhove, au sujet de la dîme de Stripen, engagée à cette abbaye. (1231, lendemain de Saint-Michel ; f° 107.) — Raoul de Brancourt, chevalier, seigneur de Bellicourt, atteste que son frère Mathieu a légué à l'abbaye de Mont-Saint-Martin une rente de 2 muids de blé exigible sur la terre de Bellicourt. (décembre 1237 ; f°s 108, 141.) — Razon, seigneur de Gavere, renonce à ses prétentions sur la dîme des novales de Parnach. (1238 ; f° 109.) — Gautier, seigneur d'Avesnes, atteste qu'Adam Sarrasin de Bohain, Élisabeth, sa femme, Gérard et Eustache, ses fils, Eusilie, sa fille, ont renoncé en sa présence, en faveur de ladite abbaye, à leurs prétentions sur des terres, rentes et corvées. (1237, avril ; f°s 110, 118.) — Baudouin, seigneur de Walaincourt, donne à l'abbaye de Mont-Saint-Martin, où il a fait élection de sépulture, 5 muids de terres contigües au bois de cette abbaye, à charge de célébration d'anniversaires. (1237, veille de l'Épiphanie ; f°s 110 et 136.) — Il accorde à ladite abbaye franchise de passage et de vinage dans sa terre. (Même date ; f°s 111, 116 et 136.) — Abandon en pleine assise de Saint-Quentin, devant André Lejeune, bailli du Roi, par Adam Sarrazin et ses enfants, de leurs prétentions contre l'abbaye de Mont-Saint-Martin. (Mars 1236 ; f° 111.) — Mathieu, chevalier, seigneur de Beaurevoir, approuve la donation faite par son père Baudouin de Beaurevoir, à ladite abbaye, d'un écrin d'ivoire, d'un petit vase d'or et de 10 muids de terre à Vaux-le-Prêtre, pour la célébration de son anniversaire. (Décembre 1239, f° 112.) — Joie, dame de Walaincourt, donne à la même abbaye 5 muids et demi de terres, mesure de Saint-Quentin. (Mars 1240 ; f° 113.) — Mathieu, chevalier, seigneur de Beaurevoir, donne à l'abbaye de Mont-Saint-Martin la nue propriété du cours d'eau de la pêche, sous la réserve du moulin de Quincampoix. (Août 1240 ; f° 114.) — Délivrance par Jean, seigneur de Walaincourt, chevalier, à ladite abbaye, de 1,000 livres parisis pour l'acquisition de vêtements et de chaussures aux pauvres. (Juin 1242 ; f° 115.) — Rogon, chevalier, seigneur de Fayet, approuve la vente faite à la même abbaye par Jean, chevalier, seigneur de Ramicourt, son vassal, de ses terrages à Montbrehain. (Juillet 1242 ; f° 117.) — Mathieu Cretons, chevalier, approuve la renonciation faite par Pierre de Manencourt, chevalier, son vassal, de ses prétentions sur la dîme de Macquincourt. (Avril 1232 ; f°s 118, 138.) — Don fait par Gui, seigneur de Moy et d'Estrées, de 440 livres pour l'achat annuel de vêtements et de chaussures aux pauvres de Moy, Estrées, Gouy ; d'une rente de 3 muids de froment, mesure de Saint-Quentin, sur le moulin de Gouy, à charge de services religieux. (Avril 1237 ; f° 119.) — Mathieu, chevalier, seigneur d'Estourmel, approuve le legs fait par Houdiard, son vassal, à l'abbaye de Mont-Saint-Martin, de 5 mencaudées de terre à la mesure de Vendhuile. (Mars 1237 ; f° 123.) — Baudouin, seigneur de Beaurevoir, approuve le legs fait à ladite abbaye par Adam, chevalier, seigneur de Sequehart, et son frère, de la dîme de Sequehart. (Mars 1237 ; f° 124.) — Nicolas et Jean de Dours, chevaliers, fils de Joie, veuve du seigneur de Walaincourt, approuvent la vente faite par leur mère, à l'abbaye de Mont-Saint-Martin, d'un vivier, d'un moulin nouvellement construit, d'un bois et de cressonnières à Gouy. (Juillet 1241 ; f°s 125, 148.) — Baudouin, chevalier, seigneur de Moy et d'Estrées, approuve cette vente. (Juillet 1241 ; f° 126.) — Sentence arbitrale d'Alard, doyen de Villers, Baudouin de Beaurevoir et Guillaume de Gouy, chevaliers, maintenant ladite abbaye dans la possession du bois de Haugicourt. (1219 ; f° 128.) — Sentence arbitrale d'Étienne, prieur de Geraumont, Daniel, prieur de Ninive, et de Gautier, doyen de la chrétienté de Geraumont, confirmant ladite abbaye et le chapelain de Sottenghen dans la possession de moitié de la dîme de Sottenghen. (Juillet 1238, 6e férie après la division des apôtres ; f° 130.) — Siger, seigneur de Sottenghen, donne à cette abbaye ce qu'il possédait dans la dîme de Parnach. (Février 1231 ; f° 132.) — Bernard de Bulescamp, croisé pour Jérusalem, donne à la même abbaye ce qu'il possédait à Wlpes. (Octobre 1238 ; f° 133.) — Gautier, seigneur d'Avesnes et de Guise, approuve la vente faite à l'abbaye de Mont-Saint-Martin par Baudouin, seigneur de Moy, du vivier et du moulin de Gouy. (Mars 1243 ; f° 136. — Siger, seigneur de Sottenghen, atteste que Gérard, fils de Daniel, chevalier de Benceshove, a reconnu qu'il avait eu tort de troubler cette abbaye dans la possession de la dîme de Stemberge. (1231 ; f° 137.) — Élisabeth, prévôte d'Ancre et dame d'Aveluis, atteste que ladite abbaye lui a fait remise entière d'un dépôt d'environ 600 livres parisis lors du mariage de sa fille avec Hugues de Rumigny ; que cette abbaye lui devait aussi une rente de 10 muids de froment qu'elle rend viagère. (1217 ; f°s 139, 140.) — Pierre Musard, chevalier, cède à l'abbaye de Mont-Saint-Martin, une rente de 2 muids et demi de blé, mesure de Saint-Quentin, sur la ferme de Riqueval. (Février 1241 ; f° 142.) — Jean de Marc, chevalier, atteste que Gérard de Bencelhove a engagé, moyennant 443 livres de la monnaie de Flandre, la dîme de Stripes.

(Octobre 1242 ; f°s 146, 165.) — Gui, seigneur de Moy, chevalier, confirme la donation faite par Baudouin, chevalier, seigneur de Walaincourt, à ladite abbaye, de 5 muids de terre près du bois de Gouy. (Février 1237 ; f° 152.) — Guillaume de Kaeu, chevalier, seigneur de Boullaincourt, donne à la même abbaye une rente annuelle d'un muid du meilleur froment sur sa grange de Boullaincourt. (Juillet 1239 ; f° 153.) — Jean de Foilluel, chevalier, seigneur de Ramicourt, vend à l'abbaye de Mont-Saint-Martin, son droit de terrage sur la ferme qu'elle possédait à Montbrehain. (Juillet 1242 ; f° 156.) — Joie, dame de Walaincourt, vend à ladite abbaye un vivier, un moulin nouvellement construit, et des cressonnières à Gouy. (Juillet 1241 ; f° 157.) — Werric de Moy, seigneur de Bernoville, donne à la même abbaye une rente annuelle de 3 muids de froment exigible à Versigny. (Juin 1239 ; f° 167.) — Pierre de Dorench, fils d'Hugues, chevalier de Dorench, atteste que Baudouin de Fay, écuyer, son cousin, a donné à l'abbaye de Mont-Saint-Martin une rente d'un muid de froment, mesure de Saint Quentin, exigible sur la grange de cette abbaye sise à Brancourt. (Mars 1243 ; f° 168.) — Thomas, seigneur de Fontaine, chevalier, donne à ladite abbaye, sur la grange de Brancourt, une rente annuelle de 4 muids de froment pour la pitance du couvent, lors de son anniversaire. (Juillet 1239 ; f° 169.) — Agathe, dame de Pierrefonds, accorde à cette abbaye le libre passage dans ses seigneuries de Pierrefonds et de Compiègne. (Sans date ; f° 170.) — Confirmation faite à l'abbaye de Mont-Saint-Martin des dîmes de Stemberge et de Stripen, par Jean de Marc, Jean de Hyrconwoes, et Siger, seigneur de Sottengen. (Décembre 1245 ; f°s 171, 174, 175.) — Clarembaud, chevalier, seigneur de Vendeuil, confirme à ladite abbaye la rente à elle donnée par Werric, chevalier, seigneur de Bernoville, de 3 muids de blé, mesure de Saint-Quentin, pour la pitance du couvent, lors de son anniversaire. (Mars 1246 ; f° 177.) — Jean de Châtillon, comte de Blois, sire de Guise et d'Avesnes, confirme la vente faite à cette abbaye par Robert de Fontaine, d'une rente de 18 muids de blé sur la grange de Brancourt. (Décembre 1261 ; f° 178.) — Vente faite à l'abbaye de Mont-Saint-Martin par Gaucher, châtelain de Thorote, de ses droits sur le moulin d'Hargival. (Avril 1272 ; langue vulgaire ; f° 181. — Accord intervenu entre ladite abbaye et le chapitre de Saint-Quentin, pour le partage des produits du domaine de Gouy. (1298 ; f° 183.) — Nicolas, évêque de Cambrai, transfère les religieux Augustins de Bony au Mont-Saint-Martin, et y établit une abbaye de l'ordre de Prémontré. (1137 ; f°s 196, 198.) — Le chapitre de Cambrai affranchit l'abbaye de Mont-Saint-Martin du droit de gîte et d'autres droits synodaux et paroissiaux, et l'autorise à acquérir des biens dans les diocèses de Cambrai et de Tournai. (1138 ; f° 199.) — Nicolas, évêque de Cambrai, confirme les biens de l'abbaye de Mont-Saint-Martin ; (1138 ; f° 200 ;) — confirme l'affermage de la dîme de Foriville, fait par Drogon Taxon à ladite abbaye ; (1161 ; f° 201 ;) — confère à ladite abbaye les autels de Vorden, Stripen, Sottengen et Haruethengem ; (1162 ; f° 203 ;) — la cure de Foriville ; (1161 ; f° 203 ;) — lui donne la terre que Jean de Fontaine possédait à Foriville ; (1158 ; f° 204 ;) — lui confirme les biens à elle donnés, situés à Hargival, par Robert Thorel d'Hargicourt, Guerric d'Honnecourt, Jean, maire de Vendhuile ; (1158 ; f° 206 ;) — confère à l'abbaye de Mont-Saint-Martin l'autel de ce lieu qui appartenait auparavant à l'abbaye d'Honnecourt, et donne à celle-ci, à titre de compensation, les autels de Hasleth et d'Outre ; (1148 ; f° 208 ;) — confirme les dons faits à l'abbaye de Mont-Saint-Martin : par Thomas, de la terre qu'il possédait à Macquincourt (1141), et par Alix d'Estrées, d'une redevance de 9 muids de froment exigible sur les moulins de Farneth et de Moyn (1165.) (f°s 210, 212.) — Pierre, élu évêque de Cambrai, confirme divers dons faits à l'abbaye de Mont-Saint-Martin, par Drogon Taxon, notamment de partie de la dîme de Foriville ; (1173 ; f° 213 ;) — lui confère l'autel d'Houdenhove ; (1172 ; f° 214 ;) — confirme un accord entre ladite abbaye et Adam de Walaincourt, possesseurs du moulin de Farneth, pour l'exploitation et le partage des produits de ce moulin ; (sans date ; f° 214.) — Alard, élu évêque de Cambrai, confirme à l'abbaye de Mont-Saint-Martin : une rente annuelle de 18 mencauds de froment sur la dîme de Rumilly ; (1175 ; f° 216 ;) — la dîme de Villers, donnée par Gilles de Saint-Aubert ; le bois à défricher de Saint-Pierre, donné par Guibert et Thomas. (1175, f° 217.) — Roger, évêque de Cambrai, confirme à ladite abbaye : la dîme de Foriville et d'Oen ; (1190 ; f° 218 ;) — la possession d'une rente de 24 mencauds de froment et 5 mencauds de terre donnés par Baudouin et Wautmers, frères, de Serainvillers ; (sans date ; f° 221 ;) — le tiers de la dîme de Villers, donné par Gilles de Saint-Aubert et Gérard, son fils ; (1185 ; f° 222.) — Jean, évêque de Cambrai, confirme à la même abbaye : la dîme d'Oen ; (1195 ; f° 223 ;) — la possession de la cure de Vordes ; (1193 ; f° 224 ;) — un accord entre ladite abbaye et deux hommes de Gouy pour le charroi des novales ; (1195 ; f° 225.) — Jean évêque de Cambrai : excommunie ceux qui nuiront à l'abbaye de Mont-Saint-Martin ; (1184 ; f° 226 ;) —

approuve un accord intervenu entre cette abbaye et le chapitre de Saint-Quentin, au sujet des bois de Bougeneul, Forest, *Busp-trarum*, Valgérard ; (1193 ; f° 229 ;) — confirme le don fait à ladite abbaye par Éverald de Villers, de 36 mencaudées cambrésiennes de terre ; (1195 ; f° 230.) — Pierre, évêque de Cambrai : confirme un accord intervenu entre l'abbaye de Mont-Saint-Martin et Ade de Vendhuile, au sujet de la dîme de Macquincourt usurpée par Gobert de Vendhuile, du consentement d'Hugues, seigneur d'Oizy ; (1200 ; f° 231 ;) — ratifie les chartes octroyées au sujet du don de la dîme de Villers, fait à ladite abbaye par Gilles de Saint-Aubert ; (1174-1180 ; f° 233.) — Hugues, élu évêque de Cambrai, confirme la restitution faite à l'abbaye de Mont-Saint-Martin par Gautier de Wambais, fils d'Hugues Lenfant, d'une terre sise à Foriville. (1197 ; f° 235.) — Jean, évêque de Cambrai, confirme la vente faite à ladite abbaye : par Adam de Vendhuile, chevalier, de 6 muids de terres, mesure de Saint-Quentin, sises à Macquincourt ; (1200 ; f° 236 ;) — par Renaud Rosiaut, chevalier de Cambrai, de la dîme de Perenkieres ; (1214 ; f° 241.) — Il confirme à ladite abbaye la dîme de Stemberges ; (1216 ; f° 242 ;) — approuve un accord entre cette abbaye et les héritiers de Gui, chevalier de Villers, qui avait disposé par testament de 80 livres ; (1215 ; f° 245.) — Godefroy, évêque de Cambrai : approuve un échange de terres sises à Foriville, entre l'abbaye de Mont-Saint-Martin et Jean Motons de Serainvillers ; (1222 ; f° 246 ;) — atteste que les enfants et la femme de Thierry, chevalier de Douchy, ont reconnu devoir à ladite abbaye 80 livres de monnaie flamande ; (1221 ; f° 247 ;) — approuve un accord intervenu entre ladite abbaye et Genekin, curé de Lewergen, au sujet de son presbytère, de la mairie et de droits de vinage qu'il prétendait être de la dépendance de Grothenbergen ; (1220 ; f° 250 ;) — approuve la cession faite à la même abbaye par Fastred, fils de Nicolas de La Flamengrie, chevalier, d'une rente de 30 muids de froment, mesure de Saint-Quentin, qu'elle lui devait sur le grenier de Brancourt ; (sans date ; f° 251 ;) — lui confirme la dîme de Parnach et de Hodenove ; (1221 ; f° 253.) — Le chapitre de Cambrai confirme les biens et privilèges de l'abbaye de Mont-Saint-Martin. (1188 ; f° 253.) — Accord fixant la rente due par ladite abbaye aux chanoines de Sainte-Croix de Cambrai, à 2 muids de froment sur le pied de 16 mencauds à ras pour muid, et d'un muid d'avoine à raison de 24 mencauds à ras, payable à Cambrai. (Mai 1204, dimanche de l'Incarnation ; f° 254.) — Le chapitre de Cambrai confirme à la même abbaye la possession de la dîme et de l'autel de Foriville. (1187 ; f° 255.) — Bulle du pape Sixte IV contre l'établissement des commendes dans l'ordre de Prémontré. (1476, 5 des ides de juin ; f° 256.) — Donation faite devant l'officialité de Cambrai, à l'abbaye de Mont-Saint-Martin par Hugues Mabon, de Crèvecœur, de 6 mencaudées de terre à Alainsart. (1223 ; f° 262.) — Accord entre ladite abbaye, d'une part, et Gui de Villers, Jean Creton, Ade, mère dudit Gui, d'autre part, qui contestaient la légitimité de la vente de 4 muids et 5 mencaudées de bois à Hangicourt. Ce bois reste à l'abbaye qui paiera 120 livres parisis, conformément à une sentence arbitrale rendue par Alard, doyen de Villers, Baudouin de Beaurevoir et Guillaume de Gouy, chevalier. (Mars 1210, 6e férie après la fête de Saint-Grégoire ; f° 263.) — Attestation par l'officialité de Cambrai, de la vente faite à l'abbaye de Mont-Saint-Martin par Baudouin, seigneur de Walaincourt, du consentement de Joie de Dours, sa femme, et de ses enfants, d'un cours d'eau sous le grand vivier derrière l'abbaye. (1223, septembre ; f° 266.) — Renonciation par Mathieu de Rimbercourt et Ade, son frère, fils de feu Simon de Waiencourt et de Marguerite de Prémont, à une rente d'un muid de blé, mesure de Saint-Quentin, sur la ferme de Brancourt. (Décembre 1236 ; f° 267.) — Donation faite à ladite abbaye par Pierre de Manencourt, chevalier, et Marie, sa femme, de leur dîme de Macquincourt. (1232 ; f° 269.) — Abandon de maisons et rentes à Saint-Quentin, fait à ladite abbaye par Jean, fils d'Helvide Cardevache, avant sa prise d'habit. (Juin 1221 ; f° 270.) — Bail de 80 ans faits par l'abbaye de Mont-Saint-Martin à Évrard Carpentier, de 4 masures sises à Cambrai. (Février 1232 ; f° 273.) — Vente faite à ladite abbaye par le chapitre de Saint-Quentin, d'une maison et d'un jardin sis audit Saint-Quentin, rue Belleporte, provenant d'une donation de Baudouin de Joncourt. (Août 1244 ; f° 275.) — Confirmation par Simon, évêque de Noyon, à l'abbaye de Mont-Saint-Martin : de l'autel de Savy ; (1187 ; f° 277 ;) — de l'autel de Montbrehain ; (1130 ; f° 277,) — du quart d'un alleu sis à Artemps, de cens à Roupy, Étreillers ; (1142 ; f° 278.) — Circulaire de Simon, évêque de Noyon et de Tournai, enjoignant aux archiprêtres, curés et autres personnes de la Sainte Église mère, de chasser les religieux de Mont-Saint-Martin qui quitteraient leur monastère pour revenir au siècle. (Sans date ; f° 279.) — Baudouin, évêque de Noyon, confirme à ladite abbaye : la cession faite par les héritiers de Guerric Cahors de ce qu'il possédait à Brancourt, moyennant un cens de 35 muids du meilleur froment ; (1158 ; f° 280 ;) — la donation faite par Robert Masenge des droits de dîme qu'il possédait à Joncourt, Étricourt et Magny-la-Fosse ; (1154 ; f° 281 ;) — l'abandon fait au prieuré de Coincy de

3 muids et demi de terre à Étricourt, sous la condition de laisser l'abbaye de Mont-Saint-Martin jouir du surplus et de la dîme d'Étricourt et de Joncourt ; (1158 ; f° 282 ;) — la possession des deux tiers de l'autel de Savy ; (1151 ; f° 283 ;) — la cession faite par Adam, maire de Brancourt, de ce qu'il possédait à Brancourt et notamment sa mairie ; (1177 ; f° 284.) — Étienne, évêque de Noyon, confirme les biens et privilèges de l'abbaye de Mont-Saint-Martin. (1189 ; f° 286.) — Gérard, évêque de Noyon, confirme à ladite abbaye la dîme de Vaux-le-Prêtre. (Mars 1223 ; f° 292.) — Thiébaut, évêque d'Amiens, juge apostolique nommé par le pape Alexandre III, termine un différent entre l'abbaye de Mont-Saint-Martin et le chapitre de Saint-Quentin, quant au partage de terres sises à *Berincort* (Bellicourt ?) — et sous les murs de cette abbaye. (1186 ; f° 293.) — Milon, évêque de Thérouanne, confirme à ladite abbaye les biens acquis à Wlpes, en la châtellenie de Furnes. (1162 ; f° 294.) — Accord devant l'évêque de Paris, entre les abbayes de Longpont et du Mont-Saint-Martin, fixant la jouissance et le mode d'acquisition de biens à Le Haucourt et Thorigny. (1201 : f° 296.) — Hugues, archidiacre de Noyon, confirme à l'abbaye de Mont-Saint-Martin la possession des autels de Thorigny, Brancourt, Montbrehain, Le Haucourt. (1190 ; f° 298.) — Nicolas, évêque de Noyon, confirme à ladite abbaye la dîme de Sequehart. (1238 ; f° 300.) — Le chapitre de Saint-Quentin cède à Garembert et à ses religieux : l'église de Bony, *l'atrium*, un jardin et les demeures habitées par les religieux, dont il fixe les limites, à Bony ; (1119 ; f° 301 ;) — une maison et une ferme à Bellicourt ; (1127 ; f° 303.) Le même chapitre confirme les diverses possessions de l'abbaye de Mont-Saint-Martin à Bellicourt, Nauroy, Saint-Quentin, Mont-Saint-Martin, etc.

H. 1117. (Registre.) — In-folio, reliure en veau ; 280 feuillets, papier ; 10 plans sur parchemin.

1733-1734. — Répertoire et plans des domaines de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, exécutés par Vignion, conformément aux ordres de Jean-Joseph Languet de Gergy, archevêque de Sens. — 1er volume, comprenant les domaines de Brancourt, Montbrehain, Riqueval, Vaux-le-Prêtre, Macquincourt.

H. 1118. (Registre.) — In-folio, reliure en veau ; 440 feuillets, papier ; 14 plans sur parchemin.

1735-1749. — Répertoire et plans des domaines de l'abbaye du Mont-Saint-Martin. — 2e volume comprenant les domaines de Gouy, Mont-Saint-Martin, Estrées, Villers-Outréaux, Malincourt, Bellicourt, Bony, Bellenglise, Montbrehain, Ramicourt.

H. 1119. (Registre.) — In-folio, reliure en veau ; 394 feuillets, papier ; 9 plans sur parchemin.

1750-1753. — Répertoire et plans des domaines de l'abbaye du Mont-Saint-Martin. — 3e volume, comprenant les domaines de Joncourt, Magny-la-Fosse, Nauroy, Estrées, Étricourt, Villers-Outréaux, Malincourt, bois du Cabaret et de Guizancourt.

H. 1120. (Registre.) — In-folio, reliure en veau ; 104 feuillets, papier ; 8 plans sur parchemin.

1740. — Arpentage général des biens de la mense conventuelle de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, par Charles-Antoine Blutte, arpenteur à Prémont, et situés à Bony, Mont-Saint-Martin, Gilmont, Lormisset, Forenville, Folemprise, Hargival, Vendhuile.

H. 1121. (Registre.) — In-folio, reliure en veau ; 16 feuillets, papier, dont 4 plans.

1773-1774. — « Livre des cartes figuratives des « bois, terres et prairies appartenant à la mense abba- « tiale de l'abbaye de Mont-Saint-Martin en France, « gisant au comté d'Alost dans les paroisses de « Erteghem, Saint-Gery, Audenhove, Stripen, Godreveir- « deghem et Maria Lierde, fait par Guillaume de Deken, « arpenteur sermenté au Conseil souverain de Brabant, « résidant à Assche, à la requête de Monseigneur Son « Éminence le cardinal Paul d'Albert de Luynes, arche- « vêque de Sens, abbé commandataire de ladite abbaye ».

H. 1122. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1540-1541. — Arpentage général des domaines et censives de Bony, Macquincourt, Brancourt, Fresnoy, Montbrehain, Follemprise, Riqueval, Gouy, Fraicourt, Estrées, Lormissel, La Sauchelle, Gillecourt, Hargival, Guizancourt.

H. 1123. (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

1605-1619. — Procès-verbal d'arpentage général des domaines possédés en Picardie et Cambrésis par l'abbaye du Mont-Saint-Martin, dressé par Grégoire Laurence, arpenteur à Sequehart.

H. 1124. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1611-1769. — Procès-verbaux d'arpentage des domaines de Bony, Gouy, Brancourt, Bellicourt, Estrées, Noroy, Riqueval, Gilmont, Macquincourt, Hargival, etc.

H. 1125. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1729-1754. — État et compte des redevances en grains et en argent acquittées par l'abbaye du Mont-Saint-Martin envers les chapitres de Saint-Quentin et de Sainte-Pécinne, les abbayes d'Isle, d'Homblières, d'Honnecourt, de Saint-Aubert de Cambrai, les pauvres de Moy, Alaincourt, Malincourt, Walaincourt, Gouy, Estrées, les curés de Gouy, Estrées, Montbrehain, Brancourt, Joncourt, Villers-Outréaux, les maître et maîtresse d'école de Brancourt, etc.

H. 1126. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Mémoires historiques sur l'abbaye du Mont-Saint-Martin, contenant la vie de Garembert, son fondateur, originaire de Wulpen en Flandre, la fondation de l'abbaye à Bony, sa translation au Mont-Saint-Martin (Gouy), la liste des abbés, l'état des bâtiments, de l'église, des dortoirs, du réfectoire, des cloîtres, etc.

H. 1127. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier (1 imprimée).

1676-1699. — Baux de la mense abbatiale du Mont-Saint-Martin, faits par Jean de Montpezat de Carbon, Haudouin Fortin de La Hoguette, archevêque de Sens et les députés du chapitre métropolitain de cette ville. — Indication des biens cédés aux religieux du Mont-Saint-Martin par leur abbé. — Union du prieuré de Bony à la mense conventuelle du Mont-Saint-Martin en 1698. Mémoire sur les revenus et charges de ce prieuré. Décret de François, archevêque duc de Cambrai, du 3 juillet 1698, portant une empreinte du sceau aux armes de ce prélat ; lettres patentes du roi Louis XIV à cet effet. — Arrêt du Conseil d'État du 10 mars 1699, qui défend de percevoir aucun droit sur les blés provenant de l'abbaye de Notre-Dame du Mont-Saint-Martin entrant à Saint-Quentin. — « Examen des titres sur lesquels le chapitre de Saint-« Quentin prétend établir deux rentes sur l'abbaye du « Mont-Saint-Martin, l'une de 84 muids, l'autre de 6. » (in-folio de 6 pages imprimées.)

H. 1128. (Liasse.) — 56 pièces, papier, dont 5 plans.

1703-1788. — Extrait des articles de la réforme introduite en l'abbaye du Mont-Saint-Martin en 1703. — Mémoire adressé au Roi par les religieux profès du Mont-Saint-Martin, pour le prier de les laisser vivre en paix et d'accroître leur nombre. — États des bois et palissades fournis pour fortifier Saint-Quentin et le Câtelet. « La licence est si grande que les soldats se « débandent et vont dans les fermes de ladite abbaye, « ayant même forcé nuitamment des bergeries pour y « voler des moutons qui ont esté trouvés dans les cham-« bres des soldats dudit Castelet et reconnus par ceux à « qui on les avait volés, et qui n'ont pas osé les réclamer « de crainte d'insultes. » (1710-1711.) — Procès-verbaux de visite des églises de Le Haucourt, Joncourt, Magny-la-Fosse, Bellenglise, Nauroy, Estrées, Gouy, Montbrehain, Brancourt, Savy ; des presbytères et églises de Erteghem, Stripen, Saint-Géry, Audenhove, dans le comté d'Alost, dépendant de la mense abbatiale du Mont-Saint-Martin unie à l'archevêché de Sens. Observations à faire à l'archevêque de Sens sur les réparations des chœurs des églises, la fixation des portions congrues, les ornements des églises, les dîmages. (1753-1756.) — Demande de secours faite par les religieux du Mont Saint-Martin au cardinal de Luynes, leur abbé, pour la reconstruction de leur église ruinée lors des guerres. Plan d'une nouvelle église demandée par le cardinal. (1762-1777.) — Arpentage et plans figurés des plantations faites sur les chemins des seigneuries de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, en 1768. — Lettres du cardinal de Luynes, abbé de ladite abbaye, et de Dorigny, son intendant, relative à la refonte d'une cloche à Erteghem en 1775. — Bail des dîmes des terroirs de Joncourt, Wiancourt, Magny-la-Fosse, Nauroy, Estrées. (1788.)

H. 1129. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier, dont 3 plans.

1600-1779. — Mont-Saint-Martin. — Arpentages et baux de terres des marchés de La Basse-Cour et de La Sauchelle. — Baux de la ferme et du moulin à vent de Lormisset ; — de la ferme de Belair. — Sentence arbitrale de la prévôté de Saint-Quentin, du 25 février 1763, portant démarcation des censives de Gouy et du Câtelet, entre l'abbaye du Mont-Saint-Martin et Charles-Auguste de Sart, chevalier, seigneur du Câtelet.

H. 1130. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 162 pièces, papier.

1754-1788. — Baux de terres, prés, dîmes et du moulin à eau de Gouy.

H. 1131. (Liasse.) — 48 pièces, papier, dont 2 plans.

1601-1779. — Plans des bois de Cabaret et de

Guizancourt, sis à Gouy. — État de situation de ces bois. — Baux de terres provenant de leur défrichement. — Mémoires et consultations pour l'abbé du Mont-Saint-Martin, qui voulait se faire décharger des tailles. (1751-1753.) — Interdiction du pacage des vaches dans ces bois.

H. 1132. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1729-1776.— Beaurevoir.— Baux de terres situées à Vaux-le-Prêtre, louées à Claude et Pierre Foizot, Robert et Henri Duchaussoy, Charles-Thomas Legrand, Henri Boulogne.

H. 1133. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 1 plan.

1741-1771. — Baux, déclarations et plan du domaine de Bellenglise.

H. 1134. (Liasse.) — 40 pièces, papier, dont 3 plans.

1599-1788. — Bellicourt. — Baux, déclarations et plans de terres sises à Bellicourt et Riqueval ; — du petit fief du bois Mitel ; — du fief du grand Hurtevent, relevant de la baronnie d'Estrées.

H. 1135. (Liasse.)— 44 pièces, papier, dont 4 plans.

1609-1786. — Bony. — Procès-verbaux d'arpentage et plans de terres et prés situés à Bony et Macquincourt. — Baux de ces immeubles et des dîmes, faits à François Bleuville, Noël Gandier, François Journal, Martin Delaporte, Jacques-Roland Bertaut. — Arbitrage entre le comte de Lannois, baron d'Honnecourt, seigneur de Vendhuile, et l'abbaye du Mont-Saint-Martin, comme propriétaire de la seigneurie de Bony. (Mai 1786.)

H. 1136. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier, dont 2 plans.

1583-1778. — Bony. — Reconnaissances, baux et plans du domaine de Gilmont, provenant du prieuré de Bony.

H. 1137. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier, dont 1 plan.

1584-1778. — Baux du marché de terres, dit du prieuré de Bony, faits à Antoine Gardet, Hector Ducastel, Charles Ducastel, Alexandre Ducastel, David Malézieux, Julien Trocmé, Pierre Topin, Louis Godin, Jean Groin, etc.

H. 1138. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1737. — Terrier de Brancourt, dressé à la requête de Jean-Joseph Languet de Gergy, archevêque de Sens, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame du Mont-Saint-Martin. — Déclaration des biens de l'église. — Déclaration faite par Pierre Meresse, constatant l'existence d'un passage public sur son terrain, donnant accès d'un côté à la rue Launoy, de l'autre aux terres. — Déclaration du terrain consacré au jeu d'arc, qui « étoit en seureté à l'abry des accidents qui arri« vent le long des rues », etc.

H. 1139. (Liasse.) — 1 plan.

1737. — Plan de Brancourt, Montbrehain, et de partie du canal des Torrents.

H. 1140. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 59 pièces, papier.

1597-1740. — Baux du moulin à vent de Brancourt, de terres sises à Brancourt, Montbrehain, faits à François Cailleau, Jean Lelong, Alexis Delacourt, Jean Caignart, Claude Poizot, Adrien Pelletier, Pierre Lemaire, Nicolas Gambier, Antoine Legrand, etc.

H. 1141. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1741-1766. — Baux de terres sises à Brancourt, faits à Jacques Caron, Pierre Laveille, Pierre Derchéu, Alexis Charmolue, Claude Boulogne, François-Étienne Declèves, prieur-curé, Michel Defrémont, Hubert Dehem, Jacques Legrand, etc.

H. 1142. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1771. — Baux de terres situées à Brancourt, faits à Thomas Pétriny, Charles Legrand, Michel Delval, Jean Billiard, Thomas Remy, Claude Poizot, François Gellé, François Remy, Nicolas Malfuson, etc.

H. 1143. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1772-1788. — Baux de terres situées à Brancourt, faits à François Gras, meunier, Antoine Berlemont, François Carion, Jean Dehem, etc. — Vente faite par Jacques Cailliaux, chirurgien à Fresnoy-le-Grand, à Emmanuel Pétriny, mulquinier à Brancourt, prête-nom du cardinal de Luynes, d'un jardin de 25 verges destiné aux archers de Brancourt.

H. 1144. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1668. — Le Câtelet. — Bail de terres près du Câtelet. — Plan indiquant les 4 bastions, les demi-lunes et le château du Câtelet.

H. 1145. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1592-1788. — Estrées et Nauroy.— Baux de dîmes, terres et prés sis à Estrées et Follemprise, loués à Jean et Norbert Preux, Jean Lefebure, Claude et Jean Carlier, Louis Cocu, Jean-Louis et Ambroise Aubert, etc.

H. 1146. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1723-1774. — Fresnoy-le-Grand. — Baux de terres louées à Jean, Charles, Claude et Nicolas Macaigne, Claude et Charles Hé, Étienne Magny, Claude et Philippe Delval, Étienne et Augustin Buquet, François Sauvage, Jacques Robert, François Herbert, etc.

H. 1147. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1584-1606. — Hargicourt. — Baux de terres provenant du prieuré de Bony, faits à Nicolas Prevost, joueur d'instruments, Jacques et Martin Grain.

H. 1148. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1747-1778. — Honnecourt (Nord). — Arpentage et baux de terres louées à Jean Leroy.

H. 1149. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1722-1775. — Joncourt, Magny-la-Fosse et Nauroy. — Baux des grosses dîmes.

H. 1150. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1456-1457. — Maissemy. — Constitution faite par les religieux du Mont-Saint-Martin au profit de Jean Le Couvreur, seigneur de Maissemy, d'une rente de 10 livres parisis, pour se libérer de ce qu'ils devaient à l'évêque de Noyon. — Bail à surcens fait audit seigneur, d'étangs sis entre le *sauvoir* de Pontru et les viviers de Bertaucourt et de Maissemy. — Sceaux de l'abbaye du Mont-Saint-Martin.

H. 1151. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1658-1772. — Montbrehain et Vaux-le-Prêtre. — Arpentage et baux de terres et de dîmes louées à Jacques Gobert, Claude Marlier, Claude Perdrix, Jacques et Joseph Gérard, Étienne Vatin, Jean-Charles Berdal, Pierre-Nicolas Doloy, Jacques Bendier, Laurent Legrand, etc.

H. 1152. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1723-1771. — Nauroy. — Baux de terres faits à Charles-Antoine Boucher, François Laumont, Albert Loth. — Reconnaissance et acensement de terres défrichées provenant du bois de Cabaret. Chaque setier devait 10 sous à partager entre l'abbé et ses religieux, outre la dîme au 25°.

H. 1153. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1723-1742. — Ramicourt. — Baux de terres faits à Jacques et Madeleine Leroy.

H. 1154. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1573-1782. — Saint-Quentin. — Baux de l'hôtel du Mont-Saint-Martin et de son jardin sis rue Saint-Jean ; arpentage et plan figurés de son emplacement. — Saisie de cet hôtel (26 avril 1595), alors habité par les religieux à cause de la guerre, à la requête du chapitre de Saint-Quentin, pour sûreté de payement d'une rente annuelle de 90 muids de blé. — Les religieux se réservaient ordinairement dans leurs baux la jouissance d'une chambre « en cas de guerre ou de peste ». — Baux de maisons et jardins sis rue de la Fosse et rue au Sac.

H. 1155. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1600-1778. — Vendhuile. — Arpentage de la seigneurie d'Hargival et des fiefs de sa mouvance. — Reliefs et dénombrements fournis à l'abbaye du Mont-Saint-Martin, de la seigneurie de la Terrière, qui en relevait. — Baux du moulin à eau et de l'étang d'Hargival ; — de terres sises à Vendhuile et Gouy ; — des marchés de Maïssemy et d'Hargival.

H. 1156. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1628-1771. — Villers-Guislain, Villers-Outreaux et Malincourt (Nord). — Baux de terres et de dîmes.

H. 1157. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1725-1781. — Relevés généraux des terres qui devaient la grosse dîme à Gouy, Vaux-le-Prêtre, Brancourt, Bellenglise, Montbrehain.

H. 1158. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1617-1713. — Acquits de comptes, états des cens perçus et des fermages payés à Brancourt, Bony, Montbrehain, Nauroy, Bellenglise, Villers-Outreaux, Joncourt, Estrées, Fresnoy et au Câtelet. — Quittances de sommes payées au chapitre de Saint-Quentin et à Drouart, curé de Joncourt. — Remises de partie de fermages aux fermiers qui ont souffert des passages, campements et séjours des troupes. — Lettre de Charles François, évêque de Noyon, du 8 mai 1709, relative à la part de capitation due par l'archevêque de Sens. — Lettres de Rochebonne, évêque de Noyon, et de Dorigny, procureur du Roi à Saint-Quentin, concernant le paiement des décimes du doyenné de Saint-Quentin. (1709-1713.)

H. 1159. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1738-1780. — États généraux des baux et des revenus de l'abbaye du Mont-Saint-Martin. — Relevés des noms des fermiers et de la situation des biens ; — des dates de leurs baux ; — des fermages qu'ils devaient en grains et en argent. — Quittances de sommes payées aux pauvres d'Estrées, de Gouy, Moy, Alaincourt, etc.

H. 1160. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1763-1785. — Lettres et mémoires de Mercellot, contrôleur des domaines à Furnes, adressés à Dorigny, président en l'Élection de Saint-Quentin, concernant les revenus des terres et prairies dépendant de la mense abbatiale du Mont-Saint-Martin, à Wulpen, dans la châtellenie de Furnes.

H. 1161. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1774-1789. — État de situation de l'église d'Erteghem, dressé par Jean-Baptiste Wender Massens, arpenteur. — Consentement donné par le cardinal de Luynes pour l'agrandissement de cette église. — Procuration donnée par ledit cardinal à Dorigny, à l'effet d'administrer ses biens dans le comté d'Alost et la châtellenie de Furnes. — Procuration donnée par Dorigny à Mercellot, de Witte, son gendre, et Mercellot fils, pour gérer ces biens. — États des baux indiquant les noms des fermiers, la contenance des terres et leur produit en argent. — Baux desdits biens rédigés en flamand. — Comptes de gestion desdits mandataires.

H. 1162. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1703-1779. — Lettres adressées de Gand, par Van Damme, à Dorigny, président en l'Élection de Saint-Quentin, concernant l'administration des biens du comté d'Alost et de la châtellenie de Furnes. (1753-1756.) — Baux (en flamand) de ces biens possédés par l'abbaye du Mont-Saint-Martin. — Comptes des recettes et dépenses dressés par Louis-François Van Damme, régisseur de ces biens. — Évaluation de l'argent de Flandre en 1756 : la livre de gros est composée de 6 florins ou de 20 escalins et vaut en argent de France 11 livres 5 deniers ; le florin contient 20 patars et vaut 1 livre 16 sous 8 deniers ; l'escalin est composé de 12 gros et vaut 11 sous ; le gros vaut 1 sou.

H. 1163. (Liasse.) — 50 pièces, papier ; 3 plans.

XVIIe siècle. — Procès-verbal d'arpentage et plans des immeubles possédés par l'abbaye du Mont-Saint-Martin au village de Wulpen. — Notes sur les possessions de ladite abbaye dans le comté d'Alost et de la châtellenie de Furnes. — Extraits de baux ; états des redevances dues par les fermiers. — Comptes de dépenses et états de frais de procédures.

H. 1164. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1732-1751. — Comptes de gestion des biens de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, rendus à Jean-Joseph Languet de Gergy, archevêque de Sens, abbé commandataire de ladite abbaye, par Robert-Pierre Dorigny et Antoine-François Gobinet. — Dépenses annuelles en grains et en argent, consistant en 12,000 livres et 1,500 setiers de blé.

H. 1165. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1764-1781. — Comptes rendus à Paul d'Albert de Luynes, cardinal archevêque de Sens, abbé commandataire de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, par Robert-Pierre Dorigny, président en l'Élection et aux traites foraines de Saint-Quentin, et Antoine-François Gobinet, conseiller en ladite Élection, fermiers généraux des biens et revenus dépendant de ladite abbaye. — Les revenus sont de 24,000 livres en 1764 ; de 32,000 livres de 1773 à 1781 ; — les dépenses, de 24,000 livres en 1764 ; de 36,337 livres en 1773 ; de 38,018 livres en 1775 ; de 35,181 livres en 1780.

H. 1166. (Cahier.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1732-1751. — Journal de recette sur les fermiers de l'abbaye du Mont-Saint-Martin. — L'abbaye du Verger

doit une prestation annuelle de 20 setiers de blé et de 20 setiers d'avoine exigible sur la dîme de Beaurevoir.

H. 1167. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1772-1782. — Journal de recettes sur les fermiers. — État des fermages dus à Beaurevoir, Bellicourt, Bellenglise, Bony, Brancourt, Le Câtelet, Estrées, Gouy, Fresnoy-le-Grand, Joncourt, Magny-la-Fosse, Nauroy, Montbrehain, Prémont, Vendhuile, Villers-Outreaux. — Indication du mode d'exploitation des bois de Cabaret et de Guizancourt ; — des biens en la châtellenie de Furnes et le comté d'Alost ; — des charges des biens sis en Picardie et Cambrésis, etc.

H. 1168. (Liasse.) — 9 pièces, papier (6 imprimées.)

1735-1752. — Ordonnances générales de police sur la voirie, pour les vassaux de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, la baronnie de Wiège, le marquisat de Guiscard et de Piennes. — Arrêt du Parlement, confirmatif d'une sentence du bailliage de Saint-Quentin, qui défend le fauchage des blés. — Lettres de provision de l'office de lieutenant de justice de Gouy, accordées à Jean-Michel Levauffre par l'archevêque de Sens.

H. 1169. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1702-1750. — Actes de justice. — Inventaire des meubles et effets mobiliers d'Anne Douay, veuve de Georges Museux, fermier de la Basse-Cour de l'abbaye du Mont-Saint-Martin (15 mai 1702). — Information au sujet d'un enfant exposé auprès d'une ancienne chapelle en la grande cour de l'abbaye. — Procès-verbal des dégâts commis le 18 octobre 1711 par 48 escadrons de cavalerie qui ont enlevé, après avoir abattu 10 toises de maçonnerie de l'enclos, 60,000 bottes ou gerbes de blé, foin et paille, dévasté le bois de Bar, les jardins, haies et vignes, malgré les sauvegardes du maréchal de Villars. 25,000 hommes campés autour du Câtelet, fourrageaient encore le 1er octobre. — Découverte d'une fille à la porte de l'abbaye, et interrogatoire de la mère. — Autorisation donnée aux religieux de faucher des blés, en en laissant une partie à scier pour le chaume des pauvres.

H. 1170. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1689-1767. — Actes de justice. — Gouy. — Nominations de collecteurs des tailles et du sel, de syndics des pauvres, de marguilliers. — Inventaires et ventes de meubles. — Adjudication d'une ruelle aboutissant à la grande rue, moyennant 2 sous de rente en faveur de l'église de Gouy (4 mars 1693). — Bornage des terres des pauvres (9 décembre 1695). — Autorisation donnée à Jean-Michel Despinoy, curé de Gouy, de vendre à son successeur une petite grange qu'il a fait construire afin d'y rentrer ses dîmes. — Défense de danser les dimanches et fêtes dans les cabarets (15 août 1767), etc.

H. 1171. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1574-1767. — Actes de justice. — Bony. — Nominations de tuteurs aux enfants de Jean Potier, Jean Boucher, Martin Lequesne, Jacques Demarcy. — Vol d'une cloche à l'église de Bony. — Appositions et levées de scellés, etc.

H. 1172. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1718-1784. — Actes de justice. — Brancourt. — Informations contre Jean Poisot, Pierre et Jacques Remy, Jean Hagombart, blasphémateurs ; — contre Pierre Lemaire, auteur de voies de fait et injures : — contre Charles Lescot, pour voies de fait envers Marie-Anne Lescot, veuve Colmart, etc.

H. 1173. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1705-1775. — Actes de justice. — Le Câtelet. — Inventaires et ventes de meubles au moulin à eau de Quincampoix. — Pouvoir donné par le seigneur de Prémont, lieutenant de Roi de la province de Flandre, à Pinet, son greffier, de passer bail à Étienne Lhote des moulins du Câtelet. — Reconnaissance d'un chemin de plus de 30 pieds de largeur, allant du Câtelet à l'abbaye du Mont-Saint-Martin. — Sentence rendue contre des habitants du Câtelet qui s'étaient permis d'aller glaner à Gouy, etc.

H. 1174. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1620-1748. — Actes de justice. — Estrées (ferme de Follemprise), Vendhuile (ferme d'Hargival). — Inventaires et ventes de meubles ; — actes de tutelles et curatelle ; — appositions et levées de scellés.

H. 1175. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1691-1769. — Actes de justice. — Bois de Bar, de Cabaret, de Roselfay et de Guizancourt. — Constatation de délits ; informations et sentences contre les délinquants ; délivrances de coupes de bois ; levées de cadavres trouvés dans les bois.

ABBAYE DE SAINT-FOILLANT. (HOMMES.)

H. 1176. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1784. — Baux de terres situées à Sebon-court, louées à Médard Mascret et Joseph Vatin.

RÈGLE DE SAINT-AUGUSTIN.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

ABBAYE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES DE SOISSONS.

(JOANNISTES. CHEF D'ORDRE. HOMMES.)

H. 1177. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1682-1790. — Baux du revenu temporel de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, faits à Jean Lévesque, Jacques Matel, Christophe Moreau, François Lefebvre, Nicolas Lebœuf.

H. 1178. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1197-1240. — Soissons. — Charte de Nivelon, évêque de Soissons, attestant que Pierre, fils de Simon Langlais, a donné en aumône à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes une maison dans le quartier de l'évêque ; que Gilbert, chanoine, a aussi donné sa vigne de *Werri*. (1197 ; original en latin.) — Charte dudit Nivelon, affirmant que Renaud Chevillons, citoyen de Soissons, et Odeline, sa femme, ont donné en aumône audit monastère une maison sise au Vieux Marché ; que Renaud, chevalier de Ploisy, a approuvé le don fait par Pierre, curé de Mareuil, et sa mère, d'une autre maison et d'un champ près de Ploisy ; que Gui, clerc de *Novo Vico* et ses frères, ont donné ce qu'ils possédaient à Dommiers en terrages, cens, poules ; que Philippe de Buisson, chevalier, a donné un cens de 10 sous de la monnaie de Provins. (1200 ; original en latin.) — Vente faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Guillaume Li Espiete, de sa maison sise devant le puits Foquere, en la censive de Saint-Crépin-le-Grand, moyennant 12 livres de nérêts payées comptant. (Octobre 1221 ; original en latin.) — Donation faite à ladite abbaye par Meissande, veuve de Wiart de Panleu, de vignes et maison près de Panleu. (Mars 1223 ; original en latin.) — Charte de Jean, seigneur de Montgobert, attestant que Marguerite de Germaincourt, sa sœur, Anselme, son mari, et Jean, chevalier, leur fils, ont vendu à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, leurs droits de cens sur le vieux marché de Soissons. (Juin 1224 ; original en latin.) — Bail viager fait par ladite abbaye à Thiébaut et Isabelle, d'une maison sise rue Arse, moyennant un loyer annuel de 27 sous de nérêts. (Août 1238 ; original en latin.) — Vente faite devant Raoul de Vailly, official de Soissons, par Hermand *de Cathena*, citoyen de Soissons, à ladite abbaye, d'une vigne lieudit Escoutes, moyennant 16 livres et demie tournois payées comptant. (Juillet 1239 ; original en latin.) — Échange de terres entre la même abbaye et Marguerite de Truigny, Renaud, chevalier, son fils, et Florence, sa femme. (Novembre 1240 ; original en latin.)

H. 1179. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1241-1249. — Soissons. — Vente faite sous le scel de Jacques, archidiacre de Soissons, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Jean Judas de Bucy et Helvide, sa femme, de 15 setiers de vigne au tréfons de l'abbaye, moyennant 55 livres de nérêts. (Avril 1241 ; original en latin.) — Donation faite à ladite abbaye par Lambert Chatelains, de Vauxbuin, de 3 setiers et demi de vigne lieudit ès coutures. (Mai 1241 ; original en latin.) — Vente faite par Simon de Cuffies, chevalier, et Gile, sa femme, à ladite abbaye, de deux setiers de vignes sises au mont de Saint-Jean-des-Vignes, moyennant 8 livres de nérêts payées comptant. (Janvier 1242 ; original en latin.) — Donation faite à la même abbaye par Mensende, d'une vigne lieudit en Savart, et ratification par Colard de Panleu, son fils. (1242 ; originaux en latin.) — Ventes de vignes faites à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Huard de Marizy, Garnier, curé de Bray, Pierre son frère. (1242 ; originaux en latin.) — Ventes faites à ladite abbaye, de maisons à Soissons, par Colard de Panleu, clerc, Robert Empireville. (1243 ; originaux en latin.) — Ventes faites devant Th. de Mons, chanoine et official de Soissons, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Girard Fovez de Rozoy, écuyer, de 4 essins de terre entre la rivière de Crise et la culture de l'abbaye ; par Giles li Papelars de Septmonts de 4 setiers de vignes, lieudit Maledenrée. (1244 ; originaux en latin.) — Donations faites à ladite abbaye par Werric de Saint-Jean, de la nue propriété d'une maison rue des Amandiers, habitée par le curé de Saint-Remy, d'une autre maison et d'une terre. (1248-49 ; originaux en latin.)

H. 1180. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1250-1259. — Soissons. — Contrat de garantie devant l'officialité de Soissons, envers l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Gérard de Leschieles, Adam li Huviers, Garin de Boursonne, citoyens de Soissons, de vente d'un pré par Godefroi et Aélide, sa femme. (Avril 1250 ; original en latin.) — Ventes faites à ladite abbaye :

d'un pichet de terre, lieudit en Couparville, par Gérard de Leschieles ; d'une maison, rue Arse, par Guillaume, fils de Gervais de Soissons ; d'une vigne, par Isabelle de Juvigny. (1250 ; originaux en latin.) — Donation faite à ladite abbaye par Guillaume Fontaine de Septmonts, d'une rente de 3 setiers de vin et d'une poule. (Avril 1251 ; original en latin.) — Abandon fait par Simon d'Acy d'une maison sise rue Saint-Remy. (1251 ; original en latin.) — Vente faite devant Jacques, archidiacre de Soissons, à la même abbaye : par Thomas Renarz et Margue, sa femme, de 2 setiers de vigne au mont de Saint-Jean ; (1252 ; original en latin ;) — par Lambert Toupez et Mathilde, sa femme, d'une maison moyennant 30 livres de nérêts ; (1253 ; original en latin.) — Donations faites, par Pierre, prêtre, de deux petites maisons contiguës devant celle des Cordeliers ; (novembre 1253 ; original en latin ;) — par Anselme de Soissons, médecin, d'une vigne lieudit les cultures ; (octobre 1255 ; original en latin.) etc.

H. 1181. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1260-1296. — Soissons. — Donation faite devant l'officialité de Soissons à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Werric de Saint-Jean, de 6 setiers de vignes. (Août 1260 ; original en latin.) — Ratification devant Jacques, archidiacre de Soissons, par Dreux Avril, chevalier de Cuffies, et Marie, sa femme, Giles, veuve de Simon de Blois, chevalier, de la donation faite à ladite abbaye, par Richard, clerc anglais, d'une maison sise rue des Cordeliers. (Février 1262-3 ; original en latin.) — Attestation par ledit archidiacre que Jean, curé de Dommiers, Gautier, clerc, et Gervais, laïque, frères libres (fratres liberi) de feue Erme de la Ruelle, ont remis à ladite abbaye une vigne lieudit Quinquenole, soit à titre de restitution, soit à titre de donation. (Mai 1264 ; original en latin.) — Donation faite à la même abbaye par Isabelle la Pellière, d'une petite maison sise entre Panleu et la rue de Crise. (Décembre 1267 ; original en latin.) — Bail viager fait à Jean, chambrier de l'évêque, d'une maison sise devant la croix de Panleu. (Novembre 1270 ; original en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Pierre Hubert et Emmeline, sa femme, citoyens de Soissons, de deux maisons sises rue Broingnière. (Septembre 1272 ; original en latin.) — Ventes faites à ladite abbaye par Aubert Venaire et Jean Dodins, de maisons et jardins situés rue de Crise et rue Arse. (1272 ; originaux en latin.) — Échange de vinages et de cens entre les abbayes de Saint-Crépin en Chaye et de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. (Juillet 1273 ; original en latin.) — Ventes faites à cette dernière abbaye : par Berthe de Chacrise, de ses droits de propriété sur une maison ; par Perin Hachez, de maison sise rue Arse ; par Ade, veuve de Wiard de Saint-Jean, d'un essin de terres ; (1276-77 ; originaux en latin.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Henri d'Espaingni, chapelain en l'église de Soissons, d'une maison sise rue des Cordeliers. (1278 ; original en latin.) — Attestation par Gui de Chantemelle, official de Soissons, que les exécuteurs testamentaires d'Aélide de Septmonts ont vendu à ladite abbaye une maison lieudit à la croix de Panleu. (Mai 1279 ; original en latin.) — Ventes faites devant l'officialité de Soissons, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, de maisons situées rues des Cordeliers, Saint-Remy, Arse, par les exécuteurs testamentaires d'Aveline la Béguine, Pierre Demaux, Simon, prêtre, Raoul Toupez, Jean Chambellon ; (1279-1296 ; originaux en latin ;) etc.

H. 1182. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1300-1383. — Soissons. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Hersende la Prestresse, de maison lieudit Mont de Saint-Jean ; (1300, lundi après la Circoncision.) — Vente faite à ladite abbaye par Pierre et Albéric, fils d'Hélissende de Roye, veuve de Pierre de Roye, d'une maison près du marché aux toiles, moyennant 50 livres parisis ; (1302, novembre.) — Donation faite à ladite abbaye par Robin de Nogentel, de maison sise rue Saint-Remy ; (1305, lendemain de la Pentecôte.) — Ventes faites à la même abbaye de maisons à Soissons, par Jean Guillains et Robert Normand, chanoine ; (1315-16.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Jean de Coutiergis, curé de Troingnes (Troesnes), de maison sise devant les murs du clos de Saint-Jean ; (1320, mardi après la fête de Saint-Denis.) — Donation faite à ladite abbaye de 32 setiers de vigne par Jean de Valenciennes et Marie, sa sa femme ; (12 mars 1353-4.) — Vente de maison sise au marché, faite par Simon Escarcel (6 mars 1374-5) — Vente faite par Nivelon de Belleu, clerc, d'un jardin sis derrière les murs de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. (Juin 1383.)

H. 1183. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1420-1497. — Soissons. — Baux de maisons situées devant la Grosse-Tête, au faubourg de Crise. — Cession faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Mathieu Desmarets, boucher, et sa femme, d'une rente de 39 sous 8 deniers à percevoir sur une maison au carrefour de la Brongnerie. (1462, 19 décembre.) — Vente faite à ladite abbaye par Jean Costerel, écuyer, mandataire de Simon de Latour, écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roi, de maison sise rue Saint-Remy. (30 novembre 1497.)

H. 1184. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1554-1599. — Soissons. — Baux du moulin de Saint-Jean, de maisons près de la porte Neuve, faubourg de Crise, au grand cloître, près la grande église, de terres et de vignes.

H. 1185. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1601-1789. — Soissons. — Baux de maisons situées derrière les vieux Cordeliers, en Panleu, au faubourg de Crise (hôtel du Cygne), près la croix de la Brongnerie, au bourg Saint-André, près la porte neuve, au grand cloître, près la cathédrale, au bourg d'Aisne, rue des Framboisiers, à la porte de Crouy, au faubourg Saint-Wast, vis-à-vis la belle image, rue Saint-Remy. — Baux des moulins de Saint-Jean, de Gournay ou Pré Foireux ; — de terres, jardins et vignes. — Obligations à surcens.

H. 1186. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1586. — Procédure instruite devant le Parlement de Paris contre Gervais Descorrière, fermier des amendes de Soissons, qui voulait interdire aux moutons des religieux de Saint-Jean-des-Vignes le pacage des herbes des remparts et fossés de la ville. Les religieux se fondaient sur ce que vers 1554 « que la ville de Soissons « feust augmentée et fortifiée, le corps de la dicte « abbaye qui estoit auparavant hors de la dicte ville « feust encloz au nouveau pourtour et closture dudit « Soissons, auparavant laquelle closture les vignes de « la dicte abbaye que l'on appelloit le grand clos de « Sainct-Jehan commençoit au pied des murailles et « contenoit ledit grand cloz environ 40 arpens de « vignes ; que pour faire ledict nouveau pourtour et « clausture de ville augmenter, les dictes vignes furent « entrecoupées et feust le rempart, la muraille et le « fossé nouvellement faictz pris, assis et fondez au tra- « vers et dedans ledict clos de vignes ».

H. 1187. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1476-1787. — Acy. — Baux de terres, maison, vignes, jardins et prés faits à Gilles Houssel, Guillaume Vieu, Regnaut Bertin, Nicolas Robillart, Marcel Pestel, Louis Folliart, Charles Brocheton, Pierre Boullye, notaire à Soissons, Laurent Lambin, Nicolas Bertrand, Vincent Legentil, Antoine Bricoteau, Gilles Lambin, etc.

H. 1188. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1447-1758. — Acy. — Constitution faite sous le scel du bailliage de Vermandois, d'une rente de 16 livres tournois par Gile Clarambaut et sa femme, en faveur de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. (11 juillet 1447.) — Commission délivrée par Nivart, chevalier, lieutenant duprévôt forain de Laon au premier sergent, afin de garantie sur les immeubles sis à Acy, appartenant audit cédant. (18 mai 1556.) Rescription par laquelle Aubry Desfossez, sergent royal, rend compte de l'accomplissement de sa mission. (29 mai 1556.) — Constitution en faveur de ladite abbaye, par Pierre Poissant et sa femme, d'une rente de 48 sous parisis sur des immeubles sis à Acy. (13 mars 1555.) — Réobligation par Jacques Levasseur ; adjudication de ces immeubles par suite de saisie, pour le paiement de 5 années d'arrérages de ladite rente. (2 janvier 1562.) — Baux à un surcens de 6 livres sur une maison et un jardin à Acy. (1677-1758.)

H. 1189. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1642-1702. — Ambleny. — Baux de terres faits à Martin et Germain Gourlé.

H. 1190. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1546-1774. — Ambrief. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Gobain Lefebvre, tonnelier, d'une rente de 28 sous parisis garantie par divers immeubles sis à Ambrief (2 juin 1546). — Baux de la ferme d'Ambrief. — Obligations à un surcens de 20 sous sur une maison et un jardin.

H. 1191. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1500-1752. — Ancienville. — Baux des deux tiers des grosses et menues dîmes, maison, jardin et terres, faits à Pierre Houllier, Laurent Huyot, Pierre Mauricot, curé d'Ancienville, François Prevost, Louis Nocq, Antoine Bligny.

H. 1192. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1581. — Arcy-Sainte-Restitue, Rugny et Fouffry. — Bail de dîmes fait à Jean Ruelle et Jean Brismontier.

H. 1193. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1617-1787. — Belleu. — Baux de maison, étable, terres et vignes faits à Mathieu Delaporte, Jean Bourdin, Nicolas Dardart, Pierre Lelong, Adam Roger, Pierre Chastelain, Antoine et Louis Menot, François et Pierre Dubois, Nicolas Breffort, Philippe Marchais, etc.

H. 1194. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

147-81588. — Berny-Rivière. — Baux de maison, jardin et vignes faits à Raoulin et Pierre Langlet, Pierre Rellart, Jean Chastelain, Guillaume Deneuville.

H. 1195. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1481-1786. — Berzy-le-Sec. — Baux d'une ferme, de maison, grange, jardin, bois, terres, prés et vignes, faits à Nicolas Bocquet, Enguerrand Roussel, Georges Duru, Jean Decq, Colin Denis, Jean Scribe, François Herpon, Charles Mignot, Nicolas Dumont, Claude Herbelot, Louis Flobert, Nicolas Pottier, — Constitutions de rentes sur des maisons et héritages.

H. 1196. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1590-1666. — Béthizy (Oise). — Bail de maison et jardin, rue des Cortilliers, fait à Nicolas Decomont, pâtissier à Verberie. — Constitution de 8 livres de rente par suite de délaissement consenti par Marc Forestier, de cette maison, au profit de François Carrier.

H. 1197. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1580. — Beuvardes. — Obligation par Thomas Blondeau au paiement d'une somme de 40 livres garantie sur deux petites maisons sises à Fary.

H. 1198. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1719-1759. — Brécy. — Arpentage et baux de terres, prés et vignes loués à Nicolas Paret, Pierre Hury, Nicolas Legrand, Jean Bruslé, Antoine Baronnat, Jean-Baptiste Guillemet.

H. 1199. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1627-1788. — Bucy-le-Long. — Obligations à surcens. — Baux de maison, vignes, terres et prés fait à Jean et Claude Bertrand, Jean Plateau, Gilles Menot, Claude Brodin, Pierre Gourle, Martin Fayolla, Marin Quinquet, Antoine Pestel, Jean Brodin, etc.

H. 1200. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1401-1475. — Celles-sur-Aisne. — Bail fait par Mangin Grillet à Étienne Chavonnel et Helvide, sa femme, de maison, vignes, savart et bois. — Donation de ces immeubles faite aux religieux de Saint-Jean-des Vignes par Guillaume Regale, chanoine. — Bail desdits immeubles à Guillaume Lefel.

H. 1201. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1281-1282. — Chacrise, Ambrief, Rozières. — Vente de terres, jardins, vignes, prés, bois et maison, faite par Pierre Mairesse et sa femme à Philippe Ernault, clerc familier et serviteur de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. — Donation faite à ladite abbaye de ces immeubles par ledit Ernault.

H. 1202. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1260-1787. — Charly. — Donations faites à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Nicolas Frontars de maison et prés sis à Charly. (Décembre 1260 ; janvier 1263.) — Baux de maisons, terres et vignes situées à Charly et Saulchery. — Titre nouvel de 22 livres de rente sur la Charité de Charly envers l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

H. 1203. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1645-1779. — Charly. — Baux de la ferme de Porteron, consistant en maison, terres et vignes, appartenant à la Trésorerie de Saint-Jean-des-Vignes.—Déclaration et arpentage de ces immeubles. — Titre nouvel d'une rente de 30 livres sur Martin Bocquet et Crépine Gratiot, sa femme, vignerons à Porteron.

H. 1204. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Château-Thierry. — Obligation à un surcens de 3 livres envers l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Joseph Gricourt, employé des fermes du Roi à Maubeuge, comme possesseur d'un jardin lieudit la Madeleine, à Château-Thierry.

H. 1205. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1207-1254. — Chaudun. — Donation faite aux abbayes de Saint-Jean-des-Vignes et de Notre-Dame de Soissons, par Godefroi, chapelain de Soissons, de terres sises à Chaudun. (1207 ; original en latin.) — Vente de terres faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Gilbert Poillart. (Février 1222-3 ; original en latin.) — Donations faites à ladite abbaye : par Léger de Berzy et Emmeline, sa femme, d'une terre lieudit Champacelinet ; (mai 1228 ; original en latin ;) — par Étienne, chapelain, de 15 essins de terres au mont de Chandun ; (septembre 1231 ; originaux en latin.) — Ventes faites devant l'officialité de Soissons, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, de terres situées à Chaudun, par Jean Ledoux et Aélide, sa femme, Willaume li Chaudelliers, Wautier Barbez et Isabelle, sa femme, Raoul de Visignuel et Marie, sa femme, Gilles de La Chapelle. (1241-1254 ; originaux en latin.)

H. 1206. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1262-1271. — Chaudun. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Lambert, familier de cette abbaye, de la nue propriété de terres sises à Chaudun, Dommiers, et de maisons à Saint-Pierre-Aigle. (Juin 1262, original en latin ; sceau de l'officialité de Soissons.) — Ventes faites à la même abbaye, de terres

situées à Chaudun, par Wautier de Vauxbuin et Emmeline, sa femme, Thomas Grisez et Aélide, sa femme, Poncard, prévôt de Chaudun et Mathilde, sa femme, Pierre *Nebularius* et Aélide, sa femme, Jean Langue d'or et Margue, sa femme, Raoul Cordonnier et Aélide, sa femme, Soiher li Varenniers et Penthecoste, sa femme, Crépin de Chaudun et Mainsende, sa femme, Jean d'Aigle et Marie, sa femme, Wautier Long et Cerignie, sa femme. (1269-1271 ; originaux en latin.)

H. 1207. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

1272-1273. — Chaudun. — Ventes faites à l'abbaye de Saint-Jean des-Vignes, de terres sises à Chaudun, par Gilot li Charons et Marie, sa femme, Huard de Parrecy et Isabelle, sa femme, Renaud Cordonnier et Marie, sa femme, Arnoul li Parmentier et Marie, sa femme, Pierre *Nebularius* et Aélide, sa femme, Hervey de Crouy et Gile, sa femme, Guillaume Cornicans et Isabelle, sa femme, Thomas Li Gris et Aélide, sa femme, Gilet et Aélide, sa femme. (1272-73 ; originaux en latin ; sceaux de l'officialité de Gui de Pileo, archidiacre de Soissons.)

H. 1208. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 4 débris de sceaux.

1274-1279. — Chaudun. — Ventes faites devant l'officialité de Soissons, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, de terres sises à Chaudun, par Jean Hollez et Penthecoste, sa femme, Ade la Godefroie, Raoul, cordonnier, et Aélide, sa femme, Renier li Pages, Frambourg et Wautier, son fils, Jean li Ariers, Roger de Morrain et Pasquette, sa femme, Renaud Langlois et Marguerite de Chaudun, sa femme, Simon de Visenuel, ex-maire de Chaudun, et Tiecie, sa femme, Jean Li Paiges et Eremburge, sa femme, Thierry du Temple, Étienne Li Grais, Mathilde Dupuis, Jean de Visegnuel et Aélide, sa femme. (1274-1279 ; originaux en latin ; débris de sceaux de l'officialité de Soissons.)

H. 1209. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1281-1391. — Chaudun. — Ventes faites à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, de terres sises à Chaudun, par Simon Dupuis et Helvide, sa femme, Mathilde, veuve de Jean Miller, Soyer de Chaudun et Penthecoste, sa femme, Jean Bochez et Mathilde, sa femme, Willaume Norman et Marie, sa femme, Jean Houlliers et Penthecoste, sa femme, Gilles de Vallegarsille et Aélide, sa femme, Jean Quarrier et sa femme, Jean Labulle et Aélide, sa femme. (1281-1286 ; originaux en latin.) — Donation faite à ladite abbaye par Hubert, ex-curé de Chaudun, de deux pièces de terre lieuxdits en la Wande et près de la croix Saint-Georges. (1296, vendredi après *misericordia domini*.) — Vente faite sous le scel de la prévôté de Pierrefonds, à la même abbaye, par Jean de Viullaines, procureur du Roi au bailliage de Vermandois, de deux pièces de terre, moyennant 140 florins d'or à l'écu du Roi. (12 décembre 1353.) — Donation faite à ladite abbaye par Gervais de Maisemennière et sa femme, d'une maison à Chaudun, sous la condition d'être inhumés en l'église Saint-Jacques. (31 octobre 1391.)

H. 1210. (Liasse.) —7 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1463-1780. — Chaudun. — Baux de maisons, terres et jardins faits à Jacotin de Laon et sa femme, Guillaume de Maille, curé de Chaudun, Pierre Lefèvre, Raoul de Laon, praticien, et Jeanne Jamart, sa femme, Louis Turpin, Jean Desjardins, Jean Barbe, Florent Lesage, Antoine Clerin.

H. 1211. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1329-1788. — Chavonne. — Baux de maison, vignes et terres, faits à Remy Racine, Willaume Trigalle, Regnaut Demouy, Nicolas Butin, Charles Hary, tonnelier.

H. 1212. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1579-1768. — Chouy. — Baux de maison et terre faits à Hector Boschet, Nicolas Guérin, Jean Lelong, Louis Sonnet, Judith Dubois, veuve Legendre, Guillaume Dutour de Noirfosse, commissaire aux revues du logement des troupes, Antoine Drouin, Pierre Hamoche.

H. 1213. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1500-1785. — Ciry-Salsogne. — Ventes de terres faites à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Pierre Toupet et Denis Billot. — Baux de maison, terres, prés et vignes faits à Simon et Pierre Toupet, Simon Baterel, sommelier de la panneterie du roi Louis XII, Nicolas Legras, Martin Levesque, Toussaint Lucas, Pierre Judas, Jacques Lejeune, etc.

H. 1214. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1624-1785. — Cœuvres. — Baux de maison, terres, prés et vignes, faits à Jean Froin, Pierre Carrière, Nicolas Bellette, Gilles Gorju, Étienne Linotte, Joseph Delahaye, Charles Bricot, etc.

H. 1215. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1634. — Condé. — Bail fait à Prix Haynault, marchand bourrelier, de trois quarts d'une grange.

H. 1216. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Courboin. — Bail d'un pré fait à Jean Laverie.

H. 1217. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1389-1785. — Courmelles. — Ventes faites à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes : par Crépin Le Tombier et sa femme, de 16 setiers de bois à Vignolles ; par Joseph Blanchart, d'une masure et d'un jardin ; par Jean et Pierre Lemoisne, de vignes, bois, maison et rentes. — Baux et arpentage de maisons, jardins, terres, bois, prés et vignes loués à Jean Lemoine, François Crestien, Gérard Bavart, Jean de Saint-Aubin, Denis Lefevre, Jean Lenglet, Pierre Crestien, Claude Letonnelier, Jean Guérin, Antoine Larcher, Jean Duhaulnois, Michel Delamotte, Charles Gosset, Charles et Alexis Devillers, Jean Lebeau, André Battefort, Pierre Hautecœur, Nicolas Lecomte, etc.

H. 1218. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1504-1512. — Couvrelles. — Cessions de rentes au profit de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Jean Rousseau, Govain Jacquier, Jean Degoze, Pierre Boucquet, sur des maisons, terres, vignes, prés et aulnaies.

H. 1219. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1556-1607. — Crouy. -- Obligations à surcens sur des vignes, par Jean Vauvillez, Nicolas Briquet, Martin Delaneufville, Martin Judas. — Baux de vignes faits à Pierre Leboucher, Arthur Beguynes.

H. 1220. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1634-1786. — Cuffies. — Baux de vignes faits à Jean et François Flamen, Jean Barbier, Pierre Tonnelier, Pierre Delahaye, Jean Roger, Antoine Flament. — Obligations à surcens.

H. 1221. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1656-1768. — Cuiry-Housse, Branges, Lesges. — Baux de terres faits à Charlemagne Bucaille, Jean Lemaire, Antoine Legras, Antoine Frontigny, Antoine Vuaflart, etc.

H. 1222. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1558-1567. — Cys-la-Commune. — Baux de maisons et jardins faits par le prieur d'Oulchy-le-Château à Charlotte Rupillard, veuve d'Ives de Barail, écuyer, Philippe de Germine, écuyer, Jean Croisette.

H. 1223. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1251-1660. — Dommiers. — Cession faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Jean Le Walois, Arnoul et Jean, ses frères, Bourée, leur sœur, de leurs droits héréditaires sur des terres sises à Dommiers et Saint-Pierre-Aigle, moyennant 12 livres de nérets. (Janvier 1251-2 ; original en latin.) — Ventes faites à ladite abbaye par Dreux de Dommiers, chevalier, d'un droit de terrage sur 146 essins de terre et de deux pièces de terre de la dépendance de la maison de la Glaue. (1270-73 ; originaux en latin.) — Attestation par Giles de Margival, chevalier, et d'Agnès, sa femme, qu'autrefois Raoul de Dommiers, écuyer, frère de ladite Agnès, a donné à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes un pichet de terre devant la porte de la maison de la Glaue. (Mai 1270 ; original en latin.) — Donation faite à cette abbaye par Wermond Doucoupe d'Ambleny, clerc, et Isabelle, sa femme, de 10 essins de terres labourables en franc alleu. (1277 ; original en latin.) — Vente faite à ladite abbaye par Pierre Pagos et Aveline, sa femme, d'un pichet de terre devant la porte de la maison de la Glaue, moyennant 38 sous parisis payés comptant. (1292, fête de Saint-Martin d'hiver.) — Baux de maison, jardins, terres et prés faits à Jean Cochet, Pierre Aragon, Nicolas Bouillie, notaire à Soissons, Charles Feron.

H. 1224. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1275-1669. — La Ferté-Milon. — Ventes faites à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes : par Éremburge, femme de Barthélemy de Macoingnis, d'une maison moyennant 10 livres tournois payées comptant ; (avril 1275 ; original en latin ;) — par Simon de Brumetz, Isabelle, sa femme, et Emmeline, veuve d'Hubert de Certon, d'une maison sise près des Écoles de La Ferté-Milon, moyennant 100 sous tournois payés comptant ; (février 1280-1 ; original en latin ;) — par Jeanne, veuve de Pierre Estiquet, de deux maisons, moyennant la somme de 18 livres tournois ; (octobre 1281 ; original en latin ;) — par Pierre Clarembaut, bourgeois, d'une masure, moyennant 70 sous de bons tournois ; (novembre 1284 ; original en langue vulgaire ;) — par Raoul Li Queuz de Molon et Jeanne, sa femme, d'une maison sise *hors la porte de La Ferté-Milon outre le viez marché ;* (août 1286 ; original en langue vulgaire.) — Amortissement par Marguerite, fille de Robert de Hautevesne, écuyer, d'une masure acquise par ladite abbaye (1301). — Acte par lequel Délice, femme de Raoul Vachon, Pierre Li Abbés, Pierre Moreaux, ayant fondé une chapellenie au château de La Ferté-Milon, au prieuré de Saint-

Vulgis et en l'autel Saint-Nicolas, la dotent de 20 arpents de terres et de rentes foncières. Ils font élection de sépulture en l'église de Saint-Vulgis. (1340, lundi après la fête de Saint-Martin d'hiver.) — Baux de moulin à huile, à drap et à tan, de terres, jardins et prés, de droits de dîmes, de rentes en grains et de la ferme d'Ancienville. (1518-1669.)

H. 1225. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1459-1780. — Filain. — Contrats d'acquisition de surcens et obligations à ces surcens. — Ventes faites à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes : par Jean Leduc, de vignes, terres, prés, jardins et bois ; — par Enguerrande, veuve de Garnier Aubry, de deux maisons sises audit Filain. — Baux de ces immeubles faits à Jean Watenyn, Guillaume Leleu, Michel Pillet, Jean Duchesne, François Daudel, etc.

H. 1226. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1239-1785. — Launoy. — Donations faites à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes : par Isabelle, veuve d'Aubry de Villeneuve, de 9 essins de terres à La Neuville ; (décembre 1239 ; original en latin ;) — par Richoud de Neuville, de 4 essins de terre dont 2 au mont de *Droysi*, lieudit en champ Broullart ; (mars 1242-3 ; original en latin.) — Ventes faites à ladite abbaye : par Richard de Neuville, de 7 pièces de terres sises à Neuville et Droizy, moyennant 26 livres de la monnaie de Provins ; (mai 1244 ;) — par Jean de Neuville, meunier, d'un setier de terre moyennant 7 livres de nérêts ; (1274 ; originaux en latin.) — Baux de terres faits à Jean Tassin, Michel Devaulx, Robert Ballois, François Debéthune, Nicolas Leduc, Jacques Harmand. (1577-1777.) — Bail de la ferme de Neuville-Saint-Jean, fait à Jean-Louis Léguillier et Reine-Angélique Pottier, sa femme, le 28 juillet 1785.

H. 1227. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Louâtre et Violaine. — Bail de maisons, jardins, terres et prés fait à Pierre Lepreux.

H. 1228. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1291-1589. — Mareuil-le-Port. (Marne.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Béatrix de Mareuil-sous-Châtillon, d'une maison sise audit Mareuil, devant le Temple. (1291, mardi après la Pentecôte ; original en latin.) — Donation faite à Jean de Fay, religieux de cette abbaye et curé de Mareuil, par Jeanne, veuve de Jean Senot, de masure et jardin audit Mareuil. (7 février 1475-16.) — Ventes faites à la même abbaye : par Jean Margot, boucher, d'un jardin moyennant 60 sous tournois ; (16 décembre 1496 ;) — par Jean Cure, notaire royal, de moitié d'une maison moyennant 40 livres tournois ; (1511.) — Baux faits par l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, de maisons, prés et jardins situés à Mareuil, à Jean Ledyalan, Louis Gervais, Thomas Belin, Jean Cure, Pierre Bernard, Gabriel Roger, Jean Lore et Nicolas Minouflet, curés de Mareuil.

H. 1229. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 1 sceau.

1264-1787. — Mercin. — Attestation par Jean de Montgobert, seigneur de Pernant, trésorier de Gerberoy, que Robert, écuyer, fils de feu Robert de Vaux, chevalier, a vendu à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes 12 arpents de pré sis entre le ruisseau qui descend vers Woidon et le grand chemin de Soissons à Compiègne, et entre l'emplacement du moulin de Quinquempoix et un fossé, moyennant 300 livres de monnaie forte, Jean de Montgobert ratifie cette vente comme suzerain, moyennant 40 livres parisis. (Décembre 1264 ; original en latin.) Sceau dudit Jean de Montgobert. — Donation faite à ladite abbaye par Gui Muret, chapelain perpétuel de Saint-Gervais et Saint-Protais de Soissons, de pré sis à la Loge sous la léproserie de Woidon tenant au ruisseau. (Juillet 1306.) — Vente de terres faite à ladite abbaye par Durand Lepelletier, marchand à Soissons. (28 février 1505-6.) — Baux de terres labourables et près sis à Mercin et Vaux-Saint-Nicolas.

H. 1230. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1594-1700. — Montgobert et Saint-Pierre-Aigle. — Baux de la ferme de Vauxhourdran, brûlée par les gens de guerre « logés en icelle en 1591 », faits à Pierre Crestien et Louis Judas ; — de la maison de la poste à Vertes-Feuilles, faits à Nicolas Lespaillart, Nicolas Judas, Thierry Fatala, Adrien Devillars.

H. 1231. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1265-1687. — Montlevon. — Amortissement par Isabeau, dame de La Chapelle, en faveur de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, de partie d'une masure. Elle se réserve « tele joutise et autre tele seignourie quant « je ai seur les autres parties qui sont de cele mesme « masure ». (Septembre 1265, jour de la Nativité de Notre-Dame ; original en langue vulgaire.) — Donation de 2 arpents de vignes faite à ladite abbaye par Pierre de Courdemanche, prêtre, et Isabelle, sa sœur, veuve, pour la célébration de leur anniversaire. (Juillet 1267.) —

Ratification par Pierre de Courdemanche, de la donation faite par Isabelle, sa sœur, à ladite abbaye, d'une maison et de 24 journaux de terre. (Juin 1273 ; original en latin.) — Abandon fait à ladite abbaye par Colard de Courdemanche et Margue, sa femme, de ce qui pouvait leur revenir de Pierre de Courdemanche. (1297.) — Ventes de terres et vignes faites à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Gobin Li Malz, sergent, Gilez Li Bougras, Colin Robaus, Mahieux, fils de Bernard d'Oclaines, Colin de Vaugenois, Giles Le Goiscot. (1314-1348.) — Baux de maisons, jardins, terres, prés et aulnaies ; arpentage de terres et prés. (1413-1687.)

H. 1232. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1502-1503. — Noyant. — Ventes faites à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Pierre Lemoisne et sa femme, de maison, cour et jardin en la montagne de Noyant, de vignes, bois, terres et jardin à Noyant. — Investissement de ces immeubles en la justice de l'évêché de Soissons.

H. 1233. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1458-1583. — Ostel. — Baux de maison, jardin, vigne et terres faits à Jean Coustelet, Éloi Cousin. — Bail des revenus de la cure d'Ostel, fait par Pierre Poncelet, curé d'Ostel, à Antoine Golier, prêtre.

H. 1234. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1305-1515. — Pargny. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Giles de Courrobert et Héline, sa femme, d'une rente de 2 setiers de froment, mesure de Montmirail, sur les terrages de Courboin. (Mai 1305.) — Cession faite à ladite abbaye par Colins de la Ville-aux-Bois et sa femme, des matériaux et de l'emplacement d'une maison, de rentes de 3 pichets d'avoine, d'une poule et d'un denier, moyennant 4 livres de petits tournois et de 6 sous *au vin*. (1305, jour de l'*apparution*.) — Vente faite à ladite abbaye par Pierre d'Oizy, de maison et dépendances, et baux de ces immeubles. (1488-1515.)

H. 1235. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1668-1745. — Pisseleux. — Obligations à un surcens de 40 sous sur un jardin, par François Bouchel, lieutenant des eaux et forêts du duché de Valois, François Fourure, lieutenant au bailliage de Villers-Cotterêts, Pierre Parisy.

H. 1236. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1650-1746. — Pommiers. — Baux de terres et prés faits à Athenas de Neufville, maître des coches de Soissons, Antoine Bression, Jean Rolland, Pierre Duponchel, Claude Grandin. — Bail du bac de Pommiers, de maison et jardin fait à Pierre Paillette.

H. 1237. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1527-1786. — Retheuil. — Baux de maison, vignes, prés, jardin et dîmes faits à François Tageon, Étienne Blavet.

H. 1238. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1708-1725. — Romeny. — Arpentage et baux de la ferme de Saint-Jean, louée à Étienne Duclerc, Simon Manche.

H. 1239. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1506-1528. — Rozières. — Déclaration des biens sis à Mesmin, appartenant aux religieux de Saint-Jean-des-Vignes. — Vente faite auxdits religieux par Jourdain Callemyn, vigneron, de 3 setiers et demi de terre à Mesmin.

H. 1240. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1250-1544. — Rozoy-le-Grand. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par Thomas Li Charons, et Isabelle, sa femme, d'une pièce de terre. (Mai 1250 ; original en latin.) — Ventes faites à ladite abbaye : par Robert de Cruny, chevalier, et Isabeau, sa femme, de deux pièces de terre moyennant 105 livres tournois ; (mars 1268-9 ; original en langue vulgaire ;) — par Jean de Clignon, écuyer, et Perrotte de Villers, sa femme, de masure, terres, prés, cens et rentes, moyennant 60 livres tournois ; (24 avril 1341 ;) — par Regnaus Plumes, du quart d'une maison ; (1341 ;) — par Jacques Lévesque, de 3 pichets de terre et d'un pichet de pré, moyennant 36 livres tournois ; (21 février 1544.) — Constitutions de rentes au profit de ladite abbaye : par Godefroy de Rozoy, (1284), Simon Paizy, marchand (1531), Guillaume Jorrel (27 décembre 1538.) — Testament par lequel Jean Canetons lègue diverses sommes à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, au curé et à l'église de Rozoy. (8 octobre 1421.)

H. 1241. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1446-1582. — Rozoy-le-Grand. — Baux des moulin et vivier de Rozoy, d'une maison et dépendances où sont les prisons devant l'église, d'une maison appelée la Gombaude, d'une place et d'un jardin où était le four banal, de terres et prés.

H. 1242. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1607-1788. — Rozoy-le-Grand. — Baux des moulin, vivier, bois, maisons, jardins, terres, prés et dîmes, faits à Martin Petit, Gilles Bouteville, Simon Joly, Gillet Delespine, Pierre Aubelet, Pierre Prevost, Jacques Waflart, meunier, Remy Poullart, Noël Bouquet, etc.

H. 1243. (Liasse.) — 12 pièces, papier, dont 1 plan.

1559-1774. — Rozoy-le-Grand. — Procès-verbaux d'arpentage et de mesurage des terres de la Fontaine, en 1559 ; — de maison, terres, prés et héritages appartenant à Jean Évrad, laboureur (mai 1628); — de la ferme derrière l'église, de la ferme de la Fontaine, de la petite ferme près l'église et de la nouvelle ferme, des dîmes de Rozoy et Courdoux, de la maison seigneuriale et de ses dépendances ; (1665.) — Plan et figure du territoire de Rozoy, dressé en 1744 par Bouquet, arpenteur royal à Coincy.

H. 1244. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1299-1463. — Courdoux (Rozoy-le-Grand.) — Constitution faite au profit de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Simon de Rozoy, chevalier, seigneur de Guignicourt, et Agnès, sa femme, d'une rente annuelle de 10 pichets de blé exigible à Courdoux, moyennant 20 livres de petits tournois. (1299, mercredi après le dimanche de *Letare Jerusalem* ; original en latin.) — Donation faite à ladite abbaye par Emmeline, dite la Rebourse, d'un essin de terre dessous voie. (1308, mercredi, fête de Saint-Denis.) — Vente faite à ladite abbaye par Oudars Lietonz, clerc, et Peronnelle, sa femme, d'une grange, de terres et de 2 arpents de bois. (1316, jour de l'Ascension ; sceau de la prévôté d'Oulchy.) — Donation faite aux religieux de Saint-Jean-des-Vignes par Jean de Courtenay, seigneur de Saint-Brisson et de Droizy, et Marguerite David, sa femme, de maisons, masures, jardins, terres, prés et bois sis à Courdoux, qu'ils avaient acquis de Charles de Gouvres, écuyer, et de Jeanne de Lestant, sa femme. (17 avril 1463, après Pâques.)

H. 1245. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1402-1740. — Courdoux (Rozoy-le-Grand.) — Baux du domaine de Courdoux, consistant en maison seigneuriale, ferme, maisons, moulin, terres, prés et bois, loués à Jean de Courtenay, chevalier, seigneur de Saint-Brisson et de Droizy, Jean Ledoux, Tassinet de Hardouin, Jacques Lejeune, Jean Petit, Yves Lejeune, Jean Bucaille, Jean Devillers, Antoine Judas, Jean Lourdault, Jacques Dumoutier, François de Beaumont, gendarme de la Reine, Charles Guyot. — Procès-verbaux d'arpentage de ces immeubles ; obligations à surcens.

H. 1246. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1233-1730. — Saconin. — Donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Gomfroid *Macharius* d'une masure près la porte de l'église. (Janvier 1233-4 ; original en latin.) — Vente faite à ladite abbaye par Huard Harlers, d'une maison moyennant 13 livres de nérêts, payées comptant. (Janvier 1238-9 ; original en latin.) — Donation faite à la même abbaye par Pierre Dufour et Marguerite, sa femme, de 4 essins de terre. (Décembre 1263 ; original en latin.) — Investissement fait en la justice de Saconin, de vignes et terres acquises par Denis Michon, curé de Saconin et religieux de Saint-Jean-des-Vignes. (26 octobre 1505.) — Constitution faite en faveur dudit Michon, par Philippe de Ciry et Marie Dienet, sa femme, d'un surcens de 32 sous parisis. (14 août 1514.) — Baux de maisons, terres, jardins, vignes, et du clos Saint-Jean, situés à Saconin et Mercin.

H. 1247. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1705-1785. — Saint-Agnan et Celles. — Baux de masure, terres, prés, bois et pâtures, faits à Robert Guyon, Étienne Jarrot, Robert Gautier, Jean-Baptiste Gaullier.

H. 1248. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1520-1787. — Saint-Bandry. — Constitutions et reconnaissances de rentes au profit de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes sur des maisons, prés et jardins. — Baux de terres, prés, bois et maisons, cens et rentes, faits à Gabriel Charpentier, Pierre Leprince, Henri Blanchart, François Moutonnet, notaire à Senlis, Toussaint Priche, maréchal-ferrant, Joseph Brayer, tisserand, Henri Thibou, tailleur d'habits, etc.

H. 1249. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier,

1409-1760. — Saint-Pierre-Aigle. — Arpentage et baux de la ferme de Traslon, de terres, maisons et jardins, faits à Colart Agasse, Martin Lesergent, Gillebin Cochet, Jacques Maugre, Antoine de Montigny, Louis Judas, Henri de Hermant, écuyer, seigneur de Grandmaison et de Saint-Pierre-Aigle, Étienne Lévesque. — Obligations à surcens.

H. 1250. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1279. — Saulchery. — Donation faite devant l'officialité de Soissons par Jean des Bois et Jeanne, sa femme, à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes et au curé de l'église paroissiale de Charly, d'une maison sise à Saulchery. (1279, dimanche après la fête de Saint-Martin.)

H. 1251. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1525-1786. — Septmonts. — Vente faite à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes par Pierre Lemoine, vigneron, et Antoinette Lourdel, sa femme, de terres, vignes et bois. — Baux de ces immeubles faits à Antoine Debéthune, Thomas Pinart, Charles Huot, Antoine Juvigny, François et Nicolas Lolliot.

H. 1252. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1704-1785. — Sermoise. — Baux d'un pré faits à Toussaint et François Lucas.

H. 1253. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1689-1787. — Tartiers. — Arpentage et baux de terres, prés, vignes et jardins faits à Jean Desquiré, Jean Sury, Étienne Defleine.

H. 1254. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Tréloup. — Bail de vigne fait à Antoine Gilbert.

H. 1255. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1484-1787. — Vailly. — Baux du moulin de Saint-Pierre, de jardins et vignes, faits à Guillaume Duquesnoy, Jean Marin, Pierre Desprez, Jean Coqu, Claude Marin, maréchal-ferrant, Pierre Marin, cordier, Pierre Marchant, Pierre Bocquet, Gervais Charpentier.

H. 1256. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1619-1742. — Vaurezis. — Baux d'un pré faits à Sébastien Petit, receveur du comté de Soissons, Pierre Hastrel, huissier au bailliage provincial et siège présidial de Soissons, Étienne Barrat, huissier, Jacques Delaval, Nicolas Vincent, Charles Dury, Guillaume Jolly, Adrien Lebrun, Alexandre Gouy.

H. 1257. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1498-1772. — Vauxbuin. — Baux de maisons, jardins, vignes, terres, prés et bois, faits à Jean Poussin, Antoine Bazin, Denis Bournon, François Lelong, Philippe Prévost, Claude Battefort, Pierre et Toussaint Prévost, Pierre Boullye, notaire royal, Pierre et Gilles Battefort, Jacques Merlier, Philippe et François Battefort, Gervais Blot. — Obligations à surcens.

H. 1258. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1590-1785. — Venizel. — Baux de bois faits à Antoine Ladmiral, Barnabé Lévesque, Jean de Montigny, Pierre Bertin.

H. 1259. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1599-1788. — Vic-sur-Aisne. — Baux de terres faits à Adrien Picart, notaire royal, Jean Delabarre, Henri Carlier, Gilles Vignier, greffier de la châtellenie de Vic, Simonne Desjardins, sa veuve, François Duprez.

H. 1260. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1482-1785. — Vierzy. — Baux de maison, jardin et terres faits à Jean Levasseur, Jean Lefèvre, drapier, Guillaume Darsonval, Nicolas Alnequin, écuyer, Pierre Carrier, Jean Collain, Jean Tournemolle, etc.

H. 1261. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1520-1786. — Villeneuve-Saint-Germain. — Baux de terres, prés, vignes et bois, faits à Guillaume et Gervais Lévesque, Gervais Raverdy, Louis Delaporte, Michel Bonnart, Barthélemy Lebœuf, Georges Mesnard.

H. 1262. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1622-1669. — Villers-Hélon. — Baux d'une ferme, de maison, grange, cour, jardin, terres et prés, faits à Germain Cuvillier, Jean Gauldechaux, Antoine Varminiville, Maurice Thuillier.

Abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye de Soissons. (Hommes.)

H. 1263. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier ; reliure en veau.

1142-1771. — Inventaire des titres des biens et droits de la mense abbatiale de Saint-Crépin-en-Chaye, rédigé au XVIIIe siècle.

H. 1264. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier ; reliure en veau.

1142-1771. — Double du même inventaire.

H. 1265. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1768-1787. — « Relevé sur les titres, des maisons « et héritages qui sont dans la censive de la seigneurie « de Saint-Crépin-en-Chaye, qui a droit de haute, « moyenne et basse justice ». Copies de baux d'immeubles situés à Soissons, Belleu, Billy.

H. 1266. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1626-1786. — Braye, Crouy, Clamecy. — Baux de terres, vignes et prés faits à Jean Duriez, Claude Nouvian, Étienne Moisnet, François Ponthieu, Nicolas Scellier, Nicolas Lévesque.

H. 1267. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1503-1780. — Chavigny. — Arpentage et baux des moulins à eau faits à Jean Lévesque, Jean Vermand, Sébastien Basselier, Jean et Antoine Picard. — Baux de maison, terres et jardins, faits à Jean Joly, Isaac Dufaye, Antoine Carlique, Nicolas Ivain, maître d'école, François Fripier, Nicolas Vincent.

H. 1268. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1619-1787. — Chouy. — Baux de maison, jardins et prés faits à Quentin Villain, Robert Marchand, François Roze, Jean Évrard, Guillaume Petit, Pierre Gaillard. — Arpentage de ces immeubles.

H. 1269. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1519-1777. — Crouy. — Baux de terres, vignes et bois, faits à Guille Bayart, Jean Gaillart, Martin et Grégoire Judas, Antoine Garçon.

H. 1270. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1410-1789. — Cuffies. — Arpentages et baux de terres, vignes, prés, maisons, loués à Jacques Padieu, Nicolas Roger, Toussaint Caron, Hugues Crespeau, Jean Geoffroy, Pierre Lévesque, Nicolas Dubuisson, Nicolas Vincent, François Rochart, Jean Nouvian, François Jolly, Simon Rochard, Théodore Nouvian, etc.

H. 1271. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1687-1788. — Cuizy-en-Almont. — Arpentage et baux de maison et terres louées à Jean Dudon, Claude Lebigre, Nicolas Benoit.

H. 1272. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1707-1787. — Fourdrain. — Baux des biens du prieuré de Saint-Lambert, consistant en maison, enclos, jardins, prés, bois, terres et droits de dîmes, loués à Louis Itasse et sa veuve, François Desmaret, Adrien Benard, Claude Durand, Philippe Laffaux, Jean-Baptiste Barbier.

H. 1273. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1268-1787. — Juvigny. — Donation faite sous le sceau de l'officialité de Gui de Pileo, archidiacre de Soissons, par Gui de Kamas, chevalier, et Mathilde, sa femme, à l'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye, de 4 essins de terres labourables, mesure de Coucy, sises à Juvigny, lieudit à la Cruette. (Janvier 1268-9 ; original en latin.) — Bail de la ferme seigneuriale de Beaumont, fait à Pierre-Marc Ferté, le 24 décembre 1787.

H. 1274. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier, dont 5 plans.

1241-1778. — Nampcel (Oise). — Donation faite par Renaud, châtelain de Coucy, aux curés de Nampcel, d'une parcelle de terre sise auprès de leur cour. (Mai 1241 ; original en latin.) — Attestation par Jean, écuyer, seigneur de Nampcel, que Marie, dite prévôte de Nampcel, a donné à l'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye une vigne lieudit au pré. (Novembre 1295 ; original en langue vulgaire.) — Attestation faite par Gobert Paillars, chevalier, sire de Nampcel, que Miles de Bourdel et Gile, sa femme, ont donné à ladite abbaye le huitième d'une terre lieudit en Bourdel. (Août 1313 ; original en langue vulgaire.) — Donation faite à ladite abbaye par Pierre Mellos, clerc, et sa femme, de 2 essins de terre lieudit à la Behette. (1320, mardi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul.) — Baux, arpentages et plans d'une ferme dite la maison de Chaye, avec ses dépendances, louées à Louis Lebrasseur, Jean-François Bigot de Bernière, prieur curé de Nampcel, François Évrard. (1601-1778.)

H. 1275. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778. — Pasly. — Procès-verbal d'arpentage de deux pièces de terre.

H. 1276. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1554-1709. — Vaudesson. — Baux de terres et prés faits à Michel Cornu, Mathieu Bourlette, Charles Chrestien, Étienne Léger, Thomas Leblanc.

H. 1277. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Villemontoire. — Baux faits à Pierre-Joseph Picot des droits de mairie, de justice, censives et autres droits seigneuriaux, de terres et de prés.

H. 1278. (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 12 pièces papier.

1527-1789. — Villeneuve-Saint-Germain. — Baux d'une pièce de terre faits à Jean Josse, Denis Ladvocat, Denis et Jean Remond, Jean Lecomte, Germain Archin, François Flamain, Louis et Germain Raverdy.

H. 1279. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1648-1788. — Vregny. — Baux de deux pièces de terre faits à Philippe Notta, Jacques Notta, Michel Richard.

ABBAYE DE SAINT-LÉGER DE SOISSONS. (HOMMES.)

H. 1280. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1612-1781. — Baux généraux des biens et revenus de la mense abbatiale de Saint-Léger, faits à Nicolas Charpentier, Claude Demonceaux, contrôleur du prêt et droit annuel de la Généralité de Soissons, Antoine Aubert. — Le bail de 1618 est fait moyennant 900 livres tournois et 1 muid d'avoine mesure de Soissons. L'abbé reçoit en avance 900 livres « pour estre emploiées aux reffections les plus nécessaires ».

H. 1281. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 107 pièces, papier.

1544-1787. — Soissons. — Baux de maisons et jardins ; obligations à surcens sur des maisons situées rues Pisseloup, des Framboisiers, Frisebois, des Rats, de la Paux, Bara, place du Grand Marché, aux faubourgs de Saint-Crépin-le-Grand et de Saint-Médard.

H. 1282. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1669-1785. — Arpentages et baux de terres et jardins situés à Acy ; — de maison, prés, terres, vignes et bois sis à Belleu et Courmelles ; — de terres et vignes sises à Berzy-le-Sec, louées à Barthélemy Carrelet du Rosay, docteur de Sorbonne, doyen du chapitre de Soissons, Nicolas Dumont, Pierre Bonnemy, etc.

H. 1283. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1536-1787. — Baux de maison, jardin, terres, prés et bois situés à Beugneux ; — d'une pièce de terre sise à Bucy-le-Long ; — de terres sises à Compiègne (Oise), louées à Jacques de Canu, brigadier des chasses de la capitainerie de Compiègne ; — de terres situées à Clairoix, Bienville, Ribécourt (Oise). — Arpentage de moulin, jardin, terres et prés sis audit Clairoix, et de terres à Ribécourt. — Obligations à surcens sur un terrain sis à Chavigny, destiné à l'établissement d'une cave, sur une carrière lieudit à la Molière, un jardin et des terres nouvellement défrichées.

H. 1284. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1585-1785. — Courmelles. — Baux et arpentages de prés loués à Nicolas Lévêque, Pierre et Jean-Baptiste Damleu, Nicolas Dorlens, André Benoist, Jean Lecomte, Vincent Lavocat, Charles Froment, Jean Charpentier, Pierre Tonnellier, Louis Bocquet, François Brismontier, Claude Herbelot, Étienne Hautecourt, Simon Blondela, etc.

H. 1285. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1510-1788. — Baux de terres et vignes situées à Crouy et Bucy-le-Long, faits à Jean Judas, Jean Bricotteau, Claude Delaplace, Jean Brodin, François Duru ; — de terres et prés sis à Cuffies, faits à Jean Padieu, Sébastien Lepage, Antoine Brocheton. — Obligations à surcens.

H. 1286. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1690-1786. — Baux d'un pré situé à La Ferté-Milon. — Constitution d'un surcens de 5 livres et une poule sur une maison et un jardin sis à Laffaux, appartenant à Charles Desboenes ; obligation à ce surcens par Sébastien Chétiveau. — Donation faite par Jean Gaigne à l'abbaye de Saint-Léger, d'un surcens de 50 livres sur une maison et des terres sises à Landricourt et Leuilly. (20 mai 1690.) — Baux de ces immeubles faits à Antoine Menu, Jean Sandron, Antoine Dufresne, Pierre Boullenois, Jacques Flavigny, Louis Delettre, etc.

H. 1287. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1595-1787. — Obligations à surcens sur des maisons et héritages situés à Mercin. Baux d'une maison faits à Marie Volant, veuve d'Albin Burquet. — Obligations à un surcens de 8 livres sur une maison et dépendances, sises à Missy-sur-Aisne, par Jean Touzet et Nicolas Froment. — Bail de la ferme de Chavigny, sise à Montgobert, fait à Jean-Pierre Bergeron.

H. 1288. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1762-1788. — Baux de terres situées à Nampcel (Oise), faits à Paul Binant. — Bail de la ferme du Prieuré, située à Nouvion et Vingré, fait à Jacques Dusellier.

H. 1289. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1507-1784. — Obligations à un surcens de 15 livres sur des maisons, jardins et vignes sis à Pargny. — Baux de vignes situées à Pasly. — Baux de masures, terres, vignes, îles et prés situés à Pommiers.

H. 1290. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1763-1783. — Baux de terres et prés situés à Royal Lieu, Saint-Germain et Pontpoint (Oise), faits à Pierre Macrez et Jean-Louis Desmarets.

H. 1291. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1565-1790. — Obligations à un surcens de 4 livres 15 sous sur des maison, jardins et terres sis à Saconin. — Baux de 12 essins de terre à Saint-Pierre-Aigle, lieu-dit en Chafosse ; — de maison, jardin et terre sis à Tannières ; — d'une pièce de terre située à Trosly-Breuil (Oise.) — Donation faite à l'abbaye de Saint-Léger par Pierre Senault et Jacquette David, sa femme, de 7 arpents de terres et prés, sis à Soucy et Puiseux, à charge par ladite abbaye de célébrer annuellement quatre saluts avec bénédiction (28 avril 1724.) — Bail de ces immeubles fait à Firmin Guichon, curé de Montgobert.

H.1292. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1585-1785. — Baux d'un pré situé à Vauxbuin, faits à Jean-Charles Guilbert, François Laloy ; — de terres situées à Venette (Oise), faits à Marie-Marguerite Coqueret, veuve de Jean-Louis Guibout, brasseur ; — de maison, terres, vignes, prés, bois et savarts sis à Wissignicourt, faits à Claude Huttin, Claude Cotte, huissier, François et Pierre Dufresnoy, François Lefebvre, tonnelier.

ABBAYE D'ESSOMMES. (HOMMES.)

H. 1293. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1626-1761. — Baux des revenus de la mense abbatiale d'Essommes, faits à Jacques de Lugny. — Baux faits par celui-ci de terres et prés sis à Essommes. — Le bail de 1626 est fait moyennant 2800 livres tournois et une queue de vin clairet du meilleur du cru.

H. 1294. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 9 pièces, papier.

1169-1541. — Essommes. — Charte par laquelle André, seigneur de La Ferté-Gaucher, désirant mettre fin à diverses altercations suscitées entre lui et Gautier, moine de Saint-Médard de Soissons, prévôt d'Essommes, à l'occasion de divers défrichements effectués par lui et les habitants d'Essommes, qui échappaient ainsi à la perception des droits de gruerie du bois de Triangle, reçoit de l'abbaye d'Essommes une somme de 40 sous et consent à la démarcation de sa censive. (1169 ; original en latin ; sceau équestre dudit André.) — Constitution faite sous le scel de la prévôté de Château-Thierry, en faveur de l'abbaye d'Essommes, par Jean d'Hautevesne, chevalier, Jean d'Hautevesne, écuyer, et Simon d'Hautevesne, d'une rente de 10 setiers et un pichet de blé, mesure de Gandelu, sur la grange de Triangle, et d'une autre rente d'un setier de blé, mesure de Château-Thierry, sur une terre, moyennant 105 livres tournois. (1304-5, jeudi après les Brandons.) — Constitution faite sous le scel du bailliage de Vermandois, à Laon, par Jean de Conflans, chevalier, seigneur de Vieils-Maisons, en faveur de ladite abbaye, d'une rente de 10 setiers et une mine de blé, mesure de Château-Thierry, sur la grange de Triangle, moyennant 32 florins francs d'or reçus comptant. (1362, jour du Saint-Sacrement.) — Constitution en faveur de la même abbaye par Jehannesson, d'un surcens de 20 sous sur une maison et un jardin sis à Triangle. (11 juin 1476.) — Donation faite à l'abbaye d'Essommes par Hubert Bouchet et Pierrette, sa femme, de *plusieurs héritages* sis à Triangle. (10 janvier 1500-1.) — Ventes faites à ladite abbaye de maison et terres sises à Triangle, par Simonne, veuve de Jean Le Thieullier, Jean Delorme et Gilles Joly. (1500-1529.) — Délivrance faite à ladite abbaye d'une rente de 10 sous tournois, léguée par Oudenette, femme de Jean Toussirot, sur des terres et jardin sis à Triangle. (29 décembre 1541.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 1295. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1191-1736. — Essommes. — Charte par laquelle Guillaume, archevêque de Reims, cardinal de Sainte-Sabine, donne à l'abbaye d'Essommes la terre qu'il tenait audit Essommes du chapitre de Saint-Martin de Tours. (Février 1190.) — Donations faites sous le scel de la prévôté de Château-Thierry à ladite abbaye : par

Marie Durocher, d'une pièce de terre sise à Essommes, lieudit à la Pointe, tenant à la rivière de Marne et au chemin royal d'Essommes à Château-Thierry, avec une saulsaie contigüe à cette pointe, et d'une masure, à la charge de service religieux ; (28 jauvier 1397-98 ;) — par Perrin Ourcel, et Agnès, sa femme, de leurs meubles et héritages ; (21 janvier 1437-8.) — Cession faite à la même abbaye par Claude Boyot, de deux terres sises à Essommes, lieudit Fosse Bataille, en échange de terres lieudit au Moncet ; (17 avril 1736.) — Donation faite devant l'officialité de Soissons par Simon de Villanteuse et Marie, sa femme, à ladite abbaye, de 14 arpents de terre, lieudit le Long Aulnois, à Essommes. (1301, dimanche de *Reminiscere.*) — Reconuaissance faite par Jean Pouplin, qu'il est propriétaire d'une maison et de terres sises à Essommes, lieudit les Rochets, chargées d'un surcens de 50 sous. (14 décembre 1535.)

H. 1296. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1320-1536. — Essommes. — Ventes de vignes faites à l'abbaye d'Essommes par Clément Baguière et Aslis, sa femme, Jean Nisart et Collette, sa femme, Étienne Bardot, Gilles Bonvarlet ; (1320-1443 ;) — de trois petites masures et d'un jardin, par Simon Loyseau ; (15 octobre 1523.) — Cession faite à ladite abbaye par Agnès, veuve de Poussot Lollier, d'un surcens de 15 sous tournois constitué sur des terres et vignes ; (1347, mardi après la Toussaint.) — Abandon fait par Thibaut de Cesy et Jeanne, sa temme, au profit de ladite abbaye, de maison, jardin et verger ; (1365, lundi après la Saint-Barthélemy, apôtre.) — Donation faite par Jeanne. reine de France et de Navarre, aux Cordeliers de Nogent-l'Artaud, de la seigneurie de Vaux, Monneaux, Montcourt et Crogy ; (2 décembre 1355.) — Cession de ladite seigneurie faite à l'abbaye d'Essommes par les religieux de Nogent-l'Artaud, en échange de 15 arpents et demi de prés en la prairie de Château-Thierry ; (11 août 1509.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 1297 (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1360-1503. — Essommes. — Donations faites à l'abbaye d'Essommes : par Marguerite, veuve de Guillet Crounie, de ses droits sur 22 perches de bois lieudit ès Concrois ; (1360, jeudi avant la Chandeleur ;) — par Marie de Monceaux, d'un surcens de 15 sous, à charge de faire mettre une lampe en l'église d'Essommes, devant l'autel Notre-Dame ; (1360, samedi avant la micarême ;) — par Jean de Crogy et Jean de Vaux, de plusieurs prés ; (1401, jeudi après l'Ascension ;) — par Jeanne, veuve de Louis David, de 6 quartiers de bois lieudit en Clérembaut ; (17 décembre 1429 ;) — par Guillion Naudet, de masure et *héritages ;* (1503.) — Vente faite à Jean Mauguin, boucher, par Pierre d'Essommes, écuyer, en son nom et comme se portant fort de Jeanne et Rose, ses sœurs, de 28 arpents de bois en une pièce, près du bois Blanchart, moyennant 38 livres tournois payées comptant. (18 décembre 1386.) — Prise à surcens de 27 arpents de bois en deux pièces sises au bois Blanchart. (26 juillet 1415.) — Cessions faites à l'abbaye d'Essommes : par Vuillequin Lequeux, cordonnier, d'un quartier de bois lieudit en Concrois, en échange d'un demi-arpent et 6 perches de jardin ; (4 mai 1422 ;) — par Jean Gruyer et Agnès, sa femme, d'un surcens de 10 sous sur des immeubles sis à Crogy, en échange d'une maison sise à Château-Thierry ; (6 novembre 1484.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 1298. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1498-1535. — Essommes. — Donation faite sous le scel de la prévôté de Provins, à l'abbaye d'Essommes, par Jean Froment, licencié en droit, lieutenant audit Provins, et Jeanne de Clamanges, sa femme, de masures, terres, prés et bois situés aux Rochets. (25 avril 1498.) — Baux de ce domaine faits à Jean Bordier, Berthelot Poupelin, Simon Hamon, Gamet Corbillon, Ferrand Liège, Jacob Dupré. — Vente faite à Martin Gagnin, curé de Saint-Martin de Château-Thierry, par Étienne Dardel, de 9 arpents de terres en friche, lieudit le bois des Rochets ; (7 juin 1516.) — Cession faite à l'abbaye d'Essommes par Nicolas Lenoble et sa femme, d'un surcens de 20 sous tournois sur 7 arpents de terres aux Rochets. (11 février 1535.)

H. 1299. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1514-1529. — Essommes. — Vente faite à l'abbaye d'Essommes par Étienne Sauvigne de 3 quartiers de pré sis à Monneaux. (10 juin 1514.) — Donation faite à ladite abbaye par ledit Sauvigne, de terres et prés sis audit Monneaux, lieudit au Closel. (12 août 1521.) — Obligations en faveur de ladite abbaye par Jean Léger, tuilier, an paiement de diverses sommes et à la livraison de plusieurs milliers de tuiles. (1520-22.) — Vente faite à l'abbaye d'Essommes par Philippe Plansson, prêtre à Azy, en son nom et comme se portant fort de Jeanne, veuve de Jean Bourdin et autres, de 10 quartiers de bois taillis, lieudit au bois du Loup. (27 novembre 1528.) —

Adjudication faite à ladite abbaye des immeubles provenant de la succession de Gilles Sallyot. (1729.) — Notes analytiques de ces documents.

H. 1300. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1404-1776. — Essommes. — Baux de maisons, terres et tuilerie, situées à Triangle et Thiollet, faits à Jacques Lefebvre, Jean Hédouin, Yves Deparis, Thierry Garnot, Jean Lepetit, Colin Ballossier, Pierre Megret, Jean et Nicolas Bailleux, Thierry Lévesque, Jean Bernard, Jacques Cochet, Claude Crapart, Simon Delizy, etc.

H. 1301. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1518-1786. — Essommes. — Baux de maisons, terres, vignes, jardins, prés et oseraies, faits à Pierre Desbordes, Michon Lambert, Robinet Hélie, Laurent Lenoble, Crépin Dubuisson, Pierre Gaillard, Jean Huet, Jean Dupré, Nicolas Cheron, Jean Gallien, Marguerite Maillefer, Antoine de Brécy, Crépin Leclerc, François Planson, Nicolas Lecointre, etc.

H. 1302. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1632-1762. — Essommes. — Baux de la ferme de la Basse-cour de l'abbaye d'Essommes, consistant en 78 arpents de terres et prés, faits à Jacques Rogier, Antoine Lucas, Jean Lheureux, Nicolas Lefebvre, Noël Desmarest, Pierre Borniche. — Procès verbaux d'arpentage de cette ferme.

H. 1303. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1381-1756. — Essommes. — Constitutions de rentes et obligations à surcens sur des immeubles, au profit de l'abbaye d'Essommes, par Jean de Mars, Jean Guilliet, Jacquet Vincent, Robin Colier et sa femme, Jean Perotin, Michon Grollier, Jean Tizon, Jean Briet, Joseph Brunel, Étienne Pitié, Jean Richer, Clément Droart, François Gosnet, Pierre Michelet, Nicolas Lambert, etc.

H. 1304. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1400-1616. — Essommes. — Constitutions de rentes et obligations à surcens sur des immeubles au profit de l'abbaye d'Essommes, par Denis Liégier, Michelet Caubry, Nicolas Roussel, Pierre Gallien, Jean Charpentier, Jeannesson Theulier, Pernet Briet, Nicolas Lefort, Jean Dubuisson, etc.

H. 1305. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1508-1776. — Essommes. — Constitutions de rentes et obligations à surcens sur des immeubles au profit de l'abbaye d'Essommes, par Bastien Garrot, Guillemin Geollier, Martin Raoul, Pierre Huet, Michel Penart, Pierre Blanchart, Toussaint Gibert, Gilles Prioult, Nicolas Benart, Jean Chevallier, Jean Lefebvre et sa femme, etc.

H. 1306. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1396-1768. — Obligations à surcens : par Pierre Fervatte, sur une pièce de terre et une masure à Azy, lieudit la Grange dimeresse ; (21 janvier 1396 ;) — par Job Millé et ses enfants, de 4 setiers de grains sur des immeubles sis à Baulne ; (1636-1712 ;) — par Pierre et Jean Gosuet, Étienne Follet, de 6 livres sur une maison et des terres à Bézu-Saint-Germain ; (1656-1702 ;) — par Marie Fays, veuve de Jean Guyotier, de 10 sous tournois sur une pièce de terre à Blesmes, lieudit le Genévrois ; (1672.) — Baux viagers de vignes et savarts sis à Azy, faits à Perrinet Rehoust et Gervais Noël. (1398-1491.) — Baux de dîmes en blé et vin d'Azy-Bonneil, faits à Sanson Lecointe et Sanson Sconin ; (1681-1696 ;) — de terres sises à Bézu-Saint-Germain, faits à Marie Josset, femme Waternel, Antoine Waternel. (1759-1768.)

H. 1307. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1270-1778. — Bonneil. — Charte par laquelle Jean, abbé de Chézy et Pierre, doyen de la chrétienté de Château-Thierry, attestent qu'Isabelle Papelarte a donné à l'abbaye d'Essommes deux pièces de vigne. (Septembre 1270.) — Baux de terres et vignes faits à Thiébaut Maigot, Robin Lombart, Pierre Pappelard, Sanson Charpentier, Richard Piedneuf, Guillaume Hardy, Pierre Lecointre, Pierre Judas, maître chirurgien, Laurent et Thomas Gaillard. (1384-1778.)

H. 1308. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1510-1763. — Bonnes. — Baux de terres, vignes et prés faits à Gilles Trichet, Oudin Escurion, Louis Topin, Antoine Toulotte, Pierre Chain, Louis Bailleux, François Jolly, Denis Mouy. (1510-1763.) — Reconnaissances de cens et surcens dus à l'abbaye d'Essommes, et ventes par des habitants de Bonnes, de maisons chargées de cens envers ladite abbaye. (1555-1692.) — Testament olographe par lequel Nicole Niclotte, femme de Jean Guiart, lègue à l'église et au prieur curé de Bonnes 6 perches de vigne. (9 janvier 1660.)

H. 1309. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1355-1617. — Obligations à surcens sur des terres, jardins et prés sis à Bouresches, par Roger Destouches, curé de Bouresches, et Colinet Gautier. (1482-1495.) — Donation faite à l'abbaye d'Essommes par Pierre de Nelle, curé de Brasles, de cellier, grenier, terres et prés sis à Brasles. (1355, jeudi après Saint-Éloi.) — Obligations à surcens constituées sur des maisons, jardins et prés sis audit Brasles, par Henri Plappier et Jeannette, sa femme, Josse Warnequin, curé de Brasles, Blaise Choquet, Pierre Fourdrin. (1482-1617.)

H. 1310. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 23 pièces, papier, dont 4 plans.

1267-1693. — Château-Thierry. — Cession faite à l'abbaye d'Essommes par Thibaut, roi de Navarre, de 85 arpents du bois des Rochets, sous réserve de droits de garenne, chasse et garde, en échange de 225 arpents dans celui de Barbillon, d'un cens de 6 sous tournois et de services religieux. (Mars 1267-8.) — Donation faite à ladite abbaye par ledit Thibaut, de 28 arpents du bois des Rochets, sous la réserve des droits de garenne, garde et justice, et d'une rente de 10 livres que ladite abbaye percevait sur le péage de Coulommiers. (Mars 1269-70.) — Donation faite à la même abbaye par Pierre Joseph, bourgeois, de 15 arpents du même bois, et ratification par Jacquette Despois, femme du donateur. (1499-1500.) — Vente faite à l'abbaye d'Essommes par Pernet Robin, de 5 arpents et demi de bois, lieudit le Champart, tenant au bois des Rochets et au grand chemin de Gandelu. (28 mars 1510.) — Plans, arpentages et récolements des coupes de ce bois. (1626-1693.) — Constitution au profit de l'abbaye d'Essommes, par Colard et Jean, fils d'Odon, écuyer, d'une rente de 14 setiers de blé sur le moulin Choisel, sis au dessous de l'église Saint-Martin. (Avril 1271-72 ; jeudi après les Rameaux.)

H. 1311. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1292-1777. — Château-Thierry. — Attestation par le doyen de la chrétienté de Provins et Guillaume de Saint-Marcel, maire de cette ville, que Guillaume Eschiguarz a, en leur présence, vendu à Emeline d'Essommes, veuve du seigneur de *Mosnellis* (Monneaux ?), un pré en franc alleu. (Octobre 1292.) — Ventes faites à l'abbaye d'Essommes : par Gautier de Châtillon, de 23 arpents de pré en franc alleu, dit les prés de Classy ; (1342 ;) — par Marie du Rochier, femme d'Adam Noël, d'un pré sis en la prairie de Château-Thierry, au dessous de Bonneil ; (16 novembre 1405.) — Baux d'un jardin sis en la grande rue au faubourg de la Madeleine, faits à Jean Cousinet, maître chirurgien et barbier ; obligations à surcens sur ce jardin par les héritiers Boyot et Vassart, Gabriel Revel, maître peintre et vitrier, Marie-Françoise Laurent, veuve de Charles-Antoine Émery, décédé cavalier de maréchaussée. (1561-1777.) — Bail fait à Crépine Michon, veuve de Pierre Leleup, de maison et dépendances sises à Château-Thierry. (12 novembre 1624.)

H. 1312. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1300-1750. — Château-Thierry. —Donation faite à l'abbaye d'Essommes par Jean Escalon, curé de Saint-Crépin et doyen de la chrétienté de Château-Thierry, de vignes lieudit Bracon. (1300.) — Obligations à surcens sur des vignes et jardins, par Jeannin Bouyot, Jeannin Pascot et Jeannette, sa femme, Michon Santé, Gillot Carrier, Jean Hanot, boucher, Remi et Nicolas Gaullier, Claude Richart, Jean Michet, (1501-1750.) — Attestation par Gérard *de Collanduno*, archidiacre de Brie en l'église de Soissons, que Jean Escalez, doyen de la chrétienté de Château-Thierry, a testé en sa présence et donné à l'abbaye d'Essommes sa maison de Crèvecœur, sa vigne de Bracon et sa terre de Long-Aulnois. (1302.) — Baux de ces immeubles faits à Jean Berthault, prêtre, Gilot de Vaugermé, Guillaume Souverain, Jean Raulin, Nicolas Champion, Charles Derveau. (1339-1699.)

H. 1313. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1330-1623. — Château-Thierry. — Vente faite à l'abbaye d'Essommes : par Érars de Comin, écuyer, d'une maison provenant de Bertrand Leclerc ; (1330, jeudi jour de Saint-Sulpice ;) — par Jean Gautier de Crogy, d'une pièce de terre contenant 9 quartiers et 18 perches, lieudit la Vignotte ; (1365.) — Approbation par Robert de la Boe, clerc, et Jeanne, sa femme, de legs fait à ladite abbaye par Jeannesson Turrin, d'un surcens de 48 sous tournois sur une terre lieudit à La Motte. (7 avril 1364.) Vente faite à la même abbaye par Denison, veuve de Noël de Vertus, de 9 perches de terre au même lieudit. (10 mai 1525.) — Constatation par Simon Foison, bailli de Crécy-en-Brie, que Jeannette La Viverette, jadis femme de Jean Baudechon, a légué à l'abbaye d'Essommes un surcens de 100 sous tournois à percevoir sur une maison sise devant la ruelle des Moulins et sur une autre lieudit au Mouton, à charge de services religieux. (15 décembre 1350.) — Prise à surcens de ces immeubles par Pernet Lefebvre. (26 juillet 1468.) — Obligations à surcens sur des terres sises au terroir de Saint-Martin. (1403-1623.)

H. 1314. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1405-1549. — Château-Thierry. — Donation faite à l'abbaye d'Essommes par Guibert Ouquere et Guiote, sa femme, de maison sise au coin de la ruelle de la Loi, à charge de services religieux. (20 juillet 1405.) — Abandon fait par Gérard, abbé d'Essommes, à ses religieux, de cette maison, d'autres maisons et de divers héritages sis à Clignon, en compensation de 250 écus d'or que cet abbé devait dépenser pour la construction d'un bâtiment nécessaire auxdits religieux, et ratification de cet abandon devant Victor, évêque de Soissons. (8 septembre et 4 octobre 1406.) — Abandon fait par Jean Berthemet, maréchal-ferrant, et Jacquette, veuve de Colin Berthemet, au nom des enfants de ce dernier, à Jean Gallien, couturier à Château-Thierry, et Jeannette, sa femme, de moitié d'une maison indivise à l'encontre de ladite Jacquette, à charge de payer un surcens de 60 sous à l'abbaye d'Essommes. (22 avril 1485.) — Vente de cette maison par ledit Gallien à Noël Lucas. (17 septembre 1487.) — Reconnaissances dudit surcens par Jean Bonyot, Jean et Jacques Chardel. (1489-1549.)

H. 1315. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1407-1721. — Château-Thierry. — Donations faites à l'abbaye d'Essommes : par Raoulet Thiébault, de Nogentel, de la nue propriété de 5 quartiers et demi de pré tenant au rû de Nogentel, à charge de services religieux, et de participation aux prières et oraisons qui se disent tous les jours ; (28 mars 1407 ;) — par Jean Mauguin, dit Couillette, de 5 quartiers de pré en 3 pièces, à charge d'un obit annuel ; (17 septembre 1420 ;) — par Colart Jeannequin et Oudine, sa femme, d'une pièce de terre près de la Fosse-Bataille, à charge de services religieux ; (30 avril 1425.) — Obligations à surcens sur des maisons et jardins au faubourg de Saint-Crépin ; sur des terres et marais lieudit en Praillon. (1442-1721.)

H. 1316 (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1469-1599. — Château-Thierry. — Obligations à surcens sur une masure et un petit jardin sis à Courteau, par Jeannin Santé, Gillequin Gaillart, Pierre Santé ; (1469-1489 ;) — sur des terres, vignes, pré et droits de vicomté à Courteau, par Gillequin Petit, Gillet Brizion, Jean Gaillard, Gillet Gaulier, Jean Chauvet, Nicolas Petit, Claude Dubuisson, Jeanne Alliot, veuve de Nicolas Gaillard, et ses enfants ; (1474-1599.)

H. 1317. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1476-1500. — Château-Thierry. — Obligation à un surcens de 2 livres 17 sous 6 deniers tournois, par Adenet Dubois, sur une maison et un jardin sis au faubourg de Saint-Crépin, et un arpent de pré vers Nogentel. (2 juin 1476.) — Bail emphitéotique de 99 ans fait par l'abbaye d'Essommes à Nicolas Lemoyne et Perrette, sa femme, d'une *grande maison* dite maison de la Couronne, avec grange, colombiers, étable, cour et jardins, sis au faubourg de Saint-Crépin. (14 juillet 1500.)

H. 1318. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1503-1778. — Château-Thierry. — Baux de terres et prés faits à Michelet Moyat, Jean Doublet, Nicolas Thomé, Jean Maillefer, Ogier Pinterel, lieutenant du bailli de Vitry, Thibaut Barbier, Hennequin, avocat, Guillaume Crépin, boucher, Claude Renard, Nicolas Robaille, François et Nicolas Hardy, etc.

H. 1319 (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1504-1543. — Château-Thierry. — Vente faite à l'abbaye d'Essommes par Hucher Huyot, de 60 perches de bois et savarts au terroir de Courteau, près de la fontaine de Berosde. (28 février 1504.) — Cession faite à ladite abbaye par Méline, veuve de Jean Garin, de 5 sous tournois de surcens sur une masure sise au Buisson. (21 novembre 1515.) — Abandon fait à ladite abbaye, pour l'instruction de Blaise Bachelier, qui devait y prendre l'habit religieux, de moitié d'une maison près du château, de surcens sur des immeubles sis à Chierry et sur la seigneurie de Montigny, appartenant à Pierre de la Rue, et ses enfants. (10 mars 1517-18.) — Partage de maisons sises devant la porte du château, entre l'abbaye d'Essommes et Jean Bayon, laboureur. (20 juin 1520.) — Bail fait par ladite abbaye à Guillaume Willetocq, mesureur du grenier à sel, de maison près du château. (2 août 1520.) — Obligation à surcens sur une maison contigue à la chapelle Notre-Dame du bourg, par Jean Hubert, sergent à cheval du Roi au Châtelet de Paris. (9 janvier 1528.) — Échange de rentes sur des maisons, entre l'abbaye d'Essommes et Jean Alvequin, seigneur de Tannières, en son nom et comme garant de Jean Delahaye. (26 novembre 1543.)

H. 1320. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1528-1785. — Château-Thierry. — Baux de terres et vignes faits à Jean Deschamps, Alexandre Lorrin, Pierre Regnoult, Madeleine Dupré, veuve Michon, François Debussy, Pierre Dupuis, François Gaillard, Nicolas Gibert, Claude Besnard, Charles Chauvet, Claude Barbier, André Maillefer, Charles Verger. (1666-1785.) — Obligations à surcens. — Titres constitutifs de propriété de

terres et de surcens ; baux entre particuliers, d'immeubles situés en la censive de Courteau, appartenant à l'abbaye d'Essommes, et intéressant les familles Bataille, Planson, Thizon, Dupré, Ponart, Pisterel et Barbier. (1328-1693.)

H. 1321. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1318-1779. — Donations faites à l'abbaye d'Essommes par Renaud de Cerchamps, clerc, de terres, prés, bois, vignes, maison et grange situés à Chézy-sur-Marne. (1318-1328.) — Baux de terres et prés sis audit Chézy, faits à Jean-Nicolas Borniche, Denis Haulmont, Claude Renoult. (1669-1779.) — Obligations à surcens sur des terres, jardins et vignes sis à Chierry. (1600-1721.) — Baux de terres et prés situés à Étrépilly, faits à Jean Chauduon, Antoinette Huet, veuve d'Antoine Charbonnier, Henri Fournier. (1515-1707.) — Ventes faites par Laurent de la Chayenne et Emmeline, sa femme, à Jean Boilliaux, de maison sise à Gandelu, chargée d'un surcens de 30 sous envers l'abbaye d'Essommes ; (1352 ;) — par Étienne Letondeur à Jean de Blesme, religieux de ladite abbaye, d'une maison sise rue de Clignon ; (18 septembre 1417.) — Donations faites à ladite abbaye : par Jeannette, veuve de Colecon de Mongdelain, d'un surcens de 8 sous 4 deniers tournois sur une maison sise à Gandelu ; (24 avril 1377 ;) — par Gillon, femme de Jeannesson Barat, de moitié de maison et de jardins ; (15 décembre 1417.) — Obligations à surcens sur deux maisons sises audit Gandelu. (1480-1730.)

H. 1322. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1615-1778. — Baux de terres et marais situés à Licy-Clignon, faits à Jean-Étienne Auban, Henri Fournier et Jean-Marie Oliviéry, prieurs curés dudit Licy. — Arpentage et partage de terres et prés entre Louis-Jean-Baptiste Dessain, prieur d'Essommes, et Louis Viet, laboureur à Mareuil-sur-Ourcq. — Donation faite le 29 octobre 1733 par Claude et Nicolas Neveu à Jean-Étienne Auban, comme prieur curé de Licy-Clignon, d'un bâtiment sis à Clignon près de la chapelle Saint-Hubert, à charge de services religieux. — Obligations à surcens sur des vignes situées à Nanteuil-sur-Marne et Passy, par Barthélemy et Laurent Jannoteaux.

H. 1323. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1224-1758. — Nesles. — Charte de J. évêque de Soissons, attestant qu'Henri et Hugues, chevaliers de Nesles, ont fondé une chapelle à Cheminbaut, sous le vocable de la Trinité, et l'ont dotée d'une rente de 8 muids de blé méteil d'hiver, d'un muid d'avoine et de deux muids de vin, outre un pré, 4 arpents de terres pour l'entretien du chapelain, à la collation de l'abbaye d'Essommes. (Mai 1224 ; original en latin et copies.) — Charte de Nivelon, archidiacre de Brie en l'église de Soissons, relatant les conditions d'une transaction intervenue entre l'abbaye d'Essommes, la dame de Cheminbaut et ses fils, au sujet d'une rente de 10 muids de blé que cette abbaye réclamait pour le quart de la dîme de Nesles. (1244, octaves de la Toussaint ; original en latin.) — Notes sur la consistance des revenus de la chapelle de Cheminbaut. — Baux de masure, terres, prés et jardins de ladite chapelle. (1499-1758.)

H. 1324. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1507-1581. — Baux de prés, bois et terres sis à Nogent-l'Artaud ; — de maison située à Ronchères. — Obligation par Gilles Guerbette et Henri Charlier à un surcens de 2 setiers de froment sur des immeubles sis à Sommelans.

H. 1325. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1755-1772. — Voulton (Seine-et-Marne.) — Décret de suppression du prieuré de Voulton et de sa réunion à l'abbaye d'Essommes, par Paul d'Albert de Luynes, archevêque vicomte de Sens. (6 mars 1755.) — Confirmation de ce décret par le roi Louis XV. — Partage des revenus dudit prieuré entre Louis-François Noël de Christot, évêque de Séez, abbé de l'abbaye de Saint-Ferréol d'Essommes, et les religieux. (12 mars 1768.) — Projet d'approbation par lesdits religieux. — Nouvelle confirmation dudit décret par le roi Louis XV. (Septembre 1771.) — Sentence du Parlement de Paris ordonnant, avant faire droit, la communication à la cour d'un état détaillé des biens fonds et revenus à réunir à l'abbaye d'Essommes. (18 décembre 1771.) — Sentence d'enregistrement desdits décret et lettres patentes du Roi. (23 mai 1772.)

H. 1326. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1471-1769. — Voulton. — Délivrance faite par Artus de Guesne, écuyer, seigneur de Daoust, et Guyon de Doultes, écuyer, exécuteurs testamentaires de Perrot de Guesne, d'une rente annuelle d'un demi-muid de froment au prieur de Notre-Dame de Voulton, à charge de célébration d'anniversaire. (10 août 1471.) — Délivrance de legs fait audit prieur par Genenotte, femme de Pierre Regnier, d'une rente de 5 sous tournois. (20 octobre 1507.) — Baux de maisons, terres, prés

et jardins sis à Voulton, Provins, Saint-Martin-des-Champs, Villiers-Saint-Georges. — Arpentage de terres; constitutions de rentes ; obligations à surcens.

H. 1327. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1564-1577. — Voulton. — Bail fait à Jean Thévade, de deux arpents et demi de terres et prés sis à Grimbrois. — Échange de prés et terres entre Jean Legrand, prieur de Voulton et Nicole Janvier, écuyer, licencié-ès-lois, avocat à Provins. — Reconnaissance d'un surcens de 40 sous tournois, d'un cens de 6 deniers et 2 poules, par Denis Therode et Jean Guinant, envers le prieur de Voulton. — Déclarations d'immeubles faites au seigneur de Plessis-Poil-de-Chien par les censitaires.

DIOCÈSE DE NOYON.

ABBAYE DE SAINT-ÉLOI-FONTAINE DE CHAUNY. (HOMMES.)

H. 1328. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1656-1776. — Objets généraux. — Tableau des biens, revenus et charges, en argent et en nature, de la maison de Saint-Éloi-Fontaine, dressé sur les titres et sommiers de ladite maison, par Jean-Baptiste-Nicolas Jobart, prieur, le 1er janvier 1776. — Baux généraux des biens et revenus de cette abbaye, comprenant les moulins à blé et banaux de Chauny, fouleries à chanvre, à draps et à tan, deux moulins à huile, (1656-1729.) — Projet de partage des revenus de l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, entre l'abbé et ses religieux, conformément à l'arrêt du Grand Conseil du 17 Mai 1668. — Acte d'inhumation par le prieur de l'abbaye de Saint-Barthélemy de Noyon, visiteur des chanoines réguliers de la province de Champagne, du corps de Charles Daursigny, religieux convers, âgé de 65 ans, dans la chapelle de l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, le 14 février 1769.

H. 1329. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier, dont 2 plans.

1622-1778. — Procès-verbaux de visite, d'arpentage et de partage des bois de l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine. — Plans de ces bois dressés en 1643 et 1669. — Autorisations de coupes accordées par le Conseil d'État, et récolement de ces coupes. — Vente faite à ladite abbaye, le 4 juillet 1639, par Michel Sublet, seigneur d'Heudicourt, maréchal de bataille des armées du Roi, de 82 arpents 22 perches de bois situés dans le *Buisson des bois de l'abbaye.*

H. 1330. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1099-1548. — Copie collationnée en 1714, d'une charte par laquelle Baudouin, évêque de Noyon, donne aux chanoines de l'église de Chauny l'autel de Selaine. (1099.) — Copie moderne d'une sentence de la prévôté de Saint-Quentin, fixant le point d'eau de la rivière d'Oise à Chauny. (1407.) — Déclarations faites devant le bailliage de Chauny, au nom de l'abbé de Saint-Éloi-Fontaine, que les biens de l'abbaye sont en très grande partie situés dans le ressort du bailliage de Vermandois, et que déclaration des possessions de ladite abbaye, hors de ce ressort, sera faite pour éviter des saisies ; qu'au surplus ces biens ont été amortis en 1522 par le roi François 1er. (1547-1548.)

H. 1331. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1563-1646. — Ajournement de l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine devant le bailliage de Noyon, pour déduire les moyens d'opposition à la cession par François de Hangest, chevalier, seigneur de Genlis, au Roi, d'une rente de 162 livres 10 sous tournois au denier 12, à cause de l'achat de la seigneurie de Selaine et de terres à Caumont. — Vente de la seigneurie de Selaine à François de Hangest, seigneur de Genlis, moyennant 2450 livres tournois payables entre les mains du receveur de Vermandois, sur laquelle somme 980 livres ont été prélevées pour assurer le service d'une rente de 162 livres 10 sous tournois aux religieux de Saint-Éloi-Fontaine. (15 janvier 1563-4.) Ratification de cette vente par les religieux. (4 juin 1564.) — Requête en opposition desdits religieux à la validité de cette vente, sous le prétexte que le seigneur de Genlis n'en a pas fourni les deniers. (5 septembre 1564.) — Vente faite par ladite abbaye à Antoinette de Sépoix, dame de Deuillet, de ladite seigneurie de Selaine et de terres du marché de Caumont, moyennant 2028 livres tournois. (4 février 1577.) — Cession par Louis Chicoineau, abbé de Saint-Éloi-Fontaine, de ses droits de rescision de cette dernière vente à Jacques Tiersonnier, Jean Vuabert, marchands à Chauny, et Jorand de Vrevin, lieutenant général au bailliage de Chauny. (10 juin 1600.) — Instance introduite devant le Parlement de Paris par ladite abbaye contre Antoine d'Ardres, chevalier, baron de Cresecq, tuteur des enfants mineurs de François d'Ardres, chevalier, seigneur de Fécamp, héritiers de la dame de Deuillet, pour le paiement des frais de ladite rescision. (1600-1601.) — Abandon fait par Claude Sublet, abbé de Saint-Éloi-Fontaine, à ses religieux, du tiers des revenus du domaine de Selaine, dont jouissait alors la dame de Chamblay, à qui il

devait être remboursé ses frais, dépens et loyaux coûts, sauf remplacement en faveur dudit abbé. (1634.) — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant que le domaine de Selaine sera restitué par les héritiers de François de Haraucourt à ladite abbaye, moyennant remboursement. (15 mars 1642.) — Autorisation donnée aux religieux de Saint-Éloi-Fontaine par François Blanchart, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, supérieur général de la congrégation des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin en France, d'emprunter jusqu'à 10,000 livres pour le rachat des biens engagés, et notamment des domaines de Selaine, Marizel. (13 septembre 1645.) — Constitution par ladite abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, d'une rente de 333 livres 6 sous 8 deniers en faveur de Simon Delamarlière, moyennant une somme de 6,000 livres tournois avancée pour ledit rachat. (13 septembre 1645.) — Arrêt du Conseil d'État autorisant cette rentrée en jouissance, et lettres patentes du roi Louis XIV conformes audit arrêt. (29 mars-11 mai 1646.) — Quittance de 5269 livres 16 sous pour le rachat de ces domaines, donnée aux religieux de Saint-Éloi-Fontaine par les héritiers d'Antoinette d'Ardres, représentés par Gabrielle d'Ardres, veuve de Charles d'Haraucourt, baron de Chamblay, tutrice de Christine d'Haraucourt. (1er juin 1646.)

H. 1332. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1598-1679. — Chauny. — Baux du domaine de Selaine faits à Pierre Dubreul, Guillaume Gaudeffrin, Jean Vinchon, homme d'armes, Guillaume Crauet, Guillaume Defemy, Pierre Dufour, Antoine Bigand, Antoine Latruffe, Pierre Desmarest, Adam Bailly, Pierre Hambre, Étienne Mennessier, Pierre Dambre, Isaac Fresnoy, Louis Bordeau, Louis Grégoire et Claude Cocqu, Jean Levasseur, Jacques Boullanger, etc.

H. 1333. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1681-1789. — Chauny. — Baux du domaine de Selaine et de terres et prés faits à Jacques Chastelain, Barthélemy Grandin, Jean Boucher, Jacques Mallot, Charles Grégoire, Barthélemy Lalondre, Louis Bordenet, Jean Guilbert, Simon Lemaître. — Bail fait le 16 avril 1788, à Rosalie Marcelle, des moulins banaux, à blé et à huile de Chauny.

H. 1334. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1459-1778. — Chauny. — Constitutions de rentes et obligations à surcens sur des immeubles sis à Chauny, par Agnès, veuve de Pierre Martin, Pierre Lamand, Jean Grebert, Jean Loizon, marinier, André Cochet, Claude Grégoire, Jean Wisbecq, Antoine-Hilaire Charlier, les Minimes de Chauny, Charles Morgny. — Cueilleret des cens et surcens dus à l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, en la ville, faubourgs et banlieue de Chauny.

H. 1335. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1644-1789. — Baux de terres, prés et dîmes situés à Artemps et à Benay. — Arpentages, déclaration et baux de la ferme de Caponne, située à Benay, louée à Clément Hérigny, Pierre Carlier, Louis Gavet et Madeleine Hérigny, sa femme, Amand Sebbe et Marie-Thérèse-Françoise Belin, sa femme, Nicolas-Claude Gavet et Rose Censier, sa femme.

H. 1336. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1647-1778. — Dénombrement présenté à l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, le 14 novembre 1757, par Louis Marie, duc d'Aumont, du fief de La Tour, sis à Béthancourt-en-Vaux. — Obligation par Louis, comte de Guiscard, lieutenant général des armées, envers ladite abbaye, au paiement d'un surcens de 10 livres. (23 septembre 1719.) — Vente faite par la même abbaye à Claude Delécluse, marchand à Chauny, de terres et vignes audit Béthancourt. (1647.) — Baux de terres et prés situés à Bichancourt.

H. 1337. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1598-1789. — Dénombrement du fief de Mondescourt, sis à Caillouël, présentés par Josias et Charles Du Passage. Commission délivrée par Jacques Parmentier, bailli de Commenchon, afin de saisie féodale de ce fief sur ledit Josias Du Passage. (1601-1633.) — Baux de terres et prés situés à Caumont ; obligations à surcens sur des immeubles sis audit lieu et à Collezy (Oise.)

H. 1338. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier, dont 1 plan.

1664-1789. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Commenchon et à Condren, par Louis Langlet, Nicolas Lefebvre, Antoine Piot, Nicolas Lempereur, Jean Boutentin, Jean Rendu, François Chambon ; — sur le moulin de Condren, par Nicolas et Henri Pille, Florent-Louis-Joseph Goulliart. — Plan et bornage des chemins de Commenchon.

H. 1339. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1676-1776. — Baux de terres situées à Essigny-le-Grand et Benay, faits à Claude Dardenne, Quentin

Rozeaux, Martine Caron, sa veuve, Jean Hennet, Quentin Lefebvre, Barthélemy Sellier, Marc Vinchon, Gille Sauvage, Louis Devienne. — Désistement de terres sises audit Essigny, en faveur de l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine par les curé, marguilliers et paroissiens de Remigny.

H. 1340. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1601-1780. — Baux de terres, prés, jardins, maison et grange situés à Frières-Faillouël, faits à Pierre Samberlin, Jacques Lelong, Denis Moreau, Henri et Antoine Drouart, Claude Clauet, Madeleine Piquet, Thomas Tavernier, Louis Wallerand, Charles Lapostat, Nicolas Loize, Pierre Mizelle. — Obligations à surcens; rôles des cens et surcens dus à l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine.

H. 1341. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier, dont 1 plan.

1536-1789. — Baux de la ferme de Jussy, faits à Nicolas Vinchon et Nicolas-François Vinchon, maîtres de la poste aux chevaux à Jussy, Michel Émery, Antoine Magnier, Honoré-Firmin Détable. (1719-1788.) — Plan de la seigneurie du Moulinet, sise à Liez, et déclarations d'immeubles faites au terrier de cette seigneurie. (1775.) — Baux et déclarations de terres situées à Marest-Dampcourt. (1536-1789.)

H. 1342. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1616-1784. — Baux de terres situées à Grécourt, paroisse de Nesles (Somme); — de terres situées à Ognes et à Ollezy. — Obligations à surcens sur des maisons et terres situées à Ognes et Plessis-Patte-d'Oie (Oise). — Déclaration des terres et cens appartenant à l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, à Neuflieux et Ognes.

H. 1343. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1555-1782. — Bail de terres et prés sis à Remigny, fait en 1555 à Martin Dauthuille. — Baux de terres et prés situés à Seraucourt, Travecy, Viry-Noureuil. — Sentences du bailliage de Chauny condamnant Marguerite Beaurin, veuve de Martin Cauvret, au paiement envers l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, de 29 années d'arrérages d'un surcens de 17 sous sur des immeubles sis à Ugny-le-Gay. (1669.) — Obligation envers ladite abbaye par Jacques Tiersonnier et Lambert Marchant au paiement d'un surcens de 70 sous sur des immeubles sis à Villers-Saint-Christophe. (1604.)

COUVENT DE SAINTE-CROIX DE CHAUNY. (HOMMES.)

H. 1344. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1566-1790. — Baux de terres et prés situés à Chauny, Abbécourt, Caumont, Commenchon, Frières-Faillouël, Flavy-le-Martel, Manicamp, Remigny, Sinceny, Vendeuil, Viry-Noureuil. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Chauny, Amigny-Rouy, Frières-Faillouël, Manicamp, Remigny, Sinceny, Vendeuil.

ABBAYE DE SAINT-BARTHÉLEMY DE NOYON. (HOMMES.)

H. 1345. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1780-1787. — Baux de terres situées à Caillouël-Crépigny, Marest-Dampcourt, Travecy.

RÈGLE DE SAINT-BRUNO.

CHARTREUX.

DIOCÈSE DE LAON.

CHARTREUSE DU VAL-SAINT-PIERRE. (HOMMES.)

H. 1346. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1200. — Charte par laquelle Enguerrand III, sire de Coucy, se trouvant à Marle, prend sous sa protection et sauvegarde les chartreux réunis au Val-Saint-Pierre sous l'invocation de la Sainte-Vierge Marie et de Saint-Jean-Baptiste ; confirme leurs biens présents et à venir ; un bois et une terre acquis el donnés par Renaud de Rozoy; l'alleu de *Coimes* donné par Walbert de Rozoy ; la terre de Saint-Michel audit *Coimes*, cédée par l'abbaye de Saint-Martin de Laon, moyennant un cens annuel de 25 sous de la monnaie de Châlons ; l'alleu de *Coimes* donné par l'abbaye de Vauclerc ; la terre de Ramouzy cédée par l'abbaye de Saint-Remy de Reims moyennant une rente annuelle de 10 sous de la monnaie de Provins ; un chemin de Val-Saint-Pierre à Ramouzy et une terre acquis d'Odon, chevalier de Bray. (1200 ; original en latin.) — Copie moderne de cette charte.

H. 1347. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1736-1778. — Enregistrement des vêtures, noviciats, professions et décès des chartreux du Val-Saint-Pierre, conformément à la déclaration du Roi du 9 avril 1736. — Réception de profession de François-Joseph Testu (19 mai 1737.) — Réception de frères donnés : François Laville (19 juillet 1740); Jean Grandjean (26 septembre 1743); Louis Picart (24 juin 1755.) — Prises d'habits par Antoine-Gabriel de Fromereville (3 août

1740); Pierre-Nicolas Main (18 mai 1741); Léopold-François-Joseph Louchier (4 octobre 1743); Thomas-Alexandre Lemercier de Chalonge (22 juin 1752); Simon-Remy Patouillart (26 septembre 1753).

H. 1348. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1530-1784. — Braye-en-Thiérache. — Ventes de terres et jardins faites aux religieux du Val-Saint-Pierre par Toussaint Degornay, Jean Lefebvre, Adrien de Monjot, sieur du Cauroy, Martin Vuaroqueaux, Georges Lefebvre et sa femme, Gille Vacher, Nicolas Vuaroqueaux; — d'une maison et verger, par Nicolas Hallier et sa femme. — Baux de maisons, terres, jardins, prés, cours d'eau, moulins à eau, à blé et à huile, droits de terrage, faits à Charles-Bertrand, Louis Hallier, Pierre Varoquaux, Jean Cacheux, Antoine David, Jean Poilvaux, Pierre Ladeuille, Jacques Degournay, Charles Supernant, Vincent Lefort, Marie-Françoise Dussaussois, veuve de Pierre Topin. — Obligations à surcens sur des immeubles situés audit Braye.

H. 1349. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1626-1782. — Baux de terres et prés situés à Agnicourt et Séchelles; — de bois, prés et terres sis à Ailles; — de terres, jardins et prés sis à Archon; — de prés sis à Autreppes et à Bosmont; — de terres, prés, vignes et bois situés à Bruyères.

H. 1350. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1612-1789. — Baux de terres et près situés à Burelles; — de la ferme de Bellimont, sise à Burelles, louée à Roland de Rumigny, Étienne de Rumigny, Antoine Chevallier, Madeleine Colbaut, veuve de Jean Guiot, Charles et Nicolas Guiot, Charles-François Bauchart; — de la ferme de Correrie, louée à Gilles Hazart, Arnoult Pagnier, Jacques Nice, Jacques-Nicolas Dupuy, etc.

H. 1351. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1525-1777. — Arpentage et baux de terres et prés situés à Chaourse. — Déclarations et baux de maison, jardin, terres, prés, bois et vignes situés à Chermizy. — Ventes faites aux chartreux du Val-Saint-Pierre, de terres, prés, bois et vignes situés à Chermizy, par Charles des Ursins, chevalier, seigneur de Neuville et de Chermizy (1525), Claude Maynon et sa femme (1597), Antoine Petereau, Simon Compain, curé de Beaurieux, Claude Dumont, Antoine Bazin, Pierre Quentin, Louis Demay, Charles Venain et autres. — Baux de terres, jardins, bois, prés, savarts, situés à Crépy, loués à la famille Devivaise. — Arpentage, plan et bail de prés situés à Cuiry-les-Iviers.

H. 1352. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1503-1789. — Dagny-Lambercy. — Ventes faites aux chartreux du Val-Saint-Pierre, de terres et prés, par Antoine Bernard, Isaac Gérard, Antoine Latierce, Jacques Jarot, Jean Malot, Henri Bertrand, Claude Boucher. — Baux de ces immeubles faits à Claude Guernu, Jean Jarot, Simon Bury, Pierre Lejeune, Pierre Dufour, Étienne Lacroix, François Poplimont, Thomas Blot, Simon Lefèvre, François Gosset, Jacques Desse, Michel Moreau, Jean Poilvaux, Nicolas Dizy, Antoine Canu, etc.

H. 1353. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

1626-1777. — Baux de terres et prés situés à Dohis; — de prés situés à Erloy et Saint-Algis; — d'un pré sis à Fontaine, au-dessous de la chapelle de Sainte-Anne, près de la foulerie Galette; — de terres situées à Grandlup. — Obligations à surcens, sur des terres et jardins sis à Gercy.

H. 1354. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1695-1789. — Baux de prés situés à Harcigny, faits à Nicolas, Jacques et Jean Grenier, Quentin Behaine, Jean Lamborion, maçon, Jean Delvay, marchand, Jean et Pierre Mennesson, Nicolas Lefèvre, Jean-Baptiste Hannoteau, Nicole Lhermitte, Jean Dufour, Nicolas Toute, Claude Malicot, Jacques Lahire, Jean-François Lemaire, Jean-Paul Mauchauffé, etc.

H. 1355. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1517-1769. — Hary. — Ratification par Nicole Hudeleu, prêtre, demeurant à Montcornet, de la donation faite par son père aux chartreux du Val-Saint-Pierre, de jardin et pré. (20 juillet 1517.) — Sentence arbitrale de Charles Normant, religieux prieur de Saint-Corneil de Compiègne, résidant alors à Hary, qui assure aux habitants d'Hary leur droit d'accès à la fontaine de Blanche par un jardin. (6 octobre 1550.) — Ventes faites aux chartreux du Val-Saint-Pierre, de terres, par Servais Lobjois, Antoinette Lemoine et Louis Bugru; de prés, par Jean Poiart; de l'usage du Breuil et d'autres terrains, par les habitants d'Hary; de masure et jardins, par Jacques Sourzeron et François Crucifix. (1596-1662.) — Baux de maison, terres, prés et jardins situés à Hary et Prisces. — Obligations à surcens sur des immeubles sis audit Hary.

H. 1356. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

1503-1781. — Baux et arpentages de terres situées à Houry. (1721-1766.) — Baux de terres situées à Jeantes. (1725-1781.) — Obligations à surcens sur une maison avec jardin et vignes sis à Jumigny. (1760-1777.) — Bail de terres, prés, bois et droits seigneuriaux, à Lavaqueresse, fait le 1er mars 1765 à Nicolas Leroux, laboureur. — Vente de prés situés à Luzoir, faite aux chartreux du Val-Saint-Pierre le 27 avril 1503 par Colart Fouant et sa femme. Baux de ces prés et de terres sises audit Luzoir. — Baux de terres, prés et jardins situés à Marle, Montigny-sous-Marle et Voyenne. (1699-1769.)

H. 1357. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1582-1786. — Martigny-en-Laonnois. — Déclarations, arpentages et baux de la ferme de Chavailles ; — du moulin à eau et à blé de Tourvoy ; de terres, prés et vignes à Martigny. — Les déclarations indiquent que le domaine de Chavailles a été donné aux chartreux du Val-Saint-Pierre en 1507 et 1508 par Jean de Vendeuil, bailli du comté de Marle, et Jeanne Delabarre, sa femme.

H. 1358. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1488-1785. — Déclarations et baux de terres et bois situés à Mesbrecourt. — Baux de maison, jardin, terres et prés situés à Monceau-sur Oise. — Donation faite aux chartreux du Val-Saint-Pierre par Godefrin Tilleroye et sa femme, habitants de Soize, de leurs biens sis à Montloué. (Août 1488.) — Baux de terres et prés situés audit Montloué.

H. 1359. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1520-1787. — Moulins. — Donations et ventes de terres et vignes faites aux chartreux du Val-Saint-Pierre par Pierre Baudier, Abraham Létagneau, Nicolas Bonnet, Étienne Simonnet, Abraham Portelette, Nicolas Cuvillier. — Baux de ces immeubles ; obligations à surcens.

H. 1360. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1504-1785. — Nampcelle-la-Cour. — Acquisitions et baux de maisons, prés et terres ; du fief de la Motte ; du moulin Razoir. — Obligations à surcens sur des immeubles sis audit Nampcelle.

H. 1361. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1698-1787. — Nampcelle-la-Cour. — Baux de la ferme de Baillibelle, faits à Louis Lhermitte, Jacques Behaine, Jean Magnier, Thomas et François Grenier, Charles Supernant ; — de la ferme de Bellefontaine, faits à Louis Fouquereau, Jacques et Jean Behaine, Jacques Lefebvre, Claude et François Villot ; — de la ferme de Malvaux, faits à Louis et François Dubois, Antoine Catrin, Claude Pasquier, Paul-Joseph Daumery, Jean-Joseph Buquoy.

H. 1362. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1649-1786. — Baux de terres, prés, jardin et saulsaie, situés à Paissy. — Vente d'un pré sis à Plomion, faite aux chartreux du Val-Saint-Pierre par Philippe Pépin, sieur de Maisonneuve, bourgeois de Reims. (1er décembre 1674.) — Échange de prés sis à Plomion, entre les dits chartreux et François de Mérode, marquis de Trélon et comte de Bancigny, à cause de sa femme, Dieudonnée de Fabert. (21 octobre 1678.) — Baux de terres situées audit Plomion.

H. 1363. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1209-1786. — Presles-et-Thierny. — Copie moderne d'une charte de R. évêque de Laon, attestant que Raoul de Tirigny et Pasque, sa femme, ont vendu aux chartreux du Val-Saint-Pierre leurs maison, champ et cour qu'ils possédaient en alleu à Thierny, près de la chaussée publique. (1209.) — Vente de vignes et jardins sis à Thierny faite auxdits chartreux par Gaudefroy, jardinier à Ardon. (1696.) — Baux de maison, jardin, vignes et prés situés à Presles-et-Thierny, faits à Étienne et Pierre Charpentier, Étienne et Pierre Gaudefroy, Pierre et Jean Lecomte.

H. 1364. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1686-1788. — Baux de prés situés à Prisces ; — de maisons, bâtiments, jardins, terres et prés sis à Rogny, Montigny-sous-Marle, Marcy, Lugny ; — de jardin et pré situés à Saint-Algis ; — d'un pré sis à Saint Clément.

H. 1365. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1549-1786. — Saint-Pierremont et Rary. — Délivrance d'un legs fait aux chartreux du Val-Saint-Pierre, par Marie Foullon, femme de Pierre Ferry, à charge de services religieux, d'un surcens de 12 sous tournois à prendre sur une maison et un jardin. (20 décembre 1549.) — Constitutions de surcens au profit desdits religieux par Pierre Ferry et sa femme, la fabrique de l'église de Boncourt, Jeanne Marcy, veuve Herbin, Colin Lecomte. — Baux de terres et prés faits à Jean Creveaux, Jean-Baptiste Tisserand, meunier.

H. 1366. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1487-1770. — Soize et Montloué. — Donation faite aux chartreux du Val-Saint-Pierre par Godefroi Tilleroie et Marson, sa femme, de leurs maisons, granges, étables, jardins, prés, bois, terres et meubles. (31 octobre 1487.) — Vente faite auxdits chartreux par Noé de Soize, de 6 jalois de terre. (14 mai 1704.) — Arpentage et baux de terres, prés, jardins et masure. — Constitution par Philippe Leroy, tailleur d'habits, en faveur de l'église de Soize, d'un surcens de 60 sous.

H. 1367. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1506-1788. — Baux de terres, prés et jardins situés à Sorbais. — Arpentage et baux de prés et terres sis à Tavaux-Pontséricourt. — Vente faite aux chartreux du Val-Saint-Pierre par Jean Letordeur (1506) et Jean Bernard (1555), de prés situés à Thenailles. Baux de ces prés. — Obligations à surcens sur des jardins et des vignes sis à Vassogne. — Baux de terres situées à Voyenne.

H. 1368. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1528-1769. — Vigneux. — Donations faites aux chartreux du Val-Saint-Pierre : de terres, par Hugues Nesmond, curé de Vigneux, doyen de la chrétienté de Vervins (17 décembre 1528) ; et par Jean Legrand (mai 1553) ; — d'une rente de 40 sous par Innocent Tirelocque, curé de Nampcelle-la-Cour (20 février 1551.) — Ventes de terres faites auxdits religieux par Remion Nesmond, Simon Decalais, Guillaume Lefebvre. — Arpentages et baux de terres, prés et maison ; obligations à surcens.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

CHARTREUSE DE BOURGFONTAINE. (HOMMES.)

H. 1369. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1587-1749. — Baux de terres situées à Ambleny, sur la montagne du Sollier ; — d'un pré sis à Ancienville, contenant 3 arpents, lieudit à la Ferrie, à la queue de l'étang du Neufvivier ; — de 45 arpents de terres à Bussiares ; — de 43 arpents et 80 verges de terres sises à Chaudun, Berzy-le-Sec et Ploizy ; — de la ferme de Chouy, consistant en maison, étables, bergerie, grange, cour, jardins, terres et prés.

H. 1370. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 1 plan.

1598-1768. — Corcy et Fleury. — Vente faite par les héritiers de Charles de Beauvais, seigneur de Vouty, et de Louise de Dargie, sa femme, aux chartreux de Bourgfontaine, des étangs et moulin à blé et à huile de la Ramée, sis entre Fleury et Corcy. (23 janvier 1598.) — Baux de ces immeubles, de terres, prés, jardins, maison, granges, étables, faits à Pierre Thomain, Albert et Pierre Chrétien, Antoine Levasseur, Louis et Antoine Guérin, Alexandre Choron. — Procès-verbaux de bornage et arpentage du territoire de Fleury, du domaine de Corcy et des étangs de la Ramée.

H. 1371. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier, dont 1 plan.

1613-1774. — Faverolles. — Déclaration, arpentage figuré et baux de la ferme de Faverolles, consistant en maison, grange, étables, cour, jardins et terres, louée à Hector Liénard et Pierre Darré. — Baux des moulins à blé et étang de Neuviviers, de prés et terres, faits à Louis Lebon, Georges Danré, Jean Duprompt. Plan et arpentage de ce domaine.

H. 1372. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1579-1768. — La Ferté-Milon. — Ventes faites aux chartreux de Bourgfontaine, de terres et prés, par Nicolas Delaistre, la veuve de Gabriel Mauroy, François Pottier et sa femme. (1579-1597.) — Procès-verbal d'arpentage des immeubles appartenant auxdits chartreux, situés sur le terroir de La Ferté-Milon, dressé par Claude Ruelle, arpenteur royal au duché de Valois, résidant à Morienval. (Septembre 1676.) — Baux de la ferme appelée la Corne de Cerf, de maisons, granges, étables, terres et prés.

H. 1373. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1583-1760. — Arpentage et baux de maison, jardins, terres et prés situés à Largny. Obligations à surcens. — Ventes de maisons situées à Oigny, faites aux chartreux de Bourgfontaine, par Nicolas Delaborde et Jean Thomas. Baux de ces immeubles. — Ventes de terres et vignes situées à Pasly, faites auxdits chartreux par les enfants Herbelin, Laurent Grevin, marchand, Claude-Nicolas Allongé, orfèvre à Soissons. — Baux de maison, jardins, vignes et terres situés audit Pasly. — Les baux de 1740 et 1742 sont revêtus du cachet plaqué en cire rouge du chapitre cathédral de Soissons.

H. 1374. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier, dont 1 plan.

1603-1776. — Baux de maison, grange, étables, cour, jardin, terres et prés situés à Bourgfontaine

(Pisseleu). — Plan du terroir de Bourg. — Déclarations et arpentages de prés et terres situés à Taillefontaine, Mortefontaine et Chelles. — Baux du clos Jean Thomas, situé à Villers-Cotterêts ; obligations à surcens sur des immeubles audit lieu.

H. 1375. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 57 pièces, papier.

1666-1752. — Troësnes. — Fondation par Marie Daubray, baronne de Brierre, veuve de Louis Le Cirier, chevalier, seigneur du Plessis, Neufchelles, Pisseleu, Troësnes, Largny, d'une chapelle près du principal autel de l'église de Troësnes, dotée d'une rente de 300 livres. (19 juillet 1624.) — Vente faite aux chartreux de Bourg-fontaine par Eustache de Beauvais, écuyer, sieur de Billy, d'une maison en la grande rue. (23 septembre 1659.) — Baux de maison, moulin à blé et à huile, jardin, prés, et des fermes d'En-Haut et d'En-Bas, de Troësnes.

DIOCÈSE DE NOYON.

CHARTREUSE DU MONT-SAINT-LOUIS OU REGNAULT DE NOYON. (HOMMES.)

H. 1376. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1787. — Baux faits à Jean-Marie Baudrez d'un pré situé à Condren ; — à Antoine, Pierre et André Grégoire, laboureurs à Mondescourt et Waripont, des dîmage et vinage de Mondescourt, Appilly, Babeuf, et de terres à Mondescourt et Babeuf (Oise.)

RÈGLE DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE.

FRANCISCAINS.

CORDELIERS OU FRÈRES MINEURS.

DIOCÈSE DE LAON.

COUVENT DES CORDELIERS DE LAON. (HOMMES.)

H. 1377. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786-1788. — Baux de prés situés à Chavignon et à Nouvion-l'Abbesse.

DIOCÈSE DE NOYON.

COUVENT DES CORDELIERS DE SAINT-QUENTIN. (HOMMES.)

H. 1378. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1638-1785. — Baux de terres situées à Saint-Quentin et Fayet ; — de terres et prés situés à Alaincourt, Brissy-Hamégicourt, Sery-lès-Mézières ; — de terres situées à Dallon, Harly, Lehaucourt, Sissy et Regny ; — de jardins, terres et prés sis à Montigny-sur-Crécy.

PICPUS. (TIERS ORDRE DE ST-FRANÇOIS.)

DIOCÈSE DE SOISSONS.

COUVENT DES PICPUS DE CONDÉ-EN-BRIE. (HOMMES.)

H. 1379. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1759-1789. — Baux de maison, bâtiments, terres, prés et jardins situés à Condé-en-Brie ; — de la ferme de Chevrotine, sise à Reuilly-Sauvigny ; — de terres situées à La Celle, Courboin ; — de terres, prés, bois et pâtures sis à Saint-Eugène, Verdon ; — de vignes situées à Monthurel.

COUVENT DES PICPUS DE VAILLY. (HOMMES.)

H. 1380. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1694-1790. — Baux de terres labourables situées à Vailly, Chavonne, Ostel ; — de prés sis à Aizy.

RÈGLE DE SAINT-DOMINIQUE.

JACOBINS.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

COUVENT DES JACOBINS DE COMPIÈGNE. (HOMMES.)

H. 1381. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781-1789. — Baux de terres et prés situés à Morsain et Nouvron.

COUVENT DES JACOBINS DE VAILLY. (HOMMES.)

H. 1382. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1679-1786. — Adjudication par décret de la justice de Vailly, au profit des Jacobins, de maison, terres, prés et vignes, provenant des héritiers d'Adam-Nicolas Vrayer, chirurgien audit Vailly. (23 août 1717.) — Baux de maisons, jardins, vignes, terres et prés loués à Jean Sauvage, grenetier du grenier à sel de Vailly, Nicolas Lefèvre, Louis Deschamps, Antoine Jouin, Jean Lequeustre, Louis et Claude Bastellereau, Gervais Charpentier, Antoine Vuacher, Pierre et Charles Droux, etc.

H. 1383. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1670-1788. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Aizy-Jouy, Anizy-le-Château, Celles-sur-Aisne, Cys-la-Commune, Pargny-Filain. — Baux de

maison, terre et jardin sis à Braine ; — d'une pièce de terre sise à Chavonne ; — de terres sises à Leury. — Arpentage d'un bois situé à Chassemy, dit le Prébrule. — Vente faite aux Jacobins de Vailly, par Marie-Madeleine Levoirier, de bois au chemin de la Carrière, et du bois Vauperre, à Chassemy.

DIOCÈSE DE NOYON.

COUVENT DES JACOBINS DE SAINT-QUENTIN. (HOMMES.)

H. 1384. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1684-1787. — Baux de maisons et jardins situés à Saint-Quentin ; de prés situés à Alaincourt, Brissy, Sery-lès-Mézières ; — de terres sises à Bellenglisse ; — de terres, prés et bois comprenant la moitié du fief de Flavy-Bocquiaux ; — de terres sises à Gricourt, Pontruet, Hinacourt, Marteville, Sissy, Regny, Mézières-sur-Oise, Thenelles ; — de terres et prés situés à Vendeuil. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Saint-Quentin, Marcy, Marteville, Trefcon.

RÈGLE DE SAINT-FRANÇOIS DE PAULE.

MINIMES.

DIOCÈSE DE LAON.

COUVENT DES MINIMES DE LAON. (HOMMES.)

H. 1385. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1740-1741. — Prise d'habit et profession par Pierre Jacquet, prêtre religieux cordelier de l'observance de Saint-François, au couvent des Minimes de Laon, après son année de noviciat.

H. 1386. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

1527-1786. — Baux de maisons situées à Laon ; — de terres labourables situées au faubourg d'Ardon ; — de terres, prés et bois situés aux faubourgs de Leuilly et Semilly ; — de terres, prés, vignes, jardins, bois et maison sis au faubourg de La Neuville ; — de maison et jardin sis au faubourg de Saint-Marcel ; — de terres, jardins et vignes situés au faubourg de Vaux.

H. 1387. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1584-1787. — Achery, Anguilcourt-le-Sart. — Vente faite par Jeanne Delaplace, veuve de Nicolas Pontaine, écuyer de cuisine du Roi, à Jean de Dostat, écuyer, seigneur du Sart-sur-Serre, et de la petite Motte d'Achery, de maison, grange, étable, bergeries, cour, jardin à Achery, de la moitié de deux jardins près de la ferme d'Anguilcourt, et de terres et prés. (30 décembre 1584.) Partage de la succession d'Ozias de Dostat. (13 mai 1664.) — Vente par Jean de La Barthe, écuyer, et Louise de Dostat, sa femme, à François de Recourt, chevalier, seigneur du Sart, de terres et prés sis au Sart. (13 juin 1696.) — Cession par Jean de la Roche, écuyer, sieur de la Barthe, se portant fort pour Louise de Dostat, sa femme, à Jean Duplessier, écuyer, seigneur de Cerizy, en son nom et comme époux d'Anne-Henriette-Angélique de Dostat, et de Catherine de Macquerel, veuve d'Alexandre de Dostat, écuyer, seigneur de Fontaine-Uterte, de bâtiments, jardins, terres et prés situés à Achery. — Baux de terres et prés sis à Achery et Anguilcourt. — Cession faite par Claude Darras, écuyer, seigneur de Courton, aux Minimes de Laon, de terres et prés sis à Achery, en échange du fief Gilles Lescot, sis à Couvron. (7 juin 1783.) — Partage de terres et prés sis à Achery, Choigny et Mayot, entre les dits Minimes et François Lobgeois, écuyer, ancien contrôleur des guerres, demeurant à Nouvion-le-Comte. (6 juillet 1785.)

H. 1388. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1586-1788. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Athies. — Baux de terres labourables situées à Bois-lès-Pargny.

H. 1389. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1312-1775. — Brancourt. — Vente faite sous le scel de Clarembaud Heulins, châtelain du Roi à Laon, garde scel du bailliage de Vermandois, par Jean, sire de Sarny, chevalier, à Raoul de Lafontaine, de Pont-à-Bucy, de droits de vinage, de rentes en argent et en grains et de terres labourables. (Février 1311-12.) — Baux de terres et prés sis audit Brancourt.

H. 1390. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1608-1777. — Baux de terres, prés et maisons situés à Bruyères et à Bucy-les-Cerny. — Testament de Claude Delacour, veuve de Réné Mouttier, qui lègue aux Minimes de Laon un surcens de 30 livres sur des immeubles situés audit Bucy. (9 novembre 1657.)

H. 1391. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1295-1787. — Burelles et Prisces. — Donation faite aux religieux du Val des Écoliers de Laon par Esdeline Pied de Lièvre, de prés, cens, rentes, droits de ventes et autres droits seigneuriaux à Burelles. (1295, jeudi après la Saint-Luc, évangéliste ; original en langue vulgaire.) — Ratification de cette donation par

Marie Pied de Lièvre, héritière de la donatrice, et Anselme de Remies, son époux. (1302, 2e férie avant la Purification.) — Donation faite aux mêmes religieux, de terres situées à Burelles. (27 juin 1361.) — Déclarations et baux de dîmes, terres, prés et bois situés à Burelles et Prisces.

H. 1392. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1492-1779. — Baux de masure, granges, terres et prés situés à Cerny-en-Laonnois. — Partage de la succession de Jean Desmarests, procureur du Roi à Laon, (père du ministre de ce nom,) entre sa veuve et ses enfants. (2 mai 1618.) — Donation faite aux Minimes de Laon par Marie Vrevin, veuve de Nicolas Branche, de vignes et surcens situés à Chamouille, Colligis et Pancy. (Septembre 1636.) — Ventes faites auxdits Minimes de terres et vignes ; baux de ces immeubles et obligations à surcens.

H. 1393. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1386-1787. — Vente de la seigneurie de Chavignon par Charles-Philippe Despinoy, chevalier, à Anne-Louis Dubois de Courval, seigneur de Pinon, à charge de payer aux Minimes de Laon une rente de 26 livres 10 sous. (20 janvier 1770.) — Obligations à surcens envers lesdits Minimes par Charles Geoffroi et Charles-Étienne Despinoy, vicomtes de Chavignon. — Donation faite aux Minimes de Laon par Jacques Leclerc, avocat, de terres, prés et bois situés à Chermizy. (8 mars 1638.) — Baux de ces immeubles. — Donations de prés situés à Pouilly, faites aux religieux du Val des Écoliers de Laon par Jean de Praelle, dit Le Breton ; (20 octobre 1386 ; 1400 ;) — de terres labourables situées à Chery-lès-Pouilly, par Jean Demilaville, écuyer, et Isabelle, sa femme. (11 juillet 1504.) — Baux, arpentages et déclarations desdits terres et prés. — Baux de terres et prés situés à Chivres. — Dénombrement du fief Gilles Lescot, sis à Couvron, de la mouvance de La Fère, présenté au duc d'Orléans par les Minimes de Laon. (28 mai 1773.) Cachet plaqué du couvent des Minimes.

H. 1394. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1478-1784. — Donation faite aux Minimes de Laon par Marie Béguin, veuve de Claude Gérault, bourgeois de Laon, de vignes et prés situés à Craonne, à charge de services religieux. (28 juillet 1629.) — Baux de ces immeubles. — Arpentage et baux de vignes, bois, terres et maison sis à Craonnelle. — Donation faite aux Minimes de Laon par Marie Danye, fille majeure, demeurant à Laon, de maison, jardin et terres situés à Cuiry-lès-Chaudardes. (13 mai 1671.) — Déclaration et baux de ces immeubles.

H. 1395. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1456-1787. — Baux de terres et prés situés à Eppes ; — de terres situées à Froidmont et à Grandlup. — Délivrance consentie au profit des Minimes de Laon, d'un legs à eux fait par Simon Berger, chanoine de Laon, de maison et jardin sis à Liesse. (20 mars 1642.) — Baux de cette maison faits à Charles Pieroquain, *imager d'étain*, Vitart, orfèvre, Michel Létocart, chapelier, Louis Bugnâtre, fondeur en cuivre, Étienne Vitart, marchand boucher.

H. 1396. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1426-1786. — Obligations à un surcens de 12 livres sur des immeubles sis à Mons-en-Laonnois, par Charles et Claude Poullet, Vincent Carlier, vigneron, Marie-Claude Poullet, veuve de Pierre-Paul Carlier. — Baux de terres labourables situées à Monceau-les-Leups et à Montaigu.

H. 1397. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1501-1783. — Obligations à un surcens de 2 livres 2 sous 2 deniers sur une maison et un jardin sis à Nouvion-et-Câtillon. — Délivrance consentie en faveur du couvent du Val des Écoliers de Laon, d'un legs à lui fait par Jean Lefèvre, chanoine de Laon, de prés situés à Nouvion-le-Vineux. (10 février 1505-6.) — Baux de prés sis audit Nouvion et à Presles-et-Thierny.

H. 1398. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1454-1783. — Baux de trois creuttes (grottes) tenant ensemble, de maison sises à Pargnan et Geny ; de terres et vignes sises audit Pargnan et à Œuilly ; — de prés et terres situés à Pargny-Filain ; — de terres labourables sises à Pargny-lès-Bois.

H. 1399. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1306. — Prisces. — Reconnaissance faite devant l'officialité de Laon par Robert Dourocourt, d'un surcens de 15 sous parisis assigné sur une masure et un courtil en faveur des religieux du Val des Écoliers de Laon. (1306, samedi avant la fête de Saint-Luc, évangéliste ; original en latin.)

H. 1400. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1602-1787. — Baux de terres situées à Renansart et Surfontaine. — Donation faite aux Minimes de Laon

par Noël Lemaire, chanoine de Rozoy, de terres, vignes, bois et jardins situés à Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt. (4 janvier 1611.) — Arpentage et baux de ces immeubles.

H. 1401. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1520-1788. — Baux de terres situées à Toulis et Voyenne. — Arpentage et baux de vignes, prés, terres, jardins et bois situés à Vorges et Bruyères.

COUVENT DES MINIMES DE GUISE. (HOMMES.)

H. 1402. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1621-1782. — Guise. — Baux des fermes de Robbé et de Saint-Lazare, de maisons, jardins, prés et terres, faits à Sulpice Lecompte, Étienne Demarolle, François Pageot, Jacques Boutentin, Claude Baligand, André Lesguillier, Martin David, chanoine, Antoine Laurent, Denis Gauchet, Charles Prévost, Pierre Duflot, Jean Gauchet. — Prêt de 200 livres fait par les Minimes à Charles Duflot et Alexis Beugeart, fermiers de Robbé, pour la construction d'une bergerie.

H. 1403. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1599-1785. — Baux de terres et prés situés à Guise et Audigny ; — de terres labourables situées à Barzy ; — de terres, bois et prés sis à Boué, provenant de la chapelle de Saint-Nicolas fondée au château d'Oizy ; — de terres et prés sis à Flavigny-le-Grand et Beaurain, provenant de la chapelle de la Madeleine fondée au donjon du château de Guise.

H. 1404. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1646-1784. — Arpentage, déclarations et baux de terres et prés situés à Grandlup, Cohartille, Chalandry, provenant de legs fait aux Minimes par Pierre Brisset et sa femme. — Baux de terres et prés situés à Hirson et Mondrepuis, provenant de la Maladrerie d'Hirson. — Baux de terres sises à Housset.

H. 1405. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1607-1785. — Baux des biens de la chapelle Saint-Jean fondée au grand faubourg de Guise, unie aux Minimes, et consistant en terres labourables, situées à Lesquielles-Saint-Germain, lieudit la Chapellerie ; — de terres situées à Verly, provenant de la Maladrerie de Guise. — Arpentage et baux de terres, prés et jardins situés à Martigny, provenant de la Maladrerie dudit Martigny, unie aux Minimes par le duc de Guise. — Arpentage et baux de terres, prés, bois, cens et rentes situés au Nouvion-en-Thiérache et Barzy, provenant de la chapelle Saint-Jean fondée au château du Nouvion, et unie en 1610 aux Minimes par le duc de Guise.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

COUVENT DES MINIMES DE SOISSONS. (HOMMES.)

H. 1406. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier.

1616-1786. — Soissons. — Baux de maisons situées rues de Panleu, des Étuves, des Rats, Saint-Martin, près la porte Saint-Martin, près la Grande Buerie. — Constitutions de rentes et obligations à surcens.

H. 1407. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1626-1787. — Arpentage et baux de maison, jardins, granges, vignes, terres et prés situés à Acy. — Baux de terres sises à Belleu, Berry-Saint-Christophe ; — de vignes, terres, maison et jardins situés à Billy-sur-Aisne.

H. 1408. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1632-1786. — Arpentage et baux de vignes, terres et prés situés à Bucy-le-Long, Chivres, Vregny, Buzancy ; — de terres sises à Courmelles. — Obligations à un surcens de 10 livres sur une maison, des vignes, terres, prés et jardins sis à Béthencourt, paroisse de Crécy-au-Mont, au profit des Minimes, par Marie Sacquespée, veuve de Michel Rossignol, maire de Coucy-le-Château, Michel-Antoine Rossignol, avocat.

H. 1409. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1644-1788. — Obligations à un surcens de 7 livres sur des immeubles sis à Crouy, par Antoine Dollé, docteur en médecine, Thomas Gillay, maître apothicaire, Claude Mercier, huissier. — Baux et arpentage de deux pièces de terres sises audit Crouy ; — de maison, grange, étable, cour, jardin, terres et prés situés à Dommiers ; — de maison, terres et prés situés à Épagny.

H. 1410. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1598-1786. — Jouaignes. — Ventes de terres et jardins, faites aux Minimes de Soissons par Pierre et Guillaume Dehem, Laurent Lebatteur (30 mai 1643) ; Marie Bourgeois, veuve de Jacques Duduit (27 octobre 1687). — Arpentages et baux de maison, terres, prés et jardins situés audit Jouaignes.

H. 1411. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 38 pièces, papier.

1620-1786. — Arpentage et baux de terres situées

à Moulin-sous-Touvent (Oise) ; — de terres et prés sis à Saconin, Breuil, Missy-aux-Bois. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Nampteuil-sous-Muret, Neuville-sur-Margival, Septmonts.

H. 1412. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1622-1784. — Arpentages et baux de terres situées à Terny-Sorny, Leury, louées à Jacques Couvreur, François Philippoteau, Nicolas Macquard, Ambroise Cheron, Jean Meslin, Martin Cuizy.

H. 1413. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1626-1747. — Vauxbuin. — Vente faite aux Minimes de Soissons par Nicolas de Gouy, chevalier, seigneur de Campremy et de Vauxbuin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et Anne Demarceau, sa femme, de la ferme de Montlavé, consistant en maison, jardin et terres. (30 mars 1626.) — Baux de cette ferme. — Acte de délivrance d'un legs fait auxdits Minimes par Geneviève Lesueur, veuve de Claude Scellier, contrôleur au bureau des finances de la Généralité de Soissons, de maison et jardin sis à Vauxbuin. (23 octobre 1723.)

H. 1414. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1721-1786. — Extrait de bail de maison, grange, jardins, terres, prés, bois et vignes situés à Vaurezis et Cuizy-en-Almont. — Obligation par François Robinette, à un surcens de 15 livres sur une maison sise à Venizel, que François Mosnier, abbé de Vermand, avait donné aux Minimes de Soissons. — Baux de terres situées à Verneuil, Vic-sur-Aisne, Berny-Rivière.

COUVENT DES MINIMES DE CHATEAU-THIERRY. (HOMMES.)

H. 1415. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1628-1771. — Obligations à surcens sur des maisons, jardins et vignes situés à Château-Thierry, provenant en partie de donations faites par Madeleine Ledieu, à charge de services religieux. — Délivrance faite aux Minimes de Château-Thierry par les exécuteurs testamentaires de Françoise Bienvenu, du legs d'un surcens de 4 livres 10 sous sur des terres sises à Chierry. (31 octobre 1652.) — Obligations à un surcens de 32 sous 6 deniers sur une maison située à Nogentel, par Jean Pager, ministre de Nogentel, Élisabeth Lecarlier, sa veuve, Nathanael Taillefert, chirurgien, François de Graimberg, vicomte de Nogentel.

COUVENT DES MINIMES DE COMPIÈGNE. (HOMMES.)

H. 1416. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Bail de terres situées à Pierrefonds (Oise) et à Retheuil, fait à Pierre Blavet.

DIOCÈSE DE NOYON.

COUVENT DES MINIMES DE CHAUNY. (HOMMES.)

H. 1417. (Cahiers.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1729-1787. — Délibérations capitulaires. — Nominations de sacristains, senieurs, bibliothécaires, scribes, jardiniers, secrétaires. — Constitution de 400 livres de rente envers les Minimes de Douai, et prêt de 10,000 livres à cet effet aux Minimes de Chauny par Procope-François-Placide, marquis de Bastecourt, et Jean-Joseph de Bastecourt, capitaine des gardes Wallonnes.

H. 1418. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier, dont 1 plan.

1677-1786. — Obligations à surcens sur des maisons et jardins situés à Chauny. — Plan des bois appartenant aux Minimes de Chauny, situés dans l'étendue de la Maîtrise des Eaux et Forêts de cette ville.

H. 1419. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1716-1866. — Baux de terres labourables provenant du prieuré de Villeselve, situées à Annois et Cugny ; — de terres sises à Autreville, faits à Claude et Jacques Nattier. — Obligations à surcens sur une maison et des vignes situées à Béthancourt-en-Vaux, provenant de legs faits aux Minimes par Charles Gobault, à charge de services religieux.

H. 1420. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1630-1782. — Brouchy (Somme). — Baux de la maison seigneuriale d'Aubigny, terres, prés et marais sis à Aubigny, et de terres à Brouchy, faits à Antoine Lebasque, Michel Malézieux, Étienne Lebesgue, Antoine et Charles Faizelot, Claude Ansart, Jean Bourlon, Pierre Larcanger, Antoine Flamand.

H. 1421. (Cahier.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1736. — Candor (Oise). — Arpentage général des terres, bois, prés et maisons de la seigneurie de Candor.

H. 1422. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1619-1788. — Obligations à un surcens de 4 livres sur des vignes sises à Caumont, légué aux Minimes de Chauny par Claude Paucquier, prieur du couvent de Sainte-Élisabeth de Genlis, et curé de la paroisse de Saint-Martin de Genlis. — Baux de terres et prés situés à Esmery-Hallon (Somme) et Germaine.

H. 1423. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Gollancourt (Oise). — Arpentage général du territoire de Gollancourt.

H. 1424. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1640-1782. — Obligations à un surcens de 3 livres sur une maison sise à Guivry, provenant de legs fait par Marie Gossart. — Baux de terres situées à Sommette-Éaucourt, provenant du prieuré de Villeselve.

H. 1425. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1738-1749. — Déclaration des biens et droits du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Villeselve, dit l'Abbaye-aux-Bois, annexé et transféré au couvent des religieux minimes de Chauny, présentée à Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France, maréchal de camp, marquis de Guiscard, seigneur de la châtellenie de Chauny et Guivry. — Aveu et dénombrement donné au Roi par les Minimes de Chauny, d'un fief situé au terroir de Brouchy (Somme).

H. 1426. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1736. — Procès-verbal d'arpentage du territoire de Villeselve (Oise), des fiefs de la Beinette et de Beaumont-en-Beine.

H. 1427. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier, dont 1 plan.

1651-1786. — Villeselve (Oise) et Brouchy (Somme). — Baux de terres faits à Charles Frizon, Jacques Lestrellin, Jean Bonneterre, Jean Dodé, Charles Leleu, Antoine Magnier, Pierre Mercier, Charles Roussel, Louis Larcanger, Jean Boucher. — Plan des usages de Villeselve et des propriétés des Minimes de Chauny, dressé en 1741. — Transaction entre Louis-Marie d'Aumont et Claude Larcanger, au nom des habitants de Villeselve, relative à la cession de ces usages, consistant en terres, bois et bruyères, tenus en fief du marquisat de Guiscard, en échange du droit de pâturage de leurs bestiaux dans les bois défensables de Louvetain, Lagache, Beines, Brivaudes, et usages cédés. (17 avril-3 juillet 1748.)

H. 1428. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier ; reliure en veau.

1736-1747. — Terrier des domaines possédés par les Minimes de Chauny à Villeselve (Oise), Annois, Brouchy (Somme), Sommette-Éaucourt, Esmery-Hallon (Somme), Germaine, Hérouel, Ollezy, Jaucourt (Somme), Villers-Saint-Christophe, Vouël, Beaumont-en-Beine, Candor (Oise), Fresnes (Somme), Douilly (Somme). — Reconnaissances des censives de Villeselve, Candor, Cugny.

H. 1429. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1727-1728. — Déclarations faites au terrier de Villeselve par les censitaires des Minimes de Chauny.

H. 1430. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1673-1786. — Baux de terres situées à Villers-Saint-Christophe et à Vouël. — Délivrance de legs fait par Claude Hémon aux Minimes de Chauny, de 70 livres tournois, à charge de services religieux. (20 novembre 1673.) — Constitution de 3 livres de rente sur une maison sise à Viry, par Jacques Mauderon. (2 octobre 1676.)

Règle de Saint-Jean de Matha.

Trinitaires.

Diocèse de Meaux.

Monastère de Cerfroid. (Chef d'ordre.) (Hommes.)

H. 1431. (Cahier.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1634. — Inventaire des titres et papiers du couvent de Cerfroid, dressé et rédigé au mois de juin 1634, conformément à un arrêt du Conseil privé du 3 mai précédent, par Claude de Vaissière, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Meaux.

H. 1432. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1533. — Main levée donnée par Antoine, cardinal du titre des 4 couronnes, de l'excommunication dont Jean de May, trinitaire, avait été frappé. (Rome, 1533, 18 des calendes de juillet ; original en latin.)

H. 1433. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1484-1728. — Déclarations des biens et revenus possédés par les Trinitaires dans la Brie et la Champagne, indiquant les charges qui pèsent sur cette maison, composée en 1687, de 20 à 25 religieux. Les novices ne donnent que 60 livres pour 10 mois à titre de pension. Elle fait les frais des chapitres généraux de tout l'ordre qui se tiennent tous les 3 ans, outre ceux des chapitres généraux de la réforme, qui se tiennent tous les 6 ans. Ses aumônes annuelles s'élèvent à une douzaine de muids de blé. Elle subvient aux frais de réparations du couvent ; paie une pension congrue de 350 livres au religieux vicaire perpétuel de Brumetz ; remet annuellement 18 pichets de blé au maître d'école de Chézy-en-Orxois.

H. 1434. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier, dont 1 plan.

1528-1786. — Brumetz. — Baux de maisons, bâtiments, terres, prés et marais, faits à Faivette Helemant, veuve d'Antoine Lieuvrier, Jacques Delatouche, Adrien Nardo, Pierre Remy, Simon Dufresne, Pierre Remy, Jacques Sonnet, François-Alexis Menart. — Plan du territoire de Brumetz, dressé le 4 juin 1786. — Démarcation des domaines des Trinitaires de Cerfroid, et de madame Louise-Rénée de Belinzany de Sompy, veuve de Barthélemy-Joachim de Melun, seigneur de Brumetz. (1758-1760.) — Aveu et dénombrement de partie de la terre et seigneurie de Brumetz, présenté par Sébastien Pierquin, prieur de Cerfroid, et Alexis Évra, sous prieur, à Louis Léon Potier de Gesvres, duc de Tresmes, marquis de Gandelu et seigneur de Brumetz en partie. (18 juillet 1739.)

H. 1435. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1488-1786. — Brumetz. — Baux de la ferme de la Grange Cœuret, faits à Mahieu Clarambault, Jean Jourdain, Marie Dantan, veuve de Pierre de Marlieu, Charles Goujon, Jacques Gallarme, Marie Goujon, veuve d'Henri Fieffé, Nicolas Borniche, Charles Martin, Marie-Geneviève Simphale, sa veuve, Remy-Alexandre Dufresne.

H. 1436. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1552-1788. — Brumetz. — Constitutions de rentes et obligations à surcens par Pierre Rely, « maçon de plastre », Nicolas Huyot, Marguerite Delahaye, Louis Fasquelle, Louis Quenard, les religieux de Saint-Lazare de La Ferté-Milon, Antoine Thuilier, Pierre Gaullier, Jean Picot, François Gérardot, Nicolas Parent, Charles et Pierre Bossu, Pierre Baucher, bourgeois de Chézy, etc.

H. 1437. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1611-1781. — Bail de 99 ans fait le 11 décembre 1726, à François Gérardot, maître boulanger à Château-Thierry, d'une maison sise en cette ville, appelée le Grand Credo, moyennant un loyer annuel de 60 livres. — Déclaration, arpentage et baux d'une ferme située à Chézy-en-Orxois, près de l'église, consistant en maison, bergerie, bâtiments, jardins et terres, louée à Louise Cornillot, veuve Monnoury, Henri Lemerle, François Lemiste, Nicolas Quenart, Antoine Gibert, Pierre Demoucy, Étienne Huttin.

H. 1438. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1708-1789. — Baux de prés situés à La Ferté-Milon, faits à Antoine Fieffé, Claude Arnoult, brasseur. — Arpentage et baux de maison, jardin, masure et terres sis à Gandelu, loués à Remy Didelet, Étienne et Charles Gilquin, François Grandin. — Obligation à un surcens de 27 sous 6 deniers tournois, par Noël Louis, laboureur, sur une maison sise à Gandelu. — Baux de terres sises à Moizy (Montigny-l'Allier), faits à Jean Martin et Simon Rochard.

Règle de Saint-Ignace de Loyola.

Jésuites.

Diocèse de Reims.

Jésuites de Reims.

H. 1439. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 1 plan.

1762-1767. — Projet de réparations à faire aux bâtiments du prieuré et au chœur de l'église de Sainte-Preuve, unis aux Jésuites de Reims. — Visite desdits bâtiments et chœnr ; plan d'autel. — Approbation de ce projet par le Bureau du collège de Laon, dont le cardinal de Rochechouart, évêque, faisait partie. — État et devis de travaux ; cahier des charges ; autorisation donnée par le Conseil d'État ; affiches ; adjudication et réception de travaux.

Règle de P. de Bérulle.

Diocèse de Soissons.

Oratoriens de Paris. (Hommes.)

H. 1440. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1660-1671. — Terrier de Saint-Paul-aux-Bois. — Lettres adressées par le roi Louis XIV au bailli de Coucy, à l'effet de procéder à la confection de ce terrier, à la requête des prêtres de la Congrégation de l'Oratoire de la maison d'institution établie à Paris, étant au lieu et place du prieur du prieuré de Saint-Paul-aux-Bois. — Publication desdites lettres royaux. — Déclarations faites par les tenanciers : Pierre Ancelin, laboureur, Pierre Hennecart, Adrien Montier, Simon Douve, Guillaume Chastellain, Antoine Gaye, Antoine Bochart, les églises et fabriques de Saint-Paul-aux-Bois, Trosly, Manicamp, Anne-Madeleine Potier de Tresmes, dame de Blérancourt, etc.

H. 1441. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1692-1786. — Saint-Paul-aux-Bois. — Baux des fermes de La Chapelle en l'Ile de Saint-Cosme et Saint-Damiens, du Plessier, de la Basse-Cour, du Prieuré, de

la Malhotière, de l'Hermitage ; — d'un moulin à eau et à blé. — Arpentage et baux de terres et prés situés audit Saint-Paul.

H. 1442. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1688-1786. — Baux de terres, prés et dîmes, situés à Besmé et Fresnes ; — de la ferme de Beauvoir, située à Saint-Aubin ; — de la ferme dite du Moutier ou de Saint-Paul-aux-Bois, située à Terny-Sorny ; — des moulins à eau et à blé, dits de Presles et Carbin, de terres et prés situés à Trosly-Loire.

H. 1443. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1700-1789. — Baux de la ferme des Bonshommes, située à Seringes ; — de maison sise à Soissons, rue Saint-Nicolas ; — de terres et prés situés à Oulchy-le-Château, Oulchy-la-Ville, Chouy, Acy, Cys-la-Commune, Noyant, Pargny-Filain, Trosly-Loire, Selens, Mayot, Marest-Dampcourt, Vauxaillon, appartenant au collège de Soissons, dirigé par les prêtres de l'Oratoire.

RÈGLE DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

LAZARISTES.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

CONGRÉGATION DE LA MISSION DE MONTMIRAIL. (HOMMES.)

H. 1444. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1789. — Baux de la ferme de La Mortière, située à Artonges, et de terres situées à Fontaine, paroisse de Pargny.

RÈGLE DE LA SALLE.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

DIOCÈSE DE LAON.

COMMUNAUTÉ DES FRÈRES DE LAON. (HOMMES.)

H. 1445. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Bail fait le 18 juin 1790 par Pierre Morin, dit Leufroy, directeur supérieur des Écoles Chrétiennes de Laon, à Joseph Fournery, maître menuisier à Laon, et Marie-Élisabeth Lompont, sa femme, de deux maisons sises à Laon, rue des Harengs.

COMMUNAUTÉ DES FRÈRES DE GUISE. (HOMMES.)

H. 1446. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778-1780. — Baux faits par les Frères des écoles chrétiennes de Guise, à Augustin Carlier, de jardins sis à la Poterne, dudit Guise.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

COMMUNAUTÉ DES FRÈRES DE SOISSONS. (HOMMES.)

H. 1447. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1734-1747. — Donation faite par Barbe Mignot, fille majeure, demeurant à Soissons, à Charles-François Lefébure de Laubrière, évêque de Soissons, pour l'établissement en cette ville, d'une école de charité pour les jeunes garçons, de la nue-propriété de terres et prés situés à Soissons, Dommiers, Pernant, Ambleny, Villers-Hélon, de rentes et surceus. (24 mars 1734. Boullye et Calais, notaires.) — Donation faite par Antoine Mosnier, chanoine, pour le même objet, d'une maison et jardin sis à Soissons, rue Griffon. (18 janvier 1735.) — Donation par Marie-Geneviève Carpentier, veuve de Jean-Baptiste Legras, écuyer, vicomte d'Acy, d'une rente de 300 livres, pour l'établissement, dans le faubourg Saint-Wast de Soissons, de deux frères des Écoles chrétiennes, provenant de la communauté de Saint-Yon établie à Rouen. (4 novembre 1747.)

H. 1448. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1738-1790. — Baux de terres et prés situés à Dommiers, Laversine, Ambleny, Pernant, Villers-Hélon.

H. 1449. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1765-1783. — Obligations au paiement d'une rente de 30 livres en faveur des frères des écoles chrétiennes de Soissons, par Nicolas et Antoine Thomain, François Baillard, Martin Tassin, de Bucy-le-Long. — Obligation de 10 livres de surcens en faveur desdits frères, par Jean-Pierre Sampité, cabaretier à Clamecy. — Constitution d'une rente de 75 livres au profit desdits frères, par Jean André, baron de Brossin, comte de Méré, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons, secrétaire des commandements du duc de Penthièvre, seigneur d'Écuiry, Ambrief, Rozières, et sa femme. (18 octobre 1771.) — Sentence de la justice de la prévôté de Laval du 22 décembre 1783, condamnant Étienne Dequirez et sa femme, à payer aux frères des écoles chrétiennes de Soissons, une rente de 75 livres, comme propriétaires d'une maison située à Vaurezis.

Monastères de Femmes.

RÈGLE ET ORDRE DE SAINT-BENOIT.

DIOCÈSE DE LAON.

ABBAYE D'ORIGNY-SAINTE-BENOITE. (FEMMES.)

H. 1450. (Cahier.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1759. — Inventaire des archives de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, contenant la chronologie des abbesses jusqu'à Catherine-Hélène de Sabran, l'indication des bulles et brefs pontificaux, des brevets de nominations d'abbesses, des titres de propriété à Origny-Sainte-Benoîte, Mont-d'Origny, Neuvillette.

H. 1451. (Cahier.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1647. — Histoire manuscrite de Sainte-Benoîte et de l'abbaye d'Origny, dédiée par Quentin de Lafons, chanoine de l'église de Saint-Quentin et curé de Saint-André, à Marie-Catherine de Montluc, abbesse de ce monastère.

H. 1452. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

XVII° siècle. — Notes historiques extraites de divers manuscrits et des chroniques de Froissart. — Procès-verbal de l'incendie survenu en l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte en 1642.

H. 1453. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier ; reliure en veau.

1696. — Registre contenant indication des biens, revenus, charges, droits seigneuriaux et honorifiques de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte.

H. 1454. (Registre.) — Grand in-folio, relié ; 43 planches, parchemin.

1776. — Plan général des terres et seigneuries d'Origny-Sainte-Benoîte, Mont-d'Origny, Neuvillette, Pleine selve, Verly, Petit Verly, Courjumelle et dépendances, dressé par Louis-Joseph Delamotte, notaire royal et arpenteur.

H. 1455. (Registre.) — Grand in-folio, 165 feuillets, papier.

1776. — Registre terrier contenant indication de toutes les parcelles portées au plan général formant l'article précédent.

H. 1456. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Procès-verbal de réglement des coupes de bois de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte à Lerzy, Origny, Beaurieux et Craonnelle.

H. 1457. (Liasse.) — 1 plan.

1749. — Plan de la rivière d'Oise à Origny-Sainte-Benoîte.

H. 1458. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1556-1777. — Origny-Sainte-Benoîte. — Déclaration, arpentage et baux des terres labourables du marché du Trésor.

H. 1459. (Liasse.) — 20 pièces, papier, dont 1 plan.

1598-1784. — Baux des terres labourables de Courjumelle-le-Bas et du Petit Orbattu. — Description, « plan, géométrie des fermes de Courjumelle-le-Bas, les « terres labourables, riez, prés et bois en dépendance, « pour très-haute et très-puissante princesse Madame « Marie-Anne-Éléonore de Rohan de Soubise, abbesse de « l'abbaye royale d'Origny-Sainte-Benoiste, mesuré et « arpenté par Louis-Joseph Dequin, expert priseur « mesureur et arpenteur royal juré au bailliage de Ver- « mandois, siège royal de Ribemont, demeurant à Sery, « Louis-Philippe Godart, aussi arpenteur juré et notaire « royal à Origny, en avril 1723. »

H. 1460. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1641-1787. — Déclaration et baux des terres labourables du marché appelé le Grand-Orbattu, à Origny-Sainte-Benoîte.

H. 1461. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1571-1772. — Déclaration et baux de terres labourables des marchés dits de Beaulieu et de la porte au Til, sis à Origny-Sainte-Benoîte.

H. 1462. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1692-1787. — Baux de terres labourables des marchés dits de la Bussière, du vieux Procureur, du Petit marché, du Notaire, du Tiers. — Bail du moulin à eau d'Origny-Sainte-Benoîte.

H. 1463. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1565-1789. — Baux de prés situés à Origny-Sainte-Benoîte.

H. 1464. (Liasse.) — 18 pièces, papier, dont 2 plans.

1702-1772. — Démarcation des censives des abbayes d'Origny-Sainte-Benoîte et de Saint-Nicolas des prés, audit Origny et à Bibemont.

H. 1465. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1629-1690. — Bail des terres, prés et revenus des

pauvres d'Origny-Sainte-Benoîte. (17 avril 1629.) — Acte de notoriété constatant que les habitants d'Origny jouissaient des secondes herbes. (12 juin 1768.) — Rôle de répartition de 1025 livres pour la réparation de l'église paroissiale de Saint-Wast d'Origny et des murs du cimetière, dressé par André Desforges, subdélégué à Guise. (1er novembre 1740.) — Compte général des revenus et charges, recettes et dépenses de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, du 11 novembre 1789 au 31 décembre 1790.

H. 1466. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1233-1788. — Beaurieux, Chaudardes, Cuiry. — Copie moderne de la charte communale de Beaurieux, Chaudardes, Cuiry et Craonnelle. (Août 1233.) — Extrait de terrier, dénombrement, bornage, déclaration, plan et baux du domaine de Beaurieux, Chaudardes, Cuiry, Craonnelle. — Baux du moulin Arsent et de ses dépendances, et d'un moulin à vent. — Bail de grange, pressoir banal, terres et prés à Chaudardes. — Baux de moulin à eau, terres et prés à Cuiry.

H. 1467. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1716-1787. — Bernot. — Baux de prés.

H. 1468. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1564-1789. — Landifay. — Baux de terres et de dîmes.

H. 1469. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1568-1787. — Lerzy. — Acte de notoriété dressé le 24 juillet 1568, constatant que les titres de l'abbaye d'Origny ont été conservés à Saint-Quentin, lors du siège de cette ville en 1557. — Bail du domaine de Lerzy. — Déclarations faites au terrier de Lerzy, en 1736 et 1737, par la fabrique, la cure, les pauvres de Lerzy et les tenanciers de ce village.

H. 1470. (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, papier.

1735-1736. — Déclarations faites aux terriers de Mont-d'Origny et de Neuvillette, par les tenanciers de ces villages ; les fabriques de Bernot, Thenelles ; les abbayes d'Isle de Saint-Quentin, de Bohéries, etc.

H. 1471. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1761-1787. — La Neuville-lès-Dorengt. — Baux de terres.

H. 1472. (Liasse.) — 74 pièces, papier, dont 1 plan.

1564-1789. — Neuvillette. — Arpentages et baux de marchés de terres labourables dits de Correaux, des Pitances et de la Cour, situés à Neuvillette, Thenelles, Marcy et Regny.

H. 1473. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1712-1768. — Pleineselve. — Baux des fermes de Parpe-la-Cour.

H. 1474. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1739-1742. — Terrier de Pleineselve. — Déclaration des droits honorifiques possédés par les religieuses d'Origny-Sainte-Benoîte. — Elles sont chargées des grosses et menues réparations de l'église de Pleineselve. — Déclarations des biens de la fabrique dudit village et des immeubles détentés par les particuliers.

H. 1475. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1719-1777. — Ribemont. — Arpentage et baux de terres et prés.

H. 1476. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1660-1789. — Saint-Quentin. — Baux de la maison dite du Petit Origny.

H. 1477. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1718-1782. — Thenelles et Regny. — Arpentages et baux de terres et prés.

H. 1478. (Liasse.) — 23 pièces, papier, dont 3 plans.

1719-1782. — Verly. — Démarcation du territoire ; plan de bois et du dîmage. — Baux de terres, prés, bois, moulin à eau, dîmages, cens, terrages, rentes, droits de pêche, aubaine et deshérence.

H. 1479. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1724-1739. — Terrier de Verly. — Déclarations des biens appartenant aux pauvres, à la fabrique et à la cure de Verly, aux pauvres de Vadencourt, aux Minimes de Guise, aux pauvres de Lesquielles, à l'abbaye de Bohéries, au prieuré de Tupigny, à l'église de Mennevret, etc.

H. 1480. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Villers-le-Sec. — Bail de terres.

ABBAYE DU CALVAIRE DE LA FÈRE. (FEMMES.)

H. 1481. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1577-1712. — Ordre donné par Marguerite, reine de Navarre, à Michel Pomerue, trésorier général du

comté de Marle, de faire remise, à cause de leur pauvreté, aux religieuses de Notre-Dame-de-Pitié du Mont-de-Calvaire près La Fère, des rentes en avoine et chapons qu'elles doivent pour certains prés, pendant 10 ans. (26 septembre 1577. Cachet de Marguerite, aux armes de Navarre et France.) — Don fait à l'abbaye du Calvaire, par le roi Henri IV, des reliques de son château de La Fère. (16 mars 1600.) Les constructions de cette abbaye avaient été détruites lors du siège de La Fère et les reliques perdues. — Testament de Marie Pelletier, qui lègue à l'abbaye du Calvaire ses meubles et une petite maison sise à La Fère. Délivrance de legs. (11 mai-11 août 1712.)

H. 1482. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1579-1777. — Constitutions de rentes et de pensions par la reine Marguerite et par les rois sur le domaine de La Fère, en faveur des religieuses du Calvaire (1579-1644). — Contestation avec le duc de Mazarin qui refusait le páiement de la pension de la reine Marguerite (1682). — Arrêt du Conseil d'État du 20 décembre 1681, maintenant les religieuses dans leur droit. — Procédures instruites devant le Parlement de Paris.

H. 1483. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1660-1785. — Déclarations faites au domaine de La Fère par les religieuses de l'abbaye du Calvaire, au sujet de leurs acquisitions. — Instances devant le Parlement de Paris, entre lesdites religieuses et le duc de Mazarin, qui leur réclamait, comme engagiste de ce domaine, des droits de censive et d'amortissement.

H. 1484. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1674-1707. — Toisé et estimation de terrains pris pour les fortifications de La Fère. — Requête adressée au Conseil d'État par l'abbaye du Calvaire, à l'effet d'être maintenue en possession de prés. Acte de notoriété constatant ses droits de propriété. Plan. Arrêt du Conseil d'État qui maintient ces droits.

H. 1485. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1596-1782. — Obligations à surcens sur des maisons situées à La Fère.

H. 1486. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin , 50 pièces, papier, dont 1 plan.

1582-1789. — Baux des prés d'Équefort, du clos de Coucy, de la Fosse à pilot, de la Fontaine des marais, de la Banlieue, situés à La Fère.

H. 1487. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1582-1782. — Baux de maisons situées à La Fère, rue des vieux moulins ; de terres à La Fère et Beautor.

H. 1488. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1618-1762. — Andelain. — Baux, déclaration et arpentage de prés.

H. 1489. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1561-1777. — Beautor. — Baux de prés, lieuxdits le Vieux moulin de la Folie, Muterlet, la Planchette, le buisson Notre-Dame, la plate Pierre, l'Épinette, etc.

H. 1490. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 2 plans ; 52 pièces, papier.

1628-1789. — Beautor, Fargniers, Travecy. — Baux, déclarations, arpentages de terres et prés.

H. 1491. (Liasse.) — 13 pièces, papier, dont 1 plan.

1665-1771. — Benay, Moy, Vendeuil. — Plan, déclaration et baux de terres.

H. 1492. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1640-1773. — Bertaucourt. — Baux et déclaration de terres.

H. 1493. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1521-1789. — Charmes et Danizy. — Baux, déclarations et arpentages de terres et prés. — Obligations à surcens.

H. 1494 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1527-1789. — Crépy. — Extraits de la donation faite par Marie de Luxembourg aux religieuses du Calvaire, de 300 livres de revenu, consistant en immeubles situés à Crépy (28 avril 1527). — Baux, déclarations et arpentages de terres, bois, vignes et maisons, provenant des libéralités de Marie de Luxembourg. — Martelage de baliveaux, arpentages et délivrance de coupes d'arbres de haute futaie et de taillis.

H. 1495. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1622-1768. — Danizy. — Dénombrements présentés par les religieuses du Calvaire au vicomte de Crécy-au-Mont, pour 33 jalois 58 verges et 27 jalois 72 verges de terre au terroir de Danizy. — Prise de possession par l'État, de prés pour l'établissement du polygone de La Fère (1729.) — Arpentage et revendication de ces terrains par l'abbaye du Calvaire.

H. 1496. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1652-1788. — Deuillet. — Baux de prés.

H. 1497. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1585-1788. — Fargniers et Travecy. — Baux, déclarations et arpentages de terres et prés.

H. 1498. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1658-1788. — Liez et Travecy. — Baux, déclaration et arpentage de terres et prés.

H. 1499. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1630-1782. — Monampteuil. — Baux et arpentage de terres, prés et maisons. — Obligations à surcens. — Martelage et délivrance de baliveaux.

H. 1500. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1621-1689. — Pont-à-Bucy. — Baux de terres. — Union des biens de la maladrerie de Pont-à-Bucy à l'abbaye du Calvaire par le roi Louis XIV, au mois de juillet 1656. Renonciation par François Tremollière, titulaire de l'hôpital de Pont-à-Bucy, 23 avril 1656. Avis favorable d'Antoine Barberin, aumônier de France, et requête au Roi pour cette union, 5 juillet 1656. Lettres-patentes du Roi et arrêt du Conseil d'État conformes ; lettres d'attache pour leur exécution.

H. 1501. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1685-1777. — Presles-et-Thierny. — Baux de vignes.

H. 1502. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1527-1777. — Remigny. — Vente par Jean Deleporte et Marie Deboys, sa femme, à Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol et de Marle, de pré à Remigny, 28 décembre 1527. — Donation de ce pré par Marie de Luxembourg à l'abbaye du Calvaire, 28 mars 1538. — Acquisitions de terres par cette abbaye. — Baux et déclarations de terres et prés. — Arrêt du Conseil d'État et mémoire concernant la vente de bois en réserve.

H. 1503. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier, dont 1 plan.

1610-1786. — Travecy. — Arpentages et baux de terres et vignes. — Plan du bois de la Patte. — Arrêts du Conseil et décisions du grand maître des eaux et forêts du Soissonnais, ordonnant la délivrance d'arbres. Mémoires, requêtes à cet effet.

H. 1504. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1535-1782. — Vendeuil. — Donation faite par Marie de Luxembourg à l'abbaye du Calvaire, de terres, vignes et maison à Vendeuil. (26 juillet 1535.) — Acquisition par ladite abbaye, de vignes à Vendeuil, Travecy et Châtillon-sur-Oise (24 décembre 1539), et investissement de ces immeubles. — Constitution de rente viagère à Antoine Quesnot, vigneron, sur sa maison et dépendances. (1er septembre 1554.) — Baux de maison, jardin, terres et vignes ; obligations à surcens.

H. 1505. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1554. — Villers-Saint-Christophe, Estouilly et Saucourt (Somme). — Bail de terres.

H. 1506. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1575-1650. — Viry-Noureuil. — Acquisitions de terres, prés et bois.

H. 1507. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1726-1775. — Comptes des recettes et dépenses de l'abbaye du Calvaire de La Fère. — Les recettes, en 1775, étaient de 18,875 livres 17 sous, et les dépenses de 17,459 livres 12 sous.

Diocèse de Soissons.

Abbaye de Notre-Dame de Soissons. (Femmes.)

H. 1508. (Registre.) — In-folio, 716 feuillets, papier ; reliure en veau.

656-1614. — « Cartulaire et Extrait des anciens « titres de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons. » — Table alphabétique des noms de lieux et répertoire des matières. — Drausin, évêque de Soissons, autorise les religieuses de Notre-Dame à jouir paisiblement des biens donnés par Ébroüin, maire du palais, Leutrude, sa femme et Bovo, leur fils, les rois, les reines et les fidèles, et défend aux évêques et rois de rien retrancher de ce qui leur a été donné ; permet à l'abbesse, après son élection, de se faire bénir par un évêque, à son choix et gratuitement ; affranchit les religieuses de tous présents aux évêques qui les visiteront ; ne permet l'entrée des lieux réguliers qu'aux personnes agréées par l'abbesse. Aucun séculier entré en l'abbaye n'y boira et n'y mangera. L'abbesse aura seule droit de correction et de punition de ses religieuses. (656 ; 6 des calendes de juillet, onzième année du règne de Clotaire ; fo 240.) — Dénombrement et réglement pour l'emploi du revenu de l'abbaye par le roi Charles-le-Chauve. (858 ; fo 239 ;

publié dans les preuves de l'histoire de cette abbaye, page 429.) — Hugues et son fils Robert, rois, restituent à ladite abbaye les domaines de Pargny (Somme), Morchain (Somme) et Freniches (Oise), usurpés par Albert, comte de Vermandois et ses vassaux. (Sans date ; f° 242. Reproduit dans les *Historiens des Gaules et de la France*, tome 10, page 564.) — Le roi Charles-le-Chauve ordonne qu'après le décès de l'abbesse, on en élise une autre qui soit de la communauté, autant que possible, à la pluralité des voix, et s'il n'y en a pas qui convienne, il autorise à en choisir une dans un autre couvent du même ordre, après avoir pris l'avis du Roi et de l'évêque. (Veille des ides de février, 6e année de son règne ; f° 242.) — Heddon, évêque de Soissons, confère, en présence du roi Henri, à l'abbesse de Notre-Dame, le droit de présentation et de nomination aux cures de Chacrise, Corcy. Courmelles, Coloizy (Oise), Breuil, Nanteuil. (1057 ; f° 243.) — Le roi Philippe-le-Bel amortit le temporel de l'abbaye de Notre-Dame. (1304 ; f° 246.) — Dénombrement reçu par Gilles, sire de Nédonchel, commissaire du Roi, le 30 juin 1384, du temporel de ladite abbaye, dans le ressort des bailliages de Vermandois, Senlis, Champagne, et en la vicomté de Paris. = Bulles des papes octroyant ou confirmant des privilèges et biens. = Les papes Eugène III, en 1147, et Adrien II, en 1157, confirment les biens de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. (f°s 244, 245.) — Le pape Alexandre III reconnaît que cette abbaye doit s'adresser directement à lui, mais que la présentation aux cures doit être faite à l'évêque diocésain; (5 des ides d'octobre, première année de son pontificat ; f° 252 ;) — qu'elle a droit d'exercer sa suprématie sur le chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, et peut seule nommer aux prébendes vacantes du même chapitre, à l'exclusion de celui-ci. (13 des calendes d'août ; f° 253.) — Le pape Nicolas IV confirme les privilèges accordés à cette abbaye par ses prédécesseurs. (Septembre, première année de son pontificat ; f° 253.) — Le pape Alexandre III indique le mode d'user des privilèges octroyés malgré le laps de temps écoulé; (2 des calendes d'octobre, première année de son pontificat ; f° 253;) — mande aux archevêques et évêques qu'il a pris sous sa sauvegarde ladite abbaye. (13 des calendes de janvier, première année de son pontificat ; f° 253.) — Le pape Urbain IV permet aux religieuses de Notre-Dame de posséder leurs immeubles, à la réserve des fiefs. (11 des calendes de décembre, 3e année de son pontificat ; f° 254.) — Le pape Boniface VIII permet à ces religieuses et à leur chapelain de célébrer l'office divin à huis clos, en cas d'interdit. (8 des calendes de septembre, première année de son pontificat ; f° 254.) — Le pape Innocent III autorise lesdites religieuses à ne payer que les dettes dont l'argent a utilement été employé au profit de leur abbaye. (3 des nones de décembre, 6e année de son pontificat ; f° 254.) — Le pape Alexandre III enjoint aux archevêques et évêques de aire rendre sommairement justice auxdites religieuses et de faire respecter leurs droits ; (13 des calendes de janvier, première année de son pontificat; f° 255;) — confirme les privilèges octroyés aux mêmes religieuses par les papes Luce et Innocent ; (f° 255.) — Le pape Grégoire interdit les duels. (8 des ides de février, 11e année de son pontificat ; f° 255.) — Le pape Alexandre IV confirme les privilèges et les exemptions accordés à l'abbaye de Notre-Dame ; (5 des ides d'octobre, IIe année de son pontificat ; f° 256.) — Le pape Luce II défend à tout chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, dont la présentation appartient à l'abbesse de Notre-Dame, de posséder des cures ou bénéfices sujets à résidence durant le canonicat. (12 des calendes d'octobre ; f° 256.) — Le pape Innocent III exempte de novales les terres que les religieuses de Notre-Dame feront défricher. (10 des calendes de mars, première année de son pontificat ; f° 256.) — Le pape Alexandre exempte lesdites religieuses des menues et vertes dîmes sur les terres cultivées pour la nourriture de leurs bestiaux. (16 des calendes d'octobre, première année de son pontificat ; f° 256.) — Le pape Luce II affecte le profit des étaux et les redevances que doivent les tavernes, entre l'église de Saint-Pierre-au-Parvis et l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, au luminaire de cette abbaye. (11 des calendes de mars ; f° 257.) — Le pape Grégoire IX autorise les religieuses de Notre-Dame à percevoir les novales dans tous les lieux où elles percevaient les grosses dîmes. (5 des calendes d'octobre, 2e année de son pontificat ; f° 257.) — Le pape Jean confirme les privilèges et indulgences octroyés par ses prédécesseurs. (Veille des nones de novembre, première année de son pontificat ; f° 257.) — Le pape Urbain V exempte les religieuses de Notre-Dame de tout droit de vinage, rouage, passage et travers pour les marchandises et denrées nécessaires à leur abbaye. (6 des nones de juillet, 2e année de son pontificat ; f° 258.) — Le pape Innocent III exempte les religieuses des pensions, provisions et réparations, à cause des bénéfices à leur nomination. (3 des calendes de novembre, 6e année de son pontificat ; f° 258.) — Le pape Alexandre VII leur accorde les novales là où elles perçoivent les grosses dîmes. (16 des calendes d'octobre, première année de son pontificat ; f° 258.) — Le pape Alevandre V défend à l'abbesse de Notre-Dame de Soissons et à son couvent de ne conférer aucune prébende du chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis,

qu'à ceux qui servent dans l'église de ce chapitre. (4 des calendes de février ; f° 258.) — Le pape Luce II exclut de la prébende canoniale de Saint-Pierre-au-Parvis celui qui est pourvu d'une prébende dans une autre église. (16 des calendes de décembre ; f° 259.) — Le pape Innocent III confirme les privilèges et indulgences de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. (13 des calendes de janvier, 3e année de son pontificat ; f° 259.) — Le pape Urbain IV défend aux chanoines de Saint-Pierre-au-Parvis de posséder d'autre bénéfice que leur prébende. (13 des calendes de mars, 3e année de son pontificat ; f° 260.) — Autorise les religieuses de Notre-Dame à se servir de Cordeliers ou de Dominicains approuvés par l'évêque pour prêcher dans leur église. (5 des ides d'avril, 2e année de son pontificat ; f° 260.) — Le pape Alexandre continue des indulgences accordées auxdites religieuses. (Veille des calendes d'octobre, 1re année de son pontificat ; f° 261.) — Le pape Célestin III absout les religieuses de ladite abbaye du serment qu'elles avaient fait de ne plus recevoir de filles tirées des autres monastères. (Calendes de mars, 6e année de son pontificat ; f° 261.) — Le pape Grégoire IX confirme la transaction par laquelle Jean de Braine, comte de Macon, promet de maintenir et conserver les lieux de la dépendance de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. (Veille des nones de mai, 5e année de son pontificat ; f° 262.) — Le pape Luce met les biens de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons sous la sauvegarde du Saint-Siège. (9 des ides de février ; f° 262.) — Le pape Alexandre III confirme la réduction faite par le roi Louis-le-Jeune du nombre des religieuses de ladite abbaye à 80. (8 des ides de mai ; 12 des calendes d'août ; f° 262.) — Le pape Innocent III accorde 40 jours d'indulgence à ceux qui fréquenteront l'église de Notre-Dame les jours de fête et des octaves. (Veille des ides de décembre, 11e année de son pontificat ; f° 263.) — Le pape Alexandre supprime les droits de visite et de procuration de l'évêque diocésain en faveur des religieuses de Notre-Dame. (10 des calendes de janvier, 1re année de son pontificat ; f° 263.) — Le pape Martin III autorise ces religieuses à garder leurs biens mobiliers et immobiliers provenant de successions ou de donations, à la réserve des fiefs. (5 des ides de février, 2e année de son pontificat ; f° 264.) — Le pape Innocent III confirme une transaction passée entre ces religieuses et la comtesse de Valois; (4 des ides de février, 7e année de son pontificat ; f° 264;) — met lesdites religieuses sous la sauvegarde apostolique. (8 des ides de mars, 8e année de son pontificat ; f° 264.) — Le pape Adrien IV enjoint aux évêques et archevêques de rendre prompte justice auxdites religieuses; (4 des calendes de janvier ; f° 265;) — homologue une sentence rendue par l'archevêque de Reims, son légat, au sujet d'un droit de dîme contesté auxdites religieuses par l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. (6 des ides de juin ; f° 265.) = Simphorius, évêque de Soissons, transfère la fête de la dédicace de l'église de Notre-Dame de Soissons en un jour plus commode. (21 avril 1531 ; f° 266.) — Arrêt du grand Conseil qui confirme les religieuses de Notre-Dame de Soissons dans la possession de son hôtellerie ou hôpital. (21 janvier 1610 ; f° 266.) — Agnès, abbesse de Notre-Dame de Soissons, règle les rétributions des services que les chanoines de Saint-Pierre-au-Parvis devaient rendre dans son église. (Janvier 1247-8 ; f° 268.) — Sentence arbitrale de M. évêque de Soissons, et de J. abbé de Prémontré, qui fixe ces services et le partage des oblations entre les religieuses et ledit chapitre. (3 avril 1263 ; f° 272.) — Sentence du Parlement qui renvoie hors de cause les religieuses de Notre-Dame et le Roi, comme possesseur de la terre de Vailly, et en cette qualité réclament des droits de rouage. (30 décembre 1353 ; f° 274.) — Abandon fait auxdites religieuses, par le chapitre de Saint-Gervais, du moulin Chevreux et de ses dépendances, sis à Soissons, à la charge d'entretenir les cours de l'eau pour faciliter l'arrosage des prés dudit chapitre ; d'une rente d'un muid de blé de mouture exigible au Noël, et de la libération d'une autre rente d'un muid de blé due audit chapitre. (Octobre 1307 ; f° 274.) — Pierre, abbé, et les religieux de Saint-Crépin-en-Chaye, cèdent aux religieuses de Notre-Dame une dîme de 13 essins de blé avec droits de justice, près du moulin de Notre-Dame de Soissons, en échange de 12 essins de terre à Vaurins. (Juillet 1207 ; f° 275.) — Sentence arbitrale de Jean Brunette et de Raoul, qui reconnaît à Mahieu de Roye, seigneur de Muret et de Buzancy, le droit sur les mesures du moulin construit sur la rivière de Crise par lesdites religieuses, mais sous la condition que lorsque ses officiers se dirigeront vers ce moulin, le meunier porterait les mesures hors des ventaux dans la rue, sans pouvoir y entrer. Les mesures fausses seront brisées sur le chemin devant l'église de Saint-Crépin-le-Grand. Défense est faite audit seigneur d'entrer audit moulin et d'y exercer aucun droit de justice. (9 janvier 1410-11 ; f° 275.) — Raoul, comte de Soissons, autorise les religieuses de Notre-Dame à faire des aqueducs pour faire arriver l'eau de la rivière d'Aisne dans leur cuisine et autres lieux de leur abbaye. (1184 ; f° 276.) — Abandon fait auxdites religieuses par Nivelon et Agnès, sa femme, de leurs droits sur une maison à Soissons, provenant de Jean Quinquant. (Décembre 1219 ; f° 276.) — Jacques, évêque de Soissons, atteste que Simon, prévôt de

Soissons, ayant renoncé à l'effet d'un monitoire publié par le curé de Nanteuil-la-Fosse, à l'occasion de la capture de Thomas de Bucy, homme de corps dudit chapitre, l'abbaye de Notre-Dame a renoncé à son appel devant le Saint-Siège. (Novembre 1232 : f° 277.) — Raoul, fils de Raoul, comte de Soissons, promet de ne rien acquérir et posséder dans les censives des religieuses de Notre-Dame, sans l'autorisation de ces religieuses. (Avril 1233 ; f° 277.) — Les religieux de Longpont promettent de ne rien acquérir dans les censives de l'abbaye de Notre-Dame, et déclarent posséder à Chaudun et Courmelles 6 muids et 8 essins de terre, et à Corcy 19 essins et 1 pichet de terre. (1184 ; f° 277.) — Attestation par G. grand archidiacre de Soissons, qu'Ade du Castel a donné à l'abbaye de Notre-Dame une rente de 4 muids de vin à Villeneuve, sous réserve d'usufruit en faveur de ses filles Ollide et Béatrix, religieuses en cette abbaye. (Juin 1221 ; f° 277.) — Garnier, archidiacre de Soissons, atteste que Marie Lagrosse a donné, sous réserve d'usufruit, à ladite abbaye, deux maisons lieudit Champ Bouillart. (Avril 1229 ; f° 278.) — L'officialité de Soissons affirme que feu Enguerrand, sire de Coucy, a octroyé, au mois de mai 1219, à ladite abbaye, la franchise de vinage sur sa terre de Pargny. (1272, jeudi avant la fête des apôtres ; f° 278.) — Lettres de don, par six hôteliers de Saint-Omer, aux religieuses de Notre-Dame de Soissons, d'une rente de 2,000 harengs, exigible à Saint-Omer. (Sans date ; f° 278.) — Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, donne auxdites religieuses cette rente à Mardick. (Janvier 1187-8 ; f° 278.) — L'officialité de Soissons atteste qu'Odon Li Paillers, d'Acy, et Jean, son fils, ont vendu une rente de 3 lots de vin à Jean de Montdidier, chanoine. (Février 1259-60 ; f° 279.) — Jean, évêque de Soissons, atteste qu'Odeline, sœur recluse à Saint-André de Soissons, a donné à l'abbaye de Notre-Dame la maison où elle était recluse. (1240, 3e férie après la Nativité de la Sainte-Vierge ; f° 279.) — Cession devant l'officialité de Soissons par Ade, veuve de Jean de Cœuvres, à ladite abbaye, d'un surcens de 5 sous sur une maison lieudit en Champ Bouillart. (Décembre 1260 ; f° 280.) — Délivrance de legs fait à l'abbaye de Notre-Dame, par Vautier Ducroc, écuyer, d'une rente d'un demi-muid de blé sur la seigneurie du Croc. (Mars 1266-7 ; f° 280.) — Adam, abbé de Saint-Crépin-en-Chaye de Soissons, reconnaît que les religieuses de Notre-Dame tiennent à cens, dans la censive de son monastère, moyennant 25 deniers nérêts, un pré lieudit la Folie, provenant de legs. (1er janvier 1376-7 ; f° 280.) — Attestation devant l'officialité de Soissons, par Étienne Ventain, bourgeois, que sa maison, sise rue du Pont, est en la censive de l'abbaye de Notre-Dame. (1260, dimanche après l'octave de l'Épiphanie ; f° 281.) — M. évêque de Soissons, exempte les religieuses de Notre-Dame, leurs clers, serviteurs et domestiques, de la juridiction de l'archidiacre de Soissons. (Août 1264 ; f° 281.) — Homologation, par le bailliage de Senlis, d'un accord intervenu entre l'abbaye de Notre-Dame et Guillaume, châtelain de Beauvais, agissant au nom de sa femme, fille de Raoul de Raineval, chevalier, prétendant posséder un droit de vinage à Coudun (Oise), dont ladite abbaye se disait affranchie. (1374, vendredi 16 juin ; f° 282.) — Jean, abbé de Saint-Léger de Soissons, promet de payer aux religieuses de Notre-Dame les arrérages d'un surcens annuel de 12 sous sur la maison dite à l'Étaple, à Soissons. (1355-6, samedi 13 février ; f° 283.) — Procuration générale donnée par Jeanne La Tritande, veuve de Bauduin de Cuise, à Gaucher de Cuise, écuyer, de la représenter. (1355, fête de Notre-Dame de septembre ; f° 283.) — Réception d'un hommage présenté par Isabelle de Châtillon, abbesse de Notre-Dame, à Raoul de Mareuil, chevalier, d'un fief sis à Ressons-le-Long. (Octobre 1353 ; f° 284.) — Bail viager fait par l'abbaye de Notre-Dame à Baudet Lefossier et sa femme, d'un jardin et courtil sis à Soissons, au bourg d'Aisne. (20 octobre 1381 ; f° 285.) — Vidimus fait par Jean Despagni et Jacques Delanoe, garde des foires de Champagne et de Brie, de vente par décret de deux maisons sises à Soissons, au profit des religieuses de Notre-Dame. (Mars 1322-3 ; f° 286.) — Mathilde, châtelaine de Saint-Omer, ratifie la donation faite à ces religieuses, par son oncle Guillaume, d'une rente de 2,000 harengs. (Janvier 1253-4 ; f° 287.) — Raoul, comte de Soissons, se disposant au départ pour Jérusalem, donne à l'église de Notre-Dame une rente de 6 bezants d'or, exigible à la Saint-Remy, durant le séjour des Juifs à Soissons. (1190 ; f° 287.) — Nivelon, archidiacre de Soissons, atteste que Raoul, maire, et les jurés de Soissons, ont autorisé les religieuses de Notre-Dame à agrandir la clôture de leur monastère. (Décembre 1231 ; f° 288.) — Jean, fils aîné du comte de Soissons, seigneur de Tour, autorise les religieuses de Notre-Dame à construire un aqueduc pour amener les eaux de la rivière d'Aisne à leur monastère. (1213 ; f° 289.) — Hugues, comte de Soissons et sire de Chimay, autorise ces religieuses à établir des aqueducs aux mêmes fins. (Mai 1303 ; f° 290.) — Confirmation de ces autorisations par Louis de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesnes, et Jeanne de Beaumont, sa femme, comtesse de Blois et de Soissons, héritière et dame d'Avesnes.

(15 mars 1342 ; f° 288.) — G. grand archidiacre de Soissons, atteste qu'Asceline, veuve de Thierry Froissebos, a donné à l'abbaye de Notre-Dame deux petites maisons contiguës au pressoir, près la porte Bérard, sous la condition que ladite abbaye ne pourra être contrainte à les vendre. (Mai 1214 ; f° 291.) — N. évêque de Soissons, atteste que Jean Kui Kenaus et sa femme, ont donné à la même abbaye, sous réserve d'usufruit et condition de services religieux, une maison sise à Soissons, au-dessus de la porte d'Aisne. (Sans date ; f° 291.) — Cession faite devant l'officialité de Soissons par Guillaume Li Droues et Agnès, sa femme, à ladite abbaye, d'un cens de 15 sous parisis exigible sur deux vignes et un bois. (Novembre 1258 ; f° 291.) — Hugues, évêque de Soissons, confère à l'abbaye de Notre-Dame la présentation aux curés de Trosly, Coloisy (Oise), Fleury et Mancy. (Sans date ; f° 292.) — Robert de Saint-Crépin reconnaît qu'il n'a aucun droit sur les murs et pignons de l'église Saint-André, devant la porte de la Chaînée. (1281, jeudi de la fête de Sainte-Marie-Madeleine ; f° 292.) — Helvide, abbesse de Notre-Dame, reconnaît que Robert l'orfèvre lui a donné 13 livres de la monnaie de Soissons, qui ont servi à acquérir le bois de Gui de Charly. (1190 ; f° 292 ;) — que Pierre, fils d'Ivon, a donné sa maison à son monastère, à charge de services religieux. (Août 1124 ; f° 293.) — Foucard du Mont reconnaît, devant l'officialité de Soissons, qu'il doit à l'abbaye de Notre-Dame une rente annuelle de 3 muids de vinage provenant du don fait par Robert Cherisi. (1240, 2° férie après la Nativité de la Sainte-Vierge ; f° 293.) — Lambert, doyen de Saint-Pierre, et son chapitre, autorisent l'abbesse de Notre-Dame à conférer la chapelle de Sainte-Croix à un chanoine non prêtre de leur église, à la charge de faire desservir jusqu'à réception comme prêtre. (Sans date ; f° 293.) — Lettres de souffrance accordées par le roi Philippe V à l'abbaye de Notre-Dame pour le paiement des décimes. (1348 ; f° 294.) — Lettres de surséance accordées par ce monarque, à l'obligation par les religieuses de ladite abbaye de donner, lorsqu'il fait la guerre en personne, 100 sergents de pied armés, ou 200 livres tournois. (12 février 1347-8 ; f° 294.) — Ives, comte de Soissons, donne à l'abbaye de Notre-Dame un verger sis à Freniche (Oise). (Sans date ; f° 294.) — Autorisation donnée par le roi Philippe V aux religieuses de Notre-Dame de compléter la clôture des murailles de leur monastère. (12 mai 1348 ; f° 295.) — Vente faite par Jean de Boulloire, à ces religieuses, d'une terre sise à Soissons, entre les deux pressoirs de l'abbaye, près la porte Bérard. (Août 1233 ; f° 295.) — R. évêque de Soissons, reconnaît que l'abbaye de Notre-Dame a le patronage de la cure de Sommelans. (1201 ; f° 295.) — Gui, archidiacre de Soissons, atteste que Jean, fils de Gobert de Nautheuil, et Emmeline, sa femme, ont vendu à Robert Milet, pêcheur, et Florie, sa femme, une maison sise à Soissons, rue Bretons. (Juillet 1265 ; f° 295.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui maintient les religieuses de Notre-Dame, à l'exclusion de l'évêque de Soissons, dans les droits de mainmorte des personnes mortes dans leur hôtellerie. (14 mars 1331-2 ; f° 296.) — Cession faite devant l'officialité de Soissons, auxdites religieuses, par Lambert Fripier, d'un surcens annuel de 20 sous sur une maison sise à Soissons, rue de la Friperie, moyennant 12 livres de nérêts (Décembre 1258 ; f° 296.) — Règlement établi par Milon, évêque de Soissons, pour l'interdit des églises. (Juin 1270 ; f° 297.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui confirme aux religieuses de Notre-Dame, leurs droits de justice à Soissons, contestés par la commune de cette ville. (Novembre 1289 ; f° 297.) — Vente faite à ces religieuses par Gérard Breban, boulanger, et Marie de Soissons, dite la Croche Poise, de maison et dépendances entre la porte et les murs de l'abbaye de Notre-Dame. (1281, jeudi avant la fête des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul ; f° 298.) — Investissement devant l'officialité de Soissons, au profit de l'église de Saint-Germain, de 15 setiers de vigne à Villeneuve-Saint-Germain, lieudit la Tonnelle, en la censive de l'abbaye de Notre-Dame. (1280-1, vendredi avant les brandons ; f° 299.) — Vente faite devant l'officialité de Soissons par Jean de Nouvion, médecin, et Aélide de Mons, sa femme, à ladite abbaye, de maison à Soissons. (1281, samedi avant la fête de Saint-Pierre-ès-liens ; f° 299.) — Vidimus fait par l'officialité de Soissons, le samedi après la fête de Saint-Martin d'hiver 1322, de chartes du roi Louis VII (1175), et du pape Alexandre III, réduisant à 80, le nombre des religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. (F° 300.) — Cession faite devant l'officialité de Soissons, à ladite abbaye, de 3 sous de surcens par Enguerrand Carpentier et Aélide, sa femme. (1258 ; f° 300.) — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient cette abbaye dans la possession de ses aqueducs. (24 novembre 1330 ; f° 301.). — Cession faite par Aubry de Ressons, écuyer, et Margue, sa femme, à Roland de Demeville, clerc, de redevances sur l'abbaye de Notre-Dame, consistant en portions de pain, vin, gâteau, œufs, harengs, à celui qui portait la verge aux processions. (Juillet 1334 ; f° 302.) — Reconnaissance par Heuri de Saint-Jean, prieur de Pierrefonds, de rentes dues aux religieuses

de Notre-Dame, par son prieuré, comme détenteur de 28 essins de terre en la montagne de Palane. (Mai 1375 ; f° 303.) — Vente par décret, faite à l'abbaye de Notre-Dame, de trois maisons sises à Soissons (1322-3, vendredi devant Pâques fleuries ; f° 304.) — Reconnaissance par Gervais de Moreuil, seigneur de Cœuvres, des droits de justice des religieuses de Notre-Dame, à Chaudun, sur divers chemins, et amortissement des biens desdites religieuses. (1319, vendredi après la Trinité ; f° 305.) — Attestation, par l'officialité de Soissons, que Gobert Coulon, diacre, chanoine et chantre du chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis, a donné aux religieuses de Notre-Dame, une maison sise à Soissons, au bourg de Saint-Crépin, 3 arpents de bois près de Sainte-Geneviève, lieudit en Clarisse, et une vigne en Biau Valvert, et que délivrance desdits biens a été faite par les exécuteurs testamentaires dudit Coulon. (1388 ; f° 306.) — Sentence de réparation d'honneur rendue dans le palais épiscopal de Soissons contre Jean Luissier, doyen de Saint-Pierre-au-Parvis, qui avait prétendu être le curé des religieuses de Notre-Dame, et déclaration faite par Simon, évêque, que lesdites religieuses et leurs domestiques sont paroissiens de l'église Saint-Martin. (24 décembre 1377 ; f° 307.) — Sentence dudit Jean Luissier, commissaire délégué par l'abbesse de Notre-Dame, qui absout Jean Lemoine, homme rendu de ladite abbaye, de l'accusation portée contre lui d'avoir battu trois individus. (1366, samedi après les brandons ; f° 309.) — Marguerite de Coucy, abbesse, ratifie cette sentence. — Vente faite par Geoffroy de Courmelles, écuyer, à Jean de Montdidier, chanoine de Noyon, d'un essin de terre à Courmelles. (1276-7, jeudi après la Purification ; f° 312.) — Nicolas, seigneur de Bazoches, atteste que Pierre de Septmonts, chevalier, a cédé à l'abbaye de Notre-Dame, une rente d'un muid de froment médiocre à percevoir sur la grange de Villers. (1202 ; f° 313.) — Sentence de N. évêque de Soissons, et des abbés de Saint-Jean-des-Vignes et de Saint-Léger, qui déclare l'abbesse de Notre-Dame innocente à propos d injures que lui reprochait le chapitre cathédral, et déboute ce dernier du droit de juridiction qu'il prétendait sur ladite abbaye. (Sans date ; f° 313.) — Confirmation par Jean, comte de Soissons, de la donation faite par Raoul de Soissons, à l'abbaye de Notre-Dame, d'une rente de 6 besants d'or. (Juillet 1280 ; f° 313.) — Vente faite devant l'officialité de Soissons par Huard Poulain et Adde, sa femme, à ladite abbaye, de leurs droits sur le four à l'Étaple. (Février 1248-9 ; f° 313.) — H. abbesse de Notre-Dame, atteste que Raoul Gallus, chanoine de Saint-Pierre, a abandonné à son monastère une rente de 2 muids de froment. (Novembre 1226 ; f° 314.) — Arrêt du Parlement de Paris et sentence du bailliage de Vermandois homologatifs d'un accord entre ladite abbaye et Henri de Choy, liquidant la succession de Perrot de Choy homme de corps de ladite abbaye et frère dudit Henri. (1359-60 ; f° 314.) – Cession faite devant l'officialité de Soissons, par Helvide la Porchère, de 2 sous parisis de surcens sur des vignes. (1358 ; f° 316.) Donation par Agathe de Pierrefonds d'une rente de 3 muids de blé sur le moulin au Pré Singlant. (Sans date ; f° 316.) — Adam, abbé de Saint-Jean-des-Vignes, reconnaît que s'il fait extraire en la carrière de l'abbaye de Notre-Dame, à Maupas, des pierres à bâtir, c'est sans tirer à conséquence à l'égard de cette abbaye. (1328, dimanche après la Toussaint ; f° 316.) — Enguerrand, sire de Coucy, octroie à ladite abbaye franchise de vinage en sa terre de Pargny (Somme.) (Mai 1219 ; f° 317.) — G. grand archidiacre, atteste que Étienne Gerbun et Helvide, sa femme, ont cédé leur vigne à ladite abbaye. (Juin 1221 ; f° 317.) — La reine A. et Guillaume, archevêque de Reims, cardinal et légat, enjoignent à la commune de Soissons de réparer le tort qu'elle a fait à l'abbaye de Notre-Dame, en temps de famine (Sans date ; f° 317.) — S. abbé de Cluny, et son monastère, associent à leurs prières ladite abbaye. (1204 ; f° 318.) — L'abbaye de Saint-Léger concède à celle de Notre-Dame des terres à défricher, sises à Chavigny-Saint-Léger, moyennant une rente portable d'un muid de froment. (1161 ; f° 318.) — Donation faite sous réserve d'usufruit, devant l'officialité de Soissons, par Sanson, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis, d'une maison sise à Soissons, rue Boton. (1282, vendredi avant la fête de Saint-Clément ; f° 318) — Supplique adressée au Roi par le clergé et la commune de Soissons, pour empêcher l'aliénation, par les Templiers, à J. comte de Mâcon, de la maison de Maupas, sise dans la censive de Notre-Dame de Soissons. (1202 ; f° 319.) — Ventes faites devant l'officialité de Soissons : par Marie, veuve de Jean de Vassen, chevalier, à Geneviève la Drapière, veuve de Robert l'Orfèvre, d'une maison à Soissons, au port tenant à l hôtellerie Notre Dame, chargée envers l'abbaye d'un cens annuel de 6 sous et d'une livre de cire pour la trésorerie ; (janvier 1277 ;) — par Jean de Lignières, à ladite abbaye, de maison à Soissons, lieudit l'Étaple, en la censive de ladite abbaye. (1283, lendemain de la décollation de Saint-Jean-Baptiste ; f° 320.) — Le roi Charles V consent à la réduction du nombre des religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, à cause de la diminution des revenus (9 décembre 1374 ; f° 321.) — Cession faite à ladite abbaye, par

Jean Foisnon, chevalier, de ses droits sur un fief qui lui était contesté par Alelme de Chivres, chevalier. (Septembre 1252 ; f° 321.) — Compromis fait devant S. prévôt du chapitre de Soissons, et l'official, entre l'abbaye de Notre-Dame et celle de Longpont, pour l'entretien du ruisseau et la construction d'un pont à Corcy. (Novembre 1226 ; f° 322.) — Cessions faites devant l'officialité de Soissons, à ladite abbaye, par Raoul de Vaudesson, clerc, d'un surcens annuel de 10 sous sur une maison à Soissons, rue Breton ; (juillet 1266 ; f° 322 ;) — par Colard l'orfèvre et Marguerite, sa femme, de cens et rentes sur des maisons à Soissons, rue de Gerondains. (1269, jeudi après *Isti sunt dies* ; f° 322.) — Transaction entre l'abbaye de Notre Dame et Pétronille, dame de Muret, pour le partage de la succession d'André Moquet, homme de corps. (1350, dimanche avant la fête de Saint-Clément ; f° 323) — Cession faite à ladite abbaye par Étienne Crencien et Gile, sa femme, fille de Colard de Nanteuil, de droits de rouage, forage et cens sur une maison à Soissons, rue du Pont, près la carrière Moyen. (1260, lundi après les octaves de l'Épiphanie ; f° 324.) — Prise à surcens, par Simon Delacourt, écuyer, de Pont-Saint-Mard, d'immeubles sis à Soissons. (9 septembre 1340 ; f° 325) — Donation faite à la même abbaye par Baudouin, vidame du Laonnois, de bois sis à Urcel (Mars 1258-9 ; f° 325.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui confirme aux religieuses de Notre-Dame la franchise des droits de vinage et rouage à Soissons. (29 août 1376 ; f° 326.) — Cession faite par Jeanne la Tricaude, femme de Baudouin de Cuise, à ladite abbaye, d'une rente de 34 essins de blé. (5 septembre 1355 ; f° 327.) L'évêque de Soissons réduit à une somme de 10 sous le droit de fouée qu'il avait sur les bois de chauffage et de construction des religieuses de Notre-Dame. (4 mars 1344 ; f° 328.) — Les Célestins de Villeneuve reconnaissent devoir à ces religieuses une rente de 4 muids de vin de vinage. (23 mai 1408 ; f° 329.) — Compromis entre les abbayes de Saint-Médard et de Notre-Dame sur des droits de justice, de rouage et de forage. (1293, samedi avant la Toussaint ; f° 330.) — Sentence arbitrale qui détermine les droits de ces monastères. (Novembre 1293 ; f° 330.) — Compromis entre la commune de Soissons et l'abbaye de Notre-Dame, pour les droits de justice. (Août 1390 ; f° 331.) — Quittance souscrite par cette commune, d'une somme de 100 livres donnée par ladite abbaye pour aider à la construction d'un pont. (1265, vendredi après la Pentecôte ; f° 332.) — Vente faite à ladite abbaye par Pierre de Juvigny, orfèvre, d'une maison à Soissons, rue du Pont. (1294, jeudi après les octaves de la Purification de la Vierge ; f° 332.) — Transaction entre l'abbaye de Notre-Dame et le chapitre cathédral de Soissons, sur des droits de dîme, de rentes et de propriété. (1er août 1425 ; f° 334.) — Cession faite à ladite abbaye, par Robert le Pignier et Isabelle, sa femme, de surcens sur une maison sise à Soissons, rue Saint-Wast. (1281, vendredi après la Saint-Remy ; f° 334.) — Nivelon, évêque de Soissons, atteste que Pierre, fils d'Ivon, a donné à ladite abbaye une maison à Soissons. (Août 1194 ; f° 335.) — Raoul, chevalier, seigneur de Château-Porcien, atteste qu'Agnès de Château-Porcien, sa mère, a légué à la même abbaye une rente d'un muid de blé. (Août 1247 ; f° 336.) — Jacques, évêque de Soissons, exempte des droits de visite et de procuration, les fermes dépendant de l'abbaye de Notre-Dame. (Novembre 1220 ; f° 336.) — Règlement de difficultés entre le chapitre cathédral de Soissons et les églises de Notre-Dame, de Saint-Crépin et de Saint-Pierre, au sujet d'un interdit. (Juin 1270 ; f° 336.) — Vente faite à l'abbaye de Notre-Dame par Colard de Nanteuil, d'une maison à Soissons, derrière les murs de ladite abbaye et en sa censive. (1285, fête de Saint-Léger ; f° 337.) — Cession faite à cette abbaye par Colard Berengiers. clerc, d'un cens annuel de 5 sous de nérèts. (Juin 1266 ; f° 338.) — Oudars Gudin, collecteur des droits de mortemain et de formariage, maintient l'abbaye de Notre-Dame en ses droits de recueillir la succession des bâtards nés des hommes et femmes de corps, dans les censives de ladite abbaye. (1369, samedi après la Pentecôte ; f° 338.) — Vente faite à la même abbaye par Pierre le Menouvrier, de maison à Soissons, rue Saint Quentin. (29 juillet 1392 ; f° 339.) — Accord entre le chapitre cathédral de Soissons et l'abbaye de Notre-Dame, sur l'affranchissement des menues dîmes. (Janvier 1204-5 ; f° 340.) — Renonciation par Pierre Bochet, écuyer, au profit de ladite abbaye, à un cens de 2 sous nérèts qu'il réclamait à cause d'une maison sise à Soissons, en l'Ormerie. (Mars 1293-4 ; f° 340.) — Le chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis reconnaît posséder une rente de 4 sous parisis léguée par Pierre Hautefeuille et Agnès, sa femme, à charge de services religieux (16 février 1374-5 ; f° 341.) — Indication des services que doivent au Roi les hommes de corps de l'abbaye de Notre-Dame lorsqu'ils font partie de l'armée. (8 août 1362 ; f° 342.) — Accord entre les abbayes de Notre-Dame et de Saint-Jean-des-Vignes sur la perception de leurs revenus à Saconin, Chaudun, Charly. (1337, samedi après la nativité de la Vierge ; f° 346.) — Sentence du bailliage de l'abbaye de Notre-Dame qui condamne Jacques le Teinturier et Husson le Pelletier, à payer aux religieuses des droits

de forage et de rouage à Soissons. (12 janvier 1443-4 ; f° 350.) — La Maîtrise des Eaux et Forêts du duché de Valois maintient l'abbaye de Notre-Dame dans la possession de ses droits d'usage en la forêt de Retz. (1429-1443 ; f° 351.) — Déclaration faite devant La Motte, notaire à Soissons, par les religieuses de Notre-Dame, qu'elles ne sont obligées à donner à déjeuner qu'au comte de Soissons, offrant ordinairement au jour de la Chandeleur un cierge pesant 25 livres. Pareille obligation n'existe pas envers les officiers du comte, bien que les religieuses lui accordent cet honneur. (2 février 1449 ; f° 352.) — Élisabeth de Châtillon, abbesse de Notre-Dame, déclare, du consentement de l'évêque de Soissons et du chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis, que le titulaire de la chapelle Saint-Georges, en ladite abbaye, est déchargé de la réparation des bâtiments ruinés par les guerres. (14 novembre 1398 ; f° 353.) — Fondation et dotation de cette chapelle par Isabelle de Châtillon, abbesse de Notre-Dame. (Septembre 1345 ; f° 354.) — Significations d'ordonnances royales pour contraindre l'abbaye de Notre-Dame au départ immédiat de ses vassaux armés et équipés, de 18 à 60 ans, du bailliage de Senlis, pour l'armée. (29 octobre 1355 ; f° 357.) — Mandements adressés par le Roi aux baillis de Vermandois et de Senlis, obligeant lesdites religieuses à fournir 100 sergents de pied ou à payer 200 livres tournois. (1339-1347 ; f° 358.) — Mainlevée donnée par Gilles de Saint-Simon, bailli et capitaine de Senlis, commissaire du Roi pour le recouvrement des droits de nouvel acquêt. (3 décembre 1447 ; f° 358.) — Donation faite à l'abbaye de Notre-Dame par Jean de Châtillon, seigneur de Dury, d'une vigne à Chavigny, sous la condition que Jeanne de Châtillon, abbesse, en aurait l'usufruit (4 mars 1307-8 ; f° 359.) — Reconnaissances faites sous le scel du bailliage de Vermandois, par les hommes et femmes de corps de l'abbaye de Notre-Dame, qu'ils doivent donner au Roi, faisant la guerre en personne, ou 100 sergents à pied ou 200 livres tournois. (1360-62 ; f° 360.) — Marguerite de Luxembourg, abbesse de Notre-Dame, reconnaît avoir donné à des chanoines du chapitre cathédral le droit de représenter son abbaye au synode de l'évêque de Soissons. (18 mai 1488 ; f° 366.) — Jacques, évêque de Soissons, déclare n'avoir aucun droit de procuration sur les maison et grange d'Aizy. (Août 1241 ; f° 366.) — Milon, évêque de Soissons, reconnaît n'avoir pas le même droit à Chacrise. (1274, lendemain de Saint Denis ; f° 366.) — Sentence de Pierre, sous-chantre de Paris, Barthélemy de Moncy, chanoine de Chartres, et d'autres juges apostoliques, ordonnant à l'abbesse de Notre-Dame de se présenter devant le chapitre cathédral de Soissons après son élection. (1232, veille de Saint-Remy ; f° 367.) — Procuration donnée par Denise Simon, à Guillaume Vatin, prêtre, de comparaître au synode de Noyon (22 septembre 1505 ; f° 367.) — Déclaration donnée à la Chambre des comptes de Paris par les religieuses de Notre-Dame, des biens qu'elles possèdent à Soissons. (Sans date ; f° 368.) — Procurations données par Catherine Du Hem, abbesse de Notre-Dame, à Jean Sconin, Guillaume Lemoyne, Jean Dalfort, Léger Liézot, chanoines, de la représenter au synode. (1516-17 ; f° 369.) Quittances de décimes. (1491-1516 ; f° 369.) — Reconnaissance donnée par la ville de Soissons aux religieuses de Notre-Dame, que les pierres prises dans leur censive pour la maçonnerie du Pont à la Bûche et des poternes, appartenaient auxdites religieuses. (5 janvier 1516-17 ; f° 370.) — Le roi Philippe-le-Bel autorise les officiers de justice de Notre-Dame à gràcier Henryet de Trois-fontaines, condamné à être pendu pour vol, mais sous la condition expresse d'épouser Emmeline de Saint-Thierry, qui l'avait demandé pour époux. (20 février 1312-3 ; f° 371.) — Le Roi prie les religieuses de Notre-Dame d'élire pour abbesse devant succéder à Catherine Du Hem, Françoise La Jeune. (Sans date ; f° 371.) - Mainlevée donnée par les commissaires royaux de la saisie du temporel de l'abbaye de Notre-Dame. (5 septembre 1532 ; f° 372.) — Le chapitre cathédral de Soissons autorise les religieuses de Notre-Dame a amener l'eau de la montagne Sainte-Geneviève en leur abbaye. (5 juillet 1536 ; f° 372.) — Le roi François Ier amortit les biens du clergé et des établissements de charité du diocèse de Soissons, moyennant une somme de 4,866 livres 10 sous tournois. (Août 1522 ; f° 373.) — Arrêt du Parlement de Paris qui confirme à l'abbaye de Notre-Dame ses droits de justice sur ses vassaux. (27 novembre 1607 ; f° 375.) — Arrêt du Conseil privé aux mêmes fins (5 septembre 1608 ; f° 375.) — Milon, évêque de Soissons, se réserve la nomination à la cure de Sommelans. (Mai 1273 ; f° 378.) — Foulques, évêque de Soissons, reconnaît que le droit de présentation à cette cure est alterné entre l'évêché et l'abbaye de Notre-Dame. (18 avril 1528 ; f° 378.) — Arpentage de bois sis à Laffaux et Vauxaillon. (24 octobre 1517 ; f° 379.) — Sentence du bailli de Pargny qui condamne Perrine à être pendue pour avoir étranglé son mari, Pierre Delicourt, dans son lit. (16 janvier 1499 ; f° 380.) — Simon, évêque de Noyon, atteste que le droit de patronage de la cure de Pargny et Morchain (Somme), appartient à l'abbaye de Notre-Dame. (1138 ; f° 381.) — Étienne, évêque de Noyon, constate que cette abbaye a les oblations à Pargny et

Bethencourt. (1191 ; f° 381.) — Jean de Margival, chevalier, vend à ladite abbaye une terre à Pargny. (1363, avril ; f° 381.) — Déclaration des dîmes de Quiry (Somme.) (13·2, lendemain de Saint-Pierre-ès-Liens ; f° 383.) — R. évêque de Laon, et G. chanoine, déclarent que le four et la ferme que l'abbaye de Notre-Dame possède à Épargnemaille, sont exempts de menues dîmes envers le chapitre de Saint-Quentin. (1208 ; f° 384.) — Jean, sire de Vesle, renonce à la taille arbitraire qu'il pouvait exiger des hommes de Morchain, Villers, Goussancourt et Vaux (Somme), en qualité d'avoué. (Septembre 1236 ; f° 384.) — R. archevêque de Reims, reconnaît qu'il n'a point de droit de visite à Pargny. (Janvier 1301-2 ; f° 384.) — Étienne, évêque de Noyon, autorise le curé d'Épenancourt (Somme), à percevoir une rente de 8 muids de froment sur la dîme de Pargny. Cette rente avait été donnée par Simon de Bethancourt, Emmeline, sa femme, et Hugues, leur fils. (1201 ; f° 385.) — P. maire de Goussancourt, vend à l'abbaye de Notre-Dame des droits de dîme à Pargny. (Décembre 1200 ; f° 385) — Sentence du bailliage de Vermandois ordonnant que les appels des vassaux de l'abbaye de Notre-Dame seront portés à la justice de ladite abbaye, à Pargny. (2 mars 1348-9 ; f° 386.) — Simon de Bethencourt, chevalier, énonce ses droits de corvée à Épenancourt, Morchain et Fontaine (Somme). (Mars 1248-9 ; f° 386.) — Donation faite devant l'officialité de Noyon par Raoul Moutarde, écuyer de Villecholle, à l'abbaye de Notre-Dame, de 3 sous de cens sur une maison à Saint-Quentin. (1284, février, après les octaves de la Purification de la Vierge ; f° 386.) — Simon, évêque de Noyon et de Tournai, atteste que Raoul de Nesles a fait remise à l'abbaye de Notre-Dame, du droit de marc qu'il pouvait exiger annuellement de ses vassaux pour conduire les hommes et les voitures, en échange de terres et bois à Fréniches (Oise). (1125 ; f° 387.) — Cessions par l'abbaye du Mont-Saint-Quentin à celle de Notre-Dame de rentes de blé à Pargny et Athies (Somme.) ; (janvier 1261-2 ; f° 388 ;) — par Jean Journez de ses droits sur le moulin d'Épenancourt ; (octobre 1261 . f° 388 ;) — par Isabelle fille de Wautier de Parchemer, de redevances sur le même moulin. (Mai 1260 ; f° 389.) — Accord entre l'abbaye de Notre-Dame et le chapitre de Nesles pour la perception des dîmes. (8 mars 1350 ; f° 389.) — Inféodation du moulin à huile d'Épenancourt. (16 novembre 1360 ; f° 390.) — Dénombrement présenté par Jean de Dragies et Mahaut, sa femme, à l'abbaye de Notre-Dame, de terres et cens à Pargny. (Avril 1264 ; f° 391.) — Étienne, évêque de Noyon, reconnaît que cette abbaye a le droit de patronage de la cure d'Épenancourt, distraite de celle de Pargny. (1202 ; f° 392.) — Promesse faite par Alard de Vinage et Emmeline, sa femme, d'acquitter une rente dont sont grevées des terres sises entre Grand-Mesnil et Morchain (Somme.) (Mai 1265 ; f° 392.) — Jean de Fraisne atteste que Robelibre, du consentement d'Hécie, sa femme, a vendu à l'abbaye de Notre-Dame un douzième du droit de moûture du moulin d'Épenancourt. (Mars 1223-4 ; f° 392.) — Cession par Renaud Chiffel à ladite abbaye d'un cens de 13 sous 5 deniers à Pargny. (Mars 1260-1 ; f° 393.) — Homologation par le bailliage de Vermandois d'une main-levée de la saisie faite par des officiers d'Athies sur Simon Euchard, justiciable de ladite abbaye. (10 mars 1350-1 ; f° 393.) — Obligation par Jean Fraussars, écuyer, et Aélis Ducroc, sa femme, au paiement d'une rente d'un demi-muid de blé léguée par Wautier Du Croc à l'abbaye de Notre-Dame, sur sa terre du Croc. (Mars 1266 ; f° 393.) — Jean, seigneur de Nesles, indique la forme du serment que doivent lui prêter, en sa qualité d'avoué, les échevins de Fontaine, Pargny, Morchain et Épenancourt. (Avril 1233 ; f° 394.) — Reconnaissance faite devant l'officialité de Noyon par Éda, veuve d'Éloi Lemaire, de Pargny, de ses devoirs de vassalité envers l'abbaye de Notre-Dame. à cause d'une terre labourable à Pargny. (Juillet 1264 ; f° 394.) — Renier de Morchain, écuyer, reconnaît être vassal de ladite abbaye, à cause de terres sises à Morchain. (Juillet 1254 ; f° 395.) — Margue, veuve de Jean Codene, ratifie la vente faite par ses enfants, à Gobert, de terres sises à Épenancourt. (Novembre 1255 ; f° 395.) — Hue de Melun, seigneur de Flavy, agissant comme époux de Marguerite de Piquigny, exempte l'abbaye de Notre-Dame de tout droit de péage et autres droits féodaux sur sa terre de Flavy (13 avril 1363 ; f° 395) — Donation et vente faites à l'abbaye de Notre-Dame par Simon de Salency, Ève de Gricourt, Marguerite Kauvelle, Ade de Holeion, Berte la Crokete, et leurs maris, de leurs biens sis à Salency et dans la banlieue de Saint-Quentin vers Salency. (Février 1247 ; f° 396.) — Quittance de 10 livres 10 sous parisis payés pour droit de nouvel acquêt à Évrard Porjons, chanoine de Soissons, et Lisiard Le Jaune, de Laon, commissaires royaux du bailliage de Vermandois, de terres sises à Saint-Quentin, lieudit à la chapelle Épargnemaille, et de cens audit Saint-Quentin. (1290 ; f° 396.) — Cession de rentes à ladite abbaye, par Wasse d'Englancourt, sur le moulin d'Épenancourt. (Juin 1262 ; f° 397.) — Homologation par le Parlement de Paris d'une transaction intervenue entre ladite abbaye et le comte de Boulogne, sur le cours de la rivière d'Épenancourt, le droit de chasse, etc.

(12 juillet 1373 ; fº 398.) — Confirmation par Simon, évêque de Noyon et de Tournai, du rachat fait par l'abbaye de Notre-Dame, d'une rente de 4 muids de froment qu'elle devait sur sa grange de Pargny à Ivon, seigneur de Nesles. (1133 ; fº 400.) — Vente faite par Jean de Marlemont, chevalier, à Jean Viesse, de terres sises à Goussancourt et Vaux (Somme.) (Juin 1267 ; fº 401.) — Donation faite par Pierre de Goussancourt et Marie, sa femme, à l'abbaye de Notre-Dame, de droits seigneuriaux sur les domaines de Pargny et de Morchain. (Décembre 1208 ; fº 401.) — Donation faite à ladite abbaye par Jean de Vanx de Courdemanche, de cens sur une vigne à Pargny. (Septembre 1264 ; fº 402.) — A. évêque de Noyon, atteste qu'Agnès de Goussancourt, fille de Baudouin, écuyer, a fondé une chapelle à Goussancourt et en a laissé la collation à l'abbaye de Notre-Dame. (Novembre 1304 ; fº 403.) — Approbation de cette fondation par le chapitre cathédral de Noyon. — Vente faite par Marguerite, abbesse de Biarch, à l'abbaye de Notre-Dame, de terres à Morchain. (Mai 1263 ; fº 403.) — Simon de Clermont, seigneur de Nesles, déclare que le chemin royal allant de Nesles à Péronne, doit être large de 62 pieds, et que les amendes des forfaits qui se commettront dans les autres chemins, lui seront communes avec ladite abbaye. (Décembre 1341 ; fº 403.) — Homologation par le Parlement de Paris, d'une transaction entre l'abbaye de Notre-Dame et l'évêque de Noyon, au sujet de la présentation à la chapelle de Goussancourt. (12 janvier 1361 ; fº 404.) — Attestation par Jacques, archidiacre de Noyon, que Jean de Margival, chevalier, a vendu à ladite abbaye des terres sises à Pargny. (Avril 1263 ; fº 405.) — Donation faite à ladite abbaye, d'une rente de 2 muids de froment, mesure de Ham, sur la grange d'Ollezy, et d'une autre rente de 5 sous pour le luminaire de la même abbaye, par Raoul d'Ollezy, chevalier. (Septembre 1226 ; fº 406.) — Vente faite à ladite abbaye par Jean de Nanteuil-à-la-Fosse, de terres à Pargny et Morchain. (1271, veille de la Pentecôte ; fº 406.) — Renaud, évêque de Noyon, exempte la chapelle de Freniches de tout droit de synode, de chapitre et de subvention, moyennant une redevance annuelle de 5 sous, exigible aux octaves de la Saint-Remy. (1380 ; fº 407.) — Étienne, évêque de Noyon, atteste que Pierre de Bucencort, chevalier, vend à l'abbaye de Notre-Dame la mairie qu'il tenait d'elle. (Juin 1221 ; fº 407.) — Mainlevée donnée par Jean, chevalier, châtelain de Nesles, de gages saisis sur les vassaux de ladite abbaye. (25 octobre 1240 ; fº 407.) — Accord passé devant l'officialité de Noyon, entre ladite abbaye et le curé de Morchain, pour la plantation de bornes audit Morchain. (Avril 1260, 3ᵉ férie après la Résurrection ; fº 408.) — Vente faite à ladite abbaye, par Raoul d'Englancourt, de ses droits sur le moulin d'Épenancourt. (Octobre 1260 ; fº 408.) — Jean, seigneur de Nesle, donne à ladite abbaye, une rente annuelle de 2 muids de froment sur la grange de Morchain. (Mai 1226 ; fº 409.) — Simon de Clermont, sire de Nesle, amortit des biens acquis depuis 20 ans par ladite abbaye à Pargny et Morchain. (Février 1270-1 ; fº 409.) — Vente faite par Henri Sauvage à ladite abbaye, de terre labourable à Morchain. (Mars 1261-2 ; fº 409.) — Bail fait devant l'officialité de Noyon par l'abbaye de Notre-Dame au curé de Morchain, de rentes diverses et oblations. (1268, lendemain du synode ; fº 410.) — Vente faite à ladite abbaye par Renier de Morchain, écuyer, de terre à Morchain, lieudit à la Fosse. (Juillet 1254 ; fº 410.) — B. abbesse de Notre-Dame de Soissons, atteste qu'elle a transigé avec J. de Nesle, son avoué à Pargny, quant à la propriété de rentes et droits seigneuriaux. (Novembre 1231 ; fº 411.) — Ventes faites à l'abbaye de Notre-Dame : par Renier de Morchain, écuyer, de terres à Morchain ; (juillet 1254 ; fº 413 ;) — par Baudouin de Goussancourt, écuyer, de terres sises à Goussancourt ; (février 1268-9 ; fº 414 ;) — par Gilles Bigos et Marie Hermine, sa femme, de leurs droits ; (15 janvier 1352 ; fº 415 ;) — par Hermin de Francheilly, de terres à Salency. (1261, 2ᵉ férie après la fête de Saint-André, en décembre ; fº 415.) — Amortissement par Oudard, sire de Ham, chevalier, des cens et rentes que ladite abbaye possédait à Ham. (Juin 1296 ; fº 416.) — Vermond, évêque de Noyon, confirme la cession faite à l'abbaye de Notre-Dame par celle du Mont-Saint-Quentin, de rentes à Pargny. (Janvier 1261 ; fº 417.) — Sentence du bailliage de Vermandois qui déclare que la maison de Jean, chevalier, seigneur de Goussancourt, est en la censive de l'abbaye de Notre-Dame (15 mai 1388 ; fº 418.) — Note sur la perception de la dîme à Quivry (Somme.) (fº 419.) — Le chapitre de Saint-Quentin autorise les religieuses de Notre-Dame à demeurer à Épargnemaille, dans sa censive, sous diverses conditions. (1140 ; fº 420.) — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste que Raoul de Ressons et sa femme ont cédé à l'abbaye de Notre-Dame une rente de 15 sous parisis à Saint-Quentin. (Avril 1253 ; fº 420.) — Cession faite à cette abbaye, par Gertrude Dubois et Jean, son fils, d'une rente de 12 sous parisis sur le domaine d'Épargnemaille. (Octobre 1257 ; fº 421.) — Dénombrement de Goussancourt présenté à l'abbaye de Notre-Dame à cause de Pargny. (1465-79 ; fº 422.) — Notes sur les coutumes observées par les fiefs en la prévôté de Péron

ne. (F° 426.) — Déclaration des terres sises à Morchain et Pargny, affectées à l'obit de Madame de Châtillon. (F° 426.) — Henri, évêque de Liège, atteste que Guillaume de Brabant et Jullienne, sa femme, ont conféré à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons divers biens sis à Noirchain (Belgique.) (1148 ; f° 427.) — Confirmation à ladite abbaye de la chapelle de Noirchain par le pape Urbain IV (2e année de pontificat), Henri, évêque de Liège (Septembre 1262), et l'abbaye de Villers (1262-63 ; f° 428.) — Déclaration des biens et revenus de cette chapelle et de l'Hôtel-Dieu de Noirchain. (F° 432.) — Transaction entre l'abbaye de Notre-Dame et les habitants de Pargny, Fontaine, Épenancourt, comme usagers. (2 juin 1538 ; f° 433.) — Arrêt de décharge par le Conseil d'État de la taxe imposée sur eux en cette qualité. (5 juin 1619 ; f° 437.) — Bail des dîmes de Launoy fait par l'abbaye de Notre-Dame à Charles Barbier, curé. (30 juin 1524 ; f° 434.) — Reconnaissance par l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de la dîme de l'abbaye de Notre-Dame à Launoy. (25 novembre 1536 ; f° 434.) — Sentence du bailliage de Soissons qui confirme l'abbaye de Notre-Dame dans ses droits de justice à Billy-sur-Aisne. (18 août 1614 ; f° 438.) — Cession faite à cette abbaye et au curé de Missy par Anselme de Cuis, chevalier, de dîmes et novales audit Missy. (Décembre 1225 ; f° 448.) — Distraction faite par le roi Philippe de Valois, de Charly, Coupru et Bassevelle (Seine-et-Marne), de la prévôté de Pierrefonds et du bailliage de Senlis, pour les unir à la prévôté de Paris, moyennant une somme de 200 livres tournois. (Avril 1347 ; f° 449.) — Jean de Montmirail, seigneur d'Oizy, consent au partage entre lui et l'abbaye de Notre-Dame, de la gruerie des bois de Charly et de la libre jouissance par ladite abbaye des bois qu'elle a fait défricher. (Juillet 1212 ; f° 450.) — Guillaume, seigneur de Nogent, déclare que les vassaux de l'abbaye de Notre-Dame, leurs bêtes et denrées, sont exempts du droit de passage que percevait l'abbaye de Nogent sur le bac de Charly. (Octobre 1226 ; f° 450.) — Jean de Wissigny, curé de Nogentel, reconnaît devant l'officialité de Soissons que l'abbaye de Notre-Dame possède une rente de 2 muids de blé et d'un muid d'avoine, mesure de Nogentel, sur les dîmes dudit Nogentel. (1371, jeudi après l'Ascension ; f° 451.) — Mahieu de Monthiers, sire de Domptin, chevalier, cède à ladite abbaye une rente de 15 sous de cens qu'elle lui devait à Charly. (Mai 1246 ; f° 451.) — Le Parlement de Paris confirme à l'abbaye de Notre-Dame la seigneurie de Charly, et interdit au prévôt de Pierrefonds la connaissance des appels de la justice de ladite abbaye ; enjoint au prévôt de Paris de juger ces appels, conformément aux lettres patentes d'avril 1347. (F° 452.) — Blanche, comtesse de Troyes, donne à l'abbaye de Notre-Dame 50 arpents de terre à Charly. (Décembre 1202 ; f° 453.) — Nivelon, évêque de Soissons, confirme à ladite abbaye les novales de Charly, Coupru et Chouy. (Octobre 1206 ; f° 453.) — Ventes faites devant l'officialité de Soissons à ladite abbaye par Gérard de Welly, chevalier, de ce qu'il possédait à Charly ; (1280, dimanche après la Toussaint ; f° 454 ;) — par Guillaume de Chézy-en-Orxois, écuyer, d'une rente de 9 setiers de blé et d'avoine, et d'un quartier et demi de vin rouge à Charly. (1281, samedi après la Toussaint ; f° 455.) — Nivelon, évêque de Soissons, atteste qu'Albéric et Robert, frères, chevaliers, ont abandonné à ladite abbaye leurs droits sur la dîme de Fossoy. (Sans date ; f° 456.) — Rachat par la même abbaye d'une rente annuelle de deux muids qu'elle devait aux religieux de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. (Juillet 1262 ; f° 456). — Jacques, évêque de Soissons, atteste qu'Étienne, archidiacre, et G. Cornu, chanoine de Paris, ont terminé un différend entre les abbayes de Notre-Dame et de Saint-Jean-des-Vignes au sujet des dîmes et droits de justice de Charly. (Août 1219 ; f° 456.) — L'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes reconnaît que le curé de Charly doit desservir à l'abbaye de Notre-Dame une rente annuelle de 2 setiers de blé sur le moulin de Marne, outre 12 deniers de cens. (Juillet 1248 ; f° 457.) — Donation faite à l'abbaye de Notre-Dame, par Pierre de Montregny, écuyer, et Pétronille, sa femme, d'une rente de 2 muids de blé sur les moulins de Charly et de leurs droits sur ces moulins. (1277, dimanche après la Nativité de la Vierge ; f° 457.) — Sentence arbitrale d'Étienne, archidiacre, et de G. Cornu, chanoine de Paris, sur les dîmes et terrage de Chaudun et de Charly. (Mai 1219 ; f° 458.) — Jean, seigneur de Montmirail et d'Oisy, comte de Chartres, atteste que Mathieu, chevalier, son frère a cédé à l'abbaye de Notre-Dame les droits d'amortissement jusqu'à l'avènement dudit Mathieu, mais sous la condition qu'elle paierait ces droits au fur et à mesure des acquisitions qu'elle ferait. (Mai 1227 ; f° 459.) — Hugues de Charly reconnaît n'avoir aucun droit de vinage et de forfaiture à Charly, en la censive de l'abbaye de Notre-Dame. (1208 ; f° 459.) — Helvide, dame de Montmirail, atteste que la gruerie de Charly, Coupru, Bassevelle, est indivise entre elle et l'abbaye de Notre-Dame, qui peut librement jouir des terres défrichées (Juillet 1212 ; f° 459.) — Jean, comte de Chartres, seigneur de Montmirail et d'Oisy, donne à l'abbaye de Notre-Dame son droit de gruerie

sur 30 arpents de bois près la grange de Beaurepaire. (Novembre 1234 ; f° 460.) — Vente faite à ladite abbaye par Jean de La Ferté, habitant d Essises, de ce qu'il possédait Charly. (Décembre 1251, 2° férie après la fête de Saint-Nicolas ; f° 460.) — G. archidiacre de Brie en l'église de Soissons, atteste que Jean, chevalier, prévôt de Charly, a vendu un fief à ladite abbaye. (Février 1220-1 ; f° 461.) — Oudart Dubois, écuyer, affirme que l'abbaye de Notre-Dame a droit de justice et de suzeraineté sur son fief sis à Charly. (Février 1316 ; f° 461.) — Ventes faites à cette abbaye : par ledit Oudard Dubois et Isabelle, sa femme, de terre à Charly. (1323, mardi avant la fête de Saint-Clément ; f° 462 ;) — par Hugues de Charly, écuyer, et Marguerite, sa femme, de 2 arpents de terre. (1280, jeudi des octaves de l'Ascension ; f° 462.) — par Jean de Charly, prévôt, et Isabelle, sa femme, de 2 arpents de terre à Charly. (1269-70, lundi avant les Brandons ; f° 463.) — Henri, comte de Troyes, approuve la donation faite à l'abbaye de Notre-Dame, par Geoffroy, comte de La Ferté, de la voirie de Charly. (1154 ; f° 464.) — Vente faite devant l'officialité de Soissons, par Jean, prévôt de Charly, écuyer, à Jean de Montdidier, chanoine de Noyon, de 2 arpents de terre en la censive de ladite abbaye. (Mai 1273 ; f° 464.) — Extrait d'un arrêt du Parlement de Paris, de 1278, qui maintient l'abbaye de Notre-Dame en ses droits de mainmorte et de formariage dans les comtés de Champagne et de Brie, à l'exclusion du comté de Brie. (17 septembre 1344 ; f° 464.) — Sentence arbitrale qui règle entre ladite abbaye et celle de Saint Jean-des-Vignes les droits de dîme et d'amortissement à Charly et Chaudun. (1261, mardi après les Rameaux ; f° 465.) — Vente faite à l'abbaye de Notre-Dame, devant l'officialité de Soissons, par Jean, prévôt de Charly, chevalier, de ses droits sur les moulins de Charly. (1280, vendredi avant *Esto mihi* ; f° 466.) — Cession faite devant l'officialité de Meaux, par Guillaume de Monthiers Jean de Montdidier, chanoine de Noyon, de la rente d'un jaloi de blé, mesure de Gandelu, sur le moulin de Charly. (Mars 1277 ; f° 468.) — Bail fait par l'abbaye de Notre-Dame à Colin Colilfaiz, d'une maison sise à Saulchery. (1292-3, lundi avant la fête de Sainte-Marie-Madeleine ; f° 469) — Ventes faites devant l'officialité de Soissons, à ladite abbaye, par Hugues de Charly, damoiseau, écuyer, d'un arpent 14 verges de terre à Charly. (1280, dimanche de *Letare Jerusalem* ; f° 469 ;) — par Jean de Charly, prévôt, de rentes à Bassevelle (Seine-et-Marne) et Charly. (Mai 1259 ; f° 470 ;) — par Pierre de Montregny, écuyer, d'un pré à Charly. (1280, dimanche de *Letare Jerusalem* ; f° 471.) — Vidimus du testament de Jean de Montdidier, chanoine de Noyon, qui donne à l'abbaye de Notre-Dame ce qui lui appartenait à Charly, Bassevelle, Coupru, Acy, Billy, Pasly, Courmelles, Trosly, Hyencourt-le-Petit. (1279, samedi après la fête de Saint-Pierre *ad cathedram* ; f° 472.) — Cession faite devant l'officialité de Meaux, à ladite abbaye, par Henri de *Meso*, chevalier, et Marguerite, sa femme, de diverses rentes à Charly. (1281, mercredi après *Letare Jerusalem* ; f° 473.) — Donation faite à l'abbaye de Notre-Dame par Thierry de Baaloy, chanoine de Soissons, à charge de services religieux et de prières, de l'avouerie de Mercin, Vaux, Saconin, de rentes et terres à Mercin et Saconin. (9 août 1405 ; f° 475.) — Lettres du prévôt de Paris, déclarant que conformément aux ordres du Roi, Charly, Coupru, Bassevelle, Jaignes, domaines de l'abbaye de Notre-Dame, ressortiront au Châtelet de Paris. (1349, mardi après Pâques ; f° 477.) — Cession faite devant l'officialité de Soissons par Jean de Charly, écuyer, prévôt de Charly, à Jean de Montdidier, chanoine de Noyon, d'une rente d'un muid de blé, mesure de Gandelu, sur les moulins de Charly. (Janvier 1271-2 ; f° 478) — Accords entre les abbayes de Notre-Dame et de Saint-Jean-des-Vignes, pour des droits de justice, seigneurie, dîmes et novales à Charly. (1260-1349 ; f° 480.) — Sentence du bailliage de Charly qui maintient l'abbaye de Notre-Dame dans la banalité du four du Moulin de Ville, à Charly, et défend à Pierre Barre, meunier étranger, de prendre les blés des habitants. (5 octobre 1450 ; f° 483.) — Arrêt du Parlement de Paris, confirmatif d'une sentence du bailliage de Charly, qui condamne Jean Patin, vacher, à être pendu. (15 juin 1513 ; f° 484.) — Transaction entre l'abbaye de Notre-Dame et Mathieu de Monthiers, chevalier. Le bois de Coupru appartient à l'abbaye ; mais ledit seigneur et ses vassaux de Coupru et de Domptin y ont droit d'usage pour la construction, en n'y mettant toutefois qu'un charpentier et un constructeur de charrue ; et pour le pâturage des bestiaux, le garde du bois sera à la nomination de l'abbaye. (1187 ; f° 488.) — Sentence arbitrale de Jacques, évêque de Soissons, qui règle la perception des novales à Coupru, entre les abbayes de Notre-Dame et du Charmel. (Janvier 1234 ; f° 488.) — Wedes de Monthiers, chevalier, déclare en qualité d'avoué, n'avoir droit de prendre que 4 deniers parisis sur chaque mole du bois de Coupru, et n'avoir aucun droit de gruerie sur le bois dit la Courtine des Prés. (Juin 1258 ; f° 489.) — Gui, archidiacre de Brie, déclare que l'abbaye de Notre-Dame a autorisé Guillaume de Monthiers à défricher 60 arpents en son bois de Coupru. Elle se réserve justice, terrage,

dîme. (1204 ; f° 490.) — Vente faite à ladite abbaye, de terre à Conpru, par Nicolas de Boureschcs et Agnès, sa femme, dans les censives de Notre-Dame et de Saint-Médard (Avril 1242 ; f° 490.) — Cession faite à la même abbaye par Oudart de Chambly, seigneur de Gandelu, de droits seigneuriaux à Coupru. (1292, jour de la décollation de Saint-Jean-Baptiste, et août. samedi après cette fête ; f° 491.) — Blanche. comtesse de Troyes, homologue une transaction entre Gui et ses neveux, énonçant qu'un bois sis à Coupru, sera vendu et défriché, et que la moitié de la dîme en appartiendra à l'abbaye de Notre-Dame. (Juin 1201 : f° 492.) — Indication des limites des seigneurie et dîmage de Coupru. (Sans date ; f° 492.) — Ventes faites à l'abbaye de Notre-Dame : par Raoul Bouciaus, de La Ferté-Ancoulf, d un manoir et de ses dépendances à Jaignes (Seine-et-Marne), lieu-dit la Grange Érard ; (décembre 1266 ; f° 494 ;) — par Jean Maillard et Marie, sa femme, d une vigne à Jaignes ; (mai 1258 ; f° 495 ;) — par Gilles Le Maisis, de terres à Jaignes ; (septembre 1271, samedi après l'exaltation de la Sainte-Croix ; f° 496 ;) — par Henri de Lizy, de droits de dîmes à Jaignes ; (octobre 1248 ; f° 497 ;) — par Philippe de Jaignes, de terres audit lieu. (Août 1214 ; f° 497.) — Cession faite devant l'officialité de Meaux, à l'abbaye de Notre-Dame, par Gautier de Vejac et Isabelle, sa femme, de cens à Changis (Seine-et-Marne.) (Octobre 1266 ; f° 497.) — Ventes faites devant la même officialité, à ladite abbaye : par Jean de Marcy, écuyer. et Adeline, sa femme. de terre, masure et jardin à Jaignes ; (mars 1256-7 ; f° 498 ;) — par Jean de Monthiers, dit de Marcy, écuyer, de son fief sis à Jaignes ; (février 1267-8 ; f° 498 ;) — par Gille de Manœuvre, chevalier, et Gilette, sa femme, de leurs rentes et droits seigneuriaux. (Février 1254, jeudi après les Brandons ; f° 499.) — Règlement pour le pâturage des bestiaux et porcs de Jaignes et Changy. (Juin 1249 ; f° 499.) — Jean de Monthiers, sire de Marcy, cède à l'abbaye de Notre-Dame une rente de grains à Jaignes (Mars 1252 ; f° 500.) — Simon, évêque de Meaux, atteste que Hugues de Meaux, vicomte et sénéchal, a abandonné à ladite abbaye 2 arpents de bois près de Jaignes. (Sans date ; f° 500.) — Vente faite devant l'officialite de Meaux, à ladite abbaye, par Jean de Berny, écuyer, et Marie de Gahannes, sa femme, de terres à Jaignes (Mai 1263 ; f° 501.) — Jean de Chivres vend à la même abbaye des terres sises à Changy, (Octobre 1216 ; f° 501.) — L'abbaye de Notre-Dame amortit à celle de Longpont une rente de 12 muids de blé à Jaigne. (Novembre 1292 ; f° 502.) — Transaction entre l'abbaye de Notre-Dame et Enguerrand de Coucy, sire de Montmirail et d'Oizy, agissant comme avoué de Jaignes, sur la justice dudit Jaignes (Juin 1280 ; f° 503.) — Ratification par Jean de Houdevillers. écuyer, sire de Chivres, de la cession faite à ladite abbaye par Jean de Chivres. de terres à Changy. (1330, samedi après Noël : f° 504.) — Démarcation de dîmages à Bassevelle (Seine-et-Marne) entre les abbayes de Notre-Dame et de Saint-Faron de Meaux. (1334-5, dimanche des Brandons ; f° 507.) — Sentence de l'officialité de Soissons, défavorable aux prétentions de l'archidiacre de Brie, quant au droit de visite de la cure de Bassevelle. (22 avril 1504 ; f° 508.) — Dénombrement d'un fief à Bassevelle, présenté par les Célestins de Paris à l'abbaye de Notre-Dame. (1505 ; f° 510.) — Vente faite devant l'officialité de Soissons par l'hôpital de cette ville. Aelide de Dommiers, Adam et Henri, ses gendres, à l'abbaye de Notre-Dame, de terres au Sec Annoy (Missy-aux-Bois), entre le bois de cette abbaye et celui de Saint-Jean-des-Vignes. (1280, lundi après la décollation de Saint-Jean-Baptiste ; f° 513.) — Jean, comte de Soissons, approuve la vente faite par Raoul, son frère, à ces deux abbayes, du bois de Sec Annoy. (Avril 1270 ; f° 514.) — Le roi Louis IX approuve la même vente. (Mai 1270 ; f° 515.) — Transaction entre ces abbayes et Marie de Soissons, fille et héritière dudit Jean. Elle ratifie ladite vente et renonce au retrait féodal et droit de chasse, garenne, gruerie, garde dans ledit bois. (Février 1271-2 ; f° 516.) — Jean, comte de Soissons, approuve cette transaction. (Février 1271 ; f° 517.) — Quittance de 1000 livres reçues par le comte Jean, desdites abbayes, pour cession de ses droits. (Février 1271-2 ; f° 518). — Approbation de cette vente par le roi Philippe III (février 1283-4), Raoul de Soissons, sire de Tour, et par Marie de Soissons, enfants de Jean. (1270-71 ; f° 118.) — Transaction entre les abbayes de Notre-Dame et de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, et Francisque de Renty, seigneur de Missy-aux-Bois, portant bornage de leurs bois. (15 mai 1528 ; f° 520.) — Transaction entre l'abbaye de Notre-Dame, Nicolas Regnault, avoué de Chacrise, procureur du Roi à Soissons, et Suzanne Bachelier, réglant leurs droits seigneuriaux à Chacrise. (9 mai 1597 ; f° 522.) — Bail fait par ladite abbaye, audit Regnaut, de leur part du bois de Concroy, sis à Chacrise. (9 mai 1597 ; f° 526.) — Le roi Charles VI confirme l'établissement à Compiègne, en faveur des établissements religieux, d'un tribunal spécial exempt de la prévôté de Pierrefonds. (30 janvier 1411 ; f° 528.) — Gui de Pernant, chevalier, relate les conditions d'un accord intervenu entre son vassal Robert de Vaux, chevalier, vicomte de Vaux, Saconin et Mercin, et l'abbaye

de Notre-Dame, pour la fixation de leurs droits seigneuriaux. (Novembre 1246 ; f° 529.) — Vente faite à ladite abbaye par Jacques Bosselins et Jeanne, sa femme, de 6 arpents de bois. (Novembre 1256 ; f° 530.) — Pierre le Petiz, de Mercin, et Aveline, sa femme, cèdent à ladite abbaye une maison sise à Mercin, en échange d'une autre maison. (Décembre 1272 ; f° 530.) — Cession faite à ladite abbaye, par Henri de Mercin, écuyer, de diverses rentes audit Mercin. (Avril 1260 ; f° 531.) — Vente faite à la même abbaye, par Renaud de Margival, écuyer, et Béatrix, sa femme, de terre à Maupas. (Mars 1260-1 ; f° 532.) — G. grand archidiacre de Soissons, atteste qu'Eudes de la Roche a donné à l'abbaye de Notre-Dame des terres sises à Mercin. (Février 1221-2 ; f° 532.) — Jean Fromons de Ressons, chevalier, renonce à ses droits de justice à Mercin et Saconin, en faveur de ladite abbaye. (1299, mercredi après la fête de Saint-Denis ; f° 533.) — Cession de rentes faite à la même abbaye par Helvide, veuve de Mathieu, sergent du Roi, et Nivelon, son frère. (Février 1258-9 ; f° 533.) — Regnault de Tringny, écuyer, renonce, en faveur de ladite abbaye, à ses droits de vicomté à Mercin et Saconin, qui lui provenaient de la succession de son oncle Pierre de Vaux. (Mars 1303-4 f° 534.) — Raoul, frère de Jean, comte de Soissons, cède à l'abbaye de Notre-Dame ses droits sur un grand chemin allant de la croix de Cornebeuf à Maupas, et sur les hommes et femmes de corps de ladite abbaye, à Mercin. (Novembre 1259 ; f° 535.) — Huard de Tigny, écuyer, cède à la même abbaye des droits de vinage et rentes à Mercin. (Avril 1260 ; f° 535.) — Vente faite à l'abbaye de Notre-Dame, par Pierre Delapierre, écuyer, et Simone de Vy, sa femme, du fief de l'Avouerie, sis à Ressons-le-Long, provenant de ladite dame, et de la mouvance de l'abbaye. (12 juin 1345 ; f° 536.) — Ancel de Cuis, chevalier, donne à ladite abbaye et à la cure de Mercin, des dîmes à percevoir à Mercin. (Décembre 1225 ; f° 537.) — Gauthier, abbé de Longpont, ratifie un échange de vignes sises à Mercin, entre son couvent et l'abbaye de Notre-Dame. (1213 ; f° 537.) — Vente faite à ladite abbaye par Étienne de Faveroles, de vignes sises à Mercin. (1273, jeudi après *Cantate* ; f° 538.) — G. abbé de Saint-Crépin-en-Chaye, atteste que Jacques de Cuffies, écuyer, et Éremburge, sa femme, ont cédé à l'abbaye de Notre-Dame une rente de vin et de poules à Mercin. (Avril 1274 ; f° 538.) — Vente faite à ladite abbaye par Raoul Wastebot et Helvide, sa femme, de vignes à Mercin. (Décembre 1259 ; f° 539.) — Jacques, évêque de Soissons, confirme un accord intervenu entre l'abbaye de Notre-Dame, Robert de Vaux, écuyer, et Gui de Pernant, sur les droits de vicomté de Mercin et Saconin (Novembre 1226 ; f° 540.) — Bernard de Moreuil, écuyer, fils de Bernard de Moreuil, chevalier, et d'Yolène de Soissons, ratifie un accord intervenu entre ladite abbaye et Fromont de Ressons, chevalier, sur les droits de vicomté exigibles à Mercin et Saconin. (Mai 1303 ; f° 541.) — Le roi Philippe IV confirme le même accord. (Février 1302-3 ; f° 544.) — Cession faite devant l'officialité de Soissons par Jean de Ressons-le-Long, chevalier, Jean et Gilet, ses fils, à l'abbaye de Notre-Dame, de droits seigneuriaux à Mercin. (Décembre 1281, 3ᵉ férie après la fête de Saint-Nicolas, évêque et confesseur ; f° 545.) — Vente faite sous le scel de la prévôté de Pierrefonds par Pierre Dupont et Marguerite, sa femme, à Thierry de Baloy, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis, de moitié d'un fief sis à Mercin. (25 juin 1373 ; f° 546.) — Investissement par suite de cette aliénation. (26 juin 1373 ; f° 548.) — Dénombrement de ce fief présenté par ledit de Baloy à la comtesse de Roucy et de Braine. (27 septembre 1393 ; f° 549.) — Amortissement de ce fief donné à l'abbaye de Notre-Dame par Thierry de Baloy, en 1404. (F° 553.) — Jean Fromons de Ressons, chevalier, et Emmeline de Mayoc, sa femme, cèdent à l'abbaye de Notre-Dame leurs droits de justice à Mercin et Saconin, en échange de terres sises à Ressons-le-Long. (Décembre 1299 ; f° 554.) — Robert, comte de Dreux et seigneur de Saint-Valery, atteste que son frère Jean de Braine, comte de Macon, a juré de respecter les coutumes des lieux dont il est avoué. (Juin 1230 ; f° 556.) — Jean Fromons de Ressons, chevalier, s'engage à tenir en fief de ladite abbaye les 10 livrées de terre à parisis qu'il en a reçues à Ressons-le-Long. (Mars 1299 ; f° 557.) — Transaction de l'abbaye de Notre-Dame avec Mahieu Andrieu, curé de Mercin, pour la fixation du gros de celui-ci en vin et grains, mesure d'Oulchy-le-Château. (1444 ; f° 558.) — Arrêt du Parlement de Paris qui prononce l'incompétence du bailliage de Soissons dans une affaire où l'abbaye de Notre-Dame a pris fait et cause pour les vassaux de Mercin, contre Adrien de Varville, écuyer, et renvoie la solution devant le bailliage de Senlis. (17 janvier 1527 ; f° 558.) — Transaction entre les abbayes de Saint-Jean-des-Vignes et de Notre-Dame sur leurs droits de justice et de seigneurie à Saconin et Mercin. (27 juillet 1383 ; f° 563.) — Vente faite devant l'officialité de Soissons à l'abbaye de Notre-Dame, par Colard Petraye, clerc, curateur d'Agnès et Catherine Chevalier, d'immeubles sis à Saconin ; (1357, vendredi veille de Saint-Nicolas ; f° 565 ;) — par Guiard de Saconin, de terres à Saconin. (Avril 1247 ; f° 567.) — L'abbaye de Notre-Dame amortit à

celle de Valsery des terres acquises à Saconin, sous la réserve des droits de vinage d'une censive, justice, et sous la condition de cession de 10 essins de terre. (Novembre 1240 ; f° 568.) — Sentence du bailliage de Compiègne qui maintient l'abbaye de Notre-Dame dans la propriété des deux tiers des dîmes de Saconin ; l'autre tiers est réservé au curé de Saconin qui percevra un sixième sur la part des dîmes appartenant à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. (4 septembre 1526 ; f° 569.) — Guillaume de Bouclenay, écuyer, et Marie, sa femme, fille de Jean de Ressons, fondent, conformément à la dernière volonté de ce dernier, une chapelle à Ressons, et la dotent. (Octobre 1323 ; f° 574.) — Gui, évêque de Soissons, consent à ce que Pierre, prêtre, soit pourvu à la chapelle de Ressons, sur la présentation d'Émeline, veuve de Jean Fromons, chevalier, sous la condition expresse que la présentation à cette chapelle appartiendra ensuite aux évêques de Soissons. (1336, lundi après la fête de la Pentecôte ; f° 576.) — Jean Fromons vend à l'abbaye de Notre-Dame la mairie de Ressons. (Décembre 1299 ; f° 577.) — Adjudication de la seigneurie de Ressons à ladite abbaye, par décret de la prévôté de Pierrefonds. (1337, vendredi avant Noël ; f° 578.) — Cessions faites à la même abbaye par Noël de Ressons et Giles, sa femme, de droits de vinage à Ressons ; (mars 1254-5 ; f° 582 ;) — par Thiébaut Delafontaine, de droits de terrage et de vinage audit Ressons. (1256 ; f° 582.) — Déclaration par Guillaume Desmarres, chevalier, que l'abbaye de Notre-Dame possède la dîme de sa vigne sise à Ressons. (Avril 1213 ; f° 583.) — Bail fait par cette abbaye à Raoul de Chaillevoy, de terre et vigne à Ressons, lieudit le Val Majeur. (25 mars 1369 ; f° 583.) — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste que Pierre du Solier et Adde, sa femme, ont vendu à l'abbaye de Notre-Dame, des terres à Ressons ; (avril 1254 ; f° 583 ;) — qu'Ancher du Solier a cédé à ladite abbaye une rente de 4 muids de blé exigible à Ressons ; (mars 1253-4 ; f° 584) ; — que Robert de la Rue a cédé semblable rente. (Mai 1254 ; f° 585.) — Vente faite à ladite abbaye par Ivard de Trolly, de terres à Ressons. (Mai 1261 ; f° 586.) — Cession faite à la même abbaye par Renaud de Marcroy, de droits de terrage à Ressons. (Juin 1257 ; f° 586.) — Adde, abbesse de Notre-Dame, confirme une transaction passée entre les habitants de Ressons et leur maire, au sujet de la garde des bestiaux et des amendes prononcées à l'occasion des bêtes trouvées causant du dommage. (Juillet, 1277 ; f° 587.) — Vente faite par Jean, seigneur de Branges, à l'abbaye de Notre-Dame, de son domaine de Ressons. (1353-54 ; f° 589.) — Cession faite à ladite abbaye par Thomas du Mares, écuyer, de cens et terrages à Ressons. (4 avril 1345 ; f° 593.) — Donation faite à ladite abbaye par Marie de Ressons, de terres et prés à Ressons. (Juillet 1337 ; f° 594.) — Vente faite à la même abbaye par Pierre Beques, de Pont-Saint-Mard, écuyer, de ce qu'il possédait à Ressons. Gilles de Bruières, sa femme, ratifie cette vente. (1351 ; f° 596.) — Henri Penneret et Marguerite, sa femme, vendent à l'abbaye de Notre-Dame ce qu'ils possèdent à Ressons. (30 janvier 1348 ; f° 598 ;) — Jean Maufillastre de Lully, écuyer, vend son domaine de Ressons à ladite abbaye. (13 février 1345-6 ; f° 599.) — Cession faite à la même abbaye par Giles, fils de la Felonesse, de droits de terrage à Ressons. (Juin 1257 ; f° 600.) — Vidimus fait par le roi Philippe III, au mois d'avril 1283, d'une sentence arbitrale de Th. évêque de Dol, Mathieu, abbé de Saint-Denis, et Simon de Clermont, sire de Nesle, reconnaissant que l'abbaye de Notre-Dame possède toute justice à Ressons, à la réserve des affaires contre les nobles, conservées à la prévôté de Pierrefonds. (Août 1283 ; f° 601.) — Sentence du bailliage de Senlis qui maintient ladite abbaye, malgré les chartreux de Bourgfontaine, dans le droit de faire publier et garder la fête de Saint-Georges, patron de Ressons. (1335, dimanche après Quasimodo ; f° 601.) — Bail de maison et vignes à Ressons, par ladite abbaye, à Jean Corbaut et Marguerite, sa femme. (23 avril 1363 ; f° 602.) — Nivelon, évêque de Soissons, constate que Pierre de Ressons, avoué de Ressons, a consenti à démolir les fortifications qu'il avait autour d'un manoir à Ressons, et a promis de rendre foi et hommage à l'abbaye de Notre-Dame. (1183 ; f° 603.) — Cessions faites à ladite abbaye de terrages à Ressons par Alis Delabarre et Bertrand Aillet. (1257-9 ; f° 604.) — Nivelon, évêque de Soissons, atteste que Robert de Ressons a donné à ladite abbaye des terres, vinage, terrage. (Sans date ; f° 604.) — Vente à la même abbaye de terres et terrage à Ressons, par Renaud de Marcroy. (Janvier 1266 ; f° 605.) — Nivelon, évêque de Soissons, atteste qu'Helvide, abbesse de Notre-Dame, s'est obligée à donner chaque semaine à la léproserie de Pontarcher 7 pains, un demi setier de vin de couvent, sous la condition que si une sœur gagnait la lèpre, elle serait reçue dans cette léproserie. (Sans date ; f° 606.) — Nivelon, grand archidiacre de Soissons, atteste qu'Enguerrand d'Ambleny et Marie, sa femme, ont cédé à ladite abbaye une rente de 2 essins de blé sur le moulin de Pontarcher. (Mai 1301 ; f° 601.) — Cessions faites à l'abbaye de Notre-Dame, par Alcher Moreaux, Odard et Crépin, frères, d'une rente de 3 pichets de blé sur le moulin de Ressons. (Novembre 1303 ; f° 607.) — par Pierre Colins, Jean Dufour,

Robert Dupressoir, Ancher de Ressons, Alis Delabarre, Ancher Borée et sa femme, Jean de Ressons, Pierre Balebert, de droits de terrage, vinage, cens, à Ressons. (1256-60 ; f° 608.) — Pierre de Dommiers, écuyer, vend à l'abbaye de Notre-Dame des terres et droits de terrage à Ressons-le-Long Jean Basins d'Ambleny, chevalier, consent à cette vente comme suzerain. (1260-61 ; f° 612.) — Échanges de rentes à Ressons, entre ladite abbaye et Raoul de Mail. (Août 1251 ; f° 614.) — Vente de vigne à Ressons par Raoul Blese à ladite abbaye. (Octobre 1253 ; f° 616.) — Sentence de la prévôté de Pierrefonds qui maintient à l'abbaye de Notre-Dame ses droits de justice à Ressons contre Bernard de Moreuil, chevalier. (1294, vendredi après la Saint-Remy ; f° 618.) — Donation faite à ladite abbaye par Isabelle Duruel, du consentement de Guillaume de Saint-Bandry, clerc, son mari, de terres à Ressons-le-Long. (Octobre 1268 ; f° 619.) — Vente faite à la même abbaye par Pierre de Berenge, chevalier, et ses enfants, Pierre d'Attichy, chevalier, de terres à Ressons. (1260 ; f° 620.) — Arrêt du Parlement de Paris prescrivant l'élargissement de prison en faveur de Jeanne Delatombe, servante, appelante d'une sentence du prévôt de Ressons, qui l'avait condamnée à la question extraordinaire. (3 septembre 1551 ; f° 621.) — Déclarations des droits de terrage que l'abbaye de Notre-Dame perçoit à Courtieux ; (f° 622 ;) — des droits de cens et de dîme par elle possédés à Jaulzy (Oise). (14 février 1457-8 ; f° 623.) — Sentence de la Maîtrise des eaux et forêts de Compiègne, autorisant l'abbaye de Notre-Dame à borner une terre à Trosly, malgré les conclusions du procureur du Roi. (31 janvier 1536-7 ; f° 624.) — Acte de notoriété du bailliage de Senlis qui comprend Trosly dans le ressort de la prévôté et exemption de Pierrefonds. (28 mars 1541 ; f° 625.) — Transaction entre l'abbaye de Notre-Dame et ses avoués, Jean de Cuise et Roger de Vautiers, chevalier, qui règle les droits d'hébergement, lods et vente et propriété de trois masures à Trosly-Breuil (Oise). (Mars 1242 ; f° 625.) — Vente faite par le chapitre de Saint-Jacques de Pierrefonds à l'abbaye de Notre-Dame, d'un prés à Trosly. (Juin 1244 ; f° 625.) — Cession faite à ladite abbaye par Pierre Vaillant de Cuise, de dîme à Trosly. (Octobre 1233 ; f° 626.) — Vente faite à la même abbaye par Gaucher de Fraisnoy, chevalier, de pré sous Couloisy. (Janvier 1250 ; f° 630.) — Vidimus fait par la prévôté de Pierrefonds le 24 août 1376, d'une sentence de la maîtrise des eaux et forêts de Compiègne, qui maintient l'abbaye de Notre-Dame dans son droit d'usage en la forêt de Cuise, pour le chauffage et les constructions de Trosly et Couloizy. (1333 ; f° 627.) — Sentence de Jean Desprez, chanoine de Sens, légat apostolique, qui condamne le curé de Couloizy à laisser percevoir les novales par l'abbaye de Notre-Dame, les deux tiers des dîmes et novales de Couloizy. (Février 1247-8 ; f° 628.) — H. évêque de Soissons, atteste que Raoul de Luilly, chanoine de Saint-Pierre de Soissons, a donné à ladite abbaye ses droits de dîme de blé et de vin à Autrêches. (Sans date ; f° 630.) — Déclaration des terres possédées par cette abbaye à Launoy. (F° 631.) — Démarcation de la censive de Chacrise et Villeblain. (4 octobre 1485 ; f° 631.) — Accord entre l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, le curé de Launoy et l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, au sujet de la dîme et du terrage de Launoy. (29 septembre 1536 ; f° 632.) — Fois et hommages d'un fief sis à Corcy et Fleury, de la mouvance de La Ferté-Milon, par Jean d'Harzillemont (1451-84), et Gui d'Harzillemont, écuyer (29 juillet 1500 ; f° 633.) — Vente dudit fief faite par ce dernier à l'abbaye de Notre-Dame. (9 juin 1507 ; f° 634.) — Dénombrement de ce fief présenté par ladite abbaye. (13 août 1507 ; f° 635.) — Quittance des droits de franc fief dus au domaine du duché de Valois, et main levée de saisies dudit fief. (1519-1515 ; f° 638.) — Constatation du droit qu'avait l'abbaye de Notre-Dame de prendre chaque jour en la forêt de Retz une voiture à 3 chevaux de bois mort à l'usage de la grange de Chouy. (29 décembre 1366 ; f° 638.) — Sentence du bailliage d'Acy rendu contre Agnès, femme de Perret de Gribauval, condamnée et brûlée pour cause de sorcellerie. Jeannette, sa fille, est bannie (14 juillet 1460 ; f° 642.) — Déclaration du droit de dîmage à Autrèches (Oise.) (Sans date ; f° 644.) — — Sentence du bailliage de Senlis qui maintient l'abbaye de Notre-Dame dans la possession de la dîme à Courmelles, et mise à exécution de cette sentence. (Avril-mai 1535 ; f° 647.) — Sentence de la prévôté de Pierrefonds portant délivrance à ladite abbaye de Raoul Lefèvre, pour être jugé par la justice de Courmelles. (17 janvier 1536-7 ; f° 648.) — Notes sur la perception de la dîme en 1515 et 1518 à Billy-sur-Aisne. (F° 651.) — Sentence de la justice de Molinchart qui condamne Sébastien Camus, tisserand audit lieu, à être pendu pour cause « de rapt, défloration et inceste », et Nicole de Soise au bannissement perpétuel, et arrêt du Parlement de Paris réduisant ce bannissement à 3 ans. (Septembre-octobre 1614 ; f° 652.) — Sentence de la justice de Molinchart qui ordonne d'assommer, de brûler et réduire en cendres un porc qui avait dévoré en partie un enfant de 14 à 15 mois. (3 juillet 1612 ; f° 652, verso.) — Vente par Jean de Thumery, écuyer, vicomte de Billy-sur-Aisne, seigneur d'Hardres, à l'abbaye de Notre-Dame,

de ses droits en la vicomté de Billy. (3 août 1518 ; f° 653.) — Sentence du bailliage de Senlis confirmative d'un accord entre ladite abbaye et le sire de Moreuil, sur les droits de justice et de seigneurie d'un chemin d'Ambleny au bois des églises. (19 avril 1367 ; f° 658.) — Vente faite à la même abbaye par celle de Saint-Jean-des-Vignes, de grange et terres à Chaudun. (Septembre 1260 ; f° 659.) — Vente faite à l'abbaye de Notre-Dame par Jean Belleu et Olive, sa femme, de rentes à Chaudun. (Mars 1378-9 ; f° 660.) — Confirmation par Josselin, évêque de Soissons, de la cession faite à l'abbaye de Notre-Dame par Dreux de Pierrefonds, de 10 sous de cens sur la prévôté de Pierrefonds, en échange d'un bois qu'il avait enclavé dans le sien, afin d'y conserver son gibier à poil. (1143 ; f° 661.) — Vente à ladite abbaye, par Mathilde d'Ambleny, de terres à Chaudun. (1283, dimanche avant la fête de Saint-André, apôtre ; f° 661.) — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste que Huars li charons et Ade, sa femme, ont vendu à l'abbaye de Notre-Dame, des terres à Chaudun ; (février 1234-5 ; f° 662 ;) — que Jean de Chaudun, charpentier, et Richaude, sa femme, ont vendu à ladite abbaye une terre à Chaudun ; (mai 1254 ; f° 663 ;) — que Crépin Malvillain et Isabelle, sa femme, lui ont aussi vendu des terres. (Novembre 1253 ; f° 669.) — Jean Tatin, cède à l'abbaye de Notre-Dame 2 essins de terre à Chaudun, en échange de deux autres à Billy-sur-Aisne. (22 août 1301.) — Ventes faites devant l'officialité de Soissons, à l'abbaye de Notre-Dame, de terres à Chaudun, par Jean Leroy, Michel de Trungny, écuyer, Jean Lepage, Jean le charon, Henri Lecomte, Vautier de Pestrin, Huars li Flamens, Jean de Langedor, Jean de Berzy, écuyer, et Yde, sa femme, Guillaume Bernier et autres. (F^os 664 à 673.) — Transaction entre les abbayes de Longpont, de Notre-Dame et de Saint-Jean-des-Vignes au sujet de la perception des dîmes à Chaudun. (Juin 1306 ; f° 667.) — Accord entre l'abbaye de Notre-Dame et le curé de Chaudun, pour la perception et le partage de ces dîmes. (20 février 1538 ; f° 674.) — Sentence arbitrale de Pierre de Vierzy et de Raoul, comte de Soissons, attestant que l'abbaye de Notre-Dame a transigé avec Ives de Vauxbuin, son avoué et vicomte de Courmelles, auquel le droit de citer une fois l'an les vassaux de Courmelles, par le maire, a été reconnu. (1210 ; f° 678.) etc.

H. 1509. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1567-1788. — Soissons. — Baux de maisons, terres et prés ; — du moulin Chevreux et de ses dépendances ; — du moulin appelé le grand moulin de Notre-Dame, situé sur la rivière de Crise, et de ses dépendances. — Obligations à surcens.

H. 1510. (Liasse.) — 5 plans.

1766. — Plans des dîmages des abbayes de Notre-Dame et de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons.

H. 1511. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

1606-1785. — Acy. — Baux du domaine d'Acy et de ses dépendances, consistant en maisons, terres, vignes et dîmes. — Obligations à surcens.

H. 1512. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1520-1787. — Aizy. — Baux de maison, moulin, masures, jardins, terres, bois, prés, dîmes. — Obligations à surcens.

H. 1513. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — Ambleny. — Obligation à un surcens de 20 sous sur une terre à Ambleny.

H. 1514. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Bassevelle (Seine-et-Marne). — Obligation à un surcens de 125 livres sur la ferme de la Loge, par Charles-Antoine Lesueur de Givry, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, l'un des chevau-légers ordinaires de la garde du Roi.

H. 1515. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1612-1697. — Billy-sur-Aisne. — Baux de terres, maison, moulin à eau, dîmes, aunaie, prés.

H. 1516. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1700-1740. — Baux de terres et prés sis à Billy-sur-Aisne, loués à Henri Nouvian, Michel Bertin, Antoine Maquaire, Michel Gentil, Jean Dumont, Robert Raverdy, François Binard, André Levert, etc. Obligations à surcens.

H. 1517. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1741-1789. — Baux d'immeubles sis à Billy, loués à André Maquaire, Nicolas Robinette, Médard Chapron, Antoine Gentil, Nicolas Lebœuf, Claude Leroy, Antoine Bréhault, Ambroise Sauvage, Nicolas Rigaux, Meunier, etc. Obligations à surcens.

H. 1518. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1685-1761. — Buzancy. — Baux et arpentage de terres, prés et aunaies.

H. 1519. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 72 pièces, papier.

1509-1788. — Chacrise. — Baux de terres, prés, maisons, étangs, moulins à eau, à blé et à huile ; — de dîmes, garenne, droits de chasse, droits seigneuriaux. — Arpentage de terres ; — obligations à surcens.

H. 1520. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1677-1787. — Charly. — Baux de la ferme de Beaurepaire. — Baux de la ferme de Beauregard. — Acquisition de cette ferme par Jean-Alexis Delaloge de Saint-Brisson, l'un des fermiers généraux, et Colombe-Charlotte Sonnois, sa femme. — Baux de la ferme des Aulnois-Bontemps. — Vente faite de la seigneurie de Charly, par l'abbaye de Notre-Dame à Louis-Ferdinand-Henri-Delaloge Brisson, écuyer, l'un des administrateurs du domaine du Roi, et Marie-Françoise Baudon, sa femme.

H. 1521. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier ; 2 plans.

1617-1782. — Chavignon. — Baux et plans de la ferme de Bousseuse. — Baux et arpentage de la ferme de Malmaison. — Baux de la maison dite du Trésor ; — des dîmes et de bois. — Obligations à surcens. — Mémoire historique des religieuses de Notre-Dame contre le chapitre cathédral de Soissons, pour justifier de leur droit à la dime.

H. 1522. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1755. — Chavigny. — Bail d'une vigne à Pierre Carlique, vigneron.

H. 1523. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1609-1780. — Chouy. — Baux de la ferme dite la Grange de Notre-Dame et de ses dépendances.

H. 1524. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1521-1788. — Corcy. — Baux de maisons, moulins à eau, terres, prés, jardins ; — de dîmes, droit de pêche. — Obligations à surcens. — Déclarations au papier terrier de Corcy, et cueilleret des cens. — Baux de la mairie de Corcy et de ses dépendances.

H. 1525. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1768-1787. — Coupru. — Arpentage et bail de la ferme des Aulnois-Bontemps. — Vente de cette ferme à l'abbaye de Notre-Dame par Jean-Alexis-Henri Delaloge. — Démarcation des territoires de Coupru et de Lucy-le-Bocage.

H. 1526. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 102 pièces, papier.

1562-1788. — Courmelles. — Baux de terres, maisons, vignes, carrière, jardin, bois, moulin à eau, dîmes, pêche. — Obligations à surcens.

H. 1527. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1646-1787. — Crouy. — Baux de terre et vigne.

H. 1528. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1740-1780. — Cuffies. — Obligations à un surcens de 20 sous sur des vignes.

H. 1529. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1518-1633. — Fleury. — Transaction entre l'abbaye de Notre-Dame et la chartreuse de Bourgfontaine, sur leurs droits seigneuriaux. — Baux de la mairie de Fleury et de ses dépendances.

H. 1530. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1714-1779. — Guny. — Baux de terres et prés.

H. 1531. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1587-1782. — Laffaux. — Baux de maisons, jardins, terres, bois, prés, dîmes. — Démarcation des territoires de Laffaux et de Neuville-sur-Margival.

H. 1532. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1661-1664. — Terrier de Laffaux. — Déclarations des biens de l'église et de la cure de Laffaux ; — des immeubles appartenant : aux religieuses de Notre-Dame de Soissons ; — à Autoine Isambert, Antoine Cresson, Benjamin-Robert d'Ully, écuyer, vicomte de Nouvion, Charles Desboves, Jacques Richart, Nicole Duriez, le chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, la chapelle épiscopale de l'église cathédrale de Soissons, Simon Louvet, bourgeois, etc.

H. 1533. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1701-1758. — Louâtre. — Baux de terres et prés. — Obligations à surcens.

H. 1534. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1606-1784. — Mercin, Breuil et Saconin. — Baux de terres, prés, maison, jardin, aulnaie, moulin à eau, vignes. — Obligations à surcens. — Échange de terrains entre l'abbaye de Notre-Dame et Guillaume-Joseph Dupleix, seigneur de Bacquancourt, conseiller d'État,

pour l'ouverture d'un chemin d'accès à la grande route de Soissons à Paris.

H. 1535. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786-1789. — Molinchart. — Baux de terres et prés, bosquet, moulin à eau, dîmes et droits seigneuriaux.

H. 1536. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1654-1783. — Molinchart. — Baux de moulin à eau, terres, prés, maisons, bois, vigne, étang, carrière.

H. 1537. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1757. — Pernant. — Bail de terres au profit de Martin Burguet.

H. 1538. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1742. — Puisieux et Colonfay. — Obligations à un surcens de 30 livres en faveur de l'abbaye, par Jean-Charles de Fay, seigneur de Puisieux.

H. 1539. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

1605-1789. — Ressons-le-Long. — Arpentage et indication des chemins de la seigneurie. — Baux de maison, jardins, terres, prés, moulin à eau (Moulin Asselin), carrière, droits de chasse, rouage, affouage, dîmes, etc.

H. 1540. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1599-1788. — Saconin. — Procès-verbaux d'arpentage de terres et prés. — Baux de maisons, moulin à eau, étangs, terres, vignes, savarts ; — de cens, rouages, affouages, vinages, dîmes. — Obligations à surcens.

H. 1541. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1706-1784. — Saint-Quentin, Fayet. — Baux et arpentage du domaine d'Epargnemaille ; — obligations à surcens.

H. 1542. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1722-1758. — Sancy. — Baux de vignes.

H. 1543. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1680-1757. — Septmonts. — Baux de terres.

H. 1544. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1700-1782. — Trosly-Breuil (Oise). — Baux de la ferme et de ses dépendances.

H. 1545. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1666-1789. — Urcel. — Arpentage et baux de terres, prés et bois.

H. 1546. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1720-1772. — Vaudesson. — Obligations à surcens sur des maisons et terres.

H. 1547. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1674-1749. — Vauxaillon. — Baux de terres.

H. 1548. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1687. — Venizel. — Bail de terres.

H. 1549. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1650-1790. — Villeneuve-Saint-Germain. — Baux de vignes, prés et terres.

H. 1550. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1656-1768. — Vregny. — Baux de terres, prés, maison et bois.

Abbaye de Saint-Remy et Saint-Georges de Villers-Cotterêts. (Femmes.)

H. 1551. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1770. — Déclaration (en double) des biens, revenus et charges de l'abbaye de Saint-Remy et Saint-Georges de Villers-Cotterêts. — L'abbaye était composée de Madame de Chanut, abbesse, 18 religieuses de chœur, une religieuse cordelière pensionnaire, 8 sœurs converses, une fille donnée, 2 sœurs converses de Morienval, aussi pensionnaires.

H. 1552. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1699-1777. — Baux de la ferme de Saint-Georges, sise à Villers-Cotterêts.

H. 1553. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1640-1766. — Épaux-Bézu. — Donation par les religieuses de Saint-Remy, à Adrien Berte, prêtre, de l'usufruit de la ferme de Saint-Robert, afin de le « ré- » compenser des grands et notables services à la pour- » suite de leurs procès. » Baux de cette ferme.

H. 1554. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1682-1789. — Pisseleux et Vauciennes. — Baux des domaines de l'abbaye de Senlis, de la ferme de Pis-

seleux, de la ferme du fief Saulnier, de terres, prés et bois à Vauciennes (Oise), Villeneuve. — Arpentage des terres de la chapelle aux Auvergnats.

H. 1555. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1599-1770. — Baux et déclarations d'immeubles situés à Balagny, Fresnoy-la-Rivière, Brasseuse, Senlis, Mont-l'évêque (Oise).

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE BRAINE. (FEMMES.)

H. 1556. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Déclaration faite au papier terrier de Braine, des biens du prieuré de Notre-Dame. — Les dames religieuses du couvent de Notre-Dame de Braine, assemblées capitulairement, « ont reconnu être fondées « en ladite ville de Braine et dotées par haut et puissant « seigneur Messire Henry-Robert de La Marck, duc de « Bouillon, prince souverain de Sedan, comte de « Braine, suivant l'acte desdites fondation et dotation « passé devant Chapron et son confrère, notaires à « Paris le 31 octobre 1647, par lequel ledit seigneur de « La Marck, fondateur, a littéralement déclaré que dès « longtemps il avoit dévotion particulière à l'ordre de « Saint-Benoît et désireroit à présent fonder et établir « une supérieure et communauté de religieuses dudit « ordre en sa ville de Braine, même y faire transférer « dame Marguerite-Henriette de La Marck de Bouillon, « dite de Saint-Benoît, sa fille, religieuse professe en « l'abbaye de Chelles proche Paris, pour y demeurer et « résider en qualité de supérieure de ladite commu- « nauté, pour à quoi parvenir et donner meilleur « moyen de vivre auxdites religieuses, ledit seigneur duc « de Bouillon leur auroit fait donation de 600 livres « tournois de rente, ainsy qu'il est plus au long énoncé « audit contrat de fondation, laquelle donation aux « termes dudit contrat auroit été faite à la charge aussy « littéralement que ledit seigneur seroit déclaré et re- « connu pour fondateur de ladite communauté de reli- « gieuses, à laquelle il auroit consenti qu'il demeure- « roit uni comme par ledit acte de fondation il a uni et « incorporé l'hôpital de Saint-Antoine de ladite ville de « Braine ainsy qu'il est plus au long exprimé par ledit « contrat de fondation, duquel l'hôpital est-il dit les « ancêtres dudit seigneur duc étoient aussi fondateurs ; « comme aussi par ledit acte de fondation ledit seigneur « donateur et fondateur a pareillement littérallement « uni et incorporé dès lors et à toujours auxdittes com- « munautés et religieuses, l'hôpital, la maladrerie dé- « pendances et revenu d'icelle, ainsi qu'il est de même « plus au long énoncé par ledit contrat de fondation et « de dotation, par lequel ledit seigneur fondateur et « donateur se seroit littérallement réservé à lui et aux « siens hoirs et ayans cause la nomination de la supé- « rieure de ladite communauté comme étant seul fon- « dateur desdites maladrerie hôpital et communauté de « religieuses, car autrement et sans ladite réserve il « n'eût fait ladite donation et fondation qui demeurera « nulle et de nul effet au cas que l'on refuse ladite no- « mination par ledit seigneur ou par ses hoirs ou ayans « cause, lequel contrat de fondation et de dotation a été « dûment accepté, agréé et ratifié par haute et puissante « dame Henriette-Marguerite de La Marck de Bouillon, « dite de Saint-Benoît, fille dudit seigneur fondateur et « donateur, suivant l'acte qui en a été passé en mi- « nute présent témoins devant Gilbert notaire à Braine le « 5 novembre 1647, lequel est déposé pour minute audit « Chapron, notaire à Paris pour être annexé à la minute « dudit contrat de fondation et dotation cy dessus et « des autres parts datés et énoncés. — Lesdites dames « religieuses, prieure et couvent assemblées comme « dit est, ont reconnu qu'en conséquence du décret « de Mgr l'évêque de Soissons décerné le 17 janvier « 1648 sous le bon plaisir du Roy et du consentement « dudit seigneur comte fondateur et patron de ladite « sœur Marguerite-Henriette de La Marck de Bouillon « par lui pourvue des curé et habitans dudit Braine, « lesdits monastère, couvent et communauté se sont « étably en ladite ville de Braine à la charge entre « autres choses que la nomination de la supérieure de « ladite communauté appartiendroit audit seigneur « comte de Braine et ses successeurs comtes et ayans « cause, comme étant ledit seigneur comte de Braine « fondateur, lequel décret sus daté et énoncé a été « duement ratiffié par ledit seigneur de La Marck, « comte de Braine, fondateur et donateur, sauf et « excepté la clause apposée audit décret, portant que « ledit seigneur duc et ses successeurs seroient tenus « de nommer une des religieuses professes dudit mo- « nastère et communauté qui soit de naissance légitime « et soit au moins âgé de 30 ans et 5 ans de profession, « à laquelle clause ledit seigneur duc n'auroit entendu « acquiescer, n'étant conforme à son intention, et y a « dérogé et déroge par ces présentes ainsy que lui et « ses successeurs pourront nommer pour supérieure « telle religieuse qu'il lui plaira de l'ordre de Saint- « Benoît et professe comme fondateur dudit monas- « tère, ledit acte de ratiffication passé devant Lemoine « qui en a la minute et son confrère, notaires royaux

« à Braine le 12 mai 1649. — Lesdites dames religieuses « prieure et couvent assemblé comme dit est reconnais- « sent qu'en exécution dudit acte de rattification dudit « jour 12 mai 1649, toutes les supérieures dudit cou- « vent et communauté ont été successivement les unes « aux autres nommées des différents endroits où elles « étaient religieuses professes autres que de ladite « communauté de Braine, suivant l'intention dudit « seigneur fondateur exprimée audit acte de ratiffica- « tion dudit jour 12 mai 1649 par ledit seigneur duc « de Bouillon, comte de Braine, fondateur et donateur de « ladite communauté et par les comtes et comtesses « de Braine qui lui ont succédé, notamment par « madame la comtesse d'Egmont, et que sur leur nomi- « nation lesdites dames prieures ont obtenu des provi- « sions de Mgr l'évêque de Soissons, ont pris possession « desdits prieuré couvent et communauté et les ont « régi et administré à la satisfaction de leur dite com- « munauté. »

H. 1557. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1748-1788. — Arpentage et déclarations de bois sis à Braine, Chassemy, Courcelles.

H. 1558. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier.

1666-1750. — Braine. — Acquisitions, arpentages et baux de bois, maisons, bâtiments, jardins, terres et prés. — Obligations à surcens.

H. 1559. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1751-1789. — Braine. — Baux d'immeubles. — Échange de terres et bois situés à Braine et Chassemy, entre le prieuré de Notre-Dame et le comte d'Egmont, homologué au Parlement de Paris le 25 septembre 1788.

H. 1560. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1682-1772. — Braine. — Arpentage et baux de la ferme de la Roche Ferrée, faits à Antoine et Charles Dumont, Laurent Morand, Louis Copinean, Charles Turlin, Adrien Lespine, Toussaint Benard.

H. 1561. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1642-1786. — Arpentage et baux de terres, prés, bois, maisons, jardins, situés à Augy, Brenelle, Cerseuil, Chassemy, Ciry-Salsogne.

H. 1562. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 33 pièces, papier.

1619-1782. — Arpentages et baux de maisons, granges, jardins, terres, prés, vignes et bois situés à Courcelles, Couvrelles, Dhuizel, Limé. — Obligations à surcens.

H. 1563. Liasse. — 11 pièces, papier.

1655-1774. — Lagery et Ogny (Marne). — Déclarations, arpentages d'immeubles. — Baux d'une ferme, dite la cense Romain, faits à Médard Lallemant, Médard Chopin, Pierre Legrand, Antoine Moroy, Étienne Martin.

DIOCÈSE DE PARIS.

ABBAYE DU VAL-DE-GRACE. (FEMMES.)

H. 1564. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Copie de bail des terres et seigneuries d'Hary et de Traon, fait devant Goudouin, notaire au châtelet de Paris, à Dieudonné-Nicolas Dumy, directeur des postes de Vervins, moyennant 1350 livres.

ABBAYE DE SAINT-DENIS.

DAMES DE SAINT-CYR DE VERSAILLES.

H. 1565. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1717. — Bail emphytéotique du moulin du Petit-bois-Saint-Denis, à La Flamangrie.

ORDRE DE FONTEVRAULT.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

PRIEURÉ DE LONGPRÉ. (FEMMES.)

H. 1566 (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1675-1720. — Registre des vêtures et professions de vœux de religieuses. — Prises d'habit par Geneviève et Élisabeth Cuyret, fille d'Adrien Cuyret, greffier au bureau des finances de Soissons ; (15 mars 1675 ;) — Marie-Anne et Antoinette Bonnet, filles de Jean Bonnet, conseiller du Roi, commissaire des guerres en la Généralité de Soissons ; (9 juin 1675 ;) — Anne Delaporte, fille de Delaporte, sieur de Tincourt, demeurant à Amiens ; (11 juin 1675 ;) — Marguerite de Vassan, fille de Charles de Vassan, président en la Chambre des comptes ; (8 novembre 1676 ;) — Geneviève-Ursule Baillet (10 janvier 1677 ;) — Jeanne-Marguerite de Pleurre, fille de Pierre de Pleurre, chevalier, marquis de Pleurre, gouverneur de Sézanne ; (6 novembre 1681 ;) — Marie-Anne de Vassan (18 octobre 1682 ;) —

Marthe Lebrasseur ; (22 novembre 1682 ;) — Marie Labouret, fille de Christophe Labouret, lieutenant particulier au Présidial de Soissons ; (15 juin 1688 ;) — Marie de Fleury, fille d'Henry de Fleury, avocat en la cour du Parlement de Paris ; (13 avril 1696 ;) — Marie-Claude Baillet, fille de François Baillet, chevalier, marquis de Vaugrenant ; (22 septembre 1697 ;) — Françoise de Vassan (21 juin 1699 ;) — Marie-Françoise de Lafontaine de Bitry, fille d'Henry-Charles de Lafontaine de Bitry, chevalier, seigneur d'Autrêches ; (31 janvier 1704 ;) — Marie Leclercq, fille de Louis Leclercq, procureur au grenier à sel de Soissons ; (3 février 1704 ;) — Marie-Madeleine Lebrun, fille d'Eustache Lebrun, marchand doreur à Paris ; (22 juillet 1704 ;) — Marie-Anne Dubaret (6 mai 1706 ;) — Anne-Louise de Lasalle (6 novembre 1712 ;) — Marie-Anne-Angélique Dutour de Noirfosse (26 mai 1722 ;) — Marguerite Capitain (10 juin 1727 ;) — Marie-Paule-Madeleine de Varelle (30 mars 1728 ;) — Élisabeth Lavoisier (3 janvier 1730 ;) — Charlotte-Jacqueline de Lions, fille de Charles-Adolphe de Lions, seigneur d'Épaux ; (10 janvier 1730 ;) etc.

H. 1567. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 4 pièces, papier.

1208-1267. — Charte par laquelle Aélide, abbesse de Fontevrault, atteste que Hugues *de Duniaco*, chevalier, ayant reconnu que l'indigence des religieuses de Longpré ne leur permettait pas de subvenir à leur habillement, leur a donné 20 livres de la monnaie de Crépy, afin qu'elles pussent acquérir un fonds affecté à cette destination, par l'intermédiaire de son frère Robert et de Guillaume de Saint-Albin, prêtre. Elle approuve en outre cette donation. (1208 ; original en latin ; sceau d'Aélide.) — Donation faite devant Geoffroy, évêque de Senlis, aux religieuses de Longpré, d'une rente annuelle de 2 muids de froment, exigible sur sa grange de Bray (Oise), la veille de la Toussaint. (Sans date ; original en latin.) — Vidimus fait par Gilles Haquin, garde de la prévôté de Paris, en 1321, d'une donation faite aux religieuses de Longpré, par Élenard, chevalier, seigneur de Senningehem, d'une rente de 10 livres sur les revenus du domaine de Nieles, pour s'acheter des chemises. (Février 1223-4.) — Ratification par Adam de Glangue, écuyer, dit Cornolle, de la donation d'une rente d'un muid de vin sur les vignes de Morienval, faite par Adam de Glangue, chevalier, et Ysabel, sa femme, ses ayeux, aux religieuses de Longpré. (Décembre 1267, lendemain des octaves de Saint-Nicolas ; original en langue vulgaire.) — Copies modernes de ces documents.

H. 1568. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier, dont 1 plan.

1499-1782. — Haramont. — Baux de maison, jardins, larris, terres, prés, moulin à eau et à blé. — Arpentage et déclaration de terres. — Visite par experts des usages d'Haramont. — Plan desdits usages, de l'étang et des prés.

H. 1569. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin, dont 2 plans ; 10 pièces, papier.

1496-1767. — Bonneuil-en-Valois (Oise). — Acquisitions et baux de maisons, terres et jardins ; — du fief de Lanval, consistant en maison, bâtiments, prés, bois et vignes. — Plans de ces immeubles. — Obligations à surcens.

H. 1570. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1652-1777. — Baux du moulin de Vez, sis à Hautevesnes, de maison et jardins. — Baux du fief des Outieux, sis à Largny, consistant en maison, grange, étable, cour, jardin et terres. — Baux de prés et *larris* situés à Retheuil. — Ventes faites aux religieuses de Longpré, de prés situés à Vivières. — Obligations à surcens sur ces immeubles.

PRIEURÉ DU CHARME. (FEMMES.)

H. 1571. (Cahier.) — In-f°, 84 feuillets, papier.

1689-1705. — Terrier de la seigneurie de Grisolles. — Déclarations des biens possédés par Laurent et François Petit, Pierre Marchant, sieur de Maisonneuve, Étienne Roland, vigneron, Pierre Vuallerand, laboureur, François Esmery, l'église et la cure de Grisolles, Madame Dumesnil, François Lemiste, laboureur, Louis Carrier, archer en la maréchaussée de Château-Thierry, etc.

H. 1572. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier, dont 1 plan.

1616-1767. — Baux de la terre et seigneurie de Grisolles, consistant en château, maison, bâtiments, terres, vignes, moulin à vent. — Plan de la ferme de la Folie et du château de Grisolles. — Arpentage et baux de la ferme de Plaisance, située à Grisolles.

H. 1573. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 56 pièces, papier, dont 2 plans.

1586-1770. — Plans du bois Drouet et de partie du territoire du Charme. — Arpentage, déclarations

et baux de moulin à vent, maisons, jardins, terres, prés et tuilerie faits à Antoine Mayeux, Claude et Julien Hermans, Jean Wafflart, François Lorin, Louis Vallerand, Étienne Monborgne, Adrien Sayeux, Antoine Lesage, etc.

H. 1574. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1624-1776. — Baux de terres et prés situés à Foufry (Arcy-Sainte-Restitue) ; — des dîmes, cens et redevances seigneuriales appartenant au prieuré du Charme en la seigneurie de Bézu-Saint-Germain ; — de terres, jardins, maison et grange, sis audit Bézu ; — de terres, prés, jardins, dîmes et novales situés à Bonnes ; — de moulin à eau et à blé, maison et dépendances, terres, prés et jardin situés à Brasles.

H. 1575. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1607-1768. — Arpentage et baux de terres et prés situés à Château-Thierry. — Baux de rentes en grains et avoine, exigibles à Coincy-l'Abbaye. — Déclarations et baux de terres, prés, jardins et masures situés à Courchamps. — Baux de la ferme de la Folie, située à La Croix.

H. 1576. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1636-1774. — Baux de la ferme de Clinchamp, située à Épaux, consistant en maison, bâtiments, jardins, terres, prés et pâtures ; — de maison, bâtiments, jardin, terres et prés sis à Étrépilly ; — de terres et dîmes à Gandelu ; — des fermes d'Hallondray et de la Platrière, sises à Latilly.

H. 1577. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1580-1768. — Baux de terres situées à Montgru-Saint-Hilaire. — Procès-verbal d'arpentage et baux du moulin à blé de Comporté, du moulin à eau dit du Charme, et de terres et prés situés à Nanteuil-Notre-Dame. — Baux de terres et prés situés à Neuilly-Saint-Front.

H. 1578. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1581-1766. — Baux de maison, bâtiments, jardins, terres, bois et prés situés à Oulchy-la-Ville. — Baux de la ferme de Genevroy, située à Rocourt. — Baux de la ferme de Cense-Hôtel, située à Rocourt ; arpentage de cette ferme.

H. 1579. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; débris de sceaux.

1208-1324. — Sommelans. — Charte d'Haymard, évêque de Soissons, attestant qu'Aélide *Campanosa*, femme de Gérard *Rauci*, a donné aux religieuses du Charme, pour le luminaire de l'église de Saint-Nicolas, un muid de terrage sur ses terrages et corvées à Sommelans, exigible à la Saint-Martin. (Novembre 1208 ; original en latin.) — Charte par laquelle A. abbesse de Fontevrault, à la prière de la prieure et de M. prieur des frères et sœurs de leur couvent, abandonne à Milon et Pierre Odon, frères, et à Asvide, sœur, une rente d'un demi-muid de froment exigible sur les terrages et corvées de Sommelans. (1209 ; original en latin.) — Attestation par Haymard, évêque de Soissons, qu'Hugues de Sommelans et Ade, sa femme, ont donné à l'église du Charme la nue propriété des meubles et immeubles qu'ils possédaient. (Mai 1217 ; original en latin.) — Reconnaissance faite devant l'officialité de Soissons par Odard de Maas, qu'il doit à l'église du Charme 8 livres de monnaie forte dont il garantit le paiement sur ses rentes exigibles à Sommelans. (Mai 1229 ; original en latin.) — Attestation par Jean de Braine, comte de Mâcon, que Jean de Maas, chevalier, Pierre, Odard et Giles, ses frères, ont vendu à l'église du Charme ce qu'ils possédaient à Sommelans, et qu'il a approuvé cette vente comme seigneur suzerain. Il se porte plaige pour sûreté de cette vente. (Décembre 1229 ; originaux en latin.) — Vidimus de cette charte, fait par la prévôté d'Oulchy. (1324, mardi, jour de Saint-Gervais.)

H. 1580. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; débris de sceaux.

1230-1242. — Sommelans. — Attestation par J. évêque de Soissons, qu'Odard de Mahas, écuyer, a vendu à l'église du Charme, moyennant 120 livres parisis ce qu'il possédait à Sommelans, consistant en terres, rentes, dites *Witenes*, droits de cens. (Juin 1230 ; originaux en latin.) — Reconnaissance faite devant l'officialité de Soissons, par Houpeus Champenois, qu'il doit au couvent du Charme une rente de deux muids de blé d'hiver, mesure d'Oulchy, exigible à Sommelans. (Décembre 1230 ; original en latin.) — Vente faite devant l'officialité de Soissons, à l'abbaye du Charme, par Renaud d'Étampes, de la moitié de ses biens de Sommelans, tant meubles qu'immeubles. (Juin 1238 ; original en latin.) — Approbation par Enguerrand de Plessier, chevalier, de la vente faite à l'église du Charme, par Jean Dagart et Agnès, sa femme, ses vassaux, d'une terre sise à Sommelans, lieudit en Froidmont. (Octobre

1240 ; original en latin.) — Donation faite à ladite église par Pierre d'Étampes, de la moitié de son héritage sis à Sommelans. (1242 ; 2e férie avant la Pentecôte ; original en latin.) — Approbation de cette vente par Henri et Renaud de Sommelans, frères. (Novembre 1242 ; original en latin.)

H. 1581. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; débris de sceaux.

1254-1335. — Sommelans. — Donation faite à l'église du Charme par Pierre d'Étampes, chevalier, de tous ses cens, dîmes, terrages, vinages et rentes exigibles à Sommelans. (Juin 1254 ; original en latin ; sceau de l'officialité de Soissons.) — Charte (très défectueuse) de Mobilie, abbesse de Fontevrault, relative à l'acquisition d'une rente de blé et d'avoine à Sommelans par les religieuses du Charme. (1255 ; original en latin ; sceau et contre-sceau de ladite abbesse.) — Transaction entre Renaud de Sommelans, chevalier, et l'église du Charme. Renaud abandonne les droits qu'il réclamait sur les hostises de Brice-le-Macon. (Février 1255-6 ; original en latin.) — Donations faites à ladite église par Renaud de Saint-Remy et Agnès, sa femme, de leurs biens sis à Sommelans. (1255-1265 ; originaux en latin ; sceau de l'officialité de Soissons.) — Transaction entre le couvent du Charme et Renaud de Sommelans, chevalier, sur diverses hostises de Sommelans. (Sans date ; original en latin.) — Vente faite audit couvent par Jean de Grooloi, écuyer et Marie, sa femme, de leurs droits de terrage à Sommelans. (Mars 1258-9 ; original en latin.) — Sentence du bailli de Crécy ordonnant une enquête sur les droits de justice et d'hostise du couvent du Charme. (9 décembre 1335.)

H. 1582. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 18 pièces, papier.

1512-1763. — Sommelans. — Arpentages, déclarations et baux de terres, prés et vignes loués à Arnoul Hasterel, Jean Bonnard, Arnoul Grault, Emmery Lollier, Ansel Grandin, Joseph Delafosse, François Lebrun, Ambroise Lebrun, Claude Potel. — Sceau du bailliage de Château-Thierry portant la date de 1543.

H. 1583. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier, dont 1 plan.

1635-1766. — Villeneuve-sur-Fère. — Plan, arpentage et baux de la ferme de Chainchy, louée à Nicolas et Guillaume Doué, Antoine Debargues, Jacques Dumoustier, Adrien Leclerc, Georges Debargues, Nicolas et Pierre Germain, Jean-Baptiste Moussu, Louis Dunadon, Louis Benard, Louis Debeines, Jacques Trevet.

RÈGLE DE SAINT-BENOIT ET DE SAINT-BERNARD.

ORDRE DE CITEAUX.

DIOCÈSE DE LAON.

ABBAYE DE MONTREUIL. (FEMMES.)

H. 1584. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1746-1787. — Actes de vêtures et professions des religieuses : — Marie-Anne Leroux (3 septembre 1747 ;) — Louise Vatin (27 juin 1751) ; — Marie-Marguerite-Angélique de Colnet (25 novembre 1753) ; — Marie-Nicole Souëf (11 août 1754) ; — Marie-Madeleine de Legret, fille de Charles de Legret, sieur de Maisonneuve (29 mai 1759) ; — Catherine Mignot (15 avril 1760) ; — Marie-Gabrielle de Lancellin (25 mai 1760) ; — Marie-Joseph d'Havrincour (21 octobre 1760) ; — Marguerite-Nicole-Charlotte d'Hangest-Mornay (16 février 1764) ; — Henriette-Charlotte de Proisy d'Eppes (6 octobre 1767) ; — Marie-Louise d'Hangest d'Haudrecy (5 mars 1769) ; — Louise-Gabrielle de La Myre (8 juillet 1773) ; — Antoinette-Marie-Henriette de Hédouville (20 juin 1775), etc.

H. 1585. (Cahier.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1770-1789. — Extrait des baux passés devant Me Dieu, notaire à Laon, des biens possédés par l'abbaye de Montreuil à Benay, Cerisy, Montigny-sous-Marle, Thiernu, Laon, Ly-Fontaine, Bernot.

H. 1586. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1686-1788. — Baux de maisons, bâtiments, terres, jardins et pâturages à Rocquigny, Montreuil, Wignehies et Étrœungt (Nord) ; — de moulin à eau et étangs sis à Montreuil et Rocquigny.

H. 1587. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1691-1780. — Arpentage et baux de la ferme d'Empreville, située à Athies, consistant en maison, jardins, terres, prés et bois.

H. 1588. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1669-1788. — Déclarations, arpentages et baux d'une ferme située à Bernot, consistant en maison, bâtiments, jardins, terres et prés.

H. 1589. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1633-1786. — Arpentage et baux de la ferme de Pisieux, située à Cerizy, faits à Louis et Jean Herigny, Quentin Duplaquet, Charles Duplaquet.

H. 1590. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1666-1786. — Arpentage et baux d'une ferme située à Crépy-en-Laonnois. — Baux de maison, jardin, terres, prés et bois situés à Étréaupont ; — de terres sises à Montigny-sous-Marle, Thiernu, Ohis, Ly-Fontaine, Hinacourt et Benay.

H. 1591. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1709-1780. — Baux de terres et prés situés à Leuilly, La Neuville et Semilly, faubourgs de Laon.

H. 1592. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1709-1786. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de terres, bois et prés situés à Saint-Algis et Haution ; — du moulin d'Ambercy, situé à Saint-Algis.

H. 1593. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1694-1770. — Baux de la ferme de Malaise, située à Tavaux-Pontséricourt.

ABBAYE DU SAUVOIR. (FEMMES.)

H. 1594. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1737-1785. — Actes des vêtures et professions des religieuses admises à l'abbaye. — Reine-Désirée de Fariaux (21 février 1750) ; — Adélaïde-Victoire de Vaugarnier (15 septembre 1765) ; — Marie-Marguerite-Françoise-Louise de Lignières (14 février 1774) ; — Mélanie-Olive Boullé de La Maquaize (27 novembre 1777) ; — Marie-Françoise Tellier, du faubourg de Saint-Marcel de Laon (2 Mai 1772) ; etc.

H. 1595. (Liasse.) — 1 plan.

XVIIIe siècle. — Plan et profils pour la reconstruction de l'abbaye du Sauvoir.

H. 1596. (Liasse.) — 1 plan, collé sur toile.

1766. — Plan des bois de l'abbaye du Sauvoir, situés dans le ressort de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Laon, dressé par Jacques-Étienne Dollé, arpenteur en ladite Maîtrise.

H. 1597. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788-1789. — Relevé des baux passés devant Rousseau, notaire à Laon, pour l'abbaye royale du Sauvoir, des immeubles situés à Essigny-le-Grand, Clacy, Vorges, Parpeville, Laon, Veslud, Aulnois, Bruyères, Dercy, Mennessis.

H. 1598. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1228-1246. — Attestation faite par Jean de Busency, chanoine de Meaux, official de Laon, qu'Agathe de Chiry, femme d'Hervé de Busency, a donné à l'abbaye du Sauvoir la nue-propriété d'un champ près des terres de Reneuil, de la contenance de 28 jalois, mesure de Laon, d'un autre de 18 jalois de l'autre côté du chemin et d'un troisième à Mortiers, de 15 jalois. (1228 ; original en latin.) — Vente faite devant Guillaume d'Antogny, chanoine, et Clément de Saint-Germain, official de Laon, à ladite abbaye, par Guillaume de Vaux, clerc, fils de Waltier de Cohartille, moyennant 28 livres parisis, payées comptant, d'une rente de 4 muids de froment de vinage en franc alleu, portant droits de vente et de justice sur 4 vignes à La Ramée ; le muid contenant 18 setiers, mesure de Laon. (Mars 1241-2 ; original en latin ; sceau de l'officialité de Laon.) — Attestation par les abbés de Foigny, de Clairvaux et de La Valroy, qu'Anselme Corbiaus de Laon, chevalier, et Mathilde, sa femme, ont légué à l'abbaye du Sauvoir, où leur fille Berthe a pris l'habit de religion, la nue-propriété d'une vigne, dite la Buffe, la vigne *as craules*, une maison à Laon, près de celle de Gilles, doyen de chrétienté, et un étal au marché de Laon. (1242, veille de Saint-Laurent ; original en latin.) — Donation faite devant l'officialité de Laon à l'abbaye du Sauvoir par Mathieu Maillole et Rose, sa femme, de 40 jalois de terres en trois pièces, à titre d'alleu, sises à Laon, l'une aux Vaniaux, l'autre entre le bois des Manoises et les vignes de Vaux, et la troisième vers Chambry, en échange de trois quarts d'une maison à Laon, rue de l'abbaye, et d'une vigne entre Leuilly et Semilly, lieudit la Bouffre. (Mai 1243 ; original en latin ; sceau de l'officialité de Laon.) — Cession faite par Margue, à ladite abbaye, moyennant une rente de 30 livres, de la moitié de 4 muids de vinages portant lots et ventes, sur des immeubles sis à Laon. (Février 1244-5 ; original en latin.) — Vente faite à ladite abbaye d'une vigne à La Ramée, moyennant 10 livres tournois, pour faciliter l'établissement d'une chapellenie dans l'église du Sauvoir, pour le repos de l'âme de Berthe l'Orfèvre,

(juillet 1246 ; original en latin.) — Vente faite devant Garnier, évêque de Laon, à l'abbaye du Sauvoir, par Pierre, fils de feu Soibert, citoyen de Laon, de moitié du manoir de La Ramée et ses dépendances ; de terres et de prés. (Août 1246 ; original en latin ; sceau dudit Garnier.)

H. 1599. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1251-1254. — Ventes faites devant l'officialité de Laon à l'abbaye du Sauvoir : par Agnès, veuve de Robert de Courliegis, citoyen de Laon, d'un pré en franc alleu au territoire de Vaux-sous-Laon ; (juin 1251 ; original en latin ;) — par Pierre de Monceaux de 4 faux de pré à La Ramée, en échange d'une vigne et d'une soulte de 24 livres parisis ; (1252 ; original en latin ;) — par Jean de Beaune et Emmeline, sa femme, de moitié du manoir de La Ramée et de ses dépendances, et de terres et prés, moyennant 400 livres parisis payées comptant ; (1254, avril ; original en latin ;) — par Perrot de Monceaux de terres sises à La Ramée ; (juillet 1254 ; original en latin.) — Sceaux de l'officialité de Laon.

H. 1600. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1325-1342. — Ventes faites sous le scel du bailliage de Vermandois à l'abbaye du Sauvoir : par Oudard Cordeles, de Laon, de terres et prés à Vaux-sous-Laon ; (mars 1325 ;) — par Jean Brode et Agnès, sa femme, de maison et vignes audit Vaux ; (avril 1326 ;) — par Michelet et Isabelet de Beaune, d'une terre lieudit La Ramée, vers Oingneval ; (1330, dimanche après Saint-Michel ;) — par Robert et Anssiau de Saint-Gobain, de terres à Vaux-sous-Laon ; (1336-7, lundi après mi-mars ;) — par Colars Li Lons, d'un bois derrière La Ramée ; (7 juillet 1337 ;) — par Villebers Pochars, d'un pré vers le Sauvoir, en échange d'un surcens annuel de 3 sous parisis ; (1340 ;) — par Baudouin Chevrois et Emmeline, sa femme, d'une vigne sise à Vaux, lieudit au clos ; (1341-2, samedi avant Pâques ;) etc.

H. 1601. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1402-1417. — Vente faite par Jean Prévost et Goberde, sa femme, à l'abbaye du Sauvoir, de 55 verges de vignes à Vaux-sous-Laon, et de 60 verges de terre à la chaussée conduisant à Montaigu. (Février 1402-3.) — Échange de vignes entre le chapitre de Laon et l'abbaye du Sauvoir. (16 mars 1404 ; débris de sceau.) — Vente faite à ladite abbaye par Jean de Baleuvre et Jeanne, sa femme, de terre contiguë au chemin de Montaigu. (10 janvier 1416-17.)

H. 1602. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1240-1268. — Champleu. — Ventes faites devant l'officialité de Laon à l'abbaye du Sauvoir : par Renier, curé de Vaux, Jean de Baulne et Wautier Camérier, coûtre de l'église de Laon, exécuteurs testamentaires d'Adelvie, femme dudit Jean, de maison, jardin et dépendances, sis à Champleu, moyennant 20 livres parisis payées comptant ; (novembre 1240 ; original en latin ; sceau de l'officialité de Laon ;) — par Ardoin Lemoine d'une terre en franc alleu sise à Saint-Marcel, pour favoriser l'établissement d'une chapelle fondée au Sauvoir par Berte La Faveresse ; (1246, 3e férie après la Toussaint ; original en latin ;) — par Pierre *Barbitonsor* et Mathilde, sa femme, d'un champ en franc alleu sis entre Saint-Marcel et Loisy, lieudit à Vieullaines ; (1269 ; original en latin ; sceau de l'officialité de Laon.) — Autorisation donnée devant Gauthier de Paris, tabellion de l'officialité de Laon, par les frères et sœurs de la léproserie de Laon, à la possession, par l'abbaye du Sauvoir, d'une terre à Champleu, sise dans l'alleu de ladite léproserie, moyennant un cens annuel de 5 sous monnaie de Laon ; (septembre 1256 ; original en latin.) — Acte de fondation par Raoul, chapelain de Laon, d'une chapelle à Champleu. Il la dote d'une maison sise à Laon, rue Sainte-Geneviève, d'une maison et de deux vignes à Vaux et de diverses rentes. (Octobre 1268 ; original en latin.)

H. 1603. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux incomplets.

1340-1401. — Vente faite sous le scel du bailliage de Vermandois à l'abbaye du Sauvoir, par Aubry Petit, de vigne et terre à La Neuville-sous-Laon, lieudit la Rose, tenant à la chaussée de Semilly à La Neuville et au sentier du mont de Parsemont, moyennant 16 sous la verge. (1340, dimanche après le Saint-Sacrement.) — Donation faite sous le scel dudit bailliage à ladite abbaye par Bertrans de Roye et Marguerite, sa femme, d'une vigne close de murs, près de la maison de Champleu, dite de la Madeleine. (1349, vendredi avant la mi-carême.) — Échange de vignes sises à Laon, entre l'abbaye du Sauvoir et celle de Saint-Martin de Laon, représentée par Jean, son abbé. (1401 ; sceau dudit abbé et de l'abbaye de Saint-Martin.)

H. 1604. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1259-1789. — Bail fait devant l'officialité de Laon par l'abbaye du Sauvoir, à Jean de Remis, clerc, neveu

de Gérard, chapelain de Notre-Dame de Laon, d'une vigne au-dessus de Champleu, lieudit *en écoute vent.* (Novembre 1259.) — Bail fait à Jean Le Tordeur, de maison, jardin, vignes et terres à Champleu. (1er août 1498). — Transaction entre l'abbaye du Sauvoir et Antoine Crochart, qui avait acquis le 15 juin 1596 la ferme de Champleu et ses dépendances. — Rentrée en possession de ce domaine par les religieuses du Sauvoir le 22 juillet 1622, moyennant 650 livres. — Baux de la ferme de Champleu et de ses dépendances.

H. 1605. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1531-1789. — Arpentages, déclarations et baux de bâtiments, terres labourables et prés situés au Sauvoir, à Ardon, Vaux-sous-Laon, La Neuville, Saint-Marcel, Athies et Chambry ; — de la ferme de Pré-Robert ; — de maison sise à Laon, rue des Bouchers.

H. 1606. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1343-1631. — Ventes faites à l'abbaye du Sauvoir par Hues Li Touriers, Jean Li Jaunes, et leurs femmes, de vignes en franc alleu situées au-dessus du grand moulin des champs Saint-Martin et au-dessous du moulin de Classon. (1343-1344.) — Baux de terres, vignes et jardins sis au mont de Classon. (1548-1631.)

H. 1607. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1236-1771. — Aulnois. — Chartes d'Hector, seigneur d'Aulnois, attestant : qu'Herbert de Moulin, du consentement de Berthe, sa femme, a vendu à l'abbaye du Sauvoir 5 jalois de terre, mesure de Laon, et que l'investissement en a été fait devant les maire et échevins d'Aulnois ; (avril 1236 ; original en latin ;) — qu'Aubelet d'Aulnois a vendu à ladite abbaye 2 jalois de terre moyennant 20 livres de la monnaie laonnoise, payées comptant. (Avril, 1238) ; original en latin.) — Vente faite par Hector, chevalier, sire d'Aulnois, à Évrard Maussacret, bourgeois de Laon, moyennant 36 livres parisis payées comptant, de 5 jalois de terres à Aulnois, lieudit en Vaubaion, sous réserve de droits de vente et de justice et en outre d'un cens annuel de 2 sous, exigible à la Saint-Remy. (Septembre 1259 ; original en langue vulgaire.) — Cession faite par Adam, écuyer, sire d'Aulnois, fils d'Hector, dudit cens à Hersende, fille dudit Maussacret. (Février 1273 ; original en langue vulgaire.) — Donation de cette terre à l'abbaye du Sauvoir par ladite Hersende. (Octobre 1275, 5e férie après la Saint-Remy.) — Déclaration et baux de trois pièces de terre situées à Aulnois et à Besny. (1655-1771.)

H. 1608. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 12 pièces, papier.

1236-1787. — Bruyères. — Constitutions devant l'officialité de Laon par Wautier Piches et Isabelle, sa femme, à Renaud le Moffliz, chapelain, d'un cens de 10 sous en alleu, portant droits de vente et de justice exigible à Bruyères, moyennant 15 livres de la monnaie de Laon ; (février 1236-7, le siège épiscopal étant à Anizy ; original en latin ;) — par ledit Renaud, en faveur de l'abbaye du Sauvoir, d'un cens de 60 sous en franc alleu à Bruyères. (Août 1241 ; original en latin.) — Ventes faites à l'abbaye du Sauvoir : par l'abbaye de l'Amour-Dieu, diocèse de Soissons, de droits de vinage à Bruyères ; (1253, samedi avant *Isti sunt dies* ;) — par Fauca, fille de Robillard de Vorges, d'une vigne à Bruyères. (Décembre 1258.) — Donation faite à l'abbaye du Sauvoir par Clarembaud de Bruyères, chevalier, demeurant à Clacy, de moitié de 4 livres et demie de la monnaie de Laon, de cens à Bruyères. (Septembre 1259 ; original en latin.) — Vente faite à ladite abbaye par Jean Le Cochus et Émeline, sa femme, d'une vigne en franc alleu, sise à Bruyères, lieudit ès Monciaus. (Août 1260.) — Acquisition par ladite abbaye d'une vigne à Bruyères, lieudit en Chastrentel, en remploi de 20 livres parisis léguées par Pierre de Dinant, chanoine de Saint-Pierre-au-Marché de Laon et frère de Nicolas, archidiacre d'Arras. (Août 1263.) — Vente faite à la même abbaye par Simon Meunier de Bruyères, et Bone, sa femme, d'une vigne en franc alleu, sise à Bruyères, lieudit à la Hute. (Mars 1266 ; sceau de l'officialité de Laon.) — Donation faite à l'abbaye du Sauvoir par Ogarie de Bruyères d'une rente de 20 sous parisis sur une maison sise à Bruyères. (Avril 1282 ; sceau de ladite officialité.) — Obligation envers ladite abbaye : par Clarembaut Grenier au paiement d'un surcens de 10 sous parisis sur sa maison sise à Bruyères, rue d'Herbert ; (août 1284 ;) — par Wautier Lartisien et Wideronne, sa femme, au paiement d'un cens annuel de 15 sous en alleu sur leur maison et leur vigne, sises à Bruyères, rue de la Léproserie. (Février 1285-6.) — Donation faite sous le scel du bailliage de Vermandois, à l'abbaye du Sauvoir, par Raoul Hates, de Laon, pannetier du Roi, pour le repos de son âme et de celle de Gille La Caffoule, sa femme, d'un cens de 10 sous parisis en franc alleu, exigible à Bruyères. (Janvier 1308.) — Ventes de vignes faites à ladite abbaye par Baudesson Torchet et Claude Macade. (Février 1556-7.) — Baux de terres, vignes, jardins et prés situés à Bruyères. (1477-1787.)

H. 1609. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1578. — Chevresis-Monceau. — Bail de terres fait à Pierre Denis, laboureur, et sa femme.

H. 1610. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1634-1778. — Clacy. — Promesse faite à Charlotte de La Chaussée, abbesse du Sauvoir, par Théodore Sonnet, avocat au Présidial de Laon, de donner à l'abbaye du Sauvoir la moitié d'une terre située à Clacy, pour la dot de Gabrielle Sonnet, sa fille, professe en ladite abbaye. (23 novembre 1634.) — Réalisation de cette promesse par contrat du 2 juin 1636. — Baux et arpentages de terres, jardins et prés situés audit Clacy.

H. 1611. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1559-1686. — Crécy-sur-Serre. — Baux de maison et de prés lieudit la prairie de Sors.

H. 1612. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1254-1787. — Dercy. — Donation faite devant l'officialité de Laon, à l'abbaye du Sauvoir, par Emmeline de Dercy, veuve de Robert de Landierfait, de 19 jalois de terre située audit Dercy. (Avril 1254, vigile de Saint-Philippe et Saint-Jacques, apôtres; original en latin.) Vidimus de cette donation fait par Colard Lebesgue, garde scel du bailliage de Vermandois, le 7 avril 1437-8. — Amortissement par Jean Dyrechon, chevalier, et Ade, sa femme, de terres acquises à Dercy par ladite abbaye. (Juillet 1273 ; originaux en langue vulgaire et en latin.) — Vidimus de cet amortissement fait par ledit Colard Lebesgue, le 7 avril 1437. — Baux de terres sises à Dercy, faits par l'abbaye du Sauvoir à Renier Moriaus au mois de mars 1277, et à Jacquemard Li Jounes, en 1316, 6ᵉ férie après le dimanche des Rameaux. — Donation faite à ladite abbaye par Jean de Moilains, curé de Marcoing, de terres situées à Dercy. (1341, vendredi après la Pentecôte, 1ᵉʳ juin.) — Baux de terres situées audit Dercy. (1622-1787.)

H. 1613. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1256-1776. — Essigny-le-Grand. — Donation faite devant l'officialité de Noyon par Ade de Boskiaus, veuve de Robert de Asseigni, à l'abbaye du Sauvoir, de 3 muids de terres sises à Essigny, mesure de Saint-Quentin, à cause de la prise d'habit de sa fille Isabelle en ladite abbaye, et de la pauvreté des sœurs. (Octobre 1256 ; original en latin.) — Amortissement de ces terres. (1ᵉʳ juin 1322.) — Attestation par la justice et les échevins d'Essigny en la censive du chapitre de Saint-Quentin, que Jean Aigniaus, d'Essigny, a donné à l'abbaye du Sauvoir des terres à Essigny, sous condition « que les » dictes dames du Sauvoir doivent aministrer audit » Jehan Aignel pain et vin et se gouvernanche de boire » et de mainguier bien et sufisaument tout le cours de se » vie. » (Mai 1322 ; original en langue vulgaire.) — Renonciation par Gérard, sire de Villers-le-Guillain, à des terres sises à Essigny, revendiquées contre lui devant le bailliage de Vermandois. (Février 1324 ; original en langue vulgaire.) — Baux et arpentage figuré desdites terres. (1505-1776.)

H. 1614. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1720-1781. — La Ferté-Chevresis. — Baux et arpentage d'une pièce de terre.

H. 1615. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1260-1261. — Froidmont. — Constitution devant l'officialité de Laon par Arnould, chevalier de Froidmont et Mathilde de Coumi, sa femme, au profit de l'abbaye du Sauvoir, d'une rente de 2 muids de grains en blé et avoine. (Juin 1260.) — Vidimus fait par Itier, évêque de Laon (juillet 1260), et amortissement par Enguerrand, sire de Coucy et de Marle (avril 1260-1), de cette constitution. — Copies modernes de ces documents.

H. 1616. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1519. — Manicamp. — Bail fait à Laurent, Jean Moilin et Gérardin Testart, de terres, prés, bois, cens et rentes.

H. 1617. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier, dont 3 plans.

1594-1789. — Mennessis. — Dénombrements, acte de foi et hommage, arpentages, plans et baux de la ferme de Voyaux. — Plan des bois de Voyaux.

H. 1618. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1771-1785. — Montloué. — Baux de terres faits à Marie-Catherine Lebas, veuve de Jean Gobréau, François-Louis Lefèvre.

H. 1619. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1572-1782. — Quierzy. — Baux de terres faits à

Quentin Baraquin, Nicolas Charpentier, Brice et Louis Cousturier, Théodore Delavaux.

H. 1620. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1581-1789. — Sinceny et Autreville. — Déclarations, arpentages et baux de la terre et seigneurie de Sinceny et Autreville, consistant en terres, prés et droits de justice.

H. 1621. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1562-1787. — Veslud. — Donation de vignes faite à l'abbaye du Sauvoir par Antoine Levent, prêtre, demeurant audit Sauvoir. (2 mai 1562.) — Baux de terres, jardins et vignes sis audit Veslud.

H. 1622. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1599-1778. — Villers-le-Sec. — Baux de terres faits à Pasquier Ydé, Alexandre et Vincent Brancourt, Jean et Pierre Berleux.

H. 1623. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, 1 sceau ; 7 pièces, papier.

1229-1771. — Vorges. — Cession faite devant l'officialité de Laon par Hugues de Chery, chapelain de Sainte-Geneviève de Laon, à Odard de Chery, chevalier, Wirchard et Baudouin de Chery, de ses droits en la succession d'Agathe et d'Élisabeth, sa mère, en échange de 20 livrées de terres assignées sur des vignes sises à Vorges. (Janvier 1230 ; original en latin.) — Constitution par Gobert Bilerire et Marie de Doy, sa femme, envers l'abbaye du Sauvoir, d'un cens de 10 sous en franc alleu sur un pré sis à Vorges, lieudit au champ d'Ernaud. (Novembre 1250.) — Donation faite à ladite abbaye par Hugues de Chery d'une rente de 14 livrées. (Août 1253.) — Ventes de vignes en franc alleu, sises à Vorges, faites au profit de l'abbaye du Sauvoir, par Enguerrand Blesus (mars 1255), Drouard Poignans et Hersende, sa femme (avril 1256), l'abbaye de Fontaine-Notre-Dame, près Valenciennes (avril 1274 ; sceau incomplet de Marie, abbesse.) — Bail d'une vigne sise à Vorges, fait par l'abbaye du Sauvoir à Robert de Chercquel, Robert Gargate et Havide la Ragande. (1288, dimanche après les cendres.) — Donation de vigne sise à Vorges et de jardin sis à Bruyères faite à ladite abbaye par Adrienne Legris, veuve de Jacques de Renty, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de La Fère, à charge de services religieux. (17 mai 1575.) — Baux de terres, jardins et prés. (1683-1771.)

DIOCÈSE DE NOYON.

ABBAYE DE FERVAQUES. (FEMMES.)

H. 1624. (Registre.) — Grand in-folio, 312 feuillets, papier ; reliure en veau.

1148 — XVIIe siècle. — Inventaire et cartulaire de l'abbaye de Fervaques, dressé au XVIIe siècle. — Le pape Eugène III confirme à Hermengarde, abbesse de Fonsomme, le lieu et monastère de Notre-Dame de Fonsomme, le mettant sous la protection et sauvegarde du Saint-Siège. (1148 ; fo 1.) — Le pape Alexandre III confirme à Basille, abbesse, le même monastère, et toutes ses possessions. (1152 ; fo 2.) — Le pape Célestin III autorise les religieuses de Fervaques à faire la fête de Sainte-Catherine. (1191 ; fo 4.) — Le pape Innocent III confirme les biens et possessions du monastère de Fervaques. (1203 ; fo 5.) — Le pape Alexandre III confirme les autels et cures de Seraucourt et de Tugny. (Sans date ; fo 9.) — Le pape Grégoire IX enjoint d'excommunier ceux qui détiendront injustement ce qui sera délaissé par testament à l'église de Fervaques. (1229 ; fo 10.) — Le pape Innocent IV autorise l'abbesse et le couvent de Fervaques à ne recevoir aucune fille en religion contre le gré des religieuses. (1243 ; fo 13.) — Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, accorde la liberté de franchise à Saint-Bernard et à sa maison de Clairvaux. (1164 ; fo 21.) — Vidimus fait en 1585 par Antoine de Louen, lieutenant civil et criminel au bailliage de Ribemont, d'une charte du roi Louis IX, de décembre 1255, accordant octroi de franchise de péage à Ribemont et dans le Vermandois. (Fo 23.) — Charles V prend sous sa sauvegarde l'abbaye de Fervaques. (1364 ; fo 25.) — Notes historiques sur l'abbaye de Notre-Dame de Fervaques. (Fo 30.) — Le dapifer Renier et sa femme Élisabeth dotent l'abbaye de Fervaques. (Sans date ; fo 32.) — Robert d'Étaves et Ade, sa femme, donnent à ladite abbaye le bois nécessaire aux frères et sœurs et le quart d'un vivier. (Sans date ; fo 34.) — L'abbé de Saint-Prix permet de consacrer l'église de Fervaques et d'y célébrer les offices. (Sans date ; fo 35.) — Confirmation de l'abbaye de Fervaques et de ses biens, par le pape Eugène III. (1148 ; fo 36.) — Mathieu, abbé de Clairvaux fixe à 50 le nombre des religieuses de chœur, à 20, celui des religieux chapelains ou convers. (1319 ; fo 38.) — Charte de Raoul, abbé de Clairvaux, relative à l'admission des convers. (1231 ; fo 39.) — Liste chronologique des abbesses de Fervaques, depuis Hermengarde de Fonsomme, en 1148, jusqu'à Marie de Montluc, fille du maréchal de Balagny,

en 1614. (F° 40.) — Notes sur les ruines et le rétablissement de l'abbaye ; (f° 42 ;) — sur les revenus de l'abbaye ; (f° 44 ;) — sur la haute, basse et moyenne justice de la seigneurie de Fervaques ; (f° 56 ;) — sur les revenus des villages de Fayet, Savy, Holnon ; (f° 60 ;) — de Fonsomme et de Courcelles ; (f° 70 ;) — de Dury ; (f° 82 ;) — d'Estouilly ; (f° 90 ;) — de Tugny, Bray, Aubigny, Auroir ; (f° 92 ;) — de Saint-Simon ; (f° 100 ;) — de Clastres, Artemps, Happencourt, Montescourt, Vendeuil ; (f° 102 ;) — de Seraucourt ; (f° 106 ;) — de Germaine, Hérouël ; (f° 114 ;) — de Fluquières, (f° 116 ;) — d'Étreillers , (f° 120 ;) — de Villevêque et Beauvoir ; (f° 123 ;) — de Bracheux. paroisse de Pontru ; (f° 135 ;) — de Gricourt ; (f° 140 ;) — d'Holnon ; (f° 147 ;) — de Saint-Quentin et de la banlieue ; (f° 149 ;) — de Levergies : (f° 176 ;) — de Bellenglise, Magny-la-Fosse ; (f° 177 ;) — de Le Haucourt ; (f° 183 ;) — de Nauroy ; (f° 185 ;) — de Bellicourt ; (f° 186 ;) — de Montbrehain, Fontaine-Uterte ; (f° 189 ;) — de Bohain ; (f° 230 ;) — de Jeancourt, Hargicourt, Villeret, Le Verguier ; (f° 233 ;) — de la franche Abbaye-aux-Bois, près Nesle ; (f° 252 ;) — de Saint-Nicolas-sous-Ribemont ; (f° 262.) — Table alphabétique. (F° 294.)

H. 1625. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1601-1684. — Recueil de contrats d'acquisition et de baux passés devant Forestier et de Langellerie, des biens possédés par l'abbaye de Fervaques à Bracheux, Serain, Fontaine-Notre-Dame, Hérouël, Croix-Fonsomme, Fayet, Essigny-le-Petit, Clastres, Bray-Saint-Christophe, Remicourt. Brancourt, Brouchy (Somme), Remaucourt, Hauteville, Dury, Fieulaine, Seboncourt, Holnon, Saint-Quentin, Bellicourt, Levergies, Marteville, Jussy.

H. 1626. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1728-1734. — Recueil de baux passés devant Claude-Antoine Dorigny, notaire à Saint-Quentin, des biens possédés par l'abbaye de Fervaques à Élincourt, Prémont, Hargicourt, Fontaine-Uterte, Saint-Quentin, Seraucourt, Estouilly, Magny-la-Fosse, etc.

H. 1627. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1736-1740. — Recueil de baux passés devant Claude-Antoine Dorigny, notaire à Saint-Quentin, des biens de l'abbaye de Fervaques.

H. 1628. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1741-1749. — Recueil de contrats d'acquisition et de baux passés devant Gallois, notaire à Saint-Quentin, des biens de l'abbaye de Fervaques, sis à Brouchy, Hébecourt, Estouilly (Somme), Fresnoy-le-Grand. Dury, Croix-Fonsomme, Jeancourt, Fontaine-Notre-Dame, Saint-Quentin, Hargicourt, Magny-la-Fosse, Beauvois, Fluquières, Étreillers, Levergies, Bellicourt, Prémont, Fontaine-Uterte, Montbrehain, Seboncourt, Montigny-en-Arrouaise, etc.

H. 1629. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1750-1756. — Recueil de baux passés devant Gallois, notaire à Saint-Quentin, des biens de l'abbaye de Fervaques.

H. 1630. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1762-1791. — Comptes des recettes et dépenses de l'abbaye de Biache, près Péronne, unie à l'abbaye de Fervaques. (1762-1780.) — Compte général des revenus, recettes et dépenses de l'abbaye de Fervaques, depuis la Saint-Martin de l'année 1789 jusqu'à pareil jour de l'année 1791 ; ledit compte rendu aux administrateurs du département de l'Aisne et du district de Saint-Quentin par Nicole-Amélie Duperrier-Dumouriez, dernière abbesse de Fervaques.

H. 1631. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier, dont 4 plans.

1304-1787. — Fonsomme. — Charte d'Arnould, abbé d'Homblières, relative à la perception de la dîme à Courcelles. (1304, lendemain du jour des âmes.) — Plans, arpentages et baux de la ferme de Fervaques, sise à Fonsomme. (1593-1787.) — Arpentage des grosses dîmes de Fonsomme et de Courcelles.

H. 1632. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 sceau ; 1 pièce, papier.

1223. — Aisonville et Bernoville. — Délivrance par Werric de Moy. chevalier, du legs fait à l'abbaye de Fervaques par Marie. sa mère, de rentes sur 3 muids de terre sise à Bernoville, et vente de cette terre à ladite abbaye par ledit Werric, outre un droit de terrage sur un demi-muid de terre (Mars 1223 ; original et copie en latin ; sceau de Werric.)

H. 1633. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1254. — Brancourt. — Donation faite par Robert de Fontaine, fils de Thomas, sire de Fontaine, à l'abbaye de Fervaques. de la rente d'un muid de blé sur les rentes qui lui étaient dues. (Février 1251 ; original en langue vulgaire et copie

H. 1634. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 plan.

1787. — Beauvois. — Plan et déclaration du dîmage.

H. 1635. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1254. — Clairefontaine. — Attestation par Roger, sous-chantre du chapitre de Saint-Quentin, que l'abbaye de Fervaques doit à celle de Clairefontaine, une rente annuelle d'un muid de froment et d'un demi-muid d'avoine, mesure de Saint-Quentin. (Septembre 1254 ; original et copie.)

H. 1636. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1244-1788. — Clastres. — Attestation par Agnès, veuve de Jean Beduins, chevalier, jadis seigneur de Puisieux, et Jean Beduins, son fils, chevalier, seigneur de Puisieux, que ledit défunt a légué aux religieuses de Fervaques une rente de 2 muids de froment, mesure de Saint-Quentin, exigible sur la terre de Clastres à la Saint-Remy, et que délivrance de ce legs a été faite auxdites religieuses sous réserve d'usufruit. (Avril 1244 ; original en latin et copie.) — Attestation par Médard, doyen de la chrétienté de Vendeuil, que Gérard, jadis maire de Seraucourt, décédé, a légué aux religieuses de Fervaques une rente d'un muid de froment sur la dîme de Clastres. (Février 1266 ; original en latin et copie.) — Baux de terres situées à Clastres. (1576-1788.)

H. 1637. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 19 pièces, papier.

1206-1788. — Fontaine-Notre-Dame. — Reconnaissance faite par Hugues, abbé d'Homblières, que son monastère ne possède rien en la dîme de Fontaine, vendue à l'abbaye de Fervaques *(ecclesia de Fonte Somene)* par Thomas, seigneur de Fontaine, chevalier. (Avril 1206 ; original en latin et sceau.) — Confirmation de cette vente par Étienne, évêque de Noyon. (Mars 1206-7 ; originaux en latin et copies.) — Règlement entre les abbayes de Saint-Prix et de Fervaques pour la perception de la dîme et du terrage. (1218 ; original en latin et copie.) — Vente faite par Thomas, chevalier, seigneur de Fontaine, du consentement de sa femme Adelvie, à l'abbaye de Fervaques, de onze muids de terres sises à Fontaine, dans le bois de Kierveles, et approbation de cette vente par Gilles, sire de Fonsomme, chevalier, sénéchal de Vermandois, en qualité de suzerain. (Février 1223 ; originaux en latin et copies.) — Attestations faites par Jean, doyen de la chrétienté de Saint-Quentin : que Jean et Warnier de Moicourt ont vendu à l'abbaye de Fervaques 5 setiers de terres ; — que Brictins Seneurtor, bourgeois de Saint-Quentin, a donné à ladite abbaye 3 muids de terres au champ de Morincourt ; — que Grégoire Grisiaus a vendu à la même abbaye un muid de terres sises à Fontaine. (1226 ; originaux en latin et copies.) — Arpentages, plans et baux de terres et bois situés à Fontaine-Notre-Dame et Fieulaine.

H. 1638. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782-1783. — Fontaine-Uterte. — Arpentage général des grosses et menues dîmes, dressé par Nicolas Testart, arpenteur royal à Fresnoy-le-Grand.

H. 1639. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Fresnoy-le-Grand. — Arpentage général des fermes, terroir et seigneurie de Beaurouart, dressé par Nicolas Testart.

H. 1640. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1248. — Happencourt. — Ratification par Jean Beduins, chevalier, sire de Puisieux, de la donation faite à l'abbaye de Fervaques, d'un muid de froment à la mesure de Saint-Quentin sur sa terre d'Happencourt. (Juillet 1248 ; original en langue vulgaire et copie.)

H. 1641. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778-1779. — Hargicourt. — Procès-verbal d'arpentage des terres et bois dépendant de la ferme du Petit-Fervaques, dressé par Louis Morcrette, arpenteur à Jeancourt.

H. 1642. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Jeancourt. — Procès-verbal d'arpentage de terres situées à Jeancourt, Le Verguier, Vendhuile, dressé par Louis Morcrette.

H. 1643. (Liasse.) — 2 plans.

1758. — Lierval. — Plans et mesurage des fermes, terres, prés, vignes et bois, appartenant aux religieuses de Fervaques.

H. 1644. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier

1272. — Longchamps. — Donation faite par Henri, chevalier, sire de Hufalize, et Isabelle, sa femme, à l'abbaye de Fervaques, de la rente d'un muid de blé à la mesure de Vermandois, sur les moulins de Longchamps. (Février 1272 ; original en langue vulgaire et copie fragments de sceaux.)

H. 1645. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Magny-la-Fosse. — Procès-verbal d'arpentage de terres, dressé par Nicolas Testart, arpenteur royal a Fresnoy-le-Grand.

H. 1646. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1247-1293. — Maissemy. — Attestation par Gilles, seigneur de Maissemy, chevalier, que l'abbaye de Fervaques lui a prêté 8 livres parisis, et qu'il lui a donné une rente d'un demi-muid de terres à Maissemy. (Mars 1247 ; original en latin et copie.) — Reconnaissance de ce don par Willaume d'Estrées, écuyer. (Juin 1293 ; original en langue vulgaire et copie.)

H. 1647. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1601-1789. — Marteville. — Baux de masure et terres sises à Ville-l'Évêque.

H. 1648. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778. — Montbrehain. — Procès-verbal d'arpentage de terres labourables, dressé par Nicolas Testart, arpenteur à Fresnoy-le-Grand.

H. 1649. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1234-1784. — Montigny-en-Arrouaise. — Donation faite à l'abbaye de Fervaques par Agnès d'Essigny, veuve de Gérard de Fonsomme, chevalier, et de Robert Chiffard de Moy, d'une rente de 4 muids de froment sur sa terre de Montigny. (Novembre 1234 ; original en latin et copies.) — Reconnaissanee faite devant l'officialité de Saint-Quentin par Jean d'Essigny et Jacques, son fils, de leurs dettes envers l'abbaye de Fervaques. (1267 ; original en latin et copie.) — Vente de la seigneurie de Montigny, faite le 6 juillet 1725 par Marie-Marguerite Trufier, veuve de Nicolas Berthelemy, seigneur de Montigny-en-Arrouaise, légataire pour un cinquième des propres d'Angélique Berthelemy, dame de Montigny, à Jean Mortier, et Françoise-Louise Sebert. — Obligations par ledit Mortier au paiement des arrérages de surcens de 22 setiers de blé dus à l'abbaye de Fervaques sur sa seigneurie.

H. 1650. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 plan.

1763-1779. — Prémont. — Plan d'un bois appartenant à l'abbaye de Fervaques. — Procès-verbal d'arpentage de terres, dressé par Nicolas Testart, arpenteur royal à Fresnoy-le-Grand.

H. 1651. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 15 pièces, papier.

1232-1698. — Saint-Quentin. — Vente faite par Jean Demory, à l'abbaye de Fervaques, de la dîme de Cépy, tenue en fief de Gilles, sénéchal de Vermandois et seigneur de Fonsomme. (Avril 1232 ; original en latin et copie.) — Approbation de cette vente et renonciation par ledit Gilles à ses droits, en qualité de suzerain. (1232 1234 ; originaux en latin ; sceaux et copies.) — Vente faite devant l'officialité de Saint-Quentin par Jacques Musard, chapelain du pape et chanoine de Soissons, à l'abbaye de Fervaques, d'une rente de 43 sous parisis, assignée sur un jardin sis à Remicourt. (Juillet 1251 ; original en latin et copie.) — Ratification par Raoul de Berincourt (Bellicourt), écuyer, sire de Berincourt, de la donation faite à l'abbaye de Fervaques, par Raoul, son père, d'une rente de 2 muids de blé, mesure de Saint-Quentin. (Novembre 1262 ; original en langue vulgaire et copie.) — Arpentage et baux de terres situées à Saint-Quentin. (1654-1698.)

H. 1652. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780-1790. — Seraucourt. — Procès-verbaux d'arpentage de dîmages et de terres.

H. 1653. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1269. — Vendeuil. — Charte par laquelle Hues de Vendeuil, chevalier, reconnaît devoir à l'abbaye de Fervaques une rente annuelle d'un demi-muid de blé, mesure de Saint-Quentin, exigible au château de Vendeuil. (Juillet 1269 ; original en langue vulgaire et copie.)

H. 1654. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1226. — Villequier-Aumont. — Attestation par Jean, doyen, Pierre d'Orgeval et Mathieu de Béthancourt, chanoines du chapitre de Saint-Quentin, qu'Agnès d'Essigny a restitué à l'abbaye de Fervaques la rente d'un muid de froment exigible à Guyencourt. (Septembre 1226 ; original en latin et copie.)

Règle de Saint-Augustin.

Diocèse de Soissons.

Abbaye de Saint-Paul de Soissons. (Femmes.)

H. 1655. (Liasse.) — 10 pièces, papier

1619-1769. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de terres, jardins, vignes, bois et maisons situés à Augy.

H. 1656. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1669-1786. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de terres situées à Berzy et Ploisy. — Baux de terres

et prés provenant de l'abbaye de La Barre, situés à Bézu-Saint-Germain. — Arpentage et baux de terres situées à Billy-sur-Aisne. — Acquisition d'un surcens de 6 livres exigible sur une maison et dépendances sises à Braisne, et obligations à ce surcens.

H. 1657. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1659 1785. — Arpentage et baux de maison, bâtiments et terres, provenant de l'abbaye de La Barre, situés à Brasles. — Baux de terres et prés provenant de ladite abbaye, situés à Breny. — Baux de terres situées à Bucy-le-Long. — Arpentage et baux de bois situés à Champs.

H. 1658. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1622 1789. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de la ferme de La Barre, située à Château-Thierry ; — de terres, bois et vignes sis à Château-Thierry et Chierry. — Compte des recettes et dépenses de l'abbaye de La Barre, rendu en 1777 et 1778 par Pierre-Louis-Despot, procureur au bailliage et siège présidial de Château-Thierry.

H. 1659. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier, relié.

1768. — Arpentage de tous les biens de l'ancienne abbaye de La Barre, comprenant l'abbaye, la ferme de Paupin, et les immeubles situés à Breny, Bézu-Saint-Germain, Brasles, Château-Thierry, Verdilly.

H. 1660. (Liasse.) — 1 piece, parchemin ; 38 pièces, papier.

1567-1789. — Arpentages et baux de prés situés à Chavignon et à Courmelles. — Baux de terres et vignes sises à Ciry-Salsogne.

H. 1661. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1628-1783. — Arpentage et baux de terres, vignes et maisons situées à Courville (Marne).

H. 1662. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1611-1790. — Baux de terres, vignes et rentes situées à Crouy. — Donation faite aux religieuses de Saint-Paul par Jeanne-Madeleine Blergé, fille majeure et novice en l'abbaye, de vignes et rentes à Crouy (26 janvier 1745). — Arpentages et baux de terres, vignes et prés situés à Cuffies, provenant de l'abbaye de Saint-Étienne-lès-Soissons.

H. 1663. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1648-1789. — Baux d'une terre située à Épaux, et d'un pré sis à Fossoy, provenant de l'abbaye de La Barre ; — d'une terre sise à Fontenoy.

H. 1664. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1626-1768. — Baux de terres et prés situés à Grivy Loisy (Ardennes).

H. 1665. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier.

1703-1786. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de maison, terres, prés, jardins, vignes et bois situés à Guny, Trosly et Champs.

H. 1666. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1702-1790. — Arpentage et baux de terres et prés situés à Jaulzy (Oise).

H. 1667. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1714-1787. — Vente faite aux religieuses de Saint-Paul, de la ferme de Volvreux, sise à Jouy, par Claude Le Boistel, comte d'Ambrief, conseiller au Parlement de Paris. — Arpentage et baux de cette ferme. — Baux de terres et prés sis à Juvigny et Leuilly ; — de terres et de dîmes à Laffaux.

H. 1668. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1681-1786. — Arpentage et baux de terres et bois sis à Margival. — Plan, arpentage et baux de la ferme de Many, sise à Margival.

H. 1669. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1651-1760. — Obligations à surcens sur des terres situées à Morsain et à Osly-Courtil. — Déclaration et baux de la ferme de Notre-Dame des Boves, située à Presles-la-Commune.

H. 1670. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1645-1764. — Baux d'une maison située à Reims (Marne), rue Neuve, louée à Jean Tarzel, drapier, Claude Adenet, drapier, Nicolas Dauphinot, Arnoult Beausson, Pierre Guerlet, tailleur de pierres, Charles Barrois, Nicolas Noël, maître tourneur, etc.

H. 1671. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1646-1786. — Obligation à un surcens de 5 livres sur une maison et des terres situées à Ressons-le-Long. — Arpentages et baux de terres, vignes, prés et bois situés à Terny-Sorny, Trosly-Loire, Morsain et Selens.

H. 1672. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1649-1787. — Baux de terres et bosquets situés à

Verdilly, provenant de l'abbaye de La Barre. — Baux de terres et vignes situées à Villeneuve-Saint-Germain.

CORDELIÈRES-URBANISTES.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

ABBAYE ROYALE DE SAINT-LOUIS ET SAINTE-CLAIRE DE NOGENT-L'ARTAUD. (FEMMES.)

H. 1673. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1388-1788. — Donation faite aux religieuses de Nogent-l'Artaud par Gilot Vauthier et Jeanne, sa femme, de maison, *courtils* et terres sis audit Nogent. (20 décembre 1388.) — Ventes faites auxdites religieuses : par Jacques et Jérôme Dupuis de maison sise à Nogent, derrière la halle (29 décembre 1661) ; — par Nicolas Blandin, procureur au Parlement de Paris, de trois maisons contiguës et sises audit Nogent, en la grande rue, jardins, grange, droit de passage et de communauté en une grande cour, dite cour des Marivaux, pour se rendre à cette grange, terres labourables et prés (26 septembre 1675). — Règlement de droits seigneuriaux et de propriété passé le 25 mars 1787 entre les religieuses de Nogent et Charles-Marie-Philippe Huchet, chevalier, vicomte de Labédoyère, agissant en son nom et en celui de sa femme, Françoise-Félicité Desbarres, homologué par le Parlement de Paris le 7 avril suivant. Les religieuses cèdent des droits de minage, tonnil, foires, marchés, cens, étalage, halle et hallage qui leur avaient été donnés par Blanche, reine de Navarre, 12 à 13 arpents de terres, prés, jardins et oseraies, en échange par lesdits seigneurs, d'un canton de chasse et de 22 arpents 17 perches de terres. — Démarcation de leurs propriétés respectives (7 novembre 1788).

H. 1674. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1474-1790. — Baux de maisons, jardins, terres, prés et oseraies, situés à Nogent-l'Artaud. — Obligations à surcens sur des maisons et jardins sis audit lieu.

H. 1675. (Liasse.) — 4 pièces, papier, dont 1 plan.

1690-1757. — Plan, procès-verbaux d'arpentage et de mesurage de bois situés à Nogent-l'Artaud et Verdelot.

H. 1676. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1587-1781. — Nogent-l'Artaud. — Baux de la ferme de la Basse-Cour. — Arpentages et baux de la métairie de Beauregard. — Déclaration et baux de maison et terres situées lieudit le Cherot. — Baux de la ferme de Dardouret.

H. 1677. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1644-1788. — Baux de terres, jardins et prés situés à Billy-sur-Ourcq. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Charly et Chézy-l'Abbaye. — Baux de vignes situées à Citry (Seine-et-Marne).

H. 1678. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1625-1765. — Baux de terres et prés situés à Licy-Clignon ; — de maison, bâtiments, terres et prés situés à Neuilly-Saint-Front ; — de vignes à Romeny ; — de maison, bâtiments, prés et bois sis à Rozoy-Gatebled (Rozoy-Bellevalle). — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Pavant.

H. 1679. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1470-1788. — Arpentage et baux de terres, prés, jardins et masure situés à Sacy (Seine-et-Marne). — Baux de terres situées à Vendières. — Baux de la ferme de La Malmaison située à Verdelot (Seine-et-Marne), consistant en maison, bâtiments, terres, prés, pâtures et bois ; — d'un étang près de cette ferme.

ABBAYE DE SAINT-MICHEL DE LA FERTÉ-MILON. (FEMMES.)

H. 1680. (Cahier.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1703-1775. — Actes de prise d'habit et de profession des religieuses : Angélique de Bretel, 24 juin 1703. — Marguerite du Bal, 4 octobre 1703. — Catherine Le Rat, 8 juillet 1704 — 14 juillet 1705. — Louise Mesny, 23 juin 1706 — 29 septembre 1707. — Louise de Lescalault, 8 septembre 1706. — 25 février 1712. — Marie de Lair, 20 novembre 1706 — 8 décembre 1707. — Geneviève Du Tour Noirfosse, 18 avril 1712 — 8 mai 1713. — Geneviève Noël, 5 septembre 1712 — 5 octobre 1713. — Marie de Lisle, 27 mars 1713 — 8 avril 1714. — Louise de Lespervanche, 7 août 1713. — Jeanne Dubreuil, 29 août 1715, sortie le 4 mai 1718. — Anne Doffemont, 30 juin 1717 — 4 octobre 1718. — Élisabeth de La Roche Lambert, 18 décembre 1724. — Marie-Aimée de Serisy de Bronville, 19 octobre 1727 — 21 octobre 1728. — Geneviève Du Tour de Noirfosse de Montaigu, 2 avril 1731 — 14 juin 1732. — Christine Le Meusnier de Silly, 9 février 1733 — 4 août 1734. — Madeleine-Denise Saint-Mard, 4 février 1736 — 26 février 1737. — Marguerite-Louise Petit, 16 août 1748. — Anne-Dorothée Gibert, 3 septembre 1749. — Marie-

Françoise Bugniatre, 24 décembre 1758 — 12 février 1760. — Rosalie Vexault de Saint-Louis, 29 août 1763. — Jeanne Desgrigny, 20 octobre 1775. — Sœur de Lux de Vantelet est abbesse de 1701 à 1718 ; Marie-Geneviève Le Camus, de 1720 à 1760 ; Élisabeth de La Roche Lambert, de 1761 à 1775.

H. 1681. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1758-1792. — Actes de sépulture des religieuses : Marie-Catherine Le Rat, âgée de 61 ans, 16 novembre 1758. — Marie Lair, âgée de 74 ans, 24 novembre 1758. — Geneviève Le Camus, abbesse pendant 36 ans, âgée de 67 ans, 31 juillet 1760. — Geneviève Du Tour, âgée de 87 ans, 6 janvier 1763. — Louise Mesny, âgée de 81 ans, 19 juillet 1765. — Henriette-Louise de Lespervanche, âgée de 74 ans, 13 mai 1766. — Marie-Anne Doffemont, âgée de 77 ans, 17 février 1774. — Marie Leroux, âgée de 84 ans, 23 décembre 1777. — Élisabeth de La Roche Lambert, abbesse, âgée de 81 ans, 6 novembre 1787. — Marie-Aimée de Serizy de Bronville, âgée de 85 ans, 11 février 1792.

H. 1682. (Liasse.) — 4 pièces, papier (1 imprimée).

1755-1789. — Autorisation donnée par les religieuses de La Ferté-Milon à Charles Le Meunier de Saint-Gérand, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons, seigneur de Silly-la-Poterie, de construire sur un terrain sis à La Ferté-Milon, appartenant auxdites religieuses. (8 avril 1755.) — Procès-verbal de remise des clés de la maison où est décédé ledit sieur de Saint-Gérand. (8 septembre 1758.) — Ordonnance du bailli de Villers-Cotterêts pour la convocation des trois états du bailliage de cette ville. (11 février 1789.) — Copie d'assignation délivrée aux religieuses de Saint-Michel de La Ferté-Milon, pour assister à l'assemblée de ces états. (26 février 1789.)

DIOCÈSE DE NOYON.

CORDELIÈRES DE CHAUNY. (FEMMES.)

H. 1683. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1642-1788. — Réception de Marie de Héricourt en qualité de novice au couvent des Cordelières de Chauny, et versement d'une somme de 1,800 livres pour cette réception. (23 juin 1648.) — Baux de maisons situées à Chauny, rues des Juifs et du Four. — Baux de terres et prés situés à Abbécourt, Ognes, Amigny-Rouy, Caumont, Marteville, Quierzy, Servais, Ugny-le-Gay, Viry-Noureuil.

CORDELIÈRES DE SAINT-QUENTIN. (FEMMES.)

H. 1684. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1634-1789. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de terres et prés situés à Bohain, Dury, Aubigny, Essigny-le-Petit, Fargniers, Rouez, Grugis.

H. 1685. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1597-1788. — Donation de 12 setiers de terres sises à Attilly (Marteville), faite au couvent des Cordelières de Saint-Quentin, par Jean Lefez, avocat, et Jean Lefebvre, écuyer, sieur de l'Étang, maître des eaux et forêts du duché de Guise, se portant fort de Marguerite Lefez, en considération de ce que leur sœur Barbe Lefez et leur tante Marguerite Lefez sont sœurs grises de l'ordre de Saint-François à Saint-Quentin. (27 février 1597.) — Baux de ces terres et de dîmes louées à la famille Vicaire. (1664-1786.) — Arpentage et baux de terres sises au Mesnil-Saint-Laurent, Nampcel et Cutz (Oise), Saucourt (Somme), Villecholle ; — de terres et prés situés à Ribemont, Mézières-sur-Oise, Regny, Sissy, Châtillon-sur-Oise.

DIOCÈSE DE REIMS.

ABBAYE DE SAINTE-CLAIRE DES CORDELIÈRES DE REIMS.

(FEMMES.)

H. 1686. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1798. — Bail de deux prés situés à Pignicourt, fait à Claude Chrétien et Abraham Tiercelet.

RÈGLE DE SAINT-FRANÇOIS-DE-PAULE.

MINIMES.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

PRIEURÉ DES MINIMESSES DE SOISSONS.

H. 1687. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1655-1782. — Baux de maisons et jardins situés à Soissons, au Grand-Marché, rue du cimetière de l'Hôtel-Dieu, en la cour extérieure du couvent, rue Catherine. — Vente faite aux Minimesses de Soissons par François Regnault, contrôleur en l'Élection, d'une maison en la ruelle conduisant à l'hôpital (19 mai 1665.) — Baux d'un jardin sis en la rue qui, de la place royale, conduit à la rue de Panleu, vis-à-vis le séminaire de Soissons. — Acceptation, par les sœurs minimesses, de

l'abandon de ce jardin, moyennant une somme de 1,000 livres (13 novembre 1703).

H. 1688. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

1610-1786. — Arpentage et baux de terres situées à Rugny (Arcy-Sainte-Restitue), Branges. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Beuvardes, Braine, Ciry Salsogne.

H. 1689 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1654-1788. — Donation de maisons, sises à Clamecy et Cuizy-en-Almont, et d'une rente de 22 livres 10 sous, faite aux Minimesses de Soissons par Jeanne Guérin, novice, pour être admise comme religieuse. (23 mars 1724.) — Baux et arpentage de terres, bois et prés sis à Clamecy, Braye, Terny ; — de maison et jardin à Clamecy ; — de terres et vignes situées à Crouy ; — de maisons, terres, jardin et vignes situés à Cuizy-en-Almont. — Obligations à surcens sur des immeubles sis à Cœuvres, Cuffies, Cys-la-Commune, Saint-Mard.

H. 1690. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1629-1688. — Obligations à surcens sur des terres situées à Hautefontaine ; — sur la ferme du Montel, consistant en maison, bâtiments, terres et prés situés à Laversine, Cœuvres, Saint-Bandry, provenant de donation faite par Anne de La Perière ; — sur une maison et un jardin sis à Muret ; — sur une maison à Ressons-le-Long. — Baux et déclarations de terres situées à Launoy. — Arpentage de terres situées à Rocourt.

H. 1691. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1622-1769. – Obligations à surcens sur des terres, vignes, prés, bois et maison sis à Terny-Sorny ; — sur des vignes, terres, bois et jardin sis à Vasseny ; — sur des immeubles à Villers-Hélon. — Arpentage et baux de terres données par Anne de La Perière, situées à Villeneuve-Saint-Germain. — Bail d'un pré sis à Villeneuve-sur-Fère.

RÈGLE DE SAINT-AUGUSTIN.

DIOCÈSE DE LAON.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE LAON. (FEMMES.)

H. 1692. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1652-1659. — Inventaires des titres du couvent de la Congrégation de Laon.

H. 1693. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1615 1623. — Bulles du pape Paul V autorisant l'établissement de religieuses pour l instruction des filles à Nancy, Châlons et Soissons. (1er février 1615 — 6 octobre 1616.) — Avis du conseil de ville de Laon sur l'établissement de religieuses de la Congrégation dans leur ville. (22 mars — 27 avril 1622.) — Lettres patentes du roi Louis XIII qui autorisent cet établissement pour l'instruction de la jeunesse. (Octobre 1622.) — Consentement de l'évêque de Laon. (28 février 1623.) — Vérification desdites lettres patentes au Parlement de Paris. (3 mars 1623.) — Sentence d'entérinement des mêmes lettres, rendue par le bailliage et siège présidial de Laon. (28 mars 1623.) — Opposition de partie des habitants de Laon, fondée sur ce que deux autres communautés ecclésiastiques, les capucins et les minimes, avaient été fondées depuis six ans, et que le nouvel établissement serait une surcharge. (29 mars 1623.) — Commission afin d'ajournement devant le Parlement, des religieuses logées au Petit Saint-Vincent, et réponse de celles-ci en marge de cet exploit. (5-14 avril 1623.) — Remontrances faites aux prévôt, gouverneurs et receveur de Laon par Pierre Moyen, aumônier de l'évêque, au nom de ce dernier, contre les opposants, et sommation de déclarer s'ils leur ont donné charge d'obtenir le relief d'appel ; réponse desdits officiers qu'ils n ont point conféré un tel mandat à Jean Maynon, Legras et consorts, opposants. (17 avril 1623.) — Propositions générales à soumettre à la décision des habitants de Laon. (15 avril 1623.) – Résolutions desdits habitants relatives aux affaires municipales et à l'avance de 120 livres à Claude Bottee et Jean Maynon pour suivre l'instance à Paris contre l'établissement desdites religieuses. (18 avril 1623.) — Refus de fonds par le conseil de ville à ces opposants (4 mai 1623.) — Remontrance du procureur du Roi au bailliage et sentence dudit bailliage qui ordonne ladite avance de fonds ; signification de cette décision au receveur des deniers communs de la ville. (4 mai 1623.) — Approbation par la ville de l'opposition à l'établissement desdites religieuses. (10 mai 1623.) — Persistance du conseil de ville dans son refus de fonds. (2 juin 1623.) — Sommation faite par le lieutenant général au bailliage aux prévôt, gouverneurs et receveur de convoquer le peuple en assemblée générale pour statuer sur ce refus. (24 juillet 1623) — Procès-verbal dressé par René Le Roullie, commissaire du Parlement, portant choix de 64 verges de terrain pour construire le nouveau monastère destiné à recevoir les religieuses, le long du rempart tirant vers le champ

Saint-Martin, depuis la ruelle aux Juifs jusqu'à la ruelle joignant le jeu de paume, près des capucins. Acceptation par les prévôt et gouverneurs. (2-11 septembre 1623.)

H. 1694. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1626-1641. — Requête par laquelle les religieuses de la Congrégation exposent à l'évêque de Laon qu'elles ont été établies à Nancy, Châlons et Soissons, suivant les bulles du pape Paul V, et qu'elles désirent dudit évêque une autorisation écrite de s'établir à Laon. Autorisation conforme délivrée par ce prélat. (1626.) — Indulgences conférées auxdites religieuses par le pape Urbain VIII. (22 mars 1628.) — Lettres adressées par Philbert de Brichanteau, évêque-duc de Laon, aux religieuses de la Congrégation, concernant : la fixation des pensions pour l'admission au couvent ; une suspension d'élection de supérieure jusqu'à son retour de voyage ; — des félicitations pour diverses réceptions de religieuses ; — leur vie intérieure ; — le projet d'établissement de sœurs à Reims, Paris, Rethel. (1629-1641.)

H. 1695. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1633-1647. — Certificat de moralité délivré par Claude Bené, grand vicaire épiscopal de Laon, à trois religieuses qui devaient quitter le couvent de la Congrégation (3 janvier 1633.) — Injonction faite par Barthélemy Robin, religieux bénédictin et grand vicaire de Henri de Bourbon, évêque de Metz, à la sœur Saint-Joseph, de la maison de Saint-Germain-des-Prés, de se rendre à Reims pour y fonder une maison, et prière à l'évêque de Laon de lui confier des sœurs à cet effet. (28 août 1634.) — Mandement par l'évêque de Laon à la sœur Angélique de Sainte-Marie, religieuse de la Congrégation de Laon, de s'acheminer à Reims et y former un couvent, en vertu d'ordres du Roi. Ordre conforme délivré sous le sceau dudit évêque par Claude de Villars, archidiacre de Thiérache et grand vicaire de ce prélat. (6 mars 1635.) — Lettres d'association de prières délivrées aux religieuses de la Congrégation de Laon par frère Pascal d'Abbeville, provincial des capucins de la province de Paris. (14 avril 1636.) — Autorisation donnée par l'évêque de Laon à trois religieuses professes de se rendre à Carentan pour y servir à l'établissement d'un monastère de filles. (23 mars 1638.) — Délibération du Conseil de ville de Rethel favorable à l'établissement de religieuses de la Congrégation en leur ville, (2 novembre 1638.) — Autorisation donnée par Antoine Bellotte à diverses religieuses de la Congrégation de Laon, d'aller fonder une maison de leur ordre à Rethel. (19 mai 1639.) — Réception desdites sœurs en cette dernière ville. (25 mai 1639.) — Permission donnée par Jean Midot, docteur en théologie, grand archidiacre de Toul, à diverses religieuses d'Épinal et autres de son diocèse, réfugiées à Ligny, de se retirer à Paris ou à Laon. (20 juin 1640.) — Autorisation donnée par Jean de Y, mayeur de Saint-Quentin, aux religieuses de la Congrégation de Laon, d'établir un couvent de leur ordre à Saint-Quentin. (18 mars 1641.) — Lettres patentes du roi Louis XIII qui permettent l'établissement de sœurs de la Congrégation à Rethel. (Juillet 1641.) — Assignation des religieuses de la Congrégation de Laon devant le lieutenant civil de Paris pour obtenir le paiement d'une rente qu'elles devaient solidairement avec celles de Paris, à Pierre de Mouchy, oratorien. (1er juin 1645.) — Arrêt du Parlement de Paris conforme à la demande dudit de Mouchy. (9 mars 1646.) — Lettres d'association de prières délivrées aux religieuses de la Congrégation de Laon par Innocent de Galatayeronne, ministre général des capucins. (12 juillet 1647.) — Note historique relatant les phases de l'établissement des sœurs de la Congrégation à Laon. La première pierre de la maison fut posée le jour de Saint-Sébastien 1624. L'évêque a logé les religieuses en sa maison du Petit-Saint-Vincent 9 ans et 3 mois. Il a payé tous les frais d'établissement, d'obtention de lettres patentes et d'instance au Parlement, et a dépensé plus de 5,000 écus, sans les autres charités faites depuis. (Sans date.)

H. 1696. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1653. — Permission donnée par André Clocquet, docteur en théologie, sous-chantre de l'église métropolitaine de Reims et vicaire général du chapitre pendant la vacance du siège archiépiscopal, à Angélique de Sainte-Marie, démissionnaire de ses fonctions de supérieure de la Congrégation de Reims, de retourner au monastère de Laon. (21 mai 1653.) — Lettres de rappel de ladite religieuse au monastère de la Congrégation de Laon, données par Antoine Bellotte, doyen, et Nicolas Defrance, archidiacre de Laon, vicaires généraux du diocèse pendant la vacance du siège épiscopal de Laon. (22 mai 1653.) — Mandement adressé par ces dignitaires aux religieuses de la Congrégation de Laon pour les prévenir de la visite qu'ils doivent faire a leur monastère le 18 août 1653. — Lettres d'octroi de franc-salé en faveur desdites religieuses, accordées par le roi Louis XIV. (Septembre-octobre 1653.)

H. 1697. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 6 pièces papier.

1661-1727. — Indulgences et privilèges accordés

aux religieuses du monastère de la Congrégation de Laon par les papes Alexandre VII, Clément IX, Clément X, Innocent XI, Innocent XII, Clément XI, Clément XII.

H. 1698. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 3 imprimées.

1666-1697. — Autorisation donnée par César d'Estrées, évêque-duc de Laon, aux religieuses du monastère de la Congrégation de Laon, de célébrer à l'avenir, la fête de la dédicace de leur église, le second dimanche de juillet. (10 octobre 1670.) — Édit royal de décembre 1666, enregistré au Parlement le 31 mars 1667, indiquant les formalités nécessaires pour l'établissement des maisons et communautés religieuses. — Arrêt du Parlement concernant la visite des biens temporels des couvents. (4 avril 1667.) — Procès-verbal de visite, par l'évêque de Laon, du monastère de la Congrégation de cette ville. Règlement pour la discipline et le régime des religieuses qui ne pratiquaient plus suffisamment les vœux de pauvreté. (14 juin—26 juillet 1669.) — Lettres d'association de prières délivrées par Alphonse-Laurent de Pedraza, général de l'ordre des Minimes, aux religieuses de la Congrégation de Laon. (1er octobre 1683.) — Avertissement donné à ces religieuses par les vicaires généraux qu'ils visiteront leur monastère le 15 mars 1688. — Permission donnée auxdites religieuses par Louis de Clermont, évêque de Laon, d'exposer le Saint-Sacrement sur leur autel et au salut seulement, aux jours de Noël, Pâques, Pentecôte et Assomption. (21 août 1697.) — Mandement de ce prélat avertissant les religieuses de la Congrégation qu'il ira les visiter le 21 novembre 1697.

H. 1699. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont une imprimée.

1703-1739. — Lettre d'envoi par Nicolas Bertin, minime, à la supérieure des religieuses de la Congrégation de Laon, d'une petite caisse de reliques venant de Rome. (17 janvier 1703.) — Ordres du Roi adressés à ladite supérieure, de recevoir au couvent de la Congrégation de Laon la dame de La Pallu et de la garder jusqu'à nouvel ordre (16 octobre 1710) ; de la conduire à l'abbaye de Fervaques (10 mars 1712). — Arrêt du Conseil d'État qui oblige les monastères et communautés de filles religieuses à rapporter dans trois mois les titres de leur fondation et dotation. (31 juillet 1717.) — Autorisation donnée par l'évêque de Laon aux religieuses de la Congrégation, de dire l'office du sacré-cœur de Jésus le vendredi, lendemain de l'octave du Saint-Sacrement, d'en faire dire la messe ce jour et aussi tous les premiers vendredis du mois et autres jours à leur dévotion. (9 mars 1731.) — Lettre adressée par J.-T. Roussel, supérieure de la Congrégation à Mirecourt, aux religieuses de la congrégation de Laon, relative au mode de réélection des supérieures de la congrégation, après 12 ans d'exercice. (12 juin 1734.) — Acceptation de la bulle *Unigenitus* par les religieuses de la congrégation de Laon. (4 septembre 1737.) — Autorisation donnée par l'évêque de Laon auxdites religieuses de faire exposer le Saint-Sacrement sur l'autel de leur église, à l'issue de complies, le premier vendredi de chaque mois, et d'en donner la bénédiction avec les prières et les cérémonies accoutumées. (15 juillet 1738.) — Lettres patentes du 4 décembre 1738, confirmatives de celles de juillet 1641, portant établissement des religieuses de la congrégation à Rethel. — Avis de Cappe, constatant que cette fondation est étrangère aux religieuses de la congrégation de Laon. (19 janvier 1739.)

H. 1700. (Liasse.) — 25 pièces, papier, dont 15 imprimées.

1713-1733. — Béatification de Pierre Fourier, curé de Mataincourt, instituteur des religieuses de la congrégation de Notre-Dame. — Lettre de Piard, chanoine régulier, rendant compte de son entrevue avec le pape, relative à cette béatification. (Rome, 13 mai 1713.) — Décret du pape Clément XI, pour le diocèse de Toul, concernant cette béatification. (1er avril 1717.) — Lettre de Laurent, chanoine régulier, rendant compte de l'accueil fait à Pont-à-Mousson, aux dispositions du pape pour ladite béatification. (30 avril 1717.) — Lettre de la sœur Bachelier, supérieure de la congrégation de Reims, manifestant à la supérieure de la congrégation de Laon, la joie que lui fait éprouver la bonne nouvelle de la prochaine béatification. (16 juin 1717.) — Lettres circulaires de J.-B. Piart, abbé de Domevre, chanoine régulier, procureur général de cette béatification. (10 octobre 1728 — 23 novembre 1730.) — Décret de béatification, imprimé à Rome. (6 octobre 1729.) — Brefs de béatification. (10 janvier — 16 octobre 1730.) — Ordre de la cérémonie de béatification du bienheureux Pierre Fourier de Mataincourt, général et réformateur des chanoines réguliers de Notre Sauveur, instituteur de l'ordre des religieuses de la congrégation de Notre-Dame. (1731.) — Relation de la décoration et des cérémonies faites au monastère de la congrégation de Nancy, du 3 au 7 juillet 1731, pour cette béatification. — Circulaires de Piart, abbé de Domevre, relatives à l'envoi de l'office propre de ladite béatification, et à l'exhumation du corps de P. Fourier. (1732.) — Lettre

de la supérieure de la congrégation de Mirecourt promettant à celle de Laon un petit os de Fourier, et lui apprenant qu'elle est la seule, à sa connaissance, « qui ait pareil bonheur ». (7 septembre 1732.) — Certificat de Scipion-Jérôme, évêque de Toul, attestant que le petit ossement envoyé par les religieuses de Mirecourt à celles de Laon, a été tiré du cercueil du bienheureux Pierre Fourier, leur instituteur, lorsque la cérémonie de l'exhumation de son corps a été faite. (7 septembre 1733.)

H. 1701. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1737-1782. — Actes de vêture, profession et prise d'habit des religieuses : Marie-Thérèse-Élisabeth Chevalier, de Laon (1737); — Suzanne Chebault (1738-39); — Jeanne-Catherine Lefebure (1742); — Adélaïde Marquette de Beausne, de Laon (1744-45); — Élisabeth Croyer (1749-50) ; — Marguerite de Signier (1749-50) ; — Élisabeth-Antoinette Busquin (1752) ; — Marie-Louise Carlier (4 juin 1758) ; — Marie-Louise Levasseur (1767); — Jeanne-Pétronille Pigneau (1770) ; — Catherine-Gabrielle-Adélaïde de Castre (1771) ; — Marie-Thérèse Pigneau (1779-80); etc.

H. 1702. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1624-1787. — Laon. — Baux de maisons situées à Laon, en la rue des Prêtres et rue Neuve.

H. 1703. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1725-1779. — Assis-sur-Serre. — Dénombrements, actes de foi et hommage du fief de La Boutillerie, rendus au duché-pairie de Laon par Philippe de Pipemont, seigneur châtelain de Pont-Sainte-Maxence, seigneur de Couvron, et les religieuses de la congrégation de Laon.

H. 1704. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1632-1774. — Cessières. — Donation faite aux religieuses de la congrégation de Laon par Georges de Gouy, chevalier, vicomte de Cessières, des droits de vente et d'indemnité qui lui devait ce monastère, par suite d'acquisition d'une maison sise à Cessières. (26 mai 1632.) — Ventes faites auxdites religieuses par Lambert Léger, vigneron, Marie Masnier, femme Toupet, Jean Beudin, Nicolas Mercier, de terres et vigne. — Vente d'un pressoir faite par lesdites religieuses à Antoine de Gouy, chevalier, seigneur de Cessières. (15 septembre 1640.) — Baux et arpentage de bois, terres, jardins et maison.

H. 1705. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1649-1784. — Chalandry. — Arpentage et baux du fief de La Motte. — Adjudication de ce fief aux religieuses de la congrégation, par décret du 1er septembre 1686. — Cueillerets de ce fief et de celui de l'Arche qui en dépendait.

H. 1706. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1664-1781. — Chery-lès-Pouilly. — Baux de terres faits à Charles Legris, Louis Viéville, Jean-Nicolas Germain, Charles Viéville.

H. 1707. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1620-1777. — Ébouleau. — Baux et déclarations des terres et seigneuries d'Augicourt et du Rocquet. — Dénombrement de la seigneurie d'Augicourt, présenté le 13 février 1700, au nom des religieuses de la congrégation de Laon, à François de Roye de La Rochefoucault, comte de Roye et de Roucy, en qualité de baron de Pierrepont. — Acte de foi et hommage du fief du Rocquet.

H. 1708. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1681-1779. — Eppes. — Déclaration et baux de maison, terres labourables et prés.

H. 1709. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1578-1789. — La Ferté-Chevresis. — Déclarations et baux de maison, terres et jardins. — Dénombrements d'un fief relevant de la baronnie de La Ferté, présentés en mai 1578 par Louis Marteau, le 17 janvier 1606, et appartenant aux religieuses de la congrégation.

H. 1710. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1689-1788. — Glennes. — Arpentage et baux de partie du moulin à eau et à blé de Glennes, de terres, jardins, savarts. — Obligations à surcens.

H. 1711. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1708-1780. — Marle. — Baux de terres et prés loués à Louis Durin, Jean Tronquoy, Pierre et Daniel Debrotonne.

H. 1712. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1749-1790. — Molinchart. — Baux et déclaration de terres et bois loués à Bonaventure et Claude Charpentier.

H. 1713. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1640-1776. — Pouilly. — Baux de terres, jardins et prés loués à Pierre Goblet, Grégoire Roger, Antoine Gossuin, François Baudier, Claude Viéville, Nicolas Carlier, Jacques et Philippe Dollé, Nicolas Bertrand.

H. 1714. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1601-1781. — Romery. — Déclarations et baux des terres du fief de La Tombelle.

H. 1715. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Bail de la ferme de Montplaisir, fait à Gervais Sallier.

H. 1716. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1730-1771. — Voharies. — Baux de terres et prés faits à Pierre et Antoine Leclerc.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE SOISSONS. (FEMMES.)

H. 1717. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1681-1790. — Soissons. — Vente faite aux religieuses de la congrégation de Soissons par Louis Regnault et Anne Duhallier, sa femme, de deux maisons sises en la grande rue. (8 février 1681.) — Baux de maisons sises à Soissons, rue de la Congrégation, Grande rue, rue du Mouton.

H. 1718. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1638-1786. — Obligations à surcens sur une maison et une vigne sises à Acy ; — sur des maison, grange, terres et prés sis à Branges. — Baux de terres, vignes et bois sis à Billy-sur-Aisne ; — de maison, jardin et terre à Buzancy. — Constitution de 25 livres tournois de rente en faveur des religieuses de la congrégation de Soissons, par Nicolas Duprez, vigneron, et Marie Brodin, sa femme, sur une maison et des vignes sises à Bucy-le-Long. (1663.)

H. 1719. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1688-1711. — Baux de maisons, terres, prés et savarts situés à Chouy. — Ventes faites aux religieuses de la congrégation de Soissons, par Laurent Mignot, de maisons, vignes, terres et bois ; (23 mars 1688 ;) — par Pierre Terrier, chanoine de Soissons, de terres et prés audit Chouy. (11 novembre 1734.)

H. 1720. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1643-1779. — Bail d'un pré situé à Courcelles. (3 mai 1685.) — Donation faite aux religieuses de la congrégation, par Jean Jolly, chapelain en l'église de Soissons, de maison, jardin et vignes, situés à Courmelles. (27 juin 1643.) — Arpentage et baux de ces immeubles et de prés et vignes sis à Vignolles. — Obligations à surcens.

H. 1721. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1640-1775. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de terres et vignes situées à Crouy et Cuffies.

H. 1722. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1610-1790. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de terres, prés et bois situés à Cuizy-en-Almont. — Vente faite par Philippe Duchesne, procureur, à Anne Mariage, veuve de Jean Duchesne, d'immeubles situés à Dhuizel. (8 juillet 1610.) — Cession faite par cette dernière de 150 livres de rente aux religieuses de la congrégation de Soissons, à prendre sur Jean de Gonnelieu et Madeleine de Bourbon, sa femme, par suite d'échange avec ledit Philippe Duchesne. (1630-32.) — Obligations sur des immeubles situés à Fontenoy. — Baux de terres situées à Hartennes et Taux.

H. 1723. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1633-1785. — Arpentage et baux de maison, terres et prés situés à Lesges. — Baux de maison, carrière et terres situées à Leury. — Obligations à surcens sur une terre sise à Margival. — Baux de terres situées à Nouvron et Vingré.

H. 1724. (Liasse.) — 25 pièces, papier, dont 1 plan.

1632-1788. — Vente faite par Antoine Donon, écuyer, sieur de Loribaut et des Chavres, mandataire de Pierre Donon, écuyer, sieur de Rinville et de Noüe, aux religieuses de la congrégation de Soissons, de la seigneurie de Noüe, sise à Pisseleux, consistant en deux fiefs, l'un appelé la Claye et l'autre le Puits, cens, rentes, surcens, droit de pacage de 50 porcs en la forêt de Retz, terres, prés et jardins. (18 novembre 1632.) — Vente faite auxdites religieuses par Robert de Noüe, chevalier, seigneur de Noüe et de Villers-en-Prayères, de la ferme joignant l'hôtel seigneurial de Noüe. (13 mai 1642.) — Baux de ces domaines et plan du marais et de la garenne de No. — Obligations à surcens sur des immeubles situés à Plessier-Huleu.

H. 1725. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1609-1789. — Baux de terres et clos situés à Septmonts. — Obligations à surcens sur des maisons, grange et jardin situés à Sermoise. — Baux de maison, jardin et terres sis à Villeneuve-Saint-Germain.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE CHATEAU-THIERRY.

(FEMMES.)

H. 1726. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1647-1782. — Acquisitions par les religieuses de la congrégation et baux de maisons situées à Château-Thierry. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de terres et vignes situées audit lieu.

H. 1727. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1684-1779. — Baux de maison, terres et prés situés à Fossoy; — de terres et prés sis à Montlevon ; — de maison, jardin et vignes situés à Mont-Saint-Père. — Obligations à surcens sur des vignes situées à Reuilly-Sauvigny.

SŒURS DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

H. 1728. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Sœurs de la Providence de Laon. — Bail sous-seing privé de terres situées à Soupir, fait à Jean-Baptiste Barbeau. (Voyez H. 1782.)

H. 1729. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1774-1787. — Sœurs de Crécy-sur-Serre. — Baux de terres et prés situés à Crécy-sur-Serre, Dercy, Pouilly, Mesbrecourt.

H. 1730. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1782-1791. — Sœurs de Marle. — Baux de terres, jardins et prés situés à Dercy, Mortiers, Voyenne, Rogny, Marle, Rougeries, Voharies.

H. 1731. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 54 pièces, papier.

1739-1787. — Sœurs de l'Enfant-Jésus de Soissons. — Donations faites à ces sœurs : par Louise Charlotte Baudrand, veuve de Jean-Louis, comte de Sorel, chevalier de Saint-Louis, sénéchal et grand voyer de Vermandois, d'une maison sise à Soissons, rue de la Cloche fondue ; (2 août — 3 septembre 1766 ;) — par Marie-Anne Chandelier, d'une maison sise à Coincy, pour y fonder une école gratuite, et de 200 livres de rente ; (8 juillet 1768 ;) — par Melchior Briet, chapelain, de terres situées à Cutry. (6 septembre 1733.) — Ventes faites au profit desdites sœurs : par Pierre Fery, laboureur, de terres situées à Billy-sur-Ourcq ; (1745 ;) — par Jean Joffé et sa femme, d'une maison sise à Béthencourt, paroisse de Crécy-au-Mont ; (11 février 1738 ;) — par Jean Lefèvre, de terres et prés sis à Cutry ; (26 mars 1746 ;) — par Pierre Vuarnier et sa femme, de terres et vignes situées à Leuilly ; (17 mars 1746 ;) — par Jean-Charles Tatin, de terres et bois sis à Morsain ; (24 février 1746 ;) — par Marguerite Brocheton, de bois taillis sis à Pinon ; (3 janvier 1747 ;) — par Claude Michel, veuve Boulanger, de terres sises à Plessis-Huleu ; (28 juin 1746 ;) — par Jacques Pfyster, major d'un régiment suisse, du fief de Loaistre, sis à Septmonts. (9 août 1747.) — Procès-verbaux d'arpentage et baux de ces immeubles.

H. 1732. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1678-1788. — Sœurs de l'Enfant Jésus de Billy-sur-Ourcq. — Acte de fondation par Robert Durand, curé de Billy, d'une école de filles en cette paroisse, et dotation en faveur de la sœur, d'une maison, prés et jardin. (4 octobre 1678.) — Bail de terres et prés fait à Remy Leguery. (26 novembre 1788.)

H. 1733. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Sœurs de l'Enfant Jésus de Blérancourt. — Bail de terres, prés et bois situés à Blérancourt, et de pré à Saint-Aubin, loués à Louis-Honnoré.

H. 1734. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778-1789. — Sœurs de l'Enfant Jésus de Braine. — Baux de terres et prés situés à Braine et à Limé.

H. 1735. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Sœurs d'école de Neuilly-Saint-Front. — Bail de terres situées à Marizy-Sainte-Geneviève, fait à Antoine Hautefeuille.

H. 1736. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1655. — Sœurs d'école de Vailly. — Expédition d'un acte de fondation du 28 septembre 1655, par Antoine Moreau, prieur de Condé, principal du collège de Presles et Beauvais, fondé en l'Université de Paris, d'une communauté de filles dévotes à Vailly, lieu de sa naissance, pour instruire les jeunes filles de cette ville aux principes de la foi, aux bonnes mœurs, à lire et écrire. Il donne à cet effet une maison, cour, grange,

étable et jardin lieudit la Cour des Moines, et en outre 600 livres tournois « pour être employées aux réparations qu'il conviendra faire pour rendre manable » ladite maison, et à la construction d'une chapelle ou » oratoire pour l'église de ladite communauté, à la charge » d'occuper par elles ladite maison et y établir leurdite communauté ».

H. 1737. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1661-1786. — Filles de la Croix de Chauny. — Baux de terres situées à Chauny ; — de terres et prés sis à Hamégicourt, Camelin et Le Fresne, Besmé, Neuflieux, Ognes, Quierzy, Sinceny, Autreville. — Donations faites auxdites filles de la Croix : par Madeleine Vaillant, veuve Dauré, de 44 livres de surcens ; (27 septembre 1728 ;) — par Marie-Catherine Margerin, de divers surcens et rentes. (14 avril 1742.) — Cession faite auxdites filles de la Croix par Charlotte-Louise Casse de Senicourt, d'un surcens annuel de 4 livres en argent et 4 bottes de chanvre, exigible à Saint-Paul-aux-Bois le jour de Saint-Remy. (16 avril 1749.)

H. 1738. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1725-1786. — Filles de la Croix de Saint-Quentin. — Ventes faites auxdites filles : par Claude Montier et sa femme, de maison sise à Saint-Quentin ; (17 mars 1741 ;) — par Jacques Vieille, sergent royal, et sa femme, de terres sises à Bohain ; (6 mai 1732 ;) — par François Braillon et sa femme, de terres sises à Essigny-le-Petit ; (7 janvier 1725 ;) — par Françoise Dassonville, veuve de Noël Mignot, et Charles Mignot, de terres sises à Levergies ; (11 avril 1725-19 janvier 1728 ;) — par Charles de Burcourt, curé de la paroisse de Saint-Jacques de Saint-Quentin, Nicolas-Joseph Caignart, avocat, commissaire aux revues et ancien échevin, et Anne de Burcourt, sa femme, de terres sises à Vendeuil. (9 juin 1728.) — Baux, déclarations et arpentage de terres situées à Bohain, Essigny-le-Grand, Essigny-le-Petit, Levergies, Le Verguier, Vendeuil.

H. 1739. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1785. — Nouvelles catholiques de la Sainte famille de Jésus établies à Noyon. — Baux de terres et prés situés à Marest-Dampcourt, appartenant à ces religieuses et loués à Pierre Frazier.

H. 1740. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Ursulines de Noyon. — Bail fait à Jean-Pierre Milon, de terres situées à Artemps.

H. 1741. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Ursulines de Crépy-en-Valois. — Bail fait à Charles-Antoine Lavoisier, d'une ferme située à Taillefontaine.

ORDRES RELIGIEUX MILITAIRES.

Diocèse de Laon.

Commanderie de Laon, Catillon du Temple et Puisieux.

H. 1742. (Registre.) — In-folio, 524 feuillets, papier ; reliure en veau.

1744. — Inventaire des titres de la commanderie de Laon, fait par Jacquemin, archiviste, conformément aux ordres du chapitre provincial du grand prieuré de France ; précédé d'un aperçu historique et d'une liste des commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Laon, depuis 1319 jusqu'en 1734 ; suivi d'une table des matières et d'une liste des noms des lieux et membres dépendant de la commanderie de Laon.

H. 1743. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1729-1752. — Copie de lettres de Léopold duc de Lorraine, portant confirmation des privilèges, franchises et immunités accordés aux chevaliers de l'ordre de Malte. (9 février 1729.) — États des revenus de la commanderie de Laon. — Procès-verbaux de visite des bâtiments et chapelles, indiquant l'état des vases sacrés, ornements, tapis, mobilier de chapelle, retables. (1738-1752.) — Procès-verbal de remise faite par Pierre-Jean-Baptiste Gruet, notaire à Laon, à Joseph Macqueret, agent de Louis-Vincent Boucher de Sourches, brigadier des armées du Roi, commandeur de Laon, des registres terriers, baux, arpentages, titres et papiers de la commanderie de Puisieux, Câtillon-du-Temple, dont Jean Delabarre, notaire à Laon, décédé, était dépositaire. (4 mars 1750.)

H. 1744. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin ; reliure en veau.

1601-1603. — Terrier des commanderies de Câtillon-du-Temple et Puisieux, dressé à la requête de Charles Bellotte, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de ces commanderies, comprenant les cens, rentes et immeubles, et les déclarations faites par les censitaires possesseurs d'immeubles à Laon, Bruyères, Chevregny, Laval, Lierval, Bourguignon,

Chambry, Froidmont, Cohartille, Chery-lès-Pouilly, Mesbrecourt, Câtillon-du-Temple, Nouvion-l'Abbesse, Pont-à Bucy, Fay-le-Noyer, Renansart, Rocourt près Saint-Quentin, Bertaignemont, Landifay, Le Hérie-la-Viéville, Flavigny, Saint-Aubin (Nord), Le Toillon, près Câtillon-sur-Sambre (Nord), Pouilly, Regny, Lehaucourt, Audigny, Hauteville, Macquigny, Bernot, Origny-Sainte-Benoîte, La Neuville-lès-Dorengt.

H. 1745. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1692. — Procès-verbal d'arpentage des commanderies de Laon, Câtillon-du-Temple et Puisieux, sis à Laon et ses faubourgs, Bruyères, Laval, Chevregny, Lierval, Bourguignon-sous-Montbavin, Chambry, Chalandry, Froidmont, Cohartille, Mesbrecourt, Richecourt, Nouvion-et-Câtillon, Fay-le-Noyer, Renansart, Itancourt, Bertaignemont, Landifay, Flavigny-le-Petit, Le Hérie-la-Viéville, Le Toillon-du-Temple (Nord).

H. 1746. (Registre.) — In-folio, 656 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1720-1729. — Terrier de la commanderie de Laon, dressé à la requête de Guillaume-François de Bernart d'Avernes de Bocage, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie de Laon, Câtillon et Puisieux, comprenant la déclaration des biens possédés par les censitaires de cette commanderie à Laon, Origny-Sainte-Benoîte, Bernot, Chambry, Bruyères, Macquigny, Landifay, Bertaignemont, Nouvion-et-Câtillon, Mesbrecourt, etc.

H. 1747. (Registre.) — In-folio, 494 feuillets, papier ; reliure en veau.

1762-1767. — Terrier de la commanderie de Laon, Puisieux et Câtillon-du-Temple, dressé à la requête de Pierre d'Alsace d'Hénin-Liétard, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de cette commanderie, et arpentage figuré des fermes, prés, bois et vignes, par Pierre Villette, arpenteur royal à Laon.

H. 1748. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1185-1294. — Copies collationnées en 1717, d'actes conservés aux archives du grand prieuré de France, au Temple, à Paris, par Fr. François de Torcy, conservateur desdites archives. — Sentence arbitrale d'Engelbert, prieur du Mont-Dieu, ex-évêque de Châlons, qui fixe le point d'eau du ruisseau d'Ardon et la possession de vignes, entre l'abbaye de Saint-Jean et les Templiers. (1185.) — Ventes faites devant l'officialité de Laon aux Templiers : par Huet et Robert, d'une vigne près du chemin d'Ardon ; (décembre 1247 ;) — par Herbert Maurrois et Joie, sa femme, d'une vigne sise à Laon, lieudit à Ors, et d'un surcens de 10 sous sur une vigne à Ardon ; (1254 ;) — par Anselme de Hories, écuyer, de rentes portant droits de vente et de justice sur des bois, prés, terres et vignes ; (avril 1265 ;) — par Alain d'Ardon, clerc, de rentes sur un champ et une vigne sis à Ardon. (1269.) — Donation faite aux Templiers par Grégoire, dit clerc du Temple, de divers cens, surcens, sur des masures sises à Laon. (Juillet 1257.) — Attestation donnée par l'abbaye de Clairefontaine que les Templiers l'ont autorisée à posséder une vigne sise dans leur censive à Laon. (Septembre 1265.) — Reconnaissance par ladite abbaye de surcens qu'elle devait à cause de vignes sises près du pressoir du Temple à Ardon. (Avril 1270.) — Démarcation des censives de l'Hôtel-Dieu et des Templiers à Ardon. (Août 1282.) — Sentence arbitrale rendue entre les Templiers et l'Hôtel-Dieu de Laon. Le commandeur du Temple prendra désormais le serment des gardes de Bruyères et gardera les terres provenant d'Alain de Vaux, etc. (Mai 1283.) — Reconnaissance par Jean, abbé de Clairefontaine, que son abbaye possède en la censive des Templiers une vigne, territoire d'Ardon, chargée d'une rente de 9 deniers. (Mars 1294.)

H. 1749. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1303-1550. — Expéditions de pièces tirées des archives du grand prieuré de France, au Temple, à Paris. — Compromis entre les Templiers et l'Hôtel-Dieu de Laon, d'une part, et l'abbaye de Saint-Vincent, d'autre, pour la reconnaissance de leurs droits de censive à Ardon et Bruyères. (Janvier 1303.) — Déclaration du prévôt de Laon, que s'il a fait pendre à un arbre entre Ardon et Bruyères, Jean de Riotte, cet acte d'exécution ne peut préjudicier aux droits de justice des religieux de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem. (7 février 1388.) — Actes passés devant la justice d'Ardon, contenant vente, entre particuliers, d'immeubles situés en la censive de la commanderie de Laon.

H. 1750. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1660-1789. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de maisons, vignes, prés, jardins, terres, bois, tuilerie et grange situés à Ardon et Laon.

H. 1751. (Liasse.) — 1 plan, très détérioré.

XVIIIe siècle. — Plan du territoire d'Ardon.

H. 1752. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1661-1789. — Baux de vignes sises à Bourguignon-sous-Montbavin ; — de terres et savarts à Mons-en-Laonnois ; — de vigne à Bruyères, lieudit en Hardesson ; — de prés à Chalandry ; — de jardins et vignes à Chevregny.

H. 1753. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1551-1788. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de maison, grange, enclos, terres, prés et bois situés à Chambry. — Déclarations de la consistance du domaine de Puisieux et de ses droits de justice, confiscation, vinage et pâturage, et des tenanciers de Chambry, d'après les terriers de 1603, 1630, 1664.

H. 1754. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1669-1768. — Procès-verbaux d'arpentage et baux de la ferme du Temple de Toillon, située à Favril (Nord), démolie pendant les guerres et louée à Georges Houssy, Charles Locqueneux, Jacques et François Poupelle.

H. 1755. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1610-1789. — Arpentage et baux de terres situées à Froidmont, Cohartille, Voyenne, Le Hérie-la-Viéville, Itancourt.

H. 1756. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1660-1770. — Arpentage et baux de la ferme de Bertaignemont, située à Landifay, consistant en terres, prés, bois et jardins, louée à Jean Godart et Remy Lefèvre, son gendre, Romain Tallon, Charles Grouzelle, Philippe Petithomme, Pierre Falampin, Pierre Godart, Germain Grouzelle, Nicolas Lefèvre, Nicolas Viéville, Pierre Grouzelle, Antoine Petithomme, Marie-Françoise Droye, veuve Haquart, Jean et Louis Dequin, Louis Grouzelle, Nicolas Godart, Véronique Grouzelle et Marie-Catherine Viéville.

H. 1757. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1659-1791. — Baux de terres, vignes et bois situés à Laval et à Lierval.

H. 1758. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1659-1782. — Arpentage et baux de masures où se trouvait la ferme de Couppet, de terres, prés et jardins situés à Mesbrecourt et Richecourt. — Plan du territoire de Richecourt.

H. 1759. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1272-1789. — Copie collationnée d'une charte de Hugues, abbé de Saint-Jean de Laon, et son monastère, portant transaction avec les chevaliers du Temple et autorisant ceux-ci à faire conduire leurs bestiaux dans les terres vagues et jachères de Nouvion-l'Abbesse jusqu'au haut chemin conduisant à Saint-Quentin par Renansart, moyennant abandon d'une maison sise à Crécy-sur-Serre et le droit aux habitants de Nouvion-l'Abbesse de faire paître leurs troupeaux en la censive de Câtillon. (Juillet 1272.) — Arpentage et baux de la maison et ferme de Câtillon, de terres, jardins, garenne, bois et prés situés à Nouvion-et-Câtillon, Pont-à-Bucy, Richecourt (1659-1789), faits à Quentin Bourgeois, Étienne Marcq, Félix Pagnier, Charles et Jean Bourgeois, Jacques Marcq, Amand-François Cousin, Geneviève Simon, veuve de Philippe Blin, Charles Marin, Marie-Catherine Dubua, veuve Marcq, Marie-Madeleine Dunouvion, veuve de Joseph Blin, Pierre Marin.

H. 1760. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1689-1767. — Cession faite par Jean Delachaussée à Pierre Millet de son droit au bail du moulin à vent de Parfondru. (10 juin 1689.) — Procès-verbal de démarcation des domaines de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, et du commandeur de Puisieux, à Presles. (6 avril 1767.)

H. 1761. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1659-1761. — Baux de terres et prés situés à Remies, Renansart et Fay-le-Noyer.

H. 1762. (Liasse.) — 23 pièces, papier, dont 1 plan.

1497-1768. — Déclarations, arpentage et baux du domaine du Temple, à Saint-Aubin (Nord), consistant en maison, grange, étables, jardins, terres, prés et bois, loués à Gérard de Willy, dit Carlier, Colart Delerue, Jean de Bouloigne, Jeanne de Buzegnies, veuve de François Ghiselin, Michel Driot, Mathieu et Guillaume Boissart, Pierre et Jean-Joseph Ravaux. — Plan de deux bois de ce domaine. — Déclaration faite le 21 juin 1600, par les curé, mayeur et échevins de Saint-Aubin, que les terres de ce domaine sont en friche depuis plus de 40 ans.

H. 1763. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1757-1781. — Relevés du registre des rapports

faits au greffe de la prévôté de Dourlers par Philippe Maton, sergent garde de bois du Temple à Saint-Aubin et des sentences rendues contre les délinquants. — Renseignements sur les gardes des bois et leur moralité. — Lettres de Symard, Rouyer et Brasseur sur la situation des bois de la commanderie, les réparations urgentes à faire aux fermes, les plaintes des fermiers. — Obligation par Pierre-Claude Brasseur de réédifier les bâtiments qui ont été incendiés à Puisieux le 30 octobre 1777.

H. 1764. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1752-1782. — Comptes et pièces justificatives des receveurs Jean-Baptiste Symard et Rouyer. — Mémoires de travaux exécutés par les couvreurs, tuiliers, voituriers, maréchaux ferrants, charpentiers, serruriers. — Réparation des vitraux de l'église de Mesbrecourt, et travaux de maçonnerie faits à la ferme de Puisieux.

H. 1765. (Liasse.) — 150 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1751-1784. — Quittances des receveurs de l'ordre de Malte, relatives aux *responsions*, taxes des vaisseaux, capitation, décimes, bourse commune, desserte à la chapelle de Laon, traitement de l'archiviste, du garde de Puisieux, du procureur fiscal, du greffier, pensions de divers chevaliers de l'ordre. Le produit net en 1753 était de 10,715 livres. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'avant le 1er juillet 1751, le lit des rivières de Serre, Vilpion et ruisseaux y affluant, sera élargi, et le point d'eau des moulins construits sur lesdits ruisseaux et rivières réduit conformément au procès-verbal des officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Laon du 12 juillet 1736. — Décisions du Conseil d'État rendues en faveur de l'Ordre de Malte pour la conservation de ses privilèges sur le fait de l'exemption des logements des gens de guerre et le transport des équipages.

COMMANDERIE DE BONCOURT.

H. 1766. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets, papier. reliure en veau.

1754-1765. — Terrier de la commanderie de Boncourt, dressé à la requête de Constantin-Louis d'Estourmel, commandeur de Boncourt. — Lettres de la grande chancellerie et entérinement de ces lettres au bailliage et siège présidial de Laon. — Commissions délivrées à Jacques Ducrot, notaire à Marle, et Alexis Hennecart, notaire à Dizy-le-Gros, pour la rédaction de ce terrier. — Publication desdites lettres à Boncourt, Lappion, Montcornet, Sissonne, Dizy-le-Gros, Liesse, Laon, Bruyères. — Démarcation du territoire de Boncourt et de celui de la Bovelle, à Cerny-en-Laonnois (1761). — Indication de la consistance du domaine de la commanderie et de ses dépendances, sis à Boncourt, Pontavert, Craonnelle, Cerny-en-Laonnois, Courtecon, Urcel, Sainte-Croix, Aubigny, Montloué, Renneville, Chamouille, Ployart, Verneuil-sur-Aisne, Bourg, Beaurieux, Bruyères, Laon, Montcornet, Reims. — Plans de ces biens. — Déclarations d'immeubles faites par les censitaires ; — de droits de pâturage à Chaudardes, Craonne et Craonnelle. — Procès-verbaux de confrontation de la mesure matrice de Boncourt. — Arpentage de bois appartenant à la cure de Pontavert, etc.

H. 1767. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier ; reliure en veau.

1755-1761. — Terrier et démarcation des territoires de Mainbressy et Mainbresson (Ardennes), membres de la commanderie de Boncourt.

H. 1768. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1698-1792. — Bail général des revenus de la commanderie de Boncourt, consistant en fermes, maisons, terres, vignes, prés, bois, droits seigneuriaux, rentes en grains et en argent, fait à Jean-Clément Blondel (25 décembre 1789.) — Baux des fermes du château de Boncourt, de celle de Saint-Aquaire, de maison, jardins, terres, garennes et bois situés à Boncourt ; — de terres sises à Beaurieux ; — d'une ferme située à Bourg-et-Comin ; — de maison, terres, prés et vignes sis à Bruyères et Ardon ; — de la ferme de l'Hôpital de Cerny-en-Laonnois ; — de masure, chenevière et pré sis à Fraillicourt (Ardennes) ; — d'une maison sise à Laon, rue des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; — de la ferme de Macquigny, sise à Lappion ; — de terres et prés sis à Launoy (Ardennes) ; — de terres, prés, vignes et bois sis à Lierval ; — de terres, prés et droits seigneuriaux sis à Logny-lès-Chaumont (Ardennes) ; — de terres et prés sis à Mainbressy (Ardennes), Montloué, Ployart et Vaureseine ; — de la ferme du Temple Thony, sise à Pontavert ; — de terres situées à Renneville (Ardennes) ; — d'un pré sis à Rougeries ; — de bois et terres situés à Sainte-Croix ; — de la ferme de Chamontaigne, située à Seraincourt (Ardennes), et de celle dudit Seraincourt ; — de moulin à eau, prés et jardins situés à Urcel ; — de moulin à eau, terres et prés situés à Verneuil-sur-Aisne.

DIOCÈSE DE SOISSONS.

COMMANDERIE DE CUIRY-HOUSSE.

H. 1769. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Bail fait à Louis-Joseph Pottier, du domaine de Cuiry-Housse, consistant en maisons, bâtiments, jardins, enclos, ferme, terres, prés et garenne.

COMMANDERIE DE MAUPAS.

H. 1770. (Registre.) — in-folio, 320 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1669-1670. — Terrier de la commanderie de Maupas, dressé à la requête d'Adrien de Vignacourt, commandeur de Maupas et du Mont-de-Soissons. — Lettres de la grande chancellerie et publication de ces lettres à Soissons, Mercin, Rozières, Ambrief, Serches, Noyant, Filain, Pargny, Attichy (Oise), Audignicourt. — Indication des biens de ladite commanderie : domaine de Maupas, moulin de Woidon, ferme du Mont-de-Soissons, domaines d'Ambrief, Mont-Hussart, Morenval et Attichy (Oise), Vieil-Arcy, Many (à Chavignon), Arbre Saint-Martin de Filain, Trucy, Urcel, etc. — Déclarations d'immeubles faites par les censitaires.

H. 1771. (Registre.) — In-folio, 334 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

1698-1711. — Terrier de la commanderie de Maupas, dressé à la requête de Gabriel de Cassagnet de Villadet, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Maupas et du Mont de Soissons. — Déclarations de terres sises à Mercin, appartenant au chapitre cathédral de Soissons ; — de maison, prés et bois à Ambrief, appartenant à la cure d'Ambrief et à l'abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons ; — de terres sises à Rozières, appartenant au couvent de la Congrégation de Soissons, etc. — Sceau plaqué du grand prieuré de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

1772. (Registre.) — In-folio, 576 feuillets, papier ; reliure en veau.

1727-1744. — Terrier de la commanderie de Maupas, dressé à la requête d'Eustache de Bernart Davernes de la Chatellenie, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Maupas et du Mont-de-Soissons, rédigé par François Chollet, notaire à Soissons, précédé d'une table des noms des domaines et suivi d'une table des censitaires.

1773. (Registre.) — In-folio, 482 feuillets, papier ; reliure en veau.

1776-1783. — Terrier de la commanderie de Maupas et du Mont-de-Soissons, dressé à la requête de Joseph de Hennot de Theville, chevalier profès de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de cette commanderie, et rédigé par Nicolas Ozanne, notaire à Soissons.

H. 1774. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier ; cartonné.

1742-1743. — Procès-verbal d'arpentage des domaines de la commanderie de Maupas et du Mont-de-Soissons, dressés par Avit Charier, arpenteur royal au bailliage et en la maîtrise de Soissons.

H. 1775. (Registre.) — Grand in-folio, 96 feuillets, papier ; relié et couvert en parchemin.

1777-1780. — Arpentage et plans des domaines de la commanderie de Maupas et du Mont-de-Soissons, dressés par Augustin Petizon, arpenteur au bailliage et siège présidial de Soissons.

H. 1776. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1782-1786. — Baux de prés et bois situés à Billy-sur-Aisne ; — de terres, prés, bois, jardin et masure situés à Chassemy ; — de la ferme de Many, sise à Chavignon ; — de terres à Ciry-Salsogne, Cutry ; — de la ferme de l'Arbre Saint-Martin, située à Filain ; — de terres et prés situés à Fontenoy ; — du moulin à eau de Woidon, de jardin, terres, prés, étangs à Valsery ; — de terres situées à Monampteuil et à Chevregny, du moulin Henry, d'un étang, de prés, bois et vignes ; — de maison, grange, pressoir, bergerie, jardins et terres situés à Rozières ; — de pré et jardin potager sis au faubourg de Crise de Soissons ; — de terres et vignes sises à Vailly ; — d'une ferme à Vieil-Arcy, de maison et terres à Dhuizel, de terres à Verneuil-sur-Aisne et Bourg-et-Comin.

DIOCÈSE DE MEAUX.

COMMANDERIE DE MOISY-LE-TEMPLE.

H. 1777. (Registre.) — Grand in-folio, relié ; 296 feuillets, papier.

1767-1772. — Terrier de la commanderie de Moisy-le-Temple, dressé à la requête d'Antoine Denis d'Alsace d'Hénin-Liétard, comte d'Hénin, chevalier profès,

bailli et grand croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Moisy et Magny, près Meaux. — Lettres de la grande chancellerie et entérinement de ces lettres au bailliage de Meaux ; publication desdites lettres à Crouy-sur-Ourcq, Montigny-l'Allier, Mareuil-sur-Ourcq. — Déclarations de biens faites par les tenanciers possédant des immeubles : la fabrique et la cure de Montigny-l'Allier ; la fabrique de Crouy ; le prieuré de Cerfroid. — Déclaration de la consistance des biens de la commanderie de Moisy et de ses dépendances, de la banalité du moulin de Moisy, du droit de faire rouir le chanvre en la rivière, des droits d'usage et de pâturage, de droits de dîmes, etc.

DIOCÈSE DE NOYON.

COMMANDERIE D'ÉTERPIGNY.

H. 1778. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1782-1791. — Baux de terres et prés situés à Alaincourt, Estrées-en-Arrouaise, Joncourt, Vendhuile.

DIOCÈSE DE REIMS.

COMMANDERIE DE REIMS.

H. 1779. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1790. — Baux de la ferme de la Paix Saint-Antoine, consistant en maison et dépendances, terres, prés et bois situés à Saint-Pierremont et Bosmont ; — de rentes sur les seigneuries de Bancigny, Plomion et Jeantes ; — de terres et prés à Faucoucourt ; — d'une ferme sise à La Neuville-Bosmont, acquise par les chanoines réguliers de Saint-Antoine ; — de terres, prés et jardins sis à Montigny-sous-Marle, Rogny, Rougeries, Voharies ; — de terres situées à Bruyères ; — de vignes à Presles-et-Thierny.

ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ.

HÔPITAL DE LA MADELEINE DE CHATEAU-THIERRY.

H. 1780. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Bail fait à Pierre Drouet Vallée, maître en chirurgie, d'une maison sise à Château-Thierry, faubourg de Saint-Crépin.

HÔTEL-DIEU DE FÈRE-EN-TARDENOIS.

H. 1781. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773-1788. — Copie collationnée de l'acte de fondation, par Henri Le Luc, curé de Villeneuve-sur-Fère, et Marie-Anne Le Luc, fille majeure, de l'Hôtel-Dieu de Fère-en-Tardenois. (19 avril 1773.) — Bail fait à Martin-Philippe Ragon, d'une maison sise à Fère, en la grande rue.

HÔPITAL DE LAON.

H. 1782. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1784. — Bail fait par les administrateurs de l'hôpital général de Laon et les sœurs de la Providence, à Louis Pontois, Marie Madeleine et Marie-Catherine Pontois, de terres situées à Grandlup.

HÔTEL-DIEU DE SAINT-QUENTIN.

H. 1783. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1629-1637. — Comptes des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin, dont l'Administration appartenait au chapitre de cette ville. — 39 muids de blé étaient affectés à la nourriture des malades et des religieuses. — Les gages annuels du chapelain confesseur étaient de 7 muids 2 setiers de blé ; ceux des deux fossoyeurs, de 2 muids de blé ; ceux du médecin, de 2 muids de blé. — Les religieuses recevaient pour *plusieurs bons jours* (fêtes de Saint-Augustin, Veille de Saint-Denis, de Saint-Martin, des Rois, Jours gras, Noël et Pâques) 7 muids de blé. — L'Hôtel-Dieu devait au chapitre de Sainte-Pécinne une rente annuelle de 110 sous. — Les gages de Nicolas Placquet, chapelain et confesseur, sont de 400 livres en 1630. — Chacun des deux maîtres de l'Hôtel-Dieu reçoit 5 livres pour ses gages. — Le pain d'autel consommé pendant un an coûte 45 sous, etc.

H. 1784. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1637-1641. — Compte des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin. — Le nombre des religieuses varie de 9 à 12. — Elles reçoivent pour leur *raton* aux jours gras 40 sous ; au jour de Saint-Jean-Baptiste 7 livres 15 sous ; le premier jour de l'an 20 sous, et pareille somme à chacune des fêtes de Saint-Denis, Saint-Martin, veille des Rois, et enfin 60 sous le jour de Saint-Louis. — 38 muids de blé sont affectés à la nourriture des malades, religieuses et domestiques, outre 37 pains fournis par un boulanger « durant » quelque temps de contagion en l'année 1637 ». — Muyau, médecin ordinaire, refuse ses honoraires « pour » n'avoir pas pu assister ni visiter les malades à cause » de la contagion ». — Les honoraires de Jean Lespine, confesseur des religieuses, malades et chape-

lain de l'Hôtel-Dieu, sont de 8 muids de blé ; ceux de Muyau, docteur en médecine, sont de 2 muids, etc.

H. 1785. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1652-1657. — Comptes des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin. — Le chapelain disait une messe basse le jour de Saint-Simon et Saint-Jude en la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de l'église collégiale de Saint-Quentin, pendant la grande messe, et recevait pour cela 15 sous, le clerc du cantuaire, 2 sous, la fabrique, 5, chaque religieuse 2 sous, et chaque malade, 5 sous, pour la fondation de Geoffroy, chanoine. — L'Hôtel-Dieu reçoit de M. Tallon 1159 livres pour la subsistance de 5 soldats blessés. — La nourriture des malades coûte 2,878 livres.

H. 1786. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1669-1673. — Comptes des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin. — Le receveur des pauvres paie 4 sous pour la maison des chirurgiens de santé et *fossiers* des pestiférés. — Les honoraires du confesseur sont de 316 livres ; ceux du clerc séculier de 12 livres. — La dépense pour la nourriture des pauvres malades est de 35 livres par semaine. — Le miel vaut 24 sous le pot ; on s'en sert en le mélangeant avec le sucre pour la confection des confitures destinées aux malades et aux religieuses. — La supérieure reçoit 50 sous pour faire une lessive ; 5 livres 12 sous pour réglisse et pruneaux. — Les gages de chacun des deux maîtres de l'Hôtel-Dieu étaient de 100 sous. — L'Hôtel-Dieu a été régi, en 1671, par deux religieuses de Beauvais, à cause d'une instance au Parlement de Paris entre deux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Saint Quentin et les évêques de Noyon et de Soissons. — La consommation en blé fut, en 1672, de 392 setiers de blé ; on en vend 303 muids qui produisent 1437 livres 7 sous. — Les funérailles de Françoise Tellier, supérieure des religieuses, coûtent 31 livres 5 sous, etc.

H. 1787. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1673-1678. — Comptes des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin. — M. de Varelle, colonel du régiment d'Alsace, donne 90 livres pour ses soldats restés malades en 1671 et 1672. — 1020 livres sont données par le roi Louis XIV. — Les chantres reçoivent 6 livres pour avoir chanté le service des fêtes de Saint-Louis et Saint-Augustin ; le maître de musique 3 livres et les enfants de chœur 1 livre. — Une pièce de toile de 44 aunes pour ensevelir les morts coûte 11 livres 8 sous ; l'aune de drap gris pour faire des robes aux malades coûte 38 sous ; le sac de charbon, 25 sous ; l'orge, 44 sous le setier.

Hôtel-Dieu de Soissons.

H. 1788. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1782-1791. — Baux de maisons situées à Soissons, faits à Daniel Desportes, Antoine Latron, Maurice Cartique; — de terres et bois situés à Courcelles, faits à François Pestel.

Hôpital de Soissons.

H. 1789. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1791. — Bail de la ferme de Cravançon située à Chaudun, fait à Jacques Delaporte, laboureur, et Marguerite Dauré, sa femme.

Prisonniers de Soissons.

H. 1790. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Bail fait par Michel Moilin, procureur à Soissons, au nom et comme père et administrateur des biens des prisonniers des prisons royales de Soissons, à Pierre Devillers et sa femme, Jean-Baptiste Lecomte et sa femme, d'un pré situé à Courmelles, lieudit le pré des églises, contenant 6 setiers.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

